This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE NAPLES
(UNIVERSITÉ DE GRENOBLE)
Première Série. — Tome I

Un humaniste italianisant

PAPIRE MASSON

(1544-1611)

PAR

Pierre RONZY
Docteur ès Lettres

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION
Libraire de la Société de l'Histoire de France
et de la Société des Anciens Textes Français
5, QUAI MALAQUAIS

1924

Tous droits réservés

Digitized by Google

DC 36.98
M4R6

Digitized by Google

A mes Filles

France et Jeanne

A leur Mère

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

Les matériaux du présent travail commencé à Paris en septembre 1908, poursuivi à Florence en 1909, et, au cours des années suivantes, dans les diverses villes où les hasards de notre carrière professorale nous avaient conduit, se trouvaient en majeure partie rassemblés à l'été de 1914 lorsque, bien que dégagé momentanément d'obligations militaires et classé depuis dix ans dans les services auxiliaires, nous obtînmes d'être incorporé dans un régiment d'infanterie. Pendant cinquante-quatre mois nous eûmes l'âpre satisfaction de savourer sous tous ses aspects la grandeur et la servitude militaires. Quarante-trois mois de front, dont trente-neuf passés dans l'infanterie et quatre dans le génie affecté aux postes d'écoutes, nous avaient arraché à la fréquentation de l'humaniste Papire Masson. Sa pensée ne nous quittait point pourtant. Quelques fiches sur lui avaient trouvé place dans notre sac ou notre musette, et nous en conservons religieusement quelques-unes qui gardent la trace de ces jours agités. Plus d'une fois, dans les plaines de l'Oise entrecoupées de boqueteaux, dans les boues gluantes de la Woëvre, dans les boyaux crayeux de Champagne, dans les solitudes mélancoliques de Serbie et de Macédoine et sur les monts sauvages de l'Albanie, nous avons relu, pensant à ceux d'en face, des pensées comme celle-ci, sur un prince allemand : *Arma et probitas raro conveniunt et magni caesares iidem magni praedones solent esse*, ou cette autre encore, appliquée au César teutonique auquel nos pères infligèrent la leçon de Bouvines : *Spes et opinio dulcia militiae venena sunt, quique eas cupidius sequuntur, in voluntarium ferme exitium ruunt* (1). L'humaniste faisait la guerre avec nous, à sa façon, et nous puisions en lui des motifs de confiance, de patience, d'espoir, qui eurent leur récompense lorsque, à notre libération, nommé pour quelques mois professeur au Centre d'Etudes de Strasbourg, nous rentrâmes avec émotion dans

(1) *Annales Francorum*, pp. 340 et 297.

Digitized by Google

la vieille cité alsacienne que Masson avait proclamée dès 1583 *civitas Galliae ad Rhenum flumen* (1).

Nous reprîmes dès lors notre travail au point où nous l'avions laissé. Nos matériaux étaient suffisants pour fournir la matière d'un juste volume, mais nous sentions que notre étude sur Papire Masson touchait à une infinité de points peu ou mal connus de l'histoire littéraire, politique et religieuse du XVIe siècle. Nous avons voulu apporter le plus de précision possible à l'éclaircissement de ces points obscurs, et nous avons résisté sans peine, après le long apprentissage de patience que nous avions fait au cours des années 1914-1918, à la tentation de publier notre travail avec trop de hâte. L'étendue de nos recherches, qui ont duré douze ans, apparaîtra aux nombreuses notes, de caractère bibliographique pour la plupart, qu'on trouvera soit au bas des pages, soit en appendice, et à l'index de 2.000 noms qui termine l'ouvrage. Nous espérons qu'on voudra bien excuser le nombre de ces notes et la longueur de cet index en considérant que nous avons travaillé dans un champ à peu près inexploré, et que nous avons voulu donner au lecteur, le plus souvent possible, le moyen de contrôler nos affirmations.

Notre espoir a été d'apporter une contribution utile aux historiens de la Renaissance française et de l'humanisme français. Sur plusieurs points : italianisme, politique, histoire, littérature comparée, gallicanisme, érudition, nous pensons que notre effort n'aura pas été vain. Ce sera là notre meilleure récompense, et c'est l'unique ambition qui nous a guidé dans ce travail.

Si nous avons pu le mener à bien, nous le devons aux encouragements qui nous ont été prodigués depuis le jour où nous nous sommes attelé à cette tâche. Parmi ceux dont la bienveillance et les encouragements ne nous ont jamais fait défaut, c'est pour nous un devoir de remercier en premier lieu deux de nos maîtres les plus chers qui nous ont aiguillé vers l'étude de l'italianisme, M. Henri Hauvette, professeur à la Sorbonne, et M. Julien Luchaire, inspecteur général de l'Instruction publique. Nous avons contracté également une dette de reconnaissance envers nos collègues et amis, professeurs à la Faculté des Lettres de Grenoble, M. Edmond Esmonin, qui a bien voulu nous aider de ses conseils de spécialiste pour les parties historiques de notre ouvrage, MM. René Galland et Pierre Fouché, qui ont contrôlé pour nous quelques documents, et envers l'éminent pré-

(1) Vita Calvini, in *Elogia* de Balesdens, part. II, p. 417.

Digitized by Google

fet de l'Ambrosienne de Milan, Mgr Luigi Gramatica, qui s'est mis plus d'une fois à notre disposition pour des recherches dans la magnifique bibliothèque qu'il dirige. Qu'ils reçoivent ici, avec tout le personnel si dévoué des bibliothécaires du département des Manuscrits de la Nationale, et avec tous ceux qui nous ont aidé (1) en quelque mesure que ce soit, l'expression de notre gratitude.

Grenoble, le 7 avril 1924.

P. RONZY.

---

(1) Parmi tous ceux-là, il nous est agréable de remercier M. L. Auvray, de la Nationale, M. G. Dupont-Ferrier, professeur à l'Ecole des Chartes, MM. Caraccio et Bosco, professeurs à l'Institut français de Naples, M. Langlais, chargé de conférences à la Faculté des Lettres de Clermont, MM. Royer, conservateur de la Bibliothèque de Grenoble, Aude, conservateur de la Bibliothèque Méjanes à Aix-en-Provence, Chobaud, conservateur de la Bibliothèque de Carpentras, Ducloux, conservateur de la Bibliothèque de Laon, M. Imbert, de la Bibliothèque de Saint-Etienne, M. Galabert, archiviste à Toulouse, M. Fouché, préparateur à la Faculté des Sciences de Toulouse, Mlle Callet, étudiante à la Faculté des Lettres de Grenoble, Mlle Anna Ronzy, qui nous ont communiqué, à l'occasion, des renseignements dont nous avons fait notre profit, et M. Cézilly, professeur agrégé de l'Université, qui a bien voulu relever une partie de notre manuscrit.

Nous n'aurions garde d'oublier non plus MM. Allier père et fils dont la maison continue, dans une ville de province, les meilleures traditions des imprimeurs humanistes, et qui, secondés par un directeur d'imprimerie émérite, M. Rouberol, et par un personnel d'élite, ont donné à notre travail son vêtement typographique.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOURCES PRINCIPALES DE CET OUVRAGE

I. — Sources manuscrites.

A. — Archives Nationales.

M 768 n° 1. Papiers du P. Léonard. *Recueil de nouveaux mémoires concernant l'Histoire de France par Pap. Masson.* Ms. de 27 ff. contenant le début du *Supplément des Annales* de P. Masson. Autographe.

B. — Bibliothèque Nationale.

1° *Ms. fr. 7015. Cardinaux français du* XIVe *siècle,* de P. Masson, 139 ff. Le ms., autographe en partie, a été retouché après la mort de Masson par son frère Jean qui y a intercalé des notes et des papiers divers. Les ff. 120-130 par exemple n'ont pas de rapport avec le reste de l'ouvrage et sont tout entiers de la main de J. Masson.

2° *Ms. fr. 16508.* Grands-Jours de Clermont de 1582 (ff. 3-68).

3° *Ms. fr. 16661.* Contient aux ff. 547 recto et 546 verso (ordre dans lequel il faut la lire) une *description de Forez* autographe adressée par P. Masson à Belleforest pour son édition de la *Cosmographie* de Munster. Les ff. qui précèdent contiennent un mémoire adressé au même (non autographe) par les soins de Masson, avec des généalogies des comtes de Forez et de Beaujolais. Ces documents ont été utilisés par Belleforest en 1575.

4° *Ms. fr. 22861.* Les ff. 41-66 contiennent une série de notes sur P. Masson, sa famille, ses œuvres, des jugements d'écrivains sur lui, un poème latin imprimé de Gilles Juin dédié à P. Masson (f. 63), la copie d'un fragment de lettre de Paolo Sarpi (dont le nom n'est pas indiqué) au sujet de Masson, etc. Une partie de ces documents semble provenir de Jean Masson dont on lit l'adresse : *M. Masson, aumosnier du Roy... maison des Billettes, Paris,* au dos du f. 50.

5° *Ms. fr. 24502.* Contient du f. 69 au f. 83 le début de l'*Historia Hispaniæ* de Papire Masson.

6° *Ms. fr. 24519.* A partir du 1er f. de ce ms., f. chiffré 307, se trouvent des notes de Billet de Fanière sur P. Masson. *Testimonia authorum qui de Papyrio loquuntur honorifice :* Belleforest, Antoine Mornac, Broelmann, Lucas Marcinidès, J. Papon, Hubert van Gifen, Samson Hay (ff. 307-309). Copie d'une lettre de Cujas à Masson (f. 309). Anagramme en vers latins d'André

Digitized by Google

de Rossant sur Masson (f. 310), extraits et copies de lettres de Baronius à Masson, extrait d'une lettre de Thomas Martin à Masson et d'une lettre de Baronius à Nicolas Le Fèvre (ff. 310-311); copie d'une lettre du cardinal de Joyeuse, extrait de lettres de Barberini, de Henri Uwenus (ff. 311-312); jugements de Baronius, d'Aubert Lemire, de Possevino, de Cl. Fauchet, de J. du Bois, de Filesac, de Scévole Ier de Sainte-Marthe, de Savaron, de de Thou, d'Alphonse del Bene, de Scévole II et Louis de Sainte-Marthe, de Paolo Sarpi (non nommé), de Cl. de Rubys, de Philippe Camerarius, de Gilles Juin, de Frédéric Morel le jeune, sur P. Masson et ses œuvres (ff. 313-317). Extraits du *De Episcopis Urbis* et de l'*Historia romana ex sexdecim poetis* de Masson. Copie d'une épitaphe composée pour P. Masson (ff. 318-319). Jugement de Scipion Dupleix sur Masson (319). Ces notes ont été en partie écrites par Billet de Farnière, en partie rassemblées par lui, car elles ne sont pas toutes de sa main. Le f. non chiffré qui suit le f. 319 porte l'adresse : *Monsieur Fasnieres en sa maison rue poupée.*

7° *Ms. fr. nouv. acq. 1086.* Recueil de lettres qui contient au f. 81 le brouillon autographe d'une lettre de P. Masson à Sixte-Quint, datée du 15 octobre 1586.

8° *Ms. fr. nouv. acq. 10698.* Ce recueil contient des copies du *Christophori Thuani Præsidis Elogium* (ff. 28 verso, 29 recto et verso), du *Petri Seguerii Eulogium* (le seul texte que l'on en possède, ff. 30 recto, 31 recto et verso), et de la *Caroli Vita,* suivie de l'*Epitaphium* de six vers latins (ff. 52 recto-61 verso).

9° *Ms. lat. 5148.* Ce ms. de 113 ff. grand format contient le texte autographe du *Supplément au De Episcopis Urbis.* Billet de Fanière, auquel il a appartenu, lui a mis ce titre que n'aurait pas accepté l'auteur : *Historia summorum pontificum.*

10° *Ms. lat. 10989.* Ce ms. contient aux ff. 8 verso, 9 recto les observations du P. Everard Mercurian lors de sa visite au collège de Clermont en 1570. Il y est fait allusion aux « falsi fratres », dont était Masson, qui avaient quitté le collège et la Compagnie l'année précédente.

11° *Ms. lat. 11416.* Ce ms. contient du f. 75 au f. 90 la copie d'une lettre de Baronius à Masson et la *Censura Caesaris Baronii in libros de Episcopis Urbis Papirii Massoni,* que nous avons publiée récemment dans notre étude : *Les relations de Baronius et de Papire Masson,* Grenoble, 1923.

12° *Ms. lat., 13708.* Texte autographe des *Vitae Jurisconsultorum* de Masson. Ms. de 4 ff. n. ch. + 130ff. ch. entre lesquels s'intercalent un certain nombre d'autres ff. plus petits, n. ch.

13° *Ms. lat. nouv. acq. 1635.* Ce recueil contient aux ff. 112-113 le ms. autographe de la *Gratulatio ad Petrum Gondyum* de Papire Masson, suivie aux ff. 114-115 du texte imprimé.

14° *Ms. Baluze 38.* Les ff. 198 et suiv. comprennent des extraits du cartulaire de l'abbaye du Breuil-Benoît (Eure) de la main de Papire Masson.

Digitized by Google

15° *Ms. Baluze 58.* Les ff. 170, 197-204 contiennent des extraits de la main de Papire Masson et de celle de son frère, dont certains ont été copiés au Breuil-Benoît en 1594.

16° *Ms. Baluze 120.* Toute la fin de ce ms. (ff. 400-430) contient, comme l'a annoté Baluze, *varia Fulberti Episcopi Carnotensis scripta* (hymnes, sermons, etc.) *pleraque manu Papirii Massoni.*

17° *Ms. Baluze 129.* Les ff. 76-116 sont constitués par l'édition des *Lettres de Gerbert* de Masson annotée et corrigée de la main de Baluze. Au f. 128-172 se trouve l'*Epistola Gerberti Scholastici in libellum de numerorum divisione*, provenant de Masson. « Je l'ay acheté, dit une note de Baluze (f. 126 verso), avec quelques autres papiers de Papirius Massonus sur le quay de la Tournelle au mois de Juillet 1700. »

18° *Ms. Baluze 135.* FF. 21 recto-24 recto : *Forensis Regionis Descriptio* de P. Masson dont on retrouve en grande partie les termes dans la *Descriptio fluminum Galliae.* F. 25 : copie de la lettre de Baronius à Masson, écrite en lui envoyant la *Censura.* FF. 26 recto-29 verso : fragments de l'*Itinerarium Ludovici XIII* de Jean Masson. FF. 34 et suiv. : documents qui devaient servir au *Supplément des Annales* de P. Masson. FF. 98-99 : fragment du ms. des *Elogia Ducum Sabaudiae* de P. Masson. F. 106 : brouillon d'une lettre écrite le 6 février 1587 par Papire Masson à Sixte-Quint. Le f. 186 au verso porte l'adresse de Papire : *Monsieur Masson, Secrétaire de Monseigneur l'Evesque d'Ango*me *à Paris.* A côté la date 1583.

19° *Ms. Dupuy 86.* Contient aux ff. 91 recto-94 verso une copie de la *Vita Caroli*, suivie de l'*Epitaphium.*

20° *Ms. Dupuy 111. Lettere del R. P. Maestro Paulo da Venetia dell'ordine dei Servi.* Aux ff. 10-11 se trouve une lettre de P. Sarpi *al m*to *Ill*re *Sig*r *mio oss*mo *Mons C*[*astrin*], de Venise, 25 nov. 1608, où il est question de Masson en termes très flatteurs.

21° *Ms. Dupuy 348.* F. 103 recto : renseignements signés Z. de Monti (Zaccaria Monti), fournis aux Dupuy sur certains écrivains italiens. FF. 136-139, texte imprimé de la *Consolatio ad Chevernium* de P. Masson. FF. 164-167, texte impr. de la *Cuiacii Vita.* F. 170 recto : renseignements en italien sur Lorenza Strozzi, de la main de Zaccaria Monti, bien qu'ils ne soient pas signés, accompagnés de l'annonce d'une prochaine édition, augmentée, de la *Vita Kyriaci Strozae.* FF. 173 recto-175 recto : copie de la 1re édition de la *Vita Kyriaci Strozae.* F. 176 recto-verso : indication, de la main de Monti, des passages que l'on ajoutera dans l'édition augmentée de cette *Vita.* F. 177 recto, de la main de Monti : renseignements sur divers personnages de la famille Strozzi. FF. 185-192 : texte imprimé de l'*Eloge de Givry.* F. 223 : texte imprimé de l'*Eloge de Pompone de Bellièvre.*

22° *Ms Dupuy 490.* F. 38 recto : lettre du Franc-Comtois Jean Métel à P. Pithou, datée de Cologne, 8 septembre 1577, où il est question du voyage de Broelmann à Paris.

Digitized by Google

23° *Ms. Dupuy 638.* Au f. 119 *Claudii Puteani Elogium* de P. Masson, copie de Pierre Dupuy.

23° *Ms. Dupuy 691.* Au f. 77 recto : extrait d'un manuscrit de Masson de la main de Peiresc, et indication de documents contenus dans ledit manuscrit.

25° *Ms. Dupuy 816.* F. 175 recto et verso : extraits tirés d'un manuscrit d'Adhémar de Chabannes, de la propriété de Masson.

26° *Ms. Dupuy 842.* FF. 25-30 : extraits d'une généalogie latine des ducs de Lorraine et de Brabant, copiés le 15 juillet 1615 sur un ms. ayant appartenu à Masson. FF. 190-192 : extraits concernant l'histoire d'Aquitaine, copiés sur un ms. de Masson.

27° *Ms. Dupuy 880.* Catal. de la Biblioth. de Thou, dressé par Pierre et Jacques Dupuy (utilisé pour la bibliographie des œuvres de Masson). Lettre M, ff. 32 recto-verso, *verbo* Masson.

C. — Bibliothèque de l'Arsenal.

1° *Ms. 5584.* FF. 1-47 : ms. autographe du *Libellus Christianarum exercitationum adversus haereses* de P. Masson. FF. 48-51 : catalogue d'ouvrages de P. Masson, dressé par Billet de Fanière. FF. 53-64 : notes sur divers ouvrages de P. Masson, du même. FF. 65-66 : catalogue des mss. dont P. Masson s'est servi pour son histoire de France. FF. 73-76 : catalogue des livres de J. Masson archidiacre de Bayeux (par Jean Masson). FF. 77-78 : résumé du contenu de l'*Historia Hispaniae* de P. Masson. FF. 79-86 recto : notes diverses sur des ouvrages de P. Masson, jugements d'écrivains sur lui. FF. 86 verso-96 : fragments d'une biographie latine de P. Masson par Billet de Fanière. FF. 96-112 : notes diverses et extraits d'auteurs sur P. Masson. FF. 112-113 : continuation des fragments biographiques latins sur P. Masson. FF. 114-118 : indication de passages d'auteurs sur P. Masson. FF. 119-120 : catalogue d'œuvres de P. Masson (par Jean Masson). FF. 121-130 : notes diverses sur P. Masson (par B. de Fanière). FF. 137-141, pièces d'écritures diverses dont plusieurs de J. Masson. FF. 143-147 : ms. autographe de la *Harangue sur la création des quatre Maréchaux de France* (1592) de P. Masson. FF. 148-159 : divers écrits de J. Masson. FF. 168-171 : *Vita Massoni* de J. A. de Thou. F. 382 : liste d'ouvrages de P. Masson. F. 384 *bis* verso : copie d'un fragment de lettre de G. Uwenus à son fils Georges (1607). F. 385 : copie d'une lettre de G. Uwenus à Masson (1609). FF. 386-387 : lettre autographe de Broelmann à P. Masson (1578).

2° *Ms. 5585.* FF. 73-78 : catal. des œuvres de J. et P. Masson tiré du cabinet de Billet de Fanière et écrit par J. Masson (copie par Billet de Fanière, qui a servi aux *Mém. de Trévoux.* F. 80 : lettre autographe de J. Savaron à P. Masson. FF. 82 et 83 : deux brouillons autographes de la lettre de P. Masson à Sixte-Quint du 15 octobre 1586. F. 84 : lettre autographe du cardinal de Joyeuse à Masson (29 sept. 1606). F. 86 : lettre autographe du

Digitized by Google

card. Maffeo Barberini à Masson, du 16 septembre 1608. FF. 88-90 : lettre autogr. de François de Chevriers de Saint-Maurice à Masson; lettre autogr. de Jacques de Prades, au même.

D. — Bibliothèque de l'Institut.

Ms. Godefroy 286. FF. 21-24 : copie de l'*Historia Caroli IX.*

E. — Bibliothèque Mazarine.

1° *Ms. 1854 (H 2858).* FF. 1-103 : ms. autographe de l'*Historia Calamitatum Galliae.*

2° *Ms. 2079 (H 2776).* FF. 33-39 : copie de l'*Historia Caroli IX.*

F. — Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence.

Ms. 207 (1025). F. 67 : lettre de J. Masson à Peiresc, du 20 janvier 1613.

G. — Bibliothèque de Carpentras.

Ms. 1874. F. 648 recto : minute d'une lettre de Peiresc à Papire Masson, du 20 juillet 1610.

H. — Bibliothèque de Grenoble.

Ms. 1192 (641). Vie de Maldonat par le P. de Saligny (consultée à propos du collège de Clermont, p. 31, et de la mort de Baudouin, p. 223).

I. — Bibliothèque de Laon.

Collection d'autographes. Quittance de Masson en date du 24 novembre 1608 pour « la somme de six livres cinq solz tournois » pour un quartier de rente échu le 31 mars 1605.

II. — Sources imprimées.

N. B. — Nous nous contentons d'indiquer ici les principaux ouvrages cités et nous renvoyons pour les autres aux nombreuses notes bibliographiques qui accompagnent le texte et aux notes additionnelles. Les ouvrages dont le format est omis sont des in-8°. Quand le lieu d'édition n'est pas indiqué, il s'agit de Paris.

Achery (Luc d'). — Veterum aliquot scriptorum... spicilegium, 13 v. in-4°, 1655-1677.

Acker (J. H.). — Petrarchae Vita ac Testamentum, illa ab ipso Poeta et Hieronym. Squarzafico profecta, etc., Rudolstadt, 1721.

Allacci (L.). — Confutatio fabulae de Joanna Papissa, Cologne, 1645.

Allgemeine Deutsche Biographie, Leipzig, 52 vol., 1875-1910 (t. III et XIX cités).

Ampère (J. J.). — Hist. littéraire de la France avant le XII° siècle, 3 vol., 1840.

Digitized by Google

Anonyme. — Explanatio veri ac legitimi juris quo serenissimus Lusitaniae Rex Antonius... nititur ad bellum Philippo Regi Castellae pro regni recuperatione inferendum, etc., Leyde, in-4°, 1885.

Anonyme. — Legatio David Æthiopiae Regis ad Clementem papam VII..., Bologne, in-4°, 1638.

Ancien Forez, Saint-Etienne, 10 vol., 1882-1894 (t. II cité).

Anselme (le P.). — Hist. de la maison royale de France et des grands officiers de la Couronne, 2 v. in-4°, 1674.

Aubigné (Agrippa d'). — Hist. universelle, publ. pour la Société de l'Hist. de Fr. par A. de Ruble, 10 vol., 1886-1897.

Audin (M.). — La Bazoche et les Clercs du Palais, Lyon, in-32, 1909.

Auvray (L.) et Poupardin (R.). — Catal. des mss. de la Collection Baluze, 1921.

Baillet (Adr.). — Jugemens des Savans, Paris-Amsterdam, 7 vol. in-4°, 1722-1725.

Baluze (Et.). — Vitae Paparum Avenionensium, 2 v. in-4°, 1693. — Miscellanea, 7 v., 1677-1715. — Historiae tutelensis libri tres, in-4°, 1717.

Baronius (C.). — Annales Ecclesiastici, Anvers, 12 v. in-f°, 1589-1603. — Martyrologium Romanum, in-f°, 1613. — Epistolae et Opuscula, Rome, 3 v. in-4°, 1759-1770.

Baudouin (Fr.). — De Institutione historiae universae et ejus cum jurisprudentia conjunctione, in-4°, 1561.

Baudrier (H. L. et J.). — Bibliographie lyonnaise, Lyon, 12 vol., 1895-1921.

Bayle (P.). — Dictionnaire histor. et critique, 5e éd., Bâle, 4 vol. in-f°, 1738.

Belleforest (Fr. de). — La Cosmographie universelle, 2 vol. in-f°, 1575.

Benech. — Cujas et Toulouse, Toulouse, 1842. — Réplique de M. Benech... aux observations présentées par M. Berriat-Saint-Prix sur l'ouvrage intitulé « Cujas et Toulouse », 1842 (extr. de la Revue fr. et étrangère de législation).

Bénédictins. — Hist. litt. de la France, 35 vol. in-4°, 1855-1921 (spécialement t. II-V).

Bernard (Aug.). — Les d'Urfé, 1839.

Berriat-Saint-Prix. — Histoire du droit romain, suivie de l'Hist. de Cujas, 1821. — Lettre à M. Valette au sujet de l'écrit de M. Benech, intitulé « Cujas et Toulouse », 1842 (extr. de la Revue fr. et étrangère de législation).

Bertaux (Em.). — Les villes d'art célèbres, Rome, 2e éd., 2 v. in-4°, 1907-1908.

Berthé de Bezaucèle (L.). — J. B. Giraldi (1504-1573), 1920.

Bertrand (J.). — Jacq. Charpentier est-il l'assassin de Ramus ? (Rev. des Deux-Mondes, 15 mars 1881, pp. 286-322, et 1er avril 1881, pp. 719-720).

Bibliotheca Baluziana, 3 v., 1719.

Digitized by Google

Bibliotheca Bigotiana, in-12, 1706.

Bibliotheca Telleriana, in-f°, 1693.

Binet (Cl.). — Vie de P. de Ronsard (éd. P. Laumonier), 1909.

[Birague]. — Renati Biragi. Tumulus (recueil collectif), in-4°, 1584.

Blocaille (Et.). — Etude sur Fr. Hotman. La Franco-Gallia, Dijon, 1902.

Boccace. — De casibus virorum illustrium, in-f°, s. l. n. d. (postérieur à 1507). — De Genealogiis. De montibus, sylvis, etc., Venise, in-f°, 1511. — De claris mulieribus, Berne, in-f°, 1539. — Corbaccio (éd. Corbinelli), 1569.

Bodin (J.). — Les six livres de la République, in-f°, 1576.

Bolsec (J. H.). — Hist. de la vie, mœurs, etc., de Jean Calvin, Lyon, 1577.

Bonnefon (P.). — Montaigne et ses amis, nouv. éd., 2 v. in-12, 1898.

Brantôme. — Œuvres, éd. Lalanne, 12 v. in-8°, 1864-1896.

Bréghot du Lut. — Le Roi de la Basoche, Lyon, 1838. — Biographie lyonnaise (en collab. avec Péricaud), Lyon, 1839.

Brisson (Barnabé). — Opera varia, in-4°, 1606.

Brodeau (Julien). — La Vie de maistre Charles du Molin, in-4°, 1654.

Broelmann (Steph.). — Epideigma sive specimen historiae... civitatis Ubiorum, Cologne, in-f°, 1608.

Brouillard (Dom Jacq.). — Hist. de l'abbaye de S. Germain des Prez, in-f°, 1721.

Brucker (J. J.). — Historia critica philosophiae, 2e éd., Leipzig, 6 vol. in-4°, 1766-1767.

Brunet (J. Ch.). — Manuel du libraire, 5e éd., 6 t. en 12 vol. in-4°, 1860-1865.

Bzovius. — Continuatio Annalium Baronii, Cologne, 8 vol. in-f°, 1616-1630.

Calderini de Marchi (Rita). — Iacopo Corbinelli et les érudits français d'après la correspondance inédite Corbinelli-Pinelli (1566-1587), Milan, in-16, 1914.

Camerarius (Phil.). — Horae subcisivae sive meditationes historicae, Francfort, 3 v. in-4°. Centuria prima (1644). Centuria secunda (1642). Centuria tertia (1625).

Campori (L.) et Solerti (A.). — Luigi, Lucrezia e Leonora d'Este, Turin, 1888.

Canisius. — Antiquae Lectiones, Ingolstadt, 7 v. in-4°, 1601-1608.

Castaigne (Eus.). — Essai d'une biblioth. histor. de l'Angoumois, Angoulême, 1847.

Catalogue de l'Histoire de France, 12 vol. g. in-4°, 1855-1895.

Catal. des Imprimés de la Bibl. Nat., en cours de publication depuis 1897 (t. X, XII, XVII, XVIII).

Caterina da Siena. — Le lettere, 2e éd., par Misciatelli, Sienne, 6 vol., 1913 et suiv.

Chacon (Alfonso). — Vitae et Res gestae Pontificum romanorum..., Rome, 4 v. in-f°, 1677.

Digitized by Google

CHALOM (A.-E.). — De civili administratione oratio, Lyon, 1572, in-4°.

CHANTECLER (Ch. de). — Ex Prisci Rhetoris gothica historia excerpta, 1606.

CHARPIN-FEUGEROLLES (Cte de). — Les Florentins à Lyon, Lyon, 1889.

CHASLES (Philarète). — Etudes sur le seizième siècle en France, 2e éd., in-12, 1876.

CHEVALLARD (P.). — L'Eglise et l'Etat en France au IXe siècle. Saint Agobard, Lyon, 1869.

CIMBER et DANJOU. — Archives curieuses de l'Hist. de Fr., 27 v., 1834-1840 (spécialement t. IV, V, IX).

CLÉMENT (L.). — H. Estienne et son œuvre française, 1898.

COCQUELIN (Dom B.). — Historiae regalis abbatiae Corbeiensis compendium (in Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie), Amiens, t. VIII, 1845.

COLLETET (Guill.). — Discours du Poème bucolique, in-12, 1657.

COLOMIÈS (P.). — Mélanges historiques, Utrecht, in-12, 1692.

COLONIA (Dom. de). — Hist. litt. de la ville de Lyon, Lyon, 2 v., in-4°, 1728-1730.

COT (J. L.). — Notice sur la royale abbaye d'Hautecombe, Chambéry, 1826.

COULON (L.). — Les rivières de France, 2 v., 1644.

CRÉTINEAU-JOLY (J.). — Hist. religieuse, litt. et politique de la Cie de Jésus, 6 v. in-16, 1845-1846.

CROUZET (J.) et HAUVETTE (H.). — Les plus anciennes trad. françaises de Boccace : Antoine Le Maçon et sa traduction du Décaméron (extr. du Bulletin italien, octobre-décembre 1908).

CRUSIUS (Magnus). — Nachricht von des Papirii Massoni ungedruckten spanischen Historie und andern schriften desselben (in Hamburgische vermischte Bibliothek, Hambourg, t. I, 1743).

DANIELLO (Bernardino). — Dante con l'espositione di M. Bernardino Daniello da Lucca, Venise, in-4°, 1568.

DANTE. — De Vulgari Eloquentia libri duo (éd. Corbinelli), 1577. — Divina Commedia, éd. Scartazzini, 4e éd., Milan, in-16, 1903.

DARESTE (R.). — Fr. Hotman, sa vie et sa correspondance (extr. de la Revue historique), Nogent-le-Rotrou, 1876.

DEFRANCE (E.). — Catherine de Médicis, ses astrologues et ses magiciens envoûteurs, in-16, 1911.

DEJOB (C.). — Marc-Antoine Muret, 1881.

DELAROA (J.). — Galerie de portraits foréziens, Saint-Etienne, 1869.

DEL BALZO (C.). — L'Italie nella letteratura francese dalla caduta dell'Impero romano alla morte di Enrico IV, t. I, Turin, 1905.

DEL BENE (Alphonse). — De familiae Cistercianae... origine, Chambéry, in-4°, 1594. — De gente ac familiae Hugonis Capeti origine, justoque progressu ad dignitatem regiam, Lyon, 1595. — De regno Burgundiae Transjuranae et Arelatis, Lyon, in-4°, 1602.

Digitized by Google

DELISLE (Leop.). — Le cabinet des manuscrits de la Bibl. Nationale (in Hist. générale de Paris, t. II, gr. in-4°, 1874).

DEL RIO (Martin). — Disquisitiones magicae, éd. de Cologne, in-4°, 1657.

DESAZARS DE MONTGAILHARD. — Les avatars biographiques et iconographiques de Clémence Isaure, 2e éd., Toulouse, 1916.

DESDEVISES DU DÉZERT (G.). — Lettres de Servat Loup (fasc. LXXVII de la Bibl. des Hautes Etudes), 1888.

DIDOT. — Nouv. biogr. générale, 46 vol., 1852-1856.

DOELLINGER (Ign.). — Die Papstfabeln des Mittelalters, 2e éd., Stuttgart, 1890.

DORAT (J.). — Poematia, 1586.

DOREZ (Léon). — Catal. des mss. de la collection Dupuy, 2 v., 1899.

DOUMERGUE (Em.). — J. Calvin, les hommes et les choses de son temps, Lausanne, 4 vol., gr. in-4°, 1899-1910.

DU BOIS (J.). — Floriacensis vetus bibliotheca, Lyon, 1605.

DU BOULAY (C. E.). — Historia universitatis Parisiensis, t. VI, in-f°, 1673.

DU BREUL (Jacq.). — Théâtre des antiquitez de Paris, 4 vol. in-4°, éd. de 1639. — Supplementum Antiquitatum Urbis Parisiacae, in-4°, 1614.

DUCHER (Gilbert). — Epigrammatum libri duo, Lyon, 1538.

DUCHESNE (And.). — Biblioth. des Autheurs qui ont écrit l'hist. et topographie de la France, 1627.

DUCHESNE (And. et Fr.). — Historiae Francorum Scriptores, 5 v. in-f°, 1636-1649.

DUFOUR (Th.). — Calviniana (in Mélanges Em. Picot, t. II, 1913).

DUMOULIN (Ch.). — Tractatus commerciorum, in-4°, 1608. — Omnia quae extant opera, 5 v. in-f°, 1681.

DUMOULIN (Maurice). — A travers les vieux livres, Roanne, in-4°, 1895.

DUPLEIX (Scipion). — Hist. générale de France, 4 v. in-f°, 1663.

DUPONT-FERRIER (G.). — La vie quotidienne d'un collège parisien... Du Collège de Clermont au Lycée Louis-le-Grand, t. I, 1921. — La date de naissance de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême (in Bibl. de l'Ec. des Chartes, t. LVI, p. 520).

[DUPUY] (Cl.). — Claudii Puteani Tumulus, in-4°, 1607 (recueil collectif).

DURAND (V.). — Excursion archéologique à St-Germain-Laval (Bulletin de la Diana, t. X, pp. 289-462), Montbrison, 1898.

DU TILLET (J.). — Mémoires et recherches touchant plusieurs choses mémorables pour l'intelligence de l'Etat et les affaires de France, Rouen, in-f°, 1577.

DU TRONCHET (Et.). — Lettres missives et familières, in-4°, 1569.

DU VERDIER (Ant.). — Bibliothèque, Lyon, in-f°, 1585.

DU VERDIER (Cl.). — Hist. des cardinaux illustres, in-f°, 1653.

FABRONI (A.). — Historia Academiae Pisanae, Pise, 2 v. gr. in-4°, 1792.

FARINELLI (A.). — Dante e la Francia, Milan, 2 v. in-16, 1908.

Digitized by Google

FAUCHET (Cl.). — De l'origine de la langue et poésie françoise, in-4°, 1581. — Antiquités gauloises, s. l., 2 t. in-f°, 1611.

FAVRE (Ad.). — Etudes historiques sur les Clercs de la Bazoche, Vienne, 1856.

FEUGÈRE (L.). — Caractères et portraits littéraires du XVIe s., 2 v. in-12, 1859.

FILESAC (J.). — De sacra Episcoporum auctoritate, 1605.

FLAMINI (Fr.). — Storia letteraria d'Italia. Cinquecento, Milan, s. d.

FODÉRÉ (J.). — Narration hist. et topogr. des couvents de S. François, Lyon, in-4°, 1619.

FONTAINE (Ch.). — Les ruisseaux de Fontaine, Lyon, 1555. — Ode de l'antiquité et excellence de la ville de Lyon, Lyon, 1557. — La même, rééditée avec des notes par W. Poidebard, Lyon, 1889.

FOUCHER DE CHARTRES. — Historia Jherosolymitana (Recueil des Historiens des Croisades, t. III, in-f°, 1866).

FOURNIER (Ed.). — Un prétendant au XVIe siècle, in-16, 1851.

FOURNIER (M.). — Hist. de la science du droit en France, t. III : Les Universités françaises et l'enseignement du droit en France au Moyen âge, 1892.

FOUQUERAY (H.). — Hist. de la Cie de Jésus en France des origines à la suppression, t. I et II, 1910-1913.

FRANKE (J. M.). — Catalogus Bibliothecae, Bunavianae, Leipzig, 7 v. in-4°, 1750-1756.

FREYTAG (F. G.). — Analecta litteraria de libris rarioribus, Leipzig, 1750.

GADAVE (R.). — Les documents sur l'Hist. de l'Université de Toulouse et spécialement de sa Faculté de droit civil et canonique (1229-1789), 2e série, t. XIII, de la Bibliothèque méridionale, Toulouse, 1910.

GAGUIN (R.). — Roberti Gaguini Epistolae et Orationes (éd. Thuasne), 2 v. in-16, 1903.

Gallia Christiana, 2e éd., 16 v. in-f°, 1856-1899.

GASSENDI (P.). — Fabricii de Peiresc vita, in-4°, 1641.

GAUDEAU (Bern.). — De Perpiniani vita et operibus, 1891.

GÉLIS (F. de). — Hist. critique des Jeux floraux, 2e série, t. XV de la Bibl. mérid., Toulouse, 1912.

GIRINET (J.). — Orationes duae Comitiis consularibus habitae, Lyon, in-4°, 1555.

GIRINET (Philibert). — (V. Bréghot : le Roi de la Basoche.)

GIRY (A.). — La Vie de S. Maur du Pseudo-Faustus (Bibl. de l'Ec. des Chartes, t. LVII, 1856). Etudes carolingiennes (in Etudes d'hist. du Moyen âge dédiées à G. Monod, 1896).

[GOLDAST]. — Virorum clarissimorum ad Melch. Goldastum Epistolae, Francfort, in-4°, 1688.

GOUJET. — Bibliothèque françoise, t. VII (1749), t. XV (1753).

GOULART (S.). — Memoires de l'Estat de France, 2e éd., 3 v., Meidelbourg, 1578.

Digitized by Google

GOUSSAUCOURT (Math. de). — Martyrologe des Chevaliers de S. Jean de Hierusalem, in-f°, 1643.

GUICHENON (S.). — Hist. généalogique de la Maison de Savoie, Lyon, 3 v. in-f°, 1660.

HAAG (Eug. et Em.). — France protestante, t. II et V, 1846 et suiv.

HAGEN (Hermann). — Der Iurist und Philolog Peter Daniel aus Orléans, Berne, in-4°, 1873.

Hamburgische vermischte Bibliothek, t. I, Hambourg, 1743.

Harangue prononcée à Monseigneur... Henry Cardinal Cajetan, 1590.

HAUSER (H.). — Sources de l'Hist. de France, XVIe siècle, t. III, Les Guerres de Religion (1559-1589), 1912.

HAUVETTE (H.). — De Laurentio de Primofato, 1903. — Boccace, étude biogr. et littéraire, in-16, 1914.

HAY (Samson). — De veritate vitae et ordinis Guilielmi quondam Aquitanorum et Pictonum Principis, s. l. n. d. (Paris, 1588).

HEINECCIUS (J. G.). — Jurisprudentia romana et attica, t. I, Leyde, in-f°, 1738.

HORTIS (Attilio). — Studi sulle opere latine del Boccaccio, Trieste, gr. in-4°, 1879.

HOTMAN (Fr.). — Francogallia, Genève, 1573, et Cologne, 1586 (augmentée). — Matagonis... Monitoriale adversus Italogalliam, s. l. (Genève), 1575. — Strigilis Papirii Massoni, s. l. (Genève), 1575. — Francisci et Joannis Hotomanorum... Epistolae..., Amsterdam, in-f°, 1700.

JACOB (L.). — Traité des plus belles bibliothèques, 1644.

JACQUEMOND (J.). — Description historique de l'abbaye d'Hautecombe, Chambéry, 1843.

JALOUSTRE (E.). — Les anciennes écoles de l'Auvergne (Mém. de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont, t. XXIII, Clermont, 1881).

JOLY (Cl.). — Divers opuscules tirez des Mémoires de M. Antoine Loisel, in-4°, 1652.

JONAIN (P.). — Description des rivières de France par J. Papire Le Masson, Bordeaux, in-12, 1855.

JOVE (P.). — Historiae sui temporis, Lyon, 3 v., 1561. — Elogia clarorum virorum, Venise, in-f°, 1546.

LACHÈVRE (Fr.). — Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe s. Du Jardin de Plaisance aux Recueils de Toussaint de Bray, gr. in-4°, 1922.

LACORDAIRE (A. L.). — Notice sur l'origine et les travaux des manufactures de tapisseries et de tapis réunies aux Gobelins, in-12, 1852.

LA CROIX DU MAINE. — Bibliothèque, in-f°, 1584.

LA CROIX DU MAINE et DU VERDIER. — Bibliothèques (éd. Rigoley de Juvigny), 2 v. in-f°, 1772.

LAINGEAI (Jacq.). — De vita et moribus atque rebus gestis haereticorum nostri temporis, 1588.

Digitized by Google

LANDI (Ortensio). — Cicero revocatus, Lyon, 1534.

LANDINO (Cristoforo). — Comedia con la docta et leggiadra spositione di Christoforo Landino, Venise, in-4°, 1536.

LE BLANC (Guill.). — Epitaphia Galliae in Aloysium Estensem, Rome, un folio, 1587.

LEICKHER (J. J.). — Vitae Jurisconsultorum, Leipzig, 1686.

LE LABOUREUR (J.). — Les Mémoires de Messire Michel de Castelnau, 2 v. in-f°, 1659. — Nouv. éd., Bruxelles (par J. Godefroy), 3 v. in-f°, 1731.

LELONG (Jacq.). — Biblioth. histor. de la France (éd. Février de Fontette), 4 v. in-f°, 1768.

LEMIRE (Aubert). — Elogia Belgica, Anvers, in-4°, 1609. — Notitia episcopatuum orbis christiani, Anvers, 1613.

LENGLET-DUFRESNOY. — Méthode pour étudier l'histoire, 6 v. in-f°, 1729.

LENS (L. de). — L'Université d'Angers, du XVe s. à la Révolution fr. Faculté des droits, Angers, 1880.

L'EPINOIS (H. de). — La légation du cardinal Caetani en France (Rev. des questions historiques, t. XXX, pp. 460-525, octobre 1881).

L'ESTOILE (P. de). — Mémoires-journaux, éd. Brunet, 12 v., 1888-1896.

LE VERGEUR (Nic.). — Epitaphe de Charles cardinal de Lorraine, mis en françois, du latin de Papirius Masson, Lyon, 1575.

LITTA (Pompeo). — Famiglie celebri d'Italia, Milan, 1819 et suiv., in-f° Strozzi di Firenze, t. XV, tavola VII.

LUPAČ (Prokop). — Rerum Boemicarum Ephemeris, Prague, 1584.

LUREAU (H.). — Les doctrines démocratiques chez les écriv. protestants français de la seconde moitié du XVIe s., Bordeaux, 1900.

MAITTAIRE. — Annales typographici, La Haye et Amsterdam, 4 t. in-4°, 1719-1733.

MANFRONI (C.). — La legazione del Cardinale Caetani in Francia (1589-1590), Turin, 1893 (extr. de la Rivista storica italiana, t. X, fasc. II, 1893).

MARCA (P. de). — De concordantia sacerdotii et imperii, 3e éd. (par Baluze), Paris, in-f°, 1704.

MARIÉJOL (J. H.). — La Réforme et la Ligue. L'édit de Nantes (t. VI de l'Hist. de France de Lavisse), in-4°. — Catherine de Médicis, 1922.

MARTY-LAVEAUX. — Œuvres poétiques de J. Dorat, in-16, 1875.

MASSIP (M.). — Le Collège de Tournon en Vivarais d'après les documents originaux inédits, 1890.

MASSON (Jean). — Inauguratio Ludovici in Regem, 1612. — Histoire memorable de la Vie de Jeanne d'Arc, 1612. — Q. Curti Rufi Historiarum magni Alexandri... libri octo, Lyon, in-12, 1615. — Descriptio domus quae Conflans appellatur, in-4°, 1619.

MASSON (Papire). — Nous renvoyons à notre ouvrage : Bibliographie critique des œuvres imprimées et manuscrites de Papire Masson, où l'on trouvera l'énumération de 89 productions imprimées de Masson

Digitized by Google

et de plus de 250 éditions au total de ces diverses productions. A l'exception de quatre, nous avons lu toutes les productions et vu la plupart des éditions).

MATHAREL (Ant.). — Ad Franc. Hotomani Franco-galliam... Responsio (en collaboration avec Masson), 1575.

MATHOREZ (J.). — Les Italiens à Nantes et dans le pays nantais (in Bulletin italien, t. XIII, 1913).

MAUGIS. — Hist. du Parlement de Paris de l'avènement des rois Valois à la mort de Henri IV, 3 v., 1913.

Mémoires de Trévoux, mars 1705 (pp. 548-554). Catalogue des œuvres de P. Masson.

MIGNE. — Patrologia latina, t. VIII, XI, XIII, LXI, LXXXVIII, CIV, CXIX, CXXVI, CXXXIX, CXLI, CLXXI, CLXXVIII, CLXXX, CLXXXIX. — Patrologia graeca, t. XLVI.

MIRON DE L'ESPINAY (A.). — François Miron et l'administration municipale de Paris sous Henri IV, 1885.

MOLINIER (A.). — Les sources de l'Histoire de France, 4 v., 1901-1904.

MONDAIN (Cl.). — De seditiosis liber singularis, petit in-4°, 1567.

MONOD (Gabr.). — Du progrès des études historiques en France depuis le XVIe s. (Revue historique, t. I, 1876).

MONOD (P.). — Recherches sur les alliances royales de France et de Savoie, Lyon, in-4°, 1621.

MOORE (E.). — Dante and his early biographers, Londres, 1890.

MORALES (Ambrosio de). — Los cinco libros postreros de la Coronica general de Espana, Cordoue, in-f°, 1586 (t. IV de la Coronica de Florian d'Ocampo).

MORÉRI. — Dictionnaire, avec les suppléments de Goujet, revu par Drouet, 10 t. in-f°, 1759.

MORHOFIUS. — Polyhistor literarius, 4e éd., Lubeck, 2 v. in-4°, 1747.

MORNAC (Ant.). — Feriae forenses et Elogia illustrium Togatorum Galliae ab anno 1500, pet. in-4°, 1619.

MORONI (G.). — Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica, Rome, 1840-1861, 103 vol. (t. XXII).

MOUSSIEGT (P.). — Hotman et du Plessis-Mornay. Théories politiques des Réformés au XVIe s., Cahors, 1899.

MUGNIER (Fr.). — Les Registres des entrées à l'audience du Sénat de Savoie (Mém. et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXXVII).

MURATORI (L. A.). — Rerum italicarum scriptores, t. III, Milan, in-f°, 1723.

MURET (M. A.). — Orationes, Epistolae et Poemata, Leipzig, 1672.

NAUDÉ (G.). — Apologie pour les grands hommes soupçonnez de magie, Amsterdam, pet. in-4°, 1712.

Naudeana et Patiniana, Amsterdam, pet. in-4°, 1703.

Digitized by Google

NICERON. — Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des Lettres, 1728 et suiv. (spécialement les t. V, XXXIV, XLIII).

NOAILLES (Mis de). — Henri de Valois et la Pologne, 2e éd., 2 vol., 1878.

NOLHAC (P. de). — Ronsard et l'humanisme (fasc. CCXXVII de la Biblioth. des Hautes Etudes), 1921.

ŒTTINGER. — Bibliographie biographique universelle, 2 v. in-4°, 1866.

OIHENART (Arn.). — Notitia utriusque Vasconiae, in-4°, 1638.

PAGET-TOYNBEE. — Dante in english litterature from Chaucer to Cary, Londres, 2 v., 1908.

PALMA-CAYET. — Chronologie novénaire (Michaud et Poujoulat : Collection de mémoires, t. XII, 1861).

PANISSE-PASSIS (Mis de). — Les comtes de Tende de la maison de Savoie, gr. in-4°, 1899.

PAPON (J.). — In Burbonias consuetudines commentaria, Lyon, in-f°, 1550.

PAPON (Loys). — Œuvres (éditées par Guy de la Grye), Lyon, 1857.

PASQUIER (Et.). — Œuvres, Amsterdam, 2 t. in-f°, 1723.

PATIN (Gui). — Lettres, éd. Réveillé-Parise, 3 v., 1848.

PERINI (D.). — Onofrio Panvinio e le sue opere, Rome, 1899.

PERNETTI. — Lyonnois dignes de mémoire, Lyon, 2 v., 1757.

PERRAULT (Ch.). — Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant le XVIIe siècle, 3e éd., 2 v. in-12, 1701.

PÉTRARQUE. — Opera, éd. de Bâle, in-f°, 1581.

PFISTER (Chr.). — De Fulberti vita et operibus, Nancy, 1885.

PIC DE LA MIRANDOLE (J.). — Opera omnia, Bâle, in-4°, 1557.

PICOT (Em.). — Les Italiens en France au XVIe s. Bullet. italien, t. I et II), Bordeaux, 1901-1902. — Français italianisants au XVIe s., 2 v., 1906-1907.

PITHOU (P.). — Annalium et Historiae Francorum Scriptores, 1er recueil, 1588; 2e recueil, Francfort, in-f°, 1596.

POLITIEN. — Politiani Opera, Lyon, 3 v., 1533.

POSSEVINO (A.). — Bibliotheca selecta, Venise, 2 t. in-f°, 1603. — Apparatus sacer, éd. de Cologne, 2 t. in-f°, 1608.

PRAT (J. M.). — Mém. pour servir à l'histoire du P. Broët et des origines de la Cie de Jésus en France, Le Puy, 1885. — Maldonat et l'Université de Paris au XVIe s., 1856.

RAEMOND (Florimond de). — L'Anti-Christ et l'Antipapesse, in-4°, 1599.

RAYNAUD (Théophile). — De Apostasia a Religiosis ordinibus, s. l., in-4°, 1647. — Erotemata de bonis ac malis libris, Lyon, in-4°, 1653.

READ (Ch.). — Les deux temples de l'Eglise réformée sous l'édit de Nantes. II. Le temple de Charenton (Bull. de la Société de l'Hist. du Protestantisme français, t. IV, 1856).

REURE (C. O.). — Description de Forez, par Papire Masson (Bulletin de la Diana, t. XIII, 1902-1903, pp. 89-90, Montbrison). — Bibliothèque des Ecrivains foréziens, Montbrison, 3 v., 1915.

Digitized by Google

RIGAULT (Nic.). — Petri Puteani Vita, in-4°, 1652.

ROEN (Jean). — Orationes Kyriaci Strozae, in-4°, 1599.

RONZY (P.). — Les relations de Baronius et de Papire Masson, Grenoble, 1923. — Bibliographie critique des œuvres imprimées et manuscrites de Papire Masson, 1924.

ROZIER (L.). — Agobard de Lyon, Montauban, 1891.

RUBYS (Cl. de). — Histoire véritable de la Ville de Lyon, Lyon, in-f°, 1604.

RUTILIO (Bernardino). — Veterum Jurisconsultorum Vitae, Rome, 1535.

SAINT-GENIS (V. de). — Histoire de Savoie, Chambéry, 3 vol., 1869.

SAINTE-MARTHE (Scévole I de). — Opera, 1616.

SAINTE-MARTHE (Scévole II et Louis de). — Histoire généalogique de la maison de France, 2 vol. in-4°, 1619.

SARPI (Paolo). — Lettere (éd. Polidori), Florence, 2 vol. in-16, 1863.

SAUVAL (H.). — Histoire et Recherches des Antiquités de la Ville de Paris, 2 v. in-f°, 1863.

SAVARON (J.). — Cornelii Nepotis liber de vita excellentium imperatorum... ex bibliotheca Savaronis, in-32, 1602. — Origines de Clairmont, in-8°, 1607, et in-f°, 1662. — Caii Solii Apollinaris Sidonii Opera, 2e éd., in-4°, 1609.

SAXIUS (Christophe). — Onomasticum literarium, Utrecht, 8 v. in-4°, 1775-1793.

SCALIGER (J.-J.). — Ausonianarum Lectionum libri duo, s. l. (Genève), 1588. — Epistolae, Francfort, 1628. — Prima Scaligerana, Utrecht, 1670. — Scaligeriana secunda, Leyde, 1668.

SCARDEONIO (Bern.). — De antiquitate urbis Patavii et claris civibus Patavinis, Bâle, in-f°, 1560.

SERBAT (L.). — Les Assemblées du Clergé de France (fasc. CLIV de la Biblioth. de l'Ecole des Hautes-Etudes), 1906.

[SIGONIO (C.)]. — M. Tullii Ciceronis Consolatio, Lyon, in-12, 1584.

SOLERTI (A.). — Le Vite di Dante, Petrarca e Boccaccio scritte fino al secolo decimo sesto, Milan, s. d. (1903).

SOMMERVOGEL. — Biblioth. de la Cie de Jésus, Bruxelles et Paris, 9 vol. in-4°, 1890-1900.

SORDEL. — Vita e poesie di Sordello di Goito (éd. de Lollis), Halle, 1896.

SOREL (Ch.). — Bibliothèque françoise, in-12, 1664.

SOULTRAIT (Cte de). — Le château de la Bastie d'Urfé et ses seigneurs, Saint-Etienne, in-f°, 1886.

STRICKLANDE (Giuseppe). — Ricerche storiche sul B. Bonifazio di Savoia (Miscellanea di Storia italiana, t. I, 3e serie, Turin, 1895).

STRUVIUS (B. G.). — Thesaurus eruditionis (contient la Bibliotheca antiqua de 1705), Iéna, in-4°, 1710.

TACCHINI-VENTURI (P.). — Storia della Compagnia di Gesù in Italia, t. I, Rome, 1910.

Digitized by Google

TAMIZEY DE LARROQUE (Phil.). — Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, Bordeaux, 1883. — Les correspondants de Peiresc. Gabriel Naudé. Lettres écrites d'Italie à Peiresc (1632-1636), 1887 (extr. du Bulletin du Bibliophile). — Lettres de Peiresc aux frères Dupuy, in-4°, 1888 et suiv. (t. I et t. VI particulièrement).

THIERRY (Augustin). — Lettres sur l'Hist. de France. Dix ans d'études historiques, nouv. édition, Garnier, s. d.

THOU (J. A. de). — Massoni Vita (ff. lim. de la 1re partie des Elogia de Masson par Balesdens, 1638). — Historiae sui temporis, Londres, 7 v. in-f°, 1733. — Histoire universelle, Londres, 16 vol. in-4°, 1734. — Mémoires (en tête de l'éd. précédente).

TIRABOSCHI (G.). — Storia della Letteratura italiana, 2e éd. de Modène (t. I, III, VI et VII particulièrement), 16 vol. in-4°, 1787 et suiv. — Biblioteca modenese, 6 t. en 7 vol. in-4°, Modène, 1781.

TORSAY (H. Taffin de). — La Vie, Mort et Tombeau de... Philippe de Strozzi, 1608.

TOURNIER (F.). — Mgr Guillaume Duprat au Concile de Trente (Etudes des Pères de la Cie de Jésus, t. LXXXXVIII, 1904, pp. 289-307, 465-484, 622-644).

TURREAU (P.). — Contra Othomani Franco-Galliam Libellus, 1576.

Universal Lexikon (Grosses vollständiges) aller Wissenschaften und Künste, Halle et Leipzig, in-f°, 1739.

VALOIS (Adrien de). — Notitia Galliarum, in-f°, 1675.

VAN ALMELOVEEN (Theodor Janson). — Syllabus Plagiariorum, Amsterdam, 1694.

VARILLAS (Ant.). — Histoire des révolutions arrivées en Europe en matière de religion, t. I, in-4°, 1686.

VAUZELLES (Ludov. de). — Notice sur Mathieu de Vauzelles (Revue du Lyonnais, IIIe série, t. IX, Lyon, 1870, pp. 505-529). — Notice sur Jean de Vauzelles (Rev. du Lyonnais, IIIe série, t. XIII, Lyon, 1872, pp. 52-73).

VELLUTELLO (Aless.). — La Commedia di Dante Alighieri con la nova espositione di A. Vellutello, Venise, in-4°, 1544.

VERNIÈRE (A.). — Le Président J. Savaron, Clermont, 1892.

VIGNEUL-MARVILLE (de). — Mélanges d'histoire et de littérature, 4e éd., 3 v., 1725.

VILLANI (Giovanni, Matteo, Filippo). — Croniche, Florence, 7 vol., 1844-1847.

VILLEY (P.). — Les sources et l'évolution des Essais de Montaigne, t. I. Les sources et la chronologie des Essais. Les livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne. Contribution à l'étude des sources des Essais, 1908.

WAHLUND (C. W.). — Bibliographie der Französischen Strassburger Eide vom Iahre 842 (in Bausteine zur Romanischen Philologie, Halle, 1905).

WITTEN (Henning). — Memoriae philosophorum, Francfort, 2 vol., 1677-1679.

Digitized by Google

Abréviations employées dans les notes.

A. F.	Annales Francorum.
B.	Elogia de Masson (éd. Balesdens).
D. E. U.	De Episcopis Urbis.
D. F. G.	Descriptio fluminum Galliae.
H P.	Edition de Pétrarque, Henricpetri, Bâle, 1581.
N. E. G.	Notitia Episcopatuum Galliae.
S. A. F.	Supplément aux Annales.
S. D. E. U.	Supplément au De Episcopis Urbis.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE I

Les années d'enfance et de jeunesse.
La formation intellectuelle.
Premières œuvres.

(1544-1575.)

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

Enfance et premières études de Masson. (1544-1562)

I. Le pays natal de Masson : Saint-Germain-Laval en Forez. Une famille de marchands. Mort de Noël Masson père de Papire. Masson enfant est envoyé à Lyon. Un oncle humaniste et poète : Philibert Girinet et son *Idyllion*. Le collège de Villefranche en Beaujolais. Premières études qu'y fait Masson sous le régent Godefroy. Le milieu lyonnais : la famille Girinet, Maurice Scève, les de Vauzelles, les Gondi, les Capponi, les Gadagne, les Florentins de Lyon. Influence de ce milieu lyonnais sur Masson enfant. Les Bellièvre et la Maison de l'*Angélique*.

II. Retours en Forez. Le Forez, *contado* de Lyon « Florence françoise ». Rôle du Forez dans la littérature au XVIe siècle. L'influence italienne en Forez, La Bâtie d'Urfé, séjour d'un ancien ambassadeur à Rome, aménagée à l'italienne.

III. Fin des études de Masson à Villefranche. Il est envoyé au collège des Jésuites de Billom en Auvergne en 1558. Etudes qu'il y fait. Quelques maîtres du collège de Billom : un mystique, le P. Chanal ; un disciple d'Ignace de Loyola et de Guillaume Postel : le P. Le Bas ; un Italien : le P. G. B. Viola, etc. Masson est rappelé en 1562 à Lyon. Il se dispose à aller étudier le droit à Toulouse. Obstacle mis à ce dessein par les guerres civiles. Retour de Masson à Billom. Sa liaison avec ses compatriotes foréziens, les frères Chalom. Crise mystique de Masson et de ses deux amis. Ils décident d'entrer dans la Compagnie et d'aller faire leur noviciat à Rome.

I

Dans la description du Forez qui ouvre l'*Astrée*, Honoré d'Urfé nous vante les fleuves et les rivières de cette province. « Au cœur du pays est le plus beau de la plaine, ceinte, comme d'une forte muraille, des monts assez voisins, et arrousée du fleuve de Loire, qui prenant sa source assez près de là, passe presque par le milieu, non point encore trop enflé ny orgueilleux mais doux et paisible. Plusieurs autres ruisseaux en divers lieux la vont baignant de leurs

Digitized by Google

claires ondes : mais l'un des plus beaux est Lignon, qui vagabond en son cours, aussi bien que douteux en sa source, va serpentant par cette plaine depuis les hautes montagnes de Cervières et de Chalmasel, iusques à Feurs, où Loire le recevant et luy faisant perdre son nom propre, l'emporte pour tribut à l'Océan » (1). Sous le nom de Lignon l'on n'entend aujourd'hui que la rivière qui, partie des monts de Chalmazelle, se réunit près du village de Leigneux à une autre rivière, l'Auzon, venue des montagnes de Cervières, près de Noirétable, et coule ensuite vers la Loire. Au temps de l'*Astrée*, les deux rivières, dont les sources sont fort éloignées l'une de l'autre, portaient toutes les deux, avant de se rejoindre, le nom de Lignon (2). Parmi les « délectables rivières » (3) du Forez, il en est une qui ressemble au Lignon (à l'Auzon-Lignon) comme une sœur : c'est sa plus proche voisine au Nord, la rivière d'Aix. Descendue des monts boisés de la Madeleine, elle coule dans une vallée parallèle à celle de l'Auzon-Lignon, et la distance qui les sépare dépasse rarement dix kilomètres. Elle arrose d'abord la petite ville de Saint-Just-en-Chevalet, puis traversant des gorges pittoresques, longe le village de Saint-Marcel-d'Urfé, non loin duquel se dressent sur une montagne abrupte de plus de neuf cents mètres les ruines imposantes du légendaire château d'Urfé, berceau de la famille de ce nom. Une lieue plus loin, à l'Ouest du bourg de Grézolles, elle enserre dans une île le château d'Aix qui vit naître le P. La Chaise, confesseur de Louis XIV. Poursuivant sa course vers la plaine, elle décrit un demi-cercle autour d'une éminence sur laquelle est bâtie la petite ville de Saint-Germain-Laval. Désormais elle coule en plaine, lente et paisible, et va à moins de trois lieues mêler ses eaux à celles de la Loire.

---

(1) *Astrée*, éd. de 1647, 1re partie, liv. I, pp. 1-2.

(2) C'est ainsi qu'il faut entendre l'expression « douteux en sa source ». Chalmazelle est en effet à une vingtaine de kilomètres au Sud-Est de Cervières. Masson, dans la *D. F. G.*, 1re éd., p. 14, décrit sous le nom de Lignon l'Auzon actuel, c'est-à-dire la branche septentrionale qui descend des montagnes de Cervières et de Noirétable : « *Linio* etiam fluviolus finibus Forensium propè parrochiam *Nigri Stabuli* et *Sancti Desiderii* (Noirétable et Saint-Didier-sur-Rochefort) iuxta hospitale Rupisfortianum colles adiens (l'Hôpital sous Rochefort) ; inde *Boencum* (Boën), oppidum procerum e nobilitate Levianae (la maison de Lévis) tum ad *Boteressiam* (la Bouteresse) ligneum pontem... habet... » Jusqu'au mot « inde », c'est le cours de l'Auzon actuel qui est décrit ; après le village de Leigneux, situé au-dessus de Boën, les deux branches septentrionale et méridionale réunies ne portent plus que le nom de Lignon.

(3) *Astrée*, éd. cit., p. 2.

Digitized by Google

On peut difficilement imaginer une rivière plus agréable et plus pittoresque. Moins célèbre que le Lignon dont la littérature a fait le séjour des Dianes et des Sylvandres, elle ne lui cède en rien en charme et en grâce. La poésie naturelle de ses rives s'ennoblit de l'austérité des antiques manoirs, des prieurés séculaires et des chapelles vénérables (1). Des poètes, des historiens, des érudits, des théologiens, des artistes sont nés sur ses bords, et nul coin du Forez n'a peut-être été aussi fécond en hommes remarquables (2). Aucune agglomération vraiment importante ne se presse aujourd'hui le long de la rivière d'Aix, car on ne peut qualifier ainsi les deux modestes chefs-lieux de canton qu'elle baigne : Saint-Just-en-Chevalet et Saint-Germain-Laval, réduits à n'être de nos jours que des centres de marchés agricoles, dont la population ne dépasse guère deux milliers d'habitants. Mais la seconde de ces deux bourgades, Saint-Germain-Laval, située au point où cesse la montagne et où la plaine commence, a gardé jusqu'à présent quelque chose de son ancienne importance. C'était, au XVIe siècle, une petite ville active et prospère. Assise sur une éminence dominant la plaine, fortifiée d'un château et entourée d'une enceinte, elle était une des premières places du Forez, que se disputèrent plus d'une fois les partis et les factions. Ses habitants étaient pour la plupart des bourgeois adonnés au commerce, jouissant de privilèges importants qui leur avaient été concédés par deux chartes de franchise fort anciennes, de 1248 et de 1250, et sur lesquels ils se montraient assez chatouilleux. Favorisés par un climat d'une douceur réputée (3), possesseurs des vignes qui

---

(1) Saint-Just-en-Chevalet, les Cornes d'Urfé, Grézolles, le château d'Aix, la Commanderie de Verrières, la Chapelle de Baffie (N.-D. de Laval), le Prieuré de Pommiers, etc.

(2) Philibert Girinet, poète humaniste (XVe-XVIe s.), né à Saint-Just-en-Chevalet; Papire Masson (1544-1611) ; Jean Masson (1550?-1627) ; Antoine de Laval (1550-1633), théologien, poète, historien et géographe; Jean du Crozet (1553?-1642), auteur de la « Philocalie » ; Germain Arthaud (1597?-1687), antiquaire; le P. Antoine de Boissieu (1623-1691), écrivain ascétique; Pierre Hébrais, théologien du XVIIe siècle; le graveur Auguste Bonnet (XIXe siècle), tous nés à Saint-Germain-Laval; le P. La Chaise (1624-1709), confesseur de Louis XIV, né au château d'Aix.

(3) P. Masson: *D. F. G.*, éd. cit., p. 17: Divi Germani oppidum valde salubre. — Idem : *Descriptio Regionis forensis* (Bibl. nat. *Ms. Baluze 135*, f 23) : Divi Germani a Valle... oppidum... alto loco situm ubi aer salubre... vinum abunde crescit. — Idem : Note adressée à Belleforest pour sa *Cosmographie* (Bibl. nat. *Ms. fr. 16661*, f. 547): Saint-Germain-Laval... qui est situé en bon pays de vignoble et bien fertile et bien aéré.

Digitized by Google

s'étendaient aux alentours de la ville, n'ayant qu'à attendre les chalands que leur amenaient les foires du pays, ils devaient jouir, à l'abri des remparts de leur ville, d'une aisance qui nous est encore attestée aujourd'hui par quelques vieilles demeures de ce temps que Saint-Germain-Laval a conservées (1).

C'est dans une de ces familles bourgeoises (2) et dans cette petite ville que naquit, le vendredi 6 mai 1544, Jean Masson, que la postérité devait connaître sous le nom de Papire (3). Il était le deuxième enfant de Noël Masson, riche marchand de Saint-Germain, et d'Antoinette Girinet, son épouse. Les biographes de Papire Masson (4) : de Thou, Charles Perrault et Niceron, tout en insistant sur l'aisance de Noël Masson, ne nous renseignent point sur la nature du commerce qu'il exerçait. Peut-être s'adonnait-il au commerce des étoffes

---

(1) Sur Saint-Germain-Laval et son histoire, cf. V. Durand: *Excursion archéologique de la Société de la Diana à Saint-Germain-Laval* (in *Bulletin de la Diana*, t. X, pp. 289-462).

(2) La famille Masson n'était pas noble et n'avait pas d'armoiries quoi qu'en aient pu penser Mathieu de Goussaucourt et André Steyert. Le premier, dans son *Martyrologe des Chevaliers de S. Jean de Hiérusalem*, Paris, M.DC.XLIII, in-f°, t. I, f. *iij* verso: « table des autheurs desquels s'est servy l'autheur de ce livre, leurs armes et blasons », lettre *M*, nous dit de Papire Masson qu'il « portait d'argent à un arbre de sinople ». Et il indique aussitôt après sa source: « Massonius, *neveu* de Papirius en ses Cardinaux de France qu'il a communiqué à l'autheur, livre non imprimé, et est entre les mains du sieur du Chesnes, avec les écussons gravés en taille douce ». Or le Masson appelé ici neveu de Papire est Jean Masson, le frère de Papire, mort en 1627, qui n'a pu fournir un renseignement si inexact à Goussaucourt. Ce dernier ne l'avait sans doute ni connu ni vu, sans cela il aurait su que Papire Masson n'eut point de neveu de son nom. Il aura pris pour les armes de Masson une armoirie quelconque gravée sur le recueil. — André Steyert (*Armorial Général du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, publié sans nom d'auteur à Lyon, chez Aug. Brun, MDCCCLX, f. 41), mentionne et reproduit les « armoiries des Masson » (*D'*... à une étoile en chef et trois grenades d'...posées 2 et 1), armoiries figurant au-dessous des divers portraits de Papire Masson. Il s'agit là d'armoiries fantaisistes, d'une sorte d'emblème familial qui n'a rien d'héraldique. La devise qui accompagne ces armoiries dans les portraits de Masson est assez claire : *Tot Massonos*. La famille Masson comprenait en effet autant de membres (Papire, Jean, Catherine) qu'il y avait de grenades.

(3) J.-A. de Thou: *Papirii Massoni vita*, imprimée en tête de l'édition des *Elogia* de Masson par Jean Balesdens, Paris, Huré, 1638, f. *e* recto et verso. — Le *Ms.* de la Bibl. nat. *fr. 24519*, f. 318, nous apprend que Papire Masson était né un vendredi, d'après le témoignage de Masson lui-même dans l'*Historia romana ex sexdecim poetis*.

(4) V. *Appendice, Notes additionnelles*, 1: *Biographes de Masson*.

Digitized by Google

de drap dites « guinées », qui fut pendant longtemps une des spécialités de cette petite ville active et commerçante. Les Masson ou Le Masson (les deux formes existent) étaient de souche forézienne et établis depuis plusieurs générations à Saint-Germain-Laval. On peut penser que le père de Noël Masson, Jean Masson, qui avait épousé, en janvier 1503, Catherine Lerlier ou Leslier (1), avait déjà géré convenablement le négoce qu'il dut laisser à son fils Noël Masson, et que celui-ci n'eut, pendant les courtes années où il le géra lui-même, qu'à continuer des traditions déjà établies de probité et d'habileté commerciale pour prospérer. *Locupletem mercaturam exercuit* (2), dit de Thou. Il avait épousé en janvier 1541 une jeune fille originaire de Saint-Just-en-Chevalet, près de Saint-Germain (3). Antoinette Girinet, ainsi se nommait la jeune fille, semble avoir été de quelques années plus jeune que son mari. Devenue veuve vers 1550, elle sera encore toute jeunette, *juvencula*, suivant l'expression de Jacques-Auguste de Thou. Elle appartenait à une famille distinguée de la bourgoisie forézienne qui a fourni un certain nombre de magistrats et d'ecclésiastiques au Forez et au Lyonnais. On se piquait, dans la famille Girinet, de littérature et de poésie, et l'on y devait jouir aussi d'une certaine fortune qui ne pouvait que favoriser ces tendances.

L'union de Noël Masson et d'Antoinette Girinet avait d'abord été couronnée par la naissance d'une fille qui reçut le prénom de Catherine, qui était celui de sa grand'mère paternelle (4). A l'aîné des garçons, qui vint ensuite, on donna le prénom de Jean, sans doute en hommage à la coutume souvent observée en Forez, qui veut que l'aîné des mâles porte le nom du grand-père paternel. En outre, comme Papire Masson l'a fait remarquer dans la dédicace au dauphin de son *Historia romana ex sexdecim poetis* (5), on célébrait le

(1) Note du *Ms. fr. 22861* de la Bibl. nat., f. 50 verso: Avus suus Joannis nomen ferens nupsit Cathar. Lerlier (?) anno 1503 mense januario. Ces notes sont postérieures à 1614 (le P. Jacques du Breul est mentionné comme décédé au f. précédent) et semblent avoir une origine familiale. On lit au dos du folio 50 l'adresse de Jean Masson, frère de Papire (mort en 1627): A Mr. Masson, aumosnier du Roy... maison des Billettes, Paris.

(2) De Thou: *Pap. Massoni Vita* (in *B.*, part. I, f. *e* verso).

(3) *Ms.* Bibl. nat. *fr. 22861*, ff. 49 et 50.

(4) Nous ignorons la date exacte de la naissance de Catherine, mais on peut vraisemblablement la placer vers 1542. Il ressort du texte de de Thou (*op. cit.*, f. *e* verso), qui la mentionne en premier lieu, qu'elle était l'aînée.

(5) Cf. *Ms.* Bibl. nat. *fr. 24519*, f. 318 verso; de Thou: *op. cit.*, f. *e* recto et verso.

Digitized by Google

jour de sa naissance la fête de saint Jean devant la Porte Latine : ce fut une raison de plus de lui donner ce saint pour patron. Un troisième enfant vint quelques années plus tard (1) augmenter la famille : c'était un garçon, il reçut lui aussi le prénom de Jean. Mais à peine était-il venu au monde qu'un deuil vint attrister la joie de cette naissance : Noël Masson fut ravi prématurément à l'affection de sa jeune épouse, qui resta veuve avec trois enfants en bas âge (2). Nous ignorons la date exacte de la mort de Noël Masson, mais on peut vraisemblablement la fixer en 1550 ou 1551. La jeune femme dut se préoccuper d'assurer la bonne marche du commerce que son mari en mourant laissait à ses seuls soins. Or, au XVIe siècle, plus encore que de nos jours, c'était pour une femme isolée une tâche fort difficile. Après avoir consacré à son deuil le temps strictement nécessaire, elle convola en secondes noces. Nous la trouvons remariée dès l'année 1552 (3). Sur ce second mariage d'Antoinette Girinet, ses enfants ont été très sobres de détails. Papire Masson, qui a eu très vif le sentiment familial et qui semble avoir toujours gardé pour sa mère une tendresse profonde, observe un silence complet sur son beau-père. Lorsque, après bien des années d'absence, à l'automne de 1579, il reviendra visiter les siens restés au pays natal, il ne mentionnera que sa mère et sa sœur Catherine, alors mariée et mère de famille (4). Nous pouvons en conclure que le beau-père était mort à cette date et que de son mariage avec Antoinette Girinet aucun enfant n'était né ou ne vivait à cette époque. Jean Masson junior est également muet sur ce mariage, que seul de Thou a mentionné brièvement en prenant soin d'ajouter que, « tout en passant à de secondes noces, la jeune femme ne renonça point pour son nouvel amour à ses affections antérieures », c'est-à-dire à sa tendresse pour ses enfants (5).

---

(1) La plupart des biographies indiquent sa naissance « vers le milieu du siècle » (Michaud, Didot, etc.). Aucune n'indique la date précise de sa naissance non plus que celle de sa mort. Une lettre de Peiresc, du 16 mai 1627 (Cf. *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* publiées par Ph. Tamizey de Larroque, Paris, 1888, t. I, lettre LI, p. 222), nous permet de fixer la date de sa mort aux alentours d'avril-mai 1627. — Une note du *Ms. fr. 22861*, f. 65 recto, nous apprend sinon l'année du moins le mois de sa naissance, juin « circa Sancti [Joannis Baptistae] nativitatem », vers la S. Jean, qui est le 24 juin.

(2) De Thou: *op. cit.*, f. *e* verso.

(3) De Thou: *ibid.*

(4) P. Masson: *D. E. U.*, f. 220 recto et verso.

(5) De Thou: *op. cit.*, f. *e* verso: « Cum mater juvencula ad secunda vota

Digitized by Google

La présence de trois enfants en bas âge, même dans une maison de commerce bien achalandée, parut-elle un peu excessive au nouveau mari? On ne saurait l'affirmer. Toujours est-il que le second mariage d'Antoinette Girinet coïncida avec l'éloignement de Jean Masson, le futur Papire, alors âgé de huit ans. Se séparer de l'autre Jean, le dernier né, il n'y fallait pas songer : les soins maternels lui étaient encore indispensables. Quant à Catherine, l'aînée, elle pouvait rendre à la maison de menus services, et d'autre part il n'était point d'usage dans les familles d'honnête bourgeoisie moyenne de donner aux filles une éducation qui nécessitât leur envoi dans un collège. On décida donc de se séparer de l'aîné des garçons pour lui faire commencer ses études. Il fut envoyé à Lyon auprès de ses oncles maternels, les Girinet, et remis en particulier aux soins de l'un d'entre eux, Philibert Girinet, qui se chargea de diriger de ses conseils l'éducation de son neveu et de subvenir aux frais qu'elle nécessiterait (1). Ce personnage peu connu, et qui mériterait de l'être davantage, a exercé une influence considérable sur Papire Masson (2). Né vers la fin du XVe siècle, à Saint-Just-en-Chevalet, il était l'aîné des frères d'Antoinette. Entré dans les ordres, il était, en 1552, au moment où le jeune Masson lui fut confié, chevalier de

---

convolasset, non tamen quod ferè fit, primas caritates novo succedente adfectu deseruit ». — Charles Perrault (*Hommes illustres*, t. I, p. 100) traduit: « Sa mère qui passa bien-tost à de secondes nopces, ne laissa pas de conserver pour luy [pour Masson] beaucoup d'amour et de tendresse ». Quant à Niceron (*Mémoires*, t. V, p. 182), il s'exprime ainsi: « Sa mère, qui se remaria quelque temps après, ne perdit pas pour cela, comme cela n'arrive que trop souvent, la tendresse et l'amour qu'elle devoit à ses enfants du premier lit ». L'expression « enfants du premier lit » pourrait laisser supposer qu'Antoinette Girinet en eut d'autres. Mais Niceron suit pas à pas de Thou et ne connaît que les renseignements donnés par celui-ci, cela est visible. Il a voulu traduire ainsi le « primas caritates » de de Thou, sans penser plus loin.

(1) C'est ce qui ressort de l'épithète de mécène (*maecenas meus*) que lui décerne Papire Masson dans la *D. F. G.*, 1re éd., p. 17. Dans un autre passage du même ouvrage, p. 390, il déclare avoir fait ses études *procurante avunculo* En 1586, il évoquera avec reconnaissance la mémoire de cet oncle alors défunt, *de nobis olim bene meriti*, ajoutera-t-il. (*D. E. U.*, f. 220 recto.)

(2) Sur Philibert Girinet, cf. Guill. Colletet: *Discours du poème bucolique où il est traitté de l'églogue, de l'idyle et de la bergerie*, Paris, Chamhoudry, 1667, in-12, p. 28; Dominique de Colonia: *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, Lyon, Rigollet, 1728-1730, in-4°, t. II, chap. XI, pp. 576-584; Pernetti: *Lyonnois dignes de mémoire*, Lyon, Duplain, 1757, in-8°, t. I, pp. 283-285; Moréri: *Dictionnaire*, éd. de 1759, t. V, lettre G, pp. 210-211; Bréghot du Lut et Péricaud: *Biographie lyonnaise*, p. 129.

Digitized by Google

l'église de Lyon (1), trésorier de l'église Saint-Etienne, une des trois églises qui, avec Sainte-Croix et le Baptistère, forment la cathédrale de Lyon, dénommée aujourd'hui cathédrale Saint-Jean. Il joignait à ces dignités le titre de prieur de l'église de Saint-Thibaud, située sur le territoire de sa petite ville natale de Saint-Just-en-Chevalet. Humaniste, érudit, *vir doctissimus* (2), il était à ses heures un poète latin original et plein de verve. Lié avec Gilbert Ducher, qui lui dédiait une de ses épigrammes (3), ami et admirateur de Maurice Scève, dont il a célébré le talent poétique, il avait publié chez Jean Oporin, à Bâle, en 1546, un poème latin de deux cent cinquante-trois vers, qui est une sorte d'idylle lyonnaise que Colletet qualifie d' « assez supportable », et où le Père Dominique de Colonia loue, en même temps que la « singularité de la matière », le « feu poétique » et « quelques traits assez heureux » malgré des « négligences et des inégalités» (4). Assurément Philibert Girinet n'aspi-

---

(1) Le Chapitre métropolitain de Lyon comprenait trois corps: 1° les *chanoines comtes* de Lyon au nombre de 32 (pour entrer dans cette première catégorie, il fallait prouver seize quartiers de noblesse tant du côté paternel que du côté maternel) ; 2° les *officiers* également au nombre de 32 (4 *custodes*, 7 *chevaliers*, 1 *théologal* et 20 *perpétuels*) ; 3° les *habitués*, au nombre d'une centaine, comprenant le clergé inférieur de ce chapitre. — Les *chevaliers* avaient pour rôle surtout de veiller à la conservation des droits de l'église, ils en étaient comme les avocats ou docteurs et on exigeait qu'ils fussent gradués. Ils étaient dispensés des offices. Les familles de la haute bourgeoisie lyonnaise recherchaient fort pour leurs membres ecclésiastiques cette dignité de chevalier, à défaut du canonicat réservé aux membres des familles de haute noblesse. (Cf. Ludovic de Vauzelles: *Notice sur Jean de Vauzelles*, in *Revue du Lyonnais*, 3e série, t. XIII, 1872, pp. 52-53, note.)

(2) P. Masson: *D. E. U.*, f. 220 recto.

(3) *Epigrammatum libri duo*, Lyon, S. Gryphe, 1538, in-8°, p. 138. Sept distiques y sont adressés *Ad Philibertum Girinetum amicum non vulgarem.*

(4) Le poème de Ph. Girinet parut dans le recueil collectif: *Bucolicorum auctores XXVIII quotquot a Vergilii aetate ad nostra usque tempora eo poematis genere usos nancisci in praesentia licuit*, Bâle, J. Oporin, 1546, pet. in-8°. Une copie de ce poème faite sur l'imprimé de Bâle par le P. Cl.-Fr. Ménestrier occupe les ff. 258 et suiv. du *Ms. 1441-1442* de la Bibliothèque de Lyon, et porte pour titre: *Philiberti Girinetti de Petri Gauterii in pragmaticorum Lugdunensium principem electum* (sic pour *electione*) *idyllion.* (Cf. *Catal. des Mss. des Biblioth. publ. de France, Départements*, t. XXX, *Lyon*, 1re partie.) Le P. Dominique de Colonia, qui le croyait inédit, en a publié des extraits parfois incorrects et une analyse (*Hist. littéraire de la Ville de Lyon*, t. II, pp. 576-584). Bréghot du Lut ignorant l'éd. de Bâle l'a publié en 1838, d'après le ms. de Lyon, sous le titre: *Le Roi de la Basoche* (Lyon, Périsse, in-8° de 27 pp.), texte et traduction en regard avec des notes indiquant les imitations

Digitized by Google

rait point à rivaliser avec la *Délie* de Scève, parue en 1544. Son inspiration est beaucoup plus familière. Il célèbre une fête toute lyonnaise, l'élection à la royauté de la Basoche d'un jeune légiste, Pierre Gautier, qui est peut-être le même que ce Pierre Gauthier dont nous parle Simon Goulart dans les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX* (1), et qui mourut lieutenant de robe courte, le 1er septembre 1572, lendemain de la Saint-Barthélemy lyonnaise, « de l'horreur de voir un si grand tas de corps humains si estrangement chapplés ». Le poème débute par une description du mois de mai, ce mois délicieux où « résonnent de chants harmonieux les fourrés épais qui servent de demeure aux oiseaux », où le « ciel serein » lui-même prend comme « un visage très doux ». En ce mois de mai a lieu l'assemblée des gens de loi lyonnais qui doit élire un roi. L'heureux élu est Pierre Gautier dont « un léger duvet naissant » couvre la lèvre, mais qui n'en a pas moins plus d'esprit que d'âge et dont « la vertu égale au moins la naissance ». On le porte en triomphe. Un sceptre doré à la main, il prononce des harangues et promène en pompeux et joyeux cortège, acclamé du populaire, sa majesté royale à travers la ville de Lyon. Sur son ordre, on a fait des coupes dans les bois des environs : c'est une débauche de verdure dans la ville, et l'on plante des mais devant sa demeure et devant celle des notables qui l'accompagnent. Plusieurs jours durant, les fêtes se succèdent en l'honneur du nouveau souverain. Au troisième jour, c'est une visite à l'église Saint-Just où a lieu une cérémonie religieuse, accompagnée de l'hommage du

---

de poètes anciens et proposant quelques corrections. Ce poème a été également réimprimé avec une traduction par Ad. Favre dans ses *Etudes historiques sur les Clercs de la Bazoche*, Paris et Vienne, 1856, in-8°, pp. 358-369. On en trouve également la traduction dans l'ouvrage de Marius Audin: *La Bazoche et les Clercs du Palais*, Lyon, 1909, in-16, pp. 21-35. Les jugements de G. Colletet et du P. de Colonia sur ce poème que nous rapportons se trouvent respectivement p. 28 du *Discours du Poème bucolique* et pp. 577 et 584 de l'*Hist. littéraire de Lyon*, t. II. M. Eug. Parturier, dans son édition de la *Délie* de Maurice Scève, signalant (pp. v-vi, note 1) le poème de Girinet, semble le croire contemporain du P. Ménestrier (!!) et ne lui reconnaît pour cela qu'une « mince valeur documentaire ». C'est se méprendre singulièrement.

(1) I, 485. Cf. Bréghot du Lut et Péricaud: *Biographie lyonnaise*, p. 123. — Un érudit forézien, Testenoire-Lafayette (*Notaires de l'arrondissement de Saint-Etienne*), a émis l'hypothèse que le Pierre Gautier célébré par Girinet serait le fils d'un Guillaume Gaultier, notaire à Saint-Romain-en-Jarez. Cela est en contradiction avec les vers 11-12 du poème de Girinet qui déclarent que le héros était de haute et ancienne noblesse.

Digitized by Google

Chapitre tout entier et suivie d'un banquet somptueux. Car ce n'est pas pour rien que les coteaux de Saint-Just produisent un vin fameux que Papire Masson célébrera plus tard pour son parfum (1). Après la cité, la campagne, cette molle et douce campagne lyonnaise des bords de la Saône. Il y a justement, non loin de la ville, une île fraîche et verdoyante dont le poète nous fait une description enchanteresse. C'est l'Ile-Barbe, où se trouvent divers temples fort vénérés. Le souverain décide de s'y rendre en grande pompe. Vite on prépare sur la Saône une flottille et l'on rassemble les mariniers. On installe sur quelques-unes des embarcations des canons et des pièces d'artifice. Pendant trois jours ce sont des fêtes nautiques sur la Saône : joutes, feux d'artifice, rien n'y manque. Puis, au matin de l'Ascension, le roi, après s'être bien reposé de ses fatigues sur un « lit moelleux », donne l'ordre d'appareiller pour l'île enchantée. Il prend place dans une barque, et, au milieu des salves, le cortège s'avance, remontant la Saône. Le poète nous dépeint l'étonnement des forêts qui, étagées sur les bords du fleuve, voient passer « tous ces héros aux armes étincelantes et toutes ces barques peintes de vives couleurs ». Débarqués dans l'île, le roi et sa suite assistent à une cérémonie religieuse dans un temple et font de riches présents au sanctuaire. Après quoi un festin plantureux est offert à ses sujets et aux dames qui les accompagnent, par le roi de la Basoche. Des mets succulents y sont arrosés des crus locaux de Collonges et de Millery et de vins inconnus aux anciens, tels que ce fameux vin de Beaune que nos pères considéraient comme une des grandes supériorités de la France sur l'Italie (2). Au festin s'entre-

---

(1) Ph. Girinet: *Idyllion.*

Fanaque vitifero quae sunt in colle Beati
Deveniunt IVSTI quos laetâ fronte sacerdos
Excipit antistes sacrâ comitante catervâ,
Occurens; factoque sacro, succedit in aedes
Illius Princeps, magno convivia luxu
Instruxit lautosque intra sua tecta paratus.
Conveniunt multae mandato Principis illo
Matres atque nurus; forma praestante puellae
Non deerant molles generoso sanguine cretae.

Cf. Colonia: *Hist. litt. de Lyon*, t. II, p. 581. — Bréghot du Lut: *Le Roi de la Basoche*, p. 12. — P. Masson, parlant des vins de cette colline de Fourvière et de Saint-Just, dira dans la *D. F. G.*, 1re éd., p. 394: « Vinum illarum vitium velis nolis eo gustu est ut sapere odorem incensi ustulatique videatur ».

(2) Cf. Colonia, *op. cit.*, t. II, pp. 581-582, et Bréghot du Lut: *Le Roi de la*

Digitized by Google

mêlent ou succèdent les joyeux devis, les vers, la musique, la danse, les délassements champêtres. Nous avons là, vraiment, dans la description que le poète fait de la scène, comme un écho de la Renaissance italienne :

« Les assistants, ayant satisfait leur appétit, commencent à égayer leurs esprits par la conversation, tout en vidant de pleines coupes d'un vin qui rend joyeux. Le puissant Maurice Scève prodigue à ses auditeurs ses mots pleins de grâce, et les enchante de son langage harmonieux : poète sacré, ses tempes sont dignes du laurier d'Apollon, soit qu'il chante les armes terribles du redoutable Mars, soit qu'il chante les bois ombreux, les champs en fleurs ou les tendres feux que nul n'ignore. Car si son corps est chétif et peu propre aux fatigues de la guerre, la Nature maternelle lui a donné en compensation et le génie et l'art... Quelques-uns font vibrer les cordes des lyres, d'autres chantent, sans s'accompagner d'instruments, des mélodies harmonieuses. Là, une flûte de buis fait entendre de doux sons; nombreux sont ceux qui jouent de la harpe langoureuse. Tels sont les divertissements jusqu'au moment où on se lève de table... Alors quelques-uns s'égarent sous les ombrages et

---

Basoche, p. 12. — La supériorité du vin de Beaune fut un des graves arguments que les membres de la cour pontificale d'Avignon, adversaires du retour de la papauté à Rome, invoquèrent jusqu'à la fin. Il en est fait usage dans l'*Invectiva contra Fr. Petrarcham* de maître Jean de Hesdin, et Pétrarque ne néglige pas d'y répondre dans l'*Apologia contra cujusdam Galli calumnias*. (Cf. t. II de *Francisci Petrarchae opera*, Bâle, Sébastien Henricpetri, 1581, in-f°, où les deux opuscules figurent sous les titres de: 1° *Galli anonymi Invectiva;* 2° *Apologia contra Gallum*. Une édition critique de ces mêmes opuscules a été publiée récemment à Naples par le professeur Enrico Cocchia [1920].) Sur cette querelle du vin de Beaune entre Français et Italiens, cf. H. Cochin: *La grande controverse de Rome et Avignon au XIVe siècle* (in *Etudes italiennes*, 3e année, n° 1, janvier 1921, p. 8). Philibert Girinet se souvient sans doute de cette querelle quand il assure que devant les crus inconnus aux anciens, et parmi lesquels figurent les vins de Beaune, les Falernes italiens n'ont qu'à s'incliner :

Illaque quae priscis non sunt scriptoribus olim
Nota, quibus tamen assurgunt campana Falerna:
Illic haud ulli deerant Belnensia vina.

(Ed. Bréghot du Lut, p. 23.)

Papire Masson rappellera aussi plus tard la supériorité du vin de Beaune et mentionnera Pétrarque à ce propos: « Petrarcha adversus Galli nescio cujus calumnias negare non audet Belnense vinum suis temporibus in pretio apud Gallos fuisse, prout hodie quoque est, restatque vetus proverbium quod de eo vini genere dici solet:

« Vinum Belnense post omnia vina recense ».

(*D. F. G.*, 1re éd., p. 385.)

Digitized by Google

les riants bosquets; d'autres se promènent dans les jardins ou foulent les prés herbeux; certains se livrent à des danses joyeuses, d'autres s'étendent sur l'herbe molle, d'autres exercent leurs membres à des jeux vigoureux. Il en est qui s'adonnent à des jeux pleins de douceur. Et ce n'est que lorsque l'Etoile de Vénus, annonciatrice de l'ombre, commence soudain à paraître dans le ciel que l'on songe à regagner la ville » (1).

La flottille redescend alors la Saône, saluée au passage par le canon de la forteresse de Pierre-Scize, et, dans les rues de la cité lyonnaise, où se pressent, curieux du spectacle, dit le poète, « les mères, les jeunes femmes, les vieillards chargés d'ans, les jeunes gens et les jeunes filles parées de leurs plus beaux atours » (2), se déroule un cortège triomphal qui reconduit le roi de la Basoche au Palais de Justice, siège de son éphémère royauté.

---

(1) Est epulis ardor postquam compressus edendi
Incipiunt animos fando exhilarare, capaces
Craterasque mero plenos siccare jocoso.
Cunctorum lepidis implet *Mauricius* aures
Dictis *Sceva* potens blando sermone, sacerque
Vates, sunt cujus dignissima tempora lauro
Phoebea, Martis cantet seu dura potentis
Arma, umbrosos seu saltus, seu florea rura,
Seu teneros nullus quos non intelligit ignes;
Exiguum illius non armis utile corpus
Ingenio natura parens pensavit et arte.
Vocales alii pulsabant pectine nervos;
Assa alii modulos concordes voce canebant:
Parte alia numeros diffundit tibia dulces
Buxea; non pauci genalia nabla frequentant;
Talibus atque aliis se oblectant; deinde relictis
Consurgunt mensis cuncti. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Hinc alii subeunt umbras et amœna vireta,
Fragrantes alii hortos, prata alii herbida calcant;
Pars festas ducit choreas, pars desidet herbâ
In molli; durâ exercet pars membra palaestrâ;
Contendunt alii plenis dulcedine ludis;
Inde urbem repetunt, magno cum Vesper Olympo
Umbrifer inciperet ruere.

Cf. Bréghot du Lut: *Le Roi de la Basoche*, pp. 24-26; Colonia: *op. cit.*, t. II, p. 583.

(2) Tum sese studiis matresque nurusque videndi,
Longaevique senes, juvenes, comptaeque puellae
Effundunt; vicos ramosaque compita complent.

Cf. Colonia: *op. cit.*, t. II, p. 584; Bréghot du Lut: *op. cit.*, p. 26.

Digitized by Google

Ce poème, dont la latinité ne manque pas d'élégance, nous apporte des renseignements précieux sur le caractère plutôt enjoué de Philibert Girinet. Il nous éclaire singulièrement sur la nature de son humanisme. A regarder de près les hexamètres de l'*Idyllion* on y saisit le plus souvent l'imitation formelle de deux poètes latins de l'antiquité : Virgile et Ovide. Mais on y saisit aussi quelque chose de plus moderne. Le souffle de la Renaissance italienne a passé dans cette poésie où l'on sent parfois comme un écho lointain des églogues napolitaines de Pontano ou de Sannazar dont les presses lyonnaises vulgarisaient les œuvres (1). La flûte de buis de Girinet a des accents parfois identiques à ceux de la flûte d'ivoire de Pontano (2). Sans doute la muse du vénérable ecclésiastique ne s'attarde guère dans les champs de l'amour (3), mais la joie de vivre exubérante et quelque peu païenne, qui anime gentilshommes, bourgeois et mariniers lyonnais, est bien la même que celle qui animait les insouciants baigneurs de Baïa ou les pittoresques pêcheurs de Mergellina qu'avaient chantés, aux pieds du tombeau légendaire de Virgile, les deux poètes parthénopéens.

---

(1) Le Vénitien Balthazar de Gabiano, vers 1514, contrefaisait à Lyon l'édition aldine des œuvres de Pontano de 1513 (Cf. Baudrier: *Bibliographie lyonnaise*, t. VII, p. 19). Sébastien Gryphe et ses successeurs, de 1536 à 1587, ne publièrent pas moins de neuf éditions des *Opera omnia* de Sannazar (Cf. Baudrier: *op. cit.*, t. VIII, pp. 94, 106, 137, 213, 231, 290, 354, 381, 399). Trois de ces éditions (1536, 1537, 1540) sont antérieures au poème de Girinet.

(2) P. Girinet: ...numeros diffundit tibia dulces
Buxea...
Pontano: Tibia jam teneros fundit eburnea modos.
(*De amore conjugali*, liv. III, vers 34.)

Pour se rendre compte de l'identité de ton assez fréquente entre les deux poètes, on pourra comparer, par exemple, les vers 1-6 de l'*Idyllion* de Girinet et les vers 7-13 de la pièce intitulée *De annorum varietate* au livre I de l'*Urania* de Pontano.

(3) Sauf en deux courts passages: le premier, où le poète nous décrit les méfaits de l'amour au mois de mai, quand

...Venus alma subit juvenum praecordia, mentes
Turbat Amor, furiatque furens volucresque ferasque;
(Ed. Bréghot du Lut, p. 8.)

le deuxième, où il nous montre, pendant le festin de l'Ile Barbe, toutes les jeunes filles devenues amoureuses de son héros et n'ayant d'yeux que pour lui :

...immotis praestantem frontis honorem
Ipsius inspectant oculis vultusque decoros
Mirantur, caeco perculsae vulnere pectus.
(Ed. Bréghot du Lut, p. 23.)

Digitized by Google

Le jeune Jean Masson fut accueilli par son oncle poète, alors sans doute plus que quinquagénaire, avec une tendresse paternelle dont, toute sa vie, il devait garder un reconnaissant souvenir. De retour en Forez, après une absence de dix-huit ans, en 1579, un de ses premiers actes sera de se rendre en pieux pèlerinage sur le tombeau de son oncle et d'y porter des fleurs qu'il arrosera de ses larmes (1). Et vers la fin de ses jours, en 1608, atteint déjà par la maladie qui devait l'emporter quatre ans plus tard, et à demi paralysé, il évoquera encore la chère mémoire de son bienfaiteur en des termes dont l'humanisme ne dissimule pas l'émotion intense : « Fassent les dieux que cet homme vertueux repose en paix » (2). C'est auprès de cet oncle que le jeune Masson, à peine âgé de huit ans, reçut ses premières impressions littéraires, et il n'est pas indifférent pour nous de le voir s'ouvrir à la vie de l'esprit sous la direction d'un poète humaniste lettré et érudit, dans ce milieu lyonnais où la famille Girinet comptait plusieurs de ses membres qui s'adonnaient à l'étude des bonnes lettres (3), tout en occupant des charges importantes dans l'église, le barreau ou la magistrature.

---

(1) *D. E. U.*, f. 220 recto: « ... cum... patriam meam... post decem et octo absentiae annos... inviserem... piosque cineres avunculi nostri Philiberti Girinetae doctissimi viri et de nobis olim bene meriti aspicerem cum lachrimis, eiusque tumulum floribus aspergerem... ».

(2) *D. F. G.*, 1re éd., pp. 390-391: « cujus memoriam diligenter conservare debeo, faxintque superi ut probus ille vir cognomento Philibertus Girinetius mollissime quiescat ». Cf. aussi même ouvrage, p. 17. Comme nous le démontrerons, la *D. F. G.* a été rédigée sous sa forme définitive vers 1608.

(3) Outre Philibert Girinet, on trouve à cette époque, à Lyon, son frère Jacques Girinet, « bourgeois de Lyon, capitaine du quartier de Fourvières », qui survécut à Philibert (il vivait encore en 1579), et dont un fils, Clément Girinet, entré dans les ordres, succédera à son oncle dans la charge de trésorier de l'église Saint-Etienne qu'il exercera en 1579.

Un Jean Girinet, avocat et juge à Lyon, avocat du roi en 1557 (que Bréghot du Lut croit être un neveu de Philibert, mais que nous croyons plutôt son frère), était en relation avec les poètes et les lettrés de sa ville. Le poète Charles Fontaine lui dédiait, en 1555, une des *Epigrammes pour estreines de ceste année 1555*, qui figurent dans *Les ruisseaux de Fontaine*, Lyon, Thibauld Payen, 1555 (p. 173), et le louait de sa « vertu » et de sa « science ». En 1557, le même poète le célébrait encore comme son ami dans une épigramme à la suite de l'*Ode de l'antiquité et excellence de la ville de Lyon*, Lyon, Jean Citoys, 1557, in-8° (p. 23). Le 21 décembre 1554, Jean Girinet prononça deux discours, l'un en latin, l'autre en français, dans l'église Saint-Nizier à l'occasion de l'installation des nouveaux échevins. Ces deux discours furent publiés l'année suivante par Jean de Tournes (*Joannis Girineti caussarum patroni orationes duae Lugduni Comitiis Consularibus habitae.* Apud Joannem Tornae-

Digitized by Google

Après avoir gardé quelque temps son neveu auprès de lui, Philibert Girinet songea à lui faire commencer ses études. Il y avait précisément non loin de Lyon, sur les bords de la Saône chère au poète de l'*Idyllion*, à Villefranche en Beaujolais, un collège assez prospère que dirigeait un régent originaire de Troyes en Champagne, du nom de Pierre Godefroy. Sous la direction de ce maître, dit de Thou, les études y étaient florissantes (1). C'est là que fut envoyé le jeune Masson, vraisemblablement à l'automne de 1552. Le choix de l'oncle s'expliquait par la proximité du lieu, peut-être aussi par des considérations de climat. Nous savons, en effet, que dans son enfance le futur Papire était d'une santé plutôt débile (2), et le séjour de Lyon ne lui eût sans doute pas été très favorable. Mais une autre considération dut entrer en ligne de compte : la renommée du régent Godefroy. Ce Champenois réfugié en Beaujolais, ce « Rémois », comme il s'intitulait lui-même, paraît avoir eu des qualités pédagogiques assez sérieuses. Papire Masson rappellera plus tard avec gratitude que c'est à lui qu'il doit d'avoir été heureusement initié aux rudiments des lettres (3). Des témoignages nous sont restés de l'enseignement de ce maître par deux ouvrages sco-

---

sium, in-4°, M.D.LV). Ils sont un témoignage remarquable de l'érudition et de l'éloquence de Jean Girinet qui émaille son discours latin de citations latines et de citations grecques, et, dans son discours français, réclame pour Lyon l'institution d'un Parlement et, à ce propos, fait une intéressante histoire judiciaire de la cité. Jean Girinet était aussi poète à ses heures: on trouve des vers latins et grecs de lui en tête des *Commentaria in Burbonias consuetudines* de Jean Papon, Lyon, 1550, in-f°.

Un Pierre Girinet, docteur ès droits, peut-être aussi oncle de Papire Masson, et que nous voyons tester en 1572, habitait Lyon à la même époque.

Sur ces divers Girinet, cf. du Verdier: *Biblioth. fr.*, 1re éd., p. 708; P. Masson: *D. E. U.*, f. 220; Bréghot du Lut et Péricaud: *Biographie lyonnaise*, pp. 129-130; Ch. Fontaine: *Ode de l'antiquité et excellence de la ville de Lyon... annotée par William Poidebard*, Lyon, Société des Bibliophiles, 1889, notes, pp. VII-VIII; Baudrier: *Bibliographie lyonnaise*, t. II, pp. 26-27; t. IV, pp. 263-264; Reure: *Biblioth. des écrivains forézien*s, t. I, pp. 389-391; Fleury Vindry: *Les parlementaires français au XVIe siècle*, pp. 210-216; Pierre Lenail: *Le Parlement de Dombes*, p. 178.

(1) De Thou: *Pap. Massoni Vita*, éd. cit., ff. *c* verso et *cij* recto: « Studia literarum, quae pro captu loci tunc temporis sub Petro Godofredo Tricassino in eo opido florebant ».

(2) *Ms.* Arsenal 5584, f. 90: « Primis annis invaletudinarius fuit » (Notes de Billet de Fanière).

(3) *D. F. G.*, 1re éd., p. 390: « primas literas Professore Petro Godofredo Trecassino foeliciter didici ».

Digitized by Google

laires qu'il composa à l'usage des écoliers confiés à ses soins. L'un de ces ouvrages, qui eut plusieurs éditions, était une sorte de grammaire latine pour débutants, intitulée : *Petri Godofredi Remaei Erotemata, sive Isagoge in primas literas*, et publiée à Lyon en 1538, in-8°, par les soins de Sébastien Gryphe (1). Pour faciliter à ses élèves l'art difficile de faire des vers latins, Godefroy avait également abrégé et simplifié les fameuses *Tables* de Jean Murmellius de Ruremonde, le traité classique de versification latine en usage dans les écoles du XVIe siècle, et son abrégé avait paru à Lyon en 1542 (2). A l'encontre de beaucoup de ses contemporains, Papire Masson semble avoir gardé de ses premières années de collège un excellent souvenir. Le témoignage ému qu'il rendra à la mémoire de son ancien maître après plus d'un demi-siècle, en 1608, en est une preuve. Il évoquera alors, avec une sorte de complaisance, la jolie petite ville avec sa rue centrale large, longue et rectiligne, fermée aux deux extrémités par deux portes aujourd'hui disparues (3), et ses environs pittoresques, surtout cette proverbiale « plus belle lieue de France » entre Villefranche et Anse, où ses promenades d'écolier le portèrent plus d'une fois. Quelle fut la durée du séjour de Masson dans le collège du régent troyen? Les biographes ne nous renseignent pas (4), mais nous pouvons affirmer qu'il y resta jusqu'aux premiers mois de l'année 1558 (5). Le jeune Masson y passa donc de

---

(1) Cf. Maittaire: *Annales typographici*, t. II, pars posterior, p. 566; Baudrier: *Bibliogr. lyonnaise*, t. VIII, p. 120; du Verdier: *Biblioth. française*, 1re éd., p. 1074, indique une édition de 1559. Du Verdier, trompé pas le mot *Remaei*, a fait Godefroy originaire de Reims. De Thou et Masson le disent originaire de Troyes. L'épithète de *Remaeus* (Rémois), qu'accole à son nom dans ses ouvrages P. Godefroy, indique la région et non la ville.

(2) *Joannis Murmellii tabularum Opuscula tria, per Petrum Godofredum Remaeum in Epitomen redacta.* — On trouve au XVIe siècle un grand nombre d'éditions de ces *Tabulae Joannis Murmellii in artis componendorum versuum rudimenta.* Cf. Maittaire: *Annales typographici*, t. II, pars posterior, p. 566. Sur Murmellius, cf. Didot: *Nouv. biogr. générale*, art. *Murmellius*, t. XV, col. 1015-1016; Niceron: *Mémoires*, t. XXXIV, art. *Murmellius*, pp. 114-121, et spécialement pour l'*Abrégé*, p. 117.

(3) *D. F. G.*, 1re éd., p. 390: « In quo oppido situ eleganti ac pulchro, viaque intermedia tanta latitudine ut ab una porta oppidi oppositam facilè videas etc ».

(4) De Thou nous dit simplement qu'il quitta Villefranche « jam provectior » (*Vita*, éd. cit., f. *eij* recto).

(5) Cela est facile à établir. De Thou dit, en effet, que lorsque Masson fut rappelé du collège de Billom où il était allé au sortir du collège de Villefranche, il y avait séjourné quatre ans *totum quadriennium* (*Massoni Vita*, éd. cit.,

Digitized by Google

cinq à six ans. Il y fut un élève studieux, si nous en croyons l'expression qu'il emploiera plus tard en parlant de cette période de ses études : « fœliciter didici » (1). Dans ce collège au recrutement local, il se créa des amitiés parmi ses condisciples. C'est là qu'il connut l'héritier d'une des plus nobles maisons de Lyonnais, le jeune François de Chevriers, de quatre ans moins âgé que lui, dont il écrira plus tard l'éloge, et qui l'honorera de sa constante amitié (2).

L'éducation du jeune Masson se poursuivit aussi, vraisemblablement, pendant cette période, hors du collège. Lyon était tout près, et l'oncle Girinet, qui avait pour son neveu une tendresse paternelle, dut plus d'une fois venir chercher l'écolier studieux et l'emmener avec lui à la grande ville. Echappé pour quelques jours de l'établissement de Pierre Godefroy, qui n'était pourtant pas une « geôle de jeunesse captive », l'adolescent prenait contact avec un milieu intellectuel singulièrement vivant. La poésie latine à laquelle avaient dû l'initier les *Rudimenta* de Murmellius, ne pouvait que lui paraître plus séduisante dans le poème de Philibert Girinet qu'un jeune homme pouvait lire sans crainte. L'éloquence latine et l'éloquence française étaient un double genre cultivé dans sa famille lyonnaise, et s'il n'assistait point, en 1554, aux « deux oraisons, l'une en latin,

---

f. *eij* recto). Or, peu après son rappel par son oncle, éclatent les troubles de Toulouse (avril-mai 1562) qui l'empêchent d'aller faire ses études de droit dans cette ville (*Massoni Vita, ibidem*). Masson était donc venu à Billom probablement au printemps de 1558. En admettant même qu'il ait fait entre sa sortie de Villefranche et son entrée à Billom un séjour dans sa famille, ce séjour n'a pu être que d'assez brève durée. D'autre part, de Thou dit que Masson entra au collège de Billom peu après l'ouverture par les Jésuites de ce collège (Jesuitae *nuper* aperuerant). Or, si l'acte officiel de fondation du collège de Billom par Duprat est de novembre 1558 (Cf. Elie Jaloustre: *Les anciennes écoles de l'Auvergne*, ch. X, pp. 115 et 118, in *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*, t. XXIII, 1881), il ne faut pas oublier que les cours avaient commencé déjà avant, et que l'ouverture des classes avait eu lieu le 26 juillet 1556 avec un effectif de 500 élèves qui, à la fin de l'année 1558, s'était accru de 200 (Cf. H. Fouqueray: *Histoire de la Compagnie de Jésus en France: des origines à la suppression (1528-1762)*, t. I, liv. II, chap. III, p. 185).

(1) *D. F. G.*, 1re éd., p. 390.

(2) Sur François de Chevriers, seigneur de Taney, né en 1548 et qui vivait encore en 1625, cf. P. Masson: *Elogium Francisci Caprarii* (*B.*, I, pp. 485-492); Moréri: *Dict. hist.*, éd. de 1759, t. III, lettre C, art. *Chevriers*, pp. 606 et 609; Jean Masson: *Descriptio domus quae Conflans appellatur*, Paris, 1619, pp. 14-15; Reure: *Bibliothèque des écrivains foréziens*, t. II, p. 90.

Digitized by Google

l'autre en français » prononcées par l'avocat Jean Girinet, en l'église Saint-Nizier, lors de la création et de l'installation des échevins de la ville de Lyon, il pouvait à tout le moins les lire dans l'édition in-4° qu'en donnait le maître imprimeur Jean de Tournes (1). Il n'était pas jusqu'aux poètes originaires de la capitale comme Charles Fontaine (2), dont la muse ne rendit hommage à cette famille de lettrés, et, sans doute aussi, dans une certaine mesure, de protecteurs et de mécènes. Dans ce milieu lyonnais, où l'Italie tenait une si grande place, il dut connaître Maurice Scève, le poète adulé et admiré, « grand rechercheur d'antiquités » au dire de La Croix du Maine, et qui depuis sa découverte, en 1533, du fameux tombeau de Laure en Avignon dont presque tout le XVIe siècle admettait l'authenticité, pétrarquisait à plaisir. Il put y voir le beau-frère du poète, le jurisconsulte Mathieu de Vauzelles, marié en premières noces à Claudine Scève, et dont il écrira plus tard un éloge en prose et en vers (3), et il ne put manquer de faire la connaissance d'un autre membre de cette famille, Jean de Vauzelles, chevalier de l'Eglise de Lyon, collègue de Philibert Girinet, traducteur d'œuvres édifiantes de l'Arétin avec lequel il correspondait en français et en italien (4). Il est à croire qu'il fut accueilli dans plus d'une des

---

(1) Cf. du Verdier: *Bibl. fr.*, p. 708; Bréghot du Lut et Péricaud: *Biographie lyonnaise*, pp. 129-130.

(2) Charles Fontaine: *Les ruisseaux de Fontaine*, Lyon, Thibauld Payen, 1555, in-8°, p. 173; *Ode de l'antiquité et excellence de la ville de Lyon*, composée par Charles Fontaine, Parisien, Lyon, Jean Citoys, 1557, in-8°, p. 23. Sur Charles Fontaine, auquel on a longtemps attribué le *Quintil Horatian* qui est vraisemblablement de Barthélemy Aneau, cf. Richmond Laurin Hawkins: *Maistre Charles Fontaine Parisien*, gr. in-8°, Cambridge, Harvard University Press, 1916.

(3) Sur Mathieu de Vauzelles, cf. Fleury Vindry: *Parlem. français au XVIe siècle*, t. I, p. 216; Ludovic de Vauzelles: *Notice sur Mathieu de Vauzelles* (in *Revue du Lyonnais*, 3e série, 1870, t. IX, pp. 505-529). Ce Mathieu de Vauzelles, jurisconsulte, lettré, mourut en 1562. Au témoignage du P. Bullioud (d'après Ludovic de Vauzelles, *op. cit.*, p. 527) et de Pernetti (*Lyonnois dignes de mémoire*, t. I, p. 327), P. Masson écrivit son éloge en vers et en prose. Cet éloge, sans doute en latin, n'est point parvenu jusqu'à nous.

(4) Jean de Vauzelles, chevalier de l'Eglise de Lyon, prieur de Montrottier, maître des requêtes de Marguerite de Navarre, littérateur et poète, né vers la fin du XVe siècle, mort vers 1557, était frère de Mathieu de Vauzelles. Il avait une prédilection marquée pour la littérature italienne. Ortensio Landi écrivait de lui, en 1534, dans son *Cicero revocatus* (Lyon, Gryphe, 1534, in-8°, p. 75), qu'il était au courant des lettres toscanes jusqu'à en étonner les Toscans eux-mêmes (*in Ethruscis litteris tantos habet processus ut Ethruscam nationem*

Digitized by Google

maisons florentines qui avaient essaimé sur les bords de la Saône. Un Gondi, l'aîné des fils d'Antonio Gondi, Jean, le frère du futur évêque de Paris que Masson célébrera à son entrée dans la capitale par une ode latine, n'était-il point chanoine dans la même église de Lyon dont Philibert Girinet gardait le trésor? (1). Le jeune Masson devait écouter et regarder cette société brillante, spirituelle et intrigante. Sans doute, c'est un écho de ce temps que le joli mot qu'il nous rapporte dans la *Descriptio fluminum Galliæ*. Nous sommes dans la demeure des Capponi, chez Lorenzo, un Florentin, né en 1502, sur les bords de l'Arno, établi à Lyon, et qui a obtenu ses lettres de naturalité en 1553. La maîtresse de maison, Hélène de Gadagne, encore une Florentine de Lyon, une Guadagni, que Lorenzo a épousée en 1554, est entourée d'un cercle d'amis. La conversation vient à tomber sur la Loire. « Je l'ai franchie, près de sa source, sur un pont d'argent », dit la dame. Etonnement des auditeurs, dont plusieurs affirment qu'il n'y a aucun pont près de la source de ce fleuve. La dame voudrait-elle faire allusion à la fortune considérable, amassée en peu d'années par les Guadagni ou les Capponi? Tous se regardent perplexes. « C'est simple, ajoute-t-elle, le fleuve est si mince, à sa source, qu'ayant mis dans l'eau une coupe d'argent, j'ai pu, y posant le pied, passer sans peine d'un bord à l'autre » (2).

---

conturbarit). Il fut en relations épistolaires, de 1539 à 1551, avec l'Arétin, dont il traduisit quatre traités édifiants (*L'Humanité de Jésus-Christ*, les *Sept psaumes de la pénitence*, la *Genèse* avec la *Vision de Noë*), et dont il publia à Lyon, en 1551, des vers à la louange de Marguerite de Navarre et de Henri II, ainsi que des *Ternali*. Il sollicitait à la même époque la collaboration de l'Arétin pour un recueil où il projetait de rassembler toutes les pièces écrites à la louange de sainte Madeleine, et qu'il déclarait vouloir intituler: *Il Magdalon della Maddalena*. Cf. sur cette originale figure d'italianisant lyonnais l'étude de Ludovic de Vauzelles: *Notice sur Jean de Vauzelles* (in *Revue du Lyonnais*, 3e série, t. XIII, 1872, pp. 52-73), et celle d'Emile Picot (*Français italianisants*, t. I, pp. 117-159).

(1) Cf. Emile Picot: *Les Italiens en France au XVIe siècle* (*Bullet. italien*, t. I, 1901, pp. 124-129).

(2) *D. F. G.*, 1re éd., pp. 5-6: « Nobilis Amberii domina nupta Caponi Florentino iuveni, cùm Ligerim se nascentem super argenteo ponte traiecisse narraret, auditores in se citò convertit: tunc illa quod negarent ullum ibi pontem esse, lepidè iocum interpretata est, ut supposito uni pedum argenteo poculo se traiecisse diceret sicut fecerat ». — L'identification de la « dame d'Ambérieu » est facile. Lorenzo Capponi, baron de Crèvecœur et seigneur d'Ambérieu, était le gendre de Thomas de Gadagne, dit le Magnifique (1495-1550). Les deux familles Guadagni et Capponi avaient acquis une fortune proverbiale. « Riche comme Gadagne », disait-on, et Rabelais parle des « escuz de Gadaigne ».

Digitized by Google

Les Girinet en relation avec ces Italiens de Lyon n'éprouvaient pour eux que sympathie. Pendant son discours français de Saint-Nizier, prononcé le 21 décembre 1554, Jean Girinet apercevant au premier rang de ses auditeurs un des Guadagni, Guillaume de Gadagne, qui venait justement, la veille, de prendre possession de l'office de Sénéchal de Lyon, lui adressait ces louanges délicates où se perçoit tout l'orgueil que ressentait Lyon à s'assimiler ces Florentins : « Je vous dirois, Monsieur le Sénéchal, non pas vos louenges (desquelles le dessein se fera en l'estat où il ha pleu au Roy vous appeler) bien vous dirois-je que la vertu de voz prédécesseurs et l'assurance que nous prenons de vostre bon vouloir, baillent à tout le peuple une commune resjouissance de vous voir estre au lieu que vous tenez chose laquelle vous ne pouvez tirer que d'une bonne affeccion que lon vous porte. Je vous dirois que vos prédécesseurs ayans laissé la plus noble nation d'Italie pour venir en la plus noble colonie des Gaules, s'y sont conduits de telle sorte, et ont mis en publiq telz tesmoignages et mo[nu]ments de leur libéralité et de l'affeccion qu'ilz avoient à la ville, que lon n'y pouvoit espérer de leur postérité que choses grandes » (1).

Toute l'élite lyonnaise n'avait d'yeux et de sympathie que pour ces Italiens, qui, avec le trafic et la richesse, amenaient les arts, les lettres, l'érudition et la poésie. C'était un engouement général et quelquefois confinant un peu au ridicule, comme par exemple lorsque de bons bourgeois lyonnais cherchaient à se fabriquer à force une généalogie transalpine (2).

Lorenzo Capponi put nourrir à ses frais pendant trois mois, lors de la peste de 1573, de trois à quatre mille pauvres (Cf. sur ces deux familles: Comte de Charpin-Feugerolles: *Les Florentins à Lyon*, Lyon, 1889, pp. 26-31 et 42-48: Emile Picot: *Les Italiens en France*, *Bull. italien*, t. II, pp. 27-31 et 109-111; C. Yver: *De Guadagniis mercatoribus florentinis Lugduni XVI° saeculo commorantibus*, Paris, 1902).

(1) *Joannis Girineti... Orationes duae...*, Lyon, J. de Tournes, 1555, in-4°, p. 18. — Guillaume de Gadagne était le frère d'Hélène de Gadagne, femme de Lorenzo Capponi, et le fils de Thomas II de Gadagne. Il protégea les gens de lettres et se distingua comme homme de guerre, ambassadeur, etc. Il avait épousé une Forézienne, Jeanne de Sugny (Cf. E. Picot: *Les Italiens en France*, *Bullet. ital.*, t. II, pp. 29-30).

(2) C'est le cas de la famille Scève, sortie, suivant toute apparence, des Sève, bons bourgeois de Chasselay en Lyonnais, et qui éprouva au XVIe siècle le besoin de se chercher en Italie une origine plus illustre. Charles-Emmanuel de Savoie confirma d'ailleurs, en 1620, ses prétentions en lui reconnaissant une origine commune avec les marquis de Seva (Cf. W. Poidebard:

Digitized by Google

C'est dans ce milieu lyonnais sans doute, que Masson prit le goût de la poésie, d'une poésie maniérée obscure, surchargée d'allusions mythologiques, pour laquelle il gardera toujours une prédilection marquée, même au milieu de ses travaux de pure érudition. C'est à Lyon aussi qu'il sentit, croyons-nous, naître sa vocation d'érudit et d'historien. La majeure partie de la ville s'étendait alors entre les coteaux de Saint-Just et de Fourvière et la Saône, et les Lyonnais, suivant un proverbe du temps, vivaient « les pieds dans l'eau et la tête sous la montagne » (1). C'est le vieux Lyon, riche en monuments anciens et en reliques épigraphiques, le Lugdunum gallo-romain et la cité médiévale. Philibert Girinet dut ouvrir à son neveu les riches trésors anciens dont il avait la garde et il dut les lui commenter. Seul il a pu lui montrer sur le marbre, à l'entrée de l'église Saint-Etienne, cette vieille inscription dont il est fait mention dans la *Descriptio fluminum Galliæ*, et qui a inculqué à l'enfant cette curieuse étymologie de Lyon à laquelle Masson restera fidèle jusqu'au dernier jour (2). Et qui, sinon lui, aurait pu le conduire dans la demeure fastueuse des Bellièvre, sise tout près de Fourvière, et où Claude de Bellièvre, premier président au Parlement de Dauphiné, avait rassemblé dans ses jardins toute une collection incomparable d'antiques et d'inscriptions romaines (3). Dans cette

---

Notes à son édition de l'*Ode de l'antiquité et excellence de la ville de Lyon* de Ch. Fontaine, ouv. cit., p. XVII). On trouve dans Pernetti: *Lyonnois dignes de mémoire*, t. I, pp. 272-274, le texte du certificat de Charles-Emmanuel en date du 28 janvier 1620 « traduit de l'italien, collationné à l'original par Richard, notaire, conseiller du Roi ». On y voit que c'étaient les Scève qui avaient sollicité ce certificat. Il suffit de lire cette pièce pour s'assurer qu'elle ne contient absolument aucune preuve ou démonstration de la soi-disant origine commune des Scève et des Seva.

(1) *D. F. G.*, 1re éd., p. 394: « Nec proverbium de Lugdunensibus meis praetermittere debeo, qui dicuntur ita vivere ut pedes in aqua, caput sub monte habeant ».

(2) *D. F. G.*, p. 368. C'est l'étymologie insoutenable qui fait de *Lugdunum* une corruption de *Luciodunum* (a Lucio Munatio Planco). Sur cette étymologie et sur toutes celles qui ont été proposées pour Lyon, cf. Moréri: *Diction.*, éd. de 1759, t. VI, lettre L, art. *Lyon*, pp. 535-539.

(3) Pernetti: *Lyonnois dignes de mémoire*, t. I, pp. 305-312; Colonia: *Histoire littér. de la Ville de Lyon*, t. II, chap. XX, p. 777. — Un des Italiens que Papire Masson put voir vers cette époque à Lyon, et peut-être même dans cette maison de l'*Angélique*, fut le Florentin érudit Gabriele Simeoni qui séjourna à Lyon de 1555 à 1559 et y publia entre autres chez Jean de Tournes, en 1558, in-4°, son *Illustrazione degli epitaffi e medaglie antiche*. Masson le citera dans le *S. D. E. U.* (*Ms.* Bibl. nat. *latin 5148*, f. 109 recto). Gabriele Simeoni composa,

Digitized by Google

maison qui était le rendez-vous de tout ce que la ville comptait de lettrés et d'érudits, à Claude de Bellièvre avait succédé un jeune magistrat, son neveu, Nicolas de Lange, qui, après avoir fait ses études en Italie, à Ferrare, à Bologne et à Padoue, était revenu dans sa ville natale, épris d'art et d'antiquités, et s'appliquait à continuer les nobles traditions de son oncle, Claude de Bellièvre, en protégeant les poètes, les savants et les artistes (1), et en enrichissant les collections de la vieille demeure qui put rivaliser bientôt avec les plus beaux « Musées » des mécènes italiens. Elle devait devenir célèbre dans l'histoire de la Renaissance lyonnaise sous le nom de l'*Angélique* qu'elle prit de son nouveau maître. Papire Masson, qui avait sans doute été accueilli avec bienveillance dans cette hospitalière maison (2), devait plus tard manifester sa reconnaissance en transmettant à la postérité l'éloge de ce Mécène intelligent et généreux, le seul document biographique que nous ayons sur lui, et en écrivant aussi l'éloge de Pompone de Bellièvre qui avait vu le jour dans cette demeure et y avait reçu à la mode italienne, dit Masson, de son parrain Trivulce, le beau prénom antique de Pompone qu'il devait illustrer (3). Avec le goût de la poésie et de l'érudition, le jeune

---

en 1559, un traité sur *l'Origine e antichità di Lione* qui se trouve manuscrit aux Archives de Turin et dont une copie existe à la Bibliothèque de Lyon (fonds Coste) (Cf. Comte de Charpin-Feugerolles: *Les Florentins à Lyon*, pp. 25-26).

(1) Sur Nicolas de Lange (1525-1606), fils de Nicolas de Lange et de Françoise de Bellièvre, premier président et lieutenant-général au siège présidial de Lyon, numismate distingué, érudit, collectionneur, mécène lyonnais, cf.: P. Masson: *Nicolai Angeli Elogium*, Lyon, 1609 (*id.* dans *B.*, II, pp. 387-395); Colonia: *Hist. litt. de la Ville de Lyon*, t. II, chap. IV, p. 468; Moréri: *Diction.*, t. VI, lettre L, art. *de Lange*, p. 132; Bréghot du Lut et Péricaud: *Biographie lyonnaise*, pp. 162-163; Emile Picot: *Journal des savants*, 1902, p. 143; Fleury Vindry: *Parlementaires français*, t. I, pp. 211-212. — On peut voir dans Baudrier: *Bibliogr. lyon.*, t. III, pp. 145, 490; t. IV, p. 102; t. V, p. 342; t. VIII, p. 380, toute une liste d'œuvres variées qui lui étaient dédiées par leurs auteurs.

(2) Nous avons la certitude que Papire Masson enfant connut Nicolas de Lange avant l'institution du présidial de Lyon qui eut lieu en 1555, c'est-à-dire à un moment où de Lange n'avait pas encore trente ans. De Lange avait, avant la trentaine, la barbe et les cheveux blancs. Le portrait physique que Masson nous a tracé de lui nous le représente précisément au moment où le jeune homme venait d'être reçu avocat à Paris: « ...vir procera et recta statura, naso decenter composito, caeruleis oculis, capillitio, barbaque canis... » (*Nicolai Angeli Elogium*, in *B.*, part. II, p. 390).

(3) *Pomponii Bellevrii... Elogium*, Paris, P. Mettayer, 1607 (aussi dans *B.*, part. II, pp. 365-376). Pompone de Bellièvre, le futur chancelier, fils de Claude de

Digitized by Google

Masson a aussi puisé, dans cette ville plus qu'à moitié italienne de Lyon, cette curiosité enthousiaste de l'Italie qui ne le quittera plus. Sans doute, dès lors, il apprit les rudiments de cette langue à laquelle les traductions, comme il le dira plus tard, font perdre la plus grande partie de sa beauté et de sa grâce (1). Il était difficile de faire autrement dans une ville où, suivant les déclarations d'Andrea Navagero qui y passa en 1528, « il più della gente che vi abita è forestiera di varie natione, ma il più però, anzi quasi il tutto, italiana di varie città » (2).

II

Si Masson s'était attaché à cette ville de Lyon, au point de pouvoir considérer les Lyonnais comme ses compatriotes (il les appellera plus tard *Lugdunenses mei*) (3), il n'oubliait point son Forez natal. Plus d'une fois Philibert Girinet, se rendant à son prieuré de Saint-Thibaud, dut l'emmener avec lui, pendant les semaines où vaquaient les leçons de maître Godefroy. Il revoyait ainsi

---

Bellièvre, et cousin germain de Nicolas de Lange, avait quatre ans de moins que ce dernier, étant né en 1529. Il avait eu pour parrain Pompone Trivulce, gouverneur de Lyon. « Nec praetereundus videtur, dit Masson, sponsor ejus in sacro baptismate. Is fuit Pomponius Trivultius nobili et clara Mediolani apud Insubres gente ortus, Gubernatorque urbis Lugdunensium. Qui nomen Divi alicujus ei non dedit more Italicae gentis ita facere plerumque solitae, sed sive Pomponii Attici... sive Pomponii nomen ei imposuit gravis Iureconsulti » (*B.*, part. II, pp. 366-367). — Cette admiration pour la mode italienne si répandue des noms antiques est une des caractéristiques de la ferveur humaniste. Masson allait, dès sa vingt-cinquième année, céder à cette mode, heureux d'avoir, dans son homonymie avec son frère, un bon prétexte pour quitter le « nomen divi alicujus » dont l'avaient gratifié ses parents, et s'affubler du nom antique de Papirius.

(1) *Vita Francisci Petrarchae* (*B.*, part. II, pp. 41-42) : « Quae si translata fuerint, omittent multum venustatis et gratiae ».

(2) Passage cité par A. Farinelli : *Dante e la Francia*, t. I, p. 367, en note, et extrait d'un *Viaggio fatto in Spagna et in Francia*, ...Vinegia, 1563, f. 58.

(3) *D. F. G.*, 1re éd., p. 394. — Ce n'est que dans cette période de sa vie qui s'écoule entre 1552 et 1559, que Masson a pu faire des séjours assez prolongés à Lyon, lui donnant pour ainsi dire le droit de cité. Il y séjournera encore quelque temps en 1562. Une fois fixé à Paris, on ne le verra plus qu'à de rares intervalles à Lyon : en 1579, où il fait visiter à sa femme, Denise Gaudart, les antiquités lyonnaises ; en 1591 et 1596, où il prépare l'édition de la *Vie de Lucius Titius*, et au début de 1602. Outre ces quatre séjours que nous connaissons avec certitude, il a pu en faire d'autres, mais ils n'ont pu être que des séjours de très brève durée.

Digitized by Google

« son Ithaque » (1), comme il appellera plus tard Saint-Germain-Laval, et retrouvait dans sa famille la tendresse de sa mère, Antoinette Girinet, de sa sœur aînée Catherine, et de son plus jeune frère Jean. C'est pendant ces périodes de vacances du temps où il étudiait à Villefranche et du temps où il étudiait à Billom, c'est-à-dire entre sa huitième et sa dix-huitième année, qu'il a subi l'emprise et la séduction de son Forez (2). Il a montré d'une façon pittoresque tous les aspects variés de sa province au climat extrême suivant les saisons, « si froide que, lorsqu'on y arrive l'hiver, on croirait entrer dans un bain de glace, brûlante au contraire en été » (3). Le remède à ces excès n'est d'ailleurs pas loin : contre les froids de l'hiver, la laborieuse *Furania* (Saint-Etienne), vraie ville de Vulcain dont les noirs artisans semblent des Africains ou des Ethiopiens, ne fournit-elle pas son charbon de pierre dont la flamme est bien plus ardente que celle du charbon de bois? (4). Contre les chaleurs de l'été, n'y a-t-il pas les nombreuses forêts de la montagne, et la plus belle de toutes, la forêt de la Madeleine, dont les ombrages touffus arrivaient jusqu'auprès du prieuré de Saint-Thibaud? Masson nous l'a décrite, avec sa flore, et sa faune abondante qui faisait la joie des chasseurs. Il a célébré la plaine giboyeuse avec ses vastes étangs que l'on vide à intervalles réguliers, pour en faire de grasses terres à récoltes, et ses nombreuses sources aux vertus merveilleuses, dont l'une, celle de Saint-Galmier, a le privilège de rendre robuste (5).

---

(1) *D. F. G.*, 1re éd., p. 17.

(2) Il l'a célébré avec une tendresse touchante dans maint passage de ses œuvres, en particulier dans la *D. F. G.*, 1re éd., pp. 8-24, et dans deux autres descriptions manuscrites, dont l'une en latin se trouve dans le *Ms. 135* de la Collection Baluze, Bibl. nat., ff. 21 recto et 24 recto, et l'autre en français dans le *Ms.* de la Bibl. nat. *fr. 16661*, ff. 547 recto et 546 verso. Cette dernière, destinée à François de Belleforest qui préparait son édition de la *Cosmographie* de Munster, parue en 1575, 2 v. in-fo, chez Nicolas Chesneau, a été publiée par Reure dans le *Bulletin de la Diana*, t. XIII, 1902-1903, pp. 89-90.

(3) *Ms.* Bibl. nat. *f. Baluze 135*, f. 22: « ad quam cum descenditur tempore hyemis frigidissimum in balneum intrare diceres, et e contra in aestate ».

(4) *D. F. G.*, 1re éd., pp. 9-11: « ...Oppidum Furania... Juxta id oppidum assurgunt tres alii montes... In iis naturalis et lapidei carbonis fodinae sunt... Ignis ille vehementior ardentiorque eo, qui e ligno fit, deprehenditur... [artifices]... ferream suppellectilem et arma bellicaque instrumenta cudendo fabricant in tabernis et officinis suis quas Vulcaneas dicere et affirmare licet, ac nefastis diebus vultus, pectora, manusque eorum tanta nigredo ex ferro et carbone contracta inficit, ut non Forenses, sed Afri et Æthiopes potius appellari posse videantur... ».

(5) *Ms. Baluze 135*, Bibl. nat., ff. 21, 22, 23 (*Forensis Regionis Descriptio*).

Digitized by Google

Mais Masson n'a pas vu dans le Forez que les beautés pittoresques de la nature ou de l'industrie. Curieux de tout, d'une façon un peu encyclopédique, comme le voulait l'éducation de ce temps-là, il a retrouvé le passé. Est-ce l'érudit Philibert Girinet qui lui a montré en la lui commentant la vieille inscription romaine de Feurs que la corporation des charpentiers de *Forum Segusiavorum* avait consacrée au dieu des forêts, et que Masson déclare avoir lue bien des fois? (1). C'est de lui en tout cas qu'il a dû apprendre les premiers éléments de l'histoire de sa province. Les rives de l'Aix, autour de Saint-Germain-Laval, lui offraient à suffisance des manoirs féodaux et d'anciens sanctuaires qui se prêtaient à l'illustration d'un commentaire : en amont, c'étaient le manoir légendaire des Cornes d'Urfé et le château d'Aix; en aval, le prieuré bénédictin de Pommiers, dépendant de l'abbaye de Nantua; aux portes de Saint-Germain, la Commanderie de Verrières de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dont les commandeurs appartenaient aux plus nobles familles. Masson adolescent retrouvait même aux environs immédiats de sa petite ville natale quelque chose de cet air italien qu'il avait respiré à Lyon. On sait le rôle que le Forez a joué au XVIe siècle, et au début du XVIIe, dans l'histoire de notre littérature. Le pays pastoral de l'*Astrée* évoque à la fois dans notre littérature l'Espagne et l'Italie. Mais si l'influence de l'Espagne avec la *Diane* de Montemayor semble être prédominante sur le maître du chœur des auteurs foréziens, Honoré d'Urfé, c'est l'Italie qui inspire plus ou moins tous ceux de ses compatriotes qui savent alors tenir une plume (2). Il n'y a rien d'étonnant à cela : la jeunesse aisée qui se destine aux professions juridiques s'en va étudier en Italie. La plus influente des familles foréziennes, la plus illustre, celle des d'Urfé, avait des alliances en Italie et prétendra quelques années plus tard à des pos-

---

On peut voir aussi *D. F. G.*, 1re éd., pp. 22-23, pour les effets merveilleux de la *Fons fortis* de Saint-Galmier.

(1) *D. F. G.*, 1re éd., p. 13: « Quam saepe legi ». Ce mot *saepe* ne peut s'appliquer qu'aux séjours de Masson en Forez au temps où il était écolier à Villefranche ou à Billom. Ce n'est pas, en effet, avant l'âge de huit ans (où il quitta sa famille) qu'il a pu lire une inscription romaine. Le « bien des fois » (*saepe*) d'autre part ne saurait s'appliquer à la période postérieure à son séjour à Villefranche et à Billom, pendant laquelle il ne put faire que de rares et courtes apparitions en Forez, dont la première date de 1579 (Cf. *D. E. U.*, f. 229 recto et verso).

(2) V. *Appendice, Notes additionnelles*, 2: *L'Italianisme dans la littérature forézienne au XVIe siècle.*

Digitized by Google

sessions au delà des monts sur les confins du Piémont et de la Ligurie (1). Certains de ses membres, à la fois seigneurs français et seigneurs italiens, sont tantôt au service du roi de France, tantôt au service du duc de Savoie, comme Anne d'Urfé et son frère Honoré. D'autre part, si Lyon est la Florence française, le Forez est pour ainsi dire le *contado* de cette Florence. Les riches banquiers florentins de Lyon, anoblis et naturalisés, se fondent dans la noblesse du pays, achètent des seigneuries et se construisent de somptueuses demeures comme celle que les Guadagni édifièrent à Bouthéon, sur une éminence dominant la rive droite de la Loire (2). Les plus nobles maisons de Forez n'avaient pas attendu leur exemple pour en faire autant. A trois lieues au sud-est de Saint-Germain-Laval, sur les bords du Lignon se dressait le merveilleux château de La Bâtie, que Claude d'Urfé (1501-1558), ambassadeur de François Ier puis de Henri II auprès du Saint-Siège, et gouverneur des enfants de France sous Henri II, avait aménagé à l'italienne, au point d'en faire une des plus belles demeures de France. Dès 1535, cette italianisation du manoir seigneurial avait été commencée par ses soins et elle se poursuivit jusqu'en 1557, où elle était complètement achevée. « Il y fict porter de Rome, lorsqu'il y estoit ambassadeur, nous dit son petit-fils Anne d'Urfé, le frère aîné d'Honoré, grande quantité d'antiques, de beaux marbres, et aultres singulliaritez qui seroyent trop longues à narrer. Ceste maison sédant beaucoup à Boution (Bouthéon) quant au bâtiment, la surpasse bien autant en beaulté de jardin, belles allées et prommenoirs, estant accommodée comme à souhait d'un bois d'haulte futaye, aboutissant au jardin, d'une belle rivière qui est Lignon, de cantité de beaux et clairs ruisseaux, de belles et grandes prairies, et de force belles fontaines; de fasson qu'il n'i manque rien qui puisse randre une assiete de maison belle et agréable que la veue... Le plus exellant qui soit en ceste maison est sa chapelle, estimée à bonne raison la plus belle de France et qui seroit pour ses singulliaritez trop longue à descrire. Il y a aussy une crotte où il y a plusieurs belles et grandes estatues de marbre apportées d'Itallie, laquelle estoit estimée la plus belle de ce royaume au temps qu'elle

(1) Cf. marquis de Panisse-Passis: *Les comtes de Tende de la maison de Savoie*, pp. 149-166.

(2) P. Masson la mentionnera (Botionem villam amœnissimam) dans la *D. F. G.*, 1re éd., p. 22.

Digitized by Google

fut faicte » (1). Nous savons par le P. Jacques Fodéré, qui nous a décrit cette grotte ainsi que la chapelle (2), que ces quatre statues apportées d'Italie représentaient les quatre saisons et que l'une d'elles, celle de l'Automne, n'avait pas moins de neuf pieds de haut. Les peintures, les sculptures, les boiseries, les vitraux, les mosaïques de la chapelle y étaient d'une somptuosité rare (3). Au-dessus de l'autel, figurait un tableau de la Cène en marqueterie, œuvre d'un « religieux nommé F. Damianus Conversus », nous dit Fodéré. Il s'agit incontestablement du célèbre peintre mosaïste italien du XVIe siècle, Fra Francesco Damiano, moine dominicain, qui s'était fait une spécialité de ce genre de peinture en marqueterie avec des pièces de bois de diverses couleurs et rapportées, et dont le chef-d'œuvre le plus connu consiste dans les marqueteries des stalles de l'église des Dominicains de Bologne, qui excitèrent l'admiration de Charles-Quint (4). Claude d'Urfé n'avait pas hésité à le faire venir en France pour embellir sa demeure, et ce ne fut sans doute pas le seul artiste italien que ce diplomate, séduit par le pays où il représenta si longtemps le roi son maître, avait attiré auprès de lui. Ne se contentant pas d'ailleurs de ces embellissements artistiques, Claude d'Urfé, épris de littérature et secondé par son épouse Jehanne

---

(1) Cité par Aug. Bernard: *Les d'Urfé*, Paris, 1839, pp. 449-450, d'après le *Ms. fr. 12487* de la Bibl. nat.

(2) J. Fodéré: *Narration historique et topographique des couvents de l'ordre de Saint-François et des monastères de Sainte-Claire, érigés en la province de Bourgogne ou de Saint-Bonaventure*, Lyon, 1619, in-4°, pp. 983-986.

(3) Les vitraux de la chapelle de la Bâtie et de l'oratoire qui y était annexé figurent aujourd'hui dans la galerie Adolphe Rothschild à Paris et sont absolument remarquables. Ils représentent des anges chantant ou jouant de divers instruments de musique extrêmement variés. Outre leur incomparable valeur artistique, ils constituent un document précieux pour l'histoire des instruments de musique de la Renaissance: syrinx, carillon, viole, orgue, psaltérion, musette, crouth, flûte, hautbois, tambourin, luth, chapeau chinois, basse de viole, lyre, buccin, roue de fortune, rebec, vielle, guitare, régale, virginale, claquebois, cymbales, mandoline, y figurent en compagnie de nombreux autres instruments peu connus. On trouvera une description très détaillée de ces vitraux accompagnée de reproductions dans l'ouvrage du peintre-verrier lyonnais Lucien Bégule: *Les vitraux du Moyen âge et de la Renaissance dans la région lyonnaise*, Paris, Laurens, in-f°, 1911, pp. 138-145. — Parmi les autres richesses artistiques provenant de la Bâtie, on peut voir au Louvre le degré de l'autel en faïence décorée d'arabesques rappelant la manière de Giovanni da Udine, et au Musée des Arts décoratifs l'autel lui-même avec ses bas-reliefs, ainsi que des boiseries sculptées et des marqueteries.

(4) Cf. Didot: *Nouv. biogr. générale*, t. XII, col. 859, art. *Damiano*.

Digitized by Google

de Balzac d'Entragues, femme de « gentil esprit » (1), qui se délectait de faire des vers et qui tenait de sa mère Anne de Graville l'amour des livres, orna sa demeure d'une riche bibliothèque. Il avait assemblé dans sa libraire, au dire du P. Jacob, « plus de 4.600 volumes entre lesquels il y avoit deux cents manuscrits en vélin couverts de velour verd » (2). Les restes de cette bibliothèque de Claude d'Urfé, qu'accrurent encore ses enfants et qui subsistent encore de nos jours soit à la Bibliothèque Nationale, soit à celle de l'Arsenal, après avoir passé par celle du duc de la Vallière, témoignent encore de sa richesse. Les auteurs italiens, entre autres, n'y manquaient pas, et parmi les manuscrits qui nous en restent, le plus célèbre est sans conteste celui du *Trésor de Sapience* de Brunetto Latini, qui figure aujourd'hui à l'Arsenal. Il devait y en avoir sans doute bien d'autres (3).

Telle était cette demeure princière, véritable coin d'Italie transporté dans sa province natale par un grand seigneur lettré, qui gardait la nostalgie des jours passés au milieu du faste d'outre-monts. Dans son état de délabrement actuel, La Bâtie, bien que dépouillée de ses statues, de ses peintures, de ses vitraux et de ses mosaïques, garde encore dans son architecture quelque chose de son ancienne magnificence (4). Au XVIe siècle, elle faisait l'admiration de tous ceux qui la virent. Le jeune Masson s'y rendit certainement plus d'une fois (5). Il a célébré plus tard ses jardins, son fameux

---

(1) Anne d'Urfé cité par Aug. Bernard: *Les d'Urfé*, p. 449.

(2) P. Louis Jacob: *Traité des plus belles bibliothèques*, Paris, Rolet, 1644, in-8°, chap. LXXXXVIII, pp. 671-672.

(3) Sur cette bibliothèque, cf. Aug. Bernard: *Les d'Urfé*, p. 449; H. Martin: *Histoire de la bibliothèque de l'Arsenal*, in *Catal. gén. des manuscrits des Bibliothèques publiques de France, Paris, Arsenal*, t. VIII, pp. 175-176; Reure: *La vie et les œuvres de Honoré d'Urfé*, pp. 12-14.

(4) Cf. sur la Bâtie la monographie du comte de Soultrait: *Le château de la Bastie d'Urfé et ses seigneurs*, publié par la *Société de la Diana*, Saint-Etienne, 1886, in-f°.

(5) Les Masson possédaient à peu près à égale distance de Saint-Germain-Laval et de la Bâtie, sur le territoire de la commune de Bussy-Albieux, un domaine appelé *le Colombier*. Ce domaine, dans la division de l'héritage, revint à Papire Masson, ainsi que la maison paternelle de Saint-Germain et quelques vignes. Il en fit donation à sa sœur Catherine lorsque celle-ci se maria, à une date que nous ignorons (vraisemblablement autour de 1565), avec André Vial, bourgeois de Saint-Germain. C'est ce qui ressort d'une note manuscrite de Duguet de Feurs, qui figure dans un exemplaire des *Annales* qui lui appartenait et qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque municipale de Roanne (Cf. Maurice Dumoulin: *A travers les vieux livres. Esquisse de bibliographie*, Roanne, 1895, in-4°, p. 37. Extr. du *Roannais Illustré*, 7e série).

Digitized by Google

« dédale », ses « précieuses » richesses, en particulier son « sacellum mirabile » (1). Nous aimons à nous figurer l'émerveillement du jeune écolier devant les deux grandes galeries claires superposées, avec leurs arcades aux fines cannelures, leurs colonnes grêles et élancées, devant les statues de marbre, devant ce bijou lumineux de la chapelle, si différente des sombres sanctuaires gothiques, et devant le trésor inestimable de la librairie, où les précieux manuscrits et les volumes rares, rassemblés à grands frais, portaient la riche et noble livrée de velours aux armes du maître du logis. C'était, aux portes mêmes de sa ville natale, comme une vision de l'Italie dans ce qu'elle avait de plus séduisant, qui se déroulait à ses regards.

III

Philibert Girinet voyait sans doute avec satisfaction les progrès accomplis par son neveu sous la direction du régent Godefroy. Mais le collège de Villefranche ne pouvait guère conduire les élèves confiés à ses soins au delà d'un certain niveau. Le jeune Masson y était déjà depuis plus de cinq ans, lorsque son oncle songea à l'envoyer poursuivre ses études dans un établissement d'un ordre plus relevé. L'évêque de Clermont, Guillaume Duprat, qui s'était distingué parmi les prélats français du Concile de Trente, avait remarqué et apprécié en Italie le nouvel ordre fondé par Ignace de Loyola. De retour en France, il s'était constitué le protecteur des Jésuites. Il venait précisément de les installer dans son diocèse et de leur confier la direction du collège du Billom, qu'il fonda définitivement par un acte du 19 novembre 1558 (2). De ce collège, le premier de la Compagnie

(1) *D. F. G.*, 1re éd., pp. 14-15: « Linio... in Ligerim flumen labitur praecursis ante Bastiae amoenissimae villae hortis daedalo, et aliis preciosis rebus, maxime autem sacello mirabili quod Claudius Ulphiaci dominus Legatusque Regius apud Romanum Pontificem, aedificari fecit ».

(2) Cf. sur Guillaume Duprat (1507-1560) et ses rapports avec les Jésuites: Jean Savaron: *Origines de Clairmont*, 1607, in-8°, p. 236; J. Crétineau-Joly: *Hist. religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, Paris, 1845, t. I, p. 116; Fouqueray: *Hist. de la Compagnie de Jésus en France*, t. I, liv. II, chap. II et III, pp. 150-195; Ferdinand Tournier: *Monseigneur du Prat au Concile de Trente* (in *Etudes* des PP. de la Compagnie de Jésus des 5 et 20 février 1904 et 5 mars 1904, t. LXXXXVIII, pp. 289-307, 465-484, 622-644); Elie Jaloustre: *Les anciennes écoles de l'Auvergne* (*Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*, t. XXIII, 1881, pp. 115-121); G. Dupont-Ferrier: *Du collège*

Digitized by Google

en France, auquel il avait, dès 1555, assuré déjà des moyens d'existence par sa libéralité qui devait se continuer, l'évêque se promettait, au point de vue de la religion et de l'instruction, les résultats qu'avait produits déjà en Italie l'institution de collèges semblables par la Compagnie de Jésus (1). Son zèle de réformateur allait en effet de pair avec son amour des lettres et de l'érudition (2).

Les Jésuites avaient commencé déjà à enseigner à Billom, avant même la date de la fondation officielle du collège, car dès 1555, par un concordat du 26 janvier, les chanoines de Saint-Cerneuf, qui jouissaient à Billom de certains droits et de certaines prérogatives en matière d'enseignement et de régences d'écoles, y renonçaient en faveur de la Compagnie (3), et d'autre part le Père Giambattista Viola, qui fut le premier procureur constitué du collège de Billom, avait reçu déjà d'amples libéralités de l'évêque (4), destinées à faciliter la réalisation du projet de collège. Ce dernier, plus de deux ans avant l'acte officiel de fondation, avait ouvert ses portes à cinq cents élèves, dès le 26 juillet 1556 (5). L'initiative de l'évêque de Clermont n'avait pas tardé à être connue dans les provinces voi-

---

de Clermont au lycée Louis-le-Grand, t. I, pp. 2-3. On peut voir aussi J.-A. de Thou: *Hist. universelle*, liv. XXXVII, 1565 (t. V, p. 23, de l'édition française de Londres, in-4°, de 1734).

(1) En 1556, à la mort d'Ignace de Loyola, les Jésuites avaient déjà en Italie vingt collèges extrêmement florissants où l'on enseignait les lettres et la grammaire : Rome, Tivoli, Naples, Florence, Sienne, Pérouse, Lorette, Gubbio, Gênes, Bologne, Ferrare, Modène, Padoue, Venise, Messine, Palerme, Monreale, Bivona, Syracuse et Catane (Cf. Tacchini-Venturi: *Storia della Compagnia di Gesù in Italia*, t. I, chap. XIX, pp. 397-398). Dès 1553, des Jésuites avaient pensé que de semblables institutions réussiraient en France. Ainsi le P. Louis Gonzalez conseillait au P. Broët, provincial de France, en 1553 « ut scholas *italico more* Parisiis inchoaret » (Cf. Tournier: *Etudes*, t. LXXXXVIII, p. 635, note 1, d'après le *Chronicon Societatis Jesu a P. Polanco*, t. III, 1553, p. 294).

(2) Il avait attiré un temps à Clermont auprès de lui des érudits italiens, tels que Gabriele Simeoni, le Florentin dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, et Angelo Canini d'Anghiari, professeur de grec, d'hébreu et de syriaque, qui enseigna successivement à Venise, à Padoue, à Rome et à Paris (Cf. Elie Jaloustre: *op. cit.*, p. 115).

(3) Elie Jaloustre: *op. cit.*, p. 118.

(4) *Ibidem*, pp. 118-119. Jaloustre parle du P. J.-B. Vial. Il s'agit du P. Viola, Italien. Sur lui, cf. Sommervogel: *Biblioth. de la Compagnie de Jésus*, t. VIII, col. 831; F. Tournier: *op. cit.* (*Etudes*, t. LXXXXVIII, pp. 627, 632, 633) ; H. Fouqueray: *Hist. de la Compagnie de Jésus en France*, t. I, pp. 185, 188, 296, 308, 320.

(5) H. Fouqueray: *op. cit.*, t. I, p. 185.

Digitized by Google

sines, en Forez et en Lyonnais. Billom se trouvait à dix ou douze lieues de Saint-Germain-Laval. Ce fut donc ce nouveau collège que Philibert Girinet choisit pour y envoyer son neveu. Connaissant la date d'ouverture du collège de Billom, et sachant d'autre part que vers le printemps de 1562 Masson se trouvait à Lyon, au moment où il venait d'achever sa quatrième année d'études chez les Jésuites, il nous est aisé de fixer à peu près exactement la date de son arrivée au collège de Billom. Il y fit son entrée au début de l'année 1558, sans doute vers le printemps.

De Thou nous dit qu'il s'y livra avec succès à l'étude des lettres et de la philosophie, brillant parmi ses condisciples par son application et son intelligence (1). La phrase est un peu vague. Quelles furent au juste les études du jeune Masson à Billom? Au dire du P. Fouqueray, si les archives de la Compagnie de Jésus n'ont conservé aucun document relatif à l'ordre et au programme des études dans le premier collège français fondé par elle, on sait toutefois que dans ce domaine, et jusqu'à la promulgation de la *Ratio Studiorum*, élaborée vers 1586 et rendue obligatoire en 1599, le règlement-programme appliqué à tous les collèges de la Compagnie fut celui du collège de Messine, fondé en 1547 (2). Des modifications de détail seules purent y être introduites çà et là, pour des raisons d'opportunité.

A la base des études figuraient trois classes de grammaire d'une année chacune. Dans la première, ou classe de grammaire élémentaire, on s'appliquait à l'étude des huit parties du discours de Donat et des rudiments de Despautère. La deuxième classe de grammaire, ou cours moyen, comprenait l'étude de la grammaire de Pharaon et de celle de Despautère jusqu'à la syntaxe, l'explication de lettres de Cicéron, d'extraits de Térence ou des Eglogues de Virgile. La troisième, ou classe de grammaire supérieure, comportait l'étude de la syntaxe de Despautère, de la métrique et du traité *De figuris* du même, l'explication de prosateurs tels que Cicéron (*De amicitia* ou *De senectute*) ou Salluste, de poètes tels que Virgile ou Ovide, et la

(1) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., f. *eij* recto: « literis operam dedit et philosophicum cursum secunda inter sodaleis ingenii ac diligentiae fama peregit ».

(2) Cf. H. Fouqueray: *Hist. de la Compagnie de Jésus en France: des origines à la suppression*, t. I, liv. II, chap. III, pp. 186-187. Tout le chapitre III du livre II, consacré à la fondation du collège de Billom, est ce qui, jusqu'à ce jour, a été écrit de plus complet sur ce sujet.

Digitized by Google

rédaction quotidienne d'une composition latine en prose ou en vers.

Les classes supérieures étaient constituées par la classe d'humanités, la rhétorique et la philosophie. L'étude plus approfondie et plus variée des auteurs latins et l'explication des auteurs grecs remplissaient le programme de la classe d'humanités, où Plaute, Virgile, Cicéron, Tite-Live voisinaient avec Homère, Aristophane, Isocrate et Lucien. La rhétorique était consacrée à l'étude de l'éloquence et des préceptes de style : les discours de Cicéron et de Démosthène, les historiens grecs et latins ainsi qu'Hésiode y étaient expliqués par le professeur aux élèves astreints à la composition d'un discours latin par semaine. Enfin la classe de philosophie voyait le maître commenter Aristote et un traité quelconque de dialectique, et les élèves argumenter entre eux sous sa direction sur des questions philosophiques.

Six heures par jour, trois le matin et trois le soir, étaient consacrées, à Billom, aux leçons et aux exercices scolaires. La langue employée dans l'enseignement était le latin. Des discussions ou « concertations » entre élèves d'une même classe, sur des questions du programme, mettaient aux prises une demi-heure chaque matin et toute l'après-midi du samedi les meilleurs élèves des classes de grammaire. Par contre, cette même après-midi du samedi était employée par les « humanistes » à des exercices de déclamation de passages d'auteurs anciens, par les « rhétoriciens » à la correction du discours latin. « Rhétoriciens » et « philosophes » étaient en outre plus ou moins fréquemment exercés à des débats contradictoires (1).

L'année scolaire allait généralement d'octobre à octobre, avec des vacances d'une durée assez variable. Comme les études étaient d'une régularité presque absolue et qu'il n'arrivait pour ainsi dire pas qu'un élève fît plusieurs classes en un an, il nous est facile, sachant qu'en l'année scolaire 1561-1562 le jeune Masson était en philosophie, de savoir dans quelles classes il avait successivement séjourné au collège de Billom. Arrivé, nous l'avons vu, au début de l'année 1558, c'est-à-dire dans le courant de l'année scolaire, et déjà muni d'une culture grammaticale fort convenable pour son âge, grâce aux études qu'il avait faites à Villefranche, sous le régent Godefroy, il dut entrer tout d'abord dans la deuxième classe de grammaire. L'année scolaire 1558-1559 le vit dans la troisième classe de grammaire,

(1) Cf. Fouqueray: *op. cit.*, t. I, liv. II, chap. III, pp. 185, 186, 187.

Digitized by Google

l'année 1559-1560 dans la classe d'humanités, l'année 1560-1561 en rhétorique et l'année 1561-1562 en philosophie.

Nous connaissons les noms de quelques-uns des maîtres qui enseignaient à Billom au temps où Masson y étudiait. Les trois classes de grammaire y étaient tenues par les PP. Louis Gérardin, Jacques Morel et Olivier du Hamel; la classe d'humanités par le P. Nicolas Lorrain; celle de rhétorique par le P. Léonard Masser. Ce sont des noms fort obscurs dont un seul figure dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* de Sommervogel (1). Nous savons d'ailleurs que ce personnel enseignant était fort médiocre, au jugement du P. Viola lui-même, qui s'étonnait des succès obtenus par le collège avec un tel personnel (2). Les succès étaient dus, en effet, plutôt à l'excellence de l'organisation et de la méthode imposée qu'à la valeur individuelle des maîtres. Ce n'est donc point parmi les personnages que nous venons de citer qu'il convient de chercher ceux qui ont pu avoir une influence sur Masson.

Mais Billom possédait, en dehors de ce personnel, un certain nombre d'autres jésuites qui étaient l'âme de l'établissement et qui occupèrent tour à tour ou simultanément des charges importantes dans le collège. Parmi eux on peut mentionner le P. Pierre Chanal, le P. Jérôme Le Bas, le P. Giambattista Viola, le P. Guy Roillet, qui furent successivement les quatre premiers recteurs du collège. Les deux premiers étaient arrivés à Billom en 1555, envoyés directement de Rome par Ignace de Loyola à Guillaume Duprat. Pierre Chanal, « originaire des environs du diocèse de Clermont », et religieux « très versé dans la philosophie et la théologie », au dire du fondateur de la Compagnie (3), était un mystique d'une très grande austérité de vie, que l'on ne désignait à Billom que sous le nom de *saint* et que ses confrères eurent toutes les peines du monde, à sa mort, survenue vers avril ou mai 1562, à protéger contre la vénération indiscrète de la foule (4). Peut-être enseigna-t-il la philosophie au jeune Masson, et son enseignement ainsi que l'exemple de sa vie et

(1) Cf. Fouqueray: *op. cit.*, t. I, liv. II, chap. III, p. 185. Nicolas Lorrain est encore appelé d'après Fouqueray Nicolaus Paradensis ou Paredensis, ce qui semblerait indiquer qu'il était originaire de Pared (Meurthe-et-Moselle). — Sur le P. Jacques Morel (1522-1576), né à Evreux, qui fut plus tard recteur de Rodez et de Mauriac, et mourut à Toulouse, cf. Sommervogel: *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, t. IX, col. 691.

(2) Cf. Fouqueray: *op. cit.*, t. I, p. 188, note 2.

(3) *Id.*, *op. cit.*, t. I, p. 183.

(4) *Id.*, *op. cit.*, t. I, pp. 307-308.

Digitized by Google

de sa mort ne furent-ils pas étrangers à la crise mystique qui devait s'emparer de Masson précisément dans les mois qui suivirent la mort du religieux. Jérôme Le Bas, originaire des Flandres suivant les uns, d'Auvergne suivant d'autres (1), était entré vers 1553 dans la Compagnie, non sans quelques hésitations. Esprit enthousiaste, animé d'un prosélytisme ardent, il avait remporté de remarquables succès dans la prédication. Doué d'une imagination prompte à embrasser les rêves les plus chimériques, il s'était, peu après son entrée dans la Compagnie, laissé séduire par les théories fantasques de Guillaume Postel, qui, dans sa *Sibyllinorum versuum Ecfrasis* (1553), avait échafaudé le plan d'une domination spirituelle universelle de l'Eglise à réaliser au moyen de la Compagnie de Jésus, sous la garde temporelle de la Monarchie française. Cette adhésion n'avait pas été sans inquiéter le P. Paschase Broët, provincial de France, et Ignace de Loyola lui-même, qui avait mandé à Rome Jérôme Le Bas pour lui faire désavouer ses chimères. Après quoi il l'avait envoyé à Billom (2). Qui sait si cette « nature ardente », qui « avait plutôt besoin du frein que de l'aiguillon » (3), et qui semble avoir eu une personnalité assez marquée, n'a point exercé d'influence sur le jeune Masson? On le croirait volontiers, si l'on pense que quelques années plus tard Masson quittera la Compagnie, la trouvant sans doute trop espagnole et pas assez française. Malgré son désaveu, le P. Le Bas avait-il gardé quelques-unes de ses idées au fond de lui-même, et les laissait-il paraître, au moins tant que vécut Guillaume Duprat dont il était un des hommes de confiance (4) et qui le protégea sans doute? Son protecteur mort, Jérôme Le Bas, après avoir prononcé éloquemment son oraison funèbre, quitta la Compagnie (5) pour n'y plus rentrer, et nous perdons dès lors sa trace. Peut-être alla-t-il ensevelir dans la retraite et le silence le souvenir du rêve chimérique et généreux qu'il avait caressé et où il avait réuni dans un même ardent amour l'Eglise, la Compagnie et la France.

Mais l'homme qui paraît avoir exercé la plus grande influence à Billom vers cette époque et avoir été l'âme du collège, est le P. Giam-

---

(1) Fouqueray: *op. cit.*, t. I, p. 172, le dit Belge. Sommervogel: *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, t. IX, col. 580, le dit « né à Billom ».

(2) *Id.*, *op. cit.*, t. I, pp. 172, 178-180, 182-185.

(3) *Id.*, *op. cit.*, t. I, p. 172.

(4) *Id.*, *op. cit.*, t. I, pp. 178, 179, 180, 183, 184; F. Tournier: *op. cit.* (*Etudes*, t. LXXXXVIII, pp. 632-633).

(5) Fouqueray: *op. cit.*, t. I, p. 190; Sommervogel: *Biblioth.*, t. IX, col. 580.

Digitized by Google

battista Viola. Italien de Parme, cultivé et « possédant assez bien la langue latine », formé par Ignace de Loyola lui-même, il avait été le premier supérieur des Jésuites de Paris, et il était animé d'un zèle si actif qu'il trouvait celui de Duprat lent auprès du sien (1). Homme de tête et de sens rassis, il fut le véritable surintendant temporel et spirituel de Billom; il garda, même lorsque d'autres que lui remplissaient les fonctions de recteur, une sorte d'autorité à part sur le collège, et il fut en outre le confesseur attitré des élèves. Par la direction spirituelle qu'il imprima à l'établissement, il exerça une influence marquée sur tous ceux qui le connurent, et lorsqu'il quitta Billom pour retourner en Italie, il fut unanimement regretté (2). Le P. Guy Roillet, qui le remplaça comme recteur en 1562 (3), continua l'œuvre de son prédécesseur, mais le jeune Masson fut sans doute trop peu de temps avec lui pour en subir profondément l'influence.

Si nous ajoutons à ces personnages le P. Robert Claysson, un Flamand de Bruges qui résidait à Billom et s'appliquait avec succès à la prédication et à l'interprétation de l'Ecriture (4); le P. Louis Codret, un Savoyard de Sallanches, qui écrivait l'italien au point d'exciter l'admiration des Florentins eux-mêmes, et qui séjourna à Billom quelque temps en 1559 (5), et enfin le P. Paschase Broët, provincial de France, qui y passa quelques mois en 1561-1562 (6), nous aurons énuméré la plupart des membres de la Compagnie qui

---

(1) Fouqueray: *op. cit.*, t. I, p. 133 (d'après une lettre d'Ignace de Loyola à Pierre Le Fèvre). F. Tournier: *op. cit.* (*Etudes*, t. LXXXXVIII, p. 627, note): mention de lettres où G.-B. Viola se plaint des lenteurs et des tergiversations de Duprat.

(2) Fouqueray: *op. cit.*, t. I, pp. 185 et 308. Sommervogel: *Bibliothèque*, t. VIII, col. 831, nous apprend que le P. Viola mourut à Milan, en avril 1589, à 72 ans, après cinquante ans de profession dans la Compagnie.

(3) Fouqueray: *op. cit.*, t. I, p. 486.

(4) *Id.*, *op. cit.*, t. I, pp. 183-185; Sommervogel: *Bibliothèque*, t. IX, col. 50.

(5) Louis Codret ou du Codret ou du Coudret, frère aîné du célèbre grammairien de la Compagnie de Jésus, Annibal Codret, entré dans la Compagnie en 1545, fut successivement recteur des collèges de Florence, Montepulciano, Monreale, Avignon, Chambéry. Il mourut à Paris le 12 novembre 1572 (Cf. Sommervogel: *op. cit.*, t. IX, col. 59-60). Nous le trouvons à Billom en 1559 (Cf. F. Tournier: *op. cit.*, *Etudes*, t. LXXXXVIII, pp. 640-642). En 1556, il avait composé en italien, à Florence, un dialogue sur la doctrine chrétienne qu'il avait lu à la rentrée du collège... « il quale tanto piacque — dit une lettre d'un religieux de Florence — che molti hanno voluto averne la copia: altri hanno esortato il Rdo Padre Ludovico autor di esso che lo facesse stampare » (Cité par Sommervogel: *op. cit.*, t. IX, col. 60).

(6) Fouqueray: *op. cit.*, t. I, p. 305.

Digitized by Google

ont pu contribuer pour une part quelconque à la formation intellectuelle et morale de Masson dans cette période de sa vie.

Dans ce milieu, en dépit de la médiocre valeur de certains maîtres, l'adolescent fit de bonnes études. Les programmes et le système pédagogique étaient excellents et, même aux mains d'ouvriers peu habiles, pouvaient produire des résultats fort satisfaisants. La *Ratio studiorum* ne devait guère faire autre chose que consacrer et codifier des principes dont un demi-siècle d'application avait démontré l'efficacité (1). D'ailleurs, à Billom, comme dans tous leurs collèges, les Jésuites avaient soin de rendre le travail attrayant et de tempérer, par des fêtes à la fois académiques et religieuses, l'aride austérité de l'étude. Le P. Claysson, écrivant en février 1557, quelques mois à peine après l'ouverture du collège de Billom, au général de la Compagnie, Laynez, lui faisait la description des séances littéraires ou dramatiques où les élèves déclamaient des poèmes sacrés ou représentaient des pièces tirées de l'Ecriture (2). Lorsque, le 29 et le 30 mai 1559, Guillaume Duprat fit son entrée à Billom et y posa solennellement la première pierre du majestueux édifice destiné à remplacer le collège provisoire, les écoliers l'escortaient portant des branches de verdure à la main, et en son honneur faisaient entendre pendant l'office, dans une chapelle improvisée, de beaux chants accompagnés de musique. Et après un banquet offert par la ville, les meilleurs latinistes lui récitaient une églogue latine où la pierre consacrée le matin était comparée à la pierre sur laquelle avait dormi Jacob lorsqu'il eut la vision des anges qui montaient et descendaient entre le ciel et la terre (3). Qui sait si Masson n'a point fait ses premières armes poétiques dans cette églogue latine? Il n'aurait certainement pas désavoué la comparaison. Il pouvait assister, quelques jours plus tard, à une autre petite fête moins solennelle et plus familière, où les pères du collège, les habitants de la ville, et sans doute aussi les élèves, apportaient chacun, sans métaphore, une pierre à l'édifice futur, et où l'on offrit à boire aux maçons (4).

---

(1) Cf. Tacchini-Venturi: *Storia della Compagnia di Gesù in Italia*, t. I, chap. III, pp. 58-60.

(2) Fouqueray: *op. cit.*, t. I, p. 188.

(3) Tournier: *op. cit.* (*Etudes*, t. LXXXXVIII, pp. 640-642). Lettre écrite le 25 juin 1559 par le P. Louis Codret à Laynez. — Fouqueray: *op. cit.*, t. I, p. 189.

(4) Tournier: *op. cit*, p. 641, note, cite ce passage d'une lettre: « Ciascuno di noi pose una pietra nel fundamento del Collegio insieme con molti altri della città dove fu pagato il vino ai muratori secondo il solito ».

Digitized by Google

Le collège de Billom, dans l'intention de son promoteur, ne devait pas se borner à être un centre de bonnes études : il devait également être une pépinière de vocations religieuses et un foyer de rénovation catholique (1). Aussi y régnait-il une atmosphère de ferveur mystique que favorisaient le milieu lui-même et l'influence des religieux, comme l'a fort bien remarqué de Thou (2), et qui ne devait pas laisser que d'influencer le jeune Masson peu après sa dix-huitième année.

Aux périodes de vacances, Masson continuait à se rendre dans le Forez limitrophe, auprès des siens : il y conduisait avec lui son jeune frère Jean, devenu maintenant son condisciple au collège de Billom. En 1561, à l'automne, nous le trouvons dans sa famille. Ce devaient être ses dernières vacances d'écolier dans le Forez (3). Revenu au collège, il se trouvait en philosophie, en 1562, lorsque Philibert Girinet le rappela à Lyon. Sans doute, une sorte de conseil de famille avait eu lieu entre ses oncles. Masson avait dix-huit ans, il s'agissait de l'orienter vers une profession. Rien jusqu'à ce jour n'indiquait chez le jeune homme une vocation religieuse. On décida qu'il irait à Toulouse étudier le droit. Cela ne paraît pas avoir été en opposition avec les goûts et les tendances de Masson, car il ne fit aucune objection à la proposition de Philibert Girinet et se rendit immédiatement à Lyon. La plupart des Girinet étaient des juristes, et ce milieu lui était dès longtemps familier. Il se disposait donc à partir pour Toulouse lorsque les événements politiques mirent obstacle à ce dessein. L'année 1562 fut en effet une année extrêmement agitée. La guerre religieuse s'alluma sur tous les points du territoire. « Tout le royaume, écrit de Thou, était en tumulte, et peu s'en fallut que Toulouse elle-même ne

---

(1) Guill. Duprat pour son futur collège de Paris (le collège de Clermont) semble avoir conçu un projet identique (Cf. G. Dupont-Ferrier: *Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand*, t. I, p. 2).

(2) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., f. *eij* verso, parlant de la crise mystique de Masson et de son ami Chalom, lui donne pour causes « consuetudo loci et hominum cum quibus degebant ». — Dans l'étude de F. Tournier (*Etudes*, t. LXXXXVIII, p. 644) on trouvera d'intéressants documents sur la ferveur religieuse du collège de Billom vers 1568. Un semblable état d'esprit existait déjà auparavant. Cf. Fouqueray: *op. cit.*, t. I, pp. 187 et 305.

(3) *D. E. U.*, f. 220 recto et verso. Masson, racontant son voyage en Forez à l'automne de 1579, dit qu'il retrouvait son pays natal « post decem et octo absentiae annos ».

Digitized by Google

courût de grands dangers » (1). Il y a là une allusion évidente aux émeutes de Toulouse en mai 1562, aux luttes violentes qui se déroulèrent dans cette ville entre catholiques et protestants, d'avril à octobre de cette année, et qui firent de part et d'autre environ 3.000 victimes (2). Les troubles de mai 1562, où les nations d'écoliers de l'Université de Toulouse avaient joué un rôle important, avaient incité le Parlement à prendre des mesures de rigueur. Les *Annales manuscrites* de l'Hôtel de Ville de Toulouse, rédigées quelques années après par le capitoul Marin Gascon, mentionnent qu'à la suite de ces émeutes « les estudes des loix et canons furent fermées et toutes lectures publicques interdites ». (3). Le moment n'était donc guère indiqué pour s'y rendre. Le jeune Masson ne pouvait songer à rester à Lyon, tombé aux mains des protestants dans la nuit du 30 avril au premier mai (4), et où la situation était fort troublée. Il ne pouvait davantage se réfugier en Forez, où la guerre civile battait son plein et où le baron des Adrets devait, en juillet, exercer de terribles représailles (5). L'Auvergne restant relativement tranquille (6), il fut décidé que Masson retournerait provisoirement dans l'asile plus calme du collège de Billom. C'est ce qu'il fit. Il retrouva à son retour au collège son frère Jean Masson qu'il y avait laissé, et reprit le cours de ses études interrompues. Il y trouva aussi deux de ses compatriotes foréziens, depuis peu arrivés au collège, Antoine et Pierre Chalom ou Chalon. Il les connaissait sans doute déjà, car ils étaient originaires de Cervières, un bourg peu éloigné de Saint-Germain-Laval, et ils étaient les neveux de Benoît Buatier qui de-

---

(1) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., f. *cij* recto: « incidere ea tempora, quibus ob religionem ubique toto regno tumultuabatur, et Tolosa ipsa parum à periculo abfuit ».

(2) De Thou: *Histoire universelle*, liv. XXXII, 1562, éd. fr. de Londres, in-4°, 1734, t. IV, p. 381. — Sur ces troubles de Toulouse, on peut consulter: de Thou: *Hist. univ.*, éd. cit., t. IV, pp. 375-385; Cimber et Danjou: *Archives curieuses de l'Hist. de France*, 1re série, t. IV, pp. 343-346: *Relation de l'émeute arrivée à Toulouse en 1562*; René Gadave: *Les documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse et spécialement de sa Faculté de droit civil et canonique (1229-1789)*, in *Bibliothèque méridionale*, 2e série, t. XIII, pp. 164-165. Ce dernier ouvrage mentionne toute une bibliographie imprimée et manuscrite sur ces troubles.

(3) René Gadave: *op. cit.*, p. 164.

(4) De Thou: *Hist. univ.*, éd. cit., liv. XXXI, 1562, pp. 286 et suiv.

(5) *Ibidem*, pp. 302, 314.

(6) Fouqueray: *op. cit.*, t. I, p. 304: « Le collège de Billom fut préservé des calamités qui désolèrent une partie de la France dans l'année 1562 ».

Digitized by Google

vait devenir official de Lyon. Papire Masson se lia d'étroite amitié avec eux, surtout avec Antoine Chalom. Aimant tous trois l'étude, logés peut-être à Billom dans la même « pédagogie » (1), animés d'une même ferveur juvénile, entraînés et sollicités probablement par le milieu où ils vivaient et par l'exemple de leurs maîtres, qui devaient chercher à attirer à leur ordre les meilleurs de leurs élèves, les trois jeunes gens prirent la résolution d'entrer dans la Compagnie et de se rendre à Rome pour y faire leur noviciat (2).

Comment expliquer chez le jeune Masson une vocation si soudaine, que rien, quelques mois plus tôt, ne faisait prévoir? Vit-il dans les obstacles qui s'étaient dressés contre son projet d'aller étudier le droit à Toulouse comme un signe providentiel? Sa crise de mysticisme fut-elle due en grande partie à l'enthousiasme de ses amis et aux exhortations pieuses de ses maîtres? Le prosélytisme qui s'empara des milieux catholiques, lors de cette première grande guerre de religion de 1562, agit-il sur lui? Ne s'y mêla-t-il point le désir un peu profane de voir Rome, le centre de la catholicité, et cette Italie dont Lyon et le Forez lui avaient montré quelques merveilles transplantées en deçà des monts, et dont plus d'un de ses maîtres devait lui parler? Ou bien, dans sa piété d'adolescent, fut-il séduit particulièrement par l'idée d'appartenir à une milice qui semblait le plus ferme rempart de la religion traditionnelle, au point qu'au colloque de Poissy, en 1561, le cardinal légat Hippolyte

---

(1) Le collège de Billom n'avait pas de pensionnat. Les élèves étaient groupés en « pédagogies », c'est-à-dire confiés à des précepteurs ou pédagogues étrangers à la Compagnie qui se chargeaient de la surveillance et de l'entretien de leurs pensionnaires. Les Jésuites contrôlaient ces « pédagogies » souvent dirigées d'ailleurs par des étudiants des cours supérieurs. (Cf. Fouqueray: *op. cit.*, t. I, p. 486; t. II, p. 24; J.-M. Prat: *Mémoires pour servir à l'histoire du P. Broët et des origines de la Compagnie de Jésus en France*, Le Puy, 1885, Pièces justificatives n° XIX, pp. 581-582.)

(2) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., f. *cij* verso. — Sur Antoine Chalom ou Chalon, cf. *A. Emanuelis Chalomii Forensis De Civili administratione* (Lyon, Michel Jouve, 1572, in-4°), suivi d'une autre « *oraison* » en français « par A.-E. Chalon de Cervières en Forests ». Au feuillet final qui suit la p. 51, au recto, un avis « au Lecteur » nous renseigne sur son pays et sa parenté avec Buatier. — Cf. également, du Verdier: *Biblioth. fr.*, p. 52; Pernetti: *Lyonnois dignes de mémoire*, t. II, pp. 277-278; Bréghot du Lut et Péricaud: *Biographie lyonnaise*, p. 63; Baudrier: *Bibliogr. lyonnaise*, t. II, p. 127; t. V, pp. 124-125; Reure: *Bibliothèque des Ecrivains foréziens*, t. I, pp. 99-100; t. III, p. 29.

Sur Pierre Chalom, son frère, cf. Pernetti: *Lyonnois dignes de mémoire*, t. II, p. 278.

Digitized by Google

d'Este avait paru accompagné et soutenu par Laynez, le général de la Compagnie? Toutes les réponses sont plausibles. Mais nous croyons que certains événements avec lesquels cette crise coïncide ont contribué à en précipiter le dénouement. C'est vers le temps où Masson revient à Billom que meurt en odeur de sainteté le P. Pierre Chanal, le *saint* du collège. Les trois jeunes enthousiastes ont vu les Pères monter la garde auprès de sa dépouille et la foule pleine de vénération se précipiter sur son cercueil pour le baiser ou lui faire toucher les objets les plus divers qu'elle emportera comme reliques (1). Ils ont assisté à ses funérailles triomphales, les funérailles d'un bienheureux. Une émulation de sainteté contagieuse s'empare d'eux. Vers le même temps, en avril 1562, Billom a vu arriver une troupe d'une vingtaine de religieux harassés, conduits par le P. Annibal Codret, et qui, après avoir cheminé jour et nuit pendant quatre ou cinq journées à travers les monts des Cévennes et de l'Auvergne, poursuivis au début l'épée dans les reins par les soldats hérétiques du baron des Adrets, ont pu enfin gagner l'asile hospitalier où ils attendront la fin de l'orage. Ce sont les Jésuites de Tournon que la guerre civile a chassés et qui sont partis avec la recommandation de leur supérieur Codret d'être « prêts à mourir pour le nom de Jésus-Christ ». C'était là plus qu'il n'en fallait pour enflammer de jeunes imaginations (2). En cette même année 1562, le religieux italien, qui est l'âme du collège, celui qui a eu sous sa direction comme confesseur ces adolescents, l'ancien compagnon du fondateur de la Compagnie, celui dont on racontait qu'il avait eu le privilège d'être aux côtés d'Ignace lorsque celui-ci avait vu, en se promenant dans les rues de Rome, l'âme du P. Jean Codure monter au ciel (3), le P. Giambattista Viola, est rappelé en Italie. Quel désir plus naturel que celui de chercher à le suivre, chez des jeunes gens qui le vénèrent et ont dû subir son influence?

Quoi qu'il en soit de toutes ces causes, il semble bien que pour Masson, comme pour ses deux compagnons, la décision prise fut surtout le résultat d'un entraînement juvénile. Aucun d'eux, en effet, ne devait rester dans la Compagnie, et en ce qui concerne Masson,

---

(1) Fouqueray: *op. cit.*, t. I, pp. 307-308. L'auteur place la mort du P. Chanal pendant le séjour à Billom du P. Nadal, commissaire général de la Compagnie, ou peu de temps après. Or, Nadal, arrivé à Billom le 29 avril 1562, était à Paris le 28 mai.

(2) *Id.*, *op. cit.*, t. I, pp. 302-303.

(3) *Id.*, *op. cit.*, t. I, p. 133.

Digitized by Google

il devait plus tard manifester à son égard des sentiments tout autres que bienveillants.

La décision prise en commun par les trois amis allait avoir une importance considérable pour la formation et le développement de l'esprit de Masson. Il allait connaître l'Italie, se mettre à son école et en subir profondément l'influence que l'on retrouvera à des degrés divers, mais d'une façon presque permanente, dans son œuvre extrêmement variée d'humaniste, d'historien, d'érudit et de critique.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Le Séjour de Masson en Italie. (1563-1567.)

I. Départ de Masson pour Rome. Il entre au noviciat de la Compagnie de Jésus. Le Collège Romain, ses maîtres et ses enseignements. Etude du grec et de l'hébreu. Rénovation des études théologiques. Création d'une apologétique nouvelle, sur le modèle de celle d'Ambrogio Caterino. Rénovation de l'histoire. L'enseignement philosophique: aristotélisme et néo-platonisme mêlés. Le milieu international du Collège Romain. Paul Manuce, Alde Manuce et le Collège Romain.

II. L'érudition et l'humanisme en Italie vers 1563. La recherche du document historique dans les œuvres anciennes. Naissance de la critique des textes: Paul Manuce, Pier Vettori. Le goût de l'épigraphie et des recherches historiques: Carlo Sigonio, Onofrio Panvinio. Influence de ce mouvement sur la formation intellectuelle de Masson. La vue de Rome inspire à Masson le goût de l'histoire. Témoignages du *De Episcopis Urbis*. Impression presque religieuse que Rome a faite sur lui. Promenades épigraphiques de Masson dans Rome. La Rome antique et la Rome du Moyen âge. La Rome de 1563. Pasquin, Marforio, Pie IV, le cardinal Michele Ghislieri (le futur Pie V). Esprit d'observation et curiosité de Masson. Son application à l'étude. Il prononce à Rome en 1563 l'éloge funèbre d'un cardinal. Excursions dans la Sabine et le Latium.

III. Masson est envoyé à Naples vers la fin de l'année 1563. Il y enseigne au collège des Jésuites. Action des Jésuites à Naples. Impression que fait sur Masson l'éloquence de Cornelio Musso. Retour de Masson à Rome dans la seconde moitié de l'année 1565. Son second séjour à Rome (1565-1566). Il est désigné pour rentrer en France. Séjours dans diverses villes d'Italie. Jugements qu'il a portés sur ces villes.

IV. Ce que Masson a retiré de son séjour en Italie: une méthode historique, la connaissance de la langue italienne et de la double littérature, latine et vulgaire de l'Italie. Appréciations portées par lui sur la langue et la littérature de l'Italie. Jugements favorables sur la race et le peuple italiens. Unique restriction qu'il apporte à son éloge.

I

Masson et ses deux compagnons partirent pour Rome vraisemblablement vers la fin de l'année 1562. Si de Thou ne nous indique pas la

Digitized by Google

date précise de leur arrivée dans la ville éternelle, Masson a pris soin plus tard de spécifier qu'il s'y trouvait déjà en 1563. Dans le *De Episcopis Urbis*, dont le privilège est du 7 juillet et l'achevé d'imprimer du 21 juillet 1586, presque au début de l'ouvrage, dont le texte proprement dit comprend plus de 400 feuillets, dans un passage qui n'a donc pu être écrit au plus tôt que vers la fin de l'année 1585, Masson, relevant l'inscription de l'arc de Constantin, déclare : « *hæc tum posita inscriptio se mihi legendam præbuit ante annos duos et viginti* » (1). Nous savons d'autre part qu'il fut chargé, pendant son premier séjour à Rome, de prononcer en présence d'un certain nombre de cardinaux, sans doute dans une de ces cérémonies solennelles que les Jésuites se plaisaient à organiser, l'éloge funèbre d'un cardinal (2). Or, en l'année 1563 le sacré Collège ne perdit que trois de ses membres : le cardinal Ercole Gonzaga, de Mantoue, archevêque de Tarragone, mort le 12 mars; le cardinal Girolamo Seripandi, archevêque de Salerne et légat du pape Pie IV au concile de Trente, mort le 17 mars; le cardinal Jacques du Puy, évêque de Nice, mort le 26 ou le 28 avril (3). Il n'est pas vraisemblable que l'on ait confié une tâche aussi importante que celle de prononcer l'oraison funèbre d'un prince de l'Eglise à un jeune homme arrivé de la veille au noviciat, et qui n'aurait pas encore eu l'occasion de faire ses preuves dans ce milieu romain. Quel que soit celui de ces trois cardinaux dont Masson a prononcé l'éloge (et nous tâcherons de l'identifier en son lieu), il est nécessaire de supposer que le jeune novice avait eu déjà le temps d'attirer l'attention de ses nouveaux maîtres sur son intelligence par un séjour d'au moins quelques mois (4). Aussi est-il

---

(1) *D. E. U.*, f. 30 recto.

(2) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., f. *eij* verso: « Romae... Papirius coram Cardinalibus orationem in funere * Cardinalis magno circumstantium cum plausu habuit ».

(3) Cf. Alph. Ciaconius: *Historiae Pontificum Romanorum et S. R. E. Cardinalium*, éd. de 1677, t. III, col. 481-484, 773, 905-906; de Mas Latrie: *Trésor chronologique*, col. 1214 et suiv.

(4) Même si l'on admettait, ce qui à la rigueur ne serait pas impossible, que cette « oratio in funere » ait été un éloge funèbre prononcé pour l'anniversaire d'un cardinal décédé l'année précédente, le raisonnement que nous faisons serait également en partie valable. Quatre cardinaux sont décédés en 1562: le cardinal Robert de Lénoncourt, mort le 2 février; le cardinal François de Tournon, mort le 22 avril; le cardinal espagnol Bartolomé de la Cueva, mort le 30 juin; le cardinal Jean de Médicis, mort le 12 décembre. (Cf. Ciaconius: *op. cit.*, t. III, pp. 698-700, et de Mas Latrie: *op. cit.*) — Rien ne se serait opposé à ce que Masson fût désigné pour prononcer l'éloge funèbre des

Digitized by Google

logique de placer sa venue à Rome au plus tard dans les premiers jours de 1563. Entré au noviciat de la Compagnie avec ses deux amis, Masson, sujet d'élite, poursuivit ses études, comme c'était l'usage, tout en s'adonnant aux exercices de piété qu'Ignace de Loyola avait institués pour ceux qui aspiraient à faire partie de sa milice. Les novices, on le sait, se partageaient en trois catégories suivant leurs aptitudes : les novices destinés à la prêtrise, les novices destinés aux emplois temporels et les novices indifférents dont leurs supérieurs, après une probation plus ou moins longue, décidaient s'ils devaient servir la Compagnie dans le sacerdoce ou dans les emplois temporels (1). L'intention de Masson, au sortir de sa crise mystique de Billom, était sans doute d'arriver à la prêtrise. Ses goûts le portaient à l'étude plus qu'aux besognes matérielles. Il allait pouvoir, à Rome, compléter les connaissances déjà acquises, sous des maîtres nouveaux et renommés.

Ignace de Loyola n'avait point eu pour les connaissances humaines et pour la science le dédain que certains mystiques ont parfois affecté pour elles, et il avait pensé que cette science humaine pouvait être un utile auxiliaire dans la lutte qu'il entreprenait pour la défense de l'orthodoxie. C'est dans cette intention qu'il avait fondé à Rome, dès 1551, le Collège Romain, pour être à la fois le séminaire de son ordre en même temps qu'un établissement largement ouvert à la jeunesse, qui pouvait s'y instruire gratuitement. Il y avait ap-

---

deux premiers, lors de leur anniversaire, après avoir, comme nous le disons, fait déjà ses preuves par un séjour de quelque durée à Rome (et, si nous écartons cette hypothèse, c'est que nous croyons avoir, comme on le verra plus loin, une forte présomption qu'il s'agit d'un autre cardinal). Pour ce qui est du cardinal de la Cueva, il serait invraisemblable que les Jésuites de Rome, chez lesquels dominait l'élément espagnol, aient confié à un étranger, surtout à un Français, la charge de faire son oraison funèbre. Enfin, lors de l'anniversaire de la mort de Jean de Médicis (décembre), nous verrons que Masson était déjà à Naples.

(1) Cf. Crétineau-Joly: *Hist. religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, t. I, pp. 47-48. — Les novices firent plus tard deux ans de noviciat et furent groupés en communautés distinctes. Dans les premières années, il n'en était pas ainsi. Le noviciat durait plus ou moins longtemps alors, et les *novices* furent plus ou moins souvent confondus avec les *scolastiques* qui, ayant déjà terminé leur noviciat, continuaient leurs études ou s'adonnaient aux fonctions de l'enseignement. A Rome, ce ne fut qu'en 1565 que les novices constituèrent une maison particulière et eurent un règlement spécial. Jusqu'à ce moment, *novices* et *scolastiques* continuaient ensemble leurs études. (Cf. H. Fouqueray: *op. cit.*, t. I, p. 489.)

Digitized by Google

pelé des maîtres formés aux méthodes de cette Université de Paris dont il avait été l'étudiant, et à leur tête il avait placé tout d'abord un Français, le P. Pelletier. Le succès ne s'était pas fait attendre. Le Collège Romain, dont les débuts avaient été modestes, comptait, à sa quatrième année d'existence, en 1555, plus de deux cents élèves. En 1556, l'année même de la mort d'Ignace de Loyola, le pape Paul IV lui reconnaissait tous les privilèges d'une université. Le successeur d'Ignace au généralat de la Compagnie, Laynez, favorisa de tout son pouvoir le développement de cette institution, et en 1560, moins de dix ans après sa fondation, le Collège qui avait dû déjà, par deux fois, changer de locaux à cause de l'accroissement incessant du nombre de ses auditeurs, se transportait dans un vaste couvent que la libéralité de Vittoria della Tolfa, veuve de Camillo Orsini et nièce de Paul IV, mettait à la disposition de la Compagnie. Il comptait alors plus de huit cents étudiants (1). Les études y étaient prospères et la Compagnie de Jésus avait su y rassembler les maîtres les plus capables. En 1563, le Collège Romain avait pour recteur un Italien, Sebastiano Romei. La théologie y était enseignée par les Jésuites espagnols Mariana, Ledesma, Tolet, Maldonat et par le Portugais Emmanuel Sa; la philosophie par Jacobo Acosta et Pedro Parra; la rhétorique et l'éloquence par Benito Pereira et Perpinien; le grec par Etienne Valentino; l'hébreu par Elie Aschenat, un juif d'Alexandrie converti et entré dans la Compagnie après avoir pris le nom de Giambattista Romano; les mathématiques par l'Allemand Christophe Clavius, qui fut surnommé l'Euclide de son siècle (2).

Masson, en même temps qu'il se livrait aux premiers exercices de sa probation, continua ses études sous ces maîtres. Il n'est pas indifférent de voir ce qu'il a pu retirer de cet enseignement. Il ne semble pas douteux qu'il ait poursuivi l'étude du grec déjà commencée à Billom (3). Il se livra également à l'étude de l'hébreu que

---

(1) Bernard Gaudeau: *De Petri Joannis Perpiniani vita et operibus*, p. 26.

(2) *Id., op. cit.*, p. 26. Cf. également Sommervogel: *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, art. *Mariana*, t. V, col. 547-567; *Ledesma*, t. IV, col. 1648-1651; *Tolet*, t. VIII, col. 64-82; *Sa*, t. VII, col. 349-354; *Acosta*, t. I, Appendice, p. III, et t. VIII, col. 1568; *Parra*, t. IX, col. 757; *Pereira*, t. VI, col. 499-507; *Perpinien*, t. VI, col. 542 et suiv.; *Elian ou Romanus*, t. III, col. 379-381; *Clavius*, t. II, col. 1212-1224. — Sur Maldonat au Collège Romain, cf. J.-M. Prat: *Maldonat et l'Université de Paris au XVIe siècle*, pp. 17-19.

(3) Dans le *Catalogue des ouvrages de P. Masson*, tiré du cabinet de M. de Fanière, publié par les *Mémoires de Trévoux*, mars 1705, pp. 548-554, il est dit que « Papyre Masson n'entendoit pas trop bien le Grec, comme on le dira

Digitized by Google

les Jésuites considéraient comme une base indispensable à l'étude de la théologie et de l'Ecriture sainte, et bien que les œuvres de Papire Masson ne nous permettent pas d'affirmer qu'il y fit autant de progrès qu'Antoine Chalom, resté son compagnon à Rome et qui le sera encore à Naples, nous pouvons penser qu'il y apporta son habituelle application (1).

Mais l'enseignement du Collège Romain qui a laissé une marque ineffaçable sur la formation intellectuelle de Masson, fut l'enseignement de la théologie et de la philosophie. Les Jésuites avaient apporté des modifications essentielles à l'enseignement de ces matières. En théologie ils avaient proscrit les spéculations froides et inutiles dont tout le Moyen âge avait abusé, et ils avaient au contraire donné « une importance souveraine à la doctrine positive, tirée de l'Ecriture, des Pères, des Conciles et de toutes les branches de l'érudition sacrée » (2). L'étude des textes grecs et hébreux, le

---

dans la Dissertation à la tête de ses œuvres non imprimées » (p. 553). C'est là une de ces appréciations fausses, comme il en pullule dans les notes de Billet de Fanière contenues dans les *Mss.* de l'Arsenal *5584* et *5585*. Quelques faits nous suffisent à prouver le contraire: en premier lieu l'édition qu'il donna, en 1595, chez Frédéric Morel le jeune, de la Κατάστασις de Synésius, d'après un ms. appartenant à Jean de Saint-André. Dans l'*Historia Calamitatum Galliae* (A. Duchesne: *Historiae Francorum Scriptores*, t. I, p. 97), écrite vers 1600, P. Masson cite une lettre d'Isidore de Péluse, et la traduit en latin « in gratiam eorum qui Graece nesciunt ». Billet de Fanière n'a pas connu cette édition de Synésius et il n'a sans doute pas lu l'*Historia Calamitatum Galliae*. Nous avons pris ces deux faits au hasard, nous pourrions en citer d'autres comme l'intérêt que portait P. Masson à certain ms. grec de Priscus de Panium volé à la Bibliothèque du Vatican et dont Jean de Saint-André avait eu copie d'un fragment, relevé à son tour par Masson. (Cf. *Historia Calamitatum Galliae*, éd. cit., p. 101; et Charles de Chantecler (Cantoclarus): *Ex Prisci Rhetoris historia excerpta*, Paris, L'Angelier, 1601, 5e feuillet non chiffré du début). — Comme nous le verrons, P. Masson avait pris copie de divers mss. grecs et latins chez Jean de Saint-André, avant 1577.

(1) Antoine Chalom, qui ne quitta pour ainsi dire pas son ami Masson en Italie, semble avoir étudié très sérieusement l'hébreu. Cinq ans après son retour d'Italie, nous le voyons émailler de citations hébraïques abondantes le discours qu'il prononça, le 21 décembre 1571, en l'église Saint-Nizier de Lyon à l'occasion de la création des échevins (Cf. Chalom: *De civili Administratione Oratio...*, Lyon, 1572). — Il est possible d'ailleurs que P. Masson et les deux frères Chalom aient commencé déjà l'étude de l'hébreu à Billom. H. Fouqueray (*op. cit.*, t. I, p. 186) nous apprend, en effet, à propos du règlement du collège de Messine, qu'outre les professeurs des classes ordinaires, les collèges de Jésuites comportaient généralement un professeur de grec et un professeur d'hébreu.

(2) P. Tacchini-Venturi: *Storia della Compagnia di Gesù in Italia*, t. I, p. 60.

Digitized by Google

recours aux sources originales n'avaient été développés par eux que dans cette intention. Ils n'avaient pas négligé non plus la forme dont le Moyen âge et ses derniers partisans au XVIe siècle ne se souciaient guère (1); ils pensaient avec raison que, dans un siècle d'humanistes, le vêtement qui couvrait l'idée devait être en rapport avec la noblesse et la grandeur de cette idée. Aussi les chaires d'éloquence et de rhétorique voisinaient-elles régulièrement avec celle de théologie.

La théologie des Jésuites avait jeté par-dessus bord, avec des ménagements opportunistes quand cela était nécessaire, le livre des *Sentences* de Pierre Lombard, qui avait été, suivant l'expression d'un historien, l' « oracle d'une époque déjà lointaine » (2). Comme il lui fallait pourtant un maître à commenter, elle adopta le plus grand et le plus positif des théologiens du Moyen âge, celui qui avait écrit au XIIIe siècle sa *Somme* en réaction précisément contre l'obscurité et le désordre des manuels théologiques de son temps, saint Thomas. Dès 1557, il avait presque complètement supplanté, à Rome, Pierre Lombard (3). L'étude et la connaissance approfondie de l'Ange de l'Ecole fut une des conditions imposées en particulier aux futurs lecteurs de scolastique de la Compagnie. Maldonat, qui a tracé le portrait idéal de ce lecteur, déclare en effet qu'il doit « bien posséder le latin, le grec et l'hébreu, avoir une ample connaissance de la philosophie, des Ecritures et des Pères », et, en ce qui concerne saint Thomas, « s'y être tellement exercé que non seulement il le connaisse, mais le possède presque par cœur » (4). Masson a assisté aux lectures et aux commentaires de saint Thomas, et sans doute il les a goûtés. Il semble même, d'après un passage du *De Episcopis Urbis*, être allé visiter l'abbaye cistercienne de Fossanova, près de Terracine, où en 1274 était mort le docteur Angélique, et avoir contemplé le tombeau de marbre qui, jusqu'en 1369, avait contenu sa

(1) Un des plus habiles théologiens catholiques français, Claude d'Espence (1511-1571), qui fut recteur de l'Université de Paris, déclarait, dans la préface de ses *Commentaires à la première épître de saint Paul à Timothée*, qu'il lui importait peu d'être obscur et fruste dans son style pourvu qu'il eût la science des questions qu'il traitait.

(2) H. Fouqueray: *op. cit.*, t. I, p. 429. — Lorsque Maldonat arriva à Paris en 1565, il commença, pour ne pas rompre en visière avec les préjugés de la Sorbonne, attachée aux anciennes méthodes, par expliquer le livre des *Sentences*, mais dès 1569 il s'en affranchit. (Cf. *Ibidem*, pp. 429-430.)

(3) P. Tacchini-Venturi: *op. cit.*, t. I, p. 59.

(4) *Ibidem*, p. 61.

Digitized by Google

dépouille (1). Dans son œuvre d'écrivain et d'érudit, Masson n'aura que rarement l'occasion de mentionner saint Thomas d'Aquin, mais quand il le fera, ce sera en des termes où l'on peut saisir l'enthousiasme et l'admiration. C'est au souvenir sans doute des éloquentes leçons du Collège Romain qu'il célébrera, en 1586, la science théologique, la sainteté de vie du « plus grand génie que l'Europe ait porté depuis mille ans » (2), et qu'il reprochera âprement à Urbain IV de ne pas l'avoir appelé au cardinalat à cause des tendances gibelines de sa famille (3).

La direction positive et pratique donnée par les nouveaux maîtres du Collège Romain à l'enseignement de la théologie se manifestait encore par la tendance à créer une apologétique catholique sérieuse. De là le recours aux sources, de là l'appel à l'histoire. L'apparition de la Réforme avait fait surgir dès la première moitié du XVIe siècle un certain nombre de défenseurs actifs de l'orthodoxie, dont le plus célèbre avait été un jurisconsulte siennois, Lancellotto Politi, entré dans l'ordre des Dominicains, où il avait pris le nom de fra Ambrogio Caterino. De 1520, date de la publication de son *Apologia pro veritate Catholicae et Apostolicae fidei* contre Luther, jusqu'à 1553, date de sa mort, il avait été le plus infatigable adversaire de l'hérésie et le plus actif défenseur de l'orthodoxie. Apologiste brillant et polémiste vigoureux, il a fourni un modèle aux apologistes catholiques de son temps (4), et son exemple n'a pas été étranger à

(1) *D. E. U.*, f. 279 recto et verso: « iuxta Privernum (Piperno) pontificii iuris vicum, nec procul a Stura seu Nympheo amne in coenobio Cisterciensium Fossae novae, in cuius templo monumentum eius ex marmore adhuc visitur ». — Le mot *visitur* n'implique pas forcément que Masson ait visité l'abbaye de Fossanova, mais la précision géographique du passage rend cette visite fort vraisemblable. Le Latium et la Campanie étaient d'ailleurs régulièrement parcourus, aux périodes de vacances, par les novices et les scolastiques de la Compagnie, dans un but d'évangélisation. — En 1639, un décret du pape Urbain V fit transporter les restes de Thomas d'Aquin de Fossanova au couvent des Dominicains de Toulouse.

(2) *D. E. U.*, f. 279 verso.

(3) *D. E. U.*, f. 223 recto.

(4) Sur Ambrogio Caterino Politi (1483-1553) et son œuvre d'apologiste, cf. Niceron: *Mémoires*, t. XXXIV, pp. 358-386; Tiraboschi: *Storia della Letteratura italiana*, 2e éd. de Modène, t. VII, pp. 284-285; Didot et Hœfer: *Nouv. biographie universelle*, t. IX, col. 153-155, art. *Catharin*; P. Tacchini-Venturi: *Storia della Compagnia di Gesù in Italia*, t. I, pp. 68-71. — L'ardeur combattive de Caterino se manifesta efficacement contre Luther, contre Bernardino Ochino et contre Aonio Paleario. Elle n'épargna pas non plus un certain nombre d'écrivains orthodoxes, entre autres le cardinal Cajetan.

Digitized by Google

la direction apologétique prise par l'enseignement de la théologie au Collège Romain. On ne s'explique point la brillante école de controversistes sortie de ce Collège, et à la tête de laquelle est Bellarmin, si l'on fait abstraction de son précurseur Ambrogio Caterino. Masson, qui le mentionnera plus tard parmi les grands hommes qui ont illustré le pontificat de Jules III (1), a été initié à ce genre d'apologétique pendant son séjour à Rome. Peut-être faut-il attribuer à l'influence de Caterino cette sorte de défiance de l'hérésie (2) qui caractérisera toujours Masson, et cet attachement à l'orthodoxie traditionnelle en matière de dogmes dont il ne se départira guère plus tard, même au milieu des manifestations les plus symptomatiques de ses convictions gallicanes et de son esprit critique. Six ans à peine après son premier séjour à Rome, en 1569, il s'exercera lui-même à l'apologétique en composant le *Libellus Exercitationum adversus haereses*, encore plein des enseignements de sa première jeunesse.

A cette apologétique se joignait, comme auxiliaire de la théologie, l'histoire. C'était devenu une nécessité pour l'Eglise, attaquée de toutes parts par la Réforme. En 1556, Pier-Paolo Vergerio le jeune avait publié contre la papauté son *Historia di Papa Giovanni XIII che fu femmina*. En 1559 commencent à paraître à Bâle, chez Jean Oporin, les fameuses *Centuries* de Magdebourg, dont les in-folio se

---

(1) *D. E. U.*, f. 402 recto: « Inter caeteros theologos qui studiis optimarum artium disciplinarumque floruerunt Iulio pontifice, iure suo numerandus est Ambrosius Catharinus Politus, isque in Hetruria natus etc. ».

(2) Il est juste d'ajouter que ce sentiment chez Masson a un aspect tout particulier. Masson voit dans l'hérésie (et en l'espèce dans le luthéranisme et le calvinisme) un péril pour l'unité de la patrie. En 1569, avec le *Libellus exercitationum adversus haereses*, il n'en est pas encore tout à fait à cette conception qui commence à se faire jour chez lui vers 1575 au moment de sa querelle avec Hotman, et que l'on trouve très clairement exprimée dans la conclusion de sa *Vie de Calvin*, écrite en 1583, ainsi que dans maints passages du *D. E. U.* Masson a gardé toute sa vie un goût très vif pour les œuvres apologétiques, même les plus obscures. En 1586, il fera l'éloge du traité « utile, pour ne pas dire nécessaire » que Philastre de Brescia, apologiste du IVe siècle, avait écrit pour réfuter les « cent vingt hérésies » qui, de Jésus-Christ à son temps, s'étaient élevées dans l'Eglise. (Cf. *D. E. U.*, f. 51 verso.) En 1608, il publiera le *Liber responsionum* de Dungal contre Claude de Turin, et sur la fin de sa vie il songera à éditer le traité d'Alain de Lille contre les hérésies et les Vaudois, dont son frère Jean Masson trouvera après sa mort, parmi ses papiers, le manuscrit tout prêt qu'il éditera en 1612. Ces deux publications indiquent la persistance chez Masson de ce goût pour l'apologétique.

Digitized by Google

succéderont jusqu'en 1574, date du treizième et dernier volume, et qui constitueront l'arme la plus formidable dressée contre l'Eglise romaine par la Réforme. La première apparition de cette publication, où l'Istrien Mathias Flach-Frankovic (Mathias Flacius Illyricus) appelait toute l'histoire à la rescousse contre Rome, ne fut pas sans inquiéter la curie romaine et sans lui faire sentir la nécessité de réagir. Un conseil spécial se tint un jour, au début du pontificat de Pie V, où le cardinal Hosius persuada ses collègues d'entreprendre une œuvre semblable dans le sens catholique (1). Baronius devait s'atteler à cette tâche d'où sortirent les *Annales Ecclesiastici*. Mais les Jésuites n'avaient pas attendu le conseil d'Hosius pour utiliser l'histoire au mieux des intérêts du catholicisme et pour lui donner une place au Collège Romain. Le futur grand historien de l'Espagne, Mariana, qui y professait, devait être un de ceux qui ne négligaient pas de faire appel à l'histoire dans son enseignement théologique. N'y a-t-il pas d'ailleurs comme une signification symbolique dans la dédicace que faisait au Collège Romain, en 1563, de ses fragments de Salluste, le jeune Alde Manuce (2), que son père Paul Manuce avait appelé à Rome, et qui s'y livrait avec ardeur à la recherche des inscriptions antiques? Assurément, il n'aurait pas eu l'idée de dédier une édition d'un historien ancien à une institution où l'histoire n'aurait pas été en honneur.

Masson s'adonna aussi à Rome à l'étude de la philosophie. La Compagnie devait, quelques années plus tard, au collège de Clermont, lui confier, après l'enseignement des lettres, celui de la philosophie. Cela suppose que dans l'une et l'autre branche il s'était distingué. On pourrait croire que saint Thomas, qui dominait dans l'enseignement de la théologie au Collège Romain, tenait aussi la même place dans l'enseignement de la philosophie, et que l'aristotélisme de l'Ange de l'Ecole constituait la doctrine philosophique officielle. Il n'en est rien cependant. Le système des Jésuites était beaucoup plus souple. Aristote et saint Thomas y tenaient une place importante, mais point du tout exclusive. Le platonisme et le néoplatonisme, si florissants en Italie au siècle précédent, dans la Florence de Laurent de Médicis et de Marsile Ficin, y avaient leur part. La Bibliothèque communale de Palerme conserve encore aujourd'hui

(1) P. Tacchini-Venturi: *Storia della Compagnia di Gesù in Italia*, t. I, pp. 102-104.

(2) Cf. Crétineau-Joly: *Hist. religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, t. I, p. 267.

Digitized by Google

un manuscrit in-4° contenant le cours de philosophie professé en 1563, au Collège Romain, par un des maîtres qui y enseignaient alors, le P. Jacobo Acosta. Toutes les leçons de ce maître eurent pour objet le platonisme et le néo-platonisme, Platon et Porphyre (1). Un large éclectisme présidait donc à l'enseignement philosophique de la Compagnie de Jésus. Le même éclectisme distinguera Masson. Si, faisant allusion plus tard à la querelle entre Charpentier et Ramus au sujet d'Aristote, il prendra parti pour le premier, il ne l'en félicitera pas moins d'avoir su joindre à son attachement pour les doctrines du Stagyrite la vénération pour la mémoire et les opinions du divin Platon (2), et dans plusieurs de ses œuvres il célébrera également l'un et l'autre philosophe (3). L'originalité du néo-platonisme de Porphyre ne lui échappera pas, et il se complaira plus tard, en citant un passage de saint Augustin, à signaler les conséquences de cette philosophie qui peut conduire aussi bien aux exagérations du mysticisme qu'à la foi chrétienne (4).

Le Collège Romain voyait se presser parmi les novices ou les scolastiques toute une population internationale. On y comptait des Italiens, des Portugais, des Espagnols, des Français, des Allemands, des Grecs, des Illyriens, des Flamands, des Ecossais, des Hongrois. Ce devait être, pour un esprit naturellement curieux comme celui de Masson, un lieu merveilleusement propre à stimuler l'intelligence. Il n'était point fermé aux bruits du dehors et point étranger aux

---

(1) Sommervogel: *Biblioth. de la Compagnie de Jésus*, t. I, Appendice, p. III: « Plato in VII dialogo de Republica, libro XXXI. Sola dialectica est, quae animi osculum, paulatim sursum trahat ad principia cujusque rei; in qua reductione consistit scientia. Proemiales quaestiones quae ante Porphirii explicationem in scholis disputatae sunt per magistrum Jacobum Acostam, sacerdotem Societatis Jesu, philosophiae professorem Romae. Cum illis etiam quae ab eodem super Porphirii explicationem diligenter et accurate traditae sunt. Anno ab ortu Xti M.D.LXIII, 4° ». — A la Bibliothèque de Palerme (Boglino: *I Mss. della Biblioteca comunale di Palermo*, t. II, p. 142). Cité par Sommervogel.

(2) *Vita Iacobi Carpentarii* (*B.*, part. II, p. 270).

(3) Il a célébré Aristote en particulier dans la *Vita Carpentarii* (*B.*, part. II, pp. 270-271), dans la *Vita Kyriaci Strozae* (*B.*, part. II, pp. 227-228), et Platon dans la *Vita Laurentii Medicis* (*B.*, part. I, p. 358), ainsi que dans le discours adressé en 1569 à ses élèves du collège du Plessis, et publié sous le titre de *De honesta corporis animique exercitatione*, ff. *Bij* verso et *Biij* recto. Aristote est d'ailleurs également célébré dans ce discours qui s'adressait vraisemblablement à des élèves de philosophie.

(4) *D. E. U.*, f. 16 recto.

Digitized by Google

mille manifestations de la vie romaine. On y donnait des fêtes. Dès 1557 on y avait représenté un drame. Les cardinaux, les ambassadeurs, les savants, le pontife lui-même ne dédaignaient pas de l'honorer de leur visite, et on les recevait solennellement avec toutes les pompes de l'éloquence et de la poésie. En 1563, c'est Paul Manuce qui y est reçu, et il exprime après sa visite sa satisfaction de toute l'activité scientifique dont il a été le témoin (1). La même année, Alde, son fils, fera l'éloge du Collège Romain dans l'épître où il dédie audit Collège son Salluste (2). Quelle émotion n'a pas dû ressentir Masson, en qui vibrait déjà au contact de Rome l'âme d'un humaniste épris de l'antiquité, en voyant Paul Manuce, le prodige d'érudition, le cicéronien renommé auquel le Pape venait de confier la direction de la typographie pontificale? Il a dû le voir maintes fois ainsi que Muret, qui revient cette année même à Rome après un voyage en France, effectué à la suite du légat Hippolyte d'Este. Tous deux, Paul Manuce et Muret, étaient en relations étroites d'amitié avec Perpinien, un des maîtres les plus éloquents du Collège Romain (3).

II

Dans ce milieu intellectuel où l'on cherchait à mettre la science et l'érudition au service de l'Eglise, professeurs et élèves se tenaient au courant des résultats obtenus par l'érudition italienne de ce temps-là. Or, vers 1563, l'érudition italienne est représentée par quatre grands noms : Paul Manuce, Pier Vettori, Carlo Sigonio, Onofrio Panvinio, pour ne citer que les principaux. Masson dira plus tard dans l'*Eloge de Claude Dupuy*, à propos du voyage que celui-ci fit en 1570-1571 dans la péninsule, que l'Italie abondait alors en érudits et qu'à leur contact on accroissait son propre savoir (4).

---

(1) Cf. Bernard Gaudeau: *De Petri Joannis Perpiniani vita et operibus*, pp. 29-32; Crétineau-Joly: *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t. I, pp. 265-268.

(2) Cf. Tiraboschi: *Storia della Letteratura italiana*, 2e éd. de Modène, t. VII, pp. 129-130. — On peut voir dans Tiraboschi les passages essentiels de cette épître qui concernent l'activité du Collège Romain.

(3) Cf. Bernard Gaudeau: *op. cit.*, pp. 29-30; C. Dejob: *Marc-Antoine Muret*, p. 175.

(4) *Elogium Claudii Puteani*, Bibl. nat. *Ms. Dupuy 638*, f. 119. Cet éloge se trouve également imprimé avec quelques variantes et quelques suppressions dans *Petri Puteani Vita* de Nicolas Rigault, Paris, Cramoisy, 1652, in-4°, pp. 227-231. Dans cette édition, le passage allégué figure p. 229.

Digitized by Google

Cela était vrai également vers 1563. Les derniers représentants de l'humanisme italien avaient donné à l'étude de l'antiquité une direction plus pratique. Moins soucieux peut-être que leurs prédécesseurs de la beauté formelle de l'œuvre littéraire ancienne, ils cherchaient avec plus de passion dans les textes le document historique. Paul Manuce et Pier Vettori sont les véritables créateurs de la critique des textes, et représentent, comme l'a très justement fait remarquer Francesco Flamini (1), « la dernière phase de l'humanisme italien appliqué tout entier à refaire, avec plus de sérieux et de discipline qu'auparavant, le travail philologique des époques antérieures ». Editeurs de nombreux textes anciens, l'un et l'autre aimaient fortifier leurs « leçons », quand cela était possible, par le secours de l'épigraphie. Paul Manuce n'hésitait pas à publier pour la première fois l'ancien calendrier romain d'après un marbre antique. En 1562, il fait venir son fils Alde le jeune à Rome pour travailler sous sa direction. Celui-ci, âgé de seize ans au plus, tout en préparant son *Salluste*, copiait sur les monuments antiques de Rome la matière d'un gros volume d'inscriptions (2). Pier Vettori en avait fait autant dans sa jeunesse en Catalogne, lorsqu'il y avait accompagné, en 1522, son parent Paolo Vettori, commandant de la flotte papale (3). Il y avait là toute une méthode nouvelle, qui, si elle pouvait être d'un grand secours pour les humanistes purs, devait complètement rénover la science de l'antiquité et l'histoire, et les rénova en réalité, quand elle eut été appliquée par Carlo Sigonio et Onofrio Panvinio. Tous les deux sont d'infatigables explorateurs de documents, et, soit qu'ils étudient l'histoire antique, soit qu'ils étudient l'histoire moderne, ils ne comptent pour rien la simple tradition et se basent sur

---

(1) F. Flamini: *Cinquecento*, part. II, cap. I, p. 469. — Cf. sur P. Manuce (1511-1574) l'article d'Ambroise Firmin-Didot dans la *Nouvelle Biographie générale* de Didot-Hœfer, t. XXXIII, col. 303-310, et Aug. Renouard: *Annales des Aldes*. — Sur Pier Vettori (1499-1584) qui, du haut de sa chaire de Florence, commenta pendant près d'un demi-siècle, de 1538 à 1584, une infinité d'auteurs anciens, fut en correspondance avec beaucoup de savants de son temps et eut une renommée européenne, cf. W. Rüdiger: *Petrus Victorius aus Florenz*, Halle, 1896 (v. sur cet ouvrage un art. du *Giornale Storico della Letteratura italiana*, t. XXXI, pp. 429-431), et Pierre de Nolhac: *Pier Vettori et Carlo Sigonio, Correspondance avec Fulvio Orsini*, Rome, 1899 (Extr. de *Studi e documenti di storia e diritto*). Pier Vettori fut plus tard en correspondance avec Masson.

(2) *Nouv. Biogr. générale* de Didot-Hœfer, t. XXXIII, col. 311, art. d'Ambroise Firmin-Didot sur *Alde Manuce le jeune*.

(3) *Ibidem*, t. XLVI, col. 69, art. *Vettori*.

Digitized by Google

les documents d'archives, les titres, les monuments, les inscriptions, les médailles. Le premier, dès 1550, avait, dans ses *Fasti consulares*, donné le modèle de ce que devait être l'histoire, en y introduisant la critique basée sur l'examen sévère des sources. Le second, le dévorateur de l'antiquité, *antiquitatis helluo*, comme l'appelait Manuce, appliquait la même méthode critique que son ami et rival Sigonio, en se consacrant surtout à l'histoire ecclésiastique. Avec eux l'histoire cessait d'être le genre oratoire que l'antiquité avait transmis aux premiers humanistes, pour devenir vraiment une science appuyée sur les documents (1). Au moment où Masson était à Rome, Sigonio n'avait encore publié que des études d'histoire profane et antique (2), mais il devait, dans la deuxième partie de sa vie, aborder l'étude de l'histoire moderne de l'Italie et être le véritable précurseur de Muratori (3). Quant à Panvinio, que son état lui-même portait plus spécialement vers l'histoire religieuse qui eut toujours ses préférences, bien qu'il ait abordé parfois aussi l'histoire profane, il avait déjà publié entre autres ouvrages, en 1557, ses *Romani Pontifices*, et réédité en 1562 le *De vitis Pontificum* de Platina, avec des additions et des notes critiques. Il devait à sa mort, en 1568, laisser inachevé son *Chronicon Ecclesiasticum* qui fait de lui un véritable précurseur de Baronius. Masson, qui introduira un des premiers en France une méthode identique à celle de ces deux Italiens et s'appliquera « à révéler le véritable caractère des vieilles

---

(1) Sur Carlo Sigonio, de Modène (1524-1584), successivement professeur à Venise, à Padoue et à Bologne, cf. Tiraboschi: *Storia della Letteratura italiana*, 2e éd. de Modène, t. VII, pp. 831-840, et *Biblioteca modenese*, t. V, pp. 79-119; Muratori: *Vita Caroli Sigonii* (en tête de l'éd. en 6 vol. de *Sigonii Opera omnia cum notis variorum* par Argelati, t. I, Rome, 1732); Giov. Franciosi: *Della vita e dell'opera di Carlo Sigonio*, 2e éd. de Modène, 1872. — Sur Onofrio Panvinio, de Vérone (1529-1568), religieux de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, qui étudia plus spécialement les antiquités chrétiennes, cf. Tiraboschi: *Storia della lett. it.*, éd. cit., t. VII, pp. 825-831; D. Perini: *Onofrio Panvinio e le sue opere*, Rome, tipografia poliglotta, 1899.

(2) *Regum, consulum, dictatorum ac censorum romanorum fasti*, 1550, 1555, 1556. — *De nominibus Romanorum*, 1553, 1556. — *Fragmenta e libris deperditis Ciceronis collecta et scholiis illustrata*, 1559, 1560. — *De antiquo jure civium romanorum; de antiquo jure Italiae; de antiquo jure provinciarum*, 1560. (Cf. *Nouv. biogr. gén.* de Didot-Hœfer, t. XLIII, col. 987.)

(3) Par le *De Regno Italiae* en 20 livres (1580). C'est de ce livre que Muratori a dit sans sa *Vie de Sigonio*: « Ex quo incredibilis lux facta est eruditioni barbarorum temporum, in illum usque diem apud Italos tenebris innumeris circumfusae ».

Digitized by Google

mœurs et des vieilles institutions nationales » (1) au moyen des chroniques, des diplômes, des lettres originales, des poèmes anciens et des inscriptions, a été le témoin en Italie de leur jeune gloire, et c'est à leur école et à la lecture de leurs premières œuvres que s'est formée sa conception d'historien. Il citera d'ailleurs l'un et l'autre à plusieurs reprises (2) dans ses œuvres, et tandis qu'il traitera Sigonio de « grand homme, honneur de l'Italie » *magnus vir Italiæ decus* (3), il reconnaîtra à Onofrio Panvinio le mérite d'être « le plus exact enquêteur de l'antiquité », *antiquitatis exactissimus vestigator* (4).

Mais la grande initiatrice de Masson à l'histoire a été la Ville éternelle. Le *De Episcopis Urbis*, publié vingt-trois ans après son arrivée à Rome, constitue, à ce point de vue, un document biographique extrêmement précieux. Masson n'hésite pas à s'y mettre en scène à maintes reprises, à nous raconter ce qu'il a vu et ce qui l'a frappé au temps où il y était. Ce jeune homme curieux, arrivé à dix-neuf ans dans la Ville éternelle, a été pénétré de la grandeur et de la beauté de Rome. Il n'y a rien d'égal à Rome, écrira-t-il plus tard en remuant ses souvenirs, à Rome dont le nom, suivant Saint Jérôme, signifie en grec la Force et en hébreu la Sublimité, et dont le poète Lucain a pu dire : *Quid satis est si Roma parum?* (5). Mais ce qui fait la grandeur de Rome, c'est l'histoire de cette ville antique qui, en ses jours de gloire, a obéi successivement aux rois, aux

---

(1) Augustin Thierry: *Dix ans d'études historiques*, éd. Garnier, p. 578.

(2) *D. E. U.*, ff. 152 recto, 257 verso, 399 verso. *Ms. fr. 7015* de la Bibl. nat., presque à chaque feuillet (pour Panvinio). Nous savons en outre par le témoignage de Masson lui-même, dans une lettre à Baronius datée de Lyon 5 septembre 1591, qu'il fut en correspondance avec Pier Vettori et Sigonio, sans doute autour de 1580. Cf. *Baronii Epistolae*, Rome, 1759, t. I, p. 241.

(3) *D. E. U.*, f. 152 recto.

(4) *Ad Franc. Hotomani Francogalliam Antonii Matharelli... Responsio.* In cap. XIV, p. 143, de l'éd. de 1665 de la *Franco-Gallia* d'Hotman, Francfort, Fickwirt. — Comme nous le démontrerons plus loin, au cours de cet ouvrage, Masson a eu une part importante, sinon la plus importante, à la composition de la *Responsio* publiée sous le nom de Matharel. — Ajoutons que Masson composant plus tard son histoire des *Cardinaux français du XIVe siècle*, dont le manuscrit inachevé se trouve à la Bibliothèque nationale (*fr. 7015*) et qui est restée inédite, cite presque constamment Panvinio et Chacon, dont il confirme, infirme ou complète les données, suivant les cas. C'est dans les dernières années de sa vie que Masson travaillait à ses *Cardinaux français du XIVe siècle.*

(5) *D. E. U.*, f. 126 verso. — Dans l'*Eloge funèbre de Pierre Séguier*, écrit en 1580, Bibl. nat. *Ms. fr. nouv. acq. 10698*, f. 30, Papire Masson dit qu'on ne peut guère de son temps comparer à Rome que Paris.

Digitized by Google

consuls, aux empereurs et aux pontifes, et dont les citoyens avaient la fière devise : *fortia facere aut fortia pati Romanum esse* (1). C'est cette histoire que le jeune Masson est allé chercher, au cours de ses promenades dans Rome, en compagnie de ses condisciples et de ses amis Antoine et Pierre Chalom (2). Comme le faisait vers le même temps le jeune Alde, fils de Paul Manuce, comme le fit, toute sa vie durant, Panvinio qui à sa mort laissa un recueil de près de 3.000 inscriptions qu'il avait lui-même copiées (3) et qu'il avait l'intention

---

(1) *D. E. U.*, ff. 155 recto et 19 recto.

(2) Pierre Chalom ne dut pas longtemps rester à Rome. Il quitta lui aussi, comme son frère Antoine, et comme Masson, la Compagnie de Jésus, mais nous ne savons à quel moment. Il semble être rentré en France bien avant eux. Sans doute, après un court séjour à Rome, alla-t-il à Paris. C'est ce que semblerait prouver un document portant la date du 16 mars 1564, publié par H. Fouqueray (*Hist. de la Compagnie de Jésus en France*, t. I, p. 365, note 5), qui contient une liste de 22 noms du personnel du collège de Clermont à Paris. Dans cette liste, un Pietro Chalon figure avec la mention suivante, se rapportant à lui et à trois de ses confrères: « si faranno dotti e sono avanzati in lettere humane ». Pierre Chalom ou Chalon, après avoir quitté la Compagnie, retourna à Lyon et fut chantre de Saint-Paul (Cf. Pernetti: *Lyonnois dignes de mémoire*, t. II, p. 278), charge dans laquelle il eut pour successeur son neveu Jérôme de Châtillon.

(3) Tiraboschi: *Storia della Letteratura italiana*, 2e éd. de Modène, t. VII, pp. 258 et 829. — On peut voir dans le même ouvrage (pp. 257-260), toute une liste d'Italiens du XVIe siècle qui passaient leur temps à former des recueils d'inscriptions antiques. Ce goût s'était déjà manifesté dès le siècle précédent avec Ciriaco d'Ancona et Pomponio Leto entre autres (Cf. Tiraboschi: *op. cit.*, t. VI, pp. 178-214). Mais c'est au XVIe siècle qu'il fait fureur en Italie. Benedetto Ramberti, un Vénitien, entre 1530 et 1540, recueille des inscriptions en Allemagne, en Espagne et ailleurs. Ses compatriotes Pellegrino Broccardo et Marco Grimani en copient jusqu'en Egypte. Giulio Bologni, en 1517, relève les monuments épigraphiques de Vérone, Brescia, Salò, Bergame. Pierio Valeriano publie les inscriptions de Bellune, Bonaventura Castiglione celles de Milan et de la Lombardie en 1541. André Alciat, le grand jurisconsulte, et Francesco Ciceri s'occupent des mêmes inscriptions milanaises. Benedetto Giovio recueille celles de Come, Girolamo Rossi celles de Ravenne. — Pour ce qui est de Rome, dès 1521, l'imprimeur Mazzochi avait publié les *Epigrammata antiquae Urbis*. — La recherche des inscriptions était devenue une véritable fièvre. Tiraboschi cite le cas de Giovanni Zarattino Castellini de Faenza, qui étant à Rome vers la fin du siècle, « appena lasciava passar giorno, in cui non andasse qua e la, scorrendo dentro e fuori della Città, ove si facevano scavi, per osservare e copiare i monumenti che si traevano alla luce » (t. VII, p. 258). — D'Italie, ce goût s'était répandu d'ailleurs rapidement dans le reste de l'Europe, grâce aux humanistes. En 1534, paraissait à Ingolstadt, par les soins du mathématicien Pierre Apianus et du poète Barthélemy Aurantius, un recueil qui prétendait renfermer presque toutes les inscriptions connues, sauf celles de Rome,

Digitized by Google

de publier, Masson à Rome passe une partie de son temps à examiner les monuments, à lire et à relever les inscriptions. C'est une habitude qu'il ne perdra plus, et jusqu'à la fin de sa vie il gardera le goût très vif de l'épigraphie. De nombreux passages du *De Episcopis Urbis* et d'autres œuvres nous le montrent attentif aux monuments et aux textes épigraphiques qu'il a eus sous les yeux au cours de son séjour à Rome. Le Forum et le Palatin ont été le théâtre de ses excursions studieuses. Il s'est arrêté devant l'arc de Titus pour en admirer « l'élégance », en contempler les bas-reliefs et en relever les inscriptions. Il s'est attardé devant l'arc de Constantin près du Colisée et devant celui de Septime-Sévère au pied du mont Capitolin. La masse imposante du Panthéon l'a intéressé surtout par les inscriptions de caractère historique qu'il y a recueillies (1). Il a relevé des épitaphes de tombes antiques (2), comme celle si touchante de l'épouse romaine :

Immatura perî, sed tu diuturnior, annos
Vive meos, conjux optime, vive tuos (3)

ou celle de Papinien gravée sur une urne de Rome et qu'il mentionnera plus tard dans ses *Vitae Jurisconsultorum* inédites (4). La moindre pierre isolée portant une inscription antique a excité sa curiosité d'érudit. S'il a mentionné les inscriptions offrant un intérêt documentaire historique, comme celle qui se lisait de son temps dans la banlieue de Rome, sur le pont de l'Anio, près de la Via Salaria, et qui rappelait la victoire de Narsès sur les Goths (5), ou une autre à la gloire de Maxime, préfet de Rome (6), il n'a pas dédaigné celles qui exprimaient simplement une idée morale, et

---

et qui eut au cours du siècle une vogue immense: *Inscriptiones sacrosanctae vetustatis non illae quidem romanae sed totius fere Orbis summo studio ac maximis impensis terra marique congestae feliciter incipiunt... Petrus Apianus Mathematicus Ingolstadiensis et Bartholomeus Aurantius Poeta.* Ingolstadii in aedibus P. Apiani Anno MDXXXIIII.

(1) *D. E. U.*, ff. 4 verso, 5 recto et verso, 30 recto, 14 verso, 111 recto et verso.

(2) *D. E. U.*, f. 18 recto, où il mentionne le tombeau d'Antherotianus, affranchi de Tibère.

(3) *Consolatio ad... Philippum Huraltum Chevernium... super obitu Annae Thuanae uxoris*, f. 2 (in-4°, Paris. 1584).

(4) *Vitae Jurisconsultorum*, Bibl. nat. *Ms. latin 13708*, f. 83 verso.

(5) *D. E. U.*, ff. 102 verso et 103 recto.

(6) *Historia Calamitatum Galliae* (A. Duchesne: *Historiae Francorum Scriptores*, 1636, t. I, p. 112).

Digitized by Google

nous le verrons, dans la dédicace du *De Episcopis Urbis*, rappeler avec à-propos à Henri III qu'un bloc de marbre romain du Quirinal affirme que la libéralité et la clémence sont les qualités qui conviennent au prince (1). Mais il faut bien reconnaître que Masson a été dès lors sensible surtout et presque uniquement à la documentation historique que pouvaient lui fournir les monuments et les œuvres antiques. Il ne semble pas avoir été frappé par leur côté esthétique. Cela se voit à la pauvreté et à la monotonie des épithètes dont il les caractérise. *Elegantissimum opus, elegans opus* définissent respectivement l'arc de Titus et les sculptures de l'arc de Septime-Sévère. Quant au Panthéon, c'est un *templum admirabilis structurae* (2). Devant les merveilles de la sculpture antique elle-même, Masson n'a senti vibrer en lui que la fibre aride de l'érudition historique. Une Vénus de marbre avec deux petits dieux ailés, Eros et Antéros, ne semble l'avoir intéressé que par l'inscription qui l'ornait et le nom du deuxième de ces dieux dont il cherchera l'explication dans la *Vie de Jamblique* d'Eunapius (3). La statue d'Adrien lui a paru remarquable surtout parce qu'elle est, à son avis, l'exemple le plus ancien d'une statue d'empereur portant un globe dans sa main (4).

Si la Rome antique a sollicité l'attention de Masson, la Rome chrétienne et papale ne l'a pas laissé indifférent. Il a mentionné quelque part comme un témoignage de la joie que Rome avait eue de voir revenir à elle la papauté, après l'exil d'Avignon, la multitude de tableaux qui célébraient ce retour, et qu'on retrouvait à chaque pas, en particulier dans les églises (5). Ces églises de la ville pontificale ont été, comme il convenait, l'objet de fréquentes visites du jeune novice, et si sa piété a pu y trouver son compte, il y a fait aussi une ample moisson de documents de tout genre concernant le Moyen âge. Nous pouvons, grâce au *De Episcopis Urbis*, suivre pas à pas le futur historien dans quelques-uns des temples principaux où les fastes de l'histoire de la deuxième Rome étaient inscrits sur la pierre ou le marbre. A Saint-Pierre, dans la basilique vaticane, dont la restauration commencée sous Jules II, en 1506, n'était point encore achevée, mais qui se présentait déjà comme le plus magnifique

(1) *D. E. U.*, Dédicace à Henri III.
(2) *D. E. U.*, ff. 5 recto, 14 verso, 111 recto.
(3) *D. E. U.*, f. 18 recto.
(4) *D. E. U.*, f. 173 recto.
(5) *D. E. U.*, ff. 304 verso, 305 recto.

Digitized by Google

temple de la chrétienté, Masson semble être sorti quelque peu de son impassibilité coutumière et avoir éprouvé un sentiment d'admiration profonde (1) devant l'œuvre de Bramante à laquelle Michel-Ange consacrait alors ses derniers jours. Mais ce frisson artistique, rare chez lui, ne l'empêche point de rechercher dans les restes de l'ancienne basilique, qui avaient été respectés par les restaurateurs ou avaient trouvé place dans la nouvelle, les témoignages historiques. Il y a recueilli une épitaphe de Grégoire V (2) et relevé l'emplacement, dans l'atrium de l'ancienne basilique, du sarcophage de l'empereur Othon III (3). A Santa Maria Maggiore, il a noté les inscriptions pontificales attestant les restaurations successives opérées dans cette ancienne basilique du pape Libère par Sixte III et Eugène III (4). A Saint-Jean de Latran il a relevé, en en signalant la graphie défectueuse, des inscriptions sur le pape Hilaire (5), et il a recueilli soigneusement les douze distiques de l'épitaphe élogieuse que le pape Sergius IV fit graver sur le tombeau de Sylvestre II. Admirateur du grand pape français, dont il devait le premier éditer les Lettres, il se servira plus tard de cette épitaphe pour réfuter les allégations mensongères de l'Allemand Benno contre la mémoire de Gerbert (6). A San Pietro in Vincoli, une des plus anciennes églises de Rome qu'Adrien Ier avait fait restaurer en 732, il a lu l'épitaphe en vers élégiaques que Charlemagne composa et qu'il fit graver sur le tombeau de ce pape (7). A Santa Maria in Monserrato, qui était alors l'église de la colonie siennoise, il a contemplé, à l'entrée du sanctuaire, les tombeaux d'Alexandre VI et de Pie III (8). Il s'est rendu souvent à Santa Maria sopra Minerva, l'église des Dominicains de Rome, où il a vu le tombeau que s'était fait prépa-

(1) *D. E. U.*, f. 379 verso.

(2) *D. E. U.*, f. 166 verso.

(3) *D. E. U.*, f. 164 verso. — Il ne reste plus aujourd'hui de ce sarcophage que le couvercle, une couronne de porphyre qui se trouve aux fonts baptismaux, à l'entrée de Saint-Pierre, à gauche.

(4) *D. E. U.*, ff. 61 verso et 202 verso.

(5) *D. E. U.*, f. 67 recto.

(6) *D. E. U.*, ff. 170 recto et verso, 171 recto. — Cf. sur Benno et ses calomnies contre Sylvestre II, Brucker: *Historia critica philosophiae*, t. III, p. 650; G. Naudé: *Apologie pour les grands hommes accusés de magie*, pp. 400 et 411. — Papire Masson consacrera les dernières années de sa vie à la préparation de l'édition des *Lettres de Gerbert* qui paraîtra en février 1611, un mois après sa mort, chez Macé Ruette et François Salis, à Paris.

(7) *D. E. U.*, f. 132 recto.

(8) *D. E. U.*, f. 375 recto et verso.

Digitized by Google

rer, alors qu'il n'était que le cardinal Ghislieri, le futur Pie V, qui, devenu pape, devait s'en destiner un autre (1).

Ce tombeau, que s'était fait construire un des membres alors les plus influents du Sacré Collège, constituait un document d'histoire contemporaine. L'attention donnée par Masson à la Rome antique et à la Rome du Moyen âge ne l'a pas absorbé au point de lui interdire d'ouvrir les yeux sur la Rome de son temps. Le pontificat de Pie IV (1559-1565) fut marqué par de nombreux embellissements et par la reprise des constructions monumentales inaugurées par Paul III, un quart de siècle auparavant. Les travaux de Saint-Pierre, la décoration de la place du Capitole, l'édification de l'église de Santa Maria degli Angeli, l'érection de l'arc de triomphe de la Porta Pia, l'exécution de fouilles destinées à amener au jour les débris antiques, la construction de nouveaux aqueducs, le percement de voies nouvelles ont signalé cette période (2). Masson n'a pas été insensible à cette activité. Pour la célébrer, plus de vingt ans après, il empruntera les termes mêmes d'une lettre célèbre où Paul Manuce nous fait le tableau de la « résurrection » de Rome à cette époque, et il citera les vers qui couraient alors et où la cité elle-même glorifie l'œuvre de Pie IV :

Marmoream me fecit, eram cùm terrea, Cæsar :
Aurea sub quarto sum modò facta Pio (3).

Parmi les monuments inaugurés ainsi sous le pontificat du Médicis de Milan, qui n'avait que le nom et ce goût de la construction de communs avec la famille florentine des Médicis, l'un d'eux paraît avoir plus particulièrement excité l'admiration de Masson : c'est Santa Maria degli Angeli, édifice aux proportions colossales, dessiné par Michel-Ange, et que Pie IV consacra en 1561. Cette église, « qui emprunta les murs et les colonnes du tepidarium des thermes de Dioclétien » et qui « fut comme une restauration brillante de la construction antique » (4), a été définie par Masson « le plus grand bienfait » que Rome ait reçu du pontife bâtisseur (5). Masson n'ayant même pas prononcé à ce propos le nom de Michel-Ange, il est fort

(1) *D. E. U.*, ff. 414 verso, 415 recto.

(2) Cf. Tiraboschi: *Storia della Letteratura italiana*, 2e éd. de Modène, t. VII, pp. 33-34 ; Emile Bertaux: *Rome. De l'avènement de Jules II à nos jours*, 2e éd., chap. V, pp. 106-108.

(3) *D. E. U.*, ff. 411 verso, 412 recto.

(4) Emile Bertaux: *Rome*, ouvr. cit., chap. V, p. 108.

(5) *D. E. U.*, f. 412 recto.

Digitized by Google

possible que son admiration s'adresse surtout à ce qu'il y avait d'antique dans la manière et la matière du nouveau temple. Quoi qu'il en soit, Santa Maria degli Angeli, Saint-Pierre et la Villa Giulia (1), bâtie par Jules III hors de la Porta Flaminia (Porta del Popolo actuelle), et restaurée par Pie IV, constituent les seuls monuments contemporains de Rome qui ont fait vibrer, semble-t-il, d'une émotion esthétique l'âme du jeune humaniste plus exclusivement portée vers l'histoire et l'érudition.

Ce n'est pas que l'histoire contemporaine ne l'attirât, dans cette Rome de la Contre-Réforme où les derniers fidèles du paganisme de la Renaissance coudoyaient quelquefois un peu imprudemment les inquisiteurs soupçonneux et les austères réformateurs du catholicisme, où le peuple sceptique et satirique décernait le sobriquet de *Braghettone* (le culottier) à Daniele da Volterra, chargé par Pie IV d'habiller de draperies les nudités du Jugement dernier, et où Pasquin et Marforio, ces immortels interprètes de l'opinion publique, se vengeaient, par des brocards cinglants et spirituels, d'une contrainte générale à laquelle ils ne se soumettaient point. « C'est une habitude à Rome, écrira plus tard Masson, de déchirer en des vers mordants la réputation des pontifes, bons ou mauvais, et avec celle des papes celle des rois, et l'on a coutume d'attacher des pamphlets soit à Pasquin le gladiateur, soit à la statue de marbre du Marforio couché qui est près du Capitole » (2). Nous savons de son propre aveu qu'il n'a pas hésité à s'arrêter au pied de Pasquin pour lire et quelquefois transcrire, certainement en cachette de ses maîtres, quelques-uns de ces vers mordants, comme ceux qu'il rapporte à propos de la nomination au cardinalat de sujets qui ne brillaient point par leur intelligence (3). C'était là encore de la documentation historique. Les acteurs principaux de cette vie romaine du milieu du XVIe siècle ont défilé sous les yeux du jeune Masson, qui les a observés d'un regard aigu et les campera parfois, plus tard, en des portraits concis et frappants. Voici deux personnages qu'il a aperçus

(1) *D. E. U.*, f. 401 verso.
(2) *D. E. U.*, f. 409 recto.
(3) *D. E. U.*, f. 343 recto: ...Vidimus Pasquillum marmoreum... graviter querentem:

Optime pontifex galerum
Pasquillo hunc tribuas roganti.
Si imbelle sum, atque rude marmor,
Complures quoque creari Episcopos
Ipso me mage saxeos videmus.

Digitized by Google

dans son premier séjour de 1563 à Rome. Le premier est le pape Pie IV, Gianangelo Medici, « un parvenu milanais, aimant la vie, ayant des pensées mondaines » (1). Papire Masson nous le présente « d'une bonne corpulence, le front large, les yeux bleus, le nez proéminent et presque rubicond, la barbe moyenne » (2). Le second, qui n'est encore que le cardinal Michele Ghislieri, inquisiteur souverain de la chrétienté, le dominicain rigide et austère, qui trois ans plus tard sera l'inflexible Pie V, nous est dépeint en quelques mots précis, déjà âgé, avec « son corps démesurément allongé et maigre, que les jeûnes et les travaux avaient usé » (3). Entre ce pape de soixante-quatre ans, en pleine verdeur, et ce cardinal de cinquante-neuf ans, émacié, et qui est vraiment le vieillard, quel contraste accusé! Comme ces deux portraits physiques si courts témoignent de l'esprit d'observation de Masson (4), et comme sous ces dehors matériels, pour ainsi dire, nous saisissons l'âme des deux personnages!

Rome a donc été à tous égards pour Masson une excellente école. Tout ce que nous savons de lui et par lui nous le montre alors appliqué à l'étude et extrêmement curieux d'apprendre. Nous ne savons rien de sa piété. Mais dans un milieu comme celui de la Compagnie de Jésus, où la piété était requise à l'égal de la science,

---

(1) L. Ranke: *Histoire de la Papauté pendant les seizième et dix-septième siècles*, trad. par J.-B. Haibert, et publiée par A. de Saint-Chéron, 2e éd., t. I, p. 333.

(2) *D. E. U.*, f. 411 verso: « Statura iusta, fronte lata, caeruleis oculis, naso eminenti ac fere rubido, barbaque mediocri ».

(3) *D. E. U.*, f. 412 recto: « Vidi... nondum pontificem exactae tamen aetatis, et prolixo sed exili corpore, ieiuniisque et anteactis laboribus attenuato ».

(4) Masson a été un *visuel* vraiment remarquable. Dans la plupart des biographies de ses contemporains, surtout de ses amis ou des personnages avec qui il a été en relation, il a rarement manqué de tracer leur portrait physique, et il l'a presque toujours fait avec une exactitude de touche et une vérité d'expression telles qu'il suffit de comparer le texte de Masson et les portraits des personnages que l'iconographie du temps nous a transmis pour juger de l'habileté de Masson en cette matière. Le « vultus subrusticus et insuavis » de son ami Dorat est tout à fait en accord avec le portrait de Dorat que nous connaissons (Cf. Marty-Laveaux: *Œuvres poétiques de Jean Dorat, notice biographique*, p. x). On peut faire une remarque identique pour un grand nombre de portraits de contemporains que l'on trouve dans Masson, en particulier pour les suivants qui figurent dans l'édition Balesdens des *Elogia* de Masson: Givry (part. I, p. 483), Charles IX (part. I, p. 532), François Baudouin (part. II, p. 261), Jacques Charpentier (part. II, p. 273), Cujas (part. II, p. 299), Passerat (part. II, p. 353), René Chopin (part. II, p. 362), Pompone de Bellièvre (part. II, p. 376), Nicolas de Lange (part. II, p. 390).

Digitized by Google

il dut sous ce rapport satisfaire ses supérieurs, puisqu'ils lui confièrent bientôt, dans une circonstance solennelle, la tâche de prononcer l'éloge d'un cardinal défunt, et qu'ils ne tardèrent pas à le charger des fonctions de l'enseignement dans un de leurs collèges. Quel est le cardinal dont le jeune Masson a prononcé l'éloge funèbre, et à quel moment a-t-il remporté ce premier succès oratoire, dont son ami de Thou nous a transmis le souvenir? Le texte de de Thou, parlant de Masson et de ses compagnons, les frères Chalom, porte : « *in Italiam simul profecti sunt, et Romæ primum, ubi Papirius coram Cardinalibus orationem in funere Cardinalis magno circunstantium cum plausu habuit, aliquandiu commorati sunt* » (1). L'éditeur de ce texte, Jean Balesdens, de l'Académie française, ayant sans doute cherché à découvrir le nom du cardinal, a dû y renoncer et l'a remplacé dans le texte imprimé par un astérisque inséré entre les mots *funere* et *Cardinalis*. Il ressort de la phrase de de Thou que c'est dans le premier séjour à Rome de Masson que celui-ci a prononcé l'éloge funèbre en question. Or ce séjour ne s'est point prolongé au delà de 1563, puisque nous savons que Masson passa ensuite près de deux ans à Naples (2), après quoi il revint à Rome où nous le trouvons présent en janvier 1566 au moment de l'accession de Pie V au pontificat (3). Il y était vraisemblablement revenu quelques mois avant la fin de l'année 1565. Aucun doute ne subsiste donc : c'est en 1563 que Masson prononce l'éloge d'un cardinal défunt. Le Sacré Collège, cette année-là, n'ayant perdu que trois cardinaux, Ercole Gonzaga, Girolamo Seripandi et Jacques du Puy (4), il ne peut s'agir que de l'un de ces trois. Or dans aucune des œuvres imprimées ou manuscrites de Masson il n'est question d'Ercole Gonzaga ou de Jacques du Puy. Il est question, par contre, et en termes extrêmement flatteurs, de Girolamo Seripandi au livre VI du *De Episcopis Urbis*. Masson rappelle que ce cardinal a écrit, dans une lettre à l'évêque de Fiesole, le plus bel éloge que l'on ait jamais fait des vertus du pape Marcel II, et à ce propos il célèbre la sainteté et le talent de Seripandi, que Jules III avait créé archevêque de Salerne et que Pie IV, après l'avoir élevé à la pourpre, avait envoyé

(1) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., *B.*, part. I, f. *e* verso.
(2) De Thou: *op. cit.*, éd. cit., f. *ciij* recto: « per biennium ferè docuit ».
(3) *D.E.U.*, f. 413 recto.
(4) Ciaconius: *Historiae Pontificum Romanorum*, éd. de 1677, t. III, col. 481-484, 905-906, 773. — De Mas Latrie: *Trésor chronologique*, col. 1214 et suiv.

Digitized by Google

présider le Concile de Trente (1). N'y a-t-il pas là comme un souvenir de l'*oratio in funere* dont parle de Thou? Nous croyons, pour notre compte, notre conjecture extrêmement vraisemblable, et nous aimons à nous figurer Masson divisant son oraison funèbre en deux points, comme dans le *De Episcopis Urbis : sanctitas* et *præstantia* de son héros, et entourant son sujet de toutes les fleurs de la rhétorique cicéronienne, alors en vogue dans la cité où enseignait Muret et où venait de se fixer Paul Manuce. Peut-être y a-t-il commenté en un beau mouvement oratoire, et l'appliquant à la brève durée de son cardinalat et à la plus brève durée de sa légation au Concile, les paroles éloquentes que Seripandi avait prononcées, à propos du court pontificat de Marcel II, dans la lettre que Masson citera plus tard. « *Cur Deus hanc florentissimam arborem crescere eo usque sivisti, ut de ea dicere possemus : Ventum ad supremum est, nihilominus securim manu tenebas, ut eius radices tam citò praescinderes* »(2). Le cardinal Seripandi étant mort le 17 mars 1563, à Trente, la nouvelle ne dut en être connue que quelques jours plus tard à Rome. C'est donc vers la fin de mars ou le début d'avril que Masson a dû prononcer son éloge, au cours d'une de ces cérémonies commémoratives accompagnées d'un service funèbre qui n'étaient point rares chez les Jésuites, surtout quand il s'agissait de personnages ayant acquis des droits à leur reconnaissance. L'éloge eut lieu sans doute dans une chapelle, et il ne faut point s'étonner que, même en un tel endroit, il ait été confié à un orateur qui n'était point dans les ordres. Les Jésuites avaient l'habitude d'ouvrir leurs chapelles même à des exercices scolaires, et ce n'était pas une chose inconnue à Rome de voir des orateurs non revêtus de la prêtrise célébrer les

(1) *D. E. U.*, f. 406 verso.

(2) *D. E. U.*, f. 406 verso. — Sur Girolamo Seripandi, né à Troja (Capitanate), et, suivant d'autres, à Naples, en 1493, entré dans l'ordre des Ermites de Saint-Augustin en 1507, général de son ordre en 1539, archevêque de Salerne en 1553, cardinal en février 1561, mort à Trente le 17 mars 1563, cf. Tiraboschi: *Storia della Letteratura italiana*, 2e éd. de Modène, t. VII, pp. 334-338. C'était un latiniste distingué, ardent cicéronien, si nous en croyons Ortensio Landi qui l'a mentionné à ce titre dans ses deux dialogues *Cicero relegatus* et *Cicero revocatus*. Il joignait à cela une science théologique remarquable. Ami des lettrés, il protégea Paul Manuce et intervint en conciliateur dans les disputes entre Robortello et Sigonio. Ses funérailles furent célébrées en grande pompe à Trente où son éloge funèbre fut prononcé par le dominicain Egidio Marchesini. — On peut voir la liste de ses ouvrages dans Tiraboschi, ainsi que dans la *Nouvelle Biographie générale* de Didot, t. XLIII, col. 786.

Digitized by Google

vertus des défunts dans les temples (1). Un certain nombre de membres du Sacré Collège assistèrent à l'oraison funèbre prononcée par Masson devant une nombreuse assistance. Ce fut un succès pour lui, et cela ne doit pas nous étonner. Dès cette époque, il devait posséder ce don de la parole et cette éloquence un peu redondante qui lui valurent dans la suite ses succès oratoires comme professeur au collège du Plessis, comme recteur de l'Université d'Angers, comme avocat au Parlement, et dont quelques-uns de ses discours qui nous sont parvenus portent le témoignage (2). Retracer la vie d'un cardinal illustre par sa piété et par sa science, mêlé activement aux

---

(1) On peut voir dans Tiraboschi, *Storia della lett. italiana*, 2e éd. de Modène, t. VI, p. 322, un passage assez curieux qui en fait foi. Il y est question, d'après un récit de Raffaello Volaterrano (Raffaello Maffei de Volterra), d'un service funèbre anniversaire de Platina, célébré à Santa Maria Maggiore, le 18 avril 1482, en présence d'érudits et de prélats. Après la messe et l'absoute, Pomponio Leto monta dans la chaire de la basilique pour prononcer l'oraison funèbre. Après lui, du haut de la même chaire, le poète Astreo da Perugia lut une élégie « di cui, ajoute Tiraboschi traduisant le latin de Volaterrano, fu assai lodata l'azione, e i versi parvero elegantissimi. Solo fu biasimato, che un uomo secolare, che non avea nè abito nè divisa alcuna di religioso, nella Chiesa della Madre di Dio subito dopo la Messa, ardisse di recitar versi, eleganti bensì, ma non convenevoli alla Cattolica Religione, e indegni di quel tempio sì sacrosanto ». On remarquera que le reproche ne s'adresse guère qu'à la nature du poème. — On peut voir dans Fouqueray, *Hist. de la Compagnie de Jésus en France*, t. I, p. 433, que les chapelles des Jésuites servaient à des exercices scolaires. Ainsi, chaque soir, la chapelle du collège de Clermont servait de local aux étudiants en théologie pour y répéter la leçon de la journée.

(2) Nous aurons l'occasion d'étudier un certain nombre de ces discours, entre autres le *De honesta corporis animique exercitatione* prononcé, en 1569, au collège du Plessis, le *De Statu Andegavensis Academiae* qu'il prononça comme recteur d'Angers en 1571, la *Harangue sur la création de quatre maréchaux* faite au Parlement de la Ligue en 1592. De Thou a parlé avec éloge de l'unique plaidoyer prononcé par Masson comme avocat « non sine aliqua disceptantis gloria » (*Massoni Vita*, éd. cit., f. *eiiij* verso). — D'autres discours furent prononcés par Masson, qui sont aujourd'hui perdus ou introuvables, comme l'*Oratio de superbiae vitio* qui était sans doute un discours scolaire (Cf. *Ms.* Arsenal *5584*, ff. 119-120 et 382) ; son premier discours (en latin) au collège du Plessis, mentionné au f. 77 du *Ms.* Arsenal *5585*, ainsi que dans les *Mémoires de Trévoux*, mars 1705, p. 553, et loué par de Thou (*Massoni Vita*, éd. cit., f. *eiij* verso) ; son discours au cardinal Gaetani prononcé en 1590 (Cf. *Mémoires de Trévoux*, mars 1705, p. 548, et *Ms.* Arsenal *5584*, ff. 119 et 382) ; une *Oratio ad Henricum IV* probablement de 1594 (Cf. *Ms.* Arsenal *5584*, ff. 119 et 382), etc. — Ajoutons qu'un grand nombre d'*Eloges* de circonstance et d'allure officielle sont de véritables discours et appartiennent au genre oratoire.

Digitized by Google

événements historiques de son temps, devait d'ailleurs être une tâche assez facile et assez séduisante pour lui, et il dut éprouver une grande satisfaction d'avoir été choisi par ses supérieurs pour une semblable mission.

Durant son séjour dans la Ville éternelle, le jeune novice ne resta pas toujours confiné dans l'enceinte de la cité. Il prit part à diverses excursions dans la campagne romaine. Malgré tout l'attrait qu'il pouvait trouver aux promenades archéologiques, aux leçons du Collège Romain, aux visites des églises, aux recherches dans les bibliothèques (1), aux spectacles de la vie romaine, il fut sans doute enchanté d'avoir l'occasion de parcourir les environs de Rome et de voyager à travers la Sabine et le Latium. Les Jésuites romains avaient, dès les premiers temps de leur établissement, pris l'habitude d'employer chaque année les vacances de Pâques et tout le mois de septembre à des missions de catéchisme à travers les villes et les bourgades du territoire pontifical. Religieux et étudiants du Collège Romain, prêtres, novices, scolastiques, tous y participaient. Ils « évangélisaient » ainsi les principaux centres et le *contado* environnant : au Nord, Viterbe, Monteflascone; au Sud, Frascati, Palestrina, Albano, Velletri, Anagni; à l'Ouest, Ostie; à l'Est, Tivoli (2). La foule les voyait passer pleins de zèle et d'ardeur, des gens se convertissaient à leurs exhortations, d'autres les poursuivaient, eux et leurs convertis, du sobriquet injurieux de *chietini* ou *teatini*, le nom de Jésuites n'étant pas fort répandu dans le peuple en Italie (3).

---

(1) Masson a visité la Bibliothèque du Vatican, à laquelle il s'est fort intéressé: il y a vu la traduction en grec des œuvres de saint Thomas d'Aquin par Démétrius de Salonique dont il parle dans le *D. E. U.*, f. 279 verso. — Il fera plus tard l'histoire des enrichissements successifs de cette bibliothèque (*D. E. U.*, f. 366 verso), et il se tiendra au courant de ses ressources et les utilisera par des correspondants. (Cf. *Historia Calamitatum Galliae*, in *Historiae Francorum Scriptores* de A. Duchesne, t. I, p. 97; Ch. de Chantecler [Cantoclarus]: *Ex Prisci Rhetoris historia excerpta*, Paris, L'Angelier, 1601, 5e feuillet non chiffré du début).

(2) P. Tacchini-Venturi: *Storia della Compagnia di Gesù in Italia*, t. I, pp. 293-294; J. Crétineau-Joly: *Hist. religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, t. I, p. 265.

(3) Tacchini-Venturi: *op. cit.*, t. I, pp. 240-241, explique que ces termes de *chietini*, *teatini*, *chietine*, *teatine*, sobriquets de mépris, étaient, en Espagne et en Italie, donnés à ceux et à celles qui s'engageaient dans « les compagnies de la communion fréquente », sortes de confréries religieuses établies par les Jésuites, et il ajoute, parlant de cette appellation: « esso sonava nè più nè meno di quello che ebbero poi ed hanno anche al presente le parole *gesuita* e

Digitized by Google

Ces voyages d'évangélisation étaient aussi des voyages d'études (1). Masson les a fait servir à son instruction. Il a probablement vu Anagni, la petite ville évocatrice de l'une des pages les plus dramatiques de l'histoire de la papauté, Frosinone (2), et certainement Tivoli, où les cardinaux d'Este avaient leur incomparable villa, et qu'il appellera *amœnissima urbium* (3). Il a visité Frascati, l'antique Tusculum aux coteaux charmants où il a recherché les traces de la villa de Cicéron et contemplé des restes d'édifices antiques (4). A Palestrina (5), l'ancienne Préneste, il a relevé quelques inscriptions et s'est intéressé à l'histoire de cette vieille forteresse. Peut-être a-t-il lu ici sur les lieux les pages de Pétrarque qu'il citera plus tard. Nous aimons imaginer ainsi, à Palestrina, le futur biographe de Pétrarque, comme à Anagni le futur biographe de Dante, évoquant, sur les textes de deux de ses auteurs favoris, les jours tragiques de l'époque de Boniface VIII (6). C'est, suivant toute apparence, au cours de ces excursions collectives qu'il a visité, près de Piperno, dans la région de Terracine, l'abbaye de Fossanova où était mort saint Thomas, et a contemplé le tombeau qui avait accueilli les restes mortels du docteur de l'Ecole (7).

III

Ces excursions à but édifiant terminées, il est possible que Masson soit rentré à Rome où il put voir un cardinal français dont il devait écrire l'éloge douze ans plus tard : le cardinal Charles de Lorraine,

---

gesuitesse. La ragione del fatto va ritrovata in ciò che i religiosi della Compagnia... erano nei loro principii detti comunemente teatini e chietini, per la somiglianza coi primi chierici regolari, così appunto chiamati dalla patria di uno dei loro fondatori, Gian Pietro Caraffa ». Il arrivait que la crainte de ce sobriquet éloignât les fidèles des églises des Jésuites. — Masson se souviendra plus tard de ce sobriquet des Jésuites en Italie et le rappellera dans un passage assez ironique à l'égard de la Compagnie, qui lui vaudra les invectives violentes de Martin del Rio (Cf. *D. E. U.*, f. 408, et Martin del Rio: *Disquisitiones magicae*, 5e éd. allemande de Cologne, 1657, p. 163).

(1) Cf. Crétineau-Joly: *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t. I, p. 265.

(2) *D. E. U.*, ff. 213 recto, 266 recto-verso, 84 verso, 98 verso.

(3) *Elogium Ludovici Estensis* (*B.*, part. I, p. 466).

(4) *D. E. U.*, f. 174 recto.

(5) *Nicolai Angeli Elogium* (*B.*, part. II, p. 288). *D. E. U.*, f. 263 verso.

(6) *D. E. U.*, ff. 263 verso, 266 recto-verso.

(7) *D. E. U.*, f. 279 recto-verso.

Digitized by Google

venu de Trente à Rome en septembre 1563 (1). Il se peut par contre qu'il ait poussé directement avec quelques-uns de ses confrères ses excursions à travers la Campanie jusqu'à Naples. Quoi qu'il en soit, le premier séjour de Masson à Rome prit fin vers cette époque. Le terme dont se sert de Thou pour indiquer la durée de ce premier séjour est extrêmement vague et peut se prêter à des interprétations variées. *Aliquandiu* pourrait aussi bien signifier plusieurs jours, plusieurs semaines ou plusieurs mois. Nous avons indiqué les raisons qui nous font mettre l'arrivée de Masson à Rome au plus tard dans les premiers jours de 1563. Les occupations auxquelles nous l'avons vu se livrer dans la Ville éternelle, ses études, les exercices de sa probation religieuse, les excursions assez nombreuses dans la campagne romaine qu'on ne saurait mettre qu'en septembre, prouvent que son séjour fut assez long, tout en étant inférieur à une année. Il avait donné à ses supérieurs des preuves de sa science, de son ardeur au travail et de sa piété. Ils décidèrent de lui confier des fonctions d'enseignement dans un des nombreux collèges que la Compagnie de Jésus avait fondés en Italie. Il fut désigné pour Naples où l'accompagna son ami Antoine Chalom (2). C'était l'habitude dans les premiers temps de la Compagnie, sous le généralat de Laynez, comme sous celui d'Ignace de Loyola, d'utiliser les compétences dès qu'elles se manifestaient. Nous pensons que la désignation de Masson pour Naples eut lieu vers le début de l'année scolaire qui était alors comme aujourd'hui le mois d'octobre. Comme il devait y enseigner presque deux ans, *per biennium fere*, et que nous constaterons dès janvier 1566 sa présence à Rome où il avait dû arriver quelques mois avant, cette date d'octobre 1563 coïncide exactement avec les détails donnés par de Thou. D'octobre 1563 à l'été 1565 (juillet ou août), nous avons deux années scolaires et presque deux années civiles.

Pour gagner Naples, Masson a dû suivre l'antique voie Appienne, passer par Albano, Velletri, Terracine, Fondi, Gaëte, et ne pas manquer de s'intéresser à ce qu'il rencontrait sur sa route. Au delà de

---

(1) Cf. J.-H. Mariéjol: *Hist. de France* de Lavisse, t. VI, 1re partie, *La Réforme et la Ligue, l'Edit de Nantes (1559-1598)*, p. 82.

(2) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., ff. *eij* verso et *eiij* recto. Le texte de J.-A. de Thou, à le prendre rigoureusement, indique bien qu'ils allèrent tous deux à Naples, mais ne semble attribuer des fonctions d'enseignement qu'à Masson: « Neapolim cum excurrissent, inibi in schola Iesuitica per biennium ferè docuit Papirius ».

Digitized by Google

Gaëte, près de Minturno, à l'embouchure du Garigliano, il a été frappé par la vue de ruines que l'on regardait comme des restes d'habitations sarrasines. Il mentionnera dans le *De Episcopis Urbis* (1) ces vestiges anciens qui peuplaient la solitude des marais illustrés jadis par l'infortune de Marius. Ce n'est qu'au cours de son voyage entre Rome et Naples ou au retour qu'il a pu lui être donné de les voir.

Le collège de Naples, où Masson était appelé à enseigner et où il allait débuter dans la carrière magistrale qu'il ne devait abandonner que sept ans plus tard, avait été fondé en 1551 (2). Il était devenu rapidement prospère, et comme il était dans la ville de Naples l'unique établissement que la Compagnie y ait possédé jusqu'en 1579, où lui fut adjointe une maison professe, c'est de lui que partait toute l'action entreprise dans le Sud de l'Italie par les Jésuites pour réformer l'Eglise et restaurer la religion. Si l'enseignement n'y différait pas de celui qui était donné dans les autres collèges de la Compagnie, l'action religieuse des Pères y revêtait un caractère spécial. Dans cette ville où de tout temps la superstition populaire s'est pittoresquement et étrangement mêlée à la religion, et où l'ignorance non seulement des masses mais du clergé lui-même atteignait alors un degré dont il est difficile de se faire une idée, les Jésuites du collège avaient été chargés de réformer le clergé et d'éclairer la masse des fidèles. Dès 1555 ils s'étaient attelés à cette double tâche difficile. Ils avaient examiné les prêtres séculiers, et, comme ils en avaient le pouvoir, suspendu au besoin les incapables et les indignes (3). Pour le peuple, ils avaient créé auprès de leur collège des conférences et des cours d'instruction religieuse auxquels étaient réservés certains jours, et ils avaient organisé dans les campagnes environnantes toute une série de missions auxquelles participait tout leur personnel. Appelant à leur aide leurs élèves, ils avaient formé parmi eux une confrérie, la *Compagnia della Venerazione del Santissimo Sacramento*, qui devait participer à cette œuvre de rénovation du catholicisme. Le résultat de toute cette action méthodiquement organisée ne manqua pas de porter ses fruits. Nous en avons un témoignage frappant dans une lettre qu'Antonio Posse-

(1) F. 136 verso.

(2) Sommervogel: *Biblioth. de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 1565.

(3) Cf. les détails donnés par P. Tacchini-Venturi: *Storia della Compagnia di Gesù in Italia*, t. I, chap. II, pp. 27 et suiv.

Digitized by Google

vino, alors précepteur à Naples de Francesco et de Scipione Gonzaga, adressait en 1558 à Marguerite, duchesse de Mantoue, et où est décrit tout le renouveau de catholicisme produit dans cette ville par *i preti riformati del Gesù* (c'était le nom qu'on donnait à Naples aux Jésuites du collège) (1). Cette action méthodique se poursuivit constamment à Naples, avec le collège comme centre, jusqu'au jour où vint s'installer à côté de lui une maison professe qui dura de 1579 à 1596. Moins d'un siècle plus tard, la Compagnie de Jésus avait véritablement fait la conquête de Naples, et au vieux collège de 1551, le *Collegium maximum*, s'étaient ajoutés successivement le collège de Saint-Joseph (1606), le collège de Saint-Ignace (1614), le collège de Saint-François-Xavier (1632), le collège des Nobles (1632), sans compter un noviciat institué dès 1587 (2).

Sur le séjour à Naples de Masson, nous n'avons par lui que peu de renseignements. Il eut sa part sans doute dans cette œuvre d'évangélisation méthodique, une part restreinte de novice ou de scolastique, se bornant à catéchiser à Naples où dans les environs. Il dut parcourir les campagnes napolitaines. En a-t-il admiré les beautés naturelles, y a-t-il recueilli quelques souvenirs historiques? Pas un mot dans les œuvres de lui qui nous sont parvenues ne nous le laisse soupçonner. Il y a bien dans un passage des *Annales Francorum* un souvenir qui se réfère à l'histoire de Pouzzoles et où Masson évoque à propos de Jeanne d'Arc une des émules italiennes de la pucelle d'Orléans, Maria di Pozzuoli, tout en faisant remarquer qu'elle reste bien inférieure à notre Lorraine, mais c'est là le souvenir littéraire d'une épître de Pétrarque et non l'impression d'un récit entendu sur les lieux (3).

---

(1) P. Tacchini-Venturi: *Storia della Compagnia di Gesù in Italia*, t. I, chap. II, pp. 27-28; chap. XII, pp. 222 et suiv.; chap. XVII, pp. 292-293, et Documents, n° 16 (lettre de Possevino). Antonio Possevino devait entrer un peu plus tard dans la Compagnie de Jésus. Le spectacle qu'il voyait à Naples n'a sans doute pas été étranger à sa résolution.

(2) Sommervogel: *Biblioth. de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 1565.

(3) *A. F.*, éd. in-4° de 1578, p. 507. Il s'agit de l'Ep. IV du l. V des *Familiares*, adressée à Giovanni Colonna et intitulée dans l'édition in-f° de Bâle de 1581: *Quae admiratione digna Baiis et Puteolis videntur* (t. II, p. 643). Pétrarque y raconte la visite qu'il fit à cette forte guerrière pouzzolane qui, si elle était une autre pucelle (singulare illi servatae virginitatis decus), était en outre une véritable virago aimant à faire montre de sa force et à se laisser admirer, comme elle fit devant Pétrarque qui l'alla voir. Combien Masson a raison d'ajouter: « quam [epistolam] qui legerint mirabuntur tantum in re militari virginis decus: ac multo magis Joannam laudabunt ».

Digitized by Google

Nous ne savons rien de son enseignement au collège, mais nous pouvons supposer que la classe confiée à ses soins de débutant dut être une classe inférieure, une classe de grammaire. Tout en enseignant, il poursuivit ses études, comme c'était le cas, dans la Compagnie, des novices ou des scolastiques auxquels on confiait une tâche semblable. Aucun de ses confrères ou de ses maîtres à Naples ne semble avoir exercé sur lui une influence quelconque. La plupart de ceux qui s'y trouvèrent vers ce temps paraissent en effet avoir brillé plus par leur piété et leur zèle que par la solidité de leurs connaissances. Ce sont ou des débutants qui n'ont pas encore fait leurs preuves ou des personnages de second plan. Ils sont pour la plupart Italiens, et Italiens du midi : Gianfrancesco Araldo, un Ombrien de Cagli; Pietro Blanca de Bénévent, qui avait un certain talent d'orateur; Giuseppe Biondi, de Girgenti; Luigi Mansoni de Palerme, qui devait dans la suite déployer des qualités remarquables d'administrateur et arriver aux plus hautes charges; Ignazio Balsamo, de Trani, pour ne citer que quelques-uns d'entre eux (1). Masson, si abondant en souvenirs sur Rome, dans ses œuvres, a gardé le silence sur Naples. Pas un mot sur les monuments qu'il a pu y voir ou les personnages qu'il a pu côtoyer. Ses occupations d'enseignement et de catéchisme lui laissaient-elles peu de loisir pour s'occuper de ses études favorites? Le milieu, moins disposé à l'étude qu'à la piété, fut-il moins en harmonie avec sa tournure d'esprit curieuse et portée vers les recherches d'érudition? Nous ne savons. Une seule fois dans le *De Episcopis Urbis* il lui est arrivé de se départir de son silence sur son séjour à Naples, pour nous faire part de l'impression extraordinaire que produisit sur lui l'éloquence de Cornelio Musso, un des plus grands prédicateurs de son temps, qu'il eut l'occasion d'entendre un jour. Impression religieuse, si l'on veut, mais impression surtout littéraire. Masson semble avoir eu vraiment, en entendant cet orateur, la révélation de ce que devait être l'éloquence : « C'était, dit-il, le plus éloquent des mortels, si l'on peut appeler éloquent celui qui parle en italien : il prêchait avec tant d'élégance et tant de perfection qu'on aurait dit qu'il entraînait après lui les esprits et qu'il les rendait comme étrangers à eux-mêmes... C'est une véritable fortune que j'ai eue de l'entendre une

(1) Sur ces personnages, cf. Sommervogel: *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, t. I, col. 496 (Araldo), col. 1537-1538 (Blanca), col. 1546-1547 (Biondi), col. 852 (Balsamo), t. V, col. 508 (Mansoni).

Digitized by Google

fois parler en public à Naples » (1). Si l'on songe que Masson écrit ces lignes plus de vingt ans après l'événement, on peut juger de la profonde impression exercée sur lui par l'éloquence de l'évêque de Bitonto. Qu'était donc cet orateur dont l'éloquence remplissait d'admiration le jeune Masson vers sa vingtième année? Un petit homme maigre et fluet, armé d'une solide culture, qui avait eu pour maîtres en latin et en italien Bembo et en grec Benedetto Lampridio, doué d'un organe clair, sonore et volubile à souhait, improvisateur merveilleux, sachant avec à-propos captiver les auditoires les plus divers par son style fleuri et imagé, et qui avait l'éloquence d'un humaniste cultivé. « Ses sermons, a pu dire un critique, avec plus d'ordre et moins d'exubérance plairaient aujourd'hui et ont un aspect tout moderne qui nous frappe » (2). Aux syllogismes d'un raisonnement serré, mené avec une gravité exempte des subtilités scolastiques et des déclamations forcées, il mêlait l'autorité de nombreuses citations de l'Ecriture et l'éclat parfois hors de propos des citations profanes d'auteurs anciens. D'une langue pure, parfois légèrement ampoulée, ses sermons latins et italiens excitèrent l'admiration de tous les humanistes contemporains. Bembo et Contarini le déclaraient non un orateur, mais un ange destiné à persuader le monde; Della Casa lui adressait une Ode sur l'Eloquence; Bernardino Tomitano, médecin et professeur à Padoue, le saluait comme le prince des orateurs religieux de son temps, et Ortensio Landi, après avoir entendu le sermon inaugural prononcé par lui au Concile de Trente, proclamait ce sermon « plein d'un art subtil, émaillé

---

(1) *D. E. U.*, f. 418 recto-verso: « Cornelius Mussus [e]loquentissimus mortalium, si eloqui est Italice dicere, tam disertè enim appositèque vir ille concionabatur, ut rapere hominum mentes atque à se ipsis abalienare videretur... Atque eo me beatiorem puto, quod Cornelium publicè dicentem Neapoli semel audire contigit ». — Cornelio Musso (1511-1574), né à Plaisance, entré dans l'ordre des Mineurs Conventuels, étudie à Padoue, enseigne dans cette ville, puis à Bologne. Nommé, en 1541, évêque de Bertinoro, en 1544 évêque de Bitonto, il assiste au Concile de Trente, et, en 1560, est envoyé par Pie IV auprès de l'empereur Ferdinand. De 1563 à 1573, il séjourne dans son diocèse. Appelé à Rome, en 1573, par Grégoire XIII, il y meurt le 9 janvier 1575. Sur sa vie et ses œuvres, cf. entre autres: A. Possevino: *Apparatus sacer*, éd. de Cologne de 1608, pp. 389-390; P. Bayle: *Dictionnaire*, 5e éd., t. III, pp. 447-449; Moréri: *Dictionnaire*, éd. de 1759, t. VII, p. 880; Tiraboschi: *Storia della Letteratura italiana*, 2e éd. de Modène, t. VII, pp. 1599-1602; *Nouvelle biographie générale* de Didot, t. XXXVII, col. 46-47; F. Flamini: *Cinquecento*, pp. 434-435.

(2) F. Flamini: *Cinquecento*, p. 435.

Digitized by Google

de toutes les couleurs de la rhétorique..., parsemé de rubis et de diamants » et renfermant « tous les onguents précieux d'Aristote, d'Isocrate et de Cicéron, ainsi que tous les sages préceptes d'Hermogène » (1). Comparé aux orateurs qui le précédèrent, il est, dira Tiraboschi, « comme l'or à la boue ». Il est vrai que cet or ne nous paraît pas toujours de bon aloi dans un sermon. Comparer le Concile de Trente à l'assemblée des dieux dans l'*Enéide*, assimiler la ville de Trente recevant les membres du Concile réunis pour détruire l'hérésie au cheval de bois recevant les Grecs qui devaient assurer la perte de Troie (2), nous paraît aujourd'hui un véritable abus. Mais ces défauts étaient pour les humanistes une qualité de plus. Ils ont admiré en bloc cette éloquence vraiment vivante dont les échos dépassèrent les frontières d'Italie et retentirent jusqu'en France et en Espagne (3). Masson humaniste y a admiré aussi tout ce que l'élite de ses contemporains y admirait, tout, y compris les défauts brillants qui seront les siens dans ses premières productions oratoires ou poétiques.

Masson, après être resté près de deux ans à Naples, fut rappelé à Rome dans le courant de l'année 1565. Nous pensons que ce fut vers la fin de l'année scolaire 1564-1565 et au plus tôt en juillet. A Laynez, mort le 19 janvier 1565, la deuxième Congrégation générale des Jésuites, convoquée à Rome dès le 20 juin, avait donné pour successeur dans le généralat François de Borgia, élu le 2 juillet. Peut-être est-ce à la suite des mutations opérées dans le personnel de l'ordre après cette élection que fut décidé le rappel de Masson. Il partit de Naples, si nous croyons de Thou, en même temps que son ami Antoine Chalom. Mais ici le texte de de Thou présente diverses contradictions. A nous en tenir strictement à son récit, Masson et Chalom, après leur séjour à Naples, seraient rentrés ensemble en France, l'un, Chalom, quittant la Compagnie, tandis que Masson y restait encore, et ainsi se serait terminée cette « aimable

---

(1) Tiraboschi: *Storia della Lett. ital.*, 2e éd. de Modène, t. VII, pp. 1601-1602; F. Flamini: *Cinquecento*, pp. 434-435.

(2) Cf. *Nouv. biogr. générale* de Didot, t. XXXVII, col. 47, art. *Musso*.

(3) Tiraboschi: *op. cit.*, t. VII, p. 1602. — En France, Gabriel Chappuys traduisit de ses sermons en 1584 (Cf. Bayle: *Dictionnaire*, 5e éd., t. III, pp. 447-449; Possevino: *Apparatus sacer*, éd. cit., pp. 389-390; L. Berthé de Besaucèle: *J.-B. Giraldi*, Appendice IV: *Notice sur la vie et les ouvrages de Gabriel Chappuys*, p. 294). La traduction de Chappuys, dédiée à Loys Séguier, parut chez Guillaume Chaudière, à Paris.

Digitized by Google

camaraderie de trois années » (1). Masson ayant été le compagnon de Chalom au moins dès 1562 à Billom, ils se seraient donc séparés dès le milieu de l'année 1565. Si cela est exact, ils n'ont pu rentrer en France en même temps, puisque Masson était encore à Rome au début de l'année 1566, comme nous le savons par son propre témoignage, et qu'il a fait dans d'autres villes d'Italie un séjour assez prolongé avant d'arriver à Tournon, au cours de l'année 1567. Il faut donc de toute nécessité ou bien croire qu'ils partirent séparément ou bien supposer que l'expression *triennii amabile consortium* désigne uniquement la vie commune des deux amis en Italie, ce qui porterait vers le début de 1566 leur départ pour la France, après des arrêts plus ou moins longs dans certaines villes d'Italie. Quoi qu'il en soit, Masson fit alors un deuxième séjour à Rome. Vers la fin de l'année, le pape Pie IV étant mort le 1er décembre 1565, Masson suivit avec curiosité les préparatifs du Conclave réuni pour nommer son successeur. Ce dernier fut désigné le 7 janvier 1566, en la personne du cardinal Michele Ghislieri, qui prit le nom de Pie V et fut couronné devant la basilique de Saint-Pierre, le 17 du même mois, jour anniversaire de sa naissance. Masson, perdu dans la foule des fidèles, assistait à cette cérémonie (2).

Destiné peu après cette date à rentrer en France, peut-être même déjà désigné pour Tournon, il quitta Rome à une date que nous ne saurions préciser et s'achemina à petites journées vers l'Italie du Nord, en séjournant plus ou moins longuement dans diverses villes où la Compagnie possédait des collèges. Il parcourut d'abord la Toscane. Il a vu Sienne où la Compagnie avait un établissement, et il a été frappé par la grâce et la douceur policée de cette petite ville qu'il a admirablement définie : *Senæ humanissimæ totius Italiæ* (3). Une telle définition, intraduisible dans sa concision, ne peut avoir été donnée que par quelqu'un qui a goûté personnellement le charme de la vieille cité toscane et apprécié le commerce accueillant et cordial de ce peuple siennois que Dante avait qualifié de plus léger que le Français, et qui venait de démontrer, onze ans auparavant, par l'héroïsme romanesque de ses femmes sortant au-devant de l'ennemi sous la conduite de la signora Forteguerra, de la signora Picco-

(1) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., f. *eiij* recto: « inde sicuti simul profecti fuerant, simul in patriam redierunt, et Antonius, ut itineris, sic triennij diviso tam amabili consortio primus consilium unà captum abiecit ».

(2) *D. E. U.*, f. 413 recto: « cui spectaculo egomet adolescens interfui ».

(3) *D. E. U.*, f. 205 recto.

Digitized by Google

lomini et de la signora Livia Fausta, qu'une légèreté raffinée, loin d'exclure le courage, lui donne parfois l'auréole de la grâce et de la beauté. Non loin de Sienne est le bourg de Certaldo. Un passage de la *Vie de Boccace* nous laisserait croire que Masson l'a visité et que les habitants lui ont montré ce qu'ils appelaient la « maison natale » de Boccace (1). Il a séjourné, émerveillé par la beauté de son site et la magnificence de ses palais, à Florence qu'il comparera à l'antique Mytilène et qu'il célébrera en maint passage de ses œuvres comme une des plus belles villes d'Italie (2). Il n'apportera que deux restrictions aux éloges qu'il décerne à la cité des fleurs. La première sera la constatation de l'état profond de décadence où sont tombées dans la patrie d'Accurse, comme d'ailleurs dans toute l'Italie de ce temps, les études juridiques (3). La seconde nous dévoile sans doute une mésaventure culinaire arrivée à Masson et à ses compagnons lors de leur séjour à Florence. Alléchés par la belle apparence de certains poissons, des brochets, qu'un rusé Florentin leur avait offerts, ils les avaient achetés, se les étaient fait préparer et les avaient trouvés détestables. Plus de quarante ans après cette mésaventure, Masson, célébrant la chair exquise des brochets de la Saône, avertissait les voyageurs qui auraient été comme lui *inexperti alienigenæ*, de se défier des *pescivendoli* florentins et surtout de ne pas leur acheter de brochets (4). Nous pensons que le séjour de Masson à Florence fut de quelque durée. La Compagnie avait là un collège extrêmement florissant, le collège de San Giovannino, qui avait été fondé en 1551 grâce aux libéralités de Cosme Ier et de sa femme Leonora di Toledo, et qui comptait parmi ses bienfaiteurs les principaux citoyens de la ville, entre autres le sculpteur Bartolomeo

---

(1) *Vita Joannis Boccacii* (*B.*, part. II, p. 221) : « Visitur adhuc Certaldi exigua Boccaciorum domus in qua Joannes olim natus ab incolis dicitur ».

(2) *Vita Dantis* (*B.*, part. II, p. 15) ; *Vita Boccacii* (*B.*, part. II, p. 197) ; *D. E. U.*, f. 339 verso ; *Vita Petrarchae* (*B.*, part. II, pp. 38-41). — Dans ce dernier ouvrage, il reproduit pour célébrer Florence le texte de l'*Epistola XL Variarum* (*HP.*, t. II, p. 1025) de Pétrarque aux prieurs, au gonfalonier et au peuple florentin.

(3) *De statu Andegavensis Academiae Papirii Massoni Rectoris Oratio*, ff. *aiij* verso et *aiiii* recto.

(4) *D. F. G.*, 1re éd., p. 398 : « Nec Florentini putent suos [lucios] nostris similes esse, quia etsi illi publicè venduntur, nullius pene valoris sunt, imò viles et insipidi : itaque facilè decipiuntur inexperti alienigenae, qui talem piscem ignotum sibi ab iis emerint ».

Digitized by Google

Ammanati et la poétesse Laura Battiferri, sa femme (1). C'était la résidence des Jésuites de passage. Vers le temps de son séjour à Florence, Masson visita Lucques, sans doute à l'occasion d'une de ces missions auxquelles se consacraient à travers l'Italie les Jésuites voyageant en groupe. D'assez nombreux passages du *De Episcopis Urbis* prouvent l'intérêt particulier porté par Masson aux moindres détails de l'histoire de cette ville (2). Dans l'un de ces passages où il traite de la vie du pape Alexandre Ier enterré à Lucques, il mentionne « la magnifique église de marbre » que les Lucquois ont dédiée à ce pape et évoque la fête que Lucques célèbre « avec un grand concours de peuple » en son honneur, le 3 mai. N'y a-t-il pas là l'indice d'un voyage de Masson à Lucques à l'époque de cette fête? Bien qu'on ne puisse l'affirmer de façon certaine, nous sommes portés à le croire et à fixer au printemps de 1566 son séjour en Toscane.

De la Toscane, Masson dut passer à Bologne. Il s'est vanté, dans son discours de rectorat d'Angers, en 1571, d'avoir visité tout ce que l'Italie comptait de plus remarquable en fait d'universités, *gymnasia quotquot celeberrima* (3). Celle de Bologne était la plus célèbre. Indépendamment des nombreux passages historiques sur Bologne contenus dans le *De Episcopis Urbis*, une mention de l'église San Petronio, l'indication de l'emplacement de la maison du cardinal Ugo Boncompagni, le futur Grégoire XIII, et du tombeau de la famille Boncompagni dans l'église San Martino, semblent confirmer le séjour de Masson dans cette ville (4). Et c'est sans doute de là qu'il est allé visiter Ravenne, la capitale silencieuse de l'ancien exarchat byzantin, où il a enrichi au moins d'un fragment sur Pépin sa collection d'inscriptions (5), et où il a eu la sensation de ce qu'il appellera lui-même la « force de la race italique », *vis italicæ gentis*, qui se manifesta pour la première fois, dans l'histoire moderne, par les efforts de cette ville pour s'affranchir de la domination de Byzance (6).

---

(1) Tiraboschi: *Storia della Letteratura italiana*, 2e éd. de Modène, t. VII, pp. 130-131.

(2) *D. E. U.*, ff. 8 verso, 182 verso, 183 recto, 184 recto, 208 verso, 322 verso.

(3) *De statu Andegavensis Academiae... Oratio*, f. *aiij* verso.

(4) Cf. *D. E. U.*, ff. 100 recto, 194 verso, 297 recto, 336 verso, 337 recto, 338 verso, 416 verso et suiv.

(5) *A. F.*, éd. in-4° de 1578, p. 93; *D. E. U.*, f. 130 verso.

(6) *D. E. U.*, f. 124 verso.

Digitized by Google

Il s'est dirigé ensuite sur Venise, en passant par Ferrare et Padoue. Ces trois villes, comme Bologne d'ailleurs, possédaient un collège de la Compagnie. De Ferrare il n'est fait que peu de mentions dans les œuvres de Masson (1), mais nous savons qu'à sa mort on trouva, parmi ses papiers, un certain nombre d'écrits sur cette ville, ainsi que sur Venise, auxquels il n'avait pas eu le temps encore de mettre la dernière main, et il paraît invraisemblable qu'il ait pu écrire une œuvre, aujourd'hui perdue, sur ces deux cités sans les avoir visitées (2). Nous n'avons aucun témoignage direct de son passage à Padoue, la cité « siège et domicile » de la jurisprudence, comme il l'appellera dans l'*Eloge de Pompone de Bellièvre*, et le chapitre qu'il consacrera ailleurs à cette ville aimée de Pétrarque n'est fait que d'extraits du poète et n'a rien de personnel (3). Mais Padoue se trouvait sur la route de Ferrare à Venise, et Masson ne pouvait l'éviter. Ajoutons qu'il y avait aussi à Padoue un collège de Jésuites, qui devait marquer une étape pour les membres de la Compagnie en voyage.

Aucune ville d'Italie, si l'on met à part Rome, n'a plus excité l'admiration de Masson que Venise. La ville elle-même lui a paru d'une beauté incomparable. « On ne peut rien voir de plus merveilleux en Europe », écrira-t-il dans l'*Historia calamitatum Galliæ* (4).

---

(1) *D. E. U.*, ff. 118 recto, 209 verso, 210 recto.

(2) Le *Ms.* de l'Arsenal *5585*, ff. 77-78, dans le Catalogue des œuvres imprimées ou non de Jean et de Papire Masson, tiré du cabinet de Billet de Fanière, mentionne: *Scripta quaedam de Venetia et Ferraria, sed imperfecta* (1610). Cette indication est reproduite dans les *Mémoires de Trévoux*, mars 1705, p. 551. — Le mot *Ferraria*, dans le *ms. 5585*, est assez mal écrit, au point qu'à un premier examen nous avions lu *Florentia*, et reproduit cette lecture erronée dans deux de nos études précédemment publiées: 1°) *Escholiers, gentilshommes et pédants français en Italie, d'après le Francion de Charles Sorel* (in *Bulletin franco-italien*, 4e année, n° 2, mars-avril 1912, p. 20, et Paris, Champion, p. 11) ; 2°) *Dante auxiliaire du gallicanisme dans le De Episcopis Urbis de Papire Masson* (dans le volume *Dante, mélanges de critique et d'érudition françaises, publiés à l'occasion du sixième centenaire de la mort du poète*, pp. 128 et 259). Un deuxième examen plus minutieux du *ms. 5585* nous a prouvé, par la comparaison de diverses lettres de la même écriture dans d'autres mots, qu'il s'agit bien de Ferrare et non de Florence.

(3) *Pomponii Bellevrii Elogium* (*B.*, part. II, p. 367) ; *Vita Petrarchae* (*B.*, part. II, pp. 172-175).

(4) *Historia Calamitatum Galliae* (in A. Duchesne: *Historiae Francorum Scriptores*, t. I, p. 111): « Venetiae... quibus in Europa mirabilius non potest quicquam videri ».

Digitized by Google

Il a été enthousiaste de ses habitants. Il les voit spirituels, ce qui est vrai, et forcément vertueux, ce qui dans la Venise du XVIe siècle ne laisse pas que de nous surprendre (1). L'histoire héroïque de la cité des lagunes et de ses origines semble l'avoir prodigieusement intéressé : il la célébrera plus tard (2), mais pendant son séjour il en a, comme il avait fait à Rome, cherché les vestiges sur les vieux marbres et les vieilles pierres. Il a contemplé à San Giacomo in Rialto, sur une plaque de marbre blanc, une inscription qu'il a peut-être crue fort ancienne, car il s'appuie sur elle pour fixer la construction de ce temple en l'année 421, mais qui en réalité devait être de date relativement récente et se bornait à enregistrer une tradition fort répandue à Venise sans être appuyée sur des documents précis (3). La constitution politique de Venise a frappé l'imagination du jeune Masson. « Cité très auguste, maison de la liberté, de la paix et de la justice, refuge et port assuré des bons », ainsi jadis Pétrarque avait qualifié Venise, ainsi la qualifiera Masson, reprenant les propres termes dont s'était servi le poète (4). Il verra comme un symbole, dans une page de son histoire, lorsqu'il la louera d'avoir accueilli « très humainement » pour une œuvre de paix et de concorde, en 1177, le pape Alexandre III et son adversaire l'empereur Frédéric Ier (5). Venise ne devait jamais disparaître de l'affection de Papire Masson. Il devait garder jusqu'à la fin de ses jours une prédilection marquée pour elle. N'est-ce point quelque chose de touchant que cette sorte de lettre de naturalisation vénitienne, d'une naturalisation toute morale, qu'il sollicitera du doge Pasquale Cico-

---

(1) *D. E. U.*, f. 342 verso (d'après une anecdote de Bonifacio Simonetta sur l'esprit des Vénitiens), f. 363 verso. Dans ce dernier passage, à propos des vices attribués par Platina au Vénitien Paul II, Masson écrit: « Segetem vitiorum persuaderi non possum apud hominem *et Venetum* et senem ».

(2) Cf. *Historia calamitatum Galliae* (A. Duchesne: *Hist. Franc. Scriptores*, t. I, p. 111). Masson a écrit également une œuvre intitulée *Venetiani Principes*, aujourd'hui perdue (Cf. *Mém. de Trévoux*, mars 1705, p. 552).

(3) *S. D. E. U.* (*Ms. lat. 5148* de la Bibl. nat., f. 42 recto): « Eodem pontifice [Zozimo] templum divi Iacobi Venetiis in rivo alto extrui cœpit ut in marmore candido insculptum ibi visitur ». L'église de San Giacomo in Rialto était de construction plus récente que ne le croyait Masson d'après cette inscription. Elle fut rebâtie en 1601 et l'on prit soin de remettre dans l'église nouvelle la plupart des inscriptions qui figuraient dans l'ancienne (Cf. *Venezia e le sue lagune*, Venise, Antonelli, 1847, gr. in-4°, t. II, pp. 262-263).

(4) *Vita Petrarchae* (*B.*, part. II, p. 157).

(5) *D. E. U.*, f. 205 verso.

Digitized by Google

gna en lui dédiant les *Vies de Dante, de Pétrarque et de Boccace,* écrites pour la jeunesse de Venise? (1).

Il est une autre ville d'Italie où nous constatons encore le séjour de Masson : c'est Milan. La métropole lombarde fut sans doute une de ses dernières étapes avant de regagner la France. Dans cette ville où abondent les souvenirs du Moyen âge, le futur historien a récolté des documents épigraphiques. Le seul monument milanais qu'il ait pris soin de mentionner dans ses œuvres et qui a été l'objet de visites studieuses de sa part, se trouve être précisément la vieille basilique de Sant' Ambrogio, une des églises encore aujourd'hui les plus caractéristiques de Milan et l'une des plus riches en inscriptions médiévales. Masson, attentif et curieux, s'est promené dans le célèbre cloître flanqué de ces magnifiques arcades qui remontent au moins au IXe siècle, et dans l'église remplie d'urnes, de tombeaux, de cippes, où s'étalaient les inscriptions votives ou funéraires, dont il a pris la peine de relever quelques-unes (2).

IV

Telles sont, reconstituées à la lumière de ses œuvres, les principales étapes du séjour de Masson adolescent en Italie. Il a vu certainement d'autres villes que celles que nous avons mentionnées, car nous nous sommes limité à celles où des textes de lui établissaient nettement son passage ou en fortifiaient l'hypothèse. Nous avons vu ses occupations et ses pérégrinations à travers la péninsule. De ce séjour de quatre années au delà des Alpes (3), si important pour la

---

(1) *Vitae trium Hetruriae Procerum,* dédicace au doge Pasquale Cicogna (*B.*, part. II, p. 14).

(2) *Cf. A. F.*, éd. in-4° de 1578, pp. 108 et 131-132. C'est là qu'il a relevé l'épitaphe de Bernard, roi d'Italie, ainsi que celle de Louis II, fils de Lothaire, qu'il reproduit dans les *Annales.* — L'église Sant'Ambrogio a été restaurée, au XVIIe siècle, sur l'ordre du cardinal Frédéric Borromée, par l'architecte Francesco Richini qui respecta scrupuleusement tout ce qui était ancien. En 1813, en refaisant le pavé de l'église, on a mis au jour un très grand nombre de documents épigraphiques du Moyen âge.

(3) De 1563 à 1567. — Dès son retour d'Italie, Masson alla comme professeur à Tournon où il n'enseigna que quelques mois, au dire de de Thou. Or, le collège de Tournon ferma ses portes, devant les huguenots, en septembre 1567, et il ne devait les rouvrir qu'au cours de 1568. (Cf. Fouqueray: *Hist. de la Compagnie de Jésus en France,* t. I, p. 621.) Or, en 1568, Masson est à

Digitized by Google

formation de son esprit, Masson a rapporté une somme considérable de connaissances, d'observations et d'impressions. L'Italie a été vraiment pour lui « ce pays sans égal pour la culture » et d'où l'on revient avec plus de science que l'on n'en avait au départ (1). Il y a acquis, au contact des monuments anciens et des érudits qui les illustraient, toute une méthode historique que nous le verrons essayer d'appliquer plus tard. Il s'y est perfectionné dans la pratique de cette langue italienne faite de « vénusté et de grâce », magnifique d'éloquence sur les lèvres des grands orateurs et digne parfois de marcher de pair avec le latin des humanistes, comme les citations grecques dans un texte de Cicéron (2). Il s'y est initié sans doute à la connaissance de la double littérature italienne en langue vulgaire et en langue latine, lisant la *Divine Comédie*, les œuvres latines et vulgaires de Pétrarque, les œuvres latines de Boccace et peut-être aussi, malgré la défense qu'en avait faite le Concile de Trente, et qui était « si pénible aux Florentins », les *suavissima et festivissima colloquia* du *Décaméron* dont il a plus tard signalé l'importance comme texte de langue (3). A ces trois auteurs, les *tres Hetruriæ proceres*, durent s'en joindre bien d'autres. Masson revint d'Italie, peut-on dire, transformé comme son ami Chalom, en italianisant (4). Il a surtout apprécié et goûté le charme des populations italiennes au milieu desquelles un étranger apprenait alors ce qu'était la douceur de vivre. Nous avons vu l'exquise définition qu'il a donnée de Sienne. Parlant des Lombards, que saint

---

Paris. C'est donc en 1567, au plus tôt au début de l'année, que Masson, de retour d'Italie, arrive à Tournon.

(1) Cf. *Elogium Renati Biragae* (*B.*, part. II, p. 275): « Quae regio cultior Italia ? ». *Claudii Puteani Elogium* (*Ms. Dupuy 638* de la Bibl. nat., f. 104): « Statuit in Italiam proficisci ut plura disceret quam scire videbatur ».

(2) Cf. *Vita Petrarchae* (*B.*, part. II, p. 42) ; *D. E. U.*, f. 418 recto (passage sur Cornelio Musso) ; *D. E. U.*, f. 250 verso. C'est dans ce dernier passage que Masson, se disposant à citer en italien un texte de Dante, écrit: « Dantes verò italicè disertissimus permiscebitur Latinis, ut Graeca apud Ciceronem etiam leguntur ».

(3) Cf. *D. E. U.*, f. 414 verso (prohibition du Décaméron ; importance comme texte: « quod ille auctor eloquentissimis etiam viris dicendi copiam suggerat »). *Vita Boccacii* (*B.*, part. II, p. 97).

(4) En 1571, cinq ans après son retour d'Italie, Antoine Chalom émaillera son discours prononcé en l'église Saint-Nizier de Lyon, lors de la création des échevins, de citations italiennes de Pétrarque et de l'Arioste. (Cf. *De civili administratione Oratio*, pp. 40-41).

Digitized by Google

Grégoire le Grand avait appelés *nefandissima Longobardorum gens*, il proteste que si ce pape vivait encore il devrait changer de style et les appeler *gens humanissima* (1). Les Italiens sont pour lui délicats et charmants, *suavissimi Italiæ populi*, et ils sont naturellement hostiles à tout ce qui est barbare, hommes et choses (2). Le mot célèbre et si souvent cité de la plante humaine qui naît plus forte en Italie qu'ailleurs n'est, sous une forme plus concise, que l'expression d'une idée maintes fois exprimée par Masson sur la richesse de l'Italie en individualités puissantes. *Semper magnos viros habuit*, dit-il quelque part; et ailleurs: *Nunquam sub Italico cælo magnorum virorum copia defuit* (3). C'est que cette race si douce est aussi une race forte, comme en témoigne son histoire. Il a célébré la *vis italicæ gentis* (4) qui fit la grandeur de la papauté romaine, comme elle avait fait celle de la Rome antique, et lorsqu'il voudra définir en quelques mots le mérite d'Hildebrand, devenu le pape Grégoire VII, le plus bel éloge qu'il lui décernera sera d'avoir été « courageux, magnanime, digne de la race italienne » dont il était issu (5). Il y avait quelque mérite à reconnaître sous le masque extérieur de servilité dont la domination espagnole affublait alors la Péninsule, les traces de sa grandeur. Masson semble les avoir recueillies avec amour. Les stigmates de la servitude ne lui ont pourtant pas échappé. Signalant la coutume romaine de baiser la pantoufle du Pape et la désapprobation générale que l'on manifestait en France pour cette coutume, il s'est étonné de la facilité avec laquelle les Italiens s'y prêtaient et en a conclu que la race italienne était naturellement portée à l'obséquiosité et au renoncement (6). Mot profondément triste, mais profon-

---

(1) *D. E. U.*, f. 106 recto.

(2) *D. E. U.*, f. 175 verso. Masson va jusqu'à prétendre que le Germain Poppon ou Popion, pape sous le nom de Damase II, devait de toute nécessité changer son nom barbare, par égard pour la délicatesse italienne: « Necessaria huic mutatio nominis fuit. Quomodo enim Popionis vocem illam planè barbaram suavissimi Italiae populi ferre potuissent ? »

(3) *D. E. U.*, ff. 172 verso, 175 recto.

(4) *D. E. U.*, f. 124 verso.

(5) *D. E. U.*, f. 185 recto: « fortem et magnanimum se in Pontificatu praebuit, nec degenerem ab Italica gente apud quam natus etc. »

(6) *D. E. U.*, f. 287 verso: « Scio consuetudinem illam Cisalpinis populis minùs probari quam Italicae genti ad hujus generis obsequia et demissiones natae ».

Digitized by Google

dément vrai aussi pour le temps. Masson, fier de cette « liberté française » digne et un peu altière dont parlent de Thou et L'Estoile, aurait dû pourtant percevoir derrière ces gestes extérieurs de soumission et d'abaissement le sarcasme moqueur de Pasquin, les lazzis de la populace romaine et l'écho encore tout récent du rire de Machiavel, qui en atténuaient dans une certaine mesure l'importance et la gravité.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Masson régent de collège. Sa rupture avec les Jésuites. Ses premières productions. (1567-1570.)

I. Masson régent au collège de Tournon en Vivarais. Fermeture momentanée de ce collège. Troisième séjour de Masson à Billom. Le mouvement des « Confrères de la Voie Candide » dans la Compagnie de Jésus. Masson régent au collège de Clermont à Paris. Sa rupture avec la Compagnie en 1569.

II. Masson régent au collège du Plessis sous le principalat de Ferrand de Bez. Son discours sur les motifs de sa défection de la Compagnie de Jésus. Son discours inaugural de l'année scolaire 1569-1570: *De honesta corporis animique exercitatione.* Le premier protecteur de Masson: Philippe Hurault de Cheverny. Quelques productions de Masson se rapportant à cette période: *Oratio de Superbiae vitio, De Scriptoribus Sphœrae, Carmen pentateuchum.* Vers latins de Masson à Etienne du Tronchet. Un poème idyllique latin dédié à Pierre de Gondi: *Gratulatio ad Petrum Gondyum.* Une compilation cicéronienne à préoccupations pédagogiques: les *Elogia civium romanorum*, dédiés à Cheverny. Masson adopte définitivement le nom antique de Papirius. Raison du choix de ce nom.

III. Masson commence à se dégoûter du métier de régent. Surveillance sévère exercée sur les régents de collège au point de vue de leurs opinions religieuses. Composition du *Libellus Christianarum exercitationum adversus hæreses.* Intention et caractère de cet ouvrage. Masson régent au collège du cardinal Lemoine. Il est attaché à la maison d'un haut personnage de la suite des ducs d'Anjou et d'Alençon chargés d'aller au-devant de la reine Elisabeth d'Autriche arrivant en France. Le voyage de Mézières (novembre 1570). Masson assiste au mariage de Charles IX. La relation de son voyage: l'*Entier discours des choses qui se sont passées en la réception de la Royne et mariage du Roy*, dédié aux ducs d'Anjou et d'Alençon (décembre 1570).

I

Suivant de Thou, Masson rentré en France « enseigna quelques mois » au collège de Tournon (1). Nous devons supposer qu'il y

(1) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., f. *eiij* recto: « Turnonium in Vivariensi pago divertit, et in schola Patrum ea in urbe perquam famosa menseis aliquot docuit ».

Digitized by Google

arriva directement d'Italie, puisque nous savons qu'il ne passa point par Lyon qu'il ne devait revoir, ainsi que les parents qu'il y avait laissés, qu'en 1579 (1). Le séjour de Masson dans la petite cité du Vivarais ne peut se placer qu'en 1567. En 1568, il sera à Paris (2), et, d'autre part, le collège de Tournon, évacué par les Jésuites en septembre 1567, ne devait rouvrir ses classes que dans le courant de l'année suivante. En admettant que Masson ait rejoint Tournon au début de l'année 1567, c'est donc tout au plus neuf mois qu'il y aurait enseigné. Mais rien ne prouve qu'il y soit arrivé dès les premiers jours de l'année, et son séjour a pu être encore plus bref. Le collège de Tournon, fondé en 1536 par le cardinal de ce nom, avait été, dès 1561, remis par son fondateur à la Compagnie de Jésus. Etabli sur les bords du Rhône, à la lisière du Vivarais et du Dauphiné, dans une région où la Réforme avait poussé de solides racines, comme une forteresse du catholicisme confiée à la garde des Jésuites, ce collège, en butte à l'hostilité d'une bonne partie des populations environnantes, traversa des jours mouvementés (3). En avril 1562, les religieux avaient dû abandonner Tournon devant les bandes du baron des Adrets et se réfugier à Billom où ils étaient arrivés après quatre jours de marche dans les montagnes. Ils avaient pu revenir l'année suivante. En 1567, au temps où Masson y fut appelé à un enseignement dont nous ignorons la nature, la situation était de nouveau menaçante. L'année ne s'était pas écoulée que les Jésuites de Tournon devaient de nouveau reprendre la route de l'exil. Une insurrection générale des protestants ayant éclaté en France pour la Saint-Michel, le 29 septembre, Valence, la cité voisine, célèbre alors par son Université où enseignait Cujas et où abondaient les partisans de la Réforme, fut prise deux jours après par les huguenots. Tournon courait un grand danger. Heureusement pour les Jésuites du collège, les desseins des protestants avaient été connus à Lyon à l'avance, dès le 28 septembre, et le Père Auger, provincial d'Aquitaine, alors dans cette ville, s'était hâté d'expédier à ses confrères de Tournon un messager leur enjoignant de gagner

(1) *D. E. U.*, f. 220 recto-verso.

(2) Dans la *D. F. G.*, 1re éd., p. 228, Masson dit qu'il habite Paris « ab annis quadraginta ». Or, ce passage a été écrit en 1608, comme on peut s'en convaincre un peu avant, p. 217, où on lit: « Hoc anno 1608 ».

(3) Sur le collège de Tournon à cette époque, cf. Maurice Massip: *Le collège de Tournon en Vivarais d'après les documents originaux inédits*, pp. 29-34, et Fouqueray: *op. cit.*, t. I, pp. 288-303, 322-324, 492, 620-621.

Digitized by Google

Billom le plus rapidement possible. Le Père Claude Mathieu, le futur « courrier de la Ligue », qui était alors recteur de Tournon, assura la seconde évacuation du collège. Comme en 1562, les Jésuites se mirent en route à travers les Cévennes par petits groupes, et quelques jours après ils arrivaient à Billom (1).

Telle est la raison qui explique la brièveté du séjour de Masson à Tournon, séjour que rien de particulier ne semble avoir caractérisé. L'enseignement donné à Tournon ne différait guère de celui des autres collèges de l'ordre (2). Quelques lignes de la *Descriptio fluminum Galliæ*, la mention du pont construit à Tournon, sur le torrent du Doux, par le cardinal, l'allégation d'un texte de Grégoire de Tours et d'un autre d'Aurelius Victor sur Tournon et sur Tain, et la citation du dicton local illustrant le voisinage de ces deux villes que sépare seulement le Rhône : *entre Tain et Tournon ne paît brebis ne mouton* (3), constituent dans toute l'œuvre de Masson l'unique passage que l'on puisse croire inspiré par son séjour à Tournon. Est-ce alors que Masson a connu à Valence Cujas dont il écrira plus tard la vie, ainsi que Berriat-Saint-Prix en a hasardé l'hypothèse? (4). Rien ne s'y oppose, Masson n'ayant jamais cessé de s'intéresser au droit, même lorsqu'il était au delà des Alpes (5). Cujas, après un séjour de près d'un an en Italie, où il avait été appelé à Turin pour remplacer Antoine Govéa, était arrivé à Valence en août 1567. Si donc Masson l'a connu dès ce moment-là, ce n'a pu être que pendant les deux derniers mois de son séjour à Tournon, en août ou en septembre 1567.

Les jésuites de Tournon réfugiés à Billom, dans l'attente de retourner à leur collège ou de recevoir de nouvelles affectations, trouvèrent l'établissement fondé par Duprat en proie à une sorte de crise intérieure. 1567 fut en effet une année critique dans l'évolution de la Compagnie en France. La publication, cette année-là, et l'imposition des règles communes de la Compagnie de Jésus, codifiées par le nouveau général François de Borgia, souleva en France

(1) H. Fouqueray: *op. cit.*, t. I, p. 621.

(2) Cf. Massip: *op. cit.*, pp. 65-68.

(3) *D. F. G.*, 1re éd., pp. 409-411.

(4) Berriat-Saint-Prix: *Histoire du droit romain, suivie de l'Histoire de Cujas*, p. 482, note 4. — Mais Berriat-Saint-Prix a tort de placer l'hypothèse de cette connaissance en 1568, à une époque où il a cru que Masson était encore à Tournon.

(5) Cf. *De Statu Andegavensis Academiae... Oratio*, f. *aiij* recto-verso.

Digitized by Google

quelques murmures au sein même de la Compagnie. Un certain nombre de religieux protestaient contre l'introduction de « prescriptions monacales » qu'ils jugeaient contraires aux intentions du fondateur. Ces dissidents, qui s'intitulaient eux-mêmes les « confrères de la voie candide », formaient en 1567 à Billom, qui paraît avoir été leur centre, un groupe d'une soixantaine d'adhérents. En lutte avec leurs confrères, ces mécontents trouvaient sans doute aussi que les étrangers, les Espagnols surtout, occupaient vraiment trop de charges et les plus importantes de la Compagnie en France. Le vieux levain nationaliste qui avait naguère, sous l'influence des rêveries de Postel, fermenté dans l'âme de l'un des premiers maîtres de Billom, le P. Le Bas, se réveillait, créait de nouveaux mécontents qui se joignaient aux « confrères de la voie candide ». Tout cela risquait de compromettre l'unité de la Compagnie et inquiétait les supérieurs. Le P. Olivier Manare, visitant en 1567 le collège de Billom, avait poussé un cri d'alarme et commencé à réagir (1).

Masson quittera la Compagnie en 1569, vers le temps où un certain nombre de *falsi fratres* (2) feront défection. Ces faux frères seront précisément des dissidents dont nous venons de parler. Masson a-t-il déjà subi leur influence après son départ de Tournon, dans la halte qu'il dut faire au collège de Billom? Fut-il dès lors parmi les « confrères de la voie candide »? Nous ne savons, mais il est certain que ce qui paraissait à ceux-ci une tendance monastique n'a pas dû beaucoup lui plaire (3). Par là, comme par son aversion

---

(1) Cf. Fouqueray: *op. cit.*, t. I, pp. 480-487; t. II, p. 24, note 4. Cf. également: Manare: *De rebus Societatis Jesu Commentarius*, pp. 111-112. Dans Manare on voit que les protestataires se donnaient le titre de « Monsieur », se faisaient adresser des lettres avec des suscriptions comme « Monsieur le maître Jean..., etc. », prétendaient que chaque membre eût sa bourse, son linge, sa garde-robe, sa bibliothèque, etc., et entendaient vivre comme des séculiers.

(2) Biblioth. nat. *Ms. latin 10989*, ff. 8 verso et 9 recto, art. 21 et 25. Visite du P. Everard Mercurian au collège de Clermont, 1569-1570. — Manare (*De rebus S. J.*, p. 112) porte à deux ou trois le nombre de ces défections: « Auctores duo vel tres tandem defecerunt, et desertores instituti facti sunt, nec caruere nota atheismi ».

(3) L'antipathie persistante de Masson pour tout ce qui est ordre monastique se manifestera dans de nombreux passages de ses œuvres. Pour ne citer que le *D. E. U.*, cf. les ff. 98 verso, 99 verso, 204 recto, 216 verso, 217 recto, 221 verso, 257 recto, 258 recto, 337 verso, 364 verso, 365 recto, etc. — Le mot qu'il emploie le plus souvent pour désigner les ordres religieux est *secta*. Il ne fait guère exception que pour les Bénédictins, un ordre érudit, qu'il appelle *familia* (cf. *D. E. U.*, ff. 98 verso, 296 recto, 339 verso, 341 verso), ainsi que pour les Chartreux (cf. *D. E. U.*, f. 412 recto).

Digitized by Google

pour les Espagnols (1), Masson se rapprochait des dissidents. Les murmures qu'il put entendre à Billom trouvèrent en lui un terrain tout préparé. C'est alors qu'il dut commencer intérieurement à se détacher de la Compagnie, dans laquelle la crise de mysticisme qu'il avait subie aux mêmes lieux, cinq ans auparavant, l'avait fait entrer, avec ses deux amis, dont l'un au moins, celui qui lui était le plus cher, Antoine Chalom, avait déjà quitté la société.

Aucun document ne permet de fixer d'une façon précise la durée de ce troisième séjour de Masson à Billom. Y passa-t-il les trois derniers mois de l'année 1567 ou partit-il pour Paris avant la fin de l'année? Nous ne saurions le dire. Nous savons seulement qu'il était à Paris en 1568 (2) et qu'il y enseignait au collège de Clermont. De Thou nous déclare qu'il y enseigna d'abord les humanités, puis la philosophie (3). Cela permet de supposer avec beaucoup de vraisemblance que son enseignement fut réparti dans le cours de deux années scolaires.

Le collège de Clermont était le collège le plus réputé de la Compagnie, et les provinciaux, fort difficiles dans le choix du personnel enseignant, tâchaient de ne lui assigner que des régents d'élite ayant déjà fait leurs preuves dans l'enseignement en province ou à l'étranger (4). Le choix que fit le P. Manare du jeune Masson pour lui confier une régence dans le collège parisien démontre donc l'estime en laquelle on tenait son savoir et ses talents. Si être régent d'humanités à Paris à vingt-quatre ans pouvait ne pas passer pour une chose extraordinaire, il était plutôt rare de voir un régent de philosophie âgé de vingt-quatre ans à peine au collège de Clermont (5).

Dans ce collège alors simplement toléré, regardé d'un œil soupçonneux par l'Université à laquelle il faisait une terrible concurrence, en butte continuellement aux attaques du Parlement qui voyait en lui un foyer d'ultramontanisme, les auditeurs ne man-

---

(1) Cf. *D. E. U.*, ff. 348 recto, 387 verso, 391 recto, 399 recto, 408 verso, 411 recto, etc.

(2) *D. F. G.*, 1re éd., p. 228. V. précédemment, p. 86, note 2.

(3) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., f. *ciij* recto: « in Claromontana schola... humaniores literas et postremo philosophiam magno concursu professus est ».

(4) Cf. G. Dupont-Ferrier: *La vie quotidienne d'un collège parisien pendant plus de trois cent cinquante ans. Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand (1563-1920)*, t. I, pp. 54-55.

(5) *Ibidem*, p. 53: Les régences d'humanités « furent parfois confiées à des débutants de 20, 23, 24 et 25 ans »... « L'âge moyen allait de 26 à 31 ans pour la philosophie ».

Digitized by Google

quaient pas, attirés par l'excellence des maîtres et par la gratuité de l'enseignement. Vers 1568, les maîtres, prêtres ou scolastiques, qui y enseignaient devaient être au nombre d'une vingtaine environ (1). Leur succès était considérable, au point que la défense faite le 11 janvier 1567 par l'Université à tous écoliers de fréquenter le collège de Clermont était restée lettre morte (2). Malgré tous les obstacles, le collège était florissant. Certains cours, comme ceux de Maldonat qui avait inauguré en 1565 l'enseignement de la théologie, attiraient de véritables foules avides de l'entendre. Michel Venegas voyait se presser au pied de sa chaire d'humanités des centaines d'auditeurs désireux d'écouter ses doctes commentaires sur les *Emblèmes* d'Alciat. Mariana devait, dès 1570, connaître des succès semblables (3) lorsqu'il suppléa Maldonat momentanément en Poitou. C'étaient là les maîtres les plus célèbres de la Compagnie, ceux qui donnaient le ton à l'établissement et dont la réputation n'était plus à faire. Mais les autres régents du collège, les plus jeunes que leur talent et leurs capacités avaient exceptionnellement fait choisir pour le premier collège de la Compagnie en France, ne manquaient pas de se distinguer et d'avoir leur part de succès. Un règlement du collège de Clermont de 1568, que nous révèle le P. Fouqueray, nous montre l'entraînement spécial auquel étaient soumis les professeurs et les scolastiques chargés de l'enseignement. Le matin, de cinq à sept heures, études préparatoires à la classe; de huit à dix heures et demie, classes de lettres et de grammaire; de huit à dix heures, classes de philosophie. L'après-midi, de une heure et demie à trois heures, cours de théologie de Maldonat, auquel ils assistaient sans doute. De trois à cinq heures et demie, classes de lettres et de grammaire; de trois à cinq heures, classes de philosophie (4). Cela faisait au bas mot, pour chaque maître, un minimum de six à sept heures

---

(1) Une liste publiée par Fouqueray (*op. cit.*, t. I, p. 365, note 5), d'après *Galliae Epistolae*, t. II, f. 37, montre qu'au 16 mars 1564 le personnel du collège de Paris comprenait 22 membres, dont tous n'étaient sans doute pas chargés de l'enseignement. — En 1565, on comptait au collège 35 religieux, dont 12 prêtres et 11 scolastiques (Cf. Fouqueray: *op. cit.*, t. I, pp. 414-415). Il y avait à ce moment-là 4 classes d'humanités, 2 cours de philosophie (*Ibidem*).

(2) Fouqueray: *op. cit.*, t. I, pp. 426-427.

(3) Cf. Fouqueray: *op. cit.*, t. I, pp. 418-421, 427-428; B. Gaudeau: *De Perpiniani vita*, p. 52; J.-M. Prat: *Maldonat et l'Université de Paris au XVIe siècle*, liv. II, chap. I.

(4) Fouqueray: *op. cit.*, t. I, pp. 432-433: « *Ordo Collegii nostri* » *parisiensis* (d'après *Galliae Visitationes*, n° 8).

Digitized by Google

obligatoires de préparation de classe et d'exercices scolaires. On peut juger ce qu'un pareil entraînement, dans un milieu plein d'émulation, devait produire chez des jeunes gens remplis d'amour pour l'étude, quand ce zèle studieux s'accompagnait d'un talent réel. Nous n'avons aucun document direct qui puisse nous renseigner sur la valeur de l'enseignement dispensé par le jeune Masson comme régent d'humanités et de philosophie au collège de Clermont, au cours des années 1568 et 1569, mais nous en avons sur son enseignement au collège du Plessis de la fin de 1569. En changeant de logis et de collège, il ne changea certainement pas de méthode, et d'après ces documents, que nous aurons l'occasion d'étudier, nous pouvons nous assurer que le jeune régent déploya dans son enseignement des qualités sérieuses de conscience, d'éloquence et de savoir, non exemptes parfois, il faut le reconnaître, d'une pointe de pédantisme inhérente à la profession et au temps. Ces qualités durent faire de lui un maître écouté de la jeunesse confiée à ses soins, et nous permettent de voir autre chose qu'un compliment vide de sens dans l'affirmation de son biographe relative au succès de son enseignement au collège de Clermont (1).

En 1569, le collège, qui avait alors pour recteur ou supérieur un Ecossais, le P. Edmond Hay, et pour procureur le P. Ponce Cogordan (2), un Provençal retors, sentit s'élever comme un vent de fronde et d'indiscipline parmi certains membres du personnel français. Imbus sans doute de l'esprit des « confrères de la voie candide », ils ne se soumirent point à certaines règles qu'ils jugeaient trop étroites. On les vit communiquer à l'insu de leurs supérieurs avec le dehors, dévoiler à des tiers des décisions prises à l'intérieur du collège, s'occuper même, en ces temps de guerres religieuses, sans y être autorisés, de politique et de besognes étrangères à leur profession. On les entendit murmurer violemment contre le trop grand nombre d'étrangers (lisons des Espagnols surtout), qui figuraient

(1) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., f. *eiij* recto.

(2) Etienne Pasquier l'appelle Caigord et le fait à tort natif d'Auvergne. C'était, dit-il, « l'un des plus braves solliciteurs que iamais le Palais ait eu, et pour tel l'ay-je veu pleuvir par feu Monsieur le Cardinal de Lorraine » (Lettre I du livre XXI à M. de Sainte-Marthe, in *Œuvres d'Estienne Pasquier*, éd. in-f° de 1723, t. II, col. 630). Cf. sur lui: J.-M. Prat: *Histoire du P. Broët et des origines de la Compagnie de Jésus en France*, p. 336 et suiv.; B. Gaudeau: *De Perpiniani vita*, p. 52.

Digitized by Google

parmi les profès au collège de Paris (1). Eux n'auraient désiré y voir que des Français (2). Une telle attitude de rébellion ouverte, et qui s'appuyait sans doute sur des éléments extérieurs au collège, devenait dangereuse pour l'établissement au moment où l'Université et une fraction du Parlement voyaient d'un fort mauvais œil l'installation en France de cet ordre étranger et où une partie de l'opinion publique affectait de considérer sa maison de Paris comme un centre d'espionnage (3) espagnol ou ultramontain. Les supérieurs y mirent bon ordre et les quelques « turbulents » qui dirigeaient le mouvement durent quitter la Compagnie (4).

Que Masson ait été du nombre de ces insoumis, cela ne fait aucun doute. Qu'il ait eu, dès son arrivée à Paris, des relations avec des éléments étrangers au collège, cela est certain. Un de ses cousins, Claude Mondain, était, vers ce temps, avocat au Parlement, avocat plaidant « assez commun » (5), au dire d'Antoine Loisel, mais qui avait des mérites plus brillants en dehors de sa profession. Erudit, curieux de manuscrits et de livres rares, il passait son temps à les rechercher et en avait rassemblé un certain nombre dans sa bibliothèque que Masson mettra plus d'une fois à contribution (6). Poète

---

(1) Tous ces détails nous sont fournis par le *Ms.* de la Bibl. nat. *latin 10989*, qui contient aux ff. 8 et 9 les observations de la visite faite par le P. Everard Mercurian au collège de Clermont en 1570. Il y est fait allusion aux manquements aux règles de ces « déserteurs » de l'année précédente, qui y sont qualifiés de faux frères. On y lit entre autres choses: « Art. 3. Ex hujus reg[ulae] praescripto nemo debuit l[it]eras (?) accipere aut deferre mandata ad externos inscio superiore. Quod persaepe violasse existimamus eos qui a nobis defecerunt. Rumores civiles qui foris audiuntur saepe allati et versati sunt domi a fratribus tempore hujus belli, sed eo liberius quod pro religione gereretur.

Art. 21. ...Haec similiter regula quae vetat ne quis sine facultate in loco alieno ministerio deputatum etc. tum malè servabatur cum illi falsi fratres aderant (f. 8 verso).

Art. 25. Contra hanc regulam falsi illi fratres aliquid murmuraverunt quod non fierent professi ex Gallis. Jam nemo mussitat » (f. 9 recto).

(2) Cf. Dupont-Ferrier: *op. cit.*, t. I, pp. 38-39.

(3) *Ibidem*, p. 14.

(4) Cf. Fouqueray: *op. cit.*, t. I, p. 487; Manare: *De rebus S. J.*, pp. 109-111; Dupont-Ferrier: *op. cit.*, t. I, p. 39.

(5) A. Loisel: *Pasquier ou Dialogue des advocats du Parlement de Paris*, 3e conférence..., in *Divers opuscules tirez des mémoires de M. Antoine Loisel...*, par Claude Joly, p. 531.

(6) Cf. *Ms.* Arsenal 5584, f. 89. — Dans la préface des *Gesta Collationis Chartagini habitae*, éd. de 1588, ff. ++ recto et verso, Masson dit que le ms. de la *Collatio* appartenait à Claude Mondain. Le *Ms. fr.* de la Bibl. nat. 798 du *Roman de la Rose* provient également de la bibliothèque de Mondain.

Digitized by Google

latin à l'occasion et juriste, il venait de publier au début de 1567, chez Frédéric Morel, un petit traité juridique intitulé *De seditiosis liber singularis* (1), dédié aux trois avocats du roi et plus spécialement à son ami Baptiste du Mesnil, que sa modération bien connue n'avait pas empêché, en 1565, de déposer des conclusions assez peu favorables aux Jésuites dans leur procès avec l'Université (2). Les fréquentations de Masson avec ce parlementaire, son parent, qui avait dû l'introduire dans ce milieu du Palais plutôt gallican dans l'ensemble, n'avait sans doute pas été fort approuvées au collège de Clermont. D'autre part, Masson avait dû déjà se créer des relations dans d'autres milieux : sans cela nous ne nous expliquerions pas qu'à peine sorti de la Compagnie il ait déjà été en quelque sorte, et dès octobre 1569, dans les bonnes grâces de Cheverny, l'homme de confiance du duc d'Anjou et la créature de Catherine de Médicis, et que, provenant de ce collège de Clermont honni de tous les autres collèges parisiens auxquels il faisait une terrible concurrence, il ait pu trouver tout de suite, dans l'un d'eux, une régence de choix.

Que Masson, dont nous connaissons le peu de sympathie pour les ordres monastiques, ne se soit plus senti en communion d'idées avec ses confrères lorsqu'il crut les voir devenir vraiment des « réguliers », et qu'il ne se soit point soumis aux injonctions de ses supérieurs, cela s'explique aisément par son caractère entier. S'il était pacifique et religieux, nous dit un de ses biographes, il n'était

---

(1) C'est un traité petit in-4° de 46 ff. contre les factieux. On y trouve à diverses reprises, en particulier au f. 18 verso, comme un écho de l'*Oratio* prononcée à Lyon, en 1555, lors de l'installation des échevins, par Jean Girinet. On peut comparer les ff. 14-19 du *De seditiosis* et les pp. 6-7 de *Orationes duae Lugduni Comitiis Consularibus habitae*, Lyon, J. de Tournes, 1555, où il est question du but que doivent se proposer dans une société l'Etat et les magistrats.

Sur Cl. Mondain ou Mondin, dont Jean-Edouard du Monin avait fait l'anagramme suivant: *Sol unicus mundi ades*, on peut voir: Cl. Joly: *Opuscules de Loisel*, pp. 531 et 727; Reure: *Bibliothèque des écrivains foréziens*, t. II, p. 128; t. III, p. 124. — Cl. Mondain se dit Lyonnais, Reure le dit Forézien. Il était cousin de Papire Masson, probablement par les Girinet. Peut-être avait-il épousé une fille de Jean Girinet, ce qui expliquerait la facilité avec laquelle il emprunte à ce dernier des idées et des textes qu'il insère sans citer sa source, pour ainsi dire comme un bien de famille, dans son *De seditiosis*. On trouve six distiques latins de Cl. Mondain dans les pièces liminaires des *Lettres missives et familières* d'Etienne du Tronchet (1569).

(2) Fouqueray: *op. cit.*, t. I, pp. 404-405.

Digitized by Google

pas facile à persuader (1). Il devait l'être d'autant moins en l'occurrence qu'il n'aimait point les Espagnols. Il avait eu l'occasion, dans son séjour en Italie, de les fréquenter d'assez près. Ils abondaient à Rome dans la Compagnie, et politiquement ils dominaient la Péninsule. Il avait eu l'occasion d'apprendre leur langue (2). Mais si la fréquentation des Italiens et la pratique de leur langue et de leur littérature n'avaient éveillé en lui que des sentiments d'amitié et de sympathie, la fréquentation des Espagnols avait suscité des sentiments bien différents. Il n'a guère éprouvé à leur égard que mépris et antipathie. Pendant son séjour en Italie, sous Pie IV, s'était élevée la querelle de la préséance entre l'ambassadeur d'Espagne et l'ambassadeur de France à Rome. Pie IV avait d'ailleurs repoussé les prétentions espagnoles et Masson ne manquera pas de l'en louer dans le *De Episcopis Urbis* (3). Ces querelles d'étiquette, qui prenaient l'allure de querelles nationales, devaient avoir leur écho, si minime fût-il, entre les novices des deux nations. C'est à Rome que Masson a commencé à détester l'orgueil, le *fastus hispanicæ gentis* qui rend « la nation espagnole odieuse à toutes les autres » (4). C'est à Rome sans doute qu'il avait entendu répéter le mot plaisant d'Andrea Turini, le médecin toscan de Paul III, au pontife partant pour l'entrevue de Nice dans l'espoir de pacifier le roi de France et le roi d'Espagne. « Saint Père, avait dit Turini, vous ferez comme cet ermite d'Egypte qui entra au désert pour pacifier Dieu et le

---

(1) *Ms.* Arsenal *5584* (notes de Martin Billet de Fanière), f. 112: « Placidus, pius, nec assentire facilis cujuscumque dictis ».

(2) Un passage de la *Responsio* à la *Franco-Gallia* d'Hotman, qui est l'œuvre de Matharel et de Masson, comme nous le verrons, ridiculise l'incorrection d'une citation espagnole d'Hotman (Cf. *Responsio*, in cap. X, p. 78, de l'éd. de Francfort, 1665, de la *Franco-Gallia*). D'autre part, dans l'*Eloge de Givry* (*Annaei Anglurii... Givrii Elogium*, in *B.*, part. I, p. 473), Masson dit que l'on n'apprenait pas seulement alors en Italie l'italien, mais aussi l'espagnol. Ajoutons qu'Antoine Chalom, qui avait été en Italie le compagnon inséparable de Masson, y avait appris suffisamment l'espagnol pour pouvoir, quelques années plus tard, en 1571, dans le discours-sermon prononcé à Lyon en l'église Saint-Nizier, mêler à ses citations italiennes de Pétrarque et de l'Arioste des citations espagnoles du poète pétrarquisant Boscan (Cf. Chalom: *De Civili administratione Oratio*, 2e discours en français, pp. 50-51). — On trouve d'ailleurs des citations espagnoles dans l'œuvre de Masson. Cf. en particulier le *Ms. fr. 7015* de la Bibliothèque nationale (*Cardinaux français du XIVe siècle*), f. 76 recto et verso.

(3) *D. E. U.*, f. 411 recto.

(4) *D. E. U.*, ff. 411 recto, 408 verso.

Digitized by Google

diable et ne put rien obtenir du diable. » Le diable, dans la pensée de Turini, était l'Espagnol, et Masson rapportant l'anecdote prend soin de nous avertir que la comparaison peut se justifier *fortè quod ea gens ob innatam fuscedinem cacodæmonum persimilis esse videatur* (1). L'Espagne a beau, pour Masson, avoir produit un certain nombre d'hommes remarquables, elle n'en reste pas moins la nourrice d'une race de barbares qui a renouvelé à Rome, sous Clément VII, les prouesses des Goths et des Vandales et qui se croit destinée à la domination universelle (2). On sent percer à maintes reprises cette animosité de Masson (3). Elle est exprimée parfois en termes si acerbes et si violents que l'on y sent comme une vieille rancune contre les Espagnols qu'il avait pu connaître et qui ne pouvaient être que ses confrères espagnols du temps de son séjour dans la Compagnie, en Italie, et au collège de Clermont, à Paris. En ce dernier séjour, Masson n'avait plus, cela est certain, l'esprit de la Compagnie : il lui manquait cet esprit « d'internationalisme » qui « était officiellement recommandé aux professeurs et aux écoliers comme une forme de la charité et de la courtoisie chrétienne » (4), et il lui manquait l'esprit de soumission et d'obéissance qui était à la base de l'ordre.

II

C'est en 1569 que Masson quitta à la fois le collège de Clermont et la Compagnie. A quelle époque précise de l'année, il est difficile de l'établir. Pourtant il est certain que Masson, qui avait commencé l'année scolaire 1568-1569 comme régent de philosophie (5), ne

---

(1) *D. E. U.*, f. 399 recto.

(2) Dans le *D. E. U.*, f. 345 recto, l'Espagne est appelée « excellentium ingeniorum parens », ce qui n'empêche point Masson, au f. 348 recto, de la qualifier de « nationem, ut sibi videntur, natam imperio » et de lui reprocher, au f. 391 recto, le pillage de Rome par Hugo de Moncada en 1526.

(3) En 1594, dans le *Caroli Borbonii Cardinalis Elogium* (*B.*, part. I, pp. 401-402), il parlera des Espagnols en termes méprisants, les rendant responsables des malheurs de la France. En 1597, dans le *Petri Pithœi Elogium* (*B.*, part. II, p. 333), il les traitera de barbares. Ce n'est qu'aux moments dangereux de la Ligue à Paris qu'il mettra une sourdine à son hispanophobie. Nous verrons ce qu'il faut penser de son projet de dédicace de l'*Historia Hispaniae* à Philippe II.

(4) G. Dupont-Ferrier: *op. cit.*, t. I, p. 14.

(5) Les classes commençaient en octobre et allaient, avec quelques congés

Digitized by Google

l'acheva pas au collège de Clermont. Nous avons en effet le texte du discours qu'il prononça au collège du Plessis le 1er octobre 1569, en inaugurant l'année scolaire suivante. Mais nous savons par lui-même et par de Thou que ce n'est point là son début à ce collège (1). Il faut donc de toute nécessité que son départ du collège de Clermont ait eu lieu dans la première moitié de l'année 1569, et assez longtemps avant l'ouverture des vacances, car il serait peu vraisemblable que Masson ait trouvé à s'employer ailleurs comme régent à la veille de la cessation des cours. Quoi qu'il en soit, Masson sorti avec éclat (2) du collège de Clermont où il avait enseigné avec succès, alla immédiatement enseigner au collège du Plessis. Ce collège, fondé au début du XIVe siècle par Geoffroy du Plessis, notaire apostolique du pape Jean XXII et secrétaire de Philippe V le Long (3), était voisin du collège de Clermont et mitoyen avec le collège de Marmoutier, qui lui-même touchait la partie nord du collège de Clermont. Masson ne quittait pas la rue Saint-Jacques et n'eut que quelques pas à faire pour se rendre à sa nouvelle demeure.

---

en cours d'année, jusqu'au 24 juin pour la théologie, jusqu'au 15 août pour les philosophes, jusqu'au 1er septembre pour les autres classes (Cf. Dupont-Ferrier: *op. cit.*, t. I, p. 117).

(1) *De honesta corporis animique exercitatione*, f. *Aij* verso: « qui adhuc laborem fidemque meam huic Academiae promptam expositamque praebui ». Cf. aussi de Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., f. *eiij* verso.

(2) Nous le conjecturons d'un passage de Martin del Rio (*Disquisitiones magicae*, l. II, quaestio X, éd. de Cologne de 1657, pp. 163-164). Martin del Rio (1551-1608) qui avait étudié au collège de Clermont sous Maldonat (Cf. Moréri: *Dict.*, t. IV, lettre D, pp. 86-87, art. *Delrio*, éd. de 1759), c'est-à-dire vers le temps où Masson y enseignait, et qui avait peut-être été son élève, répondant à un passage du *D. E. U.* où Masson avait parlé avec peu de bienveillance des Jésuites, fait allusion à son départ de la Compagnie en ces termes: *tam malè tam malo exemplo defecit*, et le range parmi ceux qui *disciplinam non ferebant*. Le passage de del Rio est d'ailleurs extrêmement violent, et Masson y est interpellé ainsi : *Teneo te, spiritus apostatice etc.* Martin del Rio, espagnol et jésuite, s'est sans doute souvenu en écrivant des sentiments anti-espagnols et gallicans de Masson. — C'est en se basant sur le texte de Martin del Rio qu'un autre Jésuite, le P. Théophile Raynaud, a rangé Masson dans son *Syllabus insignium Apostatarum* (*Th. Raynaudi De Apostasia a Religiosis ordinibus*, s. l., 1647, in-4°, chap. IX, p. 127).

(3) Cf. Jacques du Breul: *Théâtre des antiquitez de Paris*, éd. de 1639, p. 514; J.-M. Prat: *Maldonat et l'Université de Paris au XVIe siècle*, p. 530; Moréri: *Diction.*, éd. de 1759, t. III, p. 818. Le collège de Marmoutier avait été fondé une dizaine d'années après le collège du Plessis par le même Geoffroy du Plessis pour des religieux. Les deux maisons n'en faisaient pour ainsi dire qu'une.

Digitized by Google

Le collège du Plessis avait alors pour principal Ferrand de Bez, maître ès arts en l'Université de Paris, grand archidiacre et chanoine prébendé en l'église de Reims. Pédagogue renommé auquel Christophe de Thou, président au Parlement, avait confié l'éducation de ses deux fils aînés, Jean et Christophe-Auguste (1), poète, historien, latiniste non dépourvu d'élégance, il était en outre d'esprit fort indépendant, au point de ne pas hésiter, en 1570, à engager un procès, à propos de bénéfices, contre le tout-puissant cardinal de Lorraine. La Sorbonne le tenait en très haute estime. Dans le procès auquel nous venons de faire allusion, elle apportait solennellement à la Cour, par l'organe de maître Choart, avocat de l'Université, le témoignage « de la doctrine et industrie de l'appellant et du labeur et travail qu'il a continuellement employé depuis 25 ans à l'instruction de la jeunesse en toutes bonnes arts et lectures humaines ès quelles il a acquis *pro suo merito* une grande louange et réputation ». Et l'avocat ajoutait : « Et si l'Université *aliud quidquam conferre in hanc causam praeter honorificum istud elogium alumno suo posset, id verò lubens conferret* » (2). Ferrand de Bez dut accueillir avec satisfaction le nouveau régent qui lui arrivait en transfuge du collège voisin. Peut-être lui avait-il été recommandé par un puissant protecteur comme Cheverny, qui avait épousé Anne de Thou et était le beau-frère des deux plus illustres élèves du principal de Bez. Nous inclinerions à le croire et à voir une manifestation de la reconnaissance de Masson dans la dédicace que celui-ci fera à Cheverny quelques mois plus tard de sa leçon inaugurale de l'année scolaire 1569-1570.

Nous ignorons quelle régence fut tout d'abord confiée à Masson. Peut-être fut-ce une régence de philosophie comme celle qu'il exercera, semble-t-il, l'année suivante. En tout cas son premier cours dut faire sensation et être un événement remarqué dans le monde de la Sorbonne et des collèges parisiens si hostiles au collège de Clermont. Masson avait choisi pour sujet les raisons qui lui avaient

---

(1) Il leur a dédié, ainsi qu'à trois autres de ses élèves, Charles d'Alonville, Christophe Bouguier et Gaspar Viallet, un traité de pédagogie intitulé l'*Institution puérile* (Cf. du Verdier: *Biblioth. fr.*, pp. 339-340). Pour les œuvres diverses de Ferrand de Bez, cf. du Verdier: *Biblioth. fr.*, pp. 339-340; La Croix du Maine: *Biblioth.*, p. 84; *Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, t. XII, col. 975-976.

(2) Du Boulay: *Historia Universitatis Parisiensis*, éd. de 1673, t. VI, pp. 719-720.

Digitized by Google

fait abandonner la société du collège de Clermont. Un tel thème, d'une actualité brûlante, traité à deux pas de la maison de la Compagnie où la veille encore enseignait Masson, avait dû attirer un public universitaire nombreux et choisi. Cela avait toute la saveur d'un scandale. Les « hommes doctes » qui d'ordinaire « se meloient dans la foule des écoliers » du collège de Clermont et « écrivoient de leur main ce qu'ils voyoient et entendoient », ou, après la sortie des cours, essayaient en interrogeant les élèves de surprendre des renseignements défavorables aux Jésuites (1), avaient dû se donner rendez-vous au collège du Plessis. A en croire de Thou, Masson « parla avec tant de mesure de sa sortie de la Compagnie que non seulement il emporta l'approbation de son auditoire, mais qu'à l'inverse de ce que faisaient alors beaucoup d'autres, il s'attacha à ne point flétrir la réputation de ceux qu'il avait quittés » (2). Le témoignage de de Thou est postérieur de plus de quarante ans à l'événement. Nous croyons volontiers que Masson, dans ce discours, a pu faire preuve d'une certaine modération et qu'il a conquis les suffrages de son auditoire en exposant les raisons de sa sortie de la société. Il est certain toutefois que, même exposées sans acrimonie, ces raisons n'en devaient pas moins atteindre la Compagnie. Le choix seul du sujet était un acte de combat. Dans presque tout le cours de sa vie et dans presque tout ce qui nous reste de son œuvre extrêmement étendue, Masson a fait le silence sur la Compagnie de Jésus, et lorsque, à trois reprises seulement, il a rompu ce silence, cela a été pour exprimer des jugements peu bienveillants sur elle. En 1586, il reprochera aux Jésuites d'avoir été, à les en croire, « les seuls à contracter alliance avec Jésus » et de « prétendre quelque jour donner des lois au ciel lui-même » (3). Plus tard il lancera,

---

(1) *Ms. 1192 (641)* de la Bibliothèque de Grenoble, f. 31 (*Vie de Maldonat* écrite par le P. de Saligny). — Cf. J.-M. Prat: *Mémoires sur le P. Broët*, Appendice, p. 609, où est reproduite ladite vie (la reproduction de Prat complique et vieillit parfois hors de propos le texte du manuscrit en ce qui concerne l'orthographe) ; Fouqueray: *op. cit.*, t. I, pp. 421-422.

(2) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., f. *ciij* verso: « praelectionibus suis praefatus relictae à se Societatis rationem ea moderatione reddidit, ut et consilium suum auditoribus adprobaret, nec eorum à quibus discesserat, dicto factòve existimationem, quod animosè tunc faciebant plerique, laederet ».

(3) *D. E. U.*, f. 408 recto: « hi sibi videntur soli societatem contraxisse cum Iesu... in eo sanè nimium sapientes quòd se putant caelo vel ipsi quandoque imperaturos ». Dans le même passage, Masson étale ironiquement la multiplicité des noms sous lesquels sont connus, suivant les lieux, les Jésuites, qu'il

Digitized by Google

semble-t-il, une pointe contre leur origine espagnole en mentionnant leur fondateur Ignace de Loyola *quem Cantabri jure sibi vindicant* (1). Vers 1605 ou 1606, écrivant l'*Eloge de Michel Marescot* et rapportant la querelle des Jésuites et de l'Université, Masson approuvera visiblement tous les reproches que le gallicanisme et la Sorbonne avaient adressés à la société, et, faisant pour la première fois une personnalité, il traitera l'ancien procureur du collège de Clermont, Ponce Cogordan, dont il n'avait pas gardé un excellent souvenir, de personnage « extrêmement ignorant » (*admodum imperitus*) (2). Nous avons là les sentiments de Masson sur la Compagnie pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie (3). Au fond, il ne pensait pas différemment vers 1569, lors de sa défection du collège de Clermont et de son entrée au collège du Plessis. Ses anciens confrères, d'ailleurs, ne s'y sont pas trompés. Martin del Rio, dans son invective contre Masson écrite sous le prétexte de répondre à un passage du *De Episcopis Urbis*, évoquera en réalité le Masson du temps de la défection, celui qu'il avait pu connaître au temps où

---

appelle *Jesuini*: *Théatins* en Espagne et en Italie, *Jesuini* à Nola en Campanie, *Scofiotti* à Ferrare, *Prêtres de Sainte-Lucie* à Bologne, *Prêtres réformés* à Modène, *Ignaciens* dans certaines régions espagnoles... « aliaque passim nomina habeant ». — Martin del Rio s'est élevé violemment contre Masson (*Disquisitiones magicae*, éd. cit., II, quaestio X, p. 163) l'accusant de mauvaise foi et de vouloir couvrir son apostasie (ut apostasiam tegat) en affectant d'ignorer le nom des Jésuites et en leur attribuant d'autres noms que celui qui est le leur. Del Rio a tort sur ce point. On peut voir dans Crétineau-Joly (*Hist. religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, t. I, p. 78) que les Jésuites « en Espagne étaient connus sous le nom de *Théatins*, d'*Ignaciens* et d'*Inigistes*, mais jamais de Jésuites ». Sur l'appellation de *Théatins*, appliquée aux Jésuites en Italie, cf. Tacchini-Venturi: *Storia della Compagnia di Gesù in Italia*, t. I, p. 240. Quant au nom de prêtres réformés, *preti riformati*, il était non seulement en usage à Modène, mais aussi à Naples (Cf. Tacchini-Venturi: *op. cit.*, t. I, pp. 221 et suiv.: Lettre de Possevino). Masson n'a certainement pas inventé les autres noms plus que ceux-ci.

(1) *S. D. E. U.*, *Ms.* Biblioth. nat. *Latin 5148*, f. 110 recto.

(2) *Michaelis Marescotii Elogium* (in *Opuscules de Loisel...* par Claude Joly, pp. 597-598).

(3) Dans la réponse que Masson composa en 1610 contre les reproches de Martin del Rio (deux ans après la mort de ce dernier) sous le titre de *Responsio adversus Martinum Delrium Jesuitam* et que sa mort, survenue en janvier 1611, l'empêcha sans doute de publier, il devait certainement être question du séjour de Masson dans la Compagnie et de sa sortie. Malheureusement cette *Responsio*, mentionnée dans la liste des œuvres de Masson au f. 77 du *Ms. 5585* de l'Arsenal, et dans les *Mémoires de Trévoux*, mars 1705, p. 551, ne nous est point parvenue.

Digitized by Google

il était lui-même étudiant au collège de Clermont, et nous avons dans son témoignage un reflet probable de l'opinion des Jésuites sur le « déserteur » (1), accusé à la fois de médisance et d'apostasie. C'étaient là de bien gros mots, mais nous devons reconnaître qu'ils exprimaient la pensée des anciens compagnons de Masson, s'il est probable, comme nous le croyons, qu'il faille voir également une allusion à Masson et à ceux qui le suivirent hors de la Compagnie dans ces mots du P. Manare : *duo vel tres tandem defecerunt, et desertores instituti facti sunt, nec caruere nota atheismi* (2). Ce sont là des exagérations de l'esprit de parti facilement compréhensibles. Elles nous permettent en tout cas de supposer que la modération de Masson dans son premier discours au collège du Plessis, si modération il y eut, ne fut pas fort goûtée de la Compagnie. Nous ne possédons malheureusement plus ce discours qui était resté dans les papiers de Masson après sa mort (3), et nous n'en savons que ce que de Thou nous en a rapporté.

Le 1er octobre 1569, Masson fut chargé de prononcer au collège du Plessis le discours solennel de rentrée des classes. Comme dans tous les collèges qui dépendaient de la vieille Sorbonne, cette cérémonie pleine d'apparat se déroulait devant un auditoire d'élite com-

---

(1) Martin del Rio: *Disquisitiones magicae*, éd. cit., pp. 163-164: « Planè miranda malignitas et stupor Paris. advocati Papyrii Massoni: qui cum in nostra societate non paucis annis vixisset; ut rabula fori fieret, eam deserens maledicentiae quasi tyrocinium fecit, in nomine nostro insectando. Nam in Pauli IV. Pontificis vitae rapsodiis, scribit nos in Hispania *Ignatianos*: Nolae in Campania *Jesuinos* vocari, et sic ipse appellat: cur ? ne novisse videatur, et ut apostasiam tegat, malè noverat, a quibus tam malè tam malo exemplo defecit. Si tam parum illi noti, undè, aut qua, in intima se arcana cordis iste cordium et renum scrutator penetravit, ut nihil vereatur affirmare: eos sibi solos videri societatem cum Jesu contraxisse; et in eo nimium sapientes esse, quod se putent caelo vel ipsi quandoque imperaturos ? Qui cordis eorum tam penita perspexerat arcana, quo potuit pacto nomen ignorasse: si nec nomen noverat, non potuit se in haec latibula profunda cordis penetrasse. Teneo te, spiritus apostatice. Brutiorum brutus iste mos est, ut quos flagitiosè deseruerunt, quia disciplinam non ferebant: illos infrunito ore et lingua virulenta conentur proscindere, ne non merito transfugisse videantur ».

(2) O. Manare: *De rebus S. J.*, p. 112. — Ces « déserteurs » semblent avoir été, avec Masson, Amitton et Fandeur (Cf. B. Gaudeau: *De Perpiniani vita et operibus*, p. 53).

(3) Il est mentionné sous le titre de *Oratio habita in Collegio Plessiano*, dans la liste dressée par J.-B. Masson des œuvres de son frère, *Ms.* Arsenal 5585 (ff. 73-78), et dans le *Catalogue des ouvrages de Papire Masson...* (*Mémoires de Trévoux*, mars 1705, p. 553).

Digitized by Google

prenant un grand nombre de docteurs de Sorbonne et devant les étudiants du collège lui-même. Masson prit pour thème de sa harangue la nécessité d'exercer le corps et l'esprit. Publiée ce même mois chez Denis du Pré sous le titre de *De honesta corporis animique exercitatione* (1), cette harangue nous fournit un document extrêmement intéressant sur Masson professeur vers sa vingt-cinquième année. D'un latin correct et parfois élégant, d'un tour oratoire marqué, c'est une amplification d'humaniste non dénuée d'un pédantisme alors fort à la mode. Après avoir évoqué l'éloquence d'Hortensius dont il voudrait que son discours ait la force persuasive, Masson adresse quelques compliments à l'élite de son auditoire composée des doctes de Sorbonne (2). Il n'est point un de ces orateurs modestes qui sollicitent humblement la bienveillance de ses auditeurs. Avec un orgueil caractéristique, où l'on sent l'homme maître de son sujet et qui devait avoir déjà dans le monde des régents cette renommée dont parlera quelques années plus tard Hotman (3), il s'écrie : « Je ne crains certes ni de vous paraître ennuyeux, car je suis doué en quelque sorte d'une élocution assez aisée et abondante, ni de vous déplaire, car j'ai mis jusqu'ici au vu et au su de tous mon labeur et ma fidélité à la disposition de cette Académie, et je vous prie de me considérer comme le dévoué et zélé suivant de votre mérite et de votre gloire » (4).

---

(1) In-8° de 10 ff. n. ch. — Le *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque du roi* l'attribue à Jean Masson. Reure (*Biblioth. des écrivains foréziens*, t. II, p. 91), dit qu'il est « probablement » de Papire. — Il n'y a aucun doute à avoir, le livre étant daté: « E Plessaeo, Calendis Octobris ». Jean Masson n'a jamais été professeur au collège du Plessis. Le livre porte le nom de Jean Masson, son auteur n'ayant pas encore adopté le surnom de Papire. Hotman, dans son *Strigilis Papirii Massoni*, 1re éd., pp. 8-9, cite précisément ce discours de Masson en compagnie d'autres productions différemment signées, et lui reproche la variété des noms sous lesquels paraissent ses œuvres.

(2) *De honesta corporis animique exercitatione*, f. *Aij* recto: « qui adestis, quique omnes intelligentia anteitis ».

(3) Hotman: *Strigilis Papirii Massoni*, 1re éd., p. 11: « Dominus de Chivernio fecit illi dari a Rege annuatim sexcentum libras pro scribenda historia: dicens quia melior erat Latinista omnium Regentium in urbe Parisiaca: et quod solus triumphabat in Collegio Plessiaco ».

(4) *De honesta corporis animique exercitatione*, f. *Aij* verso: « Nec sanè vereor ne aut molestus sim vobis, qui et satis expeditam habeo ac profluentem quodam modo verborum celeritatem, aut ne ingeniis vestris displiceam, qui adhuc laborem fidemque meam huic Academiae promptam expositamque praebui, et quem habituri estis... diligentem et industrium imitatorem vestrae virtutis et gloriae ».

Digitized by Google

Après un semblable exorde, Masson entre dans le vif de son sujet. La nature, dit-il, ne souffre pas le repos. Sa loi est transformation, mouvement perpétuel et activité. Tous les êtres animés et inanimés dans le monde physique obéissent à cette loi (1). Pourquoi l'homme n'y obéirait-il point? Un travail quotidien pour exercer les forces physiques et pour développer les facultés de l'esprit est nécessaire. L'effort est la loi de l'humanité, en dépit de ce qu'a pu prétendre ce « goinfre barbare » (*helluo immanis*), cette « brute immonde et désordonnée » (*impurissima atque intemperatissima pecus*) d'Epicure, qui n'a récolté de sa doctrine qu'une éternelle infamie, alors que les sages qui ont préconisé l'effort et le travail se sont acquis une gloire durable. L'effort physique et les exercices corporels ont été de tous temps en honneur chez les peuples qui ont laissé un nom dans l'histoire. Les Perses, les Lacédémoniens ne les négligeaient pas et les faisaient marcher de pair avec l'effort intellectuel et moral. Les Grecs avaient institué les jeux olympiques, et leurs femmes elles-mêmes ne dédaignaient point de lutter à la course pour gagner une couronne de laurier. Les Romains cultivaient la gymnastique et dans leurs palestres se formaient des soldats aptes à la guerre et à la défense de la patrie (2). Il est donc nécessaire de développer et d'exercer ses forces physiques.

Mais l'homme n'a pas qu'un corps, poursuit Masson, il a aussi un esprit, une âme, qui demande également des soins. Ici l'orateur se laisse entraîner dans un beau mouvement d'éloquence et nous dévoile cette ardeur de savoir qui le dévorait : « Pour mon compte, dit-il, je regretterais fortement ma vie, si je ne pouvais consacrer à la poursuite de nobles études autant d'heures que de puissants et riches personnages en consacrent au repos de leur esprit et de leur corps. Honte à ceux qui, esclaves des voluptés, refusent de s'arracher à la poursuite du plaisir, au jeu, aux distractions, aux festins, fuient le labeur et ne contribuent en rien à l'utilité commune!... Quelle est donc la chose digne d'être ambitionnée, que je pourrais préférer à l'acquisition de la plus grande somme de savoir possible? J'estime qu'il convient non seulement à mon âge, mais à un âge beaucoup plus avancé et aux plus grands personnages, de fuir l'oisiveté, de cultiver l'esprit et de l'orner de la connaissance multiple

(1) *Ibidem*, ff. *Aij* verso et *Aiij* recto.
(2) *Ibidem*, f. *Aiij* recto et verso, et f. suiv. non marqué recto et verso.

Digitized by Google

des choses » (1). L'ignorance fait la vie sauvage (*immanem*), la science crée la vie civilisée (*perpolitam*). Platon, nous montrant dans les champs du Léthé (2) de nombreuses âmes qui boivent inconsciemment les eaux de l'oubli, a voulu flétrir ainsi les mortels ignorants et nous inciter à l'étude. Mais science sans vertu n'est rien. Il faut que les deux s'accompagnent. L'antiquité nous offre des types de héros qui savaient allier la possession de la première à la pratique de la seconde. Tels furent Socrate et Platon. Et Masson ajoute, faisant sa cour à l'auditoire, que leur exemple est encore suivi par de nombreux docteurs de Sorbonne savants et sages. Il ne les nommera pas, car tout le monde les connaît. Il ne peut que proposer leur exemple aux jeunes gens qui l'écoutent. Que ceux-ci aient toujours pour les stimuler la pensée de la gloire que procure l'étude des lettres et des sciences. Le monde répète encore aujourd'hui les noms de Pythagore, d'Aristote, de Démosthène et de Cicéron. Les peuples passent, Troie, la Macédoine, Lacédémone, Athènes, les Romains ne sont plus. Mais les productions de l'esprit de ces peuples demeurent, car les lettres sont éternelles (3).

Masson est amené par là à faire l'éloge de l'Université de Paris, mère des bonnes études, gloire de la France, contre laquelle ne prévaudront ni les étrangers, ni les malveillants, ni les ennemis des collèges qui s'élèvent à son ombre. Le passage vaut d'être cité, car il renferme une pointe qui semble bien atteindre sans les nommer ses anciens compagnons du collège de Clermont. On ne voit pas, en effet, quels pourraient bien être les ennemis de ces collèges sinon ceux dont l'enseignement rival avait fini par en faire péricliter un grand nombre. « Chaque fois, dit Masson, que je contemple cette Université, la plus ancienne de toutes, qui a été toujours une mai-

---

(1) *Ibidem*, f. *B* recto: « Valde me vitae meae peniteret si quantum opulentis et locupletibus multis ad requiem animi et corporis conceditur temporis, tantum egomet ad honesta studia recolenda non sumerem. Illos pudeat qui ita astricti voluptatibus tenentur, ut relinquere nolint studia delectationis, ludum, iocos, convivia, ut laborem fugiant, ut nihil possint ad communem afferre fructum... Quid enim optari potest, quod ego malim quàm me quàm doctissimum esse ? Et verò aetatis non modo meae sed multo etiam superioris et honoris amplissimi puto esse, et desidiam fugere et multiplici rerum cognitione animum excolere ».

(2) Platon au l. X de la *République*. — Masson traduit dans cette partie de son discours assez littéralement tout un passage de ce livre.

(3) *De corporis animique exercitatione*, ff. *B*, *Bij*, *Biij* recto et verso et f. suiv. non marqué recto.

Digitized by Google

son de science, je crois vraiment voir le soleil ou la lune sans la présence desquels toute la nature périrait fatalement. Que les autres Universités ne poussent pas l'amour-propre et l'orgueil au point de lui dénier leur admiration et leur hommage. Car nous savons bien que c'est de chez nous que se sont répandues chez d'autres une foule de sciences importantes. Un grand nombre d'étrangers, de malveillants ou d'ennemis de ces collèges d'antique fondation n'en veulent pas convenir, il est vrai, mais à eux tous ils me font penser, pour ne pas dire plus, à ces furoncles qui ne sont nullement dangereux, même si on ne les soigne pas, car ils finissent bien par mûrir et par crever d'eux-mêmes » (1).

La conclusion du discours est une exhortation à l'étude adressée aux élèves du collège du Plessis. S'ils veulent honorer le nom français, garder intacte aux yeux des nations étrangères la renommée du royaume, qu'ils n'aient point pour la philosophie et les sciences le mépris qu'avaient nos ancêtres les Gaulois. Qu'ils étudient avec ardeur, non point comme Catilina, en vue de ruiner l'Etat, ou comme Néron, en vue de bafouer ensuite les arts et l'étude, ou encore, comme Calvin, en vue de renverser la religion et les lois, mais en vue d'utiliser plus tard leurs connaissances pour le bien et pour la patrie. *Vos hoc idem facitis non in perniciem patriæ... Agite adolescentes lectissimi, pollicemini salutem patriæ vobis magnæ curæ futuram.* Tel est le conseil que Masson donne éloquemment à ses élèves, et c'est sur cette note de patriotisme que se termine son discours (2).

Ce n'est pas un discours banal, malgré le lieu commun du thème. Le sujet y est traité d'une façon vivante, et l'auteur y a recours à la fois à la philosophie et à l'histoire. On y sent une ardente conviction et l'on est tout surpris de trouver parfois dans les idées comme un souffle d'esprit moderne. Les passages sur la nécessité des exercices

---

(1) *Ibidem*, f. non marqué recto et verso, venant après le f. *Biij*: « Hanc antiquissimam omnium Academiam quae domus semper est habita doctrinae, quoties circumspicio, solem mihi videor mediusfidius aut lunam intueri quae si desint, pereat omnis natura necesse est. Caeterae Academiae usque eo ne se diligant et magnifice circumspiciant, huic ut honorem et obsequium negent. Scimus enim a nobis ad alios multarum et magnarum rerum dimanasse doctrinam. Quanquam non ita multi sentiunt, vel peregrini, vel malevoli, vel veteris instituti horum Gymnasiorum inimici. Qui omnes ne quid gravius dicam furunculis persimiles mihi quidem videntur, in quibus nullum periculum est, etiamsi nulla curatio adhibeatur, maturescunt enim per sese atque erumpunt ».

(2) *Ibidem*, f. non marqué verso, f. *C* recto et verso, f. suiv. non marqué recto.

Digitized by Google

physiques sont dignes d'attention pour cette époque (1). Mais on y sent surtout cette ardeur de travail intellectuel, cette passion de l'étude pour l'étude elle-même, qui est le propre des humanistes et qui caractérisera Masson jusqu'au terme de sa vie, le poussant parfois à s'enfermer trois jours entiers dans sa demeure pour examiner d'anciens documents ou collationner des textes (2), le lançant à la recherche de manuscrits qu'il découvrira et publiera, et lui faisant produire une œuvre considérable dont il ne nous reste qu'une partie. Et l'on y sent déjà aussi ce patriotisme un peu austère qui se remarquera dans son œuvre d'historien et que nous aurons par la suite l'occasion de définir.

Le *De honesta corporis animique exercitatione* fut publié en octobre 1569 et dédié à Cheverny, chancelier du duc d'Anjou. Cette dédicace constitue le premier témoignage que nous ayons des relations de Masson avec ce personnage qui devait être désormais son protecteur et son Mécène. Philippe Hurault, comte de Cheverny, né en 1528, qui fut sous Henri III et sous Henri IV chancelier de France, et qui a laissé dans l'histoire le souvenir d'un personnage sans scrupule, avait alors la quarantaine. Remarqué par le cardinal de Lorraine qui l'avait présenté à Catherine de Médicis, il était devenu l'homme de confiance du duc d'Anjou, qui en avait fait son chancelier. C'était, par ailleurs, un grand ami des lettres et des livres. Il avait passé une partie de sa jeunesse en Italie, où il avait voyagé autour de sa quinzième année sous la conduite de son précepteur Germain Audebert (3) pour visiter et embellir le tombeau de son père, Raoul Hurault de Cheverny, mort en 1527 dans la campagne de Naples et enseveli à Capoue. Après avoir ensuite étudié à Padoue, le futur chancelier était revenu d'au delà des monts, à demi italianisé. Formé dès ses premières années par un humaniste enthousiaste du *bel paese*, qui devait consacrer cet enthousiasme par trois beaux poèmes latins composés à la gloire de Venise, de

(1) Masson d'ailleurs en était partisan pour lui-même. Dans les notes biographiques de Billet de Fanière sur Masson, on lit (*Ms.* Arsenal 5584, f. 90) : « Exercitio corporis multo utebatur, frequentiores ad relaxationem animi et studiorum deambulationes per campos sustinebat ».

(2) *Ms.* Arsenal 5584, f. 112 (Notes de Billet de Fanière) : « Ita litterarum studio captus fuit ut per triduum integrum steterit domi et otium suum omne qua in priscorum monumentis et venerandae antiquitatis reliquiis perlustrandis, qua in veteribus libris inter se conferendis insumpsit. Haec illius sola et unica voluptas erat ».

(3) Cf. Em. Picot: *Français italianisants*, t. II, p. 155.

Digitized by Google

Rome et de Naples, et par l'édition qu'il procura du poème d'Ugolino Verini sur Florence (1), Cheverny avait partagé l'enthousiasme de son maître plus âgé que lui de huit ans, pour les hommes et les choses d'Italie. Les intrigues de la politique et les intérêts de son prince ne l'absorbaient point tellement qu'il n'aimât, à l'instar des mécènes italiens, grouper autour de lui les lettrés. Le Florentin Jacopo Corbinelli, qui fréquentera assidûment chez lui vers 1586, pourra écrire : « In casa Mons. le Chancelier c'è sempre qualche delicata compagnia » (2). Ses protégés sont nombreux parmi les littérateurs de l'époque : petits ou grands ont part à ses faveurs, et l'éloge de sa générosité se retrouve à chaque instant sous leur plume. Dorat le proclamera « l'unique patron des doctes », Ronsard lui dédiera un *Discours*, et Scévole de Sainte-Marthe lui offrira ses *Epigrammata* et célébrera sa bienveillance à l'égard de tous ceux qui s'adressaient à lui (3). Epris de Tacite et de Commines dont, au dire de Sainte-Marthe, il lisait chaque jour quelques fragments, il avait le culte des livres rares et des manuscrits précieux, et il les rassemblait à grands frais dans la riche bibliothèque qu'il s'était constituée et où se donnaient rendez-vous tous les doctes esprits du temps.

Tel était l'homme qui devait être le protecteur de Masson. Le jeune régent, vite remarqué par Cheverny, qui avait dû lui faire dès l'abord l'accueil bienveillant qu'il réservait à tous les gens de lettres, ne devait pas tarder à devenir un de ses hommes de confiance. L'amour des livres dont ils étaient animés tous les deux, les

---

(1) *Germani Audeberti Aurelii Venetiae*, Venetiis apud Aldum, 1583, in-4°. — *Germani Audeberti Aurelianensis Roma, poema*, Parisiis, Jac. du Puis, 1585, in-4°. — *Germani Audeberti Aurelianensis Parthenope, poema*, Parisiis, Jac. du Puis, 1585, in-4° (dédié à Cheverny). — *Ugolini Verini, poetae florentini, de illustratione urbis Florentiae libri tres, nunc primùm in lucem editi. Ex bibliotheca Germani Audeberti Aurelii, cujus labore atque industria multae lacunae quae erant in manuscripto repletae, ac multi loci, partim vetustate exesi, restituti et restaurati sunt*, Lutetiae apud Mamertum Patissonium, 1583, in-f° (dédié à Catherine de Médicis). (Cf. Em. Picot: *op. cit.*, t. II, pp. 157-158.)

(2) Rita Calderini de Marchi: *Iacopo Corbinelli et les érudits français, d'après la correspondance inédite Corbinelli-Pinelli (1566-1587)*, pp. 218-219.

(3) Cf. Marty-Laveaux: *Œuvres poétiques de J. Dorat*, Notice, p. XXXIV; Ronsard: *Discours à M. de Cheverny, garde des sceaux de France* (in *Bocage royal*, II), éd. P. Laumonier, t. III, pp. 343-349; Scév. de Sainte-Marthe: *Opera tum poetica, tum ea quae soluta oratione scripsit...*, 1616, t. I, pp. 237-238 (dédicace des *Epigrammata*) ; t. II, *Elogia*, p. 253.

Digitized by Google

souvenirs que l'un et l'autre avaient rapportés de leur séjour en Italie, constituèrent entre eux comme un lien de sympathie qui ne devait pas tarder à devenir bientôt plus étroit. En attendant, Masson fréquentait la demeure de Cheverny, et c'est vers ce moment qu'il y connut un jurisconsulte célèbre avec lequel il se lia d'une amitié profonde que la mort allait interrompre quatre ans plus tard : François Baudouin.

Il continuait avec succès son enseignement au collège du Plessis. Le ton et l'allure du discours que nous l'avons vu prononcer lors de l'instauration des études, comme on disait alors, en octobre 1569, nous fait croire que Masson y était chargé d'une régence de philosophie. Cette conjecture est encore fortifiée par un ou deux petits ouvrages de Masson, qui ne semblent pas avoir été publiés, mais qu'il paraît difficile de placer à une autre époque de sa carrière, et dont le titre, qui seul nous a été conservé, évoque des productions scolaires ou pédagogiques. C'est ainsi qu'il dut prononcer au collège du Plessis cette *Oratio de superbiæ vitio*, ce discours sur l'orgueil, que mentionnent le manuscrit *5584* de l'Arsenal et les *Mémoires de Trévoux*, et qu'il dut composer ce traité sur ceux qui ont écrit de la sphère, *De Scriptoribus Sphæræ* (1), que nous ne connaissons également que par son titre. La perte de ces ouvrages n'est sans doute guère à regretter.

C'est vers ce temps aussi que Masson compose les premiers vers que nous connaissions de lui. C'est naturellement la muse latine qu'il courtise, en digne neveu de Philibert Girinet et en bon humaniste. Il fréquente d'ailleurs, dès ce moment-là, Dorat, le grand-maître de la poésie latine, dont il sera quelques années plus tard le familier et parfois le collaborateur. A cette période studieuse de sa vie de régent doit se rapporter la composition d'un poème latin en cinq parties où il décrivait le calme qu'il trouvait dans l'étude et l'inquiétude qui s'emparait de lui lorsqu'il cessait d'étudier (2). Un bel

---

(1) La mention de l'*Oratio de Superbiae vitio* se trouve aux ff. 119-120 (liste d'œuvres de Masson) et 382 du *Ms. 5584* de l'Arsenal, et dans les *Mém. de Trévoux*, mars 1705, p. 550. Celle du *De scriptoribus Sphaerae* est à la p. 552 des *Mém. de Trévoux*, même date. La philosophie alors dans les collèges « embrassait en première année les mathématiques et la logique, *artes artium*, et en seconde année la physique et la métaphysique d'Aristote. Quand il savait décrire la sphère et démontrer quelques propositions d'Euclide, l'écolier avait parcouru le cercle entier des mathématiques et de l'astronomie ». (M. Massip: *Le collège de Tournon en Vivarais*, pp. 65-66.)

(2) *Ms.* Arsenal *5584*, ff. 119-120: *Carmen pentateuchum quo ostendit cùm*

Digitized by Google

esprit de Forez, Etienne du Tronchet, ancien secrétaire du maréchal de Saint-André, venu en 1567 à Paris pour être secrétaire de la reine-mère Catherine de Médicis, ayant publié ses *Lettres missives et familières* dédiées à Albert de Gondi, y insère un certain nombre de vers que lui ont adressés ses amis. Parmi eux nous trouvons le cousin de Masson, Claude Mondain, et Masson lui-même. La contribution de ce dernier comprend trois courtes pièces latines, la première de deux, la deuxième de trois et la troisième de deux distiques. La poésie y est compliquée et alambiquée à plaisir. Ce ne sont que pointes et allusions mythologiques, destinées à célébrer le mérite des lettres de du Tronchet, « belles comme les paroles de Jupiter qu'on croyait éteintes depuis le temps où l'Inachide ailé les portait à la terre », mais que l'auteur vient d'enchâsser dans son livre. A ce livre, comparé à l'arbre toujours vert de Pallas, Masson promet l'immortalité, car si Vulcain put incendier l'arbre de Pallas, il ne pourra en faire autant du petit livre de du Tronchet, le feu étant impuissant contre l'or. Quant à l'auteur, Masson le proclame plus fort qu'Admète qui attelait au même joug le sanglier et le lion : du Tronchet employant non la force brutale, mais l'art, captive par ses écrits les esprits les plus divers (1). Ces élucubrations pédan-

---

studeat quietum esse, defectis studiis inquietum. Les *Mémoires de Trévoux*, mars 1705, p. 550, reproduisent le même titre, mais on lit après le mot *inquietum:* simul et *Oratio de Superbiae vitio.* Ce texte laisse supposer que ces deux productions figurant sur un même manuscrit sont du même temps.

(1) E. du Tronchet: *Lettres missives et familières*, éd. de 1569, in-4°, f. non chiffré (recto) qui suit le f. *ciij.* — Cette édition (Bibl. nat. Inv. *Rés. Z 801*) est vraisemblablement la première. Le catalogue du British Museum signale une édition de 1567, in-16. Des recherches faites pour nous par MM. Arthur J. Ellis, aide-bibliothécaire au British Museum, et René Galland, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Grenoble, il ressort que la page du titre manque dans cette édition qui a été attribuée par erreur à l'année 1567, parce que le privilège, comme dans les autres éditions, est du 27 octobre 1567. L'édition du British Museum est semblable à l'édition de Lucas Breyer, 1574. Elle contient les vers de Masson, que n'aurait pu contenir une édition de 1567, alors que Masson était encore jésuite et n'était pas encore à Paris.

Du Tronchet, après avoir été secrétaire de Catherine de Médicis, fut secrétaire du baron de Férals, ambassadeur à Rome. Ses *Lettres missives et familières*, obscures et alambiquées, remplies de pointes à l'italienne, eurent un nombre considérable d'éditions (Cf. Reure: *Biblioth. des écrivains foréziens*, t. I, pp. 302 et suiv.). Il a publié en outre: *Lettres amoureuses avec septante sonnets traduicts du divin Pétrarque*, Paris, 1575; *Discours académiques Florentins appropriez à la langue Françoise*, Paris, 1576, et quelques autres œuvres. Sur du Tronchet (1510-1585), cf. outre Reure: *Biblioth. des écrivains foréziens, loc. cit.*; du Verdier: *Bibliothèque française*, 1re éd., pp. 316-324.

Digitized by Google

tesques, bien dans le goût du temps, sont signées Protogenes Massonus (1), Protogène Masson, autrement dit Masson l'aîné. Ce détail a son importance, car il nous montre que dès ce moment (1568-1569) Masson songeait à modifier son nom. Jusqu'alors le seul prénom qu'il avait porté était celui de Jean qui lui était commun avec son frère. Epris d'humanisme, aspirant à la notoriété et même à cette gloire qu'il célébrait dans son discours d'octobre 1569 comme un des plus puissants stimulants de l'étude, Masson était à la recherche d'un beau nom antique qu'il pût ajouter au sien pour ne pas être confondu avec son frère (2). A vrai dire, Protogenes, malgré sa signification très claire, n'était pas très heureux. Mais il n'est pas sûr que Masson ne l'eût pas définitivement adopté, s'il n'avait trouvé en cette même année 1569, en préparant ses *Elogia civium romanorum, ex Cicerone collecta,* des *Papirii Masones,* auxquels il ne trouva rien de mieux que de se rattacher. Dès mars 1570, il semble avoir déjà eu l'intention de prendre le nom de Papire en publiant le poème qu'il dédia à Pierre de Gondi pour célébrer sa nomination au siège épiscopal de Paris et son entrée dans cette ville. Le manuscrit autographe de ce poème, qui figure aux ff. 112 et 113 du *Ms. Latin nouvelles acquisitions 1635,* porte en effet le titre suivant : *Ad Amplissimum et Clarissimum Praesulem D. Petrum Gondyum Episcopum Parisiensem J. P. Massoni Gratulatio.* Dans le texte imprimé qui parut sans lieu ni date (3), Masson a conservé seulement le nom de

---

(1) Le titre exact des trois pièces est: *Protogenis Massoni Forensis ad authorem.*

(2) La similitude des prénoms des deux Masson a souvent créé de la confusion à propos de leurs œuvres. C'est ainsi que le *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque du roi,* dans sa table alphabétique, attribue à Jean Masson le *De honesta corporis animique exercitatione* et la *Gratulatio ad praesulem Petrum Gondyum.* Reure a commis la même erreur pour la seconde de ces œuvres (*Biblioth. des écrivains foréziens,* t. II, p. 104).

En réalité, Jean Masson le jeune avait songé déjà lui aussi à modifier son nom en se faisant appeler Jean-Baptiste, lors de son séjour chez Philibert Girinet, si nous en croyons une note du *Ms. fr. 22861* de la Bibl. nat., f. 65 recto, où on lit entre autres choses: « Cum frater ejus (de Papire) natu minimus Joannis etiam nomen ferret, idem addere voluit, Baptistae scilicet, quod circa celeberrimam Sancti nativitatem, in lucem missus esset... etc. ».

(3) *Ad Amplissimum... Gondyum... Joannis Massoni Gratulatio,* s. l. n. d. (mais du printemps 1570, de mars sûrement, l'entrée officielle de Pierre de Gondi qui y est décrite ayant eu lieu le 9 mars 1570) (Cf. *Gallia Christiana,* t. VII, col. 165-170), in-4°, Pièce, 2 ff. n. ch. — En voir le texte dans notre *Appendice, Pièces,* I.

Digitized by Google

Joannes Massonus, sans doute pour éviter que l'on se demandât la raison qui lui avait fait choisir le nom de Papirius, raison qui devait paraître claire et évidente dans le texte même des *Elogia civium romanorum* dont la publication allait suivre celle de la *Gratulatio.*

Dans ce poème qui comprend vingt-neuf distiques, Masson avait évidemment pour but de se procurer un protecteur puissant en la personne de cet Italien de Lyon que la fortune favorisait ainsi que toute sa famille, et qui, de son petit siège épiscopal de Langres, se trouvait, dès 1568, porté nominalement par Charles IX au premier évêché de France, qu'il ne devait occuper réellement qu'en 1570, les bulles papales ne lui ayant été envoyées que le 14 décembre 1569 (1). Mais il est permis de penser que Masson éprouvait quelque satisfaction intime à célébrer dans son héros cette ville de Lyon qu'il considérait un peu comme la sienne, et cette Italie à laquelle il avait voué une si vive sympathie. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, malgré les défauts habituels de Masson poète, malgré surtout cet abus de la mythologie qui fait intervenir Nérée, les nymphes du Rhône et de la Saône, Phœbus (Charles IX) et le « vieillard d'Ausonie égal aux dieux de l'Olympe » (le pape), ce poème ne manque pas par endroits de naturel et de fraîcheur. Nous oublions volontiers tous ces défauts quand une belle image vient évoquer à notre esprit le Paris des lendemains de guerres religieuses, la Lutèce sans pasteur « remplie de crainte, semblable à l'agnelle orpheline qui a peur des loups, quand elle erre tremblante sur les monts pleins d'ombres », ou la Saône qui vient se mêler au Rhône, en coulant doucement à travers les campagnes, et quand une description vive et colorée comme celle du printemps de la région parisienne et de la foule en fête nous fait descendre de hauteurs par trop mythologiques.

Le poète, après avoir exprimé cette idée générale que, par une mer tranquille, tout nautonnier est bon pour guider un esquif, déclare que, par contre, il faut un maître pilote quand la tempête s'est élevée et menace de briser le navire. Ainsi Paris, agité naguère par les ouragans, suppliait Phœbus de lui donner un pasteur. Le dieu cherche longtemps et finit par porter ses regards vers le confluent du Rhône et de la Saône : « Aussitôt émergèrent des flots les sœurs glauques qu'engendra, dit-on, le dieu marin. Les vents rapides observèrent un calme qui ne leur est point coutumier. Et Nérée ayant arrêté la course du fleuve parla ainsi : « Je vois quel souci te presse,

(1) Cf. *Gallia Christiana*, t. VII, pp. 165-170.

Digitized by Google

« ô le plus puissant des rois, j'ai trouvé ce que tu désires, soucis « importuns, fuyez. Personne n'a droit à cet honneur, tant que « subsistera la lignée des Gondi, car c'est à elle assurément que « convient la mitre sacrée. Tu connais ses vertus, ses mœurs, sa « noblesse et sa foi. » Il dit, le visage hors des flots. Qu'ai-je besoin de rappeler les chants qui s'élevèrent à ces paroles? Qu'ai-je besoin de rappeler les applaudissements qui les accueillirent? Roi Charles, tu as approuvé l'avis de Nérée, tu as approuvé son oracle, tu as agi selon la piété et la justice, et le vieillard d'Ausonie comparable aux dieux de l'Olympe s'est écrié : « Que mon autorité, elle aussi, les « confirme. »

Masson célèbre ensuite l'entrée de Gondi à Paris le 9 mars 1570. La foule parisienne est en liesse et le printemps lui-même est de la fête :

« Vois, dit le poète au héros qu'il célèbre, les citoyens en nombre remplissent les carrefours. La terre semble jouir de ta présence. Le sol donne des fleurs, les enfants et les tendres jeunes filles cueillent les pâles violettes et choisissent de fraîches offrandes. Cérès hâte ses dons et la terre elle-même bienveillante a pu à peine garder pour elle les roses pourprées. Les prêtres consacrés ont ceint leurs tempes de corolles pour que tu puisses penser que cette solennité sainte est plus joyeuse. Même la jeunesse des campagnes, répandue dans la cité, s'écrie : « Io, pasteur, cultive tes champs florissants. »

Dans la conclusion, le poète exprime le regret de ne pouvoir louer assez dignement son héros, donne quelques conseils discrets au nouveau pasteur et le supplie de vouloir bien prendre sous sa protection les poètes et particulièrement l'auteur de la *Gratulatio :*

« Oh! si mes chants pouvaient égaler la poésie d'Erinne, quelles louanges ma main n'écrirait-elle point! Mais je ne puis que le souhaiter en vain! Célébrer tes actions serait au-dessus des forces de Corinne elle-même qui brilla par le talent entre d'innombrables poétesses. Cependant je ferai comme souvent en pleine navigation font les matelots qui avertissent le pilote. Apporte tes consolations aux citoyens affligés par la guerre. Aime à vouloir souffrir pour ton troupeau décimé. Semblable à la source de lumière limpide qui détourne et dissipe les nuées sur l'Olympe, livre une lutte acharnée aux ténèbres. Que les poètes adorateurs de Phœbus soient tes protégés, et, s'il te plaît, puissé-je être au nombre de ceux-là. Et si tels sont tes soucis, ta mémoire vivra tant que les fleuves auront des poissons et tant que les cieux seront peuplés d'étoiles. »

Au moment même où paraissait ce poème, Masson mettait la der-

Digitized by Google

nière main à un ouvrage d'un genre tout différent, à une sorte de compilation cicéronienne qui, si elle ne part point d'une conception originale, n'en est pas moins intéressante, car elle nous montre l'étude assidue qu'il faisait des œuvres du plus grand des prosateurs latins. On peut croire que Masson avait dès ce moment conçu le projet de se consacrer à l'étude de l'histoire, et comme il ne devait guère songer, avec ses idées d'humaniste, à employer pour cela une autre langue que la langue latine, il tâchait, par la pratique de Cicéron, à acquérir un style se rapprochant le plus possible de celui du maître. En extrayant des diverses œuvres de Cicéron les éléments de courtes biographies de personnages célèbres de l'antiquité, il retirait donc pour sa formation un double bénéfice : celui de se livrer à un exercice de style profitable en amassant pour son propre usage une foule de phrases et d'expressions de bonne latinité, comme avait fait dans un champ beaucoup plus vaste, au début du siècle, Erasme colligeant ses *Adagia*, et celui de s'habituer au style historique, particulièrement au style de la biographie qui sera le sien dans les *Vitæ* et dans les *Elogia*. Une autre ambition, d'ordre pédagogique, l'incita aussi à écrire cette compilation cicéronienne : celle de créer un livre de textes scolaires qui substituât avantageusement, tant au point de vue de la pureté de l'élocution qu'au point de vue du contenu, le pseudo-Pline du *De Viris illustribus*, c'est-à-dire le *De Viris illustribus Urbis Romæ* de Sextus Aurelius Victor et les *Vitæ excellentium Imperatorum* de Cornelius Nepos, qu'on s'obstinait généralement, dans les trois premiers quarts du XVIe siècle, à attribuer à Pline le Jeune. Masson nous a indiqué assez clairement son but. Déplorant la perte du *De Vita rebusque illustrium virorum* qu'avait écrit Caius Julius Hyginus (1) et dont un commentateur de Cicéron, Quintus Pedianus Asconius (2), vivant au premier siècle de

(1) Le texte de Masson (cf. *B.*, part. I, p. 3) porte *L.* Hyginus, sans doute par suite d'une erreur typographique. Masson parle de deux livres. Les *Vies* d'Hyginus paraissent avoir compris au moins six livres. Sur Hyginus, grammairien latin, affranchi d'Auguste et ami d'Ovide, mentionné par Suétone, Pline, Aulu-Gelle, Servien, Macrobe, etc., cf. Didot: *Nouv. biogr. générale*, t. XXV, col. 705-706.

(2) Sur Quintus Asconius Pedianus, né à Padoue, dont il ne nous reste que des commentaires sur Cicéron découverts en 1416 dans une tour du couvent de Saint-Gall par l'humaniste florentin Poggio Bracciolini, cf. Didot: *Nouv. biogr. univ.*, t. III, col. 423. Les commentaires d'Asconius sont d'une très grande valeur au point de vue de l'histoire et des institutions de Rome. P. Masson appelle Asconius *vir eruditissimus*, et attache une grande importance

Digitized by Google

notre ère, a fait l'éloge, il déclare qu'il a voulu essayer de suppléer à cette lacune et de refaire l'œuvre d'Hyginus avec l'aide de Cicéron: *Ejus viri* [Hygini] *laborem atque industriam æmulati libros totidem ex Cicerone collegimus, eò utiliores futuros, quòd et rerum gestarum memoriam continent, et verborum elegantia Plinii librum de viris illustribus facilè superant* (1). Des deux livres que promettait Masson, l'un devait contenir les *Vies des citoyens romains* mentionnés par Cicéron, l'autre les *Vies des personnages illustres non romains* cités par le même écrivain. Le premier seul fut publié en 1570 (2). Le second n'était pas tout à fait achevé, et l'auteur promettait à Cheverny dans sa dédicace de le lui offrir dès qu'il le serait. Il dut l'être peu après le premier (3), mais il ne parut point, sans doute à cause du changement prochain qui allait se produire dans la vie de Masson. Il n'allait pas tarder en effet, *vir ad potiora natus*, à s'évader de la « poussière des écoles » (4).

La méthode employée par Masson dans les *Elogia civium romanorum* consiste à rassembler sous le nom d'un personnage, parfois sous le nom collectif de la *gens* ou sous le titre d'une charge ou d'une fonction (5), tous les renseignements qui nous sont fournis par les œuvres de Cicéron. Le texte de Cicéron est assez exactement reproduit et ne subit que de légères modifications consistant, par exemple, soit en une proposition infinitive mise à un mode person-

---

à son témoignage. C'est là une preuve de l'application que Masson apportait à l'étude de Cicéron. Il ne se contentait pas d'approfondir le texte de l'écrivain latin, mais avait recours aux lumières de son interprète.

(1) Dédicace à Cheverny des *Elogia civium romanorum* (*B.*, part. I, pp. 1-2).

(2) *Jo. Papirii Massoni Elogia civium romanorum, ex Cicerone collecta...*, Paris, Denis du Pré, 1570, in-8°, 24 ff. n. ch.

(3) Il est mentionné sous deux titres différents dans les *Mémoires de Trévoux*, mars 1705: *Historiae externae ex Cicerone* (p. 550) ; *Elogia externarum gentium ex Cicerone* (p. 552). — Le *Ms.* Arsenal *5584* dans la liste des œuvres de Masson mentionne: *Historiae excerptae ex Cicerone*, après *Marci Tullii Ciceronis Elogia*. Nous pensons que sous les trois premiers titres il s'agit de cette seconde partie aujourd'hui perdue, qui ne parut point, et que Masson a définie en ces termes dans la dédicace à Cheverny des *Elogia civium romanorum*: « altero [libro] Claros exterarum gentium viros, quorum auctor ille [Cicero] bonus et gravis mentionem facit [complexi sumus] ». (*B.*, part. I, p. 2.)

(4) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., f. *eiij* verso.

(5) Exemples: *Attilius Regulus* (*B.*, part. I, p. 19) ; *Papirii* (*B.*, part. I, pp. 14-15) ; *Decem legati ad Senatum*: les envoyés romains d'Annibal après la bataille de Cannes (*B.*, part. I, p. 22).

Digitized by Google

nel, soit en une transition de quelques mots destinés à relier des passages d'œuvres différentes. Nous avons ainsi cent vingt-huit notices biographiques assez courtes. Il arrive que deux personnages différents désignés par leurs noms soient groupés dans la même notice, comme Decianus et Titius (1), qui furent tous deux condamnés à mort pour leur sympathie à l'endroit d'un citoyen déclaré ennemi public, ou qu'une notice soit consacrée à un événement historique comme la prise de Rome par les Gaulois après la bataille de l'Allia (2), mais ce sont là deux cas isolés. Chaque notice est accompagnée de l'indication des œuvres de Cicéron d'où sont tirés les renseignements. Dans la dernière, consacrée à Cicéron, Masson s'est contenté de mettre à la troisième personne les passages où Cicéron parlait de lui-même à la première.

Cette sorte de dictionnaire historique des personnages romains mentionnés par Cicéron, studieuse compilation du jeune humaniste, fut la première œuvre qui parut avec le nom de Papire, accolé encore timidement à son prénom de Jean qu'il finira bientôt par abandonner complètement. Nous avons vu que Masson était depuis quelque temps déjà en quête d'un nom nouveau. Il le trouva en compilant ses biographies cicéroniennes, lorsqu'il rencontra, dans les *Epistolæ familiares*, au livre IX, la lettre XXI à Papirius Paetus (3) où Cicéron fait à son ami l'historique de la *gens Papiria* et en énumère les personnages les plus illustres, parmi lesquels figurent les *Papirii Masones*. Masson a reproduit le passage dans les *Elogia civium romanorum* (4). L'occasion était trop belle pour qu'il la laissât échapper. Friand, comme nous l'avons déjà fait remarquer, de ces noms antiques à la romaine, il adopta définitivement le nom de *Papirius Massonus*, transformé quelquefois en *Papirius Masso*. C'est ce nom qui désormais sera le sien et que nous trouverons dans toutes ses œuvres signées (5).

Les *Elogia civium romanorum* nous révèlent donc la raison de ce

---

(1) *Caius Decianus et Sextus Titius* (*B.*, part. I, p. 59).

(2) *Urbs capta* (*B.*, part. I, p. 10).

(3) Dans la *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke, c'est l'Epistola DCLVIII du tome XXII.

(4) *B.*, part. I, pp. 14-15.

(5) Il faut en excepter pourtant les *Acta legationis de regno ad Henricum Poloniae Regem* publiés sous le pseudonyme de P. Namossius (anagramme de P. Massonius). — Un certain nombre d'œuvres de Masson, en outre, ont été publiées, comme nous le verrons, sans nom d'auteur.

Digitized by Google

choix qui n'avait jusqu'à ce jour été soupçonnée que par La Monnoye (1).

III

Papire Masson avait dédié son œuvre à Cheverny et il avait accompagné son envoi de quelques louanges célébrant la science, la dignité et la prudence du chancelier du duc d'Anjou (2). Il en attendait quelque récompense ou quelque emploi, qu'il n'allait pas tarder à obtenir, et qu'il devait désirer d'autant plus que la vie de régent commençait à lui peser singulièrement, si nous en croyons de Thou (3). Comment se fait-il que Masson, régent fort en vogue et incontestablement le plus considéré du collège du Plessis, au témoignage même de son futur adversaire François Hotman (4), se soit si rapidement dégoûté de sa profession? Il y a à cela une raison indiquée par de Thou : il avait des ambitions plus hautes et se sentait *vir ad potiora natus* (5). Nous croyons qu'il y en a une autre. Du Boulay nous apprend que vers ce temps, dans tous les collèges de Paris, l'on inquiétait fort les régents pour leurs opinions religieuses, et qu'on leur faisait faire serments sur serments sur les Evangiles. Une inquisition sévère pesait sur eux, et les chefs des collèges étaient tenus d'exiger d'eux une orthodoxie rigoureuse, de dénoncer et au besoin de chasser tous ceux sur lesquels planaient quelques soupçons d'hétérodoxie (6). Masson fut-il suspecté? Nous inclinons à le croire lorsque nous le voyons vers cette époque (1569-1570) composer un petit traité contre les hérésies qui a tout l'air d'être écrit sinon pour se justifier, du moins pour se décerner, le cas échéant, un certificat d'orthodoxie. Nous ne croyons pas que Masson ait jamais versé formellement dans l'hérésie où il a vu de tout temps un danger pour la solidité de l'Etat et l'unité de la nation, mais il a été d'esprit assez libre, de tendances gallicanes assez ac-

---

(1) Note de La Monnoye dans l'éd. Rigoley de Juvigny de la *Biblioth. fr.* de La Croix du Maine et du Verdier, t. II, p. 216.

(2) Dédicace (*B.*, part. I, p. 2).

(3) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., f. *eiij* verso: « scholastici pulveris taedio subeunte ».

(4) F. Hotman: *Strigilis Papirii Massoni*, 1re éd., 1575, p. 11.

(5) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., f. *eiij* verso.

(6) Cés.-Aug. du Boulay: *Historia Universitatis parisiensis*, éd. de 1673, t. VI, *passim*.

Digitized by Google

centuées, et assez peu favorable à l'ultramontanisme. Sa sortie de la Compagnie de Jésus, cette note « d'athéisme » appliquée par Manare et ses confrères aux transfuges de l'ordre, avaient pu créer, en certains milieux, à son égard, des préventions défavorables que ses discours au collège du Plessis n'étaient point faits pour dissiper. Il était assez vif dans ses critiques, il avait son franc parler à l'égard des hommes et des choses qu'il n'aimait point, et il a dû donner prise à des soupçons sur son orthodoxie (1). C'est sans doute pour les éloigner que, sur le conseil de son cousin Claude Mondain (2), il écrivit le *Christianarum exercitationum adversus haereses libellus*, qui n'a point été publié et qui figure aux ff. 1-47 du *Ms.* 5584 de l'Arsenal. La composition de ce traité est des années 1569-1570 (3). Quant à l'intention de l'ouvrage, elle est suffisamment établie par l'épigraphe que Masson met en tête de son manuscrit : *Venies tu quoque in ora viventium* et par le passage de la *Préface* où il affirme que son but a été d'écrire « un livre sinon savant du moins chrétien » (4).

Que Masson, dans les vingt-trois petits chapitres de ce *Libellus* de circonstance, ait été sincère, tout porte à le croire. Il y a en somme exprimé des idées orthodoxes. Le ton dont il parle de Luther et de Calvin ne diffère guère du ton dont il en parlera dans le *De Episcopis Urbis* ou dans la *Vita Calvini* (5). Sans doute parfois,

---

(1) Les ennemis des Jésuites ne manquèrent pas de louer Masson de son attitude à l'égard de la Compagnie. Au bas d'un portrait de Masson signé Desrochers se trouve ce quatrain incorrect et curieux:

De l'Ecole d'Ignace Masson séparé,
Son fiel fit voir un esprit épuré,
Louons ce sçavant qui par ses écrits divers
Fut le charme de l'Univers.

Cf. J. Delaroa: *Galerie de portraits foréziens*, p. 98.

(2) *Ms. Arsenal 5584*, f. 1 recto: « quod... consilio Claudii Mondini... vobis offero ».

(3) V. *Appendice, Notes additionnelles*, 3: *Sur la date du Libellus adversus haereses.*

(4) Cf. *Ms. 5584*, Arsenal, f. 2 recto (épigraphe) et f. 1 verso: « si non doctum at christianum » (Praefatio). Billet de Fanière affirme que Masson « fut obligé de donner au Parlement des tesmoignages de sa foy et de sa religion pour désabuser de tout ce qu'on faisait courir de luy » (Note sur le *Libellus*, *Ms. 5584*, Arsenal, f. 56). Nous ne savons sur quoi se base cette affirmation, nous croyons plutôt à une simple précaution de Masson.

(5) Cf. dans le *Libellus exercitationum*, *Ms. 5584*, Arsenal, les chapitres: *Quid sit haeresis* (f. 5 recto) ; *De dissensione haereticorum* (f. 7 verso) ; *De moribus haereticorum* (f. 16 verso) ; dans le *D. E. U.* le passage sur Luther

Digitized by Google

pour les besoins de la cause, a-t-il exagéré sa pensée quand il déclare, par exemple, que l'on ne doit croire que ce qu'il est permis de croire (*errat is qui cogitat non quod liceat sed quid lubeat*) ou que l'on ne doit avoir absolument aucun rapport avec les hérétiques (1). Ce sont là des axiomes en désaccord avec la conduite de toute sa vie.

D'ailleurs, s'il a désapprouvé à juste titre les excès de langage, l'âpreté et la grossièreté des polémistes huguenots (2) que leurs adversaires payaient généralement de la même monnaie, Masson a moins blâmé l'hérésie pour ses innovations en matière de dogmes que pour l'affaiblissement qu'elle apportait au corps de l'Etat et à la nation. L'hérésie orientale est pour lui la grande coupable qui a livré l'empire grec aux Turcs et assuré le triomphe du mahométisme. En Europe, il se désole de voir partout la discorde. « Si l'on excepte l'Italie et l'Espagne, nulle part on n'aperçoit de traces de l'antique piété. Notre France, qui était jadis semblable à une gemme précieuse, est maintenant si enlaidie qu'à peine ose-t-on la nommer. Et toi, bienheureux Jérôme, si tu la voyais à cette heure, tu prendrais le contrepied de ta phrase et tu t'écrierais : *Gallia sola monstra habuit*. Chez elle, et je ne puis retenir mes larmes en l'écrivant, les hommes libres sont esclaves et les esclaves commandent, ses peuples qui jadis vivaient dans une concorde parfaite tombent victimes des coups qu'ils se portent... » (3).

Quels remèdes à ces maux? Exhorter les égarés à revenir à l'unité (4) et prier pour eux, pour ceux au moins qui sont vraiment

---

(f. 384 verso) et le passage sur Calvin (f. 410 verso) ; dans la *Vita Calvini* la *Conclusio* (*B.*, part. II, p. 455).

(1) *Ms.* 5584, Arsenal, f. 13 recto, chap. *De miseria haereticorum*, et ff. 17-18, chap. *De fugienda haereticorum amicitia*.

(2) *Ibidem*, f. 16 recto et verso, chap. *De moribus haereticorum*. Ce chapitre, le 8e du traité, est fort intéressant. P. Masson y énumère sous une forme pittoresque un certain nombre d'injures huguenotes contre les ordres religieux, le signe de la croix, la messe, etc. Un passage nous permet de supposer que Masson était déjà à ce moment en relations avec Dorat. Masson raconte que selon les protestants « le signe de la croix est fait pour chasser les mouches ». Or, si nous en croyons Antoine du Verdier (*Prosopographie*, éd. de 1603, t. III, p. 2571) c'est à Dorat que cette définition du signe de la croix aurait été donnée par un ministre lors de son passage à Genève, à son retour d'Italie. Du Verdier ajoute qu'il tient de Dorat lui-même l'anecdote qu'il raconte à ce propos. Masson devait tenir cette définition de la même source. Nous le verrons dans la suite en relations étroites avec Dorat.

(3) *Ms.* 5584, Arsenal, f. 39 verso, chap. *Quantum haereses nocuerint*.

(4) *Ibidem*, f. 46, chap. *Paraenesis ad haereticos*.

Digitized by Google

à plaindre, qui ne sont point dans l'hérésie par leur faute, et ils sont assez nombreux :

« *Alii non sunt miserandi, sunt vero, sunt inquam miserandi. Lux enim alia est firmo et bene constituto oculo, alia languenti. Cibus alius sanis alius ægrotis cujus suavitatem hi non sentiunt, aliter solem Plato, aliter Anaxagoras, hic ut lapidem, ille ut planetam spectat, aliter vir bonus evangelium legit aliter hæreticus* » (1).

Nous ne savons si des juges qui auraient eu à apprécier l'orthodoxie de Masson auraient fort goûté ces comparaisons et le sens d'humanité qui éclate dans ce passage. Plût à Dieu que Masson ne s'en fût jamais écarté et qu'en un moment d'égarement il ne se fût pas fait l'approbateur de la Saint-Barthélemy, souillant, comme on l'a dit, d'une « tâche indélébile » une vie qui sans cela « eût été irréprochable » (2).

Dans le *Libellus*, où Masson a utilisé les connaissances apologétiques acquises naguère au Collège Romain, il a poussé le scrupule jusqu'à ne citer aucun auteur profane. Les noms d'Anaxagore et de Platon paraissent juste dans une comparaison. L'œuvre se présente, selon son désir, comme un livre chrétien plutôt que savant. Un certain nombre de Pères de l'Eglise y prêtent l'appui de leur autorité aux textes de l'Ecriture qu'allègue l'auteur (3).

Cet ouvrage d'édification et d'apologétique ne fut point publié. Masson, en effet, allait quitter, grâce aux protecteurs qu'il s'était acquis, ce métier de régent qui commençait à lui peser et que, pour des raisons qui nous sont inconnues, il était allé exercer, à la rentrée des classes de 1570 sans doute, au collège du cardinal Lemoine (4).

---

(1) *Ibidem*, f. 22 verso, chap. *Orandum pro haereticis.*

(2) Philarète Chasles: *Etudes sur le seizième siècle en France*, 2e éd., p. 175.

(3) Saint Cyprien, saint Jean Chrysostome, Tertullien, saint Jérôme, saint Irénée, saint Ambroise. Ancien Testament: Deutéronome, Josué, Juges, Rois, Paralipomènes, Psaumes, Proverbes, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel. Nouveau Testament: S. Mathieu, S. Luc, S. Jean, Epîtres de S. Paul et de S. Pierre.

(4) Aucun des biographes de Masson n'a indiqué son passage au collège du cardinal Lemoine qui nous est attesté de façon certaine par la dédicace de l'*Entier discours des choses qui se sont passées en la réception de la Royne et mariage du Roy*, datée ainsi: « De mon estude, au collège du Cardinal à Paris, ce quatorziesme de décembre 1570 ». Le silence des biographes s'explique par le fait que Masson dut enseigner fort peu de temps au collège Cardinal, quatre ou cinq mois au plus. En effet, il fut absent une partie de novembre 1570, et, en mai 1571, nous le trouverons à Angers. — Le collège du cardinal Lemoine, fondé en 1303 par le cardinal de ce nom, était situé à Saint-Victor sur l'emplacement de la rue qui porte aujourd'hui le nom du cardinal Lemoine.

Digitized by Google

Charles IX venait d'obtenir la main d'Elisabeth d'Autriche, et les fiançailles du roi avaient été célébrées par procuration à Spire, le 22 octobre 1570. La future souveraine se disposait à venir en France et le mariage devait avoir lieu à Mézières. Masson fut pris du désir d'assister à ce mariage et à la réception de la reine. Je délibérai, nous dit-il, « d'intermettre mes estudes encommencées afin d'estre present à une chose que je sçavois n'estre advenüe en France depuis long temps en ça » (1). On faisait des préparatifs grandioses pour ces noces royales. Les frères du roi, le duc d'Anjou et le duc d'Alençon, se disposaient à partir accompagnés de nombreux seigneurs au-devant d'Elisabeth venant d'Allemagne. Masson obtint d'être du voyage et fut attaché à un noble personnage de la suite des princes (2). Il est hors de doute qu'il fut redevable de cette faveur à Cheverny, le chancelier du duc d'Anjou, qui eut dans ce voyage un rôle de première importance. Le chancelier attacha-t-il Masson comme secrétaire à sa propre personne ou à celle de son ami intime, François de Carnavalet, ancien gouverneur du duc d'Anjou, qui était aussi du voyage? Il semble que c'est à l'un ou à l'autre que Masson fut attaché, car dans la relation qu'il nous a laissée il énumère tous les seigneurs de la suite, sans aucun commentaire spécial, tandis qu'il consacre à ces deux personnages quelques lignes particulièrement élogieuses (3) qui ont tout l'air d'un témoignage de reconnaissance à leur égard.

---

(1) *Entier discours*, 1re éd., f. *Aij*. Par ces « estudes encommencées », il faut comprendre les travaux qu'il avait alors sur le chantier, travaux personnels ou travaux d'enseignement. Au même moment, il projetait d'écrire « les vies des grands personnages qui sont sortis de la France depuis cent ans en ça » (Dédicace de l'*Entier discours*). Reure s'est mépris lorsqu'il écrit (*Bibliothèque des écrivains foréziens*, t. II, p. 92) à propos de l'*Entier discours*: « Papire Masson nous apprend que quand il écrivit cette pièce, il était encore étudiant à Paris ». P. Masson n'a jamais été étudiant à Paris. Son *Entier discours* est écrit, comme il le dit lui-même « de mon estude au collège du Cardinal ». De son « estude », c'est-à-dire de son cabinet, de sa chambre de régent au collège Cardinal.

(2) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., f. *eiij* verso: « in comitatu nobilissimi cuiusdam viri ».

(3) *Entier discours*, 4e f. n. ch. du groupe B: « le seigneur Françoys de Carnavallet, seigneur dudit lieu, gentilhomme qui a la vertu et les lettres conjoinctes avec la cognoissance du faict des armes, et qui a grand honneur d'avoir si bien institué ledit sieur Duc d'Anjou, dès sa première jeunesse: le seigneur Philippes Hurault, seigneur de Cheverny, chancellier de mondict sieur, yssu d'une fort noble et ancienne maison, de laquelle sont sortis plusieurs person-

Digitized by Google

Masson paraît avoir été flatté de figurer en aussi noble compagnie. Dans tout le cours de ce voyage, qui s'effectua dans la deuxième quinzaine de novembre 1570, nous le voyons, curieux parfois jusqu'à la puérilité, noter les moindres détails de tout ce qu'il voit et entend : « J'en ay pris fidelles mémoires, nous dit-il, pour le désir que i'avois apres avoir visité l'Italie et la France, de veoir ceste rencontre et maniere de recevoir une grande Royne, et faire tel mariage, qui n'avoit esté fait en France d'un Roy qui n'eust point esté marié au paravant, depuis le Roy Charles huictiesme » (1). Arrivée à Sedan, la troupe nombreuse qui accompagne les ducs d'Anjou, d'Alençon et de Lorraine, est reçue et fêtée par le duc de Bouillon, gouverneur, marié à une fille de M. de Montpensier. Ce séjour à Sedan est marqué par des présages d'heureux augure que ne manque pas de signaler Masson : « Il advint que la mesme nuict l'enfant qui estoit dans le ventre de ladite dame de Bouillon, nasquit, comme voulant luy-mesme sortir au monde pour se resiouir de sa part de ceste venue. La mesme nuict fut veüe une estoille sur ledit chasteau fort claire et luisante, encore que ce feust en temps obscur et pluvieux, tout resplandissant ledit chasteau et ville, comme si ce feust esté un soleil en plein iour, par l'espace de demie-heure : comme si les Astres voulloient se resiouir d'une si heureuse rencontre qui promet tant de félicité » (2). Le 24 novembre, le cortège des princes rencontre, à une petite lieue de Sedan, « entre deux villages, l'un appellé Balan et l'autre Bazeille, situez en lieu bien descouvert », le cortège de la reine (3). Saluts, échanges de courtoisies et d'impressions favorables de part et d'autre, après quoi, de concert, les deux cortèges rentrent ensemble à Sedan, où Charles IX, venu de Mézières incognito, pour apercevoir la reine, la voit sans être vu et repart aussitôt (4). Masson écoute les discours, note les menus et jusqu'aux sujets de conversation à table entre Allemands et Français (5).

---

nages, employez aux grandes affaires et maniement de ce Royaume, et lequel est tant aymé ès terres dudict sieur, qu'on s'estime pour bien heureux de l'avoir pour gouverneur d'affaires et chef de la Justice ». — La place de Masson « forézien » était peut-être toute indiquée à la suite de Carnavalet qui était, pour le duc d'Anjou, gouverneur d'Anjou, de Bourbonnais et de Forez.

(1) *Entier discours*, f. *C* recto.

(2) *Ibidem*, f. *Bjjj* verso.

(3) *Ibidem*, f. *C* recto.

(4) *Ibidem*, ff. *Cjj-Cjjj* recto et verso.

(5) *Ibidem*, 4e f. n. ch. du groupe *C* et f. *D* recto et verso.

Digitized by Google

Sur la route de Sedan à Mézières, où les deux cortèges cheminent un peu mêlés, Masson a la joie, parmi les personnages qu'accompagnent la reine, de retrouver une ancienne connaissance d'Italie : « de fortune, sur le chemin, ie rencontré un Docteur Italien, que i'avois autresfois veu en Italie et qui estoit député avec deux autres Docteurs que l'Empereur envoyoit pour prendre les seuretez et ratifications du contract de mariage » (1). Rencontre précieuse que Masson utilise pour satisfaire sa curiosité et pour assister, à Mézières, à la cérémonie toute privée de la « délivrance de la Royne », c'est-à-dire de sa remise en bonne et due forme à la France par l'électeur de Trèves (2). Le même jour, qui est le dimanche 26 novembre, il assiste au mariage. Le régent poudreux de la veille s'extasie devant les riches toilettes et les somptueux costumes. Il admire la reine « abillée d'une robbe de toille d'argent, couverte de perles, et un grand manteau royal dessus, de velours violet, semé de fleurs de Lys d'or, brodée d'hermine mouchetée : la queue dudict manteau contenant à veüe d'œil plus de vingt aulnes de long. Dessus la teste ayant une couronne à l'impériale ornée de grands Diamans, Rubis et esmeraudes de pris excessif ». Et à côté d'elle « le Roy abillé d'une robbe de toille d'argent, couverte en broderies de perles et fourrée de loup cervier » (3).

On n'en finirait point de signaler tous les détails d'ailleurs intéressants qui ont, au cours de ce voyage, attiré l'attention et piqué la curiosité de Masson. Ayant pu observer le plus souvent par lui-même, et où cela ne lui était pas possible ayant beaucoup interrogé, ayant, comme il dit, « traicté aysément avec les estrangers pour la cognoissance de la langue Latine et Italienne » (4), il en a rapporté une relation très documentée, très vivante et qui, malgré son style incorrect, car Masson n'a vraiment su écrire qu'en latin, se lit encore aujourd'hui avec intérêt (5).

Le but probable de Cheverny en faisant participer Masson à ce voyage avait été d'emmener avec lui une sorte d'historiographe. De retour à Paris au début de décembre 1570, Masson s'était mis à

---

(1) *Ibidem*, f. *Djjj* recto.

(2) *Ibidem*, 4e f. n. ch. du groupe *G* recto.

(3) *Ibidem*, f. *Ejj* recto et verso.

(4) *Ibidem*, Dédicace, f. *Ajj* recto et verso. Cf. aussi f. *F'jjj* verso.

(5) Elle a eu d'ailleurs de nombreuses éditions (Cf. P. Ronzy: *Bibliogr. des œuvres de Masson*). Lelong (*Biblioth. hist. de la France*, éd. de 1768, n° 26065) y signale une erreur.

Digitized by Google

l'œuvre. Le 14 décembre, il achevait « en son étude du collège Cardinal » la rédaction de sa relation qu'il traduisait aussitôt en latin « afin que les Allemans en puissent avoir communication » (1), et dans le courant du même mois les deux éditions française et latine paraissaient par les soins de l'imprimeur Nicolas du Mont (2). Masson, attentif à se créer des protecteurs, dédiait son « petit labeur » au duc d'Anjou et au duc d'Alençon, en leur annonçant qu'il avait l'intention de leur offrir bientôt un ouvrage qu'il projetait d'écrire, à savoir « les vies des grands personnages qui sont sortis de la France, depuis cent ans en ça », si toutefois, ajoutait-il, « la necessité en laquelle je suis ne m'empesche de parvenir à un si grand bien » (3). C'était solliciter discrètement une récompense, qui vint sans doute. Comme nous ne tarderons pas à trouver Masson parmi les pensionnés effectifs de Henri III, nous pouvons supposer presque avec certitude que, recommandé par Cheverny, il avait antérieurement bénéficié de la faveur du duc d'Anjou. Celui-ci, d'ailleurs, n'avait pas à se plaindre des éloges qui lui étaient décernés dans l'*Entier discours* où Masson célébrait la valeur militaire du vainqueur de Jarnac et de Moncontour (4), et décrivait ainsi l'impression faite par sa personne sur les Allemands lors de la rencontre des deux cortèges près de Sedan : « Quant aux Allemans, il commencerent fort à louer M. d'Anjou... la renommee et la reputation duquel estoit plus grande (comme ils disoient) en toute l'Allemaigne, qu'elle n'estoit en France. Adjoustans que la presence dudit sieur n'avoit point seulement respondu à l'expectation qu'ils avoient eüe de luy : mais que beaucoup avoit esté surmontée » (5).

Masson, évidemment, cherchait à se pousser en faveur. A l'éloge de Cheverny, à l'éloge du duc d'Anjou, il joignait l'éloge plus étendu encore de Catherine de Médicis (6). C'était plus qu'il n'en fallait pour parer à la « nécessité » dont il se plaignait.

---

(1) *Entier discours*, Dédicace, f. *Ajj*.

(2) *Entier discours des choses qui se sont passées en la réception de la Royne et mariage du Roy... par Papirius Masson, natif du pays de Forestz. — De Fausto Caroli IX. Francorum Regis et Isabellae Austriae matrimonio Papirii Massoni Commentarius.* — Deux in-8° respectivement de 24 ff. et 16 ff. n. ch. Privilège pour trois mois, daté du 9 décembre.

(3) *Entier discours*, Dédicace, f. *Ajj* verso.

(4) *Ibidem*, f. *B* recto.

(5) *Ibidem*, f. *Cjj* verso.

(6) *Ibidem*, 4e f. n. ch. du groupe *A*.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Masson et Baudouin. L'Université d'Angers. Masson et Cheverny. Premières biographies de contemporains. Masson historiographe officieux. (1571-1574).

I. Liaison de Masson et de Baudouin. Théorie de Baudouin sur les rapports de l'histoire et de la jurisprudence. Restauration de l'Université d'Angers. Correspondance entre Masson et Baudouin. Masson étudie le droit à Angers. Etat de l'Université de cette ville. Masson recteur. Son discours à son entrée en charge: l'*Oratio de Statu Andegavensis Academiae* (1571). Influence exercée par Baudouin, professeur à Angers, sur Masson.

II. Retour de Masson à Paris vers juin 1573. Cheverny se l'attache. Rôle de secrétaire et d'historiographe de Masson auprès de Cheverny. Rédaction de lettres à Grégoire XIII au nom des chanoines de Saint-Martin de Tours. Composition de l'*Urbis Turonum Descriptio* et de l'*Historia Canonizationis Sancti Martini*. Election du duc d'Anjou comme roi de Pologne. Arrivée de l'ambassade polonaise à Paris (août 1573). Masson et le Polonais Conrad. Masson assiste aux fêtes en l'honneur de l'ambassade, et se fait l'historiographe de la réception de l'ambassade. L'*Epistola ad Stanislaum Osium* et les *Acta legationis*. Mort de Baudouin (octobre 1573). Masson lui fait ériger un tombeau aux Mathurins. Une collaboration de Masson avec Dorat et Charles de Marillac: l'*Elogium Balduini* (1573), premier essai de biographie individuelle. Distinction à faire entre les *Eloges* et les *Vies* de Masson. Masson termine la relation de l'ambassade polonaise et la publie en la dédiant au cardinal Hosius. Composition et publication de la *Vita Carpentarii* (1574).

III. Masson entreprend d'écrire des *Annales Francorum*. Recherches qu'il fait dans cette intention. Ses relations vers 1574: Dorat, Thomas Martin, Belleforest. Renseignements qu'il fournit à Belleforest pour son édition de la *Cosmographie* de Munster. Eloge de Masson par Belleforest en 1575. Masson et le peintre Jean de Court. Masson et les événements politiques en 1574. Productions officielles: l'*Elogium Caroli IX* où il fait l'apologie de la Saint-Barthélemy; le *Sermo Galliae regem salutantis*, et le discours *Ad Rupellam de deditione facienda;* le *Tumulus Margaretae Valesiae Taurinensium Dominae* (1574). Masson est pensionné du roi pour écrire les *Annales*. Il sert de secrétaire parisien au Florentin Carlo Boni, nommé évêque d'Angoulême. L'*Inauguratio Caroli Bonii* (1574).

Digitized by Google

I

Parmi les personnages que Masson avait l'occasion de fréquenter dans l'entourage de son protecteur Cheverny, entre 1568 et 1570, se trouvait le jurisconsulte François Baudouin. Celui-ci, venu en 1567 à Paris, où il avait commenté quelques mois avec succès les *Pandectes*, avait reçu de Cheverny, au nom du duc d'Anjou, l'offre d'une chaire à l'Université d'Angers, récemment restaurée par le prince. Papire Masson le connut familièrement à Paris (1) et ils se lièrent d'une amitié étroite. Tout porte à croire que Masson, qui ambitionnait de devenir historien, reçut de lui le conseil de se livrer à l'étude de la jurisprudence et sentit se réveiller cette ancienne vocation du droit qui avait naguère failli lui faire entreprendre le voyage de Toulouse. Une théorie chère à Baudouin, et qu'il avait développée avec talent dans un traité publié en 1561, était celle du lien intime de l'histoire et de la jurisprudence. Sans l'étude des institutions et du droit, l'histoire, disait-il, procédait comme un aveugle (2). Masson ne demandait qu'à se mettre à l'école de Baudouin, et lorsque celui-ci, après s'être rendu, en mars 1570, à Angers pour y faire sa première leçon probatoire, fut définitivement agréé et prit possession de sa chaire (3), il n'eut plus qu'un désir, celui de le suivre pour aller étudier sous sa direction. Son désir ne se réalisa pas immédiatement; il dut attendre jusqu'au mois de mai 1571. Peut-être enseignait-il encore au collège du cardinal Lemoine, où il logeait toujours au retour de son voyage à Mézières, et dut-il attendre Pâques, qui tomba cette année le 15 avril, pour se libérer définitivement de sa régence. Séparés momentanément, Baudouin et Masson entretenaient un commerce épistolaire (4), et il est assez curieux de constater que le

---

(1) De Thou: *Massoni Vita*, f. *ciiij* recto: « Balduinum quem familiariter Lutetiae coluerat ».

(2) *De Institutione historiae universae et ejus cum jurisprudentia conjunctione* προλεγομένων *libri II Fr. Balduini*, Parisiis apud A. Wechelum, 1561, in-4° de VIII-214 pp. (reproduit dans le t. I de la *Jurisprudentia romana* de Heineccius, Leyde, 1738, in-f°, col. 1455-1541). Cf. Masson: *Elogium Balduini* (*B.*, part. II, p. 261).

(3) Cf. L. de Lens: *L'Université d'Angers du XVe siècle à la Révolution française*, t. I, pp. 214-215.

(4) Cette correspondance ne peut se placer qu'à ce moment, c'est-à-dire entre mars 1570 et mai 1571. Masson, arrivé à cette dernière date à Angers, y étudia

Digitized by Google

sujet de leur correspondance se rapportait à la façon de traiter l'histoire. Le maître complétait la documentation de son disciple ou lui conseillait d'user de beaucoup de discernement dans l'emploi des témoignages. Masson, s'occupant des Bagaudes, soumettait le résultat de ses recherches à Baudouin en lui signalant un passage de Salvien : « Le témoignage de Salvien que tu invoques sur les Bagaudes est fort à propos, lui écrivait Baudouin, mais je te signale en outre que cent cinquante ans auparavant ils s'étaient soulevés contre Dioclétien, comme tu pourras le lire dans les *Panégyriques*, dans Eutrope et dans Orose. Et, en effet, je trouve dans la *Vie de saint Maurice et des martyrs de la légion thébaine*, que ces derniers ayant été décimés suivant la coutume militaire, à cause de cela, ceux d'entre eux qui survivaient, après avoir refusé de sacrifier aux dieux, subirent aussi courageusement le martyre pour le Christ, parce qu'ils avaient refusé d'aller combattre les Bagaudes qui étaient chrétiens » (1). Une autre fois, Baudouin avertissait Masson de n'user qu'avec circonspection du témoignage de Sidoine Apollinaire dans les *Panégyriques* (2), genre aussi suspect que l'oraison funèbre.

Baudouin n'allait pas tarder à avoir son jeune disciple auprès de

---

deux ans (*biennium integrum*, dit de Thou) sous Baudouin, ce qui nous porte au moins à mai 1573. Vers ce temps Masson regagne Paris et Baudouin ne tarde pas à l'y rejoindre, en août 1573, appelé par le duc d'Anjou lors de l'arrivée de l'ambassade qui venait lui offrir le trône de Pologne (Cf. Masson: *Elogium Balduini, B.*, part. II, p. 260). Cette ambassade arriva à Paris le 19 août (Cf. marquis de Noailles: *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, p. 351). Baudouin devait mourir deux mois plus tard, le 24 octobre 1573, entouré des soins affectueux de Masson.

(1) *Historia Calamitatum Galliae* (A. Duchesne: *Historiae Francorum Scriptores*, t. I, pp. 89-90): « Balduinus Jurisconsultus idemque peritissimus Historiae veteris, cum mihi olim rescriberet: « Recte, inquit, tu apud Salvianum de Bagaudis, sed addo ante annos CL rursus in Gallia eos contra Diocletianum conspirasse ut leges in Panegyricis, Eutropioque et Orosio. In vita enim Mauritii signiferi et Martyrum Legionis Thebeae invenio ipsos propterea decimatos more militari, dein superstites commilitones, quod diis sacrificare noluissent, et mortem pro Christo fortiter perpessos, quod in Galliam adversus Bagaudas christianos pugnatum venire recusassent ».

(2) *Ibidem*, t. I, p. 116: « Ne quis putet Sidonianis Panegyricis, nisi quatenus consentiunt cum ceteris Historiarum Scriptoribus fidem a me habitam, audiat quid mihi rescripserit Balduinus cujus auditor fui, Historicus simul et Jurisconsultus insignis: « Panegyrici, inquit, Sidoniani habent aliquid Rhetorum et Poetarum. Itaque meminerimus, antequam his utamur, cavendum esse ne nos ipsi decipiamus, ubi de fide historiae quaeritur, sicut et Cicero de funebribus orationibus ait ».

Digitized by Google

lui. En mai 1571, Masson, auquel Cheverny avait dû faciliter les choses, et qui n'était plus sans doute dans la « nécessité » qu'il déplorait au mois de décembre précédent, s'inscrivait à la Faculté de droit d'Angers. Il n'était point venu seul, mais accompagné de son frère Jean Masson (1) qui, se destinant à l'état ecclésiastique, venait lui aussi s'initier à l'étude de la jurisprudence et peut-être de la théologie. L'Université d'Angers, qui comprenait quatre Facultés : la Faculté des droits civil et canonique, la Faculté de théologie, la Faculté de médecine et la Faculté des arts libéraux, groupait ses étudiants en six nations: Anjou, Bretagne, Maine, Normandie, Aquitaine et France (2). Tous les étudiants devant être obligatoirement inscrits à l'une d'elles, Papire Masson et son frère s'inscrivirent à la nation d'Aquitaine (3) qui était la plus nombreuse et à laquelle devait se rattacher le Forez, leur pays d'origine. Papire Masson ne tarda pas à se distinguer parmi les étudiants de cette nation, et à acquérir une certaine influence parmi eux. Agé de vingt-sept ans, comptant déjà plusieurs publications à son actif, protégé de Cheverny, le grand protecteur de l'Université après le duc d'Anjou, lié d'amitié avec Baudouin, le plus illustre des professeurs de droit, il posa, cinq mois après son arrivée à Angers, en octobre 1571 (4), sa candidature au poste de Recteur de l'Université. Le Recteur était élu par les étudiants gradués des diverses nations et choisi parmi les étudiants déjà licenciés (5). Papire Masson avait donc, dès les premiers mois de son séjour dans la capitale de l'Anjou, subi avec succès les épreuves de la licence ès lois, et ceci nous fait supposer qu'il avait déjà auparavant abordé l'étude de la jurisprudence soit dans les loisirs que lui avaient laissés ses occupations de régent, soit sous la direction de Baudouin à Paris, soit même, comme on pourrait le conclure d'un passage de son discours pro-

---

(1) *De Statu Andegavensis Academiae... Oratio*, f. *aiii* verso.

(2) L. de Lens: *Université d'Angers du XVe siècle à la Révolution française*, t. I, pp. 43, 52-53.

(3) *De Statu Andegavensis Academiae*, f. *aii* verso.

(4) *Ibidem*, f. *aii* recto.

(5) L. de Lens: *Université d'Angers*, t. I, pp. 58-59; Marcel Fournier: *Histoire de la science du droit en France*, t. III, p. 170. — Le recteur « était en réalité élu à deux degrés par tous les étudiants qui nommaient d'abord par nations des *intrantes* », qui à leur tour faisaient le choix définitif. Jusqu'en 1410, le recteur fut choisi à Angers parmi les docteurs. Après 1410, on le prit parmi les licenciés (Fournier: *loc. cit.*).

Digitized by Google

noncé comme recteur d'Angers, pendant son séjour en Italie (1). Masson, qui avait sollicité les honneurs du rectorat et qui avait été présenté aux suffrages des électeurs des diverses nations d'étudiants par la nation d'Aquitaine, fut élu à l'unanimité (2). Cette nomination le combla d'aise. Bien que choisi parmi les étudiants, le recteur était un personnage d'importance. Il présidait trois fois par semaine le Conseil de l'Université qui comprenait alors, à Angers, dix-huit membres, lui non compris, à savoir : le maître-école, les quatre docteurs-régents en droit, les quatre docteurs en théologie, le doyen de la médecine, le doyen des arts, le procureur général et les six procureurs des nations. Il avait dans toutes les cérémonies universitaires la première place, marchait précédé de bedeaux, revêtu d'une « robe rouge fourrée d'hermine, la tête couverte d'une espèce de capuchon très large et très long en manière de coiffure de jacobin, le tout d'écarlate herminée », et avait même droit, à certaines fêtes des nations d'étudiants, à être encensé dans les églises par les chanoines. Il assistait aux leçons des professeurs, contrôlait les écoles et les collèges par de fréquentes visites et percevait des indemnités spéciales sur chaque diplôme délivré aux licenciés, ainsi qu'un droit fixe lorsque les gradués prononçaient leur serment. Enfin, et c'est ce qui ne dut pas être le moins agréable à Masson, car il en profita, il était un des rares personnages possédant une clef de l'*armarium* où étaient enfermées les anciennes archives de l'Université (3).

Il nous est resté un document fort curieux de la vie de Masson à cette époque. C'est le discours qu'il prononça à son entrée en charge, le 5 novembre 1571, dans l'*Auditorium* de la Faculté des droits d'Angers, et qui fut publié quelques jours après, à Paris, par les soins de Nicolas du Mont, avec une dédicace de Masson à Cheverny (4).

Masson commence par y remercier ses électeurs de la marque de confiance qu'ils lui ont donnée en le désignant à l'unanimité pour la plus haute charge académique. Il tâchera de s'en montrer digne en ne se bornant pas à convoquer le Conseil et à solliciter les avis

---

(1) *De Statu Andegavensis Academiae*, ff. *aiii* verso et *aiiii* recto.

(2) *Ibidem*, f. *aii* recto: « cunctis suffragiis mense Octobri renunciatus ».

(3) Cf. L. de Lens: *Université d'Angers*, t. I, pp. 53-54, 60, 49, 61, 98-99, d'où nous extrayons tous ces détails.

(4) *De Statu Andegavensis Academiae Papirii Massoni Rectoris Oratio habita Andegavi in Auditorio juris nonis novemb. 1571 ad claris. virum D. Philippum Huraltum Chevernyum illustriss. Principis Henrici Andium Ducis Cancellarium*, Paris, Nic. du Mont, 1571, pet. in-8°.

Digitized by Google

de ses membres, mais en s'appliquant à présider avec zèle à la vie scolaire, à interpréter les règlements et à encourager les études juridiques. Il a été extrêmement touché que parmi les étudiants les uns ont voulu louer en lui l'érudition, d'autres l'éloquence, la plupart ses labeurs et ses veilles, et que même les professeurs n'ont pas dédaigné de se joindre à ce concert de louanges (1). Si l'honneur en rejaillit sur lui, il en rejaillit aussi sur sa petite patrie, le Forez. Pour lui, il en manifestera sa reconnaissance en accomplissant les devoirs de sa charge de telle sorte qu'on puisse lui rendre le témoignage, le jour où il s'en ira, qu'il l'a bien remplie (2).

Suit un éloge de l'Université d'Angers qui, dans la pensée de son recteur, ne le cède à aucune autre d'Italie et de France pour l'étude du droit : « Est-il possible de nommer dans toute la France ou l'Italie une école plus illustre, plus savante, plus distinguée que celle-là? Ceux qui n'ont point vu les Universités d'Italie ont l'habitude de les porter aux nues et d'en faire un éloge pompeux. Chaque fois qu'ils entendent parler d'Accurse, de Bartole et de Baldo, ces vieux jurisconsultes, ils se figurent qu'on trouve encore aujourd'hui en Italie des noms comparables à ceux-là. Pour moi, qui ai longtemps séjourné au delà des Alpes et qui ai visité tous les plus célèbres collèges des nations transalpines, j'ai pu me convaincre que Sassoferrato et Pérouse en Ombrie, comme Florence en Toscane, sont des villes bien déchues sous ce rapport, et qu'elles ne produisent plus aujourd'hui de jurisconsultes semblables à ceux que nous venons de citer. Aussi est-il fort à craindre que ceux qui admirent à l'excès ces écoles étrangères, ne prennent une mare pour une montagne, comme a dit je ne sais plus quel Italien, et n'adorent qu'une pierre sépulcrale » (3). Quant à Toulouse, à Valence, à Bourges, à Orléans,

---

(1) *De Statu Andegavensis Academiae*, f. *aii* recto et verso. — Il semble que l'élection de Masson comme recteur avait donné lieu à toute une floraison de compliments et de pièces de circonstance composées en l'honneur du nouvel élu par les étudiants et les professeurs: « Sed est illud amplissimum quod ita fecistis ut alii eruditionem pars eloquentiam plurimi labores et vigilias exquisitissimis verbis collaudarent, et ipsi crebrissimi juris interpretes partim me meis laudibus ornarent partim honorarent alienis ac suis ».

(2) *Ibidem*, f. *aiii* recto et verso.

(3) *Ibidem*, ff. *aiii* verso et *aiiii* recto: « Eaque enim in Gallia Italiave tota aut illustrior schola, aut doctior aut ornatior nominari potest? Italiae universitates qui nunquam viderunt solent eas in cœlum efferre verbis prolixèque laudare. Et quoties Accursium, Bartolum, Baldum, veteres jurisconsultos nominari audiunt, putant horum similes hodie quoque in

Digitized by Google

à Cahors, à Poitiers, à Reims, Masson ne voit pas ce qui les ferait préférer à Angers, la ville aux collines agréables « que les Muses semblent avoir choisie pour en faire leur résidence depuis qu'elles ont abandonné le Parnasse », la capitale de cet Anjou fertile et charmant qui a donné des rois « à la Syrie, à la Sicile, à la Grande-Grèce et à la Bretagne » et qui obéit maintenant à Henri, duc d'Anjou (1).

Cette évocation du futur Henri III fournit à Masson le prétexte d'un éloge assez long de ce prince, illustre guerrier qui a compris que la gloire militaire n'est rien à côté de la gloire des lettres, qui a voulu se constituer le restaurateur de l'antique Université d'Angers et y faire fleurir à nouveau la science du droit à laquelle elle avait semblé prédestinée dès sa naissance, puisque Charles, comte d'Anjou, l'avait fondée au XIIe siècle, peu de temps après la découverte que les Pisans victorieux firent à Amalfi des Pandectes de Justinien (2).

Cheverny reçoit aussi du nouveau recteur un ample tribut de louanges. Masson déclare que la dette de reconnaissance qu'il a contractée personnellement à l'égard du chancelier d'Anjou, son pro-

---

Italia reperiri. Ego diu trans Alpes fui lustravique Gymnasia earum gentium quotquot celeberrima habere dicuntur, et jam mihi persuadeor degenerasse in Umbria Sentinum et Perusium, in Hetruria Florentiam, non enim jurisconsultos pariunt tribus illis pares de quibus paulo ante demonstratum est. Ut magnopere verendum sit ne qui externa illa Gymnasia nimis admirantur ex arcem faciant cloaca (erreur typographique pour: arcem faciant ex cloaca) ut ait Italus nescio quis, lapidemque e sepulchro venerentur pro Deo ». — L'*Italus nescio quis* est Cicéron qui a employé ces deux expressions: *arcem facere ex cloaca* et *lapidem venerari pro Deo.* — Masson cite Sassoferrato (Sentinum) parce que cette ville fut la patrie de Bartole, Pérouse parce qu'elle fut la patrie de Baldo, et Florence parce qu'elle fut la patrie d'Accurse. Sassoferrato n'eut point d'université, Florence ne brilla jamais spécialement par les études juridiques. Quant à Pérouse, son « Generale Studium », fondé en 1307 par Clément V et où le droit avait été fort en faveur jusqu'à la fin du XVe siècle, était bien déchu au XVIe. Aonio Paleario déclarait dans une lettre que de son temps « tout y respirait grossièreté et barbarie » (Cf. Tiraboschi: *Storia della Letteratura italiana*, 2e éd. de Modène, t. VII, p. 125).

(1) *De Statu Andegavensis Academiae*, f. *aiiii* recto et verso.

(2) *Ibidem*, ff. *Aiiii* verso et *B* recto. — Masson se fait l'écho de la tradition universellement répandue alors et qui persista jusqu'au XVIIIe siècle, que les Pandectes furent trouvées en 1135 à Amalfi par les Pisans qui les auraient rapportées et répandues ainsi en Italie et en Occident. En réalité, les Pandectes étaient déjà connues antérieurement en Italie (Cf. Tiraboschi: *Storia della Letteratura italiana*, 2e éd. de Modène, t. III, pp. 417 et suiv.).

Digitized by Google

tecteur, est infinie. Que ne lui doit pas de son côté l'Université? « Nous savons, dit-il, que c'est lui qui a conseillé au prince de tourner ses regards sur elle et de la relever. Qui donc soutient avec plus de zèle que Cheverny à la cour du prince les intérêts des hommes doctes? Quel protecteur a l'Université, quel défenseur a la Justice, quel ami ont les Lettres, sinon le seul Cheverny? Certes, lorsqu'il apprendra que votre choix souverain m'a élu recteur, mon bienveillant Mécène adressera ses félicitations à son protégé absent, et dès qu'il en aura l'occasion il signalera au prince mon travail et mon application pour que je reçoive la digne récompense de mon mérite » (1).

Masson adresse ensuite quelques mots d'éloge à Guillaume de Lesrat, président du présidial d'Angers, et au lieutenant criminel Pierre Ayrault, qui portaient un grand intérêt à l'Université et ne dédaignaient pas d'honorer de leur présence les disputes publiques qui avaient lieu à la Faculté des droits (2). Puis il passe en revue les professeurs de cette Faculté à laquelle il appartenait. Il y en avait quatre en 1571 : François Baudouin, Michel Commeau, Pierre Barbes ou Barberi et Jean-Raoul de la Guibourgère. C'est sous ces maîtres que Masson a étudié la jurisprudence, et il est intéressant de connaître ce qu'il pensait de chacun d'eux. Baudouin occupe dans son admiration la première place. Son éloquence est égale à sa science du droit et il réunit en sa personne les qualités que Cicéron reconnaissait à Publius Crassus et à Mucius Scævola lorsqu'il appelait le premier *eloquentium jurisconsultissimum* et le second *jurisconsultorum eloquentissimum*. Depuis longtemps ses écrits l'ont rendu immortel, et Masson ne craint pas d'affirmer qu'il est supérieur à de célèbres jurisconsultes de l'antiquité comme Julius Paulus et Ulpien, et l'égal de Papinien (3). Michel Commeau, âgé alors de plus de soixante ans, et qui enseignait à Angers depuis trente-sept ans, nous est représenté comme un vieillard attaché strictement à la

(1) *De Statu Andegavensis Academiae*, ff. *B* verso et *Bii* recto: « Namque eum scimus... principi auctorem fuisse Academiae respiciendiae atque sublevandae. Quis doctorum hominum causam agit in aula principali accuratius quam Chevernyus ? Aut quem patronum habet Academia, quem Astræa vindicem, quem literae amicum praeter hunc unum Chevernyum ? Qui cum rectorem me esse factum summo consensu vestro audierit pius Maecenas absenti alumno certe gratulabitur et meam operam atque industriam principi primo quoque tempore probabit, ut virtutis præmium tribuat merenti ».

(2) *Ibidem*, f. *Bii* recto.

(3) *Ibidem*, f. *Bii* verso.

Digitized by Google

doctrine traditionnelle de Bartole et de Baldo, que Masson, le futur admirateur de Cujas, ennemi des Bartolistes, a l'air de considérer comme passablement rébarbative (1). Mais ce que le recteur loue dans ce vieux maître, qui malgré son grand âge ne manque pas un seul jour de dispenser son enseignement du haut de sá chaire, c'est son ardeur infatigable au travail, et il nous transmet le mot d'un ancien que Commeau ne cessait de répéter à ses étudiants : « Même si j'avais un pied dans la tombe, je voudrais encore ajouter à ce que je sais ». Pierre Barbes ou Barberi, un vénérable ecclésiastique, qui avant d'arriver à Angers avait enseigné avec succès à Cahors, est célébré pour son érudition et son éloquence, ainsi que le Breton Jean-Raoul de la Guibourgère, chargé plus spécialement de l'enseignement du droit canon (2).

De ces quatre docteurs-régents de la Faculté des droits auxquels dans cette cérémonie officielle Masson distribue leur part d'éloge, un seul vraiment était remarquable et a laissé un nom dans l'histoire de la jurisprudence : Baudouin, et c'est à lui surtout que Masson pensait dans la conclusion de son discours, en exhortant les étudiants à s'appliquer avec ardeur à l'étude, sous la direction de ces maîtres, afin d'être dignes de recevoir ce titre de jurisconsulte, le plus beau titre, disait-il, que l'on pût ambitionner et qui devait procurer de la gloire, des honneurs et des fonctions importantes dans l'Etat (3).

Masson dut remplir pendant trois mois ses fonctions de recteur, suivant l'usage. Il poursuivit ses études juridiques, vivant avec Baudouin dans une intimité étroite qui fournira plus tard à Hotman, lors de sa querelle avec Masson, l'occasion de sous-entendus calomnieux sur les mœurs de l'un et de l'autre (4). Nous avons vu qu'il avait pris assez rapidement, presque dès son arrivée à Angers, sa licence ès lois (5). Il prépara ensuite et passa, probablement vers la fin de son séjour à Angers, en 1573, son doctorat en droit civil et en

---

(1) *Ibidem*, f. *Biii* recto: « spinosam... sed receptam et gravem Bartoli Baldique doctrinam proponit » dit Masson.

(2) *Ibidem*, f. *Biii* recto et verso. Sur ces professeurs, cf. L. de Lens: *Université d'Angers*, t. I, pp. 208, 211-214.

(3) *De Statu Andegavensis Academiae*, ff. *Biii* verso et *Biiii* recto.

(4) Cf. *Strigilis Papirii Massoni per Matagonidem de Matagonibus*, 1re éd., 1575, pp. 25-26.

(5) Dans la *Strigilis*, Hotman fait sans doute allusion à cette licence passée dans des conditions particulières, lorsque s'adressant à Masson il s'exprime en ces termes: « qui transitus fuisti licentiatus Andegavi sub camino » (p. 12).

Digitized by Google

droit canon (1). Il continua en même temps à s'appliquer aux études historiques sous la direction de Baudouin. Il profita de sa charge de recteur pour fouiller les archives de l'Université d'Angers et y relever de vieux documents qu'il utilisera plus tard dans les *Annales Francorum* ou dans le *De Episcopis Urbis*. La clef de l'*armarium* qui lui avait été confiée ne resta guère en repos. Il nous avoue y avoir lu entre autres choses la charte de confirmation des privilèges de l'Université d'Angers octroyée par le roi Jean II le Bon en 1356 (2), ainsi qu'une lettre du cardinal Adimari Alamanni à la même Université, annonçant la mort de Grégoire XII peu après sa renonciation à la tiare (3). Suivant l'habitude qu'il avait contractée en Italie, il ne néglige point à Angers la recherche des documents épigraphiques. C'est ainsi que dans l'abbaye de Saint-Aubin il s'est arrêté plus d'une fois pour lire l'éloge en vers latins que l'évêque Ulger avait consacré à Marbode et qui figurait gravé sur la tombe de ce dernier dans l'église de cette abbaye où il mourut (4).

Plus d'une fois Masson et Baudouin durent travailler ensemble à l'élucidation de questions historiques. Masson, non content d'adopter la théorie de son maître sur les relations de la jurisprudence et de l'histoire, se plaira plus tard à illustrer par des publications nouvelles des problèmes auxquels s'était appliqué Baudouin. Cela lui arrivera en 1588 en éditant les *Gesta Collationis Carthagini habitæ* qui sont en même temps la première publication des procès-verbaux de cette fameuse conférence entre les catholiques et les donatistes dont Baudouin avait écrit l'histoire en 1566, et comme le complément naturel et la conclusion du traité d'Optat de Milève sur le schisme donatiste publié par le même Baudouin en 1563 et 1569 (5). C'est Baudouin qui le premier essaiera d'établir entre le schisme des donatistes et celui des calvinistes un parallèle que Masson reprendra pour son compte dans la dédicace des *Gesta* à Elisabeth d'Autriche et dans deux lettres qu'il adressera, le 15 octobre 1586 et le 6 février

---

(1) Dans le *Ms. 5584* de l'Arsenal, f. 87 (Notes biographiques de Martin Billet de Fanière), on lit: « brevi temporis spatio juris utriusque laurea est insignitus ».

(2) *A. F.*, éd. in-4° de 1578, p. 472.

(3) *D. E. U.*, f. 339 verso.

(4) *A. F.*, éd. cit., p. 246.

(5) *Historia Carthaginiensis Collationis sive disputationis de Ecclesia, olim habita inter catholicos et donatistas...*, Paris, C. Frémy, 1566, in-8°. — *S. Optati libri VII de Schismate Donatistarum*, Paris, 1563, in-8° (réimprimé dans la *Delibatio africanae historiae ecclesiasticae*, Paris, 1569, in-8°).

Digitized by Google

1587, au pape Sixte-Quint (1). Tandis que Masson, encore séparé de Baudouin, composait, en décembre 1570, sa relation du mariage de Charles IX, dans son « étude » du collège Cardinal, Baudouin préparait à Angers son *Panégyric* sur le même événement. Lorsque le maître et l'élève auront tous deux quitté Angers pour Paris, l'ambassade polonaise auprès du duc d'Anjou leur donnera également l'occasion d'exercer leurs talents (2). Il y a là sans doute plus que de simples coïncidences. Le disciple marchait dans l'ombre de son maître, dont l'influence se fera sentir à maintes reprises dans l'œuvre de Masson. Nous avons un exemple frappant de la vénération qu'il garda toujours pour Baudouin et de l'autorité qu'il attribuait jusque vers la fin de sa vie à ses jugements, dans une note ajoutée dans ses derniers jours au *Supplément du De Episcopis Urbis*. Masson ayant émis une affirmation sur Optat de Milève, la trouva ensuite en contradiction avec les *Commentaires* de Baudouin. En revoyant le texte de son manuscrit, il a mis en marge du passage ces simples mots : *Cum hæc scriberemus non satis legeramus Commentarios Balduini celebris Jurisconsulti in Optatum* (3).

L'enseignement de Baudouin semble également avoir à la longue modifié la mentalité religieuse de Masson. Le jurisconsulte qui fit le tour de toutes les sectes religieuses de son temps (ne l'accusait-on pas d'avoir jusqu'à sept fois changé de religion?) pour finir dans les bras du P. Maldonat, était en réalité un « parfait honnête homme » qui éprouvait « une grande indifférence pour les formes sous lesquelles se manifeste la pensée religieuse » et faisait partie du grand nombre de ceux « qui désiraient que la régénération du catholicisme s'opérât sans révolution, par les voies légales, et qui désapprou-

---

(1) Cf. *Gesta Collationis Chartagini* (sic) *habitae*, 1re éd., 1588, ff. limin. ++ recto, +++ recto et verso. — Les brouillons des lettres de Masson à Sixte-Quint que nous alléguons ci-dessus, et où est repris le parallèle des donatistes et des calvinistes, se trouvent, pour la première dans le *Ms. fr. nouv. acq. 1086* de la Bibliothèque nationale (f. 81) et dans le *Ms. 5585* de l'Arsenal (ff. 82-83), pour la seconde dans le *Ms. 135* du fonds *Baluze* (f. 106) de la Bibliothèque nationale. Tous ces brouillons sont autographes. V. *Appendice: Pièces* IV et V.

(2) *Panégyric de M. Balduin sur le mariage du Roy*, Angers, R. Picquenot, in-4°, 1571. — *De legatione polonica oratio F. Balduini... ad CC. V. Jo. Sarium Zamoiscium legatum polonum...*, Paris, P. L'Huillier, 1573, in-4°. — *Epistola ad Stanislaum Osium Cardinalem, unà cum actis legationis de regno ad Henricum Poloniae Regem. P. Namossio* (anagramme de Masson) *auctore*, Paris, Denis du Pré, 1574, in-4°.

(3) *S. D. E. U., Ms. lat. 5148*, f. 24 recto (Biblioth. nationale).

Digitized by Google

vaient une séparation violente d'avec Rome » (1). On connaît ses tentatives irénistes pour faire cesser en France l'âpreté des luttes religieuses, et ses efforts pour répandre l'ouvrage de Georges Cassander qui préconisait dans un esprit de large tolérance la pacification religieuse (2). C'est de lui que Masson, qui l'avait entendu célébrer la modération de Bucer et de Melanchthon (3), a appris à juger plus tard avec assez d'impartialité, au moins avec toute l'impartialité dont il était capable, un réformateur comme Calvin. N'y a-t-il point comme un écho de l'esprit irénisto du maître dans l'horreur qu'il manifestera plus tard pour les discordes causées par l'hérésie et les guerres religieuses, dans la vanité qu'il proclamera des futiles querelles théologiques, dans l'approbation qu'il semblera donner au *Nil hoc ad edictum prætoris* de Cujas, et dans l'admiration sans réserve qu'il éprouvera devant le magnifique testament de son ami Pierre Pithou (4). Sans doute le grain de tolérance semé dans l'âme de Masson par Baudouin sera au début peut-être lent à germer, comme nous le verrons, par suite des influences de certains groupes de son entourage et des nécessités de la politique, mais nous en saisirons pourtant la trace et nous le verrons petit à petit s'épanouir et donner ses fruits.

II

Masson, ayant terminé ses études de droit et pris son double doctorat juridique, regagna Paris après deux ans de séjour dans la capitale de l'Anjou qu'il dut quitter vers juin 1573. Il avait alors vingt-neuf ans. Philippe Hurault de Cheverny, son protecteur, décida de l'attacher à sa maison. Charles Perrault dit qu'il « le mit dans sa bibliothèque », Niceron qu'il « lui donna le soin de sa bibliothèque » (5), et à leur suite tous ceux qui ont eu peu ou prou à s'occu-

---

(1) Haag: *France protestante*, t. II, p. 28.

(2) *De Officio pii ac publicae tranquillitatis vere amantis viri in hoc Religionis dissidio*, Bâle, 1561, in-8°. — Cet ouvrage de Cassander ou Cadsand fut publié sans nom d'auteur par les soins de Baudouin. L'année suivante une nouvelle édition en paraissait à Bâle et une autre à Paris. Le titre de l'œuvre à lui seul était tout un programme (Cf. H. Hauser: *Les sources de l'Histoire de France. XVIe siècle*, t. III, pp. 175-176 et 204-205).

(3) *Elogium Balduini* (*B.*, part. II, p. 257).

(4) *Cuiacii Vita* (*B.*, part. II, p. 306). *Petri Pithœi Elogium* (*B.*, part. II, pp. 339-343).

(5) Ch. Perrault: *Hommes illustres*, 3e éd., Paris, 1701, t. I, p. 102; Niceron: *Mémoires*, t. V, p. 186.

Digitized by Google

per de Masson ont répété à l'envi que ce dernier fut le « bibliothécaire » de Cheverny. Or de Thou, qui a été la source unique de Perrault et de Niceron, ne dit pas cela, mais simplement que « Philippe Hurault de Cheverny, chancelier du duc d'Anjou, qui au milieu des occupations de sa charge, animé d'une ardente sympathie à l'endroit des lettres, formait sa bibliothèque en rassemblant des livres de partout, attacha Papire Masson à sa suite », que « pendant six ans celui-ci entra si avant dans la faveur et l'intimité de son protecteur qu'il eut le loisir d'ajouter à ses études particulières la connaissance des affaires de l'Etat, et que grâce aux ouvrages rares qu'il avait pu se procurer pendant cette sinécure, il put mettre au jour de nombreux documents et composer quantité d'écrits » (1). D'autre part, si Masson avait été le bibliothécaire de Cheverny, il n'aurait pas éprouvé le besoin, dans la dédicace de ses *Annales Francorum*, de le remercier d'avoir mis libéralement à sa disposition les ressources abondantes de sa bibliothèque (2), car il est naturel qu'un bibliothécaire use des livres dont il a la garde. La vérité est que Masson eut ses entrées dans la riche bibliothèque du personnage qui l'avait attaché à sa maison, comme il eut vers le même temps ses entrées à la bibliothèque du Roi, à la bibliothèque de Catherine de Médicis, à celles du collège de Navarre, de la Sorbonne, de Saint-Victor, du couvent des Augustins, de l'abbaye de Saint-Denis et dans un grand nombre de bibliothèques particulières comme celles de Nicolas du Mont, de Jean de Saint-André, de Claude Mondain, de Clément Dupuy, d'Antoine Matharel, de Claude Fauchet, etc. (3). Qu'il ait, à l'occasion, fourni des indications et des conseils à son protecteur curieux de rechercher des livres rares, surtout des livres d'histoire, qu'il ait peut-être aidé à organiser et à agencer la bibliothèque, cela n'est pas à exclure, mais aucun texte ne nous l'indique. Son rôle auprès de Cheverny a été bien différent de celui d'un biblio-

(1) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., f. *eiiij* recto: « in viri ampliss. Philippi Huralti Chevernii Andium Ducis Cancellarii, qui inter negotia aulica impenso in literatos amore bibliothecam libris undiquaque collectis instruebat, *familiam ascitus est*, in qua per sex annos tanti patroni seu familiaritate, sive gratia adeo profecit, ut publicarum rerum notitiam ad privata studia adiecerit, et ope librorum exoticorum, quos in illo otio sibi comparaverat, multa eruerit multa sit commentatus ».

(2) *A. F.*, f. limin. dédicace: « illo enim insigni liberalitate magnam librorum copiam ex bibliotheca sua suppeditante hos Annales quadriennio absolvi ».

(3) V. plus loin, liv. II, chap. II, § III.

Digitized by Google

thécaire (1). Il y a été comme une sorte de secrétaire et d'historiographe officiel chargé de servir par des écrits de circonstance et de commande la politique de Cheverny qui n'avait en vue que les intérêts de son prince le duc d'Anjou et de Catherine de Médicis, dont le chancelier du duc avait la confiance. Ce rôle, Masson le tiendra non pas seulement pendant les six ans où il fit partie intégrante de la maison de Cheverny (2), mais postérieurement encore en plus d'une occasion. Si l'on ne craignait de faire un anachronisme, on pourrait dire que Masson fut, au service de la propagande de Cheverny, comme une sorte de journaliste qui, une fois sa tâche remplie, avait toute facilité pour se livrer à ses études personnelles et à des travaux historiques plus désintéressés, plus étendus et d'un genre moins éphémère, pour lesquels son Mécène lui faisait même accorder parfois des subsides sur la cassette de son maître, comme cela arrivera pour la composition des *Annales Francorum* (3). La situation de Masson était en somme une véritable sinécure, un *otium*, comme s'exprime de Thou, et ce n'était point trop que de la payer de quelques menues besognes de commande. Masson avait un tel crédit auprès de Cheverny que des poètes, dès 1573, s'adressaient à lui en le priant de faire agréer à son maître les vers qu'ils lui dédiaient, et il s'acquittait avec succès de la mission qu'on lui avait confiée (4).

---

(1) Il est à noter qu'Hotman qui nous fournit, soit dans le *Monitoriale*, soit dans la *Strigilis*, nombre de renseignements sur Masson et sur ses relations avec Cheverny, et qui s'était renseigné sur lui auprès de ses amis de Paris, ne fait aucune mention de ses soi-disant fonctions de bibliothécaire. Il fait allusion au contraire, dans ces deux pamphlets et dans des lettres à ses amis, à une tout autre fonction: celle d'écrivain aux gages de Cheverny et de la reine-mère.

(2) Niceron parle de *dix* ans, mais il s'agit évidemment d'une erreur de typographie. De Thou et Perrault parlent de six ans. De Thou, beau-frère de Cheverny et ami de Masson, était bien placé pour être renseigné.

(3) F. Hotman: *Strigilis Papirii Massoni*, 1re éd., 1575, pp. 11, 22, 28.

(4) Le *Ms. fr. 24519* de la Bibl. nat. contient aux ff. 316-317 une pièce de vers latins de Gillo Junius (Gilles Juin, de Saumur). Dans cette pièce, dédiée à Masson et composée avant septembre 1588, puisque Cheverny y est encore désigné comme ayant les sceaux, le poète rappelle que quinze ans auparavant il a eu le bonheur de voir agréer ses vers par Cheverny, grâce à l'obligeance de Masson. On trouve la même pièce imprimée au f. 63 du *Ms. fr. 22861*. Voici le passage auquel nous faisons allusion :

.....ab hinc quindenis plus minus annis
Huraldo qui justiciae moderatur habenas
illustri, magnoque viro, vir docte, rogatus
obtuleris versus, ad eum quos mittere musa

Digitized by Google

C'est sans doute dans les premiers temps de son séjour auprès de Cheverny que Masson fut chargé d'écrire au pape Grégoire XIII, au nom des chanoines de Saint-Martin de Tours, toute une série de lettres dont nous ignorons la teneur, mais qui devaient avoir quelques relations avec les controverses incessantes que soutenaient et que soutinrent encore longtemps après ces chanoines avec l'ordinaire pour la conservation de leurs privilèges (1). Nous savons que ces lettres furent écrites en 1573 (2). Avait-il reçu mission de les écrire alors qu'il était encore à Angers, ou en fut-il chargé par Cheverny lui-même? Nous ne savons. Il avait en tout cas fait le voyage de Tours pour se documenter, et l'on doit rapporter à ce voyage cette *Description de la ville de Tours* (*Urbis Turonum Descriptio*), aujourd'hui perdue, ainsi que l'*Histoire de la Canonisation de saint Martin de Tours* (3) (*Historia Canonizationis Sancti Martini Turonensis*), dont l'idée première dut lui être fournie par la documentation à laquelle il avait eu recours pour ses lettres. Ces deux ouvrages ne sont point arrivés jusqu'à nous.

Le 9 mai 1573, le duc d'Anjou avait été élu roi de Pologne par la diète de ce royaume, et son élection ayant été confirmée par les maréchaux, une ambassade avait été nommée pour lui en porter l'annonce officielle. Cette ambassade arriva à Metz le 10 août et fit

---

ausa meis fuerit modicis de rebus agentes
musa quidem tenuis subrustica, frigida, dura;
cui tamen, ut bonus favisti pectore mihi.
Namque meos, per te versus accepit amicè
ac hilari vultu perlegit maximus heros.
Quin mea tunc juvit fœlice favore petita.

Gilles Juin demande encore cette fois à Masson une faveur identique. — Ce Gilles Juin, de Saumur, avait peut-être connu P. Masson à Angers. On trouve deux pièces de vers latins de lui dans le *Tombeau de Jacques Bouju* (Cf. Lachèvre: *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle*, pp. 248-249).

(1) On peut voir dans les *Ms. 84, 282, 283* du fonds *Baluze* toute une série de controverses que ces chanoines soulevaient constamment à propos de leurs privilèges.

(2) Dans le *Ms. 5585* de l'Arsenal, on trouve, dans la liste des ouvrages imprimés et mss. de Papire Masson dressée par son frère et qui occupe les ff. 73-78, la mention: *Epistolae plures ad Gregorium XIII. ex persona canonicorum Sti Martini Turonensis 1573.* La même mention mais sans la date se retrouve dans les *Mémoires de Trévoux*, mars 1705, p. 552.

(3) Les *Mémoires de Trévoux*, mars 1705, pp. 550-551, mentionnent ces deux ouvrages. Le second est en outre mentionné dans la liste des œuvres de Masson du *Ms. 5584* de l'Arsenal (ff. 119-120).

Digitized by Google

son entrée dans Paris le 19 du même mois. Mais elle avait dépêché au-devant d'elle des courriers plus rapides. L'un de ceux-ci, arrivé le premier à Paris porteur de la bonne nouvelle, un certain Conrad (1), fut hébergé par Cheverny. Comme il ne parlait pas le français, mais connaissait quelque peu le latin, Cheverny le confia aux bons soins de Masson qui fut chargé de lui faire les honneurs de Paris, et comme il nous le raconte, de le conduire partout où il désirait aller. Masson s'acquitta du mieux qu'il put de sa mission et nous a laissé le récit de l'ascension qu'il lui fit faire des tours de Notre-Dame, du haut desquelles le Polonais exprima son admiration pour le panorama étendu de Paris par ce jeu de mots latin : *Non urbem sed orbem video* (2). L'arrivée de l'ambassade apportant le décret d'élection au duc d'Anjou donna lieu à des fêtes somptueuses auxquelles Masson assista. Tout Paris n'avait d'yeux que pour la Pologne et pour ses gentilshommes dont pas un n'ignorait le latin et dont plusieurs parlaient l'italien, l'allemand et même le français avec une pureté rare chez des étrangers (3). Masson fut émerveillé de cette noblesse polonaise dont tous les membres étaient comme autant d'humanistes épris de Rome et de l'antiquité qu'ils essayaient de ressusciter à leur façon dans leurs institutions politiques, et qui avaient subi l'influence de cette époque qui porte dans l'histoire polonaise le nom de siècle d'or (4). La Pologne était une autre Italie dont la renaissance avait commencé dès le XIIIe siècle chez elle, et qui s'était encore affinée par l'apport d'italianisme de Bona Sforza, fille de Jean Galéas, qui, mariée à Sigismond Ier, avait fait régner pendant trente ans à la cour polonaise le luxe et le faste des cours italiennes. La cour à moitié italianisée des Valois reçut les ambassadeurs polonais d'une façon digne d'eux. Compliments, harangues,

(1) Nous ne le connaissons que sous ce nom que P. Masson nous a transmis. L'ambassade polonaise comprenait 12 ambassadeurs, 250 gentilshommes et une foule de serviteurs (Cf. marquis de Noailles: *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, p. 350).

(2) *D. F. G.*, éd. de 1618, pp. 238-239.

(3) Cf. de Thou: *Historiae sui temporis*, éd. de Londres, 1733, t. III, p. 280; *Histoire universelle*, trad. sur l'éd. latine de Londres, t. VI, pp. 698-699. Le texte de de Thou est la reproduction presque textuelle du récit de Masson dont nous parlerons peu après (*Epistola ad Stanislaum Osium Cardinalem, unà cum actis legationis de regno ad Henricum Poloniae Regem. P. Namossio auctore*, f. 4). V. *Appendice, Notes additionnelles*, 4: *Un plagiat de J.-A. de Thou.*

(4) Cf. marquis de Noailles: *Henri de Valois et la Pologne*, t. I, pp. 270-271 et 405.

Digitized by Google

cérémonies se succédèrent pendant un mois, entremêlés de pompeux cortèges, de banquets, de spectacles. Baudouin était venu exprès d'Angers, mandé par Henri III qui désirait l'emmener en Pologne pour réorganiser l'Université de Cracovie. En attendant, on employait ses talents oratoires à lui faire célébrer le chef de l'ambassade Jean-Sar Zamoyski et l'ambassade elle-même (1) et il dédiait à l'avance à l'Université de Cracovie une discussion juridique (2), tout en traduisant sans y mettre son nom la *Chronique* de Jean Herburt de Fulstein, membre de l'ambassade, qui allait paraître cette même année, in-4°, sous le titre de : *Histoires des roys et princes de Pologne*. Les poètes accordaient leur lyre en l'honneur de la Pologne et de son roi. Jean Dorat célébrait l'entrée des ambassadeurs dans Paris, et la fête splendide offerte en leur honneur par Catherine de Médicis, aux Tuileries, et pour laquelle Ronsard lui-même avait écrit des vers (3). Jean Bonnefons chantait l'entrée solennelle de Henri comme roi de Pologne dans Paris, Claude Binet l'adieu de Henri à la France et de la France à Henri (4). Nous savons l'amitié qui liait Baudouin et Masson. Dorat et Bonnefons étaient également de ses amis (5), et nous présumons qu'il connut soit près de Dorat, soit chez Cheverny, Ronsard dont il écrira plus tard l'*Eloge* et Claude Binet qui empruntera quelques détails à cet *Eloge* pour sa *Vie de*

---

(1) *De legatione polonica oratio Fr. Balduini...*, Paris, P. L'Huillier, 1573, in-4°.

(2) *Balduini J. C. Ad Academiam Cracoviensem disputatio, de quaestione olim agitata in auditorio Papiniani...*, Paris, P. L'Huillier, 1573, in-4°.

(3) *Ad Amplissimos Polonorum legatos Parisiorum urbem ingredientes Jo. Aurati poetae regii, prosphonetici versus*, Paris, Frédéric Morel, 1573, in-8°. — *Magnificentissimi spectaculi a regina, regum matre, in hortis suburbanis editi, in Henrici regis Poloniae invictissimi nuper renunciati gratulationem descriptio Io. Aurato, Poeta Regio, auctore*, Paris, Frédéric Morel, in-4°. — Cf. de Thou: *Hist. universelle*, éd. fr. de Londres, 1734, t. VII, p. 12.

(4) *Ad Errieum Valesium serenissimum Poloniae Regem, Lutetiam celebri pompa ingredientem, panegyricus Joannis Bonefonii Arverni Claromontani*, Paris, 1573, in-8°. — *L'adieu de France au serenissime Roy de Pologne: Augmenté de la Responce et Adieu: du Roy de Pologne à la France...* Par Claude Binet, B[eauvaisis]. Paris, pour M. Gadouleau, 1573, in-8°.

(5) Nous avons vu précédemment, à propos du *Libellus exercitationum adversus haereses*, un passage qui semble prouver que Masson était déjà en relation avec Dorat au moins dès 1569. En 1573, Masson et Dorat collaboreront au Tombeau de Baudouin. Bonnefons sera du nombre des poètes qui avec Dorat et d'autres écriront des pièces en l'honneur de la réponse de Masson et de Matharel à la *Franco-Gallia* d'Hotman, en 1575.

Digitized by Google

Ronsard (1). Tous ces personnages gravitaient plus ou moins autour du duc d'Anjou et de Cheverny, de même que Masson. Il aurait été extraordinaire que ce dernier n'eût point tenu sa place dans ce concert franco-polonais. Il fut l'historiographe de l'ambassade polonaise comme il avait été l'historiographe du mariage du roi Charles IX. Peut-être la relation qu'il en écrivit lui fut-elle commandée par Cheverny lui-même. C'est une sorte de journal ou de chronique des faits et gestes de l'ambassade, où sont décrites avec exactitude l'entrée des ambassadeurs à Paris, les diverses cérémonies au Louvre, à Notre-Dame, au Parlement, la chevauchée triomphale du nouveau roi entouré des deux noblesses à travers Paris et la luxueuse fête donnée par Catherine de Médicis aux Tuileries, après un souper, où les tables ôtées, on vit s'avancer un rocher surmonté de seize filles de la reine qui étaient autant de nymphes représentant les seize provinces de France, et qui, après avoir fait entendre « des chants dignes des sirènes », descendirent de leur rocher pour offrir des présents au roi de Pologne, puis donnèrent le branle à des danses gracieuses inventées exprès pour la circonstance (2). Une sorte d'appendice assez bref relate le départ de l'ambassade et du roi de Pologne, le voyage à travers l'Allemagne et l'arrivée en Pologne (3).

Nous avons là une relation intéressante dont la valeur documentaire historique est attestée par le large usage qu'en a fait dans son *Histoire universelle* Jacques-Auguste de Thou, qui a trouvé de fort bonne prise non seulement les faits racontés par son ami Masson, ce qui était normal, mais encore son latin qu'il ne se donne même pas la peine de modifier sérieusement (4). Il n'est que juste de rendre à Masson ce qui lui appartient.

---

(1) V. plus loin, liv. II, chap. III, § III, et *Appendice, Notes additionnelles*, 14. Masson fut un peu plus tard, comme avocat et comme substitut du procureur général, le collègue de Claude Binet, devenu avocat au Parlement et qui fut substitut du procureur général Jacques de la Guesle en 1583. Cl. Binet sera l'éditeur du *Tombeau de Ronsard*, auquel collaborera Masson (Cf. P. Laumonier: *La vie de P. de Ronsard, de Claude Binet*, Introduction, pp. XVI, XVIII, XXIII).

(2) *Epistola ad Stanislaum Osium Cardinalem, una cum actis legationis de regno ad Henricum Poloniae Regem. P. Namossio auctore*, ff. 11-12. — Cf. de Thou: *Hist. univ.*, éd. fr. de Londres, 1734, t. VII, pp. 11-12.

(3) *Epistola ad Stanislaum Osium una cum actis legationis*, etc., ff. 13-16.

(4) Cf. *Appendice, Notes additionnelles*, 4: *Un plagiat de J.-A. de Thou.* — Les livres LVI-LVII de l'*Histoire* de de Thou ont paru avec la 3e partie de cette *Histoire*, en 1607, du vivant de Masson et à l'époque de la plus grande intimité de Masson et de J.-A. de Thou.

Digitized by Google

Masson semble avoir composé cette relation au fur et à mesure des événements qu'il y raconte : c'est dire qu'il s'y appliqua dès le mois d'août 1573, date de l'arrivée des ambassadeurs à Paris, jusqu'à la fin de février 1574, où on eut la nouvelle de l'arrivée de Henri à Cracovie. Il ne devait la faire paraître qu'en mars 1574.

Entre temps, une grande douleur le frappait. Le 24 octobre 1573 mourait à Paris, au collège d'Arras, son maître et ami François Baudouin, âgé de cinquante-trois ans. Une tradition vraisemblable veut que Baudouin, qui avait passé à travers tant de sectes chrétiennes, ait fini dans les bras du P. Maldonat, avec lequel il s'était lié à Paris (1). Masson n'a pas mentionné la présence de son ancien confrère Maldonat aux derniers moments de son ami, mais il affirme que celui-ci rendit le dernier soupir entre les mains de sa fille Catherine, après avoir reçu les sacrements et fait profession de la foi traditionnelle. Masson, qui avait été son élève préféré et qui devait toujours garder fidèlement son souvenir, s'occupa de lui rendre les derniers devoirs. C'est grâce à ses soins que le jurisconsulte fut enterré dans le cloître des Mathurins qui était le lieu des assemblées universitaires. Masson choisit lui-même l'emplacement du tombeau de son maître tout près de celui du mathématicien anglais Jean de Holywood, et il fit graver sur la pierre tombale cette épitaphe curieuse de son invention où il associait la gloire de Cujas vivant à celle de Baudouin défunt : O Cujas, ci-gît Baudouin, souviens-t'en et porte-toi bien, car vous deux morts, la jurisprudence sera la proie d'un lourd sommeil. *Cujaci, Balduinus hic iacet, hoc tecum reputa, et vale, mortuis vobis Jurisprudentiam corripiet gravis sopor* (2).

Après avoir donné à son maître une digne sépulture, Masson lui consacra un « tombeau » littéraire. En collaboration avec Dorat, le poète dont l'hospitalière demeure près de la porte Saint-Victor lui était sans doute familière depuis 1569, et avec Charles de Marillac, un jeune avocat au Parlement, plein de promesses (3), il composa et

---

(1) Le P. de Saligny, dans sa *Vie de Maldonat* (*Ms. 1192-641* de la Bibliothèque de Grenoble, p. 223), écrit: « François Baudouin... ne crut pas pouvoir mieux finir sa vie qu'entre les mains de son ami [Maldonat] qui entendit sa dernière confession et qui par les sentiments de piété qu'il tascha de lui inspirer le disposa à la mort chrétienne qu'il fit à Paris en 1572 ». — On remarquera que le P. de Saligny se trompe d'une année.

(2) *Elogium Balduini* (*B.*, part. II, pp. 260-261). Cf. Jacques du Breul: *Théâtre des antiquitez de Paris*, éd. de 1639, p. 376.

(3) Sur Charles de Marillac, qu'il ne faut pas confondre avec l'archevêque

Digitized by Google

publia l'*Eloge de Baudouin* qui parut en 1573, peu après la mort du jurisconsulte, chez Denis du Pré (1). Ce petit ouvrage où Masson faisait pour la première fois suivre son nom du titre de jurisconsulte, est dédié à l'Université d'Angers que mettait en deuil la mort du professeur qui avait été sa gloire. Il comprend, outre l'éloge en prose latine de Baudouin par Masson, trois pièces de vers latins : un *tumulus* de 38 vers par Dorat, une pièce anonyme de 18 vers et une autre de 33 vers de Charles de Marillac. De qui est la pièce anonyme en vers iambiques trimètres et dimètres, sorte de poème symbolique alambiqué, intitulé *De Balduini pueri ostento quo præsagiebatur futurum egregium Jurisconsultum,* qui nous raconte que tout jeune Baudouin se trouvant à la cour de Charles-Quint avait bu, un jour qu'il avait soif, la boisson préparée pour l'empereur, et voit dans cette aventure le présage assuré qu'il devait boire plus tard aux sources profondes du droit?

Qui Cæsaris puer ebibit
Sitiens lagœnam : Cæsaris leges sacras
Sitientius vir ebibet.

M. Marty-Laveaux dit qu'elle est probablement de Dorat (2). Et il n'y a rien d'absolument impossible, un contemporain comme François Hotman, qui ne savait pas que Masson s'adonnait parfois à la poésie latine, l'ayant cru lui aussi (3). Mais, dans ce cas, on s'explique difficilement que Dorat n'ait pas signé cette pièce comme la précédente, et plus difficilement encore qu'elle ne figure point dans le recueil de ses poèmes, alors que la pièce précédente y a trouvé place au livre II des *Epigrammata* (4). Ne serait-il pas plus plausible de penser que cette pièce est de Masson lui-même qui a voulu interpréter le sens caché de l'aventure qu'il a mentionnée d'autre part dans l'*Elogium*? La pointe qui termine ce court poème, l'interrogation qui en marque le début quelque peu oratoire, la forme elle-même péniblement contournée et recherchée, correspondent bien à

---

de Vienne du même nom, son parent, cf. La Croix du Maine: *Bibliothèque,* 1re éd., p. 46; Bayle: *Dictionnaire,* 5e éd., t. III, p. 338. Il mourut en 1580.

(1) *Elogium Francisci Balduini cum epitaphio. Papirio Massono iurisc. Io. Aurato Poeta Regio, et Car. Marill. in Par. Parl. Cur. Advoc. auctoribus. Ad Scholam Andegavensem,* Paris, Denis du Pré, 1573, in-4°.

(2) Marty-Laveaux: *Œuvres poétiques de Jean Dorat. Notice sur J. Dorat,* pp. LXXV-LXXVI.

(3) *Strigilis Papirii Massoni,* éd. de 1575, p. 16.

(4) Dorat: *Poematia,* p. 267.

Digitized by Google

ce que nous connaissons des poésies de Masson. Il n'est pas jusqu'à certains vers qui ne rappellent les expressions de sa prose dans le récit de la même aventure (1). Enfin, ne savons-nous pas que fréquemment Masson insère des vers à la fin de ses *Eloges*, sans même indiquer que ces vers sont de lui? Le fait que la pièce figure après celle de Dorat n'est pas une raison suffisante pour l'attribuer sans plus au poète limousin. Au contraire, il est tout naturel que dans la partie poétique du tombeau de Baudouin, Masson ait laissé la première place au prince des poètes latins de son temps, et par déférence se soit mis à sa suite, précédant toutefois le plus jeune de ses collaborateurs, Charles de Marillac.

Mais l'intérêt principal de la publication réside surtout dans l'*Eloge de Baudouin* qui en occupe la plus grande partie. Nous avons là le premier essai de biographie individuelle d'un moderne tenté par Masson, qui méditait, nous l'avons vu, depuis la fin de l'année 1570, d'écrire « les vies des grands personnages sortis de la France depuis cent ans en ça » (2). Ce fut là son début dans le genre des *éloges* et des *vies*. Il en écrira à foison au cours de son existence. Mais ici il est nécessaire de faire une remarque qui a son importance. Masson a distingué très nettement ce qui est *éloge* et ce qui est *vie*, et n'a voulu faire œuvre strictement historique que dans les *vies*. Malheureusement, Balesdens ayant édité en 1638, sous le titre général d'*Elogia*, un recueil collectif d'œuvres de Masson appartenant au genre biographique et comprenant à la fois des *vies* et des *éloges*, recueil réimprimé encore en 1656, on a pris l'habitude de ne pas les distinguer suffisamment, et l'on a pris souvent toutes ces biographies pour des panégyriques. Le jugement tranchant de l'Allemand Morhofius, écrivant avec le plus grand sérieux que « Jean Papire Masson, avocat au Parlement de Paris, a édité en 1656 et dédié au chancelier Pierre Séguier ses *Elogia* qui tout en ayant la couleur de panégyriques sont de quelque utilité pour l'histoire littéraire » (3),

---

(1) Miratus impubis decus pueritiae
Miratus altos spiritus
Caesar remisit absolutum
(*De Balduini pueri ostento.*)

Quo audaci facto magis innotuit, mirante Carolo probanteque formosi adolescentis audaciam (*Balduini Elogium*).

(2) *Entier discours*, Dédicace, f. *Ajj*.

(3) *Danielis Georgii Morhofii Polyhistor literarius, philosophicus et practicus*, 4e éd., Lubeck, Peter Broeckmann, in-4°, t. I, liv. I, chap. XIX. *De Vitarum scriptoribus*, p. 227: « ...Massonius... edidit Paris, 1656, in-8°, *Elogia* sua

Digitized by Google

a été accepté les yeux fermés, alors qu'il est bien évident que cet érudit à l'allemande, un modèle du genre, n'avait même pas ouvert l'édition dont il parle, où il aurait vu, dès les premières pages, par la *Vie de Masson*, que celui-ci était mort en 1611 et n'avait pu dédier en 1656 une œuvre au chancelier Séguier. Or Masson a intitulé *éloges* soit les panégyriques officiels qu'il faisait pour ainsi dire par ordre, soit les commémorations qu'il consacrait à des amis, et, respectant la loi du genre, sans avoir alors la prétention de faire œuvre impartiale d'historien, il a volontairement laissé dans l'ombre les côtés les moins recommandables des personnages dont il avait la tâche de retracer la vie. Il a par contre volontairement intitulé *vies* les biographies où il n'avait ni à obéir à des ordres, ni à observer les ménagements ordinaires de l'amitié. Cela est si vrai que nous avons de lui parfois un *éloge* et une *vie* du même personnage, comme c'est le cas pour Charles IX, dont l'*éloge* est l'œuvre du panégyriste par ordre, mais dont la *vie* est l'œuvre impartiale de l'historien. Cela ne veut pas dire que les *Eloges* seront dénués de toute valeur historique, mais comme Masson l'a dit lui-même, et comme le lui avait enseigné Baudouin à propos des Panégyriques de Sidoine Apollinaire (1), l'historien ne devra user de leur témoignage qu'avec circonspection.

L'*Eloge de Baudouin*, écrit aussitôt après la mort de son maître par Masson, est un témoignage rendu à l'amitié. Masson l'a écrit avec son cœur et nous a présenté le jurisconsulte dont il fut le disciple préféré sous les traits les plus favorables. Qui pourrait trop l'en blâmer puisqu'il n'a pas eu le moins du monde l'intention de faire œuvre d'historien, comme l'a fait remarquer Bayle avec beaucoup d'à-propos (2). Il nous le dépeint ennemi des guerres civiles et des massacres, ami des honneurs plus que des richesses, simplement curieux, dans ses rapports avec les grands chefs de la Réforme, de connaître les raisons qui les avaient éloignés de l'Eglise romaine et n'approuvant pas au fond leurs doctrines. C'est une fausseté insigne évidemment de couvrir par ce pieux mensonge les nombreux chan-

---

inscripta Petro Seguierio Franciae Cancellario... vitas recenset... breviter omnia nec sine panegyricis coloribus. Invenies tamen nonnumquam quae ad rem seu notitiam literariam prodesse possunt ».

(1) *Historia Calamitatum Galliae* (A. Duchesne: *Historiae Francorum Scriptores*, t. I, p. 116).

(2) Bayle: *Dictionnaire*, 5e éd., t. I, art. *Baudouin*, pp. 478-483. Note A: « il (Moréri) n'a donc point pu se permettre toutes les fraudes que Masson a pu couler sous le titre favorable d'*Elogium Francisci Balduini* ».

Digitized by Google

gements de religion bien connus de Baudouin que ses anciens coreligionnaires huguenots appelaient *Tritapostata* ou *Ecebolius*, en mémoire du sophiste de Constantinople de ce nom, qui fut le précepteur de Julien l'Apostat et dont la conscience était si souple qu'il embrassait toujours la foi de l'empereur régnant. C'était pousser un peu loin la curiosité des choses religieuses pour Baudouin que de changer jusqu'à sept fois de croyance, comme on assure qu'il fit. Evidemment Masson devait être embarrassé par cette particularité de la vie de son maître, mais il aurait mieux fait de garder là-dessus un silence complet que de proclamer une fausseté évidente pour tout esprit non prévenu. La seule excuse qu'on puisse lui trouver, c'est que peut-être cette explication de ses voyages et de son séjour auprès des réformés a bien pu lui être fournie par Baudouin lui-même avec qui il s'était assez souvent entretenu de la Réforme et des réformés (1). Masson, écrivant cet éloge d'après les souvenirs des conversations de son maître, s'est encore rendu coupable de diverses inexactitudes moins graves que celle que nous venons de signaler et que Bayle et Heineccius ont pris soin de relever (2). Quoi qu'il en soit et malgré ses imperfections, l'*Eloge de Baudouin* de Masson est resté le document biographique principal que nous ayons sur le jurisconsulte d'Arras (3) et celui dont se sont inspirés tous les biographes postérieurs.

Après avoir rendu ce tribut d'hommage à son maître, Masson

---

(1) Cf. *Elogium Balduini* (*B.*, part. II, p. 257): passages sur Bucer, Melanchthon, Calvin. — *Vita Calvini* (*B.*, part. II, p. 427): Masson y dit que Baudouin lui avait montré des lettres autographes de Calvin.

(2) Bayle: *Dictionnaire*, 5e éd., t. I, art. *Baudouin*, pp. 478-483, Notes B, D; t. II, art. *Duaren*, pp. 326-330, Note E. — Heineccius: *Jurisprudentia romana et attica...*, in-f°, Leyde, 1738, t. I, *Francisci Balduini Opuscula... Praefatio*, pp. III-IV.

(3) On trouve un court éloge de Baudouin dans les *Elogia* de Scévole de Sainte-Marthe (*Opera*, éd. de Paris, P. Durand, 1616, in-8°, 2e partie, pp. 100-101). Scévole de Sainte-Marthe ne parle pas de P. Masson, et ne paraît pas s'en être inspiré. Mais tous les biographes postérieurs, Aubert Lemire (*Elogia belgica*), Valère André (*Bibliotheca belgica*), Isaac Bullart (*Eloges historiques*), Niceron (*Mémoires*, t. XXVIII), s'inspirent surtout de lui. Aubert Lemire reproduit textuellement en plus d'un endroit les phrases mêmes de Masson (*Elogia belgica*, Anvers, 1609, in-4°, pp. 81-83). Masson est d'ailleurs, malgré les défauts qu'il lui reconnaît, l'unique biographe de Baudouin qui retienne l'attention de Bayle, et Heineccius, tout en s'élevant contre ses erreurs, se rapporte surtout à son témoignage (*Jurisprudentia romana*, t. I, praefatio, pp I-XV).

Digitized by Google

reprit sa besogne d'historiographe de l'ambassade polonaise. Il termina sans doute le récit du voyage de Henri III en Pologne vers la fin de février 1574, dès que la nouvelle de son arrivée parvint à Paris. Le 10 mars 1574, il dédiait sa relation au cardinal polonais Stanislas Hosius. Né à Cracovie en 1504, Hosius avait fait ses études dans sa ville natale, puis à Padoue et à Bologne. Excellent juriste et théologien remarquable, il avait joué un rôle de premier plan au Concile de Trente. Gardien farouche de l'orthodoxie en Pologne, archevêque de Warmie (Ermeland), cardinal en 1561, fixé à Rome définitivement depuis 1569, il était un des membres les plus en vue du Sacré Collège. Son archevêché en faisait le plus riche seigneur ecclésiastique de Pologne, lui assurant 12.000 florins de revenus annuels qu'il aurait pu facilement augmenter et porter à 40.000, au rapport du nonce Fulvio Ruggieri, s'il avait voulu pressurer ses sujets comme le faisaient les autres évêques. Dépendant relativement peu du roi, l'archevêque de Warmie étant le seul qui ne fût pas nommé directement par lui, il était pourtant absolutiste, à l'encontre de la plupart des Polonais (1). Est-ce sur les conseils de Cheverny, chargé des intérêts que le nouveau roi avait laissés derrière lui, que Papire Masson dédia au cardinal polonais les *Acta legationis*? On pourrait le penser, car il importait à Henri d'avoir pour soi à Rome un cardinal aussi puissant et dont l'influence sur sa patrie était si grande. Mais il se peut également que cette dédicace soit une initiative personnelle de Masson.

La lettre par laquelle Masson faisait hommage de son travail à Hosius, « gloire du Sacré Collège et lumière de sa nation » (2), nous révèle qu'il caressait le projet, au début de cette année 1574, d'aller sous peu se fixer à Rome, et de s'attacher, comme tant d'autres gens de lettres d'alors, à la maison d'un cardinal. Pourquoi ce

---

(1) Cf. marquis de Noailles: *Henri de Valois et la Pologne*, t. I, p. 357; t. II, pp. 104, 107, 110-113, 225-226. Sur le cardinal Hosius (1504-1579), on peut consulter: du Verdier: *Histoire des cardinaux illustres*, pp. 188-199; Moréri: *Dictionnaire*, éd. de 1759, t. VI, pp. 83-84; Bayle: *Dictionnaire*, 5e éd., t. II, pp. 800-801; Eichhorn: *Der ermlaendische Bischof und Cardinal Stanislaus Hosius*, Mayence, 2 vol., 1851-1855. La correspondance de ce cardinal a été éditée par Fr. Hipler et V. Zakrzewski aux frais de l'Académie de Cracovie sous le titre: *Stanislai Hosii... et quae ad eum scriptae sunt Epistolae...*, 2 vol. in-4°, Cracovie, 1879-1888. La vie d'Hosius écrite par son compatriote et contemporain Rescius figure dans le premier de ces deux volumes.

(2) *Epistola ad Stanislaum Osium*, etc.: « purpurati ordinis decus ac gentis tuae clarissimum lumen ».

Digitized by Google

cardinal n'aurait-il point été Hosius? « Bien que je ne doute pas, lui écrivait Masson, que des relations de ces événements ne vous soient déjà parvenues, et bien que je vous sois inconnu, je vous offre mon travail comme l'annonce de mon retour en Italie. Dès mon arrivée, c'est vers votre cour que tout droit je me dirigerai, car je sais que le mérite des érudits trouve libre accès auprès de vous, au point que Rome se réjouit de voir dans votre suite briller tout l'éclat de celle de Bessarion » (1). Sept ans après avoir quitté l'Italie, Masson était donc repris du désir de revoir le *bel paese* et d'aller s'y établir définitivement. La maison de Cheverny, à laquelle il était attaché, devait lui paraître offrir à son ambition un champ plus limité, maintenant que Henri était parti en Pologne, et, en outre, la mort soudaine de Baudouin auquel il s'était lié l'avait affecté profondément. Peut-être faut-il voir là des raisons à son désir de revoir l'Italie. Quoi qu'il en soit, son projet ne devait point se réaliser. Il avait eu beau modifier son nom en lui donnant une vague tournure polonaise qu'il croyait peut-être plus apte à lui donner accès auprès du cardinal, et s'appeler Namossius (2) dans sa lettre et dans les *Acta legationis*, il ne reçut pas l'offre qu'il attendait. Peut-être aussi n'insista-t-il pas longtemps, car les événements se précipitèrent et il devint visible (dans l'entourage de Cheverny plus qu'ailleurs) que, la santé de Charles IX déclinant, le nouveau roi de Pologne ne tarderait pas à revenir en France. Le désir de Masson n'est pas moins significatif. A diverses époques de sa vie il regardera encore du côté de l'Italie, et douze ans plus tard, en 1586, un même désir, encore insatisfait, le prendra de revoir Rome et d'y trouver une de ces sinécures si favorables aux lettrés (3).

---

(1) *Epistola ad Stanislaum Osium*: « ...Quae etsi non dubito ab aliis quoque scripta ad aures tuas jam pervenisse, meam tamen in hac re operam quamvis ignotus offero, praenunciam reversionis in Italiam meae. Cum autem istic ero, recta ad comitatum tuum pergam: ad quem audio patere aditum virtuti eruditorum hominum, sic ut Roma Bessarionis Nicaeni familiam in tua relucere gaudeat ».

(2) P. Namossius est l'anagramme de P. Massonius. La finale *oyski*, *oiski*, polonaise, se traduisait en général en latin par *oscius*. L'humaniste Zamoyski, qui avait été le chef de l'ambassade, a publié tous ses ouvrages sous le nom latin de Zamoscius. Le souci de l'anagramme fit maintenir les deux *s* par Masson.

(3) Cf. *Ms. fr. nouv. acq. 1086*, Bibl. nat., f. 81, et *Ms. 5585* de l'Arsenal, ff 82-83: brouillon de lettre à Sixte-Quint du 15 octobre 1586. V. *Appendice. Pièces:* IV.

Digitized by Google

Quel que soit le motif qui empêcha la réalisation du dessein de Masson, il semble bien en tout cas que sa correspondance avec le cardinal Hosius ne se soit pas bornée à la dédicace des *Acta legationis*. Nous trouvons en effet dans la liste des œuvres imprimées et manuscrites de Masson, dressée par Billet de Fanière d'après les notes de Jean Masson, avec la mention d'une *Epistola ad Stanislaum Hosium de itinere Henrici Andegavorum Ducis in Poloniam*, qui n'est évidemment pas autre chose que la deuxième partie des *Acta legationis*, celle d'une autre lettre qui figure sous ce titre : *Epistola ad Stanislaum Osium super quædam facta historica*, et sur laquelle nous manquons totalement de lumières (1).

Au moment où Masson publiait les *Acta legationis*, il écrivait la *Vie de Jacques Charpentier*, médecin et philosophe, professeur au Collège Royal, célèbre par sa retentissante querelle avec Ramus. Mort le 1er février 1574, on lui avait fait de solennelles funérailles au cours desquelles avait surgi un vif incident, le corps des médecins (qui eut d'ailleurs gain de cause) ayant émis la prétention de marcher dans le cortège avant les professeurs du Collège Royal (2). Son oraison funèbre avait été prononcée le 7 février au Collège Royal, par Claude Hermodore Gozzi, et publiée quelques jours après avec un *tumulus* auquel avaient collaboré, entre autres, Dorat, Léger du Chesne et Belleforest (3). L'*Oratio* de Gozzi est naturellement un panégyrique. Il n'en est pas de même de la *Vita Carpentarii* de Masson publiée elle aussi peu après la mort du personnage (4). C'est le

---

(1) Cf. *Mémoires de Trévoux*, mars 1705, p. 552. Ni l'*Epistola ad St. Hosium* ni aucune lettre de Hosius à Masson ou de Masson à Hosius ne figurent dans: *St. Hosii... et quae ad eum... Epistolae*, 2 vol. in-4°, Cracovie, 1879-1888, publiés par Hipler et Zakrzewski.

(2) Passerat a consacré à cet incident une épigramme piquante (*Poemata*, in-8°, 1602, p. 227) :

In Medicos qui se Doctoribus regiis anteponi voluerunt in efferendo Carpentario :

Vicistis, Medici: vestrum est subisse feretro
Queis placet ex socii funere partus honos.
Vestrum efferre homines; exangue efferte cadaver.
Hoc vobis medicae linquitur artis opus.

(3) *Ia. Carpentarii Professoris et Medici Regii Tumulus A Doctissimis quibusdam viris Graecè et Latinè descriptus, cùm oratione funebri disertissimi viri Claudij Hermodori Gozzii habita Lutetiae in Aud. Reg. die septima Febr. 1574*, Paris, Gabriel Buon..., 1574, in-4°. Malgré son titre le tombeau contient aussi des pièces françaises, deux sonnets dont un de Belleforest.

(4) *Vita Iac. Carpentarii. Papirio Massono Iurisc. Auctore*, Paris, Denis du Pré, 1574, in-4°.

Digitized by Google

premier essai de biographie historique écrit par Masson sans autre souci que celui de la véracité et de l'impartialité. C'est dire que nous avons là non un *éloge* mais une *vie*, au sens où il l'entendait. Masson mentionne les succès de Charpentier comme professeur, la clarté de son enseignement, la solidité de son érudition philosophique et de ses connaissances médicales, et son attachement à la foi traditionnelle. Il ne dissimule pas ses défauts : un orgueil démesuré qui lui rendait insupportable la seule pensée de trouver un égal, une propension à la colère contre laquelle toute philosophie était impuissante, et une jalousie à l'égard de ses confrères qui provoquait en lui de véritables crises et qui, dit-on, fut cause de sa mort. Masson avait dû connaître Charpentier d'assez près chez Dorat qui était son ami en même temps que celui de Charpentier. C'est un mérite qui n'est pas négligeable chez lui de n'avoir pas voulu sacrifier la vérité à des considérations d'amitié. Masson n'a pas manqué de nous dire son opinion à propos de la fameuse querelle entre Ramus et Charpentier, qui avait tellement excité les esprits qu'elle ne fut sans doute pas étrangère au meurtre de Ramus à la Saint-Barthélemy. Sur le fond de la question il est d'accord avec Charpentier pour prendre la défense d'Aristote traité par Ramus de la façon que l'on sait. Il est aristotélicien sans être d'ailleurs contre Platon et il félicite Charpentier d'avoir su mêler à son aristotélisme la vénération et l'étude du « divin » Platon, ce qui est exact. Il célèbre le génie des deux adversaires, accordant à Ramus la palme de l'éloquence et l'habileté à manier le sophisme, à Charpentier la supériorité des connaissances et la justice de la cause. C'est un jugement fort impartial de la part d'un homme de ce temps, et auquel il y aurait sans doute de nos jours fort à reprendre. Mais on ne pourrait que s'accorder avec lui quand il déclare que de telles querelles sont plus nuisibles qu'utiles et qu'elles n'aboutissent qu'à assurer le triomphe d'un verbalisme vain au détriment de la vraie science (1). Rabelais, parlant de cette querelle dans le nouveau prologue du quart livre de Pantagruel et mettant en scène Ramus et Galland qui soutenait les mêmes idées que Charpentier (2), ne semble pas être d'un autre avis.

---

(1) *Vita Carpentarii* (*B.*, part. II, pp. 270-273).

(2) Parmi ceux qui prirent nettement le parti de Charpentier dans cette querelle, on peut citer avec Galland, Govéa, Périon et le plus grand nombre des professeurs. Par contre, une grande partie de la jeunesse des écoles fut séduite par la nouveauté des théories de Ramus. — Dans les *Prima Scaligerana*,

Digitized by Google

Masson, qui écrivait aussitôt après la mort de Charpentier, a fait une allusion à la mort de Ramus et a signalé le jeu de mots qui courut à propos de la fin des deux adversaires, emportés l'un par l'eau (1), le second par le feu de sa jalousie, mais il ne fait pas la moindre mention de la fameuse légende qui veut qu'à la Saint-Barthélemy Charpentier ait fait assassiner Ramus par ses étudiants, légende que l'on ne voit guère surgir que vingt ans après, comme l'a établi Joseph Bertrand dans une étude destinée à réfuter les assertions du livre que Charles Waddington a consacré à Ramus. Le silence de Masson apporte ainsi une confirmation à la thèse de J. Bertrand (2).

III

De mars à juin 1574, Masson ne publia rien. Sa vie n'en était pas moins studieuse. Il travaillait déjà dès cette année à ses *Annales* (3) qui devaient paraître à la fin de 1577, et il entassait les matériaux pour ce qu'il considérait déjà comme la grande œuvre destinée à établir sa réputation. Il fouillait sans relâche les bibliothèques publiques et privées. Entre temps, il circulait en observateur curieux et attentif à travers cette cour de Charles IX agonisant. Les gens de la maison de Cheverny avaient intérêt à tout voir et à tout savoir pour prévenir Henri, le maître absent dont il était visible que le retour n'était qu'une question de temps, et qui avait eu un si grand regret, non point certes par excès de tendresse fraternelle, à s'éloigner l'année précédente de son frère malade. Masson faisait aussi sa société des lettrés. Nous l'avons vu en relation avec Dorat, et par lui sans doute avec les hommes de la Pléiade. C'est alors qu'il a connu Thomas Martin, un régent parisien du collège de Boncourt, recteur de la Sorbonne en 1572, et que nous retrouverons, vers 1580, principal du collège de l'Esquille, à Toulouse, recteur en l'Université

---

on prête à Joseph Juste Scaliger ce propos: « Carpentarius optimus juventutis doctor, et Ramo praeferendus » (*Prima Scaligerana*, Utrecht, P. Elzevier, 1670, p. 32).

(1) Le corps de Ramus avait été traîné par les rues et jeté finalement dans la Seine.

(2) Cf. Ch. Waddington: *Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions*; J. Bertrand: *Jacques Charpentier est-il l'assassin de Ramus?* (*Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1881, pp. 286-322). Cf. aussi, même revue, 1er avril 1881, pp. 719-720, une lettre de Ch. Waddington et la réponse de J. Bertrand.

(3) Cf. Dédicace des *Annales*, f. limin. n. ch.: « quadrienno absolvi ».

Digitized by Google

de cette ville, en 1585, et chef à Toulouse, en 1594, d'un groupe d'admirateurs et d'amis de Masson (1).

Vers le même temps, Masson est lié avec Belleforest, l'historiographe, qui devait moins lui plaire pour sa façon de concevoir l'histoire que par l'enthousiasme qu'il professait sans mesure et sans goût parfois pour la langue italienne et les productions les plus diverses d'outre-monts qu'il s'appliquait à traduire en notre langue (2). Comme Belleforest préparait vers ce temps une édition augmentée de la *Cosmographie* de Munster qui devait paraître en 1575 chez Nicolas Chesneau, il sollicita de Masson quelques renseignements sur le Forez. Masson lui adressa une description du Forez qui nous a été conservée (3), et toujours soucieux de l'histoire, y ajouta quel-

---

(1) Sur Thomas Martin, cf. du Boulay: *Historia Universitatis Parisiensis*, éd. de 1673, t. VI, pp. 728 et 731; *Archives de la Haute-Garonne, Inventaire de Roschach*, p. 302, art. 155; René Gadave: *Les documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse* (*Bibliothèque méridionale*, 2e série, t. XIII), pp. 190-191, pièce 555. — Thomas Martin, après son séjour à Paris, fut appelé auprès de lui par Simon Vigor, son ami, devenu archevêque de Narbonne, qui le conduisit à Rome. Au retour, il s'établit à Toulouse. Il avait été recteur à Paris au moment de la Saint-Barthélemy. Dans les *Mss.* de la Bibliothèque nationale *fr. 22861* (f. 53) et *fr. 24519* (f. 311), on trouve la copie d'un fragment de lettre adressée à Papire Masson par Thomas Martin, de Toulouse, en 1594. — Vers 1574, à l'époque où Masson dut le connaître à Paris, Thomas Martin était lié avec Dorat, Ronsard, Baïf, Duret, Passerat, comme on peut s'en convaincre par une lettre que Muret lui adresse de Rome et où il lui envoie ses saluts pour toute cette docte compagnie. La lettre est sans date, mais d'après le contexte, elle est de peu postérieure à l'apparition de la *Franciade* (*Marci Antonii Mureti... Orationes, Epistolae et Poemata...*, Lipsiae, sumptibus Joh. Grossi et soci. literis Christiani Michaelis, 1672, in-8°, p. 693: *Muretus Thomae Martino suo*). P. de Nolhac, dans *Ronsard et l'humanisme*, 1re partie, XII, p. 135, fait mention de cette lettre de Muret et en cite un passage, d'après l'édition Ruhnken, t. I, p. 595. Thomas Martin devait être, comme Papire Masson, assidu aux réunions des lettrés dans la maison de Dorat, à Saint-Victor.

(2) Il avait déjà traduit : en 1571, les *Secrets de la vraie agriculture* d'Agostino Gallo; en 1572, les *Epîtres des princes* de Girolamo Ruscelli. Il devait traduire, en 1578, les *Heures de récréation et après-dînées* de Luigi Guicciardini, et, en 1580, les *Histoires tragiques* de Bandello. Il maniait avec assez d'aisance le vers italien (Cf. E. Picot: *Français italianisants*, t. II, pp 90 et suiv.).

(3) Elle figure aux ff. 546 verso-547 recto du *Ms. fr. 16661* de la Bibliothèque nationale. L'ordre des ff. a été bouleversé: le f. 547 recto contient le début et le f. 546 verso la suite de la description. Les ff. précédents contiennent une série de notes généalogiques sur les comtes de Forez et de Beaujolais que Masson, par la même occasion, adressait à Belleforest. — La partie qui con-

Digitized by Google

ques généalogies des comtes de Forez et de Beaujolais. Belleforest utilisa ces renseignements géographiques et historiques dans son ouvrage, et au lieu même où il les utilisait il mentionnait élogieusement à deux reprises Masson, le qualifiant d' « homme d'autant rare lecture qu'autre de son aage, et qui est des mieux versez en belles et si diligentes recerches », et peu après, parlant de Saint-Germain-Laval, la petite ville qui avait vu naître son informateur, il ajoutait : « de ceste-cy est natif ce docte homme que j'ai nommé cy dessus, à sçavoir Papirius Maçon ornement des siens, et un jour une lumière de nostre France duquel j'ay retiré ces mémoires de la description particulière de son pays, et la Généalogie de quelques comtes de Forests et des seigneurs de Beaujoulois, que je vous mettray cy après le plus brievement qu'il me sera possible » (1). Pour comprendre ces éloges dithyrambiques, il faut se reporter au moment où ils ont été écrits, c'est-à-dire vers 1575. On savait à ce moment que Masson travaillait à des *Annales* dont on faisait grand bruit à l'avance dans l'entourage de Cheverny et de la reine-mère, et l'on savait aussi qu'il avait été choisi de concert avec Matharel, procureur de Catherine de Médicis, comme l'homme capable de répondre à Hotman et de réfuter la *Franco-Gallia* (2).

Masson ne faisait pas uniquement sa société des lettrés. Il ne fuyait pas la compagnie des artistes, nombreux à la cour des Valois. Nous savons qu'il fréquentait, vers 1574, l'atelier du peintre Jean de Court, le portraitiste qui, en 1572, avait remplacé auprès de Charles IX François Clouet, et qu'il eut en particulier l'occasion d'y

---

tient la description de Forez a été publiée par Reure dans le *Bulletin de la Diana*, t. XIII, 1902-1903, pp. 89-90. Une autre *description de Forez*, en latin, de Masson, qui figure dans le *Ms. 135* de la collection *Baluze* (ff. 21 recto à 24 recto), plus complète et accompagnée aussi de notes historiques, date probablement de la même époque. Peut-être faut-il y voir une première ébauche des renseignements demandés par Belleforest ; Masson aura rédigé ses notes en latin et en aura ensuite extrait l'essentiel en français pour son correspondant. On retrouvera maint détail et mainte expression de cette *Forensis Regionis Descriptio* dans la *D. F. G.*

(1) *La cosmographie universelle de tout le monde... auteur en partie Munster, mais beaucoup plus augmentée, ornée et enrichie, par François de Belleforest Comingeois, tant de ses recherches, comme de l'aide de plusieurs mémoires envoyez de diverses villes de France par hommes amateurs de l'Histoire et de leur patrie...*, Paris..., Nicolas Chesneau..., 1575, 2 t. in-f°, t. I, p. 317, col. 1 et 2.

(2) Voir plus loin, liv. II, chap. I, § I.

Digitized by Google

admirer le portrait que ce peintre avait fait du roi de Pologne (1). Jean de Court semble du reste avoir été assez prisé des gens de lettres, et si Masson incidemment a eu un mot élogieux pour sa peinture, des poètes tels que Desportes et Joachim Blanchon n'ont point dédaigné de lui consacrer des sonnets (2).

Les événements politiques qui marquèrent à partir du mois de mai l'année 1574 allaient donner à l'activité littéraire de Masson une allure tout officielle. La mort de Charles IX survenue le 30 mai laissait le trône vacant. La reine-mère Catherine de Médicis avait pris la régence dès le lendemain, en attendant le retour du roi de Pologne auquel, dès le 4 juin, avaient été expédiés des courriers pour lui « annoncer la mort du feu Roy et le prier d'accélérer sa venue » en France (3). Catherine était impatiente de cette arrivée, Cheverny, sa créature et le chancelier de Henri en France, ne l'était pas moins. On craignait les intrigues des mécontents ralliés au duc d'Alençon, le plus jeune frère de Charles IX. La conspiration récente de La Molle et de Coconnas autorisait toutes les craintes. Il fallait faire flèche de tout bois, travailler l'opinion en faveur de la régence féminine que venait de combattre violemment François Hotman dans sa *Franco-Gallia*, et que les huguenots voyaient d'un fort mauvais œil, tandis que les catholiques modérés se rapprochaient des protestants, au moins dans le Languedoc, sous la conduite de Damville (4). Il fallait célébrer la mémoire du roi défunt, son zèle à conserver même par des mesures sanglantes l'intégrité du catholicisme, la légitimité de la régence de Catherine et de l'appel à la couronne de France du roi de Pologne. Masson fut employé à cette besogne de propagande. Peu de temps après la mort de Charles IX, en juin probablement, il faisait paraître chez Denis du Pré son *Elogium Caroli IX* (5), panégyrique outré et déclamatoire dont la seule lecture montre que c'est une œuvre de commande, où il ne faut point chercher à découvrir une œuvre d'historien, ni même la véritable pensée de Masson, puisque moins de deux ans après, écrivant cette fois non plus un *Eloge*,

---

(1) *Historia Caroli IX* (*B.*, part. I, p. 529) : chap. *Sermones eius ante mortem.*

(2) Cf. sur Jean de Court, Adolphe Siret: *Dictionnaire historique et raisonné des peintres*, 3e éd., 1883, t. I, p. 234.

(3) L'Estoile: *Mémoires-journaux*, éd. Brunet, t. I, p. 5.

(4) J.-H. Mariéjol: *Catherine de Médicis*, pp. 201-203.

(5) *Elogium Caroli IX Francorum Regis Pap. Massono autore*, Paris, Denis du Pré, 1574, in-4°.

Digitized by Google

mais une *Vie de Charles IX*, il jugera tout autrement ce roi et fera œuvre d'historien. Dans l'*Elogium Caroli IX*, il s'agit de combattre le parti protestant qui relève la tête et peut devenir dangereux pour les desseins de la reine-mère. Masson s'étend donc longuement sur les malheurs que les huguenots ont procurés à la patrie en suscitant la guerre civile. Louis de Bourbon, les trois Coligny, Calvin, Théodore de Bèze ne sont pas épargnés. Ils auraient amené la ruine complète de la patrie si la régence après la mort de Henri II n'avait été confiée à la reine-mère, « femme d'une rare constance », qui a su élever ses enfants d'une façon remarquable, et si Dieu n'avait eu pitié de la France. Ici se placent les lignes les plus tristes qui soient jamais sorties de la plume stipendiée de Masson qui se fait, avec tant d'autres de ses contemporains (1), l'apologiste de la Saint-Barthélemy. Cette pitié de Dieu, c'est le massacre : *At enim scelerum vindex Deus miseratus calamitates Galliæ extinxit faces civilium bellorum, rebellium alios ferro opprimens, alios igni, alios aqua, alios morbo, alios laqueo, ipsum Gasparem* (l'amiral Coligny) *tot præliorum superstitem et pugnacissimos centuriones scopulus reorum Lutetia mactavit sic ut una dies monstra Deo hominibusque invisa sustulerit* (2). On a beau vouloir faire la part de la fièvre et de la passion du temps, on ne peut guère trouver d'excuse à l'approbation d'un tel massacre, même si cette approbation est jusqu'à un certain point de commande. On ne peut que déplorer que Masson ait oublié en cette circonstance et les enseignements de son maître Baudouin et le noble exemple que celui-ci avait donné en se refusant à défendre la Saint-Barthélemy quand on voulut l'en charger (3). Mais si elle est sans excuse, son attitude ne peut-elle pas s'expliquer par un

---

(1) Entre autres, Dorat (*Elegia in Te Deum laudamus*, in *Poematia*, liv. II, pp. 92-95) ; Ant. de Baïf (*Œuvres*, éd. Marty-Laveaux, pp. 376-377) ; Guy du Faur de Pibrac qui fit, comme on sait, une apologie de la Saint-Barthélemy, rééditée récemment par A. Cabos: *L'apologie de la Saint-Barthélemy*, 1922, in-8°. — Sur les apologistes de la Saint-Barthélemy, cf. F. Charbonnier: *La poésie française et les guerres de religion* (1560-1574), pp. 339-353 ; de Thou: *Histoire universelle*, éd. fr. de Londres, in-4°, 1734, t. VI, pp. 451-457.

(2) *Elogium Caroli IX* (*B.*, part. I, p. 373). Dans l'*Historia Caroli IX* (*B.*, part. I, pp. 511 et 513) Masson rejettera sur Charles IX la responsabilité du massacre et déclarera que le roi agit par ruse et cruauté (astu et saevitia), et que la populace irritée usa à l'égard des victimes de toutes sortes de sévices et de cruautés. Il semble regretter les excès sans désapprouver complètement la mesure en elle-même.

(3) Cf. Eug. et Em. Haag: *France protestante*, art. *Baudouin*, t. II, p. 31.

Digitized by Google

motif politique? Charger la volonté de l'Eternel ou charger la mémoire de Charles IX de la responsabilité du massacre, même quand on semblait l'approuver, c'était en décharger d'autant Henri III. D'autre part, suivant une remarque faite par de Thou, on voyait des hommes « respectables par leur piété, leur science et leur intégrité, revêtus des premières charges du Royaume... louer contre leurs sentiments ou excuser par complaisance une action qu'ils détestaient dans le cœur... dans la fausse persuasion où ils étaient que les circonstances où l'on se trouvait, et le bien de l'état demandaient qu'ils tinssent ce langage » (1). Cette remarque de l'historien à propos de Morvilliers, de Christophe de Thou, de Pibrac et de Pompone de Bellièvre, apologistes de la Saint-Barthélemy, ne peut-elle s'appliquer à Masson? Il y a des raisons de croire qu'il n'approuvait point au fond de son cœur ce massacre. Il protestait en effet dans ses *Annales Francorum* qu'il composa entre 1574 et la fin de l'année 1577, contre la cruauté d'un méprisable moine (*vilis monacus*) qui avait préconisé en Allemagne une guerre sainte d'extermination contre les Juifs ennemis de la religion chrétienne? Et vingt-cinq pages plus loin, à propos de l'hérésie des Albigeois, il déclarait que ni la violence ni la persuasion n'étaient capables d'arrêter une hérésie, et pour bien marquer sa véritable pensée, il soulignait lui-même ce qu'il estimait important : « Ni le supplice de Pierre de Bruys, écrivait-il, ni les prédications de saint Bernard, ne purent arrêter les progrès de la secte. On ne doit pas s'en étonner, *car les fausses religions sont semblables aux torrents qu'aucun obstacle ne peut empêcher d'inonder les campagnes et de causer des ravages pendant quelque temps* » (2). Ces deux passages, à peu près au

(1) De Thou: *Histoire universelle*, éd. fr. de Londres, in-4°, 1734, t. VI, pp. 457-458.

(2) *A. F.*, éd. in-4°, 1578, p. 272: *Ludovicus Septimus*: « Crudelior in eos Rodulphus vilis monachus fuit qui concionibus suis in Germania prima ac secunda dicebat, et bellum sacrum suscipi et Judaeos christianae religionis hostes trucidari oportere: ac nisi Bernardus et alii sapientes viri, sententiam illam voce ac literis citò damnassent, multo plures Judaeos Germania sustulisset ». — Le passage est d'autant plus significatif que Masson n'avait guère de sympathie pour les Israélites, comme on peut s'en convaincre dans plusieurs passages de ses œuvres, en particulier *De Episcopis Urbis*, f. 112 verso, cap. *Bonifacius V. A. F.*, p. 287: *Ludovicus Septimus*: « Ceterum nec Brusii supplicium nec Bernardi conciones sectae progressus impedire potuerunt. Quid mirum ? *Simulata religio instar torrentium est, qui nullis obicibus retardari queunt quo minus campos inundent et aliquandiu noceant* ». (Souligné par Masson.)

Digitized by Google

centre de l'œuvre, ont dû être écrits vers 1575 au plus tard. Ils sont en contradiction flagrante avec l'approbation de la Saint-Barthélemy qui est dans l'*Eloge de Charles IX* et même avec celle plus mitigée et assez énigmatique que nous trouvons dans la *Vie de Charles IX*, écrite vers 1575 et publiée bien plus tard. Où Masson est-il sincère? La réponse ne fait pas de doute : c'est là où il fait œuvre d'historien et non de politique.

Or, dans l'*Eloge*, Papire Masson fait œuvre politique jusqu'à la fin où, après avoir célébré la guerre implacable que mena Charles contre les ennemis de l'orthodoxie et la clémence dont il usa à l'égard de ses ennemis personnels, il en arrive à célébrer son amitié fraternelle pour Henri, le roi de Pologne. Rien n'est plus contraire avec ce que l'histoire nous apprend des rapports qui existaient entre les deux frères que le tableau édifiant de cette amitié, et rien ne montre mieux le but de l'éloge, destiné à favoriser la politique de Catherine et de Cheverny, que les paroles mises sur les lèvres du roi mourant pour investir le roi de Pologne du trône de France : « Plût au Ciel que tu fusses ici, ô le plus aimé des frères, et que tu ne m'eusses jamais quitté : le trône t'appartient par droit de naissance et comme une digne récompense de ta vertu » (1). C'est une mise en scène poétique, et ce n'est pas à tort qu'en terminant cet éloge Masson affirme que puisque les poètes ont sur la tombe du jeune roi répandu leurs thrènes lugubres, il veut les imiter, car lui aussi est poète quand cela lui convient (2). La Muse officielle l'inspirait, et il ne croyait pas si bien dire.

Elle l'inspira avec plus de bonheur dans le discours latin composé et publié à l'occasion du retour du roi Henri III, en septembre 1574, et où la France personnifiée propose à son nouveau souverain tout un ensemble de réformes judicieuses à accomplir (3). L'inspiration

---

(1) *Elogium Caroli IX* (*B.*, part. I, pp. 374-375).

(2) *Elogium Caroli IX* (*B.*, part. I, p. 376). — Sur les *Regrets*, *Tombeaux* et *Oraisons funèbres*, auxquels donna lieu la mort de Charles IX, cf. *Catalogue de l'Histoire de France*, t. I, pp. 287-288. Parmi les poètes figurent Ronsard, Baïf, Dorat, etc. Parmi les orateurs, Muret, J.-B. Bellaud, Sorbin de Sainte-Foy, etc.

(3) *Sermo Galliae Regem salutantis. Papirio Massono auctore*, Paris, Denis du Pré, 1574, in-4°. — Cheverny était parti à la rencontre du roi à Turin, porteur d'un mémoire de Catherine de Médicis indiquant à Henri III les réformes à faire (Cf. J.-H. Mariéjol: *Catherine de Médicis*, pp. 250-251). N'est-ce point cette mission de Cheverny et ce mémoire qui ont suggéré à Masson l'idée de son discours ?

Digitized by Google

se manifeste d'une façon moins heureuse dans l'exhortation déclamatoire que Masson écrivit en octobre de la même année et qu'il adressait aux Rochelois pour les inviter à se soumettre au roi, et où il rejetait encore sur le ciel la responsabilité de la Saint-Barthélemy (1). Si l'exhortation fut envoyée, elle n'eut aucun effet. Henri III lui-même, en décembre, devait écrire aux Rochelois pour leur faire déposer les armes et en recevoir une réponse qui, au dire de L'Estoile, « offensa plus Sa Majesté qu'elle ne le contenta (à la mode de La Rochelle) » (2).

La mort de Marguerite de France, duchesse de Savoie, épouse d'Emmanuel Philibert et tante de Henri III, survenue à Turin le 18 septembre de cette année, fut encore pour Masson une occasion de faire sa cour au roi. Dans le court *Tumulus* qu'il consacra à cette princesse, il célébrait sa mémoire en prose et en vers, décrivait le deuil des Universités de Turin et de Bourges dont elle était la protectrice et n'oubliait pas de mentionner la vive affection qu'elle nourrissait pour son neveu et l'accueil qu'elle lui avait fait à Turin à son retour de Pologne. Sa belle-sœur Catherine de Médicis y avait aussi sa part d'éloge. Ce *Tumulus*, publié en 1574 (3), sans doute en octobre, fut la dernière œuvre mise au jour par Masson cette année-là.

Henri III, satisfait du zèle de Masson, ne tarda pas à lui donner un signe tangible de sa reconnaissance. Masson avait commencé d'écrire ses *Annales Francorum*. Sur la recommandation de Cheverny, le roi le gratifia de la somme de six cents livres, qui devait être renouvelée, si nous en croyons le témoignage d'Hotman, chaque année, jusqu'à achèvement du travail (4). Ce témoignage d'Hotman, qui est de juin ou juillet 1575 au plus tard, prouve que cette géné-

---

(1) *Ad Rupellam de Deditione facienda Henrico III e Polonia redeunti, mense Octobri M.D.LXXIIII. Auctore Papirio Massono et a Fratre eius in lucem edita*, Paris, 1620, in-8°. Le passage sur la Saint-Barthélemy est à la p. 4. Cet ouvrage de Masson ne fut pas publié de son vivant.

(2) L'Estoile: *Mémoires-journaux*, éd. Brunet, t. I, p. 37.

(3) *Tumulus Margaretae Valesiae, Taurinensium dominae: Papirio Massono Autore*, Paris, Denis du Pré, 1574, in-4°.

(4) *Strigilis Papirii Massoni*, 1re éd., 1575, p. 11: « Dominus de Chivernio fecit illi dari a Rege annuatim sexcentum libras pro scribenda historia » ; p. 22: « bene mereris habere stipendium sexcentum librarum a maximo et potentissimo Rege pro scribenda historia gallica » ; p. 28: « Quid dicent Consiliarii de privato consilio qui regnum administrant et tibi sexcentum libras annuatim dant ad scribendam historiam ? ».

Digitized by Google

rosité du roi s'était exercée peu après le retour de Pologne. Elle permettait à Masson de travailler tranquillement à ses recherches, et fut sans doute la bienvenue, car les ressources que Masson pouvait tirer de sa portion des biens paternels avaient sensiblement diminué lorsqu'il avait fait donation à sa sœur Catherine, au moment de son mariage avec André Vial, bourgeois de Saint-Germain-Laval, d'une maison, d'un domaine et de quelques vignes qui étaient sa propriété (1). Il se procurait pourtant dès ce moment d'autres ressources en mettant sa plume de secrétaire au service de divers personnages. Ainsi nous le trouvons en relation, dès 1574, avec un Florentin de l'entourage de la reine-mère, Carlo Boni, que Catherine avait appelé d'Italie où il était évêque d'Ostuni dans les Pouilles, pour le nommer à l'évêché d'Angoulême. Masson devait lui servir pendant de longues années de secrétaire en titre à Paris (2). Erudit et lettré, l'évêque florentin devait mettre plus tard à la disposition de Masson dans ses recherches les ressources de la bibliothèque épiscopale d'Angoulême: il lui enverra en particulier, lors de la composition du *De Episcopis Urbis*, un manuscrit d'Adhémar, moine de Saint-Martial (3). En cette année 1574, Masson débuta sans doute dans ses fonctions de secrétaire par la relation de la cérémonie d'intronisation du prélat à son nouvel évêché, qui ne paraît pas avoir été publiée et que nous ne connaissons que par le titre que nous en donnent les *Mémoires de Trévoux : Inauguratio Caroli Bonii Episcopi Engolismensis* (4). Cette cérémonie eut lieu en 1574, en l'abbaye de Saint-Victor : le nouvel

---

(1) Note de Duguet, curé de Feurs, sur un exemplaire des *Annales* lui ayant appartenu, et figurant à la bibliothèque de Roanne (Cf. Maurice Dumoulin: *A travers les vieux livres. Esquisse de bibliographie*, Roanne, 1895, in-4°, p. 37. Extr. du *Roannais Illustré*).

(2) Cette charge de secrétaire de Carlo Boni, que tous les biographes de Masson ont ignorée, nous a été révélée par un hasard heureux. Dans le *Ms. 135* du fonds *Baluze* qui contient un certain nombre de papiers de Masson, nous avons trouvé au verso du f. 196 cette adresse: *Monsieur Masson secrétaire de Monseigneur l'Evesque d'Ango*[me] *à Paris*. Une mention à l'encre ajoutée à côté de cette suscription la date de mars 1583. De même, dans le *Ms. latin 5148* de la Bibl. nationale (*S. D. E. U.*), un papier collé au f. 17 porte la suscription: *Monsieur Masson, secrétaire de Monseigneur d'Angoulesme*. La même indication se trouve encore reproduite au f. 34 verso du *Ms. fr. 7015* de la Bibliothèque nationale (*Cardinaux français du XIV*[e] *siècle*) qui est des dernières années de Masson. Celui-ci a donc été secrétaire de Boni jusqu'à la mort de ce prélat survenue en décembre 1603.

(3) *D. E. U.*, f. 168 verso.

(4) *Mémoires de Trévoux*, mars 1705, p. 551.

Digitized by Google

évêque ne devait faire son entrée solennelle que quelques mois plus tard, le 18 mai 1575, dans sa ville épiscopale d'Angoulême (1).

Ainsi donc nous trouvons Masson en relation avec un Italien protégé de Catherine, au moment même où il allait, par la force des événements, dans une retentissante querelle, devenir le porte-drapeau de ceux qu'Hotman allait flétrir du nom d'Italogalles, de ces Franco-Italiens et de ces Italo-Français qui pullulaient autour de la reine-mère et de Henri III. La même sympathie qui l'avait fait se précipiter, sur la route de Mézières, au-devant du docteur italien, qui l'avait incité à célébrer Pierre de Gondi à son entrée à Paris, et qui lui avait fait souhaiter une sinécure à Rome auprès d'Hosius, allait le jeter maintenant à corps perdu dans la mêlée politique pour la défense de Catherine attaquée par les pamphlétaires huguenots comme reine et comme Italienne.

---

(1) Sur Carlo Boni, cf. *Gallia Christiana*, t. II, col. 1020-1021; Castaigne: *Essai d'une bibliothèque historique de l'Angoumois*, p. 39. — Carlo Boni traduisit du grec en latin des œuvres de saint Clément Romain, pape. C'est à lui que Gabriel de la Charlonie, l'érudit angoumoisin, dédia, en 1597, ses *Engolismenses Episcopi*.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE II

L'Italianisme dans la politique.
Italogalles et Francogalles.
Masson et la nouvelle méthode historique.
Les Annales. Sources et influences italiennes.
Biographies et Eloges divers.
Les Lettres de Fulbert. L'Histoire d'Espagne.
L'Eloge de Ronsard.

(1575-1586).

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

Masson et Hotman.
La querelle des Italogalles et des Francogalles.
(1575).

I. L'*Epitaphe du Cardinal de Lorraine*, œuvre de commande. Masson au service de la politique de Cheverny et de Catherine de Médicis. François Hotman et la *Franco-Gallia*. Contenu de cet ouvrage. Attaques contre les Italiens, contre le Parlement, contre Catherine de Médicis et les régences féminines. Succès de l'ouvrage. Quelques contemporains le jugent peu favorablement. Masson et Matharel y répondent. Le *Judicium* et la *Responsio ad Franco-Galliam*. Part de Masson dans la *Responsio ad Franco-Galliam*. Analyse du *Judicium* et de la *Responsio ad Franco-Galliam*. Masson et Matharel contre la théorie de l'élection des rois. Attaques contre Hotman. Défense de Catherine de Médicis et du Parlement.

II. Une réplique d'Hotman: le *Monitoriale adversus Italogalliam* du pseudo-Matago. Attaques contre Masson, Matharel et les Italogalles. Les injures remplacent la discussion.

III. Riposte de Masson: la *Responsio ad maledicta Hotomani*. Attaques contre Hotman et Henri Estienne. Argumentation historique mêlée d'injures.

IV. Nouveau pamphlet d'Hotman: la *Strigilis Papirii Massoni* du pseudo-Matagonidès.

V. Jugements sur cette querelle.

I

Dans les premiers jours de 1575, Masson, à l'annonce de la mort du cardinal de Lorraine, survenue en Avignon le 26 décembre 1574, écrit l'éloge du défunt, publié aussitôt sous le titre d'*Epitaphium Caroli Cardinalis Lotharingi* (1). C'est un panégyrique officiel dont

(1) *Epitaphium Caroli, Cardinalis Lotharingi Papirio Massono Autore*, Paris, Denis du Pré, 1575, in-4°. Masson le composa presque aussitôt après la mort du cardinal. Cf. *D. E. U.*, f. 418 recto: « Carolus... cui elogium a me scriptum est *recens mortuo* ». Le 4 février, Nicolas le Vergeur l'avait traduit à Lyon et publié d'après l'édition parisienne.

Digitized by Google

le ton est assez mesuré. Masson n'y dissimule pas que celui qu'il célèbre excita contre lui des haines violentes, mais il s'attache surtout à illustrer les services rendus par lui à la France et à l'Eglise, et loue, en même temps que l'éloquence dont il donna des preuves au colloque de Poissy et au Concile de Trente, l'intérêt qu'il porta aux lettres (1). C'était là encore une de ces œuvres de commande par lesquelles Masson payait sa sinécure. Cheverny avait commencé sa fortune grâce à la protection du cardinal de Lorraine qui l'avait recommandé à la reine-mère. Il acquittait sa dette de reconnaissance par la plume de son historiographe, qui ne manquait pas, d'ailleurs, dans cet éloge, de favoriser les vues politiques de Catherine souvent inquiète de l'importance de la maison de Lorraine, et rappelait aux Guises les principes que le cardinal était censé leur avoir inculqués dès leur jeune âge : « servir le roi et la patrie », « ne prendre et ne déposer les armes que sur l'ordre du roi » (2).

La composition de cet *Epitaphium* ne dut pas prendre beaucoup de temps à Masson. Il était à ce moment-là attelé, en collaboration avec Matharel, à la réfutation de la *Franco-Gallia* d'Hotman, et il allait avoir un rôle de premier plan dans la querelle qui mit aux prises, cette année-là, le clan des Francogalles et des Italogalles. C'est l'histoire de cette querelle, qui n'a été que sommairement étudiée jusqu'ici (3), que nous nous proposons de reprendre en montrant que derrière la question politique les adversaires y agitent aussi la question de savoir laquelle des deux influences germanique ou latine, tudesque ou italienne, a les résultats les plus heureux ou les plus néfastes sur un pays mixte comme la France. A ce titre, cette querelle est un épisode de la lutte des deux humanismes, qui offre un

(1) Scévole de Sainte-Marthe, dans ses *Elogia* (*Opera*, éd. de 1616, 2e partie, pp. 113-116), loue en termes identiques le cardinal de Lorraine.

(2) *Epitaphium Caroli Lotharingi* (*B.*, part. I, p. 445).

(3) Elle a été étudiée assez superficiellement par Paul Moussiegt: *Hotman et du Plessis-Mornay. Théories politiques des Réformés au XVIe siècle*, pp. 20-21. Henry Lureau: *Les doctrines démocratiques chez les écrivains protestants français de la seconde moitié du XVIe siècle*, la mentionne à peine, p. 174. A. Sayous: *Etudes littéraires sur les écrivains français de la Réformation*, t. II, pp. 27-28, n'a visiblement lu qu'Hotman, et n'a connu de la *Responsio ad maledicta Hotomani* de Masson que les six mots qui en sont cités en tête de la *Strigilis*. Seuls, Rodolphe Dareste: *François Hotman, sa vie et sa correspondance* (pp. 69-75), et Etienne Blocaille: *Etude sur François Hotman, la Franco-Gallia* (pp. 72 et 165-175), en ont résumé assez bien, au point de vue politique uniquement, les diverses phases.

Digitized by Google

intérêt de tout premier ordre, en particulier pour l'histoire de l'italianisme en France.

François Hotman, pressentant la Saint-Barthélemy, s'était enfui de Bourges où il enseignait le droit, au mois d'août 1572, à la nouvelle que l'amiral de Coligny avait été blessé le 22 du mois par Maurevert. Après s'être caché pendant quelque temps, il était arrivé à Genève, où on lui avait confié une chaire de droit romain. Patriote ardent en même temps qu'homme de parti forcené, sa pensée dans cet exil ne pouvait se détacher des malheurs de sa patrie et s'empêcher d'y chercher des remèdes. Pour cela il se mit à étudier l'histoire de son pays. Il s'en est expliqué dans la dédicace de la *Franco-Gallia* à l'électeur palatin Frédéric : « Il y a plusieurs mois, lui écrit-il, qu'absorbé par la pensée de si grandes calamités, je me mis à feuilleter tous les anciens historiens de notre Gaule franke, et qu'à l'aide de leurs écrits je composai un sommaire de l'état politique qu'ils témoignent avoir été en vigueur chez nous pendant plus de mille ans, état qui prouve d'une façon merveilleuse la sagesse de nos ancêtres et auquel notre pays, pour avoir la paix, doit revenir comme à sa constitution primitive et en quelque sorte naturelle » (1). Ce sommaire de l'état primitif de l'ancienne France est trop connu pour que nous nous attardions à en faire une analyse détaillée. Œuvre d'érudition profonde qui témoigne d'une large culture historique, la *Franco-Gallia* est malheureusement faussée d'un bout à l'autre par un système préconçu et par l'esprit de parti qui empêche son auteur de faire la différence des époques et aboutit « à une démonstration factice, à un résultat faux, mais capable de séduire par l'abondance des citations et des textes dont il semble découler » (2). Pour Hotman, la nation française est issue de deux éléments, remarquables l'un et l'autre par la solidité de leurs vertus militaires et morales et par leur amour enthousiaste de la liberté : les Gaulois et les Francs. Ayant perdu leur indépendance après avoir pendant près de huit

(1) *Franc. Hotomani jurisconsulti Francogallia*, Genève, J. Stoer, 1573, in-8°, Praefatio, f. *C* 5 verso et f. suiv. n. ch. verso. — Nous empruntons la traduction de ce passage à Aug. Thierry: *Considérations sur l'Histoire de France*, nouv. éd. Garnier, chap. I, p. 24.

(2) Aug. Thierry: *Considérations sur l'Histoire de France*, éd. cit., chap. I, p. 25. — Cf. également du même: *Dix ans d'études historiques* (*Lettres sur l'Histoire de France. Dix ans d'études historiques*, nouv. édition Garnier, XVII: *Notes sur quatorze historiens antérieurs à Mézeray*, § IX, *François Hotman*, pp. 592-593).

Digitized by Google

cents ans lutté avec les Romains pour l'empire du monde (1), mais, n'ayant pas perdu pour cela le goût de la liberté qui leur faisait détester leurs conquérants, les Gaulois ne tardèrent pas à trouver des alliés dans les peuplades germaniques voisines qui jouissaient d'une constitution assez libre, et dont les aspirations et les tendances se rapprochaient de celles des populations gauloises: c'étaient les Francs ou hommes libres suivant la signification de leur nom. Les Francs firent une sorte de ligue perpétuelle avec les Gaulois contre les dominateurs, descendirent à plusieurs reprises en Gaule et, de concert avec les indigènes, finirent après deux cents ans de luttes par délivrer le pays du joug romain et par constituer une seule nation : la *Franco-Gallia* ou *Gaule franke*, qui n'est autre que la nation connue sous le nom de France. Pendant onze cents ans, cette nation a vécu sur ses institutions libres, obéissant à des rois que le peuple choisissait, généralement dans la même famille, mais sans qu'il y fût obligé, et qu'au besoin il soumettait à ses volontés ou même déposait pour les remplacer par d'autres. Le principe de la monarchie française ne résidait donc point dans l'hérédité, mais dans l'élection, et le fait que le choix de la nation se soit porté le plus souvent sur les membres d'une même famille n'y contredit point. Le pouvoir de la nation a toujours résidé en un grand conseil national « appelé, selon les temps, champ de mars, champ de mai, assemblée générale, placite, cour, parlement, assemblée des trois Etats » (2), qui a toujours concentré dans ses mains toute l'autorité et dont les rois n'étaient que les serviteurs. Au cours du temps, l'autorité de ce grand conseil s'est affaiblie et usée, elle a été en butte à des attaques sournoises, mais elle s'est maintenue en somme jusqu'à la Ligue du Bien public qui, même sous Louis XI, força le roi à reconnaître la suprématie des Etats.

Cette constitution admirable, résultat de l'esprit et des tendances des deux grands peuples qui ont formé la nation française et qu'Hotman imagine ainsi, en arrangeant l'histoire à la façon d'un roman, a assuré le bonheur et a fait la force de la nation tant qu'elle a été respectée. Le jour où on l'a abandonnée, les malheurs se sont abattus sur le pays. Hotman songe à la France de son temps : la monarchie des Valois est devenue absolue, on a admis le principe de l'hérédité,

(1) *Franco-Gallia*, chap. III.

(2) Aug. Thierry: *Considérations sur l'Histoire de France*, éd. cit., chap. I, p. 26.

Digitized by Google

et l'élection ainsi que la convocation des Etats sont devenues des souvenirs. Une dynastie italianisée, ayant perdu les saines traditions de la *France-Gaule*, domine la nation que l'on ne consulte même plus et est asservie à des influences étrangères néfastes par l'ascendant d'une femme, épouse et mère de rois, venue du pays qui à toutes les époques a été l'ennemi de la liberté gallo-franque, l'Italie. Le nom de Catherine de Médicis n'est pas prononcé, le nom de l'Italie à peine, mais on sent l'une et l'autre constamment présentes sous les invectives virulentes du jurisconsulte, qui ne pardonne pas aux métèques d'outre-monts d'avoir, comme il croit, organisé froidement l'effusion du meilleur sang de France. Les Italiens ont toujours été funestes à ce pays. Oubliant que les Romains avaient apporté la civilisation dans les Gaules, Hotman les décrit comme les pamphlétaires décrivent les Italiens de son temps : il nous les montre remplissant la Gaule conquise de publicains, véritables « harpies et sangsues qui suçaient le sang » des peuples asservis (*harpiyas et hirudines quæ provincialium sanguinem exugebant*). Rome devient la *Magna Bellua* de l'Ecriture et scandalise les Gaulois, surtout les Gaulois chrétiens, par sa cruauté, par ses rapines et par ses mœurs dépravées (*obscœna vitæ consuetudo*) (1), comme les Italiens de la cour de Valois scandalisaient les austères disciples de la Réforme. Qu'on lise les pages d'Hotman sur les Romains, et qu'on lise ensuite certains des vers latins ou français qui couraient alors à Paris contre les Italiens et que L'Estoile nous a conservés, et on sera frappé de la ressemblance. Il n'y a pas de doute, Hotman, en parlant des Romains, pensait aux Italiens de son temps (2).

Le Parlement, l'antre de chicane, le « royaume de plaiderie » qui a usurpé les prérogatives de l'ancien conseil, de l'ancienne assemblée des Etats, et qu'Hotman attaque dans le chapitre XX de sa *Franco-Gallia*, n'est-ce pas encore une perfide invention italienne? Quoi d'étonnant qu'il ait lui aussi ruiné notre ancienne constitution de peuple libre? Hotman est persuadé que nos parlements nous sont venus d'outre-monts : « J'estime, écrit-il, que ce qui nous a été transmis par certains de nos écrivains est l'exacte vérité, à savoir

(1) *Franco-Gallia*, 1re éd., 1573, chap. III, pp. 17, 21, 23-24.

(2) Cf. en particulier dans L'Estoile: *Mémoires-journaux*, éd. Brunet, t. I, pp. 18-19, les vers latins sur les Sardini, Gondi, etc., et t. I, pp. 70-72, les *Stances contre les Italiens*, qui sont exactement le développement en vers du thème d'Hotman, avec le parallèle des Romains en Gaule et des Italiens en France.

Digitized by Google

que c'est le pape Clément V qui, ayant au temps de Philippe le Bel transféré la papauté en Avignon, a introduit chez nous cette graine de calomnies et d'impostures : c'est par les relations constantes de ses courtisans et de ses légistes avec les nôtres que finit par se répandre dans nos mœurs la semence de cet art de brailleurs qui est proprement romain » (1).

Mais c'est Catherine de Médicis qui, sans être nommée, reçoit les coups les plus directs. N'était-elle point l'âme de cette Italie française et n'était-elle point responsable de la Saint-Barthélemy? Il est visible que le chapitre XIX de la *Franco-Gallia,* où s'agite la question de savoir si les femmes ne doivent pas être écartées de la régence par le droit franco-gallique, comme elles le sont du trône, et où Hotman conclut par l'affirmative, a été écrit en vue d'empêcher une régence éventuelle de la Florentine contre laquelle se dressaient les huguenots et une bonne partie des catholiques. Pour cela, Hotman fait vibrer la corde nationale contre l'Italienne abhorrée. Il semblerait logique, dit-il, que la femme qui, en France, ne peut régner, ne puisse non plus exercer la régence. Pourtant cela est arrivé en fait, parfois même du consentement des Etats. Mais alors quelles sanglantes tragédies n'ont point obscurci notre histoire? *Et profecto ita est, ut si quando regni procurationem apud majores nostros mulieres adeptæ sunt, semper ea res miras in Republ. nostra tragœdias excitarit.* Il ne faut point lâcher la bride à ce sexe indompté et cruel, comme dit Caton. La femme est naturellement cruelle : n'est-ce point Clotilde qui préféra voir ses petits-fils égorgés à ses pieds plutôt que de les voir dépouillés de leur chevelure? Et le plus atroce exemple de cruauté criminelle compliquée de sacrilège et d'hypocrisie, nous le trouvons dans une Italienne : « Y eut-il jamais un animal si effréné que cette fameuse fille de Théodoric, Italienne de nation, qui prise d'un amour insensé pour un de ses serviteurs, ayant appris que celui-ci avait été mis à mort par l'ordre de sa mère, affecta de se réconcilier avec elle en l'accompagnant à la communion dans la cène du Seigneur, versa du poison dans le calice et se débarrassa ainsi de sa mère, joignant l'impiété à une cruauté abominable? » (2). Il faut lire entre les lignes, et les contemporains ne s'y trompaient pas : Italienne..., intrigues amoureuses avec des serviteurs..., poison..., impiété..., c'est tout le contenu des nombreux

(1) *Franco-Gallia,* 1re éd., 1573, chap. XX, p. 166.
(2) *Franco-Gallia,* 1re éd., 1573, chap. XIX, p. 152.

Digitized by Google

pamphlets huguenots contre Catherine, en particulier du *Discours merveilleux de la vie, action et deportemens de Catherine de Médicis*, attribué à Henri Estienne (1). Lorsque la France a été dominée par des femmes, cela a été pour son malheur. L'histoire de Frédégonde, de Brunehaut, de Plectrude, épouse de Pépin d'Héristal, de Judith, épouse de Louis le Pieux, de Blanche de Castille, mère de Louis IX, d'Isabeau de Bavière, épouse de Charles VI, le prouve surabondamment. Toutes ont provoqué la guerre civile. Mais les plus néfastes parmi elles ont été les étrangères, auxquelles la régence du royaume et la tutelle des rois avaient été confiées. Brunehaut par exemple, qui était Espagnole, toute entière dominée par un Italien, son favori, du nom de Proclaide (Hotman l'appelle Protaide), corrompt la jeunesse de ses petits-fils (Hotman dit ses fils) Thierry et Théodebert, finit par les jeter l'un contre l'autre et ne recule ni devant le meurtre, ni devant le poison pour se débarrasser de ses proches (2). Dans ce portrait de Brunehaut, fantaisiste et plein d'erreurs historiques, nous reconnaissons encore la Catherine des pamphlets, débauchant ses fils (3), comblant d'honneurs les Italiens. Le parallèle sera tout au long dans le *Discours merveilleux*. L'une est Espagnole, l'autre Italienne, « toutes deux estrangères ». « Or l'Italien trompe l'Espagnol, et le Florentin tout autre Italien ». « Brunehaut aimait... Proclaide, Romain ou Lombard, homme de basse condition et de

---

(1) *Discours merveilleux de la vie, actions et déportemens de Catherine de Médicis, royne mère, auquel sont recitez les moyens qu'elle a tenu pour usurper le gouvernement du royaume de France, et ruiner l'estat d'iceluy*, 1575, in-8°. — En réalité, ce pamphlet est postdaté, et il avait paru, selon Louis Clément (*Henri Estienne et son œuvre française*, p. 34), avant le retour en France de Henri III. — Lenient a attribué ce *Discours* à Jean de Serres; Renouard à Henri Estienne en collaboration avec Théodore de Bèze. Sayous n'y voit rien qui rappelle Estienne. Léon Feugère se prononce pour Estienne et Louis Clément penche pour l'attribution à Henri Estienne avec une collaboration possible du jurisconsulte dauphinois Innocent Gentillet (Cf. L. Clément: *op. cit.*, pp. 30-32 et 112-122). Nous sera-t-il permis de hasarder ici une nouvelle hypothèse: celle de la collaboration de Henri Estienne et de François Hotman ? Le parallèle entre Brunehaut et Catherine qui figure à la fin de la troisième partie du *Discours* rappelle étrangement les pp. 152-154 du chap. XIX de la *Franco-Gallia* (1re éd.), et l'influence de celle-ci se fait sentir en maints passages du *Discours*. D'autre part, Masson a nettement accusé Henri Estienne dans sa *Responsio ad maledicta Hotomani* d'avoir collaboré au *Monitoriale* avec Hotman. Une collaboration avec Hotman pour le *Discours* ne serait donc pas impossible.

(2) *Franco-Gallia*, 1re éd., chap. XIX, pp. 152-153.

(3) Cf. J.-H. Mariéjol: *Catherine de Médicis*, p. 253.

Digitized by Google

nulle valeur... Catherine aime... un Gondy, Florentin issu de race de Maranes, fils d'un banquier qui par deux fois fit banqueroute à Lyon, et d'une premièrement courtisane, puis maquerelle en la même ville ». Et toutes deux, Brunehaut comme Catherine, attisent la guerre civile (1).

La *Franco-Gallia*, dès son apparition, en 1573, avait eu un succès considérable. Les deux premières éditions in-8° et in-12, publiées cette année-là par le Genevois Jacques Stoer, s'épuisèrent rapidement. Une édition in-8°, qui est la troisième bien qu'elle porte la mention « editio secunda », parut l'année suivante à Cologne chez Jérôme Bertulphe, en même temps qu'une traduction française anonyme qui était l'œuvre de Simon Goulart. « Ce livre, écrira le même Goulart dans la deuxième édition des *Mémoires de l'Estat de France*, resveilla merveilleusement les François, et de divers endroits le Docteur Hotman fut remercié du bien qu'il avoit fait, ayant esclairci par bons et suffisans tesmoignages ce qui estoit demeuré comme enseveli par la malice de certains garnemens abusans de la facilité des Rois, et se servans de leur autorité, pour asservir les François d'une façon misérable » (2). En réalité, si la *Franco-Gallia* satisfit les huguenots et les mécontents, elle ne rencontra pas une approbation universelle. Des hommes graves comme Cujas ne s'en laissèrent point imposer par l'étalage d'érudition et l'abondance des autorités alléguées et s'aperçurent fort bien que l'ouvrage n'avait point une solide base historique. Cujas eut un mot fort dur : « de tels écrits d'Hotman méritent le fouet » (3). Les royalistes, qui voyaient dans la monarchie l'institution au-dessus de la personne, les parlementaires si maltraités par l'exilé aigri, les Italiens qui gravitaient autour de la reine-mère, les courtisans, s'élevèrent contre l'ouvrage séditieux. Hotman avait dépassé le but, et certains de ses amis eux-mêmes ne lui cachaient pas qu'il aurait peut-être mieux fait de ne pas publier sous son nom une œuvre qui rencontrait de si fortes oppositions. C'est ce que Jacques Cappel lui écrivait de Sedan dans une lettre datée du 13 février 1575, à laquelle Hotman répondait en ces termes le 2 mars : « Je reconnais que ce que tu m'écris en toute

---

(1) Cf. Cimber et Danjou: *Archives curieuses de l'Histoire de France*, t. IX, pp. 101-103. Le *Discours merveilleux* occupe dans le tome IX les pp. 1-113.

(2) *Mémoires de l'Estat de France*, 2e éd., tirage en petits caractères, in-8°, Meidelbourg, 1578, t. II, p. 349.

(3) *Judicium Papirii Massoni De libello Hotomani*, en tête de *Ad Franc. Hotomani Francogalliam Antonii Matharelli... Responsio*, pp. 8-9.

Digitized by Google

amitié de la *Franco-Gallia* est très vrai. Beaucoup m'ont dit la même chose. Mais je te fais la réponse que je leur ai déjà faite. D'abord si ces brailleurs me cherchent querelle, j'ai l'intention de traiter comme ils le méritent leurs arrêts de Papon et de leur infliger une flétrissure éternelle. Ensuite, mon livre est un livre historique, c'est l'histoire d'un fait. Toute la discussion roule sur un fait » (1). Ces brailleurs (*rabularii*) auxquels Hotman faisait allusion dans cette lettre étaient Antoine Matharel et Masson dont on savait déjà qu'ils allaient publier contre la *Franco-Gallia* une réponse dont on connaissait les grandes lignes avant qu'elle eût paru. « Ils nient le fait (de l'élection des rois), ajoutait Hotman, quelle impudence, alors qu'on ne trouverait pas dans mon ouvrage trois faits avancés sans témoignage et sans preuves évidentes » (2). A la fin du mois de mars 1575, cette réponse paraissait chez Frédéric Morel sous le titre suivant : *Ad Franc. Hotomani Franco-galliam Antonii Matharelli Reginæ matris à rebus procurandis primarii, Responsio, in qua agitur de initio regni Franciæ, successione Regum, publicis negotiis et politia, ex fide Annalium nostrorum, Germaniæque et aliarum gentium, Græcisque et Latinis Scriptoribus* (3). En tête de la *Responsio* figurait un *Judicium Papirii Massoni De libello Hotomani.* A ne considérer que le titre et la disposition de l'ouvrage, on pourrait croire que Masson s'est borné à écrire le *Judicium* et que Matharel est l'auteur unique de la *Responsio.* Il n'en est rien pourtant, et Masson a eu une part considérable à la *Responsio*, sans doute même la part essentielle, comme nous allons essayer de le prouver. On l'avait d'ailleurs soupçonné. Hotman, dans son *Monitoriale adversus Italogalliam*, déclare avoir entendu dire que Masson avait corrigé le livre en de nombreux passages et qu'il se vantait parmi ses familiers d'en être l'auteur (4), et Février de Fontette, dans une note à son édition de la *Bibliothèque historique de la France* du P. Lelong, remarque qu' « on soupçonne que Ma-

(1) *Francisci et Joannis Hotomanorum patris ac filii, et clarorum virorum ad eos Epistolae*, Amsterdam, 1700, in-f°, p. 49. — Cf. Dareste: *François Hotman, sa vie et sa correspondance*, p. 74.

(2) *Hotomanorum... Epistolae*, éd. cit., p. 49. — Dareste: *F. Hotman*, p. 74.

(3) In-8°. Privilège du 26 mars 1575. Dédicace de Matharel à Henri III du 8 mars.

(4) *Monitoriale adversus Italogalliam*, 1re éd., 1575, p. 11: « Audivi etiam dicentes quod ille Masson. multo plus fecit, quia librum Mathar. in multis passibus emendavit: quapropter se inter quosdam suos familiares libri authorem esse gloriabatur ».

Digitized by Google

tharel n'est autre que Papire Masson » (1). Antoine Matharel, qui « plaidait quelques fois » mais qui « s'amusait » surtout « au parquet » (2), paraît bien en effet avoir été le contraire d'un homme d'étude, et tout à fait incapable de rassembler en un temps relativement court les nombreux textes et documents historiques qui sont allégués ou cités dans la *Responsio* (3). Bien mieux, il a pris soin, dans un *Avis au Lecteur*, de nous indiquer que sa réfutation est en somme le fruit d'une collaboration multiple. Ayant eu l'impression, à une première lecture du livre d'Hotman, que sous couleur d'éclaircir les origines de notre histoire, Hotman visait à tout autre chose, il a « consulté des hommes très savants et d'un jugement à toute épreuve », et tous ont été d'avis que la lecture de la *Franco-Gallia* n'enseignait que le renversement de l'autorité, des lois et de nos anciennes institutions et la révolte du peuple contre le roi et les magistrats (4). Fort de l'autorité de ces jugements, Matharel s'est décidé à écrire sa réfutation. Et, de fait, si quelque chose semble appartenir en propre à Matharel, c'est la rédaction, l'arrangement et la disposition des arguments qui lui ont été fournis. Le fond ne

---

(1) Lelong: *Bibl. hist. de la France*, éd. de 1768, t. II, n° 27153.

(2) Antoine Loisel: *Pasquier ou Dialogue des advocats du Parlement de Paris* (in *Divers opuscules tirez des mémoires de M. Antoine Loisel* par Claude Joly, 1652, p. 130). — Antoine Matharel, auvergnat, né le 26 septembre 1537 à Usson, fut d'abord conseiller au Parlement de Rennes, puis substitut au Parquet à Paris. Henri III, roi de Pologne, le nomma, en 1573, procureur général de ses procès et affaires en France (Cf. lettres de provisions à cette charge aux ff. 90-91 du *Ms. 4 des Cinq-Cents de Colbert*). L'année suivante (1574), il fut nommé procureur général de la reine-mère Catherine de Médicis, et résigna ces fonctions en 1581 en faveur de son fils aîné. Un brevet de Catherine de Médicis du 14 juillet 1581 lui fait don en considération des services rendus d'une somme de 2.000 écus (Cf. Baguenault de Puchesse et H. de La Ferrière: *Lettres de Catherine de Médicis*, t. X, supplément, p. 496, note). Cette somme, d'après une note qui figure en tête d'un exemplaire de la *Responsio* provenant du legs Grégoire (Bibl. nat. Inv. *L 4 e 12*), était destinée à l'aider à marier une de ses filles. Il avait épousé Etiennette Le Lieur dont il eut trois enfants. Il mourut en 1586. La Bibliothèque nationale possède un factum de « Matharel, procureur général de la Royne mère du Roy et Barnabé Le Vest advocat... appelans contre Marguerite Le Lieur » pour une affaire d'héritage (Inv. *F 4649*). Dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. X, pp. 496-497, on trouve sa nomination comme greffier des élus en l'élection de Clermont et Bas Pays d'Auvergne, en date du 30 novembre 1578.

(3) *Ad Franc. Hotomani Franco-galliam... Responsio*, Dédicace à Henri III, pp. 3-5. Matharel dit qu'il n'a pensé qu'après la mort de Charles IX à réfuter la *Franco-Gallia*.

(4) *Ibidem*, Anton. Matharellus Lectori S., pp. 9-10.

Digitized by Google

lui appartient guère, et si son nom couvre toute la marchandise, c'est que, dans un traité qui avait pour but essentiel de défendre la reine-mère des attaques d'Hotman, son titre de procureur de Catherine offrait une justification à son intervention. Le fond appartient surtout à Masson. Les preuves pour l'établir ne manquent pas et l'on n'a que l'embarras du choix. Masson ne s'est défendu que faiblement contre l'accusation d'Hotman d'avoir composé le livre. Une phrase bien anodine : « Tu es plus irrité contre moi que contre l'auteur de la réponse à tes calomnies » (1), maintient encore, car il ne pouvait faire autrement, l'affirmation de la propriété littéraire de Matharel en ce qui concerne la *Responsio*. Et pourtant Matharel, attaqué comme Masson avec violence par Hotman, a gardé le silence, comme s'il s'agissait d'une polémique qui lui fût étrangère. Il y a plus : Masson conclut son *Judicium* par une véritable affirmation de copropriété, quand il déclare que c'est de sa propre initiative et sans que personne l'en ait sollicité qu'il a mis cette sorte de préface à la *Responsio*. On n'agit pas ainsi à l'égard d'ouvrages où l'on n'a eu aucune part.

« A cet amoncellement de mensonges, écrit-il, Matharel a répondu de façon à rendre inutiles d'autres réfutations : quant à nous, on ne nous a point sollicité d'insérer à sa Réponse ce court discours préliminaire. Si nous l'avons fait, c'est de notre propre initiative, afin qu'Hotman sache bien qu'il y a en France de jeunes recrues qui n'hésitent pas à se mesurer avec des athlètes éprouvés » (2).

Enfin c'est le contenu positif de la *Responsio* qui nous révèle l'importance de la collaboration de Masson. Nous croyons qu'il faut lui attribuer la majeure partie de la documentation historique et des témoignages invoqués. Il avait en effet sous la main « presque tous les historiens qui furent plus tard imprimés par les soins d'André Duchesne » (3) et bien d'autres encore, et il s'en servait depuis un an pour la composition de ses *Annales* commencée dès l'année précédente. Aussi ne faut-il pas s'étonner si nous trouvons dans la *Responsio* un grand nombre des autorités que nous rencontrerons dans les *Annales* (4). Il est même des textes qui n'ont pu être fournis à

(1) *Papirii Massoni Responsio ad maledicta Hotomani*, f. 4 verso: « mihique quam autori responsionis ad calumnias tuas infensior es Hotomane ».

(2) *Ad Franc. Hotomani Franco-galliam... Responsio*, p. 9.

(3) Aug. Thierry: *Notes sur quatorze historiens antérieurs à Mézeray*, § v: *Papyre Masson* (in *Dix ans d'études historiques*, nouv. éd. Garnier, p. 578).

(4) Entre autres Grégoire de Tours, Ammien-Marcellin, Aimoin, Agathias,

Digitized by Google

Matharel que par Masson : c'est le cas d'une lettre de Loup de Ferrières à Immon citée au chapitre II. Masson possédait en effet une copie des lettres de Loup de Ferrières dont il devait être le premier éditeur en 1588, copie qu'il avait prise sur un manuscrit provenant de l'abbaye de Ferrières et appartenant à l'humaniste Pierre Daniel d'Orléans (1).

Et qui donc mieux que Masson, nourri d'humanisme italien, a pu indiquer à Matharel, en lui marquant les passages, les auteurs d'Italie? (2). Sans qu'on puisse d'ailleurs déterminer partout, d'une façon sûre, ce qui est de lui, il est facile de discerner dans certains chapitres la griffe de Masson. Le chapitre qui contient la réfutation du chapitre II de la *Franco-Gallia*, développe une théorie qui lui était chère sur la persistance des vocables gaulois dans les noms géographiques (3). Le chapitre qui répond aux chapitres XII et XIII de la *Franco-Gallia* reproduit, à propos du rôle du pape dans l'élection de Pépin, des idées que Masson développera à la fois dans les *Annales* et dans le *De Episcopis Urbis* (4). Un autre chapitre désigne Jésus-Christ sous le nom curieux de *Servator*, et nous savons que par une affectation bizarre dont nous ignorons la raison, Masson usait de ce terme au lieu de *Salvator* qui ne lui agréait point (5). Dans le même

---

Adon de Vienne, Loup de Ferrières, Sigebert, Procope, Cédrénus, Joinville, Froissart, Commines.

(1) Cf. *Lupi apud Ferrariam... Abbatis... Epistolarum liber nunc primum in lucem aeditus* (sic), Paris, Marc Orry, in-8°, *Praefatio Papirii Massoni*, f. IV verso. — La lettre à Immon, dont un fragment est cité dans la *Responsio* (cap. II), figure dans cette édition aux ff. 51 verso et 52 recto et verso, sous le n° XLI.

(2) Paul Jove (*Responsio*, in cap. X) ; *Itali historici* (in cap. X) ; Platina (in cap. XII et XIII) ; Polidoro Virgilio et les *Reali di Francia* (in cap. XIIII) ; Onofrio Panvinio (in cap. XIIII) ; Paolo Emilio (in cap. XVI) ; *Itali* et Machiavel (in cap. XX).

(3) *Responsio*, in cap. II. — Certains des exemples, *Becus*, *Sancona*, seront repris par Masson dans la *D. F. G.*, éd. de 1618, pp. 32 et 365. — Sur l'importance donnée par Masson à la toponymie, cf. de Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., 7e f. n. ch. recto: « de veris locorum in Gallia nominibus ex postrema antiquitate... me admonebat ». Cf. aussi un passage curieux de l'*Historia Calamitatum Galliae* (A. Duchesne: *Hist. Franc. Scriptores*, t. I, p. 104), où Masson déplore qu'on ait substitué aux anciens noms de lieux des noms de saints, « quae res ignorantiam posteris magnam attulit ».

(4) Cf. *Responsio*: in cap. XII et XIII; *A. F.*, éd. de 1578, in-4°, p. 89; *D. E. U.*, f. 129 recto.

(5) Cf. *Responsio*: in cap. XIIII: « exemplo *Servatoris* qui duodecim apostolos assumpsit ». Cf. *N. E. G.*, 1re éd., 1606, p. 73: « *Salvatoris Jesu quem*

Digitized by Google

chapitre, au reste, se trouve un passage contre la légende du roi Arthur et les exploits des *Reali di Francia* assimilés à des contes de vieilles femmes, qui rappelle trop l'argumentation des *Annales* contre les récits du pseudo-Turpin pour n'être pas de Masson (1). De même, la description de la tenue d'un lit de justice au Parlement de Paris, insérée dans un chapitre avec l'intention avouée de laisser un document aux historiens futurs (2), rappelle un procédé cher à Masson, et nous croyons fermement distinguer son bien dans les réflexions ironiques à l'adresse de l'espagnol bâtard d'Hotman (3), et dans une bonne partie du dernier chapitre qui prend énergiquement la défense du Parlement (4). Ces passages et d'autres encore qu'on pourrait alléguer témoignent que la part qui revient à Masson dans la *Réponse à la Franco-Gallia* est considérable. Les idées, les faits, les détails, les raisonnements qu'elle contient et que l'on retrouve çà et là dispersés dans l'œuvre postérieure de Masson ne pourraient s'expliquer par l'imitation d'un obscur Matharel dont Masson n'a jamais plus parlé après la querelle à laquelle ils furent mêlés. Leur présence dans ces œuvres s'explique au contraire naturellement si l'on pense que Masson reprenait ce qui était son bien.

Voyons maintenant le contenu de l'ouvrage de Matharel et de Masson contre Hotman. Après une dédicace à Henri III de Matharel, Masson donne son jugement sur le traité d'Hotman dans une sorte de préface qui occupe quatre pages (5). Il commence par déclarer qu'il y a plus d'acrimonie que de science dans le livre de cet exilé qui feint d'aimer sa patrie, mais qui ne cherche qu'à en saper les coutumes, la religion, les lois et les institutions au moyen d'artificieux extraits de chroniques. Il trouve étrange qu'Hotman s'appuie sur des témoignages de Grégoire de Tours, Aimoin, Réginon, Sigebert. Que devient en cela l'honneur de Genève pour qui les moines ne sont pas plus estimés que des charlatans hypocrites? Ce sont là des témoignages de moines, et les derniers à s'en servir devraient

---

malo salva ratione recti sermonis dicere servatorem generis humani ». Cf. également *D. E. U.*, f. 12 verso; *Justinianei Caesares* (*B.*, part. I, p. 210).

(1) Cf. *Responsio*: in cap. XIIII; *A. F.*, éd. de 1578, in-4°, pp. 97-101.

(2) *Responsio*: in cap. XVII et XVIII. On trouve également dans ce chapitre un passage sur la prise de Calais par le duc de Guise, accompagné d'un jugement contre les Anglais que l'on retrouvera presque identique dans la *Vita Francisci Lothareni Ducis Guisiae secundi* (*B.*, part. I, p. 428).

(3) *Responsio*: in cap. X.

(4) *Responsio*: in cap. XX.

(5) *Responsio*, pp. 6-9: *Judicium Papirii Massoni de libello Hotomani.*

Digitized by Google

être les huguenots. Hotman est impudent et de mauvaise foi en affirmant que nos rois étaient élus et non héréditaires. C'est en effet une chose bien connue que depuis six cents ans nos rois se sont succédé par droit d'hérédité. S'il y a eu auparavant quelques cas d'élection de rois, cela n'a été qu'une exception contre le droit établi, due d'ailleurs à des circonstances extraordinaires, comme dans les cas de Pépin, d'Eudes, de Raoul duc de Bourgogne et de Hugues Capet. D'ailleurs les résultats de ce dernier choix ont été heureux puisque pendant tant de siècles il ne s'est pas élevé une seule plainte contre le jugement de la nation qui préféra Hugues Capet à des princes étrangers. Il n'en reste pas moins vrai que la plupart des exemples de l'élection des rois de France ont été des exemples déplorables, qu'un exemple ne fait pas loi, et que, moins que personne, un jurisconsulte comme Hotman devrait l'ignorer. Aussi bien ne l'ignore-t-il pas, et lui qui invoque pour la déposition de Childéric le témoignage de Cédrénus s'est bien gardé de citer le passage du même auteur où il est dit que les rois de France se succèdent κατὰ γένος, car cela ne va point à sa thèse. En voulant nous ramener à ces temps troublés et remettre au choix de la multitude la désignation du roi, Hotman s'insurge contre l'autorité royale « que les hommes mal nés ne peuvent souffrir » et se rend coupable de lèse-majesté. Mais cela ne lui a pas suffi : il a dans son libelle insulté l'auguste Sénat de France, le Parlement de Paris. Ici Masson ne peut contenir son indignation :

« Hotman a osé attaquer de ses traits empoisonnés le Parlement de Paris, lui qui dans son exil (et puisse-t-il s'y consumer éternellement) n'a jamais vu ou jamais pu voir rien de plus auguste. Que peuvent donc avoir de comparable les tavernes et les auberges souillées de vin de Suisse et d'Allemagne? Je n'hésite pas à affirmer que dans la seule Cour du Parlement de Paris, les hommes doctes et les savants juristes sont en plus grand nombre que dans la seconde patrie de ce Caton superbe qui n'a rien de la sagesse de l'ancien, mais qui a peut-être vomi son libelle furieux et infâme après s'être enivré dans quelque cabaret. Aussi est-ce avec raison que Cujas, j'allais l'oublier, a pu dire que les écrits d'Hotman méritaient le fouet ».

Le fouet, dans l'esprit de Masson, ce sera la *Responsio* de Matharel, qui réfutera le monument de mensonge élevé par Hotman et lui montrera qu'il y a en France des soldats qui, tout en étant à leurs premières armes, n'hésitent pas à affronter un gladiateur éprouvé, un nouvel Æsarninus. Et Masson termine par cette phrase injurieuse: « Mais peut-on appeler Æsarninus celui qui devrait plutôt revendiquer le nom de Marforio ou de Pasquin? ».

Digitized by Google

Le *Judicium* de Masson est suivi d'un *Avis au Lecteur* où Matharel explique qu'attiré par la renommée d'Hotman et le titre de son livre il pensait y trouver des lumières sur l'histoire et la jurisprudence, mais qu'il n'a pas tardé à s'apercevoir lui aussi que toute l'œuvre était un déguisement de la vérité et qu'une fausse érudition historique y cherchait à saper nos institutions. Matharel veut prémunir par sa *Responsio* les lecteurs de la *Franco-Gallia*, livre d'autant plus dangereux et corrupteur que l'erreur y est habilement dissimulée sous les artifices et la séduction du style (1).

La réponse à la *Franco-Gallia* suit pas à pas le texte d'Hotman et essaie de le réfuter chapitre par chapitre. La *Franco-Gallia* avait vingt chapitres (2). La réponse en a dix-huit, la réfutation des chapitres XII et XIII de la *Franco-Gallia* ne formant qu'un seul chapitre, ainsi que celle des chapitres XVII et XVIII.

Sur l'état de la Gaule avant la conquête romaine, les adversaires d'Hotman trouvent qu'il a fort bien parlé (*luculenter*), et ne lui font pas trop de reproches. Ils sont d'accord avec lui pour faire l'éloge de nos premiers ancêtres et se contentent, par un anachronisme bizarre, de faire remarquer qu'en somme les principales classes de la société gauloise : druides, grands chefs (*reguli*) et peuple, correspondaient à peu près exactement à la division de la nation en trois ordres : clergé, noblesse et tiers-état (3). Le premier désaccord surgit à propos de la langue parlée par les Gaulois. De part et d'autre on est dans le champ des conjectures. Hotman avait dit qu'il n'était pas éloigné d'adopter l'hypothèse de l'humaniste alsacien Beatus Rhenanus qui faisait de la langue gauloise une langue parente de celle que parlaient les Bretons bretonnants; du gaulois, ajoutait-il, il ne reste presque plus rien dans la langue française, qui se compose pour une moitié de mots d'origine latine et pour l'autre moitié de mots d'origine gauloise, d'origine germanique ou franque, et de mots d'origine grecque. Le vocabulaire germanique, au dire d'Hotman, avait laissé « des mots innombrables dans notre langage quotidien » (4). Ce sont là des conjectures, répondent les adversaires, et

(1) *Responsio*, pp. 9-10: Matharellus Lectori.

(2) Dans les deux premières éditions de Genève, in-8° et in-12, et dans l'éd. de Cologne de 1574, in-8°. C'est sur l'une de ces trois éditions et probablement sur l'édition de Genève que Masson et Matharel ont composé leur réfutation. Les éditions postérieures seront passablement augmentées et modifiées.

(3) *Responsio*: primo capite.

(4) *Franco-Gallia*, 1re éd. in-8°, chap. II.

Digitized by Google

ils bâtissent une étrange théorie où, se basant sur la persistance de noms indubitablement gaulois restés dans le vocabulaire géographique, ils croient y trouver la preuve que la langue des Gaulois ne différait pas tellement de la langue parlée par les Français. Ils repoussent également la parenté du gaulois et du breton. Leur argumentation ne tient guère dans ce chapitre devant celle d'Hotman. Mais où ils s'élèvent surtout contre lui, c'est lorsqu'il prétend que notre langue a subi si profondément l'influence germanique. Ils reconnaissent que tous les idiomes empruntent plus ou moins aux idiomes voisins, mais pourquoi Hotman fait-il une part si considérable, dans la formation de la langue française, aux idiomes germaniques qui n'ont eu qu'une influence négligeable, alors qu'il omet l'italien, l'espagnol et le portugais? Jamais, en effet, les habitants de la Gaule ne se sont servis du germain : on en a la preuve par César, et plus tard encore par des lettres de Loup de Ferrières. Ils parlaient une langue particulière dont la nôtre n'est que la corruption. Mais Hotman veut à toute force qu'ils aient parlé germain, et s'il le pouvait, il nous changerait tous en autant de Germains (1).

Sur la description des malheurs de la Gaule sous la domination romaine, Masson et Matharel sont de l'avis d'Hotman. Ils rendent un hommage indirect à son patriotisme. Ils ne se sont pas aperçus ou n'ont pas voulu s'apercevoir que sous les traits des conquérants romains et de la Bête de l'Ecriture, Hotman flagellait les Italiens de France et l'Italie de la Cour des Valois (2).

Sur l'origine des Francs, fort obscure d'ailleurs, le désaccord est complet entre les adversaires, sauf pour rejeter l'origine troyenne fabuleuse. Tandis qu'Hotman, appuyé sur de nombreux textes, en fait des Germains (3), Matharel et Masson, que le seul mot de « Germain » met en fureur, lui opposent de nombreux textes pour tenter d'établir qu'ils étaient Gaulois (4). Il faut bien reconnaître qu'au XVIe siècle, la question, qui a été à peu près résolue depuis en faveur de la thèse d'Hotman, était fort obscure et pouvait légitimement prêter à discussion. Mais ce qui ne prête à discussion ni d'un côté ni de l'autre, c'est la bravoure des Francs et la grandeur de leurs ex-

(1) *Responsio*: in cap. II.

(2) *Franco-Gallia*, éd. cit., chap. III; *Responsio*: in cap. III.

(3) *Franco-Gallia*, chap. IV et V.

(4) *Responsio*: in cap. IV; in cap. V. Masson devait changer d'opinion dans les *Annales*.

Digitized by Google

ploits (1), dont Masson et Matharel, qui ne veulent rien devoir à des Germains, trouvent une explication toute naturelle dans le fait que, selon eux, ils appartenaient à la race gauloise. Salluste n'a-t-il pas écrit en effet que si les Grecs ont surpassé les Romains par l'éloquence, les Gaulois les ont surpassés par la gloire militaire : *facundia Græcos gloria belli Gallos ante Romanos fuisse.*

Jusque-là, la discussion s'est déroulée pour ainsi dire sans violence. Contre Hotman qui, si l'on en croit Baudouin, avait coutume d'invoquer en Allemagne les origines silésiennes de sa famille (2), à peine une insinuation maligne a été dirigée au chapitre IV de la *Responsio*, où il est accusé de soutenir avec tant d'ardeur l'origine germanique des Francs « en vue d'obtenir plus facilement le droit de cité » outre-Rhin. Désormais le ton va changer à mesure que le terrain va devenir plus brûlant. La polémique va prendre l'allure violente des polémiques de ce temps, et Masson et Matharel vont mêler les injures aux arguments. C'est le chapitre VI de la *Responsio* qui ouvre le feu. Il s'agit de savoir si dans le royaume de France-Gaule, dans la nouvelle nation sortie de la fusion des Francs et des Gaulois, la royauté a été héréditaire ou élective. Entraîné par l'esprit de parti qui lui faisait chercher dans l'histoire les moyens de se débarrasser, constitutionnellement pour ainsi dire, des Valois honnis, Hotman avait conclu que, bien que les fils des rois aient été en somme généralement préférés à tous les candidats au trône, c'était par élection que procédaient les Francs. La monarchie était donc chez eux élective : c'est l'assemblée générale des guerriers qui faisait cette élection, suivant l'ancienne coutume des Germains rapportée par Tacite. Et pour montrer qu'il en était bien ainsi, Hotman alléguait un grand nombre de textes, de vieux documents et d'anciens chroniqueurs : testament de Charlemagne, Aimoin, Grégoire de Tours, Luitprand, etc., et il choisissait dans les périodes les plus troublées de la monarchie franque des exemples significatifs qu'il n'était pas malaisé de découvrir dans une époque anarchique. Par un sophisme évident, forçant les textes, Hotman ramène tout à une élection régulière, même quand il s'agit d'une simple proclamation de pure forme. L'hérédité pour lui disparaît, il ne reste plus que

(1) *Franco-Gallia*: chap. IV et V; *Responsio*: in cap. IV.

(2) Cf. Bayle: *Dictionnaire*, 5e éd., t. II, art. *Hotman*, p. 817, note N. — Sur les origines silésiennes de la famille d'Hotman venue en France vers 1470, cf. Claude Joly: *Divers opuscules tirez des mémoires de M. Antoine Loisel*, pp. 698-699.

Digitized by Google

l'élection (1). Derrière l'historien, comme l'ont remarqué Matharel et Masson, apparaît le « séditieux » : « Ce n'est pas, s'écrient-ils, pour éclaircir un point d'histoire, mais pour renverser de fond en comble la France-Gaule suffisamment agitée par les séditions qu'il soulève ce problème... Il veut introduire chez nous cette élection que nous ne connaissons point et que nos aïeux les plus reculés n'ont point connue..., il veut ramener notre Royauté si solidement constituée à cette stupidité hideuse, cruelle et sanglante de l'élection ». Pour cela, il n'hésite point à torturer les textes comme ce testament de Charlemagne où il ne s'agit point d'élection, mais de partage de l'empire... L'élection vaut ce que vaut la foule, et celle-ci, suivant le mot de Tite-Live, *servit humiliter aut superbe dominatur*. L'élection a produit des fruits vraiment admirables! Elle a engendré des monstres dans l'empire romain dont elle a amené la chute. Il en reste, il est vrai, une ombre, cette « ombre d'empire », le saint empire romain germanique cher à Hotman; mais, pour subsister, cette ombre même a dû réduire à sa plus simple expression cette élection tant vantée et ramener, en 1250, à la mort de Frédéric II, le nombre des électeurs à sept. En réalité, Hotman confond volontairement élection et proclamation (*electio* et *inauguratio*). L'élection proprement dite n'a guère eu lieu qu'à l'extinction d'une dynastie. Et les deux adversaires d'Hotman démontrent, textes en main, d'après Aimoin en particulier, que le plus souvent l'hérédité a désigné le successeur du roi disparu. Ils trouvent le moyen même de convaincre Hotman d'un « quadruple mensonge », d'après Aimoin, en reprenant les exemples allégués dans la *Franco-Gallia*. Mais, à défaut même des textes, la simple liste des rois francs s'oppose aux inventions d'Hotman. Est-ce qu'un jurisconsulte ne devrait pas savoir que c'est la coutume généralement observée et non l'exception qui fait loi? Or, de Pharamond, premier exemple d'élection qu'il a cité, au clerc Daniel, élu sous le nom de Chilpéric II, il s'est écoulé trois cents ans pendant lesquels c'est l'hérédité et non l'élection qui a fait les rois. Mais qu'importe l'exactitude à Hotman? « Ce qu'il voudrait, c'est qu'il lui soit permis à lui et aux autres séditieux de créer un roi » « après avoir mis à bas la dynastie que le ciel a donnée à la France ». Qui sait même, ajoutent ironiquement Masson et Matharel, s'il n'aspire pas, comme jadis le jurisconsulte Didius Julianus, à acheter les suffrages pour s'emparer du trône? Ainsi Catilina soudoyait jadis

(1) *Franco-Gallia*, éd. cit., chap. VI.

Digitized by Google

des factieux contre l'Etat. Tout ce que Salluste dit de Catilina convient à merveille à Hotman. Mais la Némésis vengeresse le traitera comme il convient. Car il n'est qu'un hypocrite qui désirerait fort créer des précédents historiques. Il ressemble à ces Crétois auxquels Platon reproche d'avoir inventé la fable de Ganymède pour autoriser leurs débauches, ou à ce personnage de Térence qui s'autorise de Jupiter pour faire violence à une jeune fille. Sous les Mérovingiens, ce n'est pas l'élection qui a été la règle ordinaire. Elle ne l'a pas été davantage sous les Carolingiens. A l'origine de cette dynastie, il y a une élection, mais il ne faut pas oublier qu'elle n'a fait que confirmer un état de choses existant. Il ne faut pas oublier non plus que Charles Martel avait la force, qu'il s'était attaché les grands par ses libéralités et que cela contribua à favoriser l'accession au trône de Pépin qui eut en outre l'approbation du pape Zacharie. La déposition des Mérovingiens, qui s'étaient rendus indignes du trône, fut sans doute permise par un juste et mystérieux jugement de Dieu. Quant aux fils de Pépin le Bref, Charlemagne et Carloman, ils furent rois du consentement de tous, *consensu omnium*, suivant le texte d'Aimoin. Hotman a tort de voir dans cette expression la preuve d'une élection, car il faut l'entendre *omnium votis, omnium expectatione et desiderio*, et dans ce consentement entre aussi l'approbation du pape Etienne, qu'Hotman passe sous silence. Examinant ensuite divers autres exemples cités par Hotman, Masson et Matharel opposent texte à texte, interprétation à interprétation, montrent qu'Hotman n'a pu trouver dans notre histoire que quelques faits monstrueux (*exempla belluina*) et quelques entreprises séditieuses pour appuyer sa théorie de l'élection, et qu'il a pris, le reste du temps, pour élection la cérémonie symbolique de l'*inauguratio* qui consistait à rendre hommage au nouveau roi, à le hisser solennellement sur le pavois et à lui jurer fidélité. La vérité est, suivant l'affirmation de Cédrénus, que les rois francs étaient héréditaires (1).

Hotman avait, au chapitre VII de la *Franco-Gallia*, établi que dans certains cas les fils du roi se partageaient le royaume (2). Exemples déplorables, répondent Matharel et Masson, qui arrivèrent en effet plus d'une fois dans les premiers temps et qu'Hotman voudrait bien voir se renouveler comme particulièrement favorables à l'éclosion des guerres civiles. Mais quelle inconséquence et quelle

(1) *Responsio*: in cap. VI.
(2) *Franco-Gallia*, éd. cit., chap. VII.

Digitized by Google

légèreté de sa part! Si le partage avait lieu, que devenait donc le sacro-saint principe de l'élection? Combien Hotman aurait mieux fait de se borner, dans ce chapitre, à développer sur le partage des biens, d'après la jurisprudence romaine, ces considérations où on reconnaît un véritable maître de la science du droit, que de s'exposer à des contradictions qu'il n'aperçoit même pas puisqu'on le voit citer à l'appui de sa thèse séditieuse des auteurs tels qu'Agathias où il aurait pu trouver des textes établissant que c'était l'hérédité qui assurait la succession au trône chez les Francs. Mais les textes de cette nature, il se garde bien de les alléguer (1).

Sur les deux chapitres suivants de la *Franco-Gallia*, les adversaires d'Hotman lui reprochent simplement d'avoir fait de la loi salique, parce qu'elle le gênait en déclarant que les fils seuls étaient appelés au trône, une loi se rapportant en réalité au patrimoine privé (2), et de s'être contenté, pour le chapitre IX qui concerne le droit de longue chevelure, de s'approprier effrontément ce qu'a écrit à ce sujet Beatus Rhenanus (3). Et toujours revient comme un leitmotiv cette accusation à Hotman de ne vouloir pas ou de ne savoir pas lire les auteurs qu'il cite. N'a-t-il pas, ici encore, soigneusement dissimulé les textes d'Agathias qui sont contre lui et n'a-t-il pas confondu Clodomir, fils de Clovis, avec Clovis lui-même dans une citation du même auteur? (4).

Hotman, étudiant la constitution primitive de la nation franco-gallique, y voyait un régime idéal. Le roi n'avait aucun des caractères du tyran. Librement élu par l'assemblée de la nation, aimé de ses sujets, il ne s'entourait d'aucune garde étrangère ou indigène et ne gouvernait que d'après les conseils et les décisions de l'assemblée qui se réunissait chaque année au mois de mai et qui fut plus tard l'assemblée des trois états. On ne parlait point alors de ces conseils privés de quatre ou cinq membres, courtisans ambitieux qui font leurs affaires et non celles de la nation. Nos ancêtres avaient pris, selon Hotman, cette constitution des Germains, bien que les Gaulois en aient possédé une assez semblable. Tout le pouvoir reposait donc dans cette grande assemblée, composée du roi, des princes et des députés des provinces. C'était là une sage constitution que

(1) *Responsio*: in cap. VII.

(2) *Ibidem*: in cap. VIII. Masson dans ses *Annales* adoptera presque le point de vue d'Hotman.

(3) *Ibidem*: in cap. IX.

(4) *Ibidem*: in cap. VIII; in cap. IX.

Digitized by Google

l'on retrouve chez tous les peuples soucieux de leurs libertés : chez les Grecs, avec le conseil amphictyonique; dans le saint empire romain germanique, avec les diètes où figurent l'empereur, les princes et les députés des villes: en Angleterre, avec le Parlement; en Aragon, avec le conseil des Etats qui proclame les rois avec cette fière formule qu'Hotman transcrit ainsi : Nos qui (*sic*) valemos tanto come (*sic*) vos, y podemos mas que vos, vos elegimos Rey : con estas y estas conditiones (*sic*) : intra (*sic*) vos y nos un quemanda (*sic*) mas que vos. Et celui qui commande plus que le roi c'est le peuple (1).

Il y a dans cette conception d'Hotman une théorie démocratique bien en avance sur son temps, mais qui, appliquée à l'histoire du passé, est du roman. Ses adversaires, dont l'un au moins avait assez vif le sens historique, ne s'y sont pas trompés. La base est fausse, disent-ils, et c'est avec de tels préceptes que l'on a poussé en Italie des malheureux au tyrannicide. Qu'Hotman montre donc des textes précis pour ce fameux pouvoir souverain des assemblées qui, d'après lui, faisaient et défaisaient les rois? A peine peut-il trouver un exemple chez les peuples modernes dans la lointaine Pologne, et encore le droit de succession, quand il y a un héritier mâle, s'y mêle à l'élection. A propos de l'Aragon, Matharel et Masson interrogent ironiquement Hotman, le somment de répondre si les rois y sont élus ou succèdent par héritage, et insistent cruellement sur sa mauvaise citation espagnole : « Vraiment, écrivent-ils, Hotman se découvre là polyglotte, et il use d'un langage à double sens pour ne pas dire pis, *hic multilinguem, sese Hotomanus ostendit, vide ne bilinguis aut quid pejus dicaris : non enim potest bene audire qui ut tu loquitur*. Toutes les assertions d'Hotman sentent la sédition et ne méritent pas plus de créance que les récits d'Homère sur les Troyens ou les Titans. Mais ce qui révolte surtout Masson et Matharel, c'est l'idée que les Francs aient pu emprunter quelque chose de leur constitution aux Germains « dont ils ont souvent triomphé par les armes et auxquels ils ont donné des lois, comme l'avoue Beatus Rhenanus lui-même ». Ils s'accordent à trouver remarquable l'arsenal de nos lois et de notre constitution, et de cela tout le monde convient, même les étrangers, en particulier les historiens italiens. Mais ces lois et cette constitution ne ressemblent que de fort loin à celles que nous présente le séditieux Hotman, « qui ose raconter à

(1) *Franco-Gallia*, éd. cit., chap. X.

Digitized by Google

l'excellent prince palatin » que le peuple a le droit d'élire et de déposer les princes. Hotman « jette de la poudre aux yeux » quand il prétend prouver que nos anciens rois n'avaient pas de gardes (on lui prouve le contraire par des textes), quand il compare nos « états » et nos lois aux embryons d' « états » et de lois de la Grèce ou d'ailleurs. Qui veut savoir ce qu'étaient nos lois n'a qu'à lire le docte et grave *Traité de la Grande Monarchie de France* de Claude Seyssel, que l'Allemand Sleidan a traduit en latin. Grâce à elles, la succession au trône était sagement assurée, sans brigues, sans élection, et la France a été forte depuis des siècles au point qu'aucune puissance étrangère n'a jamais pu lui nuire, même quand il y avait à l'intérieur, comme à présent, quelques rébellions. Et pour assurer les fondements du royaume, il y a encore les trois ordres de la nation entre lesquels le roi est placé comme un arbitre, pour empêcher qu'aucun d'eux ne nuise à l'autre, et il y a le Parlement qui tempère le pouvoir absolu du roi. Quant aux Etats généraux, le roi les convoque dans les cas graves, mais en temps ordinaire le Parlement suffit et joue vraiment à l'égard de la royauté le rôle des anciens tribuns du peuple (1).

Hotman, dans une longue série de chapitres de la *Franco-Gallia* (du chapitre XI au chapitre XVIII inclus), s'était attaché à démontrer que toute l'autorité de la monarchie française avait résidé dans le grand conseil de la nation, que sans aucun égard à la différence des temps, il assimilait aux Etats généraux, qu'il s'agit des Mérovingiens, des Carolingiens ou des Capétiens. Il chargeait toutes les assemblées de ce grand conseil (*concilium publicum*) de toutes les affaires de l'Etat : élection et déposition des rois, changements de dynasties, établissement des lois, déclarations de guerre, traités de paix, arbitrage entre les princes. Le roi n'était et ne devait être que le docile exécuteur des ordres de telles assemblées (2). Ses adversaires n'ont pas beaucoup de peine à lui opposer des textes qui prouvent que, sauf en temps d'anarchie, les rois des deux premières dynasties, dans leur ensemble, furent plutôt de tendance absolutiste, et que la même tendance se manifesta souvent sous la dynastie capétienne. Ils exagèrent même dans ce sens, mais ils se tiennent indubitablement plus près que le jurisconsulte passionné, de la réalité historique. Ils reconnaissent eux aussi l'autorité des assemblées et

(1) *Responsio*: in cap. X.
(2) *Franco-Gallia*, éd. cit., chap. XI-XVIII.

Digitized by Google

des états, mais en restreignent la portée, faisant remarquer que leur influence, parfois bonne quand elle s'exerce dans ses justes limites, a produit, dans les époques troublées où Hotman choisit la plupart de ses exemples, des résultats plutôt néfastes. Théoriciens de la royauté légitime, ils sont un peu embarrassés aux changements de dynasties qu'ils cherchent à expliquer par la vengeance ou les desseins secrets de la Providence, mais ils mettent également dans l'embarras le théoricien de l'élection des rois par la nation, en lui faisant ironiquement remarquer que son élection, qui ne réussit à changer que deux fois de dynastie en douze cents ans, ressemble singulièrement à la succession héréditaire. Aux autorités qu'il invoque, ils opposent d'autres autorités non moins probantes, dévoilent ses contradictions flagrantes, se font un malin plaisir de relever que ce qui le guide n'est point le souci de dissiper les ténèbres de l'histoire, mais d'autoriser par des exemples séditieux une révolte contre une dynastie qui a cessé de lui plaire, à lui et à son parti (1). Leur raisonnement serré ne manque point d'ironie, lorsqu'ils font remarquer à Hotman que vraiment il choisit bien ses exemples en nous montrant comme les défenseurs de la liberté française les Etats réunis à Paris en 1356, après la captivité du roi Jean, et qui plongèrent la France dans les calamités jusqu'au règne de Charles VII, ou les délégués de la Ligue du Bien public luttant contre Louis XI. « C'est là ce que tu voudrais ramener à la lumière, c'est là le plus clair de tes désirs, le but de ton discours..., tu n'aspires qu'à voir la France se jeter sur elle-même, se morceler et se déchirer » (2). Avec quelle satisfaction non dissimulée ils relèvent les hypothèses timidement hasardées par Hotman comme celle de l'origine des douze pairs qu'il faisait remonter aux chevaliers de la table ronde. Ne sait-il point, pour l'avoir lu dans Polidoro Virgilio, que les contes du roi Arthur ne sont que des contes de vieille femme au même titre que tout ce que les Italiens rapportent de Roland et des douze pairs? (3). Toute la discussion, qui suit pied à pied les affirmations d'Hotman, est émaillée d'attaques violentes. Hotman est un menteur, un arrangeur de textes, un séditieux dont le renom mérité de grand jurisconsulte peut en imposer aux Allemands qui ignorent notre histoire, mais non aux Français qui la connaissent (4).

---

(1) *Responsio*: in cap. XI; in cap. XII et XIII; in cap. XV; in cap. XVI; in cap. XVII et XVIII.
(2) *Ibidem*: in cap. XVII et XVIII.
(3) *Ibidem*: in cap. XIIII.
(4) *Ibidem*: in cap. XI.

Digitized by Google

Il y a parfois comme une trêve entre Masson et Matharel d'une part et Hotman. Animés tous les trois d'un patriotisme ardent, nous les avons vus d'accord pour célébrer avec une unanimité touchante la grandeur et la supériorité des deux races gauloise et franque d'où était sortie la nation française; nous les retrouvons unis, gallicans et huguenot, pour proclamer que la papauté n'a en rien le droit d'intervenir dans les affaires intérieures et temporelles de la France. Dans le chapitre XVI de la *Franco-Gallia*, où s'agitait la question de savoir si Pépin avait été nommé roi par le pape Zacharie ou par les Francs, Hotman avait conclu que l'on avait seulement sollicité l'avis du pape (1). Masson et Matharel sont de la même opinion et ajoutent : « Du reste, personne n'ignore que le souverain pontife n'a jamais eu le pouvoir de déposer nos rois, bien que jadis Boniface VIII ait eu l'audace de le tenter, lui qui, au témoignage de Platina, faisait tous ses efforts pour donner et ôter les trônes à sa volonté. Et bien que nos rois aient justement mérité le nom de Très-Chrétiens pour avoir embrassé et maintenu énergiquement la doctrine de l'Eglise catholique et orthodoxe, ils n'ont pas proclamé leur condescendance aux désirs et aux décrets des Pontifes romains au point de tout leur permettre et de souffrir que le pouvoir royal en dépende » (2).

C'est dans la réponse au chapitre XIX de la *Franco-Gallia* que Masson et Matharel se dressent avec le plus d'énergie contre Hotman. Catherine de Médicis était spécialement visée dans cette attaque contre la régence féminine. Les adversaires d'Hotman prennent la défense de l'Italienne et affirment qu'il est de droit français qu'une femme puisse être appelée à la régence. En posant cette question : *An mulieres, non ut ab hæreditate Regni, sic ab ejus procuratione, Francogallico jure arceantur*, Hotman n'a qu'un but, toujours le même, attiser la guerre civile. « Peut-être même n'a-t-il publié son libelle que pour rendre odieuse aux Français la plus excellente des Reines, Catherine, épouse de Henri II, mère de tant de rois et de reines, et qu'on ne saurait assez louer. Hotman savait en effet que, tant qu'elle serait là, ses efforts et ceux des autres séditieux seraient vains. Aussi, par une sorte de mauvais génie, semble-t-il avoir deviné et pressenti les événements qui, contre toute attente, se sont déroulés depuis l'édition de son livre, à savoir le départ de Henri III pour la Pologne, et, pendant son absence, la mort de son frère

(1) *Franco-Gallia*, éd. cit., chap. XIII.
(2) *Responsio*: in cap. XII et XIII.

Digitized by Google

Charles. Il pensait que si les Français, excités par son discours, suscitaient des embarras à la Reine, les ennemis de celle-ci pourraient à loisir dévaster la maison inoccupée. Mais, Hotman, les Français ont plus de bon sens et d'intelligence : ils savent où mène ta chanson » (1). Après ce préambule, les adversaires du jurisconsulte s'attachent à démontrer la capacité juridique de la femme, à prouver qu'en fait et en droit, en France, à toutes les époques, et beaucoup plus souvent que ne le croit Hotman, la régence et la tutelle de leurs fils a été confiée à des reines. Catherine étant visiblement attaquée sous le nom des reines qui, suivant le jurisconsulte, n'avaient réussi qu'à « provoquer des tragédies » dans notre histoire chaque fois qu'elles avaient eu une part quelconque aux affaires publiques, à la régence ou à une tutelle, les deux champions de Catherine prennent la défense de ces reines. Ils avaient beau jeu pour certaines, sainte Clotilde et Blanche de Castille, par exemple. Ils démontrent qu'Hotman, *bonorum insectator*, fait porter injustement à la première la responsabilité du meurtre de ses fils accompli par Arcadius. Pour Blanche de Castille, qu'Hotman dépeignait comme une régente despotique et sans scrupules, et dont les Français, disait-il, ont une autre opinion parce que « les reines-mères trouvent toujours des flatteurs », Masson et Matharel lui font remarquer que Joinville, dont il s'inspire, était le client de Thibaut de Champagne, adversaire de la régente, et que s'il l'a maltraitée dans ses écrits, il n'offre pas de garanties suffisantes d'impartialité. Dans leur désir de justifier les « prototypes » de Catherine qu'Hotman avait fait figurer dans sa galerie de reines célèbres, Matharel et Masson dépassent parfois la mesure et en arrivent à trouver des mérites à Frédégonde. Ils ne tentent pas de défendre les régentes indéfendables comme Isabeau de Bavière, mais ils font remarquer avec raison qu'Hotman a jeté pêle-mêle dans son chapitre des reines ou des princesses scélérates qui ne furent jamais régentes, et que de quelques cas criminels il tire une condamnation générale de toutes les femmes. *Misera*, s'écrient-ils, *illa quæ te mastigem sui sexus genuit!*

Entre toutes les femmes citées comme exemple de scélératesse, Hotman avait donné la première place à la fille de Théodoric, qui avait empoisonné sa mère par le calice de la communion, et il avait habilement souligné que ce monstre était une Italienne. Fort bien, répondent Matharel et Masson, mais nous pouvons lui opposer une

(1) *Responsio*: in cap. XIX.

Digitized by Google

autre Italienne en la personne d'Amalasonte qui fut, vers la même époque, un modèle de vertus et l'honneur de son sexe.

Le chapitre se termine comme il avait débuté, par un éloge des mérites de Catherine de Médicis à laquelle la France doit d'avoir été protégée contre les attaques des séditieux. Quant au jurisconsulte qui a osé s'élever contre elle dans son libelle, on lui retourne les injures qu'il avait empruntées à Caton contre les femmes : *immanis bestia, indomitum animal.* Et comme il avait déclaré qu'à la femme, bête cruelle et animal indomptable, il fallait un frein, ses adversaires lui souhaitent, à lui Hotman, la corde de la potence : *Indomito animali et immani bestiæ non frænos sed restim, qua suspendatur, addamus* (1).

Il est regrettable que Masson et Matharel, dans une polémique où ils avaient à leur disposition des arguments historiques, qu'ils ont d'ailleurs exposés assez habilement, aient cru devoir se servir d'injures personnelles. Ils n'auront pas dans cette querelle le monopole des injures grossières, et Hotman les laissera à ce point de vue bien loin derrière lui, mais ils n'en ont pas moins le tort d'avoir commencé, si peu que ce soit, surtout dans ce chapitre consacré à la défense de Catherine de Médicis et dans le chapitre suivant qui prend violemment la défense du Parlement attaqué comme une institution d'importation romaine qui a fini par usurper l'autorité des anciens Etats tant prônés par le jurisconsulte (2). Là encore Masson et Matharel mêlent aux arguments l'ironie, la passion et la violence, plus encore que dans la défense de Catherine. C'est que l'un d'eux appartenait déjà à ce « royaume de plaiderie » et que Masson comptait aussi bientôt en être. Ils mettaient à venger l'honneur du corps toute l'ardeur dont ils étaient capables.

La *Responsio*, terminée sur ce ton violent, était suivie de huit pièces de vers latins à la louange de l'ouvrage, signés de Jean de Combelles, président en la cour des aides de Montferrand, d'Augustin Prévost, greffier du Parlement de Paris, de Léon Pomène, jurisconsulte, de Charles de Chanteclerc, avocat au Parlement, de Jean Pissevin d'Issoire, de Jean Bonnefons, de Dorat, et de Louis d'Orléans, avocat au Parlement (3). Dans cette liste de poètes et de parle-

(1) *Responsio*: in cap. XIX.

(2) *Responsio*: in cap. XX; *Franco-Gallia*, éd. cit., chap. XX.

(3) Sur Jean de Combelles, président en la Cour des aides de Montferrand, intendant des affaires du duc d'Alençon, « homme accord, d'un solide jugement, et fort éloquent en langage François, Italien, Espagnol, et en Latin qui luy

Digitized by Google

mentaires qui étaient parfois l'un et l'autre, la moitié étaient des Auvergnats, compatriotes de Matharel.

II

Avant la publication de la *Responsio*, Hotman avait eu vent d'une prochaine réfutation de son livre. Aussitôt paru, fin mars 1575, l'ouvrage de Matharel et de Masson lui fut communiqué par ses amis, et vers la mi-avril il l'avait lu et se disposait à y répondre. Il écrivait le 20 avril à Jacques Cappel : « Je viens de voir l'écrit de je ne sais quel Henri (*sic*) Matharel contre ma *Franco-Gallia*, écrit si stupide, si barbare et si sot que je ne vois pas encore bien comment je dois lui répondre. Mais je pense que quelque Passavant saura s'en charger » (1). Le Passavant fut Hotman lui-même. Il rédigea sa réponse

---

estoit fort familier », cf. Savaron: *Origines de Clairmont*, éd. de 1662, in-f°, p. 112. — Léon Pomène (Leonicus Poemenius), qui s'intitule jurisconsulte, est un poète latin et français dont on trouve des vers dans le *Tombeau de Jean Morel, sieur de Grigny* (Cf. F. Lachèvre: *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle* [*du Jardin de Plaisance 1502 aux Recueils de Toussaint de Bray 1609*], p. 252). — Sur Jean Pissevin, d'Issoire, cf. La Croix du Maine: *Bibliothèque*, 1re éd., p. 258. — Sur Jean Bonnefons ou Bonfons, le célèbre poète érotique latin, auteur de la *Pancharis* (1554-1614), et qu'il ne faut pas confondre avec son fils qui porte le même prénom et fut également poète, cf. Moréri: *Diction. historique*, éd. de 1759, t. II, p. 57, art. *Bonnefons*; La Croix du Maine: *Bibliothèque*, 1re éd., p. 207; Didot: *Nouv. biographie universelle*, t. VI, col. 623. — Louis d'Orléans, avocat, devait se rendre célèbre sous la Ligue, dont il fut un des plus fameux et des plus fanatiques pamphlétaires. C'est lui qui devait plus tard revendiquer au profit des catholiques ligueurs les théories exposées par Hotman dans la *Franco-Gallia*, au moment même où ce dernier, les reniant, devait combattre en faveur de la légitimité de Henri IV. Son rôle de libelliste a fait oublier son œuvre de poète. Elève de Dorat, il possédait une culture assez étendue et écrivait des vers latins et français. On lui doit entre autres un poème assez considérable, le *Renaud*, imité de l'Arioste, qui parut en 1572. Cf. sur lui La Croix du Maine: *Bibliothèque*, 1re éd., pp. 296-297; Baillet: *Jugemens des Savans*, éd. de 1722, t. II, art. 441; A. de Lacaze: art. *Dorléans* (in *Nouv. biographie générale* de Didot, t. XIV, col. 632-635). — Nous pensons que le personnage qui est désigné sous le nom latin de *Carolus Castelloclarus* est Charles de Chantecler, le futur maître des requêtes, latiniste et érudit distingué, qui était en relations d'amitié avec Masson, et nous croyons qu'il faut lire *Carolus Cantoclarus*. Sur lui, cf. Baillet: *Jugemens des Savans*, t. II, art. 896; Christophe Saxius: *Onomasticum literarium*, t. III, p. 496.

(1) *Francisci et Joannis Hotomanorum... Epistolae*, p. 51. Cf. R. Dareste: *François Hotman*, p. 74.

Digitized by Google

en quatre jours, et au mois de mai, si nous en croyons le début de la *Strigilis*. En juin elle était imprimée, et il s'empressait de l'adresser à ses amis dans toutes les directions (1). Dès la première quinzaine de juin elle était à Paris, et Masson en prenait connaissance.

C'était un petit in-8° de 77 pages, sans indication de lieu, intitulé : *Matagonis de Matagonibus, decretorum baccalaurei Monitoriale adversus Italogalliam sive antifrancogalliam Antonii Matharelli Alvernogeni*, accompagné de cette épigraphe tirée du livre des *Proverbes : Responde stulto secundum suam stultitiam*. Pseudonyme, titre, épigraphe, annoncent clairement le ton de l'ouvrage.

Matago commence par déclarer que récemment est sorti du Palais, publié sous le nom de Matharel, un livre écrit en faveur des Italogalles contre les Francogalles. Bien que simple bachelier de décrets, Matago, qui espère bien être sous peu licencié et même prendre son doctorat *in utroque* sous maître Cujas redevenu très catholique, s'est décidé à répondre à ce livre chapitre par chapitre et brièvement, *quia gaudent brevitate moderni* (2).

Matharel se dit procureur, mais agit-il en l'occurrence en tant que procureur ou en tant que particulier? En tant que procureur, il ne le peut, car c'est du roi que traite la *Franco-Gallia*, et il est procureur de la reine. S'il agit en simple particulier, trois conditions sont nécessaires : 1° donner un écrit : il l'a fait; 2° fournir un garant : il l'a fait en recevant la caution de Masson; 3° s'obliger à se soumettre au châtiment s'il est convaincu de calomnie. Si cette dernière condition est remplie, tout ira bien. Mais quel sera le juge? Ce ne pourra être Masson, car celui-ci, en qualité de premier président imaginaire, a prononcé un arrêt admirable (le *Judicium* qui précède la *Responsio*); il semble donc qu'il ne puisse être à la fois juge, partie et témoin (3). Les juges seront les doctes de France, à condition qu'ils soient attentifs et vigilants.

On pourrait soutenir que l'accusation de Matharel n'est point recevable, étant celle d'un fou, mais on peut répondre que, malgré sa folie, il a des intervalles de lucidité, et l'on peut supposer que c'est dans un de ces intervalles qu'il a écrit, car beaucoup estiment son livre, qui a d'ailleurs l'approbation de nombreux avocats du Parlement.

---

(1) Cf. R. Dareste: *François Hotman*, p. 74. *Strigilis Papirii Massoni*, 1re éd., 1575, p. 3.

(2) *Matagonis de Matagonibus Monitoriale adversus Italogalliam*, pp. 3-4.

(3) *Ibidem*, p. 5.

Digitized by Google

Matago examinera donc son livre, et il commencera par la Dédicace où l'on trouve tout d'abord un latin à faire rire les humanistes. On y trouve aussi qu'Hotman est un exilé. Quand donc a-t-il été condamné à l'exil? Qu'on dise « s'il n'est pas plus honorable pour lui d'être éloigné de cette patrie où les Italogalles, en deux jours, tuent par trahison trente mille bons Francogalles, et s'il n'est pas plus honteux pour sa patrie de se priver d'un tel citoyen et d'un tel jurisconsulte » (1). Matharel est véritablement fou, car il n'a pas compris que si les plus savants hommes de France ne répondirent pas à Hotman, c'est qu'il n'y avait rien à répondre à son livre établi sur les témoignages irréfutables des historiens, et il a osé accuser Hotman d'aspirer au trône comme Didius Julianus : « *O bardocucullum Matharellum et per omnes casus cucurbitabilem!* Est-ce que si un âne ou un mulet d'Auvergne, ta patrie, pouvait parler, il parlerait autrement? J'ai appris de source sûre que lorsque Hotman a lu ce passage, il a ri de si bon cœur qu'il a déclaré que depuis le massacre organisé par les Italogalles il n'avait jamais tant ri, et on l'a entendu alors s'écrier : Crois-moi, Matharel, si je deviens roi, tu seras le premier de ceux qui seront à mes gages, non pas comme procureur général ou particulier, car tu n'entends rien au droit, comme ton livre le prouve assez, mais tu seras mon Archi-fou comme Triboulet le fut du roi Louis. Et pour t'investir solennellement de ce fief, je te donnerai comme présent d'investiture un beau bâton blanc auquel sera attachée une vessie pleine de haricots aux sons harmonieux » (2). Pour avoir osé dédier au roi un livre si fou, Matharel mériterait qu'on le hisse sur un âne bardé et caparaçonné des feuillets de son ouvrage, et qu'on le conduise à reculons, tenant la queue de l'âne, à travers Paris. C'est le supplice qu'on réservait autrefois aux *cucurbitati*, et c'était l'épouse qui conduisait la monture. Il est vrai, ajoute Matago, qu'aujourd'hui, si ce supplice était encore en vigueur à Paris, tous les ânes du Pont-aux-Meuniers n'y suffiraient point. Dans tous les cas, on pourra remettre cet usage en honneur aux prochains Etats généraux. Matharel est donc invité à retenir son âne à l'avance, car *plures sunt cornuti in herbis quam canonici in verbis* (3).

Après cette avalanche d'injures grossières, Matago s'attaque à Masson et à son *Judicium*. Et d'abord, quel est ce Papirius au nom

(1) *Matagonis Monitoriale*, pp. 6-7.
(2) *Ibidem*, pp. 8-9.
(3) *Ibidem*, p. 10.

Digitized by Google

étrange? Dans quel calendrier trouve-t-on un tel nom de saint? Serait-ce un descendant du Papirius contemporain de Tarquin le Superbe? Il a ajouté quelque chose au livre de Matharel, on dit même qu'il l'a corrigé en de nombreux endroits, et il s'est vanté parmi ses intimes d'être l'auteur du livre. De quel droit vient-il prononcer un jugement arrogant sur la *Franco-Gallia*? Pense-t-il être déjà premier président ou remplacer bientôt Christophe de Thou? En tout cas, c'est un juge incompétent, partial, car il est à la fois juge et partie, et sans doute « corrompu à prix d'argent ou par des faveurs ». Il est grossier et insolent envers l'Allemagne et la Suisse, quand il parle « des tavernes et des auberges souillées de vin ». Ce *cucullus cucurbitabilis* ne sait-il pas que la chambre impériale est tout ce qu'il y a de plus auguste et que, suivant la loi de Charlemagne, on ne peut y juger qu'à jeun, tandis que la devise des magistrats du Parlement de Paris prétend que *jejunus venter non audit verba libenter*. Le reproche qu'il adresse à Hotman d'invoquer des témoignages de moines est absurde, car dans tout procès la partie a parfaitement le droit de profiter des arguments et des aveux de la partie adverse. Il oppose à la théorie de l'élection des rois le fait que depuis six cents ans les rois de France se sont succédé par droit d'hérédité : cela ne prouve rien, car il s'agit de savoir si dans les premiers temps de notre monarchie la royauté était élective. Les lecteurs n'ont pour s'en convaincre qu'à lire le chapitre VI de la *Franco-Gallia*. Invoquer contre Hotman des textes de Cédrénus ne rime à rien, cet auteur étant beaucoup trop récent (1).

Il y aurait, ajoute Matago, bien d'autres choses à dire à propos du *Judicium* où Masson, avec une « impudence de courtisane, digne du fouet et de la prison », reproche une fureur insensée à Hotman qui est bien l'homme le plus calme de France et le plus savant qui ait paru depuis cinquante ans, comme il l'a fait voir par la modération de son récit. C'est bien plutôt à « son Cujas recatholicisé », qui menace du fouet les écrits des autres, que Masson devrait reprocher sa fureur. Mais Zacharias Furnesterus (pseudonyme de Doneau) se charge de mettre Cujas à la raison. Pour ce qui est de Masson, Matago déclare qu'il le retrouvera avec Matharel, en examinant la *Responsio*, et qu'il va le renvoyer un instant « à sa truelle » (2).

Matago passe ensuite en revue les principaux reproches adressés

(1) *Matagonis Monitoriale*, pp. 11-13.
(2) *Ibidem*, p. 14.

Digitized by Google

à Hotman. Il le défend d'avoir négligé, à propos des Gaulois, un certain nombre d'auteurs, : Bérose, Manéthon et autres. C'est volontairement qu'Hotman les a omis, car les doctes considèrent leurs écrits comme un tissu de fables, et d'ailleurs il s'en est expliqué clairement lorsqu'il a dit qu' « il fallait laisser Francion, fils d'Hector, au poète Ronsard pour achever sa Franciade », et que « ce n'étaient là que sornettes, bonnes tout au plus, comme les chalumeaux des pâtres, à faire sauter les chèvres ». Toujours au sujet des Gaulois, Matago relève les erreurs de Matharel à propos des textes de César dont Hotman avait publié une édition. Vraiment, dit-il, quelle audace de se mesurer sur ce terrain avec Hotman; c'est bien, comme disait Masson, le combat d'un blanc-bec (tiro) avec un vétéran aguerri. *O stultitiam vesica investiendam cum capitio viridi et tintinnabulis!* Et Matago de dauber sur la théorie qui prétendait que le vulgaire gaulois n'était pas très différent du français, sous prétexte qu'Ammien Marcellin appelle *Sancona* la Saône. Mais à quel moment écrivait donc Ammien Marcellin? Et trouve-t-on cette forme dans César? De cinq ou six termes géographiques qui semblent être restés dans notre langue, on ne peut vraiment pas conclure à la parenté du gaulois et du français. D'ailleurs ce sont les auteurs de cette théorie qui refusent toute parenté au français et à l'allemand. Matago, pour prouver cette parenté, dresse une liste d'une quarantaine de mots assez judicieusement choisis, qui correspondent dans les deux langues, et déclare qu'il ne serait pas en peine d'en trouver cinq cents (1).

La *Responsio* avait prétendu qu'Hotman, dans sa tendresse pour l'Allemagne, n'aurait pas mieux désiré que « de faire de tous les Français des Allemands ». Accusation ridicule, répond Matago en un violent passage où il s'élève contre les Italogalles, les chargeant de tous les malheurs de la France. Assurément une nation de Germanogalles vaudrait mieux, à son avis, que tous ces Italiens francisés ou que ces Français italianisés. L'invective passionnée de Matago-Hotman mérite d'être rapportée :

« Certainement, s'il le pouvait, il tempérerait la légèreté gauloise par la modération germanique, car Tacite écrit qu'aucun peuple ne surpasse les Germains en courage militaire et en loyauté. Bien des gens, considérant qu'en France trente mille hommes ont pu être impunément massacrés en deux jours sans aucune provocation, crient dans toute l'Allemagne qu'aucune race ne dépasse en perfidie et en

(1) *Matagonis Monitoriale*, pp. 15-18.

Digitized by Google

cruauté la race de certains Italogalles. Et bien des gens te répondront qu'il aurait été bien plus avantageux pour tout le royaume de France que ses habitants devinssent des Germanogalles plutôt que des Italogalles, comme ils sont maintenant pour la plupart. Aussi voyons-nous les fruits admirables de la trahison, de la perfidie, du poltronisme, de l'athéisme, de la magie, de la nécromancie et de la sodomie... O nos pauvres ancêtres, et vous, aïeux des Français nobles d'aujourd'hui, si vous avez encore dans les Enfers quelques sentiments, que dites-vous de vos neveux et de vos arrière-neveux dégénérés? Un cagneux, un fils de banqueroutier gouvernent l'armée, un vieux rouard ignorant dirige la justice (1). Les gabelles, les douanes, les tributs, les tailles, les impôts publics, tout est entre les mains des publicains italiens. Lyon en est plein comme Paris. Les fermes, les redevances, les revenus des évêchés et abbayes sont entre les mains des Italiens qui sucent le sang et la moelle du pauvre peuple francogalle. Qui a imaginé, dirigé, exécuté les massacres et les carnages? Les Italogalles. Qui a inventé cette multitude de tailles et d'impôts qui écorchent le pauvre peuple? Les Italogalles. Qui a conseillé la guerre, qui a pris l'initiative de tous les infâmes traitements qu'on nous a fait subir à nous catholiques en Dauphiné? Les Italogalles. Quels sont ceux qui encore à cette heure font obstacle à la paix par leurs mensonges et leurs inventions sophistiques? Les Italogalles. Que Mathàrel et ses associés appellent donc la France *Italie-Gaule*, si ce nom leur plaît mieux que *France-Gaule*, car à des choses nouvelles il faut de nouveaux noms... Pour nous, déplorons avec larmes et gémissements cette perfidie de tous les instants sans cesse appliquée à rompre la paix » (2).

Mais les larmes et les gémissements ne suffisent point à l'ardeur de Matago et il convoque les Français aux armes contre toute cette *Italie-Gaule*, en s'appropriant un texte du Mantouan Battista Spagnoli :

Tempora Martigenæ quid inania perditis? ite,
Ite lares Italos et fundamenta malorum,
Romuleas arces, et pontificalia tecta
Colluviem scelerum, etc. (3).

---

(1) Le « fils de banqueroutier » est Albert de Gondi, duc de Retz; le « rouard » est Birague.

(2) *Matagonis Monitoriale*, pp. 22-24.

(3) *Ibidem*, p. 20.

Digitized by Google

C'est un cri de haine et de guerre assez fréquent en cette année 1575 où un véritable mouvement de révolte se dessine contre les Italiens qu'on rend responsables de la ruine de la France (1). Après cette digression, Matago poursuit ses attaques contre ses adversaires. Il relève sur le ton bouffon quelques inexactitudes, maintient ce qu'Hotman a dit au sujet de l'élection des rois, n'hésite pas à affirmer contre toute apparence, contre ce qu'Hotman avait écrit ouvertement à ses amis et contre ce qu'il avait déclaré dans sa préface à l'électeur palatin (2), que le but de la *Franco-Gallia* est simplement de raconter ce qui se passait jadis et non de renouveler ce système d'élection. La seule élection qu'il veut renouveler est l'élection des fous, et Matharel, dont le nom en italien signifie petit fou, mais qui est un grand fou, est sûr d'être choisi (3). Il allègue çà et là quelques auteurs nouveaux en faveur de la thèse développée dans la *Franco-Gallia*, en particulier Hunibald (4), dont il fait le plus grand cas. Mais il emploie en général les injures bouffonnes plus que les arguments. Matharel l'ayant accusé d'avoir falsifié un texte d'Aimoin sur la question de savoir si Dagobert et son frère Aribert avaient partagé le royaume : « La question, dit Matagò, a autant d'importance que si nous nous demandions si saint Eutrope chantait la messe en cuirasse et en bottes ou en toge et en manteau sans manches » (5). Fou, archifou, *bardocucullus, cucurbitatus, cucurbitabilis*, âne, mulet d'Auvergne, maquereau, sont des épithètes que l'on rencontre constamment à l'adresse de Matharel, tandis que Masson reçoit au passage quelques nouveaux coups et est proclamé digne de la cuculle monacale, et faux ami de Matharel pour avoir laissé

(1) On peut voir dans L'Estoile (*Mémoires-journaux*, éd. Brunet, t. I, p. 69), le récit des querelles des « escoliers et Italiens » à Paris, de l'exécution du capitaine La Vergerie qui « avoit dit qu'il faloit se ranger du costé des escoliers, et saccager et couper la gorge à tous ces bougres d'Italiens et à tous ceux qui les portoient et soustenoient, comme estans cause de la ruine de la France ». Dans les poésies contre les Italiens que nous a conservées L'Estoile (t. I, pp. 70-80) on retrouve tous les motifs développés dans l'invective d'Hotman, jusqu'à l'appel aux armes.

(2) Hotman avait écrit à Bullinger que son livre avait une grande importance pour reconquérir le gouvernement (Cf. R. Dareste: *Fr. Hotman*, p. 66). Dans sa préface de la *Franco-Gallia* il écrivait à l'électeur palatin: « Rempublicam nostram tum denique sanatum iri confidimus, cum in suum antiquum et tanquam naturalem statum divino aliquo beneficio restituetur ».

(3) *Matagonis Monitoriale*, pp. 22-24.

(4) *Ibidem*, pp. 16, 22-24.

(5) *Ibidem*, pp. 32-33.

Digitized by Google

subsister dans le style de ce dernier des barbarismes propres à faire fouetter Matharel au collège de Montaigu, où jadis il avait été capette (1). Matago nie qu'Hotman ait écrit la *Franco-Gallia* contre la reine-mère : il ne fait aucune mention de prince ou de princesse de son siècle. Cette dénégation effrontée ne l'empêche point de poursuivre de ses sarcasmes le « pauvre *Gynaekokratumenos* » (2) Matharel, qui s'était fait le défenseur des régences féminines, et de le représenter en une page bouffonne et obscène comme un vil entremetteur, vivant des écarts de conduite de sa femme (3). Page apparemment calomnieuse, où on aurait tort de chercher la vérité. Hotman se souciait plus de frapper fort que de frapper juste, et Matago, que l'on saisit en flagrant délit de mensonge à plus d'une reprise, n'était pas plus véridique en l'occurrence que lorsqu'il traitait de *cucullus cucurbitabilis* Masson qui n'était pas marié. Matago n'épargnait d'ailleurs personne de tous ceux qui de près ou de loin avaient été mêlés à la querelle. Cujas y recevait quelques coups; Postel, dont l'autorité avait été invoquée à propos de la loi salique, y était (avec quelque apparence de raison, cette fois) traité de fou et de « couvercle digne de la marmite » de Masson et de Matharel (4). La « confrérie des poètereaux » n'était elle-même pas épargnée. Chacun y avait sa part de brocards, y compris le « Limousin mangeur de raves » Dorat, qui avait appelé la *Franco-Gallia Franco-calumnia.* Et pour leur apprendre à faire des vers et leur faire voir ce que c'était que la poésie, Matago insérait dans son *Monitoriale* une épigramme que Paul Mélissus, le poète rhénan, avait écrite à la louange de la *Franco-Gallia* (5). Ce n'était point d'ailleurs l'unique poème qui figurât dans le *Monitoriale* que couronnait au folio final une pièce de vers latins de Lucanus Cephalus (sans doute Hotman), consacrant la honte de Matharel, « féroce mulet » de la « montagneuse Auvergne », qui n'avait pas su, y était-il affirmé, « qu'il est ridicule pour un âne de vouloir se mesurer avec un lion ».

---

(1) *Ibidem*, pp. 22-24, 27, 28, 37, 40, 44, 51, 62, etc. (injures à Matharel); 34-46 (injures à Masson).

(2) *Ibidem*, pp. 61-62 et 44.

(3) *Ibidem*, pp. 63-64.

(4) *Ibidem*, pp. 4, 14, 47-48 (Cujas) ; 34, 61 (Postel).

(5) *Ibidem*, pp. 67-69.

Digitized by Google

III

Le *Monitoriale* fut vite connu à Paris où Hotman en avait fait tenir des exemplaires à ses amis (1), si nous en croyons Masson. Matharel garda le silence et ne répondit pas aux attaques d'Hotman; mais Masson ne fit pas attendre sa riposte. Elle parut en juin 1575, chez Denis du Pré, sous le titre de *Responsio ad maledicta Hotomani cognomento Matagonis*, et elle était précédée d'une réédition du *Judicium* qui avait eu le don d'exciter si âprement la colère d'Hotman dans le *Monitoriale*. Masson s'est efforcé d'y prendre le ton ironique et bouffon qui était celui du pamphlet d'Hotman, mais il est resté à cet égard bien inférieur à son adversaire qu'il n'a pu égaler ni dans sa verve, ni dans sa grossièreté, quoique son libelle ne manque ni de l'une ni de l'autre.

Il commence par déclarer qu'Hotman (ses contemporains l'appelaient Hotoman) en a sans doute assez de son nom turc, puisque dans son *Monitoriale* il a jugé bon de s'affubler du nom de Matago, que les bouchers de Genève donnent à leurs chiens. Sous ce pseudonyme il a attaqué un certain nombre de personnages, entre autres Cujas, qui est l'objet de l'admiration de toute l'Europe et qui déplaît seulement aux Genevois, parce que la jurisprudence qu'il enseigne est une jurisprudence paisible et non sanguinaire. Masson n'a pas à prendre la défense de Cujas qui saura lui-même plaider sa cause et ne se laissera certainement pas bafouer par les « singes de Lucien ». Mais puisque lui-même a eu l'honneur d'être attaqué par Hotman-Matago, il saura se défendre (2). « Tu me demandes, dit-il à Matago, de quel droit j'ai jugé ton œuvre. Mais à mon tour je te demande de quel droit tu t'élèves contre les lois de ta patrie, contre la puissance royale et contre les magistrats ». Si tu trouves mon jugement sévère et injuste, tu n'as qu'à faire appel. « Fais appel à César : si c'est Justinien, il te condamnera au nom de la loi Pompéia comme parricide, au nom de la loi Julia comme adultère et coupable de lèse-majesté » (3); si c'est l'illustre Maximilien, « il n'aime point les

(1) *Papirii Massoni Responsio ad maledicta Hotomani*, f. 10 verso.

(2) *Responsio ad maledicta*, f. 4 recto et verso.

(3) *Ibidem*, f. 5 recto. Il y a dans ce passage des allusions à l'accusation d'adultère que Baudouin avait lancée contre Hotman en quittant Strasbourg

Digitized by Google

auteurs de séditions et les transfuges de leurs princes ». « Fais donc appel à ton César, à celui qui t'aide à m'attaquer, à Henri Estienne, prince des athées, qui t'a fourni ce style infâme et ces plaisanteries insipides tirés de cette merveilleuse *Apologie pour Hérodote*, ou, si tu préfères, fais appel à ceux qui t'ont écrit que j'avais corrigé la réponse de Matharel » (1). Il ne faut pas s'étonner de voir paraître ici le nom de Henri Estienne que Masson considère comme un des collaborateurs ou, à tout le moins, des inspirateurs du *Monitoriale*. Le grand humaniste était depuis quelque temps déjà, et devait être encore, par la suite, le grand pourfendeur de l'*Italogallia*, de l'*Italie-France* qu'il avait commencé à attaquer dès 1566, dans l'*Apologie pour Hérodote*, et qu'il devait continuer à pourchasser non seulement sur le terrain politique, mais jusque sur le terrain linguistique et littéraire (2).

Matago avait demandé à Masson qui il était, d'où il venait et où il avait trouvé ce beau nom de Papire. « Je suis un homme, lui répond Masson, et toi tu préfères être une bête. Es-tu content de ma réponse? Je suis l'élève de Baudouin, de ce Baudouin qui a si bien su publier tes exploits par les presses de Fabricius. Tu trembles et tu frémis à ce nom. Eh bien, si tu excites ma colère j'irai implorer les mânes de ce bon jurisconsulte qui avait pour moi de son vivant une affection aussi ardente que la haine qu'il te portait. Si j'accours à son tombeau, ce vénérable docteur me fournira des arguments si tu veux bien discuter raisonnablement, des injures si tu n'emploies que des injures, et des sarcasmes mordants si tu emploies la raillerie... (3). Tu désires savoir enfin si Papire est le nom de quelque saint. Papirius fut un diacre de l'Eglise de Pergame. Les martyrologes peuvent te renseigner. Il est vrai que tu ne les lis point et que tu ne fais de cas d'aucune fête si ce n'est de celle de saint Barthélemy apôtre, qui t'a appris l'art de la fuite » (4).

C'étaient là des allusions cinglantes aux attaques que Baudouin

---

en 1556 (Cf. Bayle: *Dictionnaire*, 5e éd., t. II, art. *Hotman*, note N, p. 817), et à la brouille d'Hotman avec son père, catholique zélé qui n'avait pu supporter l'adhésion de son fils à la Réforme.

(1) *Responsio ad maledicta*, f. 5 recto.

(2) Cf. Louis Clément: *Henri Estienne et son œuvre française*, pp. 107-141; Carlo del Balzo: *L'Italia nella letteratura francese dalla caduta dell'Impero romano alla morte di Enrico IV*, t. I, pp. 321-346.

(3) *Responsio ad maledicta*, f. 5 verso.

(4) *Ibidem*, f. 6 recto.

Digitized by Google

avait lancées en 1556, à Strasbourg, contre Hotman qui n'y avait pas répondu (1). Et il s'y ajoutait le reproche de lâcheté à celui qui, sans attendre le tocsin de la Saint-Barthélemy, s'était enfui de Bourges à la simple annonce de l'attentat de Maurevert contre Coligny. Après lui avoir décerné à nouveau l'épithète de « fuyard », Masson discute sérieusement de questions historiques, et l'on sent qu'il ne prend le ton de l'injure que parce que le ton même de Matago-Hotman dans le *Monitoriale* l'y force, et qu'il préférerait bien, comme il le dit quelques lignes auparavant, voir son adversaire défendre sa thèse *argumentis non jocis, palam non furtim* (2). Matago a reconnu que depuis six cents ans notre monarchie est héréditaire, mais il prétend toujours soutenir sa théorie de l'élection par l'exemple des premiers temps. Masson lui oppose un texte d'Agathias et un autre de Cédrénus. Le texte de Cédrénus concerne des événements du VIIIe siècle. Il est vrai que Matago, dans le *Monitoriale*, récuse l'autorité de Cédrénus comme trop récent. Bien, répond Masson, mais alors que Matago récuse aussi Sigebert, Otto de Freisingen et d'autres qu'il invoque et qui ne sont pas plus anciens que Cédrénus. En somme, sur une soixantaine de rois qu'a eus la France, on en trouve cinquante-sept qui le sont devenus par droit d'hérédité, de sorte que le raisonnement de Matago revient à dire : quelques rois ont été élus, donc tous les rois l'ont été. Masson ne cache pas qu'il désapprouve, en principe, les usurpations des Carolingiens et des Capétiens, bien qu'elles s'expliquent par un dessein mystérieux du ciel. Il n'aime point ces exemples de violation du droit, qui font la joie de Matago-Hotman et de ses congénères (3). Là Masson revient aux attaques injurieuses. Il se souvient que Matago l'a traité de *cucullus cucurbitabilis :* « Vous autres, vous aimez les séditions, le sang, le pillage, le vol, les injures. Et j'ajoute que vous êtes passés maîtres jusque dans vos écrits en fait d'adultère et d'obscénités. C'étaient ces obscénités que tu avais dans l'esprit quand, à mon propos, tu as demandé d'où venait ce *cucullus*. Insensé, je n'ai pas et n'ai jamais eu d'épouse, et quant aux femmes qui pourraient éventuellement aspirer à le devenir, on ne peut encore rien décider à leur sujet. Mais toi, si ta femme est belle, reviens donc avec elle dans ta patrie, afin qu'un coucou puisse fort à propos faire son nid dans ton champ

(1) Cf. R. Dareste: *François Hotman*, p. 10.
(2) *Responsio ad maledicta*, f. 6 recto.
(3) *Ibidem*, ff. 7, 8, 9.

Digitized by Google

et que tu puisses entendre ce bel éloge sur ton compte : *Cornu ferit ille, caveto* » (1). Masson reproche en outre à Hotman son mauvais latin, sa prédilection bien digne d'un traître pour les Allemands ennemis de la France, sa prétention à l'érudition, alors que jusqu'aux petits enfants dans les collèges font des gorges chaudes de ses scholies sur César. Puisque Matago-Hotman est si érudit, qu'il cherche à quel peuple de France correspondent les Ségusiens, et s'il est capable de deviner, il saura de quelle région est Masson. Hotman s'est montré curieux de savoir qui est son adversaire. Masson enfle le ton pour le lui dire, et plein d'orgueil s'écrie : « Qui je suis, quelle est ma valeur, mes *Annales* le diront un jour. *Quis quantusque sim Annales mei olim loquentur, scripti de civilibus incendiis, quibus miseram et infortunatam patriam duodecim iam fere annorum spatio exarsisse memoras.* ». Et dans une phrase pleine de menaces, où Masson, qui lisait alors Dante, semble se souvenir de la *Divine Comédie*, il ajoute : « Certes, je te réserverai volontiers une place dans ces *Annales*, parmi les envieux, car tu as été jaloux de la gloire de Baudouin et de Cujas; parmi les assassins, car tu incites les sujets du roi à la révolte, à la licence et au crime; parmi les parricides, car tu stimules les barbares à la ruine et au pillage de ta patrie » (2).

Les amis d'Hotman ont trouvé dur que son adversaire lui ait reproché d'avoir composé la *Franco-Gallia* dans quelque cabaret. Non, ce n'est pas dans un cabaret, mais dans un de ces fameux « poêles » (*hypocaustum*) allemands si nombreux dans les pays germaniques, et qu'on peut définir « des étables de porcs appliqués à bien boire » (*hara porcorum egregie sorbentium*). Hotman y passe son temps, et c'est de là qu'est sortie cette *Franco-Gallia*, œuvre « pleine de fureur et d'insanités », maintient Masson, en dépit des dénégations des amis d'Hotman qui sont capables de tout nier, même Dieu, comme fait « le pieux Estienne », un de ses « inspirateurs » (3).

Hotman a été fort irrité du premier jugement de Masson. Il va lui en falloir subir un second qui ne sera tiré ni du droit canon, qu'il ne peut souffrir, ni du droit civil qu'il évite, mais du droit « papirien ». Le juge déclare donc que le *Monitoriale* est une rhapsodie digne d'histrions et indigne d'un jurisconsulte, contenant des attaques injustes contre Ronsard, Dorat et autres poètes, contre Cujas, contre

(1) *Ibidem*, f. 9 verso.
(2) *Ibidem*, f. 10 recto.
(3) *Ibidem*, f. 10 verso.

Digitized by Google

les Italiens, contre Matharel. En outre, Hotman s'appuie sur des autorités nouvelles qui n'ont absolument aucune valeur de témoignage historique, comme Hunibald. Le juge ordonne que les jurisconsultes auront recours à la justice contre lui, que les poètes seront autorisés à le payer d'injures. Quant aux Italiens, qu'il traite de larrons de la France, « qu'ils fassent surgir de sa tombe Lorenzo Valla, qu'ils appellent à leur aide les gladiateurs Marforio et Pasquin et tous les bestiaires des jeux de Lentulus, et qu'ils se lavent des reproches injustes qui leur sont faits, par l'éloquence, par l'eau, par le sang et par tous les moyens » (1). Qu'Hotman enfin et ses complices, qui ont odieusement calomnié Matharel, soient condamnés désormais au silence et qu'ils soient livrés à Théodore de Bèze, « le bourreau des Gaules », qui n'aura rien de mieux à faire que de les précipiter dans le lac de Genève : « Que toutes les médisances que tu as vomies contre des hommes respectables, ô Hotman, puissent t'être renfoncées dans la gorge par le bourreau des Gaules Théodore, jusqu'à ce que tu les avales, âne, mulet, fou, prince des fous, *cucullus, bardocucullus*. Nous accordons audit bourreau permission et licence de te précipiter toi et les tiens dans le lac Léman où il a fixé sa demeure depuis le jour où, après avoir assisté sur les bords de l'Eure au début d'une terrible bataille, il aima mieux fuir sans gloire que sacrifier sa vie en combattant courageusement pour la doctrine de son maître » (2).

IV

Masson se trompait s'il croyait réduire Hotman au silence. La *Responsio ad maledicta Hotomani* eut aussitôt une riposte qui était à l'impression dès le 6 juillet 1575 (3), et qui parut avant la fin du mois. Le 23 juillet, Hotman écrivait à Cappel : « On a répondu à Matharel et à Masson comme ils semblaient le mériter. Ce sont des chiens que la Sémiramis fait aboyer pour un morceau de pain. Il a fallu les chasser à coups de bâton et non pas essayer de les corriger par des paroles (4). Cette réponse, publiée sans indication de lieu,

(1) *Ibidem*, ff. 11 verso, 12 recto et verso.

(2) *Ibidem*, f. 13 recto.

(3) Cf. R. Dareste: *François Hotman*, p. 74. Lettre d'Hotman à Amerbach du 6 juillet 1575: « Dernièrement un certain Jésuite appelé Masson a écrit contre moi, mais on imprime déjà la réponse ».

(4) *Francisci et Joannis Hotomanorum... Epistolae*, p. 56: Hotomanus Capello, X Kal. Aug. 1575.

Digitized by Google

mais sortie comme le *Monitoriale* des presses de Genève, était intitulée *Strigilis Papirii Massoni sive Remediale charitativum contra rabiosam frenesim Papirii Massoni Jesuitae excucullati : per Matagonidem de Matagonibus, baccalaureum formatum in jure canonico, et in medicina, si voluisset* (1). C'était véritablement une « étrille », comme le portait le titre. Masson y était malmené avec une verve truculente, en un style burlesque où s'entrechoquent pêle-mêle, avec des observations spirituelles, les injures les plus outrageantes, les grossièretés les plus communes et les obscénités les plus crues. Il ne faut chercher dans ce pamphlet ni bonne foi ni raisons. Toute arme paraît bonne à Hotman pour écraser son adversaire, la seule chose dont il ne se soucie point est de répondre sérieusement. Tandis que dans le *Monitoriale* il avait mêlé aux injures quelques arguments historiques, dans la *Strigilis* il n'y a plus que des injures.

Dès le début du pamphlet, Masson est représenté comme en proie à une crise de frénésie consécutive à la lecture du *Monitoriale*. Il est sujet à des frayeurs, à des visions nocturnes, à une terreur instinctive de l'eau et spécialement de l'eau du Léman. On le voit errer dans les rues de Paris, s'imaginant avoir été mordu par un chien enragé et être devenu enragé lui-même. Il n'ose plus approcher des boutiques de bouchers, de crainte des chiens et de crainte qu'on le prenne pour un veau et qu'on l'écorche. Aussi marche-t-il toujours, *serrando nates*, en plein milieu du ruisseau de la rue du collège de Navarre où sont les boutiques des bouchers. Il continue à fréquenter le cloître des Mathurins près de la rue Saint-Jacques, où il a fait enterrer son ami et maître Baudouin-Ecebolius. Chacun sait en effet que saint Mathurin est un guérisseur miraculeux des frénétiques que l'on frappe de verges dans l'église des Mathurins, depuis *Miserere* jusqu'à *Vitulos*, afin de les adoucir. Le procureur des Mathurins n'a pas été sans s'apercevoir de la maladie de Masson et il a présenté une requête au prieur et aux moines en vue de lui faire appliquer ce traitement. Mais le procureur de Saint-Hubert, qui guérit de la rage, en a présenté une autre réclamant Masson sous sa juridiction comme atteint de la rage, et il en donne pour preuve un certain libelle écrit contre le juriste Hotman. Matagonidès a été chargé d'examiner ce libelle et d'en tirer des conclusions précises au sujet de la maladie de Masson, de façon à savoir si on doit le livrer au procu-

(1) In-8° de 32 pp., 1575.

Digitized by Google

reur de Saint-Mathurin ou à celui de Saint-Hubert (1). Cette expertise remplit toute la *Strigilis*.

Masson est indubitablement fou furieux. Il a toutes les caractéristiques de la folie furieuse qu'énumère le jurisconsulte italien Giasone del Maino. Il agite les bras en forcené, pousse des hurlements tant chez lui que dans la rue et dans les lieux publics, jette des pierres aux passants qui ne lui ont rien fait, a la gorge sèche, les yeux rouges, voit sans cesse en imagination des diables noirs, des moines enfumés, gris et poisseux, éprouve des terreurs ridicules, fait entendre des éclats de rire insensés, prononce des phrases n'ayant ni queue ni tête et semble vraiment possédé du démon lupin.

Les manifestations d'une telle folie se trouvent à chaque page de son libelle contre Hotman. N'a-t-il pas cru que ce dernier était l'auteur du *Monitoriale* que Matago, devenu maintenant Matagonidès, a composé lui-même. S'il avait tant soit peu réfléchi, il aurait bien dû penser qu'il était matériellement impossible qu'Hotman, qui est hors des frontières de France, ait pu avoir si rapidement connaissance du livre de Matharel et de Masson et y répondre aussitôt. Ce serait un plus grand miracle que celui qu'on lit dans la vie du bienheureux Arigius, évêque de Gap, qui se fit transporter de Gap à Rome la nuit de la Cène de Pâques pour avertir le pape qu'il se trouvait en péché mortel et qu'il se gardât bien de préparer le saint chrême le lendemain (2). Et alors même qu'Hotman aurait composé le *Monitoriale*, quelle folie de la part de Masson de lui reprocher d'avoir pris le pseudonyme de Matago, qui, en admettant que ce soit un pseudonyme, irait tout à fait bien, car c'est un nom plaisant, comique, apte à adoucir la rage et à jouer le rôle calmant de la cornemuse et des autres instruments de musique dont on joue en présence de ceux qui sont piqués de la tarentule. Si quelqu'un doit s'interdire de protester contre un changement de nom, c'est bien Masson, qui a signé cinq ou six petits ouvrages immondes (*libelluli stercorei*) de noms divers: Jean Masson, Papire Masson, Jean-Papire Masson, et même une fois Papirius Namossius. La verve de Matagonidès s'en donne à cœur joie : « Il est possible que Masson ait voulu imiter messire le Pape qui change de nom à sa création pour montrer que le changement de nom est le signe d'un changement de l'homme... En effet, Masson avant d'être jésuite s'appelait Jean : après avoir été encucullé il

(1) *Strigilis*, 1re éd., pp. 3-6.
(2) *Ibidem*, pp. 7-8.

Digitized by Google

s'est appelé Papire. Quand il s'est séparé des Jésuites et a été décucullé il s'est appelé Jean-Papire Masson, à la façon des Romains, comme s'il était de la race des *Papirii Masones*. Puis, à l'égard des Polonais, il est devenu Namossus. Un jour il s'appellera Monassus, un jour Manossus, un jour Sasmonus, comme les moines qui s'appelaient jadis tous *fratres*, puis quelques-uns se sont dits *fratres minores*, puis d'autres se sont dits *Minimi*, et il viendra un temps où on les appellera *Minimuli*, et ensuite *Minimimuli; et postea finis seculi* » (1).

La folie de Masson apparaît encore évidente quand il menace Hotman de le mettre dans ses *Annales*. Matagonidès ridiculise son style solennel et sa prétention, et nous le fait voir « montant sur ses grands chevaux » : *Quis quantusque sim Annales mei olim loquentur*, a-t-il dit. Et Matagonidès de s'écrier : *O quantum gigantem elephanti corio tectum! O quam magnum annaligallographum, historicogriphonem, bardocucullasinum! Certe ego credo quod incipiet suos Annales per illud metrum antiquum* Torva mymalloneis implebo cornua bombis. *Papæ! hoc erit satis ad faciendum permerdare caligas omnium Hugonotorum, et certe ita est* (2).

Folie encore de la part de Masson d'avoir repris le « cicéronien » Hotman de mauvaise latinité, alors qu'il est loin d'être sans reproche lui-même à ce sujet. Vraiment, Masson « vole l'argent du roi » en acceptant les 600 livres annuelles qu'on lui donne pour écrire les *Annales*, sous le prétexte « qu'il était le meilleur latiniste de tous les régents de Paris ». Son ignorance en latin n'a d'égale que son ignorance en droit, bien compréhensible quand on pense qu'il a eu pour maître un âne comme Baudouin, dont Cujas lui-même « ne faisait pas plus de cas que de ses vieilles bottes », et qui méritait d'être appelé *juris dolor* plutôt que *juris doctor*, ou docteur de la nécessité, parce que... nécessité n'a pas de lois. Cela n'empêche pas Masson de s'intituler jurisconsulte, ce qui le fait interpeller en ces termes par Matagonidès : « Eh! Monsieur le jurisconsulte, tout frais imprimé, qui a passé ses examens à Angers *sub camino! Domine jurisconsulte, noviter impresse, qui transitus fuisti licentiatus Andegavi sub camino!* » Vraiment jamais on n'a vu un pareil roussin d'Arcadie se mêler d'en remontrer à Minerve (3). Le roussin se transforme d'ail-

(1) *Ibidem*, pp. 8, 9, 10.
(2) *Ibidem*, p. 11.
(3) *Ibidem*, pp. 11-16.

Digitized by Google

leurs successivement, dans le discours de Matagonidès, en « cafard qui se nourrit d'excréments » (*scarabeus stercorivorus*), en « singe à longue queue » (*cercopithecus*), en « braillard stipendié » (*rabula mercede conductus*).

Masson, ajoute Matagonidès, n'a rien compris à la *Franco-Gallia*, en concluant qu'Hotman désirait ramener dans notre constitution l'élection des rois. De ce qu'on dit qu'autrefois les choses se passaient ainsi, il ne s'ensuit pas qu'on veuille les rétablir (1). Matagonidès est là évidemment de mauvaise foi. Il l'est encore lorsque, comprenant volontairement à contresens une phrase de Masson, il l'accuse d'avoir nié l'existence d'Hunibald dont Matago avait invoqué l'autorité contre lui, alors que Masson, en réalité, avait simplement, d'après le chroniqueur allemand Hermann Contractus, dénié toute valeur à son témoignage, en quoi d'ailleurs il avait parfaitement raison et faisait montre de plus d'esprit critique que son adversaire (2).

Masson, logique avec sa théorie de la royauté, avait déclaré désapprouver en principe la révolte contre les rois légitimes, même dans les cas où ces rois semblaient, par leurs excès ou leur lâcheté, s'être rendus indignes d'exercer le pouvoir. Il avait trouvé à redire en particulier à la conduite d'Eudes, duc de France, élu roi en 887, après la déposition de Charles le Gros. Matagonidès en profite pour l'accuser de lèse-majesté, car blâmer ainsi Eudes revient à dire que les Capétiens descendent d'un tyran : « Vraiment, lui dit-il, tu mérites bien de recevoir 600 livres du plus grand et du plus puissant des rois, pour écrire l'histoire de France, toi qui dis qu'il descend d'un tyran perfide... O jésuite, bardocuculle, comment va-t-on te traiter à la cuisine du roi, si jamais Monsieur le Chancelier de Cheverny annonce cela à Sa Majesté? Assurément tu maudiras l'heure de ta naissance » (3). Il est vrai, ajoute un peu plus loin le pamphlétaire, qu'en attendant tu tiens l'argent du roi et que ce que tu tiens, tu le tiens bien, au point qu'on dirait que c'est à toi que s'adressent ces mots de Plaute :

---

(1) *Ibidem*, pp. 17-19.

(2) *Ibidem*, p. 17. — Ce n'était pas sans raison que Masson parlait ainsi d'Hunibald. Cf. *Histoire littéraire de la France* par les Bénédictins, t. III, p. 271.

(3) *Strigilis*, p. 22.

Digitized by Google

Argenti exterebronides, nummorum expalponides
Dololoquidorus, nugipoliloquides
Quod semel arripides, nunquam postea eripides (1).

Matagonidès ne recule pas devant les calomnies les plus grossières et les plus odieuses. Aux épithètes de *cucullus, cucullatus, cucurbitabilis,* Masson avait riposté par une fin de non-recevoir : il n'avait pas de femme. Matagonidès réplique, en une page dont tous les mots bravent l'honnêteté, que cela ne l'étonne point, que sans doute Masson doit être comme son maître Baudouin, hermaphrodite, et il laisse entendre que Masson novice, à Rome et à Naples, avait dû avoir les mœurs contre nature que bien des pamphlets huguenots attribuaient calomnieusement aux Jésuites, et qui étaient malheureusement une des plaies de l'Italie de la Renaissance. Comme par un reste de pudeur, Matagonidès n'ose l'affirmer franchement, mais l'insinuation n'en est pas moins lancée : *Multi dicunt te, cum esses novitius Jesuita, Romæ et Neapoli... Sed reprimam me dum majorem tuæ vitæ informationem habuero* » (2).

Avec Masson étaient attaqués certains de ses amis : Baudouin, cette « bête crevée » (3), contre lequel Matagonidès-Hotman prenait sa revanche des sanglantes invectives qu'il en avait jadis reçues et auxquelles il n'avait osé répondre du vivant de son adversaire, et Dorat, l'ami et le collaborateur de Masson dans l'*Eloge de Baudouin.* Matagonidès n'épargne ni à Dorat ni à Masson ses sarcasmes à propos de l'histoire du breuvage de Charles-Quint absorbé par Baudouin enfant et dont leur imagination avait fait un symbole de la future science juridique du jurisconsulte artésien (4).

L'Italie et les Italogalles n'étaient pas non plus ménagés dans la *Strigilis.* L'Italie est, pour Matagonidès, le pays qui déteste la paix et la tranquillité non seulement chez les autres, mais dans ses propres frontières. Avec quelle satisfaction ne nous rapporte-t-il pas cette anecdote qu'il a puisée dans les œuvres du jurisconsulte Lorenzo Calcagno de Brescia : un jour que le vénérable Bède était en prière, il demanda à Dieu d'accorder la paix à l'Italie. Peine inutile, car une voix céleste et impérative rabroua vertement le saint : *Beda,*

(1) *Ibidem*, p. 28. — Hotman modifie, citant de mémoire, le texte de Plaute (*Persa*, acte IV, scène VI, vers 20-23).
(2) *Ibidem*, pp. 25-26.
(3) *Ibidem*, pp. 16-17.
(4) *Ibidem*, pp. 16-17.

Digitized by Google

Beda, tace : quia Italia nunquam erit in pace (1). Il n'y a rien d'étonnant que les Italogalles de France soient les ennemis nés de toute paix, qu'ils s'élèvent contre une partie des Français, contre les huguenots en particulier, et reprochent à leurs adversaires d'être des séditieux: « C'est l'habitude de tous les Italogalles *qui totam nostram Galliam permerdarunt*, de déclamer contre les huguenots et de ne pas vouloir qu'on leur réponde, de vouloir tuer, voler, piller, massacrer, en se considérant comme intangibles, et de ne pas tolérer que l'on écrive des ouvrages sur leurs boucheries sanglantes et leurs carnages. Et lorsque par hasard on imprime quelque chose sur leurs excès, les voilà qui hurlent au livre séditieux et qui parlent de tambours et de trompettes et d'excitations aux guerres civiles... Ils agissent comme le loup auquel fait allusion Bartole après Esope, qui accusait l'agneau buvant en aval, et qui l'accusait injustement, comme dit encore très bien Bartole » (2).

Les Italogalles ont encore un autre défaut non moins grave aux yeux de Matagonidès. Ils ne tiennent pas en grande estime ces Allemands si chers à Hotman. Masson ne les a-t-il pas traités d'ivrognes et ne s'est-il pas moqué de leurs « poêles »? Il y a pourtant des « amis du roi » parmi ces « porcs » dont il a parlé. Les Allemands, au dire de Matagonidès, qui avait souhaité dans le *Monitoriale* voir la France peuplée de Germanogalles, soutiennent avantageusement la comparaison avec les Italogalles. « Je veux bien, dit-il, qu'il y ait quelques ivrognes parmi les Allemands, mais est-ce qu'il n'y a pas aussi et en grand nombre des fourbes (*schelmi*) et des poltrons parmi les Italogalles? Nous aimons le bon vin, car, comme dit la glose, le bon vin pur réjouit le cœur de l'homme, et aussi bien le bon vin est agréable aux hommes comme aux femmes, au dire de Baldo. Mais, dans nos festins, nous observons mieux la foi jurée en toute simplicité que vous les serments solennels jurés dans votre sobriété hypocrite. Quand a-t-on entendu dire que les Allemands aient cruellement et traîtreusement massacré trente mille pauvres pêcheurs pacifiques, comme vous avez fait pour la Saint-Barthélemy? Quelle est l'ivresse la plus exécrable de celle du vin ou de celle du sang humain? Qu'est-ce qui est le plus détestable de la cruauté ou de l'ébriété? » (3).

---

(1) *Ibidem*, p. 14.
(2) *Ibidem*, p. 14.
(3) *Ibidem*, p. 20.

Digitized by Google

La conclusion de la *Strigilis* était un jugement grotesque prononcé par Matagonidès. Considérant que Masson est frénétique et que ce que l'on pourrait prendre chez lui pour hydrophobie n'est en réalité, *attenta qualitate Jesuitæ Romipetæ et Neapolipetæ*, que de la *Genèvophobie*, de la haine pour la ville « où l'on brûle vifs les sodomites et où l'on bat de verges les moines calomniateurs », il sera conduit, non pas à Saint-Hubert, mais à Saint-Mathurin, près du tombeau de son maître Baudouin dit Ecebolius. Là il sera lié solidement par ses parents, « les Masson porte-truelles de Forez ou Ségusiens ». Ainsi lié, on le conduira au chapitre des Mathurins. En tête du cortège l'Auvergnat Matharel, coiffé d'un chaperon vert, les jambes garnies de grelots, tenant en ses mains une vessie, dansera une fringante moresque, au son d'une musique entraînante destinée à calmer les humeurs atrabilaires et frénétiques de Masson. Si le malade n'est point calmé, on fera venir deux vigoureux ribauds, bons fouetteurs, qui, en suivant la cadence de la moresque, le frapperont charitablement, trois fois par semaine, depuis *Miserere* jusqu'à *Vitulos*. Ce traitement se prolongera jusqu'à la fin de l'année, après quoi, si la guérison n'est pas survenue, on avisera (1).

Ainsi se terminait, sur le mode grotesque et bouffon, une querelle historique commencée sérieusement, la querelle de la *Franco-Gallia* qui avait mis aux prises les Francogalles et les Italogalles.

V

En réalité, elle aurait pu n'être que violente et ne pas atteindre le ton inouï de grossièreté qu'elle prit, surtout par la faute d'Hotman, qui jugea plus commode de répondre par des bouffonneries que par des arguments. Ses réponses macaroniques ne font honneur, en effet, ni à son caractère ni à son talent, et comme l'a dit Lenglet-Dufresnoy, « ce ne sont point des réponses qui puissent être admises » (2). Masson et Matharel, dans la *Réponse à la Franco-Gallia*, avaient attaqué assez violemment le théoricien politique et l'historien, comme c'était leur droit, mais ils s'étaient tenus sur le terrain

(1) *Ibidem*, pp. 30-32.

(2) Lenglet-Dufresnoy: *Méthode historique*, 1729, t. IV, p. 15. Cf. un jugement identique dans Baillet: *Jugemens des Savans*, 1722, t. V, pp. 210-211, art. 192.

Digitized by Google

de la politique et de l'histoire. Masson était passé à l'injure grossière dans la *Responsio ad maledicta Hotomani*, mais il avait au moins l'excuse d'avoir été entraîné sur ce terrain par son adversaire, dans le *Monitoriale*. Non content de ses deux pamphlets, qu'il publia de son vivant à plusieurs reprises (1), Hotman n'hésita pas, dans les éditions successives de la *Franco-Gallia*, à poursuivre de ses brocards injurieux ses deux antagonistes (2). Masson eut une attitude plus digne : car non seulement il ne répondit point par de nouvelles injures, mais lorsqu'il eut l'occasion plus tard de parler d'Hotman, il sut ne pas céder à une rancune qui eût été excusable. Il rappellera, en 1590, dans la *Vie de Cujas*, le mot de ce dernier sur les jurisconsultes dont les écrits ont besoin du fouet (3), mais il s'abstiendra de dire que le mot de Cujas visait Hotman. Cette réserve ne pouvait être due à la crainte, car Hotman était mort depuis huit mois. Et en 1597, dans l'*Eloge de Pierre Pithou*, Masson n'hésitera pas à appeler Hotman « le rival de Cujas pour l'érudition et la doctrine » (4). Il n'était pas homme à exercer sa vengeance sur un mort, comme l'avait fait Hotman avec Baudouin dans la *Strigilis* (5).

Hotman d'ailleurs, tout en prétendant dans ses lettres à ses amis que ses adversaires n'étaient pas dignes d'une réponse sérieuse, leur a rendu hommage à son corps défendant. S'il a proclamé bien haut

---

(1) Le *Monitoriale* eut trois éditions du vivant d'Hotman (1575, 1578, 1584) et une après sa mort (1593). La *Strigilis* eut deux éditions du vivant d'Hotman (1575, 1578) et une après sa mort (1593).

(2) Cf. *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neufiesme*, 2e éd., Meidelbourg, 1578, t. II, pp. 321 et 348 (tirage en petits caractères). Dans cette édition la traduction de la *Franco-Gallia* par S. Goulart occupe les pp. 271-349. Cf. aussi les éditions de la *Franco-Gallia* à partir de l'édition de 1586 en 26 chapitres, au chapitre XVI (ancien chapitre XIII des premières éditions), et au chapitre XXVI (éd. de 1586) ou XXVII (éditions postérieures) (ancien chapitre XX des premières éditions).

(3) *Cuiacii Vita* (*B.*, part. II, p. 301).

(4) *Petri Pithoei Elogium* (*B.*, part. II, p. 328).

(5) Dans le *Ms. 5584* de l'Arsenal figurait encore, en 1909, un feuillet non chiffré qui suivait le feuillet 108 et où se trouvaient quelques notes de Billet de Fanière à propos du *D. E. U.* et de la querelle Masson-Hotman. Voici ce qu'on y lisait à propos de cette querelle: « Haec quidem magnae moderationis sunt documenta, sed illud me judice multo maximum est quod postea insulsissimum Hotomanum a quo ut mitissime loquar inverecunde habitus erat ne nomine quidem lacessivit aut ab amicis lacessiri passus est tam etsi hominis improbitas animadversione esset dignissima ». En 1921, ayant voulu revoir les notes de Billet de Fanière, nous avons constaté que le feuillet en question ne figurait plus à cette place ni à aucune autre du manuscrit.

Digitized by Google

pour le public que ses antagonistes n'étaient que des « ânes », il a profité de leurs critiques sur plus d'un point, et s'il a modifié profondément dans la suite le texte de sa *Franco-Gallia*, c'est le plus souvent en se guidant sur les reproches qu'ils lui avaient adressés. On n'a qu'à prendre l'édition de 1586, augmentée de six chapitres et profondément remaniée, pour s'en convaincre. Nous en citerons deux exemples pris au hasard. Dans le nouveau chapitre VII de cette édition (1) et des éditions postérieures, intitulé : *De summa populi potestate in Regibus causa cognita condemnandis et abdicandis*, Hotman, auquel ses adversaires avaient opposé des textes d'Agathias absolument contraires à sa manière de voir, s'efforce d'expliquer en réponse qu'Agathias, étant un auteur grec, devait être peu au courant des coutumes des Francs et ne méritait pour cela que peu de créance. De même dans le chapitre XVII sur les connétables et les pairs de France (qui est le chapitre XIV des premières éditions), Hotman, sensible à l'accueil narquois que Masson et Matharel avaient fait à sa théorie qui faisait venir les pairs de France des chevaliers du roi Arthur, a décidément renoncé à cette origine dont il n'est plus question.

Certes, la *Réponse à la Franco-Gallia* était inégale en ses diverses parties et le style n'en était en rien comparable à celui d'Hotman. Mais elle était loin d'être « lourde et plate », comme le veulent les frères Haag (2). « Fort curieuse » (3) au contraire, bien que faible par endroits et faussée elle aussi par la passion de parti, qui faisait nier, par exemple, à priori, aux deux Italogalles Masson et Matharel, tout ce qui de près ou de loin pouvait être pris pour une influence germanique, elle n'était pas sans valeur, et au bout du compte dénaturait moins l'histoire que le magnifique roman presque républicain d'Hotman. Si l'on pense que l'un de ses auteurs, Masson, n'avait que trente et un ans, et qu'il s'attaquait à un jurisconsulte célèbre qui en avait plus de cinquante, on avouera que cela n'était pas un si mauvais début. La colère d'Hotman contre ses contradicteurs montre bien qu'au fond il prit leur ouvrage plus au sérieux qu'il n'en avait l'air. Ils eurent beau être couverts d'injures par l'irascible exilé, ils avaient en somme montré assez justement, et c'était leur but avoué,

(1) L'ancien chapitre VII des premières éditions est alors devenu le chapitre VIII.

(2) *France protestante*, t. V, art. *Hotman*, p. 536.

(3) Lenglet-Dufresnoy : *Méthode historique*, 1729, t. IV, p. 15.

Digitized by Google

qu'il y avait sous l'érudition indéniable d'Hotman plus d'éclat brillant (*fucus*) que de vérité historique. Lorsque, l'année suivante, le Champenois Pierre Turreau, avocat au Parlement de Paris, publia à son tour une autre réfutation de la *Franco-Gallia* (1), dédiée à Christophe de Thou, il s'inspira fortement de ses deux devanciers, tout en ajoutant quelques arguments nouveaux de son propre fonds. Mais Hotman jugea sans doute son écrit inférieur à celui de Matharel et de Masson puisqu'il ne daigna jamais y répondre et qu'il se contenta d'en mentionner l'auteur sans le nommer sous les termes méprisants de « galeux chicaneur et sycophante » (2).

Les passions apaisées, on s'accorda à reconnaître que le livre d'Hotman n'avait en réalité rien d'historique. « Le bon homme, écrivait Bongars à de Thou, s'est grandement abusé en cette dispute-là... C'est une maladie de laquelle beaucoup de nos gens, et trop sont entachés, qui eussent volontiers réduit nostre Monarchie à une Anarchie ». Johann Heinrich Boecler accusait Hotman, en 1663, dans ses dissertations sur Grotius, d'avoir « falsifié l'histoire plus d'une fois pour encenser et pour sacrifier à ses préjugez avec une complaisance trop servile » (3). Friedrich Jakob Leickher lui reprochait d'avoir écrit « avec plus de passion que de zèle pour la vérité ». Bayle ne pensait guère autrement (4). Si les protestants en étaient arrivés à cette conclusion, les catholiques n'en avaient pas d'autre. Claude-Barthélemy Morisot dans son *Henricus magnus* (5), Baillet dans ses *Jugemens des Savans*, Lenglet-Dufresnoy dans sa *Méthode historique*, Févret de Fontette dans son édition de la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, expriment le même avis (6). Au XIXe siècle, Augustin

---

(1) *Petri Turelli... contra Othomani Franco-Galliam libellus*, Paris, M. de Roigny, 1576, in-8°. Cette nouvelle réfutation a moins de valeur que celle de Matharel et de Masson (Cf. G. Weill: *Théories du pouvoir royal en France pendant les guerres de religion*, p. 108, note 3).

(2) « Nescio cujus... rabulae scabiosi ac sycophantae » (chap. XXVII des éd. augmentées de la *Franco-Gallia*). « Je ne say quel autre galeux chiquaneur » (*Mém. de l'Estat de France*, 1578, éd. cit., t. II, p. 348).

(3) Cf. Bayle: *Dictionnaire*, 5e éd., t. II, art. *Hotman*, notes E, pp. 814-815, et H, p. 815, où l'on trouvera les jugements de Bongars et de Boecler.

(4) Fr. J. Leickher: *Vitae clarissimorum ICtorum*, Leipzig, 1686, note K, pp. 222-223; Bayle: *Dict.*, éd. cit., t. II, art. *Hotman*, pp. 813-818.

(5) Cf. Leickher: *op. cit.*, note K, pp. 222-223.

(6) Baillet: *Jugemens des Savans*, 1722, t. V, art. 192, pp. 210-211; Lenglet-Dufresnoy: *Méthode historique*, 1729, t. IV, p. 15; Lelong: *Biblioth. de l'hist. de France*, 1768, t. II, n° 27153.

Digitized by Google

Thierry déclare le système d'Hotman « éloigné de la vérité historique » et contenant plutôt une « espèce de révélation d'un temps à venir » (1). Sauf cette dernière affirmation de la prescience démocratique, Matharel et Masson, et nous croyons que le mérite en revient surtout à Masson alors appliqué aux études historiques, n'avaient pas dit autre chose, et ils ont eu, au moins en cela, le mérite de la priorité.

---

(1) Aug. Thierry : *Considérations sur l'Histoire de France*, nouv. éd. Garnier, chap. I, pp. 27-28.

Digitized by Google

CHAPITRE II

La « Vie de Charles IX » et les « Annales ». (1575-1578).

I. La *Vie de Charles IX* (1575) : un document historique. Impartialité de Masson. Progrès de son esprit et de ses idées. Imitation de Suétone. Le genre de la biographie psychologique.

II. Masson avocat au Parlement (1576). Son mariage avec Denise Gaudart (1577). Les familles Gobelin et Gaudart. Le logis de la rue des Billettes.

III. Publication des *Annales Francorum* à la fin de l'année 1577. Plan général de l'œuvre. Nouveauté pour la France de la méthode historique qui y est appliquée. Le recours aux sources. La méthode de Panvinio et de Sigonio. Le travail de recherche de Masson pour les *Annales*. Ses découvertes de manuscrits dans les bibliothèques. Manuscrits que lui fournirent Jean de Saint-André, Cheverny, Cl. Fauchet, Cl. Mondain, Clément Dupuy, Matharel, Nicolas du Mont, Pierre Daniel. Manuscrits consultés dans les Bibliothèques du roi, de la reine-mère, du collège de Navarre, de la Sorbonne, de l'abbaye de Saint-Victor, de l'abbaye de Saint-Denis, du couvent de Marmoutier près de Tours. Manuscrits de sa propriété. Autres manuscrits consultés par lui. La documentation imprimée de Masson, son abondance et sa variété. Documentation épigraphique. L'utilisation des sources et la critique des documents. Discussion critique sur le pseudo-Turpin. Esprit critique de Masson. Quelques erreurs où il tombe. Conception nouvelle de l'histoire. Impartialité, indépendance, libéralisme et tolérance de Masson. Un historien moraliste. Patriotisme de Masson. Sa conception de la France. Son gallicanisme et son peu de sympathie pour les ordres religieux.

IV. L'influence de l'Italie sur la composition des *Annales*. Place qu'occupe l'Italie dans cet ouvrage. Hommes et choses d'Italie. Italie et France. Nombreuses sources italiennes de Masson. Les Malispini, Dante, Pétrarque, G. Villani, Baldo, sainte Catherine de Sienne, etc. Les humanistes, les polygraphes et les historiens italiens des XVe et XVIe siècles.

V. La fortune des *Annales* chez les contemporains de Masson : en France (opinions et jugements de La Croix du Maine, Samson Hay, Cujas, Antoine Mornac, Alphonse del Bene, Claude de Rubys, Jean Savaron, Jacques du Breul) ; à l'étranger (opinions et jugements des Italiens Baronius et Ant. Possevino, de l'Espagnol Ambrosio de Morales, des Flamands ou Brabançons Hubert van Gifen, Henri Uwenus, Juste-Lipse, Aubert Lemire, des Allemands Stephan Broelmann, Phil. Kammermeister ou Camerarius, Mar-

Digitized by Google

quard Freher, de l'humaniste tchèque Prokop Lupač). Montaigne lecteur des *Annales*. Opinion du XVIIe siècle sur les *Annales*: Scévole et Louis de Sainte-Marthe, Pierre Dupuy, les Duchesne, Charles Sorel, Pierre Bayle, Scipion Dupleix. Opinion du XVIIIe siècle: Billet de Fanière, Lenglet-Dufresnoy, Lelong, Niceron. L'opinion du XIXe siècle. Un jugement d'Augustin Thierry.

VI. Un appendice de Masson aux *Annales*: le *Supplément des Annales*, ce qui en reste.

I

La part importante prise par Masson à la polémique de la *Franco-Gallia* ne l'absorba pas entièrement en cette année 1575. C'est alors, au dire de Jean Le Laboureur (1), qu'il composa la *Vie de Charles IX*. Nous pouvons accepter la date fournie par Le Laboureur qui avait sous les yeux un manuscrit de cette vie sans doute daté, d'autant qu'un passage de la *Vie de Charles IX*, relatif au procès contre La Molle et Coconnas et à l'emprisonnement des maréchaux de Montmorency et de Cossé, n'a pu être écrit qu'avant l'arrêt de réhabilitation des maréchaux, prononcé en mai 1576 au Parlement de Paris (2).

Cette *Vie de Charles IX* (3) se compose de trente courts chapitres (4) de quelques lignes chacun, d'un style bref et précis, qui nous présentent l'énigmatique et triste souverain depuis le moment de sa naissance où Nostradamus, tirant son horoscope, prédit que son

---

(1) *Mémoires de Messire Michel de Castelnau*, nouv. éd., Bruxelles, in-f°, 1731, t. III, p. 15: *Historia Vitae Caroli Valesii Galliarum Regis eius nominis noni. A Papyrio Massonio I C conscripta 1575.*

(2) Cf. *Historia Caroli IX* (*B.*, part. I, p. 529); L'Estoile: *Mémoires-journaux*, éd. Brunet, t. I, pp. 129-130.

(3) Le titre de la 1re édition, qui parut anonyme postérieurement à mars 1607 (cf. L'Estoile: *Mémoires-journaux*, éd. cit., t. VIII, p. 281), est le suivant: *Caroli Noni Francorum Regis Vita*. Nous retrouvons ce même titre dans le *Ms. fr. nouv. acq. 10698*, qui la contient aux ff. 52 recto-61 verso. Dans le *Ms. Dupuy 86*, elle est intitulée *Vita Caroli noni Galliae Regis* (ff. 91 recto-94 verso). La 1re édition des *Elogia* de Balesdens, 1638 (part. I, p. 507), et la 2e du même recueil, 1656 (part. I, p. 507), l'intitulent: *Historia Caroli IX Francorum Regis*, titre que portent le *Ms. Godefroy 286*, ff. 21-24 (Bibliothèque de l'Institut), et le *Ms. 2079* (H 2776), ff. 33-39 (Bibliothèque mazarine). Le Laboureur, dans ses *Additions aux Mémoires de Castelnau*, la publia, la croyant inédite, sous un titre encore différent: *Historia Vitae Caroli Valesii Galliarum Regis ejus nominis noni.*

(4) V. *Appendice, Notes additionnelles*, 5: *Editions et manuscrits de la vie de Charles IX.*

Digitized by Google

règne sera sanglant, jusqu'à son lit de mort où le cloue une maladie mystérieuse, et même jusqu'à l'autopsie de son cadavre. Son biographe nous le montre avide du pouvoir dès son enfance, l'exerçant au milieu des guerres civiles qui firent sous son règne environ quarante mille victimes, remportant des victoires non par lui-même mais par ses lieutenants, essayant tout d'abord d'employer la douceur pour apaiser les discordes civiles, puis se décidant à user de ruse et de cruauté, donnant lui-même le signal du massacre de la Saint-Barthélemy et contemplant avec une joie féroce la sinistre tragédie où une plèbe irritée déploya toute la fureur dont elle était capable (1). Masson dépeint en traits brefs et saisissants les tendances naturelles du souverain à la cruauté. Nous entendons Charles IX proclamer, en allant voir le cadavre de Coligny suspendu par les pieds au gibet de Montfaucon, que rien n'est si bon que l'odeur d'un ennemi mort, et ériger en règle de conduite cette maxime qu'avec les coupables la miséricorde est une cruauté et la cruauté une miséricorde (2). Nous le voyons célébrer la naissance de sa fille Marie-Elisabeth en allant assister au supplice de Briquemault et de Cavagnes, et en faisant allumer près de la potence, à la tombée de la nuit, des flambeaux pour lui permettre de mieux voir le visage des mourants (3). Nous le voyons encore, dans sa manie sanguinaire, s'en prendre aux animaux, s'amuser à décapiter les ânes qu'il rencontre sur sa route, et, en présence de ses courtisans, égorger des pourceaux et leur arracher les entrailles de ses propres mains comme un garçon boucher (4). La cruauté est la note dominante dans le portrait que nous a laissé du souverain valois Masson qui n'hésite pas à rapporter, sans les désapprouver, les vers latins où Théodore de Bèze traitait Charles IX d'Hérode sanglant (5). Elle n'est pas la seule. Masson nous le montre peu soucieux de la véritable justice, la violant même parfois, créant la vénalité des offices et accablant son peuple d'impôts pour combler de richesses les courtisans ses favoris; il nous le dépeint tyrannique et insolent dans ses rapports

(1) *Historia Caroli IX Francorum Regis* (*B*, part. I, pp. 508-513).

(2) *Ibidem*, pp. 512 et 517. D'Aubigné, qui met cette maxime sur les lèvres de Catherine de Médicis, nous apprend (*Hist. universelle*, liv. VI, chap. IV, t. III, p. 214 de l'éd. de Ruble) qu'elle était empruntée à l'évêque de Bitonto, Cornelio Musso.

(3) *Ibidem*, pp. 514-515.

(4) *Ibidem*, p. 520.

(5) *Ibidem*, p. 527.

Digitized by Google

avec le Parlement, violent dans sa passion pour la chasse qu'il pousse jusqu'à la folie, immodéré dans ses amours avec Marie Touchet, sans cesse en proie à une crainte morbide, savant dissimulateur, coutumier du parjure chaque fois qu'il estimait que cela lui serait profitable, et au moins aussi nuisible pour l'Eglise de France qu'il pressura, appauvrit et déshonora par ses créatures, que les calvinistes qui dépouillèrent les temples et massacrèrent quelques prêtres (1).

Le portrait, on le voit, est plutôt sombre, et le personnage n'est guère sympathique. Pourtant, dans un effort d'impartialité méritoire, Masson cherche à découvrir en Charles IX quelques qualités humaines. Il reconnaît la sincérité de sa piété, tout en faisant remarquer qu'elle lui fit répandre des torrents de sang, la fidélité de son amitié pour ses grands favoris et pour des humbles comme sa nourrice (2). Il célèbre sa libéralité vraiment royale, la protection qu'il accorda aux lettrés et aux poètes : Amyot, Dorat, Ronsard, Baïf, ses dispositions littéraires et poétiques, son goût pour le chant et la musique (3), et n'oublie pas que sous son règne furent réalisées quelques réformes bienfaisantes (4). Mais l'impression d'ensemble n'en reste pas moins défavorable.

A côté du portrait moral, il y a le portrait physique, plein d'un réalisme saisissant où Masson a déployé les qualités d'observation aiguë qui lui sont propres. Le Valois dégénéré nous est représenté « maigre sans être grêle » (5), de haute taille, voûté, avec une face blême, des yeux durs et cruels ayant la couleur jaunâtre du buis, un nez en bec d'aigle, un cou démesurément allongé (6). Et cette des-

---

(1) *Ibidem*, pp. 517, 519, 522-525, 528. Quelques variantes dans l'édition de Le Laboureur.

(2) *Ibidem*, pp. 516, 517, 518, 532.

(3) *Ibidem*, pp. 518, 519, 520, 521, 526.

(4) *Ibidem*, pp. 515-516.

(5) Les mss. portent deux variantes: « macilentus non tamen *crudelis* » ou « macilentus non tamen *credulus* », et ces deux variantes se retrouvent dans les diverses éditions. Balesdens a *crudelis*; l'éd. s. l. n. d. et l'éd. de Le Laboureur ont *credulus*. Suivant toute vraisemblance et pour avoir le sens raisonnable, il faut lire: « macilentus non tamen *gracilis* ».

(6) *Hist. Caroli IX* (*B.*, part. I, p. 532). *Mém. de Castelnau*, éd. de 1731, t. III, p. 21. Cf. aussi l'éd. s. l. n. d., pp. 31-32. Il y a une variante entre ces trois éditions. Dans l'éd. s. l. n. d. on lit: facie pallida, buxeave; dans Balesdens: facie perpallida, buxeaneis oculis; dans Le Laboureur: facie pallida, buxeanis oculis. Nous préférons les versions de Balesdens et de Le Laboureur.

Digitized by Google

cription physique éclaire merveilleusement la physionomie morale du personnage.

Quel était le but de Masson en écrivant cette *Vie de Charles IX*? On a cru pouvoir affirmer que cette vie a été écrite « pour plaire à Henri III » (1). Nous ne partageons point cette manière de voir. S'il en était ainsi, on ne manquerait pas de trouver quelque flatterie à l'adresse du souverain régnant au moment où Masson écrivait. Or, dans la *Vie de Charles IX*, il n'est question de Henri III, en termes assez brefs, que dans de rares passages et sans le moindre mot de louange ou de blâme (2). Son nom n'est même pas prononcé dans le chapitre qui traite des victoires que Charles remporta *per legatos* (3). Analysant un discours du roi Charles au Parlement, Masson se contente de mentionner qu'il y fit l'éloge des bonnes dispositions de Henri à son égard (4). Un peu plus loin, il raconte que dans les derniers jours de sa vie Charles regretta l'éloignement de son frère, qu'au moment de mourir il le désigna comme son successeur, que cette désignation fut approuvée par le Parlement et qu'on envoya aussitôt des messages en porter la nouvelle à Henri à Cracovie (5). On pourrait à la rigueur soutenir que dépeindre Charles IX sous des traits peu flatteurs n'était pas pour déplaire à Henri III, qui n'eut point pour son frère une tendresse excessive, mais on est bien obligé de convenir que Henri III, quels que fussent ses griefs, ne pouvait oublier qu'il était un Valois et que lui présenter son frère aîné sous un jour aussi antipathique que l'a fait Masson aurait singulièrement dépassé le but. Mais il y a plus. Une œuvre écrite « pour plaire à Henri III » par Masson, qui touchait alors du roi une pension, aurait dû être publiée sous son règne et avec le nom de son auteur. Or elle ne fut publiée que bien plus tard, postérieurement à mars 1607, anonyme, sans lieu ni date, et Masson, même en admettant qu'elle ait paru avant sa mort, n'a eu aucune part à sa publication (6). La *Vie de Charles IX* n'en circulait pas moins manuscrite dès sa composition, et avait un grand succès. Masson en distribuait des copies à des amis discrets, comme L'Estoile, qui en admirait la

(1) H. Hauser: *Les sources de l'Hist. de France*, XVIe siècle, t. III, p. 50.
(2) *Hist. Caroli IX* (*B.*, part. I, pp. 523, 528-529, 530-531).
(3) *Ibidem*, p. 510.
(4) *Ibidem*, p. 523.
(5) *Ibidem*, pp. 529-531.
(6) V. *Appendice, Notes additionnelles*, 6: *Sur la date de la première édition de la vie de Charles IX*.

Digitized by Google

« beauté du style ». Ces copies ne portaient point le nom de l'auteur. Certaines d'entre elles étaient accompagnées de devises anagrammatiques qui devaient le révéler aux seuls initiés (1). Précautions superflues assurément si cette œuvre avait été composée pour plaire au souverain régnant. En réalité, elles démontrent chez Masson l'intention de faire œuvre impartiale d'historien, sans se laisser arrêter par aucune considération. La *Vie de Charles IX* est la réplique de Masson historien à l'*Eloge de Charles IX* que Masson, panégyriste officiel et historiographe de Cheverny, avait écrit sur commande l'année précédente.

Œuvre unique pour le temps, exacte et concise, se tenant à une grande distance des panégyriques catholiques (2), moins violente que les pamphlets huguenots, écrite avec une remarquable impartialité, elle est un document de premier ordre sur Charles IX. Les contemporains de Masson en ont fait grand cas, comme le prouvent le nombre des copies manuscrites que l'on en possède. Brantôme, qui

---

(1) Le manuscrit d'après lequel Balesdens a imprimé l'*Historia Caroli IX* portait en tête cette devise qu'il a reproduite: *Lux publica Principis ignes.* Le *Ms. Godefroy 286* de la Biblioth. de l'Institut se termine par la devise: *Mors sceptra ligonibus aequat.* A examiner de près ces devises, on y découvre visiblement des anagrammes: dans la première on aperçoit nettement le nom de *Papirius* et dans la seconde le nom de *P. Massonus.*

(2) Les principaux panégyristes catholiques de Charles IX sont: F. de Belleforest: *Histoire des neuf roys Charles*, in-f°, 1568; Arnaud Sorbin de Sainte-Foy: *Oraison funèbre de Charles IX*e, 1574, in-8°; *Vray discours des derniers propos mémorables et trépas du feu roy Charles IX*e, 1574, in-8°; *Histoire contenant un abrégé de la vie, mœurs et vertus du... débonnaire Charles IX*e, 1574, in-8°; Joachim des Portes, de Chartres: *Discours sommaire du règne de Charles IX*e, in-8°, s. d., mais de 1574; Thevet: *Les vrais pourtraits et vies des hommes illustres*, 1584, 2 vol. in-f° (au t. II est une *vie de Charles IX*). Tous ces ouvrages sont très favorables à Charles IX et l'un d'eux, l'*Histoire contenant un abrégé de la vie de Charles IX* de Sorbin, fait de Charles IX un véritable saint. C'est dans ces ouvrages qu'il faut aller chercher l'opinion courante des catholiques contemporains sur Charles IX, et non, comme l'a fait M. Serbat, dans la *Vie de Charles IX* de Masson qu'il n'hésite pas à considérer comme l'expression de l' « opinion des catholiques » (Cf. L. Serbat: *Les assemblées du clergé de France*, fasc. 154 de la *Bibl. des Hautes Etudes*, p. 282, texte et note 5). — On peut se faire par contre une idée de l'opinion huguenote sur Charles IX par le tombeau en vers que cite L'Estoile (*Mémoires-journaux*, t. I, p. 7), et « que beaucoup » attribuaient d'ailleurs « à un advocat du Parlement de Paris, très catholique » (Etienne Pasquier sans doute). Ce tombeau, un sonnet de 14 vers, si l'on en ôtait quelques traits un peu violents (vers 1-4, 11 et 14), donne assez exactement de Charles IX l'idée que nous en recevons de la lecture de la *Vie de Charles IX* de Masson.

Digitized by Google

en avait une, ne s'est pas contenté, comme le remarquait Jean Le Laboureur, « de s'en servir en quelques endroits » (1), mais l'a littéralement plagiée dans sa *Vie de Charles IX* dont presque tout le contenu historique n'est qu'un démarquage de Masson (2). Aujourd'hui encore cette œuvre, une des vies les plus réussies, se lit avec intérêt, et malgré sa brièveté, il est des détails caractéristiques que l'on ne rencontre guère que là. Il est regrettable que toutes les éditions que nous en possédons fourmillent d'erreurs typographiques et de fautes, dont quelques-unes sont passées dans la traduction française de Le Laboureur.

Mais, outre l'intérêt historique général qu'elle présente, elle en a un autre non moins important. Elle nous montre en Masson un historien en pleine possession de ses moyens, soignant son style et le polissant sans cesse, s'attachant à donner à sa pensée toute la concision et toute l'énergie possibles, contrôlant soigneusement sa documentation, s'appliquant avec conscience à être impartial, ce qui n'est pas toujours facile quand on traite de sujets contemporains, et ce qui l'était moins encore, en un siècle passionné comme le XVIe siècle. L'esprit de Masson a acquis plus de maturité. Il a fait des progrès sensibles en tolérance. Un an auparavant nous l'avons vu faire l'éloge de la Saint-Barthélemy. Dans la *Vie de Charles IX* il revient sur ce massacre auquel il donne le nom caractéristique de *clades parisiensis*, mais il ne l'envisage plus avec le même enthousiasme. Sans doute il ne désapprouve pas encore formellement le meurtre des « factieux », et dans un passage assez énigmatique, qui n'est peut-être qu'une ironie, il ajoute même que si « le remède des médecins de Paris » (la saignée) « avait pu être appliqué en Guyenne, les guerres civiles auraient pris fin cette année-là » (3), mais il insiste tellement sur les causes de ce carnage qui furent « la fourberie et la cruauté » du roi, sur la joie sanguinaire du souverain devant les monceaux de cadavres, sur la cruauté de la plèbe qui n'épargna ni l'âge ni le sexe, sur le massacre d'innocents pêle-mêle avec des coupables (4), que l'on peut y voir raisonnablement une demi-désapprobation. Le polémiste a disparu en Masson pour faire place à l'historien. Il déclare que les discordes religieuses sont les plus pernicieuses de toutes et

(1) *Mémoires de Castelnau*, éd. de 1731, t. III, pp. 14-15.

(2) V. *Appendice, Notes additionnelles*, 7: *Emprunts de la Vie de Charles IX de Brantôme à la Vie de Charles IX de Masson.*

(3) *Historia Caroli IX* (*B.*, part. I, p. 513).

(4) *Ibidem*, pp. 511-513.

Digitized by Google

semble se montrer sceptique sur la sincérité des conversions obtenues en réalité par la frayeur de la Saint-Barthélemy (1). Ses sympathies italiennes, qu'Hotman lui avait tant reprochées, ne l'empêchent point de trouver imméritée la faveur dont jouit Albert de Gondi, maréchal de Retz (2), et de désapprouver la conjuration du Piémontais Coconnas et les artifices des astrologues transalpins Cosimo Ruggieri et Novio (3), pas plus que ses sentiments anticalvinistes ne l'empêchent de citer avec sérénité Théodore de Bèze et d'estimer que les huguenots n'ont pas plus fait de mal à l'Eglise de France que ne lui en a fait Charles IX.

Masson avait ajouté à la *Vita* quelques vers sur la mort de Charles IX qu'on disait avoir été hâtée par sa passion insensée pour la chasse et par ses excès amoureux. Cette épitaphe latine pleine d'ironie n'a point été publiée, mais deux manuscrits nous l'ont conservée (4). De même que l'historien de la *Vita Caroli* est aux antipodes du panégyriste de l'*Elogium Caroli IX*, de même le poète de l'*Epitaphium* n'a plus rien de commun avec le poète de l'année précédente. Masson avait conclu son *Elogium* par ce distique adressé à Charles IX :

Virtuti æquales annos quia parca putavit
Te rapuit iuvenem, dum putat esse senem.

Maintenant le ton a changé, et Masson met dans la bouche de son personnage ces six vers :

Dum lepores cursu volucresque per avia cervos
Et fulvum torta cuspide sector aprum :
Meque iuvat teneras tractare Cupidinis artes,

---

(1) *Ibidem*, pp. 510, 518.

(2) *Ibidem*, p. 517.

(3) *Ibidem*, pp. 528-529. Novio, astrologue italien, confrère de Cosimo Ruggieri, fut presque relâché aussitôt après son arrestation (Cf. sur lui, Eugène Defrance: *Catherine de Médicis, ses astrologues et ses magiciens envoûteurs*, Paris, 1911, pp. 209-210). Aucune des éditions de la *Vita Caroli* n'écrit son nom correctement. C'est *Novius*, et non *Nonius* comme il est écrit, qu'il faut lire. Aucun des éditeurs de la *Vita* n'a su de quel personnage il s'agissait. La 1re édition portant également la graphie *Nonius*, il y a là encore une preuve que cette édition parut très longtemps après le procès de La Molle et Coconnas, au point que le nom même de ce comparse était complètement sorti de toutes les mémoires.

(4) *Ms. fr. nouv. acq. 10698*, f. 61, et *Ms. Dupuy 86*, f. 94 verso (Bibliothèque nationale).

Digitized by Google

Et placet exhaustis viribus hausta Venus,
Dumque pari cultu Venerem dignorque Dianam,
Causa Venus mortis, causa Diana fuit.

Les vers eurent du succès. Brantôme en traduisait l'essentiel, moins bien :

Pour aymer trop Diane, et Cythérée aussi,
L'une et l'autre m'ont mis en ce tumbeau icy (1).

Pour bien en saisir toute la portée, il faut se reporter aux deux chapitres de la *Vita Caroli IX* intitulés *Exercitia ejus* et *Amasia Caroli* (2).

Masson, en bon humaniste, s'était proposé l'imitation d'un historien ancien, et il avait choisi comme modèle Suétone. La copie qu'il avait donnée à L'Estoile portait même le titre de : *Vita Caroli IX ad imitationem Suetonii* (3). Comme Suétone dans ses *Vies des douze Césars*, Masson s'est appliqué, dans la *Vie de Charles IX*, à ne nous donner que des détails précis, exacts, parfois même minutieux. Comme lui, il a cultivé l'anecdote piquante; comme lui, il n'observe point toujours l'ordre chronologique et se contente de grouper ensemble les faits du même ordre. Il a ainsi réussi à composer une sorte de biographie psychologique et anecdotique qui a plu aux humanistes, aux érudits et aux curieux de l'histoire. Nous avons vu le cas qu'en faisait L'Estoile et le profit qu'en sut tirer Brantôme. Le jurisconsulte Jean Papon, compatriote de Masson, auquel celui-ci lui en avait sans doute adressé une copie en 1579, lui répondait par ce fragment de lettre que nous ont conservé les notes de Billet de Fanière : « Svetonium tuum perlegi lubens laetorque munere abs te honoratum fuisse » (4). Fabri de Peiresc, qui devait plus tard être

(1) *Les Grands Capitaines François: Le Roy Charles IX* (in *Œuvres* de Brantôme, éd. Lalanne, t. V, p. 270).

(2) *Historia Caroli IX* (*B.*, part. I, pp. 519 et 524).

(3) L'Estoile écrit, à la date du dimanche 21 décembre 1608, qu'il a prêté à son ami Christophe Justel la *Vita Caroli IX ad imitationem Suetonii*. Il s'agit sans aucun doute possible de la *Vie de Charles IX* de Masson (Cf. *Mémoires-journaux*, éd. Brunet, t. IX, p. 182).

(4) *Ms. fr. 24519*, f. 308 recto (Biblioth. nationale). Billet de Fanière qui mentionne ce passage d'une lettre de Papon dans une liste de *Testimonia authorum qui de Papyrio loquuntur honorifice*, ajoute en note: « de Annalibus loquitur ». Nous croyons que Billet de Fanière s'est trompé. Il paraît difficile que Papon parlant des *Annales* de Masson ait pu appeler ce livre un Suétone: il n'y a aucun élément de comparaison possible. L'appellation s'explique au con-

Digitized by Google

lié avec Masson, ne dédaigna point d'en tirer lui-même, pour son usage, une copie qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de Carpentras (1) dans le *Ms. 1776* (ff. 308-315 verso). Jean Le Laboureur devait la publier, la croyant inédite, et en donner une traduction dans ses additions aux *Mémoires de Castelnau*, traduction qu'ont reproduite Cimber et Danjou dans leurs *Archives curieuses*. Chef-d'œuvre de concision et d'exactitude, cette imitation originale de Suétone est la première œuvre véritablement historique de Masson. Sa composition constitua un excellent exercice pour l'historien qui se disposait maintenant à achever et à publier ses *Annales Francorum*.

II

Deux ans devaient s'écouler avant l'achèvement et la publication de cette œuvre à laquelle il travaillait depuis 1573. Entre temps, désireux de s'assurer une profession régulière qui le mît à l'abri du besoin au cas où les protections viendraient à lui manquer, il se fit recevoir avocat au Parlement en 1576 (2). Le titre d'avocat était honorablement porté dans sa famille. Son oncle Jean Girinet avait illustré le barreau lyonnais et le Parlement de Dombes. Son cousin André de Rossant devait figurer au barreau de Lyon vers le même temps ou peu après la réception de Masson au barreau de Paris (3). Et dans ce barreau de Paris un autre de ses cousins, Claude Mondain, était déjà inscrit depuis une dizaine d'années au moins (4). Il semble

---

traire fort bien si cette lettre de Papon remercie Masson de l'envoi d'une copie de la *Vita Caroli ad imitationem Suetonii*. Notons que Billet de Fanière ignorait sans doute que Masson avait imité Suétone, et que s'il a connu probablement la *Vita Caroli IX*, dont l'édition anonyme s. l. n. d. est mentionnée dans une liste du *Ms. 5584* de l'Arsenal (f. 50), il l'a complètement passée sous silence dans le *Catalogue des ouvrages de Papire Masson* qu'il avait fourni au P. Tournemine et qui a été inséré dans les *Mémoires de Trévoux*, mars 1705, pp. 548-554.

(1) C'est par erreur que dans le *Catalogue des Ms. de la Bibliothèque de Carpentras*, t. II, p. 223 (*Cat. des mss. des bibl. des départements*, t. XXXV), est indiquée dans ce ms. une « copie par Peiresc de l'*Eloge de Charles IX* par Papire Masson, 1574 » (sic). Il s'agit de la *Vita Caroli IX*. Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. H. Chobaud, conservateur de la Bibliothèque de Carpentras.

(2) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., f. *ciiij* recto et verso.

(3) Cf. *Appendice, Notes additionnelles*, 8: *André de Rossant*.

(4) Le privilège de son *De Seditiosis*, qu'il écrivit étant déjà avocat à Paris, est du 12 novembre 1566.

Digitized by Google

bien que ces trois avocats n'aient pas aimé beaucoup plaider. Jean Girinet s'était occupé de littérature et d'érudition, taquinant, au besoin, la muse grecque et latine (1), et d'ailleurs ses fonctions de juge, puis d'avocat du roi, l'avaient rapidement arraché aux monotones besognes du barreau. André de Rossant eut une vie trop agitée et trop d'ardeur versificatrice pour s'appliquer aux plaidoiries. Quant à Mondain, peu enclin à l'éloquence du prétoire et « assez commun » comme avocat, la chronique du Palais n'a guère conservé de lui que le souvenir d'une cause qu'il plaida en 1571 (2), et son unique passion semble l'avoir porté plutôt vers la recherche des livres et des manuscrits rares que vers la chicane (3). Masson, avocat, ne dérogea point à cette tradition familiale et il ne plaida qu'une fois en sa vie, peu après sa réception. De Thou, qui nous a transmis cette particularité, nous dit qu'il s'agissait de l'attribution d'un héritage, que Masson gagna brillamment sa cause et que la Cour prononça l'arrêt en robes rouges, non sans qu'il en rejaillit quelque gloire sur l'avocat (4). On s'explique que Masson n'ait pas été un avocat très actif. L'éloquence judiciaire ne lui plaisait point. Il la trouvait prolixe et il en a fait, en termes fort heureux, la critique dans l'*Eloge d'Augustin de Thou*, quand il nous représente la plupart des avocats de son temps « entonnant une Iliade », se perdant dans des détails superflus et parlant avec abondance de tout et de n'importe quoi, au lieu de viser à la concision. Dans l'*Eloge de Pithou*, il a parlé de « la gloire stérile et vaine des triomphes du barreau », et il a félicité Pithou de s'être arraché, après une seule plaidoirie, au tumulte du Palais « pour son plus grand profit et pour le plus grand profit des Muses » (5). Ajoutons que l'âpreté au gain qui caractérisait un

---

(1) On trouve dans les ff. liminaires de la 1re édition des *In Burbonias consuetudines Commentaria* de Jean Papon, Lyon, Jean de Tournes, 1550, in-f°, des vers grecs et latins de lui à son compatriote forézien Clément Dupuy, avocat au Parlement de Paris, père du jésuite Clément Dupuy et de Claude Dupuy, grand-père de Jacques et de Pierre Dupuy (Cf. Reure: *Bibl. des écriv. for.*, t. I, p. 179; t. III, p. 130).

(2) *Divers opuscules tirez des mémoires de M. Antoine Loisel...* par Cl. Joly, p. 727.

(3) Nous verrons à propos des *Annales* le profit qu'a tiré Masson de la riche bibliothèque de Mondain. Cf. aussi la préface-dédicace des *Gesta Collationis Carthagini habitae* de Masson.

(4) De Thou: *Masson Vita*, éd. cit., f. *ciiij* verso.

(5) *Elogium Augustini Thuani Praesidis* (*B.*, part. II, pp. 318-319). *Petri Pithoei Elogium* (*B.*, part. II, pp. 329-330).

Digitized by Google

grand nombre des avocats d'alors l'a profondément indigné (1), et que son amour de l'étude et de l'érudition devait fort mal s'accommoder des luttes et des rivalités quotidiennes de ce milieu. Aussi, dès qu'il le pourra, se réfugiera-t-il dans les charges plus calmes de substitut du procureur général et de référendaire en la Chancellerie, où se manifestera désormais uniquement, et à des intervalles plutôt rares, son activité dans le domaine judiciaire.

Moins d'un an après sa réception comme avocat au Parlement, Masson épousait, en janvier 1577 (2), Denise Gaudart, fille de Jean Gaudart, procureur en la Chambre des Comptes, et d'une Gobelin dont nous ignorons le prénom et qui était elle-même la fille de Jean III Gobelin, l'un des membres les plus riches de cette célèbre famille de teinturiers qui a donné son nom à tout un quartier de Paris et à l'industrie qu'ils y avaient créée (3). Nous ignorons la dot que Denise apporta à Masson, mais la fille d'une Gobelin ne dut pas arriver à son mari les mains vides (4). Les Gaudart eux-mêmes

---

(1) *Petri Pithoei Elogium* (*B.*, part. II, p. 330).

(2) La date précise nous est fournie par les notes qui figurent aux ff. 49 et 50 du *Ms. fr. 22861* de la Bibl. nat. Nous y lisons au f. 49: *Pap. nupsit 1577 id. Januarii*, et au f. 50 verso: *Ipse 1577* [nupsit] *cum Dionisia Gaudard*, et en marge: *Mense Jan.* Si la date *id. Januarii* est exacte, ce serait donc le 13 janvier 1577 qu'aurait été célébré le mariage. Nous adoptons la graphie Gaudart pour le nom de famille de la femme de Masson. C'est ainsi que s'écrivait le plus souvent ce nom. Dans une quittance de 1608, signée de Masson et délivrée à deux notaires, il est question de feu Jehan Gaudart et de damoiselle Denise Gaudart (*Ms. de la Bibl. de Laon: autographes*). Maugis (*Rôle de la Cour par règnes*, 1345-1610, t. III de l'*Hist. du Parlement de Paris*) a rencontré trois fois cette orthographe (cf. pp. 262, 280, 305) et une fois l'orthographe Godart (p. 262) dans le nom de François Gaudart, beau-frère de Masson. Le nom du même personnage est écrit Godart par L'Estoile (*Mém.-journaux*, éd. Brunet, t. VII, p. 259, et t. XI, p. 54) et Godard par de Thou (cf. *Massoni Vita:* Francisci Gordardi sorore, 5e f. n. ch. de la *Vita* verso, et *Mémoires*, en tête de la trad. fr. de Londres de l'*Histoire universelle*, t. I, p. 70). Masson dans la *D. F. G.*, 1re éd., p. 213, parle au génitif de sa femme Dionysiae Gaudaris.

(3) Cf. *Appendice, Notes additionnelles*, 9: *Masson apparenté aux Gobelin.*

(4) La fortune des Gobelin était proverbiale. P. Masson appelle le cousin de sa femme, Balthazar Gobelin, opulentissimus. L'Estoile (*Mém.-journaux*, éd. Brunet, t. VIII, p. 97) mentionnant la mort d'Anne de Racconis, femme de Balthazar, le 25 août 1603, écrit: « Elle n'avait encores cinquante ans, et eust grand regret à la mort, comme ont ordinairement ceux et celles qui jouissent à leur aise des biens, honneurs et commodités de ceste vie: auxquels la mort ne peut estre qu'amère ».

Digitized by Google

jouissaient d'une certaine aisance (1). Denise n'était pas l'unique enfant de Jean Gaudart. Nous lui connaissons un frère, François Gaudart, qui devait être reçu conseiller au Parlement le 6 juillet 1579 (2). Il avait, dit de Thou, « l'esprit fort délié », et il mourut vers la fin de l'année 1610, laissant la réputation d'un « bon justicier », au dire de L'Estoile (3). Jean Gaudart avait certainement au moins un autre enfant, fils ou fille, car un document manuscrit de la Bibliothèque de Laon (4), mentionnant Papire Masson et « damoiselle Denise Gaudart sa femme », parle des « cohéritiers » de cette dernière dans la succession de « feu Me Jehan Gaudart ». Peut-être faut-il voir un autre de ses fils dans cet « advocat nommé Godart » dont L'Estoile mentionne le décès le 4 juillet 1611 (5).

Masson, en s'alliant aux familles Gaudart et Gobelin, pénétrait dans un milieu plutôt libéral pour le temps. C'est une chose assez remarquable que dans la dynastie nombreuse des Gobelin, dont les membres même parlementaires ne se désintéressaient point de l'industrie qui constituait le plus beau fleuron de son patrimoine, les

---

(1) Une quittance conservée à la Bibliothèque de Laon (*Ms. Autographes, Cat. gén. des mss. des départements*, t. XLI, p. 423) nous montre Masson touchant, en 1608, un quartier d'une rente constituée par la ville de Paris, en 1557, sur les magasins et greniers à sel d'Amiens et Saint-Quentin, rente provenant de la succession de Jean Gaudart. — François Gaudart, frère de Denise, conseiller au Parlement, marié à Denise Canaye (sans doute de la famille Canaye, associée dans l'industrie de la teinture aux Gobelin), jouissait aussi d'une honnête fortune qu'il perdit plus tard en placements malheureux si nous en croyons L'Estoile qui note, en décembre 1610 (*Mém.-journaux*, éd. Brunet, t. XI, p. 54), dans les « Noms et nombres des morts de ma connaissance à Paris depuis le 1er septembre 1610 jusqu'à la fin de l'année »: « Godart, conseiller en la Cour, homme qui estoit en réputation de bon justicier, et qu'on disoit estre mort d'ennui d'avoir mal mis une bonne somme de deniers qu'il avoit, estant chargé d'un bon nombre d'enfans, et cependant s'estant embrouillé au parti de ce larron de Montauban » [Moissel, dit de Montauban, trésorier de l'Epargne et receveur de la Ville de Paris].

(2) Cf. Maugis: *Hist. du Parlem. de Paris, de l'avènement des rois Valois à la mort de Henri IV*, t. III, p. 262.

(3) De Thou: *Mémoires* (in *Histoire universelle*, éd. fr. de Londres, 1734, t. I, p. 70). Il remplaça, en 1582, comme membre de la Commission du Parlement de Paris envoyée en Guyenne, de Thou, après le départ de ce dernier. De Thou dans sa *Massoni Vita* le mentionne également comme « accuratae diligentiae senator » (éd. cit., 5e f. n. ch. de la *Vita* verso). Sur sa mort, cf. L'Estoile: *Mém.-journ.*, éd. Brunet, t. XI, p. 54.

(4) Ms. de la Bibl. de Laon. Quittance de Masson (cf. *Catal. gén. des Mss. des bibl. publ., Départements*, t. XLI, p. 423).

(5) *Mém.-journaux*, éd. Brunet, t. XI, p. 128.

Digitized by Google

différences d'opinions religieuses semblent n'avoir pas dissocié le sentiment familial. Les adeptes du calvinisme ne manquaient point parmi eux ou leurs alliés (1), et ils vivaient en fort bons termes avec ceux de leurs parents et alliés demeurés catholiques. Chez les uns et les autres régnait comme un fraternel esprit de tolérance. L'évolution des idées de Masson dans ce sens, que l'on distingue déjà à certains indices dans la *Vie de Charles IX*, et qui ira désormais s'accentuant, ne coïncide peut-être pas par un simple hasard avec son entrée dans ce milieu de gens rassis et pondérés.

Le mariage de Masson et de Denise Gaudart, qui devait survivre à son mari, fut un mariage heureux. Ils ne devaient point avoir d'enfants, mais ils vécurent pendant trente-quatre ans dans l'union la plus étroite, si nous en croyons de Thou (2). Nous savons peu de chose de Denise Gaudart et de son caractère. Elle semble s'être cantonnée dans son rôle de compagne d'écrivain et avoir peu fait parler d'elle (3). Elle paraît avoir été associée d'assez près parfois aux travaux de son mari, et nous pouvons affirmer qu'elle connaissait le latin, puisque parmi les manuscrits laissés par Masson à sa mort se trouva un petit ouvrage latin aujourd'hui perdu qu'il lui avait dédié (4). Après dix ou onze ans de vie commune, nous verrons

---

(1) Cf. *Bulletin de la Société de l'hist. du protestantisme français*, t. IV, 1856, pp. 490-496, art. de Charles Read: *Les deux temples de l'Eglise réformée sous l'Edit de Nantes, II: Le temple de Charenton*. On trouve dans les pages indiquées toute une liste de Gobelin protestants. A côté d'eux, les Canaye, associés des Gobelin dans l'industrie de la teinture et unis à eux par de nombreux mariages, étaient presque tous protestants. Ils fournirent eux aussi des teinturiers et des parlementaires dont le plus célèbre fut Philippe Canaye, sieur de Fresne (1551-1610), qui fut ambassadeur à Venise (Cf. E. Picot: *Français italianisants au XVIe siècle*, t. II, pp. 115-127).

(2) *Massoni Vita*, éd. cit., 5e f. n. ch. verso.

(3) Mentionnons toutefois que dans un placard satirique en vers, de 1605, intitulé *Les confessions de Noel de l'an 1605*, reproduit par L'Estoile dans ses *Recueils divers bigarrés du grave et du facétieux, du bon et du mauvais, selon le temps* (*Mém.-journ.*, éd. Brunet, t. XI, pp. 245-255), on trouve, parmi les femmes qui viennent se confesser de leurs péchés et dont un certain nombre appartiennent au monde du Parlement, une Masson, qui en deux quatrains (p. 250, str. 44 et 48) vient s'accuser assez crûment d'excès amoureux. Mais outre que ces confessions sont, comme dit L'Estoile, « toutes mesdisances satiriques », rien ne nous prouve qu'il s'agisse là de Denise Gaudart. Il y avait à cette même époque au Parlement un greffier du nom de Hugues Le Masson ainsi qu'un avocat François le Masson. Du reste le ton même de ce pamphlet grivois interdit d'y chercher une documentation sérieuse.

(4) Cf. *Ms.* 5585, Arsenal. Les ff. 73-78 contiennent le catalogue des œuvres

Digitized by Google

Masson s'attendrir en citant, sur le rôle de l'époux et de l'épouse dans la vie familiale, quelques belles définitions antiques (1). Dans ces passages et dans d'autres encore (2) du même genre, écrits à diverses époques de sa vie, on perçoit comme un écho de son bonheur conjugal, auquel manqua seule la joie d'avoir des enfants.

Le jeune ménage alla s'installer dans une maison de la rue des Billettes, sur le territoire de la paroisse de Saint-Jean en Grève, non loin de l'église des Billettes, devenue depuis 1808 le temple des protestants de la confession d'Augsbourg, et qui appartenait alors au couvent des Carmes-Billettes (3). Peut-être même la maison était-elle une des dépendances du couvent (4). C'est dans cette demeure,

---

de Masson et on y trouve cette mention: *Memorabilia quaedam Petrarchae verba ad uxorem ubi de obsidio* (sic) *Parisiorum Ms.* — S'agit-il là de deux ouvrages comme l'a pensé Billet de Fanière qui, dans son catalogue des ouvrages de Papire Masson (*Mém. de Trévoux*, mars 1705, p. 552), mentionne: 1° *Memorabilia quaedam Petrarchae*, 2° *Verba ad uxorem: ubi de obsidione Parisiorum*, cela est possible d'autant plus que le *Ms.* de l'Arsenal *5584* mentionne à deux reprises (aux ff. 119 et 382) une œuvre de Masson, sous le simple titre de: *Obsidio Lutetiae Parisiorum.* C'est le récit latin du siège de Paris (par Henri IV) qui était sans doute dédié à Denise Gaudart. En 1743, le Sleswigois Magnus Crusius, professeur de théologie à l'Université de Gœttingue, en possédait une copie qu'il s'était procurée à Paris où il avait été chapelain de l'ambassade danoise (Cf. *Hamburgische vermischte Bibliothek*, 1743, pp. 48-50).

(1) Dans les *Justinianei Caesares* (1588), il loue la définition de l'épouse donnée par Gordien: « Socia rei humanae ac divinae » et apporte un texte de Cicéron dans l'*Oratio pro M. Fontcio* pour définir le rôle de l'époux par rapport à l'épouse: « feminae gignere ipsae sibi praesidia, et habere domi fortunarum omnium socium participemque possunt » (Cf. *B.*, part. I, p. 192). Dans les *Elogia Ducum Sabaudiae* écrits vers le même temps, Masson reprend la définition de l'épouse par rapport à l'époux « divinae et humanae domus socia » (Cf. *B.*, part. I, pp. 241-242).

(2) Cf. par exemple le début de *Papirii Massoni Consolatio ad... Chevernium... super obitu Annae Thuanae uxoris* (1584), et *Petri Pithoei Elogium* (1597) (*B.*, part. II, pp. 339 et 344), où il reproduit la magnifique épitaphe que Pithou avait de son vivant composée pour lui-même et pour son épouse.

(3) La rue des Billettes, qui aboutissait à la rue de la Verrerie au sud et à la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie au nord, correspond à la partie de la rue des Archives actuelle, construite entre ces deux rues qui ont gardé leur nom. L'église a été réédifiée en 1754. L'emplacement des bâtiments du couvent et de ses dépendances est actuellement occupé par l'église réformée, un orphelinat de jeunes filles protestantes et une école communale (Cf. *Histoire générale de Paris*, t. II, *Epitaphier du vieux Paris* par Emile Raunié, pp. 217-238; *Inventaire gén. des richesses d'art de la France, Paris, Monuments religieux*, t. III, pp. 93-99).

(4) Le frère de Papire Masson, Jean-Baptiste, habitait à Paris au couvent

Digitized by Google

que Masson paraît avoir habitée avant son mariage, que devait s'écouler désormais, à part quelques rares absences, toute l'existence laborieuse de l'humaniste. L'aspect de ce coin de Paris a relativement peu varié depuis le XVIe siècle. Les rues y ont gardé pour la plupart leurs noms anciens. On y entend encore parfois, dans la petite rue des Guillemites en particulier, le bruit des marteaux des serruriers. Au temps de Masson c'était un quartier fort actif et fort bruyant. La rue des Billettes était remplie d'ateliers de serrurerie et de menuiserie, et de boutiques de parfumeurs. Ces dernières étaient silencieuses, mais les marteaux et les varlopes des premiers retentissaient du matin au soir, sans réussir pourtant à troubler le calme et l'application de Masson à l'étude. L'accoutumance, dit de Thou, l'avait rendu comme sourd à tout ce vacarme (1). Il aimait ce quartier pittoresque et vivant. Il ne devait plus le quitter. Ses restes reposent encore, sans qu'on puisse indiquer l'endroit précis de son tombeau, dont rien ne marque plus l'emplacement depuis la restauration de l'édifice au XVIIIe siècle, dans cette église des Billettes au voisinage de laquelle il avait vécu.

III

C'est dans son logis de la rue des Billettes que Masson acheva, en 1577, ses *Annales Francorum*, qui parurent à la fin de l'année, chez Nicolas Chesneau, en un volume in-4° (2) dédié à Henri III. En dépit du titre de son livre, Masson ne s'est point astreint à y raconter les événements année par année. Comme l'a fait remarquer Charles Sorel dans sa *Bibliothèque Françoise*, le mot *Annales* équivaut pour lui simplement au mot *Histoire* (3). Son œuvre est une Histoire de France depuis Clodion jusqu'à l'avènement de Henri II. Elle est divisée en quatre livres d'inégale longueur correspondant aux Mérovingiens, aux Carolingiens, aux Capétiens directs et aux Valois. Chaque livre est à son tour partagé en un certain nombre de chapitres

---

des Billettes. Il est possible que les deux Masson aient habité la même maison. Quoi qu'il en soit, les suscriptions de lettres adressées à Papire Masson ne portent jamais l'adresse « couvent des Billettes », mais « rue des Billettes » sans autre indication.

(1) *Massoni Vita*, éd. cit., 6e f. n. ch. recto.

(2) Le privilège est daté du 8 novembre 1577.

(3) Ch. Sorel: *Biblioth. fr.*, 1664, p. 335.

Digitized by Google

portant pour titre le nom d'un ou de plusieurs rois, et où sont racontés les événements qui se sont déroulés pendant leur règne (1). C'est là une disposition qui n'offre rien de nouveau, et l'originalité de l'ouvrage est ailleurs. Elle réside dans l'intention avouée de l'écrivain de renouveler la méthode historique, en recourant à l'étude des sources. Augustin Thierry, un bon juge en la matière, a été frappé de ce caractère de l'œuvre de Masson et lui a rendu pleinement justice : « Cet ouvrage, dit-il en parlant des *Annales*, paraît avoir été composé dans le but de donner un échantillon de ce que contenaient de neuf et d'original les sources inédites de l'histoire de France. L'auteur avait lu en manuscrit presque tous les historiens qui furent plus tard imprimés par les soins d'André Duchesne et des savants du XVIIe siècle. Vivement frappé du grand jour que cette lecture jetait pour lui sur l'histoire de France, et voulant communiquer son impression à ses contemporains, il fit un choix d'extraits courts, mais nombreux, des chroniques, des diplômes, des lettres originales, des morceaux de poésie qui lui avaient passé sous la main, le tout rangé par ordre chronologique, de manière à présenter sous une face inconnue les principaux événements de chaque règne, à mettre en scène des personnages entièrement nouveaux ou dont le nom seul avait jusque-là figuré dans l'histoire, et à révéler le véritable caractère des vieilles mœurs et des vieilles institutions nationales. L'opinion vulgaire touchant la loi salique se trouve ainsi réfutée par l'analyse des principales dispositions de cette loi; les fables des romans sur Charlemagne, par la suite chronologique des évêques de Reims, d'après laquelle il est impossible que Tilpin ou Turpin, mort avant Charlemagne, ait raconté la mort de ce roi. Enfin le personnage populaire du fameux traître Ganelon est rapproché de son original historique, l'évêque Wenilo, condamné pour trahison sous le règne de Charles le Chauve, et dont la condamnation fut un événement célèbre... » (2). On ne saurait mieux apprécier en quelques

(1) Il faut faire une exception pour les deux premiers chapitres du liv. I, le premier sans titre, le deuxième intitulé *Prisci Reges Francorum*, et qui constituent tous les deux une sorte d'introduction. Le total des chapitres est de 50, dont 17 pour le liv. I, 10 pour le liv. II, 14 pour le liv. III, et 9 pour le liv. IV. Le titre seul sépare les chapitres qui ne sont point numérotés.

(2) Aug. Thierry: *Lettres sur l'histoire de France. Dix ans d'études historiques*, nouv. éd., Paris, Garnier. XVII. *Notes sur quatorze historiens antérieurs à Mézeray* (travail fait en 1827 pour la 2e édition des *Lettres sur l'Hist. de France*), p. 578. L'étude sur Papire Masson est pp. 578-580.

Digitized by Google

lignes le mérite de Masson. Il ouvrait, le premier en date en France, une voie nouvelle à l'histoire et signalait à l'attention des futurs historiens les sources négligées ou ignorées auxquelles il fallait recourir. Les historiens n'avaient pas manqué depuis la fin du XVe siècle, mais aucun d'eux n'avait soupçonné l'étendue immense du champ de documents qu'il fallait défricher et passer au crible de l'esprit critique. Nicolas Gilles avait entassé les anachronismes à plaisir, adopté les fables et les niaiseries du pseudo-Turpin, fait de Charlemagne une sorte de Gargantua, et si ses *Annales* avaient marqué un progrès sur les récits des chroniqueurs du Moyen âge, elles n'étaient point encore de l'histoire (1). Le consciencieux Robert Gaguin, dans ses *Rerum Gallicarum Annales*, s'était appliqué surtout à donner au récit une forme plus en accord avec son tempérament d'humaniste, mais il était resté le plus souvent, dans l'exposé des faits, un homme du Moyen âge, comme il convenait au vulgarisateur français de la chronique du pseudo-Turpin (2).

Avec Paolo Emilio, le Véronais, appelé par Charles VIII et chargé d'écrire l'histoire de France, l'humanisme italien de la première manière, presque uniquement formel, s'était emparé de l'histoire. Son *De rebus gestis Francorum*, écrit en un latin élégant, avait donné à tout notre Moyen âge la couleur antique, drapé les personnages à la romaine et mis dans leur bouche des discours inspirés de Tite-Live, de Polybe et de Thucydide. Œuvre d'art sans doute, mais qui était la négation de l'histoire et le triomphe de l'anachronisme (3). Malheureusement Emilio devait faire école : c'est lui « qui enseigna

---

(1) Sur Nicolas Gilles (mort en 1503) et ses *Annales* (en français) qui, de 1492 à 1621, n'eurent pas moins de 17 éditions, cf. Aug. Thierry: *op. cit.*, pp. 560-565; Aug. Vallet de Viriville: art. *Nicolas Gilles*, in *Nouv. Biogr. gén.* de Didot, t. XX, col. 540-542.

(2) Sur R. Gaguin dont les *Annales* furent maintes fois éditées de 1497 à 1586, cf. Niceron: *Mémoires*, t. XLIII, pp. 1-30; Aug. Thierry: *op. cit.*, pp. 569-571; Jules Périn: art. *Gaguin*, in *Nouv. Biogr. gén.* de Didot, t. XIX, col. 167-169; L. Thuasne: *Notice biogr. sur Gaguin* en tête des *Roberti Gaguini Epistolae et Orationes*; Renaudet: *Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie*, pp. 114 et suiv. Gaguin avait traduit en français les *Chroniques de Turpin* et sa version fut publiée à Paris, in-4°, en 1527.

(3) Sur Paolo Emilio et le *De Rebus gestis Francorum*, qui eut entre 1517 (date probable de la 1re édition en 4 livres, s. d., in-f°, par Josse Bade Ascensius) et 1601 (édition de Bâle, in-f°, en 10 livres) de nombreuses éditions, cf. Scipione Maffei: *Verona illustrata*, t. II, pp. 308-309; Aug. Thierry: *op. cit.*, pp. 565-569; A. Vallet de Viriville: art. *Emilio*, in *Nouv. Biogr. gén.*, t. XV, col. 948; F. Flamini: *Storia letteraria d'Italia: Il Cinquecento*, p. 342.

Digitized by Google

aux Français l'art d'écrire l'histoire », mais l'art seulement, et son influence, au demeurant plutôt néfaste, devait se faire sentir çà et là chez nous jusqu'à Mézeray (1). Au XVIe siècle, un esprit pourtant original comme Etienne Pasquier, qui dès 1560 publie son premier livre des *Recherches de la France*, s'y révèle, malgré son érudite curiosité et l'abondance de ses idées, un admirateur et un disciple de Paolo Emilio (2), et Bernard de Girard du Haillan, dans l'*Etat et succès des affaires de France*, suit pas à pas l'humaniste italien, fait prononcer de belles harangues à Pharamond lui-même, et insoucieux de toute érudition, adopte toutes les fables et tous les préjugés historiques de ses prédécesseurs. L'histoire de du Haillan parut en 1570 (3). Sept ans après, Masson donnait au public ses *Annales Francorum*. C'est tout juste si le nom de Paolo Emilio y figure une fois dans le chapitre sur Charlemagne (4). C'est qu'il y a visiblement antagonisme entre la méthode historique du Véronais et celle de Masson. Ici, aucun discours grandiloquent, mais une concision voulue : *brevissime exponam* (5), dit Masson. Aucune invention de faits ou de circonstances, quand les documents sont muets ou que les temps sont obscurs, comme c'est le cas pour certaines périodes primitives. Alors le devoir de l'historien est de se taire plutôt que de suppléer au silence des documents par son imagination : « J'estime, dit Masson dans sa dédicace au roi, qu'il importe bien plus de relater ce que les Francs ont fait de mémorable que d'étaler des opinions incertaines sur leur origine et leur premier séjour, car si l'on connaît le cours

---

(1) Cf. G. Monod: *Du progrès des études historiques en France depuis le XVIe siècle* (in *Revue historique*, t. I, p. 10) ; Aug. Thierry: *op. cit.*, p. 569.

(2) Cf. Aug. Thierry: *op. cit.*, pp. 587-591. — Il est juste d'ajouter que plus tard Pasquier, développant ses *Recherches*, s'émancipera de la tutelle de Paolo Emilio et se rattachera plutôt à l'école des grands érudits français de la fin du XVIe siècle, de Pithou, en particulier, qui était son ami. Cf. sur Pasquier: Léon Feugère: *Caractères et portraits littéraires du XVIe siècle*, t. I, pp. 137-372.

(3) Une 2e éd. augmentée parut en 1572. Du Haillan fut en relations avec Masson. Un passage de la *D. F. G.* (1re éd., p. 562) nous apprend que Masson tenait de lui certains renseignements géographiques sur le Médoc. Ils avaient dû se connaître dans l'entourage du duc d'Anjou, dont du Haillan avait été secrétaire des finances. Quand le duc d'Anjou fut devenu Henri III, du Haillan, déjà historiographe du roi Charles IX, devint historiographe du nouveau roi.

(4) *A. F.*, éd. in-4° de 1578, p. 107.

(5) Dédicace à Henri III, en tête des *Annales*: « Henrico tertio... Papirius Massonus ».

Digitized by Google

et l'embouchure des grands fleuves, leur source est souvent ignorée. Pour ce qui est de l'origine des nations, elle est enveloppée de telles ténèbres que presque tous les peuples, ignorant d'où ils sont sortis, se proclament descendants des Troyens. Et si Troie subit l'immense désastre que le poète a chanté, il n'en reste pas moins qu'il y a aujourd'hui beaucoup plus de nations qui se réclament de cette origine qu'Enée et les autres fugitifs n'eurent de compagnons. Aussi, après avoir simplement montré que les Francs vinrent de Germanie en Gaule, j'exposerai avec le plus de concision possible les exploits de vos prédécesseurs » (1). Mais lorsqu'il y aura des documents, c'est à eux que l'historien devra s'adresser. Il devra les rechercher et les faire passer par l'étamine de son jugement et de sa critique. Disciple, lui aussi, d'une école historique italienne, mais de l'école des humanistes de la seconde manière, de Panvinio et de Sigonio qui cherchaient les documents du passé, contemporains ou, à défaut, voisins des événements racontés, chartes, diplômes, lettres, chroniques, manuscrits de tout genre, documents épigraphiques, Masson emploie leur méthode, et s'il recourt à des témoignages d'historiens postérieurs aux faits qu'il raconte, il faut que ces historiens présentent toutes les garanties d'authenticité et de véracité. Gabriel Monod, dans son étude intitulée *Du progrès des études historiques en France* (2), mentionnant une quinzaine d'érudits de la seconde moitié du XVIe siècle qui firent progresser la science historique, et au nombre desquels figure Masson, proclame que « les œuvres de ces divers savants témoignent d'une prodigieuse activité intellectuelle ». En ce qui concerne les *Annales*, le travail de recherche de Masson a été considérable. Avec la patience et la passion d'un Poggio Bracciolini, il a pourchassé les manuscrits rares dans les bibliothèques les plus diverses. Nous pouvons, grâce à l'index des écrivains invoqués dans les *Annales*, qui figure aux feuillets non chiffrés qui suivent la page 538 (3), et grâce à une lecture attentive du texte des *Annales*, qui nous a permis de compléter les renseignements de l'index, suivre

(1) *Ibidem.*

(2) *Revue historique*, t. I, p. 13.

(3) *Scriptorum nomina quorum testimonio et auctoritate in suis annalibus Papirius Massonus usus est.* Cet index a été reproduit par Possevino dans sa *Bibliotheca selecta*, éd. de Venise (1603), t. II, pp. 427-428. Une liste identique avec quelques variantes, de la main de Billet de Fanière, figure aussi aux ff. 65-66 du *Ms. 5584* de l'Arsenal sous le titre: *Catalogue des mss. dont Papire Masson s'est servi pour son Histoire de France.*

Digitized by Google

Masson dans sa poursuite infatigable des manuscrits ou documents inédits pendant les quatre années que dura la préparation des *Annales*.

Nous le voyons s'en procurer tout d'abord dans un certain nombre de bibliothèques de particuliers. Jean de Saint-André, chanoine de Notre-Dame, conseiller en la grand'chambre, et son ami personnel, qui possédait une riche bibliothèque, ne lui fournit pas moins de six manuscrits utilisés dans ses *Annales*, à savoir : les *Annales de Saint-Denis;* Flodoard (*Gestes des archevêques de Reims* et *Chronique* de l'an 919 à l'an 936); Raoul Glaber (*Chronique*); Hugues de Sainte-Marie, moine de Fleury (*Annales*); Paulinus (*Ephemeris*); Rigord (*Gesta Philippi Augusti*) (1). Ce sont là les manuscrits de la

(1) Le texte latin de l'*Historia Remensis Ecclesiae* ou *De Gestis Remensium pontificum* de Flodoard devait être publié à Paris en 1611, in-8°, par le P. Sirmond. En 1580, une trad. fr. de Nicolas Chesneau parut à Reims, in-4°. La Chronique (*Chronicon Rerum inter Francos gestarum*), qui embrasse les événements de 919 à 966, venait de paraître pour la première fois dans le *Rerum Burgundicarum Chronicon*, Bâle, 1575, in-4°. P. Masson dut ignorer cette édition. Pierre Pithou devait l'imprimer en 1588 dans le 1er recueil des *Historiae Francorum*, t. I, pp. 147-278, et A. Duchesne l'insérer dans ses *Historiae Francorum Scriptores*, t. II, pp. 590-623. Dans son édition, Pithou, en 1588, émettait quelques doutes sur l'attribution de la Chronique à Flodoard. Georges Colvener, de Louvain, dans l'édition qu'il donna de l'*Historia Remensis Ecclesiae*, in-8°, Douai, 1617, a montré que l'hésitation de Pithou n'était pas fondée et que Masson avait eu raison d'attribuer le *Chronicon* à l'auteur de l'*Historia* (Cf. Migne: *Patr. lat.*, t. CXXV, col. 187 et col. 24). Sur Flodoard, cf. A. Molinier: *Sources de l'Histoire de France*, t. I, pp. 279-280, n° 932. — La *Chronique* de Glaber, qui embrasse les événements de l'an 900 à l'an 1046, a été publiée pour la première fois, en 1596, par Pithou dans son 2e recueil des *Historiae Francorum*, pp. 1-59, et réimprimée par F. Duchesne: *Historiae Francorum Script.*, t. IV, pp. 1-58. Sur Glaber, cf. Molinier: *Sources de l'Hist. de France*, t. II, pp. 2-3, n° 957. — L'*Historia Francorum* de Hugues de Fleury devait être imprimée à Munster, en 1638, par Bernard Rottendorf, chez Bernard Raesfeld, in-4°. Sur Hugues de Fleury, cf. Molinier: *Sources de l'Hist. de France*, t. II, pp. 308-309, n° 2191. — En ce qui concerne Paulinus, auteur d'une *Ephemeris* que Masson désigne en ces termes: *Paulini Ephemeris nondum excusa* (*A. F.*, p. 52), ce n'est pas Paulin de Nole, car l'*Ephemeris* a été écrite longtemps après sa mort. Peut-être est-ce le même que Paulin de Périgueux, auteur d'un poème en six livres *De Vita Sancti Martini* qui figure dans Migne: *Patr. Lat.*, t. LXI, col. 1007 et suiv. C'est du moins l'hypothèse qu'émettait Nicolas Le Fèvre, un ami de Masson, dans une lettre à Baronius du 20 juillet 1592 (Cf. *Baronii Epistolae et opuscula*, t. I, Rome, 1759, in-4°, pp. 293-294). — Les *Gesta Philippi Augusti* de Rigord devaient voir le jour par les soins de Pithou, en 1596, dans le 2e recueil des *Hist. Francorum*, et figurer plus tard dans les *Hist. Franc. Scriptores* des Duchesne, t. V, pp. 1-67.

Digitized by Google

bibliothèque de Jean de Saint-André, dont la provenance nous est expressément indiquée par Masson. Le soin avec lequel il les utilisa nous est attesté par les nombreuses citations ou allégations qu'il en a tirées pour les *Annales* et par le témoignage d'Alphonse del Bene qui nous apprend qu'il avait reçu en cadeau de son ami Masson une copie du manuscrit de Flodoard, que Masson avait sans doute faite ou fait faire sur l'exemplaire de Jean de Saint-André (1). La curiosité de Masson, qui ne se bornait pas à l'unique objet de ses études présentes, faisait de lui un infatigable copiste de manuscrits rares, surtout lorsqu'il s'agissait de textes ayant une importance historique. C'est à cette époque qu'il releva le fragment de Priscus de Panium que le cardinal Sirleto avait extrait pour Jean de Saint-André d'un manuscrit grec du Vatican qui devait quelques années plus tard « être volé au grand détriment de toute l'Europe » (2), et qu'il prit une copie de la Κατάστασις de Synésius, qu'il devait éditer en 1595. La bibliothèque, libéralement ouverte aux chercheurs, de Jean de Saint-André lui a donc rendu des services précieux (3). Celle de Cheverny lui a fourni trois manuscrits pour les *Annales :* la *Vie de Saint Maur,* attribuée à Faustus Cassinensis; la *Chronique de Charles VI,* de Jean II Juvénal des Ursins, et un manuscrit des œu-

---

(1) Cf. *A. F.*, éd. in-4°, pp. 18, 86, 98, 114, 133, 155, 159, 168, 170, 172, 183, 184, 185, 204 (pour Flodoard) ; pp. 139, 204, 210, 211, 219, 221, 223, 226, 227, (pour Glaber) ; pp. 205, 215, 228 (pour Hugues de Sainte-Marie) ; pp. 2, 52 (pour Paulinus) ; pp. 266, 269, 270, 274, 283, 310, 317 (pour Rigord). Cf. également *Alphonsi Delbenei... De Regno Burgundiae Transiuranae et Arelatis libri tres,* Lyon, J. Roussin, in-4°, 1602, p. 24: « Flodoardus presbyter Rhemensis, quem penes me habeo manu exaratum, dono doctissimi et mei amantissimi Papirii Iurisconsulti ».

(2) Masson: *Historia Calamitatum Galliae* (in *Hist. Franc. Script.* d'André Duchesne, t. I, p. 101). Ce fragment fut donné par Masson à Charles de Chantecler qui l'a utilisé dans ses *Ex Prisci Rhetoris et sophistae gothica historia excerpta quae legationem Theodosii Iunioris ad Attillam continent et pleraque alia,* Paris, Abel L'Angelier, 1606, in-8°. Au f. n. ch. qui suit le f. marqué *iiij* on lit: « Quae sequuntur è Bibliotheca Vaticana sumpta, ad Ioannem à Sancto Andrea à Cardinale Sirleto, eiusdem Bibliothecae custode missa, nobis Papirius Massonus inter nostri temporis doctrina praestantes viros numerandus dedit ». — La mention du vol du manuscrit de la Vaticane se trouve au passage indiqué de l'*Historia Calamitatum Galliae,* écrite en 1600.

(3) Sur J. de Saint-André et sa bibliothèque riche en manuscrits dont profitèrent encore François Feu-Ardent et du Haillan, cf. La Croix du Maine: *Bibliothèque,* 1re éd., pp. 263-264; le P. Jacob: *Traité des plus belles bibliothèques,* pp. 582-584. — Après la mort de J. de Saint-André, une bonne partie des manuscrits de sa bibliothèque furent acquis par Paul Pétau.

Digitized by Google

vres de Guillaume de Nangis qui semble bien avoir contenu à la fois les *Gesta Ludovici Noni*, les *Gesta Philippi III*, le *Chronicon* en même temps que sa continuation par des moines de Saint-Denis (1). Claude Fauchet, président à la cour des Monnaies, lui a communiqué trois manuscrits : les *Annales du Monastère de Morigny* près d'Etampes, « rédigées par Téulfe et quelques religieux de l'endroit »; le *De Moneta* de Nicolas Oresme, et la *Chronique* d'Odoranne, moine de Saint-Pierre-le-Vif de Sens (2). Dans la librairie de son cousin

---

(1) La *Vie de Saint Maur* a été publiée par Surius, J. du Breul, Bolland, Mabillon. En réalité cette vie est un faux calqué sur la fausse vie de S. Séverin d'Agaune, attribuée à un certain Faustus. Elle est postérieure au début du XIe siècle. A. Giry a démontré sa non-authenticité (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. LVII, pp. 149-152). P. Masson allègue cette vie, pp. 38 et 42. — La *Chronique de Charles VI* de Juvénal des Ursins devait être éditée par Th. Godefroy en 1624, in-4°, et par D. Godefroy en 1653, in-f°. Elle est alléguée par Masson dans les *Annales* aux pp. 415 et 499. — Le ms. de Nangis est désigné dans l'index de Masson, dans la liste de Possevino et dans le catal. du *Ms. 5584* de l'Arsenal en ces termes: *Nangius historicus et appendix ad Nangium ex bibliotheca clarissimi viri D. Chevernii.* Il est allégué dans les *Annales* de Masson, éd. cit., aux pp. 317, 329, 335, 345, 346, 347, 349, 357, 377, 395, 402, 409, 415, 417. L'*Appendix* désigne la continuation anonyme de la Chronique (celle de Nangis s'arrête à 1301) par deux moines, dont l'un rédigea la chronique des événements de 1301 à 1340, et un autre celle des événements de 1340 à 1368. Les derniers passages allégués par Masson sont empruntés à l'*Appendix*. Les deux *Gesta*, de S. Louis et de Philippe III, devaient paraître en 1596 dans le 2e recueil des *Historiae Francorum Scriptores* de Pithou, pp 400 et 471. Réédition avec corrections dans les *Historiae Francorum Scriptores* des Duchesne, t. V, pp. 326 et 516. Quant à la *Chronique*, le premier recueil de Pithou (1588), t. I, p. 287, en contenait un fragment (années 977 à 980). D'Achery en a publié la partie qui va de 1113 à 1300 dans son *Spicilegium*, ainsi que les deux continuations de 1301 à 1340 et de 1340 à 1368. Sur les diverses éditions des œuvres de Nangis, cf. Molinier: *Sources de l'Hist. de France*, t. III, pp. 102-103, nos 2532-2555.

(2) Les *Annales du monastère de Morigny* en 3 liv., qui constituent une chronique de 1108 à 1147, ont été publiées pour la première fois, en 1641, par Fr. Duchesne: *Hist. Fr. Script.*, t. IV, pp. 359-389. On les trouve reproduites dans Migne: *Patr. Lat.*, t. CLXXX, col. 131-176. Le liv. I et le liv. III sont en partie perdus (Cf. A. Molinier: *Sources de l'Hist. de France*, t. II, p. 187, n° 1857). Masson les allègue p. 250. Il indique que le manuscrit, ainsi que ceux du *De Moneta* et de la *Chronique* d'Odoranne, provenaient ex Bibliotheca *Petri* Fauchetii curiae monetalis praesidis. Le mot *Petri* est évidemment un lapsus. Il s'agit de Claude Fauchet, président à la Cour des Monnaies depuis le 29 mars 1569 (Cf. J. Simonnet: *Le président Fauchet, sa vie et ses ouvrages*, in *Revue historique de droit français et étranger*, t. IX, pp. 425-463). — La *Chronique* d'Odoranne, qui va de l'an 675 à l'an 1032, a été éditée pour la première fois dans le 1er recueil des *Hist. Franc. Scriptores* de Pithou, 1588,

Digitized by Google

Claude Mondain, Masson a mis à profit un manuscrit du théologien Sedulius Scotus (1) et un manuscrit des *Lettres* d'Yves de Chartres qu'il a pu confronter avec un autre de la bibliothèque du Collège de Navarre (2). Le conseiller Clément Dupuy, un Forézien de Saint-Galmier, lié avec la famille Girinet, lui a fourni un manuscrit des œuvres d'Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, puis archevêque de Tours (3). Antoine Matharel lui a procuré le manuscrit de Vitaldus qui n'est autre que Nithard (4). Il n'est pas jusqu'à un « correc-

---

t. I, p. 296, et, plus ample, par A. Duchesne dans les *Hist. Franc. Scriptores*, t. II, pp. 636-641. Elle est alléguée dans les *Annales* de Masson, éd. cit., aux pp. 100, 101, 105, 148, 206, 210. Sur Odoranne, cf. A. Molinier: *Sources de l'Hist. de France*, t. II, p. 91, n° 1374.

(1) En réalité, P. Masson parle d'un ms. de Claudius Scotus. Il y a là soit une erreur du typographe, soit une leçon fautive du ms. de Mondain. Masson invoque, p. 107, cet auteur *in praef. ad Comm. in Matthaeum*. Il s'agit de Sedulius Scotus, Irlandais, qui vivait encore vers 850, et qui est l'auteur des *Explanationes in praefationes Sancti Hieronymi ad Evangelia*, de *In argumentum secundum Matthaeum expositiuncula*, et de diverses autres œuvres qu'on trouvera dans Migne, *Patr. Lat.*, t. CIII. Une partie des œuvres de Sedulius Scotus, les *Collectanea in omnes B. Pauli Epistolas*, avait paru dès 1528, à Bâle, chez Henricpetri, in-8° (2e éd., *ibidem*, 1534). D'autres œuvres, l'*Expositioncula in argumentum secundum Matthaeum*, les *Explanationes in praefationes S. Hieronymi ad Evangelia*, et le *Liber de rectoribus christianis* ont été publiées pour la première fois, par Angelo Mai, au t. IX de sa *Scriptorum veterum nova collectio e Vaticanis codicibus edita*, Rome, 1825-1838, 10 vol. in-4°. On lui doit aussi des poésies conservées dans un manuscrit du XIIe siècle qui est à Bruxelles et dont un certain nombre ont été publiées au XIXe siècle (Cf. A. Molinier: *Sources de l'Hist. de France*, t. I, pp. 243-244, n° 793).

(2) Les *Lettres* d'Yves de Chartres devaient être publiées pour la première fois en 1584, in-4°, chez S. Nivelle, à Paris, par les soins de François Juret, qui dédia sa 1re édition à Pierre Pithou: une 2e édition de Juret, en 1610, chez S. Cramoisy, est dédiée à J.-A. de Thou. P. Masson les allègue dans les *Annales* aux pp. 219, 239, 240, 249. C'est à la p. 239 que Masson fait des emprunts au ms. du collège de Navarre.

(3) Sur Hildebert de Lavardin (1056-1133) qui a été le poète le plus illustre de son temps et dont les œuvres, comprenant un grand nombre de poèmes, des lettres intéressantes pour l'histoire de l'époque et des opuscules théologiques, ont été éditées par Beaugendre en 1708, in-f°, et reproduites dans Migne: *Patr. Lat.*, t. CLXXI, col. 19-1478, cf. Molinier: *Sources de l'Hist. de France*, t. II, pp. 194-195, n° 1883.

(4) Le *De dissensionibus filiorum Ludovici Pii*, en 4 liv., de Nithard, a été édité par Pithou dans ses *Hist. Fr. Script.*, 1er recueil, 1588, t. II, pp. 297-375, puis par A. Duchesne: *Hist. Franc. Script.*, t. II, pp. 359-381. Sur Nithard, cf. dans le même tome, p. 351: *De Nithardo Caroli magni nepote ac tota eiusdem Nithardi prosapia, breve syntagma*, de Paul Pétau, et A. Molinier: *Sources de l'Hist. de France*, t. I, pp. 229-230, n° 750. Il est allégué par

Digitized by Google

teur de livres en l'Université de Paris », comme Nicolas du Mont, de Saumur (1), qui n'ait mis à sa disposition un manuscrit des œuvres de Fortunat, évêque de Poitiers, où devait figurer ce *Liber de Excidio Regni Thuringorum nondum æditus* (*sic*) dont Masson a signalé la présence en de nombreuses bibliothèques de France et d'Allemagne (2). Hors de Paris, à Orléans, il a puisé dans la bibliothèque pleine de manuscrits rares de l'humaniste calviniste Pierre Daniel, avec lequel il était lié au moins depuis 1575, puisqu'il possédait déjà à ce moment les lettres de Loup de Ferrières, comme nous l'avons vu dans le chapitre sur la querelle d'Hotman, et que d'autre part nous savons par son propre témoignage que c'est Pierre Daniel qui lui avait apporté de Ferrières ce manuscrit dont il prit une copie qu'il garda dans sa bibliothèque (3). Depuis 1574, Daniel était

---

Masson dans les *Annales*, pp. 98, 111, 112, 117, 127, 128, 129. A la p. 117, Masson déclare qu'il en avait vu un autre ms. à la Biblioth. de Saint-Victor.

(1) Sur ce Nicolas du Mont, à ne pas confondre avec l'imprimeur du même nom, son contemporain, cf. La Croix du Maine: *Bibl. fr.*, 1re éd., pp. 348-350. C'était un des meilleurs correcteurs parisiens: « Il a conduit et dressé, écrit La Croix du Maine, dont il venait de « corriger » la *Bibliothèque*, la meilleure partie des copies et ouvrages qui se sont imprimez en la dite ville de Paris depuis douze ou quinze ans en ça en toutes langues et professions ». Au milieu de ses occupations, il trouvait le moyen de publier des œuvres: relations d'événements contemporains, traductions d'auteurs latins ou étrangers, éditions de textes, etc.... La Croix du Maine énumère une vingtaine de ses productions.

(2) Cf. *A. F.*, éd. cit., p. 46. — Deux éditions de quelques œuvres de Fortunat venaient de paraître à Cagliari, en Sardaigne, en 1573 et 1574, et une autre édition parut à Venise en 1578. Masson ne connut sans doute ni les deux éditions de Cagliari qui ne pouvaient lui servir par leur contenu, ni celle que l'on préparait à Venise lorsqu'il composait les *Annales*. Il allègue Fortunat aux pp. 42, 46, 48, 50, 53, 54, 276. Le *Liber de Excidio*, auquel il fait allusion, est une pièce de vers adressée au nom de Radegonde à Amalfred, son cousin, qui vivait exilé à Constantinople et où est décrit le massacre des rois de Thuringe de la famille de Radegonde. C'est une des plus remarquables poésies de Fortunat. Il est divisé en trois petits « libelli » et il ne figura pas encore dans l'édition de Fortunat publiée à Venise, en 1578, chez Giacomo Simbeni. On peut le voir dans Migne: *Patr. Lat.*, t. LXXXVIII, col. 427-435. Ce n'est qu'en 1603 que devait paraître une édition de Fortunat à peu près complète, à Cologne, par les soins de Christian Brower, in-4°. Sur Fortunat, cf. Molinier: *Sources de l'Hist. de France*, t. I, pp. 74-75, n° 208.

(3) Masson: *Lupi... Epistolarum liber*, 1588, 4e f. lim. n. ch.: « exemplar harum epistolarum in veteribus membranis à Petro Daniele ex ipso monasterio Ferraria allatum penes me habui ». Nous ne savons comment M. Desdevises du Dézert a vu dans ce texte que « Masson fit copier par Pierre Daniel ce manuscrit à Ferrières » (Cf. *Lettres de Servat Loup*, Paris, 1888, fasc. 77 de

Digitized by Google

fréquemment à Paris où l'appelaient ses fonctions d'avocat au Parlement (1). Il était en relations assez étroites avec del Bene, Dorat, Clément Dupuy, Pithou, Vaillant de Gueslis, Barnabé Brisson, et il est vraisemblable que c'est dans ce milieu où Masson comptait au moins les quatre premiers parmi ses amis qu'ils durent se connaître. L'humaniste orléanais, magnifiquement libéral avec tous les érudits, ouvrit à Masson les trésors de sa bibliothèque et lui fournit pour les *Annales* un manuscrit d'Abbon de Fleury et un manuscrit de Gerbert (2).

---

la *Bibl. des Hautes Etudes*, p. 7). Ce n'est d'ailleurs pas vers 1588, comme semble le croire M. Desdevises, que Masson eut ce manuscrit, mais au plus tard au début de 1575, comme nous l'avons démontré, puisqu'il connaît dès cette année les fameuses lettres. En 1577, dans les *Annales*, il se sert de la copie de ce manuscrit (*Lupus Ferriarensis ex P. Massoni bibliotheca*) et non plus de l'original sur lequel il l'avait faite.

(1) P. de Nolhac (*Ronsard et l'humanisme*, p. 198) nous apprend qu'il logeait alors chez la veuve de Lambin « près de la porte Saint-Victor, au coq d'Inde ». — P. Daniel (1530-1603), fils de François Daniel qui fut l'ami de Calvin, était, en 1562, bailli de Saint-Benoît-sur-Loire, où se trouvait l'abbaye de Fleury, pour le cardinal Odet de Châtillon. Les soldats du prince de Condé ayant pillé l'abbaye, Daniel sauva et racheta une bonne partie de la bibliothèque très riche en manuscrits, et augmenta ainsi sa bibliothèque personnelle déjà fort remarquable. Parmi les érudits qui ont profité de la bibliothèque de Daniel, outre Masson, on peut citer: Bongars, Théodore Canterus, Charles de Chantecler, Louis Carrion, Christian Colerus, Commelin, Fournier, Hubert van Gifen, Juste-Lipse, P. Misinetus, Patisson, P. Pétau, Joseph Scaliger, Elie Vinet, etc... (Cf. Hermann Hagen: *Der Jurist und Philolog Peter Daniel aus Orleans*, Berne, Fischer, 1873, pp. 4-11, et, à la suite du même ouvrage, l'appendice: *Unedirte Briefe von Gelehrten an Daniel*, pp. 21-35). Sur Daniel auquel on doit entre autres la publication du *Querolus* (1564), sur un manuscrit dont lui avait fait présent le cardinal de Châtillon, et des *Commentaires de Servius sur Virgile* (1600), cf. outre l'ouvrage d'Hermann Hagen dont une traduction française a paru à Orléans, en 1876, par P. de Felice, L. Jarry: *Pierre Daniel et les érudits de son temps*, 1876, in-8°; E. Picot: *Français italianisants*, t. I, p. 351, note; P. de Nolhac: *Ronsard et l'humanisme*, p. 198; Baillet: *Jugemens des Savans*, éd. de 1722, t. II, pp. 180-181, art. 405; Moréri: *Dict. hist.*, éd. de 1759, t. IV, 2e partie, art. *Daniel*, pp. 31-32.

(2) Le manuscrit d'Abbon vu par Masson contenait au moins les lettres d'Abbon. « Papyrius Massonus, dit Mabillon, codicem viderat Abbonis epistolas continentes, qui codex ipse est ex quo nonnullae Abbonis epistolae cum ejus Apologetico nuper... editae sunt ». (Allusion à l'édition de l'*Apologeticus adversus Arnulphum, episcopum Aurelianensem, ad Hugonem et Robertum Reges; cum codice canonum a Pithoeis restituto et edito*, Paris, 1697, in-f°. Cf. Migne: *Patr. Lat.*, t. CXXXIX, col. 386, *Observationes praeviae* à la *Vita Abbonis* d'Aimoin, tirées des *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, t. VIII). En 1605, Jean du Bois, célestin, publiant à Lyon, chez Horace Cardon, sa

Digitized by Google

Masson ne s'est pas contenté des ressources que lui offraient ces bibliothèques privées. Il a eu ses entrées à la bibliothèque du roi où il a vu une ancienne traduction française de la *Chronique* du pseudo-Turpin (1); à la bibliothèque de la reine-mère, où il a consulté le manuscrit encore inédit de la *Conquête de Constantinople* de Villehardouin que le Vénitien Francesco Contarini avait depuis peu apporté en France (2). A la bibliothèque du collège de Navarre il a consulté un manuscrit des lettres et des poèmes d'Arnoul, évêque de Lisieux, une chronique française anonyme du temps de Philippe-Auguste, un manuscrit des lettres d'Yves de Chartres, et il a relevé pour l'insérer dans ses *Annales* le texte d'un discours du pape Jean VIII à Charles le Chauve, lorsque ce dernier fut proclamé em-

---

Bibliotheca floriacensis, in-8°, se plaignait amèrement que Papire Masson, qui possédait les lettres d'Abbon, les tînt soigneusement sous le boisseau. « Epistolas S. Abbonis habet vir eruditus Papyrius Massonus et eas magno Reipub. detrimento occultas retinet (p. 338), Papyrius Massonus vir eruditus S. Abbonis epistolas cum doctorum dolore domi carceratas retinet » (f. *Ll* verso des feuillets de l'index qui suit la p. 518). Quelque temps avant, Masson avait pourtant manifesté l'intention de donner une édition d'Abbon de Fleury « quem eh ac dari in lucem in studiosorum gratiam magnopere cupimus », dit-il dans le *S. D. E. U.* (Bibl. nat., *Ms. latin 5148*, f. 67 recto). Nous pensons que l'édition qu'avait en vue Masson devait comprendre non seulement les *Lettres*, mais aussi l'*Apologeticus* et l'*Epitome de vitis Romanorum Pontificum* d'Abbon. Peut-être fut-ce la publication de ce dernier ouvrage d'Abbon à Mayence, 1602, in-4°, qui l'empêcha de réaliser son dessein. Dans les *Annales*, Abbon est allégué pp. 210 et 218. — Sur Abbon, cf. Molinier: *Sources de l'Hist. de France*, t. II, pp. 6-7, n° 960. — Pour ce qui est de Gerbert allégué dans les *Annales*, pp. 205, 206, 213, 216, 218, on sait que Masson sera le premier éditeur de ses *Lettres* qui paraîtront, par les soins de son frère J.-B. Masson, un mois après la mort de l'apire, en février 1611. — Suivant son habitude, Masson avait dû prendre copie des manuscrits de Daniel, et, au cours de sa vie, les compléter par d'autres qui lui tombaient sous la main.

(1) *A. F.*, p. 98. Masson l'indique comme écrite « antiqua ac pœne obsoleta Gallorum lingua, vetustissimisque characteribus ». Il s'agit peut-être de la traduction faite, en 1206, par un clerc nommé Jehan, attaché à Renaud de Dammartin, comte de Boulogne (cf. *Nouv. Biogr. gén.* de Didot, t. XLV, art. *Turpin*, col. 740, et *Hist. litt. de la France par les Bénédictins de S. Maur*, t. IV, p. 208). Les auteurs de l'*Hist. litt.* (p. 211) semblent croire que la traduction mentionnée par Masson est celle de Robert Gaguin. Ce n'est pas vraisemblable, car Masson, qui a cité maintes fois Gaguin, aurait donné son nom, et d'autre part la langue de Gaguin ne devait pas lui paraître « obsoleta ».

(2) Cf. *A. F.*, éd. cit., pp. 274 et 281. V. *Appendice, Notes additionnelles*, 10: *Sur le Ms. de Villehardouin de la Bibliothèque de Catherine de Médicis.*

Digitized by Google

pereur (1). A la bibliothèque du collège de Sorbonne, il a parcouru le manuscrit des *Sermons* d'Abélard dont il citera la préface, et du traité de Guillaume de Saint-Amour contre les ordres mendiants dans la querelle qui mit aux prises l'Université de Paris avec les Dominicains au XIIIe siècle (2). Un certain nombre de bibliothèques de couvents parisiens et même provinciaux ont été mises par lui à contribution. C'est ainsi que la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor lui a fourni le texte d'un rescrit du pape Innocent II (3), et celle du couvent des Augustins le manuscrit de la traduction du *De Consolatione philosophiæ* de Boèce, faite par Jean de Meung, dont il a lu et utilisé la préface (4). Il a pris connaissance, à la bibliothèque du monastère de Saint-Denis, des manuscrits de la *Vita Ludovici VI* de Suger (5). La bibliothèque du couvent de Marmoutier près de Tours lui a communiqué un manuscrit de Jean de Marmoutier (6). Il a mis à contribution sa propre bibliothèque, qui semble dès cette époque avoir été abondante. De Thou nous a signalé (7) qu'il consacrait une bonne partie de ses revenus, pendant

---

(1) Cf. *A. F.*, éd. cit., pp. 246 (Ms. d'Arnoul) ; 310 (Ms. de la chronique anonyme) ; 239 (Ms. d'Yves de Chartres) ; 139-147 (Discours de Jean VIII). Une première édition des *Epistolae*, des *Conciones* et des *Epigrammata* d'Arnoul devait être donnée, en 1585, in-4°, par Adr. Turnèbe (Cf. Migne: *Patr. Lat.*, t. CCI). Sur Arnoul, v. Molinier: *Sources de l'Hist. de France*, t. II, p. 200, n° 1918. — Les *Epistolae* de Jean VIII devaient être éditées en 1591 (Cf. Migne: *Patr. Lat.*, t. CXXVI, col. 651-936 ; Molinier: *Sources de l'Hist. de France*, t. I, p. 258, n° 845). Dans le *D. E. U.*, f. 146 verso, Masson renverra le lecteur aux *Annales* pour sa publication du Discours de Jean VIII.

(2) Cf. *A. F.*, pp. 259-260 (Ms. d'Abélard) ; 346 (Ms. de Guill. de Saint-Amour). Les œuvres d'Abélard devaient être éditées pour la première fois en 1616, in-4°, chez Buon, par Fr. d'Amboise et A. Duchesne. On les trouve dans Migne: *Patr. Lat.*, t. CLXXVIII. Le traité de G. de Saint-Amour *De periculis novissimorum temporum* devait être édité avec les *Opera* du même, in-4°, Constance, 1632.

(3) *A. F.*, p. 257.

(4) *A. F.*, p. 397.

(5) *A. F.*, Index final. Suger est allégué pp. 248, 282, 303 et 304 des *Annales*. La *Vita Ludovici* fut publiée par Pithou (*Hist. Francorum Script.*, 2e recueil, 1596, pp. 95-135) et F. Duchesne (*Hist. Franc. Script.*, t. IV, pp. 281-321).

(6) *A. F.*, Index final. Il est cité p. 246 des *Annales*. Le ms. de ce moine du XIIe siècle, vu par P. Masson, devait être l'*Historia Gaufredi Comitis* publiée pour la première fois, en 1610, par Laurent Bochel, à la suite de son *Grégoire de Tours*. — Cf. sur Jean de Marmoutier l'article de B. Hauréau dans *Nouv. Biogr. gén.* de Didot, t. XXVI, col. 544-547.

(7) *Massoni Vita*, éd. cit., f. *ciiij* recto.

Digitized by Google

son séjour auprès de Cheverny, à l'acquisition de livres rares (*libri exotici*). Nous pouvons citer au moins cinq manuscrits de sa bibliothèque qu'il a utilisés dans les *Annales*, sans compter la copie de Loup de Ferrières qui provenait de Pierre Daniel. Ce sont : l'*Epitome vitæ Roberti Regis* d'Helgaud, moine de Fleury; la *Vita Burchardi* ou *Vie de Burchard*, évêque et comte de Melun, d'Odon, abbé de Glanfeuil ou Saint-Maur-sur-Loire; les *Gesta consulum Andegavensium* ou Histoire des comtes d'Anjou, de Thomas de Parcé, doyen de Loches (Pactius Locensis); un *Calendarium Ecclesiæ noviomensis*, et enfin l'*Histoire de la vie de Louis III, duc de Bourbon*, écrite sous la dictée de Jean de Châteaumorand par Jean Cabaret d'Orville ou d'Orronville en 1429 (1).

Toutes ces sources sont signalées avec l'indication précise des endroits où on peut les consulter par Masson lui-même. C'était comme une invitation aux historiens de s'en servir. Leur abondance témoigne d'un travail de recherche consciencieux, d'un labeur intellectuel intense et d'une immense lecture. Ce n'est pourtant qu'une faible partie de sa documentation. D'autres manuscrits que ceux dont il a indiqué la provenance ont été consultés par lui. Citons en particulier les œuvres d'Hincmar, archevêque de Reims, que le P. Sirmond devait éditer en 1645; les *Annales* du pseudo-bénédictin Adhelme attribuées aujourd'hui à Eginhard; la *Philippide* de Guillaume le Breton que Pithou allait publier en 1596; l'*Historia Albigensium* de Pierre de Vaux-Cernay, qui devait voir le jour en 1615, par les soins de l'érudit troyen Nicolas Camuzat, que nous trouverons plus tard parmi les amis et les collaborateurs de Masson, et bien d'autres œuvres encore qu'il serait fastidieux d'énumérer (2).

---

(1) Loup de Ferrières est allégué aux pp. 95, 98, 99-100, 105, 129, 132-133, 134, 136, 137 et 149 des *Annales* ; Helgaud aux pp. 218, 219 et 221 ; la *Vita Burchardi* à la p. 137 ; Thomas de Parcé aux pp. 201, 204, 219, 227, 229. L'*Epitome Vitae Roberti Regis* parut pour la première fois l'année même de la publication des *Annales* de Masson, joint à la *Vie de Saint Louis* de Nangis et aux *Annales* de Gaguin, Francfort, 1577, in-f°. La *Vita Burchardi* devait paraître par les soins du P. Jacques du Breul dans son *Supplementum Antiquitatum Urbis Parisiacae*, Paris, 1614, in-4°. Sur Thomas de Parcé et la deuxième rédaction des *Gesta consulum Andegavensium*, cf. Molinier: *Sources de l'Hist. de France*, t. II, pp. 74-75, n° 1303. Masson devait être le premier éditeur de Loup de Ferrières (1588) et un an après sa mort devait paraître, par les soins de Jean Masson et d'après le manuscrit de Papire, la première édition de l'*Histoire de Louis III de Bourbon*.

(2) Hincmar est allégué aux pp. 18, 98, 157, 159, 162, 164, 167 des *Annales* ;

Digitized by Google

Les lettres, les décrets, les privilèges des papes, tirés soit d'archives particulières, soit de documents déjà imprimés, lui ont été d'un grand secours (1). Si l'on considère toute la documentation imprimée à laquelle il a eu recours, on reste vraiment confondu devant l'étendue de ses lectures. A côté des historiens et des chroniqueurs Grégoire de Tours, Eginhard, Réginon, Guillaume de Tyr, Joinville, Froissart, Monstrelet, Commines (2), voisinent Ammien-Marcellin, Ausone, Claudien, Sidoine Apollinaire et l'Illyrien Marcellinus Comes (3). Nombreux sont les écrivains byzantins, tous, sauf un, déjà édités en 1577 au moins dans leur version latine et dont le témoignage est invoqué : Zozime, Procope, Agathias, Cédrénus, Zonaras, Michel Glycas, Constantin Manassès, Nicétas Acominatos, Nicéphore Grégoras, Laonicos Chalcondyle (4). Plus nombreuse encore est la série des écrivains ecclésiastiques, pères de l'Eglise, théologiens, épistoliers, hagiographes, polygraphes et annalistes des ordres religieux. On y relève les noms de saint Jérôme, saint Augustin, Salvien de Marseille, Eucher, Vincent de Lérins, Prosper d'Aquitaine, Paul Orose, Cassiodore, Georges le Syncelle, Méthodius le Confesseur, Raban Maur, Adon de Vienne, Jonas d'Orléans, Fréculphe de Lisieux, Héric d'Auxerre, Angelome, Hilduin, Aimoin de Fleury, Sigebert de Gembloux, Marbode, saint Bernard, Pierre le Vénérable, Honorius d'Autun, Pierre de Blois, Vincent de Beauvais (5). Les historiens des

---

le pseudo-Adhelme, édité d'ailleurs dès 1521 (cf. *Hist. litt. de la France*, t. IV, pp. 559-561), à la p. 98 ; la *Philippide* aux pp. 302 et 304 ; l'*Historia Albigensium* à la p. 290.

(1) Cf. *A. F.*, pp. 3, 38, 53, 60, 62, 64, 66, 67, 70 (Grégoire le Grand) ; 87 (Grégoire III) ; 96 (Adrien Ier) ; 135 (Nicolas Ier) ; 205, 206, 213, 216, 218 (Gerbert) ; 245 (Gélase II) ; 507, 510, 513 (Pie II) ; 530-531 (Léon X).

(2) *A. F.*, pp. 4, 10, 14, 18, 19, 27, 30, 31, 38, 39, 42, 48, 50, 55 (Grégoire de Tours) ; 87, 89, 94, 95, 96, 97, 98, 101, 136 (Eginhard) ; 135, 138, 155, 170, 180 (Réginon) ; 238, 262, 266 (Guillaume de Tyr) ; 317, 345 (Joinville) ; 415, 431, 445, 459, 463, 465, 468, 483, 495, 500 (Froissart) ; 512 (Monstrelet [Engeranus]) ; 512, 521, 524, 526 (Commines).

(3) *A. F.*, pp. 3, 10 (Ammien) ; 3, 48 (Ausone) ; 3, 4 (Claudien) ; 3, 5, 8, 10, 11, 15, 18, 20, 35, 48, 65 (Sidoine) ; 10, 16, 37 (Marcellinus Comes).

(4) *A. F.*, pp. 1 (Zozime) ; 3, 21, 30, 31, 34, 36, 37, 39 (Procope) ; 25, 27, 30, 38, 39, 41, 42 (Agathias) ; 78, 84, 101, 102 (Cédrénus) ; 34, 84, 101, 102, 130, 232, 238 (Zonaras) ; 130, 238 (Michel Glycas) ; 102 (Constantin Manassès) ; 262, 272, 274, 280, 314 (Nicétas) ; 238, 352 (Nicéphore Grégoras) ; 98, 507 (Laonicos Chalcondyle). — Ce dernier venait de paraître en français traduit par Blaise de Vigenère, 1577, in-4°. Tous les autres avaient paru dans des versions grecques, gréco-latines ou latines.

(5) *A. F.*, pp. 2, 3 (Jérôme) ; 2 (Augustin) ; 2, 5, 7, 96 (Salvien) ; 5 (Eu-

Digitized by Google

pays et des races voisines ne sont pas négligés. Jornandès pour les Goths, Bède pour les Angles, Widukindus ou Witikindus, moine de Corvey, pour les Saxons, Helmold pour les Slaves, ont été mis à profit par Masson. William de Newborough, Mathieu Paris et Thomas Walsingham l'ont renseigné pour l'histoire de l'Angleterre de leur temps, ainsi que Rodrigue Ximénès dit Rodericus Toletanus pour les choses d'Espagne. L'Allemand à demi italianisé Thierry de Niem lui a paru un des meilleurs historiens des luttes pour la papauté au temps du schisme (1). Pour ce qui est de l'Italie, nous verrons plus loin l'importance qu'elle a dans les *Annales* de Masson et quel apport considérable elle lui a fourni tant en ce qui concerne l'abondance des sources que la méthode historique.

Masson ne recherche pas seulement dans le document imprimé le récit d'un événement. Il utilise tout ce qui peut apporter une aide à l'historien. C'est ainsi qu'il a cité Ansegise à qui l'on doit les premiers recueils de Capitulaires carolingiens (2); nous pouvons également affirmer qu'il avait lu l'*Itinerarium* de Claudius Rutilius Namatianus, du ve siècle, et celui qu'avait composé en hébreu, sous le titre de *Mazaoth* (Excursions), le rabbin Benjamin de Tudèle au XIIe siècle (3). On est frappé en parcourant les *Annales* de la variété infinie des ouvrages où Masson puise ses témoignages et ses autorités. Il ne s'astreint pas à glaner uniquement chez les historiens de profession. Un jugement d'un poète comme Alain Chartier, un traité attribué à un théologien comme Gerson, une préface de Jean

---

cher) ; 6 (Vincent de Lérins) ; 5 (Prosper) ; 2 (Orose) ; 3, 5, 9, 17, 19, 28, 30, 35, 78 (Cassiodore) ; 74 (Georges le Syncelle) ; 74 (Méthodius) ; 130 (Raban Maur) ; 131, 138 (Adon) ; 103, 106, 117 (Jonas) ; 19 (Fréculphe) ; 105, 151, 155 (Héric) ; 109, 130 (Angelome) ; 73, 121, 137 (Hilduin) ; 43, 56 (Aimoin) ; 134 (Sigebert) ; 246 (Marbode) ; 251, 255, 257, 262, 266, 286 (Bernard) ; 244, 254, 258, 261, 286 (Pierre le Vénérable) ; 105 (Honorius) ; 264, 285 (Pierre de Blois) ; 302, 305, 310, 317 (Vincent de Beauvais).

(1) *A. F.*, pp. 19 (Jornandès) ; 66, 78, 87 (Bède) ; 180 (Widukindus) ; 72 (Helmold) ; 232, 275, 278 (Newborough) ; 97, 273, 282, 283, 298, 302, 309, 317, 345, 346 (Paris) ; 445, 465, 469, 498 (Walsingham) ; 97, 232, 264, 290 (Rodrigue de Tolède) ; 502 (Thierry de Niem).

(2) *A. F.*, pp. 106, 117. Le recueil d'Ansegise avait été imprimé pour la première fois, à Ingolstadt, en 1545. Des rééditions en furent données, en 1548, par J. du Tillet, évêque de Saint-Brieuc, en 1588, par P. Pithou et, en 1603, par François Pithou.

(3) Masson cite le premier pp. 2 et 453, le second p. 97 des *Annales*. — L'*Itinéraire* de Benjamin, paru en 1543 à Constantinople, venait d'être réimprimé avec une traduction latine, à Anvers, 1575, par Arias Montanus.

Digitized by Google

de Meung, un commentaire juridique de Jean Fabre, quelques vers funèbres d'un évêque comme Jean Olivier sur le trépas d'un roi, en disent souvent plus pour lui qu'un long récit historique, et il ne dédaigne pas d'en tirer profit (1).

A la documentation des manuscrits et des imprimés Masson ajoute la documentation épigraphique. Nous avons vu que pendant son séjour en Italie il s'était appliqué à colliger une foule d'inscriptions. Trois de ces inscriptions italiennes ont trouvé place dans les *Annales :* le fragment d'une inscription de Ravenne sur Pépin le Bref, l'épitaphe de Bernard roi d'Italie dans l'église Sant' Ambrogio de Milan, et les neuf distiques funéraires consacrés à la mémoire de Louis II roi d'Italie, fils de Lothaire Ier, dans la même église (2). De même, si à propos de son séjour à Angers il ne manque pas de mettre le lecteur au courant de ses découvertes dans l'*armarium* de l'Université, il n'omet pas non plus de lui signaler l'existence de l'éloge en vers latins que l'évêque Ulger écrivit et qu'on peut lire sur le tombeau de Marbode dans l'église Saint-Aubin d'Angers (3). Il insère également dans son ouvrage l'épitaphe de Pierre Lombard, relevée dans l'église Saint-Marcel de Paris, et celle d'Ingeburge, relevée dans l'église Saint-Jean de Corbeil (4).

Comment Masson a-t-il utilisé toutes ces sources? Son premier soin a été de discuter la valeur des témoignages, et il a incontestablement fait montre d'un esprit critique assez développé. A son époque et à son âge (il avait alors entre trente et trente-trois ans), c'est une qualité assez rare. Comme il l'avait annoncé dans sa dédicace au roi, là où les documents contemporains ou à tout le moins assez rapprochés d'un événement étaient muets, il ne s'est pas cru obligé d'y remédier par des hypothèses. C'est ainsi que, rompant avec la tradition qui mettait en tête des dynasties de nos rois un Pharamond dont on détaillait complaisamment le règne, il a décidé de commencer par Clodion, et il en donne la raison en une phrase brève et tranchante qui est comme la proclamation d'un principe : « Marcomiro filium Pharamundum successisse constans fama est,

(1) Cf. *A. F.*, pp. 507 (Alain Chartier) ; 507 (Gerson) ; 397 (J. de Meung) ; 420 (J. Fabre) ; 532-534 (J. Olivier, évêque d'Angers).

(2) Cf. *A. F.*, pp. 93 (inscription de Ravenne) ; 108, 131-132 (inscriptions de Milan).

(3) Cf. *A. F.*, pp. 472 et 246.

(4) Cf. *A. F.*, pp. 266 et 276. La seconde de ces épitaphes est aussi dans F. Duchesne: *Hist. Fr. Script.*, t. V, p. 262.

Digitized by Google

cujus ne nomen quidem reperio apud antiquissimum rerum nostrarum scriptorem Gregorium : itaque ordior a Clodione » (1). Nous voilà loin des harangues dont Belleforest rompait le silence de l'histoire. Lorsque les documents parlent, encore faut-il les discuter. C'est ce que fait Masson pour la loi salique. Dans la polémique qu'il avait soutenue de concert avec Matharel contre Hotman, les adversaires du Francogalliste s'étaient élevés contre sa théorie qui faisait de la loi salique une loi se rapportant en réalité au patrimoine privé. Mais ce qui avait pu convenir à la polémique ne convient plus à l'histoire. Dans les *Annales*, Masson se rapproche du point de vue d'Hotman, et, se mettant en face des textes, il analyse les dispositions de cette loi et conclut, contre l'opinion vulgaire, qu'au fond la loi salique ne parle pas du trône, « à moins que l'on ne veuille prétendre que le chapitre soixante, plus obscur d'ailleurs que les oracles de la Sibylle, ne s'y rapporte » (2). Mais où l'esprit critique de Masson apparaît le mieux, c'est dans sa fameuse discussion sur le faux Turpin. Le passage mérite d'être cité, car nous y saisissons sur le vif toute la méthode vraiment nouvelle de Masson confrontant les documents et aboutissant à de solides résultats. Après avoir mentionné le combat de Roncevaux, l'historien entame la discussion :

« Cette aventure de Roland et ce massacre des Francs ont donné naissance dans la suite à une infinité de fables, dont on rend responsable Tilpin, archevêque de Reims. Ces fables sont en vérité fort anciennes, puisque dans Mathieu Paris et les autres historiens d'Angleterre je trouve que Guillaume, seigneur de la Seconde Lyonnaise qui est la Normandie d'aujourd'hui, après avoir pris ses dispositions de combat contre Harold roi des Angles, chanta la chanson de Roland pour enflammer ses soldats à la bataille. Dante Alighieri, poète illustre, a célébré l'olifant de Roland, la défaite des Francs et la trahison de Ganelon. Laonicos Chalcondyle, dans son histoire grecque, nous transmet aussi ces fables. Mais, par contre, Eginhard, qui vécut au temps de Charlemagne, raconte que Roland, préfet du littoral de Bretagne, fut tué par les Vascons, et pour notre compte nous préférons nous en tenir à cet auteur. Qui, en effet, pourrait croire au livre qui court sous le nom de Tilpin? Tilpin, moine de Saint-Denis, puis archevêque de Reims, obtint, à la prière de Charlemagne, le pallium du pape Adrien, et après avoir sagement gou-

(1) *A. F.*, p. 4.
(2) *A. F.*, pp. 43-44.

Digitized by Google

verné sa ville, mourut dans la quarante-septième année de son pontificat. Hincmar écrivit son éloge en vers élégiaques et lui fit élever un tombeau au temps de Charles le Chauve. Voilà les renseignements que nous lisons sur Tilpin dans Flodoard qui fleurit au temps de Charles le Simple et de Louis, et qui a laissé à la postérité des *Vies des Pontifes de Reims* écrites avec beaucoup de soin, dont nous avons vu quelques exemplaires à Paris. Or ni Flodoard dans la vie de Tilpin, ni Hincmar, ni Loup de Ferrières, ni Vitaldus [Nithard], ni Adhelme, ni Théodulphe, écrivains sérieux de ce temps, ne font la moindre mention de ce livre fabuleux. Il y a de nombreuses raisons de croire qu'il a été écrit par un ignorant et un imposteur. Ne fait-il pas mention, au chapitre trente-deux, de la mort de Charlemagne, alors qu'il est bien établi qu'après la mort de Tilpin, le même Charlemagne lui donna pour successeur, comme archevêque de Reims, Vulfarius, et qu'en outre le concile qui se tint à Reims en l'an 813, fut convoqué par Charlemagne, à la prière de Vulfarius, archevêque de Reims. Ce livre semble donc avoir été écrit par quelque oisif pour l'amusement de la jeunesse, peu après le règne de Charles le Chauve (1).

« Quant au nom de Ganelon, anciennement Guenilo, ce fut le nom de l'évêque de Sens sous Charles le Chauve. Plusieurs lettres de Loup de Ferrières lui sont adressées, et il apparaît par les actes du concile de Soissons, en 853, que Guenilo y assista. C'est ce Guenilo, d'humble origine, que Charles le Chauve avait élevé à la chaire archiépiscopale de Sens, qui se montra ingrat et oublieux des bienfaits qu'il avait reçus, au point d'abandonner, en 858, le parti de

(1) On est à peu près d'accord aujourd'hui pour placer la rédaction du pseudo-Turpin beaucoup plus tard encore que ne le fait Masson. La première partie de la *Chronique de Turpin* (chap. I-V) serait de la fin du XIe siècle, l'autre partie (chap. VI-XXXII) serait du premier quart du XIIe siècle (Cf. A. Molinier: *Sources de l'Hist. de France*, t. I, pp. 208-209, n° 679). Déjà Arnauld Oihenart, dans la 1re éd. de sa *Notitia utriusque Vasconiae* (1638), pp. 397-398, faisait remarquer que le pseudo-Turpin était postérieur à la date que lui assigne Masson: « Hanc (fabulam) nescio quo argumento, Papyrius Massonus (etsi authorem imperitiae et mendacij damnet) è vetustate commendat. Dum, non multo post Caroli Calvi imperium, ab homine otioso in inventutis gratiam scriptam fuisse videri pronuntiat. Mihi tamen praefatio historiae illi, à Gaufredo Priore Vosiensi, qui paulò ante annum 1200 scribebat, in exemplari manuscripto, cujus copiam fecit Ioannes Cordesius [Jean de Cordes (1570-1642)] Canonicus Lemovic. praefixa, planè persuadet hoc opus, recèns tempore Gaufredi vulgatum, Hispani hominis illo ipso saeculo XII viventis abortum esse ». Suit le texte d'un fragment de cette préface.

Digitized by Google

Charles et de passer du côté de Louis, roi de Germanie, qui cherchait à s'emparer du royaume des Francs. Quand ce dernier, après de vains efforts, eut vu tomber toutes ses espérances, Charles convoqua dans le territoire de Toul, en 859, un concile de douze provinces, où il accusa Guénilo de trahison, de perfidie et de lèse-majesté. La même année, en juin, fut tenu à Metz un autre concile dont les actes, au chapitre VI, portent ce qui suit : « Deinde gloriosus Rex dominus « Carolus, sacræ synodo libellum appellationis electorumque judi- « cum, inter se et Guenilonem Senonum archiepiscopum, qui ab eo « defecerat, et proclamationis diploma porrexit. Unde secundum sa- « cram auctoritatem, et induciæ ac dierum dilatio concessa, ac certa « accusatio per episcopos et synodicas literas præfato archiepiscopo « est intimata, secundum regulas divinitus promulgatas. » Ce qui advint ensuite à Guénilo et comment se termina sa vie, il ne m'a point encore été donné de le lire dans des auteurs graves et dignes de foi de ce temps-là. Je n'en sais que ce qu'en a rapporté, dans ses *Annales*, Odoranne, qui fut moine à Sens au temps du roi Robert : « En l'an 865, écrit-il, mourut Guénilo, archevêque de Sens, qui « oignit roi en Bourgogne Louis, frère de Charles; Egilo succéda à « Guénilo, et Anségise, ami de Charles le Chauve, à Egilo. » Dans ces conditions, il est donc constant que Guénilo a vécu au temps de Charles le Chauve et qu'il a été si détesté à la cour et partout pour sa perfidie, que nous voyons que jusqu'à nos jours on appelle les traîtres des Ganelons, en modifiant légèrement son nom. Tout ce que je viens de dire suffit donc amplement, à mon avis, pour montrer et démasquer l'ignorance de l'auteur de ce livre faussement attribué à Tilpin. Comment en effet Tilpin, mort bien longtemps avant Guénilo, aurait-il pu nous parler de lui? » (1).

Cette page de Masson est suffisamment éloquente pour n'avoir pas besoin de commentaire. Nous avons là un historien qui démolit une légende par des procédés tout modernes. Il sait tirer des textes et des documents tout ce qu'ils peuvent donner. Mais il ne leur demande pas plus. Aux écrivains contemporains des événements, il accorde la préférence quant à la matérialité des faits, et il ne manque pas de signaler au lecteur que l'écrivain est *illius temporis* ou *illius ætatis*. S'ils ont été acteurs ou témoins oculaires d'un fait, cela ajoute pour lui à leur autorité. A ce titre, il recommande les lettres de Pierre de la Vigne pour l'histoire des démêlés de Frédé-

(1) *A. F.*, pp. 97-101.

Digitized by Google

ric II et de la Papauté ou Thierry de Niem pour l'histoire du schisme (1). Entre deux narrateurs dont le récit varie, il examine sérieusement les raisons qui doivent faire préférer l'un à l'autre : il en arrive ainsi à préférer en deux circonstances Giovanni Villani à Froissart (2). La variété des épithètes qu'il applique aux historiens ou aux chroniqueurs qu'il utilise est assez curieuse. Ils sont recommandables par leur antiquité (Paul Diacre, Grégoire de Tours), par leur exactitude (Grégoire de Tours, Flodoard), par leur gravité ou par leur sérieux (Newborough, Pétrarque), par leur véracité (Giovanni Villani, Thierry de Niem), par leur érudition (Pétrarque), etc., etc. (3). Il en est pour qui Masson n'a pas assez d'éloges, tel Commines (4) et d'autres dont il se sert avec prudence, tels les auteurs de vies de saints dont il se déclare, au sujet de saint Denis, incapable de concilier les contradictions, ajoutant qu'il laisse ce soin aux théologiens : « Sed hoc theologi viderint, quorum judicio in rebus sacris stare oportet » (5).

L'esprit critique et l'érudition dont Masson a fait preuve dans les *Annales* ne l'empêchent point de tomber parfois dans l'erreur. « Le poids des opinions de son temps, écrit Augustin Thierry, se fait... sentir dans son livre, lorsqu'il ne les a pas trouvées contredites par un texte précis; ainsi il assimile l'onction de Chlodowig par le saint chrême au sacre des rois de la seconde et de la troisième race, et attribue à Charlemagne la fondation des Universités de Paris et de Pavie; il croit que les fleurons analogues aux fleurs de lis qui se rencontrent sur quelques monuments des rois de la première et de la seconde race sont un signe de l'existence antique des armoiries des rois de France... Il est le premier qui ait raconté l'anecdote apocryphe de Philippe-Auguste posant sa couronne sur un autel de bois, à la bataille de Bouvines, anecdote dont la popularité est encore très grande quoiqu'elle soit doublement absurde, comme contraire au bon sens et aux mœurs du siècle » (6). Mais ce sont là des taches peu

(1) *A. F.*, pp. 335 et 502.

(2) *A. F.*, pp. 420 et 431.

(3) *A. F.*, pp. 60 (P. Diacre) ; 4, 10 (Grégoire de Tours) ; 97 (Flodoard) ; 232 (Newborough) ; 257, 265 (Pétrarque) ; 392 (G. Villani) ; 502 (Thierry de Niem).

(4) *A. F.*, *p.* 512.

(5) *A. F.*, p. 75. Cette phrase est écrite en lettres capitales.

(6) Aug. Thierry: *Lettres sur l'Histoire de France. Dix ans d'études historiques*, nouv. éd., Paris, Garnier, XVII, *Notes sur quatorze historiens antérieurs à Mezeray*, p. 579.

Digitized by Google

nombreuses et excusables dans une œuvre d'assez grande étendue où l'on rencontre beaucoup d'aperçus neufs sur l'histoire de France (1), en même temps qu'une foule de documents de première importance. Il a beau donner comme titres à ses chapitres les noms des rois, l'histoire dont il traite est celle de la nation tout entière. Il s'intéresse aux progrès de la vie intellectuelle aux diverses époques (2), et n'omet pas de mentionner au passage les grands hommes qui ont illustré un règne : des philosophes comme Abélard, des théologiens comme saint Bernard, des poètes comme Architrenius, Jean de Meung, Dante ou Pétrarque (3). Il est un des premiers à saisir et à souligner l'importance des textes linguistiques et n'a pas manqué de signaler dans Nithard le texte du plus ancien monument de notre idiome et de l'idiome germanique, les Serments de Strasbourg (4).

---

(1) Aug. Thierry remarque, *op. cit.*, p. 579, que Masson a été un des premiers à saisir la véritable distinction qu'il y avait entre la bannière de France aux fleurs de lis sur fond bleu et l'oriflamme de Saint-Denis, et que c'est à lui qu'on doit « les premières données historiques sur le caractère et les aventures » d'Abélard et d'Héloïse. Cf. *A. F.*, pp. 303-305 et 256-260.

(2) *A. F.*, pp. 105 (sous Charlemagne) ; 246 (sous Louis le Gros) ; 311-312 (sous Philippe-Auguste) ; 312-314 (sous Louis VIII) ; 397 (sous Philippe le Bel) ; 435 (sous Robert roi de Sicile), etc.

(3) *A. F.*, pp. 256-260 (Abélard) ; 255-258 (S. Bernard) ; 311 (Architrenius) ; 397 (J. de Meung) ; 405-406 (Dante) ; 497-498 (Pétrarque).

(4) *A. F.*, pp. 127-128. Marquard Freher qui devait, en 1611, donner une édition critique des Serments de Strasbourg, dédiée à Bongars et accompagnée d'une dissertation sur la langue des Francs, a, dans sa dédicace, rendu justice à ses prédécesseurs, tout en déclarant que leurs leçons étaient souvent fautives parce qu'ils s'étaient tenus uniquement au texte du manuscrit de Nithard. Il cite dans l'ordre suivant ceux qui s'étaient occupés avant lui des Serments de Strasbourg: Jean Bodin, Papire Masson, Etienne Pasquier, Juste-Lipse, Vulcanius et Taubmann. On peut voir le texte de Freher et sa lettre à Bongars dans A. Duchesne: *Hist. Franc. Script.*, t. II, pp. 381-385. P. Masson est exactement le second qui ait signalé publiquement les Serments de Strasbourg, dont Jean Bodin avait d'ailleurs publié le texte un an avant dans les six livres de la *République*, 1576, in-f°, Paris, chez Jacq. du Puis, liv. I, chap. VIII, f. 118. L'existence des Serments dans Nithard avait été indiquée à Bodin par Claude Fauchet qui devait à son tour en publier le texte en 1581 dans le *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise*, in-4°, 1581, liv. I, chap. IV, p. 28. P. Masson n'a pas dû à Fauchet les renseignements sur les Serments. Il les a trouvés dans deux mss. de Nithard qu'il a connus, à savoir un ms. de la Biblioth. de S. Victor (*Latin 14663*) et un ms. de Matharel. Il n'est pas impossible que ce soit dans le ms. de Matharel qui était en relation avec Fauchet, auquel il prêta divers manuscrits, que Fauchet ait pris connaissance des Serments de Strasbourg (Cf. C.-W. Wahlund: *Bibliographie der Französischen Strassburger Eide vom Iahre 842*, dans le recueil *Bausteine*

Digitized by Google

L'œuvre de Masson dans les *Annales* est en quelque sorte en avance sur son temps par son effort d'impartialité. Nous l'avons vu au cours de sa querelle avec Hotman menacer son adversaire de lui donner une place dans les *Annales*, alors en préparation. Cette menace, il ne l'a point mise à exécution. Il s'est abstenu au contraire soigneusement de toute allusion aux événements du temps, sans doute pour garder une complète sérénité de jugement. A peine trouvons-nous une allusion faite en termes fort modérés à la violation de la sépulture de Jean Fabre à Angoulême par les bandes huguenotes (1). C'est sans passion qu'à propos du règne de Charles le Simple il combat encore en passant l'élection des rois (2). Royaliste convaincu, il n'hésite pas à porter un jugement sévère sur les rois indignes, et va jusqu'à excuser la révolte des peuples contre leur tyrannie. C'est ainsi qu'il estime « des exemples salutaires » la révolte contre Childéric Ier qui eut pour effet « d'apprendre aux rois que, même au comble de la puissance, ils ne doivent pas se croire tout permis », et la déposition de Childéric III qui leur enseigne « à ne pas se laisser vaincre par une lâche oisiveté au point de prendre la mollesse pour une vertu, car *la mollesse et l'oisiveté ont été toujours funeste aux grands* » (3). Il constate, en le déplorant, que bien souvent, *chez les rois, toute promesse, si sacrée qu'elle soit, est sujette à être facilement violée, s'ils y trouvent leur profit* (4). De telles affirmations, dans un livre dédié à Henri III par une dédicace « exempte de toute espèce de flatterie », « unique en son genre », et qui a excité l'admiration d'Augustin Thierry (5), témoignent de l'esprit indépendant de Masson. L'argent de la cassette royale n'avait

---

zur Romanischen Philologie, Festgabe für Adolfo Mussafia zum 15 Februar 1905 (in-8°, Halle, Niemayer, pp. 9, 12, note 1, 13-15 et 21). La remarque de l'*Histoire littéraire de la France par les Bénédictins* (t. V, p. 208) que les « divers sçavants curieux de nos antiquités françoises, tels que Bodin, Le Masson, Fauchet, Pasquier » qui ont « fait valoir » ces serments, les ont pris dans Pithou est donc une grossière erreur, au moins en ce qui concerne les trois premiers, puisque la publication de Nithard par Pierre Pithou, dans son premier recueil de 1588, est postérieure de douze ans à la *République* de Bodin, de onze ans aux *Annales* de Masson et de sept ans au *Recueil* de Fauchet.

(1) *A. F.*, p. 420.

(2) *A. F.*, p. 169.

(3) *A. F.*, pp. 13 et 89. C'est Masson qui souligne.

(4) *A. F.*, p. 201. C'est encore Masson qui souligne.

(5) Aug. Thierry: *Notes sur quatorze historiens antérieurs à Mezeray. Op. cit.*, p. 580.

Digitized by Google

point servi à payer un flatteur. Les relations de Masson dans le monde des courtisans ne l'empêchent point non plus de s'exprimer avec sévérité contre cette engeance, mauvaise conseillère des princes : « Dans les cours, dit-il, il y a souvent pénurie d'or et d'autres choses, mais jamais ou presque n'y manque la foule des mauvais conseillers » (1).

Avec l'effort d'impartialité se manifeste dans les *Annales* un large libéralisme. Masson a fait des progrès en tolérance. Au contact de l'histoire, ses haines religieuses se sont apaisées. S'il considère toujours l'hérésie avec défiance, l'ancien apologiste de la Saint-Barthélemy reconnaît l'inutilité des moyens violents pour en arrêter la diffusion. Parlant des Albigeois et mentionnant le supplice de Pierre de Bruys en 1147, il déclare que « ce supplice pas plus que les sermons de saint Bernard ne furent capables d'arrêter les progrès de la secte, car, ajoute-t-il, et il souligne par des lettres capitales, « les religions fausses sont comme les torrents qu'aucun obstacle ne peut empêcher d'inonder les plaines » (2). Sa sympathie semble parfois aller aux hétérodoxes. Jugeant les lettres écrites par saint Bernard au pape contre Abélard, il les déclare « remplies d'acrimonie et de fiel » (3). Ailleurs il ne manque pas d'analyser la lettre où Poggio Bracciolini décrivait à son ami Leonardo Bruni le supplice de Jérôme de Prague, disciple de Jean Hus, en célébrant son éloquence, son talent, son stoïcisme supérieur à celui d'un Mucius Scaevola au milieu des flammes du bûcher. Prudemment il joint à cette lettre la réponse de Leonardo Bruni où celui-ci donnait à son ami des conseils de modération sur sa trop grande liberté de jugement et jetait des cendres sur le feu de son enthousiasme, mais il semble bien que Masson ait éprouvé aussi quelque admiration pour cette constance de l'hérétique sur le bûcher, si bien décrite par l'humaniste florentin (4). Sa tolérance s'étend jusqu'aux Juifs qu'il n'aimait point (5), et il s'élève contre la cruauté d'un « méprisable moine »

(1) *A. F.*, p. 274. Cette phrase est écrite en lettres capitales.
(2) *A. F.*, p. 287.
(3) *A. F.*, p. 208.
(4) *A. F.*, p. 502.
(5) On trouve des preuves de cette antipathie de Masson pour les Juifs dans le *D. E. U.*, f. 26 verso (genus hominum superis aeque ac mortalibus invisum) ; f. 112 verso (christianorum inimici) ; ff. 207 verso et 208 recto, où Masson les traite de « damnata secta et cœlo quoque invisa », et tout en blâmant Alexandre III d'en avoir eu dans son entourage, approuve certaines

Digitized by Google

allemand du nom de Rodolphe, qui, au temps de saint Bernard, prêchait la guerre sainte contre les Juifs et leur extermination sanglante (1). Masson se déclare l'ennemi de toute violence. La gloire des armes ne lui en impose guère, et il en donne la raison : *Arma enim et probitas raro conveniunt et magni cæsares iidem magni prædones solent esse* (2). Et il fait entendre ailleurs que l'ambition des conquérants est souvent déçue quand elle n'amène pas leur perte : *Spes et opinio dulcia militiæ venena sunt, quique eas cupidius sequuntur, in voluntarium fermè exitium ruunt* (3).

Masson avait singulièrement et heureusement évolué dans le sens de l'impartialité et du libéralisme, et cette évolution n'est pas sans intérêt pour constater les progrès et la maturité de son esprit. La querelle qu'il avait eue avec Hotman n'avait pas été étrangère à cette évolution : elle l'avait forcé à réfléchir et à voir la part de vérité que contenaient parfois des conceptions qui n'avaient pas toujours été les siennes. Mais sous ce libéralisme et cette impartialité on ne trouve point un homme impassible. On trouve un moraliste qui émaille son récit de courtes maximes dont il a pris soin de souligner l'importance en les écrivant en lettres capitales, marquant par là qu'il sait tirer une conclusion des faits et qu'il croit à la vérité de l'adage antique : *Historia magistra vitæ.* On retrouve aussi le patriote passionné aimant son pays, tantôt avec une tendresse spirituelle toute moderne, tantôt avec l'indépendance ombrageuse qui est le propre des grands gallicans. Il faut voir comment il défend l'honneur national contre « quelques Italiens » et parmi eux Dante, qui, « soit ignorance, soit haine » (et il laisse entendre que pour Dante ce n'est pas l'ignorance qui est en cause), ont fait de Hugues Capet le fils d'un boucher. Il oppose à leur témoignage la généalogie de Hugues jusqu'à son grand-père et le témoignage d'autres Italiens, et il ajoute avec une fierté française où viennent s'accorder à la fois son humanisme, sa religion et un esprit tout démocratique : « Et quand cela serait, quelle importance cela aurait-il? Ne savons-nous pas qu'Agathocle était fils d'un potier et que de sim-

---

mesures prises par ce pape, qui les mettaient dans la dépendance des chrétiens; f. 408 verso, où il loue la mesure prise par Paul IV qui obligeait les Juifs à porter visiblement un signe vert sur leurs vêtements, et les qualifie de « nationem natam servituti ».

(1) *A. F.*, p. 262.

(2) *A. F.*, p. 340. C'est Masson qui souligne.

(3) *A. F.*, p. 297. Phrase soulignée par Masson.

Digitized by Google

ple berger David devint roi par l'ordre de Dieu? » (1). Il célèbre avec enthousiasme l'idéal désintéressé qui inspira à la nation française les croisades et qui fit surgir un Pierre l'Ermite et un Godefroy de Bouillon, « éternel honneur de la Gaule » (2). Il fait ressortir à maintes reprises la généreuse hospitalité de la France, largement accueillante aux talents étrangers, et qui peut revendiquer, jusqu'à un certain point, un Pierre Lombard « auquel l'Italie a donné la vie, et la France la dignité épiscopale » (3), et un Pétrarque qui est « la gloire de la Toscane, mais que la France pourrait dire sien à juste titre, puisque c'est sur son sol qu'à partir de l'âge de sept ans il a été élevé, puisque c'est sur son sol, comme il l'avoue lui-même, qu'il s'est appliqué à l'étude des arts libéraux et qu'il a aimé Laure, gloire éternelle de son amoureux » (4). S'il considère avec satisfaction au cours de l'histoire le rayonnement guerrier de la France dans le monde, c'est avec plus de complaisance qu'il constate le rayonnement pacifique de sa littérature et de ses poètes. Il n'omet pas de signaler l'éloge que Pétrarque fait dans le *Triomphe d'Amour* de quatorze poètes de Provence « gallici generis », entre autres Jaufré Rudel, Arnaut Daniel et Folquet de Marseille, qui, bien que Génois, est annexé par Masson (5). Et s'il célèbre avec ferveur le grand protecteur des lettres que fut en Italie le roi Robert de Sicile, c'est sans doute qu'il voit en lui à ce point de vue une des gloires de la maison de France et le modèle du souverain (6).

La France lui apparaît avec certains traits de douceur simple, même dans ses périodes héroïques, un peu comme sa Jeanne d'Arc qu'il oppose à un autre type de guerrière, Maria di Pozzuoli, sorte de virago rien moins que simple et modeste dont Pétrarque nous a tracé le portrait dans le livre V des *Epistolæ familiares* (7). Mais cette France, que l'historien aime, il en célèbre surtout l'indépendance. Il proclame qu'elle n'a aucun lien de vassalité à l'égard de

(1) *A. F.*, p. 211.
(2) *A. F.*, pp. 237-238.
(3) *A. F.*, p. 266.
(4) *A. F.*, p. 497. Le texte latin des *Annales* porte « a septimo *mense* natalis sui educatus est ». C'est un lapsus et c'est *anno* qu'il faut lire. Masson n'ignorait pas que c'est à sept ans et non à sept mois que le jeune Pétrarque vint en France. Cf. *Vita Petrarchae* (*B.*, part. II, p. 42).
(5) *A. F.*, p. 314.
(6) *A. F.*, p. 435.
(7) *A. F.*, p. 507. Cf. Pétrarque: *Opera*, éd. de Bâle, 1581, t. II, p. 643, Ep. IV du liv. V, *De familiaribus*.

Digitized by Google

l'Empire germanique dont elle n'a jamais relevé : *regnum Francorum germanico imperio non subesse* (1). Sa joie éclate dans le récit de la bataille de Bouvines, à voir l'outrecuidance germanique si bien déçue (2). S'il veut la France indépendante de l'Allemagne, il la veut aussi indépendante au temporel de la Papauté. En bon gallican, il prise plus la maison de France que la chaire de saint Pierre, et il rapporte d'après Ricordano Malispini, en ayant l'air de l'approuver, la réponse ironique de Charles d'Anjou à la demande que le pape Nicolas III Orsini lui aurait faite d'une princesse de sang royal pour le fils de son frère : « Nicolas a beau chausser une pantoufle rouge, ses parents n'en sont pas moins indignes d'une fille du sang de France » (3). Il s'élève contre l'abus qu'ont fait les papes des armes spirituelles, de l'interdit en particulier, dont ils se sont servis jadis rarement, ce qui le rendait efficace, mais qui a fini par ne plus épouvanter les nations lorsqu'ils ont voulu en faire un usage constant (4). D'ailleurs, pour Masson, l'octroi de territoires fait à la papauté par Pépin a été plus nuisible qu'utile à la foi. Il ne nous le laisse pas ignorer et le prudent adverbe dont il accompagne sa pensée ne doit pas nous faire illusion. Parlant de l'expédition de Pépin contre les Lombards, entreprise à la prière du pape Etienne, il écrit : *Coactusque est Aistolphus obsides dare, et Ravennatium præfectura cedere, ac magno numero oppidis, castellis, vicis, quæ ad successores Stephani transmissa Christianæ pietatis splendorem forsitan minuere* (5). Ce gallicanisme de Masson, qui voudrait voir la papauté se borner à l'exercice de sa mission spirituelle, s'accentuera par la suite. Il se manifeste encore dans les *Annales* par l'antipathie marquée qu'éprouve Masson pour les ordres religieux, auxiliaires dévoués de la politique pontificale dans la chrétienté. Nous l'avons vu traiter de « moine méprisable » (*vilis monachus*) un prédicateur allemand. Ailleurs il emprunte à Rutilius Namatianus le terme injurieux de « lucifuges » pour désigner les moines, et cette appellation lui plaira tellement qu'il la répétera dans le *De Episcopis Urbis*, au grand scandale de son ami Baronius qui lui demandera

(1) *A. F.*, p. 173.
(2) *A. F.*, pp. 297-302.
(3) *A. F.*, p. 350. — G. Villani raconte l'anecdote d'une façon un peu différente (*Cronica*, l. VII, chap. LIV). Selon lui, c'est un neveu du roi que le pape aurait demandé pour une de ses nièces.
(4) *A. F.*, pp. 254 et 309.
(5) *A. F.*, p. 93.

Digitized by Google

en vain d'apporter une rectification au passage (1). Parlant de l'origine des Dominicains et des Franciscains, et reconnaissant le mérite de leurs fondateurs, il n'en estime pas moins que c'est la diffusion à travers l'Europe de ces deux ordres qui avaient accaparé dans l'église les fonctions de prédication et d'enseignement, qui a causé la décadence du clergé séculier. Ne les a-t-on pas vus en France s'insurger contre l'autorité, refuser d'obéir à l'Université et susciter des troubles en pleine Sorbonne, au temps de maître Guillaume de Saint-Amour? (2).

IV

On sait quelle fut l'influence de l'Italie et de l'humanisme italien sur le développement de l'historiographie en France. On a pu écrire que c'est Paolo Emilio de Vérone « qui enseigna aux Français l'art d'écrire l'histoire » (3). Pourtant Masson ne doit rien à l'humaniste véronais. Mais il doit beaucoup à l'Italie. Nous avons vu que, lors de son séjour à Rome, il s'était initié aux nouvelles méthodes de documentation mises à la mode par Sigonio et Panvinio. Son mérite fut d'introduire ces méthodes en France au moment même où un historiographe en titre comme du Haillan se contentait encore de marcher sur les brisées émiliennes. Cette méthode, dont nous avons vu l'application détaillée, n'est pas la seule trace de l'influence italienne que nous saisissons dans les *Annales*.

Masson ne pouvait moins faire que de consacrer à l'Italie, dans ses *Annales*, une place importante, ce pays ayant été mêlé à de nombreuses époques à notre histoire. Mais, pour les mêmes motifs, l'Angleterre et l'Allemagne devraient y occuper une place égale. Or, tandis que ces deux derniers pays ne figurent guère dans l'œuvre de Masson que lorsque leur histoire est en relation directe avec l'histoire de France, l'Italie est présente, peut-on dire, d'un bout à l'autre des *Annales*. Elle y a une place de choix, et l'auteur a pour elle une sympathie particulière qui s'affirme presque dès le début de l'œuvre. L'humaniste semble avoir vu dans l'Italie comme le guide qui devait

(1) Cf. *A. F.*, p. 453; *D. E. U.*, f. 99 recto; Ms. *Lat. 11416* de la Bibl. nat.: *Censura Baronii*, f. 80 recto. V. P. Ronzy: *Relations de Baronius et de Masson*, p. 20.

(2) Cf. *A. F.*, pp. 311-312 et 346.

(3) Cf. G. Monod: *Du progrès des études historiques en France depuis le XVIe siècle* (in *Revue historique*, t. I, particulièrement pp. 8, 9, 10).

Digitized by Google

diriger l'Europe et en particulier la France des origines, encore un peu fruste et barbare, vers une civilisation plus douce. Dans un des premiers chapitres, il fait remarquer qu'après Tolbiac le roi Théodoric expédia une ambassade à Clovis pour le féliciter de sa victoire, et qu'à cette occasion, répondant à un désir exprimé par le roi des Francs, il lui envoya le plus habile cithariste d'Italie. Dans l'envoi de cet artiste musicien en France, Masson voit comme un symbole de la mission de l'Italie. Ce musicien « devait adoucir les cœurs farouches des barbares » et « jouer auprès d'eux le rôle d'un Orphée » bienfaisant (1). Masson parle de l'Italie en des termes tels qu'il semble la considérer comme une seconde patrie. Veut-il faire l'éloge de Louis II roi d'Italie, fils de Lothaire, il le louera de ses efforts et de son zèle « pour maintenir la gloire et la dignité italiques » (2). Mentionne-t-il la révolte de l'Italie contre Charles VIII, il oublie volontairement qu'il est Français pour ne rester qu'un juge impartial, et ne veut retenir que la beauté du geste et la grandeur des motifs : « Lorsque Charles, ayant accompli de si grandes choses en si peu de temps et sans coup férir, fut devenu redoutable pour l'Italie, tous les princes de ce pays se levèrent comme un seul homme pour le salut public et la dignité du nom italien, et ils prirent de toutes parts les armes contre les Français » (3).

Il s'intéresse aux choses et aux hommes d'Italie, même quand ces choses et ces hommes n'ont qu'un rapport lointain avec les événements de notre histoire. Une digression italienne est toujours la bienvenue sous sa plume. En quelques lignes, il nous indique par exemple les origines de la poésie lyrique italienne, née chez les Siciliens tout d'abord et passée de chez eux dans le reste de l'Italie (4). Il est tenté un instant d'étudier la psychologie du peuple italien, mais il se souvient à propos qu'il y a dans les *Lettres* de Pétrarque un passage curieux où se trouve rapporté, en un parallèle intéressant, ce que Frédéric II pensait du caractère de ses sujets italiens et de ses sujets allemands, et Masson se contente d'inviter le lecteur à s'y reporter (5). Les grands hommes de l'Italie arrêtent et fixent

(1) *A. F.*, p. 17. — P. Masson mentionne ces faits d'après une lettre de Théodoric à Boèce. On peut voir dans A. Duchesne: *Hist. Franc. Script.*, t. I, p. 838, la lettre où Théodoric annonce à Clovis l'envoi du cithariste.

(2) *A. F.*, p. 131.

(3) *A. F.*, p. 525.

(4) *A. F.*, p. 314.

(5) *A. F.*, p. 336. — Ce passage de Pétrarque (*Seniles*, liv. II, ep. I, *ad Bo-*

Digitized by Google

son attention. Arrive-t-il à l'année 1302, il n'omet pas de mentionner que cette année marque le commencement de l'exil légal de Dante; à l'année 1321, que Dante mourut cette année-là, et il en profite pour résumer les principaux événements de sa vie (1). De même, au règne de Charles VI, il mentionnera la mort de Pétrarque et fera son éloge (2). Nous trouvons ainsi dans les *Annales* toute une galerie de grands Italiens. Voici, avec ses compagnons, frate Egidio et frate Silvestro, François d'Assise si bien célébré par Dante; voici la mystique Catherine de Sienne, « dont les discours coulaient plus doux que le miel », égale aux meilleurs écrivains, et dont certaines lettres « ont plus de gravité et plus d'élégance que les écrits de Pétrarque lui-même ». Voici Bartole, prince des juristes de son temps, que l'empereur Charles IV honorait de splendides armoiries. Voici le tribun Cola di Rienzo, ambitieux, plein d'audace et infortuné dans son entreprise. Voici encore d'autres grands hommes d'Italie, qui ont été, comme Pétrarque, adoptés en quelque sorte par la France : Pierre Lombard, un théologien et un évêque dont Paris garde le tombeau; Piacentino, un jurisconsulte qui fit fleurir à Montpellier la science du droit avant qu'Accurse, Bartole et Baldo ne l'eussent illustrée en Italie; Thomas d'Aquin, l'honneur de l'ordre de Saint-Dominique (3). Masson ne s'intéresse pas qu'aux hommes illustres. Il suit les vicissitudes des innombrables colonies de marchands, de changeurs italiens établis en France, tour à tour protégés ou pressurés par les rois à cause de leur richesse (4). Au long de son œuvre il ne manque pas de suivre attentivement l'état de l'opinion publique italienne à l'égard des hommes et des choses de France. Parfois même il cherche à l'expliquer. Il essaie de donner les raisons de l'acrimonie de Dante à l'endroit de la France et de la maison royale (5). S'il ne mentionne pas les âpres invectives de Pétrarque

---

catium, in *Opera*, éd. de 1581, pp. 750-751), que Masson dans les *Annales* se contente d'indiquer (id hic brevitatis causa inserendum minime duximus, dit-il), sera plus tard inséré intégralement par lui dans le *S. D. E. U.* (Cf. *Ms. Lat. 5148* de la Bibl. nat., f. 90 recto).

(1) *A. F.*, pp. 367 et 407. Il le fait mourir non en septembre, date traditionnelle, mais en juillet, suivant la date donnée par quelques manuscrits de G. Villani et la plupart des éditions de la *Cronica*.

(2) *A. F.*, pp. 497-498.

(3) Cf. *A. F.*, pp. 311-312 (François d'Assise) ; 490, 492, 494-495 (Catherine de Sienne) ; 460 (Bartole) ; 449 (Cola di Rienzo) ; 266 (Pierre Lombard) ; 455 (Piacentino) ; 311 (Thomas d'Aquin).

(4) Cf. *A. F.*, pp. 350, 410, 430.

(5) *A. F.*, pp. 211, 367.

Digitized by Google

contre la France dans l'*Apologia*, il y répond spirituellement et avec intention, cela est visible quoiqu'il ne le dise pas, quand il revendique pour la France le mérite de l'avoir élevé et quand il montre la dette contractée par Pétrarque envers notre pays (1). Il fait allusion ailleurs à l'allégresse indécente qui s'empara des Gibelins de Florence lors de la captivité de saint Louis en Egypte, et aux feux de joie qu'ils allumèrent à cette nouvelle alors que le reste de l'Europe était dans la désolation (2). Mais on sent que c'est à regret et par scrupule d'historien qu'il signale les manifestations d'un état d'esprit hostile. Par contre, il est tout fier et tout heureux de signaler les opinions italiennes favorables aux hommes et aux choses de France. Avec quelle satisfaction ne renvoie-t-il pas au septième livre de la *Chronique* de Giovanni Villani le lecteur désireux de connaître en quelle estime était tenu par les Italiens Charles d'Anjou, ou n'invoque-t-il pas l'autorité de Baldo pour affirmer que les prétentions d'Edouard III à la couronne de France, qui furent l'origine de la guerre de Cent ans, ne reposaient sur aucune base légitime? (3). Et quel n'est pas son orgueil quand il peut faire proclamer par Pétrarque lui-même, soit le mérite des anciens poètes surgis de notre sol, soit l'excellence de l'Université de Paris, soit la gloire d'un des plus illustres rejetons du sang de France, Robert de Sicile (4).

L'influence de l'Italie dans les *Annales* apparaît encore plus considérable si nous examinons les sources italiennes qu'a utilisées Masson. Près d'un tiers des auteurs cités ou allégués dans les *Annales* appartiennent à l'Italie, et le nombre des citations ou allégations qui leur sont empruntées représente à peu près les deux cinquièmes du total de toutes les citations ou allégations d'auteurs contenues dans l'ouvrage. Deux auteurs italiens, Pétrarque et Giovanni Villani, tiennent de beaucoup le premier rang dans les *Annales* sous ce rapport, et Dante y occupe un rang à peu près égal aux trois auteurs non italiens le plus souvent cités et qui sont Grégoire de Tours, Flodoard et Guillaume de Nangis (5). C'est là déjà une indi-

---

(1) *A. F.*, pp. 266, 497. Masson, qui fait plusieurs emprunts à l'*Apologia* de Pétrarque (pp. 258, 266, 311, 405), garde le silence sur les attaques dont elle est remplie contre la France et les Français.

(2) *A. F.*, p. 339.

(3) *A. F.*, pp. 352 et 416-417.

(4) *A. F.*, pp. 314, 407, 435.

(5) Pétrarque est cité, allégué ou mentionné 54 fois, G. Villani 47 fois, Dante 13 fois (avec des allusions à 16 passages au moins de la *Divine Comédie*). Grégoire de Tours, Flodoard et Guillaume de Nangis le sont 14 fois.

Digitized by Google

cation significative. La liste des sources italiennes des *Annales* est aussi abondante que variée et nous fournit des renseignements précieux sur les lectures de Masson à cette époque et sur la connaissance qu'il avait de la littérature de l'Italie. Laissons de côté les sources italiennes antérieures à la première moitié du XIIe siècle et qui comprennent, pour les Ve et VIe siècles, une lettre de Théodoric à Boèce, les lettres de Cassiodore, les poèmes de Fortunat, évêque de Poitiers, les lettres du pape Grégoire le Grand; pour les VIIIe et IXe siècles des lettres des papes Grégoire III, Adrien Ier et Nicolas Ier, ainsi que le *De Gestis Longobardorum* de Paul Diacre et le *Liber Pontificalis* attribué à Anastase le Bibliothécaire; pour le XIe siècle les lettres du pape Gélase II (1). Pour cette période, la moisson n'est pas encore fort riche. Elle va le devenir pour les siècles suivants. Le XIIe siècle italien ne fournit à Masson qu'un nom, celui du jurisconsulte Azzo, une des gloires de l'école de Bologne auquel il emprunte un témoignage sur l'éclat dont brillait la jurisprudence italienne à Montpellier (2). Mais à partir du XIIIe siècle, les auteurs italiens se pressent en foule sous la plume de Masson. Le chancelier de Frédéric II, Pierre de la Vigne, lui fournit le recueil de ses *Epistolæ* publiées à Bâle en 1566 et dont il recommande la lecture à « ceux qui veulent connaître à fond l'histoire des luttes de Frédéric et de la papauté ». Saint Bonaventure est signalé en passant pour la *Légende de Saint François d'Assise* qu'il composa et lut au chapitre général de l'ordre franciscain à Pise en 1263, mais Masson ne s'en inspire point, la déclarant bien inférieure « aux soixante-quinze vers » écrits par Dante sur le même sujet (3). Par contre, et ceci est l'indice d'une curiosité intellectuelle remarquable, il ne dédaigne pas d'emprunter à la *Complainte sur la mort de Blacatz*, du plus célèbre des troubadours provençaux d'Italie, Sordel, un témoignage sur la soumission exagérée que saint Louis portait à Blanche de Castille (4). La *Chronique* des Malispini, qui passait alors unanime-

---

(1) *A. F.*, pp. 17 (Théodoric à Boèce) ; 3, 5, 9, 17, 19, 28, 30, 33, 78 (Cassiodore) ; 42, 46, 48, 50, 53, 54, 276 (Fortunat) ; 3, 38, 53, 60, 62, 64, 66, 67, 70 (Grégoire le Grand) ; 87 (Grégoire III) ; 96 (Adrien Ier) ; 135 (Nicolas Ier) ; 60, 61, 63, 68, 72 (Paul Diacre) ; 74, 96 (Anastase Bibliothécaire) ; 245 (Gélase II).

(2) *A. F.*, p. 455.

(3) *A. F.*, pp. 335-336 (P. de la Vigne) ; 312 (S. Bonaventure).

(4) *A. F.*, p. 330: « Sordellus Mantuanus illius temporis Satyricus Poeta, eum ridebat, quasi injussu Matris nihil facere aut tentare auderet ». Allusion

Digitized by Google

ment pour la plus ancienne histoire de Florence en langue toscane (1), a été soigneusement compulsée par l'auteur des *Annales*, tant dans la partie des événements racontés par Ricordano Malispini, qui va jusqu'à l'année 1282, que dans celle qui va de 1282 à 1286 attribuée à Giacotto di Francesco Malispini, que Masson appelle à tort Francesco. Il y a recueilli un écho de l'origine plébéienne de Hugues Capet, y a puisé des renseignements abondants sur les luttes de Frédéric II et de la Papauté, sur Philippe-Auguste et la bataille de Bouvines, sur Charles d'Anjou, sa lutte contre Manfred, ses rapports avec le pape Nicolas III Orsini, sur le pape Martin IV, sur la révolte de la Sicile, etc. (2).

Après la *Chronique* malispinienne, voici venir Dante. Masson n'a lu que la *Divine Comédie* dont il signale brièvement divers passages relatifs aux événements ou aux personnages dont il parle. La discussion qu'il entame à propos de la *Chronique* du pseudo-Turpin lui donne occasion de faire remarquer que l' « insigne poète » flo-

---

au poème où Sordel imagine de faire manger le cœur du brave Blacatz par les princes de son temps pour leur donner du courage. Voici les vers auxquels fait allusion Masson. Nous les empruntons au texte de la *Complainte* donné par Cesare de Lollis: *Vita e poesie di Sordello di Goito*, Halle, Niemeyer, 1896, pp. 153-156 :

« E desenguentre lui mani' en lo reys frances,
pueys cobrara Castella, que pert per nesciës;
mas, si pez'a sa maire, elh no'n maniara ges,
quar ben par a son pretz qu'elh no'n fai ren que'l pes ».

(1) Jusqu'en 1874 on admit sans conteste l'antériorité de la *Cronica malispiniana* par rapport à la *Cronica* de Villani. L'Allemand Scheffer-Boichorst ayant, cette année-là, conclu que la *Cronica malispiniana* était l'œuvre d'un faussaire habile qui l'aurait composée dans la seconde moitié du XIVe siècle, on admit généralement ses conclusions. La question, reprise récemment, a détruit l'hypothèse Scheffer-Boichorst, et s'il paraît indubitable que des interpolations postérieures se sont glissées dans la *Malispiniana*, il n'en est pas moins vrai que cette *Chronique*, dans une bonne partie, est antérieure à Villani (Cf. Enrico Sicardi: *Critica tedesca e suggestione italiana. Ricordano Malispini fu un falsario ?* *Nuova Antologia*, 16 mai 1917, pp. 159-172, et, du même, l'*Introduction* à *Due Cronache del Vespro in volgare siciliano del secolo XIII*, in *Rerum Italicarum Scriptores*, t. XXXIV, pp. CXVI-CXLVII, Bologne, 1917; R. Morghen: *Note malispiniane; Dante, il Villani e Ricordano Malispini*, n°s 40 et 41 du *Bullettino dell' Istituto storico italiano*, Rome, 1920 et 1921; Guido Mazzoni: *La questione malispiniana*, in *Nuova Antologia*, 1er juin 1922, pp. 193-204).

(2) *A. F.*, pp. 211, 298-299, 302, 312, 335, 343, 350, 351, 361. La chronique malispinienne avait été imprimée à Florence, en 1568, in-4°.

Digitized by Google

rentin a mentionné la défaite des Francs à Roncevaux, la légende de l'olifant de Roland et de la trahison de Ganelon (1). Nous avons vu précédemment comment il s'élève contre la basse origine attribuée par Dante à Hugues Capet, laissant entendre que le poète a été porté à accréditer une légende, qui courait déjà du reste, par la haine qu'il avait contre les Français (2). Dans le passage où il établit la différence qu'il y avait entre l'oriflamme de Saint-Denis et la bannière des rois, parlant des lis comme emblème royal de France, il ne manque pas de faire allusion aux vers 103-105 du chant VII et de traduire les vers 86 et 87 du chant XX du *Purgatoire* (3). Quand il aborde l'époque de la fondation des deux grands ordres religieux dominicain et franciscain, il apprend au lecteur avec une précision minutieuse « que Dante a, en soixante-quinze vers, si bien dépeint la vie de François, que par le charme et la grâce de ses vers il laisse loin derrière lui Bonaventure et les autres qui ont traité le même sujet » (4). Nous avons là un jugement littéraire. Nous en trouvons un autre dans l'appréciation des huit vers du chant XX du *Purgatoire*, où Dante met sur la bouche de Hugues la description de l'attentat d'Anagni contre Boniface VIII. Masson déclare ces vers « très

---

(1) *A. F.*, pp. 98 et 101. Cf. *Inferno*, chant XXXI, vers 16-18; chant XXXII, vers 122.

(2) *A. F.*, p. 211. Cf. *Purgatorio*, chant XX, vers 52. — Voici le passage de Masson: « Hugo maternum genus ad Othonem Caesarem referebat, sorore ipsius genitus, patre natus Hugone, avo Roberto, cujus majores recensere ne Glaber quidem historicus potuit. Itali quidam Hugonem humili genere natum scripsere, seu ignorantia seu odio. Dantes poeta illum Parisiensis beccai filium fuisse canit, quae vox lanium sonat. is Florentia a Carolo Valesio pulsus, Philippum Pulchrum et Francos oderat, ut recte in mentem venerit Volaterano Dantis opinionem refellere. etsi Ricordanus et Villaneus in Hetruscis Annalibus, id quoque a pluribus, litteris mandatum affirmant. Quae si vera essent parum tamen referret, cum Agathoclem figulo patre natum sciamus, Davidemque ipsum Regem ex opilione divino jussu constitutum ».

(3) *A. F.*, p. 305: « Dantes lilia a Philippo tertio polluta canit. idem cum de impetu in Bonifacium jussu Philippi Pulchri facto loquitur, Video, inquit, lilium Anagniam introferri Christique vicarium capi ».

(4) *A. F.*, p. 312. Cf. *Paradiso*, chant XI, vers 43-117. — La phrase de Masson indique clairement qu'il connaissait la vie de S. François compilée pour son ordre par S. Bonaventure, et elle laisse supposer qu'il en connaissait d'autres, peut-être la première écrite par Tommaso da Celano, et la deuxième du même (*Memoriale beati Francisci in desiderio animae*), la *Legenda trium sociorum*, le *Speculum perfectionis* dit de frère Léon, peut-être aussi les *Fioretti* dans leur rédaction latine, aujourd'hui perdue, ou dans leur *volgarizzamento* italien.

Digitized by Google

beaux » (1). Ce sont là les deux seuls jugements de ce genre relatifs, dans les *Annales*, à Dante que Masson considère surtout en historien, désireux de fortifier ses propres affirmations du témoignage du poète, non parce qu'il est un poète, mais parce qu'il est un poète sérieux, « jamais frivole ». C'est à ce titre, il le dit, qu'il trouve digne de considération le témoignage que Dante a rendu de l'innocence de Pierre de la Brosse (2). Il mentionne ailleurs, à propos de la mort de Manfred, l'épisode célèbre du *Purgatoire* et signale la présence dans l'Antipurgatoire dantesque de Charles d'Anjou son adversaire (3). Parlant dans le chapitre sur saint Louis de Raymond IV Bérenger, comte de Provence, il rappelle que l'Alighieri a célébré le ministre fidèle Romieu de Villeneuve, et il raconte son histoire avec toute l'auréole légendaire qu'il trouve dans la *Divine Comédie* et dans la *Chronique* de Giovanni Villani (4). Mentionne-t-il le pontificat de Martin V, il n'omet pas de signaler, d'après Dante, l'amour immodéré que ce pape avait pour les anguilles du lac de Bolsena (5). Parle-t-il de la venue de Charles de Valois à Florence et de son expédition en Sicile en 1302, il fait allusion au jugement sévère porté par le Florentin sur le rôle de Charles à Florence et sur la paix de Sicile; de Philippe le Bel, il remarque que la *Divine Comédie* lui applique l'épithète de *mal di Francia* qu'il traduit par *Franciæ pestem* (6). Tous ces menus faits dantesques intéressent Masson, parce que Dante lui apparaît comme un juge autorisé toutes les fois qu'il ne se laisse pas aveugler par son esprit de parti ou qu'il n'obéit pas à des rancunes d'ailleurs fort explicables, ce qui lui arrive parfois, au dire de Masson (7). Si Masson n'a pas

---

(1) *A. F.*, p. 380: « Dantes capti Bonifacii derisique historiam octo versibus elegantissime complexus est ». Cf. *Purgatorio*, chant XX, vers 86-93.

(2) *A. F.*, p. 349: « Dantes illius temporis nusquam vanus poeta Brocciam insontem astu et invidia oppressum canit ». Cf. *Purgatorio*, chant VI, vers 19-22.

(3) *A. F.*, p. 243: « Ne Dantes quidem de Manfredi morte et Caroli supplicio siluit ». Cf. *Purgatorio*, chant III, vers 118 et suiv.; chant VII, vers 114-124.

(4) *A. F.*, pp. 332-333. Cf. *Paradiso*, chant VI, vers 127-142. Masson adopte entièrement le récit de Dante et de G. Villani. Il interprète le mot *Romeo* avec la signification de pèlerin et non comme un nom propre, s'appuyant pour cela sur le chap. XC du liv. VI de la *Chronique* de Villani, qu'il résume.

(5) *A. F.*, p. 351. Cf. *Purgatorio*, chant XXIV, vers 23-24.

(6) Cf. *A. F.*, pp. 367 (Charles de Valois) et 389 (Philippe le Bel). *Purgatorio*, chant XI, vers 70-79, et chant VII, vers 109.

(7) Cf. à ce sujet le passage sur les ancêtres de Capet (*A. F.*, p. 211). P. 367, Masson signalant l'exil de Dante écrit: « In exulum numero Dantes

Digitized by Google

cherché alors « à lire vraiment à fond la *Divine Comédie* », comme semble le lui reprocher M. Farinelli (1), c'est que pour y trouver quelques témoignages historiques à insérer dans ses *Annales*, il n'avait pas à rivaliser avec les commentateurs de Dante. Sa tâche était bien délimitée. Toutes les citations et allégations qu'il a empruntées à la *Divine Comédie* sont exactes et se réfèrent à des passages des trois *Cantiche* (2), ce qui indique que Masson avait lu l'œuvre entière, sans trop approfondir, peut-être, mais avec conscience. Et en la lisant, celui qui devait être, dix ans plus tard, le premier biographe de Dante en France, avait eu l'impression de se trouver en présence d'un de ces génies supérieurs qui honorent l'humanité. Nous en avons la preuve par l'importance qu'il donne à la date de la mort de Dante. Au chapitre de Philippe V le Long, il interrompt son récit à l'année 1321 pour signaler cet événement : « Au mois de juillet, écrit-il, mourut le poète Dante qui, par ordre de Charles de Valois, avait dû quitter Florence en l'année 1301 parce qu'il adhérait à la faction blanche. Il était allé ensuite à Bologne, toujours désireux d'apprendre quelque chose, puis à Paris, et il fait mention de la rue de Fouarre où enseignaient les professeurs de philosophie, et du philosophe émérite que fut Siger » (3). Sans doute, il y a dans ces quelques lignes une réminiscence de Giovanni Villani, unie à des allusions à un passage du *Paradis* (4). Mais de tels arrêts dans les *Annales* sont rares. Nous ne trouvons guère que deux grands hommes à qui Masson ait consacré ainsi une courte biographie commémorative à l'année de leur mort : Dante et Pétrarque, deux grands Italiens dont les œuvres seront désormais, pour

---

Aligerius fuit propterea Philippo et Valesio infensus, *ut poemata ejus indicant* ». L'expression que nous soulignons fait allusion évidemment au *Purgatoire*, chant VII, vers 100, et *passim*, et chant XX, vers 70 et suiv.

(1) *Dante e la Francia*, t. I, p. 486.

(2) Voici la liste complète des chants de la *Divine Comédie* auxquels elles sont empruntées: *Inferno*: XXXI, XXXII; *Purgatorio*: III, VI, VII, XX, XXIV; *Paradiso*: XI, VI, X. En tout dix chants.

(3) *A. F.*, p. 406. La dernière phrase de Masson porte: « Vici Straminei, ubi Philosophiae professores docebant, et Sigerii excellentis Philosophi meminit ». Voici de quelle façon M. Farinelli (*Dante e la Francia*, t. I. p. 486) la traduit: « Ne gli sfugge, dit-il, il cenno di Dante al vico degli Strami « ubi Philosophiae professores docebant » e, insegnava tra altri, il fior de' filosofi, Sigieri ». M. Farinelli prête ainsi à Masson une erreur que celui-ci n'a pas commise.

(4) *Cronica*, l. IX, cap. CXXXVI; *Paradiso*, chant X, vers 136-138.

Digitized by Google

ainsi dire, ses livres de chevet et dont nous retrouverons les noms fréquemment sous sa plume, jusque dans les manuscrits des œuvres qu'il laissera inachevées.

En attendant, Pétrarque occupe dans les *Annales* une place considérable. Aucun nom n'est prononcé aussi souvent que le sien, et Masson témoigne qu'il connaît à peu près à fond l'œuvre du poète père de l'humanisme. Sans doute, son but étant de chercher dans ses œuvres des témoignages historiques, ce n'est guère dans les *Rime* en langue vulgaire qu'il va puiser. Il les connaît pourtant puisqu'il mentionne, à propos de Folquet de Marseille et des poètes provençaux célébrés par Pétrarque, le *capitolo* IV du *Trionfo d'Amore* (1). Mais c'est surtout l'œuvre latine de Pétrarque qu'il met à contribution. Il utilise tour à tour le *De Contemptu mundi*, le *De Vita solitaria*, le *De otio religiosorum*, le *De Remediis utriusque fortunæ*, le *De rebus memorandis*, l'*Invectiva in Gallum* ou *Apologia*, le *De sui ipsius et multorum aliorum ignorantia*, les diverses catégories d'*Epistolæ* (les *Familiares*, les *Seniles*, les *Variæ*, les *Sine titulo*, les *Consultatoriæ*), l'*Exhortatio de pacificanda Italia* adressée à Charles IV, l'*Epistola hortatoria de libertate capessenda* adressée à Cola di Rienzo, et même les poèmes latins.

Les allégations, mentions ou citations de textes de ces diverses œuvres sont naturellement de valeur et d'étendue inégales. Pour le *De Contemptu mundi* il se contente de renvoyer le lecteur curieux de lire ce qui est dit de Laure et de ses vertus aux dialogues II et III, et d'en rapporter un passage où il est question à la fois de Laure et du couronnement du poète (2). Du livre II du *De Vita solitaria* il extrait des passages sur Abélard, sur le pape Célestin V, sur l'empereur Charles IV, sur le roi Jean II le Bon et la misère de la France en son temps, sur les Iles Fortunées, et en mentionne deux autres sur Pierre l'Ermite et sur Pierre le Cruel, roi de Castille (3). Le

(1) *A. F.*, p. 314. Cf. *Trionfo d'amore*, cap. IV, vers 40-57.

(2) *A. F.*, p. 497. Cf. Pétrarque: *Opera* (éd. Henricpetri, de Bâle, in-f°, 1581), t. I, pp. 340 et suiv., 352 et suiv. et 358. Masson s'est servi d'éditions beaucoup plus anciennes et vraisemblablement de plusieurs éditions. Comme l'édition de Bâle de 1581 est la plus complète du XVIe siècle malgré ses imperfections, nous indiquerons toujours, tant dans ce chapitre que dans les suivants où nous aurons l'occasion de nous occuper de Pétrarque, la situation que les passages invoqués ou cités par Masson occupent dans cette édition de Bâle que l'on trouve d'ailleurs facilement. Nous désignerons cette édition sous les lettres *HP.*, initiales de Henricpetri.

(3) Cf. *A. F.*, pp. 257 (Abélard, cf. *De Vita Solitaria*, l. II, sectio VII, cap. I,

Digitized by Google

De otio religiosorum lui donne deux témoignages qu'il transcrit sur le pape Boniface VIII et sur le roi Charles IV le Bel (1), et le *De remediis utriusque fortunæ* lui fournit quatre citations sur la destruction de Milan en 1162 par Frédéric Barberousse, sur les vertus militaires du roi aveugle Jean de Bohême, tué à la bataille de Crécy, sur la malheureuse issue de l'entreprise de Cola di Rienzo, sur le roi Jean II et les événements qui suivirent la bataille de Poitiers où il fut fait prisonnier (2). Aux *Res memorandæ* il emprunte un portrait du pape Jean XXII, des renseignements sur Clément VI et sur les dispositions à l'égard des lettres du roi Robert de Sicile, du roi Philippe VI de Valois et du roi Jean le Bon (3). De l'*Apologia* ou *Invectiva in Gallum* (on sait aujourd'hui, grâce à M. de Nolhac, que le *Gallus* en question est Jean de Hesdin), Masson extrait un passage sur l'opposition acharnée de saint Bernard à Abélard, et il signale la présence de passages relatifs à Hugues de Saint-Victor, à Pierre Lombard et la mention du Parlement de Paris et du poète Architrenius (4). Masson a lu avec sérénité ce premier chef-d'œuvre de la

---

in *HP.*, t. I, p. 278) ; 360 (Célestin V, cf. *De Vita Solit.*, l. II, sectio III, cap. XVIII, in *HP.*, t. I, p. 267) ; 461 (Charles IV, cf. *De Vita Solit.*, l. II, sectio IV, cap. III, in *HP.*, t. I, p. 269) ; 466-467 (Jean II, cf. *De Vita Solit.*, l. II, sectio IV, cap. II, in *HP.*, t. I, p. 269) ; 436-437 (Iles Fortunées, cf. *De Vita Solit.*, l. II, sectio VI, cap. III, in *HP.*, t. I, p. 277) ; 237-238 (Pierre l'Ermite, cf. *De Vita Solit.*, l. II, sectio IV, cap. I, in *HP.*, t. I, p. 268) ; 486 (Pierre le Cruel, cf. *De Vita Solit.*, l. II, sectio IV, cap. II, in *HP.*, t. I, p. 269).

(1) Cf. *A. F.*, pp. 380 (Boniface VIII, cf. *De otio religiosorum*, l. II, in *HP.*, t. I, p. 314) ; 411 (Charles IV le Bel, cf. *De otio relig.*, l. II, in *HP.*, t. I, pp. 314-315).

(2) Cf. *A. F.*, pp. 265 (destruction de Milan, cf. *De remediis*, l. II, dial. LXIX, in *HP.*, t. I, p. 160) ; 243-244 (Jean de Bohême, cf. *De remediis*, l. II, dial. XCVI, in *HP.*, t. I, p. 188) ; 449 (Cola di Rienzo, cf. *De remediis*, l. I, dial. LXXXIX, in *HP.*, t. I, p. 74) ; 466 (Jean II, cf. *De remediis*, l. I, dial. XXXVII, in *HP.*, t. I, p. 36).

(3) Cf. *A. F.*, pp. 426 (Jean XXII, cf. *Res memorandae*, l. II, cap. V, in *HP.*, t. I, p. 429) ; 435 (Clément VI, cf. *R. mem.*, l. II, cap. I, in *HP.*, t. I, p. 409) ; 434 (Robert de Sicile, cf. *R. mem.*, l. I, cap. II, in *HP.*, t. I, p. 406) ; 456 (Philippe VI, cf. *R. mem.*, l. I, cap. II, in *HP.*, t. I, p. 405) ; 472 (Jean le Bon, cf. *R. mem.*, l. I, cap. II, in *HP.*, t. I, p. 405). Pour les passages sur Clément VI, sur Robert de Sicile, sur Jean le Bon, Masson donne dans les *Annales* une référence erronée en indiquant le livre I au lieu du livre II dans le premier cas, et le livre II au lieu du livre I dans les deux autres.

(4) Cf. *A. F.*, pp. 258 (S. Bernard et Abélard, cf. *Apologia*, in *HP.*, t. II, p. 1074) ; 266 (Hugues de S. Victor et Pierre Lombard, cf. *Apologia*, in *HP.*,

Digitized by Google

littérature gallophobe d'outre-monts qui devait avoir tant d'épigones. Il s'est contenté par exemple de faire remarquer que Pétrarque mentionne Architrenius et le Parlement, sans souligner l'ironie dont ce poète et cette institution sont enveloppés par l'irascible Toscan. Il n'a pu s'empêcher toutefois de venger discrètement son pays en remarquant spirituellement que si l'Italie s'était donné la peine de mettre au jour ces grands génies qui avaient illustré la France, la France, elle, s'était donné la peine de les adopter, de leur conférer richesses, honneurs et dignités comme à Pierre Lombard (1). Et Pétrarque lui-même, *magnum Hetruriæ decus,* laisse-t-il entendre en un autre passage, ne doit-il pas à la France, qui peut à bon droit le revendiquer quelque peu, outre l'hospitalité qu'il en reçut dès son jeune âge, ce qui l'immortalisera dans les siècles, l'amour de Laure? (2).

Ces traités sont pour Masson une mine précieuse de notices historiques où il puise largement. Quelquefois même le futur biographe de Pétrarque indique l'importance qu'ils peuvent avoir comme documents sur Pétrarque lui-même. C'est ainsi que le *De sui ipsius et multorum ignorantia* est signalé uniquement à propos des renseignements qu'il contient sur les rapports de Pétrarque avec le moine gréco-calabrais Barlaam (3).

Des poèmes latins de Pétrarque, Masson, dans les *Annales,* n'en mentionne qu'un, pour mémoire : le *Carmen funebre* ou *Epitaphium* de Robert de Sicile (4), qui présentait pour lui un certain intérêt historique. Mais c'est dans les *Epistolæ* que sa moisson a été vraiment d'une richesse et d'une abondance sans pareilles. Il signale l'importance de la lettre adressée par Pétrarque à l'empereur Charles IV pour l'inviter à descendre en Italie pacifier la péninsule, ainsi que de celle où il félicitait Cola di Rienzo de sa tentative de résurrection romaine (5). Il emprunte à une lettre adressée à Tommaso Caloria de Messine un éloge de l'Université de Paris (6). Dans

---

t. II, p. 1080) ; 405 (Parlement de Paris, cf. *Apologia,* in *HP.*, t. II, p. 1071) ; 311 (Architrenius, cf. *Apologia,* in *HP.*, t. II, pp. 1076 et 1080).

(1) *A. F.*, p. 266: passage sur Pierre Lombard.

(2) *A. F.*, p. 497.

(3) *A. F.*, p. 497.

(4) Cf. *A. F.*, p. 434. Cf. *HP.*, t. III, p. 94.

(5) Cf. *A. F.*, p. 449 (cf. *HP.*, t. I, pp. 531-533: *De pacificanda Italia Exhortatio,* et pp. 535-540: *Ad Nic. Laurentii Trib. P. Q. R. de capessenda libertate hortatoria*).

(6) Cf. *A. F.*, p. 407 (cf. *HP.*, t. III, p. 4, la troisième des *Epistolae consultatoriae: de sumenda atque recepta laurea*).

Digitized by Google

les *Epistolæ familiares* il est allé puiser les renseignements qu'il nous fournit sur les origines siciliennes de la poésie en langue vulgaire d'Italie, sur l'infortuné duc de Calabre André, fils du roi Charles-Humbert de Hongrie et héritier de Robert de Sicile, et sur cette Jeanne d'Arc italienne au petit pied que fut Maria di Pozzuoli (1). Il y fait appel encore au témoignage de Pétrarque à propos de l'intérêt que portait aux lettres le pape Clément VI, de la mort de Laure, de la peste de 1348, et il prend soin d'avertir ses lecteurs que l'attentat d'Anagni s'éclaire d'un jour nouveau si l'on se reporte à ce qu'a raconté Pétrarque de la « cruauté » de Boniface VIII à l'endroit de Stefano Colonna, frère de Sciarra. De même, mentionnant la mort de Robert de Sicile, il rappelle que Pétrarque a écrit sur cet événement une belle lettre à son ami Barbato di Sulmona (2).

Les *Seniles* lui ont fourni des détails biographiques sur Pétrarque, par exemple sur l'ambassade du poète auprès du roi Jean le Bon revenu de captivité, sur les offres que lui fit ce roi pour le retenir en France, sur les démarches qu'il fit auprès d'Urbain V pour le décider à transférer de nouveau en Italie le siège de la papauté et qui triomphèrent des efforts de Charles V et de son ambassadeur pour le retenir en France, sur les relations de Pétrarque avec son maître de grec Barlaam, et le chagrin qu'il éprouva de sa mort (3). Outre leur importance biographique, ces détails, on le voit, ont, pour la plupart, une importance historique générale. Sur le transfert du siège papal d'Avignon à Rome, les *Seniles* ont été la source principale de Masson, qui a insisté en particulier sur la grande valeur

---

(1) Cf. *A. F.*, pp. 313-314 (cf. *HP.*, t. II, p. 567: préface à Socrate) ; 439 (cf. *HP.*, t. II, p. 668: l. VI, ep. VI, à Barbato di Sulmona) ; 507 (cf. *HP.*, t. II, p. 643: l. V, ep. IV, à Giovanni Colonna). Dans ce dernier cas, Masson donne une référence erronée, livre IV au lieu de livre V.

(2) Cf. *A. F.*, pp. 435 (Clément VI, cf. *Famil.*, l. VIII, ep. VI, à l'ermite Bartolomeo, in *HP.*, t. II, p. 697) ; 497 (mort de Laure, cf. *Famil.*, l. VIII, ep. III, à Olimpo, in *HP.*, t. II, p. 692) ; 451 (peste de 1348, cf. *Famil.*, l. VIII, ep. VII, à Socrate, in *HP.*, t. II, p. 698) ; 378 (Boniface VIII, cf. *Famil.*, l. II, ep. III, à Severo, in *HP.*, t. II, pp. 590-593) ; 434 (mort de Robert, cf. *Famil.*, l. V, ep. I, in *HP.*, t. II, p. 639). La référence donnée par Masson livre VI au lieu de livre VIII pour la lettre à l'ermite Bartolomeo est erronée.

(3) Cf. *A. F.*, pp. 469 (ambassade près de Jean le Bon, cf. *Senil.*, l. XVI, ep. II, à Boccace, in *HP.*, t. II, p. 966) ; 472 (offres de Jean le Bon, cf. *Senil.*, l. I, ep. I, à Simonide, in *HP.*, t. II, p. 736) ; 483-484 (démarches auprès d'Urbain V, cf. *Senil.*, l. VII, ep. unique, à Urbain V, in *HP.*, t. II, pp. 811-827, et l. IX, ep. I, à Urbain V, in *HP.*, t. II, p. 847) ; 497 (Pétrarque et Barlaam, cf. *Senil.*, l. XI, ep. IX, à Ugo di San Severino, in *HP.*, t. II, p. 887).

Digitized by Google

de la fameuse lettre unique du livre VII à Urbain V, écrite de Venise, lettre qui est un « véritable traité » et qu'il a recommandée aux « lecteurs studieux », car « elle eut plus d'efficacité que la harangue de l'ambassadeur » de Charles V (1). Il l'a utilisée à plusieurs reprises (2). L'autre lettre à Urbain V, la lettre I du livre IX, contenant les félicitations de Pétrarque au pape revenu momentanément à Rome, est également alléguée par Masson plusieurs fois (3). Et voici, toujours à propos de ce retour, d'autres citations extraites d'une lettre à Boccace et d'une lettre à Francesco Bruni (4). Et c'est d'après une autre lettre de Pétrarque à ce dernier, écrite après la mort d'Urbain V qui était revenu à Avignon, que Masson célébrera les mérites de ce pape (5). Masson emprunte encore aux *Seniles* le témoignage de Pétrarque sur divers autres événements de son temps: l'acquisition de Montpellier par le roi de France, le triste état de la France et de Paris au moment de la captivité du roi Jean, le mariage d'André de Hongrie avec la nièce de Robert, roi de Sicile, la mort tragique d'André de Hongrie, la peste de 1348, la conquête de la Crète par les Vénitiens en 1364 et les grandes fêtes qui eurent lieu à cette occasion à Venise (6). C'est encore dans les *Seniles* que Masson a invité les lecteurs à aller chercher le jugement d'une finesse psychologique si remarquable que portait Frédéric II sur les différences entre le caractère allemand et le caractère italien (7), et que sa longueur l'a empêché d'insérer dans les *Annales*. Ajoutons qu'il a fait remarquer discrètement une erreur de Pétrarque : l'attribu-

---

(1) *A. F.*, pp. 483-484.

(2) *A. F.*, pp. 461 (sur Innocent V), 470 (sur Urbain V), 483-484 (démarches de Pétrarque à Avignon).

(3) *A. F.*, pp. 406 (mention de la rue du Fouarre), 483-484 (récit de l'ambassade française auprès d'Urbain V), 485 (félicitations au pape pour le retour à Rome).

(4) *A. F.*, pp. 484-485. Cf. *Senil.*, l. VIII, ep. VIII, à Boccace, et l. IX, ep. II, à Francesco Bruni, in *HP.*, t. II, pp. 843 et 857.

(5) *A. F.*, p. 488. Cf. *Senil.*, l. XIII, ep. XIII, à Francesco Bruni, in *HP.*, t. II, p. 928.

(6) Cf. *A. F.*, pp. 454 (acquisition de Montpellier, captivité du roi Jean, cf. *Senil.*, l. X, ep. II, à Guido Settimo, in *HP.*, t. II, pp. 868 et 870) ; 450 (mariage d'André de Hongrie et de Jeanne, cf. *Senil.*, l. XIV, ep. V, à Guglielmo Maramauro, in *HP.*, t. II, p. 937) ; 438-439 (mort d'André, cf. *Senil.*, l. X, ep. IV, à Donato le grammairien, in *HP.*, t. II, p. 879) ; 451-452 (peste de 1348, cf. *Senil.*, l. III, ep. I, à Boccace, in *HP.*, t. II, p. 767) ; 471 (conquête de la Crète, cf. *Senil.*, l. IV, ep. II, à Pietro di Bologna, in *HP.*, t. II, p. 782).

(7) *A. F.*, p. 336. Cf. *Senil.*, l. II, ep. I, à Boccace, in *HP.*, t. II, pp. 750-751.

Digitized by Google

tion de la *Vie de Charlemagne* d'Eginhard à Alcuin (Albinus) (1).

Le *Variarum liber* et le *Sine titulo Liber* ont fourni à Masson chacun une lettre. Dans le premier il a recueilli les éléments de l'histoire du doge Marino Faliero, et il a emprunté au second, pour l'insérer dans son ouvrage, un long passage fort violent contre le pape Jean XXII et les ruines que ses guerres avaient accumulées sur l'Italie (2).

On peut voir par cette énumération de sources pétrarquistes combien sont considérables les emprunts faits par Masson à Pétrarque. C'est qu'il considère son témoignage comme celui d'un écrivain de grande autorité. *Scriptor gravis, eruditus, nobilis* (3), sont les termes qui lui servent à le qualifier. Il le proclame même le maître des auteurs graves, *gravium scriptorum primus quod sciam Petrarcha* (4). Son style d'humaniste l'émerveille; personne ne saurait s'exprimer avec plus d'élégance. Fond et forme chez lui satisfont Masson qui le proclame le premier des écrivains de son siècle et se déclare l'admirateur enthousiaste de son talent (5). On sent qu'il a plus de tendresse pour lui que pour Dante. Quand il arrive dans les *Annales* à la date de la mort de Pétrarque, en l'année 1374, comme il avait fait pour Dante, il interrompt son récit et commémore en lui « l'honneur de la Toscane », l'humaniste qui « le premier sut relever les lettres latines ensevelies depuis longtemps sous la barbarie gothique » (6).

Une autre source importante du XIVe siècle italien a été pour Masson la *Chronique* de Giovanni Villani. Des douze livres de cette chronique il a résolument écarté les trois premiers livres légendaires auxquels il n'a fait aucun emprunt. Le livre IV lui a fait connaître la diffusion en Italie de la légende qui prêtait un boucher pour père à Hugues Capet, le surnom de Borgne donné en Italie à

---

(1) *A. F.*, p. 95. Cf. *Senil.*, l. V, ep. IV, à Boccace, in *HP.*, t. II, p. 799.

(2) *A. F.*, pp. 461-462 (Marino Faliero, cf. *Variarum liber*, ep. XVIII, à Guido Settimo, in *HP.*, t. II, p. 995) ; 424-425 (contre Jean XXII, cf. *Sine titulo liber*, ep. XV, à un ami, in *HP.*, t. II, p. 725).

(3) *A. F.*, pp. 257, 265, 411.

(4) *A. F.*, p. 405.

(5) *A. F.*, pp. 336, 360, 435, 438, 488, 507: l'adjectif *elegans* ou l'adverbe *eleganter* au positif, au comparatif et au superlatif sont constamment employés. A la p. 492, Masson écrit: « Petrarcha... cujus ingenium admirari et caeteris illius aetatis scriptoribus opera ejus anteferre soleo ».

(6) *A. F.*, p. 497: « Magnum Hetruriae decus... latine doctissimus... ac primus Latinas litteras Gothica barbarie pridem obrutas erexit ».

Digitized by Google

Philippe-Auguste, et lui a fourni une description des armoiries de Hugues Capet et de Charlemagne qu'il a traduite textuellement dans les *Annales* (1). Du livre V, qui embrasse les événements de l'année 1154 à l'année 1220, il n'a guère mentionné que la descente en Italie de Frédéric Barberousse et la destruction de Milan, en rectifiant d'ailleurs la date donnée par Villani (2). Mais il a fait aux sept derniers livres de cette *Chronique*, qui racontent l'histoire des événements de 1265 à 1348, c'est-à-dire de l'époque de Giovanni Villani, un très grand nombre d'emprunts, au point que le nom du chroniqueur florentin est le plus souvent mentionné, après celui de Pétrarque, dans les *Annales*. Faits de l'histoire d'Italie et faits de l'histoire de France, jugements, anecdotes, menus détails pittoresques tirés de Villani se pressent sous sa plume. Voici le récit légendaire de Romieu de Villeneuve adapté plutôt que traduit en latin, mais où l'on reconnaît sans peine les phrases de l'original (3). Voici les Gibelins de Florence en fête à la nouvelle de la captivité de saint Louis : *ne feciono festa e falò*, dit Villani, et Masson : *plausus festosque ignes dedere* (4). Voici le début de l'éloge de Dante à l'année de sa mort et le résumé de ses pérégrinations, visiblement inspirés d'un passage semblable de messer Giovanni (5). Voici la légende du *grande miracolo ch' avvenne in Parigi del corpo di Cristo*, qui donna lieu à l'édification *di una chiesa che si chiama il Salvatore del Bogliente*, et que Masson a rapportée après Villani, sans doute parce qu'elle illustrait l'origine de sa rue et de son église des Billettes (6). Voici enfin la multitude de renseignements historiques qui sont venus à Masson de Giovanni Villani et dont le nombre est tel qu'il n'est peut-être pas un événement important de la fin du XIIIe et de la première moitié du XIVe siècle à propos duquel le chroniqueur florentin n'ait fourni quelque chose à l'historien des *Annales* (7). Parfois celui-ci se contente de traduire textuellement son inspirateur, et ce n'est pas sans étonnement que l'on voit réapparaître sous le

(1) *A. F.*, pp. 211, 312, 306, 265. — G. Villani: *Cronica*, liv. IV, chap. IV.

(2) *A. F.*, p. 265. — G. Villani: *Cronica*, liv. V, chap. I. Villani dit 1557 au lieu de 1562.

(3) *A. F.*, pp. 332-333. — G. Villani: *Cronica*, liv. VI, chap. XC.

(4) *A. F.*, p. 339. — G. Villani: *Cronica*, liv. VI, chap. XC.

(5) *A. F.*, p. 406. — G. Villani: *Cronica*, liv. VI, chap. XXXVI.

(6) *A. F.*, p. 359. — G. Villani: *Cronica*, liv. VII, chap. CXLIII.

(7) V. *Appendice, Notes additionnelles*, 11: *Emprunts de Masson à la Chronique de G. Villani.*

Digitized by Google

travestissement d'une période latine d'un humanisme un peu compassé et solennel la phrase toscane libre d'allure et sans prétention. Mais à part ce travestissement, la traduction est au fond presque toujours exacte et nous montre que Masson connaissait bien l'italien (1). Il cherche même parfois à rendre la saveur d'archaïsme qu'il trouve dans son modèle. Giovanni Villani avait écrit qu'en souvenir de sa captivité, saint Louis à son retour avait fait frapper une monnaie dont le revers portait une chaîne de prisonnier (*le bove de' prigioni*). Pour rendre ce terme *bove* (ou *boghe*), déjà archaïque au XVIe siècle, Masson est allé chercher dans l'ancienne langue latine, et probablement dans l'*Asinaria* de Plaute, le mot *boiae* qui a la signification de carcan et qui a donné naissance au mot italien (2). Parfois Masson traduit partiellement, raccourcissant les longueurs inévitables de Villani, toujours quelque peu conteur et donnant l'essentiel de son récit (3). D'autres fois enfin, sans s'astreindre le moins du monde à traduire, il résume le sens d'un récit, d'un jugement, d'une opinion de Villani. Il est visible en tout cas que le chroniqueur florentin, véridique autant qu'on pouvait l'être de son temps, bonhomme et sentencieux, lui a plu. A son exemple, Masson a parsemé son récit de sentences et de réflexions morales. Ils en ont tous deux qui se ressemblent singulièrement : *I signori fanno e disfanno le leggi a loro vantaggio,* dit par exemple le Florentin, faisant allusion à un roi de France, et Masson écrit dans une circonstance semblable : *Apud reges nihil tam sanctum est, quod non facile violetur, si utilitatem ostendas* (4). Villani plaît surtout par ses qualités d'historien à Masson qui apprécie fort son témoignage et voit en lui un historien digne de foi (*dignissimus fide scriptor*) (5), surtout pour les événements dont il a été le témoin direct en France et en

(1) Voici un exemple: G. Villani, liv. XII, chap. LXXXVI: « E (il re) fece trarre di San Dionigi la'nsegna d'oro e fiamma la quale per usanza non si trae fuori mai, se non per grandi bisogni e neccessità del re e del reame: la quale è addogata d'oro e di vermiglio ». Masson: *A. F.*, pp. 304-305: « Philippus sextus eduxit e templo divi Dionysii vexillum ex auro et flamma, quod educi inde non solet nisi pro summis Regis regnique necessitatibus, idque ex auro et purpura compositum est ».

(2) G. Villani: *Cronica*, liv. VI, chap. XXXVI. — Masson: *A. F.*, p. 340.

(3) Par exemple dans l'histoire de Romieu de Villeneuve. Masson: *A. F.*, pp. 332-333; G. Villani: *Cronica*, liv. VI, chap. XC.

(4) G. Villani: *Cronica*, liv. XI, chap. CXLIII. — Masson: *A. F.*, p. 201.

(5) *A. F.*, p. 392.

Digitized by Google

Flandre, et le mettant en comparaison avec Froissart, il n'hésite pas à le déclarer supérieur à ce dernier (1).

Masson a connu toute la *Chronique* de Giovanni dont les dix premiers livres avaient paru dès 1537, les deux derniers dès 1554, et dont une édition complète avait été donnée en 1559 (2). Mais il n'a connu, lorsqu'il écrivait les *Annales*, qu'une faible partie de la continuation de cette *Chronique* par Matteo Villani, à savoir quatre livres. Arrivé à l'année 1355, il écrit : « C'est à cette année que s'arrête le quatrième livre de Matteo Villani. Le cinquième et les suivants gisent encore dans quelque bibliothèque d'Italie » (3). Cette phrase nous prouve que Masson n'a eu entre les mains, à ce moment, que les quatre premiers livres, seuls publiés dans la première édition de Matteo Villani parue à Florence en 1554 (4). Malgré la prétention de Matteo de continuer la *Chronique* de Giovanni, son œuvre est très différente : la *Chronique* est plus locale et plus italienne qu'universelle. Aussi Masson ne lui a-t-il fait que quelques emprunts insignifiants (5).

---

(1) *A. F.*, p. 374 (à propos de la bataille de Courtrai) : « Describitur elegantissime a Villaneo historico cui nos plurimum de Gallicis rebus sui temporis credimus, quia diu in Gallia vixit ». P. 375 : « Cum haec gererentur Villaneus in Flandria erat, itaque ei de rebus flandricis ad hunc modum scribenti plurimum credimus ». P. 347, parlant du règne de Philippe III, Masson déclare que les deux meilleurs historiens de ce règne sont G. Villani et G. de Nangis. P. 420 (à propos de la bataille de Cassel) : « ex lib. X Villanei illius aetatis historici qui diligentius quam Frossartes de Cassellensi conflictu scripsit ». P. 432 (après avoir invoqué les témoignages de Villani et de Froissart) : « Ego potissimum Villaneo credo qui sui temporis historiam diligentissime scriptam reliquit ».

(2) *a*) Venezia, Zanetti, in-f° ; *b*) Firenze, Torrentino, in-8° ; *c*) Venezia, Nic. Bevilacqua, ad istanzia de' Giunti di Firenze, in-4°.

(3) *A. F.*, p. 460.

(4) Cf. Brunet : *Man. du libr.*, 5e éd., t. V, col. 1225-1226. Des éditions successives (1562, Venezia, ad istanzia dei Giunti, in-4° ; 1577, Florence, in-4°) complétèrent la chronique de Matteo (Cf. Brunet, *ibidem*). Masson a ignoré alors l'éd. de 1562 et celle de 1577, qu'il ne connut que plus tard.

(5) Ils concernent : la vente des droits de la reine Jeanne de Naples sur Avignon au pape (*A. F.*, p. 453 ; Matteo Villani, liv. I, chap. XVIII) ; la vente de Montpellier au roi de France par le roi de Majorque (*A. F.*, p. 454 ; Matteo Villani, liv. I, chap. XXVIII) ; les luttes entre la France et l'Angleterre pour le comté de Guines (*A. F.*, p. 457 ; Matteo Villani, liv. III, chap. XXIII) ; la mort du pape Clément VI (*A. F.*, p. 458 ; Matteo Villani, liv. III, chap. XLIII) ; la conjuration de Charles le Mauvais, roi de Navarre, contre le roi Jean le Bon (*A. F.*, p. 459 ; Matteo Villani, liv. III, chap. XCV).

Digitized by Google

Parmi les auteurs italiens du XIVe siècle dont Masson a encore fait usage, il faut citer le juriste pérugin, Baldo, dont les commentaires juridiques écrits en latin et bien des fois édités au XVIe siècle, même en France (1), lui ont fourni des arguments contre les prétentions d'Edouard III à la couronne de France et des détails sur le conclave où fut élu le pape Urbain VI (2). Il faut citer aussi sainte Catherine de Sienne dont les lettres avaient été imprimées dès 1492 à Bologne (3). Il signale douze lettres de celles qui sont adressées au pape Grégoire XI, celles qui sont adressées au pape Urbain VI et celles qu'elle écrivit en faveur de ce dernier contre l'antipape Clément, au roi de France Charles V et au roi Louis Ier de Hongrie (4). Il analyse brièvement le contenu de certaines de ces lettres (5) et ne tarit pas d'éloges sur la sainteté, sur l'éloquence et le style de la sainte siennoise. « Le discours coulait de ses lèvres, dit-il, plus doux que le miel », et à propos de la lettre écrite par la sainte le 6 mai 1379 à Charles V, il proclame « qu'aucun homme de ce temps, pas même Pétrarque, n'aurait pu concevoir ou écrire quelque chose de plus grave et de plus beau » (6). Les lettres de Catherine resteront une des lectures de prédilection de Masson et nous le verrons apprécier plus à fond son œuvre neuf ans plus tard dans le *De Episcopis Urbis*, souhaiter la diffusion de ses lettres et n'être sans doute pas étranger au dessein que formera son frère Jean Masson d'en entreprendre une traduction française.

A partir de la fin du XIVe siècle et jusqu'au milieu du XVIe, époque

---

(1) Cf. Baudrier: *Bibliogr. lyonnaise*, t. I, pp. 35-36.

(2) *A. F.*, pp. 416 et 491.

(3) Au XVIe siècle des éditions en avaient été données à Venise en 1500, en 1548, en 1562 (Cf. *Le lettere di S. Caterina da Siena*, éd. Tommaseo-Misciatelli, 3e éd., t. I, pp. XLI-XLII).

(4) Masson a connu les 14 lettres adressées à Grégoire (Cf. *D. E. U.*, f. 304 verso), mais ici il n'a voulu mentionner que celles qui ont trait plus ou moins directement au transfert du siège papal d'Avignon à Rome et aux effets qu'en attendait Catherine. Cf. *A. F.*, pp. 490, 492, 494-495.

(5) En particulier des lettres CCXXXI et CCXXIX de l'éd. Tommaseo-Misciatelli, *Lettere*, 3e éd., t. III, pp. 376-379, et t. IV, pp. 34-41.

(6) *A. F.*, pp. 490 et 492. Voici le dernier passage: « Qua (epistola) nihil gravius, nihil elegantius, aut concipi animo aut scribi ab ullo illius temporis viro certe potuisset, ne Petrarcha quidem, excepto ». La lettre à laquelle Masson fait allusion se trouve dans l'éd. Tommaseo-Misciatelli, 3e éd., t. V, pp. 225-233 (lettre CCCL). Masson trouve aussi belle la lettre au roi de Hongrie qui se trouve dans le même tome, même édition, pp. 272-281 (lettre CCCLVII).

Digitized by Google

où se terminent les *Annales*, à l'avènement de Henri II, ce sont surtout les humanistes italiens, tous plus ou moins épris d'histoire, qui fourniront à Masson la documentation la plus importante. Leonardo Bruni d'Arezzo, dont il a lu les *Epistolæ* en huit livres publiées dès 1472, l'a renseigné sur les luttes de la papauté de son temps (1). De Poggio Bracciolini il a cité à deux reprises le dialogue *De miseria humanæ conditionis* pour lui emprunter son témoignage sur le triste état de la France après la folie de Charles VI; il a décrit, d'après la fameuse lettre à Bruni, le stoïcisme avec lequel Jérôme de Prague, disciple de Jean Hus, supporta le supplice, et il a mentionné l'*Oratio* ou *Invective contre l'antipape Félix V* (Amédée VIII de Savoie) (2). Il a utilisé également les *Epistolæ* de Francesco Filelfo à propos du règne de Charles VII (3), celles d'Enea Silvio Piccolomini (4) et le recueil important pour notre histoire des lettres de Giacomo Ammanati Piccolomini, cardinal de Pavié, disciple et protégé d'Enea Silvio (5). Il n'est pas jusqu'aux traités moraux de Pontano où Masson ne soit allé glaner de menus faits. Un long passage du *De immanitate* lui sert à illustrer la lutte de Louis XI et de Charles le Téméraire

---

(1) *A. F.*, p. 502: « Leonardi Aretini eloquentis viri epistolarum libri octo argumentum aliud ferme non habent ». Masson cite à la même page un fragment d'une lettre de Bruni à Poggio Bracciolini.

(2) Cf. *A. F.*, pp. 501, 502, 503, 509. — Les éditions des œuvres de Poggio furent très nombreuses au XVIe siècle. Citons en particulier l'édition des *Opera* de Strasbourg, 1510, in-f°, publiée par Thomas Aucuparius, chez Jean Knoblouch, et dédiée à Sébastien Brandt; *ibidem*, l'édition de 1513, in-f°, augmentée, et l'éd. de Bâle, 1538, in-f°, chez Henricpetri. Toutes les œuvres de Poggio mentionnées dans les *Annales* figurent dans l'édition de Bâle.

(3) Cf. *A. F.*, p. 508. — Les *Epistolae* de Filelfo avaient eu, aux XVe et XVIe siècles, un grand nombre d'éditions (Brescia, 1485, in-4°; Venise, 1488, in-f°; 1498, in-4°; 1502; 1507, in-f°; Bâle, 1500, in-4°; Strasbourg, 1511, in-4°, etc.)

(4) Cf. *A. F.*, pp. 507, 510 (*Epistola* 87, à propos d'Eugène IV). Masson mentionne Enea Silvio Piccolomini parmi les écrivains étrangers qui ont parlé de Jeanne d'Arc (p. 507). Du grand humaniste devenu pape sous le nom de Pie II, Masson cite la correspondance avec Louis XI au sujet de la Pragmatique Sanction (p. 513). Les œuvres d'Enea Silvio eurent, aux XVe et XVIe siècles, d'innombrables éditions. Citons en particulier les éditions de Bâle des *Opera*, in-f°, 1551 et 1571.

(5) Masson tire des renseignements précieux, spécialement dans les chapitres sur Charles VII et Louis XI, des *Epistolae* de Giacomo Ammanati Piccolomini, publiées en 1506, à Milan, in-4°. Il cite en particulier les *Epistolae ad Franciscum Gonzagam, ad Franciscum Spinulam, ad Franciscum Toletanum, ad Sabaudium* (Cf. *A. F.*, pp. 509, 511, 513-514, 517, 519, 521).

Digitized by Google

raire, un autre du livre II du *De fortuna* lui fournit l'occasion de signaler, à propos de la libération du futur Louis XII de sa captivité dans la tour de Bourges, *aliquid memorabile quod nostrates historici præteriere.* Des emprunts au *De prudentia,* au *De magnanimitate,* au *De Sermone* éclairent les personnalités de Charles VIII et de Louis XII (1). A propos du règne de ces deux rois, Bembo est mis à contribution par Masson comme secrétaire de Léon X et comme historien de la République de Venise (2).

A côté de ces humanistes de premier rang d'autres de moindre valeur littéraire, les polygraphes tels que Raffaello Maffei de Volterra dit Raffaello Volaterrano (1451-1522), auteur de *Commentarii urbani* en 38 livres, sorte de gigantesque encyclopédie du savoir humain d'alors, et Battista Fregoso (mort après 1509), ancien doge de Gênes réfugié en France et auteur d'un recueil de *Dits et Faits mémorables* écrit en italien, mais dont on ne connaît que la traduction latine faite par Camillo Ghilini, figurent dans les *Annales* de Masson (3). Comme perdus au milieu de tout ce monde du pur humanisme italien, nous voyons pourtant apparaître, parmi les auteurs du XVe et du XVIe siècle allégués par Masson, quelques historiens

---

(1) Cf. *A. F.*, pp. 517-519, 523-524, 526-527. Une édition des œuvres de Pontano avait paru, à Naples, de 1505 à 1512, en 6 vol. in-f°. Une édition des *Opera*, plus complète, avait été donnée à Bâle, en 4 vol. in-8°, 1556.

(2) Cf. *A. F.*, pp. 526, 530, 531. Les éditions des *Epistolae* de Bembo ont été fort nombreuses au XVIe siècle (Cf. *Catal. imprimés Bibl. nat.*, t. X, col. 605 et suiv.) même en France, et du vivant de Bembo. C'est ainsi que, dès 1540, Thibauld Payen publiait à Lyon, in-8°, *Petri Bembi Epistolarum Leonis decimi... nomine scriptarum Libri XVI*, etc.... (Cf. Baudrier: *Bibliogr. lyonn.*, t. IV, p. 223). Une édition complète des *Epistolae* de Bembo avait paru à Bâle, in-8°, en 1567. De l'*Historia Veneta* ou *Rerum Venetarum Historia* en 12 livres, à laquelle Masson fait allusion, p. 526, deux des éditions les plus connues sont celles de Venise, 1551, in-f°, et de Bâle, 1567, in-8°.

(3) Ces deux recueils précieux comme magasins de faits et de connaissances, mais manquant d'esprit critique, ont été fort utiles aux historiens et ont eu un succès européen au XVIe siècle. Les *Commentarii* de Volaterrano eurent des éditions nombreuses, entre autres: Paris, 1526; Bâle, 1530, 1544; Lyon, 1552, in-f°, etc... Il en fut de même pour les *Dicta factaque memorabilia* de Fregoso (Milan, 1509, in-f°; Anvers, Bâle, 1515, in-f°, etc...). Au XVIIe siècle on imprimait encore Volaterrano et Fregoso. Dans les *Annales*, Masson ne cite Volaterrano que pour lui emprunter son explication des raisons de la gallophobie de Dante (p. 211), et Fregoso n'est cité que deux fois à propos de Jeanne d'Arc et de Louis XI (pp. 507 et 521). Masson, dans d'autres œuvres (*D. E. U.*, en particulier), les utilisera sur une plus grande échelle et ne dissimulera pas son admiration pour l'étendue des connaissances de Volaterrano.

Digitized by Google

d'inégale valeur. C'est d'abord saint Antonin de Florence qui, grâce à sa *Chronique* latine, mérite de figurer dans les *Annales* parmi les historiens étrangers de Jeanne d'Arc (1), c'est Paolo Emilio dédaigneusement cité dans le chapitre sur Charlemagne (2), puis dans un rang plus honorable : l'historien milanais Bernardino Corio, qui écrivit en italien à la demande de Ludovic le More l'histoire de sa ville des origines à 1499 (3), et auquel Masson renvoie le lecteur à propos de Jeanne d'Arc et de la conquête de l'Italie par Charles VIII, non sans lui avoir emprunté auparavant des détails sur les relations sous Charles VI de Jean Galéas Visconti avec la cour de France, après le mariage de sa fille Valentine de Milan avec le duc d'Orléans (4); le Florentin Guichardin qui renseigne Masson surtout sur les guerres de Louis XII, la bataille de Ravenne et la lutte entre Charles-Quint et François Ier (5); enfin le comasque Paul Jove, dont les *Historiæ sui temporis* ont été de quelque utilité à Masson pour la même période et les mêmes événements (6).

V

Les *Annales*, parues chez Nicolas Chesneau, in-4°, en 1577 et 1578, eurent en 1578 une édition in-8°, dont l'impression fut achevée le 8 février (7), et obtinrent un succès assez vif. Le ton fier de la dédicace au roi dut frapper les contemporains. En bon humaniste,

---

(1) *Historiarum opus trium partium historialium, seu Chronica libri XXIV* (éd. principales: Venise, 1480; Nuremberg, 1484; Bâle, 1491; Lyon, 1517). Cf. *A. F.*, p. 507.

(2) *A. F.*, p. 107.

(3) *Corii Historia mediolanensis*. Milan, 1503, in-f° (malgré le titre latin l'œuvre est écrite en italien). Une édition in-4° fut publiée à Venise, en 1554, sous le titre: *Historia di Milano*. Une édition moderne a été publiée à Milan, 3 vol., 1855-1857, par E. de Magri.

(4) *A. F.*, pp. 498, 507, 526.

(5) *A. F.*, pp. 526, 530, 537.

(6) *A. F.*, pp. 526, 530, 537.

(7) L'édition portant la date de 1577 et celle portant la date de 1578, in-4°, sont un seul et même tirage. Il n'y a que la page du titre qui a été l'objet d'une modification de la date. A la fin on lit, tant dans l'une que dans l'autre: Excudebat Henricus Thierry pridie Cal. Decemb. anno salutis MD.LXXVII. L'édition in-8° de 1578 est en plus petits caractères et la plupart des erreurs typographiques ayant été corrigées, elle ne porte pas l'erratum des deux éditions in-4°.

Digitized by Google

Masson y saluait Henri III avec un laconisme tout romain : « A Henri III, roi de France et de Pologne, Papire Masson, salut. » Il déclarait son but : relater des faits établis sans forger d'incertaines hypothèses et dans un style volontairement concis. Il terminait en souhaitant que le monarque, qui consacrait une partie de son temps aux lettres, trouvât l'œuvre agréable, et lui rappelait que si les *Annales* avaient pu en quatre ans être menées à bien, c'était grâce à Cheverny, « témoin des labeurs » de l'écrivain, et à sa libéralité qui avait mis à la disposition de Masson toutes les ressources de sa bibliothèque.

Ce qui fit le succès des *Annales* fut la nouveauté de leur méthode historique et l'abondance des sources jusqu'alors insoupçonnées (1). Les contemporains de Masson ne lui ont pas ménagé leur admiration pour ses *Annales*, dont le rayonnement s'est exercé même hors des frontières de France dès leur apparition. La Croix du Maine, en 1584, proclame leur auteur un « homme très docte, grand orateur et historien, et des mieux versez en l'histoire antique et moderne », du reste « grand rechercheur de l'antiquité » (2). En avril 1585, un religieux érudit de l'ordre des Blancs-Manteaux ou Guillemites, le P. Samson Hay, qui s'occupait de recherches sur les origines de l'ordre et sur la vie de saint Guillaume duc d'Aquitaine, manifeste à Masson, dont les *Annales* lui ont été d'un grand secours, son opinion sur cette œuvre où il voit briller comme « trois gemmes précieuses : science, concision et vérité » (3). En août 1586, Cujas écrit

---

(1) Au même moment paraissait, il est vrai (1577), à Rouen, in-f°, un ouvrage posthume de Jean du Tillet, sieur de la Buissière: *Les mémoires et recherches touchant plusieurs choses mémorables pour l'intelligence de l'Etat et les affaires de France*, où le même retour aux sources était préconisé, mais d'une façon moins suivie que dans les *Annales* de Masson, et avec plus d'attaches avec les préjugés populaires (Cf. Aug. Thierry: *Notes sur quatorze historiens, op. cit.*, pp. 584-587). Ce n'est qu'en 1579, avec l'apparition des *Antiquitez gauloises et françoises* de Claude Fauchet, près de deux ans après la publication des *Annales*, que nous trouverons un historien qui se réclame franchement des mêmes principes que Masson et qui se sert, suivant son expression, pour ses recherches de « plus de 2.000 volumes et escrits à la main » (Cf. sur Cl. Fauchet, Aug. Thierry: *Notes sur quatorze historiens, op. cit.*, pp. 580-584).

(2) La Croix du Maine: *Bibliothèque*, pp. 368-369.

(3) Fragment de lettre conservé par Billet de Fanière dans ses *Testimonia authorum qui de Papyrio loquuntur honorifice* (*Ms. fr. 24519* de la Bibliothèque nationale, f. 308 verso): « Frater Sanson Hayus Lutetiae apud Albos Mantellos 3 cal. Maii 1585. Papirio Massono viro doctissimo ac historiae clarissimo Dno suo clementissimo: Ex Annalibus tuis quas doctrina brevitate et veritate

Digitized by Google

de Bourges à Masson qu'il est « du nombre de ceux qui louent et admirent » ses « livres des roys de France », le félicitant d'y avoir « montrez plusieurs choses non encore divulguées ny cogneües par aucun de ce temps et indiqué ausy par ce moyen plusieurs auteurs que nous ne sçavions point » (1). Le jurisconsulte tourangeau Antoine Mornac, avocat au Parlement de Paris, évoque, sans doute peu après la publication des *Annales*, Masson « faisant surgir des ténèbres sous le tranquille effort de sa plume les rois de France » et l'appelle « l'illustre ornement de sa patrie » (2), en attendant de lui consacrer plus tard, dans ses *Feriæ forenses*, un bref éloge où il célébrera la vie retirée de l'érudit et l'étendue de son talent qui lui a permis de transmettre à la postérité une quantité de matériaux historiques ignorés jusqu'à lui (3). Alphonse del Bene reconnaît à l'auteur des *Annales* le double mérite « d'avoir ressuscité l'histoire de France qui était pour ainsi dire morte » et d'avoir écrit en un « élégant style latin » (4). Notons en passant que cet Italien assimilé,

---

tanquam tribus pretiosissimis gemmis exornasti... ». — Le P. Samson Hay a écrit un ouvrage *De Veritate Vitae et Ordinis D. Guilielmi quondam Aquitanorum et Pictonum principis*, in-8°, s. l. n. d. (mais imprimé en 1588), où il fait à diverses reprises l'éloge de Masson comme historien, notamment pp. 9 et 68. A la p. 9 de cet ouvrage, Samson Hay range P. Masson parmi les « antiquitatis investigatores diligentissimi », et il dit de lui: « Masson, quem semper honoris causa propter innumeras animi dotes et doctrinae copiam atque judicium ad amussim et perpendiculum elaboratum nominare soleo » (Cf. Bibl. nat., *Rés. Ln*[27] *9324*).

(1) Cf. *Ms. fr. 24519* de la Bibl. nat., f. 309 recto. Voir cette lettre, datée de Bourges, 26 août 1586, dans notre *Appendice, Pièces*, III.

(2) Fragment conservé par Billet de Fanière (*Testimonia authorum...*), *Ms. fr. 24519* de la Bibl. nat., f. 307 verso: « Tu qui deducis ab umbris tranquillo calami francos molimine reges, ornamentum ingens patriae, Massone, etc. ».

(3) *Feriae forenses et Elogia illustrium Togatorum Galliae ab anno 1500*, Paris, 1619, in-8°, p. 73. Mornac célèbre dans la même pièce latine Jean Bacquet, avocat parisien et jurisconsulte, mort en 1597, et P. Masson :

Quasi latuere apud suam Lutetiam
Vitalibus donec fruisci auris datum est:
Tamen hic ad arcana varia rei Gallicae
Ille patrimonia ad recondita Principum
Ingenii opes, immensum et ignotum penum
Calamo sagaci prodidere posteris.

(4) A. del Bene: *De Regno Burgundiae Transiuranae*, Lyon, 1602, p. 24: « historiam Gallicam intermortuam Latinis et elegantibus verbis scriptam ab inferis excitavit ».

Digitized by Google

fils de Bartolomeo del Bene et d'une Bonaccorsi, félicite curieusement Masson d'avoir montré, dans les *Annales*, que la haine avait été l'inspiratrice de Dante dans son jugement sur Hugues Capet (1). L'historien lyonnais Claude de Rubys, « ancien compaignon d'estude » d'Alphonse del Bene, dans son *Histoire Véritable de la Ville de Lyon*, fait appel fréquemment aux *Annales* du « docte Masson », et sans doute s'inspire-t-il de lui lorsqu'il reproche en termes véhéments à Dante d'avoir essayé de déshonorer l'ancêtre de nos rois (2). Jean Savaron, non content d'utiliser les *Annales* dans plusieurs de ses œuvres (3), proclame leur auteur, son ami Masson, « un homme

---

(1) *Ibidem*, p. 130. Déjà Alph. del Bene, dans son traité *De Gente, ac familiae Hugonis Capeti origine, iustoque progressu ad dignitatem regiam*, Lyon, 1595, in-8°, p. 65, s'était élevé contre ceux qui attaquaient la mémoire de Hugues Capet. Dans le *De Regno Burgundiae* le passage est beaucoup plus violent. Dante est traité par del Bene de « menteur » et de « malveillant »: « Nec satis mirari possum audaciam ceu potius ignorantiam Pingonii recentis scriptoris [il s'agit de Philibert Pingon, gentilhomme savoyard, et de son ouvrage, *Inclytorum Saxoniae Sabaudiaeque Principum arbor gentilitia*, publié à Turin, in-f°, 1581, chez les héritiers de Nicola Bevilacqua], qui ex sententia Dantis Poetae Florentini ausus est dicere Hugonem Capetum Lanii fuisse filium, quod longe a veritate alienum est... Poeta ille Florentinus odio Caroli Valesii qui eum exilio mulctaverat, ut probe admonuit Massonius, suis fabulis hoc mendacium inseruit. Sed desinamus mirari, fabularum enim scriptor mendacem et malevolum poetam secutus est ». — Ce patriotisme « français » ombrageux des Italiens établis en France au siècle même de l'italianisme est loin d'être une chose rare. Lorsque Henri III, au retour de Pologne, cédant aux instances de sa tante, livra au duc de Savoie les territoires d'au delà des monts (Pignerol, Pérouse, Savillan), ce furent les Italiens de France qui protestèrent le plus énergiquement contre cette cession. Comme l'a écrit J.-H. Mariéjol (t. VI de l'*Histoire de France* de Lavisse, p. 161), « ils montrèrent en cette circonstance plus de souci des intérêts de la couronne que le roi ». Dans l'ensemble, les Italiens de France, au XVIe siècle, s'assimilèrent spontanément et complètement avec la même rapidité que de notre temps, par exemple un Gambetta et un Savorgnan de Brazza.

(2) Cf. Cl. de Rubys: *Hist. véritable de la ville de Lyon*, Lyon, Nugo, 1604, in-f°, pp. 237, 247, 254-255. Le passage contre Dante est curieux, et il a échappé aux recherches de M. Farinelli: « Reste donc, dit-il à propos de Hugues Capet, de le vendicquer de l'iniure que luy ont voulu faire les Italiens, et mesmes ce meschant poëte Florentin, le Dante, qui l'a introduit en ses chants du Purgatoire, parlant en ceste façon: (suit la citation de Dante). Pouvoit ce charlatan et menteur impudent faire plus grand iniure à nos Roys que les faire comme nous voyons qu'il faict en ce lieu, sortir de la race d'un bouchier, mais ceux qui ont feuilletée l'histoire de Florence, iugeront assez, que ce qu'il en dict comme dict l'Arioste: Dice per ira e non per quel che sente » (pp. 254-255).

(3) Cf. Savaron: *Caii Solii Apollinaris Sidonii Opera*, 2e éd., 1609, 1re par-

Digitized by Google

érudit, d'une probité antique, qui sait revêtir d'un style antique les anciennes comme les nouvelles histoires » (1). Enfin le P. Jacques du Breul, dans son recueil du *Théâtre des Antiquitez de Paris*, n'a pas manqué d'insérer des témoignages ou des documents extraits des *Annales* de son « intime et singulier amy » Masson, dont il n'omet pas de signaler au pieux lecteur le tombeau (2).

L'accueil fait aux *Annales* de Masson par ses contemporains à l'étranger n'a pas été moins favorable. L'Italie, l'Espagne, les Flandres, l'Allemagne, la Bohême ont salué l'œuvre nouvelle.

En Italie, Baronius est le premier à signaler l'importance de l'œuvre historique de Masson. Dans son *Martyrologium romanum*, dont la première édition est de 1585, il déclare que « Papire Masson a tout récemment traité des événements de l'histoire de France avec plus de concision, mais aussi avec plus de diligence que tous les autres historiens », et il le loue « d'avoir recueilli avec un soin minutieux des renseignements que ses prédécesseurs avaient négligés » (3). Dans les *Annales ecclesiastici*, publiées à Rome de 1588 à 1593, il s'appuie à plusieurs reprises sur le témoignage des *Annales* de Masson, « vir disertus », notamment à propos du pape Pélage. Il adopte entièrement son point de vue au sujet de la non-authenticité de la chronique de Turpin et signale que c'est à lui que l'on doit les premiers renseignements un peu abondants sur les actes du couronnement de Charles le Chauve, édités depuis par Pierre Pithou (4). Les paroles élogieuses de Baronius touchèrent profondément Papire Masson qui en remercia l'annaliste pontifical par une

---

tie, p. 105; 2e partie, p. 182 (la 1re éd. est de 1599); *Les Origines de Clairmont*, 1607, pp. 59, 68, 208.

(1) Savaron: *Caii Solii Apollinaris Sidonii Opera*, 2e éd., 2e partie, p. 182: « vide... nostrum Massonem virum antiquae probitatis et eruditionis qui veteres et novas historias antiquo stylo condit ».

(2) J. du Breul: *Théâtre des Antiquitez de Paris*, éd. de 1639, in-4° (la 1re éd. est de 1612), liv. II, pp. 446-448; liv. III, pp. 652, 728-732; liv. IV, p. 888.

(3) Baronius: *Martyrologium Romanum*, éd. de Paris, 1613, in-f°, p. 167, note *f*, à propos de S. Sigismond, roi de Bourgogne: « De quo... novissime... Papirius Masso, qui etsi brevius, diligentius tamen caeteris (mea sententia) res Francorum conscripsit »; p. 330, note *c*, à propos de S. Louis: « Ejus... res gestas scripsit... novissimè Papyrius Masson, qui ea quae caeteris erant praetermissa summa industria collegit ».

(4) Baronius: *Annales ecclesiastici*, éd. Plantin, Anvers, t. VII (1598), p. 465; t. X (1603), pp. 174, 513.

Digitized by Google

lettre écrite de Lyon au début de juillet 1591 (1). Baronius lui répondit par une lettre dont un fragment nous a été conservé dans les notes de Billet de Fanière. Dans cette réponse datée de Rome, 4 août 1591, Baronius écrivait : « Je ne mérite point de reconnaissance pour avoir loué vos écrits sur l'histoire de France : les grandes choses méritent elles-mêmes leur récompense et doivent l'arracher envers et contre tous. Tous les érudits qui sont ici, comme moi-même, devons vous remercier infiniment de l'aide précieuse que vos ouvrages ont apportée à nos *Annales* » (2). Quelques années plus tard, le Jésuite mantouan Antonio Possevino consacrait à la première publication historique de Masson plusieurs pages importantes dans la deuxième édition de sa *Bibliotheca selecta* (3). Il lui fait tout d'abord une place à part parmi les historiens de son temps, la première parmi ceux qui ont écrit de l'histoire de France, comme Barnabé Brisson occupe la première parmi ceux qui ont écrit de l'histoire de l'ancienne Perse, et Juan Mariana la première parmi ceux qui ont écrit de l'histoire d'Espagne, et il loue la sûreté de son jugement et la pureté de son style (peracre judicium et scriptio casta) (4). Un peu plus loin il renchérit encore et proclame que « dans les *Annales* Masson égale, s'il ne les dépasse, non seulement les autres historiens contemporains, mais encore ceux de l'anti-

(1) Cette lettre, reproduite dans notre étude sur *Les relations de Baronius et de Papire Masson*, a été publiée dans les *Venerabilis Caesaris Baronii Epistolae et opuscula*, Rome, 1759-1770, 3 vol. in-4°, au t. II, Ep. CXXXIX, pp. 68-69. Elle est datée du début de juillet, sans indication d'année. L'éditeur des *Epistolae*, Raimondo Alberici, a cru à tort qu'elle était de 1601, n'ayant pas connu la réponse qu'y fit Baronius le 4 août 1591, et qui nous permet de la replacer à sa vraie date (Cf. notre étude: *Les relations de Baronius et de Papire Masson*, pp. 4-7).

(2) *Ms. fr. 24519* de la Bibl. nat., f. 310 recto. (Une autre copie du même fragment se trouve dans le *Ms. fr. 22861*, f. 73 recto.) Ex epistola Caesaris Baronii nondum cardinalis pridie Non. Aug. 1591: « Nihil est, vir praestantissime, ut eo nomine aliquid mihi debeas quod tua de rebus francorum scripta laudarim, cum majora ipsa sibi praemium exigant et ab invito licet extorqueant, ut ex hac parte eruditi omnes, tum ego plurimas tibi gratias agamus dum hisce tuis lucubrationibus haud leve annalibus nostris attuleris adjumentum ». La lettre d'où ce fragment est tiré ne figure point dans les *Epistolae* de Baronius, publiées à Rome en 2 vol. in-4°, 1759.

(3) *Antonii Possevini Mantuani societatis Jesu Bibliotheca selecta de ratione studiorum...*, Venetiis, MDCIII, apud Altobellum Salicatium. 2 vol. in-f°. — La 1re édition parue à Rome, en 1593, ne mentionne pas P. Masson.

(4) Possevino: *Bibliotheca selecta*, éd. cit., t. II, l. XVI, sectio III, cap. I., p. 393.

Digitized by Google

quité » (1). Il insiste sur la richesse et la solidité de la documentation historique de Masson et dresse d'après les *Annales* la liste des sources manuscrites mises à profit par l'auteur (2).

En Espagne, l'historien cordouan Ambrosio de Morales, nommé en 1570 historiographe de Philippe II et chargé de continuer l'histoire de son pays commencée par d'Ocampo, arrivé au livre XIII, chapitre 23, de sa *Coronica general de España*, allègue les *Annales* à propos de la bataille de Roncevaux, signale la critique de Masson à propos du faux Turpin, et couvre d'éloges la sûreté de documentation de l'érudit français (3). Au chapitre 48 du même livre, à propos des mêmes événements, Morales célèbre la « diligencia » et les « testimonios fidedignos » de Masson, et relatant ce que l' « historiador frances » a rapporté de l'origine des douze pairs, il le loue d'avoir « escrito con grande averiguacion... rebolviendo para esto muchos papeles y memorias antiguas » (4). Enfin tout le chapitre 49 du même livre, intitulé : *La verdad de algunas anteguidades de Francia comunemente mal entendidas*, est tiré des *Annales* par Morales qui se félicite en terminant d'avoir pu donner aux matières dont il traite « toda la luz y buena averiguacion con que aquel autor (Masson) las tratò » (5).

Les humanistes et les érudits des Flandres ne ménagèrent pas leurs éloges à Masson. L'un d'eux, le jurisconsulte et philologue

---

(1) *Ibidem*, t. II, l. XVI, sectio V, cap. XV, p. 418: « Annales Francorum Papirii Massoni Latine conscripti eiusmodi sunt, ut non solum alios nostri, sed et antiqui temporis historicos aequent, ne dicam, et superent ».

(2) *Ibidem*, t. II, l. XVI, sectio V, cap. XVI, pp. 427-428: « Quoniam vero idem Papyrius in conficiendis annalibus Galliae Regum variis et antiquis et mss. codicibus usus est ad solidam Historiae suae narrationem, idcircò quinam, et ubi extent, eos huc adiicere operae pretium duximus ». Suit la liste d'ailleurs incomplète de ces sources.

(3) Morales: *Los cinco libros postreros de la Coronica general de España*, Cerdova, 1586, in-f°, l. XIII, cap. XXIII, ff. 38-39: « Papirio Massono Frances ha escritto en nuestros dias las cosas de Francia con mucha diligencia aviendo descubierto muchos buenos papeles y otras grandes ayudas para la certificación de lo que escrive. El tambien llegando a contar esta jornada se quexa de las fabulas y nunca oydas ficciones, con que de muy antiguo esta centado todo esto, aviendose atribuydo alla este fabuloso libro al Arçobispo Turpino, a quien el llama Tilpino. Nosotros tambien los Españoles de aquel libro parece lo tomamos, y assi no tenemos tanta culpa, pues no fuymos los inventores. Entre las otras cosas se atribuye alli toda la traycion al Conde Galalon, q. biviò muchos años despues desto, y no fue Conde, sino obispo ».

(4) *Ibidem*, l. XIII, cap. XLVIII, f. 80.

(5) *Ibidem*, l. XIII, cap. XLIX, ff. 80-81.

Digitized by Google

Hubert van Gifen, alors professeur de droit à Strasbourg où il enseignait depuis 1572, lui écrit à la date du 15 février 1580, après avoir lu les *Annales*, que cette lecture lui a fait désirer son amitié, et il le félicite d'avoir su, tout en révélant des choses peu connues, s'attacher à établir la simple vérité (1). Le juriste flamand Henri Uwenus, ami de Juste Lipse, fait ses délices des *Annales* de Masson dès leur publication. Trente ans plus tard, devenu une des lumières juridiques de son pays et conseiller à la cour suprême de Malines, il évoquera dans des lettres adressées à son fils Georges, alors à Paris, et à Masson lui-même, le temps heureux où l'histoire se révélait à lui grâce à l'auteur des *Annales*. « Lorsque tu iras voir Papire Masson, écrira-t-il d'Anvers à son fils le 15 mai 1607,... demande lui quelques uns de ses écrits... car les doctes les ont en haute estime... non seulement pour les choses rares qu'ils contiennent, mais encore parce qu'ils sont remarquables par leur élégante concision et par les bons enseignements dont ils sont assaisonnés » (2). Le 10 septembre de la même année, nouvelle lettre à son fils : « Salue de ma part l'illustre Papire Masson, homme recommandable entre tous, dont j'aime à me souvenir d'autant plus volontiers que si tu éprouves les effets de sa bienveillance et de son amitié, moi-même, il y a près de trente ans, ai pu me perfectionner par la lecture de ses écrits auxquels j'estime que bien peu d'écrits de notre époque traitant de sujets semblables peuvent être comparés » (3). Le 19 décembre, c'est à Masson lui-même qu'il s'adressera : « Si je ne suis point connu personnellement de vous, mon ardente affection qui se réchauffe en vous depuis près de trente ans vous est connue. Vos très doctes écrits publiés alors, je veux dire les *Annales*, vous

---

(1) Fragment de lettre conservé par Billet de Fanière (*Testimonia authorum*) *Ms. fr. 24519* de la Bibl. nat., f. 308 recto: « Praestanti eruditione et virtute viro D. Papirio Massono historico doctissimo. Annales tui, vir doctissime, faciunt ut ignotus licet, te salutem, ita enim illi me adfecerunt ut saepe tuam familiaritatem expectaverim (sans doute pour *exspectaverim* ou pour *expetierim*). Video te et non vulgaria, et nudam veritatem confortare (mot douteux), quae laudes annalium et historiae sunt praecipuae etc. Vale vir doctissime et clarissime. Argentorato 15 feb. 1580 ».

(2) Fragment de lettre conservé par Billet de Fanière. *Ms. fr. 24519* de la Bibl. nat., f. 312 recto. (Copie du même fragment dans le *Ms. fr. 22861* de la Bibl. nat., f. 55 verso.) Dans ces deux fragments le copiste a défiguré le nom de *Uwenus* en *Venetus*. V. *Appendice, Pièces*, IX.

(3) Fragment de lettre conservé par Billet de Fanière, *Ms. 5584* de l'Arsenal, f. 384 *bis* verso. V. *Appendice, Pièces*, X.

Digitized by Google

l'ont acquise. » Et le jurisconsulte flamand parle aussi des œuvres postérieures de Masson, appréciant dans toute la production de l'humaniste français « la richesse de la matière, la concision élégante du style, la gravité des sentences éparses çà et là et utiles pour la pratique de la vie ». Bien souvent, ajoute-t-il, il en a discuté avec « le soleil de Belgique », son ami Juste-Lipse, « de pieuse mémoire », qui appréciait exactement de la même façon que lui l'œuvre de Masson et en louait plus que tout « la claire et vigoureuse concision » (1). Evidemment, c'est surtout aux *Annales* que s'adressent de tels éloges. Précisément un érudit brabançon, ami de Juste-Lipse, de Uwenus, ami également de Masson dans la dernière période de sa vie, et de beaucoup plus jeune qu'eux, Aubert Lemire, né en 1573, n'a pas hésité, en pensant aux *Annales*, à mettre pour ainsi dire sur le même pied comme historiens Sigonio, Paul Jove, Mariana et Masson. Retraçant la vie de Juste-Lipse dans ses *Elogia belgica*, il déplore que l'humaniste brabançon ne se soit pas appliqué à écrire l'histoire de son pays. S'il s'y était appliqué, écrit-il, *non esset cur Italis Jovium, Sigonium, Hispanis Marianam, Gallis Massonum invideremus* (2).

Le succès des *Annales* ne fut pas moins vif en Allemagne. Stephan Broelmann (3), de Cologne, qui, ayant fait un séjour à Paris en 1577-1578, y avait été en relations avec Masson et avait emporté dans ses bagages un exemplaire des *Annales* que lui avait donné l'auteur, les lisait dès son retour dans la cité rhénane et les communiquait à plusieurs savants de ses amis, parmi lesquels figuraient les deux érudits Johann Palmerius Meller, de Francfort, et le Franc-Comtois Jean Métel, qui s'adonnaient alors dans cette ville, l'un à la critique

---

(1) Fragment de lettre conservé par Billet de Fanière, *Ms. fr. 24519*, f. 312 verso. (Copie du même fragment, *Ms. fr. 22861*, f. 55 verso.) Ces deux copies portent le nom de *Vencius* au lieu de *Uwenus*, comprennent des lacunes et des leçons fort incorrectes dues à l'inexpérience du copiste. V. *Appendice, Pièces*, XI.

(2) Aubert Lemire: *Elogia belgica*, 1609, p. 153 (*Justus Lipsius*, pp. 137-174). — L'amitié qui unit dans les dernières années de sa vie Papire Masson et Aubert Lemire nous est attestée par Aubert Lemire lui-même qui parle de Papire Masson « olim Lutetiae nobis peramicus » (Aubert Lemire: *Notitia Episcopatuum orbis Christiani*, Anvers, 1613, p. 11). En 1609, quand Aubert Lemire se rendra à Paris, c'est chez Masson qu'il se présentera porteur d'une lettre de recommandation de Georges Uwenus (Cf. *Ms. 5584* de l'Arsenal, f. 385, où se trouve la lettre en question. Voir *Appendice, Pièces*, XIII).

(3) Sur lui, cf. *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. III, pp. 350-351.

Digitized by Google

des textes anciens, l'autre à l'étude de la législation des Wisigoths, et l'humaniste flamand Louis Carrion, de Bruges, occupé vers ce temps, à Cologne, à préparer une édition de Sidoine Apollinaire (1). Au sortir de sa lecture, Broelmann écrivait à Masson une lettre débordante d'enthousiasme : « Dès mon retour j'ai lu avec soin vos *Annales* dont vous m'aviez donné un exemplaire, et avec moi les ont lues quelques doctes, tous avec un plaisir incroyable. Je dirai du style ce que Plaute met dans la bouche d'un de ses adolescents :

Ver vide
Ut floret? ut olet? ut nitide nitet (2)

et encore :

Usque ab unguiculo ad summum capillum festivissima est (3).

D'autre part, le récit des événements, concis, est remarquable par l'exactitude, la gravité. La vérité des faits y est fortifiée par des témoignages des auteurs du temps. C'est là la principale condition de l'histoire. Vous avez ainsi illustré votre patrie au point que

Non usitata *nec tenui* fer*aris*
Penna, *Francorum* per liquidum aethera
Scriptor, neque in terris mor*eris*
Longius invidiaque major
Urbes relinq*uas* (4).

C'est ainsi que je modifie Horace. L'éclat de l'érudition, et de la vôtre

---

(1) *Ms. 5584* de l'Arsenal, ff. 386-387. *Lettre latine autographe de Stephan Broelmann à Masson*, datée de Cologne, 18 octobre 1578. — Broelmann parlant de ceux qui ont lu avec lui les *Annales* les désigne simplement par les mots *aliquot docti*. Mais comme dans la suite de sa lettre il donne des nouvelles de ces trois personnages à Masson, il est vraisemblable qu'ils figuraient dans le nombre des doctes auxquels il avait communiqué l'ouvrage. V. *Appendice, Pièces*, II. — Sur Meller, auteur des *Spicilegia*, édités d'abord en 1580, et qui mourut en 1582, cf. Moréri: *Dictionnaire*, éd. de 1759, t. VIII, lettre P, pp. 38-39. Sur Metel, cf. Bayle, *Dict.*, 5e éd., t. III, lettre M, p. 381. Sur L. Carrion, cf. Baillet: *Jug. des Savans*, éd. de 1722, t. II, 2e partie, art. 410, p. 182, et Chr. Saxius: *Onomasticum literarium*, t. III, p. 427.

(2) Ce sont les mots qu'applique Dinarchus à Phronesium son amie (Plaute: *Truculentus*, acte II, scène IV, vers 2-3).

(3) Mots que prononce Stratippoclès en montrant à Epidicus la jeune femme qu'il vient d'acheter à l'usurier (Plaute: *Epidicus*, acte V, scène I, vers 17).

(4) Cf. Horace, Odes, II, 20, ad Maecenatem, 1re strophe. Nous soulignons les changements faits par Broelmann pour appliquer la strophe à Masson.

Digitized by Google

en particulier, en ces sortes d'études donne à tous les Allemands le désir et l'espoir de publier les manuscrits historiques encore inédits de leurs bibliothèques. Ainsi seront mis au jour un grand nombre d'antiques et véridiques témoignages qui gisent chez nous actuellement ensevelis dans l'oubli quand ils ne sont pas voilés et dissimulés sous des contes de vieilles femmes et des histoires de géants » (1). Le témoignage de Broelmann n'est pas le seul que nous trouvions en Allemagne en faveur des *Annales*. Le jurisconsulte nurembergeois Philippe Camerarius ou Kammermeister avait pour elles la plus grande admiration, et il leur fait de nombreux emprunts dans ses *Horæ subcisivæ* ou *Meditationes historicæ*, sorte de traité de morale tirée de l'histoire qui eut d'assez nombreuses éditions jusqu'au milieu du XVIIe siècle (2). Camerarius s'appuie à l'occasion sur le témoignage historique de Masson, mais il apprécie surtout en lui le moraliste, et il répète avec complaisance les sentences de philosophie politique que Masson a insérées, parfois en les soulignant, dans son œuvre (3). C'est dans Camerarius que nous voyons pour la première fois Masson jouer en Allemagne le rôle d'intermédiaire des choses italiennes qu'il gardera à certains égards jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, jusqu'au temps de Johann-Jakob Brucker. C'est à Masson en effet que Camerarius, qui pourtant connaissait l'Italie pour y avoir étudié à Padoue, à Ferrare, à Bologne et à Rome sous Muret, et même pour y avoir goûté quelque temps les geôles de l'inquisition romaine, doit de connaître et de pouvoir citer la *Chronique malispinienne* (4). Signalons enfin qu'un autre

---

(1) *Ms. 5584* de l'Arsenal, ff. 386-387. *Lettre de Broelmann à Masson*, 18 octobre 1578. V. *Appendice, Pièces*, II.

(2) *Horae subcisivae sive Meditationes Historicae... Centuria prima* (composée avant avril 1592, d'après la lettre à l'auteur qui se trouve en tête). *Centuria secunda* (composée en 1601, d'après la lettre liminaire d'Adrien Borkius). *Centuria tertia* (composée en 1608, d'après les pièces liminaires). Les *Meditationes* furent traduites en français par Simon Goulart. Les deux premiers volumes de sa traduction des deux premières centuries parurent à Lyon chez Anthoine de Harsy, in-4°, 1603, et, à Paris, chez J. Gesselin et J. Cottereau, in-8°, 1608. Les trois centuries traduites parurent en 3 vol. in-4°, en 1610, à Lyon, chez la veuve de A. de Harsy (Cf. Leonard Chester Jones: *Simon Goulart*, pp. 635-636).

(3) Cf. en particulier: *Centuria prima* des *Horae subcisivae*, éd. de Francfort, in-4°, 1624, t. I, cap. VII, p. 58; cap. XV, p. 91; cap. XL, p. 188; cap. XLV, p. 207; cap. LV, p. 242; cap. LXXXVII, p. 404; cap. LXXXVIII, p. 410; cap. XC, p. 422-423. — *Centuria tertia*, éd. de Francfort, in-4°, 1625, t. III, cap. XLII, pp. 144-145; cap. LXXXVII, p. 327.

(4) Cf. *Centuria prima*, éd. cit., cap. LXXXIII, p. 386.

Digitized by Google

contemporain allemand de Masson, l'historien et collecteur infatigable de documents Marquard Freher, d'Augsbourg, quelques jours avant la mort de l'auteur des *Annales*, en janvier 1611, lui rendait un hommage indirect dans la lettre-dédicace à Bongars de ses *Formulæ fœderis Ludovici Germaniæ et Karoli Galliæ Regum*, en le mentionnant parmi ceux qui avaient avant lui signalé l'importance du texte des *Serments de Strasbourg* (1).

Il n'est pas jusqu'à la lointaine Bohême où les *Annales* de Masson n'aient été connues dès leur apparition. En 1584, le grand humaniste et historien tchèque Prokop Lupač, dans son ouvrage intitulé *Rerum boemicarum Ephemeris*, publié à Prague cette année-là, leur faisait de nombreux emprunts (2).

On le voit, les contemporains de Masson ont fait aux *Annales* un succès considérable tant en France qu'à l'étranger. L'œuvre leur parut avec raison une œuvre nouvelle, et sa diffusion nous est attestée par le grand nombre d'exemplaires bien souvent annotés que l'on en rencontre dans la plupart des bibliothèques de l'Europe. Signalons que parmi les soixante-seize volumes qui ont survécu de la bibliothèque de Montaigne, les deux seuls embrassant toute l'histoire de France qui nous soient restés sont les *Annales* de Nicolas Gilles et les *Annales* de Masson, dont l'exemplaire, muni de la signature de son propriétaire, figure aujourd'hui à la Bibliothèque municipale de Bordeaux (3).

---

(1) Cf. André Duchesne: *Hist. Franc. Scriptores*, t. II, p. 381. L'ouvrage de Freher est reproduit dans ce tome, pp. 381-385.

(2) Lupač: *Rerum boemicarum Ephemeris*, 6 janvier 1309, 22 mars 1312, 23 mars 1634, 8 avril 1634, 13 avril 1322, 20 avril 1314, 30 mai 1328, 14 juillet 1223, 20 juillet 1350, 28 juillet 1368, 29 septembre 1317, etc. L'Ephemeris de Lupač n'est pas paginée. Les événements y sont groupés par mois. Cf. Louis Léger: *Un poème tchèque sur la bataille de Crécy* (in *Journal des Savants*, juin 1902, pp. 323-331), p. 325. — Sur Lupač, né à Prague vers 1530, mort à Domažlice en 1587, cf. même article, pp. 323-324. Il est assez curieux de constater encore là le rôle d'intermédiaire des choses d'Italie joué par Masson. Lupač raconte l'histoire de Jean de Bohême d'après ce que Masson cite de Pétrarque (*Annales*, pp. 443-444). Nous n'avons pu avoir communication d'un autre ouvrage historique de Lupač publié à Prague également en 1584: *Historie o cisaři Karlovi toho jmena čtvertem, Krali českem*. Il est probable que Masson, qui a assez longuement parlé de l'empereur Charles IV (*Annales*, pp. 460-461), doit y être cité.

(3) Cf. P. Bonnefon: *Montaigne et ses amis*, t. I, liv. IV, chap. I, *Montaigne chez lui*, p. 257; P. Villey: *Les sources et l'évolution des Essais de Montaigne*,

Digitized by Google

Le XVIIe siècle continua sa faveur à l'œuvre de Masson. Les deux frères jumeaux Scévole II et Louis de Sainte-Marthe, dans leur *Histoire généalogique de la maison de France*, publiée en 1619, proclament le Masson des *Annales* un des « quatre plus diligens et premiers historiens François de notre temps » (1). Les trois autres sont Claude Fauchet, Nicolas Vignier et du Tillet. Pierre Dupuy lit et annote soigneusement les *Annales* (2). André et François Duchesne, qui ont manifesté par ailleurs leur admiration pour Masson en éditant dans les *Historiæ Francorum Scriptores* son *Historia Calamitatum Galliæ*, et en rééditant trois de ses publications : les *Lettres de Loup de Ferrières*, les *Lettres de Gerbert*, les *Lettres d'Etienne X, de Nicolas II et d'Alexandre II à l'archevêque de Reims Gervais* (3), avaient projeté d'achever leur collection par un Corpus des historiens modernes qui devait comprendre « l'*Histoire* de Philippe de Commines dans la traduction latine de Sleidan », celle de Paolo Emilio, les *Annales* de Gaguin, les *Annales* de Masson « et quelques autres » (4). Le dessein ne fut pas réalisé, mais il est significatif. Charles Sorel, qui nous l'a révélé, regrette qu'on ne puisse ainsi avoir toutes ces histoires « en un corps », et tout en chicanant Masson sur le choix de son titre, signale le grand cas que l'on fait de son livre plein de « bonnes remarques » (5). Pierre Bayle, l'infatigable liseur qui a rangé, en parlant d'un autre ouvrage de Masson, ce dernier parmi les « bons auteurs » (6), n'a pas dédaigné, en maint article de son *Dictionnaire*, de prendre son bien dans les *Annales* (7). Il n'y a, au XVIIe siècle, qu'une voix qui tempère l'éloge décerné aux *Annales* de Masson par une critique assez acerbe : c'est celle de l'historiographe Scipion Dupleix, auteur, dit Lenglet-Dufresnoy, de « beaucoup de mauvais livres » dont le moins mauvais est

---

t. I, *Les sources et la chronologie des Essais*, 1re partie, p. 188; P. Villey: *Les livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne. Contribution à l'étude des sources des Essais*, p. 146; pp. 237-248: *Table méthodique des ouvrages historiques possédés par Montaigne*, n° 35.

(1) *Histoire généal. de la Maison de France*, in-4°, t. I, p. 11.

(2) Cf. *Bibliotheca Baluziana*, t. I, p. 336, n° 4246.

(3) A. Duchesne: *Hist. Fr. Script.*, t. I, pp. 72-127; t. II, pp. 726-788; t. II, pp. 789-827; F. Duchesne: *Hist. Fr. Script.*, t. IV, pp. 198-207.

(4) Cf. Charles Sorel: *Bibliothèque françoise*, 1664, p. 281.

(5) *Ibidem*, p. 335.

(6) Bayle: *Dictionnaire*, 5e éd., t. I, art. *Amyot*, pp. 179-182, note A.

(7) *Ibidem*, t. I, art. *Abélard*, p. 24, note BB; t. II, art. *Capet*, pp. 38-39, note A; art. *Héloïse*, pp. 712-717, note A; t. IV, art. *Turpin*, p. 406, note A.

Digitized by Google

l'Histoire générale de France depuis Pharamond... avec l'estat de l'Eglise et de l'Empire et les mémoires des Gaules depuis le déluge jusqu'à l'establissement de la monarchie françoise, qui parut en cinq volumes in-f°, de 1621 à 1643. A ne considérer que le titre de cet ouvrage, on peut voir qu'il y avait déjà entre lui et Masson incompatibilité d'humeur. Dans l'avant-propos de son histoire, il examine les principaux historiens qui l'ont précédé : du Tillet, Belleforest, Vignier, Fauchet, du Haillan, Masson, Jean de Serres et Flavigny, et les juge tous, même les meilleurs, avec une hauteur dédaigneuse, leur reprochant de n'être pas assez « amples » ou d'être trop « sommaires ». « Quant à Masson, dit-il, estant capable de faire beaucoup plus que cela, il s'est contenté de tracer en latin des annales sommaires où il y a de très belles et rares remarques qui peuvent servir d'un riche ornement à une histoire plus estenduë » (1). Sans doute si Masson, qui refuse dans sa préface de s'attarder au fabuleux, mentionne avec scepticisme Pharamond et se déclare partisan de la concision, avait écrit dans le goût de Dupleix, il aurait complètement conquis les suffrages de l'historiographe gascon. Mais il ne faut point s'arrêter à l'avis de Dupleix qui a jugé sévèrement tous les historiens autres que lui-même, sans en excepter de Thou, et dont les jugements semblent bien, comme l'a signalé Sorel dans sa *Bibliothèque,* avoir été dictés par jalousie de métier (2).

Au XVIIIe siècle, les *Annales* sont encore assez favorablement appréciées. Martin Billet de Fanière, qui dans les premières années du siècle jette sur le papier les éléments d'une biographie de Masson, décrit en termes quelque peu emphatiques les nouveautés apportées par celui-ci dans la manière de traiter l'histoire : « Hoc de illo Massono possumus affirmare ut ante illum historia erat veluti cahos (*sic*) indigestaque moles, fabulæ veritatis locum obtinebant et ita permixta erat utraque ut veritas non majori erat pretio quam fabula ipsa, uno verbo jacebat incompta historiæ veritas et horrida, neque ut post illum factum est, ratione et trutina judicii dignoscebatur; magna pars debetur viro illi excellentis ingenii infinitæ lectionis, indefessi studii qui lucem attulit obscuris historiæ locis, ordinem dissipatis induxit » (3). Lenglet-Dufresnoy, avec moins de

(1) Sc. Dupleix: *Histoire générale de France,* 6e éd., 1663, in-f°, t. I, 2e f. verso de l'*Avis au lecteur.*

(2) Ch. Sorel: *Biblioth. fr.,* 1664, p. 308.

(3) *Ms.* 5584 de l'Arsenal, f. 94.

Digitized by Google

lyrisme, porte un jugement peu différent sur les *Annales*, livre « plein de choses curieuses et singulières » (1), et sur Masson : « Cet auteur, dit-il, avoit beaucoup de connaissance de notre histoire. Son ouvrage, qui est bon, contient même pour les premiers tems beaucoup de remarques singulières sur notre histoire, dispersées dans des auteurs peu lus, et qu'on ne trouve pas dans les autres écrivains » (2). Lelong juge l'historien des *Annales* « assez exact, mais pas assez profond », et déclare qu'il a inséré dans son ouvrage « plusieurs bonnes remarques » (3). Il semble bien qu'il ne l'avait pas lu, car les deux éléments principaux de son jugement proviennent en partie de l'éloge que Charles Sorel et de la critique que Dupleix avaient adressés à Masson, et d'autre part la seule allusion directe qu'il fasse à un passage des *Annales* contient une inexactitude (4). Niceron, dans ses *Mémoires*, a reproduit textuellement le jugement de Lelong (5) et s'est abstenu de lire Masson : son témoignage n'a donc aucune importance sur les *Annales*. Comme la plupart des historiens qui avaient écrit en latin, Masson est peu à peu oublié, et ses *Annales* ne trouvent plus guère de lecteurs à partir du XVIIIe siècle. On se contente de reproduire à son sujet les affirmations de Lelong et de Niceron dont les recueils fort commodes dispensent de recherches plus consciencieuses.

Au XIXe siècle, Philarète Chasles voit en Masson à la fois un « historien qui ne manque pas d'élégance » et un « historien savamment superficiel » qui « ne publie ses histoires qu'en latin » (6).

---

(1) Lenglet-Dufresnoy: *Méthode pour étudier l'histoire*, éd. de 1739, t. II, art. XVI, p. 502.

(2) *Ibidem*, t. IV, p. 39.

(3) Lelong: *Biblioth. hist. de la France*, éd. de 1768, t. II, n° 15717.

(4) Lelong: *Ibidem:* « Dans sa première édition il n'a point parlé de Pharamond, parce que Grégoire de Tours n'en fait point mention ». Or, Papire Masson mentionne dans l'éd. in-4° de 1577, comme dans celle in-4° et dans celle in-8° de 1578, Pharamond en une ligne (la même dans les trois éditions) qui signale la tradition orale du règne de Pharamond et fait remarquer toutefois que Grégoire de Tours ne mentionne même pas le nom de ce roi. Quant à l'édition de 1598, indiquée par Lelong, Lenglet, Niceron et d'autres après eux, elle n'a jamais existé.

(5) Niceron: *Mémoires*, t. V, pp. 189-190. Niceron ajoute: « C'est ainsi qu'en parlent l'abbé Lenglet et après lui le P. Lelong ». Lenglet n'est pas du tout de cette opinion. Après les mots « pas assez profond » Niceron ajoute: « c'est pour cela qu'on le lit peu ».

(6) Ph. Chasles: *Etudes sur le seizième siècle en France*, 2e éd., 1876, pp. 175 et 471.

Digitized by Google

Ces « histoires », Chasles ne les a point lues, de toute évidence, car la seule édition qu'il en connaisse par ouï-dire est l'édition de 1598 qui n'existe pas. Avec le renouveau des études historiques qui marque la première moitié du XIXe siècle, Masson revient en faveur. Augustin Thierry, qui prend la peine de lire les *Annales*, leur consacre en 1827, dans ses *Notes sur quatorze historiens antérieurs à Mézeray*, une courte mais substantielle étude où le mérite de Masson comme précurseur dans l'art d'écrire l'histoire est reconnu, et où l'historien du XVIe siècle est remis à sa vraie place, qui est une des premières de son temps (1).

VI

Masson avait eu conscience de faire une œuvre originale et d'inaugurer une méthode nouvelle. C'est ce qui explique l'orgueil qui lui avait fait répondre à Hotman lui demandant qui il était pour oser l'attaquer : « Qui je suis, tu l'apprendras par mes *Annales!* » Il semble qu'il avait eu un moment l'intention de pousser son œuvre plus loin que la fin du règne de François Ier, puisqu'il avait menacé Hotman de l'y faire figurer sous un jour peu flatteur. Il abandonna assez vite cette idée, instruit sans doute par sa polémique avec Hotman, et aussi, croyons-nous, dans le dessein de ne pas se départir de la sérénité nécessaire à l'historien.

---

(1) Aug. Thierry: *Notes sur quatorze historiens...*, § V, *Papire Masson*, pp. 578-580 (dans le vol. *Lettres sur l'hist. de France. Dix ans d'études historiques...*, nouv. éd. Garnier). — Depuis Aug. Thierry, il ne semble pas que personne de ceux qui ont eu à s'occuper des *Annales* les ait jugées défavorablement. Gabriel Monod (*Du progrès des études historiques en France depuis le XVIe siècle*, *Revue hist.*, t. I, pp. 5-38) range Masson parmi les savants du XVIe siècle dont les œuvres « témoignent d'une prodigieuse activité intellectuelle » (p. 13). M. Georges Weill (*Théories du pouvoir royal en France pendant les guerres de Religion*, p. 194, note) trouve l'historien des *Annales* « très libéral ». M. Pierre Villey, qui a eu à s'occuper des *Annales* à propos de l'exemplaire qu'en possédait Montaigne (*Les sources et l'évolution des essais de Montaigne*, t. I, 1re partie, p. 188), les juge ainsi: « Elles sont très estimées pour le souci d'érudition dont l'auteur faisait preuve. Il connaissait de nombreuses sources manuscrites et il apportait beaucoup d'inédit. Son récit est d'ailleurs très sec et tout à fait dans la manière des vieilles chroniques ». Ce jugement est assez juste, sauf dans le dernier membre de la phrase. Nous croyons avoir suffisamment démontré que le récit de Masson, volontairement sec et concis, est aux antipodes des « anciennes chroniques ».

Digitized by Google

Les *Annales* publiées, Masson, fier de son œuvre, s'attachera à les perfectionner et à les enrichir de documents nouveaux. Rien ne montre mieux que cette méthode que Masson suivra encore, avec le *De Episcopis Urbis*, la conscience et le sérieux de ses recherches. « A ces deux œuvres, écrit de Thou quelque temps après la mort de son ami, il a ajouté des suppléments en autant de livres destinés à être prochainement publiés : il a ainsi enrichi ses histoires de documents entièrement nouveaux et de telle nature qu'on n'a absolument rien à retrancher aux œuvres précédentes » (1). Ces suppléments ne furent point publiés : celui du *De Episcopis Urbis* pour des raisons que nous exposerons en leur lieu, celui des *Annales* sans doute parce que l'impossibilité de publier le premier dut décourager l'honnête, mais timide Jean Masson. Mais si le *Supplément au De Episcopis Urbis* subsiste à peu près entier (2), il ne nous reste que des fragments du *Supplément des Annales* qui nous ont été conservés par le plus grand des hasards. Au mois de juillet 1700, le P. Léonard, un religieux augustin de Paris, achetait chez un marchand une liasse de manuscrits de Masson qui figurent aujourd'hui aux Archives nationales sous la cote *M 768 n° 1*, et qui constituent les vingt-sept premiers feuillets du supplément en question (3). Au même mois de juillet 1700, un autre érudit, Etienne Baluze, flânant sur le quai de la Tournelle, fit l'acquisition, sans doute chez le même marchand, comme permet de le supposer la coïncidence des dates, d'un certain nombre de papiers ayant appartenu à Papire et à Jean Masson, et parmi lesquels figurent des documents historiques qui devaient trouver place dans le *Supplément des Annales* (4). Que le but de

---

(1) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., 6e f. n. ch. recto: « Eadem opera totidem repetitae lectionis libris cumulavit, publico propediem donandis, in quibus omnia nova ad illas Historias adduntur; ita tamen ut nihil prioribus derogetur ».

(2) C'est le *Ms. Latin 5148* de la Bibl. nat., qui nous a été conservé par Billet de Fanière.

(3) Archives nationales *M 768, n° 1*. Sur un feuillet ajouté et qui enveloppe les feuillets de Masson on lit cette note signée du P. Léonard: *Recueil de nouveaux mémoires concernant l'histoire de France de Papire Masson*. « Je croy que c'estoyt luy mesme qui les avoit dressez pour donner au public une seconde édition de son histoire plus ample: je dis je croy car estant fort incommodé de la veüe ie n'ay pu lire ces mémoires fort mal escrits. Ils sont imparfaits mais ils sont tels que je les ay trouvez dans mes achapt que je fis en juillet 1700 ».

(4) *Ms. 135* de la collection *Baluze*, Bibl. nat., f. 1: *Papiers de Papirius Massonus achetez sur le quay de la Tournelle, au mois de Juillet 1700* (Note de Baluze) ; *Ms. 129* de la même collection, f. 126 verso: « Je l'ay acheté [il

Digitized by Google

ces documents ait été de servir aux *Secondes Annales*, aux *Annales Secundi*, comme est intitulé le *Supplément* dans la bibliographie de Masson dressée par les *Mémoires de Trévoux* (1), cela ne peut faire de doute. Une note de Jean Masson, qui se trouve à la suite du catalogue des œuvres de Papire Masson, et que l'on peut lire dans le *Ms. 5584* de l'Arsenal, mentionne en effet « un grand sac plein de pancartes, tiltres et memoires pour écrire une seconde histoire de France depuis nos premiers roys jusqu'à présent tant de feu mon frère Mr Papire Masson que de ce que j'ay recherché et que je recherche tous les jours » (2). C'est de ce sac que proviennent les papiers achetés par Baluze et par Léonard. Masson, tout au long de sa carrière, amassa tout ce qu'il put de documents inédits ou peu connus destinés à illustrer ou à compléter ce qu'il avait déjà exposé dans les *Annales*. C'est ainsi que, dans le *Ms. 135* de la collection Baluze, nous voyons rassemblées nombre de pièces qui devaient servir à Masson pour composer la plus grande partie du livre III du *Supplément* embrassant la période qui s'étend du roi Robert à Philippe-Auguste (3). Nous y trouvons en particulier l'épitaphe de Hugues le Grand, fils du roi Robert, copiée pour Masson sur un manuscrit par Paul Pétau avec lequel nous savons que notre historien était en relations amicales (4), un peu plus loin la copie d'une charte

---

s'agit d'une copie de l'*Epistola Gerberti Scholastici in libellum de numerorum divisione*] avec quelques autres papiers de Papirius Massonus sur le quay de la Tournelle au mois de Juillet 1700 » (Note de Baluze). — MM. Auvray et Poupardin, dans le *Catalogue des mss. de la collection Baluze* (*Introduction*, p. xx), font remarquer avec raison « que Baluze fit l'acquisition d'une partie des papiers, non de Papire Masson seul, ainsi que ces deux notes donneraient à le croire, mais aussi de son frère Jean-Baptiste » qui avait, après la mort de Papire, hérité de tous ses papiers. Ajoutons que les papiers de P. Masson qui figurent dans les Mss. de la collection Baluze ne sont pas et ne pouvaient pas être indiqués par MM. Auvray et Poupardin, d'autant plus que P. Masson avait l'habitude parfois de se servir de copistes. Pour ne citer qu'un exemple, il est probable que la plupart des documents qui figurent au *Ms. Baluze 58*, du f. 197 au f. 204, sous le titre *Cartae et Diplomata pertinentia ad abbatiam Brolii Benedicti* (Le Breuil-Benoît) bien que d'écritures diverses, ont été copiés pour Masson, en 1594, au monastère du Breuil, alors qu'il y fit un séjour de « quinque aut sex continuos menses, civilia bella fugiens », sans doute en 1593-1594 (Cf. *D. F. G.*, 1re éd., p. 285).

(1) *Mémoires de Trévoux*, mars 1705, p. 549.

(2) *Ms.* Arsenal *5584*, f. 120.

(3) *Ms. Baluze 135*, ff. 34-97.

(4) *Ibidem*, f. 36. — Sur les relations amicales de Masson avec Pétau qui ne dédaignait pas de lui montrer ses collections de monnaies et médailles, cf. *D. F. G.*, 1re éd., p. 30.

Digitized by Google

de Louis VII en l'année 1165 (1) ou la copie partielle d'une lettre de Pierre le Vénérable à saint Bernard (2). Les cartulaires de l'abbaye du Breuil-Benoît, qui figurent aux *Manuscrits 38* (copie autographe de Masson) et *58* (copies d'écritures diverses) (3), n'avaient sans doute attiré l'attention de Masson, pendant le séjour reposant qu'il y fit au temps des troubles de la Ligue, qu'en vue de leur utilisation dans le *Supplément des Annales*. Ce n'est d'ailleurs que vers la fin de sa carrière, et après 1599, que Masson se décida à commencer la rédaction du *Supplément des Annales*, pour lequel il avait pendant vingt ans recueilli sa documentation. Les 27 feuillets achetés par le P. Léonard sont le début encore imparfait de cette rédaction, postérieure à la publication du *Sidoine Apollinaire* de Savaron, auquel Masson fait allusion presque dès le début (4). Elle était achevée ou à peu près, si nous en croyons de Thou, quand Masson mourut, puisqu'on songeait à publier l'ouvrage sans tarder. Si les documents qui figurent dans la collection Baluze nous montrent Masson fidèle plus que jamais à la méthode qu'il avait inaugurée dans les *Annales*, le fragment Léonard, qui est le début du livre Ier du *Supplément*, confirme encore cette impression. Il va des origines à Clovis. Dès l'entrée en matière, mentionnant les premières généalogies traditionnelles où, de Priam le Troyen, en passant par Pharamond, on arrive à Clodion et à ses successeurs, Masson s'élève avec une énergie renouvelée contre tous les propagateurs de ces fables (5). Des points d'histoire laissés dans l'ombre dans les *Annales* sont ici l'objet d'un développement plus important : tels les épisodes de sainte Geneviève et de Clotilde (6). La période n'est point encore propice aux documents proprement dits, mais les témoignages d'auteurs anciens sont nombreux. Citons parmi les sources le plus souvent invoquées : Salvien de Marseille, Sidoine Apollinaire, Prosper d'Aquitaine, Cassien, Eusèbe, Cassiodore, saint Hilaire de Poitiers, saint Cyprien,

---

(1) *Ibidem*, f. 62. C'est la charte analysée par A. Luchaire: *Etudes sur les actes de Louis VII*, p. 265, n° 522.

(2) *Ibidem*, f. 68. — C'est la lettre qui figure dans Migne: *Patr. lat.*, t. CLXXXIX, col. 159-161. — Cf. pour ces trois documents Auvray et Poupardin: *Cat. des mss. de la coll. Baluze*, 1921, pp. 141-142.

(3) *Ms. Baluze 38*, f. 198; *Ms. Baluze 58*, ff. 97-204.

(4) Archives nationales *M 768, n° 1*, f. 7. — Le *Sidoine* de Savaron parut en 1599.

(5) Archives nationales *M 768, n° 1*, f. 2.

(6) *Ibid.*, ff. 9 et 14.

Digitized by Google

Isidore de Séville, Hincmar, Flodoard, et parmi les modernes, le favori de Masson, Pétrarque, auquel il emprunte, à propos de saint Rémi, un passage du *De Vita Solitaria* (1). Il n'a pas manqué à l'occasion de recourir à l'épigraphie, et il a inséré dans son *Supplément* l'épitaphe de Sidoine Apollinaire (2).

Le peu qui nous reste de ce *Supplément des Annales* ne nous permet pas de porter un jugement définitif sur la valeur de l'œuvre. Nous avons là toutefois un témoignage manifeste de l'affection particulière dont Masson entourait sa première grande œuvre historique, du soin qu'il apporta toute sa vie à la perfectionner, du souci d'érudition qui l'animait. Nous y trouvons aussi la preuve de sa fidélité persistante à la méthode et aux principes historiques qu'il avait délibérément proclamés.

---

(1) *Ibid.*, f. 21. Cf. *De Vita Solitaria*, l. II, cap. XIII, in *HP.*, t. I, p. 263.

(2) Arch. nat. *M 768, n° 1*, f. 7. — Elle avait déjà été publiée en 1599 par Savaron en tête de son édition et après la *Vie de Sidoine*, p. XI. Masson mentionne la publication de cette épitaphe dans le *Sidoine* de Savaron et il semble bien, autant qu'on peut comprendre le texte incorrect, incomplet et à peine lisible de Masson au f. 7, que le texte de cette épitaphe apportée à Cluny par Pierre le Vénérable y avait été copié par P. Masson et Claude Dupuy, avant que leur ami Savaron ne l'eût publié. Voici ce que l'on peut déchiffrer: Epitaphium ejus (Sidonii) Cluniacum attulerat Petrus... Cluniacensis Abbas patria Arvernus unde e pluribus Ecclesiae hic (?) manuscriptis et a me a Puteano (sic) atque antequam amicus Savaro Sidonii Interpres illud publicavit ».

Digitized by Google

CHAPITRE III

De la publication des « Annales » à l' « Eloge de Ronsard ». (1578-1586).

I. Masson et l'humaniste rhénan Broelmann. Il cesse de faire partie de la maison de Cheverny. Voyage à Lyon, en Forez, dans le Jura (1579). Retour à Paris. Il traduit en français les *Annales*. Masson au service de la politique portugaise de Catherine de Médicis: l'*Eloge de Sébastien et de Henri, rois de Portugal* (1580). Il compose l'*Eloge funèbre du Président Séguier* (1580). Séjour de Masson à l'abbaye d'Hautecombe en Savoie. Ses relations avec Alphonse del Bene. Masson aux Grands-Jours d'Auvergne à Clermont en 1582. Composition de l'*Arverni Municipii Descriptio* et de l'*Eloge du président Christophe de Thou* (1582).

II. Masson rentré à Paris compose la *Vie de Calvin* (1583), premier essai de biographie impartiale du réformateur. Progrès des idées de Masson. Méthode historique appliquée à la biographie d'un contemporain. L'*Eloge de René de Birague* inaugure la série des biographies d'Italiens (1583). Composition de la *Vie de Claude de Lorraine, premier duc de Guise* (1584). L'*Eloge de François de Valois, duc d'Anjou* (1584). La *Consolation à Cheverny* (1584). Masson et la querelle du *De Consolatione* de Sigonio. Nouvelle intervention de Masson dans la politique portugaise de Catherine de Médicis. L'*Apologie pour Dom Antonio*. Hypothèse sur cet écrit de Masson.

III. Masson premier éditeur des *Lettres* de Fulbert de Chartres (1585). Activité intellectuelle de Masson vers 1585. Une association de chercheurs de documents: Papire Masson et son frère. Composition de l'*Historia Hispaniae*. Plan et sources de cette œuvre. Sources françaises, espagnoles, arabes, italiennes. Parallélisme de l'*Historia Hispaniae* et des *Annales*. Masson substitut du procureur général et référendaire en la Chancellerie. Ses voyages de documentation. Sa vie à Paris vers 1584-1585. L'*Eloge de Ronsard*, écrit au début de 1586.

I

Au temps où Masson préparait l'impression des *Annales*, un jeune érudit allemand, Stephan Broelmann, de Cologne, qui était venu

Digitized by Google

faire un séjour à Paris, lia amitié avec Masson (1). Nous savons, par une lettre de Jean Mételel, que Broelmann était déjà à Paris vers le mois d'août 1577 (2), et par une lettre que Broelmann adressa à Masson dès son retour, nous pouvons conjecturer que son séjour s'était prolongé jusque vers les mois d'août ou de septembre 1578 (3). Ce Rhénan, qui s'était déjà fait connaître dans sa patrie par quelques recherches archéologiques (4), avait conçu le projet d'écrire l'histoire de Cologne depuis les temps les plus reculés, et il fréquentait à Paris les érudits, en quête de sources et de textes pour son histoire. Il vit entre autres Pierre Pithou et Masson. Ce dernier, bien qu'il n'aimât guère les Allemands, ne vit en Broelmann que l'humaniste et l'érudit. Il l'accueillit avec bienveillance, le laissa disposer librement de sa bibliothèque et lui communiqua même les résultats de ses lectures en lui indiquant des passages de saint Jérôme, de Salvien de Marseille et de Pétrarque où il était question de Cologne (5). L'érudition en fit des amis, et lorsque Broelmann reprit la route du Rhin, Masson lui fit présent d'un exemplaire des *Annales* et exigea de lui la promesse d'un commerce épistolaire. De retour à

---

(1) Sur Stephan Broelmann (1551-1622), professeur de droit à l'Université de Cologne, historien et archéologue, auteur d'un livre intitulé: *Epideigma Sive specimen historiae vet. omnis et purae, florentis atq. amplae civitatis Ubiorum, etc...* (histoire de Cologne), dont les deux premières parties parurent en 1608, in-f°, à Cologne, chez Greuenbrüch, cf. *Allgemeine deutsche Biographie*, Leipzig, 1876, t. III, art. *Brölmann* par Ennen, pp. 350-351.

(2) Cf. *Ms. Dupuy 490*, Bibl. nat., f. 38 recto. Cette lettre en latin de Jean Mételel, datée de Cologne, 8 septembre 1577, est adressée à Pierre Pithou. Jean Mételel déclare que son ami Broelmann lui a appris par une lettre envoyée de Paris tout l'intérêt que Pithou portait aux travaux de J. Mételel.

(3) Cf. *Ms. 5584*, Arsenal, ff. 386-387. V. *Appendice, Pièces*, II. La lettre est datée de Cologne, 18 octobre 1578, et c'est la première lettre écrite à Masson par Broelmann qui avait promis à son départ de Paris, est-il dit au début, de lui écrire bientôt.

(4) En 1575, il avait collaboré avec un groupe de savants rhénans et flamands: Georg Braun, Simon Van der Nœvel, Franz Hogenberg, Remacle Fuchs de Limbourg, Johann Meller et Adam Wachendorf, à un recueil collectif intitulé: *De praecipuis totius Universi urbibus liber secundus... auctoribus G. Bruno, Simone Novellano et Francisco Hogenbergio. Cum Remagli, Stephani Broelmani, Jan. Melleri Palmerii, Adami Wachendorf litteris et carminibus... Coloniae apud auctores*, 1575, in-f° (Cf. *Catal. impr. Bibl. nat.*, t. XVIII, col. 1182).

(5) Cf. la lettre de Broelmann, *Ms. 5584* de l'Arsenal, ff. 386-387, et *Appendice, Pièces*, II. Les passages de Salvien sur Cologne indiqués par Masson à Broelmann ont été utilisés plus tard par Masson dans l'*Historia Calamitatum Galliae* (A. Duchesne: *Historiae Francorum Scriptores*, t. I, pp. 96-97).

Digitized by Google

Cologne, Broelmann manifestait avec enthousiasme sa reconnaissance à Masson dans une lettre qu'il lui fit porter par un de ses amis du nom de Conrad. Il y célébrait l' « humanité » et la « bienveillance » du docte Français qui n'avait pas hésité à accueillir « un inconnu » « dans son amitié », à le faire participer « à son érudite conversation », à lui ouvrir le trésor de sa bibliothèque, et il déclarait, en empruntant un vers du Prologue des *Ménechmes* de Plaute, que si jamais on voulait mesurer sa gratitude, ce n'est ni par boisseaux, ni par doubles boisseaux qu'il fallait compter, mais par pleins greniers :

Non modio, neque trimodio, sed ipso horreo.

En même temps, ayant lu les *Annales* sur lesquelles il portait un jugement flatteur, et ayant remarqué de quelle immense lecture elles témoignaient, il demandait à Masson de vouloir bien lui signaler tout ce qui, dans les auteurs qu'il citait, pouvait se rapporter à Cologne, et de charger un bon copiste, que Broelmann rémunérerait, d'en relever les passages (1). Masson dut satisfaire son correspondant. Une chose frappe particulièrement dans les expressions de reconnaissance emphatiques, mais sincères, de cet honnête Allemand qui consacra toute son existence à la composition de son *Histoire de Cologne* dont, après vingt ans de recherches, ne devait paraître que la première partie ayant trait à la période romaine, c'est l'admiration qu'il éprouve pour la libéralité de Masson à faire profiter tous les érudits de ses recherches. Ce zèle pour la « res communis litteraria » que Masson « avait plus que personne », au dire de Broelmann, est bien une des caractéristiques principales de Masson.

Ce dernier, lors du séjour de Broelmann à Paris, lui avait annoncé son intention d'entreprendre un voyage en Allemagne, dans les régions rhénanes où la vie intellectuelle était alors intense et où l'humanisme était florissant. Broelmann, à la fin de sa lettre, le lui rappelait, souhaitait le voir bientôt arriver, et, pour le mettre en goût, lui décrivait les travaux en cours de divers savants de ses amis alors à Cologne : Carrion, Meller, Métel. Ce voyage en Allemagne ne paraît avoir eu lieu, ni alors, ni plus tard. Masson d'ailleurs, à ce moment, songeait à un autre voyage. Il y avait plus de dix-sept ans qu'il avait quitté son pays natal de Forez. Il résolut de profiter des vacances de l'automne 1579 pour l'aller revoir. C'est vers ce temps

(1) *Ms.* 5584 de l'Arsenal, ff. 386-387. Cf. *Appendice, Pièces*, II.

Digitized by Google

qu'il cesse de faire partie officiellement de la maison de Cheverny à laquelle il était attaché depuis six ans. Il n'en continuera pas moins à entretenir les relations les plus amicales avec son protecteur, créé garde des sceaux en 1578, et qui allait devenir chancelier en 1581, et à servir encore à l'occasion sa politique et celle de la reine-mère.

Aux mois de septembre et d'octobre 1579, Masson, accompagné de sa femme et de son frère Jean, sans doute déjà entré dans les ordres, visita son pays natal. Les voyageurs se rendirent d'abord à Lyon, chez leurs parents les Girinet. Plus d'un de ceux-ci manquait. Philibert Girinet était mort, ainsi que Jean Girinet. Mais un de leurs frères, Jacques Girinet, le capitaine du quartier de Fourvière, vivait encore, et son fils Clément Girinet avait succédé à Philibert dans la charge de trésorier de l'église Saint-Etienne. Sous la conduite de cet oncle et de ce cousin, Masson fit visiter à Denise Gaudart les antiquités et les curiosités de Lyon (1). De là ils gagnèrent le Forez et Saint-Germain-Laval. « Après dix-huit ans d'absence, écrit Masson, comme un autre Ulysse, je revoyais ma patrie » (2). Il y retrouva sa mère Antoinette Girinet, sa sœur Catherine, mariée à André Vial, bourgeois de Saint-Germain, et déjà mère de plusieurs enfants (3). Il ne manqua pas d'accomplir un pieux pèlerinage à Saint-Just-en-Chevalet où, à l'ombre du vieux prieuré de Saint-Thibaud, dormait son dernier sommeil son oncle le poète humaniste Philibert Giri-

---

(1) *D. E. U.*, f. 220 recto. — Papire Masson y mentionne la visite qu'ils firent au trésor de l'église Saint-Just où le gardien leur montra la rose d'or envoyée par Innocent IV aux chanoines de cette église dont il avait été l'hôte.

(2) *Ibidem*, f. 220 recto.

(3) *Ibidem*, f. 220 recto. — Catherine Masson, mariée à André Vial, eut de lui au moins deux enfants: Pierre Vial l'aîné qui épousa Jeanne Duchef et dont la descendance subsistait encore à Roanne il y a un demi-siècle (Cf. *Ancien Forez*, t. II, p. 134, note 2), et Claude Vial qui fut d'église et occupa à l'église Saint-Etienne de Lyon la même charge de trésorier qu'y avaient occupée son grand-oncle Philibert Girinet et son cousin Clément Girinet. Il occupait cette charge en 1621. Vers la fin de cette année, Jean-Baptiste Masson qui préparait une édition du *Libellus Historialis Mariae beatissimae Magdalenae* de Philippe de Cabassoles, l'évêque de Cavaillon ami de Pétrarque (édition qui ne parut point et dont divers éléments, projets de page titre, projet de dédicace, se trouvent aux ff. 120, 121, 124-126 du *Ms. fr. 7015* de la Bibliothèque nationale), avait l'intention de l'envoyer aux chanoines de Lyon et, dans son projet de lettre à ceux-ci, il écrit: « Exemplaria... libelli Beatae Magdalenae versionisque eius in gallico sermone a me factae vobis... meo nomine offeret Claudius Vialius ex sorore nepos sancti Stephani in ecclesia vestra aedituus exorabitque ut haec grata habeantur » (f. 126 recto).

Digitized by Google

net, et il lui paya un tribut de larmes et de fleurs. « Les yeux pleins de larmes, écrit-il, je contemplai l'endroit où reposaient ses cendres vénérables et je couvris de fleurs son tombeau » (1). Ce furent, après les années de labeur, des jours de repos exquis dont Masson semble avoir savouré la douceur, car il en a parlé avec une émotion visible. L'accueil que lui réservèrent les siens ne fut pas seulement l'accueil affectueux d'une mère ou d'une sœur : il dut s'y mêler la reconnaissance de toute la famille pour la générosité dont il avait fait montre lors de l'établissement de sa sœur Catherine. Ne lui avait-il pas alors fait donation de la maison paternelle de Saint-Germain, du domaine du *Colombier*, sis au bourg voisin de Bussy, et de quelques vignes, qui constituaient sa part dans la succession de son père?

Masson ne rentra pas directement de Forez à Paris, mais il alla passer quelque temps à l'abbaye de Saint-Claude dans le Jura. C'était, dit-il, un voyage de dévotion (2). Sans doute, mais une autre raison devait l'attirer : l'abbaye de Saint-Claude ou de Saint-Oyan-de-Joux possédait des archives merveilleuses et de vieilles chroniques qui devaient solliciter sa curiosité (3).

Masson dut être de retour à Paris à l'ouverture de l'année judiciaire qui était fixée en novembre, à la Saint-Martin. Il reprit sa vie studieuse de recherches érudites, fréquentant le Palais sans s'astreindre à plaider, occupé surtout à recueillir des matériaux pour ses œuvres futures. C'est vers ce temps qu'il s'applique à traduire en français les *Annales* (4).

Vers la fin de mars ou le début d'avril 1580, il compose et fait paraître chez Denis du Pré un petit ouvrage de circonstance dédié à la reine-mère Catherine de Médicis, l'*Eloge des rois de Portugal Sébastien et Henri* (5). Le roi Sébastien, tué en Afrique le 4 août 1578, à la bataille d'Alcazar, n'avait point laissé d'héritier direct, et le trône était échu à son oncle le cardinal Henri, âgé de plus de soixante-six ans, qui avait été élu roi le 28 août 1578. Son règne avait été de courte durée. Il était mort le 30 janvier 1580. Les pré-

(1) *D. E. U.*, f. 220 recto.

(2) *Ibid.*, f. 220 verso.

(3) On peut voir dans F. Duchesne: *Hist. Franc. Scriptores*, t. III, pp. 125 et suiv., une chronique qui en provient. Cf. aussi Molinier, n° 654.

(4) Cette traduction, perdue et qui ne put jamais être publiée, était achevée au début de 1584 (Cf. La Croix du Maine: *Bibliothèque*, 1re éd., p. 368).

(5) *Elogium serenissimorum regum Lusitaniae, Sebastiani et Henrici*, 1580.

Digitized by Google

tendants à sa succession étaient nombreux, et dès avant la mort du roi-cardinal, ils avaient déjà fait étalage de leurs titres. Parmi eux figuraient, à côté de Dom Antonio, prieur de Crato, neveu du cardinal et fils naturel de l'infant Dom Luis, le roi d'Espagne Philippe II qui devait être le vainqueur, Ranuccio Farnese, prince héritier de Parme, Elisabeth d'Angleterre, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, Catherine, duchesse de Bragance, et Catherine de Médicis. Cette dernière était par sa mère, Madeleine de la Tour, la descendante de Mathilde de Boulogne, femme répudiée d'Alphonse III de Portugal, morte en 1279. Se réclamant de cette ascendance, elle avait posé sa candidature à la succession de Portugal. « Elle ne se faisait pas d'illusions, écrit M. Mariéjol, sur le succès de ses démarches; la revendication de l'héritage portugais n'était qu'un moyen de plus d'arracher une compensation au roi d'Espagne » (1). Un trône pour son dernier fils François, duc d'Anjou, ou à défaut un mariage en Espagne aurait fort bien fait son affaire. Aussi ne négligea-t-elle rien pour faire claironner partout ses droits et donner l'impression qu'elle était une candidate sérieuse (2). Même après l'entrée de Philippe II à Lisbonne, en juin 1581, elle continuait sa propagande tenace destinée à inquiéter l'Espagne, en laissant publier par le jurisconsulte Pierre de Belloy la *Déclaration du droit de légitime succession sur le royaume de Portugal, appartenant à la reyne mère du roi tres chrestien* (3). Le petit ouvrage de Masson est une des premières œuvres destinées à soutenir la politique portugaise de Catherine. Publiée peu de jours après le service solennel célébré en présence de la cour à Notre-Dame, le 29 mars, pour Dom Sébastien et Dom Henri (4), elle tend surtout à bien proclamer les droits de Catherine sur le Portugal et à exposer au peuple portugais les avantages qu'il peut retirer de son élection. L'éloge du courage héroïque de Dom Sébastien et des vertus chrétiennes de Dom Henri, grand

---

(1) J.-H. Mariéjol: *La Réforme et la Ligue. L'Edit de Nantes* (t. VI de l'*Hist. de France* d'Ernest Lavisse, p. 209).

(2) On peut voir dans Palma Cayet: *Chronologie novénaire*, liv. I, p. 95 (dans Michaud et Poujoulat: *Coll. de mémoires*, t. XII), l'exposé des droits de Catherine de Médicis sur le Portugal, comme héritière des comtes de Boulogne, d'après « les jurisconsultes qui escrivirent pour son droit ».

(3) Anvers, 1582, in-8°.

(4) Cf. L'Estoile: *Mémoires-journaux*, éd. Brunet, t. I, p. 356. — Le début de l'*Elogium regum Lusitaniae* de Masson (*B.*, part. I, p. 383) fait une allusion évidente à ce service solennel.

Digitized by Google

bâtisseur d'églises pour « Théatins » (c'est le nom que Masson donne ici à ses anciens confrères qu'il ne se résignera jamais à appeler jésuites), ne sont visiblement qu'un prétexte pour amener la conclusion : « Comment pourrez-vous donc, Lusitaniens, oublier jamais la gloire militaire du jeune roi, la sainteté et l'expérience du roi vieillard? Pourtant il vous faut prendre une résolution. Il faut que vous ayez un roi : que ce soit un de vos compatriotes ou un étranger, qu'importe, s'il égale par ses vertus les deux rois défunts! Que le trône aille à qui en est digne : car il ne peut y avoir de roi capable sans cela. Vos lois n'excluent point les femmes du trône. A vous donc de vous souvenir que du sang lusitanien coule dans les veines de l'héritière de la maison de Boulogne, qui est aujourd'hui la mère d'illustres rois. Et si Dieu et les destins lui ont assigné dans leurs décrets seulement le royaume de France, que le Ciel alors vous épargne les agitations des assemblées populaires et les discordes cruelles, sources de troubles pour tous les Etats » (1).

C'était là une courte et habile péroraison qui couronnait le récit pathétique de l'infortune de Sébastien et le panégyrique des vertus de Henri. A tout cela se mêlait l'éloge adroit du peuple portugais. Ecrit dans un latin élégant et soigné, bien qu'un peu oratoire, ce petit ouvrage se lit encore aujourd'hui avec intérêt (2).

Masson aura encore, cinq ans plus tard, son rôle dans la suite de la politique portugaise de Catherine de Médicis. Lorsque la reine-mère, abandonnant définitivement ses prétentions, soutiendra la cause de Dom Antonio, il prendra encore la plume pour soutenir le prétendant. Tout ce côté de l'activité de Masson, qu'on peut qualifier d'activité politique, et qui est assez curieux à étudier, a jusqu'à ce jour échappé complètement à la sagacité des biographes et des critiques. Un mot de Jacques-Auguste de Thou aurait pu et dû pourtant le faire soupçonner. « Il pénétra si avant, écrit de Thou de Masson, dans l'intimité et la faveur de son protecteur (Cheverny)

---

(1) *Elogium regum Lusitaniae* (*B.*, part. I, pp. 387-388).

(2) Il ne déplut pas aux contemporains. Billet de Fanière dans ses *Testimonia authorum qui de Papyrio loquuntur honorifice* (*Ms. fr. 24519* de la Bibl. nationale, f. 308 recto) nous a conservé le début d'une lettre non datée adressée à Masson au sujet de cet Eloge par Lucas Marcinidès Mindius, gouverneur de Wilna en Lithuanie: « Pietate, ingenio et omni genere virtutum ornatissimo viro Dno P. Massono amico et fautori singulariter observando. Elogium illud tuum in lusitanos reges non minus eleganter quam graviter et sapienter a te conscriptum legi ».

Digitized by Google

qu'il ajouta à ses études particulières la connaissance des choses de l'Etat » (1). De Thou, beau-frère de Cheverny, a parlé à bon escient. Si un homme public, un garde de sceaux ou un chancelier comme Cheverny initiait un particulier comme Masson aux choses politiques, c'est qu'il avait l'intention d'utiliser à l'occasion son talent d'écrivain pour les fins de sa politique, et c'est ce qu'il fit plus d'une fois.

La mort de Pierre Séguier, second président de la Grand'Chambre du Parlement, survenue le 24 octobre 1580, fournit à Masson, vers la fin de l'année, l'occasion de composer et sans doute de prononcer l'éloge funèbre de ce magistrat qui ne paraît point avoir été publié, mais dont le texte manuscrit nous a été conservé (2).

De la fin de cette année 1580 à l'été de 1582, Masson semble avoir été absent de Paris. Aucun document, aucune publication d'ouvrage ne nous attestent sa présence dans la capitale à cette époque. Nous avons de fortes raisons de placer dans cette période de son existence et dans les années 1581 et 1582, un long séjour qu'il fit en Savoie, à l'abbaye d'Hautecombe, sur les bords du lac du Bourget. Ce séjour, qu'aucun des biographes de Masson n'a mentionné, nous est révélé par lui-même dans la *Descriptio fluminum Galliæ*. Parlant de la fameuse fontaine des Merveilles, il écrit : « J'ai vu, près du Monastère d'Hautecombe en Savoie, la fontaine dite des Merveilles, qui sourd et tarit deux fois par heure. Lorsque l'eau commence à couler, elle s'élance avec un grondement et un bruit formidables, et presque

---

(1) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., f. *ciiij* recto.

(2) *Ms. fr. nouv. acq. 10698* de la Bibl. nat., ff. 30 recto-31 verso: *Petri Seguerii Eulogium*. Sur le contenu de cet *Eulogium*, cf. notre *Bibliographie des œuvres de Papire Masson*. Cet éloge funèbre semble avoir été prononcé au nom du barreau parisien, le jour où eut lieu un service funèbre pour le président Séguier, et en présence des enfants du président, auquel Masson s'adresse: « Vos viro praestanti patre geniti nec degeneri filii qui hodie justa solvitis scitote non alio vobis ad bene beateque vivendum quam paterno exemplo opus esse » (f. 31 verso du ms. cité). — Qu'il n'ait point été publié, nous le concluons du fait qu'aucun de ceux qui ont dressé la bibliographie des œuvres de Masson n'en a parlé et de la remarque faite par Pierre de L'Estoile (*Mémoires-journaux*, éd. Brunet, t. I, p. 370) à propos de P. Séguier, qu' « il ne fust rien imprimé sur sa mort », sinon une épitaphe satirique que rapporte L'Estoile (t. I, pp. 371-372) qui y joint le texte de deux épitaphes élogieuses en vers latins d'un certain P. Ambos et de Nicolas Perrot, avocat au Parlement (t. I, pp. 372-373). La notice que P. de L'Estoile a consacrée au président Séguier (t. I, pp. 369-370) et le jugement qu'il porte sur lui sont assez en accord avec ce qu'en dit Masson.

Digitized by Google

aussitôt elle fait mouvoir un moulin avant de se jeter dans le lac du Bourget tout proche. Sur les bords de cette fontaine, pendant quatorze mois, je suis venu m'asseoir une heure chaque jour pour me distraire par la contemplation d'un phénomène si étonnant et si extraordinaire » (1). Masson ne nous a pas indiqué la date de ce séjour, mais le seul fait qu'il en donne avec précision la durée ne nous permet guère de le placer à un autre moment que 1581-1582. Le texte de la *Descriptio fluminum Galliæ* parle nettement d'un séjour ininterrompu. Or une absence de quatorze mois n'était guère possible auparavant pour Masson attaché à la maison de Cheverny. D'autre part, en établissant soigneusement, année par année, de 1573 à 1611, la présence constatée de Masson à Paris, nous sommes arrivé à cette conclusion qu'une absence si prolongée de sa part n'est possible que de novembre 1580 à l'été de 1582, ou à la rigueur de janvier 1593 à juillet 1594. Cette seconde date tombe d'elle-même, et il ne reste que la première, car le séjour de Masson à Hautecombe est antérieur aux *Elogia ducum Sabaudiæ* composés, comme nous le prouverons, au cours de l'année 1586, et où Masson nous décrit les monuments funéraires qu'il avait vus dans la célèbre abbaye (2). Il est d'autre part postérieur à l'ouverture du tombeau de Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry, qui eut lieu à Hautecombe en 1580, et dont Papire Masson ne connut les détails qu'il nous fournit que par ceux qui y avaient assisté (3).

Masson était lié avec Alphonse del Bene d'une amitié assez étroite que renforçait un goût commun pour l'histoire et l'érudition. Ils avaient dû se connaître dans l'entourage de Dorat, et ils avaient ressenti l'un pour l'autre une affection qui ne se démentit jamais et dont on trouve la trace çà et là dans leurs œuvres (4). Masson fit

---

(1) *D. F. G.*, 1re éd., p. 572: « Vidi ego apud Altamcumbam in Sabaudia... fontem quem vocant mirabilium, qualibet hora bis fluere, et bis siccari solitum. Et cum fluere incipit, ingenti murmure sonoque erumpere, ac statim moletrinam agere antequam in subjectum Lacum Burgitem influat: in cuius fontis margine *quatuordecim menses assedi quotidie una hora* ut oblectandi animi causa rem tam mirabilem tamque stupendam contemplarer ».

(2) V. plus loin, liv. III, chap. II, § II.

(3) Cf. *Elogia ducum Sabaudiae*, cap. *Bonifacius archiepiscopus* (*B.*, part. I, p. 265). — Cf. Giuseppe Stricklande: *Ricerche storiche sul B. Bonifazio di Savoia*, in *Miscellanea di Storia italiana*, t. I, 3e série, p. 429, Turin, Bocca, 1895.

(4) Masson célèbre dans la *Notitia Episcopatum Galliae* (1re éd., 1606, p. 74) la piété et l'érudition de del Bene, et dans la *D. F. G.* (1re éd., p. 351) son hon-

Digitized by Google

un jour cadeau au Florentin d'une copie manuscrite de Flodoard qu'il avait prise sur le manuscrit de la bibliothèque de Jean de Saint-André, et en 1602, six ans avant sa mort, del Bene rappellera avec gratitude ce présent de son ami (1). Ils aimaient à discuter ensemble de questions érudites; c'est ainsi que probablement, vers le temps où Masson composait les *Annales* et lisait les *Gesta Consulum Andegavensium* de Thomas de Parcé, del Bene a appris de lui que, dans les documents d'une certaine époque, le mot « consul » s'employait avec la signification de « comte », observation dont il fera plus tard son profit en indiquant de qui il la tient (2). Del Bene recevait parfois à sa table Masson qui nous apprend que l'amphitryon savait fort bien traiter ses invités (3).

Il ne fait pas de doute pour nous que c'est à une invitation d'Alphonse del Bene, qui était abbé d'Hautecombe depuis 1560, que Masson répondit en allant faire un aussi long séjour dans la pittoresque abbaye. Bien que la résidence ordinaire d'Alphonse fût Paris, celui-ci, appelé fréquemment en Savoie par sa charge de sénateur,

---

pitalité cordiale. Alphonse del Bene dans le *De regno Burgundiae transiuranae*, p. 24, faisant l'éloge de Masson historien des *Annales*, n'oublie pas de rappeler que Masson était son grand ami.

(1) Alphonse del Bene: *De Regno Burgundiae*, l. I, p. 24.

(2) Alphonse del Bene: *De familiae Cisterciana necnon Altaecumbae, Sancti Sulpicij, ac Stamedei Cœnobiorum in Sabaudia sitorum origine... Camberii, apud Claudium Pomarum*, 1594, avant-dernier f. non marqué verso: « Idem consul et comes. Ita *Dactius* (sic pour *Pactius*) Locensis Comites Andegaviae Consules appellat, ut Massonius mihi retulit ».

(3) *D. F. G.*, 1re éd., p. 351. Masson décrit un repas offert à Hautecombe par Alphonse del Bene à plusieurs invités, dont Masson. On y servit une truite colossale du lac du Bourget qui ne pesait pas moins de 80 livres: « tructam ponderis octoginta librarum, quam convivae quorum unus fui, ab Alphonso Delbenio Episcopo Albiensi prandio excepti hilariter comedimus ». Ce passage où Alphonse del Bene est dit évêque d'Albi (il ne fut nommé évêque d'Albi par Henri III qu'en août 1588 et ne reçut les bulles de Sixte-Quint que le 25 septembre 1589. Cf. *Gallia Christiana*, t. I, col. 39-40) laisserait supposer que Masson fit après 1588 d'autres séjours à Hautecombe, de courte durée sans doute, ce qui n'est pas invraisemblable. Il se peut aussi que Masson, qui écrivait le passage que nous venons de citer en 1608, ait donné à son ami le titre d'évêque d'Albi qu'il portait alors, tout en relatant un fait se rapportant à son premier séjour de quatorze mois à Hautecombe, alors que del Bene n'était qu'abbé. Les archives d'Hautecombe, qui auraient pu nous renseigner sur les hôtes de marque d'Hautecombe et les séjours de Masson, ont disparu à la Révolution. Il n'en reste aux Archives de la Savoie à Chambéry que quelques feuillets épars qui ne contiennent aucun renseignement à ce sujet.

Digitized by Google

devait en profiter pour faire acte de présence au milieu de ses moines (1). Justement, en 1581, il était en Savoie et il est vraisemblable qu'une partie du séjour de Masson s'effectua en compagnie de son ami. Ce fut pour l'auteur des *Annales*, après son rude labeur de quatre années, un séjour de repos et comme une délicieuse villégiature. Sans doute Denise Gaudart l'avait accompagné. Il nous est facile de reconstituer, d'après le témoignage même de Masson, le genre de vie qu'il mena pendant quatorze mois dans ce merveilleux site alpestre, auprès des moines cisterciens qui avaient la garde des tombeaux de la dynastie de Savoie. Il semble bien que, dans ce milieu reposant, sa vie ait été entrecoupée d'études et de distractions. A lire les *Eloges des ducs de Savoie*, on se rend compte qu'il dut faire un certain nombre d'excursions en Savoie; la précision dont il parle de certains lieux nous en est la preuve (2). Il semble s'être intéressé aux pêches fructueuses du lac du Bourget. L'abbaye, avec ses tombeaux de la maison de Savoie, a passionné en lui l'historien. Il a examiné curieusement les mausolées et les pierres tombales, relevé les inscriptions funéraires, recueilli les légendes du monastère et accumulé ainsi une quantité de documents historiques dont il devait se servir quelques années plus tard (3). C'est là qu'il s'est intéressé à l'histoire de la Savoie, si curieuse, et qui devait avoir pour lui un charme particulier comme mêlant harmonieusement l'histoire de la France et l'histoire de l'Italie. Il a, dans l'abbaye même et dans les environs, complété la documentation que lui fournissaient les statues, les tombeaux, les verrières, les inscriptions tumulaires, par l'exploration des archives et des chartes locales (4), et même parfois

---

(1) Alphonse del Bene fut reçu au Sénat de Savoie, à Chambéry, le 19 mai 1574. On peut voir dans l'étude de François Mugnier: *Les Régistres des entrées à l'audience du Sénat de Savoie*, 1re partie: octobre 1559 à mai 1629 (in *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XXXVII, pp. 355 et suiv.), les présences de del Bene audit Sénat aux années 1574, 1575, 1576, 1579, 1581. Une mention des registres à l'année 1579, 19 février, porte que « M. le Sénateur Delbene » est « congédié pour aller en son abbaye de Aultecombe ». Au 9 janvier 1581, Delbene est présent au Sénat de Chambéry. Il dut donc faire un séjour dans son abbaye en cette année où il nous paraît que Masson séjourna à Hautecombe.

(2) *Elogia ducum Sabaudiae*, in *B.*, part. I, pp. 238 et 241 (Saint-Jean-de-Maurienne), 246 (Montmélian), 251 (Chambéry), 253 (Chartreuse d'Aillon en Savoie), etc.

(3) *Ibid.*, pp. 251, 253, 254, 255, 257-260, 264-265, 269, 270, 287-288, 297.

(4) *Ibid.*, pp. 261-262 (actes de Thomas Ier), 267 (testament d'Amédée III, archives de Chambéry), 275 (ancienne chronique de Savoie).

Digitized by Google

par les récits qu'il a recueillis de la bouche des moines (1). Même en s'occupant d'histoire sous les voûtes de l'abbaye médiévale, Masson est resté l'humaniste antique que nous connaissons. Un jour qu'il examinait dans le cloître d'Hautecombe le tombeau d'Humbert III le Saint, son attention fut attirée par un puits situé à quelques pas du tombeau. Devant ce puits se trouvait un long bloc de pierre creux en forme d'auge pour recueillir l'eau. Masson distinguant des caractères sur ce bloc s'approche et lit l'inscription antique : *Augusto Sacrum C. F. L. Voltin. Sabinus.* Il contemple avec vénération cette inscription romaine qui lui fait oublier pour un instant le Moyen âge qui l'entoure, mais il est en même temps profondément remué et indigné qu'une si noble pierre ait été « réduite à un usage servile », et quelques années plus tard, évoquant ce souvenir de son séjour à Hautecombe, il protestera encore contre cette irrévérence sacrilège à l'égard de la vénérable antiquité (2).

Masson profita sans doute de la tranquillité de son séjour à Hautecombe pour assembler la documentation d'autres œuvres qu'il projetait et auxquelles il travaillait déjà dans la période qui s'étend de 1579 à 1585, à savoir l'*Historia Hispaniæ*, le *De Episcopis Urbis* et la *Descriptio fluminum Galliæ*. Son labeur intellectuel dut y être intense, et la promenade quotidienne qu'il faisait, *oblectandi animi causa* (3), à la fontaine des Merveilles, n'était que l'instant de délassement qu'il s'accordait après un travail de recherches absorbantes (4).

Masson était certainement de retour à Paris dans l'été de 1582 et avait repris sa place au barreau. Des lettres-patentes du roi, en date

---

(1) *Ibid.*, pp. 257-260 (Histoire des trois jumeaux), 265 (exhumation de Boniface, archevêque de Cantorbéry).

(2) *Ibid.*, pp. 255-256. Cette inscription et la pierre qui la portait ont disparu d'Hautecombe, sans doute pendant la Révolution. Après Masson, cette inscription a été signalée au XVIIe siècle par Guichenon et au XVIIIe siècle par Firmin Abauzit qui en donnent une graphie un peu différente: Aug... sacrum C. FL. Voltin. Sabinus (Cf. *Notice sur la royale abbaye d'Hautecombe*, Chambéry, Routin, 1826, pp. 16-17, in-8°, et Joseph Jacquemond: *Description historique de l'abbaye royale d'Hautecombe*, Chambéry, Puthod, 1843, gr. in-8°, pp. 94-95).

(3) *D. F. G.*, 1re éd., p. 572.

(4) Ces promenades de délassement, si nous en croyons Billet de Fanière, étaient habituelles à Masson. Cf. *Ms.* 5584 de l'Arsenal, f. 90, où on lit: Exercitio corporis multo utebatur, frequentiores ad relaxationem animi et studiorum deambulationes per campos sustinebat ».

Digitized by Google

du 10 juillet 1582, ayant convoqué une session des Grands-Jours à Clermont en Auvergne pour le 9 septembre (1), Masson fut parmi les avocats du Parlement de Paris désignés pour s'y rendre. Il y figura parmi les avocats qui devaient « seoir au premier barreau » (2) en compagnie de vingt-deux de ses collègues parisiens (3). Cinq autres de ses collègues devaient « seoir sur les fleurs de lys » et vingt-cinq « au second barreau » (4). En tout, cela faisait cinquante-trois avocats du barreau de Paris. A en croire Jean Masson, Papire aurait assisté aux Grands-Jours de Clermont en qualité de substitut du procureur général (5). Jean Masson, à vingt-neuf ans de distance, s'est trompé. Le substitut du procureur général désigné par le procureur général lui-même, Jean de la Guesle, par lettres du 13 août 1582, fut maître Philibert de Longuejoye, qui fut assisté de maître Jean Baguereau (6). Le premier, en l'absence de Jean de la Guesle, remplit les fonctions de procureur, et son aide celles de substitut. Papire Masson ne fut donc pas, à cette occasion, substitut en titre. Jean Masson a-t-il voulu simplement indiquer qu'il arriva à son frère de remplacer dans quelques séances Jean Baguereau absent ou empêché, cela est possible. Quoi qu'il en soit, la part prise par Masson aux travaux des Grands-Jours de Clermont ne fut pas très active. Sans doute assista-t-il aux séances qui se déroulèrent dans la capitale de l'Auvergne du 9 septembre au 29 novembre (7) et figura-t-il aux diverses cérémonies. Mais son assiduité semble avoir été plutôt passive, comme l'était son assiduité au barreau de Paris. Il s'occupa surtout de besognes étrangères à sa charge, et il ne semble pas qu'on lui en ait tenu rigueur. Le président des Grands-Jours, Achille de Harlay, qui était le beau-frère de Cheverny, protecteur de Masson, dut lui laisser la plus entière liberté. Masson en profita pour fureter curieusement en humaniste et en historien

---

(1) Voir ces lettres dans le *Ms. fr. 16508* de la Bibl. nat., ff. 7-10 (*Grands jours de Clermont de 1582*).

(2) Cf. *Ms. fr. 16508*, Bibl. nat., ff. 14-15: *Nomina advocatorum in curia parlamenti juratorum.* (Le scribe, par inadvertance, a défiguré ici le nom de P. Masson en « M. *Paprius Macedo* ». Au f. 21 verso, où se trouve une autre liste, le nom est écrit *Papirius Mason*).

(3) On en trouve la liste dans le *Ms. fr. 16508*, Bibl. nat., f. 21 recto-verso.

(4) Cf. *Ms. fr. 16508*, ff. 20 verso, 21 recto-verso, 22 recto.

(5) *Arverni Municipii descriptio...*, Dédicace *ad cives claromontanos* par Jean Masson, p. 2.

(6) *Ms. fr. 16508*, ff. 13, 14, 15.

(7) *Ms. fr. 16508*, ff. 3 et 68.

Digitized by Google

à travers les antiquités clermontoises. Le tombeau de Sidoine Apollinaire, dans l'église Saint-Genès, reçut sa visite : « A Clermont, dit-il quelque part, ce n'est point des habitants que je m'enquérais, mais de Sidoine » (1). Il se rendit à l'église de Notre-Dame, bâtie par ordre d'Urbain II, en admira la magnificence et les trésors dont le plus beau à ses yeux était le manuscrit d'une histoire de la première croisade par Foucher de Chartres (2). Il fit quelques excursions dans les environs : à Gergovie, où il suivit sur les lieux les phases de la lutte entre César et les Gaulois; sur les bords de l'Allier, où il recueillit une inscription romaine du temps de l'empereur Adrien au bourg de Dallet (3). Peut-être même profita-t-il de son séjour pour se rendre à Thiers et à Riom et recueillir sur place des documents pour sa *Descriptio fluminum Galliæ*, car il semble s'être intéressé, en même temps qu'à l'histoire de l'Auvergne, à sa géographie (4). Il est possible qu'il ait connu alors le jeune Savaron, âgé de dix-huit ans, qui devait devenir plus tard son ami. Mais, parmi les relations qu'il se fit à ce moment en Auvergne, sans doute faut-il compter Jean de Montboissier de Beaufort, un gentilhomme auvergnat qui lui fournira trois ans plus tard des documents sur le pape Grégoire XI, à la famille duquel il appartenait (5).

Cette terre d'Auvergne, si riche en souvenirs historiques, enthousiasma Masson. De cet enthousiasme il nous est resté un témoignage dans un petit écrit qu'il composa alors et qui ne fut édité qu'en 1611, deux mois après sa mort, par son frère Jean, sous le titre de *Arverni Municipii descriptio* (6). C'est un discours sur Clermont et l'Auvergne que Papire met dans la bouche même de la métropole arverne personnifiée et où l'on sent sous la rhétorique d'un exercice d'humaniste une profonde sympathie.

Au mois d'octobre 1582 passa par Clermont, revenant de Guyenne où il avait été envoyé avec la délégation du Parlement de Paris chargée d'y rendre la justice aux lieu et place de la Chambre mi-partie de cette province, Jacques-Auguste de Thou. Il venait d'être remplacé dans la délégation précisément par le beau-frère de Masson,

---

(1) *D. E. U.*, f. 68 verso.

(2) *D. E. U.*, ff. 188 verso et 189 recto. V. *Appendice, Notes additionnelles*, 12: *Sur le Ms. de Foucher de Chartres vu par Masson à Clermont.*

(3) Cf. *Arverni Municipii descriptio*, p. 3 ; *D. F. G.*, 1re éd., p. 37.

(4) Cf. *Arverni Municipii descriptio*, pp. 6-7 ; *D. F. G.*, 1re éd., pp. 34-39.

(5) Cf. *D. E. U.*, f. 303 recto.

(6) In-4°, pièce, de 7 p., Paris, chez Jean Petit-Pas.

Digitized by Google

François Gaudart, et avait pu ainsi obtenir licence de regagner Paris (1). A son passage à Clermont, « il alla saluer son beau-frère de Harlay, qui le reçut avec toutes les marques possibles d'amitié, comme firent aussi les autres commissaires pour les Grands-Jours, qui lui donnèrent une fois séance parmi eux ». Il employa deux jours à visiter les curiosités de la ville (2). Il n'est pas impossible que Masson ait accompagné le beau-frère de Cheverny et de Harlay et l'ait guidé dans cette visite. Ses relations d'amitié avec les parents de son futur biographe rendent cette hypothèse tout à fait vraisemblable (3).

Jacques-Auguste de Thou avait à peine quitté Clermont, se dirigeant sur Lyon, que le premier président Christophe de Thou, son père, mourait à Paris le 1er novembre 1582. La nouvelle arriva assez rapidement à Clermont, et le 6 novembre un service solennel y était célébré pour le défunt en présence de tous les parlementaires des Grands-Jours (4). Masson se mit aussitôt à composer l'*Elogium Christophori Thuani* qui devait être publié quinze ans plus tard et qui porte dans toutes les éditions cette mention : *Hoc Elogium Arverni ab autore scriptum est 1582.* Masson, en écrivant cet éloge, poursuivait son dessein déjà ancien d'écrire les biographies des grands hommes de France de son siècle. Il déclarait d'ailleurs nettement que son but était de dessiner en quelques traits brefs, avant que l'oubli ne se soit appesanti sur elle, les caractéristiques de la personnalité illustre du premier président (5). Il le faisait en s'étendant sur les qualités personnelles du défunt, célébrant sa douceur, son affabilité, sa culture d'humaniste qui lui permettait de prati-

---

(1) J.-A. de Thou: *Mémoires*, en tête de l'éd. fr. de l'*Histoire universelle*. Londres, in-4°, t. I, pp. 55 et 70.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 82.

(3) Cf. *Elogium Augustini Thuani* (*B.*, part. II, p. 319). P. Masson y dit entre autres que le président Augustin de Thou l'honorait de son amitié. — Nous connaissons les relations de Masson et de Cheverny, beau-frère de de Thou. Outre l'*Eloge d'Augustin de Thou*, Masson a écrit l'*Eloge de Christophe de Thou*, la *Consolation à Cheverny sur la mort de sa femme Anne de Thou*, trois œuvres consacrées à la glorification de la « gens thuana ». Il a dédié à Nicolas de Thou, évêque de Chartres, son édition des *Lettres de Fulbert*. Son amitié avec Jacques-Auguste de Thou, avec lequel il devait être en relation longtemps auparavant, semble être devenue étroite surtout après la première publication de l'*Histoire* de celui-ci en 1604 (Cf. de Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., 7e f. n. ch. recto).

(4) *Ms. fr. 16508*, Bibl. nat., f. 53 verso.

(5) *Christophori Thuani Elogium* (*B.*, part. II, p. 305).

Digitized by Google

quer familièrement les œuvres de Virgile, Lucain et Ausone, ses poètes favoris, et de s'adonner à l'étude des plus abstrus problèmes philosophiques (1). Après un tribut d'hommages rendus à sa science de jurisconsulte et à son éloquence d'avocat, Masson faisait l'éloge du magistrat qui avait siégé avec tant d'honneur dans ce « temple de la liberté » qu'était le Parlement de Paris, se révélant successivement ennemi de la chicane stérile, plein d'humanité et de clémence, arbitre de paix entre les princes. Il le montrait supportant stoïquement, avec son épouse Jacqueline Tuleu, la mort d'un fils chéri, Jean de Thou, maître des requêtes, et énumérait tous les embellissements dont Paris était redevable au premier président, soucieux comme toute la *gens thuana* de l'intérêt public plus que du sien propre (2). L'éloge de toute la famille de Thou tient une large place dans ce panégyrique d'un magistrat honnête et intègre. Masson nous montre les ancêtres du président, modestes et probes magistrats d'Orléans, entourés de l'estime de leurs concitoyens dès le temps de Charles VI. La famille se transporte ensuite à Paris et y exerce au Parlement des charges importantes : le grand-père de Christophe de Thou est avocat général, son père président (3). Nous avons là, brossés en quelques traits sobres par un historien, le tableau de l'ascension toute démocratique, sous l'ancien régime, d'une famille bourgeoise, par le simple mérite de ses membres. Masson termine en célébrant quelques-uns de ceux qui survivent au premier président et qui continueront les traditions d'honneur de la famille. Ne reste-t-il pas, pour ne citer que ceux-là, les deux frères de Christophe, les « deux colonnes de la *gens thuana* », Nicolas de Thou, évêque de Chartres, et Augustin de Thou, avocat général au Parlement? (4). Et ne reste-t-il pas encore les deux gendres du défunt, « l'illustre Philippe-Hurault de Cheverny, garde des sceaux de France », et Achille de Harlay, que le premier président, en mourant, a souhaité avoir pour successeur dans sa charge? (5).

C'est pour ces deux personnages visiblement que Masson a écrit cet éloge qui peut-être a été lu aux Grands-Jours. Le ton en est légèrement oratoire et certains passages laissent supposer que Mas-

(1) *Ibid.*, p. 306.
(2) *Ibid.*, pp. 306-310.
(3) *Ibid.*, p. 305.
(4) *Ibid.*, pp. 310-311.
(5) *Ibid.*, p. 309.

Digitized by Google

son y parle au nom du barreau (1). La louange y est sincère et assez juste (2), et l'on ne peut raisonnablement reprocher à Masson d'avoir voilé dans cette circonstance quelques petites imperfections de son modèle (3).

Il est vraisemblable que l'*Eloge de Christophe de Thou* de Masson fit partie des innombrables écrits que Jacques-Auguste de Thou, son fils, reçut de tous les coins de l'Europe à l'occasion de la mort de son père, bien que ses Mémoires ne mentionnent point le nom de Masson à cette occasion (4).

Le 29 novembre 1582, les Grands-Jours prenaient fin (5). Masson rentra à Paris. Profita-t-il de la proximité de l'Auvergne et du Forez pour revoir son pays natal? on ne sait. Son retour dut s'effectuer en tout cas à petites journées comme tous les voyages de ce temps, et il ne dut pas négliger, au cours du trajet, d'accroître sa moisson de documents, comme c'était son habitude. Est-ce vers ce temps qu'il a visité Cluny, si riche en archives? Cela est vraisemblable, car ses œuvres postérieures montreront qu'il y avait relevé, avant 1586, maint texte précieux (6) au point de vue historique. Peut-être est-ce alors qu'il s'y trouva en compagnie d'un autre infatigable cher-

---

(1) *Ibid.*, pp. 306 (nihil esse praestabilius foro), 306-307 (bienveillance de Christ. de Thou pour les avocats).

(2) Le jugement porté par Masson sur Christophe de Thou est conforme à celui que l'on trouve dans les *Elogia* de Scévole de Sainte-Marthe (*Opera*, éd. in-8°, 1616, 2e partie, *Elogia*, l. III, pp. 141-143) et à celui qu'en porte Etienne Pasquier dans sa lettre à M. de la Bite (éd. française de Londres de l'*Histoire* de de Thou, t. I, pp. 263 et suiv.).

(3) Nous avons fait remarquer que Masson différencie essentiellement l'*Elogium* et la *Vita*. Un exemple nous en est fourni par ce qu'il a écrit sur Christophe de Thou. Dans l'*Elogium Christophori Thuani*, Masson a signalé la douceur et l'affabilité du premier président à l'égard des avocats. Dans la *Caroli Molinaei vita* (*B.*, part. II, p. 238), publiée en 1608, Masson a signalé que Christophe de Thou était sujet parfois à leur égard à des accès d'humeur sur lesquels il revenait bien vite et dont il s'excusait d'ailleurs de bonne grâce.

(4) J.-A. de Thou dans ses *Mémoires*, liv. II (éd. fr. de Londres citée, t. I, p. 95), mentionne 25 noms et ajoute qu'il y en eut d'autres. Il fit un choix des écrits en vers reçus à cette occasion, et les publia chez Mamert Palisson, en 1583, sous le titre de *Christophori Thuani Tumulus* en un recueil in-4° de 117 p. qui comprend une liste d'auteurs bien plus considérable que celle qui figure dans les *Mémoires*.

(5) *Ms. fr. 16508*, Bibl. nat., f. 68 recto.

(6) Cf. entre autres, *D. E. U.*, f. 193 recto (description minutieuse du tombeau de Gélase II et relevé de son épitaphe par Pierre de Poitiers). La lecture des *Elogia ducum Sabaudiae* démontre aussi qu'il avait profité des archives de Cluny avant 1586.

Digitized by Google

cheur, Claude Dupuy, et qu'il y releva de concert avec ce dernier l'épitaphe de Sidoine Apollinaire, apportée jadis dans l'abbaye par Pierre le Vénérable et que Savaron devait publier pour la première fois en 1599 (1).

II

C'est après son retour à Paris, en 1583, que Masson se mit à la composition de la *Vie de Calvin* (2). Cet ouvrage, qui ne devait être publié qu'en 1620, neuf ans après la mort de son auteur, est extrêmement important au point de vue du progrès des idées de Masson, et constitue la première vie impartiale du grand réformateur. Ecrite par un catholique gallican, dont les idées étaient, nous le savons, fort peu en accord avec celles des réformés, elle est à égale distance des apologies huguenotes et des pamphlets catholiques du temps. Bien que Masson ne dissimule point qu'il regrette, au point de vue national surtout, les conséquences de l'œuvre de Calvin, et qu'il énumère les défauts aussi bien que les qualités de l'homme, le portrait qu'il trace de lui est un portrait plein de sérénité où volontairement l'historien s'est tenu au-dessus de la mêlée de son temps. Cela est si frappant qu'il a paru impossible à beaucoup que cette *Vie de Calvin* fût véritablement l'œuvre de Masson. Il n'y a pourtant aucun doute à avoir. Elle est bien de Masson et de Masson seul (3). Nous avons déjà signalé l'intérêt que Masson porta toute sa vie à l'histoire des hérésies. La personnalité de Calvin l'a passionné à diverses reprises (4). Aussi ne doit-on pas s'étonner qu'il ait pensé à lui

---

(1) Cf. Archives nationales, *M 768, n° 1*, f. 7 (*Papiers du P. Léonard, Supplément aux Annales de Masson*. V. précédemment, liv. II, chap. II, § VI.

(2) La date de composition est donnée par Masson lui-même dans le deuxième chapitre de la *Vita Calvini: Nativitas et pueritia eius* (*B.*, part. II, p. 410), où parlant de Jacques Cauvin il est dit de lui « qui nunc anno scilicet supra millesimum quingentesimo octuagesimo tertio, eandem artem (la profession de maître-maréchal) Parisiis prope Sanctum Medericum, via Vulpis dicta exercet ».

(3) V. *Appendice, Notes additionnelles*, 13: *Preuves de l'authenticité de la Vie de Calvin de P. Masson.*

(4) Il parle de Calvin: dans le *De honesta corporis animique exercitatione*, 1569, f. *C* verso; dans le *Libellus exercitationum adversus haereses*, 1569, *Ms.* 578 de l'Arsenal, ff. 7-12 et 16 verso, chap. IV et VII; dans l'*Eloge de Baudouin*, 1573 (cf. *B.*, part. II, p. 257); dans l'*Eloge de Charles IX*, 1574 (cf. *B.*, part. I, p. 373); dans la *Responsio ad maledicta Hotomani*, 1575, f. 9 recto;

Digitized by Google

donner une place parmi les hommes remarquables du XVIe siècle dont il voulait écrire la vie. Mais il y a, croyons-nous, une raison particulière qui a déterminé Masson à écrire la biographie du réformateur. Il a voulu faire œuvre d'historien impartial et opposer sa *Vie de Calvin* à la fois au panégyrique huguenot de Théodore de Bèze (1) et aux pamphlets catholiques de Jérôme-Hermès Bolsec et de Jacques Laingeai (2). « J'écris cette vie de Calvin, déclare-t-il, en homme qui n'est ni son ami ni son ennemi » (3), faisant ainsi une claire allusion à ses trois devanciers, et proclamant ainsi son intention bien arrêtée de se tenir en dehors de toute polémique. En réalité, c'est surtout Bolsec et Laingeai qui sont visés. Ces deux « ennemis » de Calvin avaient chargé le réformateur de tous les vices. Ne se donnant pas la peine de confirmer leurs assertions par des témoignages, ils avaient ramassé sur son compte toutes les légendes les plus malveillantes et toutes les histoires les plus invraisemblables. Non contents de le représenter comme un homme adonné aux plaisirs de la table, pratiquant l'usure, ils avaient affirmé entre autres qu'il avait dû s'enfuir de France pour crime de sodomie (c'est le fameux conte de la fleur de lis), qu'il avait organisé une habile mise en scène pour montrer qu'il pouvait ressusciter un mort, et que Dieu l'avait confondu en faisant véritablement mourir, dans le cercueil où il s'était étendu pour simuler un défunt, le complice de l'imposteur. Aux nombreuses maladies qui avaient hâté la fin de Calvin ils avaient même ajouté une maladie répugnante, la phtiriase. Masson nulle part n'a prononcé le nom de Bolsec ou de Laingeai, à peine çà et là les désigne-t-il vaguement (*plebei scriptores quidam*

---

dans le *D. E. U.*, 1586, f. 410 verso; dans le *S. D. E. U.*, *Ms. latin 5148*, Bibl. nat., f. 62 recto; dans la *Vie de Dumoulin*, publiée en 1608 (cf. *B.*, part. II, p. 241).

(1) *Histoire en brief de la vie et mort de Calvin* (1564). Cf. Cimber et Danjou: *Archives curieuses*, t. V, pp. 255-269.

(2) Jérôme-Hermès Bolsec, Parisien, après avoir embrassé la Réforme et avoir été lié avec Calvin, s'était brouillé avec lui. Revenu au catholicisme et établi médecin à Lyon, il publia en 1577: *Histoire de la vie, mœurs, actes, doctrine, constance et mort de Iean Calvin, iadis ministre de Genève...*, Lyon, Patrasson, in-8°, 1577, rééditée en 1578 et 1580 (Cf. Cimber et Danjou: *Arch. cur.*, t. V, pp. 303-386). — Jacques Laingeai ou Laingaeus, Ecossais, docteur de Sorbonne, traduisit en partie cette vie en latin, en y ajoutant quelques détails dans son traité: *De vita et moribus atque rebus gestis haereticorum nostri temporis...* (ce sont les vies de Luther, Karlstadt et Calvin), Paris, Michel de Roigny, 1581, pet. in-8°.

(3) *Vita Calvini. Conclusio* (*B.*, part. II, p. 435).

Digitized by Google

objiciunt... alii volunt maledicendi studio) (1), mais il s'attache à examiner leurs affirmations, et chaque fois qu'elles ne lui paraissent pas conformes à la vérité, il les réfute (2). Les fables qu'ils débitent ne trouvent pas plus grâce à ses yeux que les fables de Turpin lorsqu'il écrivait les *Annales*. Quant à ses procédés d'information, Masson a ici appliqué à un personnage contemporain les principes de sa méthode historique. Il a eu recours au témoignage oral ou écrit de personnages qui avaient été en relations avec Calvin. Il a fait état des témoignages de son ancien maître Baudouin, et même une fois, pour réfuter une calomnie, de son silence (3). Il est allé, rue du Renard, dans la paroisse Saint-Merry, consulter un des parents de Calvin resté catholique, le maître-maréchal Jacques Cauvin (4), qui lui a fourni des renseignements sur la famille Cauvin et le séjour qu'avait fait le futur réformateur enfant à Paris. Enfin et surtout, avec une méthode toute moderne, c'est dans les œuvres de Calvin lui-même que Masson a essayé de pénétrer la psychologie du réformateur de Genève.

Ecrite sans idées préconçues, sans autre souci que la recherche de la vérité historique, la *Vie de Calvin* de Masson est le premier essai d'une biographie impartiale du chef de la Réforme française. Œuvre d'un catholique gallican, composée moins de vingt ans après

---

(1) *Ibid.*, pp. 429 et 431.

(2) On peut voir comment Masson s'est attaché à défendre Calvin des calomnies de Bolsec et de Laingeai dans les notes de l'édition qu'a donnée Barckhusen de sa *Vie de Calvin: Johannis Papirii Massonis... Vita... Calvini, quam animadversionib. Historicis illustravit. Conr. Henr. Barckhusen, Detmoldiâ-Lippiacus*, Berolini..., Grynaeus, 1722, pet. in-8° de 28 p. Cf. en particulier les pp. 4, 5, 6, 8, 9, 13, 15, 16, 20, 21, 23, 25, 26.

(3) *Vita Calvini* (*B.*, part. II, pp. 418, 421, 427, 428, 430, 432, 435).

(4) *Ibid.* (*B.*, part. II, pp. 410-411). Dans le texte des éditions de la *Vita Calvini*, on lit que ce Jacques Cauvin était le *frère* de Richard Cauvin, oncle de Calvin (*fratrique ejus Iacobo*). Il y a là évidemment, comme l'a supposé avec raison M. Th. Dufour, une erreur, et il faut lire *filioque ejus Iacobo*. Ce Jacques Cauvin, dont M. Dufour a trouvé mention dans les registres de la paroisse de Saint-Merry aux dates suivantes: 1572, 1575, 1576, 1577, 1580, 1587, était donc le fils de Richard Cauvin qui lui-même avait exercé la profession de maître-maréchal près de Saint-Germain-l'Auxerrois. L'erreur s'explique facilement si l'on pense que Jean Masson édita la *Vita Calvini* près de 20 ans après sa composition, sans connaître les Cauvin, auprès de qui son frère s'était renseigné. D'autre part, l'écriture de Papire Masson n'est pas toujours très lisible et fréquemment les mots y sont abrégés. Cf. sur le texte de Masson à ce propos l'article de M. Th. Dufour: *Les Cauvin de Paris*, in *Calviniana* (*Mélanges offerts à M. Emile Picot*, t. II, pp. 51-56).

Digitized by Google

la mort de Calvin, elle est incontestablement en avance sur son temps. Le réformateur y apparaît avec des qualités appréciables : intelligent et appliqué à l'étude dès sa jeunesse, controversiste habile, catéchiste persuasif, théologien consommé, prédicateur infatigable, écrivain remarquable, sobre dans sa nourriture et sa mise, modéré dans ses besoins, spirituel, courageux, dénué d'ambition personnelle, absolument désintéressé dans sa défection de l'Eglise romaine, austère dans sa conduite. Des défauts compensent ces qualités, et Masson ne les passe point sous silence. Il nous le montre passionné, bilieux, irritable, vindicatif, sanguinaire, orgueilleux comme tous les fondateurs de sectes, incapable de supporter la contradiction et tout pénétré de sa supériorité. L'homme n'est pas jugé en somme trop défavorablement, et il est visible que Masson éprouve quelque sympathie pour son caractère. Ne le loue-t-il pas du zèle qu'il déploya pour ramener de l'erreur les Anabaptistes et pour réfuter les erreurs de Michel Servet? (1). Mais au point de vue national, son œuvre lui paraît néfaste et détestable. Par son hérésie, il a rompu l'unité de la patrie et apporté la guerre civile. A ce titre on peut vraiment l'appeler « le fléau et la peste de la France » (2). C'est la conclusion nationale plus que religieuse de Masson qui s'écrie dans un mouvement de passion : « Plût à Dieu qu'il ne fût jamais né ou qu'il fût mort enfant. Car il a causé tant de malheurs à sa patrie que l'on peut à juste titre maudire et haïr son berceau » (3).

On conçoit que, malgré cette déclaration finale, la *Vie de Calvin* n'ait pas été fort appréciée des catholiques, et qu'en 1638, les Jésuites aient fait l'impossible pour en empêcher la réimpression dans les *Elogia* de Balesdens.

Par contre, elle fut fort appréciée des huguenots qui voyaient pour la première fois quelqu'un, qui n'était pas des leurs, faire effort pour juger impartialement un de leurs chefs. Certains mêmes ont voulu voir dans la *Vie de Calvin* de Masson comme une sorte d' « apologie » du réformateur. C'est le cas de Barckhusen qui le déclare nettement dans la préface de l'édition qu'il en donna à Ber-

---

(1) *Vita Calvini* (in *B.*, part. II, pp. 417-418 et 422). Notons que Masson mentionne sans un mot formel de blâme pour Calvin le supplice de l' « impie » et « scélérat » Michel Servet.

(2) *Ibid.*, pp. 422-424. *Calvinus quantum nocuit patriæ.*

(3) *Ibid.*, p. 435, *Conclusio.*

Digitized by Google

lin en 1722 (1), et proclame qu'en fait de véracité cette vie écrite par un catholique laisse bien loin derrière elle toutes les œuvres semblables sorties d'une plume non protestante. Bayle lui a également rendu justice (2), et de nos jours encore M. E. Doumergue, le plus complet des biographes de Calvin, lui a fait de nombreux emprunts et reconnaît « une valeur particulière à certains hommages rendus par Papire Masson à Calvin » (3). Cette œuvre, en effet, si elle n'est pas exempte de quelques légères erreurs historiques, dues le plus souvent aux informateurs de Masson ou à l'inexpérience des éditeurs, atteste chez son auteur un souci profond d'impartialité et témoigne de la largeur d'esprit acquise par Masson au contact des disciplines et des méthodes historiques.

Vers le même temps, le genre biographique qu'il cultivait s'enrichissait de plusieurs autres productions sorties de sa plume. La mort du chancelier René de Birague, survenue le 24 novembre 1583, lui inspira un panégyrique en prose du défunt qui parut à la fin de l'année chez Denis du Pré (4). Ce Milanais qui avait reçu ses lettres de naturalité en 1565, et qui avait su se pousser fort avant dans les bonnes grâces de Catherine de Médicis et de Henri III, au point de devenir garde des sceaux, puis chancelier, et d'être honoré de la pourpre cardinalice après la mort de sa femme Valentine Balbiani, était le type achevé de ces Italiens intrigants qui pullulaient à la cour de Valois. Au titre d'Italogalle, Masson se devait de le célébrer avec d'autant plus d'ardeur que le défunt avait été l'ami de

---

(1) *Vita Johannis Calvini*, 1722, *Praefatio*, pp. 3-4.

(2) Bayle: *Dict.*, art. *Calvin*.

(3) E. Doumergue: *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*, t. I, p. 529. Ajoutons toutefois que M. Doumergue, qui fait de Masson un jésuite (sic), et « un vicaire général de trois archevêques de Lyon » (sic), à propos de la déclaration de Masson: « Je ne suis ni un ami, ni un ennemi », etc., écrit: « Tel est bien le langage qui convient à un fidèle disciple de Baudouin, à un jésuite, etc. ». C'est peut-être le langage d'un disciple de Baudouin, mais c'est à coup sûr le contraire du langage d'un jésuite, qui n'aurait pas hésité à se proclamer l'ennemi de Calvin et qui en tout cas l'aurait blâmé pour les conséquences religieuses et non pour les conséquences nationales de sa révolte. Croit-on qu'un jésuite se serait permis comme Masson de trouver spirituels les traits de Calvin contre les Pères du Concile de Trente ? (Cf. *B.*, part. II, p. 428). Et comment dans ce cas s'expliquer que les jésuites aient essayé d'empêcher la diffusion de cette vie, qui fut insérée malgré eux dans les *Elogia* de Balesdens ?

(4) *Elogium Renati Biragae S. Romanae Ecclesiae Cardinalis et Cancellarii Franciae*, in-4° de 8 pp., 1583.

Digitized by Google

Cheverny qui allait lui succéder comme chancelier et qui se chargea de lui faire élever, par Germain Pilon, un magnifique tombeau dans l'église Sainte-Catherine du Val des Ecoliers. Masson le loua en une prose latine oratoire, retraçant les principaux événements de sa vie, glorifiant à la fois l'Italie et Milan qui lui avaient donné le jour, les illustres familles milanaises des Birague, des Della Torre, des Trivulce, des Balbiani, dont il descendait ou avec lesquelles il était allié, et le félicitant surtout d'avoir dès sa jeunesse « suivi l'exemple paternel en prenant le parti de la France » et de « s'être proclamé à juste titre Français non moins qu'Italien » (1). C'est une définition qui conviendrait à bien des Italiens de ce temps que la merveilleuse puissance assimilatrice de la France pénétrait rapidement. Il le loua également en vers en lui consacrant une épitaphe latine qui figure à la suite de l'*Elogium*, et qui reparut dès l'année suivante dans un *Tumulus* publié par Frédéric Morel, et où un certain nombre de Français et d'Italiens, évidemment tous italogalles, s'étaient associés pour répandre sur le tombeau de René de Birague un tribut de vers latins et français (2). Il est à remarquer que l'*Eloge de Birague* par Masson fut la première publication biographique consacrée au chancelier milanais (3).

Masson inaugurait ainsi la série des biographies italiennes qui devait constituer désormais une des parties les plus curieuses de son œuvre d'humaniste italianisant.

Il continuait d'ailleurs à accroître son recueil de biographies françaises. C'est vers 1584 qu'il dut composer la *Vie de Claude de*

---

(1) *Ibid.* (*B.*, part. II, pp. 275, 276, 277).

(2) *Renati Biragi S. Romanae Ecclesiae Cardinalis et Franciae Cancellarii Tumulus*, Paris, F. Morel, 1584, in-4°. Les auteurs sont dans l'ordre du recueil: Dorat, Masson, Giacomo Argentieri de Chieri, Balthazar Grangier, le futur traducteur de la *Divine Comédie*, Robert Estienne, Fr. Morel, G.-B. Bruna de Saluces, Sebastiano Gambaudi de Saluces, Jean Moré, notaire et secrétaire du roi et secrétaire de Birague, Gilles Béroalde et un certain S. N.

(3) Peu après la publication de l'*Eloge de Birague* par Masson paraissait le *Sermon funèbre prononcé aux obsèques de feu Révérendissime et Illustrissime René Card. de Birague, Chancelier de France, le 6 décembre 1583*, par Messire Renauld de Beaune, patriarche, archevêque de Bourges et primat d'Aquitaine. A Lyon, par Benoist Rigaud, 1584, in-8° de 30 p. — En 1584, Thevet, au t. II de ses *Vrais pourtraits et vies des hommes illustres*, insérait une vie de Birague. — A une date que nous ignorons, Jean de Maumont écrivait en latin ou en italien une *Vie de Birague*, aujourd'hui introuvable, que la *Gallia Christiana* déclare écrite avec beaucoup de soin (accurate) (Cf. Picot: *Français italianisants*, t. I, p. 76; *Gallia Christiana*, t. VI, col. 571).

Digitized by Google

Lorraine, premier duc de Guise, qui ne sera publiée qu'en 1614 (1), et où il s'applique, suivant la méthode que nous lui connaissons, à marcher sur les traces de Suétone, mais sans réussir à donner à cette *Vie,* comme le fait remarquer L'Estoile (2), « la beauté du style de la *Vie de Charles IX* ». Les menus détails anecdotiques ne manquent pourtant pas dans les dix-sept petits chapitres qui la composent (3). Comme il s'agissait d'un personnage presque contemporain, Masson n'a pas pris la peine de nous indiquer ses sources, sauf en un cas où il emprunte à l'historien et humaniste italien Paul Jove le récit des exploits de Claude de Guise à la bataille de Marignan (4).

La mort de François de Valois, duc d'Anjou, à Château-Thierry, le 19 juin 1584, fournit à Masson l'occasion d'écrire de sa plume la plus officielle un *Elogium Francisci Valesii, Ducis Andium* qui parut aussitôt chez Denis du Pré (5). C'est un morceau oratoire où l'auteur glisse assez rapidement sur les côtés peu intéressants de son héros et s'adresse en terminant à Henri III et à Catherine de Médicis. Comme dans toutes les productions de ce genre, il serait inutile d'y rechercher l'histoire. Il est visible que Masson s'est battu les flancs

---

(1) Lelong (*Biblioth. hist. de la France,* éd. de 1768, t. III, n° 32285) et Niceron (*Mémoires,* t. V, p. 190) ont prétendu qu'elle fut publiée en 1577. C'est une erreur. L'Estoile (*Mémoires-journaux,* éd. Brunet, t. VIII, p. 281) qui l'a lue en mars 1607 sur une copie manuscrite appartenant à son neveu de Bénévent, et qui était en relation avec Masson, déclare qu'à cette date elle n'était point encore imprimée. Elle n'a d'ailleurs pu être composée qu'après la mort d'Antoinette de Bourbon, femme de Claude de Lorraine, c'est-à-dire après janvier 1583. En effet, dans le chapitre intitulé: *Matrimonium ejus* (*B.*, part. I, pp. 409-410) Masson décrit les dernières années de la duchesse. D'autre part, la *Vita Claudii Lothareni primi Ducis Guisiae* est certainement antérieure à la *Vita Francisci Lothareni Ducis Guisiae secundi* qui fut composée et publiée en 1589. — Sur le contenu de ces *Vies,* cf. notre *Bibliographie des œuvres de Papire Masson.*

(2) *Mémoires-journaux,* éd. Brunet, t. VIII, p. 281.

(3) Cf. en particulier les chapitres *Matrimonium ejus* sur Antoinette de Bourbon; *Quid adversus Lutheranos ab eo gestum sit,* sur la bataille de Saverne et la vision qu'eurent les soldats; *Mors eius; Statura eius,* sur le portrait physique du duc; *Pietas eius,* sur ses qualités morales, etc. (Cf. *B.*, part. I, pp. 408-410, 413-418).

(4) Les huit premières lignes du chapitre *Pugna ad Merenianum cui interfuit* (*B.*, part. I, p. 410) sont empruntées textuellement au livre XV des *Historiae* de Paul Jove (Cf. *Pauli Jovii Historiarum sui temporis,* liv. XV, p. 887, t. I de l'édition en trois volumes pet. in-8°, de Lyon, Séb. Gryphe, 1561).

(5) In-4° de 8 pp.

Digitized by Google

pour trouver quelque chose à louer dans la vie de ce prince inquiet et agité. La même impression se dégage des trois distiques latins que Masson a joints à son *Eloge* en guise de *Tumulus*. Rarement sa muse a été si faiblement inspirée (1).

Il y a plus d'émotion sincère dans une autre pièce de circonstance que Masson composa au mois de juillet 1584, et qu'il dédia à son protecteur le chancelier de Cheverny. Celui-ci avait perdu, après dix-huit ans de mariage, sa femme Anne de Thou, dont il avait eu quatre fils et trois filles (2). C'est à l'occasion de ce deuil que Masson écrivit la *Consolatio ad Philippum Huraltum*, qui parut à la fois en latin et en français (3). Consolation d'humaniste à un humaniste et que dut goûter, sous sa forme latine, l'ancien élève de Germain

---

(1) Un certain nombre de publications de circonstance, auxquelles donna lieu la mort du duc d'Anjou, ne valent ni plus ni moins que l'*Elogium* de Masson. Citons: 1°) le *Sermon funèbre, prononcé le 3e jour de juillet 1584, en l'église Notre-Dame...*, par... Renaud de Beaune, Paris, A. Le Roy et B. Ballard, 1584, in-4°. Parlant de ce sermon L'Estoile (*Mémoires-journaux*, éd. Brunet, t. II, p. 157) prétend que l'archevêque de Bourges « ne dist rien à propos, et ne fist en sa vie si mal »); 2°) *Le Trespas, Obsèques et Pompe funèbre faictes pour l'enterrement de... François... duc d'Anjou*, Paris, J. Richer, 1584, in-8°; 3°) *Regret funèbre contenant les Actions et derniers propos de Monseigneur... frère unique du Roy...*, par frère Iacques Berson, Paris, P. L'Huillier, 1584, in-8°; 4°) *Les Regrets et Souspirs lamentables de la France sur le Tres-pas de... mon Seigneur François de Valois*, Paris, F. Tabert, et Lyon, Benoist Rigaud, 1584, in-8°; 5°) *Regrets de la France sur le trespas de Monsieur le frère du Roy*, Paris, pour G. de Saint-Gilles, s. d., in-8°; 6°) *Discours consolatif du décès de Monsieur...*, par G. D., advocat en Parlement, Paris, R. Colombel, 1584, in-8°; 7°) *Sermon funèbre à la louange de... feu François de Valois...* faict et prononcé par le seigneur Augustin Bucci, ...orateur de monseigneur Charles Eman., duc de Savoye, aux obsèques célébrées par ledit seigneur à Chambéri, le 25 aoust 1584. Traduict de latin en françois, Lyon, Jean de Tournes, 1584, in-4°.

(2) Cf. le P. Anselme: *Hist. de la maison royale de France et des gr. officiers de la Couronne*, 1674, t. II, pp. 98-99. — En 1584, un des quatre fils, Louis, sieur d'Esclimont, était déjà mort.

(3) *Papirii Massoni Consolatio Ad Clarissimum et Amplissimum virum D. Philippum Huraltum Chevernium, Franciae Cancellarium, super obitu Annae Thuanae uxoris*, Paris, Denis du Pré, 1584, in-4° de 4 ff. — La traduction française (dont nous connaissons un exemplaire imprimé, qui se trouve joint à l'*Oraison funèbre prononcée aux funérailles de deffunct Messire Paul de Foix...*, par M. Ant. de Muret..., Paris, R. Coulombel, 1584, in-4°, Bibl. nat., Inv. *Ln*[27] 7670) comprend 6 pp. et est intitulée: *Consolation de M. Pap. Le Masson, avocat en Parlement: à grand, excellent et magnifique seigneur, Messire Philippe Huraut, sieur de Cheverny, chancelier de France: sur la mort de D. Anne de Thou, sa femme.*

Digitized by Google

Audebert. Les souvenirs de l'antiquité classique, la tendresse mouillée de larmes de l'*Anthologie*, le sentiment de la résignation chrétienne et du devoir s'y marient harmonieusement. Masson évoque tout d'abord l'épouse aimante et dévouée à son mari (1), et met sur les lèvres de la jeune morte (elle avait trente-six ans) les vers touchants que l'on lit à Rome sur le tombeau d'une épouse romaine :

Immatura peri, sed tu diuturnior annos
Vive meos conjux optime vive tuos.

Ce sont les conseils qu'Anne donne à son mari. Il faut qu'il vive et qu'il surmonte sa douleur. Aux conseils de l'épouse, Masson ajoute les siens. Que Cheverny pense à la félicité éternelle dont elle jouit maintenant. Qu'il cherche dans la sagesse antique un allégement à son chagrin, en lisant par exemple le traité où Cicéron essaie de se consoler de la perte d'une fille chérie. Il trouvera peut-être qu'il est plus aisé de se consoler de la perte d'un enfant que de celle d'une épouse. Qu'il se dise alors qu'il est un moyen de perpétuer l'affection qu'il nourrissait pour son épouse en la reportant sur les enfants qu'elle lui laisse comme gages de son amour. C'est le devoir chrétien que lui indique celle qui a quitté, si jeune encore, « ceste douce et tant souëve lumière », mais qui, bienheureuse maintenant, n'a d'autre désir que de voir son mari retrouver le repos et la sérénité. Et Masson termine en mettant sur les lèvres d'Anne de Thou les paroles d'Homonœa, l'épouse morte consolant de sa perte son époux Athimetus :

Parce tuam coniux fletu quassare senectam
Fataque mœrendo sollicitare mea.
Nil prosunt lachrymæ, nec possunt fata moveri,
Viximus, hic omnes exitus unus habet.

---

(1) Elle semble avoir été une épouse modèle, ce qui n'empêcha point la malignité publique de lui prêter une liaison avec Dominique de Vic, dit le capitaine Sarred, qui fut gouverneur de Saint-Denis, de la Bastille, et, plus tard, d'Amiens et de Calais, et ambassadeur en Suisse. Dans un pasquil courtisan conservé par L'Estoile (*Mém.-journ.*, t. II, pp. 38-48), daté de 1581, on lit ces vers (p. 45) :

Madam' de Cheverni est fine
Et son mari fait bonne mine
Combien que haut porter lui fait
Les lauriers du seigneur Sarred.

Digitized by Google

Parce, iterum, ne unquam similem experiare dolorem
Et faveant votis numina cuncta tuis,
Quodque meæ eripuit mors immatura iuventæ
Id tibi victuro proroget ulterius (1).

C'est dans son texte latin qu'il faut lire la *Consolation à Cheverny* pour en saisir tout le charme pénétrant. La traduction française qu'en a donnée Masson est gauche, alambiquée et puérile, au point qu'il suffit de comparer les deux textes pour se rendre compte que la langue naturelle de Masson était le latin. En cette langue seulement il était maître de sa pensée et de sa forme (2). L'hommage ému qu'il a rendu à Anne de Thou en cette langue nous touche encore aujourd'hui. Sans doute, avait-elle accueilli Masson avec bienveillance : issue de cette famille de Thou où le culte des lettres antiques s'alliait avec une austère bonté, sans doute eut-elle une prédilection pour les humanistes. Il est permis de le supposer, car si nous en exceptons l'archevêque Renaud de Beaune qui prononça son oraison funèbre, et Jacques-Auguste de Thou qui exhala dans un poème latin sa douleur fraternelle, ce furent surtout des humanistes qui apportèrent à son tombeau le tribut de leurs hommages littéraires :

---

(1) *Consolatio ad Chevernium*, ff. 2-4. — *Consolation à Cheverny*, pp. 1-6.

(2) Il est curieux de constater la déformation que Masson a fait subir aux vers latins si mélancoliques et si humainement touchants dans l'adaptation « christianisée » qu'il en a donnée. Voici les seize alexandrins par lesquels il rend les quatre distiques d'Homonœa :

Or cessez d'affliger de dueil et de tristesse
Huraut mon cher époux, vostre blanche vieillesse:
Et rengreger en vous gemissant et pleurant,
Le coup dont j'ai navré vostre cœur en mourant:
L'espoir qu'avez en Dieu, sont les plus fortes armes
Pour veincre le Destin, qui ne s'emeut de larmes:
La mort n'espargne aucun, soit parent ou affin:
Nous sommes tous subjets à une mesme fin:
Cessez de pleurer, dy-je; et vostre pacience
Vous garde de tel dueil onq faire expérience:
Soit comme je desire, soit ainsi que je veux, (*sic*)
La divine bonté favorable à vos vœus:
Vivez en doux repos le reste des années,
Que vous gardent encor les fières Destinées:
Y adjoustant les ans, que mon décès hasté
Et la mort inhumaine, avant temps m'ont osté.

(*Consolation*, pp. 5-6.)

Digitized by Google

à savoir, avec Masson, son ami Dorat et le poète rhénan Paul Mélissus qui se trouvait alors à Paris (1).

Cheverny, qui « cherchait dans la solitude et dans sa famille quelque soulagement à sa douleur » (2), dut sans doute apprécier ces discrets hommages et ces consolations, en attendant d'oublier tout à fait celle qu'il avait aimée, pour contracter une liaison scandaleuse de sexagénaire avec la marquise de Sourdis, tante de Gabrielle d'Estrées, qui lui donna, en 1594, un fils dont le roi vert-galant et la belle Gabrielle voulurent être le compère et la commère (3). Ce n'étaient certes pas les souhaits que Masson avait fait formuler par la morte pour son époux.

La *Consolation à Cheverny* de Masson nous est un témoignage des relations étroites qui avaient subsisté entre le chancelier et son protégé, même après que celui-ci eut cessé de faire partie de la maison de Cheverny. Elle nous intéresse encore à un autre titre, car elle nous montre Masson se tenant au courant du mouvement de l'érudition italienne et prenant parti dans la querelle célèbre soulevée par la publication récente du *De Consolatione* par Sigonio. On sait que ce dernier, par une de ces supercheries chères aux humanistes, ayant complété quelques fragments de Cicéron de façon à en faire un traité complet, publia comme un traité cicéronien récemment découvert ce *De Consolatione* où Cicéron était censé se con-

---

(1) Cf. *Oraison funèbre faicte et prononcée par Monsieur le Révérendissime Patriarche Archevesque de Bourges, au service et grande messe par luy célébrée au Quarentain et obsèques de feu dame Anne de Thou, femme de messire Philippe Hurault, Vicomte de Cheverny, Chancelier de France, audict lieu de Cheverny, le 26 octobre 1584.* A Paris, par Mamert Patisson, imprimeur du Roy. Chez Robert Estienne, M.D.LXXXIIII, avec privilège, in-4° de 18 ff. L'*Oraison funèbre* va jusqu'au f. 11 verso. Du f. 12 au f. 15 verso se trouve le *Paramythicum ad Ampliss. v. Philip. Huraltum Chevernium Franciae Cancellarium in morte Annae Thuanae dilectiss. uxoris* de J.-A. de Thou. Aux ff. 16-18 se trouvent diverses pièces funèbres dont une de Dorat et une ode alcaïque de Melissus (Cf. Bibl. nat., *Inv. Rés. m Y o 925*, pièce 16). — Cf. P. de Nolhac: *Un poète rhénan ami de la Pléiade*, in *Revue de litt. comparée*, t. II, 1922, p. 34.

(2) J.-A. de Thou: *Mémoires*, liv. III, p. 100; t. I de l'*Histoire univ.*, éd. française de Londres, 1734.

(3) Il faut lire dans L'Estoile (*Mém.-journ.*, éd. cit., t. VI, pp. 242-243) le récit du baptême de ce fils de Madame de Sourdis, les plaisanteries plus que gauloises qui s'échangèrent et l'attitude inconvenante que gardèrent dans l'église le roi, sa commère, et jusqu'aux dames de la suite, pour se faire une idée de l'étrange liberté des mœurs de cette époque.

Digitized by Google

soler de la mort de sa fille (1). Sigonio avait affirmé l'authenticité du traité. Un de ses disciples, Antonio Riccoboni, dans un jugement daté de Padoue, 28 avril 1583, et adressé au médecin Girolamo Mercuriale, avait attaqué cette authenticité (2), et Sigonio avait répliqué par deux *Orationes* et par quelques lettres adressées à divers personnages, entre autres une à Ascanio Colonna (3). La querelle avait passionné tous les humanistes d'Italie, et par ricochet les humanistes de France attentifs aux choses d'Italie. On en discutait entre érudits dans l'entourage de Cheverny. Cujas, J.-J. Scaliger, Pierre Pithou, Henri Estienne, Nicolas Le Fèvre, le philologue allemand Janus Wilhelm, de Lubeck, qui se trouvait alors à Paris, étaient contre l'authenticité (4). Dans les Flandres voisines, Juste-Lipse se prononçait dans le même sens (5). Il n'y avait guère à Paris, en 1584, pour croire aux arguments invoqués par Sigonio, que Corbinelli qui en faisait une question d'amour-propre national et Masson que son admiration pour Sigonio, avec lequel il était en correspondance, aveugla sans doute pendant quelque temps (6).

Peu après la mort d'Anne de Thou, nous trouvons Masson occupé une seconde fois à soutenir de sa plume officielle la politique portugaise de Catherine de Médicis. Cette politique avait changé. Après avoir, au moins pour la forme, fait valoir ses droits et ceux de sa descendance au trône de Portugal, à la mort du roi-cardinal Dom Henri, elle avait résolu, maintenant que l'Espagne était triomphante

---

(1) *M. Tullii Ciceronis Consolatio, liber quo se ipsum de filiae morte consolatus est, nunc, primum repertus et in lucem editus a Francisco Viannello Veneto*, Venise, 1583, in-8°. Réédité la même année à Plaisance, Paris, Strasbourg, Francfort, etc., et, en 1584, in-12, à Paris et à Lyon (S. Gryphe).

(2) *M. Tullii Ciceronis Consolatio*, éd. Séb. Gryphe, Lyon, 1584, in-12, pp. 144-178.

(3) *Ibid.*, pp. 181-303 et 12-15.

(4) Cf. Rita Calderini de Marchi: *Iacopo Corbinelli et les érudits français*, pp. 219-220. — En 1584, Janus Wilhelm publiait même à Paris, in-8°, une réfutation de Sigonio: *Adversus Sigonium assertio non esse Ciceronis eam quae illius nomine vendidetur Consolationem.*

(5) Cf. Aubert Lemire : *Elogia Belgica*, 1609, in-4°, p. 149, art. *Justus Lipsius.*

(6) Corbinelli se rangea dans la suite à l'avis des érudits parisiens (Cf. Rita Calderini de Marchi, *op. cit.*, pp. 220-221). Il est vraisemblable que P. Masson dut en faire autant lui aussi, mais c'est un fait que dans la *Consolation à Cheverny* il n'émet absolument aucun doute et attribue le *De Consolatione* à Cicéron. — Sur cette affaire du *De Consolatione* on peut voir Tiraboschi: *Storia della Letteratura italiana*, 2e éd. de Modène, t. I, pp. 314-315.

Digitized by Google

et que Philippe II s'était fait couronner roi de Portugal en 1580, de soutenir les efforts de Dom Antonio, prieur de Crato, élu roi de Portugal par les Etats de ce pays, et qui était le plus dangereux rival du roi d'Espagne. Dès 1582, elle avait organisé en sa faveur l'expédition des Açores qui finit désastreusement et dans laquelle périt Filippo Strozzi qui en avait reçu le commandement. Vaincu, chassé du territoire portugais au trône duquel il aspirait toujours, Dom Antonio, favorisé par la France, l'Angleterre et la Hollande, ne négligeait aucune occasion de soutenir ses prétentions, faisant composer par des plumes à sa solde des manifestes en sa faveur. C'est alors que Masson écrivit en latin une *Apologie pour le Sérénissime Dom Antonio, XVIIIe roi du Portugal et des Algarves,* dont Magnus Crusius possédait, vers le milieu du XVIIIe siècle, le manuscrit autographe (1). Aucun des manifestes anonymes publiés en faveur de Dom Antonio et que nous avons pu examiner ne porte exactement le titre indiqué par Magnus Crusius, mais deux au moins ont des titres approchants (2). Nous inclinons à penser que l'écrit de Masson

---

(1) Cf. *Hamburgische Vermischte Bibliothek*, t. I, p. 55: *Apologia pro serenissimo Dom. Antonio XVIII. Portugalliae et Algarbiorum Rege MS, ex autographo Papirii Massoni.* Aucun des biographes de Masson, pas plus qu'aucune bibliographie, n'a fait la moindre mention jusqu'à ce jour de cet écrit dont l'existence nous a été révélée par Magnus Crusius.

(2) Voici les publications dont nous avons pris connaissance: 1°) *Apologie ou Deffense de Monsieur Anthoine Roy de Portugal contre Philippes Roy d'Espagne, usurpateur dudict Royaume de Portugal... Ensemble les tyrannies et cruautez qu'il exerce iournellement sur ses propres subiects.* Traduict d'Espagnol en François, M.D.LXXXII, pet. in-4° de 20 p. (c'est soi-disant une lettre écrite de Séville, le 8 juillet 1582) (Cf. Bibl. nat., *O r 81*). — 2°) *Explanatio Veri, ac Legitimi iuris, quo serenissimus Lusitaniae Rex Antonius eius nominis primus nititur, ad bellum Philippo Regi Castellae pro regni recuperatione inferendum. Una cum historica quadam enarratione rerum eo nomine gestarum usque ad Annum M.D.LXXXIII*, Leyde, Christ. Plantin, 1585, in-4° de 79 p. (Cf. Bibl. nat., *O r 84*). Ce dernier ouvrage fut publié en même temps en traduction française sous le titre de *Justification du serenissime Don Antonio*, etc. (Bibl. nat., *O r 83*), en traduction hollandaise et en traduction anglaise. — 3°) *De iure successionis regiae in regno Lusitaniae seu Portugalliae, Deque legitima Regis Antonii successione Brevis enarratio, ex probatissimis monumentis auctoribusque collecta, et ad rectae rationis simplicisque veritatis regulas accuratissime exacta. In gratiam studiosorum iustitiae et aequitatis nunc primum in lucem edita*, Middelbourg, Richard Schilders, XCI (1591), pet. in-8° de 61 p. (Bibl. nat., *O r 85*), traduit en français sous le titre de: *Excellent et libre discours du droict de la succession Royale au Royaume de Portugal: Et de la légitime succession du Roi dom Anthoine*, etc., Paris, Jean Micard, 1606,

Digitized by Google

n'est autre que l'*Explanatio veri ac legitimi juris* qui fut publiée en 1585, à Leyde, par Christophe Plantin, traduite aussitôt en français, anglais et hollandais. C'est à la fois en effet une apologie et une œuvre d'historien ou d'annaliste qui embrasse l'histoire sommaire de toute la lutte entre Dom Antonio et Philippe II jusqu'à l'année 1583. C'est de tous les manifestes composés par ordre (1) celui qui, par le style, rappelle le mieux la manière de Masson, et en l'absence du manuscrit de Magnus Crusius, qui gît peut-être en quelque coin ignoré d'Allemagne, et dont la découverte permettrait de trancher la question, il ne nous semble pas téméraire d'émettre l'hypothèse que Masson a été l'auteur principal, sinon peut-être unique, de cet écrit anonyme qui, remis aux trois gouvernements de France, d'Angleterre et de Hollande, fit donner à Dom Antonio un secours de 6.000 hommes et une petite flotte d'une soixantaine de bâtiments que la flotte espagnole ne devait pas tarder à disperser (2). Sans doute, Cheverny avait-il indiqué à Dom Antonio ou à ses représentants Masson comme le latiniste le plus apte à écrire le manifeste en question, qui dut être payé un assez bon prix à son auteur (3).

III

Masson ne consacrait pas tout son temps à ces besognes plus ou moins officielles. Dans la seconde moitié de l'année 1585, l'infatigable fureteur de manuscrits, le « grand rechercheur de l'antiquité » publiait chez Denis du Pré la première édition connue des lettres de Fulbert qu'il dédiait, le 31 août, à Nicolas de Thou, successeur de

---

in-12 de 12 ff. n. ch. + 395 p. (Bibl. nat., *O r 86*). — Nous n'avons pu prendre connaissance du *De Henrici Portugalliae regis successore*, s. l. n. d., que l'on n'a pu retrouver à la Bibl. nat. et qui manque à sa cote *O r 72*.

(1) Cf. le début du Privilège du comte de Nassau, en date du 10 janvier 1585: « L'ambassadeur du sérénissime don Antonio, roy de Portugal, des Algarbes, etc., nous a fait exposer qu'*il a fait faire* un petit Traité en langue latine, etc. » (p. 2, verso du titre de l'*Explanatio*).

(2) Cf. *Nouv. biogr. gén.* de Didot, t. II, art. *Antoine*, col. 825-826.

(3) On peut voir sur l'histoire du prétendant D. Antonio qui finit par se réfugier définitivement en France où il mourut en 1595, après avoir cédé, dit-on, ses droits à Henri IV, Manoel-Francisco de Santarem: *Quadro elementar das relaçaões politicas e diplomaticas de Portugal*, t. III (Paris, 1842 et suiv.); Ed. Fournier: *Un prétendant au XVIe siècle*, Paris, 1851, in-16.

Digitized by Google

Fulbert sur le siège épiscopal de Chartres (1), qu'il ne connaissait point encore personnellement, mais auquel il s'adressait en qualité de protégé de son frère Augustin de Thou, alors avocat du roi (2). L'édition de Masson, qu'ont fait oublier des éditions postérieures (3) plus complètes et plus soignées des lettres de l'illustre prélat chartrain, suit pas à pas, jusqu'à la lettre LXXXIX, le *Ms. latin 2872* de la Bibliothèque Nationale, qui est arrivé à cette Bibliothèque après avoir appartenu successivement à Nicolas Le Fèvre, à de Thou et à Colbert (4). Mais Masson a connu d'autres manuscrits puisque la lettre LXXXIX, incomplète dans le manuscrit, se trouve intégralement dans son édition, et que deux autres lettres qui ne se trouvent pas non plus dans le manuscrit figurent dans la publication de Masson (5). Du reste, Masson ne s'était pas contenté de relever pour son usage tout ce qu'il avait pu recueillir des lettres de Fulbert : dans sa chasse aux manuscrits, il n'avait pas négligé les productions moins importantes de l'évêque de Chartres (6).

Son édition des *Epistolæ Fulberti*, qui est la première publication de texte faite par Masson, laisse à désirer au point de vue critique et fourmille d'erreurs typographiques qu'une liste finale des errata n'atténue guère. Mais on ne saurait lui faire un grief trop grave de ces lacunes. Le souci de donner des éditions impeccables et forti-

---

(1) *Fulberti Carnutum Episcopi liber epistolarum... Opera Papirii Massoni, qui librum illum ex veteribus membranis minutisque literulis exscribendum curavit*, Paris, Denis du Pré, 1585, in-8°.

(2) *Fulberti liber epistolarum*, f. lim. *Aiij* recto.

(3) L'édition donnée par Charles de Villiers en 1608 contient 33 lettres de plus que l'édition de Masson. Elle a été reproduite dans la *Bibliotheca Patrum* de Paris, de Lyon, de Cologne. F. Duchesne a édité dans les *Hist. Fr. Scriptores*, t. IV, pp. 172-197, 65 lettres de caractère historique. La totalité des lettres de Fulbert se trouve dans Migne: *Patr. lat.*, t. CXLI. Une classification chronologique des lettres de Fulbert a été donnée par M. Chr. Pfister à la fin de sa thèse: *De Fulberti Carnotensis Episcopi vita et operibus*, Nancy, Sordoillet, 1885. On peut voir dans ce dernier ouvrage, pp. 16-19, une liste des diverses éditions des lettres de Fulbert.

(4) Cf. Chr. Pfister: *De Fulberti... vita et operibus*, pp. 9 et 16; L. Delisle: *Cabinet des manuscrits*, t. I, pp. 439, 470-471.

(5) Ce sont les lettres 128 et 109 de l'édition Migne.

(6) On sait que Baluze mit un jour la main sur un certain nombre de papiers de Masson qu'il acheta sur le quai de la Tournelle en juillet 1700. Or, dans le *Ms. Baluze 120*, on trouve aux ff. 400-430 toute une série de ces papiers parmi lesquels figurent entre autres des hymnes et des sermons de Fulbert. En tête de ces documents on trouve cette note écrite de la main de Baluze: Varia Fulberti Episcopi Carnotensis scripta pleraque manu Papirii Massoni.

Digitized by Google

fiées d'un puissant appareil critique ne devait naître en France qu'au siècle suivant, avec les Sirmond, les Duchesne, les Baluze, les Mabillon, qui tous plus ou moins ont profité des travaux, si imparfaits qu'ils fussent, de leurs précurseurs. Quoi qu'il en soit, malgré ses côtés défectueux, l'édition de Masson n'est pas sans quelque mérite. Pour la commodité de ses lecteurs, il a pris la peine de faire précéder plus de la moitié des lettres d'un résumé ou *argumentum*, il a cherché parfois à identifier les noms des lieux et des personnages, et en guise de préface destinée à éclairer le public sur la personnalité de Fulbert, il a inséré, au début de son ouvrage, un court fragment d'une vieille chronique, relevé à l'abbaye de Saint-Victor, et où était retracée la carrière du prélat, ainsi qu'un extrait de l'*Epître sur l'Eucharistie* qu'Adelman, disciple de Fulbert et évêque de Brescia, adressa à son ancien condisciple l'hérésiarque Bérenger de Tours (1).

Masson a compris toute l'importance que pouvait avoir pour l'histoire le recueil des lettres de Fulbert, et il a ressenti comme une joie orgueilleuse d'humaniste à la pensée qu'il était le premier à dévoiler ce texte rare et précieux : « Vous recevez de moi, écrit-il à Nicolas de Thou, un présent que je crois de grand prix, car je vous offre les lettres de votre illustre prédécesseur Fulbert, évêque de Chartres, qui n'ont jamais été publiées, et pourtant elles ont une telle importance que vous d'abord, l'Eglise de Chartres ensuite et enfin la Chrétienté entière devez vous réjouir et me féliciter d'avoir fait prendre copie de ces lettres oubliées depuis cinq cents ans et plus. Elles seront de quelque utilité d'abord aux amoureux d'histoire et d'antiquité qui pourront y lire le récit d'une pluie de sang survenue en France au temps du roi Robert, celui du couronnement de l'aîné de ses fils, Henri, et y trouver la première mention des Pairs de France; ensuite aux jurisconsultes, à ceux de France surtout, qui y rencontreront l'explication claire des bénéfices connus sous le nom de fiefs; et enfin aux théologiens, qui y trouveront exposé, d'après le livre d'Amalarius, un très ancien écrivain, tout ce qui a rapport au costume ecclésiastique » (2).

La publication des lettres de Fulbert n'est qu'une des innombrables manifestations de l'activité intellectuelle de Masson à ce moment. Dès cette époque, il avait constitué avec son frère Jean, qui

(1) *Fulberti liber epistolarum*, f. *Aiij* verso et ff. 1 recto-2 verso.
(2) *Fulberti liber epistolarum*, f. *Aiij* verso.

Digitized by Google

sera dès lors son collaborateur et son aide, cette sorte d'association fraternelle dans le travail que La Croix du Maine a signalée dès 1584, en parlant de ces « deux hommes très doctes, grands recherchers de l'antiquité » (1). Secondé dans ses recherches par son frère cadet, Masson avait déjà, en 1584, mis en français ses *Annales* dont la traduction ne fut pas publiée et n'est point parvenue jusqu'à nous. Il avait déjà, au dire de La Croix du Maine, « escrit l'*Histoire d'Espagne* et les *Vies des Papes* » en latin, et « composé le *Catalogue des fleuves et rivières les plus renommés de France* » et en avait « fait la description » (2). Il ne faut pas prendre à la lettre les affirmations du bibliographe à cette date de 1584. Que Masson ait déjà rassemblé les matériaux ou une bonne partie des matériaux qu'il devait utiliser dans le *De Episcopis Urbis* et dans la *Descriptio fluminum Galliæ*, cela paraît hors de doute. Le témoignage de La Croix du Maine, lié assez intimement, semble-t-il, avec le cousin de Masson, André de Rossant, paraît bien le prouver (3). Que Masson ait même commencé dès lors à rédiger certains fragments de ces œuvres, cela est fort possible. Toutefois, la rédaction définitive du *De Episcopis Urbis*, tel qu'il nous est parvenu, est seulement de 1586, et celle de la *Descriptio fluminum Galliæ* de 1608, comme nous le démontrerons.

Pour ce qui est de l'*Historia Hispaniæ*, qui n'a jamais été publiée, et dont il ne nous reste que quelques fragments manuscrits, nous inclinons à croire qu'elle était réellement écrite à peu près définitivement au moment où en parlait La Croix du Maine. En effet, si cette œuvre, dans ce qui nous en est parvenu, porte une dédicace au roi d'Espagne Philippe II (4), qui n'a pu être écrite par Masson au temps où celui-ci faisait l'apologie de Dom Antonio et soutenait la politique portugaise de Catherine de Médicis, mais qui a été ajoutée postérieurement, sans doute vers 1592, pour se rendre favorables les

(1) La Croix du Maine: *Bibliothèque*, pp. 368-369. Cf. également, *Additions*, p. 492.

(2) *Ibidem*, p. 369.

(3) *Ibidem*, pp. 551-552.

(4) Magnus Crusius: *Hamburgische Vermischte Bibliothek*, t. I, p. 49, donne un extrait de cette dédicace, d'après une copie qu'il avait faite à Paris du ms. autographe de Masson. Dans cette dédicace, Masson s'adressant à Philippe II a l'air de le féliciter que la mort du roi Sébastien, tué en Afrique, ait donné au souverain espagnol l'occasion de réduire en son pouvoir la partie « lusitanienne » de la péninsule ibérique.

Digitized by Google

Ligueurs, nous savons, par un témoignage de Billet de Fanière, que Masson avait traduit en français l'*Historia Hispaniæ*, et que cette version française devait être dédiée « à la Reine », c'est-à-dire à la reine-mère Catherine de Médicis (1). Cette version française, écrite avant 1589, année de la mort de Catherine, devait être identique à l'*Historia Hispaniæ* signalée dès 1584 par La Croix du Maine, et sans doute aussi, pensons-nous, dédiée à la reine-mère (2).

L'*Histoire d'Espagne* en français, et que Billet de Fanière lui-même déclarait n'avoir pu trouver au début du XVIIIe siècle, n'est point venue jusqu'à nous. Mais nous connaissons quelque chose de l'*Historia Hispaniæ*, œuvre importante sur laquelle il ne sera pas inutile de nous arrêter. Au début du XVIIIe siècle, Billet de Fanière, qui en possédait le manuscrit intégral, eut l'intention de le publier, mais son dessein ne fut point réalisé (3). Du manuscrit possédé par Billet il ne nous est resté qu'un fragment, comprenant le début de l'*Histoire d'Espagne*, des origines au règne de Rodéric, et qui figure aux feuillets 69-82 du *Ms. fr. 24502* de la Bibliothèque Nationale (4). Ces quatorze feuillets suffiraient déjà à nous donner une idée de la méthode suivie par Masson et de l'allure générale de son ouvrage, si nous n'avions encore, aux feuillets 77 et 78 du *Ms. 5584* de la Bibliothèque de l'Arsenal, un résumé des principaux événements et des principaux règnes contenus dans l'*Histoire d'Espagne* de Masson, dressé également par Billet de Fanière, et surtout si un savant sles-

---

(1) Cf. *Mémoires de Trévoux*, mars 1705, p. 549.

(2) Les dédicaces des éditions latine et françaises de l'*Entier discours... du mariage de Charles IX*, par exemple, s'adressent aux mêmes personnages.

(3) Cf. *Ms. 5584* de l'Arsenal, f. 97. On lit cette note de Billet de Fanière: « Voicy le tiltre que l'on pourra mettre à la teste de l'ouvrage de P. Masson: Clarissimi Papirii Massoni historia Hispaniae nunc demum tenebris quibus obruta erat, exemta et publicae luci exposita a Martino Billet de Fanière ».

(4) Ces quatorze feuillets comprennent une sorte de prologue latin indiquant les divisions et la configuration de la péninsule ibérique (f. 69 recto) et huit chapitres non numérotés intitulés: 1° De Vandalorum Adventu; 2° De Gothorum in Hispaniam ingressu; 3° Athaulfus Rex; 4° Segericus et Vallia; 5° Theodoricus primus; 6° Thorismodus et Theodoricus secundus; 7° Etuarix; 8° Rodericus... Le manuscrit s'arrête là. Le reste est perdu et nos recherches pour trouver dans divers fonds la suite ont été vaines. En 1716, d'après une note de Billet de Fanière (*Ms. fr. 24 502* de la Bibl. nat., f. 69), une copie du ms. de Masson avait été faite sur l'ordre de Billet pour l'abbé Louis Ellies Dupin. Cette copie a également disparu. Après 1723, Magnus Crusius qui vit à Paris le ms. de Masson en fit une copie et l'emporta en Allemagne, comme nous le verrons. Nous ne savons ce que cette dernière copie est devenue.

Digitized by Google

wigois, Magnus Crusius, n'avait pris la peine de nous laisser une ample et consciencieuse description de l'ouvrage de Masson. Magnus Crusius (1), au cours de deux séjours qu'il avait faits en France entre 1723 et 1731, s'était enthousiasmé des œuvres de Masson et s'était attaché à recueillir le plus possible d'œuvres inédites ou devenues rares de l'humaniste forézien. Fixé à Gœttingue dès 1735, il chercha en Allemagne un éditeur disposé à en entreprendre l'impression ou la réimpression, et pour cela lança en 1743, dans la *Hamburgische Vermischte Bibliothek*, un appel qui fut vain. C'est dans cet appel intitulé : *D. Magni Crusii, Professoris der Theologie zu Göttingen, Nachricht von des Papirii Massoni ungedruckten spanischen Historiæ und andern desselben Schriften* (2), que nous trouvons les renseignements les plus détaillés sur l'*Historia Hispaniæ*. Parlant des œuvres inédites de Masson, Crusius écrit :

« Parmi ces dernières, particulièrement remarquable est son *Histoire d'Espagne*, dont j'ai vu jadis à Paris l'exemplaire autographe et que j'ai eu l'occasion de copier pour mon usage personnel. Aussi ne déplaira-t-il pas au lecteur bénévole que je donne quelques notices détaillées sur cette œuvre non encore imprimée jusqu'ici... L'ouvrage porte ce titre : *Papirii Massoni Historia Hispaniæ ad Philippum II Hispaniarum Regem*, et il est disposé par l'auteur d'après le même plan que ses *Annales Francorum ad Henricum III* (und ist von dem Verfasser auf eben die Art eingerichtet, wie seine *Annales Francorum ad Henricum III*). Au début, une courte préface au roi Philippe II, où, suivant son habitude, l'auteur décrit la position géographique du royaume d'Espagne... Viennent ensuite deux parties, dont l'une traite de l'arrivée des Vandales en Espagne, et la seconde de l'invasion des Goths, et où l'auteur s'appuie sur les témoignages de Salvien, de Victor Uticensis (3), d'Antonin, évêque de Constantine, de Procope et de Prosper d'Aquitaine. Les noms des rois dont la vie et les exploits sont racontés sont dans l'ordre suivant : Athanaric, premier roi des Wisigoths en Espagne, Alaric Ier,

(1) Magnus Crusius, né à Sleswig en 1697, mort en 1751, fut peu après 1723 envoyé en France comme chapelain de l'ambassadeur de Danemark. A partir de 1735, il fut professeur de théologie à Goettingue et, en 1747, surintendant général (archevêque protestant). Il a publié de nombreux écrits de théologie, d'histoire d'exégèse dont on peut voir la liste dans la *Nouv. biogr. gén.* de Didot, t. XII, col. 562, art. *Crusius*.

(2) *Hamburgische Vermischte Bibliothek*, t. I, pp. 48-56.

(3) Mis pour *Victor Vitensis*, auteur de *De persecutione vandalica libri V*.

Digitized by Google

Ataulphe, Sigéric et Wallia, Théodoric Ier, Thorismond et Théodoric II, Etuarix (1), Rodéric, Pélage, Froila, Aurelio, Silo, Mauregat, Bermude, Alphonse Ier le Catholique, Alphonse II le Chaste, Ramire, Ordoño, Alphonse III le Grand, Garcias et Ordoño II, Froila II, Alphonse IV, Ramire II, Ordoño III, Sanche, Ramire III, Bermude II, Alphonse V, Bermude III, Ferdinand Ier, Sanche II, Alphonse VI, Urraque et Alphonse roi d'Aragon, Alphonse VII, Sanche II vulgo III, Alphonse VIII, Henri Ier, Ferdinand III, Alphonse IX, Sanche III vulgo IV, Ferdinand IV, Alphonse X, Pierre Ier, Henri II, Jean Ier, Henri III, Jean II, Henri IV, Isabelle. Dans cette liste de rois espagnols, je dois faire cette remarque essentielle : qu'entre les rois Etuarix ou Euric et Rodéric, je trouve, dans l'histoire de Masson, une grosse lacune à laquelle on pourra remédier en recourant entre autres à la *Bibliotheca Hispaniæ* d'André Schott..... car, après Euric, Elaric ou Alaric, Geseleic, Amalaric, etc. (suit une liste de vingt-cinq noms jusqu'à Rodéric), ont encore régné. Dans tout le reste de son œuvre, et c'est à la louange de l'auteur, il a su le plus souvent ordonner avec soin l'ancienne histoire confuse et obscure de l'Espagne et l'extraire des sources les plus anciennes et les plus dignes de foi, en même temps qu'il a transposé en un beau style latin les récits des vieux chroniqueurs. (In übrigen gereichet es allerdings zum Lobe des Verfassers, dass er die so sehr verworrene und dunkele alte Spanische Geschichte mehrenteils aus der Quellen der ältesten und glaubwürdigsten skribenten sorgfältig zusammen gezogen und in einer schönen lateinischen Schreibart die alten lateinischen Geschichtschreiber nachzuahmen gezuchet habe.) Aussi peut-on porter sur cette œuvre le même jugement que Possevino portait au tome II de sa *Bibliotheca selecta* sur les *Annales Francorum :* ejusmodi sunt ut non solum alios nostri sed et antiqui temporis historicos æquent, ne dicam, et superent. Et comme preuve de ce que j'avance, je joindrai ici le catalogue des sources tant éditées qu'inédites dont Masson s'est servi dans son *Histoire d'Espagne* » (2).

Dans le catalogue de ces sources, nous retrouverons un grand nombre des écrivains utilisés déjà dans les *Annales* (3). Mais Masson

---

(1) Mis pour Eutharic.

(2) *Hamburgische Vermischte Bibliothek*, t. I, pp. 49-51.

(3) Notons entre autres: le pseudo-Adhelme, Ausone, saint Bernard, Laonicos Chalcondyle, Commines, Eginhard, Froissart, Raoul Glaber, William de

Digitized by Google

a accru considérablement ses lectures, et bien des auteurs nouveaux apparaissent sous sa plume. Parmi les auteurs anciens il a utilisé le *Cynegeticon* de Gratius Faliscus (1), un poète du siècle d'Auguste dont Sannazar avait découvert en France, vers 1503, le manuscrit publié à Venise en 1534 par Alde Manuce en un recueil collectif (2), et la *Pharsale* de Lucain (3), le poète cordouan. Parmi les auteurs chrétiens, le poète de Calahorra, Prudence (4), représente le IVe siècle. Le Ve et le VIe siècles sont représentés par le Bordelais saint Paulin de Nole, l'évêque de Constantine Antonin, le rhéteur grec Priscus de Panium, l'historien africain de la persécution des Vandales Victor, évêque de Vite en Byzacène, le chroniqueur hispanique Idace et les panégyriques en vers de Flavius Cresconius Corippus (5).

Newborough, Hildebert de Lavardin, Joinville, Jonas d'Orléans, Paulinus (*Ephemeris*), Pierre le Vénérable, Procope, Prosper d'Aquitaine, Salvien de Marseille, Sidoine Apollinaire, Jean-Juvénal des Ursins, Yves de Chartres, Zozime, etc. Parmi les écrivains d'Espagne déjà cités dans les *Annales*, nous retrouvons ici Benjamin de Tudèle et Rodrigue Ximenès de Tolède. Parmi les auteurs d'Italie allégués à la fois dans les *Annales* et dans l'*Historia Hispaniae* nous trouvons: Dante, Pétrarque, Giovanni et Matteo Villani, ainsi que les *Epistolae* de Pierre de la Vigne (Cf. Magnus Crusius: *Hamburgische Vermischte Bibliothek*, t. I, pp. 51-54).

(1) Cf. M. Crusius: *Hamburgische Vermischte Bibliothek*, t. I, p. 52.

(2) In-8°, avec les *Halieutica* d'Ovide, les *Cynegetica* et le *Carmen bucolicum* de Némésien, les *Bucolica* de Calpurnius Siculus, etc.

(3) M. Crusius: *op. cit.*, t. I, p. 53.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 53.

(5) *Ibid.*, t. I, pp. 52-53. Les œuvres de saint Paulin de Nole avaient déjà été éditées maintes fois depuis 1516 où Josse Bade Ascensius en avait donné une première édition. Des fragments de Priscus de Panium avaient été fournis à Masson par Jean de Saint-André, d'après un manuscrit du Vatican dont Sirleto avait copié des extraits pour le bibliophile parisien. Les cinq livres du *De persecutione Vandalica* de Victor Vitensis (que Masson appelle par erreur Victor Uticensis, comme presque tout son siècle) avaient été publiés dès 1535, par Beatus Rhenanus, chez Froben, à Bâle, puis en 1541, à Paris. Lorichius en avait donné une édition à Cologne (1537) et Bâle (1541). Le *Chronicon* d'Idace, qui va de 369 à 468, devait être imprimé fautif et incomplet par Canisius dans ses *Antiquae Lectiones*, Ingolstadt, 7 vol. in-4°, 1601-1608, puis intégralement par le P. Sirmond en 1619, in-8°. L'Espagnol Miguel Ruiz venait de publier à Anvers, en 1581, in-8°, chez Plantin, l'édition de Corippus intitulée: *Corippi Africani grammatici fragmentum carminis in laudem imperatoris Justini Minoris: carmen panegyricum in laudem Anastasii quaestoris et magistri; de laudibus Justini Augusti Minoris, heroico carmine libri IV.* En ce qui concerne Antonin (à tort appelé *Antonius* par Crusius), évêque de Constantine au temps de Genséric, Masson publiait dans son *Historia Hispaniae* des extraits de son *Epistola Consolatoria ad Arcadium a Genserico in*

Digitized by Google

Du VIIe au Xe siècle, le Grec Evagre d'Epiphanie avec son *Histoire ecclésiastique*, Isidore de Séville avec sa *Chronique*, Paulin d'Aquilée, sans doute avec son *Traité contre les erreurs de Félix d'Urgel*, Walafridus Strabo, moine de Fulda, et le chorévêque de Trèves Thégane, avec son *De gestis Ludovici Pii*, dont Masson possédait un manuscrit, lui ont fourni une contribution importante (1). Pour le Xe siècle, il a mis à profit des lettres d'Alphonse IV le moine, roi de Léon, dont il a pris la copie dans un manuscrit de l'Eglise de Tours (2), et la Chronique de Luitprand, diacre de Pavie (3); pour les XIe et XIIe siècles, les lettres de Léon IX et celles de Célestin III, plus un traité de Rabbi Abraham Lévite, qui était sans doute le *Sepher Makkabala* ou *Livre de la tradition*, sorte de chronique des Juifs célèbres du commencement du monde au milieu du XIIe siècle, qui avait été publiée à Venise en 1545 et dont Gilbert Genébrard avait donné à Paris une traduction latine en 1572 (4); pour le

---

exilium actum, éditée déjà par Jean Sichard, en 1528, dans son *Antidotus contra omnes haereses*, Bâle, Henricpetri, in-f°, rééditée en 1556 dans l'*Haeresiologia* de Jean Hérold (Bâle, Henricpetri, in-f°). Marguerin de la Bigne venait, en 1575, de l'insérer dans le t. I de sa *Bibliotheca veterum patrum*, publiée en 1575, in-f°, à Paris, par Michel Sonnius (Cf. Migne: *Patr. lat.*, t. L, col. 65-66).

(1) M. Crusius: *Hamburgische Vermischte Bibliothek*, t. I, pp. 51-54. — L'*Histoire ecclésiastique* d'Evagre, qui va de 431 à 593, avait été publiée avec les histoires d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène et de Théodoret, par Robert Estienne, en 1544, in-f°. Une édition du *Chronicon* d'Isidore de Séville parut dans l'édition de ses œuvres, en 1580, in-f°, à Paris, chez Michel Sonnius. Jacques du Breul devait publier, en 1601, chez Sonnius, une nouvelle édition des œuvres d'Isidore préparées, dit-il dans sa préface, avec un manuscrit de Paul Pétau et un manuscrit de la propriété de Masson (Cf. Migne: *Patr. latina*, t. LXXXI, col. 217). Paulin d'Aquilée avait été publié à Bâle. Canisius devait en publier des fragments nouveaux au t. II des *Antiquae Lectiones*, ainsi que Mabillon dans les *Acta SS. Ordinis S. Benedicti*. Une édition de W. Strabo fut également donnée à Douai en 1617. Le *De Gestis Ludovici Pii* de Thégane devait être publié par Pierre Pithou; en 1588, dans son premier recueil des *Annalium et Hist. Francorum Scriptores*, pp. 99-136.

(2) Cf. M. Crusius: *op. cit.*, t. I, p. 52: *Alphonsi IV Literae ex MS. Ecclesiae Turonensis*.

(3) Cf. *Ibid.*, p. 53. — A. Duchesne devait la publier sous le titre: *Luitprandi Ticinensis Ecclesiae Levitae Rerum ab Europae imperatoribus et Regibus ipsius praesertim tempore gestarum Libri sex*, dans ses *Hist. Franc. Script.*, t. III, pp. 540-672. Cette chronique va de 888 à 948.

(4) Cf. M. Crusius: *op. cit.*, t. I, pp. 52-53: Rabbi Abraham Lévite, de Tolède,

Digitized by Google

XIIIe siècle, le *Chronicon mundi* de Luc de Tuy, le manuscrit d'une lettre d'Alphonse VIII, roi de Léon, à Innocent III, ainsi que les rescrits et les lettres de ce dernier pape (1). Du XIVe au XVIe siècle, les auteurs nouveaux allégués par Masson comprennent trois Espagnols : le juif converti Paul de Carthagène ou de Sainte-Marie, évêque de Burgos, théologien auteur du *Scrutinium Scripturarum*, son fils Alphonse, également évêque de Burgos et historien, et le chroniqueur Antonio de Lebrixa (2); deux Français : le pape Jean XXII et Jean du Tillet (3), et trois Italiens, le jurisconsulte de Lodi, Oldrado da Ponte, l'annaliste des *Istorie pistolesi*, et Boccace (4).

Il faut ajouter à toutes ces sources nouvelles un assez grand nombre d'auteurs arabes de diverses époques et de divers pays dont les principaux sont le médecin Rhazès, l'un des deux historiens arabo-espagnols ,qui portent le nom d'Abd-el-Melek, le médecin et

---

mort dans la deuxième moitié du XIIe siècle, est plus connu sous le nom d'Abraham Ben Dior ou Daoud Harishon (l'aîné).

(1) Cf. Magnus Crusius: *op. cit.*, t. I, pp. 51-53. — Luc, évêque de Tuy en Galice, dans son *Chronicon Mundi* a continué la chronique d'Isidore de Séville jusqu'à l'an 1236. Le *Chronicon* de Luc fut publié pour la première fois dans l'*Hispania illustrata* d'André Schott au t. IV, Francfort, 4 vol. in-f°, 1603-1608.

(2) Cf. Magnus Crusius: *op. cit.*, t. I, pp. 52-53. — Paul de Burgos naquit en 1350 et mourut en 1435. Son fils Alphonse (1396-1445), humaniste et historien, ami d'Enea Silvio Piccolomini qui le surnommait *Deliciae Hispaniarum*, est l'auteur d'une chronique intitulée: *Anacephalacosis, nempe Regum Hispanorum, Romanorum Imperatorum Summorum Pontificum necnon Regum Francorum* qui avait été imprimée à Grenade, en 1545, in-f°, avec la chronique latine d'Antonio de Lebrixa, et celle de Rodrigue Ximenès de Tolède. Antonio de Lebrixa (1444-1532), professeur d'éloquence latine à l'Université de Alcala de Henares, est l'auteur de *Rerum in Hispania gestarum decades*, chronique latine inspirée d'une chronique espagnole antérieure de Polgar.

(3) Cf. Magnus Crusius: *op. cit.*, t. I, pp. 52-53. — P. Masson citait un rescrit de Jean XXII à l'infant Pierre d'Aragon, le futur Pierre IV. Les emprunts qu'il faisait à du Tillet provenaient sans doute du *Recueil des rois de France* (1580).

(4) Cf. M. Crusius: *op. cit.*, t. I, pp. 52-53. — Nous ne savons quelles œuvres d'Oldrado ou de Boccace citait Masson. Quant aux *Istorie pistolesi*, bien qu'elles eussent été publiées à Florence, in-4°, en 1578 (cf. *Bibliotheca bigotiana*, p. 188, n° 3429), c'est d'un manuscrit qui était peut-être sa propriété que Masson en tira des renseignements: *Pistoriensium Annales MS.* (Crusius, p. 53).

Digitized by Google

philosophe Avenzoar, et surtout Averroès (1), pour ne citer que les plus grands (2).

Au total, les auteurs allégués ou cités par Masson dans l'*Historia Hispaniæ* sont au nombre de soixante-huit. Si nous enlevons de ce total les écrivains ecclésiastiques, les chroniqueurs et les historiens de France, qu'il était naturel qu'un humaniste français mît à contribution les premiers (3), les historiens grecs, quelques poètes latins, quelques représentants de l'Afrique chrétienne, quelques écrivains d'origine germanique, anglo-saxonne ou incertaine (4), il

---

(1) Cf. M. Crusius: *op. cit.*, t. I, pp. 51-53. — Rhazès (Mohamed-Abou-Bekr-Ibn-Zacaria-Er-Razi), né à Razi dans le Khorassan, est l'auteur de divers traités dont le plus célèbre, sur la petite vérole et la rougeole, avait été traduit en latin par Giorgio Valla, et publié à Plaisance en 1498. D'autres éditions en furent données à Venise en 1506 et à Bâle en 1544, in-f°. Une traduction française par Sébastien Colin en avait paru à Poitiers dès 1566, in-8° (Cf. Brunet, t. IV, col. 1263). L'auteur arabe que Masson appelle Abdul Malic est sans doute l'un des deux Abd-el-Melek: Abd-el-Melek-Ibn-Halim-Assolami (801-854) de Cordoue, qui a écrit une *Histoire de la conquête de l'Espagne par les Arabes* et une *Histoire des sultans de Cordoue*; ou Abd-el-Melek-Ibn-Mohamed, de Séville, qui vécut au XIIe siècle, et a écrit une *Histoire de l'établissement des Almohades en Espagne*. — Avenzoar (1072-1162), né à Peñaflor, et mort à Séville, est l'auteur d'un traité de médecine dont une traduction latine avait paru à Venise en 1490, avait été rééditée dans la même ville en 1496-1497, et par les Giunti en 1574, in-8°, sous le titre: *Adjumentum de medela et regimine*. — Quant à Averroès (1120-1198), le médecin judéo-espagnol Jacob Mantino, qui vécut assez longtemps en Italie, en avait publié une traduction latine qu'on trouve dans la traduction latine d'Aristote donnée à Venise en 11 vol. in-f°, chez les Giunti, en 1552-1553. D'autres éditions d'œuvres diverses avaient paru dans la même ville en 1488, 1497, etc. (Cf. Brunet, t. I, col. 582).

(2) La liste des sources arabes utilisées par Masson comprend les noms suivants que nous reproduisons avec l'orthographe de Masson que nous a transmise Crusius, et qui rend parfois difficile une identification. Elle est un document fort intéressant des influences arabisantes et orientales sur le monde des humanistes: Abdul-Malic, Aben El Hax Africanus scriptor, Aben Raxid, Aben Yca, Abumeron Avençoar, Arabs scriptor anonymus, Averroes Cordubensis, Mahamet Aben Mahamet, Rases historicus, Sorsanus Arabs, Taris Africanus scriptor. En tout onze écrivains arabes.

(3) Ils sont au nombre de seize dont dix écrivains ecclésiastiques (S. Bernard, Hildebert de Lavardin, Jean XXII, Jonas d'Orléans, Léon IX ex-évêque de Toul, Paulin de Nole, Pierre le Vénérable, Prosper d'Aquitaine, Salvien de Marseille, Yves de Chartres) et six chroniqueurs ou historiens (Commines, Jean Juvénal des Ursins, Jean du Tillet, Froissart, Raoul Glaber et Joinville).

(4) Cinq historiens grecs: Laonicos Chalcondyle, Evagre, Priscus de Panium, Procope et Zozime. Cinq poètes latins: Ausone, Gratius Faliscus, Lucain,

Digitized by Google

nous reste, en proportion égale, des sources espagnoles, des sources arabes et des sources italiennes. Les sources espagnoles comprennent onze écrivains dont neuf auteurs chrétiens et deux auteurs judéo-espagnols (1). Les sources arabes comprennent également onze auteurs n'appartenant pas tous aux Arabes d'Espagne. De même, les sources italiennes sont représentées par onze auteurs qui comprennent les papes Célestin III et Innocent III, les trois grands maîtres toscans, Dante, Pétrarque, Boccace, le jurisconsulte Oldrado da Ponte, des écrivains politiques latins comme Luitprand de Pavie et Pierre de la Vigne, des chroniqueurs comme Giovanni Villani, Matteo Villani et l'annaliste des *Istorie pistolesi*. C'est là une preuve de la part d'influence considérable que dut avoir l'Italie dans la composition de l'*Historia Hispaniæ*, et cela ne doit pas nous étonner puisque nous savons que Masson historien avait toujours devant les yeux des modèles italiens. Mais l'Italie n'avait pas fourni à Masson ces seules sources. C'est à elle encore que Masson dut de pouvoir connaître un certain nombre des œuvres juives ou arabes que cette terre des humanistes avait, pour satisfaire la curiosité ardente des érudits, vulgarisées en les revêtant d'une forme latine (2). A ce titre encore l'*Historia Hispaniæ* est pour une bonne part une œuvre d'influence italienne.

Comment aurait-il pu en être autrement puisque Masson composait cette œuvre au lendemain pour ainsi dire de la publication des *Annales Francorum* si imprégnées d'influence italienne, et que tout ce que nous savons de l'*Historia Hispaniæ*, tant par le fragment qui nous en reste que par le témoignage de Magnus Crusius, nous prouve qu'elle était entièrement calquée sur le plan des *Annales*. Elle embrassait sensiblement la même étendue chronologique, allant des origines à la mort d'Isabelle la Catholique (1504) comme les *Annales*

Prudence et Sidoine Apollinaire. Trois écrivains de l'Afrique chrétienne: Antonin évêque de Constantine, Corippus et Victor Vitensis. Trois Germains: Eginhard, Thégane de Trèves et Walafridus Strabo, auxquels il faut ajouter le pseudo-Adhelme Bénédictin que Masson croyait français, mais qui n'est autre qu'Eginhard. Un Anglais: William de Newborough. Un auteur incertain: le Paulinus de l'*Ephemeris*.

(1) Auteurs chrétiens: Alphonse de Burgos, Alphonse IV de Léon, Alphonse VIII de Léon, Antonio de Lebrixa, Idace, Isidore de Séville, Luc de Tuy, Paul de Burgos, Rodrigue Ximenès de Tolède. Auteurs judéo-espagnols: Benjamin de Tudèle, Rabbi Abraham le Lévite.

(2) C'était le cas, nous l'avons vu, en particulier pour Avenzoar, Averroès, Rhazès, Abraham le Lévite.

Digitized by Google

allaient des origines à la mort de François Ier (1547). Les chapitres portant comme titres pour la plupart un ou deux noms de rois se déroulaient avec la même ordonnance que les chapitres des *Annales*, comme il est facile de s'en convaincre en examinant les neuf premiers chapitres qui nous ont été conservés dans le *Ms. fr. 24502* de la Bibliothèque Nationale, où l'on remarque le même souci et le même procédé de documentation. C'est là encore une preuve que la composition de l'*Histoire d'Espagne* a suivi de fort près la publication des *Annales*, et n'aurions-nous pas le témoignage de La Croix du Maine qui la signale comme achevée en 1584, que ce seul fait suffirait presque à la dater (1).

A ce moment Masson était plus que jamais tourné vers l'Italie. A la lecture assidue de Dante et de Pétrarque, il a joint désormais celle de Boccace qui figure pour la première fois dans l'*Historia Hispaniæ*. C'est un détail qui a son importance. Dans les deux ou trois années qui suivront, va sortir de sa plume toute une floraison d'œuvres ayant l'Italie pour objet, œuvres qui déjà s'élaboraient dans sa pensée et dont il amassait soigneusement la documentation. Associé à son frère, il avait entassé déjà des matériaux considérables qu'il allait désormais utiliser. Choisi par le procureur général comme son substitut au moins dès le début de l'année 1584, il en portait le titre (2). Cette dignité, qu'il joignait à celle de référen-

(1) D'ailleurs trois indications d'auteurs faites par Masson dans l'*Historia Hispaniae* semblent correspondre à des publications assez récentes: Corippus édité pour la première fois à Anvers, chez Plantin, en 1581, in-8°; Isidore de Seville dont l'*editio princeps* fut donnée, en 1580, in-f°, par Michel Sonnius, et le *Recueil des rois de France* du J. du Tillet (1580).

(2) Cf. La Croix du Maine: *Bibliothèque*, 1re éd., p. 492. — Les substituts du procureur général étaient alors délégués temporairement pour une affaire par le procureur général. Ce ne fut qu'en 1586, par un édit enregistré en lit de justice le 16 juin, que la charge de substitut du procureur général fut érigée en office (Cf. E. Maugis: *Histoire du Parlement de Paris de l'avènement des rois Valois à la mort de Henri IV*, t. III, p. 329). Masson avait dû être désigné soit par Jean de La Guesle, qui exerça la charge de procureur général de mars 1580 à janvier 1583, soit par son fils Jacques de La Guesle qui lui succéda. Après que la charge de substitut eut été érigée en office, Masson fut certainement confirmé dans cette charge, que nous le voyons exercer en 1594 dans un procès contre Gabriel de Chevriers (Cf. *B.*, part. I, p. 493). De Thou le mentionne comme substitut du procureur général (*Massoni Vita*, éd. cit., f *eiiij* verso). Perrault et Niceron ajoutent que cette charge ainsi que celle de référendaire en la Chancellerie, signalée également par de Thou et dont il était sans doute investi avant d'être substitut, furent « des charges qu'il n'acheta point mais qui furent données à son mérite ».

Digitized by Google

daire en la Chancellerie, devait sans doute accroître son indépendance, substituts et référendaires étant assez nombreux pour ne pas être accablés de besogne. Il trouvait le temps de faire plus d'un voyage pour aller recueillir des documents ou des inscriptions : le *De Episcopis Urbis*, publié en 1586, nous fournira des témoignages de voyages à Reims, à Troyes, à Tours (1), dont un certain nombre ne peuvent être que de cette époque. Il continuait, dans ses loisirs, à servir de secrétaire parisien au Florentin Carlo Boni, évêque d'Angoulême (2), qui lui fournissait d'ailleurs vers ce même temps un manuscrit d'Adhémar en vue de la composition du *De Episcopis Urbis* (3). Il était plus que jamais assidu auprès de Dorat et de son groupe composé de poètes, d'érudits et d'italianisants. Lorsque, vers la fin de décembre 1585, arriva à Paris la nouvelle de la mort de Ronsard, tout le groupe fut plongé dans la douleur, et Masson, un des premiers, prit sa plume d'humaniste pour célébrer en un discours latin bref et ému la disparition du grand poète. Ce discours, intitulé *Petri Ronsardi Vindocinensis nobilis Poetæ Elogium*, qui comprend trois pages et demie dans l'édition des *Elogia* de Balesdens (4), dut être publié dans les premiers jours de 1586, bien que nous n'ayons trouvé aucun exemplaire d'une telle édition (5). Il nous montre que Masson n'était pas insensible aux beautés de la poésie de son temps. L'éloge est enthousiaste. Masson n'hésite pas à placer le Vendômois au sommet de la poésie française et à lui donner la palme sur tous les contemporains même étrangers. Il a saisi tout l'abîme qui le sépare de Marot, et il a fait ressortir que, formé à l'érudite école de Dorat, Ronsard, tout en imitant les anciens, sut rester lui-même et produire une œuvre originale. Il a signalé la beauté de ses Hymnes et n'a pas omis de mentionner l'imitation de Pétrarque, « honneur de l'Italie », imitation qu'il trouve heureuse dans la poésie lyrique, mais déplorable au point de vue des résultats dans la poésie épique. L'historien qui s'était naguère élevé contre

---

(1) *D. E. U.*, ff. 191 recto, 222 recto et verso, 118 verso, 155 recto, 157 recto, 255 verso.

(2) Le f. 196 verso du *Ms. Baluze 135* porte cette suscription: Monsieur Masson secrétaire de Monseigneur l'évesque d'Angoulême. Une mention à l'encre à côté de cette suscription porte la date de mars 1583.

(3) *D. E. U.*, f. 168 verso.

(4) *B.*, part. II, pp. 283-286.

(5) V. *Appendice, Notes additionnelles*, 14: *Sur la date de l'Eloge de Ronsard de Masson et les emprunts que lui a faits Cl. Binet.*

Digitized by Google

les fables troyennes de Francus ne peut souffrir la *Franciade*, et il prononce un jugement sévère qui atteint par ricochet l'*Africa* de Pétrarque. L'histoire pour lui se confond avec la recherche de la vérité et ne peut être l'objet de fictions poétiques : « La poésie, dit-il, est comme l'ardeur de la jeunesse. C'est une grave erreur de croire qu'elle peut encore bouillonner quand l'âge s'appesantit sur nous, et nous l'avons bien vu dans ce grand poète. Ayant commencé d'écrire dans un âge avancé sa *Franciade*, un poème sur l'histoire des rois de France qu'il avait entrepris à la sollicitation de Charles IX qui l'y poussait par des présents, de l'avis de tous, ce poème fut bien inférieur aux autres, et comme l'Afrique avait abusé Pétrarque, la France abusa Ronsard » (1). Jugement sévère, mais juste en somme. C'est la seule restriction que fait Masson qui, dans tout le reste de l'*Eloge*, présente avantageusement le poète et l'homme dont il trace brièvement le portrait physique et moral. Le discours se termine par l'évocation de la douleur de tous les lettrés à la mort du poète qui s'est éteint en son prieuré de Saint-Côme, « presque au lieu même où était mort Bérenger » cinq siècles auparavant, et Masson répand sur la tombe à peine refermée de Ronsard le tribut poétique de deux vers latins alambiqués bien inférieurs à sa prose (2).

Même dans ce discours de circonstance, d'ailleurs sincère et ému, l'Italie avait sa place. Non seulement Pétrarque y était par deux fois évoqué et rapproché de Ronsard, mais encore Masson éprouvait comme de l'orgueil à penser qu'un grand poète et qu'un grand critique « in Italia natus », Jules-César Scaliger, s'était incliné devant le prince des poètes français de son temps, entraînant dans son hommage tous les étrangers. A ses yeux c'était la consécration suprême. L'Italie, cette Italie qui avait vu la renaissance de l'érudition, de la poésie, de l'histoire, était alors l'objet de toutes ses pensées et il allait consacrer à son histoire et à l'histoire de ses grands hommes quelques-unes des meilleures années de sa maturité.

---

(1) *B.*, part. II, p. 285.

(2) *Ibidem*, part. II, pp. 285-286. Ces deux vers figurèrent quelque temps après dans le *Tombeau de Ronsard*.

Digitized by Google

LIVRE III

L'activité intellectuelle de Masson de 1586 à 1594.
Les grandes œuvres de sujet italien.
Une histoire de la Papauté et de l'Italie.
Biographies italiennes et biographies françaises.
Œuvres diverses d'érudition.
Editions de textes. La vie d'un érudit pendant la Ligue.
(1586-1594).

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

Masson historien de l'Italie et de la Papauté. Le « De Episcopis Urbis » (1586) et son « Supplément ».

I. Publication du *De Episcopis Urbis*. Caractère et plan de l'œuvre. Méthode historique de Masson. Choix des témoignages et des sources. Quelques discussions critiques importantes: la légende de Gerbert et la légende de la papesse Jeanne.

II. Etude des sources de Masson. Leur nombre et leur variété. Sources manuscrites et imprimées.

III. Les sources italiennes du *De Episcopis Urbis*. Sources antérieures au XIVe siècle. Sources italiennes du XIVe siècle au XVIe siècle inclus. Sources exotiques vulgarisées par l'Italie, utilisées dans le *De Episcopis Urbis*. Dante, Pétrarque et Boccace dans le *De Episcopis Urbis*. L'Italie telle qu'elle apparaît dans cette œuvre. Documents inédits sur l'histoire d'Italie publiés par Masson dans le *De Episcopis Urbis*: la *Vie d'Urbain V* de Thierry de Vaucouleurs, l'*Itinéraire de Grégoire XI* de Pierre Amelii.

IV. Le *De Episcopis Urbis*, histoire de la papauté. Le terme « pape ». Gallicanisme de Masson. Ses idées sur la primauté de Rome, la supériorité du concile, la puissance temporelle de la papauté, les rapports de la papauté et du pouvoir civil. Mauvais papes, bons papes et papes médiocres. L'italianisation de la papauté vue par Masson. Persiflage et ironie de Masson à l'égard de certains papes et des cardinaux. Masson et les ordres religieux. La papauté et la France dans la pensée de Masson. Idées religieuses de Masson d'après le *De Episcopis Urbis*. Masson et l'hérésie. Jugements de Masson sur quelques peuples: Espagnols, Juifs, Turcs, Anglais, Allemands. Humanité de Masson. Quelques pages du *De Episcopis Urbis* écrites pour plaire à Catherine de Médicis. Intérêt de l'ouvrage de Masson, sa variété, son style, ses anecdotes. Masson moraliste.

V. La Dédicace du *De Episcopis Urbis* à Henri III. Un mot pour Sixte-Quint. Lettres de Masson à Luigi d'Este et à Sixte-Quint. Condamnation à Rome du *De Episcopis Urbis*. Correspondance de Masson et de Baronius au sujet du *De Episcopis Urbis*. Censure officieuse de Baronius sur cet ouvrage. Masson refuse d'y rien changer.

VI. Le *Supplément manuscrit au De Episcopis Urbis*. Sa composition, son contenu, sa méthode. Discussion de problèmes historiques: Constantin, sa

Digitized by Google

lèpre et sa donation. Les sources du *Supplément*. L'Italie et les sources italiennes dans le *Supplément*. Pétrarque, Dante et Boccace, auxiliaires du gallicanisme de Masson devenu plus agressif.

VII. La fortune du *De Episcopis Urbis* en France et à l'étranger, au XVIe siècle (Cujas, André de Rossant, Claude Fauchet, Estienne Pasquier, Baronius, Chacon, Possevino, Martin del Rio), et aux XVIIe et XVIIIe siècles (Bzowski, Naudé, Patin, Allacci, Hofmann, Valois, Perrault, Struvius, Baluze, Bayle, Lenglet-Dufresnoy, Muratori, Ludewig).

I

Le 21 juillet 1586, le *De Episcopis Urbis* ou *Histoire des Evêques de Rome*, achevé d'imprimer, paraissait chez Sébastien Nivelle en un volumineux in-quarto (1). Masson avait commencé, depuis longtemps déjà, avec l'aide de son frère (2), à rassembler les matériaux de cet ouvrage dont la rédaction ne remonte pas plus haut que les années 1585 et 1586 (3). A n'en considérer que le titre, on pourrait croire qu'il s'agit uniquement d'une histoire de la papauté. Il n'en est rien. C'est à la fois une histoire de la papauté et une histoire d'Italie, ou plutôt une histoire de l'Italie à laquelle les pontificats servent de divisions naturelles, comme les différents règnes avaient servi de divisions à Masson pour l'histoire de France et pour l'histoire d'Espagne. L'œuvre historique de Masson est en effet remar-

(1) *Papirii Massoni Libri sex De Episcopis Urbis, qui Romanam Ecclesiam rexerunt rebúsque gestis eorum. Ad Henricum III. Optimum Maximumque Francorum Regem*, Paris, Sébastien Nivelle, MDLXXXVI, in-4°.

(2) Cf. La Croix du Maine: *Bibliothèque*, 1re éd., pp. 368-369; P. Masson: *D. E. U.*, f. 220 recto: « (frater) cujus opera manuque in his libris scribendis usus sum ».

(3) Plusieurs passages du *D. E. U.* le prouvent. F. 30 recto (allusion au séjour de Masson à Rome vingt-deux ans auparavant). F. 172 recto (allusion à l'édition des lettres de Fulbert que Masson venait de donner en 1585). F. 189 recto (allusion à l'édition des lettres d'Yves de Chartres donnée par Juret en 1584). F. 265 verso (allusion à l'incendie et au pillage de la cathédrale d'Embrun par les Calvinistes en 1585). F. 275 verso (annonce de la publication prochaine des lettres de Loup de Ferrières). F. 303 verso (anecdote sur la prise de Tulle, en 1585, par Henri de la Tour d'Auvergne). Le chapitre sur Grégoire VII (ff. 184-187) et certain autre passage (f. 266 verso) semblent avoir été écrits par Masson après la fameuse « bulle privatoire » lancée par Sixte-Quint contre Henri de Navarre le 9 septembre 1585 et qui excita l'indignation des Gallicans.

Digitized by Google

quablement une, et le parallélisme que nous avons signalé entre l'*Historia Hispaniæ* et les *Annales* se retrouve ici. Les différences qu'offrira avec les deux œuvres précédentes le *De Episcopis Urbis*, qui est la plus considérable et la plus soignée des œuvres historiques de Masson, ne seront dues qu'à la complexité plus grande du sujet. Le *De Episcopis Urbis* est marqué d'un double caractère, et s'il conserve le plus souvent l'impartialité historique dont son auteur s'était fait une loi, on y voit plus qu'ailleurs apparaître à la fois la ferveur de l'humaniste épris de l'Italie et la passion gallicane du parlementaire français. A ce titre il constitue pour l'histoire de la pensée et des idées de Masson un document très important.

Le plan général de l'œuvre, qui est dédiée à Henri III, rappelle celui des *Annales*. Six livres représentent six époques différentes de l'histoire de l'Italie et de la Papauté que Masson considère comme l'institution fondamentale de l'Italie chrétienne.

Le premier livre, après une préface sur les origines du christianisme, retrace, en quarante courts chapitres, l'histoire de l'établissement et du développement de la religion nouvelle en Italie, sous les quarante premiers papes, de saint Pierre à Siricius, depuis le règne de Néron jusque vers la fin du IVe siècle (1). Le deuxième livre consacre quarante chapitres plus étendus aux quarante pontifes qui se sont succédé d'Anastase Ier à Agathon, de l'an 398 à l'an 682 : c'est l'histoire de l'Italie lors des invasions barbares (2). Le troisième livre n'a que trente-quatre chapitres pour les quarante papes qui vont de Léon II à Christophe, de l'an 682 à l'an 904 : il embrasse l'histoire des origines du pouvoir temporel et de l'intervention franque en Italie (3). Le quatrième livre, en vingt-sept chapitres, comprend quarante pontificats, depuis l'avènement de Sergius III (904) jusqu'à la mort de Nicolas II (1061). C'est la période des factions féodales et des premières interventions allemandes (4). Le cinquième livre, en trente-six chapitres pour trente-neuf papes, nous mène de l'avènement d'Alexandre II (1061) à la mort de Benoît XI, c'est-à-dire au transfert de la papauté en Avignon, et nous expose les luttes de la papauté avec l'empire germanique, puis avec la maison de France, pour asseoir sa domination en Italie (5). Enfin le sixième livre, le

(1) *D. E. U.*, ff. 1-45.
(2) *D. E. U.*, ff. 46-121.
(3) *D. E. U.*, ff. 122-153.
(4) *D. E. U.*, ff. 154-181.
(5) *D. E. U.*, ff. 182-269.

Digitized by Google

plus important, précédé d'une sorte de préface, retrace, en trente-quatre chapitres, l'histoire des trente-quatre pontifes qui se sont succédé sur la chaire de saint Pierre, depuis le premier pape avignonnais Clément V jusqu'à la mort de Grégoire XIII en 1585 : c'est l'histoire minutieuse, variée et vivante de l'Italie de la Pré-renaissance et de la Renaissance, celle que Masson, entre toutes, a préférée et qu'il a décrite avec le plus de soin et le plus d'amour (1).

Si, dans ses divisions externes, le *De Episcopis Urbis* rappelle les *Annales*, il les rappelle encore par la méthode historique qui y est appliquée. Masson s'efforce de ne rien avancer que sur des documents ou des preuves, et il ne se défie de rien tant que de l'imagination qu'il considère comme le grand écueil de l'historien. « Là où les vieilles histoires se taisent, écrit-il à propos des premiers pontifes, il convient d'être fort bref ». Et ailleurs : « Il règne une grande incertitude parmi les historiens sur l'avènement de certains pontifes, sur leur famille, leur patrie, leur âge, leurs mœurs et l'époque précise où ils vécurent : c'est pourquoi il m'arrive parfois de me taire là-dessus, afin de ne pas égarer le lecteur dans des sentiers sans issue » (2). Il considère comme « honteux et déshonorant » de suppléer par l'invention au silence de l'histoire, et c'est un procédé auquel il déclare pour son compte être absolument opposé : « Je ne sais pas inventer, dit-il, car je n'ai point d'amie plus chère que la vérité, et alors même que je saurais le faire, je ne voudrais point déshonorer par des fictions l'histoire, nourrice de la vérité » (3). L'amour de la vérité doit en effet partout guider l'historien, qui ne doit pas hésiter à signaler les hontes et les vices des hommes dont il retrace la vie, même lorsque ces hommes ont occupé la chaire de saint Pierre. Il doit se souvenir, lorsque lui monte au front le rouge de la honte au récit de certains faits, que l'histoire

(1) *D. E. U.*, ff. 270-421.

(2) *D. E. U.*, f. 16 verso: « ubi mutae sunt veteres historiae ibi necesse est paucissima dicere » ; f. 407 recto: « nihil tam incertum inter historiarum scriptores quam tempus, quo quisque in Episcopatu fuit, et qui fuerint parentes singulorum, quae patria, quae aetas qui mores, quibus consulibus, quibus regibus, et Caesaribus vixerunt. Quare interdum omitto, ne lectores per invias semitas abducti aberrare a rectiori itinere cogantur ».

(3) *D. E. U.*, f. 153 recto: « historicum... fingere, turpe sanè atque indecorum » ; f. 174 verso: « nihil fingere scio (veritas enim mihimetipsi amicissima est) et si fingere scirem, nollem tamen fictionibus dedecorare historiam nutricem veritatis ».

Digitized by Google

n'a pas à rougir (1). Cet amour de la vérité exclut la partialité et la haine. Après avoir raconté d'après Luitprand les horreurs des pontificats de Landon et de Jean X : « Que l'on ne pense point, s'écrie Masson, que c'est par haine pour le siège pontifical que nous racontons tout cela. Plût à Dieu, et cela serait désirable, qu'il n'y ait jamais eu de mauvais Pontifes, mais puisqu'il y en a eu et qui n'ont point rougi de s'adonner aux vices, pourquoi l'historien aurait-il honte de retracer des événements véridiques et d'imiter les peintres qui copient leurs modèles avec tant de soin qu'on ne peut leur reprocher d'omissions » (2). D'ailleurs « la nature de la haine est telle qu'elle ne peut ni dormir ni veiller avec la vérité » (3). L'historien exposera donc les faits impartialement de façon à permettre au lecteur de juger en toute connaissance de cause. Il devra se défier de ceux qui l'ont précédé dans le temps et qu'il sait avoir écrit avec une plume mercenaire pour ou contre quelqu'un, « car on ne doit pas croire n'importe qui, mais seulement les historiens qui ont écrit sans haine, sans agitation de l'âme et sans se laisser corrompre » (4). Ainsi Masson écarte délibérément l'Allemand Benno qui, créé cardinal par l'antipape Guibert (Clément III), a entassé calomnies sur calomnies contre Sylvestre II, contre Grégoire VI et contre Grégoire VII, et il suspecte le témoignage de Platina contre Paul II, bien qu'il pardonne à cet écrivain sa colère et son hostilité contre ce pape

---

(1) *D. E. U.*, f. 158 verso : « veram narrationem rerum praeteritarum omittere turpe esset historiam scribenti » ; f. 276 verso (Masson parle de l'avarice, de la simonie et des amours de Clément V) : « hominum sunt ista et mortalium vitia, quibus infectum maximum Episcoporum minimè oportuit: atque idèo in vita eius non praetermittenda ab historico veritatis amanti » ; f. 154 verso: « erubesco... et historiam erubescere indecorum est ».

(2) *D. E. U.*, f. 158 verso : « Nemo existimet Pontificiae sedis odio haec à nobis et similia narrari. Utinam enim vitiosi Pontifices nulli unquam fuissent, id enim optandum esset: sed cùm fuerint, et res vitiosas gerere eos non puduit, quid est quod historicum pudeat, illas ut evenerunt narrare; imitarique pictores qui effingere rem propositam solent, tanta industria ut queri non possit ab iis aliquid omissum ».

(3) *D. E. U.*, f. 184 verso : « Odii natura ea est, ut nec dormire cum veritate nec vigilare possit ». Maxime soulignée par Masson.

(4) *D. E. U.*, f. 276 verso (à propos des jugements de Dante sur Clément V) : « excutient lectores: neque enim historici est judicium ferre » ; f. 186 recto (à propos de Grégoire VII) : « vituperatur ab aliis aut mercede conductis, aut qui suam ipsi operam praestare Caesari voluerunt, quibus sanè nulla fides adhibenda, aut exigua, non enim cuivis historico credendum, sed eis solùm qui remoto omni odio, omnique perturbatione animi et corruptela scripsere ».

Digitized by Google

qui l'avait jeté par deux fois en prison et dépouillé de ses biens (1).

Masson pose en règle générale qu'un témoignage historique sur un événement ou un personnage a d'autant plus de valeur qu'il est contemporain de l'événement ou du personnage. « C'est à toi, Luitprand de Pavie, écrit-il dans le chapitre sur le pontificat de Formose, à toi qui plus que tout autre peux les connaître, et qui vivais en ce temps, que nous demandons de nous exposer et de nous expliquer tous les événements d'alors : car raconter les événements et en donner la raison, c'est la tâche de l'historien » (2). A défaut de témoignages contemporains, on peut avoir recours à des témoignages un peu postérieurs, même s'ils émanent de personnages de second plan ou d'écrivains frustes, de ceux que Masson appelle des *homunciones* ou des demi-barbares (*semibarbari*), à condition toutefois que l'on reconnaisse en eux l'amour de la vérité. Ce n'est d'ailleurs là qu'un pis aller, dont Masson s'excuse quand il est obligé d'y recourir (3). Quelle que soit du reste l'autorité d'un témoignage fort postérieur à un événement, Masson ne l'admet jamais s'il trouve dans un témoignage plus ancien quelque raison de doute. C'est ainsi qu'ayant trouvé dans Gratien le canoniste une interprétation du pape Jean III d'après laquelle Lin et Clet, successeurs traditionnels de saint Pierre, n'auraient été choisis par ce dernier que comme coadjuteurs matériels sans avoir le pouvoir des clefs qui aurait été seulement transmis à Clément Ier, Masson déclare que c'est pour lui un sujet d'étonnement de voir le pape Jean III trancher ainsi la question, car saint Irénée, qui vivait quatre siècles avant Jean III, a rangé Lin et Anaclet (Masson a fait remarquer ailleurs que saint Irénée n'a pas parlé de Clet) (4) parmi les évêques de Rome, ce qu'il n'aurait pas fait s'ils n'avaient pas été vraiment évêques de Rome (5).

Lorsque les témoignages contemporains ou de peu postérieurs sont muets ou laconiques, Masson, par principe, est sobre de détails, volontairement. Il le déclare pour la période fort obscure des premiers papes (6). Faute de témoignages sur Jean X et Jean XI, il se contente de tracer d'après la tradition un court tableau de leur pontificat : « Nous devons avouer, écrit-il, ce qui est indéniable, que

(1) *D. E. U.*, ff. 184 verso et 362 verso.
(2) *D. E. U.*, f. 150 recto.
(3) *D. E. U.*, ff. 122 verso-123 recto.
(4) *D. E. U.*, f. 5 recto.
(5) *D. E. U.*, f. 103 verso.
(6) *D. E. U.*, f. 16 verso.

Digitized by Google

l'histoire de ce Pontife (Jean XI) et de Jean (X) qui eut pour successeur Léon (VI) et Etienne (VII), paraît extrêmement obscure. Il ne subsiste que de rares historiens de cette époque dont nous puissions utiliser le témoignage... Aussi avons-nous, comme il est d'usage dans les périodes obscures, suivi ce qui est plus communément admis sur ce pontificat » (1). A propos de Jean XVI, qui fut pape de 986 à 996, Masson se contente en deux lignes de dire qu'il était Romain et qu'il régna près de onze ans, et il ajoute : « Je m'abstiendrai d'un plus long discours, car il est impossible de dire quoi que ce soit des pontifes qui n'ont rien fait ou de ceux dont on ignore l'histoire » (2). Cette sobriété va parfois jusqu'au silence complet. C'est le cas pour Félix IV, que Masson raie délibérément de la liste des papes, sous le prétexte qu'aucun écrivain d'autorité n'en a jamais fait mention (3).

Ce sont exactement les critères que Masson avait appliqués quelque dix ans auparavant dans sa première grande œuvre historique. Cette défiance de l'imagination pour suppléer au silence des documents avait déjà été proclamée dans la préface des *Annales* en termes explicites, et la radiation du pape Félix dans le *De Episcopis Urbis* faisait pendant à la radiation du roi Pharamond dans l'œuvre précédente.

Le même esprit critique préside à la discussion des témoignages et à l'examen des textes. Avec une rare liberté pour le temps, chez un auteur catholique, Masson proclame dès le début de son œuvre le caractère apocryphe du récit de la passion de saint Pierre et de saint Paul attribué à Lin, et lui dénie toute autorité (4). De même qu'il avait dans les *Annales* démontré la non-authenticité de la *Chronique* de Turpin, il démontre dans une discussion passionnée la non-authenticité du *Liber de Vitis Pontificum* que d'aucuns s'obstinaient à attribuer au pape saint Damase. Citant la lettre où saint Jérôme parle de ce pape à Dexter, préfet du prétoire, il écrit : « Saint Jérôme ne fait aucune mention d'un traité des vies des évêques de Rome publié par ce pontife. Aussi est-il invraisemblable que ce traité ait été composé par Damase. Il est plus probable qu'il est l'œuvre de Damase, évêque de Porto, auquel Eusèbe de Crémone,

(1) *D. E. U.*, f. 160 recto.
(2) *D. E. U.*, f. 166 recto.
(3) *D. E. U.*, f. 85 recto.
(4) *D. E. U.*, f. 4 verso.

Digitized by Google

disciple de Jérôme, a dédié, dit-on, une vie de son maître, ou d'un personnage quelconque portant le même nom. Il n'a pu être écrit par Damase, évêque de Rome, que les œuvres de saint Jérôme et les lettres que ce dernier lui adresse nous montrent comme un homme remarquable et érudit, car autrement on devrait de toute nécessité le considérer comme un homme extrêmement ignorant, à voir les innombrables erreurs dont le traité abonde. On y rencontre, en effet, de nombreuses assertions qui ne peuvent, de toute évidence, s'appuyer sur aucun témoignage d'écrivain véridique. D'autre part, pour ne pas m'étendre davantage sur ce sujet, le style de Damase, évêque de Rome, est fort différent et beaucoup plus pur, comme il apparaît aux lettres qu'il adressa à Jérôme. Ces lettres nous ont été conservées et nous donnent l'assurance que le traité en question est véritablement abâtardi, si on prétend qu'il est de Damase. Mais je ne veux pas ici discuter avec les ignorants et les entêtés, car à quoi bon se mesurer avec les brutes? *Tametsi hic nolo cum ignaris et pertinacibus contendere. Frustrà enim pugnatur cum belluis* » (1). La colère fait d'ailleurs parfois place au sourire dans la critique historique de Masson. Après avoir narré les outrages dont le cadavre de Formose fut l'objet par ordre d'Etienne VI qui le fit jeter dans le Tibre, il relate comme preuve de la vénération populaire pour Formose la légende romaine qui veut que lorsque ses restes retrouvés dans le Tibre furent transportés à l'église Saint-Pierre, les statues des saints se soient inclinées devant eux, et il ajoute avec scepticisme : *Sed fingamus id quod postremo dicitur, nunquam tamen accidisse* (2). Une autre fois, après avoir reproduit un naïf récit de Jean Moschus d'après lequel saint Léon, ayant écrit une lettre contre Eutychès et Nestorius, la déposa sur le tombeau de saint Pierre et quarante jours après la trouva corrigée par l'apôtre, il fait cette réflexion délicieuse : *Cujus rei fidem penes Moschum esse cupio, neque enim testem alium habeo* (3). Pour brèves qu'elles soient le plus souvent, les discussions de témoignages sont en général assez sereines. Boniface VII est-il accusé par Platina de sacrilège, Masson déclare ne pas vouloir suivre cet auteur simplement parce qu'il n'a pas indiqué de source et parce qu'on ne trouve rien de semblable chez les contemporains de ce pape (4). Se sert-il des *Vite degl' Impe-*

(1) *D. E. U.*, ff. 43 verso-44 recto.
(2) *D. E. U.*, f. 151 recto.
(3) *D. E. U.*, f. 65 verso.
(4) *D. E. U.*, f. 165 recto.

Digitized by Google

radori e Pontefici romani qui couraient sous le nom de Pétrarque, il leur attribue une assez grande valeur documentaire, mais en avance sur son temps, il déclare être certain que ce livre n'est point de Pétrarque, bien qu'il ait été écrit par un homme assurément remarquable (1). Flavio Biondo et Pie II affirment-ils que Grégoire XI avait été l'élève de Baldo, Masson s'inscrit en faux contre leur assertion, car Baldo lui-même n'en dit rien, et il n'aurait pas manqué d'en faire mention au moins quand il a commémoré la mort de ce pontife (2). Masson n'hésite pas à se servir parfois du témoignage direct des personnages dont il écrit l'histoire, mais il ne le fait qu'à bon escient et après avoir passé au crible de sa critique le degré de confiance que l'on peut accorder à de tels témoignages. Il n'use de ce procédé qu'avec discrétion et lorsqu'il s'agit de personnages au-dessus de tout soupçon. C'est le procédé qu'il emploiera en 1587 avec succès dans les *Vies de Dante, de Pétrarque et de Boccace*. Dans le *De Episcopis Urbis* il en use à propos d'un des plus grands papes, Innocent III : « Ce que nous venons de rapporter, écrit-il après une longue citation d'une lettre pontificale, n'est appuyé que sur le témoignage d'Innocent III. Nous estimons équitable de croire cet honnête homme quand il parle de ce qui le concerne. Et en vérité les témoignages historiques les plus vrais que nous ayons sur lui sont ceux que renferment ses lettres et ses autres œuvres » (3). D'autres fois il corrobore les textes par les documents que lui fournissent l'épigraphie, l'iconographie, la peinture, la sculpture, l'architecture. Rome lui offre une moisson abondante d'inscriptions : ce sont les inscriptions antiques qui ornent les arcs de Titus, de Septime-Sévère, de Constantin et le Panthéon, celle qui commémore sur le Ponte Salario, au Sud-Ouest de la ville, sur l'Anio, la victoire de Narsès sur les Goths (4); ce sont les inscriptions de la Rome chrétienne et papale, dans ses églises de Santa Maria Maggiore,

---

(1) *D. E. U.*, f. 165 verso. Ces *Vite* furent imprimées pour la première fois à Florence en 1478, in-f°, et publiées postérieurement à plusieurs reprises (Venise, in-4°, 1507, Genève (?), in-4°, 1625), toujours sous le nom de Pétrarque. Quelques-uns les ont attribuées à Donato degli Albanzani (Cf. Zambrini: *Le opere volgari a stampa dei secoli XIII° e XIV°*, 4e éd., col. 799-801). Il semble établi que cette compilation florentine est inspirée surtout de la *Chronique* de Martin Polonus (Cf. P. Villari: *I primi due secoli della storia di Firenze*, éd. de 1905, pp. 41-42).

(2) *D. E. U.*, f. 306 recto.

(3) *D. E. U.*, f. 214 verso.

(4) *D. E. U.*, ff. 5 verso, 14 verso, 30 recto, 111 recto, 102 verso et 103 recto.

Digitized by Google

de Saint-Jean de Latran, les épithaphes d'Adrien Ier à San Pietro in Vincoli, de Grégoire V à Saint-Pierre, de Sylvestre II à Saint-Jean de Latran (1). Voici, sans leurs épithaphes, les tombeaux de l'empereur Othon II dans l'atrium de Saint-Pierre d'alors, des papes Pie III et Alexandre VI à l'entrée de Santa Maria in Monserrato, de Paul IV à Santa Maria della Minerva, et dans la même église le premier tombeau que s'était fait dresser, alors qu'il n'était que le cardinal Ghislieri, le futur Pie V (2). Voici les monuments eux-mêmes : le ponte Sisto qui évoque le souvenir de Sixte IV, la basilique de Saint-Pierre, honneur de Jules II et de Bramante, la Villa Giulia, gloire de Jules III, Santa Maria degli Angeli, construite par ordre de Pie IV dans les Thermes de Dioclétien (3). Une Vénus de marbre escortée de deux petits amours, Eros et Anthéros, sert à illustrer le nom d'un pontife (4). La colossale statue d'Adrien tenant un globe explique l'origine d'un des attributs de la souveraineté (5). Il n'est pas jusqu'aux tableaux romains innombrables représentant le retour de Grégoire XI d'Avignon qui ne servent à souligner la joie qu'en ressentit la Ville éternelle (6). Le mordant et satirique Pasquin lui-même apporte son appoint à toute cette documentation (7). Voici encore pour d'autres villes d'Italie des monuments qui fournissent leur contribution à l'histoire : c'est Lucques avec son église de Saint-Alexandre, Minturno avec ses constructions sarrasines évocatrices d'une invasion maure, Fossanova avec l'ancien tombeau de marbre de saint Thomas d'Aquin (8). Il y a là des souvenirs du séjour de Masson en Italie pendant sa jeunesse. La France lui a fourni aussi des documents de même genre. Les voyages de Masson à Cluny lui ont permis de décrire le tombeau de Gélase II et d'en reproduire l'épitaphe par Pierre de Poitiers (9). L'évocation des monuments d'Avignon, la description des roses qui constituaient les armoiries de Clément VI, l'allusion à la tombe du chirurgien Guy de Chauliac dans le cimetière avignonnais, sont sans doute aussi le résultat de

(1) *D. E. U.*, ff. 61 verso et 202 verso, 67 recto, 132 recto, 166 verso, 170 recto.
(2) *D. E. U.*, ff. 164 verso, 375 recto et verso, 414 verso, 415 recto.
(3) *D. E. U.*, ff. 365 recto, 379 verso, 401 verso, 412 recto.
(4) *D. E. U.*, f. 18 recto.
(5) *D. E. U.*, f. 173 recto.
(6) *D. E. U.*, f. 305 recto.
(7) *D. E. U.*, ff. 343 recto, 409 recto.
(8) *D. E. U.*, ff. 8 verso, 136 verso, 279 verso.
(9) *D. E. U.*, f. 193 recto.

Digitized by Google

quelque voyage, comme les souvenirs de l'abbaye de la Chaise-Dieu concernant Clément VI (1). Un vitrail de l'église de la Sorbonne confirme la dignité de proviseur de Sorbonne qui fut celle de ce pape (2). Un détail d'une œuvre d'art sert à Masson pour pénétrer plus avant dans les arcanes de l'histoire. C'est ainsi qu'après avoir publié une lettre adressée à un pape par Gervais, évêque de Reims, Masson nous apprend que cet évêque était originaire du Maine, et il en trouve la preuve dans une inscription ornant la statue en bronze d'un cerf, qui était placée près de la cathédrale de Reims, où il l'a admirée (3).

Cette curiosité universelle de l'historien a même parfois donné à ses conceptions une note d'un modernisme remarquable. C'est ainsi qu'il semble avoir saisi les rapports mystérieux qui unissent le physique au moral. Ayant pu décrire assez minutieusement l'aspect physique d'Adrien IV, il en est tout heureux, et lui qui ne manquera pas dans ses *Elogia* ou ses *Vitæ* de nous camper en pied le portrait de ses contemporains, déplore de n'avoir pu auparavant tracer le portrait physique des papes qui ont précédé Adrien, déclare « que ces petites particularités sont extrêmement importantes pour expliquer la vie des personnages » et ajoute, car ce moderniste est aussi un humaniste, « que Suétone ne les passe jamais sous silence » (4).

Tels sont les traits principaux de la méthode historique employée par Masson tout au long du *De Episcopis Urbis*. Elle est appliquée d'une façon assez rigide. Cela ne veut pas dire qu'il ne s'en départe quelquefois pour un bon motif. Ainsi, après avoir proclamé le droit pour l'historien de ne rien taire, il déclare passer sous silence, par égard pour l'honneur d'une famille, le nom d'un personnage qui essaya d'attenter à la vie de Pie V (5). De même, il a beau viser à cette sobriété et à cette concision dont il avait fait, dès la publication des *Annales*, une des lois de l'histoire, il lui arrive de s'étendre longuement en des discussions critiques d'ailleurs intéressantes, lorsqu'il

(1) *D. E. U.*, ff. 289 recto-verso, 290 recto.

(2) *D. E. U.*, f. 290 recto-verso.

(3) *D. E. U.*, ff. 190 verso, 191 recto. Gervais est né à Coémont, près de La Chartre-sur-Loir (Sarthe).

(4) *D. E. U.*, f. 203 verso: « Utinam has Adriani notas, quae notae esse incipiunt, in caeteris Romanis Episcopis eloqui possemus. multum enim istaec minuta faciunt ad explicandam hominum vitam, nec Suetonius umquam ea praeterit ».

(5) *D. E. U.*, f. 415 recto.

Digitized by Google

s'agit de démolir ce qu'il considère comme de graves erreurs ou d'élucider d'obscurs points d'histoire. Car il sait bien que, contrairement au proverbe italien qu'il rappelle quelque part et qui prétend que *le bugie hanno le gambe corte*, rien n'est si dur à déraciner qu'une erreur ou qu'un mensonge (1). Deux longues discussions critiques de Masson sont remarquables, à cet égard, dans le *De Episcopis Urbis* : celle où il démolit la légende stupide inventée par Benno à propos de Gerbert et celle où il s'attaque à la fable de la papesse Jeanne.

La première de ces légendes nous paraît aujourd'hui puérile, mais au XVIe siècle elle était encore si vivace que Masson lui-même déclare que de son temps « elle était si ancrée qu'il paraissait impossible de l'arracher de l'esprit du plus grand nombre » (2). Benno, suivi d'ailleurs par Sigebert de Gembloux, Martin Polonus, Léon d'Orvieto, Platina et bien d'autres, avait raconté que le jeune Gerbert, n'étant que simple moine, avait fait un pacte avec le diable pour parvenir aux plus hautes dignités. Devenu pape sous le nom de Sylvestre II, il avait demandé au diable combien de temps il vivrait dans cette charge. « Jusqu'à ce que tu célèbres la messe dans Jérusalem », avait répondu celui-ci. Le pape, qui n'avait aucunement envie d'aller outre-mer, s'était fort réjoui de cette réponse. Mais un jour, en carême, comme il officiait dans une basilique romaine que le peuple appelait la basilique de Jérusalem, il entendit le vacarme des démons. Il comprit alors que sa fin approchait et se mit à gémir et à implorer la miséricorde divine, il confessa son péché, ordonnant qu'après sa mort on coupât l'un après l'autre tous ses membres qui avaient rendu hommage au diable et que l'on mît ses restes sur un char à bœufs, laissant aller librement les animaux, et que là où ils s'arrêteraient on l'ensevelît. Il fut enterré à Saint-Jean de Latran, et, ajoutent les chroniqueurs, en signe de la miséricorde divine qu'il a obtenue, chaque fois qu'un pape va mourir on entend ses os s'agiter avec un grand bruit et on voit son tombeau se couvrir de sueur, comme cela est écrit en toutes lettres sur ledit tombeau (3).

Telle était la légende. Masson la prend à bras-le-corps et la dé-

---

(1) *D. E. U.*, f. 141 recto.

(2) *D. E. U.*, f. 170 recto.

(3) Cf. J. Brucker : *Historia critica philosophiae*, Leipzig, 1766, t. III, p. 650.

Digitized by Google

truit en montrant : 1° qu'il est invraisemblable qu'un pape vivant à Rome ait ignoré le nom de Jérusalem donné à la basilique; 2° que cette histoire est en contradiction formelle avec l'épitaphe en vers qu'un des successeurs de Sylvestre II, le pape Sergius IV, fit mettre sur le tombeau de son prédécesseur, et dont Masson donne le texte; 3° que les écrivains contemporains de Gerbert n'en font pas mention. D'ailleurs, ajoute-t-il, quelle foi peut-on ajouter à Benno, écrivain inspiré par la haine, et qui a même fait le pontificat de Sylvestre II plus court qu'il ne fut dans la réalité? (1).

La légende de la papesse Jeanne a fait couler des flots d'encre et nourri toute une littérature historique (2). Certains chroniqueurs plaçaient sur la chaire de saint Pierre, entre Léon IV et Benoît III, une femme qui aurait été élue sans qu'on eût connaissance de son sexe, et qui, après un pontificat plus ou moins long que l'on fixait généralement à deux ans et sept mois, aurait accouché au cours d'une procession, dévoilant ainsi son inconduite et son imposture. Panvinio avait, le premier, en 1562, dans une édition qu'il avait donnée des *Vies des Papes* de Platina, réfuté sommairement cette légende universellement accréditée. Après lui, en 1584, le Jésuite Scherer avait consacré à la question un opuscule allemand à tendances plutôt apologétiques. Masson a pu connaître la réfutation de Panvinio, mais n'a certainement pas eu connaissance de l'opuscule de Scherer lorsque, le premier en France, il s'est attaché à établir une réfutation solide et basée sur des critères purement historiques de ce qu'il considérait comme une des plus grandes erreurs dont il rendait responsable la chronique de Martin Polonus. Sa réfutation venant après celle de Panvinio n'en est pas moins originale. Elle constitue dans le *De Episcopis Urbis* une discussion serrée et longue, trop longue même au gré de son auteur, *nimis longa* (3), qui fait pendant à la fameuse discussion sur la *Chronique* de Turpin dans les *Annales*. Masson établit d'abord que les écrivains du temps où le fait se place sont muets à ce propos. Le pape Nicolas Ier, successeur de Benoît III, parle dans ses lettres de ses prédécesseurs immédiats Léon IV et Benoît III, sans mentionner la fameuse Jeanne (4). Cela

(1) *D. E. U.*, ff. 170 recto-verso, 171 recto.

(2) Cf. *Appendice, Notes additionnelles*, 15: *La légende de la papesse Jeanne dans l'histoire.*

(3) *D. E. U.*, f. 141 recto. La discussion sur la papesse va du f. 136 verso au f. 141 recto, et revient brièvement sur le tapis au f. 163 verso.

(4) *D. E. U.*, f. 137 recto.

Digitized by Google

ne serait pas une preuve absolue, car il aurait pu avoir intérêt à taire le scandale, mais l'empereur de Constantinople Michel III, qui le détestait à cause de Photius, n'aurait pas manqué, dans ses lettres, de le lui rappeler, et Nicolas était homme à lui répondre, même dans le cas où cela aurait été vrai. Or dans leur correspondance il n'y a pas trace de cet événement (1). Le témoignage de Loup de Ferrières, dont Masson devait publier les lettres alors inédites, est plus probant encore. Loup est un contemporain, il avait été chargé d'une mission à Rome auprès du pape Léon IV. Ayant envoyé deux de ses moines un peu plus tard à Rome, il recommande à Benoît III de les recevoir avec la même bienveillance que son prédécesseur Léon l'avait reçu lui-même (2). Il n'y a pas la moindre mention dans cette lettre d'une « Laïs » qui aurait occupé la chaire pontificale entre Léon IV et Benoît III. Le recueil d'Anastase le Bibliothécaire, qui contient les vies des papes jusqu'à Nicolas Ier, et dont l'auteur déclare avoir assisté aux élections de Sergius II, de Léon IV, de Benoît III, de Nicolas Ier, non seulement ne fait pas mention de Jeanne et de son pontificat, mais n'indique qu'une vacance de quinze jours après la mort de Léon IV auquel il donne pour successeur immédiat Benoît III (3). Voilà pour les auteurs contemporains. Les auteurs sérieux de l'époque postérieure n'en font pas mention non plus. Il n'y en a pas trace dans Léon d'Ostie qui indique que le successeur de Nicolas Ier et d'Adrien II fut Jean VIII. Or il n'aurait pu être Jean VIII s'il y avait eu cette papesse du nom de Jean, mais il aurait dû être Jean IX, car il y a eu un Jean VII prédécesseur du pape Constantin et bien antérieur aux pontificats de Benoît III et de Nicolas Ier (4). Les *Annales de saint Victor* se contentent de parler de Léon et de son successeur Benoît III (5). Si la légende avait quelque base, comment expliquer que les historiens grecs du temps, peu favorables au siège de Rome, ne l'aient pas rapportée (6), et comment expliquer surtout, puisqu'on dit que cette femme était Anglaise, « qu'aucun historien anglais contemporain n'en ait parlé, alors que la nation anglaise est avide de savoir, particulièrement

(1) *D. E. U.*, f. 139 recto.

(2) *D. E. U.*, f. 138 recto-verso. Masson insère à ce propos deux lettres de Loup de Ferrières.

(3) *D. E. U.*, f. 140 recto-verso.

(4) *D. E. U.*, f. 139 verso.

(5) *D. E. U.*, f. 137 recto.

(6) *D. E. U.*, f. 141 recto.

Digitized by Google

curieuse de tout ce qui la concerne, et depuis Bède n'a jamais manqué d'historiens » (1). Masson ajoute un autre argument qui n'a aucune valeur, car il prouve qu'il ignorait une des versions de la légende : si une femme avait commis une telle imposture, on l'aurait condamnée au supplice. « Or quel historien parle de son supplice? » (2). Ainsi donc, mensonge de ceux qu'il appelle *ignobiles scriptores* et que « la postérité a eu tort de croire parce qu'elle en avait lu le récit dans Martin Polonus qui vécut vers le temps de Nicolas III et qui ne l'avait rapporté, dit-on, qu'avec des réserves, in morem dubitantis dumtaxat » (3), cette légende est tout ce qu'il y a de moins soutenable, au point que même les écrivains de talent qui en ont fait état, comme Boccace, n'ont pu s'empêcher de tomber dans des contradictions flagrantes (4).

La démonstration de Masson, appuyée sur de sérieux arguments historiques, dépourvue d'intention apologétique (il déclare lui-même qu'à son avis même, si le fait était exact, cela ne tirerait pas à conséquence pour la religion) (5), inspirée par l'unique souci d'extirper une erreur, fut remarquée des contemporains. Baronius qui, malgré son amitié pour Masson, ne devait pas être fort tendre, comme nous le verrons, pour le *De Episcopis Urbis* qu'il censura, ne manqua pas de la signaler en termes flatteurs dans ses *Annales ecclesiastici* et de proclamer que Masson avait, « comme le vent, fait s'évanouir en fumée dans les airs toute cette fable » (6). Etienne Pasquier la signalait à Etienne Turnèbe comme la seconde réfutation dans l'ordre du temps après celle de Panvinio (7). Claude Fau-

---

(1) *D. E. U.*, f. 139 verso. En réalité, une des versions les plus répandues la faisait originaire de Mayence, mais instruite en Angleterre où elle aurait suivi un amant, après la mort duquel elle serait venue à Rome (Cf. Boccace: *De casibus virorum illustrium*, l. IX, cap. VI; *De claris mulieribus*, cap. XCIX: *de Joanne anglica papa*).

(2) *D. E. U.*, ff. 139 verso-140 recto. Masson a ignoré la version qui faisait traîner la papesse attachée aux jambes d'un cheval à travers la ville et qui la faisait finalement périr lapidée par le peuple (Cf. Doellinger: *Die Papst Fabeln des Mittelalters*, 2e éd., p. 9).

(3) *D. E. U.*, f. 139 recto-verso.

(4) *D. E. U.*, f. 163 verso.

(5) *D. E. U.*, f. 137 recto: « Quod si contigisset, errore eligentium id factum esset, non dolo malo ».

(6) Cf. *Annales Ecclesiastici*, éd. Plantin, Anvers, t. X, p. 111.

(7) Cf. *Œuvres d'Estienne Pasquier*, in-f°, Amsterdam, 1723, t. II, *Lettres*, liv. XII, lettre X, à Monsieur Tournebus, conseiller au Parlement de Paris, col. 351.

Digitized by Google

chet, au quatrième livre de ses *Antiquités gauloises*, paru en 1599, la mentionnait en qualifiant Masson de « diligent et curieux autheur » (1). Au XVIIe siècle, Leone Allacci reconnaissait la valeur de la critique de Masson, d'autant plus grande en cette affaire, ajoutait-il, que cet auteur était en général « pontificiæ dignitati parum æquus » (2), et Moréri ne manquait pas de l'utiliser dans la digression sur la papesse Jeanne qui se trouve à l'article *Jean VII* de son *Dictionnaire* (3). Le long et lourd fatras apologétique accumulé sur le même sujet par Florimond de Raemond en 1588 fut loin de la faire oublier, et Masson le sentait tellement qu'il pouvait écrire, non sans fierté, quelques années plus tard, dans son *Supplément au De Episcopis Urbis* : « Quam fabulam copiosius refellere quam fecerim nec apertius aut planius opinor quisquam possit, etsi Liber editus est ad eum errorem confutandum » (4).

II

Une chose frappe dans le *De Episcopis Urbis*, c'est la richesse et la variété de la documentation. Si dans les *Annales* le nombre des auteurs invoqués, si considérable qu'il fût, ne dépassait guère cent cinquante, ici ce nombre est beaucoup plus que doublé : environ quatre cents auteurs sont allégués. Il y en a de toutes les époques et de tous les pays : des anciens, Grecs ou Romains, cela va sans dire, car un humaniste n'aurait pu s'en passer, des écrivains chrétiens des premiers siècles, des auteurs ecclésiastiques du Moyen âge, des Italiens, des Français, des Allemands, des Anglo-Saxons,

---

(1) Cf. *Antiquités gauloises*, s. l., 1611, t. II, liv. IV, année 854, p. 701.

(2) *Leonis Allatii Confutatio Fabulae de Joanne papissa, ex monumentis Graecis*, Cologne, 1645, § XL, p. 51.

(3) Moréri: *Dict.*, éd. de 1759, t. VI, p. 244.

(4) *S. D. E. U., Ms. latin 5148*, Bibl. nat., f. 62 recto. — Florimond de Raemond qui a utilisé sans le citer P. Masson au chap. XIII, § II-IV, à propos des lettres de Loup de Ferrières (Cf. *L'Anti-Christ et l'Antipapesse*, éd. de Paris, L'Angelier, 1599, ff. 399-400), cite pourtant Masson au f. 448 verso parmi ceux qui l'ont précédé dans la réfutation de la fable de la papesse Jeanne, avec Pontac, Genébrard, etc., et ajoute: « Que si c'est seulement en passant, comme à demy mot qu'ils en ont parlé, sans que ces beaux et rares esprits se soyent empeschez, comme j'ay faict, à représenter au long les circonstances et particularitez de ceste fable, ce n'a pas esté à faute de matière ».

Digitized by Google

des Flamands, des Espagnols, des Juifs, des Arabes, jusqu'à un Danois (Saxo) et à un Arménien (Héthoum) (1). Parmi les sources utilisées par Masson, un grand nombre étaient des sources manuscrites. Là encore comme dans les *Annales*, l'auteur a voulu montrer ce que l'on pouvait tirer pour l'histoire du recours aux vieilles chartes et aux vieux documents que l'imprimerie n'avait pas encore mis à la portée du public. Les amis dont il avait exploré les bibliothèques pour les *Annales* lui ont été de quelque utilité cette fois encore, puisque nous retrouvons dans le *De Episcopis Urbis* mentionnés : Flodoard, Raoul Glaber, Hugues de Sainte-Marie, dont il avait vu les manuscrits dans la librairie de Jean de Saint-André; Hildebert de Lavardin, dont il avait eu communication par Clément Dupuy; Nithard, que lui avait fourni Antoine Matharel; Loup de Ferrières et Gerbert, qu'il avait eus de Pierre Daniel (2). De Villehardouin, qu'il cite encore dans le *De Episcopis Urbis*, il avait lu le manuscrit dans la bibliothèque de Catherine. Au collège de Navarre il a dû revoir le manuscrit de la *Chronique française anonyme* du temps de Philippe-Auguste à laquelle il a encore recours, mais il n'a plus eu besoin du manuscrit d'Arnoul de Lisieux dont Turnèbe venait de donner une édition en 1585, non plus que de celui des lettres d'Yves de Chartres publiées par Juret en 1584. Il a continué à fréquenter le collège de Sorbonne et il en a tiré divers documents manuscrits nouveaux qu'il a utilisés : c'est là qu'il a trouvé des lettres d'Innocent IV exemptant de taxes les étudiants de l'Université de Paris et interdisant qu'on les traduisît en justice hors de Paris pour les querelles qui surgissaient entre eux (3), et qu'il a découvert une lettre de l'Université se plaignant au pape Alexandre IV de la conduite du nonce qui avait calomnié Guillaume de Saint-Amour et qui, cité devant l'évêque pour soutenir ses accusations, s'était dérobé par la fuite à ses responsabilités (4). Il y a découvert également le privilège octroyé par Nicolas III aux docteurs parisiens d'enseigner et de professer à ce titre dans toutes les Universités de la Chrétienté, les modalités de l'élection du recteur fixées à Nogent sous le même pape par son légat, le futur Martin IV, et la confirmation des statuts et privilèges de cette Université par le

(1) V. *Appendice, Notes additionnelles*, 16: *Les sources du De Episcopis Urbis*.

(2) Cf. précédemment, liv. II, chap. III, § III.

(3) *D.E.U.*, f. 220 recto.

(4) *D.E.U.*, f. 221 verso.

Digitized by Google

légat de Nicolas V (1). Il a exploré les archives du Parlement qui lui ont fourni un rescrit qu'il publie du pape Alexandre IV à saint Louis, par lequel le pontife décide que personne hors lui ou ses mandataires n'aura droit de jeter l'interdit sur le royaume de France, des actes concernant l'obédience et le refus d'obédience à l'antipape Pierre de Luna qui se faisait appeler Benoît XIII, et un privilège de Paul III permettant aux parlementaires de conférer sous certaines conditions des bénéfices tant séculiers qu'ecclésiastiques (2). Dans la bibliothèque de l'Abbaye de Saint-Victor près de Paris, qu'il fréquentait assidûment, il a puisé le texte de la condamnation d'Abélard par Innocent II, qui se trouve aussi, ajoute-t-il, rapporté dans les lettres de saint Bernard, et il a parcouru, en les utilisant à maintes reprises, de vieilles *Annales* écrites en 1322 et un ancien catalogue des papes qui était tout ce qui restait d'une histoire des pontifes qui allait jusqu'à Deusdedit, successeur de Boniface IV (3). Masson a mis à contribution la province où gisaient ignorés de précieux manuscrits. Les archives de l'église Saint-Urbain de Troyes lui ont permis de publier deux *Vies d'Urbain IV*, l'une en prose, de Grégoire, doyen de Bayeux, et l'autre en vers, de Thierry de Vaucouleurs (4). Celles de l'archevêché de Rouen, qui lui avaient été ouvertes par la bienveillance du cardinal de Bourbon, le futur roi de la Ligue, lui ont procuré un rescrit d'Innocent IV contre Frédéric II, qu'il insère, on ne sait trop pourquoi, dans la vie d'Innocent V, une procuration du cardinal Nicolas Roger, oncle de Clément VI, qui administrait d'Avignon son archevêché de Rouen et que le chanoine Marien, chancelier de ce diocèse, lui a montrée, et une assez longue lettre de Grégoire XI à l'église de Rouen (5). Des archives de l'Université d'Angers dont il avait naguère été le recteur, Masson mentionne une lettre adressée à cette Université par le cardinal légat Adimari Alamanni sous le pontificat de Jean XXIII (6). De celles de l'église Saint-Martin de Tours (il avait, nous l'avons vu, dû y faire antérieurement un séjour assez long lorsqu'il fut le secrétaire officiel du couvent de Saint-Martin, chargé de rédiger les lettres au pape Grégoire XIII), il extrait un rescrit du pape Adéodat qui affranchit

(1) *D. E. U.*, ff. 253 verso, 254 recto, 347 recto.
(2) *D. E. U.*, ff. 221 recto-verso, 322 verso, 339 verso.
(3) *D. E. U.*, ff. 197 verso, 278 verso, 112 recto.
(4) *D. E. U.*, ff. 222 verso-246 recto.
(5) *D. E. U.*, ff. 249 recto-verso, 290 verso, 306 recto-verso.
(6) *D. E. U.*, f. 339 verso.

Digitized by Google

le couvent de la juridiction de l'évêque, un rescrit de Sergius III et deux autres de Martin IV au même couvent, et il a pris soin, dit-il, de se faire relever les trois derniers rescrits (1). A l'abbaye de Cluny il a consulté les chartes de privilèges octroyées à ce monastère par Urbain II, en même temps sans doute qu'il y relevait l'épitaphe de Gélase II et celle de Sidoine (2). Peut-être est-ce là aussi qu'il a découvert les lettres de Pierre de Cluny dont il nous donne l'analyse sans nous indiquer où il a fait sa découverte (3). A Clermont, nous l'avons vu, il avait pris connaissance du manuscrit de l'*Histoire de la première croisade* par Foucher de Chartres, et il en a extrait quelques renseignements pour le *De Episcopis* (4). Du monastère de Saint-Wast, à Noaillé, près de Poitiers, il a tiré une lettre de Jean VIII à ce couvent (5). Des archives de la cathédrale de Vienne en Dauphiné, il s'est fait envoyer un très ancien catalogue des papes accompagné de notices précieuses qu'il utilise abondamment (6). Deux prélats de ses amis lui ont communiqué des documents manuscrits. Le premier est le Florentin Carlo Boni auquel Masson servait de secrétaire parisien. De son lointain évêché d'Angoulême il lui a envoyé gracieusement un manuscrit de la *Chronique* d'Adhémar de Chabannes qui a fourni à Masson des renseignements sur Gerbert (7). Le second est Arnaud de Pontac, un Bordelais, évêque de Bazas de 1572 jusqu'à sa mort en 1605, prélat gallican fort instruit, orientaliste distingué, aimant peu les jésuites et poussant la tolérance, si nous en croyons J.-J. Scaliger, son ancien compagnon d'école, jusqu'à recevoir tous les jours à sa table le ministre de Bazas. Possesseur d'une riche bibliothèque, il occupait les loisirs de son épiscopat à divers travaux d'érudition et d'histoire (8). C'est lui

---

(1) *D. E. U.*, ff. 118 recto-120 recto, 155 recto-157 recto, 255 verso-257 recto.

(2) *D. E. U.*, ff. 189 verso, 193 recto-verso. Pour l'épitaphe de Sidoine, cf. *S. A. F.*, Archives nat., *M 768, n° 1*, f. 7.

(3) *D. E. U.*, ff. 196 verso-197 recto.

(4) *D. E. U.*, ff. 188 verso-189 recto.

(5) *D. E. U.*, f. 147 recto-verso.

(6) *D. E. U.*, ff. 166 recto, 172 recto-verso, 281 recto-284 recto.

(7) *D. E. U.*, f. 168 verso. Le manuscrit d'Adhémar fut peut-être donné en cadeau à Masson par Carlo Boni, ou à tout le moins Masson dut, suivant son habitude, en prendre copie. Le *Ms. Dupuy 816* de la Bibl. nat. contient en effet au f. 175 recto et verso des extraits d'Adhémar copiés en 1612 et qui portent cette mention: Ex Adhemaro Papirii Massoni.

(8) Sur Arnaud de Pontac, cf. *Gallia Christiana*, t. I, col. 1211; *Scaligeriana (secunda)*, éd. de Leyde, 1668, p. 273; P. Louis Jacob: *Traité des plus belles*

Digitized by Google

qui a communiqué à Masson la lettre qu'il publie et par laquelle les cardinaux annonçaient à Bertrand de Goth (Clément V) son élection au pontificat, et sans doute aussi tous les documents d'origine bordelaise ou bazadoise qui suivent cette lettre (1). Enfin les moines de l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille ont pris la peine d'envoyer à Masson des documents fort importants extraits de leurs archives : un mémoire présenté jadis par les religieux à l'antipape Clément VII (Robert de Genève), à Avignon, en vue de la canonisation d'Urbain V, leur ancien abbé, enterré dans leur église, et de courts extraits de leurs archives concernant le même personnage (2).

Il est des manuscrits que Masson a utilisés sans nous en donner l'origine, par exemple des lettres de Martin IV qu'il analyse, ou cette lettre de Philippe le Bel à Benoît XI qu'il publie en déclarant l'avoir découverte récemment dans de vieux actes (3). Mais la plus grande partie de sa documentation manuscrite provient de l'abondante bibliothèque qu'il s'était constituée par des copies ou des acquisitions. Les manuscrits de sa propriété dont il s'est servi sont, outre les lettres de Loup de Ferrières (4), outre les lettres de Gerbert (5), dont il annonce la publication prochaine, le *De Gestis Ludovici Pii* de Thégane de Trèves (6), un manuscrit de Foucher de Chartres vraisemblablement copié sur celui de Clermont (7), le *Catalogue de la Bibliothèque de Photius* (8), des lettres d'Etienne IX, de Nicolas II et d'Alexandre II (9), l'*Historia Calamitatum* d'Abélard (10), l'*Itinerarium Gregorii XI* de Pierre Amelii, dont on doit à Masson la dé-

---

bibliothèques. 1644, chap. LXXXXV, p. 649; Moréri: *Diction.*, éd. de 1759, t. VIII, p. 466; Tamizey de Larroque: *Arnaud de Pontac, évêque de Bazas*, Bordeaux, 1883.

(1) *D. E. U.*, ff. 273 recto-274 recto, 276 verso, 277 recto-verso.

(2) *D. E. U.*, ff. 299 recto-301 verso.

(3) *D. E. U.*, ff. 254 verso-255 recto, 267 recto-269 verso.

(4) *D. E. U.*, ff. 137 recto-138 verso.

(5) *D. E. U.*, f. 171 recto. Masson tenait ce ms. et le précédent de Pierre Daniel. Cf. précédemment, liv. II, chap. II, § III.

(6) *D. E. U.*, ff. 133 verso-134 recto.

(7) *D. E. U.*, ff. 188 verso-189 recto. Cf. *Appendice*, *Notes additionnelles*, 12: *Sur le manuscrit de Foucher de Chartres*, etc.

(8) *D. E. U.*, ff. 33 verso, 67 verso, 68 recto. Ce catalogue devait être publié pour la première fois en 1601, in-f°, à Augsbourg, par David Hoeschel dans le texte grec, et dans la même ville, en 1606, par André Schott dans une version latine, in-f°.

(9) *D. E. U.*, ff. 179 recto-verso, 181 recto-verso, 183 recto-verso, 184 recto.

(10) *D. E. U.*, f. 197 recto.

Digitized by Google

couverte, la conservation et la publication (1), et enfin les actes d'une enquête faite en 1518 à Angoulême par l'évêque Antoine d'Estaing en vue de la canonisation de Jean, comte d'Angoulême (2).

On voit par cette longue énumération, qui est loin d'être complète, quel avait été dans le *De Episcopis Urbis* le souci de documentation de Masson. Beaucoup de pièces et de documents inédits figurent pour la première fois imprimés dans cet ouvrage, et parmi eux des documents de grande importance. A côté de cette documentation manuscrite de première main pour ainsi dire, nous en trouvons parfois une autre indirecte. C'est ainsi qu'il a recueilli de la bouche du P. Jacques du Breul, prieur de Saint-Germain-des-Prés, qui avait été auparavant abbé de Saint-Allyre de Clermont, le récit d'une pittoresque anecdote sur Clément VI, lue par le religieux pendant son séjour dans le monastère auvergnat (3), qu'il s'est renseigné sur la famille de Grégoire XI auprès d'un gentilhomme d'Auvergne, Jean de Montboissier, qui en descendait en ligne féminine et qu'Antoine Hébrard de Saint-Sulpice, évêque de Cahors, qui avait eu dans sa famille des cardinaux créés jadis par le pape Jean XXII,

---

(1) *D. E. U.*, ff. 304 verso, 308 recto-320 recto.

(2) *D. E. U.*, f. 344 verso. La *Gallia Christiana*, t. II, col. 1019-1020, fait allusion à cette enquête. P. Masson avait dû avoir ce document soit de Carlo Boni, soit de son frère Jean Masson qui fut vers cette époque, grâce sans doute à la protection de Carlo Boni, chanoine d'Angoulême. Il ne l'était plus en 1588, puisque cette année-là il s'intitule « nuper canonicus engolismensis » dans l'addition qu'il fit à la *Vie de Jean d'Angoulême* de Papire Masson.

(3) Le P. Jacques de Breul (1528-1614), bénédictin, était un grand recherchcur d'antiquités. Il édita en 1601 Isidore de Séville, en 1603 la *Chronique* d'Aimoin de Fleury qu'il confondit avec Aimoin de Saint-Germain-des-Prés, le poème latin d'Abbon de Saint-Germain sur le siège de Paris par les Normands (que Pithou avait déjà publié), la *Chronique* de Léon d'Ostie et divers autres ouvrages. Son œuvre la plus connue est le *Théâtre des antiquitez de Paris* qu'il publia en 1612, à l'âge de 84 ans, et auquel il ajouta un *supplément* l'année même de sa mort en 1614. Il était fort lié avec Masson qu'il appelle dans les *Antiquitez de Paris* son « intime et singulier ami », et était en fort bons termes aussi avec de Thou et L'Estoile (Cf. *Mémoires-journaux*, éd. Brunet, t. IX, pp. 304, 307, 325, 339, 341, 343, 344, et t. X, pp. 14 et 36). Sur lui, cf. Dom Jacques Brouillart: *Histoire de l'abbaye de S. Germain des Prez*, Paris, 1721, pp. 217-218. — Baluze nous apprend (*Vitae paparum Avenionensium*, t. I, pp. 835-836, note) que l'anecdote citée dans le *D. E. U.*, et que Masson tenait de J. de Breul, se trouvait contenue « in tabula appensa in Ecclesia monasterii Sancti Illidii Clarmontensis ex qua eam Massonus transtulit in librum VI *De Episcopis Urbis* ». Baluze devait éditer le texte de cette inscription.

Digitized by Google

lui a envoyé des précisions sur les souvenirs laissés à Cahors et dans la région voisine par ce pontife (1).

Masson aurait désiré toujours pouvoir puiser à des sources de bon aloi. Il déplore parfois de ne pouvoir recourir à tel ou tel document qu'il sait avoir existé, mais que l'on ne trouve plus. Avec quelle douleur sincère nous le voyons regretter la disparition d'une antique histoire des pontifes qui se trouvait jadis à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, ou la perte de cette *Vie de Nicolas V* qu'avait écrite Filelfo et qu'il réclamait avec tant d'insistance de Biagio Giglino, abbé de Sant' Ambrogio, auquel il avait confié son manuscrit (2)! Masson a beau penser qu'il reste encore une épître de Filelfo à Calixte III qui narre en somme la vie de Nicolas III, il ne se console point de la perte de l'autre œuvre plus ample.

Lorsqu'il ne peut recourir à des manuscrits, il recourt aux ouvrages imprimés, et là encore sa documentation est d'une richesse inouïe. Masson est au courant de tout ce qui a paru avant lui au XVe et au XVIe siècle, concernant les choses dont il s'occupe, dans toute l'Europe lettrée. Nous ne pouvons songer à examiner par le détail les innombrables auteurs qu'il a mis à contribution, et nous nous bornerons à indiquer en leur lieu les sources italiennes (elles sont plus nombreuses que celles de toute autre nationalité) qu'il a utilisées dans ce livre consacré à la Papauté et à l'Italie. Mais quelles que soient les sources mises à profit, on peut dire que Masson ne s'en est pas servi sans esprit critique, et ne les a pas employées au hasard. Il explique souvent en quelques mots brefs pourquoi il utilise tel ou tel témoignage de préférence à tel autre. Voici Vincent de Lérins « écrivain prudent et excellent », le Grec Thémistius dont les discours à Théodore mériteraient d'être « le livre de chevet des rois », Victor Vitensis « témoin sincère des cruautés vandales », Zonaras dont le témoignage peut être invoqué même pour les époques qui l'ont précédé, car « il a lu soigneusement les écrivains plus anciens », Bède « excellent écrivain et docte au possible », Anastase le Bibliothécaire « qu'on peut à juste titre compter parmi les historiens autorisés, à cause de sa connaissance de l'antiquité, de son érudition et de sa bonne foi », Paul Diacre « auquel on peut croire quand il raconte des choses de son temps », le « bénédictin Adhelme » (qui n'est autre qu'Eginhard en réalité) « excellent au-

(1) *D. E. U.*, ff. 303 recto, 279 recto.
(2) *D. E. U.*, ff. 112 recto, 347 verso.

Digitized by Google

teur épris de vérité et de fidélité », Léon d'Ostie « exact, diligent et fidèle historien qu'on ne saurait trop louer », Thégane de Trèves « soucieux de vérité », Luitprand « écrivain sincère », Saxo le Grammairien « habile et éloquent auteur », Hroswitha, la célèbre poétesse qui a écrit, en dépit de son sexe, « un poème sérieux ou plutôt une histoire d'Othon Ier », Hermann Contractus « historien remarquable », le pseudo-Pétrarque du *De Vitis Pontificum* « épris d'une grande exactitude », Ditmar de Merseburg « excellent et plein d'autorité », Ricordano Malispini que recommandent « son antiquité et sa gravité », Giovanni Villani « qui a lu attentivement Ricordano », Lambert d'Aschaffenburg, « remarquable historien, le plus éloquent d'Allemagne », Otto de Freisingen « le plus docte des Allemands », historien « amant de la vérité », le rédacteur des *Annales de Pégau*, moine « pas du tout méprisable », le « noble et excellent » Guillaume de Tyr, William de Newborough, « très bon historien pour son temps et soucieux de vérité », Dante, « poète sérieux » à l'instar de Hroswitha, et la liste des noms et celle des épithètes, qui ne sont point en général accolées au hasard, pourraient continuer longtemps encore (1).

III

Les sources italiennes sont les plus importantes, et cela se conçoit dans un pareil sujet. Sur les quatre cents auteurs environ invoqués par Masson dans le *De Episcopis Urbis*, nous en avons compté cent quatorze, à partir du IVe siècle, appartenant véritablement à l'Italie, et si nous avons fait rentrer dans ce nombre quatre écrivains comme

(1) *D. E. U.*, ff. 60 verso (Vincent de Lerins), 62 verso (Thémistius), 71 verso (Victor Vitensis), 100 verso (Zonaras), 113 recto et 139 verso (Bède), 122 recto (Anastase Bibliothécaire), 126 recto (Paul Diacre), 129 verso, 131 recto, 133 recto (pseudo-Adhelme), 130 recto, 139 verso, 164 verso (Léon d'Ostie), 133 recto-verso (Thégane de Trèves), 157 verso (Luitprand), 161 verso, 204 recto, 208 recto (Saxo le Grammairien), 164 verso (Hroswitha), 174 recto (Hermann Contractus), 165 verso (pseudo-Pétrarque), 170 verso (Ditmar de Merseburg), 172 verso (Ricordano Malispini), 178 verso (G. Villani), 179 recto, 185 recto (Lambert d'Aschaffenburg), 182 verso, 186 recto (Otto de Freisingen), 192 recto (annaliste de Pégau [lire *Pegaviensis* et non *Peganiensis* dans Masson]), 193 verso, 194 verso (Guillaume de Tyr), 204 recto, 210 recto (Newborough), 259 recto (Dante).

Digitized by Google

saint Ambroise né à Trèves, saint Paulin de Nole citoyen de Bordeaux, Ennodius de Pavie enfant d'Arles et Paulin d'Aquilée dont il n'est pas absolument établi s'il est Frioulan ou Austrasien, mais qui tous les quatre ont développé leur activité intellectuelle en Italie au point de devenir de véritables Italiens, nous en avons exclu, sauf Enea Silvio Piccolomini, tous les papes dont des actes, décrets ou lettres sont allégués, ce qui enflerait singulièrement le nombre des sources italiennes. Mais tel quel ce chiffre de cent quatorze auteurs est significatif si l'on songe à enlever du total des auteurs allégués le nombre respectable des auteurs anciens et si l'on réfléchit que le total des sources françaises, les plus nombreuses après les sources italiennes, en partant du même IVe siècle, ne dépasse guère une cinquantaine d'auteurs.

Du IVe au Xe siècle, pour la période des origines, Masson n'a guère recours qu'à une quinzaine de sources d'origine italique. Ce sont par ordre chronologique les œuvres de Rufin d'Aquilée, de saint Ambroise, de Philastre de Brescia et de son disciple Gaudence de Brescia, de saint Paulin de Nole, de saint Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne, de Maxime de Turin, de Boèce, de Cassiodore, d'Ennodius de Pavie et de Paulin d'Aquilée auxquelles il faut ajouter quelques œuvres plus proprement historiques : les biographies des papes qui couraient sous le nom du pape Damase ou d'Anastase le Bibliothécaire, le *De rebus gestis Longobardorum* de Paul Diacre, l'*Appendix ad Eutropium* du même, que Masson désigne sous le titre de *Romana Historia*, et l'*Historia Miscella* attribuée à Landulphe Sagax, continuateur de Paul Diacre.

Du Xe à la fin du XIIe siècle Masson a recours à l'*Antapodosis* ou *Chronique* de Luitprand de Pavie, à la *Vie de Grégoire Ier* de Jean Diacre, à la *Chronique du Mont-Cassin* de Leone Marsicano ou Léon d'Ostie, au poème historique de Guillaume de Pouille, *De Rebus Normannorum in Sicilia, Apulia et Calabria gestis*, qu'on venait de découvrir et de publier pour la première fois à Rouen en 1582, aux œuvres de Pierre Damien de Ravenne, au traité *de l'Eucharistie* contre Bérenger, de Lanfranc de Pavie, à la lettre d'Adelman de Brescia (1) sur l'Eucharistie contre le même, à la *Chronique du Mont-Cassin* de Pierre Diacre, continuateur de Leone Marsicano, à une lettre de Giovanni, évêque de Frascati, datée de 1111 et adressée

(1) Une erreur typographique le lui fait nommer Adelmus. Cf. *D. E. U.* f. 180 verso.

Digitized by Google

à Riccardo, évêque d'Albano, aux écrits de Niccolò cardinal du titre de saint Damase et bibliothécaire pontifical sous Lucien II, au traité du théologien toscan Ugo Eteriano, *De hæresibus quas Græci in Latinos devolvunt*, aux œuvres du fameux canoniste de Bologne Gratien et à celles de son disciple et successeur Pocapaglia ou Paucapalea (1).

Le XIIIe siècle italien lui fournit une majorité d'écrivains latins : des théologiens comme saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin, des canonistes comme Tancredi de Bologne, Riccardo de Sienne et Henri d'Ostie, alias Henri de Segusio, un juriste, Accurse, un épistolier, Pierre de la Vigne, et deux seules sources en langue vulgaire : la *Cronica malispiniana* et la *Vita et Gesti di Ezzelino terzo da Romano* du chroniqueur padouan Pietro Gerardo, que Fausto da Longiano avait publiée pour la première fois à Venise en 1543 en en modernisant le texte (2).

Avec le XIVe siècle surgissent dans l'œuvre de Masson les témoignages des trois grands maîtres de la Toscane : Dante, Pétrarque, Boccace, auxquels il faut joindre les commentateurs de Dante, le pseudo-Pétrarque du *De vitis Pontificum*. Voici également Catherine de Sienne avec ses lettres et les documents que nous ont laissés sur elle le prieur de la Chartreuse de Pavie, son disciple, Stefano Maconi et le notaire pontifical Tommaso Petra. Voici les historiens toscans Giovanni et Matteo Villani et les compilateurs des *Istorie Pistolesi*, suivis des théologiens Agostino Trionfo et Bartolomeo d'Urbino, du philosophe Marsile de Padoue, du canoniste Giovanni d'Andrea, des jurisconsultes Baldo, Bartole, Oldrado, Cino da Pistoia, et de l'historien du jubilé de 1300, le cardinal Giacomo Gaetani di San Giorgio al Velabro.

Mais c'est surtout dans les XVe et XVIe siècles, dans la grande période de l'humanisme italien que Masson est allé puiser. On rencontre sous sa plume toute une série d'humanistes, d'historiens, de poètes, d'orateurs, d'épistoliers, de jurisconsultes, d'érudits, de biographes, de canonistes, d'écrivains ecclésiastiques : Platina, Domenico di Lionardo Buoninsegni, Ettore Fieschi, Poggio Bracciolini, Niccolò Tegrini de Lucques, Flavio Biondo, Enea Silvio Piccolomini, Bonifacio Simonetta, Leonardo Bruni, Raffaello Fulgosio, jurisconsulte de Plaisance, le cardinal Adimari Alamanni, Niccolò Todeschi

(1) Masson l'appelle Palea. Cf. *D. E. U.*, f. 265 verso.

(2) Cf. F. Zambrini: *Le opere volgari a stampa dei secoli XIIIo e XIVo* 4e éd., 1884, col. 450; *D. E. U.*, f. 220 verso.

Digitized by Google

dit Panormitano, Filelfo, Bernardo Giustiniani de Venise, Giacomo Ammanati-Piccolomini dit le cardinal de Pavie, Machiavel, Matteo Bosso de Vérone, Sannazar, Leonelli di Concordia, Politien, Laurent de Médicis, Giasone del Maino, Sabellico, Sadolet, Battista Fregoso, Agostino Giustiniani de Gênes, Leandro Alberti, Adriano Castellesi da Corneto, Guichardin, Raffaello Maffei dit Volaterrano, Bembo, Folengo, Marcello Palingenio, Paul Manuce, Ambrogio Caterino Politi, Girolamo Seripandi, Cornelio Musso, Luigi Giglio, Giovanni della Casa, Fracastor, Paul Jove, Sigonio, Panvinio, Gregorio Cortese, Girolamo Negri, Luca Contile, Pier Vettori, le médecin Leonardo Fioravanti, Girolamo Manfredi, Girolamo Conti d'Alexandrie, Paolo Sacrato, Fabio Bentivoglio de Sienne, G.-B. Adriani et Antonio Agelli (1).

A ces sources italiennes il faut en ajouter deux désignées de façon peu précise, telles ces *Annales de Bologne* et ce « quidam Italus poeta non ignobilis », dont Masson cite un distique latin sur la Rome de Pie IV (2). Pour être juste encore, ne faudrait-il pas faire rentrer dans cette catégorie de sources et les pasquinades anonymes qu'il rapporte et les citations d'auteurs qui, sans être Italiens, étaient devenus des citoyens romains tels que Muret ou Longueil (3), et les textes comme la traduction du syriaque faite par l'orientaliste flamand André Maës, lors de son séjour à Rome, des lettres apportées en 1552 par Simon Soulaka à Jules III au nom des Nestoriens (4), ou comme la lettre apportée en 1533 à Clément VII, au nom de l'empereur David d'Ethiopie par Francisco Alvarez, et dont le texte curieux, bien que Masson n'ait pas jugé utile de nous l'apprendre, en le transcrivant, est emprunté tout entier à une relation latine parue à Bologne, in-4°, en 1538 (5). Même en ne tenant pas compte de cela, et en rejetant par-dessus bord également toutes les produc-

(1) V. *Appendice, Notes additionnelles*, 17: *Liste des œuvres italiennes des XVe et XVIe siècles utilisées par Masson dans le D. E. U.*

(2) *D. E. U.*, ff. 338 verso, 412 recto.

(3) Muret est cité une première fois sous le titre d'*Orator ducis Ferrariensis* (*Oratio pro Alphonso II Duce Ferrariae ad Pium V*) et une seconde fois sous son nom (*Oratio in funere Pii V*) (Cf. *D. E. U.*, ff. 413 recto et 419 recto). Longueil est cité au f. 384 recto.

(4) *D. E. U.*, ff. 402 verso-405 verso.

(5) *D. E. U.*, ff. 391 verso-396 recto. La relation bolonaise est intitulée: *Legatio David Æthiopiae Regis ad Clementem Papam VII, Ejusdem David legatio ad Emmanuelem Portugalliae Regem, Idem ad Joannem Portugalliae Regem de regno Æthiopiae ac populo.*

Digitized by Google

tions arabes ou juives que l'Italie avait vulgarisées en des textes latins par ses presses (Averroès, Jacob Mantino, Moïse Maimonide, Benjamin de Tudèle et d'autres qu'utilise également Masson), et en ne faisant état que des sources proprement d'Italie, latines ou vulgaires, le *De Episcopis Urbis* nous apparaît comme l'œuvre d'un humaniste italianisant. Nous connaissons déjà Masson sous ce jour-là, et nous pouvons dans cette œuvre constater ses progrès et dénombrer ses lectures.

Son écrivain favori est Pétrarque. C'est de tous les Italiens celui qu'il a cité le plus souvent comme dans les *Annales*, et il lui emprunte des pages entières, toutes prises, notons-le bien, dans ses œuvres latines. Dans le *De Vita Solitaria* (1) il va chercher des témoignages sur Pierre Damien, sur Abélard, sur Célestin V, et c'est sans doute à cause du jugement favorable de Pétrarque sur ce pape qu'il ne consent pas à lui reprocher, comme Dante, le « grand refus ». Aux *Res memorandæ* (2) il emprunte une pensée d'Adrien V sur les difficultés du pontificat suprême, une touchante anecdote conjugale concernant la famille Colonna, au temps où Boniface VIII la persécutait, un passage sur l'amour que nourrissait pour l'étude le pape Jean XXII, et des renseignements sur Clément VI. Le *De Remediis utriusque fortunæ* (3) lui fournit des détails sur Adrien V, sur la destruction de la forteresse de Palestrina par Boniface VIII, sur la triste fin de l'entreprise de Cola di Rienzo, et un long jugement sur le souverain pontificat. Il mentionne, d'après le *Liber Augustalis*, un mot sévère sur Boniface VIII et fait allusion à la lettre *De Libertate Capessenda* adressée au tribun Cola di Rienzo (4). Mais c'est dans les *Lettres* qu'il récolte une moisson vraiment abondante. Les *Familiares* (5) lui apprennent que Clément VI était un pontife épris des lettres; les *Seniles* (6) le documentent sur Innocent III,

(1) Cf. *D. E. U.*, ff. 184 recto, 197 verso, 260 recto-261 verso (*HP.*, t. I, pp. 266, 278, 266-267).

(2) Cf. *D. E. U.*, ff. 250 recto-verso, 263 verso-264 recto, 279 verso-280 recto, 291 recto (*HP.*, t. I, pp. 459, 421, 429, 409).

(3) Cf. *D. E. U.*, ff. 250 verso, 263 verso, 289 recto, 294 recto-295 verso (*HP.*, t. I, pp. 89-90, 33, 74, 89-90).

(4) Cf. *D. E. U.*, ff. 264 verso, 289 recto (*HP.*, t. I, pp. 530, 535 et suiv.).

(5) Cf. *D. E. U.*, ff. 288 recto, 291 verso (*HP.*, t. II, p. 697).

(6) Cf. *D. E. U.*, ff. 215 recto-verso, 265 recto, 284 recto, 285 recto, 288 recto, 288 verso, 293 verso, 293 verso-294 recto, 296 recto-297 verso, 297 recto, 297 recto, 297 verso, 297 verso, 297 verso-298 recto, 298 recto (*HP.*, t. II, pp. 962, 820, 858, 863, 697, 817, 815, 739, 816, 757, 812, 811, 926, 857, 844 et suiv.).

Digitized by Google

sur la capture de Boniface VIII à Anagni, sur la sécheresse qui désola Avignon au temps de Jean XXII, sur Benoît XII, sur la prière que Pétrarque adressa à Clément VI de revenir à Rome, sur l'abandon où étaient les églises de Rome au temps des papes d'Avignon, sur le refus que fit Pétrarque de retourner à Avignon au temps d'Innocent VI, sur l'élection d'Urbain V, sur les réformes de ce pape au début de son pontificat, sur les démarches de Pétrarque pour le décider à transférer à nouveau la papauté à Rome, et sur son retour non définitif en Italie. A une lettre à Clément VI (1) qui ne rentre point dans les catégories précitées, Masson emprunte des détails sur la fièvre à laquelle le pape était sujet. Ajoutons qu'il n'a passé sous silence ni l'invective du Français anonyme (Jean de Hesdin) contre Pétrarque ni la vigoureuse réponse de ce dernier (2).

Après Pétrarque, un écrivain italien qui a une place d'importance dans le *De Episcopis Urbis* est Dante qui n'est pas cité ou mentionné moins de dix-sept fois, et dont Masson a lu, avec la *Divine Comédie*, le *De Vulgari Eloquentia* que Corbinelli avait édité en 1577. Nous n'insisterons pas sur l'utilisation gallicane toute particulière que Masson fait de la *Divine Comédie*, et nous renvoyons à l'étude spéciale que nous avons publiée sur ce sujet (3). Rappelons que c'est en faveur de Dante seulement que Masson s'est parfois dispensé de traduire en latin et a intercalé dans son œuvre des passages de la *Divine Comédie* en italien, persuadé que cela ne déparerait pas l'ouvrage et que l'italien de Dante y ferait l'effet des citations grecques dans les ouvrages de Cicéron (4). C'est un bel éloge, et pour Dante et pour l'italien, dans la bouche d'un humaniste. D'ailleurs, avec quel respect ne parle-t-il pas de l'artiste et de l'homme qui est le plus éloquent de ceux qui emploient la langue d'Italie, le plus débordant de philosophie et de poésie, digne d'être à jamais célébré dans la mémoire des hommes à cause de la supériorité de son génie et de sa passion pour la vérité (5). Tous ces éloges se condensent en une expression curieuse : Dante est un « poète sérieux » (6). Masson n'a

(1) Cf. *D. E. U.*, f. 291 recto (*HP.*, t. II, p. 1086).

(2) Cf. *D. E. U.*, f. 302 recto.

(3) P. Rouzy: *Dante auxiliaire du gallicanisme dans le De Episcopis Urbis de P. Masson*, dans le recueil collectif: *Dante, Mélanges de critique et d'érudition française publiés à l'occasion du sixième centenaire de la mort du poète*, Paris, Librairie française, 1921, pp. 125-135.

(4) *D. E. U.*, f. 250 verso.

(5) *D. E. U.*, ff. 250 verso, 278 recto, 280 verso.

(6) *D. E. U.*, f. 259 recto.

Digitized by Google

pas écrit au hasard cette expression. Il décerne un éloge semblable à la poétesse saxonne Hroswitha pour laquelle il nourrit la plus grande admiration et qui a, dit-il, écrit un « serium poema vel historiam potius » (1). Voilà donc déjà une définition du poème et du poète sérieux selon Masson. Ce n'est pas tout : ne seront poètes « sérieux » que ceux qui auront suffisamment le souci de la vérité pour ne jamais la sacrifier aux fictions (2), et ceux-là n'abondent guère. Dante est de ce petit nombre. C'est pourquoi Masson lui décerne cet éloge qui n'a l'air de rien, mais qui, dans sa pensée, était le plus grand qu'il pût lui décerner (3).

Le *De Episcopis Urbis* nous atteste aussi la connaissance du troisième grand Toscan, Boccace, qui ne figurait point dans les *Annales*. Sans doute Masson en avait une connaissance superficielle depuis longtemps, mais il n'avait guère songé tout d'abord à l'utiliser comme source historique. Boccace avait fait à ce titre, nous l'avons vu, son apparition dans l'*Historia Hispaniæ*. Il réapparaît dans le *De Episcopis* à propos de la papesse Jeanne au chapitre sur Jean XII (4) avec la mention d'un passage du livre VIII du *De Casibus virorum illustrium*, mention qui par la contradiction que Masson semble y relever atteste indirectement chez lui la connaissance du *De claris mulieribus*. Le *Décaméron* y est aussi mentionné à deux reprises pour son témoignage sur la peste de 1348 et comme un des textes les plus importants de la littérature italienne, apte à fournir même aux hommes éloquents des exemples de beau langage toscan, et Masson ne manque pas de signaler la correction à laquelle le soumit la Contre-Réforme (5).

Ainsi les trois grands Toscans, dont Masson devait peu après écrire la première biographie qui ait paru en France, ont leur place dans le *De Episcopis Urbis*. Ils y apparaissent de plus en plus familiers à

---

(1) *D. E. U.*, f. 164 verso. Ce *serium poema* est aussi qualifié de *pulchrum* au f. 161 verso.

(2) *D. E. U.*, f. 385 recto: « Poetae modo aliquid argutè vel acutè dicere videantur, plerumque verumne sit an falsum propemodum non curant ». C'est à propos de Sannazar que Masson fait cette observation. Bayle (*Dict.*, art. *Jules II*, 5e éd., pp. 870-875, note F) a signalé spirituellement en l'approuvant pleinement cette réflexion.

(3) Masson invoque aussi les commentateurs du chant XXVII de l'Enfer à propos du piège tendu aux Français à Forlì par Guido Novello (Cf. *D. E. U.*, f. 255 recto).

(4) *D. E. U.*, f. 163 verso.

(5) *D. E. U.*, ff. 289 recto et 414 verso.

Digitized by Google

Masson qui élargit chaque jour le cercle de ses connaissances italiennes. Un cortège nombreux de compatriotes les accompagne qui comprend les Malispini, Giovanni Villani, Matteo Villani, que Masson connaît maintenant au complet, alors qu'il déplorait dans les *Annales* de n'en avoir trouvé que les quatre premiers livres (1), Catherine de Sienne, dont il met à profit les lettres et sur laquelle il écrit des pages animées d'une admiration sincère et émue, souhaitant de voir les écrits de la sainte aux mains de tous les vrais chrétiens (2), et toute la foule des chroniqueurs latins d'Italie, des humanistes de tout genre et des écrivains en langue vulgaire. Grâce à eux tous, le *De Episcopis Urbis* est comme un vaste florilège de citations italiennes.

L'Italie n'est pas seulement présente dans cette œuvre par les sources historiques et comme une chose morte, mais comme une chose vivante, comme la nation aux cent villes. Rome nous y apparaît sans cesse avec ses ruines, ses inscriptions antiques, ses églises, ses villas, ses palais, son Pasquin, son Marforio, et tout le monde bariolé qui s'agite en elle (3). Mais Rome ne fait pas oublier les autres villes de l'Italie qui apparaissent, chacune avec leurs caractéristiques, au gré des événements de l'histoire qui les ont agitées. Non loin de Rome, c'est Frascati, l'antique Tusculum aux coteaux charmants semés de ruines où l'on aperçoit encore les vestiges de la maison de Cicéron, et c'est Frosinone la très ancienne, mentionnée par Juvénal, et où naquirent les papes Hormisdas et Silvère (4). Plus au Sud, c'est Piperno et ses environs avec l'abbaye de Fossanova où mourut Thomas d'Aquin, c'est Minturno avec ses marais et ses ruines sarrasines, c'est, dans les Abruzzes, Sulmone qui vit naître Ovide et Innocent VII, et que Masson célèbre pour sa population nombreuse, la beauté de son site et l'abondance de ses eaux (5). En Toscane, c'est Florence, la plus noble des cités toscanes, où vinrent mourir Etienne IX, qui repose à l'ombre de Santa Reparata, et Nicolas II, Florence illustre par son Académie florentine dont Clément VI confirma les privilèges, c'est Sienne, la plus humaine de

(1) Aux ff. 296 recto et 297 verso du *D. E. U.*, Masson cite le XIe livre de Matteo Villani.

(2) *D. E. U.*, ff. 247 recto, 303 verso, 305 recto, 321 recto-verso, 353 recto.

(3) Voir précédemment, pp. 57-64.

(4) *D. E. U.*, ff. 174 recto (Frascati), 84 verso, 98 verso (Frosinone).

(5) *D. E. U.*, ff. 279 recto-verso (Piperno et Fossanova), 136 verso (Minturno), 268 verso, 324 recto (Sulmone).

Digitized by Google

toute l'Italie, qui donna le jour à Alexandre III, c'est Lucques avec sa belle église de marbre dédiée à saint Alexandre, dotée de privilèges par les papes qui en avaient été évêques et qui ne pouvaient se consoler de l'avoir quittée, c'est Arezzo, noble et antique municipe, et Volterra qui donna en la personne de Lin le premier pape italien à la chrétienté (1). Sur les confins de la Toscane et de la Ligurie c'est Pontremoli où jadis, à cause des brigands, il ne faisait guère bon passer pour les Pères qui revenaient des Conciles et rentraient en France (2). Voici Bologne la grasse, *in agro fertili et opimo,* avec sa magnifique église de San Petronio, la ville la plus savante de l'Italie, dont l'Université fameuse fut restaurée par Urbain V, Bologne mère de nombreux papes, protégée presque par tous, et dont le bon peuple est parfois crédule à l'excès (3). Voici, non loin, Ravenne avec ses inscriptions antiques, qui reconnut Rome pour mère dès le VIIe siècle, et où pour la première fois se manifesta contre les empereurs la *vis italicæ gentis,* et Ferrare, constituée en évêché sous Vitalien, qui vit mourir Urbain III et élire Grégoire VII (4). Voici encore Venise, pays de la tolérance et de la paix, qui réconcilia jadis dans ses murs Alexandre III et Barberousse, patrie de Grégoire XII, d'Eugène IV et de Paul II, ville illustre et pleine d'urbanité, dont les habitants paraissent à Masson au-dessus des faiblesses humaines (5). Chez les Lombards, jadis honnis de Grégoire le Grand et aujourd'hui si policés, voici Milan, la plus illustre cité des Insubres, qui a donné à la papauté Alexandre II, Urbain III, Célestin IV, voici Pavie, célèbre par son florissant collège Ghislieri, et voici Brescia qui a donné le jour à Philastre (6). Du côté de la France enfin c'est Alexandrie, la merveilleuse création guerrière d'Alexandre III, et c'est Turin dont les habitants étaient si ignorants et si superstitieux au temps

(1) *D. E. U.*, ff. 179 recto, 180 recto-verso, 289 recto-verso, 339 verso (Florence), 205 recto (Sienne), 8 verso, 182 verso, 183 recto, 208 recto (Lucques), 248 verso (Arezzo), 4 recto (Volterra).

(2) *D. E. U.*, ff. 196 verso-197 recto.

(3) *D. E. U.*, ff. 100 recto, 194 verso, 297 recto, 336 verso, 337 recto, 338 verso, 416 verso.

(4) *D. E. U.*, ff. 130 recto, 122 recto, 124 verso (Ravenne), 118 recto, 209 verso-210 recto (Ferrare).

(5) *D. E. U.*, ff. 205 verso, 335 recto, 342 recto-verso, 362 verso, 363 recto-verso.

(6) *D. E. U.*, ff. 182 verso, 208 verso, 218 verso (Milan), 415 verso (Pavie), 186 recto (Brescia).

Digitized by Google

de leur évêque Maxime, qu'ils passaient une partie de leurs nuits à hurler après la lune (1).

Masson aime cette Italie pittoresque, variée et sympathique qui revit dans son livre. Il trouve forte la sève qui anime les « suavissimi Italiæ populi » (2). Il célèbre cette « force de la race italique » dans les premiers efforts des Ravennates contre l'Empire et dans l'énergique figure d'un Hildebrand (3). Il reste émerveillé de la magnifique fécondité de l'Italie en grands hommes, et lorsqu'il a l'occasion dans son livre d'en rencontrer quelques-uns, il ne manque pas, en quelque bref raccourci, de nous signaler et leur vie et leurs œuvres (4). Sa sympathie pour l'Italie s'étend à la langue italienne, qu'il n'a pas craint en deux circonstances, malgré son humanisme latinisant, de mettre presque sur le même pied que les langues antiques (5). Cette sympathie vibrante ne lui a pas fermé les yeux sur les défauts qui devaient être les plus sensibles à un Français. Il a blâmé la manie séculaire de s'entre-déchirer entre Italiens de factions ennemies. Parlant des Guelfes et des Gibelins et de leurs épigones, il s'est écrié : « Optandum sane erat ut illa factionum nomina impiarum atque immanium tollerentur ex mortalium animis, quod ne adhuc quidem factum est » (6). Il a en outre opposé à l'indépendance et à la fierté françaises ce qu'il a appelé la tendance naturelle des Italiens à l'obséquiosité (7).

Masson n'a pas manqué, dans le *De Episcopis Urbis*, d'illustrer l'histoire d'Italie de documents inédits parfois de première importance. Il y en a un certain nombre, lettres ou rescrits de papes en particulier et documents divers, dont deux méritent une mention à part. Le premier est la double vie d'Urbain IV, écrite au XIIIe siècle à la demande du cardinal Anthère, neveu de ce pape, par Grégoire, doyen de Bayeux, et le poète lorrain Thierry de Vaucouleurs (8).

---

(1) *D. E. U.*, ff. 207 verso (Alexandrie), 67 verso (Turin).

(2) *D. E. U.*, f. 175 verso.

(3) *D. E. U.*, ff. 124 verso, 185 recto.

(4) *D. E. U.*, ff. 172 verso, 175 recto. Cf. également les passages sur Dante (f. 280 verso), sur saint Thomas d'Aquin (ff. 223 recto et 279 recto-verso), sur Cornelio Musso (f. 418 recto-verso), etc.

(5) Cf. le passage sur les vers de Dante, *D. E. U.*, f. 250 verso, et le passage sur les sermons de Cornelio Musso (« Si eloqui est Italice dicere »), f. 418 recto.

(6) *D. E. U.*, f. 257 verso.

(7) V. précédemment, p. 83.

(8) *D. E. U.*, ff. 223 recto-246 recto.

Digitized by Google

Masson l'a tirée des archives de l'église Saint-Urbain de Troyes. La valeur de ce document, contemporain des événements qu'il raconte, est très grande pour l'histoire d'Italie, non point tant dans la prose latine de Grégoire de Bayeux, qui est une biographie assez brève (1), que dans le curieux poème latin de Thierry, qui raconte en 884 vers et 47 chapitres versifiés, d'inégale longueur, accompagnés d'une préface et d'une conclusion, les divers événements du pontificat d'Urbain (2). Un autre document plus curieux encore et plus précieux, que Masson a le mérite d'avoir découvert et d'avoir vraisemblablement sauvé pour la postérité, est le journal du retour de Grégoire XI en Italie, où Pierre Amelii de Brenac, d'Alet, évêque de Sinigallia, a mentionné avec toute la verve d'un Français méridional les menus incidents du voyage d'Avignon à Rome et de Rome à Anagni auquel il prit part (3). Le manuscrit de cet *Itinerarium*, long poème latin de près de 800 vers rimés, avait été trouvé par Masson peu avant 1586, tout à fait par hasard, dans la boutique d'un vil marchand (vilis institor), et Masson s'était empressé de l'acheter (4). Pour conjurer la perte possible d'une pièce si rare, il se décida à l'insérer dans son œuvre, dont elle n'est pas le moindre joyau. C'est à lui que l'emprunteront plus tard le Polonais Bzowski, qui l'insérera dans ses *Annales ecclestiastici*, et Muratori, qui la publiera dans ses *Scriptores rerum italicarum* (5). Il est juste de ne pas oublier, comme on le fait souvent (6), que c'est à un Français, à Masson, que l'on en doit la découverte et la publication. Son flair de fureteur l'avait bien servi. Nul document plus vivant ne pouvait nous renseigner et sur cette cour papale qui quittait, « le cœur consumé de chagrin, la douce Provence » (7), et sur l'accueil enthousiaste que firent au pontife les villes et les populations d'Italie, partout où il s'arrêta.

N'y aurait-il dans le *De Episcopis Urbis* que ces deux publications

---

(1) *D. E. U.*, ff. 223 recto-227 recto.

(2) *D. E. U.*, ff. 227 recto-246 recto. Cf. *Appendice, Notes additionnelles*, 18: *Les événements de l'histoire d'Italie contenus dans la Vie d'Urbain IV de Thierry de Vaucouleurs.*

(3) *D. E. U.*, ff. 308 recto-320 recto.

(4) *D. E. U.*, ff. 304 verso et 308 recto.

(5) Bzovius: *Annales ecclesiastici*, t. XIV, col. 1537-1556; Muratori: *Rer. ital. Script.*, t. III, col. 690-711.

(6) Par exemple Molinier: *Sources de l'Hist. de France*, t. IV, p. 101, n° 3503.

(7) *D. E. U.*, f. 309 recto.

Digitized by Google

de tout premier ordre, que cela suffirait à lui assurer une place d'honneur parmi les ouvrages historiques du temps. Masson, par elles, acquittait à l'égard de l'Italie des Sigonio et des Panvinio, qui lui avait appris à écrire l'histoire, sa dette de reconnaissance.

IV

Le livre de Masson est aussi une histoire de la Papauté conçue dans un sens gallican et avec un esprit sinon délibérément hostile, du moins peu favorable à la Papauté en tant qu'institution politique. On s'en aperçoit au titre de l'ouvrage que Masson n'a pas manqué de justifier à diverses reprises. Jamais il n'a consenti à donner aux pontifes de Rome le titre de papes, et il prétend en cela rester dans la tradition chrétienne et dans la tradition nationale (1), car ce titre a pris une acception toute particulière alors qu'il signifiait autrefois simplement évêque et s'appliquait indistinctement à tous ceux qui étaient investis de l'épiscopat (2). Masson, pour éviter toute équivoque, se contente donc d'appeler les papes le plus souvent « évêques de Rome », *episcopi Urbis*, poussant parfois, mais assez rarement, la déférence jusqu'à employer le terme de *pontifex* ou de *pontifex maximus*. Le fond de la pensée de Masson est assez clair, malgré les précautions oratoires dont il l'entoure. Contre un seul texte de saint Ambroise où le terme *pape* appliqué à l'évêque de Rome semble le différencier nettement des autres évêques, et contre un texte de Tertullien que Masson trouve d'ailleurs ironique et où le grand Africain traite un pontife romain de « pape béni », de « pontife très grand, évêque des évêques » (3), combien de textes variés antérieurs et postérieurs Masson n'invoque-t-il pas en faveur de l'appellation qui a ses préférences? (4). Du reste, nos ancêtres français, ajoute-

(1) *D. E. U.*, ff. 270 verso-272 recto.

(2) *D. E. U.*, ff. 68 verso et 271 recto. Les gallicans ont discuté avec passion le titre à donner au pape. Savaron, ami de Masson et gallican têtu, affectait, dans le même esprit, d'appeler papes tous les évêques. Il fut inquiété pour avoir, s'autorisant de l'exemple de Sidoine Apollinaire, que Masson cite aussi parmi ses autorités, écrit à François de La Guesle, archevêque de Tours, en lui décernant le titre de pape.

(3) *D. E. U.*, ff. 44 verso (texte de saint Ambroise), 14 verso (texte de Tertullien).

(4) *D. E. U.*, f. 271 recto-verso.

Digitized by Google

t-il, ont ignoré le nom de *pape* : Loup de Ferrières et Yves de Chartres désignent le pontife romain sous les titres d' « homme apostolique » et d' « évêque romain », et bien plus tard, nous adressant à lui, nous avons adopté le terme de « bienheureux père » (1). Villehardouin ne l'appelle que l' « Apôtre de Rome » (2). Quant au terme de *pape*, « sans doute d'origine africaine », pour désigner tous les évêques, qui a fini chez toutes les nations par désigner uniquement le pontife de Rome (3), Masson le bannit, et il ne se trouve sous sa plume que dans des citations. Il y a là évidemment une intention marquée de diminuer le prestige de la papauté. Il l'accentue encore lorsqu'il signale avec complaisance, par exemple, que saint Cyprien appelait le pape « notre collègue », que jusqu'au IXe siècle au moins, au temps des papes Adrien et Nicolas Ier, papes et patriarches de Constantinople se traitaient respectivement de *comministri* et de *fratres* (4).

Est-ce à dire que Masson ne reconnaît pas la primauté de Rome? Ce serait aller trop loin que de l'affirmer. Mais il la rétrécit singulièrement, comme la rétrécissaient les Gallicans. Il semble bien qu'il admette qu'en préséance et en dignité l'église à laquelle a présidé le premier des apôtres, Pierre, fut de tout temps entourée par la plupart des autres églises d'une vénération particulière, mais il fait remarquer que la primauté absolue de Rome a mis de longs siècles à s'établir, que c'est Boniface III qui obtint au VIIe siècle, de l'empereur Phocas, que le siège de Rome fût dit le premier (5), que malgré cette déclaration, longtemps après encore, papes et patriarches s'écrivirent comme des égaux, qu'il arriva même, si l'on en croit le canoniste grec Balsamon, que le pape Jean VIII et Photius reconnurent mutuellement la validité de leurs anathèmes respectifs, et que ce n'est guère qu'au Concile de Florence, sous Eugène IV, que les Grecs reconnurent pour un temps cette primauté qu'ils ne reconnaissent plus (6). Cette primauté qui, en dehors des Grecs, a été généralement admise, est limitée par l'autorité du Concile. Masson admet la doctrine gallicane de la supériorité du Concile sur le pape.

---

(1) *D. E. U.*, ff. 271 verso-272 recto.
(2) *D. E. U.*, f. 275 recto.
(3) *D. E. U.*, f. 68 verso.
(4) *D. E. U.*, ff. 19 verso, 131 verso, 142 recto.
(5) *D. E. U.*, ff. 110 verso-111 recto.
(6) *D. E. U.*, ff. 131 verso, 142 recto, 146 recto, 146 verso, 343 verso-344 recto.

Digitized by Google

Il se demande si Hincmar, évêque de Laon, condamné par un concile, avait le droit d'en appeler au pape (1). Poser la question pour lui c'est la résoudre. Il approuve la déposition de Jean XII au Concile assemblé à Rome en 963 par Othon le Grand (2), ajoutant : *Synodus illa est quasi formula exauthorandi Pontificis Romani cùm iratus illi Deus hoc fieri sinet.* La menace de ce futur est à remarquer. Même approbation pour les conciles de Sutri, de Pise et de Constance qui condamnèrent Grégoire VI, Grégoire XII et Jean XXIII. Il est visible qu'une de ses grandes autorités est Gerson, un des pères du gallicanisme, qui ne s'est jamais lassé de proclamer la supériorité du Concile sur la papauté (3).

En ce qui concerne la puissance temporelle de la papauté, Masson s'attache à montrer combien ses débuts ont été obscurs et ses progrès lents. Au IVe siècle, des empereurs exilaient les papes. Au Ve siècle, les pontifes n'avaient guère à leur disposition que des censures de caractère ecclésiastique pour châtier les coupables; au VIe siècle on les voyait « faibles, impuissants et accablés sous un joug servile »; en plein VIIe siècle un pape, Séverin, était même incapable de défendre les trésors de son église contre les voleurs (4). C'est à partir de ce siècle que la papauté grandit en puissance temporelle, grâce à la protection de certains empereurs, comme Constantin Pogonat qui soumit à la juridiction de Rome les évêques de Ravenne jusqu'alors indociles, grâce à la « force de la race italienne » qui se manifesta pour la première fois dans les temps modernes lorsque les milices ravennates chassèrent Zacharie que l'empereur Justinien II avait envoyé en Italie avec la mission de s'emparer du pape Sergius, grâce aussi à l'alliance et à la bienveillance des Francs (5). On sait ce que Masson pensait de la donation de Pépin à la papauté, il s'est exprimé assez clairement là-dessus dans les *Annales*, et il y renvoie le lecteur du *De Episcopis Urbis* (6). Quant à la prétendue donation de Constantin, il se contente de dire qu'il lui consacrera un ouvrage séparé (7). Outre les facteurs indi-

(1) *D. E. U.*, f. 145 recto-verso.
(2) *D. E. U.*, f. 162 recto.
(3) *D. E. U.*, ff. 174 verso, 337 recto-verso, 339 recto.
(4) *D. E. U.*, ff. 38 recto, 63 verso, 85 verso, 114 recto.
(5) *D. E. U.*, ff. 122 recto, 124 verso, 127 verso, 128 recto, 129 verso, 132 verso.
(6) *D. E. U.*, f. 130 recto. Cf. *A. F.*, p. 93, et précédemment p. 254.
(7) *D. E. U.*, f. 35 verso: « De donatione Constantini quae Romanae Eccle-

Digitized by Google

qués ci-dessus et qui ont favorisé l'accroissement temporel de la papauté, Masson fait une juste part à l'œuvre de certains papes tels que Grégoire II, le véritable fondateur de la grandeur romaine, ou Grégoire VII, le moine Hildebrand, « symbole non dégénéré de la race italienne » (1). Ainsi peu à peu s'accrut la puissance pontificale qui devait, avec Boniface VIII, aspirer à une domination universelle, alors que les premiers papes n'avaient eu ni devises, ni armoiries, et souvent même ni une épithaphe, ni un tombeau (2).

Etudiant les rapports de la papauté et du pouvoir civil, Masson n'est pas favorable aux interventions pontificales dans les affaires intérieures des Etats. Il se dresse en accusateur contre Grégoire IV, complice de la révolte des fils de Louis le Débonnaire, manifeste ouvertement sa pitié pour l'empereur Henri IV humilié par Grégoire VII, bien qu'il éprouve la plus grande admiration pour ce pontife, proteste contre l'intervention d'Adrien IV qui excita à la révolte les vassaux de Guillaume Ier, roi de Sicile, s'élève contre une constitution de Clément III qui déclarait que tous les princes de la terre et tous les hommes devaient obéissance aux papes. « Il faut, dit Masson, entendre cela sagement (*sobriè*), et non pas comme Boniface VIII, qui s'intitulait fort imprudemment l'empereur et le maître du monde, car si le sacerdoce est au-dessus de l'empire, il lui est pourtant bien inférieur si l'on considère leur juridiction et leur autorité sur ceux qui leur sont soumis ». Il ne peut admettre les empiétements du nonce d'Alexandre IV à Paris contre les privilèges de la Sorbonne. Arrive-t-il au pontificat de Boniface VIII, il n'a point assez de termes pour stigmatiser sa tyrannie nuisible à la chrétienté. Même l'autorisation donnée par Grégoire XIII au roi de France de prendre sur les revenus du clergé des subsides pour la guerre contre l'hérésie, lui paraît illégitime, et il ne manque pas de signaler l'opposition que cette mesure rencontra au Parlement (3). L'abus des anathèmes ne lui plaît point, non plus que l'habitude

---

siae facta existimatur quia materiam justo operi praebet seorsim dicemus ». Masson n'a pas tenu sa promesse d'écrire un traité sur cette donation, mais il en a longuement parlé dans le *S. D. E. U.* Voir le § VI de ce chapitre.

(1) *D. E. U.*, ff. 126 verso, 185 recto.

(2) *D. E. U.*, ff. 264 verso, 176 recto, 258 recto.

(3) *D. E. U.*, ff. 135 verso (Grégoire IV et Louis le Débonnaire), 185 recto-verso (Grégoire VII et Henri IV), 204 verso-205 recto (Adrien IV et Guillaume Ier), 210 verso (Clément III), 254 verso (Nonce d'Alexandre IV et Sorbonne), 262 recto-264 verso (Boniface VIII), 418 verso (Grégoire XIII).

Digitized by Google

qu'ont eue certains papes de faire appel aux armes d'autrui ou de recourir à la guerre pour régler les différends entre les princes (1). Il ne ménage pas les conseils aux papes à ce sujet, et il les donne sur un ton tranchant qui n'a rien de respectueux : « J'avertis les évêques de Rome, dit-il quelque part, qu'ils n'aient pas à créer des inimitiés entre des rois amis. Que les pontifes ne se figurent pas qu'ils ont été destinés par Dieu à servir de freins aux rois et ne se croient point autorisés à les traiter comme des chevaux indomptés et non dressés. Qu'ils usent à leur égard de bons avis et de prières qui seront leur autorité. Menacer, terroriser, faire appel aux armes ne convient point aux évêques. La concorde suprême des princes, telle doit être la suprême autorité des pontifes » (2). Des passages semblables, presque agressifs, ne sont pas rares dans le *De Episcopis Urbis*.

Si Masson n'admet guère l'intervention papale dans le temporel des Etats, par contre il admet dans certains cas l'ingérence du pouvoir civil dans les affaires de la papauté. Il semble bien, par exemple, reconnaître le droit du pouvoir séculier d'intervenir dans la nomination des évêques (3). Il trouve nécessaire et légitime le contrôle d'une autorité temporelle sur l'élection des papes, ne serait-ce que pour éviter le désordre ou l'irrégularité (4). Il proclame même que dans certains cas, pour les papes faibles en particulier, la protection d'un pouvoir séculier est désirable (5). Jusqu'à quel point doit aller ce contrôle ou cette protection, il ne le dit pas, mais il est probable que dans sa pensée il devait aller assez loin si nous comprenons bien, tel que le comprit d'ailleurs Baronius, l'éloge qu'il fait avec de prudentes restrictions de Marsile de Padoue qui fut le théoricien des

---

(1) *D. E. U.*, ff. 185 verso, 254 verso.

(2) *D. E. U.*, f. 266 verso.

(3) *D. E. U.*, f. 145 verso. A propos de l'empereur Basile : « Ignatio vita functo, Photium legitime pulsum, legitime quoque restituit Pontificio honori ».

(4) *D. E. U.*, ff. 135 verso, 149 recto, 152 recto. Masson a insisté longuement, à plusieurs reprises, avec une sorte de complaisance, sur les phases plutôt violentes de ces élections au Moyen âge (Cf. *D. E. U.*, ff. 20 verso, 42 verso, 43 recto, 150 recto, 173 verso, 174 recto, 179 verso-180 recto, 194 verso, 195 verso-196 recto, 198 recto-verso, 248 recto, 262 recto-verso, 277 recto-278 verso, 320 recto-verso, etc.). Il a insisté également sur les modifications successives du statut de ces élections (Cf. *D. E. U.*, ff. 19-20 recto-verso, 143 verso, 206 recto, 212 verso, 292 recto-verso, 375 recto).

(5) *D. E. U.*, f. 164 recto.

Digitized by Google

prétentions de l'empereur Louis de Bavière contre la papauté (1).

Il va sans dire que la question de l'infaillibilité papale ne se pose pas pour Masson : cela aurait été un anachronisme. Les papes sont hommes, dit-il, et ils ont en général toutes les faiblesses des hommes (2). Il est même indulgent pour ces faiblesses quand elles ne dépassent pas certaines limites, comme pour Marcellin qui, effrayé par les supplices, consentit à adorer les idoles, et auquel on doit pardonner comme à saint Pierre, car il fit pénitence de son erreur, ou, comme pour Pie II, Innocent VIII et Grégoire XIII, qui eurent chacun un fils naturel, et, pour le premier et le dernier, Masson ne manque pas de remarquer que cette faiblesse leur fut commune avec saint Augustin (3). Le penchant de Léon X pour les voluptés terrestres lui est pardonné en faveur de ses mérites à l'égard des bonnes lettres (4). Mais quelle galerie nombreuse de mauvais papes nous présente Masson! Voici la « lie des pontifes », Etienne VI, cruel à l'égard de Formose, Christophe, antipape que Masson ne considère pas comme tel, « transgresseur des lois divines et humaines », Sergius III, capable de faire rougir l'histoire, si l'histoire pouvait jamais rougir, Jean X, l'infâme amant de Théodora, Jean XII, Jean XX, le simoniaque Grégoire VI, le « monstre » Benoît VI, Nicolas IV, âme damnée de la faction gibeline, Boniface VIII, rusé, impie, avare, rapace, persécuteur de Célestin V, et qui exerça son pontificat pour la ruine de la chrétienté, Clément V, avare, luxurieux et entaché de népotisme, Clément VI, « qui ne se priva point des délices du sexe », Urbain VI, qui de vertueux qu'il était avant sembla perdre toutes ses vertus dès son accession au pontificat et s'adonna au népotisme et à la cruauté, Boniface IX, insoucieux du bien de l'Eglise et faisant argent de tout, Grégoire XII, parjure et ennemi de la paix de l'Eglise, l'infâme Alexandre VI, et Jules III, livré à toutes les voluptés (5).

---

(1) *D. E. U.*, f. 280 verso; Baronius: *Censura in libros De Episcopis Urbis* (*Ms. latin 11416* de la Bibl. nat., f. 87 recto), reproduite dans notre étude sur *Les relations de Baronius et de Papire Masson*, pp. 15-37.

(2) *D. E. U.*, f. 22 recto.

(3) *D. E. U.*, ff. 27 recto, 352 recto, 367 verso-368 recto, 419 verso.

(4) *D. E. U.*, f. 384 recto-verso.

(5) Cf. *D. E. U.*, ff. 148 verso, 150 verso (Etienne VI), 153 recto-verso (Christophe), 154 verso (Sergius III), 157 verso-158 verso (Jean X), 162 recto (Jean XII), 173 verso (Jean XX), 174 verso (Grégoire VI), 179 verso (Benoît VI), 258 recto (Nicolas IV), 259 recto-264 verso (Boniface VIII), 275 verso-277 recto (Clément V), 291 recto (Clément VI), 320 recto-321 verso (Urbain VI), 323 recto-verso (Boniface IX), 336 verso-337 verso (Grégoire XII), 373 verso-374 recto (Alexandre VI), 401 recto-verso (Jules III).

Digitized by Google

Et nous sommes loin de les citer tous. C'est, dit Masson, que Dieu permet qu'il y ait dans son Eglise du bon et du mauvais. Il l'a voulu sans doute pour l'édification des mortels, comme il a voulu que le fils d'une courtisane, Jean XI, malgré l'ignominie de sa naissance, passât sur la chaire de saint Pierre sans faire de mal (1). En tout cas, il est rarement arrivé qu'il y eût de bons papes, de ceux que la vertu recommande plus que la magnificence éclatante de leurs vêtements (2). Il y en a eu pourtant. Masson en compte bien une vingtaine : Sylvestre II, Alexandre II, Grégoire VII, Calixte II, Honorius II, Grégoire IX, Clément IV, Célestin V, Urbain V, Innocent VII, Alexandre V, Martin V, Nicolas V, Pie II, Sixte IV, Innocent VIII, Pie III, Léon X, Adrien VI, Paul III, Grégoire XIII. Sur certains d'ailleurs, Masson fait quelques légères réserves, par exemple sur la sévérité de Grégoire VII à l'égard de Henri IV, sur l'insouciance d'Innocent VII à faire cesser le schisme, sur les faiblesses de Pie II, sur l'insuffisance d'Adrien VI, plus apte à une situation modeste, sur certaines interventions de Grégoire XIII dans les affaires de France (3). L'éloge de ces pontifes ne l'empêche pas de lancer quelques pointes à l'adresse de la papauté. A propos de Célestin V et de sa renonciation à la tiare, il émet le doute « qu'il puisse jamais trouver un imitateur » (4). Et au sujet d'Innocent VII, qui passait ses loisirs à tailler les arbres dans son jardin : « Plût à Dieu, dit-il, que les pontifes qui eurent le goût des expéditions guerrières se fussent livrés à ce passe-temps, car il vaut bien mieux pour un évêque de Rome tailler les arbres des jardins que tailler les hommes » (5). C'est un fait que Masson a détesté les pontifes guerriers et qu'il n'a pas rangé parmi les grands papes Jules II dont il a écrit « qu'il aurait acquis dans l'humanité une gloire immortelle s'il avait été un empereur plutôt qu'un pontife romain » (6).

A côté des papes grands dans le mal comme dans le bien, figure, dans le *De Episcopis Urbis* de Masson, l'immense foule des papes ordinaires qui ne lui ont paru ni dignes de ses éloges, ni dignes de sa haine. Pour ceux-là il se contente d'indiquer, d'après les sources qui lui paraissent les meilleures, les événements qui se sont déroulés sous leur pontificat.

---

(1) *D. E. U.*, ff. 148 verso-149 recto, 157 recto-verso, 159 verso.
(2) *D. E. U.*, ff. 338 verso, 172 recto.
(3) Cf. dans le *D. E. U.* les chapitres intitulés du nom de ces papes.
(4) *D. E. U.*, f. 259 verso.
(5) *D. E. U.*, f. 334 verso.
(6) *D. E. U.*, f. 379 verso.

Digitized by Google

Une remarque intéressante, suggérée sans doute à Masson par son gallicanisme toujours en éveil et par l'attention qu'il apportait aux choses d'Italie est la remarque que la papauté était devenue avec le temps une chose presque exclusivement italienne. Il a noté soigneusement les diverses phases de cette évolution et de l'italianisation progressive du pontificat, montrant que dès le début du VIIIe siècle, après le pape syrien Sisinnius, les papes furent choisis parmi les Romains de préférence ou dans des régions peu éloignées de Rome (1). Il a compris toute la force que donna au point de vue temporel, à la papauté, cette italianisation (2) qui excita les plaintes de quelques nations étrangères au point que Nicolas Ier dut spécifier, au IXe siècle, que les candidats à la chaire de saint Pierre pouvaient appartenir à n'importe quelle nation (3). L'Italie, d'ailleurs, retirait des avantages du fait que le pape était le plus souvent un de ses enfants : ne vit-on pas Adrien II, à un moment où l'Italie était sans défense, menacer de l'anathème quiconque en profiterait pour se jeter sur elle? Et l'anathème en ce temps-là était une arme efficace (4). Il est vrai aussi, fait observer Masson, que cette italianisation de la papauté subit parfois des éclipses par suite des descentes des empereurs germains dans la péninsule, par exemple lorsqu'on vit cinq papes allemands succéder à Grégoire VI (et Masson le pardonne difficilement aux Italiens parce qu'il s'agit d'Allemands) (5), mais cela n'arrêta pas le cours des choses, et quelques années après on pouvait voir un pape italien, Grégoire VII, porter plus haut qu'aucun autre le renom de la papauté (6). La foule italienne, intervenant parfois violemment dans les conclaves, favorisait cette évolution, réclamant à grands cris un pape de son pays : *Romano o vero Italiano lo volemo* (7). Masson considère que cette italianisation est un fait définitif à la mort du Flamand Adrien VI, et lui qui avait plus d'une fois semblé l'approuver quand elle écartait du siège papal un Allemand, maintenant la déplore, car elle lui interdit l'espoir de voir jamais un pape français. Le gallican qu'il y a en lui se réveille, car s'il admire l'Italie et s'il l'aime, il ne pousse pas cette

(1) *D. E. U.*, f. 125 verso.
(2) *D. E. U.*, f. 124 verso.
(3) *D. E. U.*, f. 143 (marqué 133) verso.
(4) *D. E. U.*, f. 145 recto.
(5) *D. E. U.*, f. 175 recto.
(6) *D. E. U.*, f. 185 recto.
(7) *D. E. U.*, f. 320 verso.

Digitized by Google

sympathie jusqu'à s'interdire de faire une comparaison entre le catholicisme italien et le catholicisme français, et c'est à ce dernier qu'il donne la préférence. « Après la mort d'Adrien VI, écrit-il, les Italiens ont réussi à fixer dans leur nation le pontificat, et ils aiment mieux avoir de mauvais pontifes italiens que de bons papes étrangers, comme si l'Eglise romaine se repentait d'avoir eu saint Pierre et tous les évêques que lui ont fournis jadis la Syrie, l'Afrique et la Grèce, et qui ont brillé plus que d'autres par leurs vertus. Les Français ont tenu soixante-dix ans et plus le pontificat en Avignon, et je dis qu'ils ont agi en l'occurrence avec peu de prudence, à moins que Dieu n'ait voulu ainsi montrer par expérience à Rome et à l'Italie combien il en coûtait de n'avoir pas les avantages du pontificat. Mais on n'a pas vu des Espagnols comme Calixte III et Alexandre VI, un Belge comme Adrien VI, non plus que les Allemands qui ont exercé en Italie le pontificat, le transférer dans leur patrie. En vérité, les cardinaux ne doivent avoir égard à aucune considération de nationalité et ils doivent pouvoir chercher un bon pontife jusqu'aux Indes et jusque dans les régions les plus éloignées. Car il est vraiment inique d'exclure tout le reste des nations du souverain pontificat, qui sans ces nations ne serait plus souverain. Et il ne faut pas oublier que les pontifes de Rome retirent beaucoup plus d'avantages d'ailleurs que de l'Italie qui est assurément moindre que le reste des provinces chrétiennes (1).

On voit que le ton est loin d'être favorable à la papauté, surtout à la papauté telle que l'avait faite la Contre-Réforme. Masson prend souvent à son égard l'allure d'un censeur moralisant. On dirait qu'il a une prédilection marquée également pour un certain genre de persiflage qui rappelle Rabelais et évoque par avance Voltaire. Rencontre-t-il un pape du nom de Lando, quel nom barbare, remarque-t-il, et comme il est vraiment dommage qu'en son temps les pontifes n'aient pas encore eu l'habitude de changer de nom (2). Et à propos de Sergius IV, qui, de son vrai nom, s'appelait, paraît-il, Bocca di Porco, « je pense bien, dit-il, que ce nom ne lui fut pas choisi par ses parents » (3). Honorius III renouvelle-t-il aux moines la défense que leur avait faite Alexandre III de quitter leur monastère pour aller étudier : « Je laisse au lecteur, écrit Masson, le soin de décider

(1) *D. E. U.*, f. 389 verso.
(2) *D. E. U.*, f. 157 verso.
(3) *D. E. U.*, f. 172 verso.

Digitized by Google

ce qui vaut mieux pour un solitaire, de l'ignorance ou de la science » (1). De l'air le plus sérieux du monde, il rappelle aux pontifes, qui tendent à baiser aux fidèles leur pantoufle ornée d'une croix, une décision des empereurs Théodose et Valentinien insérée dans le Code de Justinien qui défend de peindre le signe de la rédemption sur tout ce qui est d'ordinaire placé sur le sol (2). Avec quelle complaisance n'emprunte-t-il pas à Poggio, pour illustrer le manque de foi de Grégoire XII à ses promesses, la jolie histoire du bateleur de Bologne? (3). Avec quelle ironie âpre ne souligne-t-il pas l'indifférence de certains papes pour les lettrés qui consacraient leur vie à les servir? « Quelle récompense reçut d'Eugène III cet homme modeste, dit-il au sujet de Gratien, je l'ignore encore », et ailleurs, parlant de Poggio qui déclare avoir passé quarante ans au service de la Curie romaine, il s'écrie : « quelle infortune d'avoir vécu à la cour de tant de papes pour n'en retirer que misère et cheveux blancs! » (4). Pie V envoie-t-il son neveu, le cardinal Michele Ghislieri, comme légat auprès du roi de France, et ce dernier lui donne-t-il une gemme de grand prix : « certainement, il ne pensait pas, remarque Masson, recevoir jamais un si grand bienfait de Dieu, au temps où son oncle l'avait placé comme petit serviteur chez un tailleur de Rome » (5). Masson a de ces mots cinglants que n'aurait pas désavoués le XVIIIe siècle : tel celui sur Jean XI, le pape fils d'une courtisane : « il ne fit pourtant rien d'impie, il arrive parfois que les bâtards sont meilleurs que les enfants légitimes », celui sur les papes « qui furent vraiment trop indulgents à l'égard des indulgences », cet autre encore : « le pontificat est une grande chose, mais la vanité humaine éclate surtout chez ceux qui y aspirent » (6). On pourrait multiplier les exemples d'anecdotes de traits ou d'ironies semblables qui abondent dans le *De Episcopis Urbis* et en dénotent suffisamment l'esprit. S'ils ne sont pas en contradiction formelle avec les principes historiques que Masson proclamait à maintes reprises dans son œuvre et avec son propos délibéré de dire toute vérité sans aucun égard pour personne, ils n'en donnent pas moins parfois à l'œuvre une apparence de satire et de pamphlet.

---

(1) *D. E. U.*, f. 216 recto.
(2) *D. E. U.*, f. 287 recto.
(3) *D. E. U.*, ff. 336 verso-337 recto.
(4) *D. E. U.*, ff. 202 verso (Gratien), 342 verso (Poggio).
(5) *D. E. U.*, f. 415 recto.
(6) *D. E. U.*, ff. 159 verso, 384 verso, 337 verso.

Digitized by Google

L'ironie de Masson n'atteint pas seulement les papes, mais aussi certains de leurs auxiliaires, en particulier les cardinaux et les ordres religieux. Les premiers, qui ont été institués uniques électeurs du pontife en vue de faire disparaître les brigues anciennes, en ont souvent perpétué la tradition (1). Alors qu'ils devraient considérer uniquement l'utilité de la chrétienté, ils n'ont quelquefois souci que d'allonger la durée du conclave (2). Masson accuse le plus grand nombre d'attendre impatiemment la mort du pape régnant (3). Il rappelle qu'il y a eu parmi eux des empoisonneurs, des luxurieux, et que, dans le grand schisme qui désola la chrétienté, ils eurent, qu'ils fussent Français ou Italiens, une grave part de responsabilité (4). Ce n'est pas que certains papes n'aient eu parfois le souci de bien peupler le Sacré Collège, et l'on peut indiquer parmi eux Paul III qui y fit entrer des cardinaux vraiment remarquables : Bembo, Sadolet, Réginald Pole, Gregorio Cortese, Alessandro Farnese (5). Mais ce n'est point là la règle générale, même sous les bons papes comme Urbain IV, qui ne comprit point saint Thomas d'Aquin parmi les cardinaux parce que ses parents appartenaient à la faction impériale (6). Aussi comment s'étonner de voir ordinairement parmi les cardinaux « de ces herbes trompeuses dont les fruits ne paraissent point » ! Et pourtant, ajoute Masson, c'est « cette race d'hommes qui, soit savante, soit ignorante, est jugée apte à la dignité pontificale, pour la raison que des hommes même sans aucune science peuvent accomplir de belles et de grandes choses » (7).

Contre les ordres religieux, Masson nourrit toutes les préventions gallicanes. Parlant de saint Benoît et de la fondation du monastère du Mont-Cassin, il exprime son admiration pour la règle de cet ordre, mais il ajoute qu' « on peut voir aujourd'hui regorger de richesses les descendants de saint Benoît », que « d'innombrables troupeaux de moines l'ont suivi », et il ne manque pas de citer un passage assez irrévérencieux de l'*Itinerarium* de Rutilius contre les « moines lucifuges » (8). Ce n'est pas que Masson désapprouve l'institution

(1) *D. E. U.*, f. 206 verso.
(2) *D. E. U.*, ff. 188 verso, 198 recto.
(3) *D. E. U.*, f. 375 recto.
(4) *D. E. U.*, ff. 269 recto-verso, 293 verso, 321 recto.
(5) *D. E. U.*, ff. 399 verso-400 recto-verso.
(6) *D. E. U.*, f. 223 recto.
(7) *D. E. U.*, ff. 321 verso et 322 recto.
(8) *D. E. U.*, ff. 98 verso-99 recto.

Digitized by Google

monastique en elle-même. « Les moines primitifs, dit-il, furent utiles à la chrétienté : ils vivaient frugalement et tenaient toujours allumé le flambeau de la sainteté : tels furent les moines de l'île de Lérins d'où surgirent en foule des hommes remarquables » (1). Mais dans la suite il y eut des abus, on vit s'élever des ordres nouveaux dont les fondateurs étaient souvent des orgueilleux, et même quand ils ne l'étaient pas, les résultats de leurs fondations étaient déplorables, car ces ordres s'attribuant les fonctions du clergé régulier provoquèrent la décadence de ce clergé qui se laissa aller à la mollesse et à l'oisiveté (2). Aussi Masson n'est guère tendre pour ce qu'il appelle les « sectes » religieuses (c'est le terme dont il se sert pour les Franciscains et les Dominicains) (3) ou parfois un « vil troupeau » (4). Il reproche aux Dominicains leurs attaques contre la Sorbonne, aux Franciscains et aux Dominicains réunis d'avoir agité la chrétienté par leurs querelles sur la conception de la Vierge que Sixte IV dut faire cesser (5). Son mépris pour les Franciscains, les Cordeliers d'alors, éclate dans mainte expression : Nicolas IV, dit-il, était « Franciscain de secte », et il ajoute quelques lignes plus bas : *Pontificatus præda est infimæ conditionis hominum.* D'Alexandre V, il écrit qu'il était fort instruit en théologie et de naturel magnanime, *licet secta Franciscanus erat* (6). Faisant allusion aux Carmélites, il observe que cette « sorte de moines étaient connus en France sous le nom de besaciers » (sacculi), et « qu'ils portaient des manteaux fort laids et point du tout agréables pour des yeux chrétiens » (7). Les Bénédictins étaient mieux vus de lui : il y comptait des amis érudits comme le P. Jacques du Breul, il n'a jamais appelé cet ordre *secta*, mais *familia*, et il a signalé avec admiration deux de leurs grands hommes : leur fondateur saint Benoît et leur grand canoniste Niccolò Todeschi dit Panormitano (8). Les Chartreux semblent aussi lui avoir été sympathiques, car il parle quelque part de

(1) *D. E. U.*, f. 99 recto-verso.
(2) *D. E. U.*, ff. 216 verso-217 recto.
(3) *D. E. U.*, ff. 217 recto, 258 recto, 337 verso, 364 verso. Une fois pourtant il a appelé les Dominicains un ordre (ordo) : *ibid.*, f. 412 verso.
(4) *D. E. U.*, f. 204 recto. Ceci s'adresse aux moines de l'abbaye de Saint-Ruf de Valence.
(5) *D. E. U.*, ff. 221 verso, 365 recto.
(6) *D. E. U.*, ff. 258 recto, 337 verso.
(7) *D. E. U.*, f. 257 verso.
(8) *D. E. U.*, ff. 98 verso, 296 recto, 339 verso, 341 verso, 342 recto.

Digitized by Google

la « famille » carthusienne, et cite avec éloge Stefano Maconi, prieur de la Chartreuse de Pavie, disciple de sainte Catherine de Sienne, et Denys le Chartreux, le grand écrivain ascétique wallon (1). Il n'a pas oublié de lancer une pointe acérée contre le grand ordre religieux de la Contre-Réforme qui devait susciter des haines si tenaces dans le gallicanisme et auquel il avait appartenu dans sa jeunesse, la Compagnie de Jésus. Evoquant, dans le chapitre sur Paul IV, la fondation de la congrégation séculière de l'Oratoire de l'Amour divin, dont les membres furent connus en Italie sous le nom de Théatins, il écrit ces lignes qui devaient si fort irriter Martin del Rio : « Ces Théatins sont tout autre chose que les Jésuins (*sic*), car ces derniers croient être les seuls à avoir contracté alliance avec Jésus. Le peuple pourtant les appelle aussi ordinairement Théatins en Italie et en Espagne, bien qu'à Nole, en Campanie, on les appelle Jésuins, à Ferrare *Scoffiotti*, à Bologne prêtres de sainte Lucie, à Modène prêtres réformés, et en Espagne Ignatiens, du nom du chef de cette secte, le soldat de Guipuzcoa (*milite Cantabro*) Ignace de Loyola, et bien que çà et là ils portent d'autres noms et aient été confirmés, dit-on, par Paul III, ils pèchent certainement par excès de sagesse, car ils pensent qu'ils sont destinés quelque jour à commander au ciel lui-même » (2). Ces lignes, où Masson pour la première fois attaquait ouvertement et nommément ses anciens confrères, ne sont pas seulement la satisfaction d'une rancune particulière : elles sont comme l'écho des reproches adressés à la célèbre compagnie par tout le monde gallican de la Sorbonne, au cours de l'interminable procès que celle-ci engagea contre les Jésuites. Orgueil, accaparement du nom du Sauveur, rêve de domination absolue sur les âmes, ce sont là des chefs d'accusation que l'on retrouve dans le fameux plaidoyer de Pasquier pour l'Université.

Le gallicanisme, en même temps qu'un système religieux, était un système politique et avait une portée nationale. S'il affichait une indépendance parfois arrogante à l'égard de la papauté, surtout lorsque la papauté se dressait ou semblait se dresser contre les aspirations françaises, il ne dédaignait pas de se servir de la puissance et de l'influence de cette même papauté en faveur de ces aspirations. A la condition que la papauté se renfermât dans les limites de son pouvoir spirituel tel qu'ils l'entendaient, les gallicans ne

(1) *D. E. U.*, ff. 412 recto, 304 recto, 364 recto.
(2) *D. E. U.*, f. 408 recto.

Digitized by Google

désiraient rien tant que l'entente entre France et papauté, qui ne pouvaient qu'y gagner l'une et l'autre. Les rapports de la France et de la papauté sont étudiés tout spécialement à ce sujet dans le *De Episcopis Urbis*, et l'on sent aisément que Masson cherche à persuader le Saint Siège, par les nombreux exemples qu'il tire de l'histoire, de l'intérêt qu'il a à vivre en bonne harmonie avec la France. L'alliance de la papauté avec la France n'a-t-elle pas été dans le passé une des forces de la première? Grégoire II le comprit qui contracta alliance avec les Francs, et après lui Grégoire III, qui « cultiva soigneusement cette alliance », car « il n'y avait pas pour le Sénat et le peuple romain d'autres moyens de chasser leurs ennemis les Lombards qu'ils avaient à leurs portes et d'échapper aux embûches et aux ruses de Copronyme », Zacharie qui vint demander le secours de la France « pour l'Italie accablée de guerres et de misères », Léon III qui put, grâce à Charlemagne, « se venger de ses ennemis » (1). Formose ne manifesta-t-il pas sa gratitude aux rois de France pour tous les bienfaits qu'en avaient reçus ses prédécesseurs? (2). Lorsque Gélase II fut persécuté par Henri IV qui avait suscité contre lui l'antipape Burdin, ne vint-il pas chercher un abri en France et n'eut-il pas l'occasion « d'apprécier l'humanité de notre nation »? On le vit en effet « implorer le secours du roi de France, comme aux jours d'afflictions avaient fait ses prédécesseurs, car le palais de nos rois fut souvent leur refuge, et, devenus ses nobles hôtes, ils le considéraient comme leur asile et leur autel » (3). Alexandre III, en lutte avec Frédéric Barberousse, trouva en France un refuge pendant un an et demi (4). Et quels services plus grands encore n'a pas rendus la France à l'Eglise? Les croisades n'ont-elles pas été entreprises par la « généreuse nation française », et « essayer d'arracher cette gloire aux Français ne serait-ce pas renverser toute l'histoire? » (5). Les papes ont eu raison d'ailleurs de manifester leur reconnaissance pour de si grands services. Zacharie est intervenu en faveur de l'élection de Pépin, bien que, ajoute Masson auquel les interventions pontificales dans notre politique intérieure ne plaisent guère, « la récente victoire du père de Pépin ait plus fait en faveur de ce dernier que le rescrit

(1) *D. E. U.*, ff. 127 recto, 127 verso-128 recto, 129 verso, 132 verso.
(2) *D. E. U.*, ff. 149 verso-150 recto.
(3) *D. E. U.*, f. 192 verso.
(4) *D. E. U.*, ff. 205 verso-206 recto.
(5) *D. E. U.*, f. 188 verso.

Digitized by Google

pontifical ». Léon III a couronné empereur son bienfaiteur Charlemagne, et Etienne V est venu en France couronner Louis le Débonnaire (1). Dès la plus haute antiquité les titres d'honneur décernés par les papes à nos rois montrent quelle estime ils en faisaient à juste raison. C'est Grégoire Ier qui appelle le roi de France « le roi Catholique et son fils le plus éminent », c'est Grégoire IX qui le désigne comme « le Très Chrétien entre tous les Chrétiens », c'est Urbain IV qui le proclame « le Roi au nom éclatant d'honneur et de dignité », « le prince à la dévotion illustre », « le Très Chrétien par excellence entre tous ceux qui ont mérité ce titre », le « vaillant athlète du Christ » et « le défenseur vigilant de la foi chrétienne » (2). C'est Pie II, le grand humaniste, un des papes de prédilection de Masson, qui reconnaît que c'est à juste titre que le roi de France, pour les services rendus par ses ancêtres à la défense de la piété chrétienne, porte par droit d'héritage le nom de Roi Très Chrétien, et qui cite nos rois en exemple aux autres souverains (3). C'est enfin Pie IV, qui confirme malgré les prétentions espagnoles la préséance à Rome de l'ambassadeur du Roi Très Chrétien (4). La dignité royale de France n'est pas inférieure à la dignité pontificale. Masson pense, avec Charles d'Anjou, que le sang de France se mésallie, même avec les plus nobles familles pontificales, et il proclame que si le comte Jean d'Angoulême, auquel on avait songé pour la tiare au Concile de Bâle, n'eut point cet honneur, c'est que Dieu le destinait à continuer la race de nos rois (5). La papauté s'est toujours bien trouvée de l'accord avec la France, et quand des papes, inspirés par l'ambition, ont voulu empiéter sur les attributions légitimes de nos rois, ils n'ont guère eu à s'en féliciter, témoin Boniface VIII, dont l'erreur fut reconnue dès son avènement par son successeur Benoît XI, qui révoqua les décrets de son prédécesseur, peut-être, ajoute Masson, par la crainte de subir un sort semblable (6).

Le *De Episcopis Urbis* nous fournit quelques aperçus intéressants sur la mentalité de Masson vers 1586. L'irrévérence et la liberté de

(1) *D. E. U.*, ff. 129 recto, 132 verso, 133 recto. Dans le dernier passage Masson appelle à tort Etienne V Etienne IV.
(2) *D. E. U.*, f. 222 verso.
(3) *D. E. U.*, f. 352 verso.
(4) *D. E. U.*, f. 411 recto.
(5) *D. E. U.*, ff. 253 recto, 344 recto.
(6) *D. E. U.*, f. 269 recto.

Digitized by Google

ses appréciations sur la papauté ne doivent pas nous faire illusion. Masson, malgré son attitude frondeuse, est un croyant. Citant l'appréciation de Josèphe sur Jésus : « un homme sage, s'il faut toutefois le dire un homme » (1), il approuve la restriction, remarquable en effet pour un non chrétien, de l'auteur juif. La définition de sa foi est celle même de saint Paul : « fides est argumentum non apparentium », ou s'en rapproche singulièrement. Rappelant une phrase de Galien qui déclarait que la foi chrétienne et la foi juive ne s'appuyaient sur aucune démonstration : « Je ne m'étonne point, dit-il, que Galien ait écrit cela, car les philosophes n'arrivent guère à la vérité que lorsque la raison les y pousse. Or la raison du Christ c'est la foi : heureux ceux qui la possèdent, malheureux ceux qui s'en écartent » (2). Il fait le plus grand cas de l'opinion traditionnelle de l'Eglise quand l'histoire ne s'y oppose point. A propos des premiers papes, sur le nombre et le nom desquels bien des écrivains ecclésiastiques ne sont pas d'accord : « au milieu de tant d'avis différents, écrit-il, il ne m'appartient pas de me prononcer, mais j'estime que la tradition de l'Eglise doit avoir le plus grand poids », et s'il donne à Anicet le douzième rang parmi les papes, c'est qu'il a voulu « suivre le jugement de l'Eglise » (3). S'il paraît assez sceptique sur certains miracles qui lui paraissent quelque peu puérils (4), et s'il a simplement mentionné la légende qui fait partie du folklore pontifical et où l'on voit une colombe désigner le futur pontife (5), il semble bien avoir admis l'existence du miracle lorsqu'il nous raconte, d'après Léon d'Ostie, que les portes de Saint-Pierre s'ouvrirent devant le cadavre de Grégoire VI qui avait fait pénitence de ses erreurs (6). Les extases et les ravissements de Catherine de Sienne recevant l'Eucharistie ne font pas pour lui l'objet du moindre

---

(1) *D. E. U.*, f. 4 verso. Ce texte de Josèphe (*Antiquités judaïques*, l. XVIII, chap. 63, § 3) est considéré comme une interpolation chrétienne par beaucoup d'exégètes modernes.

(2) *D. E. U.*, f. 14 recto.

(3) *D. E. U.*, ff. 5 recto, 12 recto.

(4) *D. E. U.*, ff. 151 recto, 65 verso. Cf. précédemment p. 350.

(5) *D. E. U.*, ff. 18 verso, 400 recto.

(6) *D. E. U.*, f. 175 verso. Il est possible pourtant que le passage ait un sens ironique. Masson a raconté en effet que Grégoire VI, après sa déposition, dans la guerre qu'il fit à son successeur Clément II et à l'empereur, s'était montré fort sanguinaire, et il ajoute: « Caeterum eventus docuit ne id quidem Deo displicuisse », en apportant pour preuve le récit de Léon d'Ostie.

Digitized by Google

doute (1). D'ailleurs sa doctrine sur l'Eucharistie est tout ce qu'il y a de plus orthodoxe, et il approuve la condamnation portée jadis à ce sujet contre Bérenger de Tours (2). Il a pourtant été touché, sans que son orthodoxie foncière en souffrît, par le vent de réforme qui agitait le XVIe siècle. Il a contre le culte des images une défiance (3), qui s'accentuera plus tard, sans qu'il aille jamais jusqu'à en réclamer la proscription. Au point de vue de la discipline ecclésiastique, une réforme sérieuse du clergé lui paraît souhaitable, et il désirerait voir remettre en honneur certaine prescription de Grégoire le Grand qui refusait la consécration épiscopale à ceux qui n'avaient point été régulièrement choisis par le clergé et par le peuple (4). C'est là une tendance gallicane qui aboutira, sous la Révolution, à l'élection des évêques dans la constitution civile du clergé. Il souhaiterait également que l'on scrutât soigneusement la vie et les mœurs de tout candidat au sacerdoce, comme au temps du pape Urbain Ier (5). Sans croire que le pape ait une puissance absolue, et tout en limitant son autorité, il n'en croit pas moins à une certaine mission permanente de Pierre qui est de « défendre la cause de Dieu contre les hérésies » (6) et de veiller à ce que les chrétiens accomplissent leurs devoirs religieux. Cela le fait même parfois manquer d'humanité, comme lorsqu'il approuve cette constitution « salutaire » de Pie V qui faisait défense aux médecins d'apporter le secours de leur art aux malades qui, dès le troisième jour de leur maladie, « ne s'étaient point souvenus qu'ils étaient chrétiens » (7). Y a-t-il quelque mystérieuse signification religieuse et quelque relent d'hétérodoxie dans le terme de *Servator* qu'il affecte d'employer de préférence à *Salvator* quand il s'agit de l'appliquer au Christ, comme il le fera encore et de propos délibéré ailleurs (8), nous ne pouvons l'affirmer. Un chrétien peut, sans pour cela nier la rédemption, considérer le

(1) *D. E. U.*, f. 304 recto.
(2) *D. E. U.*, f. 180 verso.
(3) *D. E. U.*, f. 106 verso.
(4) *D. E. U.*, ff. 107 verso-108 recto.
(5) *D. E. U.*, ff. 16 verso-17 recto.
(6) *D. E. U.*, f. 421 verso.
(7) *D. E. U.*, f. 414 recto.
(8) Cf. *D. E. U.*, f. 12 verso; *N. E. G.*, éd. de 1606, p. 73: « Salvatoris Iesu quem malo salva ratione recti sermonis dicere *servatorem* generis humani ». Déjà dans la *Responsio ad Franco-galliam* (in cap. XIIII) on trouvait *servator*; dans les *Justinianei Caesares* de 1588 (*B.*, part. I, p. 210) Masson emploiera, d'après Justin, le mot *conservator*.

Digitized by Google

Christ comme le régisseur et le mainteneur du genre humain. C'est bien là le rôle que, dans le *De Episcopis Urbis*, Masson attribue à Dieu quand il nous le montre maintenant et raffermissant la chrétienté avec les bons pontifes ou contre les mauvais papes. Si le langage de Masson est âpre et parfois très libre, il n'y a rien là, au fond, que de parfaitement orthodoxe. Dante, que Masson a souvent suivi, en a fait tout autant dans son poème.

Le gallicanisme, bien que suspect à Rome, n'était point alors une hérésie formelle. Sans cela toute la France eût été hérétique, au XVIe siècle, et même dans les siècles suivants. Or Masson se montre constamment opposé à l'hérésie. Au point de vue de l'Eglise, il voit dans l'hérésie la rupture de l'unité chrétienne, comme au point de vue français il y avait vu depuis longtemps la rupture de l'unité nationale. Dans le *De Episcopis Urbis* nous le trouvons au courant de toute une littérature spéciale concernant les hérésies. Il connaît le *Liber de Haeresibus* de Philastre de Brescia où sont exposées non moins de cent vingt hérésies qui avaient surgi des origines au IVe siècle, le *Libellus de Haeresibus* de Guido, évêque d'Elne au XIVe siècle, qui lui a fourni des renseignements sur les hérésies italiennes de Gerardo Segarelli de Parme et de Fra Dolcino de Novare, le traité *de Haeresibus* de son ancien correspondant le cardinal Hosius, et même la réfutation du luthéranisme faite par Jérémie II, patriarche grec de Constantinople (1), laquelle venait de paraître, en 1584, à Wittemberg, dans un recueil intitulé *Acta et Scripta Theologorum Wittenbergensium et Patriarchæ Constantinopolitani D. Hieremiæ*. L'hérésie que combat Masson est naturellement celle de son temps, la Réforme. Luther et Calvin sont en butte à ses attaques, Luther moins que Calvin, parce que son influence se faisait moins sentir en France. Il n'en est pas moins traité de « fléau de l'Allemagne », de « héraut d'une doctrine impie » (2). Quant à Calvin, Masson ne l'a pas ménagé. Il avait lu ses œuvres et il le prouve en réfutant l'accusation que le réformateur avait portée contre Jean XXII d'avoir affirmé que les âmes mouraient avec le corps jusqu'au jour de la résurrection, et en désapprouvant un de ses jugements de l'*Institution chrétienne* sur Léon X, Clément VII et Paul III. Arrivant à l'année 1564, qui fut celle de la mort de Calvin,

(1) *D. E. U.*, ff. 51 verso (Philastre). 262 recto (Guido d'Elne), 418 recto (Hosius), 420 recto (Jérémie II).

(2) *D. E. U.*, ff. 366 recto, 384 verso.

Digitized by Google

Masson ne manque pas de signaler la disparition de « cette vipère qui empêchait la France de dormir en paix » (c'est une métaphore empruntée à saint Jérôme), de ce « scorpion » (expression tirée de Tertullien), de ce « champion et défenseur d'une secte condamnée par le Concile de Trente », qui « du dehors paraît quelque chose, sans avoir rien en elle », de ce « monstre dont la France rougit d'être la patrie » (1). Masson a sans doute volontairement forcé la note dans le *De Episcopis Urbis* et exagéré ses expressions, comme il convenait dans un livre qu'il destinait à Rome. Il avait alors, encore inédite, dans ses papiers, cette *Vie de Calvin* écrite trois ans auparavant et où il prononce au fond un jugement semblable sur l'œuvre du réformateur genevois, mais avec combien plus de sérénité et presque avec une impartialité respectueuse pour l'homme. Il ne peut s'empêcher toutefois, même dans le *De Episcopis Urbis* (et Rome, par la plume de Baronius, le lui reprochera seize ans plus tard), de s'incliner devant la force de son génie et son talent d'écrivain (2). Il n'en reste pas moins vrai que Masson a reproché à Calvin d'être la cause des guerres religieuses, *pestifera bella*, qui jetèrent les uns contre les autres Français calvinistes et Français catholiques (3). En maintes pages de son livre il a montré le triste bilan de ces guerres qui ne respectèrent ni les lieux sacrés, ni les tombeaux, ni le patrimoine artistique de la France (4). Ce ne sont pas là des reproches de doctrine, mais plutôt des reproches de caractère national. Enfin Masson n'a pas manqué, à l'occasion, de réfuter les assertions plus ou moins controuvées que les pamphlets calvinistes colportaient contre certains papes (5).

Le *De Episcopis Urbis* nous montre un Masson patriote qui, comme tous les patriotes de son temps, est violemment anti-espagnol. En principe, Masson n'est pas xénophobe. Il a même fait remarquer, il l'avait dit déjà en d'autres termes dans les *Annales*, que « nul pays

(1) *D. E. U.*, ff. 285 verso, 400 verso, 410 verso.

(2) Cf. *D. E. U.*, f. 410 verso, et *Ms. lat. 11416*, Bibl. nat. (*Censura Baronii*, f. 76 recto). Cf. P. Ronzy: *Relations de Baronius et de P. Masson*, pp. 36-37.

(3) *D. E. U.*, ff. 410 verso, 290 recto.

(4) *D. E. U.*, ff. 108 recto (Saintes), 204 recto (Valence), 254 recto (Tours), 265 verso (Embrun), 274 verso (Lyon), 276 verso-277 recto (Bazas), 284 verso (Cahors), 290 recto (La Chaise-Dieu), 298 verso-299 recto (Mende), 299 recto (Montpellier), 344 recto-verso (Angoulême), 365 recto (Lyon), etc.

(5) *D. E. U.*, ff. 50 verso, 57 recto, 105 verso, 108 verso, à propos des papes Anastase, Célestin Ier et Grégoire le Grand.

Digitized by Google

en Europe ne sait, comme la France, admirer le talent chez un étranger » (1). Mais s'il consent pour sa part à reconnaître que l'Espagne a produit des hommes remarquables et même à proclamer la valeur d'un fécond théologien comme Alfonso Tostado (2), la nation espagnole lui est antipathique. Il se moque de son orgueil, de ses prétentions et de sa morgue. Il fait mine de s'étonner que « cette nation qui se croit prédestinée à la domination universelle » n'ait, jusqu'au milieu du XVe siècle, fait asseoir que deux de ses enfants sur la chaire de saint Pierre, saint Damase et Calixte III, et encore le premier est-il Lusitanien (3). Alexandre VI, le Borgia tristement célèbre, devait porter ce nombre à trois, ou à deux comme on voudra, et Masson se contentera de mentionner sa qualité d'Espagnol (4). Il ne manque pas de signaler les exploits des Espagnols lorsqu'ils pillèrent Rome en 1526 sous la conduite de Hugo de Moncada, et il ajoute : « Si ce pillage de Rome avait été l'œuvre de Français, les Espagnols ne s'occuperaient qu'à claironner partout un si grand forfait » (5). Cette race « haïssable entre toutes », qui osa un jour prétendre donner le pas à son ambassadeur sur le nôtre (6), lui déplaît jusque dans son aspect physique, avec son teint olivâtre et basané qui lui donne une certaine ressemblance avec les diables tels qu'on les peint, et il est tout heureux de rapporter à ce sujet une jolie anecdote d'Andrea Turini (7). Nous reconnaissons bien là l'ami de Pierre Pithou qui allait en cette fin de siècle ridiculiser dans la *Satire Ménippée* le *Catholicon* d'Espagne. Et les papes amis de l'Espagne reçoivent aussi de Masson, à l'occasion, quelques coups de griffe : tel Pie V qui autorisa Philippe II à épouser la fille de sa sœur, sa nièce Anne d'Autriche, « mariage réprouvé par tout le droit civil », alors qu'il se refusa absolument à consentir au mariage de Henri de Bourbon et de Marguerite de Valois, à cause de la différence de religion (8).

D'autres peuples sont jugés dans le *De Episcopis Urbis*, mais avec beaucoup moins de sévérité, par Masson. S'il se révèle d'un antisé-

(1) *D. E. U.*, f. 203 verso.
(2) *D. E. U.*, f. 345 recto.
(3) *D. E. U.*, f. 348 recto.
(4) *D. E. U.*, f. 373 recto.
(5) *D. E. U.*, f. 391 recto.
(6) *D. E. U.*, ff. 408 verso, 411 recto.
(7) *D. E. U.*, f. 399 recto. Cf. précédemment, pp. 94-95.
(8) *D. E. U.*, f. 416 recto.

Digitized by Google

mitisme assez accentué, c'est surtout pour des raisons religieuses, et s'il se défie des Turcs, c'est qu'il voit, comme beaucoup de ses contemporains, un danger pour l'Europe chrétienne dans les velléités conquérantes du mahométisme (1). En ce qui concerne les peuples chrétiens de l'Europe, il paraît avoir une assez haute idée des Anglais, « nation avide de savoir et curieuse d'histoire » (2). Pour ce qui est des Allemands, il les considère un peu de haut, ainsi qu'il avait déjà fait lors de sa querelle avec Hotman, et comme des gens plutôt grossiers et barbares. Un pape comme Etienne VIII est-il dénué de toute culture littéraire, Masson semble en trouver la raison dans le fait qu'il était né Allemand. Il n'aime pas beaucoup d'ailleurs les papes allemands et s'étonne que les Italiens en aient laissé élire un si grand nombre. Jusqu'à leur nom barbare lui déplaît parfois: comment Damase II pouvait-il porter, avant son élection, le nom ridicule de Popion (Popon)? Les prêtres allemands lui semblent fort « enfoncés dans la matière ». Ne les a-t-on pas vus, lors de la réforme du clergé opérée par Grégoire VII, refuser de renoncer et à leur ivrognerie et à leurs femmes? Et Masson, qui a une haute idée de l'intelligence et de la perspicacité des Italiens, ne s'explique pas comment un pape italien a pu transférer l'empire à la race germanique et comment les Italiens l'ont toléré (3).

On voit que Masson n'est pas absent de son œuvre; on le sent vivant et vibrant sous l'historien. Il s'y découvre d'ailleurs avec une humanité remarquable, en ce XVIe siècle si violent. Il s'élève, au nom des principes du vrai christianisme, contre le refus de la sépulture aux suppliciés, en faisant remarquer qu'à cet égard les anciens païens avaient plus de pitié. Il proclame son horreur de toute guerre, ajoutant que, même juste, la guerre est déplorable. Les spectacles de sang lui répugnent, et il approuve Pie V d'avoir interdit les tauromachies et les combats de bêtes comme des spectacles cruels éloignés de la pitié chrétienne (4). L'ancien apologiste politique de la Saint-Barthélemy, on le voit, s'est bien amendé.

---

(1) *D. E. U.*, ff. 4 recto, 26 verso, 112 verso, 207 verso-208 recto, 408 verso (Juifs), 28 recto (allusion aux Turcs).

(2) *D. E. U.*, f. 139 verso.

(3) *D. E. U.*, ff. 160 verso (Etienne VIII), 175 recto (papes allemands), 175 verso (Damase II), 286 verso (prêtres allemands), 174 verso (transfert de l'empire).

(4) *D. E. U.*, ff. 29 recto (sépulture des suppliciés), 175 verso (guerres), 414 recto (combats de bêtes).

Digitized by Google

Pourtant parfois le vieil homme reparaît en lui d'une façon fugitive, lorsque, par exemple, il lui arrive de célébrer dans une phrase qui semble bien approbatrice l'établissement en Espagne de l'Inquisition « qui empêche ce pays d'être ballotté par les orages et les tempêtes qui font naufrager en de nombreuses provinces et les biens et la foi » (1). Mais ce ne sont là que des retours passagers et superficiels.

Quelques pages du *De Episcopis Urbis* semblent avoir été écrites pour plaire à la reine-mère. Ce sont les pages consacrées aux Médicis, à Léon X, à Clément VII, et où Masson fait l'éloge de cette maison, chère aux humanistes (2). Catherine « illustre par tout ce qu'elle a fait de grand, femme d'une prudence admirable et d'une vertu modèle », n'y est pas oubliée, non plus que Laurent de Médicis dont, en cette même année 1586, Masson allait publier la vie, et dont il déclare, dans le *De Episcopis*, lire les lettres avec une profonde admiration.

La matière du nouvel ouvrage de Masson est donc ample et variée malgré la concision voulue du style (3), et l'intérêt du lecteur est sans cesse éveillé par cette variété même. Il l'est encore par l'art avec lequel Masson a su intercaler dans son récit les petites anecdotes typiques et pittoresques puisées dans ses innombrables lectures (4), et par les réflexions continuelles de moraliste ou de psychologue dont il émaille la narration des événements historiques dans le *De Episcopis Urbis*, comme il l'avait fait dans les *Annales;* car il n'est pas pour rien le contemporain de Montaigne. Voici quelques-unes de ces réflexions marquées au coin du bon sens et prises au hasard : — Il est difficile de plaire au peuple, mais il est facile de lui déplaire. — C'est de la vertu que nous recevons la véritable noblesse. — L'espèce d'hommes que sont les courtisans déteste même les gens de bien. — Celui qui débute dans une magistrature doit savoir observer beaucoup, mais, quand il le faut, savoir feindre et simuler. — Il est bien difficile aux princes de savoir maintenir dans les strictes limites de leur charge leurs confidents et leurs familiers,

---

(1) *D. E. U.*, f. 365 verso.

(2) *D. E. U.*, ff. 383 recto-386 recto, 390 recto-391 verso.

(3) *D. E. U.*, f. 125 recto: « propositam mihi in hoc opere brevitatem ».

(4) Il faut lire par exemple l'histoire quelque peu gauloise de l'homme aux vingt veuvages et de la femme aux vingt-deux veuvages d'après saint Jérôme (*D. E. U.*, f. 43 recto-verso), celle de l'histrion de Bologne d'après Poggio (ff. 336 verso-337 recto), ou encore le bon mot d'Andrea Turini sur les Espagnols (f. 399 recto), pour voir avec quelle opportunité Masson les amène.

Digitized by Google

et souvent l'insolence de leurs serviteurs est pour eux la cause de nombreux malheurs. — Etre en butte au mépris de la foule et du bas peuple, voilà la vraie gloire. — Le propre des sages, plus ils sont grands, est de s'estimer inférieurs à ce qu'ils sont (1). Enfin, terminons par cette constatation d'une bonhomie souriante qui illustre la raison profonde de bien des polémiques de savants de tous les temps et que Masson fait à propos de la rivalité de saint Jérôme et de Rufin : *Similitudo studiorum id fecit quæ plerumque solet etiam inter amicos invidiam serere* (2).

V

Masson avait dédié son livre à Henri III, mais le véritable destinataire de ses « six gemmes » gallicanes (c'est ainsi qu'il désigne ses six livres) était Sixte-Quint. Cela est dit en termes formels dans la dédicace :

« Roi très chrétien Henri, j'offre respectueusement à Votre Majesté ces six gemmes où s'enchâsse beaucoup d'or étranger, et je vous prie de bien vouloir les faire tenir par votre ambassadeur à Rome à l'évêque Sixte. Ce très saint personnage auquel, ainsi qu'à son prédécesseur Grégoire, vous avez donné d'éclatants témoignages de dévotion et de bonté, ne saurait manquer de recevoir un grand contentement et une grande joie de cette œuvre écrite par un humble serviteur de Votre Majesté, hors d'Italie et en observant les lois de l'histoire, c'est-à-dire en narrant avec sincérité les événements, si elle est transmise à Sa Sainteté par le très grand et très pieux roi de France. La connaissance de l'histoire pontificale, en effet, n'est à personne plus nécessaire qu'à l'évêque de Rome, qui apprend par elle que les illustres Pontifes vivent encore après leur mort, quand ils laissent après eux une vertu immortelle et le souvenir de leurs belles actions. Sixte est de ceux-là, pontife plein d'expérience et de piété qui pense que tous les regards sont tournés vers lui, qui estime que les actes de son pontificat se déroulent comme sur une scène universelle, et qui comprend l'avantage d'une narration fidèle des événements du passé. Peut-être marquera-t-il quelque étonnement,

(1) *D. E. U.*, ff. 133 verso, 285 recto, 288 recto, 320 verso, 363 verso, 413 recto, 62 recto.

(2) *D. E. U.*, f. 47 verso.

Digitized by Google

qu'après tant d'autres, j'aie osé écrire l'histoire des évêques de Rome, mais quand, après avoir relu les autres, il confrontera leurs écrits avec les miens, les motifs de son étonnement disparaîtront. Et puisqu'une lettre ne rougit point, j'oserai en vérité solliciter de l'un et l'autre de vous quelque présent et la juste récompense de mes travaux et de mes veilles : de Votre Majesté parce que je suis son sujet, que je lui dois mon hommage naturel, et que les premières qualités d'un Prince sont la libéralité et la clémence, comme l'affirme encore aujourd'hui à Rome une inscription qu'on lit sur un marbre du Quirinal, la clémence, comme il sied, à l'égard de tous, la libéralité à l'égard de ceux qui sont nés, non pas pour eux, mais pour le bien commun, la Patrie et l'Etat; de l'Homme Apostolique, parce qu'il est de toute justice de donner leur salaire aux historiens et aux annalistes, même s'ils ne le demandent point, et surtout à ceux qui, écrivant avec sincérité et véracité, s'efforcent d'être utiles à la religion et à la piété chrétiennes » (1).

Il faut avouer que Masson poussait un peu loin l'ironie à l'égard de Sixte-Quint, en lui faisant offrir un livre dont nous avons vu l'esprit et dont certains passages n'étaient rien moins que flatteurs pour le nouveau pape (2). Il récidivait à la fin de l'ouvrage. Après avoir signalé que Grégoire XIII eut pour successeur Sixte-Quint, il disait : « Nous estimons inconvenant d'écrire son éloge de son vivant, et nous nous conformons à cette maxime d'Ambroise, évêque de Milan : *Nemo penetralia domus de ingressu æstimet* ». Puis, sans transition aucune, il s'adressait directement à Sixte-Quint en ces

---

(1) *D. E. U.*, ff. lim. *ij, iij*: Henrico tertio Papirius Massonus.

(2) Cf. *D.ᵉE.ᵉU.*, f. 139 verso: Masson regrette que Grégoire XIII n'ait pu lire son histoire, ce qui n'est pas très flatteur pour Sixte-Quint. F. 160 verso, Masson déclare que soit hasard, soit fait exprès, on n'a jamais vu élire un pape borgne, boiteux ou bossu. N'y a-t-il pas là une allusion malicieuse à ce que l'on racontait de l'élection de Sixte-Quint, arrivé au conclave, disait-on, appuyé sur un bâton, tout courbé et marchant avec peine, et qui aurait, aussitôt élu, jeté son bâton et redressé fièrement sa taille. F. 226 verso, l'*Admonitio* aux évêques de Rome est visiblement écrite en réponse à la bulle de Sixte-Quint contre Henri de Navarre, promulguée le 9 septembre 1585, qui souleva l'indignation de toute la France, et contre laquelle protestèrent Hotman dans son *Brutum Fulmen*, L'Estoile dont l'opposition fut affichée en pleine Rome, et toute la Cour du Parlement. Cf. L'Estoile: *Mém.-journaux*, éd. Brunet, t. II, pp. 210-212. L'âpreté de nombreux passages du *D. E. U.* s'explique, à notre avis, parce que Masson a écrit la plus grande partie de son ouvrage après cette bulle qu'un conseiller au Parlement proposait, au dire de L'Estoile, de « jetter au feu en présence de toute l'Eglise gallicane ».

Digitized by Google

termes : « Du reste, ô Sixte, qui au milieu des graves soucis de votre sacerdoce veillez d'un soin jaloux sur la religion catholique, c'est à vos pieds que nous déposons cette histoire. Nous souhaitons la voir redresser par vous qui tenez la foi et le siège de Pierre. Je ne l'ai écrite ni sur l'ordre, ni sur les prières de personne, ni poussé par l'appât de quelque grande récompense. Pourtant si je reçois quelque faveur soit de Votre Sainteté, soit du Très Chrétien Roi de France, j'en remercierai de tout mon cœur l'un et l'autre. Sinon, je n'en continuerai pas moins de regarder le soleil, et autant qu'il sera en mon pouvoir, de me rendre utile à la Chrétienté et à la Religion ». Suivaient quelques souhaits au pontife et une profession de foi fort orthodoxe sur la permanence indestructible de la papauté, rempart contre l'hérésie, destinée vraisemblablement à faire passer les ironies précédentes : « Puissiez-vous, ô Sixte-Quint, laisser à la postérité le souvenir durable et heureux de votre pontificat et de votre nom, puissiez-vous, d'une âme intrépide, comme vous avez déjà commencé de le faire, après avoir émoussé les traits des hérétiques, continuer à soutenir et à défendre la cause de Dieu immortel : car le siège apostolique est si affermi et dressé si haut que les vents de l'iniquité ont beau souffler tout autour, aucun d'eux ne peut l'abattre et le renverser, et que le pontificat subsistera pareil à une onde intarissable qui ne cesse jamais de couler » (1). Sixte-Quint, qui ne manquait pas d'esprit, ne devait pas être dupe.

Le livre venait à peine de paraître que Masson, au mois d'août 1586, écrivait au cardinal Luigi d'Este, protecteur des affaires de France à Rome, lui en adressant un exemplaire et le priant de vouloir bien l'offrir de sa part au pape (2). Deux mois s'étant écoulés sans qu'il eut reçu aucune nouvelle de Rome à ce sujet, Masson se décida à écrire directement à Sixte-Quint. Le silence de Rome devenait inquiétant, d'autant plus que si le livre avait du succès en France, et rencontrait par exemple dès le mois d'août l'approbation de Cujas, il rencontrait par contre l'hostilité d'un grand nombre

(1) *D. E. U.*, f. 421 recto-verso.

(2) La lettre de Masson à Luigi d'Este ne nous est point parvenue, mais c'est Masson lui-même qui nous apprend ce détail dans trois brouillons autographes d'une lettre adressée à Sixte-Quint (*Ms. fr. nouv. acq. 1086* de la Bibl. nat., f. 81; *Ms.* 5585 de l'Arsenal, ff. 82-83) et dans le brouillon également autographe d'une lettre au même en date du 6 février 1587 (*Ms. Baluze 135*, Bibl. nat., f. 106). V. *Appendice, Pièces*, IV et V.

Digitized by Google

dans le monde de la Ligue et des moines (1). L'embarras de Masson pour écrire au pape est visible. Nous en avons la preuve par les trois brouillons de sa lettre, par les modifications successives qu'il apporta à sa rédaction et aussi par le temps qu'il mit à lui donner une forme définitive, exactement quinze jours, du 1er au 15 octobre 1586 (2). Le désir de Masson était de savoir exactement ce que l'on pensait de son ouvrage à Rome. Dans son premier brouillon, il commence par annoncer au pape qu'il lui a envoyé en août, par le cardinal d'Este, ses six livres *de Episcopis Romanæ Ecclesiæ*, mais qu'il ne sait encore si celui-ci s'est acquitté de sa mission. Il ajoute qu'il sait très bien que « son œuvre n'a pas besoin de recommandation, car ses livres montreront d'eux-mêmes leur utilité ». Il tient à signaler seulement au pontife qu'il possède dans sa bibliothèque les actes de la controverse qui eut lieu à Carthage sous l'empereur Honorius entre les catholiques et les donatistes. Ce « trésor ignoré jusqu'à ce jour », Masson est prêt à le publier en le dédiant à Sa Sainteté, si celle-ci lui en donne l'ordre. C'est un livre qui sera fort propre à confondre les calvinistes qui ne sont pas fort différents des donatistes. Et Masson termine en priant le pape de le recommander

---

(1) C'est ce que l'on peut inférer du passage suivant extrait des notes de Billet de Fanière et qui figurait à un folio non chiffré qui suivait immédiatement le folio 108 du *Ms. 5584* de l'Arsenal. Nous en avons pris copie en 1909. En 1921, revoyant le *Ms. 5584*, nous avons constaté qu'il avait été réparé et que le folio en question avait disparu du *Ms. 5584*. Ce f. contenait entre autres: 1° quelques renseignements sur le bruit fait par l'apparition du *D. E. U.*; 2° quelques lignes sur la querelle de Masson et d'Hotman; 3° au bas du feuillet, cette référence manuscrite: *Baluzius. Miscell., t. 3, p. 265.* Voici ce qu'écrivait Billet à propos du *D. E. U.*: « Vix nostri Massonis emerserat e prelo admirabilis illa lucubratio de Episcopis Romae, cum heu perpetuo optimarum rerum fato reprehensores nescio qui adversus eam acriter pugnare coeperunt ac palam et publice multa in ea redarguire... Ille clamoribus et conviciis nihil commotus, verecunde nihil a se asseveratione affirmatum sed opinione a priscis scriptoribus docta solummodo traditum esse ».

(2) Le premier brouillon de cette lettre parait être celui qui figure au f. 81 du *Ms. fr. nouv. acq. 1086*, Bibl. nat., car il a d'abord été daté *Cal. Octobr.* Ensuite *Cal.* a été barré et remplacé par *Idibus*. En outre, cette rédaction contient des passages qui sont barrés dans les autres brouillons. Le deuxième brouillon est vraisemblablement celui qu'on trouve au f. 83 du *Ms. 5585* de l'Arsenal, identique au précédent, sauf quelques suppressions: ainsi le passage où il est question de Pétrarque se lit encore, mais a été barré. La troisième rédaction est celle du f. 82 du *Ms. 5585* de l'Arsenal, plus courte, avec de nombreux changements dans les formules, et où il n'est question du *D. E. U.* qu'à la fin, comme d'une chose secondaire. V. *Appendice, Pièces*, IV.

Digitized by Google

à Henri III, à moins qu'il ne veuille lui offrir dans la Curie romaine un poste de secrétaire semblable à celui que Pétrarque refusa d'Innocent III. Dans ce cas, ajoute Masson, « l'Italie me verra une seconde fois, disposé à servir à jamais le siège apostolique » (1). Masson ne fut pas satisfait de ce premier brouillon. Dans un second, il opéra quelques retranchements, en particulier celui du passage où il avait l'air de solliciter une sinécure à Rome (2). Enfin, dans un troisième qui semble être la forme définitive qu'il donna à sa lettre, il n'est plus du tout question de la mission du cardinal Luigi d'Este, ni de l'envoi du *De Episcopis Urbis*. Le but apparent de la lettre est uniquement de signaler à Sixte-Quint l'intérêt qu'il y aurait à publier les actes de la conférence de Carthage et de demander au pape l'autorisation de les lui dédier. Et Masson termine encore en priant Sixte-Quint de le recommander au roi « auquel, dit-il, j'ai dédié récemment six livres sur les évêques de l'Eglise romaine et apostolique vos prédécesseurs » (3). Et c'est tout comme allusion au *De Episcopis Urbis*. Le but de la lettre était évidemment d'obtenir quelques renseignements sur le sort de son livre à Rome, et l'offre de dédicace des *Acta Collationis* n'était qu'un moyen diplomatique. La lettre fut-elle envoyée, cela est possible, et, à notre avis, probable, car Masson n'aurait sans doute pas conservé les brouillons de cette lettre si elle n'était restée qu'à l'état de projet, et surtout il n'aurait pas adouci certains termes, ce qui n'était guère dans son caractère. Or il a adouci le *De Episcopis Romanis* du premier brouillon en le transformant en un *de episcopis Romanæ et apostolicæ ecclesiæ antecessoribus tuis*, qui n'est pas tout à fait ce qu'aurait voulu Rome, mais qui marque une sorte de concession, et qui avait aux yeux de Masson pourtant le privilège de sauvegarder le principe gallican sur lequel il croyait ne pas devoir transiger. En tout cas, transmise ou non, la lettre n'eut pas de réponse.

Masson laissa s'écouler trois mois, attendant toujours quelque nouvelle d'outre-monts sur son *De Episcopis Urbis*. Le 30 décembre 1586, mourait à Rome le cardinal Luigi d'Este, protecteur de France, et quelques jours après Masson publiait chez Denis du Pré un *Eloge* de ce prélat. Ce lui fut une occasion de revenir à la charge. Le 6 février 1587, il confiait à un camérier pontifical qui se rendait à

(1) *Ms. fr. nouv. acq. 1086*, Bibl. nat., f. 81. Cf. *Appendice, Pièces*, IV.
(2) *Ms.* 5585 de l'Arsenal, f. 83.
(3) *Ms.* 5585 de l'Arsenal, f. 82. Cf. *Appendice, Pièces*, IV.

Digitized by Google

Rome (1) une lettre pour Sixte-Quint accompagnée d'un exemplaire de l'*Elogium Ludovici Estensis* destiné à être remis de sa part en hommage au pape (2). Cette lettre prouve que Masson était persuadé que sa lettre d'octobre n'était point parvenue à Sixte-Quint, car il reprend presque dans les mêmes termes la question de la publication des actes de la conférence de Carthage. Il y rappelle qu'il a envoyé par Luigi d'Este son *De Episcopis Urbis* au pontife, mais déclare être à peu près certain que celui-ci, qui vient de mourir, n'a pu s'acquitter de sa mission et présenter au pape son œuvre qui « n'a d'ailleurs pas besoin de recommandation ». Il répète cette fois mot pour mot la phrase du premier brouillon de la lettre d'octobre. Et il termine à nouveau en sollicitant en sa faveur une recommandation pontificale auprès du roi, « car j'ai, dit-il, grand besoin d'une telle recommandation et en même temps de quelque honnête rémunération contre la pauvreté qui me menace à bref délai en ces jours difficiles de disette ». Conclusion fort triste qui montre que Masson n'était pas à ce moment-là dans une situation pécuniaire florissante. Le début de l'année 1587 fut en effet fort dur pour tout le monde, et il y avait, dit L'Estoile, « grande cherté de vivres, croissant de jour en jour, tant à Paris que par tout le Roiaume de France » (3).

Cette lettre ne paraît pas avoir eu plus de succès que les précédentes. Nous ne savons ni si elle fut remise à destination, ni si le pape Sixte-Quint y fit répondre. Mais sur le sort du *De Episcopis Urbis* Masson ne tarda pas sans doute à être fixé. Le livre fut condamné à Rome, et la lecture en fut interdite jusqu'à ce qu'il ait été corrigé, dit Possevino, « cum approbatione Magistri Sacri Palatii » (4). Nous ignorons la date de la décision, mais c'était déjà chose faite au plus tard en 1591, puisqu'à cette date commence entre Masson et Baronius une correspondance qui a pour objet précisément, en certaines de ses parties, la condamnation du *De Episcopis Urbis*. Il est même probable que cette condamnation fut prononcée dès 1587.

---

(1) Masson le désigne sous le nom de Joannes Turrianus. Nous n'avons pu réussir à identifier ce personnage. Peut-être s'agit-il d'un de la Tour, de la branche des de la Tour, barons de Murat. Moréri signale un Gilles de la Tour, protonotaire apostolique, décédé avant le 12 août 1593 (*Dictionn.*, éd. de 1759, t. X, p. 283, art. *de la Tour*).

(2) Le brouillon de cette lettre, de la main de Masson, se trouve dans le *Ms. Baluze 135*, f. 105. V. *Appendice, Pièces*, V.

(3) L'Estoile: *Mém.-journaux*, éd. Brunet, janvier 1587, t. III, p. 1.

(4) A. Possevino: *Apparatus Sacer*, éd. de Cologne, 1608, t. II, pp. 209-210.

Digitized by Google

L'Index n'ayant pas force de loi en France, l'interdiction de son livre par Rome ne pouvait guère toucher Masson dans sa patrie. Cependant il en fut navré. Il avait compté sur une certaine diffusion de son œuvre dans cette Italie pour laquelle il avait une prédilection marquée, et il tenait fort au jugement des Italiens (1). Or son livre y était condamné. Il aurait bien voulu savoir exactement ce qu'on lui reprochait. Mais à qui s'adresser? Baronius ayant, dans ses *Annales ecclesiastici*, parlé en termes favorables des *Annales* de Masson, celui-ci en profita pour le remercier et engager ainsi avec lui une correspondance que nous avons étudiée dans un travail spécial auquel nous renvoyons, nous contentant de résumer ici brièvement ce qui a trait à la question du *De Episcopis Urbis*.

En juillet 1591, Masson demandait à Baronius s'il avait lu son Histoire des Evêques de Rome et le priait de bien vouloir lui en écrire son sentiment. Sur la réponse de son correspondant qu'il ne l'avait point lue et qu'il lui avait été impossible de s'en procurer un exemplaire à Rome, Masson s'empressait de lui annoncer qu'il tâcherait de le lui faire tenir de Lyon par courrier, se déclarait dolent que des hommes raisonnables et savants y pussent trouver quelque chose à reprendre, surtout si ces hommes étaient des Italiens, « nation dont il avait toujours estimé le jugement supérieur à celui des autres nations », et se déclarait prêt à opérer les corrections raisonnables que Baronius et ces hommes sensés et savants voudraient bien lui proposer. Il annonçait en même temps qu'il avait tout prêt un second volume sur la même matière qui paraîtrait dès que les temps seraient moins troublés. Ces promesses de corrections étaient-elles sincères? Peut-être, car Masson pouvait penser que Baronius, historien, ne lui suggérerait que des corrections qui pourraient s'accorder avec sa conscience d'historien. Ou bien en ces temps troublés de la Ligue songeait-il par faiblesse à chanter la palinodie? Cela n'est pas absolument impossible. Quoi qu'il en soit, rien ne se fit pour le moment. Nous ignorons même si Baronius put, vers ce temps, donner à Masson son avis, car leur correspondance, ou du moins ce que l'on en connaît, s'arrête à cette date de septembre 1591 pour ne reprendre que dix ans plus tard, et cette interruption peut d'ailleurs fort bien s'expliquer, au moins pour une

(1) Lettre de Masson à Baronius du 5 septembre 1591 (Cf. P. Ronzy: *Relations de Baronius et de P. Masson*, pp. 8-9): « Quaedam in eo esse, quae modestis et eruditis aliquot viris displiceant, moleste fero; praesertim si sunt Itali, quam gentem judicio valere prae caeteris semper existimavi ».

Digitized by Google

partie de cette période, par l'état de troubles où fut la France jusqu'en 1594 (1). Baronius toutefois avait, avant 1593, date de l'achèvement des *Annales Ecclesiastici*, lu le *De Episcopis Urbis* qu'il cite au tome X à propos de la papesse Jeanne (2). Si jamais il proposa alors des corrections à Masson, celui-ci ne les trouva certainement pas réalisables. En novembre 1601, dans une lettre de Baronius à Nicolas Le Fèvre dont nous avons trouvé un fragment, cité incorrectement d'ailleurs par Billet de Fanière (3), il est question d'un « témoignage de la piété de Masson » que Baronius aurait reçu soit de Masson grâce à l'intervention de Nicolas Le Fèvre, soit de Nicolas Le Fèvre en faveur de Masson. Ce témoignage de piété, à notre avis, ne peut être que la demande qu'adressa Masson vers ce temps-là à Baronius de lui faire une censure officieuse aussi complète que possible de son *De Episcopis Urbis*, afin de voir si vraiment il pouvait songer à le corriger dans le sens qu'on lui indiquerait. Baronius et Le Fèvre, qui tous les deux avaient de l'amitié et de l'estime pour Masson, ne désespéraient pas d'amener leur ami à transformer son *De Episcopis Urbis* gallican en une *Historia Pontificum* orthodoxe.

Trois mois après, le 12 février 1602, Baronius expédiait à Masson une censure détaillée de son ouvrage avec l'indication des passages à amender ou à supprimer et quelquefois même du sens dans lequel devait être faite la correction. Il accompagnait cet envoi d'une lettre où il assurait Masson que s'il se décidait à faire à son texte les coupures et les modifications proposées, le Saint-Siège en permettrait désormais la lecture. Nous avons publié ailleurs cette lettre, qui n'était du reste pas inconnue (4), et cette *Censure* qui était restée inédite, d'après la copie qui figure aux ff. 75-89 du *Ms. latin 11416* de la Bibliothèque Nationale et qui est intitulée : *Censura Cæsaris Baronii in Libros de Episcopis Urbis Papirii Massoni* (5). Il suffit de lire cette *Censure* pour se rendre compte que ce sont des considérations d'opportunité et d'apologétique plus que des considérations historiques qui en ont dicté les remarques. Le ton gallican et les

(1) Cf. pour tous ces détails P. Ronzy : *Relations de Baronius et de P. Masson*, pp. 4-9.

(2) *Annales Ecclesiastici*, t. X, p. 111 (éd. Plantin d'Anvers).

(3) *Ms. fr. 24519*, Bibl. nat., f. 311 verso, et *Ms. fr. 22861*, Bibl. nat., f. 53 verso. Cf. P. Ronzy : *op. cit.*, pp. 11-12.

(4) Elle avait déjà été publiée en 1759, au t. II des *Baronii Epistolae et Opuscula*, par Raimondo Alberici, pp. 69-70.

(5) P. Ronzy : *Relations de Baronius et de P. Masson*, pp. 14-37.

Digitized by Google

doctrines gallicanes de l'ouvrage sont naturellement blâmés. De nombreux passages sont signalés comme peu favorables ou injurieux pour la papauté. Masson est invité à supprimer des textes authentiques, deux lettres d'Athalaric, par exemple, comme *offensioni obnoxiæ*, à ôter de son livre les éloges qu'il décerne au talent d'écrivains tels que Marsile de Padoue, Erasme, Calvin, et à ne pas citer les passages qui peuvent être mal interprétés, même s'ils appartiennent à des auteurs catholiques. Dans cette sorte d'index officieux nous ne sommes pas peu surpris de rencontrer pêle-mêle avec Boccace, Poggio, Thierry de Niem, Folengo, Palingenio, Fracastor, les noms de Dante, de Villani, de Pétrarque et jusqu'à celui de saint Jérôme. Il aurait fallu jeter un voile sur les pages sombres de l'histoire de la papauté, s'interdire de parler trop honorablement des adversaires de Rome. Une simple phrase comme celle-ci : « Dieu a voulu qu'il y eût à la fois beaucoup de pontifes nuisibles et beaucoup de pontifes utiles à l'Eglise », est censurée. Il n'est pas jusqu'aux expressions païennes du style (*fata, superi, divi*), simples survivances formelles de l'humanisme, qui ne fassent l'objet de remarques.

Il arrive bien à Baronius de relever quelques erreurs historiques de détail, quelques conclusions hâtives ou injustifiées et quelques contradictions. Mais, dans l'ensemble, les corrections suggérées ont pour la plupart un caractère apologétique. Avec les principes et la conception historique que nous lui connaissons, il était impossible que Masson les acceptât. Il n'était certainement pas homme à supprimer un témoignage défavorable si on ne lui démontrait pas que ce témoignage était faux. S'il ne s'était agi que d'adoucir certaines expressions trop âpres, peut-être s'y serait-il résigné. Mais ce qu'on lui demandait était trop. Il répondit par une fin de non-recevoir. « Il considéra, dit de Thou, le jugement de Baronius comme le conseil d'un ami plein de bienveillance... quant au reste, ajoutait-il, il laissait à la postérité, chargée de distribuer avec un jugement incorruptible l'honneur ou le blâme aux bons comme aux mauvais écrits, le soin de se prononcer » (1). Dans son *Supplément au De Episcopis Urbis*, dont certaines parties, antérieures par la composition à 1602, ont été certainement soumises à la censure de Baronius, car elles portent écrites d'une main qui n'est pas celle de Masson des annotations et des projets de correction en harmonie

(1) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., 7e et 8e ff. n. ch.

Digitized by Google

complète avec des tendances de la *Censura*, c'est le même esprit gallican que nous retrouvons intact et cette même liberté de parole et de jugement que Masson définissait à son ami de Thou comme « le vin généreux et l'âme de l'histoire » (1). A plus forte raison les retrouvons-nous dans les parties de ce *Supplément* qui sont postérieures à 1602. Masson ne s'était point déjugé. Baronius ne lui en garda pas rancune, puisque leurs relations continuèrent fort amicales jusqu'à la mort de l'annaliste romain, en 1607 (2). Il est permis de penser que si des deux hommes que Baronius portait en lui, l'un, l'apologiste, désapprouvait Masson, l'autre, l'historien, dut sinon approuver au moins comprendre son attitude.

VI

Masson, après la publication du *De Episcopis Urbis*, ne perdit pas de vue son œuvre. Comme il avait fait pour les *Annales*, il désira la perfectionner, et de même qu'il nous reste des fragments manuscrits du *Supplément aux Annales*, il nous reste presque en entier un *Supplément au De Episcopis Urbis* qu'il se disposait à publier lorsque la mort le surprit en 1611. Ce supplément est contenu dans les 113 folios grand format qui constituent le *Ms. latin 5148* de la Bibliothèque Nationale. Ce manuscrit appartenait, au début du XVIIIe siècle, à Billet de Fanière, dont le nom se lit sur le feuillet de garde, accompagné de la date 1701 et de la note suivante :

« Ces six livres de l'histoire des papes avoient esté faits par Papyre Masson pour servir de supplément aux six autres livres qu'il avoit déjà fait imprimer ainsy qu'il le dit luy mesme dans plusieurs endroits de ce manuscript; il y a bien des particularitez tirées de plusieurs Mss. et des lieux étrangers des auteurs contemporains (3); ils sont écrits avec beaucoup d'érudition et de pureté; il y a quelques lacunes à remplir soit du texte qu'on n'a pu lire soit par les chartres et manuscripts qu'il citoit qui n'ont pas esté copiez, se reservant à le faire en le faisant imprimer, ce qui fait beaucoup de

(1) *Ibid.*, 7e f. n. ch.

(2) P. Ronzy: *Relations de Baronius et de P. Masson*, pp. 40-42.

(3) Billet de Fanière veut dire: des passages rares d'auteurs contemporains des événements.

Digitized by Google

tort, n'ayant pas à présent en main les manuscripts qu'il cite, ny ne sçachant dans quelle bibliothèque ils sont passez » (1).

Le chevalier Billet, seigneur de Fanière, amateur éclairé qui fut quelque temps de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et qui se passionnait tour à tour pour la poésie latine, le problème du nivellement et des longitudes, et de menues recherches d'érudition (2), n'avait ni assez de patience, ni assez d'ordre pour mener à bien le travail assez long, mais relativement facile, de rechercher et d'assembler les textes que Masson se proposait d'insérer dans son œuvre. Car en réalité il n'en manquait que quelques-uns, dont les auteurs étaient clairement désignés, et d'autre part un certain nombre d'entre eux, non encore édités au temps de Masson, l'avaient été depuis.

Tel qu'il nous est parvenu, avec sa division en six livres correspondant exactement aux six livres du *De Episcopis Urbis* qu'il est destiné à compléter, le *Supplément au De Episcopis Urbis* (nous lui laissons ce titre et non pas celui que Billet de Fanière lui a donné sur la page de garde du manuscrit où il a écrit : *Papirii Massoni historia summorum pontificum*) (3) ne va que jusqu'au pontificat de Paul IV compris, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 1559. Il contient donc trois pontificats de moins que le *De Episcopis Urbis*. Il se

(1) *Ms. latin 5148*, f. de garde.

(2) Cf. Goujet: *Bibliothèque française*, 1749, t. VII, p. 238. A la suite des *Règles de la poésie françoise* publiées par Vincent Chalons, oratorien lyonnais, précepteur du fils du président de Harlay (Paris, Jombert, 1726, in-12), on trouve imprimées les poésies latines de Billet de Fanière. La Bibliothèque nationale possède la *Réponse de Monsieur Billet..., seigneur de Fanière, aux deux lettres que M. Denyse* (Jean Denyse, professeur de philosophie au collège Montaigu) *lui a écrites sur le nivellement et les longitudes*, jointe à une *Troisième lettre écrite à M. Billet... sur le nivellement et les longitudes*, par J. Denyse (Paris, veuve Le Febvre, 1718, in-12). Billet de Fanière a rassemblé une foule de notes sur la biographie et la bibliographie de certains auteurs, mais avec peu d'ordre et peu d'esprit critique. On en trouve la plus grande partie dans les manuscrits provenant de l'abbé Drouyn qui se trouvent soit à l'Arsenal, soit à la Nationale. Il avait songé à publier un certain nombre d'œuvres inédites de Masson entre autres l'*Historia Hispaniae* dont il possédait le manuscrit intégral aujourd'hui disparu, et sans doute aussi, la note ci-dessus le laisserait croire, le *Supplément au De Episcopis Urbis*. Il ne réalisa d'ailleurs aucune de ces publications projetées.

(3) Masson ne l'aurait pas intitulé ainsi, car au f. 34 verso du *Ms. latin 5148* il proteste qu'envers et contre tous il continuera à désigner les papes sous le nom d'*episcopi urbis*, et, ce faisant, dit-il « nullius reprehensionem timeo quia nulli hominum puto me injuriam facere ».

Digitized by Google

peut que cette omission soit volontaire, et que Masson se soit interdit d'aborder des questions trop brûlantes de politique contemporaine avec l'intention de faire une œuvre plus strictement historique, en s'arrêtant à une époque suffisamment éloignée, comme il avait fait dans les *Annales* et dans l'*Historia Hispaniæ*.

L'examen du manuscrit nous révèle que Masson y a travaillé presque aussitôt après la publication du *De Episcopis Urbis* (1), et qu'il a continué à s'en occuper jusqu'à ses derniers jours, ajoutant et modifiant au fur et à mesure que des documents lui tombaient sous la main (2). Mais on peut affirmer que la plus grande partie du manuscrit a été composée entre 1588 et 1600, plus particulièrement vers 1590, puisqu'en septembre 1591 Masson pouvait l'annoncer à Baronius, en exagérant sans doute, comme prêt à paraître dès que

---

(1) Au f. 24 verso, il est fait allusion à la *Chronique* de Prosper Tyro (*nuper* edito). Il s'agit de l'édition de cette Chronique publiée pour la première fois par Pierre Pithou en 1588. — Au f. 28 recto, Masson se félicite d'avoir eu la bonne fortune de mettre en lumière, lui *seul*, la *Collatio Carthaginis* publiée en 1588: « Mihi a Deo immortali concessum est *soli* ut acta ipsa disputationis scripta a Marcello Memoriali quae tam diu latuerant in lucem miserim ». Le passage est donc écrit peu après 1588, et en tout cas avant 1596, où devait paraître une édition du même ouvrage par Pithou, chez Commelin.

(2) Au f. 22 verso, il signale la lettre synodale du concile de Sardique récemment publiée: « Adjicio extare epistolam Synodi Sardicensis ad Liberium missam in eo libello qui Hilarii nomine Pictavorum Episcopi Tricassibus *nuper* editus est ». Or, cette lettre parut en 1598 dans les *Hilarii fragmenta ex opere historico nunquam antea edita ex bibliotheca Petri Pithœi* publiés, in-8°, par Nicolas Le Fèvre, chez Robert Nivelle et chez Ambroise Drouar. Au f. 44 verso, il signale une édition récente des œuvres de Fortunat de Poitiers « cujus opera *nuper* excusa sunt ». Il s'agit sans doute de l'édition de Cologne, pet. in-16, de l'année 1600, plutôt que des éditions de Cologne et de Mayence données en 1603 par le jésuite Christophe Brower, car le même folio porte au recto un passage barré d'une croix de Saint-André, d'une encre différente, par un censeur qui, selon nous, est Baronius, étant donné le sens du passage; ce folio est donc vraisemblablement antérieur à la fin de l'année 1601, où Masson sollicita la censure officieuse de Baronius. Au f. 52, il est question d'une traduction grecque de la *Missa Gregorii Papae* par Georges Codin, compilateur grec du XVe siècle. Or elle parut en 1595 chez F. Morel. Au f. 57 recto, Masson déclare déjà avoir en sa possession le manuscrit des œuvres d'Agobard, que nous savons qu'il trouva à Lyon dans un des séjours qu'il y fit. Ce passage où Masson, contrairement à son habitude d'annoncer les publications qu'il prépare, ne dit rien d'une publication projetée de ce manuscrit, doit donc être fort antérieur à cette publication effectuée en 1605. Il est postérieur de peu sans doute à 1596-1597 où Masson fit un assez long séjour à Lyon pendant lequel nous croyons qu'il trouva le manuscrit, et certainement antérieur à la

Digitized by Google

les circonstances le permettraient (1), et puisqu'un censeur, que nous n'avons aucune raison de croire différent de celui du *De Episcopis Urbis*, tellement les censures du *Supplément* ressemblent à celles de l'ouvrage précédent, a parsemé de ses critiques le texte de Masson. Que ce censeur soit Baronius, tout concourt à le prouver (2). Quelques parties pourtant de ce supplément sont postérieures à février 1602 et n'ont pas été soumises, cela est visible, aux observations d'un censeur (3).

Tel qu'il est, avec ses lacunes que Masson n'eut pas le temps de combler, le *Supplément* n'en constitue pas moins une œuvre historique intéressante au même titre que le *De Episcopis Urbis*. Il nous

---

fin de l'année 1601, car le passage est un de ceux qui ont subi les observations du censeur.

(1) Lettre de Masson à Baronius. De Lyon, 5 septembre 1591. Cf. P. Ronzy: *Relations de Baronius et de P. Masson*, p. 9.

(2) V. *Appendice, Notes additionnelles*, 19: *Le censeur et les censures du Supplément au De Episcopis Urbis.*

(3) Parmi ces parties, on peut signaler avec certitude les ff. 4-5 où se trouve une théorie de la primauté de Pierre qui n'a pas été censurée et dont maintes citations ou maints passages n'auraient pas manqué d'attirer l'attention du censeur; le f. 22, qui taxe de fausses les affirmations d'une lettre de Pierre Damien, contient des paroles élogieuses à l'adresse de Julien l'Apostat et réitère avec énergie une opinion dont les termes avaient été trouvés excessifs par Baronius sur le pseudo-Damase du *De Vitis Pontificum*; le f. 34 où Masson maintient à l'encontre du censeur du *D. E. U.* son expression *Episcopi Urbis*; le f. 48 où, en réponse à une censure adressée contre le *Supplément* à propos de l'accusation d'hérésie au pape Honorius, Masson apporte des textes et des preuves de son assertion; le f. 52 où, répondant à une critique de la *Censura in libros de Ep. Urbis*, il maintient et justifie le surnom de *Dialogus* donné à Grégoire II; les ff. 83, 88, 90, 91, où l'on trouve un éloge de l'empereur Henri IV « inimicissimus Pontificis... sed solidae vivaeque virtutis » (83 verso), un passage sur les Franciscains, une lettre de Frédéric II dont les termes sont assez cinglants pour la papauté (88 recto-verso) et des passages sur les *frati gaudenti* (90 verso-91 recto), toutes choses non censurées, donc n'ayant pas passé sous les yeux du censeur. La plupart de ces passages semblent avoir été écrits presque immédiatement après la censure de 1602. Dans ses toutes dernières années, Masson paraît avoir relu son manuscrit avec l'intention de modifier certains passages où il découvrait des erreurs, mais la mort l'a surpris sans qu'il pût les changer. C'est ainsi que le f. 24 recto contient, en marge d'un passage où il est question d'Optat de Milève, une annotation de la main de Masson destinée à lui servir de mémento et qui est ainsi conçue: *Cum haec scriberemus non satis legeramus Commentarios Balduini celebris Jurisconsulti in Optatum.* Le mémento est resté et Masson n'a pas eu le temps de modifier le passage qu'il se proposait de corriger.

Digitized by Google

permet de mieux connaître encore le caractère et l'esprit de Masson, et de le suivre de plus près dans l'évolution de ses idées.

Nous le voyons appliquer dans le *Supplément* la même méthode historique et critique que dans le *De Episcopis Urbis*. Masson prend bien soin de spécifier qu'il ne veut faire qu'œuvre d'historien et non pas œuvre d'apologiste, et qu'il n'a pas d'ailleurs la prétention de tout dire dans un sujet aussi vaste que le sien. Ainsi délimitée, sa besogne sera suffisamment ardue. « Que personne, écrit-il, n'espère trouver dans ce livre, pas plus que dans celui que j'ai publié, tout ce qu'ont pu décréter les pontifes, car c'est l'affaire des théologiens. Pour moi, je suis un historien, et la tâche d'historien peut paraître assez difficile et assez compliquée pour que beaucoup s'en détournent à la seule pensée des tâtonnements qu'ils rencontreront en route » (1). Son but est la vérité dans la narration simple et nue des événements, car le rôle de l'historien n'est pas de juger, mais d'exposer les faits tels qu'ils sont arrivés, laissant au lecteur le soin de se prononcer (2). Ce but n'est pas toujours atteint, car l'histoire est pleine d'incertitudes dont on soulève difficilement le voile. Dans ce cas Masson n'essaiera pas de donner le change, même si des solutions commodes sont offertes par des écrivains faciles à contenter comme ceux qui croient à la réalité de la donation de Constantin. « On ne peut prouver, dit-il, les choses incertaines, et pour moi je ne désire écrire que ce qui est véritable et certain, car si je méprisais la vérité, on pourrait m'adresser le reproche d'écrire du mensonge et non de l'histoire » (3). En réalité, lorsque Masson se laisse emporter par ce mouvement d'éloquence, il vient à peu près de démontrer l'inexistence de la donation de Constantin, dont la fausseté n'est pas du tout pour lui une incertitude, mais il lui faut parler avec prudence. Il n'en garde pas moins la réserve qu'il s'im-

(1) *S. D. E. U., Ms. lat. 5148*. f. 9 verso: « Nemo quae quisquis Pontifex decreverit, neque in historia eorum a me perscripta atque edita neque in hoc libro esse putet, nam istaec tradere Theologorum est, et nos historici sumus ac fortasse id negotium tàm difficile tamque potest obscurum videri, ut multos ad eis scribendis solae dubitationes merito deterruerint ».

(2) *Ibid.*, f. 48 recto: « Quod jure an injuria sit factum (il s'agit de la condamnation pour hérésie portée contre le pape Honorius) historici non est judicare, simplici narratione rerum praeteritarum ac nuda contenti ».

(3) *Ibid.*, f. 20 recto: « Verùm probari incerta nequeunt, aliud scribere non cupiens quàm quod verum certumque est, contempta enim veritate rerum, mendacium non historiam scribere videremur ». (Passage écrit à propos de la donation de Constantin.)

Digitized by Google

pose dans les obscurités de l'histoire et se déclare, par exemple, incapable, au milieu des assertions contradictoires des personnages les plus vénérables, de savoir qui, d'Anaclet ou de Clément, a précédé l'autre sur la chaire de saint Pierre, bien qu'on ne puisse mettre en doute qu'ils y aient siégé tous les deux (1). Rencontre-t-il sur son chemin deux témoignages opposés d'écrivains à peu près contemporains l'un de l'autre et également dignes de créance, comme Isidore de Séville et Marcellinus Comes, il les expose simplement sans chercher à concilier les contraires (2). Il admet toutefois que l'on se contente d'une probabilité à défaut de certitude absolue, et que, dans l'histoire ecclésiastique, on s'appuie, faute de documents précis, sur une tradition générale bien établie de l'Eglise, à condition pourtant qu'elle soit corroborée par de bons auteurs. C'est ainsi qu'il croit que Clet est différent d'Anaclet parce que cette opinion est à la fois celle de toute la tradition chrétienne et celle de deux écrivains de poids, saint Jérôme et Epiphane (3). Masson attache toujours une grande importance aux témoignages plus voisins des personnages et des événements. Il réfute des assertions de Pierre Damien sur le pape Libère par des témoignages plus anciens et plus autorisés (4). Il n'hésite pas à revenir sur des questions qu'il a déjà traitées dans le *De Episcopis Urbis*, pour y apporter soit des documents nouveaux, soit des preuves nouvelles. Il conteste derechef l'attribution au pape Damase des *Vies des Papes* qui couraient sous son nom, et insère dans son œuvre la soi-disant lettre de saint Jérôme à ce pape l'exhortant à écrire ces vies et la soi-disant réponse de Damase, pour montrer toute « l'ineptie » et la « puérilité » de ces documents (5). Il s'étend longuement encore sur la légende de la papesse

---

(1) *Ibid.*, f. 6 verso.

(2) *Ibid.*, f. 26 recto: « Quid verò facias cùm apertè dissentientes historicos legeris nec conciliandi remedio uti possis ? Lectorum judicio dubia committere satius est, quam audenter alienas controversias litesque dirimere conari ».

(3) *Ibid.*, f. 9 recto.

(4) *Ibid.*, f. 22 recto.

(5) *Ibid.*, ff. 22 verso-23 recto: « Ab hoc Damaso scriptum esse Libellum de Vitis Pontificum iterum nego et epistolam quae ejus esse dicitur quaeque Hieronymi incitantis ad scribendum ut pueriles et ineptas rejicio. (Suivent les textes des deux lettres.) Hisce autem duabus epistolis quid ineptius aut fingi aut legi potest ? Quae tamen Damasi Libello de Vita Pontificum praefiguntur ». Ces deux lettres apocryphes sont dans Migne: *Patr. lat.*, t. XIII, col. 441-442 et 455-456, note *f*. Le *Catalogus pontificum* attribué jadis à Damase se trouve dans le même volume, col. 447-454.

Digitized by Google

Jeanne, reproduit ce qu'en avait dit Boccace, qui croyait à cette fable, dans le *De claris mulieribus* et dans le *De casibus virorum illustrium*, rappelle qu'il en a donné déjà dans le *De Episcopis Urbis* une réfutation définitive qu'à son avis le traité de Florimond de Raemond, paru depuis sur le même sujet, ne fera pas oublier, et ajoute qu'il ne veut accroître cette réfutation que d'un seul argument : c'est que Calvin lui-même, pour ne pas être accusé d'ignorer l'histoire, n'a jamais parlé de la papesse Jeanne dans ses attaques contre la papauté (1). Il avait dit, dans le *De Episcopis Urbis*, que contrairement aux assertions de Flavio Biondo et de Pie II, il était invraisemblable que Grégoire XI ait jamais été l'élève de Baldo. Ayant lu depuis la même erreur dans Platina, il la réfute par un argument nouveau fort ingénieux. « S'il avait été élève de Baldo, dit-il, il n'aurait pas, je pense, ignoré l'italien. Or Raymond de Capoue, dans la *Vie de Catherine de Sienne*, dit que Catherine, quand elle parlait à Grégoire, se servait d'un interprète, car le pape savait le latin, mais ignorait l'italien » (2).

Le *Supplément au De Episcopis Urbis* nous montre encore l'esprit critique de Masson s'exerçant dans la discussion de nouveaux problèmes historiques qu'il n'avait point abordés dans le *De Episcopis Urbis*. Parmi les plus intéressantes de ces discussions, mentionnons celle des prétendus rapports de Sénèque et de saint Paul que Masson, malgré l'autorité de saint Jérôme, trouve invraisemblables (3), celle de la lèpre de Constantin et celle de la fameuse donation faite à l'Eglise par cet empereur. Sur la lèpre de Constantin, Masson mêle de l'ironie à sa discussion : « On trouve, dit-il, dans une Constitution de Clément VI, quelques allusions à la lèpre dont Constantin aurait été guéri par Sylvestre et à une image du Christ qui aurait été peinte dans l'église de Latran. Ce qui en est rapporté est basé sur des on-dit plus que sur la vérité. En effet, aucun historien digne de foi, pas même Julien l'Apostat, dans son livre sur les Césars où il a exposé les maladies de chacun d'eux, n'a fait la moindre mention de la lèpre chez Constantin, et je pense avec plus de vraisemblance que les crimes de Constantin furent la lèpre dont Sylvestre opéra la cure » (4). Sur la donation de Constantin, Masson a une belle page

(1) *Ibid.*, ff. 59 recto-62 recto.
(2) *Ibid.*, f. 99 recto.
(3) *Ibid.*, f. 4 recto.
(4) *Ibid.*, f. 96 recto. V. *Appendice, Notes additionnelles*, 19, à la lettre *k*.

Digitized by Google

de critique historique où se mêle un peu de passion, il est vrai, mais qui ne présente pas moins une argumentation serrée :

« C'est de Constantin que l'Eglise reçut des richesses, et c'est grâce à lui qu'elle devint puissante. A ce propos il y a un beau passage, que l'on n'a pas assez remarqué de saint Jérôme, dans la vie de Malchus, qu'il écrivit dans sa vieillesse. « Après que l'Eglise, « dit-il, eût vu l'avènement des princes chrétiens, sa puissance et « ses richesses s'accrurent, mais sa vertu diminua ». C'est une chose sûre qu'une grande part des richesses et de la puissance de l'Eglise sont dues à Constantin, et il est d'ailleurs d'importance secondaire de savoir que ce soit Constantin ou un autre qui les lui ait données, pourvu que la donation soit établie. Mais que Constantin le Grand ait donné Rome au Pontife Romain, cela est à discuter, attendu surtout que Rome est ce qu'il y a de plus grand, comme le dit avec raison Manilius au livre IV des *Astronomica*. Pour mon compte, je suis d'avis qu'il faut en croire Aurelius Victor et les anciens historiens. Le monde romain, d'après lui, fut partagé en trois entre les fils de Constantin : Constance, Constantin et Constant, et chacun d'eux eut une partie à gouverner. Constantin le jeune eut toutes les régions d'au delà des Alpes, Constance l'Asie et l'Orient depuis la Propontide, Constant l'Illyrie, l'Italie, l'Afrique, la Dalmatie, la Thrace, la Macédoine et l'Achaïe. Qui dit Italie dit Rome capitale de l'Italie et... l'abrégé du monde. Si je dis cela, ce n'est point parce que je supporte mal de voir Rome donnée aux Pontifes par Constantin, ou parce que je suis jaloux de ces Pontifes. Loin de moi toute impiété. Mais on ne peut prouver ce qui est incertain, et je ne désire écrire que ce qui est certain et véritable. En méprisant la vérité, je paraîtrais écrire du mensonge et non de l'histoire » (1). Et Masson continue

(1) *Ibid.*, ff. 19 recto-20 recto: « A Constantino primum ecclesia divitiis donata est potensque facta, deinde caeteri qui sequuti sunt Imperatores et divitias illas et potentiam auxere. Qua de re nobilis sanè necdum satis animadversus apud Hieronymum locus est in vita Malchi quam senex scripsit. Ejus verba sunt: Ecclesia postquam ad Principes christianos venit potentia quidem et divitiis major sed virtutibus minor facta est... Hoc verum est magnam partem divitiarum et potentiae Ecclesiae Constantino deberi, quamquam parum refert a quo datae fuerint sive a Constantino, sive ab alio quocunque, modo datum constet. Caeterum an Constantinus magnus Romam Pontifici Romano dederit quaestio est, et meritò cum ea rerum maxima rectè dicatur a Marco Manilio libro quarto Astronomicon. Ego Sexto Aurelio Victori et veteribus historicis assentiendum puto. Ad tres, inquit, orbis Romani dominatio redacta est, Constantium, Constantinum et Constantem filios Constantini, et singuli

Digitized by Google

en disant que s'il y a peut-être un passage de Julien l'Apostat sur la générosité pleine de profusion de Constantin qu'on pourrait invoquer en faveur de cette donation, on n'en peut tenir compte, l'auteur étant suspect comme hostile au christianisme. Mais il y a plus : le cardinal Deusdedit, le canoniste qui a écrit sur le patrimoine de saint Pierre, garde un silence complet sur cette donation et ne commence que par la donation de Pépin (1). Il ne fait donc pas de doute pour Masson que la donation de Constantin n'existe pas au sens où on l'entend, de la cession de Rome par l'empereur à la papauté.

Les affirmations, qui ne sont établies sur aucun document précis, *nullo autore* comme il dit, ne trouvent pas grâce devant lui, même quand il s'agit d'événements d'une époque plus rapprochée, à moins, ce qui est rare, que ces affirmations ne paraissent vraisemblables par ce que l'on sait d'autre part (2).

Les sources utilisées par Masson dans le *Supplément* sont des plus variées. Le nombre des auteurs qu'il cite ou allègue atteint un total de cent soixante-six, dont cent quatorze n'appartiennent pas à l'Italie ou appartiennent à une Italie qui n'était point encore sortie de l'ancien monde romain (3). Quant à l'Italie chrétienne et moderne, entre la fin du IVe siècle et la fin du XVIe siècle, elle est représentée

---

has partes regendas habuerunt, Constantinus junior cuncta trans Alpes, Constantius a freto Propontidis Asiam atque Orientem, Constans Illyricum, Italiamque et Africam, Dalmatiam, Thraciam, Macedoniamque et Achaiam. Qui Italiam dicit Romam dicit praecipuam urbem Italiae atque... orbis epitomen. Neque hoc dico quod aegre feram donatam a Constantino Urbem Romam, aut quod Pontificibus invideam, absit enim et procul a me omnis impietas, verum probari incerta nequeunt. Aliud scribere non cupimus quàm quod verum certumque est: contempta enim veritate rerum, mendacium non historiam scribere videremur ».

(1) *Ibid.*, f. 20 recto.

(2) Ainsi, à propos de Pétrarque, Masson (f. 97 recto-verso) discute deux affirmations faites *nullo autore* par le biographe du poète Girolamo Squarciafico. La première, concernant le conseil qu'aurait donné Benoît XII à Pétrarque d'épouser Laure et les raisons données par celui-ci pour n'en rien faire, ne lui paraît pas invraisemblable (Verum quidem est fortasse). La seconde, concernant la sœur de Pétrarque que Gérard, frère du poète, aurait prostituée à Benoît XII, lui paraît une calomnie (abhorrere a vero), car Pétrarque n'a jamais fait la moindre allusion à une sœur qu'il aurait eue, et les lettres qu'il adresse à son frère Gérard le Chartreux nous montrent ce dernier sous les traits d'un bon religieux et d'un honnête homme.

(3) V. *Appendice, Notes additionnelles*, 20: *Sources non italiennes du Supplément au De Episcopis Urbis.*

Digitized by Google

dans le *Supplément* par cinquante-deux auteurs qui mériteront plus loin une mention spéciale.

Comme dans ses œuvres antérieures, Masson a mis à profit dans le *Supplément* un certain nombre de manuscrits dont quelques-uns lui avaient déjà servi pour le *De Episcopis Urbis*, tels le *Catalogue des livres de Photius*, l'*Histoire de la Croisade* de Foucher de Chartres, ou pour les *Annales*, comme la lettre du cardinal Alamanni à l'Université d'Angers (1). Il en a utilisé de nouveaux comme les lettres d'Abbon de Fleury, qu'il déclare vouloir bientôt éditer, l'*Historia ecclesiastica* d'Anastase le Bibliothécaire, les œuvres d'Agobard, les lettres de Thomas de Capoue, un recueil des lettres de Clément VI, une lettre d'Urbain VI provenant des archives de l'église de Clermont, l'histoire de la première croisade par Guibert de Nogent (2). Bien d'autres auteurs cités par Masson, ou auxquels il faisait des emprunts, étaient inédits et ne devaient être publiés que plus tard. Mais ces exemples suffisent à démontrer le sérieux qu'il apportait toujours à ses recherches et son souci de documentation. Le même souci se manifeste dans l'emploi des sources imprimées où l'on peut remarquer que Masson est au courant des plus récentes publications, qu'il lit et scrute attentivement. Le simple titre de la traduction grecque du traité de la Messe de Grégoire II par le compilateur byzantin du XVe siècle, George Codin, que Morel venait d'éditer en 1595, ne lui fournit-il pas un argument pour répondre à Baronius qu'il n'a pas inventé le surnom de *Dialogus* donné à ce

---

(1) *S. D. E. U.*, *Ms. lat. 5148*, ff. 11 verso (Photius), 80 verso (Foucher de Chartres), 102 recto-verso (Alamanni).

(2) *Ibid.*, ff. 67 recto (Abbon), 57 recto (Anastase Bibliothécaire et Agobard), 91 recto (Thomas de Capoue), 96 verso (Clément VI), 100 recto (Urbain VI), 80 recto (Guibert de Nogent). A part le ms. de Guibert de Nogent que Masson appelle Guibert de Soissons (il déclare l'avoir lu) et le recueil des Lettres de Clément VI (qu'il dit avoir eu en prêt), tous ces manuscrits étaient de la propriété de Masson. Le ms. des Lettres d'Abbon de Fleury possédé par Masson n'était pas celui de Pierre Daniel dont il s'était servi pour les *Annales*, mais un manuscrit plus complet que Masson gardait soigneusement sous clef et communiquait difficilement, si nous en croyons Jean du Bois qui s'en plaignait amèrement en 1605 dans sa *Bibliotheca floriacensis*. Le ms. d'Agobard avait été découvert à Lyon par Masson. Le ms. de la Lettre d'Urbain VI, si nous en croyons une note en marge du f. 100 recto, avait été donné à Masson par Savaron. Dans le recueil ms. des Lettres de Thomas de Capoue se trouvait une lettre de Clément IV au roi de France que Masson a utilisée et dont il a fait présent ensuite aux de Thou. Une note en marge (f. 91 recto), ajoutée postérieurement par Masson, est ainsi conçue: « Ie la donnay à MMrs de Thou ».

Digitized by Google

pape? (1). Et ne signale-t-il pas une erreur de nom échappée à la plume de son ami Pithou dans son édition, en 1588, de la Chronique de Flodoard? (2).

L'Italie occupe une place aussi importante dans le *Supplément* que dans le *De Episcopis Urbis*. Masson s'est intéressé à l'histoire de ses villes, de Parme, de Plaisance, deux « très nobles cités » (3), de Venise dont il a loué l'antiquité en décrivant, d'après une inscription de l'église San Giacomo in Rialto, une des plus anciennes manifestations de sa vie religieuse (4). Il a célébré les gloires italiennes, celle de saint Ambroise par exemple, proclamant que les Italiens plus que quiconque ont le droit de parler de ce grand homme qui fut en son temps l'honneur de leur nation comme à la même époque Hilaire le fut de la nôtre (5). Il est une page du *Supplément* qui prouve que Masson s'est intéressé au caractère et à la psychologie du peuple italien. C'est lorsqu'il reproduit l'opinion de Frédéric II sur les différences entre les deux peuples italien et allemand, d'après une lettre de Pétrarque à Boccace. Il fait observer que c'est là un des plus remarquables traits que Pétrarque nous ait transmis de Frédéric II. « Ces deux nations, disait Frédéric, les premières de la terre, diffèrent profondément. Les récompenses conviennent à l'une et à l'autre, mais non pas les châtiments. L'appât des récompenses excite l'émulation de toutes deux, mais les Italiens deviennent meilleurs quand on use envers eux d'indulgence, et ils s'amendent volontiers quand le prince use à leur égard de clémence; les Allemands, au contraire, s'enorgueillissent de l'impunité, ils imputent à la crainte qu'ils inspirent le pardon qu'on leur accorde, et plus on leur pardonne, plus ils prennent d'audace. Ainsi est-ce souvent une sûreté de pardonner aux Italiens, et plus qu'une sûreté, c'est un bénéfice. Mais différer d'appliquer aux Allemands le châtiment mérité est gros de danger. Pour le reste, il faut traiter les Italiens avec honneur et les Allemands avec familiarité, car les premiers aiment les honneurs et les seconds sont sensibles et sentimentaux, et ce sont là les moyens de maintenir les uns et les autres dans la fidélité. Il faut s'abstenir de la familiarité avec les Italiens,

(1) *Ibid.*, f. 52 recto.
(2) *Ibid.*, f. 66 recto.
(3) *Ibid.*, f. 107 verso.
(4) *Ibid.*, f. 41 verso.
(5) *Ibid.*, f. 23 verso: « De Ambrosio Italorum est scribere summum enim illius gentis decus est ut Hilarius Galliae ».

Digitized by Google

car ils sont indiscrets, habiles, trop habiles même à pénétrer les défauts des autres, jugent souverainement de tout, que leur opinion soit fondée sur la vérité ou sur des apparences, et se moquent de tout ce qui est fait autrement qu'à leur avis. Ils ont, en effet, tant de confiance en eux-mêmes que chacun d'eux se juge apte à critiquer tout le monde. Il est bon au contraire de favoriser la tendance des Allemands à vivre familièrement avec vous, car ils s'abstiennent de juger leurs amis (nous lisons *judicantium* et non *judicandum*), ils ne demandent dans l'amitié qu'à être aimés et croient que la familiarité est la plus grande preuve d'amitié » (1). Depuis longtemps Masson avait noté ce passage qu'il avait indiqué, sans l'insérer, au lecteur des *Annales*, car il aurait été déplacé dans une histoire de France. Il n'a pas manqué d'intercaler dans une histoire de l'Italie et de la papauté ce *judicium elegans de Germanis et Italis*, comme il l'appelle (2). Avouons que si quelques retouches sembleraient aujourd'hui nécessaires à ce portrait, il ne manque pas au fond d'observations fines et ingénieuses.

Ce sont surtout des témoignages d'écrivains que Masson est allé chercher en Italie. Les auteurs d'Italie invoqués par lui à partir de la fin du IVe siècle sont, nous l'avons vu, au nombre de cinquante-deux. C'est un chiffre énorme si on le compare au total des auteurs allégués par lui. Nous constatons en effet, en faisant abstraction des auteurs latins ou grecs des premiers siècles, qu'on ne peut raisonnablement classer dans aucune nationalité, et qui sont une cinquantaine également, que le nombre des auteurs d'Italie utilisés dans le *Supplément* est égal à peu près à celui des auteurs de toutes les autres nations réunies. Du IVe siècle au VIIIe, ce sont surtout des auteurs ecclésiastiques auxquels il fait des emprunts : saint Ambroise, saint Pierre Chrysologue de Ravenne, Maxime de Turin, Gaudence de Brescia, Cassiodore, Ennodius de Pavie, Grégoire Ier, Fortunat et le pape Vitalien. Il faut y ajouter un laïque, Boèce. Du VIIIe siècle au XIIIe, nous trouvons cités Paul Diacre, Anastase le Bibliothécaire, Claude, évêque de Turin, le cardinal canoniste Deusdedit, Pierre Damien, Guillaume de Pouille, Jean Diacre et Léon d'Ostie. Pour le XIIIe siècle et le XIVe, le choix est plus varié : saint Thomas d'Aquin, Pierre de la Vigne, le cardinal Thomas de Capoue, Boniface VIII, le théoricien du pouvoir pontifical Agostino Trionfo

(1) *Ibid.*, f. 90 recto-verso. Cf. *Seniles*, l. II, ep. I, in *HP.*, t. II, pp. 750-751.
(2) Cf. *A. F.*, p. 336.

Digitized by Google

d'Ancône, Dante, Pétrarque, Boccace, Baldo, Oldrado da Ponte, Giovanni Villani, Raymond de Capoue, auteur de la *Légende Majeure de Catherine de Sienne*, et Urbain VI y sont tour à tour allégués. Le XVe siècle nous présente les noms du cardinal Adimari Alamanni, du poète de Novare Pietro Apollonio Collazio ou Collatino, auteur d'un poème latin en quatre livres sur la destruction de Jérusalem par Titus, du biographe des papes Platina, du biographe de saint Thomas d'Aquin, le patrice vénitien Antonio Pizamano, du biographe de Pétrarque qui fut aussi un de ses premiers commentateurs, Girolamo Squarciafico, de Leonardo Bruni, cité ici non plus pour ses Lettres, mais pour l'*Historia sui temporis*, de Marsile Ficin, de Pie II (ou de Gobelin, ce qui revient au même), du cardinal Giacomo Ammanati-Piccolomini (1), de Politien, cité comme épistolier et non comme poète, et de Francesco Patrizî de Sienne, évêque de Gaëte, auteur du traité *De Institutione Reipublicæ* dédié à Sixte IV. Ajoutons à cette liste un de ces poètes auteurs de *mordaces versus* dont Masson ne nous dit pas le nom, mais dont il cite une épigramme sur la mort de Sixte IV. Enfin, parmi les auteurs du XVIe siècle, nous trouvons cités : Bernardino Daniello de Lucques pour son commentaire sur la *Divine Comédie*, Bembo comme épistolier de Léon X, Sadolet, l'Arétin Tommaso Porcacchi, le Vénitien Andrea Navagero, les historiens Guichardin et Paul Jove et le polygraphe Gabriele Simeoni.

Cette longue énumération dénote chez Masson la persistance du commerce assidu que son esprit entretint toujours avec l'Italie dans les domaines les plus divers. Sans entrer dans des explications trop détaillées, il est assez significatif que l'auteur le plus fréquemment cité et invoqué de tous ceux qui se trouvent mentionnés dans le *Supplément* soit Pétrarque, allégué une quarantaine de fois et suivi de très loin par saint Jérôme (19 citations) et saint Augustin (18 citations), et que le premier rang après ceux-là soit celui de Dante et de Boccace (2). Dante, Pétrarque, Boccace, ce sont ses trois auteurs

(1) *S. D. E. U.*, *Ms. lat. 5148*, f. 105 recto. Masson, qui l'avait déjà cité dans le *D. E. U.*, fait ici un lapsus et écrit *Joannes* au lieu de *Jacobus* Papiensis, et utilise son *Epistola* à Francesco Tolomei de Sienne sur la mort de Pie II.

(2) Les citations de Pétrarque sont empruntées aux *Lettres* (*Familiares*, *Seniles*, *Liber Variarum*, *Sine titulo*, *Epistola ad Clementem*), aux *Res memorandae*, au *De Vita Solitaria*, au *De remediis utriusque fortunae*, au *De sui ipsius et multorum ignorantia*. Une seule allusion y est faite à une œuvre

Digitized by Google

préférés, entre lesquels il fait pourtant une différence. Le plus grand à ses yeux d'humaniste est Pétrarque. Il ne discute pas son témoignage en matière historique : à peine lui fait-il une fois le léger reproche d'avoir suivi l'erreur commune en appelant Jean XXII un pape qu'en réalité on devrait appeler Jean XXI (1), mais d'une façon constante il attache le plus grand poids à son autorité (2). Il fait aussi le plus grand cas de Dante au point de vue historique, et c'est dans le *Supplément* qu'il en a donné cette définition curieuse qui, sous sa plume, est un éloge : « Dantes historicus magis quam poeta » (3). « Poète sérieux » et « historien » sont pour lui tout un, nous l'avons vu. Mais il n'hésite pas à discuter parfois le témoignage de Dante. Il lui reproche d'avoir « maladroitement », *inepte*, dans le chant XI de l'*Enfer*, affirmé qu'Anastase II « retira l'*Empereur* de la voie droite (4). Il doute fort, contrairement à ce qui se lit dans le chant VI du *Paradis*, que le pape Agapet ait arraché Justinien à l'hérésie (5). Comme dans le *De Episcopis Urbis*, il n'admet pas le

---

vulgaire. C'est l'allusion au sonnet *Fontana di dolore albergo d'ira* dont Masson résume l'invective finale contre Constantin (Cf. f. 20 recto). Les citations ou allégations de Dante sont toutes tirées de la *Divine Comédie*. Celles de Boccace sont tirées du *De claris mulieribus* et du *De casibus virorum illustrium*. — Dante et Boccace sont cités chacun onze fois.

(1) *S. D. E. U., Ms. lat. 5148*, f. 95 recto: « Quem communem errorem secutus XXII appellat ne soli indocti errasse videantur ».

(2) *Ibid.*, f. 93 verso. Masson écrit à propos des éloges que Pétrarque a décernés à Stefano Colonna: « Stephani laudes quem Petrarca senem vidit nunquam interituraе sunt ».

(3) *Ibid.*, f. 91 recto.

(4) *Ibid.*, f. 34 verso: « Anastasio a quo Dantes poeta canto undecimo Inferni refert *Caesarem* a recta via deductum ». Notons le *Caesarem* au lieu de *Photinum*. Ce n'est probablement pas un lapsus, mais une explication. Masson, qui connaissait le texte de Dante et l'avait traduit exactement dans le *D. E. U.* (f. 81 verso), a considéré sans doute ici que le fait rapporté par Gratien de la réception de Photin, disciple de l'hérétique Acacius, par le pape Anastase II, aurait confirmé, selon Dante, dans l'hérésie d'Acacius l'empereur Anastase Ier qui en était imbu. C'est une explication du texte, non une traduction littérale. Masson dans le *D. E. U.* avait fait quelques réserves sur le châtiment que Dante applique au pape Anastase et il semble bien, à son texte, qu'il avait déjà conçu quelques doutes sur la véracité du récit de Gratien adopté par Dante. Dans le *Supplément* il n'a plus aucun doute, et sait pertinemment que ce récit est une erreur.

(5) *Ibid.*, f. 40 verso: « De Agapeto legi apud Dantem poetam in cantu sexto Paradisi Justinianum Caesarem ab Arriana lue ab eo servatum, quod dubito an verum sit, pacis quidem et concordiae causa obtinendae a Caesare missum a Theodahado Gothorum rege Arrianae sectae amico Aurelius Cassio-

Digitized by Google

jugement de Dante sur Célestin V et lui préfère celui de Pétrarque (1). Boccace, malgré la haute estime où le tient Masson, qui loue en lui un homme docte, subtil et avisé, n'est pas exempt de tout reproche, et Masson n'arrive pas à comprendre comment il a pu jusqu'à sa mort croire à la fable de la papesse Jeanne (2). Tous les trois d'ailleurs sont utilisés par Masson surtout parce qu'ils fournissent des armes à son gallicanisme. Pétrarque lui permet de s'élever contre les richesses de la papauté qui ont diminué la vertu de l'Eglise et il le défend contre les attaques de ceux qui lui reprochaient le sonnet violent *Fontana di dolore, albergo d'ira* contre celle qui fut « jadis Rome et maintenant est Babylone » (3). Il lui fournit des passages contre Boniface VIII, contre Clément V et Clément VI, et contre Jean XXII (4). Il en est de même pour Dante dont il signale, dans cet esprit, des passages sur les *frati gaudenti*, fortifiés du commentaire de Bernardino Daniello, les allusions à Clément IV et à Manfred (5). Masson, s'il avait pu mettre la dernière

---

dorus testis est ». Dans ce passage le censeur a remplacé avec raison *arriana* par *eutychiana*.

(1) *Ibid.*, f. 93 recto: « Caelestinum quem Dantes nihil facit quasi (lacune destinée sans doute à une citation du chant III de l'*Enfer*) Petrarcha laudat et merito ».

(2) *Ibid.*, f. 59 recto: « Ex doctis hominibus miror Boccacium acutum et prudentem virum in hoc errore mortuum ». Les textes sur la papesse Jeanne sont aux ff. 59-61. La discussion de la légende telle que la rapporte Boccace (f. 59 recto-verso) nous permet de conclure que Masson avait lu le *De claris mulieribus* dans l'édition de Berne, in-f°, de 1539, et le *De casibus virorum illustrium* dans la première édition de Paris, pet. in-f°, s. l. n. d., mais postérieure à 1507. Masson reproche en effet à Boccace d'avoir parlé de Léon V au lieu de Léon IV (« Haec Boccacius nullo autore atque ut in Leonis quinti numero errat, quartum enim caeteri scriptores dicunt », etc.). Or précisément toutes les éditions de Boccace parlent de Léon IV, à l'exception de l'édition de Berne du *De claris mulieribus*, et de la première édition parisienne du *De casibus* (Cf. Attilio Hortis: *Studi sulle opere latine del Boccaccio*, pp. 102-103, 756-763. 764-769).

(3) *S. D. E. U., Ms. lat. 5148*, f. 20 recto: « Ac non video cur quidam Petrarcham in vulgari poemate reprehendere debeant optantem *ne Constantinus huc redeat*, divitias iterum in Ecclesiam collaturus, quia si non contulisset, majorem virtutibus habituri illam eramus, quid enim aliud dicit quam quod Hieronymus ». Masson, au même endroit, ajoute un passage du livre II des *Seniles* contre les richesses de l'Eglise.

(4) *Ibid.*, ff. 93 recto-verso (Boniface VIII), 95 recto (Clément V, Clément VI et Jean XXII).

(5) *Ibid.*, ff. 90 verso (*Inferno*, c. XXIII), 91 recto (*Purg.*, c. III).

Digitized by Google

main à son *Supplément*, avait l'intention d'écraser sous le poids des invectives dantesques la mémoire de Boniface VIII, le pape le plus honni du gallicanisme. On n'a qu'à considérer les fragments incomplètement rédigés du folio 93 recto et verso pour s'en assurer. Le sens des vers 56-57 du chant XIX et des vers 97 et suivants du chant XXVII de l'*Enfer* est résumé, et il est certain que Masson avait l'intention d'insérer dans son ouvrage sinon toute l'invective de saint Pierre contre les pontifes romains qui se trouve au chant XXVII du *Paradis*, au moins ce qui, dans cette invective, concerne Boniface VIII (1). Et lorsque, à propos du sixième livre des *Décrétales*, compilé par ordre de ce pape, il fait remarquer que pendant longtemps il fut absolument interdit aux avocats en France d'accorder autorité à ces décrétales, il constate avec satisfaction, dans une note en marge qui fait évidemment allusion aux vers 133-135 du chant IX du *Paradis*, que Dante n'avait pas beaucoup plus d'égard pour elles que les parlementaires français (2). Si Boniface VIII n'est pas épargné dans le *Supplément*, son successeur y figure avec l'épithète de « pastor senza legge » que Dante lui avait décernée au chant XIX de l'*Enfer* (3). Boccace est aussi enrôlé dans ce trio de défenseurs malgré eux du gallicanisme et dans la cohorte des auteurs peu favorables à la papauté, bien qu'il le soit dans une moindre mesure (4).

C'est que le *Supplément* est d'un gallicanisme encore plus combattif que le *De Episcopis Urbis*. Il a été écrit, pour la plus grande

---

(1) *Ibid.*, f. 93 recto. Le passage est mutilé et avec des lacunes. On y lit: « Hunc (Boniface VIII) Dantes Inferni cantu decimo nono ait dolo malo ac fraude ad sedem apostolicam pervenisse (in quem Petrarcha), cantu vicesimo septimo fraude civium ad evertendam Praenestinam arcem Columnensium delegit (lacune d'une demi-ligne)... ejus ait (nouvelle lacune, sans doute Masson voulait traduire là le discours que Guido de Montefeltro met dans la bouche de Boniface VIII)... decessori suo non placuisse (c'est la traduction du vers 105 du chant XXVII de l'*Enfer* qui termine le discours de Boniface) et cantu paradisi vicesimo septimo... (Ici devait trouver place l'invective de saint Pierre.)

(2) *Ibid.*, f. 93 verso: « Sextum Decretalium edidit Bonifacius, verum in Gallia diu vetiti sunt advocati in disceptationibus forensibus sextum citare idque Exceptores aiunt in (lacune, sans doute *chartario* ou *actis*) Senatus Parisiensis se legisse ». En marge de ce passage Masson écrit: « Dantes non respexisse cantu Paradisi ».

(3) *Ibid.*, f. 95 recto.

(4) *Ibid.*, ff. 83 verso (à propos de l'empereur Henri IV), 90 verso (à propos de Constance, *De claris mulieribus*, cap. II), 91 recto (Charles d'Anjou), 94 (complicité des papes dans l'affaire des Templiers). Tous ces passages, sauf celui du f. 90, sont tirés du livre IX du *De casibus virorum illustrium*.

Digitized by Google

partie, au temps où, avec l'appui de Rome, sévissait en France la Sainte-Union. Il est à remarquer que Masson n'y attaque plus guère violemment la Réforme. Une seule fois Luther y est traité de « monstre » et de « peste de l'Allemagne » (1). Quant à Calvin, Masson se contente de signaler sa tendance à l'ironie et à l'injure dans ses écrits, et il lui décerne presque un brevet d'historien puisqu'il n'a point admis l'histoire de la papesse Jeanne (2). Nous trouvons Masson d'une plus grande tolérance : il n'est pas loin d'admirer les vertus naturelles de Julien l'Apostat (3), et il proclame l'empereur Henri IV un homme d'une vive et solide vertu, malgré qu'il se soit attaqué à un pape qui avait les sympathies de Masson, Grégoire VII (4). On dirait que son acrimonie, sous l'influence des circonstances, s'est tournée surtout contre la papauté. Nous avons vu comment, pour le *De Episcopis Urbis*, il se montra réfractaire aux observations de la censure pontificale, maintenant son livre tel qu'il l'avait écrit. Il agit de même à l'égard des censures faites aux parties de son *Supplément* écrites avant 1602 et poursuivit ensuite son œuvre dans le même esprit (5). Orthodoxe, d'une orthodoxie strictement gallicane, il a reconnu la primauté de Rome, mais avec les restrictions que devait codifier la *Déclaration des quatre articles* de 1682. Sur cette primauté, il s'est expliqué au début de son *Supplément*. Elle semble bien consister pour lui en une sorte de prééminence d'ancienneté et de dignité. Rome est *caput ecclesiarum* comme Pierre était le prince des apôtres, comme Platon est le prince des philosophes, et cela ne paraît guère aller plus loin (6). Aussi Masson

---

(1) *Ibid.*, f. 108 verso.

(2) *Ibid.*, f. 62 recto: Calvinus proclivis ad ironiam et probra numquam tantum dedecus sedi apostolicae exprobrare ausus est ne ut historiae imperitissimus argueretur ».

(3) *Ibid.*, f. 22 verso: « Caeterum, Julianus etsi odio in Christianos flagraret erat tamen magnis quoque virtutibus ornatum, si Libanii epistolis credendum est ». Une sorte d'éloge de Julien a été écrit par Masson dans les *Justinianei Caesares* publiés en 1588, et dont la composition est contemporaine de la rédaction de maintes parties du *Supplément*.

(4) *Ibid.*, f. 83 verso: « Erat quidem inimicissimus Pontificis Romani Henricus quartus sed solidae vivaeque virtutis ».

(5) Cf. *Appendice, Notes additionnelles*, 19: *Le censeur et les censures du Supplément au De Episcopis Urbis*. Cf. aussi précédemment, p. 410, note 3.

(6) *S. D. E. U.*, *Ms. lat.* 5148, ff. 4 verso-5 recto: « Non sine ratione et prudentia *propter dignitatem nomenque Apostolorum* Romanam Ecclesiam *caput esse omnium Ecclesiarum* ait Victor Uticensis (c'est Victor Vitensis) libro secundo Vandalicae persecutionis, quod Optatus (Optat de Milève) et plerique

Digitized by Google

s'obstine-t-il à appeler les papes évêques de Rome, du titre qui, selon lui, leur convient le mieux et qui est, d'après lui, consacré par la véritable tradition chrétienne. En dépit de Baronius, il n'en démord point, et s'écrie à ce propos : « Ac ne quis me ineptè cum sanctissimis viris et scriptoribus ecclesiasticis sic loqui putet, faciendo enim quod illi fecerunt et loquendo ut loquuti sunt nullius reprehensionem timeo quia nulli hominum puto me injuriam facere » (1). Il serait superflu de retracer ici les principaux traits du gallicanisme de Masson dans le *Supplément* après les avoir montrés dans le *De Episcopis Urbis*. Signalons seulement que le ton agressif dont la phrase que nous venons de citer nous offre un exemple y est fort fréquent et que, même en des points qui touchent le dogme, Masson, qui s'est toujours défendu d'être hérétique, a côtoyé, au moins dans ses expressions, l'hérésie. Ses idées sur le culte des

---

alii multo ante scripserant. De qua re Tertullianus: Foelix, inquit, ecclesia Romana cui totam doctrinam Apostoli cum sanguine suo perfuderunt, ubi Petrus passioni dominicae adaequatur, ubi Paulus exilio coronatur, ubi Apostolus Joannes posteaquam in oleum et aquam demersus nihil passus est in insulam relegatur. Haec Tertullianus de praescriptione adversus haereses. Accedit testimonium Irenaei vetustioris: Cum Petrus et Paulus Romae evangelizarent et cum fundarent ecclesiam, inquit. Hic adjicimus locum illum Hieronymi ex Epistola ad Pammachium: Paulus truncatur gladio, Petrus in cruce Domini exemplo suspenditur. Et Adversus Vigilantium: Male facit ergo Romanus Episcopus qui super mortuorum hominum Petri et Pauli, secundum nos ossa veneranda secundum te vilem pulvisculum offert Domino sacrificia et tumulos eorum Christi arbitratur altaria ? Optati quidem verba sunt Lib. 2. ad Parmenianum: Negare non potes scire te in urbe Roma primò Cathedram Episcopalem esse collocatam in qua sederit omnium Apostolorum caput Petrus unde et Cephas appellatus est. Sed ante eum Hieronymus in Dialogo contra haereses Pelagianorum: *Petrus*, inquit, *Princeps Apostolorum sicut Plato Philosophorum est*. Valentinianus quoque Caesar in novella de ordinatione Episcoporum Petrum verticem episcopalis coronae fuisse ait. Et Paulum quidem ex Actis Apostolorum a Luca Antiocheno etiam scriptis Romam appellationis causa deductum scimus nullaque dubitatio est eum illic quoque securi percussum fuisse, unde Prudentius περὶ στεφάνων, de Roma deque Apostolis sic ait: Hîc nempè jam regnant *duo Apostolorum Principes*, ille vocatur gentium, ille cathedram possidens. Quid vero scripserit Petrus epistola Libri secundi nonagesima nona ad Aphrodisium presbyterum Isidorus Pelusiota vir doctissimus tradit: Apostoli, inquit, ea quae coeperunt litteris complexi sunt velut Petrus Apostolici chori praesul in eo libro quo res gestas narrat apertè pronunciavit: Quae coepimus scripsimus. Haec ille Theodori Junioris temporibus memoriae mandavit. Atque utinam eius liber extaret permansissetque ad posteros ».

(1) *Ibid.*, f. 34 verso.

Digitized by Google

images à certains moments semblent avoir été peu en accord avec la doctrine traditionnelle du catholicisme (1), et l'on sent souffler comme un vent de libre examen dans une phrase comme celle-ci : « Il ne convient pas tant de regarder Rome que la foi » (2).

On conçoit qu'un tel ouvrage légué par Masson à sa mort à son frère Jean, qui se disposait à le publier (3), n'ait pu paraître. Le vénérable archidiacre de Bayeux, qui allait devenir bientôt aumônier du roi, renonça à son dessein d'éditer ce second *De Episcopis Urbis*, puisque après 1612 il n'en parle plus. Et le manuscrit en est resté en l'état où Masson nous l'avait laissé. On a pu voir, par l'analyse que nous venons d'en donner, tout l'intérêt qu'il présente, tant pour l'histoire du gallicanisme de Masson que pour l'histoire de l'italianisme en France. Sans lui, il est impossible de savoir l'importance réelle qu'occupe le *De Episcopis Urbis* dans l'œuvre comme dans la pensée de Masson.

VII

La désapprobation de la Curie romaine n'empêcha pas le *De Episcopis Urbis* d'avoir un succès appréciable que l'on peut suivre aisément en France et à l'étranger. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, le livre eut des lecteurs qui surent en faire leur profit. Si, lors de son apparition, il souleva des critiques assez violentes dans le clan de la

---

(1) *Ibid.*, f. 57 recto. A propos d'Agobard, Masson avait d'abord écrit: « Hic quidem ut est verisimile docuit ecclesiam lugdunensem facere quod adhuc facit id est nullas aut paucissimas tantum imagines habere ob memoriam *non obsequium* sanctorum ». Il s'est ravisé ensuite prudemment, sans doute après la remarque du censeur qui avait barré *non obsequium*, et a écrit: « ob memoriam et cultum sanctorum ». L'Eglise gallicane avait été fort réservée anciennement en ce qui concerne les images et Masson lui-même déclare un peu plus loin, au même folio, avoir lu, dans le manuscrit de l'*Historia ecclesiastica* d'Anastase le Bibliothécaire qu'il possédait, des plaintes sur ce que « le culte des images n'était pas reçu en France ».

(2) *Ibid.*, f. 96 recto: « Nec tam spectandum est quid Romae fiat quam quid fidei debeas ». (A propos des indulgences, cf. le passage en entier dans notre *Appendice, Notes additionnelles*, 15.)

(3) Dans la préface de l'*Inauguratio Ludovici*, dédiée au pape Paul V par Jean Masson, en 1612, celui-ci annonce la publication prochaine des six livres du *Supplément au De Episcopis Urbis*. J.-A. de Thou, dans sa *Vie de Masson* écrite vers le même temps, l'annonce également (libris publico propediem donandis).

Digitized by Google

Ligue, il eut aussi des approbations retentissantes. La première que nous connaissions est celle de Cujas. Dès le mois d'août 1586, le jurisconsulte, qui enseignait alors à Bourges, écrivait à Masson pour le féliciter. Il se proclamait l'admirateur des *Annales* et du *De Episcopis Urbis*, et déclarait avoir été particulièrement frappé par le grand nombre des choses « non encore divulguées ny cognèües par aucun de ce temps » qu'on y trouvait, et de la quantité d'auteurs ignorés de lui que citait Masson. Il avait entrepris à Bourges, ajoutait-il, l'interprétation du droit canon qu'il devait continuer jusqu'à épuisement des cinq livres des *Décrétales*. Il sentait que ces auteurs connus de Masson pouvaient lui être d'un grand secours pour cette tâche, et il priait son correspondant de bien vouloir l'aider à « recouvrer ceux qui seraient imprimez », l'assurant en retour de lui « exposer tout ce qui serait en sa puissance pour le servir » en « fidelle amy » (1). Ce fut là probablement le début des relations amicales de Cujas et de son futur biographe Masson, qui dut satisfaire la curiosité et le désir du jurisconsulte, dont l'approbation était si flatteuse pour lui. Le *De Episcopis Urbis* lui valut aussi l'approbation en vers de son cousin le poète lyonnais André de Rossant, qui déclarait que cette histoire des papes dépassait de cent coudées tous les écrits antérieurs sur le même sujet. Quoi d'étonnant, proclamait le grand faiseur d'anagrammes, puisque qui sait lire le nom de *Papirius Massonus* y trouve *Papis romanis usus* (2). Nous avons déjà vu que parmi les contemporains Claude Fauchet et Etienne Pasquier avaient apprécié dans l'œuvre de Masson la discussion critique sur la papesse Jeanne, et qu'en Italie Baronius,

---

(1) *Ms. fr. 24519*, Bibl. nat., f. 309. Lettre de Cujas à Masson, de Bourges, 26 août 1586 (copie de Billet de Fanière). Autre copie de cette lettre au f. 42 du *Ms. fr. 22861*. V. le texte dans notre *Appendice, Pièces*, III.

(2) Voici cette pièce curieuse datée de 1587, d'après la copie qui en figure au f. 52 verso du *Ms. fr. 22861* et au f. 309 verso du *Ms. fr. 24519* de la Bibl. nat. :

Tam bene pontificum romanorum acta recenses
Illorum tanta facta refersque fide
Ut socios cuivis ipsorum haesisse puteris
Indivisus eis atque fuisse comes,
Quin sunt hercle tui nam nominis omnia vera
Papis Romanis usus et esse diu,
Ergo tuis libris assurgam omnia scripta
Pontificum vitas quae retulere prius.

Ardens Ardens Os Vatis (Andreas Derossantius).

Digitized by Google

malgré sa censure, avait su en faire son profit. Baronius n'était pas le seul à Rome dans ce cas. L'Espagnol Alfonso Chacon, dans ses *Vitae et res gestae Pontificum et Cardinalium* parues en 1601, deux ans après sa mort, cite parfois Masson, en particulier dans l'éloge qu'il fait du cardinal Seripandi (1), mais d'autres fois il lui arrive de commettre de véritables plagiats et de transposer dans son texte des phrases entières de Masson qu'il fait siennes (2). Cela prouve au moins que le *De Episcopis Urbis* était un de ses livres de chevet. Le Jésuite Antonio Possevino, fort élogieux pour Masson qu'il appelle « vir peracris judicii atque doctrinæ » dans le passage de l'*Apparatus sacer* où il parle du *De Episcopis Urbis*, ne manque pas de signaler la condamnation du livre, mais il le fait en termes mesurés, et cela ne l'empêche pas, dans un autre endroit de l'*Apparatus*, de renvoyer le lecteur curieux de voir réfuter la fable de la papesse à un sanhédrin composé (nous en citons les membres dans l'ordre que leur attribue Possevino) de Baronius, de Bellarmin, de Masson, de Schérer, de Panvinio, de Gilbert Genébrard et de Florimond de Raemond (3). Masson entre un Jésuite italien et un Jésuite allemand, il y aurait eu de quoi scandaliser le Jésuite hispano-flamand Martin del Rio qui, vers le même temps, ne voulant voir dans le *De Episco-*

---

(1) Cf. *Ciaconii Vitae et Res Gestae Pontificum*, éd. de 1677, t. III, col. 906.

(2) Dans la *Vie d'Urbain VI* (*Ciaconii Vitae Pontificum*, éd. cit., t. II, col. 618) se trouve un assez long texte qui n'est autre que le début de la *Vie d'Urbain VI* dans le *D. E. U.*, f. 320 recto, jusqu'à « illis indigebat » (10 lignes). Chacon s'en est emparé sans citer le nom de Masson. C'est Baluze (*Vitae paparum Avenionensium, Prefatio*, f. *i II* verso) qui a signalé le premier ce plagiat. Il aurait pu en signaler bien d'autres. Chacon reproduit souvent Masson presque littéralement sans le citer. En voici un exemple: Masson, *D. E. U.*, ff. 139-140: « Nicolaus... cujus sunt verba epistola ad Michaelem: Decessores mei beatae memoriae Leo et Benedictus beatae recordationis pontifices: sanctiss. Pontificibus scilicet Leoni et Benedicto decessoribus nostris. Ex quibus verbis Leonem et Benedictum Pontifices proxime antecessisse Nicolaum manifestum est. At meretriculam Anglam fuisse dicunt: sed hoc nullae illius gentis atque illius temporis historiae loquuntur, non obruturae silentio tantum tamque horrendum crimen ac tam raram insanientis fœminae audaciam. et tamen natio illa et sciendi et maxime rerum suarum avida est ». Ecoutons maintenant Chacon (*op. cit.*, t. I, col. 627): « Nicolaus Papa I scribens ad Michaelem Caesarem Graecum inquit: decessores mei etc. (texte identique à celui de Masson jusqu'à « Pontifices »). Ex quibus verbis Leonem et Benedictum proximos antecessores ipsius fuisse ostenditur. At meretriculam etc. (texte identique à celui de Masson jusqu'à « avida est »). On pourrait multiplier les exemples.

(3) Possevino: *Apparatus sacer*, éd. de Cologne, 1608, t. I, p. 297; t. II, pp. 209-210. Cf. aussi *Bibliotheca selecta*, éd. de 1603, t. II, p. 427.

Digitized by Google

pis Urbis que le passage ironique contre la Compagnie de Jésus, intercalait dans ses *Disquisitiones magicae* une violente invective contre « l'apostat » Masson (1), et le P. Théophile Raynaud, qui devait plus tard pour les mêmes raisons donner à Masson une place dans son *Syllabus insignium Apostatarum* (2).

Au XVIIe siècle et au XVIIIe, les lecteurs du *De Episcopis Urbis* ne manquent pas. Le continuateur polonais des *Annales Ecclesiastici* de Baronius, Abraham Bzowski, qui, de 1616 à 1630, enrichit de huit tomes nouveaux (XIII à XX) l'œuvre de son prédécesseur, emprunte à Masson le texte de l'*Itinerarium Gregorii XI* qu'il réédite (3). Gabriel Naudé trouve que le livre de Masson est écrit « avec une trop grande liberté de conscience » (le reproche est piquant sous la plume de Naudé), mais il le connaît bien et le met à profit judicieusement (4). Gui Patin, qui ne possédait pas, en 1633, le *De Episcopis Urbis*, cherche à se le procurer pour le mettre dans sa bibliothèque et charge son ami Belin, médecin à Troyes, de le lui fournir (5). Leone Allacci juge le livre « peu équitable pour la dignité pontificale », mais apprécie sa réfutation de la fable de la papesse (6). La diffusion du livre donne lieu parfois à des quiproquos bien curieux chez des lecteurs distraits. C'est ainsi que le philologue suisse Johann Jakob Hofmann, auteur du *Lexicon Universale Historico-Geographico-Chronologico-Poetico-Philologicum*, publié à Bâle en 1667, et l'historiographe du roi Adrien de Valois, dans sa *Notitia Galliarum ordine litterarum digesta*, publiée à Paris en 1675, renvoient l'un et l'autre à Pétrarque, *l. II, Memorandum*, l'un sans citer le texte, l'autre en le citant. Or, le soi-disant passage de Pétrarque est une réflexion de Masson au f. 280 recto du *De Episcopis Urbis*. Ni l'un ni l'autre ne se sont aperçus que la citation de Pétrarque faite par Masson, et qui n'a d'ailleurs rien à voir avec la réflexion postérieure de celui-ci, se terminait une dizaine de lignes plus haut (7). Cette

---

(1) V. précédemment, p. 100, note 1.

(2) Th. Raynaud: *De apostasia a Religiosis ordinibus*, 1647, in-4°, s. l., ch. IV, p. 127.

(3) Bzovius: *Annales ecclesiastici*, t. XIV, col. 1537-1556.

(4) G. Naudé: *Apologie pour les grands hommes soupçonnez de magie*, éd. d'Amsterdam, 1712, pp. 400 et 411. La première édition est de 1625. Naudé n'avait alors que vingt-cinq ans.

(5) *Lettres de Gui Patin*, éd. Réveillé-Parise, t. I, p. 25, lettre XIII.

(6) *Leonis Allatii Confutatio fabulae de Joanna Papissa*, Cologne, 1645, p. 51.

(7) C'est Baluze qui a signalé malicieusement la mésaventure des deux

Digitized by Google

erreur comique illustre d'ailleurs un fait que nous avons signalé à propos des *Annales*, et dont nous trouverons encore la confirmation : c'est que Masson a joué très fréquemment, jusqu'au XVIIIe siècle, dans bon nombre de pays, le rôle de vulgarisateur d'auteurs italiens et de choses italiennes. Le livre de Masson est d'ailleurs tellement connu en ce siècle que même des gens qui ne l'ont pas lu en parlent parfois, et sur le vu du titre, nous en racontent de belles : tels Charles Perrault qui, dans la *Vie de Masson*, parle bien parmi ses œuvres d'une *Histoire des Papes*, mais y ajoute une *Vie des Evêques de Paris* (*De Episcopis Urbis*) qui fut censurée par Baronius (1), ou encore l'Allemand Burchard Gotthelf Struvius, qui fait un seul et même ouvrage du *De Episcopis Urbis* de 1586 et de la *Notitia Episcopatuum Galliæ* de 1606 (2). Ce ne sont là que des exceptions assez rares, et en face de ces noms on peut citer d'assidus lecteurs du *De Episcopis Urbis* qui sont parmi les hommes les plus remarquables de ce temps. C'est Baluze, l'illustre érudit gallican, dont l'œuvre a consisté en grande partie à reprendre et à perfectionner en de nombreux points les travaux de Masson (3), qui connaît à fond le *De Episcopis Urbis* et l'utilise en en corrigeant à l'occasion ou en en complétant les informations dans ses *Vies des papes d'Avignon*, et qui n'oublie pas de le mentionner même pour de menus faits anecdotiques quand il publie l'histoire de sa ville natale (4). C'est Bayle, le grand liseur, qui semble avoir goûté particulièrement, dans le *De Episcopis Urbis*, la saveur de certaines réflexions de Masson (5).

érudits à bon compte qui n'ont naturellement pas mentionné Masson. Cf. Baluze: *Vitae paparum Avenionensium*, t. I, pp. 700-701.

(1) Ch. Perrault: *Les hommes illustres qui ont paru en France pendant le XVIIe siècle*, éd. in-12 de 1701, t. I, p. 103. La première édition est de 1696.

(2) Struvius: *Thesaurus Eruditionis*, Iéna, 1720, in-4°, p. 80: « libri VI de Ep. Urbis, sive notitia episcopatuum Galliae ».

(3) En particulier par ses travaux sur Loup de Ferrières, les *Acta collationis Carthagini habitae*, Agobard, Leidrade. Le *Ms. Baluze 129*, ff. 76-116, comprend les *Lettres de Gerbert* éditées par Masson, avec des corrections et annotations nombreuses de la main de Baluze.

(4) *Vitae paparum Avenionensium*, Paris, 1693, t. I, f. *iII* (*praefatio*), pp. 614, 700, 701, 712, 713, 725, 734, 835, 836, 846, 847, 903, 1053, 1398 (Notes correspondant, sauf la première, à des passages des *Vies des papes* contenus aux pp. 51, 135, 145, 153, 243, 245, 259, 395, 537 des *Vitae paparum Avenionensium*). — *Historiae tutelensis libri tres*, Paris, 1717, liv. III, chap. XXV, p. 263.

(5) Cf. Bayle: *Dictionnaire*, 5e éd., t. II, art. *Jules II*, note *F*, p. 870, où est reproduite une réflexion de Masson sur les poètes.

Digitized by Google

C'est Lenglet-Dufresnoy qui le signale dans sa *Méthode pour étudier l'histoire*, à l'article *Histoire d'Italie*, comme un ouvrage « curieux quoique commun » (1). A l'étranger, le XVIIIe siècle lui accorde, en Italie et en Allemagne spécialement, une estime attestée par divers témoignages dont les deux plus importants sont celui de Muratori et de Johann Peter von Ludewig. Le grand Modénais célèbre dans ses *Italicarum rerum scriptores* l'érudition de Masson et reproduit intégralement, les extrayant du *De Episcopis Urbis*, la vie en vers d'Urbain V par Thierry de Vaucouleurs et l'*Itinerarium Gregorii XI* de Pierre Amelii (2). Quant au jurisconsulte et historien allemand, professeur à Halle, auquel le *De Episcopis Urbis* put être utile lorsqu'il défendit dans un de ses traités la Prusse contre Clément XI (3), tout en signalant que cette œuvre de Masson était moins répandue en Allemagne que d'autres du même auteur, il en a, en termes fort justes, résumé les caractères essentiels : « Ce livre, dit-il, est plus rare que les autres ouvrages du même auteur. L'auteur n'y parle point de ce que tout le monde connaît, mais il apporte, par contre, ce qu'on ne trouve pas chez les autres biographes. Il offre des particularités entièrement remarquables, tirées d'écrivains et de poètes profanes que les écrivains ecclésiastiques négligent d'ordinaire. Quant aux récits fabuleux, il se contente de les indiquer sommairement ou même les passe sous silence, ne s'y arrêtant ou ne s'en embarrassant pas inutilement » (4).

Ces témoignages suffisent à montrer que la fortune du livre de Masson ne fut pas négligeable et qu'on le lut en Europe tant qu'il y

---

(1) Lenglet-Dufresnoy: *Méthode pour étudier l'histoire*, éd. de 1729, t. II, p. 489. *Commun* a évidemment ici le sens de *fort répandu*.

(2) *Rerum Italicarum Scriptores*, t. III, col. 368 (« Vir eruditissimus Papirius Massonus Gallus »), col. 405-420 (Vie d'Urbain V), col. 690-712 (Itinéraire de Grégoire XI).

(3) J. P. von Ludewig a publié une centaine d'ouvrages ou d'opuscules sur des sujets de droit, d'histoire, d'érudition, de critique. On lui doit en particulier la première publication des *Epistolae secretae* de Languet (Halle, 1699). Il avait mis au jour à Halle, en 1701, un traité intitulé *Päbstlicher Unfug wider die Krone Preussens* qui eut de nombreuses éditions et fut traduit en latin sous le titre de *Veniae Pontificis Clementis XI circa regios honores*. (Cf. sur Ludewig: *Nouv. biogr. gén.* de Didot, t. XXXII, col. 191-193; *Allgem. Deutsche Biographie*, t. XIX, pp. 379-381.)

(4) *Catalogus Bibliothecae Ludewigianae*, t. I, p. 307. Cité par Friedrich Gotthilf Freytag: *Analecta litteraria de libris rarioribus*, Leipzig, 1750, in-8°, pp. 575-576.

Digitized by Google

eut un public de lecteurs pour les ouvrages écrits en latin. Malgré quelques erreurs, inévitables dans un sujet si vaste, malgré le ton de polémique acerbe de certains passages, le *De Episcopis* était un livre digne d'un historien et d'un érudit, et il ne faut pas s'étonner s'il eut, bien qu'avec quelques réserves parfois, les suffrages d'historiens et d'érudits.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Les Biographies italiennes. Vies et Eloges de Laurent de Médicis, des Princes de Savoie, de Luigi d'Este, de Dante, de Pétrarque et de Boccace. Autres vies d'Italiens perdues. (1586-1589).

I. La *Vie de Laurent de Médicis*. Son contenu. Sources italiennes auxquelles s'est inspiré Masson. Une erreur grossière du biographe.

II. Les *Eloges des ducs de Savoie*. Mélange de biographie et d'histoire. La documentation de Masson: les archives de Savoie, les tombeaux de l'abbaye d'Hautecombe, les archives du Parlement de Paris. Ecrivains français, allemands, anglais, italiens utilisés par Masson. Méthode et esprit de Masson dans cet ouvrage. Prédilection de Masson pour le genre des biographies collectives. Etude des tendances italiennes de la Maison de Savoie. Arrière-pensée politique de Masson. La dédicace à Charles-Emmanuel. Pourquoi les *Eloges des ducs de Savoie* furent publiés plus de trente ans après leur composition.

III. L'*Eloge du cardinal Luigi d'Este*. Un Italien du XVIe siècle au service de la France.

IV. Les *Vies des trois grands Toscans: Dante, Pétrarque, Boccace*. Raison du groupement de ces trois *Vies*. Dédicace de cette œuvre au doge de Venise Pasquale Cicogna. Concordance de la méthode historique et de la méthode biographique de Masson.

V. La *Vie de Dante*. Son contenu. Ses sources: la *Divine Comédie*, le *De vulgari eloquentia*, œuvres de Dante. Autres sources: les appendices et éclaircissements de Corbinelli à son édition du *De vulgari eloquentia*; la *Chronique* de G. Villani; les commentateurs de Dante: Daniello, Vellutello et peut-être Landino; les *Elogia* de Paul Jove, et surtout Pétrarque et Boccace. Les appendices de la *Vie de Dante* dans la *Vie de Pétrarque* et dans la *Vie de Boccace*. Défauts et mérites de la *Vie de Dante*.

VI. La *Vie de Pétrarque*. Prédilection de Masson pour Pétrarque. Analyse et contenu de la *Vie de Pétrarque*. Les sources de Masson. Parenté de la *Vie de Pétrarque* de Masson avec la *Vie de Pétrarque* de G. A. Gesualdo. Appréciation sur cette *Vie*.

Digitized by Google

VII. La *Vie de Boccace*. Boccace dans l'œuvre de Masson. Contenu de la *Vie de Boccace*. Place qu'y occupent Pétrarque et Dante. Les sources. Œuvres de Boccace connues de Masson. Jugement sur cette *Vie*.

VIII. La fortune des *Vies des trois grands Toscans*, du XVIe siècle à la fin du XVIIIe, en France, en Allemagne, en Angleterre et en Italie.

IX. Autres biographies italiennes perdues composées par Masson vers 1588-1589: la *Vie du roi Robert de Sicile*, la *Vie de Stefano Colonna et de ses enfants*, les *Vies* ou *Eloges des doges de Venise*.

I

L'année 1586, outre le *De Episcopis Urbis*, vit paraître la *Vie de Laurent de Médicis*, qui est la première biographie d'un grand Italien sortie de la plume de Masson. Ce petit ouvrage fut publié chez Denis du Pré (1), vraisemblablement après la publication du *De Episcopis Urbis* chez Nivelle. Il a été composé postérieurement, comme on peut s'en rendre compte en comparant le chapitre sur la conjuration des Pazzi qui est dans la *Vie de Laurent* (2) et le chapitre sur Sixte IV qui est dans le *De Episcopis Urbis*. Dans le premier, Sixte IV est beaucoup plus maltraité que dans le second (3).

Laurent le Magnifique avait déjà attiré l'attention de Masson. Dans la vie d'Innocent VIII il avait mentionné le mariage de Francesco Cibo, fils de ce pape, avec Maddalena, fille de Laurent, et l'élévation au cardinalat de Giovanni, le futur Léon X. A propos de ce dernier événement il avait résumé plusieurs passages de la lettre qu'en la circonstance Laurent avait adressée à son fils, et revenant sur le même sujet dans le chapitre sur Léon X : « Toutes les fois que je lis cette lettre, écrivait-il, je ne puis m'empêcher de me dire : « Comme ce sont bien là les conseils d'un homme sage et d'un vrai « père. Ce sont des oracles dont Léon X n'aurait pas dû s'écarter, « et dont ne devrait s'écarter aucun pontife » (4). La figure du grand

(1) *Vita Laurentii Medicis Papirii Massoni Opera, Suetonii in morem scripta*. Paris, Denis du Pré, in-4° de 1 f. titre + 20 p. + 1 f. de garde. La *Vie de Laurent* est reproduite dans *B.*, part. I, pp. 353-370.

(2) *B.*, part. I, pp. 359-360.

(3) *D. E. U.*, ff. 364 recto-367 recto. A propos de la lutte entre Sixte IV et Florence, Masson se borne dans le *D. E. U.* à renvoyer aux *Istorie fiorentine* de Machiavel qui a exposé les faits *copiosè* (f. 366 recto). Dans la *Vie de Laurent* la complicité du pape dans la conjuration ressort nettement.

(4) Cf. *D. E. U.*, ff. 367 verso-368 recto, 383 verso-384 recto.

Digitized by Google

protecteur des lettres, de l'humanisme et des arts à Florence l'avait sans doute frappé dès ce moment et lui donna l'idée d'écrire sa vie. Peut-être pensait-il être ainsi agréable à Catherine de Médicis dont Laurent était le bisaïeul. En tous cas, l'ouvrage ne porte aucune dédicace.

La mention qui accompagne le titre et qui indique que la vie est « écrite à la façon de Suétone » rappelle les procédés que nous connaissons déjà de Masson biographe. C'est une vie anecdotique, une sorte de biographie psychologique de l'homme, nullement une biographie de l'homme d'Etat et du politique. Masson s'est interdit, dans les vingt-trois courts chapitres qui composent cette vie, toute allusion à l'histoire politique et aux guerres de Florence sous le principat du Magnifique, et s'il nous parle, dans l'un d'eux, de la conjuration des Pazzi qui est un épisode des luttes intérieures de Florence, c'est qu'il lui était impossible de faire autrement. C'est là d'ailleurs l'unique chapitre où Masson sort des limites strictes qu'il s'était imposées. Son but est de nous dresser un portrait de Laurent, père et protecteur de l'humanisme, des lettres et des arts, humaniste, lettré et artiste lui-même, comme Masson souhaiterait tous les princes. Il nous le montre naissant d'une famille illustre, formé dès son enfance aux vertus et aux bonnes lettres par son précepteur Gentile Becchi d'Urbino, le futur évêque d'Arezzo, et succédant à son père fort jeune dans le gouvernement de Florence. Le faste brillant qu'il déploya lors de l'arrivée en Toscane de Galéas Sforza, duc de Milan, les carrousels et les spectacles équestres dont il faisait ses délices, son application à l'étude de la philosophie sous la direction d'Argyropoulos et de Ficin, la construction de l'église de San Lorenzo, l'amitié que lui vouèrent Louis XI et Mathias Corvin, son zèle à rechercher jusque dans les pays les plus éloignés les manuscrits rares, sa prodigalité à enrichir sa bibliothèque, sa connaissance de l'histoire, l'intérêt qu'il portait aux Universités de Pise et de Florence, son goût pour la poésie, son amour pour la musique et l'architecture, sa passion « toute romaine » pour les travaux des champs, le charme de sa conversation, son aspect physique, donnent lieu à autant de chapitres distincts (1). Suivant l'habitude de Masson, une anecdote pittoresque et familière vient parfois embellir le court récit. C'est l'histoire de Morello, le cheval noir favori du Magnifique, qui languit et refuse toute nourriture quand

(1) *B.*, part. I, pp. 353-358, 361-369.

Digitized by Google

son maître n'est pas là; mais que celui-ci paraisse et Morello soudain guéri se dresse et mange, à condition que le maître lui présente sa nourriture. C'est une réplique mordante de Laurent au Siennois Bartolomeo Sozzini, professeur de droit à Pise, qui attribuait à l'extrême subtilité de l'atmosphère de Florence la vue faible du prince : « L'atmosphère de Sienne est sans doute beaucoup plus subtile, pour atteindre, comme elle fait souvent, le cerveau et la pensée des Siennois » (1). Quelquefois l'anecdote constitue à elle seule un de ces petits chapitres, comme l'histoire de la girafe dont le sultan d'Egypte fit présent à Laurent et qui excita l'admiration de toute l'Italie (2). La plupart des personnages de l'entourage de Laurent mentionnés par Masson sont des érudits, des écrivains et des humanistes : Gentile Becchi, Politien, Luca Pulci, Argyropoulos, Marsile Ficin, Jean Lascaris, Bartolomeo Sozzini, Démétrius Chalcondyle, Jean Pic de la Mirandole. Un seul artiste est nommé, c'est le musicien et le chanteur préféré de Laurent, Antonio Squarcialupi. Aucun sculpteur, architecte ou peintre n'est indiqué, aucune allusion n'est faite à Savonarole, dont Masson n'ignorait certainement pas l'intervention au lit de mort de Laurent signalée dans la lettre de Politien à Giacomo Antiquario à laquelle il renvoie pour les derniers moments de son héros (3).

Masson a pris soin d'indiquer le plus grand nombre des sources où il a puisé pour écrire cette biographie. Ce sont des lettres de Laurent lui-même (4), les lettres de Politien et d'autres qui lui sont adressées (5), les lettres de Jean Pic de la Mirandole (6), les œuvres

---

(1) *B.*, part. I, pp. 357 (Morello) et 369 (Sozzini).

(2) *B.*, part. I, p. 362.

(3) *B.*, part. I, p. 370.

(4) *B.*, part. I, p. 355. Masson cite un passage de la lettre de Laurent à Politien (Pise, 31 mars 1477). On trouve cette lettre dans les diverses éditions des *Epistolae illustrium virorum*, l. X, ep. CLXX, et dans les *Epistolae Ang. Politiani*, l. X, ep. V (Cf. *Politiani Opera*, éd. Séb. Gryphe, Lyon, 1533, pp. 312-314).

(5) *B.*, part. I, pp. 364, 368, 369, 370. Masson cite deux passages de la lettre de Politien à Ludovico Odassi (*Ep. Politiani*, éd. cit., l. III, ep. VI, non datée, pp. 67-70). Il renvoie pour la mort de Laurent à la lettre de Politien à Giacomo Antiquario, de Fiesole, 18 mai 1492 (*Ep. Politiani*, éd. cit., l. IV, ep. II, pp. 101-112). Outre la lettre de Laurent à Politien mentionnée à la note précédente, Masson allègue (*B.*, part. I, p. 364) un passage d'une lettre du médecin humaniste vicentin Niccolò Leoniceno à Politien. On trouve cette lettre non datée dans les *Ep. Politiani*, éd. cit., l. II, ep. VII, pp. 44-47.

(6) *B.*, part. I, pp. 366-367. Masson cite un long passage d'une lettre de

Digitized by Google

de Bonifacio Simonetta, les *Histoires* de Paul Jove (1), la *Giostra fatta in Firenze dal magnifico Lorenzo*, attribuée aujourd'hui généralement à Luigi Pulci, mais que Masson a cru de Luca Pulci (2), la *Giostra* de Politien (3), et un auteur français, Commines (4). A ces sources avouées on peut en ajouter d'autres que Masson n'a point signalées, à savoir les *Conjurationis Pactianae Commentarii* de Politien, l'Epître de Jean Lascaris à Pierre de Médicis, fils de Laurent, qui sert de dédicace à l'*Anthologia Epigrammatum Græcorum*, et les *Istorie fiorentine* de Machiavel (5).

On se demande comment, avec toutes ces sources, Masson a pu commettre une étourderie qui constitue une erreur historique peu banale à propos du mariage de Laurent de Médicis. Il lui fait épouser Clarice Orsini, mais en secondes noces et après la mort de Lucrezia

---

Florence, 15 juillet 1484, où Pic de la Mirandole fait l'éloge de la poésie de Laurent de Médicis (Cf. *Opera omnia Joannis Pici*, Bâle, Henricpetri, 1557, pp. 348-351).

(1) Au *De persecutionibus christianiae fidei* de Simonetta, Masson emprunte un jugement sur Laurent et sur les monuments élevés par Laurent et son père à Florence (Cf. *B.*, part. I, p. 361). A Jove (*Historiae*, l. XVIII, t. I de l'éd. Séb. Gryphe, 1561, p. 983), Masson emprunte les détails de l'histoire de la girafe (Cf. *B.*, part. I, pp. 362-363).

(2) *B.*, part. I, pp. 357-358. Jusqu'à la publication des lettres de Luigi Pulci, en 1866, on attribuait cette *Giostra* à Luca. Aujourd'hui, l'opinion générale est qu'elle appartient à Luigi. L'ancienne opinion conserve encore quelques défenseurs. Entre ces deux opinions une autre veut que ce poème ait été commencé par Luca et achevé par Luigi. Sur cette question, cf. Guglielmo Volpi: *Le Stanze per la Giostra di Lorenzo de' Medici* (in *Giornale Storico della Letteratura italiana*, 1890, t. XVI, pp. 361-367), et Riccardo Truffi : *Ancora delle Stanze per la Giostra di Lorenzo de' Medici* (*Ibid.*, 1894, t. XXIV, pp. 187-201).

(3) *B.*, part. I, p. 358.

(4) *B.*, part. I, pp. 361-362. Le passage concernant l'ambassade de Commines auprès de Laurent est au l. VI, chap. V, des *Mémoires* de Commines.

(5) Masson semble s'être inspiré du récit de Politien pour son chapitre: *Conjuratio in eum et Julianum fratrem* (*B.*, part. I, pp. 359-360). Les faits racontés dans le chapitre *Libri undique conquisiti* sont exactement ceux que relate Lascaris dans la préface de l'*Anthologia* (Cf. *B.*, part. I, p. 363). En ce qui concerne Machiavel, auquel Masson avait déjà renvoyé dans le *D. E. U.* le lecteur curieux de connaître à fond les luttes de Sixte IV et de Florence (*Istorie fiorentine*, l. VII et VIII), il suffit de lire la *Vie de Laurent* de Masson et de la comparer avec l'Eloge de Laurent qui termine le livre VIII des *Istorie fiorentine* (XXXVI) pour voir qu'il y a en plus d'un endroit une parenté évidente entre les deux. Nous ne saurions dire si Masson a connu la *Vita di Lorenzo di Medici il Vecchio* de Niccolo Valori, publiée à Florence en 1568, in-4° (Cf. *Bibliotheca Baluziana*, n° 3739).

Digitized by Google

Donati qu'il déclare avoir été sa première épouse (1). Comment expliquer une telle méprise? Masson aurait-il pris au pied de la lettre des expressions comme « mia donna », « la mia donna gentil »? Il est probable qu'il n'avait pas lu les poésies du Magnifique, dont Alde Manuce avait pourtant donné une édition à Venise en 1554, car le jugement qu'il porte sur elles n'est pas un jugement personnel, mais la reproduction pure et simple du jugement de Pic de la Mirandole (2), alors qu'il semble bien connaître, pour les avoir lues, la *Giostra* de Pulci et celle de Politien (3). Malgré cette erreur grossière, la *Vie de Laurent de Médicis* a son prix : elle témoigne chez Masson de cet amour constant pour les choses italiennes. On y respire une sympathie non dissimulée pour la Renaissance toscane, pour Florence attirant à elle tant d'érudits et tant de lettrés, et pour le prince qui avait su faire de sa patrie le séjour et l'asile des lettres et des arts. Après la composition d'un ouvrage en partie de polémique comme le *De Episcopis Urbis*, ce dut être à la fois pour Masson un plaisir et un repos de l'écrire.

II

C'est en cette même année 1586 qu'il faut placer la composition par Masson des *Elogia Ducum Sabaudiæ* qui devaient être publiés neuf ans après sa mort par son frère Jean Masson (4). Dans la dédicace de l'éditeur au cardinal Maurice de Savoie, datée du 5 décembre 1619, Jean Masson prétend que son frère avait composé ces *Eloges* vingt-cinq ans auparavant, c'est-à-dire en 1593. Rien n'est plus faux, et à cette affirmation on peut opposer le témoignage de Papire en plusieurs endroits de son ouvrage. Il ressort du dernier chapitre que Catherine de Médicis vivait encore au moment où il écrivait (5). Or elle est morte le 5 janvier 1589. Ailleurs Masson fait allusion à son édition récente des Lettres de Fulbert de Chartres (1585), et il déclare tout à la fin que Catherine d'Autriche a déjà donné un

(1) *B.*, part. I, pp. 354-355.
(2) *Ibid.*, pp. 366-367.
(3) *Ibid.*, pp. 357-358.
(4) *Elogia serenissimorum Ducum Sabaudiae Papirio Massono auctore...*, Paris, Jacques Quesnel, 1619, pet. in-8° de 2 ff. n. ch. + 124 pp. L'ouvrage se trouve reproduit avec la dédicace de Jean Masson dans *B.*, part. I, pp. 231-332.
(5) *Elogia Ducum Sabaudiae*, 1re éd., p. 124.

Digitized by Google

héritier à Charles-Emmanuel (1). Or le fils aîné de Charles-Emmanuel, Philippe-Emmanuel, prince de Piémont, est né le 3 avril 1586, et son second enfant, Victor-Amédée, qui devait succéder à son père, est né le 8 mai 1587. Comme il n'est pas question de deux enfants, c'est entre ces deux dates extrêmes qu'il faut placer la composition des *Eloges des Ducs de Savoie*. Que Masson ait retouché à une époque postérieure un passage de son œuvre, sans l'exclure d'une façon absolue, nous ne le croyons guère, car il n'aurait pas manqué alors de retoucher les deux ou trois expressions qui dataient son œuvre de 1586 (2).

Les *Elogia Ducum Sabaudiæ* participent du genre historique et du genre biographique. On y saisit le plan que Masson a suivi dans les *Annales* et l'*Historia Hispaniæ*. C'est une histoire de la Savoie et de la maison de Savoie depuis le légendaire Bérold jusqu'à Charles-Emmanuel. La courte préface géographique de l'*Historia Hispaniæ* y trouve son pendant en une courte préface géographique sur l'Allobrogie et la Savoie (3), où sont cités Tite-Live, César, Grégoire de Tours et Prosper d'Aquitaine. Puis viennent trente-quatre cha-

---

(1) *Ibid.*, pp. 9 et 124.

(2) Le passage de la p. 39 où il est question de l'ouverture du tombeau à Hautecombe de Boniface de Savoie, en admettant que Jean Masson ait bien lu et reproduit exactement le texte de son frère, aurait été écrit en 1595 ou 1596: « *Ante quindecim annos* quum cadaver nunquam adaperto tumulo aërem excepisset, integro incorruptumque erat, ut qui viderunt mihi retulere ». L'ouverture officielle du tombeau de Boniface fut faite en 1580, en présence des autorités et de l'historien savoyard Pingon qui confirme les renseignements donnés par Masson et que celui-ci avait recueillis sans doute de la bouche des moines d'Hautecombe pendant son séjour à l'abbaye vers 1581 (Cf. Giuseppe Stricklande: *Ricerche storiche sul B. Bonifacio di Savoia*, in *Miscellanea di Storia italiana*, 3e série, t. I [XXII della raccolta], Turin, Bocca, 1895, p. 429). Toutefois, nous avons la conviction que Jean Masson, qui était un extraordinaire brouillon, a dû mal lire le texte de son frère, prendre un *quinque* pour un *quindecim*, ou plus simplement un V (que P. Masson dans son écriture tourmentée fait souvent précéder d'une sorte de crochet) pour un *XV* et que le texte devait être: *ante quinque annos*. Et ainsi ce passage serait aussi de 1583. Notre hypothèse est d'autant plus vraisemblable que c'est là le seul passage, si la rédaction donnée par J. Masson est exacte, qui aurait été retouché. Il aurait suffi à Masson de supprimer l'adverbe *nuper* quand il parle des éditions de Fulbert et d'Yves de Chartres (pp. 9 et 11), de mettre un *crevimus* au lieu d'un *cernimus* à propos de Catherine de Médicis (p. 124), et de doubler en 1587 ou de tripler en 1593 la postérité de Charles-Emmanuel (p. 124) pour mettre son livre au point. Or, il ne l'a pas fait.

(3) *Elogia Ducum Sabaudiae*, 1re éd., pp. 1-2, *Praefatio*.

Digitized by Google

pitres intitulés le plus souvent du nom d'un personnage illustre de la maison de Savoie (1), et qui narrent les faits et gestes de trente et un membres de cette famille ayant été pour la plupart des chefs de la dynastie (2). Il ne faut pas voir dans cette œuvre de Masson une production historique de l'envergure des *Annales* ou du *De Episcopis Urbis*. Nous avons dit ailleurs, et cela paraît évident à la simple lecture, que ces *Elogia* lui ont été inspirés par son long séjour à l'abbaye d'Hautecombe, en Savoie, où il avait contemplé les tombeaux d'un grand nombre de ces princes, tombeaux dont il nous a donné parfois une description extrêmement précise et minutieuse (3). D'autre part, les origines de l'histoire de la dynastie de Savoie étaient et sont encore enveloppées de telles obscurités qu'il était difficile à Masson d'éviter toutes les erreurs de son temps. Ainsi il a admis, comme presque tous les historiens d'alors, l'origine saxonne de la maison de Savoie, il a confondu en un même personnage, comme feront jusqu'à Guichenon tous les auteurs, Amédée Ier et Amédée II, et il n'a pu éviter de nombreuses erreurs de détails que Guichenon relèvera un demi-siècle plus tard (4). Mais, malgré

---

(1) Les chapitres ne sont pas numérotés. Pour plus de facilité nous leur donnons un numéro d'ordre. A part le chapitre VIII (pp. 29-32) intitulé *Tergeminorum fratrum brevis historia ad pedes Humberti III iacentium*, tous sont consacrés à des personnages de la Maison de Savoie.

(2) Les chap. VI (*Umbertus tertius*, pp. 21-24) et VII (*Umbertus tertius Maur. Comes*, pp. 25-28) se rapportent au même personnage, de même que les chap. XIX (*Aymo*, pp. 64-66) et XX (*Aymo Comes Sabaudiae Amedei IV filius*, pp. 67-71). Nous avons là un exemple de l'incurie de Jean Masson qui aura pris des feuillets différents où son frère avait inscrit en tête de ses notes les noms des personnages auxquels elles se rapportaient et les a insérés dans l'ordre où il les a trouvés, sans se soucier de supprimer l'une des deux indications. Quelques chapitres sont consacrés à des membres de la Maison de Savoie qui ne furent point des chefs de la dynastie. Ainsi le chap. X est consacré à Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry, deux autres (XIII et XXIII) à Louis de Savoie, de la branche des barons de Vaud, et à Humbert, fils naturel d'Amédée VII, le Comte rouge.

(3) Cf. *Elogia Duc. Sabaudiae*, 1re éd., pp. 22, 23, 25, 27 (Humbert III), 29-32 (les trois frères de Romont), 38-39 (Boniface archevêque de Cantorbéry), 45-47 (Louis baron de Vaud), 67-69 (Aymon), 80-81 (Humbert bâtard d'Amédée VII). Il suffit, pour se rendre compte de l'exactitude des descriptions de Masson, de se reporter aux reproductions de ces monuments qu'a données S. Guichenon dans son *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie*, t. I, pp. 238, 264, 395, 443, et pour le monument de Louis, baron de Vaud, t. II, p. 1082.

(4) Cf. Guichenon: *Hist. généal. de la Maison de Savoie*, t. I, pp. 169-170 et

Digitized by Google

ces erreurs, qui sont d'ailleurs moins nombreuses et moins considérables que celles que l'on trouve dans la plupart des écrivains qui ont traité le même sujet au XVIe siècle (1), les *Elogia Ducum Sabaudiæ* se font remarquer par un indéniable souci de documentation. Masson cite à plusieurs reprises des *Annales de Savoie*, de vieilles

---

209. Il est bon de remarquer toutefois qu'un certain nombre de ces erreurs sont dues à Jean Masson qui a édité, sans aucun soin, le manuscrit de son frère. Guichenon (t. I, p. 366) reproche à Masson d'avoir fait vivre Sibylle de Baugé, épouse d'Amédée V, jusqu'en 1295, alors qu'elle mourut en 1294 comme le porte l'obituaire d'Hautecombe. Or Masson prenait son information dans le même obituaire. On peut donc affirmer qu'il avait écrit ad nonagesimum *quartum* et non ad nonagesimum *quintum* comme porte le texte imprimé des *Elogia Ducum*, p. 57. Jean Masson a mal lu et mal corrigé les épreuves. Ce n'est pas le seul mauvais tour que son incurie a joué à son frère. Avec sa manie brouillonne que nous constaterons encore plus d'une fois dans d'autres œuvres posthumes de Papire, il a fait deux chapitres de documents sur un même personnage dispersés dans des feuillets différents (Cf. *Elogia Duc. Sabaudiae*, pp. 21-24 et 25-28: *Umbertus Tertius, Umbertus tertius Maur. Comes*; pp. 64-66 et 67-71: *Aymo, Aymo Comes Sabaudiae*). C'est encore lui qui en certains cas a brouillé l'ordre chronologique, plaçant Pierre II (pp. 48-51) et Philippe Ier (pp. 52-53) avant Boniface, comte de Savoie (pp. 54-55), qui les avait précédés, faute qu'il aurait pu facilement éviter, car il lui suffisait de lire le début du chapitre sur Pierre Ier: *Petrus... Bonifacio... mortuo successit*, pour voir que Boniface précédait les deux autres. L'écriture de P. Masson est assurément fort difficile parfois à déchiffrer, mais ce n'est pas une excuse suffisante pour un éditeur. Nous avons retrouvé un fragment du manuscrit des *Elogia Duc. Sabaudiae* de Masson. Il figure aux ff. 98 recto et 99 verso du *Ms. Baluze 135* et comprend la matière des chapitres: *Philippus I, Amedeus IV* (V), *Edoardus, Amedeus V* (VI), *Amedeus VII* (VIII), correspondant aux pp. 52-53, 56-63, 72-78, 82-84 de la 1re édition.

(1) On peut s'en assurer en parcourant le t. I de l'*Histoire généalogique de la Maison de Savoie* de Guichenon. Guichenon relève quelques erreurs de Masson, mais il en relève en beaucoup plus grand nombre chez les autres, et il le cite ou l'allègue fort souvent, plus de soixante fois, au cours du seul tome I. Dans sa préface cependant, il déclare, après avoir dit que les *Sabaudorum Ducum Gentilitia* de Lambert Vanderburch d'Utrecht, ne méritent « autre louange que celle de la traduction et de la beauté du style »: « Le mesme iugement se doit faire des Eloges Latins que Papyre Masson a fait de nos Princes où pourtant il a mis plusieurs choses obmises par les autres Historiens » (t. I, f. *c* verso). Ajoutons que Guichenon juge les *Elogia* de Masson comme s'ils avaient été composés en 1619 à la date de leur publication, et qu'il les range chronologiquement après un grand nombre d'œuvres qui sont postérieures. Mise à la vraie date de composition qui est 1586, et venant après les *Chroniques de Savoye* de Symphorien Champier (1515), l'*Histoire ou Chronique de Savoye* de Guillaume Paradin (1552) et l'*Arbor Gentilitia Saxoniae Sabaudiaeque Principum* de Pingon (Turin, 1581), l'œuvre de Masson, malgré son peu de volume, n'est pas sans intérêt pour l'historien.

Digitized by Google

Annales, une vieille *Chronique de Savoie*. Nous croyons qu'il s'agit des deux chroniques manuscrites d'Hautecombe, l'une en français, l'autre en latin, que Guichenon a signalées et dont la seconde devait être utilisée par l'ami de Masson, Alphonse del Bene, dans son *Histoire de Bourgogne* (1). Il a consulté des documents aux archives de la Chambre des Comptes de Chambéry, où se trouvait cette donation de l'an 1030 faite par un Amédée à l'église de Saint-Maurice du Bourget, et qu'il a été le premier à mentionner, avant del Bene, avant André Duchesne et Ludovico della Chiesa qui devaient aussi s'en servir (2). Il a consulté l'obituaire d'Hautecombe et divers autres documents, actes publics dressés par ordre des princes, donations, confirmations de privilèges, etc. (3). Il a effectué ce travail de recherche lors de son séjour à Hautecombe, et il l'a complété en Savoie par tous les renseignements que les monuments funéraires et les inscriptions tumulaires pouvaient lui fournir. L'abbaye, avec ses tombeaux ornés des statues des princes, a été pour lui comme un texte historique qu'il a étudié. La description qu'il nous a laissée de certains de ces tombeaux est comme un guide précis et minutieux du panthéon savoyard d'Hautecombe tel qu'il était de son temps. Les notes que Masson avait prises pendant son séjour en Savoie, vers 1581, furent très nombreuses, comme on peut s'en convaincre. Elles formaient comme l'embryon d'une histoire sommaire de la maison de Savoie qu'il compléta à Paris pendant les cinq années qui précédèrent la composition des *Elogia Ducum Sabaudiæ*. Les archives du Parlement lui procurèrent certains détails sur la part prise à des événements de France par les princes de Savoie (4). Mais c'est surtout dans les historiens dont la lecture lui était familière qu'il a accru sa documentation. Nous trouvons cités dans les *Elogia Ducum Sabaudiæ* un grand nombre des écrivains invoqués dans les œuvres historiques précédentes de Masson. Ce sont, parmi les Français ou les Wallons : Fulbert, Sigebert de Gembloux,

(1) Cf. *Elogia Ducum Sabaudiæ*, 1re éd., pp. 3, 4, 52, 53. Guichenon: *Hist. généal. de la Maison de Savoie*, t. I, f. *b* 3 recto-verso.

(2) *Elogia Duc. Sab.*, pp. 7-9. Guichenon: *Hist. généal. de la Maison de Savoie*, t. I, p. 195.

(3) *Elogia Duc. Sab.*, pp. 57 et 34-35.

(4) *Ibid.*, pp. 61-62: Condamnation de Pierre Frémy pour péculat à laquelle assiste Edouard, comte de Savoie, en 1328. Sans doute est-ce dans ces mêmes archives que Masson a lu les renseignements fournis par l'avocat du roi sur la querelle du comte de Savoie et du marquis de Saluces, portée devant le Parlement de Paris en 1390 (*Ibid.*, p. 77).

Digitized by Google

Yves de Chartres, Guillaume de Tyr, saint Bernard, Pierre le Vénérable, Joinville, Villehardouin, Froissart, Commines; parmi les chroniqueurs allemands : Otto de Freisingen; parmi les Anglais : Mathieu Paris, Walsingham; parmi les Italiens : Dante, cité à propos des filles de Raymond Béranger, le Génois Agostino Giustiniani, le pape Alexandre IV, Maxime de Turin, Giovanni Villani, Poggio Bracciolini, le pape Pie II, alias Gobelin dans ses *Commentaires* (ces deux derniers à propos d'Amédée VIII). A ces Italiens déjà cités dans les *Annales* ou dans le *De Episcopis Urbis*, il faut en ajouter deux autres dont les noms paraissent ici pour la première fois : le jurisconsulte turinois Giacomino, auquel Masson emprunte un passage concernant Amédée IX, Philibert Ier et Charles Ier, et le Vénitien Bertuccio Valier, dont la relation au Sénat de Venise, après une ambassade auprès d'Emmanuel-Philibert, lui fournit d'amples renseignements sur ce prince. Avec l'historien suisse Josias Simler, invoqué aussi pour la première fois, cela fait trois noms nouveaux parmi les sources de Masson (1).

Est-ce à dire que les sources que nous avons énumérées soient les seules qu'il ait utilisées? Il ne semble pas. Masson a dû se servir des précédents historiens de Savoie, de Champier en particulier, dont il a parfois reproduit quelques erreurs. Mais il l'a fait avec assez de prudence et s'est abstenu d'en reproduire les récits fabuleux et à plus forte raison ceux de Paradin. Il se contente d'y faire allusion : « Il ne faut pas se demander ce qu'il y a de vrai dans ce que les Savoisiens disent de l'origine de leurs Princes », écrit-il à propos de Bérold, et il ajoute que « l'histoire de toutes les nations est pleine de fables » pour les premiers temps, et qu'en ce qui le concerne, « il ne veut pas mêler de fables aux faits qu'il raconte, de peur d'empoisonner l'histoire et le récit véridique des événements par des mensonges » (2). Nous reconnaissons là l'esprit critique de Masson. Il ne paraît pas disposé à admettre la participation d'Humbert II à la première croisade, affirmée par divers historiens,

(1) *Ibid.*, pp. 9 (Fulbert, Sigebert), 11 (Yves de Chartres), 12-13 (Guill. de Tyr), 14-16 (S. Bernard), 18-20 (Pierre le Vénérable), 34 (Joinville), 48 (Villehardouin), 65, 73, 74, 76, 78 (Froissart), 105, 108, 111 (Commines), 18, 24 (Otto de Freisingen), 41, 44, 48 (Paris), 58 (Walsingham), 34 (Dante), 43 (Ag. Giustiniani), 44 (Alexandre IV), 49-50 (Maxime de Turin), 60, 63, 65 (G. Villani), 83 (Poggio), 83-97, 98 (Gobelin), 102 (Giacomino), 120-121 (Bertuccio Valier), 116 (Josias Simler).

(2) *Ibid.*, pp. 3-4.

Digitized by Google

car, dit-il, Guillaume de Tyr ne le mentionne pas dans son dénombrement des croisés, alors qu'il a mentionné beaucoup de seigneurs de moindre importance (1). Guichenon a cru réfuter victorieusement Masson sur ce point en lui opposant une charte de donation de ce prince où il est question d'un voyage outre-mer, mais cette charte prouve simplement qu'Humbert II était prêt à partir pour la croisade, mais non point qu'il y partit (2), et l'argumentation de Masson reste entière. Ces exemples suffisent pour montrer que l'œuvre de Masson n'est pas dénuée de valeur comme histoire, bien qu'elle ait été composée un peu hâtivement et loin des documents dont il avait naguère pris copie et qu'il ne pouvait sans doute plus collationner à nouveau en 1586 avec les originaux.

Plus qu'une histoire d'ailleurs, nous avons là une galerie de portraits de princes, un essai de biographies collectives. C'est un genre que Masson avait déjà tenté avec les *Elogia civium romanorum*, qu'il tentera encore avec les *Justinianei Caesares* et les *Vitæ Jurisconsultorum*. Les *Vitæ trium Hetruriæ procerum, Dantis, Petrarchæ, Boccacii* ne rentrent pas, malgré leur titre, dans ce genre-là, comme nous le verrons. Mais les *Venetiani Principes*, aujourd'hui perdus, y rentraient certainement, et ces *Eloges des Doges de Venise* faisaient, dans l'œuvre de Masson, comme un pendant aux *Eloges des Ducs de Savoie*. Dans l'un comme dans l'autre de ces deux recueils de biographies collectives, où l'histoire de deux Etats se mariait à la biographie de ceux qui avaient tenu en leurs mains leur destinée, c'était, à n'en pas douter, l'Italie qui intéressait Masson. Pour Venise cela n'a pas besoin de démonstration, pour la Savoie nous allons l'établir.

Ce n'est pas que la Savoie ait jamais fait proprement partie de l'Italie. Masson, dans sa préface, ne manque pas de signaler que c'est le Mont-Cenis qui sépare l'Italie de la France (3). Aucune terre, au cours des siècles, n'a été plus française de langue et de mentalité, en dépit de la politique de ses princes, et Masson ne l'ignore pas, mais il n'ignore pas non plus que, « chez les étrangers surtout », on embrasse, sous le nom de Savoie, « toutes les nations alpines soumises au duc » (4), et il n'est pas sans avoir remarqué que la dy-

(1) *Ibid.*, pp. 12-13.
(2) Guichenon: *Hist. généal. de la Maison de Savoie*, t. I, p. 215. Cf. Victor de S. Genis: *Hist. de Savoie*, t. I, p. 192.
(3) *Elogia Duc. Sabaudiae*, p. 1.
(4) *Ibid.*, p. 2.

Digitized by Google

nastie de Savoie a eu, dès l'origine, une tendance à s'italianiser et à s'étendre au delà des monts. C'est, dès les premiers temps, Bérold qui, « avec l'appui de ses peuples alpins, défait Manfred le marquis de Suse, la ville située aux pieds des Alpes à l'endroit où elles atteignent l'Italie » (1). C'est le fils d'Humbert aux blanches mains, Amédée Ier, né à Suse, et « qu'on peut vraiment dire Italien » (2). C'est Amédée III, qu'Otto de Freisingen appelle marquis de Turin, Humbert III le Saint, qui, né à Avigliana, « la première ville que les voyageurs qui se rendent en Italie rencontrent à leur descente des Alpes », prend part, dit-on, aux luttes de la péninsule contre Frédéric Barberousse, porte les titres de comte de Maurienne et de marquis d'Italie, et meurt à Aoste, sur l'autre versant des Alpes (3). Voici, après ceux-là, Thomas II, qui gouverne le Piémont, épouse une Génoise, Beatrice Fieschi, nièce et sœur de papes italiens, et se trouve en lutte perpétuelle avec les Astésans et ses Turinois rebelles, et son fils Louis, baron de Vaud, qui passe la plus grande partie de sa vie à guerroyer aux côtés de Charles II, roi de Naples et de Sicile, dans l'Italie méridionale (4). Voici le comte Aymon, marié à Yolande de Montferrat, une « belle au visage florissant comme l'ont les Italiennes », dont la sculpture nous a conservé les traits, et qui s'allia aux Visconti de Milan en donnant sa fille Blanche en mariage à Galéas (5). Voici Amédée VI, le Comte Vert, qui s'en va mourir dans les Pouilles en guerroyant pour Louis d'Anjou; Amédée VIII, qui porte le premier régulièrement le titre de duc, reçoit l'hommage définitif du marquis de Saluces, s'asseoit quelque temps sur la chaire de saint Pierre, et auquel, au dire de Gobelin, « Italiens et Français recouraient comme vers un autre Salomon dans les situations difficiles » (6). Voici enfin, avec le XVIe siècle, Emmanuel-Philibert et Charles-Emmanuel, les princes dont le séjour habituel est au delà des monts (7). L'évolution dont Masson s'est plu à retracer les diverses phases est accomplie. Un Etat puissant, bien que secondaire, s'est constitué sur les deux versants des Alpes. Après avoir oscillé

(1) *Ibid.*, p. 3.
(2) *Ibid.*, p. 7.
(3) *Ibid.*, pp. 18, 21, 22, 24, 34, 35.
(4) *Ibid.*, pp. 43-44, 46.
(5) *Ibid.*, pp. 67 (Vultus uxoris succulentus Italicum in morem et venustus effingitur) et 70.
(6) *Ibid.*, pp. 75, 82, 83, 85.
(7) *Ibid.*, pp. 117-124.

Digitized by Google

entre l'Est et l'Ouest, la dynastie de Savoie s'est portée résolument vers l'Est, où la poussière et le morcellement des Etats favorisaient ses ambitions fermées du côté de la France. Désormais les ducs n'accepteront plus le rôle de grands vassaux français auquel s'étaient prêtés quelques-uns de leurs ancêtres. Alors que la tendance qui attirait auparavant les uns vers l'Italie était régulièrement balancée par la tendance des autres qui restaient dans l'orbite de la France, et Masson a parfaitement signalé l'une et l'autre de ces tendances dans les biographies sommaires qu'il a données des princes de Savoie, dorénavant la tendance italienne l'emporte : le pays de Savoie n'est plus qu'une faible partie des Etats de Savoie, qui comptent déjà dans l'équilibre européen, et que la France et l'Espagne cherchent à avoir chacune de son côté.

Cette constatation explique le but politique des *Elogia Ducum Sabaudiæ*. Ce n'est pas que ces *Eloges* soient une de ces œuvres comme nous avons vu Masson en écrire, par ordre, pour favoriser la politique de Cheverny, toujours chancelier en 1586, quoiqu'il ne soit pas impossible que le protecteur de Masson, au courant des travaux de son protégé, ait pu, en l'occurrence, lui donner des avis. Nous croyons ce qu'en dit Jean Masson dans sa dédicace au cardinal Maurice de Savoie, lorsqu'il déclare que son frère écrivit ces éloges « sans en avoir été sollicité » (1). Mais on ne peut s'empêcher de remarquer qu'un conseil se dégage constamment de cette œuvre à l'adresse de la maison de Savoie : celui d'entretenir avec la France des relations pacifiques et cordiales. Masson énumère avec complaisance les alliances matrimoniales de France et de Savoie depuis Adèle, Adélaïde ou Alix, fille d'Humbert II, qui fut l'épouse de Louis le Gros, jusqu'à Marguerite, fille de François Ier, qui épousa Emmanuel-Philibert (2). C'est un sujet sur lequel s'étendra plus tard le jésuite savoyard Pierre Monod, confesseur de Christine de France, princesse de Piémont et future duchesse de Savoie (3). Les services rendus à la France par la maison de Savoie au cours des siècles ne sont pas passés sous silence. Presque au début de l'ouvrage, Masson insère en bonne place une lettre de Pierre le Vénérable à Amédée III,

(1) *Ibid.*, f. lim. *aij* verso.

(2) *Ibid.*, ff. 11-12, 72, 73, 98, 101, 111, 119, etc.

(3) P. Monod: *Recherches historiques sur les alliances royales de France et de Savoie, ou sont monstrées plusieurs admirables rapports de ces deux maisons, et deduictes dix-neuf alliances qui iusques à maintenant ont esté entre icelles*, Lyon, Pierre Rigaud, 1621, in-4°, dédié à Christine de France.

Digitized by Google

oncle maternel de Louis VII, où l'abbé de Cluny donne au comte, son ami, la règle de conduite à suivre à l'égard du roi de France. Il convient que le comte réponde à l'appel du roi, veille sur son royaume et traite Louis comme un fils, car l'honneur et le succès de l'un sont l'honneur et le succès de l'autre (1). On sent qu'avec quelques modifications dues aux différences des temps et des circonstances, Masson généraliserait volontiers la formule. D'ailleurs, malgré leur sujétion féodale au Saint Empire, que Masson est tout heureux, en s'appuyant sur un texte de Mathieu Paris, de réduire à un simple hommage dû à l'Empereur pour les eaux et le droit de passage (2), combien de princes de Savoie n'ont-ils pas servi la France et les princes français? Louis, premier baron de Vaud, n'a-t-il pas été le bras droit et le fidèle compagnon, dans toutes ses entreprises, de Charles II d'Anjou? Edouard de Savoie n'a-t-il pas pris part aux délibérations du Parlement de Paris lors de la condamnation du concussionnaire Pierre Frémy, n'a-t-il pas soumis à l'arbitrage de Philippe VI de Valois ses querelles avec le dauphin de Viennois, et n'est-il pas venu combattre pour la France aux côtés du roi à Cassel? Plus tard, Aymon ne lutta-t-il pas pour nous contre les Anglais, et les troupes savoyardes envoyées par le Comte Vert, Amédée VI, ne se signalèrent-elles pas par leur courage dans le désastre de Crécy? Le même Comte Vert ne vint-il pas saluer à Paris, lors de son couronnement, le roi Charles VI, et ne mourut-il pas dans l'Italie méridionale au service d'un prince français, Louis d'Anjou? Philibert II n'aida-t-il point Louis XII contre Milan? (3). La dynastie de Savoie s'est toujours bien trouvée, suivant Masson, de l'amitié française. Pour fortifier sa thèse, dont il voudrait bien persuader Charles-Emmanuel auquel les *Elogia* s'adressent, Masson en arrive à donner quelques légères entorses à la vérité historique, en arrangeant les faits en faveur de sa cause. D'après lui, Louis XI aurait eu une attitude généreuse et désintéressée dans les affaires de Savoie à l'égard de sa sœur Yolande de France, veuve de Philibert Ier et mère de Charles Ier. Et si Emmanuel-Philibert recouvra les pays que sa mère Béatrice de Portugal avait fait perdre à Charles III par ses artifices d' « ennemie du nom français », ce n'est point, comme on pourrait le croire, par suite

(1) *Elogia Duc. Sabaudiae*, pp. 19-20.
(2) *Ibid.*, p. 44.
(3) *Ibid.*, pp. 46, 61-63, 65, 66, 72-73, 74-75, 113.

Digitized by Google

de sa victoire de Saint-Quentin, mais parce qu'il s'allia à la maison de France par son mariage avec Marguerite, sœur de Henri II. D'ailleurs cette victoire tout à fait accidentelle n'étonna personne plus que le duc, qui « racontait lui-même qu'elle était due au hasard plus qu'au courage de ses troupes », et qui « disait qu'il aurait obtenu le même résultat s'il avait eu des femmes en armes au lieu de ses cavaliers, qui n'eurent rien autre à faire que tuer des fuyards et faire des prisonniers », « tellement, ajoute Masson, l'ardeur guerrière des Français était ce jour-là abattue, par la permission de Dieu irrité contre eux » (1).

On peut imaginer quel accueil Charles-Emmanuel, marié à l'Espagnole Catherine d'Autriche, aurait réservé aux conseils de Masson. Le rusé souverain, intrigant, fourbe et ambitieux, n'attendait que l'occasion de profiter des troubles de France pour essayer d'avoir une part de ses dépouilles. Il devait d'ailleurs, en fin de compte, grâce à Henri IV, à Lesdiguières, à La Vallette, et à la bravoure des Genevois, y perdre ses plumes. On n'ignorait pas en France ses inclinations secrètes, et Masson, qui avait des relations en Savoie, et qui était l'ami de del Bene, était sans doute suffisamment documenté sur ses tendances. Aussi dans le dernier chapitre de son œuvre, qui constitue la dédicace à Charles-Emmanuel, se montre-t-il fort prudent et réservé. S'il fait allusion à la duchesse Catherine, fille de Philippe II, il ne manque pas de rappeler qu'elle est la petite-fille de Catherine de Médicis, dont elle porte le nom, et ne pouvant dire ouvertement au prince de prendre le parti de la France, il lui recommande surtout de garder ses Etats dans la paix et d'éviter les guerres, « les guerres funestes dont nous voyons aujourd'hui, dit-il, la France déchirée et ébranlée jusqu'en ses fondements » (2).

La dédicace n'arriva pas à destination. Masson s'était mis à d'autres travaux, attendant l'occasion de publier ses *Elogia Ducum Sabaudiæ*. En 1588, Charles-Emmanuel montra son amour de la paix en envahissant brusquement le marquisat de Saluces, à la grande indignation de toute la France. Masson ne pouvait songer, pour le moment, à publier son manuscrit, qui serait resté inédit si le mariage de Christine de France, sœur de Louis XIII, avec le prince de Piémont Victor-Amédée, en 1619, n'avait paru à Jean Masson une occasion favorable pour le publier. Charles-Emmanuel, âgé de cin-

(1) *Ibid.*, pp. 103-105, 117, 119-120.
(2) *Ibid.*, p. 124.

Digitized by Google

quante-sept ans, et qui, après bien des déboires, se rapprochait de la France, put lire alors la dédicace, les conseils et les *Eloges* que Masson lui avait destinés trente-trois ans auparavant.

III

Masson venait à peine d'écrire les *Elogia Ducum Sabaudiæ*, et peut-être ne les avait-il pas encore terminés, qu'arriva à Paris la nouvelle de la mort du cardinal Luigi d'Este, protecteur des affaires de France à Rome, survenue le 30 décembre 1586. Une lettre de l'ambassadeur Jean de Vivonne, marquis de Pisany, à Henri III, datée du 31 décembre, en faisait part au souverain en ces termes : « C'étoit le plus grand et plus fidèle parent et serviteur que V. M. eût au monde. Il m'a dit qu'il n'avoit point de regret à mourir, mais bien de n'avoir eu le temps d'aller jusques en France, pour y mourir, après s'être déchargé le cœur avec ses neveux [les Guises] pour leur dire librement le tort qu'ils s'étoient fait d'avoir donné à V. M. aucune occasion de male satisfaction, et les réduire de telle sorte qu'il les fît dignes de ses grâces; sinon rompre du tout avec eux, et les abandonner entièrement : finissant par me prier de représenter à V. M. qu'elle perdoit un très fidèle serviteur. Et là-dessus, demeurant la bouche ouverte, il rendit l'esprit » (1). L'Italien, qui parlait ainsi sur son lit de mort de la France et de son roi, le cardinal Luigi d'Este, fils d'Ercole II d'Este, duc de Ferrare, et de Renée de France, a été diversement jugé. Deux de ses biographes modernes, tout en trouvant des excuses à sa conduite, ont été plutôt sévères pour lui (2). Par contre, ses contemporains, qui ne sont pas tous des panégyristes, ne lui ont pas ménagé les éloges. Paul Manuce, Battista Guarini, Lionardo Salviati, Sebastiano Forno Ardesi, entre autres, parmi les Italiens, Guillaume Le Blanc, Masson, de Thou, parmi les Français, ainsi que l'Espagnol Chacon, ont célébré ses mérites, et aux siècles suivants on rencontre parmi ceux qui lui ont décerné des louanges les noms de Pietramellara, le continuateur de Panvinio, d'Ughelli, l'auteur de l'*Italia sacra*, des auteurs de la

(1) *Lettres du cardinal d'Ossat*, éd. Amelot de la Houssaye, Amsterdam, 1732, t. II, p. 29, note 2.

(2) L. Campori et A. Solerti : *Luigi, Lucrezia e Leonora d'Este*, Turin, Bocca, 1888.

Digitized by Google

Gallia Christiana, et de Gaetano Moroni (1). Il semble bien que ce cardinal, poussé malgré lui dans la carrière ecclésiastique, évêque à quinze ans, prodigue, épris de divertissements mondains, songeant sans cesse jusque dans les dernières années de sa vie à un mariage possible (2), n'ait pas été un modèle exemplaire de discipline ecclésiastique. Ce n'est point à ce titre, en effet, qu'il semble recommandable. Mais l'homme qui sut accorder une hospitalité généreuse au Tasse, à Flaminio dei Nobili, à Uberto Foglietta, au physicien Giambattista della Porta, l'homme qui gaspillait gaîment ses immenses revenus tout en en réservant une part au cardinal Hosius qu'il savait consacrer toute sa fortune aux pauvres, et qui, au témoignage de Salviati, donna un jour cinq cents florins à un malheureux qui, poussé par la misère, lui avait dérobé quelques objets (3), rachetait ses défauts par d'appréciables qualités. Il y avait en lui le faste du grand seigneur italien et un peu de l'humanité et de la libéralité de sa mère Renée de France. Il avait acquis en outre des titres spéciaux à la reconnaissance des Français. Protecteur des affaires de France à Rome depuis la mort de son oncle le cardinal Ippolito, il s'était acquitté de cette charge avec un dévouement aux intérêts de la France qui lui avait conquis une véritable popularité de ce côté des Alpes. « Il trouva, dit de Thou, dans les malheurs qui accablèrent ce Royaume une occasion qui mit sa fidélité et sa grandeur d'âme à l'épreuve, comme l'or s'éprouve dans le creuset; et il en donna des preuves publiques en s'opposant généreusement aux desseins des princes de Guise, enfants d'Anne d'Este, sa sœur, qui contre les intentions du Roi avoient allumé une guerre qui ne pouvoit qu'être funeste à l'Etat et à eux-mêmes, comme l'événement le montra; et cela au milieu de Rome même, où le zèle de la Religion, dont ils sçavoient colorer leurs entreprises, les rendoit tout puissans; et en abandonnant les intérêts de sa propre famille pour soutenir ceux du Roi et du Royaume, qu'il regardoit comme sa seconde

(1) Cf. *Gallia Christiana*, t. I, col. 1004-1005; Gaetano Moroni: *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. XXII, pp. 106-107.

(2) Cf. l'ouvrage de Campori e Solerti cité, où il est question de huit projets ou bruits de mariage du cardinal, dont six après qu'il fut entré dans les ordres. En 1507, il en parle à son oncle le cardinal Ippolito d'Este qui lui répond qu'il ne peut se marier qu'en devenant huguenot. Peu s'en fallut, et cela n'aurait pas été extraordinaire pour le fils de Renée. En 1581, Giulio Canani, évêque d'Adria, fait des démarches auprès de Grégoire XIII, qui refuse péremptoirement, pour que Luigi obtienne une dispense lui permettant de se marier.

(3) G. Moroni: *op. cit.*, t. XXII, pp. 106-107.

Digitized by Google

patrie. Ainsi, lorsqu'à la sollicitation de la ligue et de la faction espagnole, Sixte V eut l'imprudence d'excommunier le roi de Navarre et le prince de Condé, et de les déclarer eux et leurs descendans déchus de tous leurs droits à la Couronne, quoique la bulle eût été signée par le Cardinal de Pellevé, et ce qu'il y a de plus étonnant, par le Cardinal de Médicis qui fut depuis Grand Duc de Toscane, il refusa constamment d'y souscrire, persuadé qu'il était plus obligé de s'intéresser au salut du Royaume que cette bulle mettoit en péril, qu'à l'élévation particulière de sa famille, qui cherchoit à s'agrandir par le moyen de la guerre civile qu'elle avoit allumée » (1). On l'avait vu à maintes reprises dans cette France dont il affectionnait le séjour et où à vingt ans, en 1558, il était parti à l'insu de son père, après s'être muni d'argent auprès d'un usurier juif. Il y avait reparu sous Charles IX et sous Henri III, fêté, comblé de bénéfices (ses revenus français, évêché d'Auch, dix abbayes, lui rapportaient cinq cent mille écus d'or, alors que ses revenus italiens ne lui en rapportaient que quarante-six mille) (2), et mourant il avait manifesté son regret de ne point rendre le dernier soupir sur le sol de France et stipulé dans ses dernières volontés que son corps fût enseveli dans l'église des Frères Mineurs de Tivoli, que ses entrailles fussent conservées dans l'église Saint-Louis de Rome et que son cœur fût transporté en France dans l'église cathédrale d'Auch dont il était évêque. Ces volontés furent scrupuleusement respectées. Le dernier détail émut la France (3) et ajouta encore à la sympathie dont y jouissait le cardinal.

---

(1) De Thou: *Hist.*, éd. fr. de Londres, 1734, t. IX, l. LXXXIV, an. 1588, pp. 527-528.

(2) Cf. Campori et Solerti: *op. cit.*, *passim*. Ces revenus d'ailleurs ne lui suffisaient pas avec le train fastueux qu'il menait et, à sa mort, il laissa 200,000 écus de dettes. Ce train fastueux ne déplaisait point à la Cour de France qui voyait avec satisfaction qu'aucune cour à Rome n'était alors plus brillante que celle du protecteur de ses affaires auprès du Saint-Siège. La cour de Luigi d'Este comprenait environ 400 personnes.

(3) Guillaume Le Blanc, dans ses *Epitaphia Galliae in Aloysium Cardinalem Estensem*, Romae, ex typogr. Titi et Pauli de Dianis, 1587 (un folio), écrivait (Epitaphium I) :

Cur voluit magnum Gallis cor ut esset in oris ?
An quoniam cordi Gallia magna fuit ?

. . . . . .

Fallor: habet magnum cor Gallia magna, quòd excors
Audito Patris funere facta fuit.

. . . . . .

Gallus, Romanus, Tiburs, cor, viscera, corpus
Sensere auferri restituique sibi.

Digitized by Google

Masson avait été en commerce épistolaire avec Luigi d'Este lors de la publication du *De Episcopis Urbis*. Il avait eu probablement l'occasion de le connaître d'assez près alors qu'il était lui-même attaché à la maison de Cheverny, pendant les séjours que le cardinal fit en France. Il avait pu l'approcher, soit en 1571, où, peu après le mariage de Charles IX, le cardinal était allé rendre ses devoirs à la cour, soit en 1575, alors qu'au mois de février Luigi d'Este assistait à Reims au sacre de Henri III et au mariage du roi et de Louise de Lorraine, soit en 1578 où il présida l'Assemblée du clergé tenue à Blois. Peut-être le défenseur des Italogalles, l'historien qui venait de se révéler par la publication des *Annales*, éprouva-t-il les effets de la libéralité du Ferrarais. Quoi qu'il en soit, le fait que Masson lui écrivait directement une lettre en août 1586 paraît prouver qu'il le connaissait personnellement, et d'autre part, le portrait physique que Masson nous a laissé du cardinal est un portrait fait par quelqu'un qui l'a vu et qui ne parle point par ouï-dire (1).

A la nouvelle de la mort de Luigi d'Este, Masson composa et publia aussitôt, chez Denis du Pré, un éloge du personnage (2). Au moment même où en Italie les plumes de G.-B. Guarini à Ferrare, de Lionardo Salviati à Florence, de Sebastiano Forno Ardesi à Padoue célébraient la mémoire du défunt (3), celle de Masson essayait de payer la dette de la France en écrivant l'élogieuse biographie de Luigi (4). Malgré le ton oratoire de cet *Eloge*, l'émotion réelle du biographe n'est pas niable. L'Italogalle Masson y retrace les principaux événements de la vie de cet Italogalle d'outre-monts et se

---

(1) *Elogium Ludovici Estensis* (*B.*, part. I, pp. 464-465).

(2) *Elogium Illustrissimi Ludovici Estensis S. R. E. Cardinalis Papirii Massoni Opera*, Paris, Denis du Pré, 1587, in-4° de 4 ff.

(3) G. B. Guarini: *In funere Aloysii Estensis S. R. E. Cardinalis Oratio*, Ferrare, 1587, in-4° ; Lionardo Salviati: *Orazione delle Lodi di D. Luigi d'Este Cardinale*, Florence, 1587, in-4° ; Sebastiano Forno Ardesi: *I vari lamenti d'Europa nella morte di D. Luigi Cardinal d'Este*, Padoue, 1587.

(4) A Rome même où il se trouvait en 1587 comme camérier de Sixte-Quint, Guillaume Le Blanc d'Albi, le jeune (1561-1605), futur évêque de Vence, avait publié quatre *Epitaphia* (28 vers en tout) de Luigi d'Este, qui furent reproduits en 1588 dans ses *Poemata*, Paris, in-8°, et dans les *Musae Pontificiae*, Paris, 1618, in-4°. A la même date, de Thou envoyait à Anne d'Este, duchesse de Nemours, sœur du cardinal, un *Carmen consolatorium* sur la mort de son frère. De Thou devait consacrer dans son histoire une page fort élogieuse à la mémoire du cardinal (l. LXXXIV). En Italie, à la même époque, un Français qui enseignait à Ferrare, d'Orgeat, célébrait aussi l'éloge funèbre du cardinal.

Digitized by Google

montre d'une façon générale assez bien documenté. L'admiration pour le fastueux cardinal est sans aucune réserve, car il s'agit naturellement d'un panégyrique, mais d'un panégyrique que l'on sent sincère. Après avoir évoqué sa douleur à la triste nouvelle de la mort du cardinal, Masson nous présente son héros issu par sa mère du sang royal de France et par son père d'une des plus illustres familles princières d'Italie, petit-fils du plus puissant des rois, Louis XII, et d'Alphonse Ier d'Este, qui se couvrit de gloire aux côtés des Français à Ravenne. Il nous le montre étudiant sous la direction de l'érudit Bartolomeo Ricci (1), de Lugo, puis de Benedetto Manzuoli, de Modène, qui mourut évêque de Reggio un an avant que Luigi, son élève, devînt évêque de Ferrare. Il nous raconte en quelques lignes son premier voyage en France, à l'insu de son père, sous Henri II, l'accueil vraiment royal qui lui fut fait, son envoi en compagnie de Charles de Lorraine auprès de Philippe II en Flandre, sa promotion au cardinalat par Pie IV sur les instances de son oncle le cardinal Ippolito, un autre ami de la France, et mentionne les nombreux bénéfices ecclésiastiques dont l'investirent les rois de France et dont le principal fut l'évêché d'Auch. Il nous est permis de sourire quand Masson prétend que Luigi d'Este n'usa jamais de ces richesses que comme un sage père de famille, car nous savons trop bien le contraire, mais Masson a raison quand il loue sa libéralité et sa munificence que tous les contemporains ont signalées. Nous sommes moins persuadé que Masson de sa sagacité et de sa prudence, s'il est vrai que le cardinal Luigi d'Este ait décidé ses collègues du conclave, après la mort de Grégoire XIII, à élire Sixte-Quint, et que ce dernier ait pu lui dire après sa création : « Je suis l'œuvre de vos mains! » « Mot bien digne, ajoute Masson non sans peut-être un grain de malice, d'un tel pasteur qui ne voulait point paraître ingrat envers celui grâce auquel il avait atteint le faîte des grandeurs » (2). Le panégyriste décrit ensuite le zèle déployé par

(1) Masson l'appelle par erreur Vincenzo Ricci, et, on ne sait pourquoi, le fait devenir centenaire (*Elogium Ludovici Estensis*, in *B.*, part. I, p. 458). B. Ricci vécut de 1490 à 1569 (Flamini : *Cinquecento*, p. 99).

(2) Cette allusion ne dut vraisemblablement pas plaire à Sixte-Quint qui, pas plus que son prédécesseur Grégoire XIII, n'aima l'encombrant protecteur des affaires de France. Ce dernier, fort soutenu d'ailleurs par Henri III, ne fut pas toujours accommodant avec les pontifes, surtout quand il s'agissait de la politique française. Nous avons vu ailleurs que Masson, qui n'avait pas beaucoup de tendresse pour Sixte-Quint, avait destiné à ce pape un des premiers exemplaires de l'*Elogium Ludovici Estensis*.

Digitized by Google

le cardinal dans sa charge de protecteur des affaires de France et signale les splendides réceptions réservées aux ambassadeurs du roi par Luigi d'Este dans sa magnifique villa de Tivoli. Quelque temps avant sa mort n'y recevait-il pas solennellement François de Luxembourg venu pour saluer de la part de Henri III le nouveau pontife Sixte-Quint? Et à peine cette ambassade extraordinaire était-elle de retour que la lettre de Pisany annonçant la mort du cardinal plongeait la France dans la douleur. Masson traduit textuellement en latin les dernières paroles où Luigi exprimait sa fidélité au roi, les commente en termes émus et en profite pour signaler l'intimité qui unissait Luigi d'Este et Henri III, et auparavant Luigi d'Este et Charles IX. N'acquérait-il pas dès l'abord la sympathie de tous ceux qui l'approchaient? S'il fut cher à Charles IX et à Henri III, il ne le fut pas moins à l'épouse de son frère Alphonse II, la duchesse Barbe, fille de l'empereur Ferdinand, qu'il avait été chargé d'aller accueillir à Trente pour la conduire à Alphonse? Tous ces amis illustres pleurent maintenant la perte de Luigi, Alphonse et Ferrare sont en deuil, et avec eux les érudits, les Romains, l'ordre de Malte et les plus grands rois d'Europe. Après un portrait physique du prélat et une allusion à l'institution qu'il fit par testament du collège de Ferrare destiné à instruire dans les bonnes lettres douze jeunes Français, douze jeunes gens de Ferrare et autant de Carpi, Masson termine son éloge en décrivant, en un style plein d'emphase, la douleur de la France et en adjurant « Tivoli, la plus charmante des villes », de rendre à la dépouille mortelle du cardinal des honneurs funèbres aussi grands que ceux que le roi Henri III lui a rendus dans le service qu'il a fait célébrer à Paris à sa mémoire en l'église des Augustins (1).

Tel est, résumé dans ses grandes lignes, le contenu de l'*Eloge de Luigi d'Este* que Masson écrivit en quelques jours, et qui constitue, dans son œuvre d'italianisant, avec l'*Eloge de René de Birague*, comme une exception. Ces deux biographies sont en effet les seules que Masson ait consacrées à des Italiens de son temps, qui sont, il est bon de le remarquer, des Italiens au service de la France, des Italogalles.

---

(1) *Elogium Ludovici Estensis* (*B.*, part. I, pp. 457-466).

Digitized by Google

IV

Au début d'avril 1587 paraissait chez Denis du Pré, qui venait à peine de publier l'*Eloge du cardinal Luigi d'Este*, une nouvelle œuvre de Masson, d'une importance considérable : les *Vitæ Trium Hetruriæ procerum, Dantis, Petrarchæ, Boccacii* (1). Les productions antérieures de l'humaniste, les *Annales Francorum* et le *De Episcopis Urbis* en particulier, montrent quelle haute estime il avait pour les trois grands maîtres de la Toscane et quel commerce assidu il entretenait avec les œuvres de ces trois écrivains, avec celles de Dante et de Pétrarque plus encore qu'avec celles de Boccace. Aussi peut-on dire que l'idée d'écrire leur vie à tous les trois avait germé en lui au cours de ses travaux précédents, et qu'il avait déjà, depuis un certain temps, colligé les textes qu'il avait l'intention d'y utiliser et commencé la rédaction de l'ouvrage. L'idée de grouper les vies de ces trois personnages, qui était déjà venue à l'Italien Giannozzo Manetti, dont Masson ignorait l'œuvre, comme l'a fait justement remarquer M. Farinelli (2), se présenta tout naturellement à lui. Ils étaient les trois plus grands noms littéraires de l'Italie, tous trois étaient d'origine toscane, et l'on trouvait dans les œuvres de Pétrarque la mention honorable, et dans celles de Boccace le culte enthousiaste du grand poète florentin. C'étaient des raisons plus que suffisantes pour justifier la trilogie de Masson, sans compter les raisons bizarres qu'il en donne, par surcroît, dans la dédicace de son œuvre à Pasquale Cicogna, doge de cette Venise pour laquelle il semble avoir eu une prédilection marquée parmi toutes les villes d'Italie. Cette dédicace, datée du 1er avril 1587, est fort curieuse et mérite d'être traduite.

« Au Sérénissime Doge de Venise Pasquale, Papire Masson,

« Après la soumission de la Crète, ô Sérénissime, un de vos ancêtres, Lorenzo Celso, apprenant une si heureuse et si favorable issue de la guerre, décida de donner des réjouissances et des fêtes variées à la ville de Venise. A ces fêtes il assista en personne du

(1) *Vitae Trium Hetruriae Procerum Dantis, Petrarchae, Boccacii, ad Paschalem Serenissimum Venetorum Ducem*, Paris, Denis du Pré, 1587, in-8° de 4 ff. n. ch. + 116 ff. ch.

(2) *Dante e la Francia*, t. I, p. 486.

Digitized by Google

haut d'une tribune de marbre, entouré d'un grand nombre de patriciens au milieu desquels il siégeait devant l'église Saint-Marc. Et François Pétrarque, qui nous a transmis le fait au livre IV des *Seniles*, ajoute que, sur la prière du doge, il s'assit à sa droite. Quel grand homme faut-il donc qu'ait été Pétrarque pour que ce célèbre Celso, *Celsus* de fait et de nom, l'ait jugé digne d'un si grand et si rare honneur? Je ne m'étonne plus, après cela, que ce poète plein de grâce et d'élégance, que le destin contraignit, sans qu'il l'eût mérité, de mourir en exil, ait ordonné qu'on dressât son tombeau sur le territoire de Padoue. Certes, dans son génie presque divin, il prévoyait qu'un jour la cité d'Anténor, la patrie de Tite-Live et toutes les terres d'alentour tomberaient sous votre gouvernement, ô Vénitiens! Pour ce qui est de Dante, compatriote de Pétrarque, ne fut-il point, quelque temps avant sa mort, chargé d'une ambassade auprès de votre République, et au retour de cette ambassade, ne mourut-il point en exil à Ravenne? Dans la divination de son génie poétique ou philosophique (je ne sais comment l'appeler au juste), peut-être pressentait-il que cette ville devait tomber sous votre juridiction, et que ses descendants, comme ils firent plus tard, devaient fixer leur demeure dans la ville de Vérone destinée à entrer dans votre domaine. Quant à Boccace, ne raconte-t-il pas qu'il était allé à Ravenne, peut-être à l'exemple de Dante, pour y rendre le dernier soupir? Cela n'arriva point, il est vrai, mais il n'en a pas moins été l'interprète de Dante et de Pétrarque ses concitoyens, et on ne peut en aucune façon le séparer d'eux. C'est là le motif qui m'a incité à réunir les vies de ces trois hommes remarquables *que j'ai extraites de leurs propres œuvres, ce qui n'avait encore jamais été fait jusqu'à ce jour et ce que j'ai réalisé avec plus de fatigue que d'habileté, bien qu'une telle tâche n'ait pu être accomplie sans un peu de jugement et d'intelligence.* Et quand je me suis demandé à qui je pourrais bien dédier l'œuvre achevée, j'ai pensé aussitôt à vous, Sérénissime Doge, vers qui les regards de tous sont tournés et dont les vertus rares et éclatantes font l'admiration universelle. Vous avez grandi en Crète et dans les régions qui contemplent le soleil levant, et au milieu de la paix et de la guerre, vous étiez parvenu à votre soixante-quatorzième année, beau d'une verte vieillesse, lorsque vous avez été porté par une fortune inattendue à la magistrature suprême de votre ville et de la République. Vous êtes le premier qui, dans la famille des Cicogna, ait joui de cette dignité qu'aucune ne surpasse, et vos concitoyens et les patriciens de Venise peuvent dire à juste titre de vous : ce sont nos bienfaits et sa vertu qui l'ont élevé. Vous

Digitized by Google

avez vraiment commencé à vivre à l'âge qu'avait Pétrarque lorsqu'il mourut : car quand est-ce que les hommes d'un génie supérieur remarquable, comme vous êtes, commencent à vivre sinon quand ils reçoivent des suffrages et du consentement de leurs concitoyens le souverain pouvoir, et quand ils le reçoivent comme la récompense de leur vertu? Ainsi l'aîné de ces trois morts, Dante, et après lui Pétrarque et Boccace, vous félicitent, par ma voix, d'avoir obtenu le nom illustre de Doge, et ils ordonnent à mon livre d'aller en ambassade à Venise, d'abord parce qu'ils désirent que votre jeunesse vénitienne le lise et le médite attentivement (il montrera son utilité et n'aura pas besoin d'autre recommandation), et ensuite parce qu'ils souhaitent que, de même que vous jugeriez devoir accorder le droit de cité à ces trois grands hommes, s'ils étaient là, vous accordiez avec bienveillance, quoiqu'il soit loin de vous, cette faveur à l'auteur de ce livre qui a appris du très saint homme Grégoire de Nazianze qu'il convient de solliciter de grandes faveurs de ceux qui sont vraiment grands. Adieu, Doge Sérénissime. De Paris, 1er avril 1587 » (1).

C'est là une dédicace peu banale, dont il faut retenir surtout la formule que nous avons soulignée et dans laquelle Masson indique très nettement le critère qui l'avait guidé dans la composition de ces vies : extraire des œuvres de Dante, de Pétrarque, de Boccace, des documents et des témoignages sur eux-mêmes et les passer au crible de la critique. Si simple que cela parût, cela était nouveau. L'élément légendaire, on le sait, s'était emparé de la vie de Dante, et il était difficile, dans les récits de ses nombreux biographes, de démêler le vrai du faux. Pétrarque même n'avait pas été épargné : l'imagination avait brodé sur l'histoire des amours de Laure et l'on racontait d'étranges choses sur les amours d'un pontife avec une prétendue sœur du poète. Si Boccace avait été un peu plus ménagé, la fantaisie des habitants de Certaldo le considérait toutefois comme une sorte de magicien et de sorcier. Masson voulait, dans son œuvre de premier biographe français des trois grands Toscans, désencombrer l'histoire de ces trois génies de la végétation parasite qui empêchait d'apercevoir la simple vérité. Et c'est, on l'a dit à juste titre, « avec la curiosité d'un érudit moderne », avec « plus d'esprit et plus de science » (2) des choses italiennes que n'importe lequel de

(1) *Vitae tres Hetruriae Procerum* (*B.*, part. II, pp. 11-14).
(2) Farinelli: *Dante e la Francia*, t. I, pp. 487 et 485.

Digitized by Google

ses contemporains français, qu'il abordait l'étude des trois grands Italiens. Là encore se manifeste la remarquable unité de méthode de toute son œuvre. Le but de Masson biographe est le même que celui que Masson historien avait proclamé, dès 1577, dans ses *Annales :* détruire les légendes qui ne reposent que sur des affirmations non contrôlées, recourir aux sources originales, et si l'on invoque des témoignages postérieurs aux événements ou aux personnages dont on parle, ne les admettre qu'aux trois conditions suivantes : 1° qu'ils soient en accord avec les sources originales; 2° qu'ils ne soient pas trop postérieurs; 3° qu'ils soient vraisemblables. Nous verrons, en effet, que si Masson le plus souvent a cherché ses éléments biographiques dans les œuvres des trois Toscans, il a aussi puisé parfois ailleurs avec prudence et circonspection.

V

La *Vie de Dante* ouvre la trilogie toscane. Elle est de beaucoup la plus brève et la plus sobre (1). Elle a été étudiée par M. Arturo Farinelli qui, tout en rendant justice à l'originalité en France de l'œuvre de Masson, « absolument remarquable pour l'époque vierge encore d'études dantesques » (2), semble pourtant l'avoir lue assez hâtivement, ce qui l'a fait tomber dans de nombreuses erreurs qu'une lecture plus attentive lui eût fait éviter (3). Aussi n'hésitons-nous pas à reprendre après lui la même étude.

---

(1) Dans la 1re éd. de 1587 elle comprend les ff. 1-8, alors que celle de Pétrarque occupe les ff. 9-94 et celle de Boccace les ff. 95-116. Dans les *Elogia*, éd. Balesdens, les trois vies occupent respectivement au t. II les pp. 15-30, 31-184, 185-222.

(2) Farinelli: *Dante e la Francia*, t. I, p. 485.

(3) Cf. Farinelli: *op. cit.*, t. I, pp. 485-489. P. 485, M. Farinelli dit que Masson s'inspire de la *Vie de Dante* par Boccace et il écrit (p. 487) que Masson « sceglie a fondamento della sua Vita l'elogio di Dante boccaccesco », et il indique par là, en note, la *Vie de Dante* de Boccace. C'est une méprise. Masson, dans la *Vie de Dante*, n'a utilisé de Boccace qu'un passage du *Décaméron* et un passage du *De casibus virorum illustrium*. Il suffit de lire attentivement la *Vie de Boccace* de Masson pour constater, par l'énumération qu'il fait des œuvres de Boccace, qu'il n'a pas connu l'existence de la *Vie de Dante* et que l'unique « elogio di Dante » dont il parle (chap. *Dantis poetae Elogia*, *B.*, part. II, pp. 213-214) est l'éloge de Dante contenu au liv. XV, chap. 6 et 8, et au liv. XIV, chap. 22, du *De Genealogiis Deorum*. — P. 487; M. Farinelli écrit

Digitized by Google

Des quinze courts chapitres qui constituent la *Vie de Dante*, les quatre premiers nous renseignent sur la patrie et les ancêtres de Dante, sur son enfance et sa jeunesse jusqu'à l'exil. Les trois chapitres suivants traitent de l'exil, des voyages, des séjours de Dante dans diverses villes et de l'ensemble de ses œuvres, après quoi, en cinq chapitres, Masson nous donne l'opinion que Pétrarque et Boccace eurent de Dante, et énumère les poètes, les souverains et les artistes célébrés par Dante dans la *Divine Comédie* ou le *De Vulgari Eloquentia*. Enfin en conclusion viennent trois chapitres sur la descendance du poète, le portrait physique et moral de l'homme, son tombeau et son épitaphe.

Il n'est pas difficile de découvrir les sources de Masson, qu'il nous a assez souvent lui-même indiquées. Suivant sa déclaration, il a utilisé d'abord les œuvres de Dante, mais les œuvres de Dante qu'il connaissait directement ne comprenaient que la *Divine Comédie* et le *De Vulgari Eloquentia*, et c'est à ces deux seules œuvres du poète florentin qu'il a recours. S'il mentionne en effet dans le chapitre intitulé *Quos libros exul scripserit*, la *Vita nuova* (Libellus de Amore), le *Canzoniere*, les trois *épîtres* aux Florentins, à Henri de Luxembourg et aux cardinaux italiens, et le *De Monarchia* (Libellus de Officio Pontificis et Cæsaris Romani), qu'il croit d'ailleurs perdu, c'est, malgré l'omission du Convivio, qu'il reproduit presque tex-

---

que Masson « attinge qualche volta dalla vita del Filelfo ». Or Masson écrit, parlant de Piero di Dante: « ad quem Philelphus vitam Dantis scripsisse *fertur* », ce qui prouve que Masson ne connaissait cette vie que par ouï-dire. — P. 487, M. Farinelli écrit: « Di sfuggita tocca della Commedia » « canticis », etc., et ne s'aperçoit pas que tout le passage qu'il cite (comme tout le chapitre dont il l'extrait: *Quos libros exul scripserit*) est tout simplement du Villani traduit en latin par Masson (*Cronica*, liv. IX, chap. CXXXVI), et que le « licentia in illo opere usus fortasse nimia » n'est que le « si dilettò di garrire e sclamare a guisa di poeta, forse in parte più che non si convenia » de Villani. Quand c'est Masson et non plus Villani qui parle, la *Comédie* tient au contraire une très grande place (Cf. *B.*, part. II, pp. 16, 19, 21, 22, 25, 26, 27). Sur les quinze chapitres et les quinze pages de la *Vie de Dante* dans l'éd. Balesdens, 5 chapitres et 6 pages ne sont que des renseignements tirés de la *Divine Comédie*. — P. 488, M. Farinelli dit que Masson « tocca del trattato sull'eloquenza, *scritto con tutta probabilità a Parigi* durante l'esilio, l'esilio amaro » « quam aegre tulerit exprimi verbis certe non potest ». Or voici toute la phrase de Masson: « Denique [scripsit] de Vulgari Eloquentia libros duos, cum tamen quatuor se daturum polliceatur, sed hoc consilium mors ejus interrupit ». C'est tout pour le *De Vulgari Eloquentia*: il n'est pas question de composition à Paris. Enfin, M. Farinelli fait traduire (p. 489) les *Vitae trium Hetruriae proceruni* par G. Betussi, qui était mort quatorze ans avant leur composition.

Digitized by Google

tuellement dans ce chapitre ce que Giovanni Villani avait écrit au livre IX, chapitre CXXXVI, de sa *Cronica*. Il ne connaît donc ces œuvres que par ouï-dire (1). Mais il connaît bien la *Divine Comédie* qui était, depuis au moins 1574, un de ses livres de chevet, qu'il ne se lassait pas de relire pour aller y chercher des témoignages historiques, et il la connaît dans ses trois *Cantiche*. L'épisode de Farinata degli Uberti, au chant X de l'*Enfer*, lui sert à établir le guelfisme des ancêtres de Dante (2). La description de l'Arsenal de Venise, au début du chant XXI, est pour lui une preuve du voyage de Dante dans cette ville, qu'il mentionne en même temps que l'ambassade dont Guido Novello chargea le poète auprès des Vénitiens (3). Il renvoie au chant XXVII à propos de la seigneurie des Polenta sur Ravenne (4). Dressant un catalogue qu'il déclare d'ailleurs volontairement incomplet, des princes et des papes mentionnés dans la *Comédie*, Masson nous montre par les noms de ces personnages qu'il avait lu les chants de l'*Enfer* où il en est question : chants X, XIII et XXIII pour Frédéric II, chant XIX pour Philippe le Bel et pour Nicolas III, chants III et XXVII pour Célestin V, chants XIX et XXVII pour Boniface VIII, chant XIX encore pour Clément V. Il en est de même pour les princes et les papes nommés ou indiqués par une allusion dans le *Purgatoire* et le *Paradis* : Frédéric II (*Purgatoire*, XVI; *Paradis*, III), Manfred (*Purg.*, III), Martin IV (*Purg.*, XXIV), Boniface VIII (*Purg.*, XX, XXXII, XXXIII; *Par.*, IX, XII, XVII, XXVII, XXX), Clément V (*Purg.*, XXXII, XXXIII; *Par.*, XVII, XXVII, XXX), Frédéric Barberousse (*Purg.*, XVIII), Frédéric roi de Sicile (*Purg.*, VII; *Par.*, XIX, XX), Albert de Habsbourg (*Purg.*, VI; *Par.*, XIX), Rodolphe de Habsbourg (*Purg.*, VI, VII; *Par.*, VIII) (5). C'est au *Purgatoire* que Masson emprunte une partie des détails qui lui permettent

(1) *Vita Dantis* (*B.*, part. II, pp. 19-20).
(2) *Ibid.*, p. 16.
(3) *Ibid.*, p. 21.
(4) *Ibid.*, pp. 21-22.
(5) *Ibid.*, p. 26. Dans cette énumération de souverains s'est glissée une erreur. Masson ajoute en effet à cette liste, après Albert et Rodolphe, « Bavarum » (c'est-à-dire Louis de Bavière), et il écrit « hic Joannis Cadurci temporibus vixit », ce qui est vrai, mais Louis de Bavière n'est pas mentionné dans la *Divine Comédie*. Peut-être faut-il supposer que Masson a appliqué l'énigme du *Cinquecento dieci e cinque* (*Purg.*, XXXIII) à Louis IV de Bavière. Nous inclinerions à le croire, Masson n'ayant d'ailleurs absolument aucune idée de l'époque de la vie du poète où se place la composition des diverses parties du poème.

Digitized by Google

d'indiquer à son lecteur le cas que faisait Dante de poètes comme Arnaut Daniel, Giraud de Bornelh et Guido Guinizelli (*Purg.*, XXVI), et l'estime qu'il eut pour des artistes tels que Cimabue et Giotto (*Purg.*, XI) (1). Au *Paradis* (X), la mention de la rue du Fouarre et du philosophe Sigier de Brabant, « déjà mort, ajoute Masson, au moment où Dante écrivait », lui semble confirmer la tradition du voyage et des études de Dante à Paris (2). En résumé, les chants de la *Divine Comédie* qui ont fourni des matériaux à Masson pour sa *Vie de Dante* ne sont pas moins de vingt-huit, dont sept de l'*Enfer*, onze du *Purgatoire* et dix du *Paradis* (3).

Le *De Vulgari Eloquentia*, publié pour la première fois à Paris en 1577 par Corbinelli, qui fréquentait comme Masson chez Cheverny, et qui était lié particulièrement avec Alphonse del Bene (4) et avec un autre ami de Masson, Dorat, que le Florentin avait chargé, de concert avec Baïf, de présenter au public son édition du traité dantesque, avait trouvé en Masson un de ses premiers lecteurs. Déjà celui-ci l'avait cité dans le *De Episcopis Urbis* (5). Dans la *Vie de Dante* il en a signalé le passage où Dante affirme son origine florentine et exprime sa douleur de l'injuste exil qui l'a arraché à sa ville (l. I, chap. 6), et ceux où Dante célèbre un certain nombre de poètes de France et d'Italie (l. I, chap. 9, 10, 15; l. II, chap. 2, 5, 6, 11, 12, 13) (6). L'édition de Corbinelli lui paraît un événement important, et il s'étonne qu'un tel ouvrage de Dante ait pu rester si longtemps inconnu (7). Il a fait son profit non seulement du texte dantesque, mais aussi, semble-t-il, des éclaircissements qu'y avait joints Corbinelli. Ce dernier, en effet, avait inséré dans son édition une *Vie*

---

(1) *Ibid.*, pp. 25-27.

(2) *Ibid.*, p. 19.

(3) *Enfer*: III, X, XIII, XIX, XXI, XXIII, XXVII; *Purg.*: III, VI, VII, XI, XVI, XVIII, XX, XXIV, XXVI, XXXII, XXXIII; *Paradis*: III, VIII, IX, X, XII, XVII, XIX, XX, XXVII, XXX.

(4) Sur l'amitié de Corbinelli et de del Bene, cf. Bayle: *Dict.*, 5e éd., t. II, pp. 214-215, qui cite à ce sujet les *Thuana*.

(5) *D. E. U.*, f. 412 recto-verso.

(6) *Vita Dantis* (*B.*, part. II, pp. 15-16, 18, 25). Signalons que Masson, ayant trouvé dans le *Purgatoire*, chant XXVI, la mention de « quel di Lemosì », et dans le *De Vulgari Eloquentia* la mention du même sous le nom de Gerardus de Bornello, semble en faire deux personnages, Gerardus Lemovix et Gerardus Brunellus (*Vita Dantis*, p. 25). Il est possible toutefois qu'il y ait là une simple négligence et que Masson ait voulu désigner Giraud de Bornelh sous les deux appellations dantesques.

(7) *Ibid.*, p. 20.

Digitized by Google

de Dante en italien de sa composition. Or on peut remarquer que la *Vie de Dante* de Masson et la *Vie de Dante* de Corbinelli commencent exactement par la même phrase (1), et sans vouloir affirmer que le portrait physique de Dante, qu'on rencontre dans Masson, soit tiré de Corbinelli, car à quelques nuances près on le trouve à peu près identique dans la plupart des commentateurs ou biographes de Dante, on ne peut s'empêcher de remarquer l'exacte correspondance (sauf le détail des épaules courbées omis par Masson) entre les deux textes (2).

Masson a utilisé d'autres sources que ces deux œuvres de Dante. La plus importante est la *Chronique* de Giovanni Villani. On trouve, tant dans les *Annales* que dans le *De Episcopis Urbis*, la trace de nombreux emprunts faits par Masson à cette *Chronique* et la preuve de l'estime qu'il professait pour elle. Il réitère dans la *Vie de Dante* l'éloge du chroniqueur florentin « qui a écrit une vaste et minutieuse histoire de son temps » (3), et il traduit pour ainsi dire et sert en tranches découpées, en plusieurs de ses courts chapitres, tout le chapitre CXXXVI du livre IX consacré à Dante. Qu'on lise les trois dernières lignes du chapitre *De pueritia eius*, une bonne partie du chapitre *De adolescentia et virili ætate eius*, la première moitié du chapitre *Quid tempore exilii fecerit*, presque tout le chapitre *Quos libros exul fecerit*, ce qui concerne, dans le chapitre *Quibus in urbibus potissimum consederit*, le séjour de Dante à Ravenne et ses funérailles, et dans le chapitre *Statura eius et mores*, les cinq dernières lignes qui nous montrent le Dante traditionnel dédaigneux, et l'on trouvera sans peine sous son travestissement latin le texte de Villani (4). La traduction est parfois littérale. *Il nostro Dante era de' maggiori governatori della nostra città..... bene che fosse guelfo, e però sanza altra colpa con la detta parte bianca fu scacciato e sbandito di Firenze... Fece in sua giovinezza il libro della Vita nova, d'amore; e poi quando fu in esilio fece da venti canzoni morali, e d'amore molto eccellenti; e infra l'altre fece tre nobili pistole : l'una mandò*

---

(1) *Ibid.*, p. 15: « Dantes Florentiae in Italia natus est, anno a Partu Virginis millesimo ducentesimo sexagesimo quinto, cùm sol in Geminis versaretur ». Cf. *De Vulgari Eloquentia*, éd. Corbinelli, p. 81: « Nacque Dante in Firenze l'anno della Cristiana salute MCCLXV esistente il sole in Gemini ».

(2) Cf. *Vita Dantis* (*B.*, part. II, p. 28). Corbinelli: *De Vulgari Eloquentia*, p. 82.

(3) *Vita Dantis* (*B.*, part. II, p. 20).

(4) *Ibid.*, pp. 17, 18, 19, 20, 21, 28, 29.

Digitized by Google

al reggimento di Firenze dogliendosi del suo esilio sanza colpa; l'altra mandò allo'mperatore Arrigo, quando era allo assedio di Brescia... la terza a' cardinali Italiani quando era la vacazione dopo la morte di Papa Clemente acciò che s'accordassero a eleggere papa italiano. C'est le texte de Villani. Voici celui de Masson : *Tunc Dantes unus ex præcipuis magistratibus urbis summa apud cives auctoritate erat. Cum... ille licet Guelphus albæ tamen studeret, nullumque omnino scelus commisisset, abire in exilium cum factione sua... coactus est... Antequam iret in exilium scripsit libellum de Amore, eiusque recenti vivendi ratione : in exilio vero primum Cantica viginti de eodem amore, quæ magno illo ingenio esse in Italia ostenderunt. Tres quoque epistolas, unam ad Rempubl. Florentinam dedit, qua persuadere conabatur, se iniuria a civibus pulsum, alteram ad Henricum Cæsarem, cùm is Brixiam obsideret, tertiam mortuo Clemente quinto ad Cardinales Italos, hortans eos ut si fieri posset Ecclesiam in Italiam reducerent.* D'autres fois Masson traduit plus largement, supprime un détail qui lui paraît de peu d'importance, résume, ajoute une réflexion de son cru. Villani écrit : *E fece la Comedia ove in pulita rima e con grandi e sottili questioni morali, naturali e astrologhe, filosofiche e teologhe, con belle e nuove figure, comparazioni e poetrie, compuose e trattò in cento capitoli overo canti dell' essere e stato dell' Inferno, Purgatorio e Paradiso... Bene si dilettò in quella Comedia di garrire e sclamare a guisa di poeta, forse in parte più che non si convenìa; ma forse il suo esiglio gliele fece fare. Fece ancora la Monarchia ove trattò dello officio del papa e degli imperatori.* Et Masson élaguant par-ci, ajoutant par-là : *Canticis centum sua lingua editis summum se Poetam, Philosophum, atque Theologum præbuit, collocatis, vel apud inferos, vel apud cœlites, vel medio in loco, quoscumque voluit, licentia in illo opere usus fortasse nimia ut exemplo posteros deterreret a malo agendo. Scripsit etiam libellum de Officio Pontificis et Cæsaris Romani, qui utinam extaret* (1). On remarquera que Masson, ne croyant pas que la haine de Dante fût capable de fausser son jugement, a donné un motif moral à sa sévérité, et qu'il a ignoré la publication qui avait été faite du *De Monarchia*, à Bâle, en 1559, par Jean Oporin à la suite du traité *De formula Romani Imperii* d'Alciat. Il n'a pas soufflé mot du *Convivio* dont Villani ne donnait pas le titre et se

(1) G. Villani: *Cronica*, liv. IX, chap. CXXXVI. Masson: *Vita Dantis* (*B.*, part. II, pp. 17, 18, 19, 20).

Digitized by Google

contentait de mentionner que Dante « avait commencé un commentaire sur ses quatorze canzoni morales » et n'était parvenu à le faire que pour les trois premières, à cause de la mort qui l'avait surpris. Masson, qui ignorait l'importance et le titre de ce « commentaire », s'il a lu ce passage, a dû le croire à peine ébauché, et l'a passé complètement sous silence (1).

Masson indique à deux reprises parmi les sources de sa *Vie de Dante* les *Interpretes Dantis* (2), sans spécifier autrement. Quels sont ces commentateurs de Dante auxquels il a eu recours? Il n'est point difficile de les découvrir. Nous pouvons affirmer qu'il connaissait le commentaire de Bernardino Daniello de Lucques (3) qu'il cite dans le *Supplément au De Episcopis Urbis* à propos des « frati gaudenti » (4), et le commentaire un peu plus ancien d'Alessandro Vellutello (5), publié en 1544 et réimprimé en 1564 et 1568, puisqu'il traduit visiblement dans un des chapitres de la *Vie de Dante* la fin de la *Vita e costumi del poeta* que Vellutello avait mise en tête de son commentaire et qui n'est qu'un démarquage à peine modifié par endroits de la *Vita di Dante* de Leonardo Bruni (6). Il y a quelque probabilité aussi qu'il connaissait le commentaire de Cristoforo Landino, l'humaniste dont la renommée avait traversé les Alpes. A Landino vraisemblablement il a emprunté ses renseignements sur les ancêtres de Dante et leur changement de nom (7). Dans Vellutello et

---

(1) Dans quelques manuscrits de Villani ce passage sur le *Convivio* manque (Cf. E. Moore: *Dante and his early biographers*, p. 109). Il va sans dire qu'en suivant Villani, Masson a reproduit quelques erreurs de ce dernier. Villani par exemple raconte que Dante fut enseveli à Ravenne dinanzi alla porta della *Chiesa Maggiore* (au lieu de *S. Pier Maggiore*). Masson traduit: juxta portam maximi *Templi* illius urbis (*Vita Dantis*, p. 21). Il a fait mourir également Dante en juillet comme la plupart des éditions de Villani.

(2) *Vita Dantis* (*B.*, part. II, pp. 16, 28). Masson avait déjà dans le *D. E. U.* (f. 255 recto-verso) invoqué l'autorité des *Interpretes Dantis* à propos de Forlì et de Guido Novello.

(3) *Dante con l'espositione di M. Bernardino Daniello da Lucca sopra la sua Commedia dell'Inferno, del Purgatorio, del Paradiso*, Venise, 1568, in-4°.

(4) *Ms. latin 5148*, Bibl. nat., f. 90 verso.

(5) *La Commedia di Dante Alighieri con la nova espositione di Alessandro Vellutello*, Venise, 1544, in-4°.

(6) Cf. *Vita Dantis* (*B.*, part. II, pp. 27-28). A. Solerti: *Le vite di Dante, Petrarca e Boccaccio scritte fino al secolo decimo sesto* (*Vie de Dante* d'Alessandro Vellutello), p. 209.

(7) *Vita Dantis* (*B.*, part. II, pp. 16-17). Cf. Landino: *Comedia con la docta et leggiadra spositione di Christoforo Landino*, Venise, Giolitto, 1536. *Vita et*

Digitized by Google

dans Bernardino Daniello il trouvait la confirmation des études faites par Dante dans son enfance, sur lesquelles il est d'ailleurs comme eux, plus qu'eux même, sobre de détails (1). Il pouvait du reste trouver les mêmes renseignements dans un polygraphe italien qu'il connaissait bien et qu'il avait cité dans les *Annales* et le *De Episcopis Urbis* : Raffaello Maffei dit le Volaterrano (2). Mais c'est à Vellutello qu'il a fait, parmi les commentateurs de Dante, le plus large emprunt. Tout le chapitre intitulé *Posteri Dantis*, à partir de la troisième ligne, est adapté de Vellutello sans que Masson en dise rien. Qu'on en juge. Dante, écrit Vellutello, *ebbe tra gli altri un figliolo chiamato Piero, che studiò in legge, il qual... fermò lo stato suo a Verona. Questo Messer Piero ebbe un figliolo chiamato Dante, del qual nacque Leonardo... Di Leonardo nacque il secondo messer Piero al qual il Filelfo intitola la Vita del nostro Poeta... Di questo messer Piero secondo nacque il terzo messer Dante et messer Jacopo che ancora oggi vive e non ha mai voluto tor donna. Messer Dante terzo, come par per un decreto fatto a Firenze l'anno MCCCCLXXXXV, nel consiglio da gli Ottanta, la copia del quale tratta da l'originale abbiamo appresso di noi, fu invitato a repatriare con offerta di restituirli tutto quello che de' suoi antichi si poteva... avendo egli a Verona da poter viver signorilmente non si curò di accettare l'invito. Viveno di costui due... figlioli : messer Lodovico, eccellentissimo iureconsulto e messer Piero, in umanità dottissimo... i quali volendo meritamente perpetuar il nome di un tanto poeta, avvenga che assai perpetuo lo faccino per se stesse le sue divinissime opere, non più Aligieri, ma Danti da lui si dissero, come ancora essi suoi successori oggi si dicono.* Voici maintenant l'adaptation de ce passage par Masson. Elle ne laisse subsister aucun doute sur sa filiation : *Filium habuit Petrum Aligherium, qui deditus Iuri civili Veronam ad Athesim incoluit, posterique eius Dantes secundus, Leonardus, Petrus, ad quem Philelphus vitam Dantis scripsisse fertur* (3), *Dantes tertius* (ici Masson a sauté Jacopo, distrait sans doute par le détail suivant qui se rapportait à ce Dante troisième du nom) *hunc Florentini ut*

---

costumi del poeta, p. 21, reproduite également dans A. Solerti: *Le vite di Dante*, etc., p. 186.

(1) Cf. A. Solerti: *Le vite di Dante*, etc., pp. 203, 212. Masson: *Vita Dantis* (*B.*, part. II, p. 17).

(2) Cf. A. Solerti: *Le vite di Dante*, etc., p. 198.

(3) C'est ce passage qui a fait croire à M. Farinelli, qui n'en a pas soupçonné l'origine, que Masson s'inspirait de G. M. Filelfo.

Digitized by Google

rediret in patriam, invitarunt, at redire ad eos noluit anno millesimo quadringentesimo nonagesimo quinto. Ludovicus excellens Jurisconsultus, et Petrus liberalium Artium disciplinis instructissimus. Cæterùm ii omisso Aligheriorum cognomine Dantes se appellari malunt, quòd splendorem familiæ suæ ab hoc uno Dante profluxisse putent (1).

Parmi les autres écrivains italiens mis à contribution par Masson dans sa *Vie de Dante* il faut encore citer Pétrarque, Boccace et Paul Jove. C'est dans ce dernier, suivant toute apparence, qu'il est allé chercher le texte des deux épitaphes de Dante, l'une attribuée alors au poète lui-même (2) (*Jura Monarchiæ*, etc.), l'autre, œuvre de Bernardo Bembo, père de Pietro, qui avait restauré à ses frais, à Ravenne, le tombeau du grand Florentin. L'une et l'autre de ces épitaphes figurent dans les *Elogia* de Jove (3) que Masson avait sous les yeux en composant les *Vitæ trium Hetruriæ procerum*, comme nous le prouve le dernier chapitre de la *Vie de Boccace*, entièrement tiré de ces *Elogia*. Pour ce qui est de Pétrarque et de Boccace, on se serait étonné à bon droit de ne pas les trouver invoqués dans la *Vie de Dante* après ce que Masson en avait dit dans la dédicace au doge Cicogna. En fait, ils y paraissent tous les deux. Le premier texte de Pétrarque mentionné est la lettre II du livre XVI des *Seniles*, à Boccace, où Pétrarque annonce à son ami la mort de l'ermite Romualdo de Ravenne à l'âge de cent vingt ans. Cet homme, dit Masson, avait donc vécu à Ravenne déjà au temps où Dante y était réfugié. Il y a là dans la pensée de Masson, si bizarre que cela puisse paraître, un trait d'union entre ces deux grands hommes, formé par ce vénérable vieillard que Dante avait pu connaître et que connut Pétrarque (4). Un chapitre entier, intitulé *Petrarchæ Testimonium de Dante*, reproduit l'éloge de Dante, d'ailleurs mêlé de restrictions, qui figure au livre II, chapitre IV, des *Res memorandæ* (5). Il y a dans ce pas-

(1) Cf. Solerti: *Le vite di Dante*, etc. (A. Vellutello), p. 209. Masson: *Vita Dantis*, éd. cit., pp. 27-28.

(2) Elle est en réalité de Bernardo Canaccio qui la composa vers 1357 (Cf. C. Ricci: *L'Ultimo rifugio di Dante*, p. 264).

(3) *Elogia veris clarorum virorum imaginibus apposita. Quae in Musco Jotiano Comi spectantur*, Venise, Tramezzino, 1546, in-f°, f. 6.

(4) *Vita Dantis*, éd. cit., p. 22.

(5) *Ibid.*, pp. 22-24. Masson se trompe dans la référence en indiquant *libro quarto* rerum memorandum. Dans la *Vie de Pétrarque*, où il reproduira (*B.*, part. II, p. 110) le début du même passage, il donnera exactement la référence *libro II*.

Digitized by Google

sage le récit de deux anecdotes du séjour de Dante auprès de Cangrande della Scala où éclate le mépris altier et la liberté de parole du poète. Masson semble avoir accepté ce récit à cause de l'autorité de Pétrarque, car il conclut son chapitre en disant qu'on rapporte quantité de sarcasmes ou de railleries de Dante, mais qu'il s'abstient de les reproduire, car rien ne garantit leur authenticité. Sans doute pensait-il, entre autres, à Poggio Bracciolini dont il avait maintes fois invoqué les *Facéties* dans le *De Episcopis Urbis*, mais qu'il n'a pas voulu utiliser dans sa *Vie de Dante*. Enfin Masson n'a pas manqué de faire remarquer certaines affinités de Dante et de Pétrarque dans l'admiration qu'ils avaient pour certains poètes italiens et français, et il a, dans le chapitre *Quos poetas Dantes magni fecerit*, fait un rapprochement ingénieux à ce sujet entre le chant XXVII du *Paradis* et le *De Vulgari Eloquentia* d'une part, et le *Capitolo* IV du *Trionfo d'Amore* d'autre part. Il éprouve un orgueil compréhensible à voir que ces deux maîtres ne dédaignaient point des poètes de notre sol, et à constater que tous deux connaissaient notre langue « comme le démontrent leurs poèmes où foisonnent des mots français » (1). Boccace occupe dans la *Vie de Dante* de Masson une place beaucoup moins importante. Un passage du *Décaméron*, du conte de Ser Ciappelletto, y est allégué en confirmation de la mission confiée par Boniface VIII à Charles de Valois à Florence, et qui fut l'occasion de l'exil de Dante (2). Et un très court chapitre : *Boccacii Testimonium*, y fait allusion aux paroles élogieuses sur Dante qui figurent au livre IX, chapitre XXVI, du *De casibus virorum illustrium* (3).

Masson avait réservé volontairement d'autres témoignages de Pétrarque et de Boccace sur Dante pour les insérer dans les vies de ces deux personnages. Les trois grands Toscans formaient pour lui comme une trinité étroitement unie, et tous devaient être présents en quelque sorte dans la biographie de chacun d'eux. Or il y a dans la *Vie de Pétrarque* un chapitre intitulé : *Dantis poetæ ubi mentionem fecerit*, et dans la *Vie de Boccace* un autre qui porte le titre de *Dantis poetæ Elogia*. Dans le premier (4), Masson reproduit le début du jugement du Pétrarque sur Dante qu'il avait déjà cité dans la *Vie de Dante* et y fait mention du sonnet *Sennuccio mio, benchè doglioso*

(1) *Vita Dantis* (*B.*, part. II, p. 25).
(2) *Ibid.* (*B.*, part. II, p. 17).
(3) *Ibid.* (*B.*, part. II, p. 24).
(4) *Vita Petrarchae* (*B.*, part. II, p. 110).

Digitized by Google

e solo, où Pétrarque, s'adressant à Sennuccio del Bene mort, le priait de saluer dans la troisième sphère des cieux, où sont les âmes amoureuses, Guittone, Cino da Pistoia et Dante. Dans le second (1) il cite cinq passages du *De Genealogiis deorum* fort élogieux à l'endroit du poète de la *Divine Comédie*. Ce sont, dans l'ordre où Masson les range, des passages du livre XV, chapitres 6 et 8, et du livre XIV, chapitres 22, 11 et 10, qui comprennent un premier jugement d'ensemble sur l'œuvre de Dante (XV, 6), trois autres sur Dante poète théologien (XV, 8; XIV, 22 et 10), et le témoignage de l'amitié de Dante avec Frédéric, roi de Sicile, et Cangrande della Scala (XIV, 11) (2). C'est tout pour Pétrarque et pour Boccace sur Dante. Masson n'a pas su que Pétrarque avait été tout d'abord plein d'indifférence pour Dante dont la grandeur lui fut révélée précisément par Boccace, et il n'a pu avoir connaissance de la fameuse lettre (*Familiares*, XXI, 15) de Pétrarque à Boccace où il est question de Dante et où Pétrarque se défend d'être jaloux de la gloire de ce poète. S'il affirme que Pétrarque « in latinis operibus semel tantum de Dante loquitur » (3), à savoir dans les *Res Memorandæ*, c'est qu'il ne connaît des œuvres de Pétrarque que ce qui en était publié de son temps, et précisément dans la grande édition de Bâle, 1581, les *Familiares* n'ont que huit livres. Il ne pouvait connaître d'autre part, pour les mêmes raisons, ni l'épître en vers latins que Boccace avait adressée à Pétrarque en lui envoyant un exemplaire de la *Divine Comédie* (4), ni son *Commentaire* des dix-sept premiers chants de l'*Enfer* qui ne devait voir le jour que bien plus tard, en 1723. D'ailleurs, il a ignoré également, quoi qu'on en ait pu dire (5), la *Vie de Dante* de Boccace, publiée pourtant dès 1447, qu'il n'aurait pas manqué, s'il l'avait connue, de mentionner parmi les œuvres de Boccace dans la *Vie* de cet auteur (6). L'eût-il connue d'ailleurs, avec sa dé-

---

(1) *Vita Boccacii* (*B.*, part. II, pp. 213-215).

(2) On trouve ces textes excellemment commentés dans l'ouvrage d'Oddone Zenatti: *Dante e Firenze*, pp. 233: « Quis tam sui inscius... insignem fuisse » (XIV, 10) ; 235: « Dantes noster... iunctus » (XIV, 11) (le texte que Masson avait sous les yeux différait et il y était question de Cangrande) ; 261: « Dantes in libro... designavit egregie » (XIV, 22) ; 269-273: « Dantem... fama pervenerit » (XV, 6) ; 326: « Poetae... appellandus est » (XV, 8).

(3) *Vita Petrarchae* (*B.*, part. II, p. 110).

(4) Sur ces rapports entre Pétrarque et Boccace à propos de Dante, cf. H. Hauvette: *Boccace*, pp. 353-355.

(5) A. Farinelli: *Dante e la Francia*, t. I, p. 485.

(6) Masson a en effet mentionné avec leurs titres les principales œuvres de

Digitized by Google

fiance instinctive en histoire de ce qui ressemble à un roman, il est probable qu'il n'en aurait fait qu'un usage fort discret.

Telle quelle, cette *Vie de Dante* de Masson, courte, un peu sèche, assez précise, fournissant, d'après ce que l'auteur connaissait des œuvres du poète et d'après quelques textes italiens judicieusement choisis, quelques notions concrètes sur le poète, était une nouveauté pour la France. Masson, pas plus ici que dans ses autres œuvres, ne remplaçait par un effort d'imagination les documents qui lui manquaient. Le poète étant muet sur son mariage, et ses commentateurs y suppléant par des récits contradictoires, Masson avoue l'incertitude de tout ce qu'on raconte, en signalant d'ailleurs une version dont il ne semble pas peut-être avoir saisi toute l'absurdité. « On rapporte, dit-il de Dante, qu'il eut trois femmes; il y a des doutes sur leurs noms, et pour moi tout cela est fort obscur » (1). Plus que l'homme d'ailleurs, ce qui a intéressé Masson chez Dante, c'est l'œuvre, c'est la *Comédie* et c'est moins le poème en lui-même que les renseignements historiques qu'il contient qui en font pour lui tout le prix. Dante historien dépasse pour lui Dante poète (2). C'est une conception qui était déjà ancienne chez lui. Il la proclame encore : « Dans ce poème, écrit-il, qui l'emporte sur toutes ses autres œuvres, Dante semble n'avoir rien omis de tout ce qui a trait à l'histoire des temps qui l'ont précédé » (3). Ce n'est peut-être pas la meilleure façon de lire un poème et surtout la *Divine Comédie*, mais encore fallait-il, pour aller y puiser ces documents historiques qui lui étaient chers, la lire et la lire d'un bout à l'autre. Masson l'a fait, et dans la France du XVIe siècle cela n'était pas si fréquent. Ajoutons

---

Boccace dans la *Vita Boccacii*. Il a signalé, il est vrai, sans en indiquer le titre « alia ejus opera Italico sermone sed aliquanto minoris apud homines pretii » (*Vita Boccacii, B.*, part. II, p. 215). Il s'agit évidemment là du *Filostrato*, de la *Teseide*, du *Ninfale*, d'*Ameto*, de l'*Amorosa visione* et de *Fiammetta* qu'il n'a pas mentionnés ailleurs. Quant à la *Vita di Dante* elle aurait forcément eu au moins une mention, s'il l'avait connue, dans le chapitre *Dantis poetae Elogia* (*Vita Boccacii, B.*, part. II, p. 213).

(1) *Vita Dantis* (*B.*, part. II, p. 27).

(2) Ceci explique qu'il n'ait pas estimé utile de juger Dante poète. Il ne rapporte guère, au sujet de la poésie de Dante, que le jugement de Boccace dans le *De Genealogiis* et il n'a pas fait le moindre usage de la célèbre lettre de Pic de la Mirandole à Laurent de Médicis sur la poésie de ce dernier, et où l'humaniste traite en termes remarquables de la poésie de Dante et de celle de Pétrarque. Et pourtant Masson connaissait cette lettre dont il avait cité un fragment dans la *Vie de Laurent de Médicis*.

(3) *Vita Dantis* (*B.*, part. II, p. 27).

Digitized by Google

qu'en écrivant la première véritable biographie française du poète florentin, il a contribué, si mince soit cette biographie, à la fortune de Dante non seulement en France, mais à l'étranger, comme nous le verrons en étudiant l'influence qu'ont pu exercer les *Vitæ trium Hetruriæ procerum*.

VI

La *Vie de Pétrarque* est de beaucoup la plus étendue (1), et cela se conçoit. La place qu'occupait le père de l'humanisme dans le cœur et dans l'esprit de Masson était de beaucoup supérieure à celle qu'y occupait Dante, si grande que fût celle-ci. Entre un jugement de Dante et un jugement opposé de Pétrarque, Masson n'hésitait pas: il était pour Pétrarque et l'avait bien fait voir au sujet de Célestin V, dans le *De Episcopis Urbis* (2). Pour le premier, il avait de l'admiration, pour le second de l'admiration et de l'amour. L'humaniste l'avait conquis. Il l'avait abordé et connu par ses œuvres latines, et la connaissance de celles-ci l'avait conduit à la lecture de ses œuvres vulgaires. Nous avons compté, dans toutes les œuvres de Masson manuscrites ou imprimées qu'il nous a été donné de lire, près de quatre cents citations de Pétrarque, alors que Dante et Boccace n'arrivent même pas à la cinquantaine, se contentant l'un et l'autre d'en approcher. Et dans les jours de la vieillesse, quand Masson ayant les jambes à demi paralysées, importuné fréquemment par des accès de fièvre, ne quittera presque plus son logis de la rue des Billettes, et pensant à la mort prochaine se composera une belle épitaphe d'humaniste, au milieu de ses derniers travaux d'érudit, alors que le nom de Dante ne paraîtra plus sous sa plume, que Boccace y fera une fugitive apparition, le nom de Pétrarque reviendra fréquemment dans ses derniers écrits. On le retrouvera dans les *Cardinaux de France du XIVe siècle*, dont le manuscrit inachevé est postérieur à 1604, dans la *Notitia Episcopatuum Galliæ* de 1606, dans la *Descriptio fluminum Galliæ*, dont la rédaction est de 1608. Pétrarque sera pour Masson le compagnon fidèle des derniers jours, le sage et discret ami des soirs qui tombent, moins grand que d'autres peut-être, mais plus humain et par cela plus près des autres hommes et plus aimé.

---

(1) Elle occupe dans la 1re éd. les ff. 9-94 et dans *B.*, part. II, les pp. 31-184.
(2) *D. E. U.*, ff. 259-260.

Digitized by Google

Masson a aimé Pétrarque. On n'a pour s'en convaincre qu'à voir avec quelle minutie il est allé colliger dans les lettres et les autres œuvres de son auteur favori tous les détails, même les plus infimes en apparence, qui nous apprennent quelque chose concernant la vie physique, morale, intellectuelle de son idole. La *Vita Petrarchæ* est un livre de piété et de tendresse. Masson y ressemble à un amoureux qui, ayant perdu l'aimée, recueille les lettres qui lui restent d'elle, les joint à d'autres chers souvenirs, les enferme religieusement en un précieux coffret qui est désormais toute sa vie, et quand il les relit, s'arrêtant aux passages évocateurs des anciennes affections, ose à peine les toucher de peur de les déflorer. Les soixante chapitres de cette vie constituent dans leur ensemble un florilège pétrarquiste fait avec un choix judicieux. Masson laisse parler le plus souvent Pétrarque, et il s'est interdit de délayer dans sa prose personnelle, comme avait fait Giovan Andrea Gesualdo, le contenu des paroles de l'humaniste. Il cite textuellement les passages les plus significatifs de telle ou telle œuvre, concernant la personnalité de Pétrarque, les groupe sous un titre d'ensemble qui devient le titre du chapitre, et les réunit entre eux par quelques phrases courtes qui sont comme les faveurs dont sont nouées dans les coffrets laqués les lettres chères. L'écueil de cette méthode pouvait être la monotonie ou l'aridité. Masson a su l'éviter, et son petit livre se lit, non point comme on lit un recueil de morceaux choisis fragmentés, mais comme un tout harmonieux, comme une biographie complète et suivie de Pétrarque. La lourdeur touffue de certaines lettres de Pétrarque disparaît même, tellement Masson a su choisir et extraire les passages les plus vivants de ces lettres. Il a pris vraiment le « dessus du panier » et en cela consiste son principal mérite. Œuvre de vulgarisation judicieuse, faite avec goût, dont la lecture est fort agréable, elle a, pendant deux siècles, renseigné sur Pétrarque tous ceux qui n'avaient pas le temps de compulser dans les lourds in-folio de Bâle ou d'ailleurs les renseignements épars que Pétrarque avait fournis sur lui-même, et elle a joui d'un certain succès même en Italie.

Les sept premiers chapitres (1) nous renseignent sur la famille de

(1) *Vita Petrarchae* (*B.*, part. II, pp. 31-53) : *Majores Petrarchae. — Nativitas eius. — Florentiae descriptio ex qua oriundus fuit. — Septimo mense Pisas et anno septimo in Galliam fertur. — Avenionem puer à patre adductus est inde et Carpentoractum. — De praeceptore eius. — Ut Sorgiae fontem viderit puer.* Sources: *Variarum*, ep. IV (aux Priori delle Arti) ; *Familiares*,

Digitized by Google

Pétrarque et sur l'enfance du poète. Dès le début apparaît l'originalité de Masson. Il est en effet le premier des biographes de Pétrarque à remonter jusqu'au bisaïeul de l'humaniste, ce sage d'allure antique dont Pétrarque lui-même avait tracé le portrait dans une lettre à Giovanni Colonna (1). La naissance dans le vieux et sombre borgo dell' Orto à Arezzo de ce fils d'exilés florentins, les pérégrinations de sa famille à Pise, à l'Incisa, à Pise encore, le départ pour la France, l'établissement de son père à Avignon, les études de Pétrarque à Carpentras sous le vieux Convenevole da Prato, le récit d'une excursion mouvementée à la fontaine de Vaucluse où Pétrarque subit une impression qui ne devait jamais s'effacer, nous sont narrées dans cette première partie où Masson n'a pu s'empêcher d'intercaler, comme une sorte de hors-d'œuvre, l'éloge de Florence, de son peuple et de ses institutions, que Pétrarque avait inséré dans une Epître aux prieurs des arts, au gonfalonier de justice et au peuple florentin.

Les huit chapitres qui suivent nous expliquent la formation intellectuelle de Pétrarque dans sa jeunesse et dans son âge mûr (2).

VI, 3 (à Giov. Colonna) ; *Ep. Posteritati* ; *Seniles*, VIII, 1 (à Boccace) ; XIII, 3 (à Giovanni d'Arezzo) ; X, 2 (à Guido Settimo) ; *Ep. Posteritati* ; *Variarum*, ep. 40 (aux Priori delle Arti) ; Sonnet *S'io fossi stato fermo alla spelunca* ; *Familiares*, Praefatio ; *Rer. mem.*, IV, 9 (De portentis) ; *Seniles*, X, 2 (à Guido Settimo) ; XV, 1 (à Luca di Penna) ; X, 2 (à G. Settimo) ; *Epistulae metricae*, III, 1 (à G. Colonna) ; *Vita Solitaria*, liv. II, sectio X, cap. 2.

Pour les œuvres latines les références sont prises dans l'éd. de Bâle de 1581, la plus communément répandue, bien que Masson ne se soit pas servi de cette édition qui offre souvent des variantes avec son texte.

(1) *B.*, part. II, p. 32. Cf. les vies de Pétrarque antérieures à celle de Masson dans A. Solerti: *Le vite di Dante, Petrarca e Boccaccio*, pp. 239-495.

(2) *B.*, part. II, pp. 54-83: *Studium iuris civilis.* — *Ut a patre Ciceronis et aliquot poetarum libri combusti fuerint.* — *Cur Bononia discesserit.* — *Quo praeceptore Graecas literas attigerit.* — *Quanto labore postea libros sibi pararit. Homerumque sua impensa Graeco in Latinum primus fieri curarit.* — *Multa sine praeceptoribus didicit.* — *Peregrinationes Petrarchae.* — *Adolescens sacras literas quasi oderat.* — Sources: *Senil.*, X, 2 (à G. Settimo) : XV, 1 (à Luca di Penna) ; *Famil.*, IV, 9 (à Tommaso Caloria) ; *Rer. mem.*, III, 3 (de Sapienter dictis vel factis. Recentiores. Eruditus quidam) ; *Senil.*, XV, 5 (à Charles IV) ; *Ep. posteritati* ; *De suiipsius et mult. ignorantia* ; *Senil.*, XI, 9 (à Ugo di S. Severino) ; V, 4 (à Boccace) ; V, 1 (à Boccace) ; *Variarum*, ep. 20 (à Nicol. Sigeros) ; *Senil.*, XV, 1 (à Luca di Penna) ; *Vita solitaria*, l. II, sect. III, cap. 14 (De solitudine B. Bernardi) ; *Fam.*, I, 3 (à Giov. Colonna) ; *De suiipsius et mult. ignorantia* ; *Seniles*, X, 2 (à G. Settimo) ; VIII, 6 (à Donato grammairien).

Digitized by Google

Avec les textes à l'appui, Masson nous y montre la répugnance du jeune humaniste pour le droit qui l'arrache à ses chères lettres pour lesquelles il avait une véritable passion. L'anecdote de l'auto-dafé que Ser Petracco fit des œuvres de Cicéron et des poètes anciens qui appartenaient à son fils, à la grande douleur de celui-ci, illustre cette passion. Masson, qui unissait en lui l'amour du droit et des lettres, est visiblement étonné de constater le peu d'enthousiasme de Pétrarque pour les études juridiques, mais il ne faut pas, insinue-t-il, trop le croire sur parole. Une lettre écrite à Charles IV nous montre que, contrairement à son dire, il a profité de son séjour à Montpellier et à Bologne, car c'est, sur plusieurs points que Masson énumère avec complaisance, une véritable lettre de juriste (1). D'ailleurs, si Pétrarque a été presque « un déserteur » du droit, ce n'est point, comme il l'avoue lui-même, parce que le droit lui déplaisait, mais parce que « la méchanceté des hommes » l'a détourné de ses fins (2). Et quand il peut enfin revenir aux lettres, quelle ardeur à l'étude! Masson mentionne ses premiers efforts pour apprendre le grec avec Barlaam le Calabrais, ses rapports avec Léonce Pilate, sa joie lorsqu'il reçut de Boccace l'*Iliade* et une partie de l'*Odyssée*, ses relations avec Nicolas Sigeros et le magnifique présent que lui fit ce dernier des œuvres d'Homère, son avidité passionnée d'avoir des livres grecs antiques, bien qu'il ne sût pas assez de grec pour pouvoir les entendre en leur langue. Des textes choisis et bien reliés entre eux nous font assister à la poursuite incessante de manuscrits anciens à laquelle Pétrarque se livra avec une passion toujours accrue. Nous le voyons, autodidacte de génie, tantôt profiter de la solitude pour accroître la somme de son savoir, tantôt voyager curieusement à travers l'Europe et rapporter toujours de ses voyages des connaissances et des observations nouvelles. Masson fait remarquer que l'humaniste n'avait eu tout d'abord ce feu sacré de l'étude que pour les lettres profanes, et que, dans sa superbe juvénile, il avait méprisé les lettres sacrées, les croyant basses et grossières, mais qu'il ne tarda pas, après avoir lu les *Confessions* de saint Augustin que lui avait envoyées le grammairien Donato, à abandonner cette étroite et fausse conception et à en retirer, en même temps qu'un accroissement de connaissances, un bénéfice moral non moins appréciable.

---

(1) *B.*, part. II, pp. 59-60.
(2) *B.*, part. II, p. 61.

Digitized by Google

Masson passe ensuite à l'étude de Pétrarque écrivain. Cette partie ne comprend pas moins de neuf chapitres (1). Masson, avec beaucoup d'à-propos, ne sépare pas le poète du séjour favori qui lui a inspiré ses plus belles œuvres, et cette partie débute par une description de Vaucluse qu'il emprunte à Pétrarque et où celui-ci avoue que c'est dans ce cadre enchanteur qu'il a commencé son *Africa*, composé une partie considérable de ses épîtres en vers ou en prose, presque tout son *Carmen Bucolicum* et son *Canzoniere*. Après avoir mentionné d'autres passages où il est question de Vaucluse, Masson fait décrire à Pétrarque le genre de vie rustique qu'il menait, les amitiés qu'il y avait, et naturellement le délicieux portrait que le poète nous a laissé de son fermier provençal, le joyeux et sage Raymond Monet, trouve ici sa place naturelle. Les deux chapitres les plus importants et les plus remarquables de cette partie sont le chapitre sur Laure et celui sur le *Canzoniere*. Signalons tout de suite que Masson garde le silence le plus complet sur la personnalité de Laure. Aucune allusion chez lui à la fameuse découverte par Mau-

---

(1) *B.*, part. II, pp. 84-110: *De Clausa Valle, de Africa, Bucolicis et vulgaribus Canticis eius. — De nomine Clausae vallis. — Quàm charus esset Clausae vallis domino. — De villa Petrarchae ad fontem Sorgiae, et de villico eius. — De domina Lauro, vel Laura puella quam dilexit. — De Carminibus eius Italicè scriptis. — Piscandi studium in Petrarcha. — De Laurea Petrarchae. — Concursus ad videndum eum.* — Sources: *Familiar.*, VIII, 3 (à Olimpo di Messina); *Vita solit.*, l. II, sect. X, cap. 2; *Ep. Posteritati*; Sonnet *Pien di quella ineffabile dolcezza*; Canzone *Qual più diversa e nova*; *Senil.*, XI, 2 (à Guido Settimo), IX, 2 (à Fr. Bruni); *Canzoniere* en général; *De contemptu mundi*, dial. III; Sonnets: *Era'l giorno ch'al sol si scoloraro; Voglia mi sprona, Amor mi guida e scorge*; *Padre del Cielo, dopo i perduti giorni*; *Non veggio ove scampar mi possa omai*; *Rimansi addietro il sesto decim'anno*; *Dicesett'anni ha già rivolto il ciel*; *Qual mio destin, qual forza o qual inganno*; *Trionfo della Morte*, cap. I; Sonnets: *Tornami a mente, anzi v'è dentro quella*; *Nell'età sua più bella e più fiorita*; *E questo'l nido in che la mia fenice*; *Trionfo della Divinità*; *Ep. posteritati*; *Senil.*, XIII, 10 (à Pandolfo Malatesta); V, 3 (à Boccace); *Epist. metricae*, III (à Giov. Colonna); *Senil.*, XVI, 2 (à Boccace); *Ep. consultatoria de laurea* (à Barbato di Sulmona); *Epistolae ad viros quosdam* (à Varron); *Epistolae consultatoriae* (3 lettres à Tommaso di Messina); *Trionfo d'Amore*, cap. IV; Sonnets: *Sennuccio i'vo che sappi in qual maniera*; *Sennuccio mio, benchè doglioso e solo*; *Famil.*, IV, 8 (à Sennuccio); *Senil.*, XV, 7 (à Giannino Piacentino). Il faut ajouter à toutes ces sources la prétendue *Epistola di Sennuccio del Bene sull'incoronazione di Petrarca*, qui est en réalité du Padouan Girolamo Mercatelli et qui fut publiée pour la première fois à Padoue en 1549, in-8°. Masson ignore son auteur réel, mais émet les plus grands doutes sur son authenticité: si modo non ficta narratio illa fuit, dit-il, p. 105.

Digitized by Google

rice Scève du soi-disant tombeau de Laure. Ce silence est significatif. Masson n'a pas cru à l'authenticité du tombeau : c'est une preuve de son esprit critique. Il ne s'est pas non plus attaché à la recherche d'une énigme obscure. Il a étudié seulement Laure et l'amour du poète pour Laure dans les œuvres de Pétrarque. Il cite le long passage alambiqué du *De Contemptu mundi* à propos de cet amour, mais c'est surtout dans le *Canzoniere*, comme il est naturel, qu'il se documente. Examinant un à un les sonnets (*sonulos*) (1) qui contiennent une indication de temps, il dresse la chronologie de l'amour de Pétrarque pour Laure avant et après la mort de l'aimée. En passant, il relève une erreur géographique du *Trionfo della Divinità* (*Gebenna*, vers 140), et conclut en faisant remarquer que l'amour de Pétrarque pour Laure fut un amour chaste. Quant aux vers inspirés par cet amour, tout en rappelant que leur auteur les traitait de bagatelles (*nugæ*), leur préférait de beaucoup son *Africa*, et fut même, à l'en croire, tenté de les jeter au feu, Masson déclare que la postérité en fait beaucoup plus de cas que de son épopée latine. Nous savons par l'*Eloge de Ronsard* que lui-même était de l'avis de la postérité. Aucun jugement n'est porté sur les autres productions poétiques latines de Pétrarque. Tout au plus, avec son amour de l'anecdote pittoresque, Masson signale-t-il un passage des *Epistulæ metricæ* (10 vers de l'Epistola à Giovanni Colonna) qui prouve que Pétrarque s'adonnait au plaisir de la pêche. Deux chapitres, l'un sur le couronnement au Capitole, qu'une double transcription fautive de la date dans la lettre à Barbato di Sulmona lui fait placer en 1343 au lieu de 1341 (2), l'autre sur la popularité immense de Pétrarque en France et en Italie, terminent cette étude sur l'écrivain et surtout sur le poète.

Dans les cinq chapitres qui suivent (3), Masson nous entretient

---

(1) Masson, ne sachant comment traduire en bon latin le mot *sonnet*, s'excuse d'employer ce terme barbare: « Sonulo quarto (sic me loqui eruditi homines patiantur) ». *B.*, part. II, p. 94.

(2) *B.*, part. II, p. 104. Il est possible que ce soit une erreur typographique.

(3) *B.*, part. II, pp. 110-115: *Dantis poetae ubi mentionem fecerit.* — *Quos Poetas Petrarcha magni fecerit.* — *De Donato Patavino poeta.* — *Quam amarit Joannem Boccacium et Socratem.* — *Iotti et Simonis Pictorum meminit Petrarcha.* — Sources: *Rer. mem.*, l. II, c. IV (De ironia) ; Sonnet: *Sennuccio mio, benchè doglioso e solo*; *Rer. mem.*, l. II, c. III (De dicacitate) ; *Trionfo d'Amore*, cap. IV ; Sonnet: *Piangete donne e con voi pianga Amore*; *Rer. mem.*, l. II, c. III (De dicacitate) ; *Senil.*, VIII, 1 (à Boccace) ; *De obedientia et fide uxoria, mythologia*; *Senil.*, I, 2 (à Simonide, c'est-à-dire Francesco di

Digitized by Google

brièvement de l'admiration que nourrissait Pétrarque pour certains poètes : Dante, Arnaut Daniel, « quelques autres Français », Guittone d'Arezzo, Cino da Pistoia (1), Donato de Padoue, de ses relations d'amitié avec Boccace dont il traduisit en latin le conte de Griséldis; avec Socrate, dont visiblement Masson ignore l'identité (2), enfin de son admiration pour deux peintres, le Florentin Giotto et le Siennois Simone Memmi. On doit reconnaître qu'il y a là un peu de désordre dans la composition. Ces détails intéressants sont mal groupés. Et l'on ne saisit pas non plus pourquoi est placé aussitôt après ces cinq chapitres celui qui concerne la révocation du décret d'exil porté par Florence jadis contre la famille de Pétrarque (3).

Après une mention de ses rapports avec la famille Colonna et avec Pandolfo Malatesta, qui, pendant le séjour en France de Pétrarque, tint à avoir auprès de lui l'image de l'humaniste et lui envoya à cette fin un peintre italien pour faire son portrait (4), l'auteur de la *Vita Petrarchæ* traite longuement des relations que son héros entretint avec les papes ses contemporains, et saisit cette occasion pour nous renseigner sur ce que l'on pourrait appeler la carrière ecclésiastique de Pétrarque. Cela fournit la matière de neuf chapitres (5).

Nello) ; *Famil.*, V, 17 (à Guido Settimo) ; *Itinerarium syriacum* ; Sonnet: *Per mirar Policleto a prova fiso.*

(1) Il faut signaler ici une grave erreur de Masson qui s'inspire du sonnet *Piangete donne e con voi pianga Amore*, dans lequel Pétrarque déplore la mort de Cino da Pistoia. L'apostrophe finale, *Pianga Pistoia e i cittadini perversi Che perdut'hanno si dolce vicino*, n'a pas été comprise par Masson qui croit que *i cittadini perversi* se rapporte aux Florentins et ajoute parlant de Pétrarque: « Quibus versibus si cives suos ut iniquos damnat, quid hoc mirum est ? a quibus patrem actum in exilium meminerat » (*B.*, part. II, pp. 112-113). Dans le chapitre *Dantis poetae ubi mentionem fecerit*, il y a une autre méprise toujours à propos de Cino da Pistoia. Masson semble bien avoir, par suite d'une lecture fautive, confondu un certain *Dinus florentinus*, dont il est question au l. II, cap. III, *Rer. mem.* (De dicacitate), avec le poète Cino da Pistoia. Masson a lu *Cinus* au lieu de *Dinus* (*B.*, part. II, p. 111).

(2) *B.*, part. II, p. 113: « Socratem *adolescentem* multum amavit ». Socrate était le Flamand Louis, de Bois-le-Duc.

(3) *B.*, part. II, pp. 115-116: *Revocatur a Florentinis et avitus agellus ei restituitur.* — Source: *Variarum*, ep. 4 (aux Priori delle Arti).

(4) *B.*, part. II, pp. 116-120: *Quam fuerit obligatus Columnensibus.* — *De imagine Petrarchae.* — Sources: *Seniles*, XIV, 6 (à son frère Gerardo) ; *Famil.*, VII, 13 (à Giov. Colonna) ; *Seniles*, XV, 1 (à Luca di Penna) ; I, 5 (à Fr. Bruni).

(5) *B.*, part. II, pp. 121-133: *Ut Benedicto xij. cognitus fuerit.* — *Clemens sextus quid Petrarchae obtulerit.* — *Episcopatum noluit Petrarcha.* — *Quo*

Digitized by Google

Nous y apprenons que dans sa jeunesse Pétrarque fut en rapports épistolaires avec Benoît XII, que Clément VI, qui nourrissait pour lui une grande amitié, lui offrit la charge de secrétaire pontifical, et même l'épiscopat, que Pétrarque refusa l'une et l'autre, que le pape Innocent VI, après avoir, étant cardinal, prêté une oreille complaisante à certaine accusation de magie portée contre Pétrarque, revint de son erreur une fois parvenu au pontificat et fut animé à son égard d'excellentes dispositions (1), comme ses successeurs Urbain V et Grégoire XI. Nous y apprenons également que Pétrarque fut chanoine de Lombez, et à ce propos Masson ne manque pas de signaler que « la France qui avait accueilli Pétrarque tout enfant, et où il avait reçu son éducation, lui procura aussi quelques bienfaits de la fortune » (2). Un autre canonicat dont Pétrarque jouit à Parme fournit ensuite à son biographe l'occasion de mentionner que cette ville lui fut chère, qu'il en a parlé dans ses œuvres, qu'il a dédié à un de ses princes le *De remediis*, et qu'il y acheta même une maison.

Sans transition, Masson nous narre ensuite, en reproduisant le récit de Pétrarque, trois anecdotes (3) sur un accident arrivé à l'hu-

---

animo Innocentius sextus erga Petrarcham fuerit. — Cui in suspicionem venerit Magiae. — Quàm fuerit charus Urbano quinto summo Pontifici. — Gregorii undecimi benevolentia erga Petrarcham. — Quod beneficium fortunae primùm adeptus sit. — Ecclesiae Parmensis Canonicus fuit. — Sources: *Seniles*, VII, 1 (à Urbain V) ; *Epist. metricae*, I (à Benoît XII) ; *Variarum*, ep. 43 (à Fr. Bruni) ; *Apologia ; Senil.*, I, 3 (au card. de Talleyrand) ; XVI, 11 (à Urbain V) ; VII, 1 (au même) ; XIV, 3 (à Stef. Colonna) ; XIII, 11 (à Philippe de Cabassoles) ; *Fam.*, IV, 6 (à Giov. Colonna) ; *Senil.*, XII, 1 *bis* (à Giov. Dondi) ; *De remediis utriusq. fortunae* (Dédicace) ; *Senil.*, V, 5 (à Donato le grammairien) ; *Ep. Posteritati.*

(1) Signalons que le chapitre *Cui in suspicionem venerit magiae*, qui est placé après le chapitre *Quo animo Innocentius*, etc., doit venir avant, étant la suite de l'autre. Il suffit de lire ces deux chapitres pour s'en rendre compte. L'interversion qui figure dans la 1re édition a été reproduite par toutes les autres.(Cf. *B.*, part. II, pp. 123-127). Une interversion semblable s'est produite au début de la *Vita Petrarchae*, le 5e chap. *Avenionem puer a patre adductus* devait être immédiatement suivi du 7e: *Ut Sorgiae fontem viderit puer*, lequel à son tour devrait être suivi du 6e: *De praeceptore eius*. Les mots *eadem epistola*, au début du chap. 7e, se réfèrent en effet à la lettre 2 du livre X des *Seniles* (à Guido Settimo), citée dans le chap. 5, et non à la lettre 1 du livre XV (à Luca di Penna) citée dans le chap. 6 (Cf. *B.*, part. II, pp. 45-51).

(2) *B.*, part. II, p. 132.

(3) *B.*, part. II, pp. 133-141: *Quam grave periculum adierit Mediolani. — Aliud summum eius periculum. — Beneficia eius ipso vivente aliis data.* — Sources: *Variarum*, ep. 28 (amico suo) ; *Fam.*, V, 10 (à Barbato di Sulmona) ; *Seniles*, III, 6 (à Nero Morandi de Forlì) ; IX, 2 (à Fr. Bruni).

Digitized by Google

maniste près de Milan, sur une attaque de brigands dont il faillit être la victime près de Reggio, et sur l'attribution de ses bénéfices ecclésiastiques à d'autres au faux bruit de sa mort.

Le quarante-cinquième chapitre est consacré à la maison de Pétrarque sur les colli Euganei (1), et les sept suivants aux maladies dont il fut atteint (2). Avec un perpétuel valétudinaire comme Pétrarque, la matière ne manquait point sur ce sujet à Masson qui ne nous fait grâce ni des maux de jambes, ni des fièvres, ni même de la gale (si tant est que *scabies* ait ici cette signification) de son héros. Il ne néglige pas non plus de nous renseigner sur l'antipathie bien connue de Pétrarque pour les médecins.

Les rapports de Pétrarque avec les rois de son temps donnent lieu à deux chapitres dont l'un traite de son amitié avec le roi Robert de Sicile (3). Le chapitre qui suit, fort détaillé, roule tout entier sur l'admiration que nourrissait Pétrarque pour Venise et ses doges Andrea Dandolo et Lorenzo Celso, et il a été inséré spécialement pour plaire à Pasquale Cicogna auquel sont dédiées les *Vitæ trium Hetruriæ procerum* (4).

---

(1) *B.*, part. II, pp. 141-143: *Ut domum in Euganeis collibus sibi aedificarit.* — Sources: *Senil.*, XIV, 6 (à son frère Gerardo) ; XIII, 7 (à Matteo Longo), XV, 1 (à Luca di Penna).

(2) *B.*, part. II, pp. 143-154: *De morbo eius, in quem incidit Ferrariae.* — *De dolore tibiae eius.* — *Ut febri vexatus fuerit.* — *De alia aegritudine Petrarchae.* — *De scabie eius.* — *Odium medicorum.* — *De sexagesimo sexto aetatis eius anno.* — Sources: *Senil.*, XI, 17 *bis* (à Urbain V) ; XI, 2 (à Fr. Bruni) ; XIII, 8 (à Pandolfo Malatesta) ; III, 7 (à Guglielmo di Ravenna) ; III, 4 (à Boccace) ; XIV, 8 (au même) ; *Lettre à Clément VI*, en tête des *Contra Medicum Invectivae*; *Senil.*, XV, 3 (à Francesco Senese) ; XII, 1 (à Giov. Dondi).

(3) *B.*, part. II, pp. 154-156: *A quibus principibus sit evocatus.* — *Robertus Siciliae rex Petrarcham diligebat.* — Sources: *Senil.*, I, 1 (à Simonide, c'est-à-dire Franc. di Nello) ; XIII, 7 (à Matt. Longo) ; *Epistolae diversae* ; *Africa*, l. I, début ; *Famil.*, IV, 2 (à Dionigi di Borgo S. Sepolcro) ; *Epitaphium Roberti*. Signalons qu'à la fin du chap. sur le roi Robert une erreur typographique a fait grouper huit vers latins de Pétrarque sous la dénomination de *Carmen funebre*. En réalité, de ces huit vers, les quatre premiers sont les vers 19-22 du l. I de l'*Africa*, et les quatre autres sont le début de l'*Epitaphium Roberti* de Pétrarque.

(4) *B.*, part. II, pp. 157-160: *Quanti Venetorum urbem fecerit, Ducesque eius Andream Dandulum et Laurentium Celsum.* — Sources: *Senil.*, IV, 2 (à Pietro di Bologna) ; *Variarum*, ep. 1 et 2 (à Andrea Dandolo) ; ep. 18 (à Guido Settimo) ; ep. 13 (à Benintendi di Venezia). C'est à la fin de cette lettre qu'on trouve l'épitaphe en vers latins d'Andrea Dandolo.

Digitized by Google

Après cet éloge de Venise, la ville à laquelle Pétrarque voulut léguer ce qu'il avait de plus cher au monde, sa bibliothèque, Masson consacre quelques chapitres à Pétrarque intime. Il nous le montre plein d'amitié pour son frère Gérard (ce qui lui fournit un prétexte pour nous parler de l'ascension du mont Ventoux qu'ils firent ensemble), vibrant de tendresse pour son petit-fils, l'enfant de sa fille Francesca, qui ne vécut que deux ans et quatre mois (1). Remarquons à ce propos que Masson, qui connaissait pourtant l'existence du fils de Pétrarque, Giovanni, dont il a parlé dans le *Supplément au De Episcopis Urbis*, n'en a pas soufflé mot dans la vie de son père. Est-ce parce que ce fils faisait peu d'honneur au nom qu'il portait? Nous ne savons, mais c'est un fait qu'il est totalement oublié. Sur la suite et les serviteurs de Pétrarque dans sa maison d'Arquà, sur le train de vie qu'il y menait, le régime alimentaire qui était le sien, sur sa prédilection pour la ville de Padoue, où il dut se réfugier un jour en des circonstances critiques, sur le physique de l'homme, sur sa piété, sur les personnages auxquels il dédia des œuvres, sept chapitres nous documentent (2).

Dans l'un des trois chapitres qui terminent l'œuvre, Masson nous expose quelques opinions douteuses, à son avis, de commentateurs de Pétrarque sur les noms de son père et de sa mère. Que le père de Pétrarque ait été surnommé Parenzo, dit-il, on n'en donne pas

---

(1) *B.*, part. II, pp. 160-167: *De Gerardo fratre Petrarchae. — Ut Ventosum montem unà cum Gerardo conscenderit. — De Francisco Infante Petrarchae charissimo dèque eius obitu ac tumulo*; Sources: *Senil.*, XIV, 6 (à Gerardo); *Variarum*, ep. 27 (au même); *Psalmi pœnitentiales*, VII; *Seniles*, X, 1 (à Sacramore de Pomiers); *Fam.*, IV, 1 (à Giov. Colonna); *Senil.*, X, 4 (à Donato); *Epitaphe de son petit-fils* (ne se trouve pas dans le recueil de Bâle, 1581); *Senil.*, X, 4.

(2) *B.*, part. II, pp. 168-180: *De domesticis et familia Petrarchae. — De cibo et potu Petrarchae. — Patavium urbem Petrarcha dilexit. — Forma, oculi, venustas, color, quae in Petrarcha. — Ut fugere Patavium coactus sit. — Petrarchae pietas in Deum. — Quibus suos libros dicarit.* — Sources: *Variar.*, ep. 43 (à Fr. Bruni); *Seniles*, VI, 4 (à Lév. de Padoue); IV, 3 (à Pietro di Bologna); XII, 1 *bis* (à Giov. Dondi); *De republica optime administranda*: *Variar.*, ep. 42 (à Philippe de Vitry); ep. 21 (à Giov. d'Arezzo); *Ep. Posteritati*; *Ad viros quosdam ex veteribus* (à Tite-Live); *Senil.*, XV, 7 (à Giannino Piacentino); *Ep. Posteritati*; *De suiipsius et mult. ignorantia*; *Senil.*, VIII, 1 (à Boccace); *Ep. Posteritati*; *Seniles*, XIII, 16 (à Gasparo di Verona); IX, 2 (à F. Bruni); XV, 3 (à Francesco Senese); *De capessenda libertate Hortatoria* (à Cola di Rienzo). A ces sources il faut ajouter ici dans le chapitre où est le portrait physique de Pétrarque, Boccace, l. VIII du *De Casibus virorum illustrium*, cap. I.

Digitized by Google

de preuve. Quant à sa mère, on dit qu'elle se nommait Lieta ou Brigida et qu'elle appartenait à la célèbre famille des Canigiani. Masson déclare qu'il y avait bien à Florence une famille Canigiani, car on trouve des lettres de Catherine de Sienne adressées à Ristori et à Pietro Canigiani, Florentins, et « c'est de cette famille, ajoute-t-il, que descend Alessandro Canigiani, aujourd'hui archevêque d'Aix en Provence, ville qui n'est pas loin de la source de la Sorgue, dont les bords virent jadis Pétrarque chanter les douceurs d'un tendre amour ». Evidemment Masson voit là encore un lien nouveau entre Pétrarque et la France, et il semble disposé à admettre que la mère de Pétrarque ait appartenu à cette famille, mais il trouve invraisemblable qu'elle ait porté le prénom de Brigida qui est un « prénom écossais » (1). L'avant-dernier chapitre mentionne la date de la mort de Pétrarque, son ensevelissement et l'épitaphe qui orne son tombeau (2). Quant au chapitre final, il est de la première à la dernière ligne un extrait de Bernardino Scardeonio concernant Arquà et le buste que fit dresser sur le tombeau du poète, en 1547, le Padouan Paolo Valdezucco, qui était alors le possesseur de sa maison et de ses champs (3).

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les sources de la *Vita Petrarchæ* pour s'assurer de la connaissance approfondie que Masson avait de l'œuvre de Pétrarque. De toutes les vies du poète de Laure qui furent écrites avant le XVIIe siècle, celle de Masson est une des plus considérables par l'étendue. A ce point de vue, seule celle qu'avait publiée en italien à Venise, en 1533, Giovan Andrea Gesualdo, la surpasse. La *Vita* de Masson semble d'ailleurs avoir avec celle de Gesualdo une parenté évidente (4). Les mêmes anecdotes typiques se retrouvent souvent dans l'une et l'autre, avec cette différence que Gesualdo délaie ou abrège dans sa prose italienne les récits latins de Pétrarque, alors que l'humaniste français respecte le plus souvent scrupuleusement le texte de son auteur favori dont il reproduit dans les divers

---

(1) *B.*, part. II, p. 181: *Incerta quae vulgò de Petrarcha circumferuntur.* — En réalité, la mère de Pétrarque n'était ni Lieta ni Brigida, mais Eletta Canigiani.

(2) *B.*, part. II, p. 182: *Mors eius.*

(3) *B.*, part. II, pp. 183-184: *Bernardini Scardeonii de antiquitate urbis Patavii de Arquade locus elegans.* — Ce passage se trouve dans *De antiquitate urbis Patavii et claris civibus Patavinis*, éd. in-f° de Bâle, 1560, p. 18.

(4) Cf. la *Vita del Petrarca* de Gesualdo dans le livre de A. Solerti: *Vite di Dante, Petrarca e Boccaccio*, pp. 390-442.

Digitized by Google

chapitres les passages les plus significatifs. Il est probable que l'idée même de Masson de faire parler directement Pétrarque lui a été fournie par Gesualdo qui avait terminé sa *Vita* par un chapitre consacré uniquement à l'énumération des *Luoghi del Petrarca onde lo spositore ha raccolto quanto ha scritto di lui* (1), et nous croyons que parmi les *Interpretes Petrarchæ* que Masson avait lus, il faut mettre au premier rang celui-là. Ce n'est pas à dire qu'il l'ait servilement suivi : il a fait un choix parmi les sources que lui indiquait son prédécesseur; dans sa lecture assidue de Pétrarque, il en a utilisé d'autres que celui-ci ne mentionnait point, et il s'est attaché à faire une biographie d'allure plus psychologique que chronologique. Quoi qu'il en soit, Gesualdo est le seul Italien biographe de Pétrarque auquel Masson semble devoir quelque chose. Bien qu'il ait connu la vie latine écrite par Girolamo Squarciafico (2), dont il a réfuté les contes sur les amours de la prétendue sœur de Pétrarque dans le *Supplément au De Episcopis Urbis*, et bien qu'on trouve encore dans un chapitre de la *Vita Petrarchæ* (3) une allusion à ces contes, il ne lui a rien emprunté, non plus qu'à Vellutello et qu'à Daniello qu'il a sans doute connus, ou qu'aux notices plutôt sommaires insérées dans les éditions lyonnaises du *Canzoniere* qui furent assez nombreuses au XVIe siècle.

Masson, pour écrire la vie de son héros, a voulu surtout se mettre en contact direct avec Pétrarque lui-même et y mettre son lecteur. Malgré le manque d'ordre, apparent plus que réel, que l'on remarque parfois dans la disposition de ses chapitres, il a réussi à nous donner du poète et de l'homme une image ondoyante et diverse qui fut bien celle du personnage. Nul doute que Masson, qui mérite le titre de premier véritable biographe français de Pétrarque, comme il mérite celui de premier véritable biographe français de Dante, n'ait préféré pour sa gloire le premier titre au second. Sa sympathie visible pour Pétrarque semble l'avoir prémuni contre certaines étroitesses de jugement. On aurait pu craindre par exemple qu'un latiniste féru des beautés antiques comme Masson fît la part plus belle aux œuvres latines de l'humaniste qu'à son *Canzoniere*. Masson a jugé au contraire que si les unes étaient fort belles, l'autre ne

(1) *Ibid.*, pp. 433-442.

(2) Parue la première fois en tête de l'éd. latine des *Opera* de Pétrarque, Venise, 1501, reproduite dans l'éd. de 1503, *ibid.*, et dans l'éd. de Bâle, 1581.

(3) *B.*, part. II, p. 162. *De Gerardo fratre Petrarchae.*

Digitized by Google

l'était pas moins, et que la postérité avait eu raison de l'apprécier à sa juste valeur (1) en ne prenant pas au sérieux le terme de *nugæ* appliqué par Pétrarque à ses productions en langue vulgaire. Ajoutons que si Dante a pu faire entrevoir à Masson la force du langage italien, c'est Pétrarque qui lui en a révélé plus que tout autre ce charme et cette grâce impossibles à rendre dans une traduction (2).

VII

« Boccace, écrit Masson, au début de sa *Vita Boccacii*, désire être dans la compagnie de ces hommes illustres Dante et Pétrarque, soit à cause de sa patrie qui fut aussi la leur, soit parce que, étant leur cadet, il eut une grande vénération pour eux. En qualité d'interprète de ces deux poètes il demande à venir immédiatement après eux comme l'ombre suit le corps » (3). Cette déclaration montre que si Masson range Boccace dans sa trilogie toscane, c'est en sous-ordre. Cette place secondaire qu'occupe Boccace dans la pensée de Masson en regard de Dante et de Pétrarque est encore confirmée par les réserves dont Masson, à travers ses œuvres, a entouré les emprunts qu'il faisait aux œuvres de Boccace. Tout d'abord, son nom est venu plus tard que celui des deux autres sous sa plume. Dans les *Annales* il ne paraît point, alors que Dante et Pétrarque occupent déjà une place considérable. On ne peut supposer que cette abstention provienne de l'ignorance de Masson qui avait fait un long séjour en Italie et qui écrivait à Paris, où le *Décaméron* avait une vogue manifestée par les nombreuses éditions de la traduction française de Le Maçon (4), qui avait supplanté celle de Laurent de Premierfait (5), où le *De casibus virorum illustrium* avait été édité après 1507 dans le texte latin, vulgarisé en français par les nombreuses éditions de la traduction de Laurent de Premierfait et par la traduction de Claude Witard, où le *De claris mulieribus* avait eu au

(1) *B.*, part. II, p. 98. *De Carminibus eius Italicè scriptis.*

(2) *B.*, part. II, pp. 41-42: fin du chap. *Florentiae descriptio.*

(3) *B.*, part. II, p. 185. *Patria eius:*

(4) Cf. J. Crouzet et H. Hauvette: *Les plus anciennes trad. fr. de Boccace: Antoine Le Maçon et sa trad. du Décaméron* (1545) (extr. du *Bull. ital.*, octobre-décembre 1908), pp. 24-25.

(5) Cf. sur celle de Laurent de Premierfait: H. Hauvette: *De Laurentio de Primofato*, 1903.

Digitized by Google

moins deux traductions et le *De Genealogiis* une édition et deux traductions (1). Le nom de Boccace apparaissait pour la première fois dans les œuvres de Masson, nous le savons par le témoignage de Magnus Crusius, dans l'*Historia Hispaniæ*. Dans le *De Episcopis Urbis*, le *De casibus* était mentionné pour en relever une erreur, et le *Décaméron* y était signalé comme texte de bonne langue italienne, à propos de la correction du livre ordonnée par la Contre-Réformation. Le manuscrit du *Supplément au De Episcopis* citera fréquemment le *De casibus*, un peu moins le *De claris mulieribus*, et à trois reprises les reprendra l'un et l'autre à propos de la papesse Jeanne. La *Vie de Dante* avait allégué un témoignage du *Décaméron* pour fixer un fait historique et invoqué le *De Casibus* dont un autre passage était utilisé dans la *Vie de Pétrarque*. Après la *Vie de Boccace*, nous ne trouverons plus qu'une fois dans l'œuvre imprimée de Masson le nom du Certaldais : dans la *Descriptio fluminum Galliæ*, où un passage du *De montibus, silvis*, sera cité à propos de la Sorgue. On peut remarquer que les œuvres citées par Masson sont presque exclusivement les œuvres d'érudition, les seules sérieuses à son avis. Il lisait pourtant les autres, il connaissait le *Décaméron* et il appréciait fort ces « suavissima et festivissima colloquia nobilium fœminarum et lectissimorum iuvenum », mais comme lecteur, et dans l'esprit où Boccace l'avait écrit, à savoir « oblectationis causa » (2). C'est dans le même esprit qu'il a lu le *Corbaccio* où il est allé chercher, non sans ingéniosité, les éléments du portrait qu'il trace de Boccace (3). Mais si le lecteur ne désapprouvait pas cette partie de l'œuvre de Boccace, l'historien ne laissait pas de la trouver inférieure à la gravité constante de Pétrarque et au « serium poema » de Dante.

La *Vie de Boccace* comprend vingt et un chapitres, dont les trois premiers (4) nous renseignent sur sa patrie, sur son père et sur la date de sa naissance. Masson, comme tout son temps, n'a pas soup-

---

(1) Cf. A. Hortis: *Studi sulle opere latine del Boccaccio, Catalogo bibliografico delle opere latine del Boccaccio e delle loro versioni. De Casibus*, pp. 764-769, *Traduct. fr.*, pp. 821-832. *De claris mulieribus, Traduct. fr.*, pp. 797-800. *De Genealogiis* avec *De Montibus*, pp. 769-785. *Traduct. fr. du De Genealogiis*, pp. 849-852.

(2) *B.*, part. II, pp. 197-198: *Quo anno Decameronem scripserit.*

(3) *B.*, part. II, pp. 220-221. *Descriptio corporis eius.*

(4) *B.*, part. II, pp. 185-187. *Patria eius.* — *Pater eius.* — *Nativitatis tempus.*

Digitized by Google

çonné le mystère de la naissance parisienne du conteur qu'il fait naître à Certaldo, conformément au dire de l'épitaphe « Patria Certaldum fuit ». Il mentionne le séjour de son père à Paris au temps du supplice des Templiers, et pour fixer sa naissance, se contente d'invoquer la lettre (*Seniles*, VIII, 1) où Pétrarque, « né le 20 juillet 1304 », se déclare plus âgé de neuf ans que son ami. Les six chapitres suivants (1) nous documentent sur les études et la jeunesse de Boccace. Dans celui qui est intitulé *Premières études*, nous le voyons dirigé d'abord à son corps défendant vers le négoce, puis le droit canon, par un père qui combattait âprement ses dispositions naturelles à la poésie, et Masson insère en entier dans ce chapitre une page charmante du *De Genealogiis* (XV, 10) ainsi qu'un passage d'une lettre de Pétrarque contenant des allusions à certaines productions poétiques juvéniles de Boccace, que celui-ci aurait plus tard jetées au feu, les trouvant par trop inférieures à celles de son ami (*Seniles*, V, 3). Suit une mention rapide du séjour de Boccace « dans sa jeunesse » à la cour de Robert d'Anjou, à Naples, après quoi, en trois chapitres, Masson nous montre Boccace s'appliquant à l'étude du grec. Faisant plutôt une biographie psychologique et se souciant relativement peu de la chronologie, il extrait des textes de Boccace l'essentiel de ce qui a trait à ce côté de l'activité intellectuelle de son auteur. C'est ainsi qu'il commence par nous parler de ses rapports avec Léonce Pilate qui fut son hôte en réalité à l'époque de sa maturité et pour lequel il obtint une sorte de chaire de grec au « Studio » de Florence. Vient ensuite le portrait de ce personnage bizarre, après quoi il est question des rapports de Boccace avec Barlaam qui datent du temps de son séjour à Naples. Masson ne néglige pas de nous renseigner, toujours sans aucun souci chronologique, sur les connaissances qu'avait pu acquérir Boccace en ce qui concerne l'astronomie du Génois Andalò di Negro et en ce qui concerne les mathématiques du Toscan Paolo Dagomari.

Le dixième chapitre et le onzième ont trait à l'œuvre principale de Boccace, le *Décaméron* (2). Masson, prenant au pied de la lettre les termes de l'Introduction, en place la composition en 1348. Nous

(1) *B.*, part. II, pp. 187-197. *Prima eius studia. — Adolescentulus ubi fuerit. — Qua cura Graecas literas didicerit. — Descriptio Leontii Pylati. — De Barlaamo. — Quibus praeceptoribus astrorum motum, Arithmeticam et Geometriam didicerit.*

(2) *B.*, part. II, pp. 197-202: *Quo anno Decameronem scripserit. — Judicium Petrarchae de eo libro.*

Digitized by Google

avons vu le jugement favorable qu'il porte sur cette œuvre qu'il trouve « festivissima ». Il signale en outre que Pétrarque ne dédaigna pas de traduire en latin, sous le titre de *De fide uxoria*, la nouvelle de Grisélidis, et il insère en entier l'épître à Boccace qui sert de dédicace à cette traduction. Il est évident que le jugement de Pétrarque sur le *Décaméron*, qui comprend à la fois des approbations et de courtoises réserves, est pleinement partagé par le biographe français.

Ce jugement fournit à Masson l'occasion de traiter des relations de Boccace et de Pétrarque. Des quatre chapitres qui suivent (1), trois, parmi lesquels s'en intercale un très court qui nous apprend que le *Filocolo* fut composé à la demande de Maria d'Aquino, fille naturelle du roi Robert, sont consacrés à cette question. Nous apprenons ainsi par de nombreuses citations du *De Genealogiis* toute l'admiration affectueuse que Boccace nourrissait pour celui qu'il considérait comme son maître, et l' « amitié singulière » de celui-ci pour son disciple, attestée par les nombreuses lettres de Pétrarque à Boccace. Masson ne connaissait guère de ces lettres qu'une vingtaine, celles qu'il trouvait alors dans les éditions les plus courantes de Pétrarque, et il ne cite ici les extraits que d'une seule de ces lettres, la lettre I du livre V des *Seniles*. La raison de cette citation qu'il nous donne lui-même est assez curieuse. Masson ne manque jamais de signaler les rapports que les trois grands Toscans ont pu avoir avec la France. Or, dans cette lettre, il est question d'un voyage entrepris par Boccace au delà des Alpes « pour visiter la Babylone de l'Occident », Avignon. « Laissant de côté les autres lettres [de Pétrarque à Boccace], écrit Masson, je citerai le début de l'épître I du livre V des *Seniles, afin que tous sachent bien que Boccace était venu en France* ». Quelle satisfaction n'aurait pas été celle de Masson, ou celle de son ami Zaccaria Monti, le Florentin de Paris qui aimait à se proclamer « l'enfant de Toscane non étranger en France », s'ils avaient pu soupçonner que Boccace était par le sang maternel un Parisien? Mais Boccace n'a-t-il pas célébré aussi un coin de France qui fut cher à Pétrarque, la fontaine de Vaucluse? C'est une raison suffisante pour Masson d'insérer dans son œuvre tout l'article sur la Sorgue qui figure dans le *De montibus, silvis* de Boccace, au livre *De fontibus*.

---

(1) *B.*, part. II, pp. 202-212: *Testimonium Boccacii de Petrarcha. — De Philocolo. — Quot epistolas ad Boccacium dederit Petrarcha. — De Sorgia.*

Digitized by Google

Après cette partie où Pétrarque occupe une place plus grande que Boccace, Masson en fait une à Dante en reproduisant dans un chapitre particulier les divers passages élogieux consacrés par Boccace au poète de la *Divine Comédie* dans le *De Genealogiis* (1). Il revient ensuite à l'examen des œuvres de Boccace, parle du *De Genealogiis deorum*, dédié au roi de Chypre Hugues IV de Lusignan, en mentionne le *proemium* et en cite un long passage du livre XV, chap. XIII, qui illustre la genèse de cette œuvre (2). Il consacre également quelques lignes au contenu du *De claris mulieribus* à la fin du chapitre, qui comprend de même à son début la mention plutôt sommaire « d'autres œuvres de Boccace en italien qui jouissent d'une moindre réputation » : allusion évidente, bien qu'il ne les nomme pas, au *Filostrato*, à la *Teseide*, à l'*Ameto*, à l'*Amorosa Visione*, à la *Fiammetta* et au *Ninfale fiesolano*. Masson, qui a passé si légèrement sur ces œuvres et qui avait proclamé dès longtemps sa prédilection pour les « poèmes sérieux », n'a pas dû trouver à son goût ces productions en vers ou en prose, quelquefois en vers et prose mêlés, où la fantaisie de Boccace se donne libre cours et dont plusieurs sont charmantes.

Un chapitre entier est consacré au *Carmen bucolicum* (3). Pétrarque y réapparaît, car il est plus question de lui que de Boccace qui, au dire de Masson, s'est inspiré de son maître dans cette œuvre. La *Vie de Boccace* se termine enfin par trois courts chapitres de quelques lignes (4), dont le premier nous donne le portrait physique et moral de Boccace. Chose curieuse, ce portrait est tout entier formé de fragments du *Corbaccio*, une œuvre que Masson n'avait point encore citée, mais dont l'ingénieuse utilisation prouve qu'il la connaissait bien (5). Une édition en avait d'ailleurs été publiée à Paris

---

(1) *B.*, part. II, pp. 213-215: *Dantis poetae Elogia.*

(2) *B.*, part. II, pp. 215-217: *De libris Genealogiae Deorum.*

(3) *B.*, part. II, pp. 218-220: *Carmen Bucolicum Boccacii.*

(4) *B.*, part. II, pp. 220-222: *Descriptio corporis eius.* — *Testamentum Boccacii.* — *Boccacii mors.*

(5) Voici ce portrait: « Boccacius se ipse describit, nec meliorem habere ad se designandum potuit, idque in libello qui inscribitur labyrinthus amoris, primum ait *se non esse exigua corporis statura, vultu pulchro et eleganti, membris optime compositis, barba florida, oculis aspicienti gratissimis.* In eodem libello ait mercaturam sibi semper displicuisse, et caeteras mechanicas artes multaq. in mercatores praefatus, quasi quaestui nimium deditos, vel publicos deceptores: se quidem ait studiis philosophicis poeticaeque facultati a pueritia deditum fuisse, et quidem ita ut iniussu patris praeterque eius voluntatem ea studia

Digitized by Google

par Corbinelli, en 1569. Ce portrait tracé, Masson résume le contenu du testament de Boccace dont « un fragment, dit-il, vient d'être récemment publié en italien à Venise par les Manuce », indique que l'on montre encore à Certaldo la maison du conteur, et termine par quelques lignes sur la mort de Boccace, suivies de son épitaphe, qui sont textuellement tirées des *Elogia* de Paul Jove (1).

Masson, dans la *Vie de Boccace*, ne nous a laissé ignorer aucune de ses sources. Ce sont d'abord les œuvres de Boccace, œuvres latines surtout : le *De Genealogiis*, auquel il fait de nombreux emprunts (Proemium; VII, 1; XIV, 10, 11, 19, 22; XV, 6, 7, 8, 10, 13, 14); le *De casibus virorum illustrium* qu'il utilise à deux reprises (IX, 21, 26), le *De montibus, silvis, fontibus*, etc., qui lui a fourni la description de la Sorgue, et le *De claris mulieribus*, dont il fait une brève analyse. Parmi les œuvres italiennes auxquelles il a fait des emprunts figurent le *Décaméron*, le *Filocolo* et le *Corbaccio*. Si nous joignons à ces œuvres latines ou italiennes celles qu'il a mentionnées sans en rien tirer pour sa documentation, à savoir le *Carmen Bucolicum* et les œuvres italiennes « de moindre importance » que nous avons énumérées plus haut, nous avons la liste des œuvres de Boccace que connaissait Masson. De la *Vie de Dante*, du *Commentaire de l'Enfer*, Masson n'a jamais entendu parler, et s'il appelle Boccace « l'interprète » de Dante c'est uniquement parce qu'il songe au *De Genealogiis*. Il ne semble pas connaître non plus les lettres de Boc-

---

sequeretur ». — Voici maintenant le passage du *Corbaccio* d'où Masson a tiré ce portrait: 1° dans la 2e partie du *Corbaccio*: « Tu non se'piccolo, e per tutto se'così ben composto come sia ella » (la veuve). « Nè difettuoso ti veggio in parte alcuna, nè ha il tuo viso tra gli uomini men di bellezza, che abbia il suo tra le femmine ». Un peu plus loin on trouve: « Quantunque tu abbi *la barba molto fiorita* », et quelques pages auparavant: « compreso avresti a lei non essere discaro, ma *carissimo il tuo riguardare* ». Si, comme il semble bien, ce sont ces deux passages que Masson a traduit par barba *florida*, et par *oculis aspicienti gratissimis*, il faut reconnaître qu'il s'est mépris dans la première expression, car *fiorita* a ici le sens de blanche et non de florissante, et dans la seconde il a vraiment traduit avec trop de liberté. La seconde partie du portrait est inspirée d'un passage de la 1re partie du *Corbaccio*: « Mai alcuna manuale arte non imparasti, e sempre l'essere mercatante avesti in odio », etc. « Quasi in niuna altra cosa stia il sapere se non o in ingannare, o in guadagnare. Gli studi adunque alla sacra filosofia pertinenti, infino dalla tua puerizia più assai che il tuo padre non avrebbe voluto, ti piacquero, e massimamente in quella parte che a poesia appartiene ».

(1) Le chapitre *Mors eius* est tout entier de P. Jove. Cf. *Elogia clarorum virorum*, Venise, Tramezzino, in-f°, 1546, f. 7, *Boccacius*.

Digitized by Google

cace qu'il ne cite en aucune de ses autres œuvres imprimées ou manuscrites, où l'on rencontre seulement le *Décaméron*, le *De casibus*, le *De claris mulieribus*, le *De montibus, silvis*. Plus que les œuvres italiennes de Boccace, ce sont ses œuvres latines, ses œuvres d'humaniste qui ont intéressé l'humaniste Masson.

A ces œuvres de Boccace, qui ont constitué l'essentiel des sources de son biographe, il faut ajouter le testament du conteur et deux auteurs italiens : Pétrarque et Paul Jove.

La *Vie de Boccace* est en somme inférieure aux *Vies de Dante et de Pétrarque*. On y perçoit véritablement trop Boccace comme l'ombre de grands noms, surtout comme l'ombre de Pétrarque qui à lui seul remplit cinq chapitres, et des plus longs, sur un total de vingt et un (1). Si l'on y ajoute le chapitre sur Dante, on constate que Boccace n'occupe guère plus de place dans la vie que Masson lui a consacrée que ses deux prédécesseurs réunis, et que les notices sur lui et sur ses ouvrages sont plutôt sommaires. Néanmoins, cette *Vie* directement inspirée des renseignements fournis par les œuvres de l'écrivain était une nouveauté pour la France, et comparée aux *Vies de Boccace* publiées jusqu'alors en Italie, elle est une des plus considérables par l'étendue. Supérieure en tous points à celle de Girolamo Squarciafico, publiée en 1476, et rééditée plusieurs fois dans la suite, elle reste inférieure, pour la précision des détails historiques, à celle de Giuseppe Betussi éditée pour la première fois à Florence, en 1545, et augmentée dans la traduction italienne du *De Genealogiis*, parue à Venise en 1547, ainsi qu'à celle de Francesco Sansovino publiée à Venise en 1546 (2), mais le portrait psychologique qu'elle nous donne de Boccace n'est en rien inférieur à celui de ses devanciers.

VIII

Les *Vitæ trium Hetruriæ procerum* eurent une assez grande diffusion et une influence dont il est aisé de suivre la trace. Editées jusqu'à trois fois au cours du XVIe et du XVIIe siècle, seules en 1587, avec les *Elogia* en 1638, puis en 1656, elles furent, bien qu'impar-

(1) 16 pp. sur 37 dans l'éd. de Balesdens.

(2) Voir ces diverses vies ainsi que celle de Masson dans A. Solerti: *Le vite di Dante, Petrarca e Boccaccio*, part. III. Nous ne parlons pas des vies écrites par Filippo Villani, Domenico Bandini, Giannozzo Manetti, avant Masson, car elles étaient encore inédites.

Digitized by Google

faites et sommaires, une des rares sources de documentation auxquelles eurent recours en France ceux qui eurent à s'occuper peu ou prou de la biographie de Dante, de Pétrarque ou de Boccace, presque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Gabriel Naudé les a lues. Quand il sollicite de son ami Peiresc des renseignements sur la famille des comtes Guido, il le prie de lui en trouver d'autres que ceux qu'il connaît déjà pour les avoir lus dans certains auteurs parmi lesquels figure Masson (1). Cela concerne Dante. Une bonne partie de ce qu'il sait sur Boccace provient aussi de Masson (2). Gui Patin, en relations dans sa jeunesse avec Jean Masson, et qui orna de vers latins l'édition des *Elogia* donnée par Balesdens en 1638, renvoie, dans une brève notice sur Dante, le lecteur aux « Eloges de Papyre Masson » (3). Le Flamand Isaac Bullart, dans la *Vie de Dante* insérée dans son *Académie des Sciences et des Arts contenant les vies et les éloges historiques des hommes illustres*, éditée par son fils Jacques Bénigne dix ans après la mort de son père, en 1682, s'inspire en partie de l'œuvre de Masson (4) que son contemporain Moréri utilise pour Pétrarque (5). Adrien Baillet, s'il ne prend pas tout ce qu'il sait sur Dante dans Masson, en prend au moins la plus grande partie (6), et on peut voir par ses articles sur Pétrarque et sur Boccace (7) quel profit il a tiré de notre auteur. Bayle, dans ses articles *Dante* et *Boccace* (8) et dans les notes qui les accompagnent, montre toute la dette qu'il a contractée à l'égard du biographe français des trois Toscans. A la veille même de la Révolution, Le Prévost d'Exmes, qui publie en 1787 une *Vie de Dante* dans la *Vie des Ecrivains étrangers tant anciens que modernes*, ne manquera pas de citer au milieu de beaucoup d'autres le bon vieux Masson parmi ses sources (9).

---

(1) Cf. P. Tamizey de Larroque: *Les correspondants de Peiresc. Gabriel Naudé. Lettres écrites d'Italie à Peiresc (1632-1636)*, Paris, 1887, p. 13 (Extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

(2) *Naudaeana et Patiniana*, éd. d'Amsterdam, 1703, part. I, pp. 82-83, 209.

(3) *Ibid.*, part. II, p. 88.

(4) Farinelli: *Dante e la Francia*, t. II, pp. 138-139.

(5) Moréri: *Dict.*, éd. de 1759, t. VIII, pp. 238-239, art. *Pétrarque*.

(6) *Jugemens des Savans*, t. IV, pp. 1-3, art. 1215, *Dante* (éd. de 1725, Amsterdam).

(7) *Ibid.*, t. IV, pp. 6-10, art. 1219, *Pétrarque*; 1220, *Boccace*. Cf. également, t. II, pp. 112-113, art. 286, *Boccace*; t. III, *Préface sur le recueil des poètes*, pp. 26, 27, 39.

(8) *Dict.*, 5e éd., t. II, pp. 242-246, art. *Dante*; t. I, pp. 581-584, art. *Boccace*.

(9) Cf. Farinelli: *Dante e la Francia*, t. II, p. 300.

Digitized by Google

En Allemagne, la vogue des vies de Masson n'est pas moins grande. Au début du XVIIIe siècle, Burchard Gotthelf Struvius, professeur à Iéna, donne dans sa *Bibliotheca antiqua* un excellent résumé des trois *Vies de Dante, de Pétrarque et de Boccace*, qui paraît tout d'abord en 1705 et est reproduit cinq ans plus tard dans le *Thesaurus variæ eruditionis* (1). En 1721, un autre professeur de Iéna, Johann-Heinrich Acker, éditant à Rudolstadt, chez Johann-Martin Gollner, la *Vie de Pétrarque* de Girolamo Squarciafico accompagnée de l'*Epistola ad Posteros* et du *Testament de Pétrarque*, la fait suivre de suppléments destinés à compléter ou à rectifier cette publication. Or ces suppléments ou *Additamenta* sont des extraits de Pétrarque lui-même, de la *Vita Petrarchæ* de Masson et du *Petrarcha redivivus* de Tomasini (2). Au milieu du même siècle l'œuvre de Masson est si connue en Allemagne que dans son *Historia critica philosophiæ*, publiée à Leipzig à partir de 1741 et qui eut en Europe une telle vogue que nos encyclopédistes, Diderot en tête, ne se firent par faute de la démarquer, Johann-Jakob Brucker, ayant à parler de Dante, renvoie à ses quatre principaux biographes qui sont Leonardo Bruni, Cristoforo Landino, Crescimbeni et Papire Masson (3), et il suffit de le lire pour s'apercevoir que s'il cite en outre Boccace, Bullart, Naudé, c'est surtout Masson qu'il connaît.

En Angleterre, c'est encore l'autorité de Masson qui s'impose, au XVIIe siècle, à un certain nombre d'érudits qui s'occupent de Dante. Edward Leigh (1602-1671), dans son *Treatise of religion and learning, and of religions and learned men*, publié en 1656, n'indique comme biographe du grand Florentin que Paprius (*sic*) Massonus. Sir Thomas Pope Blount (1649-1697), dans sa *Censura celebriorum authorum*, publiée en 1690, s'il ne cite pas le nom de Masson à propos de Dante, copie textuellement le biographe français (4), un demi-

---

(1) *Thesaurus variae eruditionis...*, curante B. G. Struvio, Jenae apud Jo. Felicem Bielckium, 1710, in-4°, pp. 98-99 (*Dante*), 99-103 (*Pétrarque*), 103-104 (*Boccace*).

(2) *Petrarchae Vita ac Testamentum, Illa ab ipso poeta et Hieronym. Squarzafico profecta, hoc vero a Paullo Manutio et Jo. Georgio Graevio Conservatum Emendavit multis locis, notis ac singularibus, quibusdam auxit. Jo. Henr. Acker* Rudolstadii Sumto Jo. Mart. Gollneri, 1721, in-8°. Les *Additamenta* occupent les pp. 79-87.

(3) Brucker: *Historia critica philosophiae*, 2e éd., in-4°, Leipzig, Weidmann et Reich, t. IV, pp. 21-22.

(4) Cf. Paget Toynbee: *Dante in english litterature from Chaucer to Cary*, t. I, p. 147 (Edward Leigh). M. Paget Toynbee qui mentionne (t. I, pp. 176-

Digitized by Google

siècle avant que Pierre Desmaizeaux ne vulgarise outre-Manche, dans son *Dictionary historical and critical* (1735), les notices que Bayle devait à Masson.

Il n'est pas jusqu'à l'Italie qui n'ait apprécié l'œuvre de Masson. Assurément ni la *Vie de Dante* ni la *Vie de Boccace* n'étaient susceptibles d'y être utilisées, mais la *Vie de Pétrarque*, qui groupait ingénieusement la plupart des textes où Pétrarque avait fourni sur lui-même des données biographiques, y fut remarquée et on lui rendit justice. La première grande biographie de Pétrarque, vraiment digne de ce nom, parue en Italie, le *Petrarcha redivivus* du Padouan Giacomo Filippo Tomasini, publié en 1635, invoque son autorité, et dans un long chapitre où il énumère les biographes et les commentateurs de Pétrarque, il mentionne élogieusement, seul étranger digne de figurer à côté des meilleurs biographes italiens, Papire Masson. *Sed præter Italos*, écrit-il, *Transalpinis in hac arena aliquid tentare placuit. Quos inter nobilis innotuit Papirius Massonius, Gallus, celeberrimi nominis I. C., qui Dantis Petrarchæ et Boccacii vitas iunctim emisit Lutetiæ Parisiorum anno 1587* (1). Masson, certes, n'aurait pas été peu flatté d'une telle approbation venant de cette Italie qui devait, au début du XXe siècle, rééditer pour la quatrième fois (2) les *Vitæ trium Hetruriæ Procerum* qu'il avait composées avec tant d'amour.

---

179) les passages de Pope-Blount sur Dante, n'a pas remarqué que ces passages sont tout simplement extraits de Papire Masson. En effet, p. 177, la phrase sur le *De vulgari Eloquentia* est tout entière tirée du 6e chapitre de la *Vie de Dante*. Même page, les jugements de Pétrarque et de Boccace sur Dante sont extraits des 8e et 9e chapitres de cette *Vie* (le 2e jugement ne laisse aucun doute sur l'origine, la phrase qui le résume étant textuellement celle de Masson). P. 179, se trouve textuellement reproduit tout le dernier chapitre de la *Vie de Dante*. P. 178, se trouve un passage du *De Genealogiis deorum* de Boccace que Pope-Blount a vraisemblablement puisé dans le 16e chapitre de la *Vie de Boccace* par Masson.

(1) *Petrarcha redivivus*, in-4°, Padoue, Livio Pasquati et Giacomo Bortoli, 1635. Réédité à Padoue, pet. in-4°, chez Paolo Frambotti en 1650. Le texte de cette réédition est reproduit dans Solerti: *Vite di Dante, Petrarca e Boccaccio*, pp. 568-668. Il est question de Masson au chap. I (Solerti: *op. cit.*, p. 571) et au chap. VIII (Solerti: *op. cit.*, p. 591). C'est dans le chap. VIII que se trouve le jugement cité ci-dessus.

(2) A. Solerti: *Le vite di Dante, Petrarca e Boccaccio scritte fino al secolo decimo sesto* (in *Storia letteraria d'Italia*), Milan, Vallardi, gr. in-8°, 1904. La *Vie de Dante* de Masson est aux pp. 216-221, celle de *Pétrarque* aux pp. 496-537, celle de *Boccace* aux pp. 723-733.

Digitized by Google

IX

Il est d'autres biographies italiennes que Masson écrivit vers la même époque et, suivant toute apparence, dans les années qui suivirent la publication des *Vies de Dante, de Pétrarque et de Boccace*, 1588 et 1589, en tous cas au moment où il était en commerce familier avec les œuvres de Pétrarque et de Boccace, et il ne le fut jamais plus qu'à ce moment. Ces biographies, aujourd'hui perdues, sont mentionnées dans la liste des œuvres de Papire Masson dressée d'après ses papiers par Jean Masson après la mort de son frère, et qui a servi à Billet de Fanière pour établir la bibliographie publiée en mars 1705 par les Mémoires de Trévoux. On ne peut que regretter leur perte, car elles compléteraient merveilleusement l'œuvre d'italianisant de Masson à cette période de sa vie. Occupé alors, comme nous le verrons dans le chapitre qui va suivre, à diverses œuvres de critique et d'érudition, en même temps qu'à l'élaboration de diverses biographies françaises, il ne perdait pas de vue l'Italie, et sans doute à tourner sa pensée vers elle, vers son histoire et ses grands hommes, trouvait-il un délassement à des besognes parfois plus austères et plus arides. Quoi qu'il en soit, le titre de ces œuvres perdues est suggestif.

Nous y trouvons tout d'abord une vie du roi Robert de Sicile : *Vita Roberti Siciliæ Regis ex Petrarcha et Bocatio* (1). Il n'est pas difficile d'imaginer ce que devait être une telle œuvre, sœur de la *Vie de Pétrarque*. Les sources principales de documentation nous sont indiquées dans le titre. Pétrarque, qui avait eu l'intention d'écrire tout au long la vie de ce prince protecteur des lettrés (2), en avait abondamment parlé. Il avait signalé son avidité de savoir et son zèle pour les lettres (3), et de nombreux passages de ses œuvres, de ses lettres en particulier, célèbrent la munificence, la bonté et les autres qualités du roi auquel il avait dédié l'*Africa*. Dans Boccace Masson trouvait, au livre XIV du *De Genealogiis deorum* qu'il connaissait fort bien, la mention des premières études du

(1) *Mém. de Trévoux*, mars 1705, p. 551 ; cf. *Ms.* 5587 de l'Arsenal, ff. 119-120: *Catal. des œuvres de Masson*.

(2) Cf. *Rer. memor.*, liv. III, chap. III ; *Familiares*, liv. I, lettre 1.

(3) Cf. *Rer. memor.*, liv. II, chap. II.

Digitized by Google

souverain angevin (1), et à la fin du même livre le Certaldais louait son amour de la poésie et nous le montrait occupé dans ses derniers jours à étudier assidûment Virgile. Ce ne sont là que quelques traits pris au hasard que Masson pouvait puiser dans ses deux sources principales. Mais peut-être, dans les lectures que nous lui connaissons, avait-il pensé à d'autres sources secondaires. Giovanni Villani avait fait aussi l'éloge du roi Robert (2), tout en le taxant d'ailleurs d'avarice sur ses vieux jours. Et Masson pouvait trouver le même reproche adressé à Robert, plus jeune, dans le *Paradis* de Dante (3). Peut-être, en faveur de Pétrarque, aurait-il défendu le prince contre Dante, comme il avait naguère défendu Célestin V approuvé du premier et honni du second pour le grand refus.

Une autre vie, certainement puisée en majeure partie, sinon dans sa totalité, dans les lettres de Pétrarque, à en croire les *Mémoires de Trévoux*, était la *Vita magnanimi constantissimi et liberalissimi viri Stephani Columnæ et liberorum eius* (4). Avec Stefano Colonna, Giovanni et Giacomo Colonna y trouvaient place. Les deux derniers figuraient déjà dans un chapitre spécial de la *Vita Petrarchæ* exactement comme le roi Robert (5), et nous aurions sans doute, dans cette œuvre et dans la précédente, comme deux exemplaires d'une série nouvelle de biographies, la série des amis illustres de Pétrarque. Peut-être Masson eut-il l'intention de dédier les *Vies des Colonna* à un descendant de cette famille, au cardinal Ascanio Colonna qui venait d'entrer dans le Sacré Collège en 1586. Une *Epistola ad Illustrissimum Cardinalem Ascanium Columnam prænestinum Episcopum* (6) fut trouvée après sa mort dans les papiers de Masson. Est-il interdit de penser que c'était ou une dédicace ou un projet de dédicace? Cela n'a rien d'invraisemblable.

A côté de ces deux œuvres qui devaient être étroitement apparentées à la *Vie de Pétrarque*, Masson avait composé toute une série de biographies collectives tenant à la fois du genre historique et du

---

(1) Cf. *De Geneal. Deor.*, liv. XIV, chap. IX.

(2) *Cronica*, liv. XII, chap. IX.

(3) *Paradis*, chant VIII, vers 76-78.

(4) *Mém. de Trévoux*, mars 1705, p. 551. Cf. *Ms.* 5584 de l'Arsenal, ff. 119-120: *Catal. des œuvres de Masson.*

(5) *B.*, part. II, p. 116: *Quam fuerit obligatus Columnensibus.* P. 155: *Robertus Siciliae Rex Petrarcham diligebat.*

(6) *Mém. de Trévoux*, mars 1705, p. 552. Cf. *Ms.* 5585 de l'Arsenal, f. 78: *Catal. des œuvres de Masson.*

Digitized by Google

genre biographique, et qui se rapprochaient plutôt du genre qu'il avait tenté dans les *Elogia Ducum Sabaudiæ*. C'étaient les *Venetiani principes* (1) ou *Eloges des doges de Venise*. Nous ne savons rien de cette œuvre qui nous montrerait en Masson un historien de cette Venise qu'il mettait très haut parmi toutes les villes italiennes.

Comment se fait-il que ces œuvres, qui semblent avoir été achevées, n'aient point été publiées? La situation troublée de la France à cette époque y est sans doute pour quelque chose. Masson se plaindra un jour amèrement à Baronius des difficultés causées par la guerre civile à ceux qui ont, comme lui, en France, des œuvres prêtes à être imprimées et doivent en remettre à plus tard la publication. Ce qui était vrai du *Supplément au De Episcopis Urbis* était vrai à plus forte raison d'œuvres comme la *Vie du Roi Robert*, la *Vie des Colonna* et les *Eloges des doges de Venise*, que Masson désirait sans doute dédier à des personnages d'outre-monts. Or les communications avec l'étranger devenaient précaires et difficiles. Masson attendit sans doute une heure propice qui ne se présenta point. Quoi qu'il en soit, le seul énoncé du titre des œuvres dont nous venons de dire un mot est significatif. De 1586 à 1589, Masson a déployé une activité d'italianisant extraordinaire et que jusqu'ici personne encore n'avait signalée. L'italianisme n'est point d'ailleurs à ce moment le seul champ de son activité qui s'exerce encore, nous l'allons voir, avec succès dans d'autres domaines.

---

(1) *Mém. de Trévoux*, mars 1705, p. 552.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Œuvres d'érudition et Biographies françaises. Masson et la Ligue.

(1588-1594).

I. P. Masson et ses recherches de manuscrits. Une accusation de détournement de manuscrits. Masson et ses procédés à l'égard des hommes de lettres. Masson revient aux études juridiques. Publication des *Justinianei Caesares* (février 1588). Publications de textes: les *Lettres de Loup de Ferrières* (1588). Imperfection de cette première édition qui n'est pourtant pas sans mérite. Composition et publication de la *Vie de Jean d'Angoulême* (1588), une hagiographie sans doute publiée sur les conseils du Florentin Carlo Boni. Masson à Paris, après la journée des Barricades. Premiers excès de la Ligue. Publication des *Gesta Collationis inter Catholicos et Donatistas* (1588). Dédicace à Elisabeth d'Autriche. Raisons probables de cette dédicace. Prudence de Masson à l'égard de la Ligue. Mort de Jean Dorat et publication de l'*Eloge de Dorat* (novembre 1588).

II. Ralentissement de l'activité intellectuelle de Masson dû aux circonstances politiques. Masson et la Ligue. Peur et prudence de Masson. Publication de la *Vie de François de Lorraine, deuxième duc de Guise* (1589). Deuxième édition des *Gesta Collationis* (1589). Assassinat de Henri III à Saint-Cloud (août 1589). Un cousin de Masson, André de Rossant, ligueur effréné. Tristesse de Masson à la vue de la guerre civile. Il accepte, par peur, les fonctions d'avocat au Parlement de la Ligue. Une *Harangue* de Masson *au cardinal Caetani* (1590). Siège de Paris. Un écrit perdu de Masson sur le siège de Paris, dédié à sa femme Denise Gaudart. Masson et la lecture de Pétrarque au milieu des calamités. Un acte d'indépendance de Masson pendant la Ligue: la *Vie de Cujas* (fin de 1590). Le fond de la pensée de Masson pendant la Ligue. Redoublement de persécutions contre les politiques et parlementaires suspects (1591). Masson se réfugie plusieurs mois à Lyon (1591). Correspondance avec Baronius (1591). Masson travaille au *Supplément du De Episcopis Urbis*. Masson de retour à Paris en 1592. Compromission de Masson avec la Ligue. Sa harangue au Parlement ligueur sur la création des maréchaux de France (décembre 1592). Une heure de palinodie et de lâcheté. Masson quitte Paris vers la fin de 1593 et se réfugie à l'abbaye du Breuil-Benoît.

Digitized by Google

I

Avec l'universalité propre aux humanistes, Masson, même au plus fort de ses études italiennes, n'a point négligé les autres champs de l'érudition. Son insatiable curiosité intellectuelle continuait à le pousser vers des domaines variés. Il se livrait à la recherche des documents et des manuscrits avec une passion toujours accrue. Le mot passion n'est pas trop fort si l'on pense que Masson a pu, non sans quelque apparence de raison, être accusé de s'être approprié frauduleusement quelques manuscrits rares, en particulier à l'abbaye de Corbie. Ce sont les Bénédictins qui ont porté cette grave accusation contre des érudits par ailleurs fort honnêtes, entre lesquels figurent Masson, ses amis Pithou, de Thou et en outre Barnabé Brisson, le P. Sirmond et André Duchesne (1). Gui Patin nous a narré d'autre part certain vol d'un manuscrit de Pélage opéré habilement par un certain Le P... dans ladite abbaye (2), et J.-J. Scaliger nous raconte que Pierre Dupuy faisait jeter les livres par une fenêtre à ses gens qui les recevaient, tandis qu'il entretenait, dans une certaine abbaye qui a tout l'air d'être Corbie, le Père gardien, pour détourner son attention (3). En admettant que les Bénédictins aient exagéré quelque peu, il n'en reste pas moins que Corbie a été mise en coupe réglée à diverses reprises. De Thou reconnaît, dans ses *Mémoires*, qu'il avait visité la bibliothèque de l'abbaye et qu'il avait mis de côté plusieurs livres qu'il pensait retrouver après la fin des troubles (ceci se passait vers 1588), mais qu'il ne retrouva point ensuite, dit-il (4). Dom Bonnefons ne parle de rien moins que de six tonneaux qu'il aurait fait remplir de livres et qu'il aurait enlevés. Toujours est-il que Léopold Delisle a trouvé à la Biblio-

(1) Cf. Dom Elie-Benoît Bonnefons: *Hist. civile et ecclésiastique de la ville de Corbie*, t. I, p. 84; Dom B. Cocquelin: *Historiae regalis abbatiae Corbeiensis Compendium* (publié in *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* [1845], t. VIII, p. 401); Léopold Delisle: *Le cabinet des Mss. de la Bibliothèque nationale* (in *Hist. générale de Paris* [1874], t. II, pp. 133 et suiv.).

(2) Cf. *Naudaeana et Patiniana*, éd. d'Amsterdam, 1703, *Patiniana*, pp. 131-132.

(3) Cf. *Scaligeriana*, éd. de Leyde, in-8° (1668), p. 275, art. *Pierre du Puy*.

(4) De Thou: *Mémoires*, liv. III, 1588, éd. de l'*Histoire universelle*, Londres, 1734, t. I, p. 127.

Digitized by Google

thèque Nationale des manuscrits de de Thou qui viennent certainement de Corbie, et bien que nous n'ayons aucune précision sur l'entité des larcins de Masson, il nous paraît bien difficile de croire à son innocence, alors que celle de son ami de Thou est presque impossible à établir. Sans doute prétendait-il, comme de Thou, « enrichir » de ces manuscrits « la République des Lettres » (1) et trouvait-il dans cette intention une excuse à ce « pieux larcin », pour parler comme Dom Cocquelin (2). Il ne faut pas trop lui en vouloir, car les érudits de ce temps semblent avoir eu sur ce sujet des idées plutôt larges.

D'ailleurs, Masson faisait libéralement profiter ses amis de ses découvertes. Nous le voyons vers 1587 communiquer par exemple des documents, entre autres le testament de Jean Cholet, cardinal du XIIIe siècle, à un religieux guillemite, le P. Samson Hay, qui l'en remercie dans l'ouvrage où il utilise cette pièce (3). Sa libéralité ne s'exerçait pas seulement sous cette forme à l'égard des hommes de lettres, et il semble bien en avoir recommandé plus d'un à son ami Cheverny (4).

Masson, au milieu de ses travaux d'érudition, n'avait point négligé l'étude du droit. Il avait fait, dans ses grandes œuvres historiques, maint emprunt aux jurisconsultes célèbres tant italiens que français, et nous nous souvenons qu'une des théories qu'il avait empruntée à son maître Baudouin était la nécessité de l'étude de la jurisprudence pour l'historien. Lui-même arborait volontiers le titre de jurisconsulte. Il lui restait à le mériter par quelque publication de caractère juridique. La première des publications de ce genre sortie de sa plume fut le recueil des *Justinianei Cæsares*, qui parut au début de février 1588 chez Pierre Chevillot, dédié au président de la Chambre des Comptes Jean de Nicolaï et dont la composition remontait sans doute à la fin de l'année 1587 (5). C'est une histoire

(1) *Ibid.*, t. I, p. 127.

(2) Dom B. Cocquelin: *Historiae regalis abbatiae Corbeiensis Compendium*, *loc. cit.*, p. 401.

(3) *De veritate Vitae et Ordinis Divi Gulielmi*, p. 68.

(4) Cf. *Ms. fr. 24519*, Bibl. nat., ff. 316-317. Nous y voyons le poète de Saumur, Gilles Juin, adresser à Masson une pièce de vers latins, où il le prie en ces temps difficiles de bien vouloir le recommander à Cheverny, comme il l'avait fait, dit-il, quinze ans auparavant, et de lui offrir des vers que le poète saumurois avait composés (Cf. précédemment, liv. I, chap. IV, pp. 136-137).

(5) *Justinianei Caesares quorum nomina et constitutiones Justinianus in Codicem retulit*, Paris, Chevillot, 1588, in-8°, de 8 pp. liminaires + 95 pp. (nu-

Digitized by Google

juridique des empereurs romains depuis Adrien jusqu'à Justinien, du IIe siècle au VIe, que Masson a écrite d'après le Code de Justinien. Cette histoire ne mentionne pas tous les empereurs de cette période, mais ceux dont le nom est cité et dont les lois et constitutions sont rapportées dans les douze livres des *Constitutions impériales* de Justinien : de là son titre de *Justinianei Cæsares*. Il est inutile d'entrer ici dans le détail de cette œuvre un peu spéciale (1). Signalons seulement que dans la pensée de Masson, obéissant à des préoccupations pédagogiques, elle était destinée à la jeunesse des écoles. Masson avait voulu faire une sorte de manuel sommaire d'histoire du droit romain, qu'il qualifiait dans le titre de *Libellus iuventuti iuris studiosæ utilissimus*. L'historien et l'érudit, dans ce petit traité technique, prêtaient le secours de leur savoir au juriste. Justinien n'avait commencé que par Adrien dans ses *Constitutions*. Masson insérait en tête de son ouvrage des tétrastiques latins d'Ausone sur Jules César et les empereurs jusqu'à Héliogabale (2), et dans une sorte de préface il faisait l'histoire des lois portées par les empereurs depuis les origines de l'Empire jusqu'à Adrien (3), et affichait l'ambition de continuer, sur un point déterminé, l'œuvre d'un historien qu'il avait pris pour modèle de ses biographies et pour qui il avait une prédilection particulière, à savoir l'auteur de la vie des douze Césars, Suétone (4). Du reste, dans les 37 chapitres de son ouvrage qui suivent cette sorte de préface, il ne se contentait pas de faire appel aux sèches énumérations de lois et de constitutions qu'il trouvait dans le Code de Justinien, mais il faisait appel à d'autres sources juridiques, historiques ou littéraires (5). Certains passages des *Cæ-*

---

mérotées par suite d'erreurs de pagination 1-60, 72-101, 120, 130, 140, etc.). L'exemplaire de la Nationale, *Inv. F 24 409* est un don de l'auteur à M. Désiré. Nous croyons que ce Désiré n'est pas le conseiller au grand Conseil, mort en 1590, mais un autre Désiré, ami et voisin de Pierre de L'Estoile, qui était un politique et comme tel fut suspect à la Ligue (Cf. P. de L'Estoile: *Mém.-journ.*, éd. Brunet, t. V, p. 132 ; t. VIII, p. 297). L'exemplaire porte: *ex dono auctoris* et la signature *Désiré*. Les *Justinianei Caesares* se trouvent aussi dans *B.*, part. I, pp. 145-230.

(1) Cf. P. Ronzy: *Bibliographie des œuvres de P. Masson.*

(2) *B.*, part. I, pp. 147-154.

(3) *B.*, part. I, pp. 155-160.

(4) *B.*, part. I, p. 155.

(5) A côté des jurisconsultes nombreux de l'époque byzantine et des deux maîtres italiens de la science du droit, Giovanni d'Andrea et Accurse, on trouve cités, entre autres, dans les *Justinianei Caesares*: Cicéron, Tertullien, Oppien,

Digitized by Google

sares sont curieux par les renseignements qu'ils nous apportent sur la psychologie et les idées de Masson vers 1588. Dans ce petit livre, écrit deux ans après le *De Episcopis Urbis* qui avait été déjà l'objet de nombreuses attaques, nous croyons voir quelques allusions aux criailleries de ses ennemis, quand il déclare qu'il a écrit récemment « pour la postérité » (1) son livre sur les papes, et qu'il prie le lecteur de juger son nouveau traité « d'après ce qu'il a écrit et non d'après ce qu'il n'a pas écrit » (2). En un temps où la Ligue levait la tête, désignait déjà les suspects et attisait la guerre civile, Masson proclame « qu'on ne doit pas écouter les vains cris de la foule, quand elle veut faire absoudre un criminel ou condamner un innocent », et signalant que Julien et Mamertin ont qualifié d'heureux le règne de Dioclétien et de Maximin qui surent maintenir l'empire en paix, il ajoute non sans ironie : « ce bonheur-là est bien loin du bonheur de notre temps » (3). La pensée de Masson, on le voit, est assez audacieuse : il oublie complètement les persécutions contre les chrétiens. Il y a plus : le chapitre sur Julien l'Apostat, malgré cette mention que « Julien passa de la foi vénérable des chrétiens, pour parler pieusement avec Constantin, à la secte des impies » (4), semble animé d'une sympathie non dissimulée pour ce prince dont Masson admire les vertus humaines. L'humaniste l'emporte ici sur le chrétien que l'on aperçoit dans d'autres passages (5). Du reste son humanisme inspire parfois à Masson des admirations inattendues. C'est ainsi que l'empereur Tacite, qui ne régna que quelques mois, vers 275-276, devient pour lui un homme illustre, simplement parce qu'il avait l'habitude de faire copier fréquemment des manuscrits de son homonyme l'historien Tacite, qu'il envoyait dans toutes les bibliothèques (6). Signalons enfin que Masson nous apparaît, dans les *Justinianei Cæsares*, comme un homme plein d'humanité et de bonté (7),

---

Julius Capitolinus, Lactance, Porphyre, Flavius Vopiscus, saint Ambroise, saint Justin, Julien l'Apostat, Libanius, Thémistius, Sextus Rufus, Végèce, saint Jérôme, Némésien, Aurelius Victor, Ausone, Claudien, Synésius, Léon Ier pape, saint Eucher, Sidoine, Cassiodore, Corippus et Victor Tunnensis.

(1) *B.*, part. I, p. 190.

(2) *B.*, part. I, p. 230.

(3) *B.*, part. I, pp. 204-205.

(4) *B.*, part. I, p. 213.

(5) *B.*, part. I, pp. 208-210 ; (Constantinus), 217.

(6) *B.*, part. I, pp. 201-202.

(7) *B.*, part. I, pp. 169, 174, 221, 227.

Digitized by Google

ennemi des procès et des chicanes du palais (1), épris en politique d'un régime d'ordre basé sur l'obéissance à la loi (2).

Un mois après l'apparition de ce traité juridique, Masson dédiait à l'Assemblée du clergé de France, réunie à Paris depuis les premiers jours de janvier, son édition des lettres de Loup de Ferrières (3). Il y avait plus de dix ans que Masson avait eu communication par Pierre Daniel, qui le lui avait apporté de l'abbaye de Ferrières, du précieux manuscrit de ces lettres (4) qu'il avait déjà utilisées, entre autres dans les *Annales* et dans le *De Episcopis Urbis*. Il en avait, suivant son habitude, pris une copie (5) aussi fidèle qu'il le pouvait, dans l'intention de publier, lorsque l'occasion s'en présenterait, cette correspondance d'un personnage qui avait, en plein IXe siècle, l'âme d'un « véritable humaniste » (6), et qui à ce titre devait particulièrement être sympathique à Masson. Dès 1586, il en préparait l'édition (7). L'Assemblée du clergé, en 1558, lui fournit l'occasion favorable de la mettre au jour. Peut-être espérait-il et obtint-il quelques subsides de cette Assemblée des évêques et des prélats auxquels il dédiait l'ouvrage. Cela n'aurait rien d'extraordinaire, car nous le verrons désormais profiter assez fréquemment de ces assises régulières de l'Eglise de France pour publier quelques œuvres d'érudition et même recevoir, lors de l'Assemblée de 1610, une gratification de six cents livres (8). L'intérêt que présentait la publication de ce

---

(1) *B.*, part. I, pp. 195-196.

(2) *B.*, part. I, p. 187.

(3) *Lupi apud Ferrariam monasterium Senonum, in Gallia, Clarissimi Abbatis, qui Carolo Calvo vixit, Epistolarum liber, nunc primùm in lucem aeditus Papirii Massoni beneficio atque opera*, Paris, Marc Orry, 1588, in-8° de 4 ff. n. ch. + 116 pp. Privilège du 19 mars pour dix ans.

(4) C'est le *Ms. latin 2858* de la Bibl. nat. On peut en voir la description et l'histoire dans G. Desdevises du Dézert: *Lettres de Servat Loup abbé de Ferrières*, pp. 5-7.

(5) Il ne le possédait certainement pas en 1588, car il dit dans sa préface: unicum exemplar harum epistolarum in veteribus membranis a Petro Daniele ex ipso monasterio Ferraria allatum penes me *habui*. Ce passé est significatif chez Masson qui ne manque jamais, quand il possède un manuscrit, de dire: *apud me est* ou *habeo*.

(6) Cf. J.-J. Ampère: *Hist. litt. de la France avant le XIIe siècle*, t. III, p 237; A. Giry: *Etudes carolingiennes* (in *Etudes d'histoire du Moyen âge dédiées à Gabriel Monod par ses anciens élèves*, p. 113).

(7) Cf. *D. E. U.*, f. 275 verso.

(8) Cf. L. Serbat: *Les Assemblées du clergé de France*, p. 328, et *Appendice*, XXXII, p. 399. On peut voir dans le même ouvrage que l'usage de donner des

Digitized by Google

recueil de lettres ne lui a pas échappé. Dans la dédicace aux évêques, après avoir loué la générosité du clergé français, qui n'hésitait pas, dit-il, à sacrifier une part de ses revenus et de ses richesses pour permettre au roi Henri III de lutter « contre la violence des rebelles et contre la faction ennemie de la piété », Masson fait ressortir l'analogie qui existe entre les temps troublés de Charles le Chauve tels qu'ils nous sont décrits dans les lettres de Loup et les misères de la France vers 1588 (1). Le livre aura donc un intérêt d'actualité. Mais son intérêt historique, ajoute-t-il, sera encore plus considérable, car on connaîtra par cette correspondance les personnages les plus éminents du IXe siècle, des papes comme Benoît III, des souverains comme l'empereur Lothaire, le roi de France Charles le Chauve, le roi d'Angleterre Ethelwulf, des représentants illustres de la Renaissance carolingienne, Eginhard, Raban Maur, Jonas d'Orléans, Hincmar de Reims, Hilduin, Marcward, abbé de Prum, et bien d'autres. Et surtout l'on connaîtra Loup, formé aux bonnes lettres en Allemagne, où elles florissaient alors, sous la discipline d'Eginhard et de Raban, et qui eut pour les meilleurs ouvrages de l'esprit une curiosité si ardente qu'il passa, comme on le voit dans ses lettres, une grande partie de son temps à les faire rechercher et transcrire en Allemagne, en Italie, en Angleterre et en France (2).

Que vaut cette première édition des *Lettres de Loup de Ferrières*? (3). Elle est fort incorrecte. « Il n'est pas douteux, écrit Baluze dans la préface de sa deuxième édition des *Lettres de Loup*, que nous ne soyons fort redevables aux veilles érudites de Masson qui a arraché aux ténèbres plusieurs œuvres des vieux écrivains dont nous serions peut-être privés sans lui. Mais on voudrait qu'il eût apporté dans les éditions qu'il a données la même application qu'il apportait à rechercher les productions des anciens, et qu'il n'eût pas accordé une confiance entière aux scribes et aux copistes.

---

subsides aux écrivains qui dédiaient quelque ouvrage à l'Assemblée devait être assez répandu, car, en 1655, l'Assemblée décida de ne plus en accorder désormais pour l'impression des livres présentés, à moins que ces livres n'aient été examinés par une commission spéciale nommée à cet effet (p. 331).

(1) *Lupi... Epistolae*, 2e f. lim. n. ch., *Antistibus et Clero*.

(2) *Ibid.*, *Praefatio Papirii Massoni*, 3e et 4e ff. lim. n. ch.

(3) Elle comprend 127 lettres de Loup. On en connaît aujourd'hui 130. Deux lettres nouvelles furent publiées en 1648, en Belgique, à la suite du traité *De Tribus Quaestionibus* de Loup, et une troisième fut publiée en 1650, à Paris, par le P. Sirmond avec les deux précédentes (Cf. Desdevises du Dézert: *op. cit.*, p. 7).

Digitized by Google

Car je pense que c'est à ceux-ci qu'il faut imputer le fait que les vieux auteurs édités par Masson nous soient parvenus si horriblement incorrects. Il n'est pas permis, en effet, de supposer qu'il y ait eu en Masson une telle négligence ou une telle sottise qui l'ait fait s'écarter presque à chaque ligne des manuscrits qu'il utilisait. Et pourtant c'est un fait que jamais auteurs n'ont été traités avec plus de négligence que ceux que Masson a pris soin d'éditer. Les œuvres d'Agobard, archevêque de Lyon, et les *Gesta Collationis Carthaginensis* en sont un exemple. Le manuscrit ancien des *Gesta*, celui-là même dont s'est servi Masson, est aujourd'hui dans la bibliothèque de Colbert, et il diffère tellement de l'édition de Masson que cette édition a dû être revue d'après ce manuscrit par les soins de Pithou, un érudit fort exercé à ces sortes de besognes, et enfin améliorée heureusement par nous qui l'avons éditée au tome I de notre recueil des Conciles. Le manuscrit d'Agobard qui a servi à Masson est à la bibliothèque royale. Je l'ai eu entre les mains, je l'ai comparé avec l'édition et j'ai découvert que l'édition de Masson diffère considérablement du manuscrit ancien. Ce n'est pas moi qui le premier l'ai remarqué, mais le célèbre François Juret qui, dans ses remarques à la lettre 91 d'Yves de Chartres, citant ce passage de la lettre d'Agobard à l'empereur Louis le Pieux : *reiculas illas pro quibus contendit, arbitrari ut stercora,* signale avoir vu cette leçon dans le manuscrit ancien de Masson. Or l'édition impose une leçon fautive : *recusias illas*, et j'ai constaté moi-même la justesse de l'observation de Juret. On voudrait donc, comme nous l'avons dit, que Masson eût apporté un peu plus de soin à ses éditions. La même négligence a fait que nous possédons les *Lettres de Loup* sous une forme si corrompue, si malheureuse et si défigurée que si Loup revenait aujourd'hui en ce monde, je pense qu'il se reconnaîtrait à grand'peine. C'est pour cela que l'érudit André Duchesne, ayant à sa disposition le manuscrit des *Lettres de Loup*, en soigna et en publia une nouvelle édition, où, à vrai dire, il enleva un grand nombre d'erreurs, sans d'ailleurs les faire toutes disparaître, car il en restait encore un plus grand nombre... Pour moi..., j'ai comparé avidement le manuscrit avec les éditions et j'ai vu que celles-ci différaient tellement de celui-là que je n'ai plus hésité un seul instant sur la nécessité de remettre sur le chantier derechef ces *Lettres de Loup* » (1).

---

(1) Baluze: *Préface* de l'éd. de 1710 (écrite en 1708) des Lettres de Loup (Cf. Migne: *Patr. lat.*, t. CXIX, col. 425-426).

Digitized by Google

Nous avons traduit intégralement ce long passage de la préface de Baluze qui concerne non seulement Masson éditeur de Loup, mais Masson éditeur de la *Collatio* et d'Agobard. Il est incontestable que ces textes édités par Masson l'ont été sous une forme très défectueuse et que Baluze le premier en a donné des éditions sinon correctes (elles laissent encore fort à désirer), du moins beaucoup plus exactes en général. Il n'en reste pas moins qu'à notre avis ses reproches paraissent un peu exagérés. A ne considérer ici que les *Lettres de Loup*, l'édition d'André Duchesne (1) ne comprend guère que quelques rares corrections et ne mérite pas, comparée à la première édition de Masson, les éloges qu'en fait Baluze. Les corrections de ce dernier, beaucoup plus nombreuses, marquent un progrès considérable, et l'édition de 1710 (la deuxième de Baluze) encore aujourd'hui peut être à bon droit considérée comme la meilleure (2) et n'a pas été dépassée par l'édition moderne de Desdevises du Dézert. Mais il faut tenir compte qu'au temps où Baluze travaillait, la critique des textes n'en était plus en France à ses débuts et à la période des tâtonnements, et elle pouvait s'appuyer sur d'innombrables publications de documents historiques qui n'avaient pu être connus de Masson. Que ce dernier ait cru bon, commettant d'ailleurs une erreur, de compléter un nom écrit en abrégé et d'écrire *ad Leotericum* au lieu de *Ad Leot.* (3), d'ajouter le titre de *regius scriba* dans la lettre XIV, à Félix, qui, s'il ne l'était plus, avait au moins dans le passé servi de secrétaire à Ethelwulf (4), qu'il ait, ignorant l'existence du monastère de Farmoustier en Brie, pris *Faræ* pour une abréviation de *Ferrariæ* (5), qu'il ait, dans l'intitulation de la lettre XXI, écrit *ad Jonam Episcopum Aurelianensem* au lieu de *ad Jonam* que porte le manuscrit, ce qui est pour lui la façon de mettre un éclaircissement destiné au public, cela ne mérite pas une condamnation sans appel. Les règles de la critique au temps de Masson n'étaient point encore aussi rigoureuses. Un grand nombre des reproches de détail faits par Baluze dans les notes de son édition (6) sont des reproches de ce genre, quand ils ne sont pas de simples cor-

(1) *Hist. Franc. Scriptores*, t. II, pp. 726-788.

(2) Cf. A. Giry: *Etudes carolingiennes*, in *Etudes d'hist. du Moyen âge dédiées à G. Monod*, p. 113.

(3) *Ep.* IX.

(4) *Ep.* XIV.

(5) *Ep.* XIV.

(6) Cf. Migne: *Patr. lat.*, t. CXIX, col. 427-601.

Digitized by Google

rections de noms propres (*Marcwardus* pour *Macwadus* par exemple). Il y en a, il est vrai, de plus graves, tel le reproche d'infidélité fondamentale en plus d'un passage au texte du manuscrit. Or Baluze, qui ne s'est pas fait faute d'ajouter des mots et des phrases entières de son cru au texte du manuscrit avec une liberté étrange et difficilement pardonnable en son siècle rompu à la critique des textes, devait être le dernier à faire ce reproche à Papire (1). Le plus récent éditeur des *Lettres de Loup*, Desdevises du Dézert, qui a eu le tort de donner une classification chronologique de ces lettres qui ne semble point correspondre à la réalité (2), mais qui a étudié de très près le manuscrit, a montré combien l'édition de Baluze elle-même en diffère (3). Ce manuscrit, dont les leçons sont par endroits difficiles à déchiffrer, a été lu de façon fort différente par ses trois éditeurs principaux qui n'ont pas réussi à se mettre d'accord entre eux, et nous sommes encore loin d'avoir des *Lettres de Loup* un texte que l'on puisse considérer comme définitif. En tous cas, bien que l'édition de Masson soit inférieure à celle de Baluze et qu'elle présente de nombreuses fautes de lecture, il ne serait pas juste de méconnaître son mérite. Il est même çà et là certaines de ses interprétations qui paraissent plus justifiées que celles de Baluze (4), et Desdevises du Dézert n'a pas craint de les préférer plus d'une fois à celles de Baluze. Masson d'ailleurs se rendait compte de l'imperfection de l'ouvrage qu'il présentait au public et il en avait, dans sa préface, averti le lecteur : « Le manuscrit unique, écrivait-il, est en de nombreux passages corrompu, et même parfois déchiré et mutilé. Aussi sera-t-il impossible que cette publication paraisse par-

(1) On trouvera des exemples de ces adjonctions de Baluze qui ne sont autorisées ni par le texte du manuscrit, ni par les notes marginales postérieures dont le manuscrit est parfois accompagné, dans l'édition de Desdevises du Dézert: *Lettre 35* dans Desdevises, correspondant à la *Lettre 86* dans Baluze; *Lettre 84* dans Desdevises, correspondant à la *Lettre 66* dans Baluze; *Lettre 123* dans Desdevises, correspondant à la *Lettre 120* dans Baluze.

(2) Cf. A. Giry: *Etudes carolingiennes*, in *Etudes d'hist. du Moyen âge dédiées à G. Monod*, pp. 113-114. M. Giry trouve qu'il ne règne pas dans le manuscrit le désordre chronologique qu'on lui a attribué, et « qu'on y distingue les linéaments d'un ordre chronologique général qui n'a été troublé que par places ». Masson et Baluze ont suivi l'ordre du Ms.

(3) Cela ressort de l'étude des variantes de Baluze indiquées par Desdevises du Dézert dans son édition.

(4) En particulier dans la *Lettre 35* où la lecture de Masson *inter incerta* a été remplacée chez Baluze par un barbarisme alambiqué *nitoramenta* (Cf. Desdevises: *Lettre 11*).

Digitized by Google

faite et sans tache aux savants. Pourtant nous avons estimé préférable qu'on le lise en mauvais état plutôt que si on ne le lisait pas du tout. Peut-être en trouvera-t-on d'autres copies, bien que je sache que dans toute la province de Sens, où ne manquent ni les monastères ni les églises et qui vit naître Loup de parents honorables, on n'en trouve aucune. En tous cas, ce livre ne manque pas d'apporter une aide importante à ceux qui désireront connaître les malheurs de ces temps-là qui ne furent en rien inférieurs aux malheurs de notre temps » (1). En considération de son intention, il sied de n'être pas trop sévère pour Masson. Et l'on ne peut s'empêcher de penser que Baluze, qui a profité plus que personne des travaux imprimés et des manuscrits de son devancier, si imparfaits fussent-ils, se devait d'être un peu moins sévère pour ses travaux d'éditeur, de tenir compte du temps où ils furent produits, et, en tous cas, d'éviter au moins qu'on lui adressât à lui-même, pour son édition de Loup, les reproches qu'il distribuait si amplement à Masson (2).

Tout en reconnaissant d'ailleurs que ces reproches sont pour une part fondés, l'édition de Masson n'en est pas moins précieuse, car le folio 31 du Manuscrit qui contenait les lettres 72, 73 et 74 ayant disparu, sans doute au début du XVIIe siècle et avant 1636, c'est le texte de Masson, du reste incomplet, car de son temps déjà ce folio était en fort mauvais état, qui est resté pour ces trois lettres l'unique source à laquelle ont dû recourir toutes les éditions postérieures. Si imparfaite qu'elle fût, et il s'en rendait compte, Masson dut éprouver en préparant cette édition des *Lettres de Loup*, avec la joie de

(1) *Lupi Epistolae. Praefatio P. Massoni*, 4e f. lim. n. ch. verso.

(2) Il faut remarquer que la préface de Baluze est dénuée de toute modestie. Baluze énumère visiblement tous ses devanciers pour arriver à prononcer un emphatique « Tandem ad me ventum est, Lector, novissimum editorem operum Lupi ». On lit un peu plus loin des passages fort satisfaits sur sa propre valeur: « Cum primum ad haec studia, quae nunc exercent viros eruditos animum appuli, id mihi negotii credidi in primis dari ut, si quo modo possem, ea converterem in usum publicum. Et a puero magna mihi semper antiquitatis cura. Itaque semper amavi excutere forulos bibliothecarum, sic existimans futurum ut aliquid fortuito nanciscerer quod utiliter in publicum ederetur; vel si obtineri id non posset saltem vetustos editorum auctorum codices reperirem, quorum ope renovari et restitui possent ea quae jam edita fuerant. Id vero jam satis feliciter opinor, tentatum est in Salviano Massiliensi et Vincentio Lirinensi, quos dedimus meliores et emendatiores, etc. (Cf. Migne: *Patr. lat.*, t. CXIX, col. 428). Il faut sans doute faire la part de la réclame personnelle dans le jugement sévère porté sur Masson éditeur par Baluze.

Digitized by Google

donner au public un document historique important, le plaisir de se trouver en contact avec une mentalité d'humaniste fort semblable à la sienne. Il y retrouvait même cette Italie qui l'occupait tant, au moins dans la lettre 103 adressée au pape Benoît III et où Servat Loup, recommandant à ce pontife deux de ses moines qu'il avait envoyés à Rome, le priait de vouloir bien leur procurer pour lui de précieux manuscrits de saint Jérôme, de Cicéron, de Quintilien et de Donat (1), que l'on ne pouvait guère trouver qu'au delà des monts.

Nous pensons que c'est peu après l'édition des *Lettres de Loup* qu'il faut placer la composition et la publication par Masson de la *Vie de Jean, comte d'Angoulême*, aïeul de François Ier (2), dédiée au roi Henri III, sans doute avant que la journée des Barricades (12 mai 1588) eût obligé le roi à fuir la capitale. C'est une biographie composée de dix-neuf courts chapitres et dans laquelle on aurait tort de chercher un véritable document historique (3), car elle a été composée, comme cela est indiqué clairement dans la dédicace à Henri III, avec l'intention précise de servir à la canonisation de ce prince. Les démarches pour la canonisation du comte d'Angoulême avaient commencé dès 1518, sur les instances de sa petite-fille Louise d'Angoulême, sœur de François Ier, et à cette date une enquête dirigée par l'évêque d'Angoulême Antoine d'Estaing, sur les vertus et la sainteté du personnage, avait enregistré les dépositions favorables de cent vingt-huit témoins. Masson possédait une copie des procès-verbaux de ces dépositions (4), qui ont été, semble-t-il, sa principale source, car huit chapitres de cette biographie (5) ne tendent guère qu'à prouver l'héroïcité des vertus chrétiennes de Jean, et la vie dans son ensemble n'est guère qu'une

(1) *Ep.* CIII. Masson avait déjà publié cette lettre, même plus correctement, dans le *D. E. U.*, ff. 137 verso-138 recto.

(2) *Vita inclyti principis D. Joannis Engolismae et Petrageriorum Comitis e Regia stirpe Francorum*, Paris, 1588, sans nom d'éditeur, in-4°.

(3) Elle contient d'ailleurs plusieurs assertions erronées, fixe la date de naissance de Jean d'Angoulême à 1404 (chap. *Patria eius*) comme tous les écrivains, alors que M. G. Dupont-Ferrier a démontré que cette date doit se placer entre le 1er mai et le 7 août 1399 (Cf. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LVI, pp. 518-527), fait de Jean le deuxième fils de Louis duc d'Orléans, alors qu'il était le troisième, etc.

(4) *D. E. U.*, f. 344 verso.

(5) Les chap. intitulés: *Blasphemos quàm oderat.* — *Severos legum custos.* — *Pietas et Religio eius.* — *Ieiunia eius.* — *Exercitia eius.* — *Cultus corporis eius.* — *Tempus obitus.* — *Existimatio eius* (Cf. *B.*, part. I, pp. 340-347).

Digitized by Google

production hagiographique, une vie de saint. Les démarches pour la canonisation de l'ancêtre des Valois, si nous en croyons Vallet de Viriville (1), se poursuivirent sans succès jusque vers le XVIIe siècle. Il est vraisemblable que le Florentin Carlo Boni, évêque d'Angoulême, dont Masson était le secrétaire parisien, et qui avait eu parmi ses chanoines Jean Masson, a été l'inspirateur de cette vie, puisque vers le même temps il communiquait à un autre biographe angoumoisin de Jean d'Angoulême, Jean du Port, sieur des Rosiers, sans doute dans la même intention, les résultats de l'enquête de son prédécesseur Antoine d'Estaing (2). Pourtant Masson, s'il insiste sur les vertus chrétiennes de Jean d'Angoulême dont il avait déjà fait le plus vif éloge dans le *De Episcopis Urbis* (3), en ajoutant que son descendant Henri III pouvait lui être comparé par la piété, n'a pas manqué de signaler l'amour qu'il portait aux lettres et de mentionner avec admiration que ce prince avait occupé les loisirs de sa captivité en Angleterre à écrire le *Caton moralisé* dont il fit présent à son retour à la cathédrale d'Angoulême où on put le voir jusqu'à la prise de la ville par les calvinistes en 1562 (4). En même temps qu'il satisfaisait, en écrivant cette vie, aux désirs de Carlo Boni, Masson ne manquait pas d'y faire sa cour au dernier des Valois, à cet Henri III qui l'avait protégé et dont la popularité allait tous les jours diminuant dans le peuple de Paris et plus particulièrement parmi les catholiques auxquels semblait s'adresser spécialement une publication hagiographique comme la *Vie de Jean d'Angoulême.*

Au lendemain de la journée des Barricades, premier grand triom-

---

(1) *Nouv. biogr. gén.* de Didot, t. XXVI, col. 517-520, art. *Jean comte d'Angoulême.*

(2) Cf. G. Dupont-Ferrier: *La date de la naissance de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême* (in *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. LVI, p. 520). La *Vie de Jean comte d'Angoulême* de J. du Port, qui est elle aussi une hagiographie, plus considérable que celle de Masson, parut à Angoulême en 1589, pet. in-4°. La dédicace au duc d'Epernon est du 21 décembre 1588.

(3) *D. E. U.*, f. 344 recto-verso.

(4) Les deux Masson, Papire et Jean, semblent s'être fort intéressés à ce personnage, sans doute à cause de leurs relations avec l'évêque d'Angoulême Carlo Boni. En 1588, Jean Masson, passant à Loches (peut-être accompagné de son frère Papire), y découvre un manuscrit de Jean d'Angoulême et y copie des vers latins qu'il publiera en 1612 dans sa *Vie de Jeanne d'Arc* (Cf. J. Masson: *Histoire mémorable de la Vie de Jeanne d'Arc appellée la Pucelle d'Orléans*, Paris, Pierre Chevalier, 1612, in-8°, ff. lim. n. ch. à la suite de l'*Advertissement au lecteur*).

Digitized by Google

phe de la Ligue, le roi Henri III devait quitter la capitale et se réfugier à Chartres, accompagné de quelques fidèles dont était Cheverny. Masson ne prit point la route de l'exil avec son protecteur, mais il n'est pas douteux qu'en son âme de royaliste et de protégé de Henri III, il désapprouva cette révolte de Paris contre le roi. Sept ans plus tard, dans l'*Eloge d'Augustin de Thou*, il flétrira ce « soulèvement coupable de la ville contre le plus humain des rois » (1). Il demeura donc à Paris. Bien que plusieurs de ses écrits antérieurs, sans compter ses accointances à la cour du Valois, eussent pu à juste titre le rendre suspect au parti ligueur, dominant alors dans Paris, il ne semble pas avoir été inquiété tout d'abord. Peut-être dut-il cette tranquillité relative à la présence dans la capitale de son cousin, le poète lyonnais André de Rossant, qui allait devenir un des chantres officiels les plus fanatiques de la Ligue et qui entretenait avec ses cousins Masson des relations cordiales d'où était probablement bannie toute politique. Sans doute, au 24 juin de cette année, Papire était-il présent lorsque le futur apologiste de Jacques Clément, qui avait fait l'anagramme de l'auteur du *De Episcopis Urbis*, faisait à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste celui de Jean Masson (Joannes Baptista Massonus : Tu sapisse nosti, bona amans), et exerçait sa muse latine en l'honneur du plus jeune de ses cousins) (2). Masson était d'ailleurs occupé à ce moment à son édition des *Gesta Collationis inter Catholicos et Donatistas* pour laquelle le libraire Marc Orry obtenait, le 16 juillet, un privilège de quatre ans, et qui paraissait au mois d'octobre, dûment munie de l'approbation de la Sorbonne et dédiée à la veuve de Charles IX, Elisabeth d'Autriche (3). Nous n'avons pas l'intention de nous étendre ici sur l'impor-

---

(1) *Elogium Augustini Thuani* (*B.*, part. II, p. 315).

(2) On trouve cet anagramme et les vers de de Rossant avec l'indication des circonstances où ils furent composés dans *Alani insignis theologi opus adversus Haereticos et Valdenses*, publié en 1612, in-8°, par J. Masson, d'après un manuscrit de Papire, 16e f. lim. n. ch.

(3) *Gesta Collationis Chartagini* (sic) *habitae Honorii Caesaris iussu inter Catholicos et Donatistas coram Marcellino V. C. Trib. et Not. P. C. Varanis V. C. Opus non solum Theologis, sed etiam Jurisconsultis valde utile, Papirii Massoni studio atq. opera nunc primum in lucem editum*, Paris, Marc Orry, 1588, in-8°. L'approbation de la Sorbonne signée *Ardier regens* et *Alburlerius* (Auburlier ?) ainsi que le privilège se trouvent au dernier des 3 ff. n. ch. qui terminent l'ouvrage. La dédicace à Elisabeth se trouve dans les ff. liminaires n. ch. marqués ++ et +++, et porte la date du 1er octobre 1588. Cette première édition de 1588, qu'il ne faut pas confondre avec celle de 1589 qui est

Digitized by Google

tance au point de vue de l'histoire ecclésiastique du document que Masson était le premier à mettre au jour, à savoir les actes de la conférence qui se déroula à Carthage, en l'an 411, sous l'empereur Honorius, en présence du tribun et notaire Marcellin, entre les délégués des catholiques et ceux des donatistes (1). Nous signalerons simplement que par cette publication Masson complétait l'œuvre de son maître Baudouin dont il a fait une honorable mention à la fin de sa préface (2). Le jurisconsulte artésien s'était passionné pour l'histoire du donatisme, et avait en particulier écrit une histoire de la conférence de Carthage. Un abrégé des actes de cette conférence fait par Marcellus Memorialis se trouvait conservé en partie dans un manuscrit de l'église Saint-Etienne de Meaux (3), et l'évêque Jean du Tillet l'avait donné à Baudouin qui s'en était servi pour son histoire (4). Après la mort de ce dernier, le manuscrit était devenu la propriété du célèbre calligraphe crétois Ange Vergèce, de qui le cousin de Masson, Claude Mondain, l'avait acquis (5). Mondain et Masson sentirent tout le prix d'un tel document et il fut décidé que Masson le publierait. « C'est assez de gloire, écrit Masson, pour lui [Mondain] de l'avoir sauvé et pour moi d'être le premier à l'éditer, et de donner ainsi aux mortels moins un livre qu'un trésor... utile à tous, surtout aux juristes et aux théologiens qui en

---

la deuxième, et qui en diffère par la disposition des matières, comprend 8 ff. lim. n. ch. + 62 p. numérotées + 4 ff. n. ch. + 204 ff. ch. + 3 ff. n. ch. Cette édition est assez rare. Nous avons eu sous les yeux l'exemplaire de la Méjanes d'Aix-en-Provence *D 3147*.

(1) Cf. P. Ronzy: *Bibliographie des œuvres de Masson.*

(2) *Gesta collationis*, éd. de 1588: *Praefatio Operis*, ff. lim. n. ch. Baudouin avait publié: *Historia Carthaginensis collationis sive disputationis de Ecclesia, olim habitae inter Catholicos et Donatistas, ex Rerum ecclesiasticarum commentariis Fr. Balduini*, Paris, Frémy, 1566, in-8°. *Delibatio africanae historiae ecclesiasticae sive Optati Afri Milevitani libri VII ad Parmenianum; de Schismate Donatistarum, Victoris Uticensis* (c'est Victor de Vite) *libri III de persecutione vandalica in Africa; cum annotationibus et Francisci Balduini commentariis rerum ecclesiasticarum*, Paris, 1569, in-8°.

(3) Cf. *Gesta collationis*, 1re éd., verso du titre: *Historia Calamitatum Galliae* (in A. Duchesne: *Hist. Franc. Script.*, t. I, p. 82).

(4) Cf. Baudouin: *Historia Carthaginiensis Collationis* (Dédicace à J. du Tillet), in *Patr. lat.* de Migne, t. XI, col. 1225.

(5) Cf. Masson: *Gesta collationis*, ff. lim., dédicace: Isabellae Austriae. Baluze: Préf. de la *Collatio Carthaginiensis*, in *Patr. lat.* de Migne, t. XI, col. 1225. En février 1594, Mondain donna à Pithou le manuscrit en question en échange d'un code de Henri III. Ce ms. fit ensuite partie des bibliothèques de de Thou et de Colbert, d'où il est passé à la Bibl. nationale.

Digitized by Google

retireront un grand profit. Je le leur offre en des temps critiques pour l'Etat. La France ne souffrira pas qu'on instaure une seconde fois le maudit calvinisme, à moins que Dieu ne soit irrité contre nous, et à l'exemple d'Honorius, Henri, le plus clément des rois, saura à nouveau, comme nous l'espérons tous, condamner l'hérésie aux Etats qui se tiennent à cette heure à Blois et éteindre la rage de ceux qui ne sont pas tellement dissemblables des Donatistes et des Circoncellions et qui les dépassent même en fureur » (1). Le langage de Masson à l'égard du calvinisme n'est pas pour nous surprendre, non plus que l'assimilation du calvinisme avec le donatisme. Masson avait déjà fait ce rapprochement en 1586 lorsqu'il songeait à dédier la publication projetée de la *Collatio* à Sixte-Quint. Quels sont les motifs qui l'ont déterminé à la dédier à la veuve de Charles IX, qui vivait retirée loin de France? Les raisons qu'il a données sont fort spécieuses. A l'en croire, cette dédicace serait son hommage de sujet forézien, l'ex-reine ayant reçu dans son douaire le comté de Forez, et un acte de reconnaissance du parlementaire pour celle qui s'était opposée à la vénalité des charges judiciaires (2). La vérité, croyons-nous, est plus simple. Pendant la période aiguë de la Ligue, la conduite de Masson va être d'une prudence visible, et il n'aura pas, il faut bien l'avouer, un courage civique remarquable. Les ligueurs regrettaient le temps de Charles IX, et nous pensons que l'éloge du zèle d'Elisabeth pour la religion et la justice qu'on lit dans la dédicace de la *Collatio* est fait pour se les concilier. C'est le premier pas dans la voie des compromissions. Ce ne sera pas le seul (3).

La *Collatio* eut dans le monde des érudits, malgré ses imperfections nombreuses et ses leçons fautives (4), un grand succès qui est attesté par trois éditions du vivant de Masson (5) et qui se prolongea jusqu'au jour où, avec les progrès de la critique des textes, Baluze

---

(1) *Gesta collationis*, dédicace: Isabellae Austriae, ff. lim.

(2) *Ibid.*, dédicace: Isabellae Austriae.

(3) Il est juste toutefois de remarquer que dans cette dédicace, datée d'octobre 1588, Masson insère un bref éloge de Henri III, et il fallait à ce moment-là un peu de courage pour le faire à Paris.

(4) Pour ces erreurs et ces fautes, cf. en particulier la préface et les notes de Baluze à son édition de la *Collatio* (in *Patr. lat.* de Migne, t. XI, col. 1224-1420), la préface du même aux *Gesta Purgationis Felicis* et aux *Gesta Purgationis Caeciliani* et les notes de ces textes (Migne: *Patr. lat.*, t. VIII, col. 715-742).

(5) 1588, 1589 et 1596, cette dernière revue par P. Pithou.

Digitized by Google

en donna une édition plus parfaite (1). Pithou la revoyait sur la fin de sa vie. Le théologien gallican Filesac s'y reportait fréquemment dans son traité *De sacra Episcoporum auctoritate* et y faisait l'éloge de son éditeur (2). Près de quarante ans après sa publication, en 1627, Peiresc priait encore ses amis parisiens de la lui procurer (3).

A peine la *Collatio* avait-elle paru que Dorat mourait le 1er novembre 1588. Ce fut pour Masson, qui était depuis quinze ans son familier, l'occasion de lui consacrer un éloge funèbre (4) qui, dans sa brièveté, contient un certain nombre de détails précieux sur celui que la Pléiade considérait comme son chef. Cet éloge est resté une des sources essentielles de la biographie du poète, et si quelques-uns des renseignements qu'il nous donne sur le personnage ont pu soulever de légères discussions, il nous fournit la preuve que même dans ces dernières années l'intimité de Masson avec Dorat était restée très grande (5). Masson regrettait que Ronsard ne fût plus là pour célébrer dignement son maître, et se souvenant qu'à ses débuts, lors de la querelle de la *Franco-Gallia*, Dorat avait été à ses côtés pour l'encourager et avait été en butte lui aussi aux sarcasmes d'Hotman, il invoquait la muse latine en terminant, et les deux vers qu'elle lui inspirait étaient comme une réponse lointaine à une épigramme méchante d'Hotman contre le Limousin.

II

A partir de 1589 et pendant les cinq années suivantes, l'activité de Masson est singulièrement ralentie. Il faut en chercher la raison dans les événements politiques. La Ligue triomphe et la guerre civile sévit d'un bout à l'autre de la France, plus farouche encore à Paris où l'excitation des esprits est plus grande. Tristes temps

---

(1) Dans ses *Miscellanea* publiés en 7 tomes de 1677 à 1715.

(2) Cf. *De sacra Episcoporum auctoritate*, Paris, Macé, 1605, f. 117 verso.

(3) *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* (éd. Tamizey de Larroque), t. I, pp. 151-152, 188, lettres XXXIX et XLV à M. du Puy.

(4) *Epitaphium Joannis Aurati Poetae Regii P. Massono auctore*, in-4° de 2 ff. n. ch., Paris, Denis du Pré, s. d. (Cf. également *B.*, part. II, pp. 287-291).

(5) Cf. pour les détails de cet *Epitaphium* notre *Bibliographie des œuvres de P. Masson*. L'*Epitaphium* de Dorat a été utilisé entre autres par Bayle: *Dict.*, 5e éd., t. II, pp. 255-258, art. *Daurat*, et par Marty-Laveaux: *Notice sur Dorat*, pp. I-LIII, in *Œuvres poétiques de J. Dorat*.

Digitized by Google

pour les hommes d'étude, comme l'écrira mélancoliquement Masson à Baronius en 1591 : « Hæc calamitosa et turbulenta eruditis ingeniis adversari nemo est qui ignoret » (1). Craintif, tremblant, au milieu des violents et des fanatiques, obligé quelquefois de crier avec eux, il attendra, n'osant trop l'espérer, « que luisent des jours plus sereins » (2), et quand il le pourra, il s'évadera, pour si peu de temps que ce soit, de l'enfer du Paris de la Ligue. Dès le mois de décembre 1588, les ligueurs perquisitionnent chez les royaux et les politiques (3). Tout ce qui touche au Parlement devient suspect. Le 16 janvier 1589, Bussy le Clerc fait violence à la Cour et emmène à la Bastille les présidents suivis de cent vingt conseillers (4). Parmi les captifs, Masson comptait des protecteurs : Augustin de Thou, Achille de Harlay, ainsi que son propre beau-frère François Gaudart. Six ans plus tard, le calme revenu, encore ému et indigné, il racontera cette scène de violence et jugera sévèrement cet attentat ainsi que la révolte de Paris contre Henri III (5). Il paraît bien, à ce moment, avoir eu peur. Il n'était pas le seul. C'est le temps où un Barnabé Brisson, acceptant de servir la Ligue, désavoue par une protestation secrète tout ce qu'il fait et fera « contre l'auctorité et service de son Roy » (6). Les protecteurs de Masson ou sont suspects ou ne sont plus à Paris. Henri III est à Blois, chassé par la révolte des Parisiens. Cheverny disgracié s'est retiré dans ses terres, Catherine de Médicis vient de mourir, détestée des Parisiens, et Masson, qui en d'autres temps lui eût certainement consacré un éloge funèbre, doit rester muet. C'est à ce moment que la peur ou la prudence, comme on voudra, poussèrent Masson à publier la *Vie de François de Lorraine*, deuxième duc de Guise, père du duc de Guise que le roi venait de faire assassiner à Blois le 23 décembre 1588. Cette biographie parut chez Denis du Pré en 1589 (7). Elle est d'une composition postérieure à la *Vie de Claude de Lorraine*, et postérieure même, de l'avis de Masson, à la publication du *De Episcopis Urbis* (8). Il est possible qu'elle ait été composée dès 1587,

(1) Cf. P. Ronzy: *Relations de Baronius et de P. Masson*, p. 9.
(2) *Ibid.*, p. 9 (Lettre à Baronius, 5 septembre 1591).
(3) L'Estoile: *Mém.-journ.*, éd. Brunet, t. III, p. 203.
(4) *Ibid.*, t. III, p. 235.
(5) *Elogium Augustini Thuani* (*B.*, part. II, pp. 315-316).
(6) L'Estoile: *Mém.-journ.*, éd. Brunet, t. III, pp. 239-240.
(7) *Vita Francisci Lotareni ducis Guisiae secundi, P. Massoni Opera*, in-8° de 23 pp. (Cf. également *B.*, part. I, pp. 422-440).
(8) Cf. *B.*, part. I, p. 435, fin du chap. *Dolor fratrum eius.*

Digitized by Google

comme il est possible qu'elle ne l'ait été qu'en 1588 ou même au début de 1589 (car l'absence d'allusion au meurtre de deux des fils du duc, à Blois, a pu être volontaire chez un royaliste comme Masson) (1), mais il peut paraître étrange, au premier abord, que Masson l'ait publiée sans l'accompagner de la *Vie de Claude de Lorraine, premier duc de Guise*, composée vers 1584, et qui ne devait voir le jour que trois ans après la mort de Masson, en 1614. Le fait ne semble plus extraordinaire si l'on considère le ton tout spécial de cette vie où, à côté du guerrier illustre du siège de Metz, de la prise de Calais, de Thionville et de la bataille de Dreux, on voit se détacher la figure du héros chrétien et catholique, pardonnant au nom de sa religion même à Poltrot de Méré (2). Depuis le meurtre de Blois, le duc et le cardinal de Guise assassinés étaient devenus, pour le peuple parisien, de véritables martyrs. Le 30 janvier avait lieu à Notre-Dame, à leur mémoire, un service solennel où, dit L'Estoile, « il y eust aussi grand concours et affluance de peuple, comme si c'eussent esté les funérailles du Roy de France », et pendant les jours et les mois qui suivirent, dans Paris et les faubourgs, ce ne furent que « dévotieux services pour ces deux deffuncts, avec grandes lamentations et regrets du peuple y assistant » (3). La popularité de la maison de Lorraine n'avait jamais été plus grande dans le Paris ligueur. Il est à présumer que c'est à ce moment de l'année, fin janvier ou en février, que Masson a lancé son petit ouvrage non sans un certain sens d'actualité et avec l'intention de s'en faire comme une sorte de paravent contre les persécutions possibles. Masson se rangeait ainsi parmi les panégyristes de la maison de Guise, mais le Guise qu'il louait était le plus grand de sa maison, celui auquel la France avait gardé, depuis la délivrance de Calais, une reconnaissance attendrie, et qui avait servi fidèlement la patrie, le roi et la religion. Masson pouvait le louer, dans sa conscience de royaliste et de Français, sans aller à l'encontre de sa pensée, et dans les vingt et un chapitres dont se composait cette vie, écrite elle aussi « à l'imitation de Suétone », il n'y manquait pas (4).

---

(1) Il est fait mention dans le chapitre *Uxor eius et liberi* (*B.*, part. I, p. 425) de la duchesse de Montpensier, du troisième duc de Guise et de Mayenne « bellicae laudis gloriaeque avidi, et rebus a se gestis huic regno notissimi ».

(2) Cf. en particulier les chap.: *Dolor christianorum principum ob eius mortem*. — *Pietas eius*. — *Dolor fratrum eius*.

(3) L'Estoile: *Mém.-journ.*, éd. Brunet, t. III, p. 243.

(4) Cf. pour les détails et les éditions de cette vie notre *Bibliographie des*

Digitized by Google

Cet éloge d'un Guise ne dut pas être inutile à Masson puisqu'il put rester à Paris assez tranquille à un moment où les Seize perquisitionnaient sans cesse chez les politiques (1). Mayenne, devenu lieutenant-général de la Ligue le 13 mars, aurait eu mauvaise grâce à laisser inquiéter celui qui avait parlé en fort bons termes de son père. Masson put s'occuper de la seconde édition de la *Collatio* qui parut en 1589, et qui ne diffère de celle de l'année précédente que par la disposition des matières. Le 1er août 1589, Henri III est assassiné à Saint-Cloud par le moine Jacques Clément; la populace parisienne s'en donne à cœur joie à cette nouvelle, et non seulement la populace. Parmi les plus enragés à célébrer le haut fait du Jacobin, Masson pouvait voir dans sa propre famille son cousin André de Rossant qui, devenu un véritable énergumène, ne proposait rien moins que d'élever, « en un temple honnoré », une statue au moine assassin, et de célébrer en grande pompe chaque année la Saint-Jacques Clément (2). Que pensait Masson de ces événements? Il n'a point pris part à ces sarabandes effrénées exécutées sur le cadavre du feu roi dont il pensait sans doute comme L'Estoile que « c'estoit un très bon prince s'il eust rencontré un bon siècle » (3), et qui avait été un de ses premiers protecteurs; mais il nous a, avec beaucoup de précautions, dévoilé le fond de sa pensée quand, un peu plus d'un an après ces événements, et toujours en pleine Ligue, parlant de la mort de Cujas, survenue le 4 octobre 1590, il mentionne les guerres civiles et l'assassinat de Henri III, et dit que « c'était un bonheur de mourir plutôt que de continuer à vivre au milieu de ces misères indicibles de la France » (4). Il a d'ailleurs fustigé plus tard les foules de la Ligue « plèbe habituée au mal et incapable d'écouter les conseils salutaires » (5), et proclamé, à leur propos, qu'aucune cause n'est assez juste pour autoriser les sujets à prendre les armes

---

œuvres de P. Masson. Niceron et Lelong ont fait une erreur lorsqu'ils indiquent que cette vie fut publiée en 1577.

(1) L'Estoile: *Mém.-journ.*, éd. Brunet. t. III, pp. 257, 260.

(2) *Ibid.*, t. IV: *Les belles figures et drôleries de la Ligue*, pièces XXXV et XXXIX, pp. 103-113 et 120-128. Les éditeurs des *Mémoires* de L'Estoile n'ont pas su à qui attribuer ces deux pièces signées A. D. R. L. Elles sont d'André de Rossant Lyonnais.

(3) L'Estoile: *Mém.-journ.*, éd. cit., t. III, p. 306.

(4) *Cuiacii vita* (*B.*, part. II, p. 299). Dans la *D. F. G.*, 1re éd., pp. 250, 253, Masson rappellera la mort de ce roi « plein de clémence » « tombé sous le couteau scélérat du Dominicain Jacques Clément ».

(5) *Givrii Elogium* (*B.*, part. I, p. 475).

Digitized by Google

contre les rois que Dieu leur a donnés » (1). La fin de l'année 1589 s'écoula sans doute tristement pour Masson. Une question se pose ici. On sait que la Ligue avait constitué à Paris, avec des parlementaires restés dans la capitale, un Parlement dont l'histoire est assez mal connue, ses actes ayant été déclarés nuls à l'entrée de Henri IV à Paris, et la plupart de ses procès-verbaux ayant été détruits par ordre à ce moment. Masson, qui était avocat au Parlement de Paris et qui avait à diverses reprises rempli les fonctions de substitut du Procureur général, accepta-t-il de remplir l'une ou l'autre de ces fonctions au Parlement de la Ligue? La réponse n'est pas douteuse. Emporté par le sentiment de la peur, Masson, comme Barnabé Brisson, comme son beau-frère François Gaudart et bien d'autres, ne se sentit pas le courage de refuser son concours à ce Parlement, au moins comme avocat. Dans la liste des œuvres de Masson contenue aux ff. 73-78 du *Manuscrit 5585* de l'Arsenal, on trouve la mention suivante : « *Oratio habita in senatu Parisiensi*, impr. à Lyon 1590 », et le même titre, sans la date et sans indication d'impression, se retrouve dans la bibliographie des *Mémoires de Trévoux* (2). Il est certain d'autre part que Masson a prononcé à Paris, en 1590, en une qualité plus ou moins officielle, une harangue au cardinal Caetani lorsque ce dernier fut envoyé comme légat par Sixte-Quint auprès de la Ligue (3). Nous ne saurions dire si cette harangue a été imprimée, bien que nous ne le pensions pas (4). Mais nous croyons

---

(1) *Caroli Borbonii Elogium* (*B.*, part. I, p. 402).

(2) *Ms. 5585* de l'Arsenal, f. 78; *Mémoires de Trévoux*, mars 1705, p. 552. Billet de Fanière s'est peut-être trompé en indiquant comme imprimée à Lyon, en 1590, cette *Oratio*. En tous cas toutes nos recherches pour la retrouver ont été vaines.

(3) Le *Ms. 5584* de l'Arsenal, au f. 119, mentionne parmi les productions de Masson un *Sermo ad Cardinalem in Galliam legatum*, mention que l'on retrouve au f. 382 verso du même manuscrit sous une forme plus précise: *Legatio cardinalis Cajetani Lutetiam*. Nous pensons que ces deux mentions font allusion à un seul discours, bien que Billet de Fanière, dans sa bibliographie des œuvres imprimées et manuscrites de Masson, en ait fait deux productions différentes: 1° *Legatio Cardinalis Cajetani Lutetiam*; 2° *Sermo ad eundem Cardinalem in Galliam Legatum*.

(4) Une harangue à Caetani anonyme intitulée: *Parisiensium civium ad illustrissimum S. Sedis legatum Henricum Caietanum, oratiuncula, mense februar. 1590*, Paris, Millot, 1590, in-8°, dont il existe une trad. fr. sous le titre de: *Harangue au révérendissime et illustrissime Legat Henry Cajetan, faicte par aucuns bourgeois de Paris, au moys de Febvrier 1590*, in-8°, et dont nous avons lu l'un et l'autre texte à la Biblioth. de Grenoble, ne nous sem-

Digitized by Google

qu'elle fut prononcée le dimanche 21 janvier, lors de l'entrée solennelle que fit dans Paris le légat qui, parti de l'hospice Saint-Jacques dans le faubourg où il reçut dès le matin d'innnombrables délégations, dut subir tant de harangues qu'il ne parvint qu'à la nuit à Notre-Dame (1). Sans doute, Masson harangua-t-il au nom des avocats. Il est regrettable que nous ne possédions pas le discours qu'il prononça devant le légat et sa suite d'Italiens qui comprenait, entre autres, le frère du légat Camillo Caetani, patriarche d'Alexandrie, le Florentin Alessandro Canigiani, archevêque d'Aix-en-Provence, le Génois Domenico Grimaldi, archevêque d'Avignon, le Bolonais Filippo Sega, évêque de Plaisance, le Vénitien Marcantonio Mocenigo, évêque-prince de Ceneda, le Milanais Panigarola, évêque d'Asti, le Napolitain Antonio Caracciolo, le Bolonais Lorenzo Bianchetti, sans compter le jésuite Bellarmin et d'autres Italiens de moindre envergure. Si le discours de Masson passa inaperçu au milieu du débordement des harangues de ce jour, le nom de Masson n'était certainement pas inconnu du légat. Lorsque Caetani, le 3 décembre précédent, avait été reçu à Dijon, la bienvenue lui avait été souhaitée par deux membres du Parlement de Bourgogne, l'abbé de Citeaux Edme de la Croix, ami d'Alphonse del Bene, et le conseiller Perpétue de Barbysey, et ce dernier, en une longue harangue, lui avait fait tout le tableau des relations de la Papauté et de la France et toute l'histoire des légations pontificales dans notre pays en s'appuyant surtout sur l'autorité des *Annales* et du *De Episcopis Urbis* de Masson qu'il citait à diverses reprises. Il est vrai qu'il en tirait d'étranges conclusions, vantant l'emploi de l'excommunication pontificale contre les rois, « excommunication dont toutes fois noz Politiques n'en font pas grand estat », proclamant la prédominance du « sacerdoce de l'Eglise » sur le « Royaume temporel », car le premier est « plus ancien » et l'autre « print origine seulement après

---

ble pas être de P. Masson. On trouve cette harangue en latin et en français à la Bibl. nat. (Cf. *Catal. de l'Hist. de France*, t. I, p. 361).

(1) Cf. Camillo Manfroni: *La legazione del cardinale Caetani in Francia (1589-1590) con nuovi documenti della collezione Taggiasco e dell'Archivio vaticano* (Estratto dalla *Rivista storica italiana*, vol. X, fasc. II, 1893), p. 32: « Alli 21 il legato fece l'entrata solennissima che per le tante orazioni che gli furono fatte giunse di notte alla Chiesa di Nostra Dama che è il domo » (Sighiulli: *Diario*, lettera 14). Cité par Manfroni. Cf. aussi H. de L'Epinois: *La légation du card. Caetani en France* (in *Revue des questions historiques*, t. XXX (1881), pp. 479-480.

Digitized by Google

le déluge », et chacun sait que « le premier roi légitime fut Melchisédec, prestre de Dieu, estant le reste des tyrans », et que « le Béarnais est un Jéroboam » (1). Le Parlement de la Ligue parisienne n'était pas aussi ultramontain que ces conseillers de Bourgogne, et il le fit bien voir au légat lorsque celui-ci, étant allé le 26 janvier au Parlement, se vit refuser les honneurs souverains, et que le président Brisson l'ayant pris par la main, l'obligea à s'asseoir un degré au-dessous de lui. Dans ce geste symbolique, Masson, qui assistait sans doute à la séance, pouvait plus facilement reconnaître sa pensée que dans les étranges déformations que lui avaient fait subir les ligueurs de Bourgogne.

L'année 1590 fut dure pour les Parisiens. Du mois de mai au 30 août, les troupes du Béarnais tiennent Paris étroitement assiégé. Les privations de toutes sortes et une famine atroce déciment la population (2). Nous n'avons trouvé aucune trace d'un rôle public de Masson, cette année, après sa harangue à Caefani. Il semble avoir eu, lui aussi, sa part de privations, et, au milieu de ces calamités, s'être réfugié dans l'étude. Denise Gaudart, sa femme, paraît à ce moment-là avoir été absente de Paris, et on peut supposer qu'il avait réussi à lui faire quitter la ville, car il lui dédiait un écrit sur le siège de Paris dont il est difficile de placer la composition à un autre moment (3). Vers le même temps sans doute, pour se distraire

---

(1) *Harangue prononcée à Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Henry Cardinal Cajetan...*, Paris, N. Nivelle et Rolin Thierry, 1590, in-8°, pp. 3-47.

(2) Cf. L'Estoile: *Mém.-journ.*, éd. Brunet, t. V, pp. 281-282.

(3) Le *Ms. 5585* de l'Arsenal mentionne cet écrit dans son *Catalogue des œuvres de Masson*, qui figure aux ff. 73-78 sous ce titre: *Memorabilia quaedam Petrarchae verba ad uxorem ubi de obsidio* (sic) *Parisiorum Ms.* Le *Ms. 5584* de l'Arsenal, aux ff. 119 et 382, mentionne *Obsidio Lutetiae Parisiorum* sans plus, titre que reproduit exactement Magnus Crusius qui en possédait un manuscrit, dans *Hamburgische Vermischte Bibliothek*, t. I, p. 55. Billet de Fanière, dans la bibliographie des *Mémoires de Trévoux*, mars 1705, indique trois ouvrages différents: *Obsidio Lutetiae Parisiorum* (p. 550); *Memorabilia quaedam Petrarchae*; *Verba ad uxorem ubi de obsidione Parisiorum* (p. 552). En l'absence des manuscrits de Masson, il nous est impossible de dire de façon certaine s'il y a eu dans le titre du *Ms. 5585* une sorte de contamination de deux ouvrages différents, ou s'il s'agit d'un seul ouvrage où Masson, à propos du siège de Paris, citait Pétrarque. Nous pensons que l'écrit intitulé *Obsidio Lutetiae Parisiorum* est le même que les *Verba ad uxorem*. Si les *Memorabilia Petrarchae* ont été un ouvrage séparé, il est vraisemblable qu'il est de la même époque, ce qui expliquerait à la fois la méprise du *Ms. 5585* et le fait que Billet de Fanière l'a catalogué immédiatement avant les *Verba ad uxorem*. Peut-être fut-il trouvé sur le même groupe de feuillets ou le même cahier.

Digitized by Google

des misères présentes, il se plongeait encore dans la lecture de son cher Pétrarque qui ne le quittera plus et restera son livre de chevet jusqu'à sa mort (1).

Vers la fin de l'année, sans doute dans les derniers jours d'octobre, Masson montre pour la première fois pendant cette triste période un peu de courage en publiant à Paris, chez le libraire attitré de la Ligue, Sébastien Nivelle, la *Vie de Cujas* (2). Le jurisconsulte venait de mourir à Bourges, le 4 octobre. Masson, que nous avons vu en correspondance avec lui, et qui était l'ami intime de deux de ses disciples préférés, Loisel et Pithou, est le premier qui ait consacré à celui qui avait renouvelé les études juridiques une notice biographique sommaire qui, malgré son peu d'étendue, est, au dire de Berriat-Saint-Prix, ce que l'on a eu de mieux pendant deux siècles sur le plus grand des jurisconsultes (3). Il fallait quelque audace, en pleine Ligue, pour oser écrire et publier une vie tout élogieuse d'un homme pour lequel les ligueurs ne devaient avoir que peu de sympathie tant à cause de ses idées politiques que de son attitude religieuse, et qui avait même, tout récemment, pris parti contre le roi de la Ligue, le falot cardinal de Bourbon que l'on avait proclamé sous le nom de Charles X. Masson n'a point passé sous silence ces points délicats, et il approuve visiblement l'attitude de Cujas. Nous n'entrerons point ici dans les détails (4) de cette vie qui, comme la plupart des vies de Masson, ne s'embarrasse point de précisions chronologiques, mais cherche plutôt à nous donner, avec l'indication essentielle des événements qui marquèrent la carrière de l'homme, un portrait physique, moral et psychologique du personnage. Ecrite avec un sentiment d'admiration, ce qui n'était point sans présenter pour lui quelques inconvénients et par là même nous assure de sa sincérité, cette *Vie* nous éclaire singulièrement sur le fond véritable de la pensée de Masson à ce moment. Le « jurisconsulte » Masson, comme il aimait à s'appeler, nous y apparaît comme un partisan des méthodes modernes du droit et un ennemi déclaré des Bartolistes. Il faut voir en quels termes méprisants il parle d'un des représentants les plus prétentieux de cette école, Etienne Forcadel,

---

(1) Voir la note précédente.

(2) *Jacobi Cuiacii Jurisconsulti Vita, Papirii Massoni opera et stilo conscripta*, Paris, S. Nivelle, 1590, in-4° de 8 pp.

(3) Berriat-Saint-Prix: *Histoire de Cujas*, à la suite de l'*Histoire du Droit Romain*, p. 378.

(4) Cf. notre *Bibliographie des œuvres de P. Masson*.

Digitized by Google

celui-là même que Toulouse avait préféré à Cujas. « Celui-ci, dit-il, alors qu'il sollicitait une chaire, eut l'affront d'un refus, et on préféra à Apollon un Marsyas qui portait les oreilles qu'eut Midas, Etienne Forcadel de Béziers, homme stupide et peu apte à l'enseignement » (1). Par contre, Cujas est de la part de Masson l'objet d'une admiration sans réserve. Il le loue d'avoir fortifié l'étude du droit par l'étude de l'histoire, ce que dédaignait l'ancienne génération (2). C'était là une théorie que Baudouin avait inculquée à Masson. Se souvenant de la belle lettre qu'il avait reçue de Cujas à propos de son *De Episcopis Urbis*, il ne manque pas de signaler que le jurisconsulte toulousain ne négligea pas d'approfondir le droit pontifical pour l'utiliser dans son interprétation des Décrétales (3). Il célèbre en lui l'infatigable chercheur de livres et de manuscrits rares (4). Mais ce sont surtout les jugements portés par Masson sur

---

(1) *Cuiacii Vita* (*B.*, part. II, p. 292). Ce passage et l'accusation d'ingratitude à l'égard de Cujas portée contre Toulouse ont suscité toute une littérature toulousaine contre Masson, accusé de « calomnie » et voué à ce titre au mépris dans cette inscription placée sous un buste de Cujas: « *Jacobus Cuiacius. Cuius nomen plus laudis complectitur quam quaclibet oratio potest. Ab Academia Tolosana numquam repulsam passus. Quod monitos iubeo quos Papyrii Massonis aut aliorum ab eo derivata calumnia in hanc sententiam traxerit sciantque omnes urbem, nostram bonis et litteratis viris semper favisse* ». Mais toute cette littérature animée d'un vif patriotisme municipal n'a point réussi, et pour cause, à démontrer l'inanité de l'accusation de Masson. Remarquons ici que Toulouse attendit près d'un siècle pour protester contre l'affirmation de Masson, et que les Toulousains ses contemporains n'ont point protesté. Bien mieux, Masson, nous le prouverons un peu plus loin, comptait à Toulouse des amis de marque dont Thomas Martin, qui fut recteur de l'Université de Toulouse et qui le priera, quatre ans plus tard, de vouloir bien lui envoyer, pour lui et les nombreux *philomassonii* que compte Toulouse, quelque nouvelle production de sa plume. La littérature toulousaine anti-massonienne a naturellement ignoré ces relations de Masson avec Toulouse, comme elle a ignoré les relations et la correspondance de Masson et de Cujas. Berriat-Saint-Prix lui-même, qui a rompu des lances remarquables contre les Toulousains dans cette affaire, n'a pas eu connaissance de ces relations qui confirment sa thèse.

(2) *B.*, part. II, p. 294.

(3) *B.*, part. II, p. 296.

(4) *B.*, part. II, p. 295. C'est à ce propos que Masson dit que plus d'une fois, après la mort de son fils Jacques, Cujas avait dit *in privatis colloquiis* qu'il destinait ses livres après sa mort à J.-J. Scaliger. Ce dernier écrit à ce propos (*Scaligeriana*, 6d. de Leyde, 1668, p. 218): « Masson a mis dans la *Vie de Monsieur Cujas* qu'il m'a *fait héritier* de ses livres, je ne sçay d'où vient cela, je n'en ay rien veu » (Masson ne dit pas du tout cela). Scaliger

Digitized by Google

l'attitude politique et religieuse de Cujas qui présentent un intérêt particulier pour les idées de Masson en 1590. Il nous montre Cujas vieillard, peu de temps avant sa mort, « ayant en horreur les troubles civils qui l'empêchaient de se livrer en toute liberté à l'étude » et le proclame heureux d'avoir quitté ce monde à un moment où mieux valait la mort que la vie au milieu de la grande misère de la France (1). A propos de la controverse des droits de l'oncle (le cardinal de Bourbon, Charles X) et du neveu (Henri IV), Masson rappelle que « Cujas ayant été sollicité d'écrire à ce sujet, répondit, à ce qu'on rapporte, qu'il considérait comme un crime de corrompre les lois de la patrie et de commettre un mensonge » (2). Par prudence sans doute, le passage est obscur et l'on pourrait l'entendre de deux façons, mais Berriat-Saint-Prix a prouvé, par un passage de Jacques Lectius, que c'est contre le roi de la Ligue que cette réponse avait été faite par Cujas (3). Le passage de Masson devient donc clair pour nous, comme il l'était pour les initiés. D'ailleurs Masson, dans les lignes qui suivent, fait pour ainsi dire une profession de foi de catholique politique telle qu'on s'étonne vraiment qu'elle ait pu passer inaperçue sous les presses de l'imprimerie ligueuse de Nivelle : « Après la mort de Charles, écrit-il, il parut défendre et soutenir plus ouvertement le parti de Henri, et comme on prétendait pour cette unique raison qu'il était l'ennemi du parti catholique, il faillit périr sous les coups d'une plèbe excitée. J'ai vu de lui à ce sujet une lettre écrite à son ami Antoine Loisel où se

---

ajoute: « Masson estoit bien mon amy, mais il est un peu fat ». Dans leurs polémiques contre Masson, les Toulousains se sont emparés de ce texte de Scaliger et il faut voir comment ils l'ont utilisé. M. Benech (*Cujas et Toulouse*, p. 109) écrit à propos des livres de Cujas: « Scaliger déclare qu'il n'en a jamais ouï parler; le testament de Cujas ne fait de lui aucune mention » (comme si Masson avait écrit que Cujas avait légué ses livres à Scaliger !) et commentant les mots « un peu fat »: « fat, ajoute-t-il, c'est-à-dire inconsidéré, léger, inconsistant ». M. Benech fut, vers 1840, professeur de droit romain à la Faculté de Toulouse. Ecoutons maintenant le baron Desazars de Mongailhard, mainteneur des jeux floraux, majoral du félibrige. Celui-ci (*Les avatars biographiques... de Clémence Isaure*, 2e éd., 1916, p. 153) n'hésite pas à écrire: « Scaliger disait qu'il était bien de ses amis, mais qu'il le considérait comme *un peu fou* (sic) ». Décidément, quand ils parlent de Masson, les Toulousains voient rouge.

(1) *B.*, part. II, pp. 298-299.

(2) *B.*, part. II, p. 300.

(3) Berriat-Saint-Prix: *Histoire de Cujas*, à la suite de l'*Histoire du Droit Romain, Eclaircissements*, pp. 539-540.

Digitized by Google

trouvaient ces mots : « J'ai failli être massacré par cette populace ». Paroles osées, et plus osée encore, en ce temps de fanatisme, la déclaration suivante de Masson, bien qu'il l'adoucisse prudemment en faisant de Cujas un catholique, alors qu'il ne le fut guère qu'extérieurement : « Néanmoins, il pratiquait la religion catholique, quoiqu'il eût coutume de répondre à ceux qui le questionnaient sur des problèmes théologiques : « Nihil hoc ad edictum Prætoris ». Le ton de la *Vie* est tellement élogieux que bien que Masson ne fasse aucun commentaire, il est visible qu'il approuve ou à tout le moins qu'il ne désapprouve pas (1).

Ainsi la *Vie de Cujas*, écrite à Paris, au milieu des troubles civils, par Masson, et à laquelle deux de ses amis, gallicans et politiques comme lui, Pithou et Loisel, avaient pour ainsi dire collaboré, en lui fournissant des épitaphes en vers qu'il inséra avec une autre de son cru à la fin de son petit ouvrage, témoigne, pour le temps où elle a été composée, d'une rare indépendance et d'une grande liberté d'esprit. Elle est en outre, comme nous l'avons dit, un acte de courage, trop rare, hélas! chez Masson à cette époque. Elle eut d'ailleurs un succès qui ne se démentit pas jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Reproduite dès 1591 à Bâle, louée en 1596 par Scévole de Sainte-Marthe dans ses *Elogia* (2), elle eut, par la suite, de fort nombreuses éditions, et c'est d'elle que se sont plus ou moins inspirés tous ceux qui, jusqu'à Bernardi (1775), ont écrit sur la vie de Cujas tant en France qu'à l'étranger (3).

On reconnaît dans la *Vie de Cujas* le même esprit qu'on trouve dans le *Supplément au De Episcopis Urbis* auquel Masson travaillait vers ce temps-là, plus appliqué à l'étude qu'attentif aux événements politiques. Ceux-ci, du reste, n'avaient rien d'encourageant. 1591 est l'année où les prédicateurs excitent le populaire contre les parlementaires et les politiques (4). Les suspects se sentent peu en sûreté, et tous ceux qui peuvent se mettre à l'abri ne manquent pas de le faire. Masson a été, au cours de cette année, assez longuement absent de Paris, et sans doute faut-il attribuer cette absence à un désir de tranquillité. Nous le trouvons à Lyon au début du mois de

(1) *B.*, part. II, p. 300.

(2) Scév. de Sainte-Marthe: *Elogia*, l. IV, Opera, éd. de 1616, 2e partie, p. 191.

(3) Entre autres: en France, Taisand en ses *Vies des Jurisconsultes*, Niceron en ses *Mémoires*; en Italie, Panciroli et Gravina; en Allemagne, Leickher.

(4) Cf. L'Estoile: *Mém.-journ.*, éd. Brunet, t. V, pp. 77-90.

Digitized by Google

juillet et il y est toujours au mois de septembre. Bien que Lyon fût cité ligueuse, il y trouvait, au milieu de ses amis, de ses parents, une sécurité relative. C'est de là qu'il écrit à Baronius pour le remercier de ses jugements favorables sur son œuvre, l'entretenir de la question de la censure du *De Episcopis Urbis* et se plaindre de la triste situation où les guerres civiles mettent les érudits. Il y travaille aussi sans doute à la rédaction du *Supplément du De Episcopis* (1). Combien dura ce séjour à Lyon, nous l'ignorons, ne sachant à quel moment précis il y était arrivé ni quand il revint à Paris. Etait-il déjà de retour dans la capitale au 15 novembre 1591, où les Seize firent pendre et étrangler le président Brisson et les conseillers Larcher et Tardif? Nous ne savons, mais il y était certainement au cours de l'année 1592 où il joua, à certaine séance du Parlement de la Ligue, un rôle qui n'est pas du tout à son honneur. Le 9 décembre 1592, il y prononçait une harangue sur la création de quatre maréchaux et sur l'établissement des pairs de France, qui n'a encore jamais été signalée et dont le texte autographe figure aux ff. 143-146 du *Ms. 5584* de l'Arsenal. On sait que Mayenne avait, dès la fin de 1592, manifesté l'intention de créer quatre maréchaux de France. Dès le 7 décembre, il avait créé maréchal Chrétien de Savigny, baron de Rosne, et il devait lui adjoindre peu après Claude, baron de la Chastre, Urbain de Laval-Montmorency, seigneur de Bois-Dauphin, et Antoine de Saint-Pol, dit le capitaine Saint-Pol (2), qui, sauf le dernier, tué en 1594 par le duc de Guise, furent confirmés par Henri IV après son triomphe (3). La harangue de Masson, prononcée à l'occasion du projet de Mayenne, est une étude historique sur l'origine de la dignité de maréchal de France et l'origine des douze pairs, et il n'y aurait rien à lui reprocher s'il s'était borné à traiter ce problème d'histoire, mais, agissant sans doute sous l'empire de la peur, il a, en un long préambule hérissé de citations bibliques latines, tonné contre le roi hérétique, célébré les villes dévouées à la Sainte-Union : Paris, Rouen, Toulouse, fait appel, lui qui s'était élevé si âprement contre la théorie de l'élection des rois, à cette même élection : « Delegite vobis regem non regem regni sed populi

(1) Cf. P. Ronzy: *Les relations de Baronius et de P. Masson*, p. 9.

(2) Cf. L'Estoile: *Mém.-journ.*, éd. Brunet, t. VI, p. 36; t. V, p. 344.

(3) Champvallon, prévoyant cette confirmation, avait dit à Mayenne: « Prenez bien garde à vous, monsieur, car en cette nouvelle création, vous avez fait des bastards qui se feront un jour légitimer à vos dépens » (Maimbourg: *Histoire de la Ligue*, t. II, p. 364).

Digitized by Google

principem et regni..... Ecce in justitia regnabit. Rex non vocabitur ultra qui hæreticus est rex neque fraudulentus appellabitur major, et erit opus justitiæ pax et cultus justitiæ silentium et securitas in sempiternum, et sedebit populus, populus meus Galliæ in pulchritudine pacis et in tabernaculis fiduciæ et in requie opulenta » (1). C'est à Dieu même que Masson fait adresser cette exhortation à la France. L'auteur de la *Vie de Cujas* est inexcusable de cette heure de lâcheté. Cette palinodie, d'autant plus triste qu'elle s'accomplissait au moment où derrière le fantoche de Mayenne, qui n'aurait pas mieux demandé que de voir poser sur sa tête une couronne, s'agitaient les ambitions de l'Espagne, ne peut s'expliquer que par la peur. C'est la même peur et le même manque de caractère qui, sans doute vers cette même époque, donnaient à Masson, dont nous connaissons les sentiments anti-espagnols, l'idée de dédier à Philippe II l'*Historia Hispaniæ* qu'il avait toujours en manuscrit et qu'il avait, avant 1589, voulu dédier à Catherine de Médicis (2). Masson donnait des gages à la Ligue pour se faire vraisemblablement pardonner son indépendance de naguère. Il ne semble pas que cela lui ait servi, et cette harangue est la dernière trace que nous ayons rencontrée de la présence de Masson à Paris pendant la période de la Ligue. Nous pensons qu'il y resta encore la plus grande partie de 1593 et que, vers la fin de l'année, lorsque les ligueurs aux abois pourchassaient avec plus d'âpreté les membres de la cour et les parlementaires, il fit comme un grand nombre d'entre eux et réussit à s'évader de Paris. Dès juillet, l'exode commence; le doyen Séguier s'enfuit (3); en décembre, c'est à qui des conseillers, des avocats et d'autres, « tant du Palais que d'autres vacations », franchira le plus vite les portes de Paris (4). Masson fut très probablement du nombre. Il paraît difficile de placer à un autre moment un départ de Paris qu'il a signalé lui-même dans la *Descriptio fluminum Galliæ*. Parlant des poissons abondants et variés que l'Eure fournit à ses riverains : « Je puis, dit-il, en témoigner, car fuyant les guerres civiles, j'ai habité cinq ou six mois de suite sur ses bords dans l'abbaye du Breuil, de l'ordre de Cîteaux » (5). C'était une abbaye riche en do-

(1) *Ms.* 5584 de l'Arsenal, f. 145.
(2) V. précédemment, liv. II, ch. III, § III.
(3) L'Estoile: *Mém.-journ.*, éd. Brunet, t. VI, p. 53.
(4) *Ibid.*, t. VI, p. 123.
(5) *D. F. G.*, 1re éd., p. 285. Il s'agit de l'abbaye du Breuil-Benoît, commune de Marcilly-sur-Eure (Eure), située sur la rive gauche de l'Eure et à environ deux lieues au nord de Dreux.

Digitized by Google

cuments anciens, dont Masson semble avoir fait son profit. Les *Mss. Baluze* 38 et 58, qui contiennent l'un et l'autre des papiers de Masson et de son frère, comprennent un certain nombre de documents extraits de la célèbre abbaye. Quelques-uns seulement sont de l'écriture de Papire, mais il n'est pas dit qu'il n'ait eu recours à l'aide soit des moines, soit de son frère, dans la copie de ces documents dont un feuillet porte en tête cette annotation significative qui confirme l'hypothèse que nous faisons sur la date de ce séjour : *Extrait au monastère du Breuil, 1594* (1). En mettant le départ de Paris vers décembre 1593, nous arrivons bien aux cinq ou six mois de séjour dont a parlé Masson. En juillet 1594, nous constaterons sa présence certaine à Paris où l'on peut supposer qu'il était déjà de retour depuis un certain temps. C'est dans cette abbaye du Breuil-Benoît, que Masson devait connaître auparavant et qui avait été quelque temps dans la dépendance d'un neveu du chancelier Cheverny, Denis Hurault de Cheverny (2), qu'il attendit, partagé entre l'étude et les loisirs de la pêche, la fin des guerres civiles et les « temps plus sereins » après lesquels nous l'avons vu soupirer dans une de ses lettres à Baronius.

---

(1) *Ms. Baluze 58*, Bibl. nat., f. 203 recto. Le *Ms. Baluze 38* comprend, aux ff. 198 et suiv., des extraits du cartulaire de l'abbaye, de la main de Masson. Le *Ms. 58* comprend au f. 170 des *Extraits de la Vie de S. Exupère évêque de Bayeux ex veteri Registro*, qui semble appartenir à Jean Masson auteur d'une Vie de ce saint, et aux ff. 97 recto-204 verso: *Cartae et diplomata pertinentia ad abbatiam Brolii Benedicti ord. Cist. Diœcesis Ebroicensis ex veteri cod. ms.*

(2) Cf. *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1489; t. XI, col. 665.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE IV

Les dernières années de Masson.

(1594-1611).

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

Activité de Masson au lendemain des guerres civiles. De l' « Eloge de Givry » à la « Notitia Episcopatuum Galliae ». (1594-1606).

I. Masson rentre à Paris. *Eloges de Givry, du cardinal de Bourbon-Vendôme, de Clémence Isaure, de Claude Dupuy* (1594). Edition de la Κατάστασις de Synésius. L'*Eloge d'Augustin de Thou*, sa publication avec l'*Eloge de Christophe de Thou* (1595). Pensées de Masson sur la Ligue et les ligueurs. Nouvelle édition des *Gesta Collationis* donnée par P. Pithou (1596). Voyage de Masson à Lyon. Une biographie humoristique: la *Vie de Lucius Titius* où Masson fait la parodie plaisante de sa propre méthode historique. Esprit et enjouement de Masson. Découverte du manuscrit d'Agobard. Retour de Masson à Paris. Mort de P. Pithou. Son *Eloge* par Masson (1597). Masson et le procès des Chevriers. Publication du *Certamen Phillidis et Florae* de Ruricius, poème rythmique du Moyen âge, dont Masson dédie l'édition aux avocats (1599).

II. Mort de Cheverny. Un nouveau mécène de Masson: le Florentin Zaccaria Monti. Rôle important de ce personnage dans l'histoire de l'italianisme parisien à la fin du XVIe siècle. Masson compose pour lui la *Vie de Ciriaco Strozzi* qui paraît anonyme en 1599, et est rééditée avec des additions en 1604 et 1605.

III. Composition de l'*Historia Calamitatum Galliae* (1600). L'histoire d'autrefois et l'actualité dans la pensée de Masson. Documentation de l'*Historia*. Affirmation nouvelle de la méthode historique de Masson. Liberté de sa critique: les vies de saints, la foule et les poètes. L'humaniste et le gallican dans l'historien. Importance de l'*Historia* pour la connaissance de la pensée de Masson vers 1600.

IV. Premières atteintes de la vieillesse. L'historiographe de la *Naissance du Dauphin* (1601). Masson et Baronius: la censure du *De Episcopis Urbis* (1601-1602). Voyage de Masson à Lyon. L'*Eloge du duc de Mercœur* (1602). Une œuvre perdue: *Echo dea* (1603). Masson, de Thou et la publication des dix-huit premiers livres de l'*Histoire* de de Thou. L'*Eloge de François Chevriers* (1604), l'*Histoire romaine tirée de seize poètes*, dédiée au dauphin (1604). L'édition d'Agobard et de Leidrade (1605). Passion et arrière-pensée gallicane de Masson dans cette édition. Erreurs qu'il y commet. Accueil fait à cette édition à Rome et chez les protestants.

Digitized by Google

Projets non réalisés d'autres publications. Visite de Peiresc à Masson. Un traité juridique dédié par Masson à Louis et Scévole de Sainte-Marthe: la *Philocalia*. Les *Vitae Jurisconsultorum* de Masson. Leur analogie avec l'ouvrage homonyme de Bernardino Rutilio. Masson écrit l'*Eloge de Michel Marescot* et l'*Eloge de Simon Piètre père*. Valeur de ces éloges pour la connaissance des opinions de Masson. Composition et publication de la *Notitia Episcopatuum Galliae* dédiée à l'Assemblée du clergé.

I

Le 22 mars 1594, Henri IV rentrait à Paris, accompagné de Cheverny dont il avait fait, depuis septembre 1590, son chancelier. Le 28 mars, celui-ci faisait lire au Palais les lettres de rétablissement du Parlement, dans une séance où Loisel et Pithou exercèrent, l'un la charge d'avocat général, l'autre celle de procureur général, et après cette lecture, présidents, conseillers, avocats et procureurs prêtèrent serment de fidélité entre les mains du chancelier (1). Masson était-il de la cérémonie? Nous l'ignorons, mais nous savons qu'il ne tarda pas à rentrer à Paris et à reprendre ses fonctions au Parlement, puisque, dès cette année 1594, il exerce à nouveau les charges de référendaire et de substitut du procureur général, et examine, en ces qualités, le dossier d'un procès intenté à Gabriel de Chevriers à propos de certaines redevances qu'il percevait de la ville de Mâcon (2). Est-ce vers ce temps qu'il eut l'occasion de prononcer une harangue à Henri IV? (3). Nous ne savons. Nous constatons sa présence à Paris au mois de juillet où il publie l'*Eloge d'Anne de Givry* (4), maître de camp de la cavalerie légère, tué au siège de Laon le 6 juillet. C'était un des plus braves compagnons de Henri IV, et « il fust, dit L'Estoile, fort regretté de la noblesse pour sa vertu et générosité, et aussi de tous les bons François et serviteurs du Roy pour avoir esté comme l'aucteur des premiers bons succès du feu

(1) Cf. L'Estoile: *Mém.-journaux*, éd. Brunet, t. IV, p. 325.

(2) Cf. J. Masson: *Lectori...* avertissement qui se trouve joint à l'*Elogium Francisci Caprarii* (cf. *B.*, part. I, p. 493).

(3) Le *Ms.* 5584 de l'Arsenal, ff. 119 et 382, mentionne une *Oratio ad Henricum IV* de Masson, sans en indiquer la date ni l'occasion.

(4) *Annaei Angluvii cognomento Givrii... Elogium Papirio Massono Advoc. in Regia Autore...*, Paris, F. Morel, 1594, in-8° de 14 pp. (cf. *B.*, part. I, pp. 467-484).

Digitized by Google

Roy contre la Ligue » (1). Le défunt, époux de Marguerite Hurault, était le gendre de Cheverny. Tous les lettrés qui avaient éprouvé la faveur du chancelier eurent à cœur de célébrer le mort. Dans un *Tombeau de feu Monsieur de Givry*, dédié par le Lyonnais Guillaume du Peyrat à sa veuve, nous rencontrons des vers français, grecs et latins de du Peyrat, de l'ami de Dorat, Clovis Hesteau, sieur de Nuisement, de l'helléniste et imprimeur Frédéric Morel, du traducteur de Gelli, Charles de Kerquifinen, de Nicolas Goulu, gendre de Dorat et professeur au Collège Royal, de Gilles Durant, de Nicolas Richelet, de M. Charpentier, de J. Bouguier, de Claude Morel et de Pierre de Nancel (2). Il n'est pas jusqu'à Passerat qui n'ait publié à cette occasion, si nous en croyons Lelong, une *Consolation à Madame de Givry* (3). Mais aucun de ceux-là n'a retracé aussi amplement que Masson les exploits et les vertus de Givry. Le personnage était sympathique à son biographe qui a su camper et faire vivre devant nous cette originale figure d'homme de guerre. Henri IV, « grand et clément », Cheverny, « qui a su mériter par ses vertus et sa fidélité la faveur de deux grands rois » et être « digne de la haute magistrature » où ils l'ont appelé, y reçoivent en passant l'hommage de Masson qui ne manque pas de manifester son horreur des guerres civiles et son mépris des foules ligueuses (4). Ajoutons que dans cet Eloge, en un passage intéressant où il traite des études du jeune Givry, Masson nous a exposé le cycle et le programme des études que les jeunes nobles de France allaient suivre en Italie au milieu du XVIe siècle (5), et qu'ailleurs, montrant comme un exemple à suivre l'application que son héros avait apportée à cultiver son esprit, il a reproché à la noblesse le mépris qu'elle affectait en général, et contre son intérêt bien entendu, pour la science et la culture de l'esprit (6).

Moins d'un mois après Givry, le 30 juillet, mourait à Saint-Germain-des-Prés, à l'âge de 32 ans, le cardinal de Bourbon-Vendôme, archevêque de Rouen et cousin du roi. Masson, redevenu biographe

---

(1) *Mém.-journaux*, éd. Brunet, t. VI, p. 216.

(2) *Tombeau de feu Monsieur de Givry*, Paris, F. Morel, 1594, in-8° de 39 pp.

(3) Paris, Mamert Patisson, in-12 (Cf. *Catal. Hist. de France*, t. IX, p. 251).

(4) *B.*, part. I, pp. 474-475.

(5) *Ibid.*, pp. 472-473.

(6) *Ibid.*, p. 482.

Digitized by Google

officiel, lui consacra un éloge (1) dont la composition et la publication sont postérieures au 10 octobre, car il y est fait mention du service célébré ce jour-là, à sa mémoire, à Saint-Germain-des-Prés, et où M. de Saint-Germain, évêque de Césarée, coadjuteur de l'évêque de Paris, prononça son oraison funèbre (2). Bien que Masson proclame au début de cet éloge l'utilité du genre biographique auquel il s'était consacré avec tant d'ardeur, qu'on pouvait croire que « les morts lui étaient plus chers que les vivants » (3), ce n'est point à cet écrit qu'il faut se reporter si l'on veut se faire une image exacte de ce cardinal intrigant et ambitieux qui s'était livré à des brigues nombreuses après la mort du vieux roi de la Ligue, son oncle, pour se créer un parti et essayer, en sous-main, de disputer le trône à Henri IV. Masson passe sous silence toute l'activité politique de Charles. D'ailleurs, le Béarnais avait pardonné et sa vengeance ne se traduisait que par des boutades à l'adresse de son cousin (4). Le cardinal tient peu de place dans l'Eloge qui lui est consacré : Masson y loue son ardeur à l'étude, sa libéralité à l'égard des lettrés, son amour des livres, son zèle pour la religion, l'intérêt qu'il prit à la conversion du roi (5). Mais Henri IV en occupe une très grande. C'est à lui que l'auteur offre son panégyrique, et la louange du roi dépasse de beaucoup celle du cardinal (6). C'est au souverain que Masson pense quand il fait l'histoire de la *gens borbonia* (7). Le bref récit de la conversion et de l'abjuration du roi et des effets qu'elles eurent pour la pacification des esprits montre que Masson a accueilli ces événements avec joie. Il ne peut d'ailleurs s'empêcher de protester contre la papauté qui marchande l'absolution à Henri IV et contre les intrigues des Espagnols à la cour de Rome. Ses vieilles animosités se réveillent. Il parle de cette « crainte excessive des Espagnols » qui a empêché Clément VIII d'accueillir la supplique du duc de Nevers, envoyé exprès en ambassade à Rome pour de-

---

(1) *Caroli Borbonii S. R. E. Cardinalis Elogium Papirio Massono Advocato in Regia Auctore*, Paris, F. Morel, 1594, in-4° de 8 pp. (Cf. *B.*, part. I, pp. 394-405).

(2) *B.*, part. I, p. 404. Cf. L'Estoile : *Mém.-journaux*, éd. Brunet, t. VI, p 234.

(3) *B.*, part. I, p. 394.

(4) Cf. L'Estoile: *Mém.-journaux*, éd. cit., t. VI, p. 219.

(5) *B.*, part. I, pp. 397-401.

(6) *Ibid.*, p. 395.

(7) *Ibid.*, pp. 395-396.

Digitized by Google

mander au pape de reconnaître la validité de l'absolution donnée au roi. Après avoir dit que pour son compte Henri n'a éprouvé cette crainte des Espagnols ni à Ivry ni ailleurs, et qu'on ne pourra jamais le soupçonner de pusillanimité ni lui appliquer ces mots de Virgile : *impacatos a tergo horrebit Iberos*, il ajoute : « Si les Espagnols lisent les commentaires de Servius à ce passage du poète, ils y trouveront les éloges qu'ils méritent, eux dont les intrigues, pour ne pas dire les crimes, ont été en France la source de tous les maux, eux qui ont attiré et entrepris une guerre néfaste, et qui par leur cruauté et leur barbarie sans nom ont allumé l'incendie dans toute la France, alors qu'il n'y avait aucune juste raison pour les sujets de prendre les armes contre les rois que Dieu leur avait donnés. Mais la vaillance invincible de Henri, pareille au soleil qui disperse les nuées, a dispersé les forces les plus redoutables et les plus nombreuses de l'ennemi » (1). Ce sont de tels passages, plus que les rares détails biographiques sur le cardinal de Bourbon-Vendôme, qui donnent quelque intérêt à cet *Eloge*.

En ce même mois d'octobre, Masson, sans doute pour répondre à la sollicitation d'amis toulousains et en particulier de Thomas Martin, ancien recteur des Universités de Paris et de Toulouse, qu'il avait connu jadis dans l'entourage de Dorat, composait l'*Eloge de Clémence Isaure*. En l'année 1594, à une date non précisée, Martin, fixé depuis longtemps à Toulouse, écrivait à Masson : « Notre florissante cité des Tectosages abonde en *philomassoniens*. Bien que leur autorité puisse tout exiger de moi, ils ont pourtant voulu me prier de te demander, si dans ta retraite de Tibur tes muses enfantent quelque chose, de vouloir bien en faire part aux Toulousains » (2). Il est regrettable que la lettre de Martin ne nous soit pas

---

(1) *Ibid.*, pp. 401-402.

(2) *Ms. fr. 24519*, Bibl. nat., f. 311 verso (Fragment de lettre de Th. Martin à Masson, copie de Billet de Fanière) : « Cum florentissima haec Tectosagum civitas viris abundet philomassoniis atque hi auctoritate quidvis possint imperare, precibus tamen mecum egerunt ut siquid in Tiburtino illo tuo secessu musae tuae parerent aut enim parturient semper aut pariunt id ipsum Tholosanis non invideres ». 1594. Le même fragment de lettre figure dans le *Ms. fr. 22861*, Bibl. nat., f. 53 verso. Nous signalons ce texte inédit aux érudits toulousains qui, soit à propos de Cujas, soit à propos de Clémence Isaure, ont ignoré les relations toulousaines de Masson. Thomas Martin, lié avec Masson, avait été, dès le 4 juillet 1580, principal du collège de l'Esquille à Toulouse (Cf. *Inventaire de Roschach*, p. 302, art. 155). Le 19 mai 1585, il succédait « à raison de ses mérites exceptionnels à Me Rossel, régent en droit, en la

Digitized by Google

parvenue tout entière. L'allusion à « cette retraite de Tibur », qui y est contenue, indique que Masson devait être à la campagne. Or le mois d'octobre, date de la composition de l'*Eloge de Clémence Isaure*, est précisément un mois où vaquait le Parlement. Où se trouvait Masson? Peut-être au château d'Esclimont qui appartenait à Cheverny. Peut-être au château de Conflans-l'Archevêque, la résidence de Nicolas de Villeroy que fréquentaient les Chevriers, protégés de ce seigneur, dont Masson soutenait cette année-là les intérêts dans leur procès pendant devant le Parlement (1). La demande des *philomassoniens* de Toulouse et l'*Eloge de Clémence Isaure* étant de la même année, nous pensons que de la première au second il y a relation de cause à effet et que l'Eloge a été écrit en réponse à la sollicitation flatteuse pour celui qui en était l'objet, de ses admirateurs toulousains. Documenté sans doute depuis longtemps par des amis de Toulouse (2), Masson écrivit alors une amplification poétique de la légende toulousaine et de l'épitaphe apocryphe de Clémence, à laquelle il joignit le récit des fêtes poétiques en l'honneur de la pseudo-fondatrice des jeux floraux. La légende était déjà connue

---

charge de recteur » de l'Université de Toulouse (Cf. R. Gadave: *Documents sur l'hist. de l'Université de Toulouse, Bibl. mérid.*, 2e série, t. XIII, pp. 190-191, pièce 555). L'amitié de cet ancien recteur de l'Université de Toulouse avec Masson, quatre ans après la publication de la *Vie de Cujas*, est la meilleure preuve que Toulouse alors n'avait pas songé à protester contre l'affirmation que Cujas avait été évincé d'une chaire en cette ville. On pourra voir dans notre *Bibliographie des œuvres de P. Masson* les étranges fantaisies auxquelles se sont laissés aller, à propos de l'*Eloge de Clémence Isaure* de Masson, M. F. de Gélis (*Hist. critique des jeux floraux, Bibl. mérid.*, 2e série, t. XV, pp. 208-210), et surtout le baron Desazars de Mongailhard (*Les avatars biographiques et iconographiques de Clémence Isaure*, 2e éd., pp. 152-161), suivi par Armand Praviel (*La légende de Clémence Isaure*, in *Mercure de France*, t. CXLII, pp. 703-704).

(1) Jean Masson, qui y fit un séjour en 1613 auprès de François Chevriers, nous a laissé la description de cette résidence, véritable Tibur, avec des jardins, des grottes, des statues et un écho merveilleux, dans un petit ouvrage intitulé : *Descriptio domus quae Conflans vulgo appellatur, in conspectu urbis Parisiorum*, Paris, 1619, in-4°.

(2) M. Desazars de Mongailhard, qui ignore les rapports de Masson et de Toulouse (*op. cit.*, pp. 157-158), suppose à tort que Masson a été documenté par Marianne de Salluste, député du Conseil de Bourgeoisie de Toulouse à Paris, en avril 1594. Le texte de l'épitaphe de Clémence Isaure et l'interprétation de ce texte, dans Masson, diffèrent considérablement du texte et de l'interprétation de Marianne de Salluste (Cf. Desazars : *op. cit.*, pp. 118-119, et Masson, *B.*, part. II, pp. 6-7).

Digitized by Google

à Paris où, dès 1586, Binet, dans la *Vie de Ronsard*, déclarait qu'elle n'était ignorée de personne (1). Masson se contenta de la mettre en une belle prose poétique, et dans la conclusion il retournait aux Toulousains et à leur ville les éloges qu'il en avait reçus et ne manquait pas d'invoquer les muses dont Martin avait parlé dans sa lettre (2). Masson ne publia point l'*Eloge de Clémence Isaure*, mais, comme il faisait pour beaucoup de ses productions manuscrites, il dut en envoyer une copie à Thomas Martin et aux *philomassoniens* de Toulouse, parmi lesquels il faut évidemment chercher ses inspirateurs (3).

Un autre éloge, dont la composition par Masson semble devoir être placée en 1594, à la fin de l'année, est l'*Eloge de Claude Dupuy*, mort le 1er décembre 1594. La publication de cet Eloge, si nous en croyons Niceron, fort sujet à caution en l'occurrence, aurait eu lieu en 1607, mais il est à peu près certain que Niceron s'est trompé et que cet Eloge n'a vu le jour qu'en 1652 (4). Dans cette courte bio-

---

(1) *Vie de Ronsard*, éd. Laumonier, p. 23 : « Chacun sçait le prix proposé à Thoulouse au Jeux Floraux qui furent instituez par ceste noble Dame Clémence Isore à celuy qui seroit trouvé avoir mieux faict des vers, etc. ».

(2) Cf. *B.*, part. II, p. 10, fin de l'*Elogium Clementiae Isaurae*.

(3) Son frère J. Masson la publiera, en la dédiant aux Capitouls, en 1612 : *Clementiae Isaurae Elogium Papirio Massono Auctore*, Paris, P. Mettayer, in-4° de 10 pp. Cette édition dut être d'un tirage restreint. Il est déraisonnable de faire de Masson celui qui accrédita la légende de Clémence « auprès du grand public étranger à Toulouse », dès le XVIe siècle, comme l'ont fait Desazars et Praviel. Ce n'est qu'en 1638, avec les *Elogia* de Balesdens, que l'écrit de Masson a été connu du « grand public ». A ce moment, la légende était connue partout en France.

(4) Niceron indique, au t. V, art. *P. Masson* : *Tumulus et Elogia Claudii Puteani senatoris parisiensis aut. Papirio Massono et Josepho Scaligero*, Paris, 1607, in-4°. L'ouvrage indiqué par Niceron est introuvable. En 1607, parut bien, en un in-4° de 76 pp., sans nom d'imprimeur, à Paris, un *V. Amplissimi Claudii Puteani Tumulus*, auquel ont collaboré les humanistes de toute l'Europe et où l'on trouve, pp. 12-20, un poème latin de 249 hexamètres de J.-J. Scaliger et des pièces de divers amis de Masson, entre autres de Thou, Scévole de Sainte-Marthe, Passerat, Fréd. Morel, Ant. Loisel, Savaron, mais on n'y trouve rien de Masson. Il semble que si le *Tumulus* ou *Elogium* de Cl. Dupuy, par Masson, avait été publié, le fils du défunt, Pierre Dupuy, en aurait possédé un exemplaire et n'aurait pas eu besoin de le copier de sa main, sans doute sur le manuscrit de Masson. La copie de Pierre Dupuy se trouve au f. 119 du *Ms. Dupuy 638* de la Bibl. nat. sous le titre : *Claudii Puteani v. c. Elogium*. Au dos du f. est écrit *V. Ampliss. Cl. Puteani Elogium scriptum a. v. c. Papirio Massono*. Magnus Crusius (Cf. *Hamburgische Vermischte Bibliothek*, t. I, p. 55) en possédait, au XVIIIe siècle, un manuscrit. L'*Eloge de Cl. Dupuy* de

Digitized by Google

graphie d'un érudit issu d'une famille forézienne qui avait entretenu les meilleurs rapports avec les Girinet, et auprès de laquelle Masson avait, au début de ses travaux, trouvé la bienveillance de Clément Dupuy, qui lui avait communiqué des manuscrits de sa bibliothèque, notre auteur célèbre l'homme libéral de son savoir à qui tous les érudits contemporains étaient redevables, de Cujas à Scaliger et de Pithou à Juste-Lipse. Il mentionne ses amitiés italiennes avec Pier Vettori, Paul Manuce, Pinelli, Sigonio, et ses relations avec Muret. Il n'oublie pas de signaler avec quelle ardeur il avait entrepris le voyage d'Italie dans sa jeunesse dans l'intention « d'apprendre plus qu'il ne savait » et pour « contempler les traits et les visages des hommes érudits dont cette province *abondait* en ce temps-là ». Notons cet imparfait significatif chez un enthousiaste de l'Italie comme Masson. L'Italie de sa jeunesse et celle de la jeunesse de Dupuy, celle des libres recherches et de l'érudition lui paraît bien morte. L'Italie maîtresse est devenue une Italie esclave ou tend à le devenir, et, aux premières lueurs de la paix, une France nouvelle est née, qui va, au XVIIe siècle, se hausser d'un coup dans le domaine de l'érudition comme dans le domaine des lettres et celui de la politique au premier rang. L'Italie désormais n'a plus rien à lui apprendre. Masson le sent : il aura encore des retours vers l'Italie, mais ce sera vers l'Italie de sa jeunesse, vers l'Italie du passé, qui abondait en hommes remarquables, et non pas vers celle qui s'endort dans les bras de l'Espagne et de la Contre-Réformation (1).

Dans l'*Eloge de Claude Dupuy*, Masson louait l'application avec laquelle ce dernier s'était livré à l'étude du grec. L'année 1595 vit Masson s'appliquer aux mêmes études et donner la première édition grecque de la Κατάστασις de Synésius de Cyrène, suivie de l'*Epître à Troilus* du même, qui parut chez Frédéric Morel (2). Masson, qui

---

Masson a paru dans la 2e édition de *Viri Amplissimi Claudii Puteani Senatoris Parisiensis Tumulus*, publié à la suite de *Petri Puteani Vita* par Nicolas Rigault, Paris, Cramoisy, 1652, in-4°. Il y figure aux pp. 227-231 sous le titre de *Claudii Puteani v. c. Elogium Authore Jo. Papirio Massono.* Le texte imprimé présente quelques variantes avec le texte du *Ms. Dupuy 638.*

(1) Cf. *Ms. Dupuy 638*, Bibl. nat., f. 119.

(2) Κατάστασις ῥηθεῖσα ἐπὶ τῇ μεγίστῃ τῶν βαρβάρων ἐφόδῳ ἡγεμονεύοντος Γενναδίου καὶ Δούκος ὄντος Ἰννοκεντίου. *Synesii Cyrenaei Katastasis, seu constitutio: in qua Pentapolis calamitas describitur. Eiusdem de eodem ad Troilum Epistola. Cum Lat. interpretatione et coniectaneis*, Paris, Fr. Morel, 1595, in-8° de 24 pp.

Digitized by Google

avait établi son texte d'après un manuscrit de Jean de Saint-André (1), accompagnait sa publication d'une version latine dont il avait confié le soin à l'helléniste tourangeau Pierre Morel (2). Il dédiait son édition à Timoléon Grangier, conseiller au Parlement, qui, à en croire la dédicace, était un bon helléniste et avait une prédilection pour Synésius. Une édition grecque des opuscules de cet auteur avait été donnée en 1553 par Turnèbe, mais la Κατάστασις n'y figurait point (3). Masson, tout fier de combler cette lacune et de publier deux documents historiques de premier ordre sur les invasions barbares qui désolèrent la Cyrénaïque au début du ve siècle, et dont l'évêque de Ptolémaïs avait été le témoin, déclare que si le présent qu'il fait à son ami Grangier est peu volumineux, il n'en sera pas moins utile et digne de celui auquel il est dédié. A la fin de la dédicace, il prie Timoléon Grangier de bien vouloir transmettre un salut de sa part à son père et à ses deux frères Maximilien et Balthazar Grangier (4). La mention de ce dernier a son prix : elle nous montre Masson, premier biographe français de Dante, en relations d'amitié avec celui qui devait publier l'année suivante la première traduction française de la *Divine Comédie*.

Avec cette publication, Masson revenait à l'histoire. Sans doute, trouvait-il un intérêt d'actualité à l'étude d'époques troublées qui présentaient des analogies avec la période agitée dont la France sortait à peine. Nous le verrons quelques années plus tard écrire l'*Historia Calamitatum Galliæ* qui traite des malheurs de la Gaule sous la période impériale romaine, et il est probable qu'il en rassemblait la documentation dès le temps où il s'occupait des malheurs de la Pentapole africaine, qui n'étaient pas sans offrir plus d'une similitude avec les calamités qui avaient récemment fondu sur la France. Les malheurs d'hier ne le laissaient pas indifférent, puisque, à une époque que nous ne saurions déterminer avec précision, il avait entrepris d'écrire l'histoire des guerres civiles de son temps et qu'on en trouva après sa mort, dans ses papiers, une ébauche aujourd'hui perdue que les *Mémoires de Trévoux* mentionnent sous le titre de :

---

(1) *Ibid.*, note marginale de la p. 17.

(2) Le texte grec de la Κατάστασις occupe les pp. 3-13, celui de l'*Epître à Troilus* les pp. 14-16. Le reste de l'ouvrage est occupé par la version de P. Morel.

(3) Cf. Migne: *Patr. græca*, t. XLVI, col. 1039.

(4) Κατάστασις, dédicace de Masson, p. 2.

Digitized by Google

Primum, secundum et tertium civile bellum in Galliis (1). Les études et les goûts de Masson le portaient vers l'histoire comparée.

Entre temps il continuait la rédaction des biographies d'hommes illustres. La mort du président Augustin de Thou, survenue le 25 août 1595, lui donna l'occasion d'écrire l'éloge de ce « bon serviteur du Roy, ennemi de la Ligue et de toute faccion » (2), qu'il publia vers septembre en y joignant l'*Eloge du Président Christophe de Thou*, qu'il avait composé à Clermont treize ans auparavant (3). Augustin de Thou avait été un des protecteurs de Masson et l'avait toujours soutenu de sa bienveillance, et c'est avec une émotion visible que le biographe évoque sa mémoire et le souvenir de leurs relations : « Il m'honorait de son amitié, écrit-il, et il lui arriva plus d'une fois de me dire qu'il s'affligeait de voir que la fortune ne me favorisait guère, à quoi je répondais qu'à l'égard de celle-ci j'adoptais l'attitude qu'ont toujours eue les hommes remarquables par leur talent qui n'ont pas dédaigné d'être appelés des « jouets de la fortune » et l'ont toujours méprisée comme l'éternelle envieuse de la vertu » (4). Orgueilleuse déclaration qui n'est pas dénuée d'un certain pessimisme et où l'on peut voir une allusion soit à des ambitions parlementaires déçues, soit aux tracas suscités à Masson par la publication du *De Episcopis Urbis*. Le portrait tracé par le biographe nous représente le président intègre, ennemi de la chicane, spirituel, sobre et concis dans son éloquence, ne dédaignant pas de charmer ses loisirs par l'étude des poètes. Son rôle politique permet à Masson d'exprimer ses opinions de parlementaire royaliste anti-ligueur. Les appréciations sévères sur la révolte de Paris contre Henri III, sur la scène de violence faite au Parlement, le 16 janvier 1589, par Bussy le Clerc et où Augustin de Thou eut un si beau rôle, l'éloge du Parlement de Châlons, la définition méprisante donnée des ennemis du président en qui il faut voir des ligueurs, « ces hommes auxquels leurs passions particulières interdisaient d'aimer les gens de bien », nous montrent la véritable pensée de Masson qu'il n'avait pas toujours eu le courage de manifester ouvertement dans le danger. L'*Eloge* comprend une mention flatteuse de Jacques-Auguste de

(1) *Mém. de Trévoux*, mars 1705, p. 552.

(2) L'Estoile: *Mém.-journaux*, éd. Brunet, t. VII, p. 34.

(3) *Christophori et Augustini Thuanorum Elogia Pap. Massono Advocato in Regia Autore*. Paris, F. Morel, 1595, in-4° de 11 pp. (Cf. *B.*, part. II, pp. 304-311 et 312-320).

(4) *B.*, part. II, p. 319.

Digitized by Google

Thou, neveu et successeur d'Augustin dans sa charge, qui devait être le fidèle ami des derniers jours de Masson, et se termine par deux épitaphes latines consacrées à Augustin de Thou et auxquelles Frédéric Morel a joint un distique grec en l'honneur des deux présidents défunts, Christophe et Augustin (1).

La production de Masson semble s'être ralentie pendant les trois années qui suivent. Sans doute eut-il quelque part, en 1596, à la mise au point et à la publication d'une nouvelle édition améliorée des *Gesta Collationis* donnée par Pithou à qui Mondain avait cédé son manuscrit (2). Au mois d'octobre de cette année, Masson est à Lyon où il dédie à Antoine Séguier, avocat du roi, sa *Vie de Lucius Titius* qui devait paraître au début de l'année suivante chez l'éditeur lyonnais Veyrat (3). Cette œuvre, écrite dans la détente des vacances parlementaires, des *feriæ vendemiales*, au cours d'un séjour reposant à Lyon et sans doute aussi en Forez, est un chef-d'œuvre d'humour, d'enjouement et de malice. Elle nous montre en Masson, alors âgé de cinquante-deux ans, une rare bonne humeur, et illustre à merveille ce que son ami de Thou a dit de lui : « Fuit hilari et expedito ingenio » (4). Masson n'a pas craint d'y faire spirituellement la parodie de la méthode historique qu'il avait été un des premiers à appliquer et de tenir la gageure d'écrire la vie d'un personnage imaginaire suivant toutes les règles de la bonne critique. Il s'agit en effet d'un personnage fantaisiste, Lucius Titius étant dans les Pandectes le nom du personnage, le *Tizio*, diraient encore aujourd'hui les Italiens, qui sert à illustrer dans des exemples appropriés tous les cas juridiques qui peuvent se présenter. De là une biographie plaisante où en trente chapitres se déroulent, racontés de l'air le plus sérieux du monde, les aventures diverses et souvent invraisemblables prêtées au cours des siècles à Lucius Titius par les plus graves auteurs de la jurisprudence. Imperturbable pince-sans-rire, Masson pèse et discute les témoignages. Le chapitre sur la mort de Titius, dont il nous expose toutes les versions plus contradictoires

(1) *B.*, part. II, pp. 315-320.

(2) *Gesta Collationis Carthagini habitae... P. Massonis studio atque opera primum in lucem editum, a P. Pithœo v. c. cum MS. collatum et emendatum*, H. Commelin, 1596, in-8°.

(3) *Vita Lucii Titii apud Jureconsultos celeberrimi viri. Ex Pandectarum Libris recens aedita* (sic) *Papirio Massono Advocato in Regia et in Senatu Parisiorum auctore*, Lyon, Jean Veyrat, 1597, in-8°.

(4) *Massoni Vita*, éd. cit., 6 f. n. ch.

Digitized by Google

les unes que les autres, est d'un comique achevé, et le biographe déclare renoncer à établir un peu de lumière sur les derniers moments de son héros, désespérant d'y arriver, alors que ni Piacentino, ni Azzo, ni Giovanni d'Andrea, ni Martin, ni Accurse, ni Bartole, ni Baldo n'ont pu parvenir à se débrouiller au milieu de toutes ces affirmations diverses (1). Il faut lire, pour se faire une idée de l'esprit prodigué par Masson dans ce petit traité, sa dédicace à Séguier. Il y déclare que son entreprise est nouvelle et sort de l'ordinaire, car personne n'a encore songé à écrire la vie de ce Titius que la plupart considèrent comme un nom et une ombre. C'est une profonde erreur, dit-il. « Je montrerai, d'après les cinquante livres des *Pandectes*, qu'il a heureusement vécu parmi les mortels, qu'il a été un guerrier utile à la République, un homme de bien, un père de famille rangé, et qu'il a géré de nombreuses affaires. Il n'est pas douteux qu'il a été fort connu chez les anciens dans le droit civil. Quel est le jurisconsulte qui ne le mentionne?... Tertullien... dans son *Apologétique*... rapporte que Lucius était un homme sage, avisé et qu'il était chrétien... D'autres nous ont laissé des renseignements divers sur lui, mais on ne peut dire qu'ils ont écrit sa vie, ayant dispersé dans leurs livres les matériaux nécessaires pour la reconstituer. Ils ont laissé à la postérité le soin de rassembler ces matériaux, ce que personne jusqu'ici n'a fait. C'est pourquoi

Exemplo mihi sum, primus qui talia feci.

Si Tribonien, au temps de Tertullien, n'avait procédé à une revision des livres contenant les préceptes juridiques, nous aurions aujourd'hui beaucoup plus de renseignements que ceux que nous rapportons ici sur Lucius Titius. Nous avons dû, malgré nous, être bref, à cause de la pauvreté des documents qui nous restent, car c'est une chose certaine que plus de trente jurisconsultes avaient parlé avec abondance d'un si grand homme. Plusieurs de mes amis, des lumières du droit, m'ont donné le conseil de te dédier cet opuscule, à toi qui es un homme avisé, et qui possèdes, à côté des qualités les plus exquises de l'âme, la science du droit civil, car ils ont estimé indignes d'un présent si beau et si plaisant tous ceux qui, par ignorance du droit, seraient incapables de porter un jugement sur lui. Agrée donc cet échantillon de mon talent et de mon labeur, à savoir cette *Vie* qui pourra être, je pense, agréable et utile aux

(1) *B.*, part. I, pp. 141-142.

Digitized by Google

jeunes gens qui étudient la jurisprudence, car il est honteux pour eux d'ignorer les exploits d'un homme dont les anciens parlent aussi fréquemment que les philosophes parlent de Socrate, et nous espérons bien les en convaincre par le souci de leur réputation, afin que, s'ils sont jamais interrogés par un jury docte et érudit, ils puissent répondre en connaissance de cause sur la vie de ce personnage et ne pas aller au-devant d'un échec et du déshonneur ».

Masson garde jusqu'au bout cette attitude de pince-sans-rire qui a fait prendre au sérieux une œuvre plaisante par plusieurs de ceux qui s'en sont occupés. Si tous n'ont pas été aussi loin que l'Allemand J.-M. Franke qui, dans son *Catalogus Bibliothecæ Bunavianæ*, la range parmi les biographies authentiques, ou que les rédacteurs de la *Bibliotheca bigotiana* qui la mentionnent sous la rubrique des *historici*, on peut compter sur les doigts ceux qui en ont saisi et indiqué le véritable caractère (1).

Cette œuvre humoristique, éclose en partie au moins sous le ciel brumeux de Lyon, est contemporaine d'un événement qui dut remplir d'aise le cœur de Masson. C'est lors de ce séjour à Lyon qu'il faut placer, suivant toute apparence, la découverte du manuscrit d'Agobard. L'infatigable fureteur parcourait un jour, en compagnie d'un ami lyonnais, Etienne Verdier, les boutiques de la rue Mercière, à la recherche de livres rares. Etant entré chez un relieur, il trouva l'artisan qui se disposait à découper un vieux parchemin. Curieux, Masson s'en empare, l'examine de près, reconnaît un Agobard et le rachète à son possesseur, le sauvant ainsi de la destruction (2).

Masson dut être de retour à Paris pour la rentrée du Parlement dans les premiers jours de novembre. Une triste nouvelle l'y attendait. Le 1er novembre était mort, dans sa maison de Nogent-sur-Seine, Pierre Pithou, un des plus grands érudits et des plus beaux caractères du XVIe siècle. Masson était lié avec lui et avec son frère François (3). Leurs relations avaient commencé au moins en 1578, lors du voyage de Broelmann à Paris, et avec les années leur intimité était devenue assez étroite, fortifiée par des goûts, des opi-

(1) Cf. Franke: *Catalogus Bibliothecae Bunavianae*, 1750, t. I, vol. II, p. 1655; *Bibliotheca bigotiana*, 4e partie, n° 8022, p. 55. — Il n'y a guère que Christophe Saxius (*Onomasticum literarium*, t. III, p. 503) qui ait fait ressortir le caractère de cette « ingeniosa et jocularis fabula ».

(2) *Agobardi Opera*, éd. de 1605, ff. lim., dédicace à l'Eglise de Lyon.

(3) J.-A. de Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., 7e f. n. ch.

Digitized by Google

nions et des travaux identiques. Masson ne pouvait manquer de célébrer la mémoire de son ami. De là est sorti l'*Eloge de Pierre Pithou* (1). C'est la glorification émue d'un ami très cher pour qui Masson éprouve la plus profonde et la plus touchante admiration. Masson n'a pas écrit cet éloge en quelques jours. Il a mis à le composer un certain temps, joignant à la glorification du juriste, de l'humaniste, de l'historien, de l'homme, du citoyen, du chrétien, la glorification de la *gens pithœana*, de toute cette lignée de gentilshommes normands et champenois qui, au cours des siècles, avaient modestement et efficacement servi leur pays. Il a voulu, avant d'écrire, consulter les archives de la Chambre des Comptes où se trouvait la liste des ancêtres de Pithou (2). Il a cherché parmi les contemporains défunts ou vivants les témoignages de leur admiration pour son ami, citant Cujas, Turnèbe, Juste Lipse, J.-J. Scaliger (3), Baronius, et il a, le premier, publié, en en soulignant la grandeur, ce testament d'une beauté antique que Pithou avait rédigé onze ans jour pour jour avant sa mort et qui est bien la plus noble page de morale civique qui soit jamais sortie d'une plume française. L'*Eloge de Pithou*, pour lequel Masson avait recueilli ses renseignements pendant les deux derniers mois de 1596, ne fut composé et publié qu'en 1597 (4). Plus encore que par les détails biographiques qu'il nous donne, il est précieux pour la connaissance des idées de Masson. L'admiration sans réserve qu'il éprouve pour le testament de Pithou nous éclaire singulièrement sur Masson intime. Bien des sentences éparses çà et là dans l'œuvre de Masson se retrouvaient dans ce testament et il a vibré en les y découvrant sous une forme plus belle que celle qu'il leur a donnée lui-même (5). L'amitié de Masson pour Pithou, dont l'influence sur lui fut comparable à celle que Baudouin avait jadis exercée, aide à comprendre l'évolution qui peu à peu s'était faite en lui. L'*Eloge de Pithou* nous montre

---

(1) *Petri Pithœi I. C. Elogium Papirio Massono Advocato in Regia Auctore*, Paris, Mamert Patisson, 1597, in-4° de 10 ff. Une édition s. l. n. d. en fut publiée postérieurement à 1607 avec l'*Historia Caroli Noni* et le *Sermo Galliae Regem salutantis*. On trouve aussi cet *Eloge* dans *B.*, part. II, pp. 321-346.

(2) *B.*, part. II, p. 322.

(3) Une erreur lui fait écrire *Julius Caesar* Scaliger.

(4) *B.*, part. II, p. 323: Masson dit qu'au moment où il écrit, Jean et Nicolas Pithou ont 73 ans. Or, ces deux jumeaux, frères aînés de Pierre Pithou, étaient nés en 1524.

(5) Cf. *B.*, part. II, pp. 340-342.

Digitized by Google

un Masson largement libéral, ennemi non seulement des discordes civiles, mais aussi des vaines querelles religieuses et devenu d'une tolérance comparable à celle de son ami. Le Varron de la France, comme on a surnommé Pierre Pithou, vénéré par tous ses amis, avait plus ou moins déteint sur eux. Plus d'un essayait de modeler la dignité de sa vie sur la sienne. Masson était du nombre, et nous ne nous étonnons point qu'au lendemain de l'Eloge qu'il avait consacré à Pithou, un autre de ces austères et rigides parlementaires gallicans, Jean Savaron, lui ait décerné cette magnifique louange d'être « un homme d'une probité antique » (1).

Après l'*Eloge de Pithou*, Masson est resté près de deux ans sans rien publier. En l'année 1598, nous le trouvons occupé au Palais à soutenir les intérêts de Gabriel de Chevriers dans l'interminable procès qui lui était intenté depuis longtemps, à propos des redevances de la ville de Mâcon, par le gouvernement de Lyonnais. Malgré toute la répugnance qu'il éprouvait pour ces sortes de besognes, il s'était fait violence en faveur de ses amis, les Chevriers, dont l'un, François, avait été son condisciple au collège de Villefranche. Une généalogie des Chevriers, faite par lui en 1598 « sur les tiltres produits en Parlement et Conseil du Roy, au procez d'entre Monsr. de Mandelot, gouverneur de Lyon, et le Sieur de Saint Mauris » (Gabriel de Chevriers), et qui figure dans une édition de l'*Elogium Francisci Caprarii* (2), nous atteste que, pour une fois au moins, Masson avait pris au sérieux son rôle de substitut et de référendaire. Cette assiduité au Palais pour défendre la cause de ses amis, qui triompha d'ailleurs, puisque, en 1613, les Chevriers jouissaient des revenus qu'on leur avait contestés (3), le mit en relations avec les avocats qui pullulaient en ces sortes d'affaires. Et c'est pour être agréable à ses confrères qu'il leur dédia, en 1599, « en l'honneur du printemps », l'édition d'un délicieux petit poème rythmique latin du Moyen âge, plein de grâce et de fraîcheur, où deux charmantes jeunes filles, Phillis et Flora, après avoir longuement discuté, en un paysage idyllique, des mérites respectifs de leurs fiancés, dont l'un est

(1) *Sidonii Apollinaris Opera*, éd. de 1609, 2e partie, p. 182 : « nostrum Massonem virum antiquae probitatis ». L'éd. de 1609 a été précédée de deux autres éditions en 1598 et 1599.

(2) *Elogium Francisci Caprarii, Papirio Massono Foresio auctore*, s. l. n. d. et sans nom d'imprimeur, mais de Paris, mars 1613, d'après l'Avis au lecteur (p. 14), in-4° de 14 pp.

(3) *Ibid.*, pp. 13-14 (*Lectori*). Cf. *B.*, part. I, p. 494.

Digitized by Google

chevalier et l'autre avocat, s'en viennent à la cour du dieu Amour qui tranche souverainement le débat et prononce que dans son domaine l'avocat est supérieur au militaire. Masson avait tiré d'un manuscrit de sa bibliothèque ce poème de 309 vers de treize syllabes qu'il attribue à un certain Ruricius et qui appartient au genre bien connu des *disputationes* ou des *certamina*. Seul le Sleswigois Magnus Crusius (1) avait signalé jusqu'à ce jour l'existence de cette publication de Masson devenue extrêmement rare et dont nous avons eu la bonne fortune de retrouver un exemplaire à la Bibliothèque Nationale (2). Comme la *Vie de Lucius Titius*, elle nous montre un Masson qui savait à l'occasion déposer la lourde toge de l'humaniste et de l'érudit pour pratiquer un enjouement aimable et de bon aloi.

II

Le 30 juillet 1599 mourait Cheverny qui avait été pendant trente ans le protecteur de Masson. Aucune trace n'est restée des sentiments que Masson éprouva à l'annonce de cette mort. Il lui était difficile d'écrire l'éloge de son protecteur qui, dans ses dernières années, avait scandalisé ce temps peu difficile sur le chapitre des mœurs par sa liaison avec la marquise de Sourdis, tante de Gabrielle d'Estrées, par son cynisme après la mort de cette dernière et par ses derniers propos, alors qu'il était à l'agonie, « parlant, dit L'Estoile, d'aller à la Cour quand on lui parloit d'aller en Paradis, n'aiant voulu voir à sa mort ne prestres ne médecins » (3). Masson n'eut pas à souffrir de la disparition de son mécène. Il en avait déjà un autre : le Florentin Zaccaria Monti. Ce personnage a eu un rôle fort actif dans l'histoire de l'italianisme français et surtout parisien dans le dernier tiers du XVIe siècle et au début du XVIIe (4), et il nous

(1) *Hamburgische vermischte Bibliothek*, t. I, p. 54.

(2) *Ruricii Semipoetae Opusculum. Continens Phillidis et Florae virginum certamen elegans et festivum una cum iudicio Cupidinis, delectorumque ab eo Iudicum. E Bibliotheca Papirii Massoni*, Paris, Philippe du Pré, 1599, in-8° de 12 ff. n. ch. Bibl. nat., *Inv. Ye 8576*. Une courte dédicace de Masson (*Togatis*) se trouve au verso du folio du titre.

(3) L'Estoile: *Mém-journ.*, éd. Brunet, t. VII, p. 191.

(4) E. Picot (*Français italianisants*, t. II, p. 105) dans sa notice sur H. Taffin, sieur de Torsay, lui a consacré quatre ou cinq lignes, et M. J. Mathorez (*Les Italiens à Nantes et dans le pays nantais*, in *Bulletin italien*, t. XIII,

Digitized by Google

paraît utile de donner sur lui quelques précisions. Fils du Florentin Matteo Monti, qui avait épousé en 1534 la fille de Zaccaria Strozzi, Elisabetta, sœur du philosophe Ciriaco Strozzi et de la moniale poétesse Lorenza Strozzi (1), Zaccaria Monti était venu en France vers 1570 (2). Il avait séjourné à Nantes où il avait des parents pourvus de charges importantes qui ont fourni à la France la famille des comtes de Monti de Rézé, et il n'avait pas tardé à y recevoir ses lettres de naturalisation (3). Fixé ensuite à Paris qui fut sa résidence ordinaire et où il vivait encore en 1611 (4), il s'était francisé au point d'écrire un italien bizarre (5) et de se proclamer orgueilleusement un jour, dans une pièce latine dédiée à Ferdinand, grand-duc de Toscane, l'enfant de deux patries, *soli Tusci Francis non exter alumnus* (6). Il conservait pour l'Italie une tendresse particulière qui lui faisait rechercher jusque dans Paris la trace de ses

---

p. 123) nous a appris qu'il avait séjourné à Nantes et que c'est à la Chambre des Comptes de Bretagne que furent enregistrées ses lettres de naturalisation française. A son sujet, outre l'épître liminaire des *Orationes Kyriaci Strozae*, Paris, 1599, et une autre épître de Jean Roën à la fin du même ouvrage (la première à Arthus d'Epinay, la deuxième à Zaccaria Monti), on pourra consulter: 1° le *Ms. Dupuy 348* de la Bibl. nat. qui contient une multitude de renseignements fournis par Zaccaria Monti à MM. Dupuy. Aux ff. 103 recto-104, on y trouve des notices en italien écrites et signées de lui (Z. de Monti) sur Vettori, Adriani, Vasari et des promesses de recherches sur del Porzio et Piccolomini. Nous avons reconnu sans aucun doute possible l'écriture de Monti aux ff. 170 recto (renseignements sur Lorenza Strozzi, en italien), 176 recto-verso (renseignements sur la 2e éd. de la *Vita Kyriaci Strozae*) et 177 recto (sur divers membres de la famille Strozzi et ce qu'on a écrit à leur propos); 2° le *Théâtre des antiquitez de Paris* de Jacques du Breul, éd. de 1639, pp. 517-518. C'est du *Ms. Dupuy 348*, de Jean Roën et de du Breul, que sont tirés la plupart des renseignements que nous sommes à même de donner sur le rôle de Monti en France.

(1) Cf. Pompeo Litta: *Famiglie celebri d'Italia*, t. XV, *Strozzi di Firenze*, tavola XVI.

(2) Cf. J. du Breul: *Théâtre des antiquitez de Paris*, éd. cit., t. II, p. 517: « Zacharie de Monty... habitué en France dès quarante ans ou plus » (passage écrit en 1611, cf. même ouvrage, p. 323: « en cet an 1611 »).

(3) J. Mathorez: *Les Italiens à Nantes*, in *Bull. italien*, t. XIII, pp. 122-123.

(4) J. du Breul: *op. cit.*, p. 517.

(5) Il écrit par exemple *toutte* (pour *tutte*), *travagliare* (pour *lavorare*), *alsi* (pour *anche*), *da vantaggio* (pour *di più*), *toccante* (pour *riguardo a*), *passagio* (pour *passo*, passage d'un auteur). Cf. *Ms. Dupuy 348*, ff. 170, 176, 177.

(6) J. du Breul: *op. cit.*, p. 518.

Digitized by Google

gloires. Navré de voir que l'antique collège des Lombards, fondé en 1333 par le Florentin Andrea Ghini, évêque d'Arras, et trois autres notables italiens, pour permettre à onze boursiers d'outre-monts de faire leurs études en la plus célèbre université du monde, était « devenu moins fréquenté par la nation et moins curieusement entretenu », par suite de la négligence des gouvernements de la Péninsule, il avait conçu le projet de réveiller de sa léthargie le premier Institut italien de Paris, qui pourtant avait eu jadis des jours de splendeur au point de fournir en Roberto dei Bardi un grand chancelier à l'Université. Pour arriver à son but, il avait eu la patience de recueillir, « pour l'honneur de sa patrie », les titres de fondation et les documents qui concernaient ce collège, dispersés au greffe du Châtelet, à l'abbaye de Saint-Victor, à Saint-Marceau, à Rome, à Florence et ailleurs. En 1609, il intervenait encore auprès du grand-duc de Toscane pour qu'il voulût bien relever, disait-il en une pièce de vers latins, « cette demeure sacrée des Muses », et il ajoutait, s'adressant à Hercule, c'est-à-dire à Ferdinand de Toscane :

Illas [aedes] *longa dies lento ne subruat ævo*
Debita neu studiis sportula deficiat
HERCLE cavere tuum est, sol maxime gentis Hetruscæ,
Qui cupidè musas nec minus arma colis (1).

Auprès des lettrés et des érudits de France, ses amis, Zacharie de Monty (ainsi l'appelait-on) s'appliquait avec plus de succès à faire connaître les gloires de son pays d'origine. Le *Ms. Dupuy 348* abonde en renseignements fournis par lui sur d'illustres Toscans (2) et plus spécialement sur les membres de la famille Strozzi, à laquelle il appartenait par sa mère et dont plusieurs illustrèrent à la fois Florence qui les avait vu naître et la France qu'ils avaient servie. Avec quelle attention il suivait ce qui pouvait s'écrire de peu favorable sur ses héros, s'efforçant à l'occasion de le rectifier (3)! Sorte de gardien de l'honneur des Strozzi en France, il s'occupait de faire publier les biographies des personnages illustres de cette maison,

(1) *Ibid.*, pp. 217-218.

(2) *Ms. Dupuy 348*, ff. 103, 173, 176, 177.

(3) *Ibid.*, f. 177 recto. Monti cite une épitaphe de Piero Strozzi consacrée à la mémoire de Leone Strozzi, grand prieur de Capone « la quale, dit-il, si deve notare che è più vera e più notabile di quella che per malignità di alcuno fu fatta mettere da Andrea Thevet su li suoi homini illustri ».

Digitized by Google

encourageait, sollicitait ou engageait à cet effet des écrivains. C'est à son zèle que nous devons la publication des *Orationes* de Ciriaco Strozzi par Jean Roën en 1599, celle de la *Vie de Ciriaco Strozzi* par Masson en 1599, et de la même légèrement augmentée en 1604 (Paris) et 1605 (Genève). La *Vie de Philippe de Strozzi* par Hermann de Taffin de Torsay, parue en 1608, a été composée sous ses yeux (1), et il n'est pas étranger à la publication de l'*Eloge de Lorenza Strozzi* qu'écrira et publiera Masson en 1610, l'année même où paraîtra, soi-disant écrite par Monti lui-même qui avait bien des plumes à son service, une *Vie de Lorenza Strozzi*. Il est trop au courant aussi (et il n'y avait, dit-il, pas quatre personnes à l'être) des travaux de « Monsieur Mauduit, greffier des requêtes », qui s'occupe de mettre en musique les hymnes de Lorenza, pour n'y avoir aucune part (2).

Ces traits suffisent à nous donner une idée du personnage avec lequel nous trouvons Masson en relations dès avant le mois de juillet 1599. A cette date paraît chez Philippe du Pré, par les soins de Jean Roën, un petit volume in-4° intitulé : *Orationes sive introductiones... Kyriaci Strozae... in aliquot Arist. de Moribus libros olim Pisis habitæ et nunquam antehac editæ*. Cet ouvrage contient une dédicace à Arthus d'Epinay de Saint-Luc, abbé de Redon, en date du 1er juillet, dans laquelle Roën explique que c'est à la générosité de Monti, neveu du philosophe florentin Ciriaco Strozzi, et qui garde *in scriniis, in arculis, in Larario et pœnitiore Musæo* de véritables trésors, qu'il doit de pouvoir publier les quatre discours de Ciriaco (3), qui suivent la dédicace. Vient ensuite, du f. 16 recto au f. 19 verso, une sorte d'appendice comprenant entre autres une *Vita Kyriaci Strozæ* anonyme, dont l'auteur n'est autre que Masson (4). Ce dernier avait été chargé par Monti de la composer, et ce choix s'explique quand on pense qu'une suite ininterrompue de biographies étaient déjà sorties de sa plume, parmi lesquelles se distinguaient spécialement ses biographies italiennes. En outre, Masson vivait dans l'intimité de personnages en relations étroites avec Monti : de Thou,

(1) *Ibid.*, f. 177 recto: Monti la connaît avant son apparition et en parle annonçant qu'elle sera traduite en italien.

(2) *Ibid.*, f. 170. Il s'agit du musicien Jacques Mauduit (1557-1627), auteur de la messe de *Requiem* exécutée, le 24 février 1586, dans la chapelle du collège de Boncourt pour le service funèbre de Ronsard.

(3) *Orationes Kyriaci Strozae*, ff. lim. Aij et 5 ff. suiv. n. ch.

(4) *Ibid.*, ff. 16 verso-18 verso. Cette première édition est jusqu'à ce jour restée inconnue des bibliographes qui se contentent de citer celle de 1604

Digitized by Google

Frédéric Morel (1), le P. du Breul (2) et les Dupuy (3). Secrétaire du Florentin Carlo Boni depuis 1574, il était persona grata dans le milieu des Italogalles. Masson entra donc en quelque sorte au service de Monti et mit sa plume à sa disposition. Il fut certainement rémunéré. Cette collaboration de Monti et de Masson dura jusqu'à la mort de l'érudit français et se mua rapidement en amitié si nous en jugeons par la dédicace d'une poésie latine destinée à glorifier les illustrations de la famille Strozzi que Masson adressa à Monti « en témoignage de bienveillante affection », et qui fut publiée en 1608 dans la *Vie de Philippe Strozzi* d'Hermann Taffin de Torsay (4). Masson, d'autre part, ne fut pas absorbé complètement par les besognes que lui confiait Monti, et il conservait assez de liberté pour vaquer à d'autres occupations de son choix.

Masson, rompu aux patientes recherches, fut sans doute de quelque utilité à Monti lorsque celui-ci faisait recueillir dans les vieux parchemins de l'abbaye de Saint-Victor, fréquemment compulsés par Masson qui y fit plus d'une trouvaille, ou dans les archives du Châtelet ou de Saint-Marceau, les titres de fondation du collège des Lombards et d'autres institutions italiennes ou florentines de Paris (5). Mais le résultat le plus remarquable de la liaison de Monti et de Masson a été la *Vie de Ciriaco Strozzi*, dont le succès est attesté par sept éditions en moins d'un siècle (6). Monti aurait pu difficilement trouver un meilleur biographe de ce philosophe bizarre et fort érudit de la première moitié du XVIe siècle, qui après avoir mené dans sa jeunesse une vie errante, professa à Bologne, à Florence et à Pise, et accomplit le tour de force de compléter, en y ajoutant deux livres en grec de sa composition, la *Politique* d'Aristote. Ciriaco Strozzi (1504-1565) avait vécu dans cette Italie érudite dont Masson avait contemplé jadis au delà des monts le dernier éclat et qu'il préférait à toutes les autres. Aussi le biographe a parlé avec sympathie de cette originale figure de savant, d'helléniste et d'aristotélicien, et nous l'a présenté pour ainsi dire *con amore*, traçant avec le portrait physique, suivant son habitude, le portrait intellectuel et moral de

(1) Cf. *Ibid.*, dédicace de Jean Roën.
(2) Cf. *Théâtre des antiquitez de Paris*, éd. cit., pp. 517-518.
(3) Cf. *Ms. Dupuy 348*, passages cités.
(4) *Vie, mort et tombeau de... Philippe de Strozzi*, p. 95.
(5) Cf. J. du Breul: *Théâtre des antiquitez de Paris*, p. 518.
(6) 1599, 1604, 1605, 1619, 1629, 1638, 1656. Cf. notre *Bibliographie des œuvres de P. Masson*.

Digitized by Google

Ciriaco, émaillant son récit de quelques anecdotes, mentionnant les disciples qu'il avait formés et qui se firent un nom en Italie : Marcantonio Colonna, Odoardo Gualandi, Francesco Alciato, Luigi Antinori, Pietro Rucellai et d'autres, et terminant par la longue énumération des lettrés qui ont jugé favorablement la vie et l'œuvre de Ciriaco Strozzi. Nous trouvons parmi ceux-ci des Italiens : Bembo, Benedetto Varchi, Francesco Piccolomini, Claudio Tolomei, Antonio Barga, Annibal Caro, Aonio Paleario, Paolo Mini, Sadolet, Flaminio Nobili, Pier Vettori; un Portugais, le jésuite Pedro Fonseca; un Suisse, le médecin et philosophe bâlois Théodore Zwinger l'ancien, et un Français, l'Angevin Pierre Poisson (1). Une grande partie de la documentation a été apparemment fournie à Masson par Monti, mais ses lectures personnelles lui ont servi également. Cela ne l'a pas empêché de tomber dans une erreur imputable, si extraordinaire que cela puisse paraître, à Monti, qui a ignoré que son oncle avait été marié à Elisabetta Onofrio, originaire de Susiana, près de Marradi, sur les confins de la Toscane et de la Romagne (2). Masson dit qu'il ne se maria point et n'eut que des enfants naturels (3).

Après la publication de la *Vie de Ciriaco Strozzi* en 1599, quelques menus renseignements complémentaires parvinrent à Monti, qu'il jugea dignes d'être donnés au public. Vers 1604, un libraire de Genève, P. de la Rovière, préparait une édition des œuvres d'Aristote dans laquelle devaient trouver place les deux livres supplémentaires de la *Politique* composés par Ciriaco Strozzi. Il fut décidé que l'on y joindrait la *Vita Kyriaci Strozæ* augmentée de cinq courts passages que la plume de Masson arrondit en périodes latines, et que cette même *Vie* paraîtrait séparément à Paris avec ces adjonctions (4). L'édition de Paris, sortie des presses de Plantin, parut en

(1) Cf. *B.*, part. II, pp. 223-232.

(2) Cf. A. Fabroni: *Hist. Academiae Pisanae*, t. II, p. 422. Michaud: *Biogr. universelle*, t. XL, col. 330-331.

(3) Cf. *B.*, part. II, p. 224. — On a parfois imputé comme une erreur à Masson d'avoir attribué à Ciriaco Strozzi la version latine des *Stromata* de Clément d'Alexandrie. Elle appartient, dit la *Nouv. biogr. gén.* de Didot (t. XLIV, col. 565, art. *Strozzi*), à Gentien Hervet. C'est Masson qui a raison. La version latine de Hervet parut avec le texte grec à Bâle en 1556, à Paris en 1566. Mais il existe une version latine des *Stromata*, antérieure à celle de Hervet et qui est de Ciriaco Strozzi. Elle parut (texte latin seul) à Florence, en 1551, in-f°. Masson a puisé le renseignement dans la *Bibliotheca* de Gesner (Cf. *B.*, part. II, p. 229).

(4) Dans des renseignements fournis avant ces deux éditions, au début de

Digitized by Google

1604 chez Adrien Périer, un an avant que fût achevée l'édition genevoise des œuvres d'Aristote qui devait aussi la contenir. L'addition la plus intéressante était constituée par une courte notice sur Lorenza Strozzi, sœur de Ciriaco, la religieuse dominicaine latiniste, helléniste et poétesse, morte en 1591, et dont les *Hymni*, publiés à Florence en 1581, venaient également de paraître à Paris en 1601 (1). Monti, excellent neveu, songeait à sa tante après avoir songé à son oncle. Ayant intéressé à elle les poètes, les musiciens, les traducteurs, les hommes d'église (2), il entendait donner au public une *Vie de Lorenza Strozzi*. Il devait la donner en 1610, et comme par hasard, au même moment, Masson devait lui servir de compère au baptême de la gloire naissante en deçà des monts de la nonnain florentine. L'*Elogium Laurentiæ Strozæ* de Masson est de la même année, comme nous le verrons en son lieu.

III

La protection de Monti, pas plus que précédemment celle de Cheverny, n'empêcha Masson de se livrer à d'autres études et à d'autres travaux. Sous la main ferme et paternelle de Henri IV, la France, naguère agitée et malheureuse, était devenue calme et prospère. La paix longtemps souhaitée en vain par Masson était revenue avec ses bienfaits. L'historien, qui pouvait maintenant avec tranquillité vaquer à ses recherches et qui continuait à rassembler des documents tant pour le *Supplément des Annales* que pour celui du *De Episcopis Urbis*, s'occupait plus spécialement, en l'année 1600, de l'histoire des origines de la nationalité française. C'est alors qu'il a composé l'*Histoire des Calamités de la Gaule*, de Constantin à Majorien, c'est-à-dire aux IVe et Ve siècles, qui devait voir le jour en 1636, grâce à André Duchesne qui l'inséra dans ses *Historiæ Francorum Scrip-*

1604 (*Ms. Dupuy 348*), par Monti à P. Dupuy, on lit aux ff. 170 recto: « Ora che la si ristamperà (la Vita) a Genèvre », et 176 recto-verso: « si ristamperà in breve et su Arist. grec. Latin ». On trouve également dans ce dernier feuillet la transcription des phrases nouvelles et l'indication de la place qu'elles doivent occuper, afin que Dupuy sache ce qui manque et ce qu'il doit ajouter, dit Monti « nella Vita del Signor Kyrico Strozzi che V. S. ha con le sue orationi sopra l'etica ».

(1) Cf. *Bibliotheca baluziana*, t. II, pars secunda, n° 10559, p. 1076.

(2) *Ms. Dupuy 348*, f. 170.

Digitized by Google

tores (1). A part quelques lacunes dont la principale est une *Vie d'Aétius* de grand style que Masson se proposait d'insérer dans son œuvre comme un modèle du genre après le récit de la bataille des Champs Catalauniques, et que ses héritiers ne retrouvèrent point (2), on peut considérer l'*Historia Calamitatum* comme achevée. L'estime qu'en a faite Duchesne n'est pas imméritée. Mais l'intérêt qu'elle présente pour nous est surtout un intérêt documentaire sur Masson, sur l'homme et sur l'historien. Sa personnalité, qui se révèle dans ses grandes œuvres historiques, nous la retrouvons là, plus accentuée encore à certains égards. Au début de l'œuvre, en quelques lignes concises, l'auteur nous indique son but : « J'ai pensé à traiter brièvement des malheurs dont la Gaule, bien malgré elle, eut à souffrir sous quelques empereurs chrétiens, afin que chacun puisse voir de ses yeux et concevoir dans sa pensée de quel abîme de misères elle passa presque en un instant à une paix profonde, et admirer les desseins secrets et la volonté d'en haut qui distribuent à leur gré aux peuples la tranquillité ou la guerre » (3). Fatalisme? Nous ne croyons pas. Plus volontiers nous voyons là un acte de foi et d'espoir de Masson dans les destinées de la France de Henri IV, qui sortait elle aussi d'un abîme de misères et qui, en un moment, les discordes cessées, retrouvait par son union la paix, la grandeur et la prospé-

---

(1) *Hist. Franc. Script.*, t. I, pp. 72-127: *Historia Calamitatum Galliae, quas sub aliquot Principibus Christianis invita pertulit, A Constantino Caesare usque ad Maiorianum, qui vicit in Atrebatibus Clodionem Regem Francorum, Pharamundi successorem. Opus Papirii Massoni, sed posthumum, et variis adhuc in locis imperfectum recens ex apographo Joannis Baptistae Massoni fratris ipsius evulgatum.* — Le Ms. de l'*Historia Calamitatum Galliae*, autographe (sauf quelques annotations et quelques copies de documents), se trouve à la Mazarine (*Ms. 1854* [*H 2858*]). Il a appartenu aux Sainte-Marthe comme l'indique une signature en tête du folio 1. A le comparer avec l'édition de Duchesne, il est hors de doute que c'est ce manuscrit qui a servi à établir l'édition. Il contient en 103 ff. tout le texte de l'*Historia Calamitatum*. La date de composition nous est fournie par un passage de l'œuvre (*Hist. Franc. Script.*, t. I, p. 104) où, parlant de l'antique privilège qu'ont les évêques d'Orléans de gracier les prisonniers, Masson en signale la dernière application : « Abhinc annis quinque praecedentibus sexcentesimum supra millesimum ».

(2) *Hist. Franc. Script.*, t. I, p. 111: « Neminem vero Scythia aut majorem Aetio aut Reipubl. utiliorem umquam tulit, nec satis dignis laudibus eum prosequi ullius Historici stylus adhuc potuit. Ego vitam ejus hîc adjiciam quod supra pollicitus sum ». En marge, Duchesne a mentionné: *deest*. Le *Ms. 1854* de la Mazarine, au f. 77 recto, porte en gros caractères le titre: *Vita Aetii* qui a été barré d'un trait. On lit en marge: *Vita Aetii deest*.

(3) *Hist. Franc. Script.*, t. I, p. 72.

Digitized by Google

rité. Dans la Gaule du IVe et du Ve siècle, il ne faut pas s'y tromper, Masson cherchait et voyait presque de l'histoire contemporaine. Cela n'enlevait rien au sérieux de sa documentation toujours abondante et variée (1). Il s'est servi, là encore, de manuscrits rares, en particulier de « très vieilles *Annales auxerroises* », d'un manuscrit du Xe siècle de la *Chronique d'Idace* dont il avait pris ou fait prendre copie pour sa bibliothèque, et même d'un manuscrit de la *Vita Sancti Severini* du moine napolitain Eugippius, qui lui était parvenu de l'abbaye de Saint-Emmeran à Ratisbonne (2). Nous pourrions nous étonner de ces rapports avec la lointaine Bavière, si nous ne savions que précisément Masson y comptait au nombre de ses amis et correspondants l'érudit Marc Velser d'Augsbourg (3), que d'importantes magistratures dans sa cité n'empêchaient point de se livrer à des publications d'histoire et d'archéologie, et qui fut la providence d'une infinité d'auteurs auxquels il procurait libéralement la communication de nombreux manuscrits (4). Masson fait son profit également des textes et des documents imprimés de son temps, et ce lui est parfois l'occasion de faire une mention honorable de ses amis. C'est ainsi que citant une lettre de Majorien au Sénat de Rome il ajoute : « cette lettre, extraite d'un parchemin de l'insigne Eglise de Beauvais, a déjà été publiée par Cujas pour le plus grand honneur de celui qui l'a transcrite, mon ami Antoine Loisel, citoyen de Beauvais et avocat à Paris » (5). Ce n'est pas le seul ami de Masson

---

(1) Les auteurs invoqués par Masson dans l'*Historia Calamitatum* (nous les rangeons dans l'ordre du plus grand nombre de citations ou d'allégations) sont: Sidoine, S. Jérôme, Jornandès, Salvien, Isidore de Séville, Idace, Orose, S. Augustin, Grégoire de Tours, Bède, S. Hilaire d'Arles, Paul Diacre, Sulpice Sévère, Ausone, Cassiodore, Eugippius, Julius Firmicus Maternus, Gennadius de Marseille, Priscus de Panium, Fréculphe, Ennodius, une *Vie de Saint Loup* évêque de Troyes, Prosper d'Aquitaine, Eusèbe de Césarée, Zozime, Julien l'Apostat, S. Hilaire de Poitiers, Aurelius Victor, Flodoard, Sozomène, un rescrit d'Honorius et de Théodose, Claudien, Victor Vitensis, S. Eucher, Isidore de Péluse, Prosper le Rhéteur, des *Annales d'Auxerre*, Constance de Lyon, Rutilius, Evagre, Guillaume le Breton, Yves de Chartres, Ammien-Marcellin, Eumène, la *Vie de Sainte Ursule*, la *Vie de Sainte Odile*, la *Vie de S. Maur* du pseudo-Faustus Cassinensis, S. Ambroise, Majorien, Procope, Anastase Bibliothécaire. Toutes ces sources, à l'exception d'une dizaine, appartiennent à la période comprise entre les IVe et VIIe siècles.

(2) *Hist. Calam. Galliae*, in Duchesne: *Hist. Franc. Script.*, t. I, pp. 98 et 111.

(3) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., 7e f. n. ch. verso.

(4) Cf. Bayle: *Dict.*, 5e éd., t. IV, art. *Velser*, pp. 427-429 et note E.

(5) *Hist. Calam. Galliae*, in *Hist. Franc. Script.*, t. I, pp. 118-119.

Digitized by Google

cité. Le souvenir des enseignements historiques de Baudouin est rappelé deux fois avec émotion par son disciple qui ne les avait pas oubliés (1).

La méthode historique de Masson est d'ailleurs la même ici que dans les *Annales* et le *De Episcopis*. Les mêmes règles y fixent la valeur d'un témoignage (2). Masson est toutefois devenu plus audacieux et plus libre dans ses critiques. Qu'on en juge : « Qu'il faille croire aux historiens plus anciens plutôt qu'aux historiens plus récents, cela n'est pas douteux. Les auteurs qui sont assez près des événements doivent être considérés comme plus véridiques, car il ne peut encore y avoir place chez eux pour les mensonges et les contes de vieilles femmes que le vulgaire imagine à loisir et qui prennent consistance ensuite avec les années et la fuite du temps qui corrompent et les choses profanes et les choses sacrées. Par exemple, il n'y a pas moins de fables dans les vies des saints qu'ailleurs, car une bonne partie de ces vies ont été écrites bien des siècles après par des ignorants, suivant les récits familiers de la foule qui souvent extravague et ajoute toujours quelque chose de son cru. C'est ce qui est arrivé, à notre avis, dans la *Vie de sainte Ursule*, dont l'auteur, quel qu'il soit, écrit : « Ursule venant de Rome se dirigeait « vers Cologne assiégée par les Huns. Le prince des Huns (l'auteur « se garde de le nommer) la perça de sa lance, tandis que son armée « massacrait les onze mille vierges, et ceci se passa sous l'empereur « Marcien, en l'an 452 ». D'où vient cette multitude de tendres vierges, qui s'en vont à pied à Rome, franchissant les montagnes, puis de Rome s'en vont vers Cologne au-devant du massacre? Quelle histoire ridicule et quel amalgame de contes de vieilles femmes! En 1202 on découvrit, en arrachant un poirier, dans le jardin d'un habitant de Cologne, le tombeau de marbre d'Odile. Et dans la *Vie* de cette sainte, après la mention d'Ursule et de ses compagnes, je trouve ces mots extraits de la *Vie d'Ursule :* « Après la barbarie inouïe « dont les hordes féroces des Huns donnèrent la preuve en faisant « périr d'une mort sanglante sainte Ursule vierge, les Huns, chassés « par une terreur surnaturelle, levèrent le siège de Cologne ». Je ne voudrais pas aller jusqu'à affirmer qu'Ursule n'a pas existé, mais la vie qu'on a d'elle est dénuée de toute vraisemblance et dépourvue de toute apparence de preuves, cela me semble évident. Où a-t-on

(1) *Ibid.*, pp. 89-90, 116.
(2) *Ibid.*, pp. 106, 109, 114, 116.

Digitized by Google

jamais vu un pontife romain du nom de Cyriaque? Et je ne pense pas que mon opinion puisse déplaire à personne, sinon aux ennemis de la vérité : *Neque hanc sententiam displicere cuiquam posse existimo, nisi cui veritas odio erit* » (1).

Masson est un précurseur de la critique hagiographique, malgré son ton cassant et hargneux. Il se passionne, quand il rompt des lances contre les propagateurs, de ce qu'il considère comme des erreurs historiques. Il faut voir de quels sarcasmes il poursuit les Auvergnats de Mauriac et du Cantal qui prétendent que la bataille de *Mauriacum* ou des Champs *Catalauniques* s'est livrée chez eux (2). L'ironie est parfois plus douce, comme lorsqu'il exprime, à propos de Claudien, la défiance que l'historien doit avoir en général pour les poètes, « race encline à mentir et à flatter, et qui dépasse la mesure tant dans l'éloge que dans le blâme » (3). Nous savons qu'il n'aimait guère que les « poètes sérieux ».

L'humaniste apparaît à côté de l'historien dans l'*Historia Calamitatum*. C'est à ces deux titres que Masson déplore en un long passage que les anciens noms de lieux aient souvent été remplacés par des noms de saints, par une piété mal entendue dont l'unique résultat est d'apporter un peu plus d'obscurité à l'histoire (4). C'est l'humaniste qui regrette la disparition d'un manuscrit précieux de Priscus de Panium de la bibliothèque du Vatican et qui traduit en latin, *in gratiam eorum qui græce nesciunt*, une lettre d'Isidore de Péluse (5).

Avec l'humaniste voici le catholique qui se réjouit, en rappelant qu'il a édité le premier la *Collatio Carthaginis*, du triomphe de l'orthodoxie sur le donatisme au ve siècle, proclame son admiration pour saint Augustin (6), mais ne manque pas d'affirmer son gallicanisme à la façon de son ami Savaron. Dans le *De Episcopis Urbis* il avait refusé le titre de pape au pontife romain. Dans l'*Historia Calamitatum*, à trois reprises, et avec des commentaires justificatifs des textes qu'il cite de saint Hilaire et de Sidoine, Masson donne le titre de pape aux simples évêques (7).

---

(1) *Ibid.*, pp. 109-110.
(2) *Ibid.*, p. 105.
(3) *Ibid.*, p. 85.
(4) *Ibid.*, p. 104.
(5) *Ibid.*, pp. 101 et 97.
(6) *Ibid.*, p. 83.
(7) *Ibid.*, pp. 95, 96, 103.

Digitized by Google

L'Italie n'est pas absente de cette dernière grande œuvre historique qu'ait achevée Masson. Bien que le sujet s'y prêtât peu, il a trouvé moyen de consacrer quelques lignes enthousiastes à la fondation d'une ville qu'il chérissait entre toutes, à Venise, qui dut sa naissance aux invasions, et dont il proclame la beauté sans rivale en Europe (1).

On le voit, et c'est ce qui fait surtout le prix de l'*Historia Calamitatum*, nous y reconnaissons, sous tous ses aspects, la personnalité de Masson approchant de la soixantaine. Toujours ferme sur ses principes, combattif la plume à la main, il y est pourtant revenu de certaines ambitions juvéniles. Presque à la fin de l'ouvrage, citant un passage où Sidoine raconte que ses écrits lui firent donner une préfecture : « Heureux Sidoine, s'écrie Masson, de notre temps écrire ne rapporte à ceux qui en font métier qu'une renommée qui ne dépasse point le cercle des écrivains, alors que c'est au détriment et aux dépens de leur fortune qu'ils veillent aux intérêts publics et non aux leurs. Pourtant la renommée d'un bon écrivain impartial ne périt point » (2). Il y a dans cette phrase un peu de mélancolie, mais il y a aussi la noble ambition d'un peu de gloire auprès de la postérité. Le profit matériel immédiat ne récompensait guère alors le travail des érudits (3); Masson, animé par le désir d'un peu de renommée auprès des générations futures, n'en continuera pas moins consciencieusement son labeur jusqu'au bout, et la mort seule fera tomber la plume de ses mains.

IV

Les premières atteintes de la vieillesse commençaient à altérer la santé de Masson. D'un tempérament débile dans son enfance, il était parvenu, à force de volonté et en suivant un régime sévère, à jouir d'une santé excellente au point qu'il recourut rarement aux médecins et aux remèdes et qu'en toute sa vie il n'usa pas une fois de la saignée. Simple et frugal dans son alimentation, inflexible sur l'heure

(1) *Ibid.*, p. 111.
(2) *Ibid.*, p. 123.
(3) Voir à ce propos l'anecdote racontée par L'Estoile (*Mém.-journaux*, éd. Brunet, t. VII, pp. 213-214) à propos du président Fauchet et qui se place précisément en mars 1600.

Digitized by Google

des repas, interrompant les longues séances de travail intellectuel par des exercices physiques et des promenades fréquentes à la campagne, il était arrivé aux approches de la vieillesse sans autre accident qu'une inflammation causée par l'abus de la lecture qui lui avait rendu les yeux rouges (1). Sensible au moindre froid à cause de la délicatesse de sa peau, il avait pris l'habitude de ne revêtir en toute saison que des vêtements fort épais (2). Cependant, à force de mener la vie sédentaire de l'homme d'étude, lui, plutôt grêle et mince auparavant, finit par devenir obèse et lourd. Ses jambes s'affaiblirent et s'engourdirent et il éprouva des difficultés à marcher. « Ce furent, dit de Thou, les premières incommodités de la vieillesse qu'il ressentit », mais la paresse de son corps n'empêcha point son esprit d'être actif (3). Le 27 septembre 1601, la reine Marie de Médicis ayant accouché d'un fils, le futur Louis XIII, Masson, reprenant son ancien rôle d'historiographe officiel, consacrait à l'événement une espèce d'hymne en prose latine où il n'oublie pas de faire une allusion aux Médicis en déclarant d'heureux présage que le dauphin soit né le jour de saint Cosme dont le nom fut porté par d'illustres princes de la maison florentine (4). C'est vers ce temps qu'il faut placer la démarche de Masson auprès de Baronius pour faire examiner officieusement à Rome son *De Episcopis Urbis* (5). A la fin de 1601 ou au début de 1602, Masson est à Lyon. Il en profite pour adresser à Jacques de Prades, chamarier de l'abbaye de Savigny en Lyonnais, une demande de renseignements sur l'antiquité de son abbaye. Le religieux, ayant rassemblé les renseignements demandés, fit par deux fois le voyage de Lyon pour voir Masson et les lui remettre, mais il ne réussit pas à le rencontrer, et quelques mois après, le 17 mai, il les expédiait avec une lettre au domicile parisien de Masson, rue des Billettes (6). Masson était en effet à Paris à ce moment-là. Il venait d'y recevoir la *Censure* de Baronius sur le *De*

---

(1) Ces détails sont puisés les uns dans Billet de Fanière (*Ms.* 5584 de l'Arsenal, f. 90), les autres dans de Thou (*Massoni Vita*, éd. cit., 8° f. n. ch. recto).

(2) *Ms.* 5584 de l'Arsenal, f. 90.

(3) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., 8° f. n. ch. recto.

(4) *Natalis Infantis Delphini Pap. Massono... auctore*, Paris, Cl. Morel, in-8° de 13 pp.

(5) V. liv. III, chap. I, § v, et P. Ronzy : *Relations de Baronius et de Masson*, pp. 12 et suiv.

(6) Cf. *Ms.* 5585 de l'Arsenal, f. 90. *Lettre de Jacques de Prades à Masson*. V. *Appendice, Pièces*, VI.

Digitized by Google

Episcopis Urbis, à laquelle, après en avoir conféré avec ses amis, il ne jugeait pas, dans sa conscience d'historien, devoir se conformer (1). Tout en continuant à s'occuper de recherches et de travaux historiques, il faisait profiter libéralement ses amis des ressources de sa bibliothèque. C'est ainsi qu'il avait fourni à Savaron, qui publia précisément cette année-là son édition de Cornelius Nepos, un exemplaire des *Scholia ad Vitas Imperatorum græcorum Æmilii Probi* de Gilbert de Longueil qui avaient paru à Cologne au siècle précédent (2). Il ajoutait les noms de quelques morts illustres à sa série déjà imposante de biographies. Deux éloges ont été composés par lui en 1602 : l'*Eloge du duc de Mercœur* et l'*Eloge de Passerat*.

Philippe-Emmanuel de Mercœur, duc de Lorraine, qui avait été en Bretagne le chef de la Ligue et qui avait été le dernier à faire à Henri IV une soumission qui coûta au Béarnais plus de quatre millions de livres, était parti en octobre 1599, avec la permission du roi, guerroyer en Hongrie pour Rodolphe II contre les Turcs. Après maints exploits, il revenait en France quand, à son passage à Nuremberg, il fut emporté par la fièvre pourprée, le 19 février 1602. La nouvelle de sa mort parvint à Paris le 8 mars (3), et le 27 avril suivant eut lieu à sa mémoire, à Notre-Dame, un service solennel où François de Sales prononça son oraison funèbre (4). L'*Eloge* écrit par Masson est antérieur à ce service dont il ne fait pas mention. Le panégyriste passe sous silence le rôle de Mercœur pendant la Ligue. A peine peut-on y voir une discrète allusion lorsqu'il proclame que « le plus souvent les grandes choses et les plus dignes de mémoire s'accomplissent loin de la patrie » (5). De fait, Masson ne célèbre guère que les exploits accomplis hors de France dans la dernière partie de sa vie par Mercœur contre les Turcs. En écrivant ce court éloge qui ne devait être publié qu'en 1614 avec les éloges réunis des princes de la maison de Lorraine, auxquels il avait déjà consacré deux vies et un éloge funèbre (6), Masson faisait chose

(1) V. liv. III, chap. I, § v, et P. Ronzy : *Relations de Baronius et de Masson*, pp. 13, 38, 39.

(2) Cf. *Æmilii Probi seu Cornelii Nepotis liber de vita excellentium imperatorum... ex bibliotheca Savaronis*, Paris, Périer, 1602, in-32, ff. lim.: « Elenchus mss. et exemplarium quibus in hoc auctore emendando usi sumus: ...Longolii exemplar. Coloniae editum ex biblio. Pap. Massoni I C ».

(3) L'Estoile: *Mém.-journ.*, éd. Brunet, t. VIII, p. 23.

(4) *Ibid.*, t. VIII, p. 26.

(5) *B.*, part. I, p. 450.

(6) *Vitae Claudii et Francisci primorum Guisiae ducum quibus accesserunt*

Digitized by Google

agréable à son ami Zaccaria Monti, le duc de Mercœur ayant été à Nantes, où il s'était constitué une véritable cour d'Italiens, le protecteur de tout ce qui venait d'outre-monts (1).

L'*Eloge de Passerat* offre plus d'intérêt. Il a été composé peu après la mort du poète survenue le 14 septembre 1602, mais nous ne pouvons affirmer qu'il ait été publié alors (2). Les détails abondants qu'il contient sur l'enfance et les études du poète jusqu'au jour où il commença à Paris sa carrière de régent ont gardé une valeur documentaire de premier ordre. Masson, qui connaissait Passerat depuis longtemps, qui comptait ou avait compté parmi ses amis des amis intimes de Passerat comme Alphonse del Bene, Dorat, Pithou, qui s'était tant de fois rencontré avec lui pour célébrer les morts de son temps : Christophe de Thou, Dorat, Ronsard, Cujas, Givry, etc. (3), a admiré en lui le « dernier des Romains » (4), et il faut entendre par là l'homme qui avait pénétré l'esprit antique, l'humaniste et le poète latin, dont il trouve en particulier les vers dédiés à la mémoire de Henri III « comparables à ceux de l'antiquité » (5). Il a admiré aussi l'homme qui avait pour principe de ne pas s'obstiner quand il se trompait et qui avait pris pour devise ces mots qui coïncidaient assez bien avec l'état d'esprit de Masson : *Mutor veris* (6).

L'année 1603 et la plus grande partie de l'année 1604 n'ajoutent presque rien à l'œuvre de Masson. Le *Ms. 5585* de l'Arsenal mentionne, à la date de 1603, la composition d'une œuvre intitulée : *Echo Dea cui Astrea nomen* qui, à en juger par le titre, a tout l'air d'être une de ces poésies latines plus ou moins mythologiques auxquelles se complaisait Masson (7). Le début de 1604 vit un événement litté-

---

Elogia Caroli Cardinalis Lotharingi et Philippi Emanuelis Marcorii Ducis. Papyrio Massono Forcsio auctore, Paris, P. Delon, 1614, in-8° de 66 pp.

(1) Cf. J. Mathorez: *Les Italiens à Nantes et dans le pays nantais*, in *Bulletin italien*, t. XIII, pp. 127, 228-232.

(2) On le trouve dans les deux éditions des *Elogia* de Balesdens (*B.*, part. II, pp. 347-356) : *Elogium Joannis Passeratii*, et dans les *Memoriae philosophorum* de Henning-Witten, Francfort, 1677, t. I, pp. 18-22.

(3) Cf. les *Poematia* de Passerat et les pièces et épitaphes consacrées à ces personnages.

(4) *B.*, part. II, p. 348.

(5) *B.*, part. II, p. 353. Voir ces vers dans les *Poematia* de Passerat, pp. 201-202.

(6) *B.*, part. II, p. 354.

(7) *Ms.* 5585 de l'Arsenal, f. 78. *Mém. de Trévoux*, mars 1705, p. 552 (sans

Digitized by Google

raire qui devait combler de joie Masson et resserrer une amitié ancienne. Les dix-huit premiers livres de l'*Histoire* de de Thou venaient de paraître chez la veuve Patisson et suscitaient chez les uns une admiration sans bornes, chez les autres d'âpres censures (1). Masson fut des premiers, cela va sans dire. Comme L'Estoile, il lut « avec fort grand plaisir » l'œuvre de son ami. De Thou nous a raconté qu'il l'avait « annotée soigneusement », qu'il lui avait soumis un certain nombre de remarques à propos de la toponymie adoptée par l'historien, et qu'il le soutenait contre les censures et les critiques : « Il venait me visiter familièrement... il s'indignait de voir certaines gens me reprocher ma franchise et ma sincérité, il comparait ces censeurs à ceux qui refuseraient un vin généreux, ajoutant que la liberté est comme l'âme de l'histoire, et que sans elle il est impossible à un écrivain d'arriver à la postérité » (2). C'est là une belle profession de foi. Le témoignage de de Thou, qui nous l'a transmise, nous aide à comprendre les raisons de l'attitude de Masson dans la question de la censure du *De Episcopis*. C'est d'ailleurs à peu près vers ce temps qu'il discutait avec de Thou et d'autres amis les raisons de son attitude qui étaient en somme les mêmes (3). Pour se fortifier, tous tant qu'ils étaient, dans la défense de ce qu'ils nommaient leur « ingenua libertas » ou mieux encore leur « liberté françoise », ils appelaient à la rescousse toute la ferveur de leurs convictions gallicanes.

Entre temps Masson, qui avait, les années précédentes, veillé aux intérêts des Chevriers dans le procès entre eux et le gouvernement de Lyonnais, et qui avait compulsé les documents généalogiques de cette famille, composait en 1604 (4), pour François de Chevriers qui

---

indication de date). Nous n'avons pu trouver une trace quelconque de cette production qui dut rester manuscrite. Signalons toutefois que dans la résidence des Villeroy à Conflans-l'Archevêque, où habitaient les Chevriers quand ils n'étaient pas dans leurs domaines de Lyonnais ou de Mâconnais, et où les Masson allaient parfois les voir, se trouvait un écho merveilleux qui existait encore en 1613 et qui « se tut » peu après par suite de la construction, en face, d'un couvent de Carmes. J. Masson (*Descriptio domus quae Conflans vulgo appellatur*, Paris, 1619) nous a parlé avec enthousiasme de cet écho. Ne serait-ce pas lui que l'apire aurait célébré en 1603, à une époque où il va précisément écrire l'*Eloge de François Chevriers*, ami de Villeroy, et qui fit plus d'un séjour à Conflans ?

(1) Cf. L'Estoile: *Mém-journ.*, éd. Brunet, t. VIII, p. 116.

(2) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., 7e f. n. ch. recto-verso.

(3) Cf. P. Ronzy: *Relations de Baronius et de Masson*, p. 39.

(4) La date nous est donnée par Jean Masson (*B.*, part. I, p. 493, *Lectori*).

Digitized by Google

avait été son condisciple à Villefranche, une épitaphe latine que celui-ci avait l'intention de faire graver sur son tombeau en l'église des Cordeliers de Lyon. C'est une épitaphe généalogique où se lit l'éloge non seulement de Chevriers, mais encore de tous ceux de sa race depuis le temps de Philippe-Auguste. Elle devait être publiée dès 1610, du vivant même de François de Chevriers (1). Elle n'aurait d'ailleurs aucun intérêt si elle n'était pour nous la preuve de l'amitié de Masson pour un de ses anciens condisciples. François de Chevriers ou M. de la Flachère était en Lyonnais un des correspondants les plus actifs et les plus utiles de Masson (2). C'est grâce à lui que notre auteur, manqué lors de son passage à Lyon par Jacques de Prades, avait dû de recevoir plus tard les renseignements qu'il avait sollicités sur l'abbaye de Savigny (3).

C'est cette même année que Masson compose un petit traité d'histoire romaine destiné au dauphin Louis, alors âgé de trois ans. Nous ignorons si ce petit ouvrage intitulé *Historia romana ex sexdecim poetis ad Delphinum Infantem* (4) fut publié, nous savons simplement, par un court extrait de la dédicace au jeune prince, qui nous a été conservé dans les notes des *Mss fr.* de la Bibliothèque Nationale *22861* et *24519*, que Masson l'écrivit au mois de septembre (5).

Ces menus travaux, ainsi que la réédition de la *Vie de Ciriaco Strozzi* sur les instances de Monti, ne coûtèrent pas beaucoup d'efforts à Masson. On n'en saurait dire autant de l'édition des œuvres d'Agobard, à laquelle il travailla dans la deuxième partie de l'année 1604. Nous avons vu comment il en avait découvert à Lyon le manuscrit qui remontait au IXe siècle. Il l'avait étudié d'assez près et s'en était servi déjà pour le *Supplément au De Episcopis Urbis*. En 1604 il en préparait la publication. Cette première édition des œuvres d'Agobard fut achevée d'imprimer en janvier 1605 par Denis Duval et parut aussitôt avec un privilège de dix ans en date du

(1) *Eloge de... François de Cherriers... Traduit du Latin de Papirius Massonus*, Paris, 1610, pet. in-4° de 7 pp. + 16 pp. (traduction et texte latin). Deux éditions (avec le texte latin seulement) en furent données à Paris, en 1613. Le texte latin figure aussi dans *B.*, part. I, pp. 485-494.

(2) V. dans le *Ms.* 5585 de l'Arsenal, f. 88, une *Lettre de F. de Cherriers à Masson*, du 6 janvier 1605, en réponse à des demandes de renseignements.

(3) *Ibid.*, f. 90: *Lettre de Jacques de Prades à Masson*, 17 mai 1602. V. *Appendice, Pièces*, VI.

(4) Cf. *Mém. de Trévoux*, mars 1705, p. 549.

(5) *Ms. fr. 22861*, f. 64 verso; *Ms. fr. 24519*, f. 318 verso.

Digitized by Google

31 décembre 1604 (1). Ainsi que dans la plupart des éditions données par Masson, le texte laisse à désirer et les fautes sont nombreuses, comme on peut s'en convaincre en comparant cette édition avec celle que Baluze donna en 1666 (2). Mais cette publication nous intéresse souverainement, car elle nous montre Masson affirmant de plus en plus ses convictions gallicanes qui l'ont même, plus d'une fois, empêché de juger et de comprendre les textes qu'il avait entre les mains avec toute la sérénité et l'impartialité désirables chez un historien. Les œuvres d'Agobard, qui sont un document historique de premier ordre sur la société du IXe siècle, ont été fort goûtées de Masson historien (3), mais ce qu'il a apprécié le plus ce sont les éléments de la doctrine gallicane qu'il croyait trouver chez cet écrivain : « Agobard, écrit-il, se plaint en deux endroits des clercs de Rome et de certains autres qui considéraient les canons de l'Eglise gallicane comme inutiles et superflus, et qui déclaraient nuls des synodes convoqués en l'absence des légats du siège de Rome ou sans l'ordre de l'Empereur » (4). On a contesté parfois cet esprit gallican d'Agobard qui a frappé au contraire certains critiques (5). Quoi qu'il en soit, Masson l'y a vu. Il a partagé pleinement le sentiment de l'évêque lyonnais sur les images, bien qu'il semble en adoucir quelque peu les termes, car Agobard est à cet égard d'une doctrine fort radicale, et si Masson proclame que « nous tous catholiques approuvons sa manière de voir » (6), Baronius n'était pas du même avis qui déclarait ne voir guère de différence entre Agobard et les iconoclastes (7). L'admiration de Masson pour Agobard ne va pourtant pas sans quelque réserve. Il signale « la tache qui obscurcit la glorieuse vieillesse de l'évêque » (8), c'est-à-dire sa participation à la

(1) *Sancti Agobardi Episcopi Ecclesiae lugdunensis Opera, quae octingentos annos in tenebris delituerant. Nunc e Papirii Massoni Jurisconsulti Bibliotheca proferuntur. Accesserunt Binae Epistolae Leidradi non antea excusae...*, Paris, Denis Duval, 1605, in-8°.

(2) Reproduite dans Migne: *Patr. lat.*, t. CIV, col. 15 et suiv.

(3) Cf. la dédicace de Masson à l'Eglise de Lyon dans les ff. lim.

(4) *Ibidem*, ff. lim.

(5) L'abbé P. Chevallard: *L'Eglise et l'Etat en France au neuvième siècle. Saint Agobard*, pp. 133-136, s'élève contre J.-J. Ampère qui avait noté ce caractère gallican.

(6) Dédicace, ff. lim.

(7) Cf. P. Chevallard: *op. cit.*, pp. 38 et 385.

(8) Cf. dans les ff. lim. n. ch.: *De vita Agobardi eiusque doctrina brevissimae Synopseis.*

Digitized by Google

révolte des fils de Louis le Pieux contre leur père, révolte dont Masson avait fait, dans le *De Episcopis Urbis*, la papauté complice. Le remède se trouva dans la fidélité de la nation franque : *Galli furiunt nec patiuntur tantam fieri Patri iniuriam, movent arma, restituunt imperatorem* (1). A propos de cette querelle et de cette révolte qu'il a attribuée à une intervention pontificale de Grégoire IV dans les affaires de France, Masson, emporté par sa passion gallicane, a vu, dans le manuscrit d'Agobard, avec une netteté déconcertante, des choses qui n'y étaient pas ou qui n'étaient pas aussi tranchées qu'il a cru les y apercevoir, et il a commis une erreur que commettra plus tard, d'après lui, Melchior Goldast, et que devait relever Pierre de Marca dans son traité *De concordia sacerdotii et imperii* (2). Le manuscrit possédé par Masson comprenait, à la suite les uns des autres, trois passages différents que Masson a groupés sous le titre suivant qui lui paraissait correspondre au contenu : *De comparatione utriusque regiminis ecclesiastici et politici.* Dans ses *Synopseis*, Masson résume ainsi le sens de ces passages : « Il y a là, dit-il, deux lettres, dont la première est adressée à Louis le Pieux et où notre évêque donne les troubles comme motif de sa fuite et de son retard. Il traite ensuite de l'autorité impériale qu'il démontre dépendant de la majesté pontificale, tant d'après l'autorité des canons que par le témoignage de certains Pères latins, après quoi il avertit l'Empereur de faire bon accueil au pontife Grégoire venant en France comme médiateur de la paix, et de lui rendre humblement hommage. La deuxième lettre expose ce qui suit : la défection de Lothaire avait détaché de l'Empereur presque toute l'Italie, le pontife et même de nombreux évêques de France avec l'aide desquels Lothaire voulait arracher l'empire à son père. *Les vrais Français résistent*, citent Agobard à comparaître. Il refuse. Un concile a lieu dont voici les conclusions contre le contumace, *en vue de confirmer la liberté gallicane :*

1° L'Evêque de Rome doit être appelé *Pape* ou *Frère*, mais non *Père* ou *Pontife*.

2° La Majesté de l'Empereur a plus de pouvoir dans l'administration de l'Eglise que la Majesté du Pontife.

---

(1) *Ibidem.*

(2) *Petri de Marca De concordantia sacerdotii et Imperii seu de libertatibus Ecclesiae gallicanae libri octo*, editio tertia (par Baluze), Paris, Pierre Aubouyn, 1704, in-f°, col. 407-412.

Digitized by Google

3° L'Empereur ne peut être dégradé par une excommunication présomptueuse.

4° Le Pontife peut être déposé sans qu'il soit porté atteinte au Siège Apostolique.

5° Les Evêques prêtent d'habitude serment de fidélité à l'Empereur.

6° Agobard, primat d'Aquitaine, n'aura plus désormais le pouvoir d'excommunier et sera privé de toute juridiction s'il obéit au Pontife plutôt qu'à l'Empereur.

7° Tout évêque sera privé de tout rapport avec ses confrères et de sa dignité s'il obéit au Pontife plutôt qu'au Concile de l'Eglise Gallicane » (1).

Masson n'avait vu que deux lettres dans le passage examiné. Il y en avait une troisième, de Grégoire IV, qui n'avait rien de commun avec les deux autres lettres d'Agobard et que Masson a mêlée avec la deuxième sans voir quel en était le véritable auteur. Quant aux fameuses conclusions du concile gallican, Masson y a vu bien des choses qui n'y étaient pas. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à lire la critique serrée qu'a faite de son texte Pierre de Marca (2), qui fut d'ailleurs un gallican. Nous ne croyons pas qu'il faille soupçonner la bonne foi de Masson. De Marca ne l'a pas fait, et tout en le critiquant et en ramenant à leur juste portée quelques déclarations effectivement assez libres de ce concile de prélats francs, il a des paroles élogieuses pour l'érudition de Masson. L'exemple est toutefois typique. Au lendemain de ses querelles avec Rome et des censures du *De Episcopis Urbis*, vivant avec de Thou harcelé par des critiques de même genre et de même origine, en un temps où la France, qui venait de se confier à Henri IV, avait vu avec scandale Rome lui marchander longtemps une absolution que le clergé de France lui avait spontanément donnée, Masson n'a pas eu la sérénité nécessaire. En de nombreux passages de son édition, il a jugé avec le parti pris de son temps et de son milieu. Ne le voit-on pas, pour ne citer qu'un autre exemple caractéristique, à propos de la réfutation qu'Agobard, « Français », suivant Masson, avait faite de

(1) Masson : *Agobardi Opera. Synopsis : De Comparatione utriusque regiminis*, dans les ff. lim. n. ch.

(2) P. de Marca: *De concordantia sacerdotii et Imperii*, éd. de 1704, col. 407-412, particulièrement § VII. Cf. aussi Théophile Raynaud: *Erotemata de bonis ac malis libris...*, Lyon, Huguétan et Ravaud, 1653, p. 122.

Digitized by Google

l'hérésie de Félix d'Urgel, se réjouir que ce soit « un Français » qui ait terrassé les opinions « de ce ténébrion espagnol » (1).

Malgré ses imperfections et ses fautes, l'édition d'Agobard témoigne du labeur sérieux auquel Masson s'était livré avant de la donner au public. La biographie d'Agobard, extraite de ses œuvres et dont les éléments figurent tant dans la dédicace du livre à l'Eglise de Lyon que dans la *Synopsis* intitulée *De vita Agobardi*, pour être brève n'en contient pas moins l'essentiel, et si on peut reprocher à Masson d'avoir peut-être avec trop de précipitation fait d'Agobard un Français, il n'est pas absolument prouvé non plus qu'il fût Espagnol.

Nous retrouvons dans cette biographie la méthode ordinaire de Masson qui consiste à chercher dans l'œuvre d'un écrivain les documents capables de nous renseigner sur sa vie, et nous retrouvons dans l'édition d'Agobard, comme dans les autres publications de Masson, les traces de son immense lecture. Aux noms de Suétone, de Sénèque, d'Eusèbe, d'Irénée, d'Eucher, de Cassien, d'Hilaire d'Arles, de Thégane de Trèves, de Paulin d'Aquilée, de Walafridus Strabo, de Maxime de Turin, d'Adon de Vienne, avec lesquels nous savons dès longtemps Masson familier, nous pouvons ajouter ici trois auteurs nouveaux dont Masson manifeste la connaissance : le diacre Florus de Lyon et deux chroniqueurs germaniques qu'il n'avait point encore invoqués : Conrad de Lichtenau ou d'Ursperg, auteur d'une *Chronique universelle* qui va jusqu'à l'an 1229, et Johann Thürmayer ou Aventinus, l'auteur des sept livres des *Annales Boiorum* (2).

Masson avait ajouté à sa publication deux lettres inédites de Leidrade, prédécesseur d'Agobard sur le siège de Lyon, quelques courts extraits de témoignages anciens sur Agobard et Leidrade, ainsi qu'un bref éclaircissement sur certains noms de lieux mentionnés dans les œuvres d'Agobard. Le tout était dédié à l'Eglise de Lyon, la plus spéciale et la plus gallicane des Eglises françaises, dans une préface qui n'est pas le document le moins intéressant que nous ayons de l'affection que Masson avait gardée pour la cité lyonnaise où s'était écoulée une partie de son enfance. N'est-ce point en souvenir de

(1) *Agobardi Opera*, ff. lim. n. ch.: *Synopsis primi voluminis. Adversus Dogma Felicis.*

(2) Cf. *Agobardi Opera*, ff. lim. n. ch.: dédicace à l'Eglise de Lyon, et *De Vita Agobardi... Synopsis.*

Digitized by Google

cette affection qu'après la mort de son frère, son héritier, Jean Masson, pensera un jour à faire don du manuscrit d'Agobard aux chanoines comtes de Lyon? (1).

L'édition d'Agobard fut bien accueillie des contemporains. Elle fournissait des matériaux importants aux historiens pour le IXe siècle. Baronius, qui attendait cette publication avec impatience, après en avoir reçu un exemplaire de Masson, l'en remerciait de Rome en août 1605 par une lettre où il vantait le zèle de l'érudit à conserver les anciens auteurs et à faciliter les travaux des historiens (2). Possevino, dans son *Apparatus Sacer*, donnait un long résumé de l'œuvre de Masson (3). Le livre plut à Rome comme document, bien que certaines parties du contenu des œuvres d'Agobard fussent désapprouvées, en particulier le *Traité contre les Images*. Nous avons vu ce que Baronius pensait sur ce point d'Agobard l' « iconoclaste », ce saint local lyonnais qui ne figurait point au Martyrologe romain. Rome ne pensa pas autrement, qui mit l'édition à l'index, à cause de ce traité. Mais ce qui déplaisait à Rome plaisait aux protestants. Du côté huguenot, Agobard fut bien reçu. Si J.-J. Scaliger cherchait chicane à Masson à propos du fragment d'une donation à des moines, extrait de la chronique de l'abbaye de Bèze, près Dijon, que Masson avait publié dans ses *Testimonia* et où Scaliger voyait une supercherie intéressée des moines (4), il approuvait fort le livre : « O le bon livre qu'Agobard, lit-on dans les *Scaligeriana*. Agobardus episcopus lugdunensis editus nuper fuit a summo pontificio Papyrio Massono. Plessaeus citat illum de Imaginibus. Dice-

---

(1) Le projet ne fut point réalisé. Le ms. d'Agobard de la propriété de Masson, qui est le *Ms. lat. 2853* de la Bibl. nat., fut donné à la bibliothèque du roi le 16 juillet 1618 par Jean Masson, comme l'indique une note de lui à la première page. Mais J. Masson avait eu auparavant l'intention d'en faire don aux chanoines de Lyon. On lit en effet, au f. 126 recto du *Ms. fr. 7015* de la Bibl. nat., écrite de la main de Jean Masson, cette phrase à l'adresse des chanoines : « Caeterum Agobardi vestri manuscriptum in membranis forte exaratum optimisque compositum cathenam habentem ferream vobis mittendum ne pereat sed... ». La phrase, qui s'arrête là, a été barrée par J. Masson qui a écrit postérieurement en marge qu'il avait donné le ms. à la bibliothèque du roi.

(2) P. Ronzy: *Relations de Baronius et de Masson*, pp. 40-41. Lettre du 8 août 1605.

(3) Possevino: *Apparatus Sacer*, Cologne, 1608, t. I, pp. 19-20.

(4) *Agobardi Opera*, p. 410. — *J. Scaligeri Epistolae*, Francfort, 1628, in-8°, l. IV, ep. CCCXLIII (marquée par erreur CCCLV), Carolo Labbaeo, 14 juillet 1606, p. 615.

Digitized by Google

bant Pontificii esse confictum ab huguenotis. Erat author valde versatus in Scripturis », et en un autre passage : « Papirius Massonus a fait imprimer un livre d'un ancien evesque, qui est bien contre les images : c'est Agobardus » (1). Edité par Masson, qui n'était pas des leurs, le livre acquérait une plus grande valeur aux yeux des huguenots, qui y voyaient une confirmation de leur doctrine sur les images (2). Si le fait mentionné par Scaliger que des catholiques aient pu considérer le traité des images comme l'œuvre d'un hérétique est vrai, et il doit l'être car Baluze a dit à peu près la même chose (3), il faut avouer que la publication des œuvres d'Agobard n'était point faite pour détruire chez les catholiques non gallicans la suspicion dont Masson était entouré depuis le *De Episcopis Urbis*. Chez les gallicans, au contraire, et une bonne part du clergé de France l'était alors, l'édition de Masson ne souleva aucun esclandre. L'année même de sa publication, un des piliers de la théologie gallicane, Jean Filesac, qui était l'ami et le curé de Masson, paroissien de Saint-Jean en Grève, la citait en l'utilisant dans son traité de l'*Autorité des Evèques* (4). Sa vogue devait durer jusqu'à l'édition plus correcte de Baluze.

Cette édition d'Agobard marque un renouveau de l'activité de Masson. Fier d'avoir publié un auteur inédit d'importance (5), il songeait à d'autres publications. Il annonçait son intention de « donner très prochainement » au public la *Chronique* de l'abbaye de Bèze (6), près Dijon, dont il possédait le manuscrit, mais ce projet ne devait pas se réaliser, pas plus que celui qu'il avait formé de publier les *Lettres* d'Abbon de Fleury que Jean du Bois lui reprochait amèrement de « retenir prisonnières chez lui à la grande dou-

---

(1) *Scaligeriana*, éd. de Leyde, 1668, in-8°, p. 28, art. *Agobardus*, et p. 218, art. *Papire Masson*.

(2) De nos jours encore Agobard est considéré dans certains milieux calvinistes comme un précurseur de la Réforme. Cf. L. Rozier: *Agobard de Lyon*, Montauban, 1891, in-8°.

(3) « Huic operi incubuit Agobardus sed adeo vehementer ut existimaverint nonnulli librum hunc non esse admodum catholicum (Baluze, in Migne: *Patr. lat.*, t. CIV, col. 199, note). Sur les sentiments divers avec lesquels a été jugé ce traité par les catholiques, cf. P. Chevallard: *Saint Agobard*, pp. 385-387.

(4) J. Filesac : *De sacra Episcoporum auctoritate*, Paris, B. Macé, 1605, f. 170.

(5) Cf. la dédicace des *Agobardi Opera*.

(6) *Agobardi Opera*, f. 411 : « id Chronicum in membranis scriptum habeo edamque prope diem ».

Digitized by Google

leur des doctes » et de « garder au secret, au grand détriment de la République » des lettres (1). Masson jouissait d'une réputation bien établie parmi les savants de la capitale. Lorsque, cette même année 1605, un jeune prodige de Provence qui devait devenir un des plus grands érudits de son temps, Peiresc, est amené à Paris par Guillaume du Vair, après avoir déjà voyagé pour ses études dans une bonne partie de l'Europe, il visite tout ce que Paris compte de personnages recommandables par leur savoir. Parmi ceux-là, son biographe Gassendi mentionne Casaubon, Fronton du Duc, Masson, Le Fèvre, Bongars, Scévole et Louis de Sainte-Marthe, François Pithou (2), auxquels on peut ajouter de Thou, les deux Dupuy, Charles de Chantecler, Paul Pétau, Antoine Loisel, Pierre de l'Estoile, le P. Jacques du Breul, etc. (3). Sauf Casaubon et le jésuite Fronton du Duc, tous ces personnages étaient des amis de Masson. Peiresc était chargé de présenter à Masson les salutations du savant augsbourgeois Marc Velser (4). L'humaniste accueillit le jeune Provençal avec bienveillance, lui donna libéralement accès auprès de ses trésors, lui permit d'examiner les manuscrits qu'il possédait et de prendre copie de ce qui lui plairait (5). Il lui présenta son frère Jean. Ce fut l'origine entre les deux « chercheurs d'antiquité » et Peiresc d'une amitié et d'une correspondance dont il est resté quelques traces. Papire Masson sollicitera plus tard des renseignements de Peiresc sur les fleuves de Provence, et celui-ci non seulement chargera son frère Valavez de saluer de sa part, lors de son voyage à Paris, M. Masson, mais lorsqu'il enverra dans la capitale son

---

(1) *Floriacensis vetus Bibliotheca*, 1605, p. 338 et f. *LZ* de l'*Index abbreviatus*.

(2) P. Gassendi: *Nicolai Claudii Fabricii De Peiresc Vita*, Paris, S. Cramoisy, 1641, in-4°, p. 84.

(3) Quand, en 1608-1609, le frère de Peiresc, Valavez, ira à Paris, Peiresc lui donnera la liste de ces personnages parisiens, le priant d'aller les saluer de sa part (Cf. *Lettres de Peiresc*, éd. Tamizey de Larroque, t. VI, *Lettres de Peiresc à sa famille et principalement à son frère*, pp. 694-696).

(4) P. Gassendi: *Fabricii De Peiresc Vita*, p. 84.

(5) Cf. *Ms. Dupuy 691*, Bibl. nat., f. 77 recto. On trouve dans ce f. une lettre d'Auxilius à Léon, évêque de Nole, qui a été extraite par Peiresc d'un manuscrit de Masson. Peiresc en donne lui-même la source dans les termes suivants et indique la nature d'autres documents que contenait le manuscrit: « Liber in membranis MS apud Massonum annor. ferè sexcentor. forma maioris quadrati. Isaaci ep. Lingonensis collectio capitulor. Karoli in eod. cod ». A la suite, d'autres documents sont encore indiqués comme figurant « in eod. cod. ».

Digitized by Google

jeune ami et disciple Fabrot, un autre Provençal de grand avenir, c'est aux bons soins de Papire qu'il le confiera (1). Quant à Jean Masson et à Peiresc, ils s'aideront mutuellement, faisant l'un pour l'autre des recherches érudites dont ils se communiqueront les résultats (2), et lorsque, en mai 1627, Peiresc apprendra la mort « du frère de feu Papyrius Massonus », il le regrettera en termes émus, et se disposera à écrire « à Lyon pour sçavoir ce que deviennent les papiers de ce pauvre Masson » (3). En 1605, à Paris, il visitait, guidé par ses amis, les principales bibliothèques, et « de préférence la bibliothèque de Saint-Victor, où, racontait-il plus tard, il s'était intéressé plus particulièrement aux actes du procès et à l'effigie de la Pucelle d'Orléans contenus dans un volumineux recueil rassemblé par l'ordre d'un abbé de ce temps-là » (4). Quels meilleurs guides put-il avoir dans cette bibliothèque que les Masson qui la fréquentaient assidûment et qui y firent plus d'une découverte? Et qui a pu lui montrer le fameux recueil sur Jeanne d'Arc, avec plus de compétence que Jean Masson qui devait, sept ans plus tard, d'après cette collection rassemblée par Nicaise Delorme, abbé de Saint-Victor, contemporain de Jeanne, donner son *Histoire mémorable de la vie de Jeanne d'Arc*? (5).

Parmi les érudits visités par Peiresc figuraient Scévole II et Louis de Sainte-Marthe, liés d'amitié avec Masson. C'est à eux que ce dernier dédia en cette année 1605 un petit traité juridique intitulé *Philocalia sive de pulchra rectaque juris civilis explicandi ratione ex Pandectis Libellus*, qui parut à Paris chez L'Angelier (6) et dont

---

(1) Cf. *Appendice, Pièces*, XIV.

(2) Cf. *Appendice, Pièces*, XV.

(3) *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, éd. Tamizey de Larroque, t. I, lettre LI, p. 222: à Mons. Dupuy, d'Aix, 16 mai 1627.

(4) P. Gassendi: *Fabricii De Peiresc Vita*, p. 84.

(5) J. Masson: *Histoire mémorable de la Vie de Jeanne d'Arc appellée la Pucelle d'Orléans. Extraicte des Interrogatoires et responces à iceux, contenus au procès de sa condamnation: et des dépositions de 112 tesmoins ouys pour sa justification en vertu des Bulles du Pape Calixte III en l'an 1455*, Paris, P. Chevalier, 1612, in-8°. Cf. pour cette collection de S. Victor sur Jeanne d'Arc, J. du Breul: *Théâtre des antiquitez de Paris*, p. 319.

(6) In-8°. C'est le titre de l'ouvrage tel qu'il figure dans la liste des œuvres de Masson qui se trouve dans le *Ms. 5584* de l'Arsenal, ff. 119-120, dans les *Mémoires de Trévoux*, mars 1705, p. 550, et tel que le donne Magnus Crusius (*Hamburgische Vermischte Bibliothek*, t. I, p. 54). Magnus Crusius ajoute après le mot Libellus: *Ad Scaevolam et Aloysium Sammarthanos*. La *Bibliotheca telleriana* (p. 291), qui est la seule à indiquer le nom de l'éditeur, donne

Digitized by Google

nous ne connaissons que le titre qui en indique d'une façon assez claire le contenu. Faut-il mettre au même moment la composition d'un autre ouvrage où dominent les mêmes préoccupations juridiques : les *Vitæ Jurisconsultorum*, qui ne furent point publiées et dont le *Ms. latin 13708* de la Bibliothèque Nationale nous a conservé le texte? Nous ne saurions l'affirmer, bien qu'il soit certain que ces trente-huit biographies d'anciens jurisconsultes, extraites surtout des *Pandectes*, soient des dernières années de Masson (1). Aussi ne nous paraît-il point hors de propos d'en dire un mot ici. Masson avait eu, dans ce genre, un précurseur italien, au début du XVIe siècle, Bernardino Rutilio, de Cologna Veneta, qui avait publié à Rome, en 1535, ses *Veterum jurisconsultorum Vitæ*. C'étaient des biographies de juristes écrites par un humaniste, et ce caractère se retrouve dans l'ouvrage similaire de Masson qui proclame dans sa préface que ceux dont il écrit la vie ne se sont pas uniquement appliqués au droit, mais ont brillé dans d'autres domaines, mariant l'étude de la jurisprudence à celle de la philosophie, de la langue grecque, de l'histoire romaine, de la dialectique et de l'éloquence (2). Si les *Pandectes* et les textes juridiques occupent une large place parmi les sources de Masson, on le voit aussi utiliser des écrivains tels que Platon, Cicéron, Horace, Perse, Manilius, Tacite, Aulu-Gelle, Lampride, Velléius Paterculus, Macrobe, saint Augustin, Eusèbe. Ælius Martianus est célébré pour avoir été le premier à appuyer des textes juridiques sur l'autorité de l'*Enéide*, et Callistrate pour avoir aimé d'un amour rare chez un jurisconsulte la philosophie du divin Platon (3). Il n'est pas jusqu'à l'épigraphie qui n'ait sa place dans cette œuvre de Masson (4) où le juriste ne fait qu'un avec l'humaniste.

---

un titre un peu abrégé, ainsi que le *Catalogue de la Bibliothèque de Thou* (*Ms. Dupuy 880*, f. 32 verso) et l'*Universal Lexikon* de Halle, 1739, p. 1975. Bien que la Bibliothèque de Thou et la Bibliothèque Le Tellier en aient possédé un exemplaire, il nous a été impossible, malgré de longues recherches, de mettre la main sur cet ouvrage.

(1) *Ms. lat. 13708*, Bibl. nat., de 130 ff. contenant en 37 chapitres les vies de 38 jurisconsultes. Avant les 130 ff. numérotés, se trouvent 4 ff. n. ch. dont le 2e contient une préface. Le fait que l'œuvre n'a pas de dédicace, les adjonctions et surcharges de Masson, l'allure inachevée de nombreux passages, des additions de J. Masson postérieures à la mort de Papire, montrent que l'ouvrage est de ses dernières années.

(2) *Ms. lat. 13708*, 2e f. lim. n. ch., Préface.

(3) *Ibid.*, ff. 89 recto, 106 recto-108 verso.

(4) *Ibid.*, f. 83 verso (Vie de Papinien: relevé de l'inscription d'une urne de Rome).

Digitized by Google

Il faut placer vers le même temps la composition des *Eloges* de deux célèbres médecins du XVIe siècle : l'*Eloge de Michel Marescot* et l'*Eloge de Simon Piètre le père*, qui ne devaient être publiés que bien après la mort de Masson (1). L'*Eloge de Michel Marescot*, dit Claude Joly qui l'édita en 1652, « s'est trouvé parmy les papiers de defunct M. Michel Marescot... son petit-fils (2), qui y a remarqué de sa main que Papyrius le Masson en estoit l'Autheur » (3). Il a été composé apparemment peu après la mort de Michel Marescot, survenue au mois d'octobre 1605. Ce personnage, né en 1539, après avoir été régent de philosophie au collège de Bourgogne, s'était tourné vers la médecine. Dans l'enseignement de la philosophie comme dans la pratique de la médecine il s'était distingué. A vingt-cinq ans, en 1564, il avait été recteur de l'Université de Paris (4). Comme médecin, il avait joui d'une grande autorité et avait été choisi par la Faculté pour la représenter dans des affaires qui eurent un certain retentissement. C'est lui qui avait soutenu ses droits devant le Parlement dans le procès qu'elle intenta à l'empirique Roch Bailli qu'il avait fini par confondre, et c'est lui qui, ayant été commis avec quatre de ses confrères pour examiner la possédée de Romorantin, Marthe Brossier, avait démontré, en présence de l'évêque de Paris, qu'il n'y avait rien, dans le cas de la jeune fille, de surnaturel, et qu'il était stupide de parler d'intervention diabolique. Masson nous raconte avec assez de détails ces deux affaires et nous fait un long récit de la fin stoïcienne du médecin (5). Conformément à une habitude à laquelle il se soustrait rarement, il fait suivre sa prose de quelques pièces de vers latins (6). Cette vie, bien écrite, abonde en particularités intéressantes. Nous y voyons un Masson

(1) *Michaelis Marescotii Doctoris Medici Parisiensis Elogium Autore Jo. Papirio Massone IC*, publié dans *Divers opuscules tirez des Mémoires de M. Antoine Loisel... par M. Claude Joly...*, Paris, 1652, in-4°, pp. 596-601. — *Simonis Pietrei Patris Doctoris Medici Parisiensis Elogium*, publié dans *B.*, part. II, pp. 377-386.

(2) Mort le 14 janvier 1649 (Cf. Gui Patin: *Lettres*, éd. Réveillé-Parise, t. I, p. 405).

(3) Cl. Joly: *Divers opuscules tirez des Mémoires de M. Antoine Loisel*, p. 596.

(4) Cf. du Boulay: *Historia Universitatis Parisiensis*, éd. de 1673, t. VI, pp. 556 et 592. Dans P. Masson: *Marescotii Elogium*, in *Opuscules de Loisel*, p. 597, la date est remplacée par trois étoiles.

(5) *Marescotii Elogium*, in *Opuscules de Loisel*, pp. 598-600.

(6) *Ibid.*, pp. 600-601.

Digitized by Google

professant des idées modernes en fait de médecine, quand il s'élève contre les empiriques et les charlatans à propos de l'affaire Bailli, et contre la crédulité inepte de la foule dans l'affaire de Marthe Brossier. Deux passages de cet *Eloge* nous attestent en outre la persistance de son « italogallisme » et de son antipathie pour les jésuites. La famille Marescot se targuait d'une ascendance italienne. Masson n'a pas manqué de signaler cette origine et de faire l'éloge de ces Marescotti qui, « patriciens de Rome, de Florence ou de Sienne, suivaient le parti guelfe et étaient fort dévoués à nos rois ou à leurs alliés qu'ils accompagnaient dans toutes leurs guerres » (1). Le recteur Maresçot ayant eu un rôle officiel dans l'Université de Paris, alors que les jésuites avaient demandé leur agrégation à ladite Université, Masson fait le récit de leurs démarches et de l'attitude de Michel Marescot à l'égard de ceux qu'il continue à appeler avec obstination les jésuins. On sent qu'il est tout entier pour l'Université contre la Compagnie : « Après avoir lu les statuts de la Société, écrit-il, et les avoir soigneusement annotés, Marescot fit remarquer combien son admission pourrait être préjudiciable à l'Université, à l'Eglise gallicane et aux lois du royaume. Une assemblée des principaux de l'Université s'étant tenue ensuite aux Mathurins, il y vint six pères jésuins, avec leur chef et procureur, un certain Ponce Cogordan, homme fort ignorant. Ils sollicitèrent humblement leur admission en la présence de Pierre Ramus, le plus habile des grammairiens et des orateurs, de Jacques Charpentier, philosophe éloquent et remarquable, et de beaucoup d'autres personnages d'esprit clairvoyant. Le Recteur leur répondit qu'ils ne pouvaient être reçus, les lois de l'Université interdisant aux réguliers de donner l'enseignement, sauf aux membres de leur ordre. Ponce répliqua que ses compagnons n'étaient ni réguliers ni séculiers, mais qu'ils étaient tels que le Souverain Pontife et le Siège Apostolique les avaient faits. Le Recteur répliqua que les trois vœux qu'ils avaient coutume de prononcer étaient identiques à ceux des réguliers et ajouta qu'ils en prononçaient un quatrième de soumission au Pontife romain qu'il prévoyait devoir être funeste à ce royaume et à nos rois. L'assemblée se termina sans conclure, le litige fut enfin tranché par le Parlement qui décida que provisoirement les jésuins ne recevraient point défense de faire ce qu'ils avaient fait jusqu'alors dans l'Académie » (2).

(1) *Ibid.*, pp. 596-597.
(2) *Ibid.*, pp. 597-598.

Digitized by Google

Masson a beau s'efforcer de raconter simplement les faits, on ne peut se tromper sur son opinion. L'attaque directe à son ancien procureur Cogordan montre que plus de trente ans après sa défection il gardait encore rancune à la Compagnie de Jésus.

Masson connaissait la famille Marescot. Le fils de Michel, Guillaume, collègue de Masson au Parlement, où il était avocat depuis 1586, avait épousé Valentine, fille de l'ami de Papire, Antoine Loisel, qui lui-même avait consacré ainsi que Masson quelques vers funèbres à la mémoire du beau-père de sa fille (1). Que l'Eloge composé par Masson ait été écrit à la demande de Guillaume Marescot ou offert spontanément à celui-ci en témoignage d'amitié, c'est ce que nous ne saurions dire. Toujours est-il que le texte en fut soigneusement conservé dans les archives de famille où on le trouva près d'un demi-siècle plus tard.

C'est pour la même famille, peut-on dire, et vers la même époque (2) que Masson écrivit l'*Eloge de Simon Piètre le père*, un autre médecin fort célèbre au XVIe siècle, dont le fils, médecin comme lui et portant le même prénom, avait épousé une fille de Michel Marescot. Cet Eloge, qui est bien l'œuvre de Masson, quoi qu'en aient pu dire plusieurs critiques qui l'ont attribué à Gui Patin (3), est précieux pour l'histoire de la médecine en ce temps-là (4). Il est un document de l'insatiable curiosité intellectuelle de Masson qui le portait vers les domaines les plus divers. Il nous fournit aussi le témoignage des relations amicales qu'il entretenait avec Nicolas

---

(1) *Ibid.*, p. 601.

(2) *L'Eloge de Simon Piètre père* (1518-1584) a été écrit très longtemps après la mort de ce médecin, car on y mentionne Simon Piètre le fils et son frère Nicolas Piètre comme étant, au moment où l'éloge est composé, les deux plus célèbres médecins de leur temps. Or, Simon le fils, né en 1564, et Nicolas, né en 1569, avaient, en 1584, l'un 20 ans, l'autre 15 ans. C'est donc vers 1605, où Simon fils, le « grand Piètre », qui avait alors la quarantaine, était en pleine possession de sa renommée (Cf. Gui Patin: *Lettres*, éd. Réveillé-Parise, t. I, pp. 186 et 265; t. III, p. 539), qu'il faut placer la composition de l'*Eloge de Simon Piètre père*. Simon Piètre fils mourut en 1618. Sur Nicolas Piètre, son frère, mort en 1649 à l'âge de 80 ans, cf. Gui Patin: *Lettres*, éd. cit., t. I, pp. 14, 27, 29, 186, 265, 373, 429; t. III, pp. 490, 539. La date de 1605-1606 est encore fortifiée par l'identité du genre (biographie médicale) que présente l'*Eloge de S. Piètre* avec l'*Eloge de Marescot*, et par le fait que cette biographie concerne un personnage d'une famille alliée à la famille Marescot.

(3) Cf. *Appendice, Notes additionnelles*, 21: *Gui Patin et l'Eloge de Simon Piètre*.

(4) Cf. pour les détails notre *Bibliographie des œuvres de P. Masson*.

Digitized by Google

Ellain, le médecin parisien, qui fut par deux fois doyen de la Faculté en 1584 et 1597. Cet « excellent homme, qui avait bien mérité de son ordre et de l'Etat » (1), ne dédaigna pas de relever aux archives de la Faculté de médecine des documents qu'il fournit au biographe de Piètre. Il était connu de Masson depuis de longues années. N'avait-il pas salué d'un *Discours panégyrique*, en mars 1570, l'entrée à Paris de Pierre de Gondi (2), à qui, dans la même circonstance, Masson consacrait sa première œuvre poétique de quelque valeur?

L'année 1605 vit se réunir à Paris, au couvent des Grands-Augustins, une assemblée du clergé qui eut presque les allures d'un concile national et qui s'occupa plus que toutes les assemblées précédentes de restaurer la discipline ecclésiastique (3). Masson, qui avait offert à l'Assemblée de 1588 les *Lettres* de Loup de Ferrières, dédia à celle de 1605 une compilation érudite intitulée *Notitia Episcopatuum Galliæ*, qu'il avait achevée en décembre et qui devait paraître au début de janvier 1606 (4). C'est une sorte de manuel de géographie ecclésiastique accompagné de notices historiques sur les diocèses ou évêchés de France et d'observations sur certains points de la jurisprudence ecclésiastique gallicane. L'œuvre, qui n'a qu'un intérêt limité, étant destinée à un public spécial, témoigne pourtant de recherches consciencieuses. Un reproche grave lui a été fait par J.-J. Scaliger qui s'est plaint, dans une lettre du 12 avril 1606, que Masson y ait plagié, tout en le dissimulant habilement, ses *Ausonianæ Lectiones* (5). Une comparaison minutieuse des deux textes démontre que le reproche n'est pas fondé (6). Quelques erreurs, sur

---

(1) *Pietrei Elogium* (*B.*, part. II, p. 382).

(2) Cf. du Verdier: *Bibliothèque françoise*, 1re éd., pp. 909-910. Nicolas Ellain, poète et médecin, avait écrit des sonnets. Admirateur de Ronsard, il honora de vers latins dédiés à Galland la première édition posthume des œuvres du Vendômois (Cf. P. Laumonier: *La vie de P. de Ronsard de Claude Binet*, p. 175).

(3) Cf. L. Serbat: *Les Assemblées du clergé de France*, pp. 223, 253-254, 317.

(4) *Notitia Episcopatuum Galliae qua Francia est. Ad Antistites et Clerum regni, Lutetiae congregatis. Papirii Massoni opera*, Paris, David Douceur, 1606, in-8°.

(5) J.-J. Scaliger: *Epistolae*, Francfort, 1628, liv. IV, ep. CCCXLVI, à Charles Labbé, p. 612. Cf. Theodor Janson van Almeloveen: *Syllabus Plagiariorum*, Amsterdam, 1694, p. 27.

(6) Confrontant les deux livres des *Ausonianae Lectiones*, éd. in-8° de Stoer, Genève, 1588, et l'édition de 1606 de la *Notitia* de Masson, nous n'avons trouvé que deux passages offrant quelques ressemblances: 1° les pp. 21-22, l. I,

Digitized by Google

lesquelles a insisté le même Scaliger (1), se sont glissées dans cette production que Masson a rédigée fort rapidement, à en juger par les nombreuses additions qui figurent dans la deuxième édition de 1610. Masson a voulu se mêler parfois d'y faire de l'étymologie, et il est tombé dans des fantaisies qui nous font à présent sourire et qui se débitaient alors avec un profond sérieux (2). Mais ce qui donne un intérêt particulier à la *Notitia*, c'est moins sa valeur scientifique négligeable que sa valeur documentaire pour l'état d'âme de Masson vers 1605. Ce laborieux sexagénaire nous y apparaît toujours comme un infatigable lecteur de vieux textes (3), curieux et amoureux de manuscrits rares (4). Au point de vue de ses idées religieuses, il continue à montrer peu de tendresse pour l'hérésie calviniste à laquelle il reproche surtout la destruction de vieilles cathédrales,

---

cap. VI, des *Ausonianae*, qui contiennent des notes sur les *Tarbellae aquae*, ont fourni évidemment à Masson quelques renseignements qu'il reproduit pp. 47-48 de la *Notitia*. Le plus saillant de ces maigres emprunts est la citation d'un vers de Tibulle avec la leçon proposée par Scaliger: *Tarbella* Pyrenae au lieu de *tua bella*. Masson n'a pas indiqué l'auteur de la leçon. Inde irae. 2° la p. 109, l. II, cap. VII, des *Ausonianae* contient la phrase suivante à propos des anciens habitants de Lectoure: « Dicti sunt et Lactoratenses ut ex hac inscriptione quae in civitate extat apparet (suit l'inscription). Haec ego in gratiam nostrae Vasconiae atque adeo in honorem tanti poetae (Ausone) huic chartae commendare volui ». Masson, qui a sans doute lu ce passage, écrit, p. 46 de la *Notitia*: « Lectorates, et Lactoratenses in publica et Romana inscriptione in eadem urbe appellantur ». C'est tout et l'on ne peut parler de plagiat. Cela n'a pas empêché Scaliger d'écrire : « Masso Papirius in libello suo ostendit se multum profecisse ex Ausonianis nostris quamvis serio dissimulat », et Van Almeloveen de ranger Masson parmi les plagiaires.

(1) *Epistolae*, éd. cit., p. 612.

(2) Cf. *N. E. G.*, 1re éd., pp. 38-39 (Masson fait venir *Picardia* de pique: a longis armis), 43 (*Guyenne* quasi Aquienna ab aquis dicta quod fluminibus abundet), 50 (*Languedoc* vient de Landgothia).

(3) Principaux auteurs cités: Ier siècle avant J.-C.: César; Ier siècle: Strabon, Lucain, Méla, Silius Italicus; IVe siècle: Rufus, Ammien-Marcellin, S. Jérôme Optat, S. Augustin; Ve siècle: Orose, Salvien, Sidoine, S. Léon Ier; VIe siècle: Grégoire de Tours, Denys le Petit, Fortunat; VIIe siècle: Isidore de Séville; IXe siècle: Hincmar, Agobard, Enée évêque de Paris, Loup de Ferrières; XIe siècle: Sigebert; XIIe siècle: Pierre le Vénérable; XIVe siècle: Pétrarque, Pierre Amelii (*Itinerarium Gregorii XI*).

(4) *N. E. G.*, 1re éd., p. 80. Masson déclare avoir lu et relu le ms. d'Enée, évêque de Paris sous Charles le Chauve, sur les erreurs des Grecs, que devaient imprimer d'Achery dans son *Spicilegium* et Labbe et Cossart dans leur *Collection des Conciles*. P. 81, il déclare garder fidèlement chez lui le ms. d'Agobard.

Digitized by Google

vénérables monuments de notre architecture nationale (1). Pour ce qui est de la conversion des hérétiques, il souhaite au clergé et aux évêques de la réaliser, mais par le « bon exemple » et « par les seules armes de la parole du Christ ». Ce sont là pour lui les remèdes uniques à employer dans une France revenue de « cette longue période de maladies » que furent « les guerres civiles » (2). Masson a achevé son évolution vers la tolérance. Il ne manque pas, à l'occasion, d'adresser un souvenir à l'amitié, et nous trouvons dans la *Notitia* la mention honorable de deux de ses amis qui figuraient parmi les membres les plus érudits du clergé français : Arnaud de Pontac et Alphonse del Bene (3). Ce dernier nom n'est pas le seul qui évoque dans la *Notitia* le souvenir de l'Italie. Pétrarque, l'auteur favori de Masson, y figure en bonne place, puisque, comme dans beaucoup d'autres œuvres de Masson, il occupe le premier rang par le nombre des passages invoqués. Les pages sur les évêchés de Lombez, de Cavaillon sont en grande partie inspirées du souvenir de Giacomo Colonna et de Philippe de Cabassoles et des écrits que Pétrarque a consacrés ou adressés à ses deux illustres amis, et nous retrouvons encore le père de l'humanisme allégué à propos d'Avignon, de Carpentras et de Montpellier (4).

---

(1) *N. E. G.*, 1re éd., pp. 68-71.
(2) *N. E. G.*, dédicace, pp. 3-4.
(3) *N. E. G.*, pp. 70 et 74.
(4) *N. E. G.*, pp. 54-57, 61, 62-64, 71.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Les dernières années. Maladie et mort de Masson.

(1606-1611).

I. Affaiblissement de la santé de Masson. Il compose son épitaphe. Vers pour le portrait de Barnabé Brisson. La *Vie de Chopin*. La *Relation du Baptême du Dauphin* dédiée à Paul V. Lettres des cardinaux de Joyeuse, Barberini et Baronius à Masson. Masson et la querelle vénitienne de l'interdit. Un *Discours à Paul V et à Leonardo Donato*, perdu. La *Naissance du duc d'Orléans*. Biographies lyonnaises de Masson: l'*Eloge de Pompone de Bellièvre* (1607), l'*Eloge de Nicolas de Lange*, l'*Eloge de Mathieu de Vauzelles*. Relations de Masson avec Georges et Henri Uwenus. La découverte du Quinte-Curce de l'abbaye de Saint-Victor. Un poème de Masson à Zaccaria Monti (1608). La *Relation du sacre d'Antoine de la Rochefoucauld*. La *Vie de Charles Dumoulin*. L'édition du *Liber responsionum* de Dungal. Paolo Sarpi et Papire Masson entrent en rapports. Intervention de Masson en faveur de Savaron attaqué pour son gallicanisme (1608).

II. Deux œuvres importantes de Masson: *Les cardinaux de France au XIVe siècle* et la *Descriptio fluminum Galliae*. Sources et documentation des *Cardinaux de France*: leur contenu et leur méthode. La genèse de la *Descriptio fluminum Galliae*. Longue préparation de cette œuvre. Son analogie avec certaines productions de l'humanisme italien. Les informateurs de Masson. Ses sources. Patriotisme de Masson. Glorification de la France dans la *Descriptio fluminum Galliae*: une citation du *Querolus*, un poème de G. Buchanan et un hymne de du Bartas. Les écrivains d'Italie dans la *Descriptio fluminum Galliae*. Importance de cette œuvre.

III. Une lettre de G. Uwenus et une épigramme de Frédéric Morel. Publication d'un fragment de la *Descriptio fluminum Galliae*. Visite de Valavez et d'Aubert Lemire à Masson. Publication à Lyon de l'*Eloge de Nicolas de Lange* (1609). Composition de l'*Eloge de François Miron* et de l'*Eloge de Henri de Joyeuse* (1609). La *Préface de Quinte-Curce* (1610). Visite d'un Chevriers à Masson. Un jugement de Masson sur Honoré d'Urfé. Peiresc envoie et recommande le jeune Fabrot à Masson. Composition de la *Réponse au Jésuite Martin del Rio*. Une deuxième édition de la *Notitia Episcopatuum Galliae*. Publication des *Lettres d'Etienne IX, de Nicolas II et d'Alexandre II à Gervais de Reims*. Masson pensionnaire de l'Assemblée du clergé de 1610. L'*Eloge de Lorenza Strozzi* (1610). Compositions d'écrits inachevés sur Venise et Ferrare (1610). Préparation de l'édition des *Lettres de Gerbert, de Jean de Salisbury et d'Etienne de Tournai* (1610).

Digitized by Google

Aggravation de la maladie de Masson. Sa mort le 9 janvier 1611. Il est enterré dans l'église des Billettes où on lui élève un tombeau.

IV. Publications posthumes de Papire Masson dues à son frère J. Masson. Conclusion.

I

Les cinq dernières années de la vie de Masson se sont écoulées entre les murs de son « cabinet », au milieu des livres et des manuscrits qu'il y avait accumulés. Assisté de son frère et de sa femme Denise Gaudart, le vieil humaniste, à la figure volontaire et au front ridé que nous montrent ses portraits, n'a pas cessé un instant de travailler, et il y a quelque chose de stoïque dans l'acharnement de ce vieillard à se plonger dans l'étude alors qu'il sentait de jour en jour diminuer sa force physique et venir la mort. Ses jambes à demi paralysées lui refusaient presque tout service, et à partir de sa soixante-troisième année une fièvre lente, « contre laquelle il lutta cinq ans » (1), jusqu'au jour où la mort vint le délivrer, ne lui laissa que peu de répit. Dès 1606, dans l'attente du dénouement, il compose son épitaphe (2), d'une allure antique, comme il convenait à ce fervent admirateur des anciens. Frappé d'une définition des tombeaux qu'il avait lue dans le Code de Justinien (3), il s'en empara et rédigea ainsi l'inscription qu'il désirait pour son sépulcre : *Si sepulchra sunt domus mortuorum, Papirius Massonus Annalium scriptor in hac domo quiescit, de quo alii fortasse aliquid ipse de se nihil nisi quod olim qui hæc legerit, illum vidisse cupiet.* Puis, l'ayant rangée parmi ses papiers, il reprit son labeur.

L'année 1606, dont les premiers jours avaient vu paraître la *Notitia*, fut marquée en outre par quelques petites publications de peu d'importance dues à la plume de Masson. Le libraire Barthélemy Macé donnant, en janvier, sur les conseils de Florent Chrestien, une édition des *Opera varia* de Barnabé Brisson, précédée d'un portrait du jurisconsulte par Thomas de Leu, Masson accompagne de deux distiques latins le portrait du feu président (4). En février, il collabore avec des avocats du barreau de Paris, Loisel, Mornac, Rouillard,

(1) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., 8° f. n. ch. recto-verso.
(2) Cf. *Epistolae Gerberti*, 1611, dédicace de J. Masson, f. lim. *Aiij* recto.
(3) Cf. *Justinianei Caesares* (*B.*, part. I, p. 211).
(4) *Brissonii Opera varia*, Paris, Macé, 1606, gr. in-4°, f. lim. *aiij* verso.

Digitized by Google

Richelet, Mareschal et Bouthrais, à un « tombeau » du jurisconsulte René Chopin qui comprend une *Vie de Chopin* de Masson suivie d'épitaphes et de pièces en vers latins ou grecs de ses collègues (1). C'est l'hommage à un confrère défunt et rien de plus, et l'on chercherait en vain, dans cette *Vie*, la moindre allusion au rôle de Chopin pendant la Ligue. La cérémonie du baptême officiel du dauphin, célébré à Fontainebleau le 14 septembre, trouva en Masson son historiographe. Il en composa une relation latine dédiée à Paul V qui avait rempli par procuration les fonctions de parrain et s'était fait représenter par le cardinal de Joyeuse, nommé légat pour trois mois à cette occasion. Il en parut simultanément deux éditions, l'une contenant simplement le texte latin à Paris, l'autre le texte latin accompagné d'une traduction française et de diverses pièces historiques à Troyes (2). La traduction et les appendices étaient l'œuvre d'un jeune érudit troyen, le chanoine Nicolas Camuzat, ami de Masson. Outre les détails qu'il donnait sur la cérémonie, Masson y célébrait le pape, animé d'intentions bienveillantes à l'égard de la France, et l'illustre maison de Joyeuse dans laquelle celui-ci avait choisi son légat. Il avait adressé un exemplaire de sa relation au cardinal de Joyeuse, au nonce Maffeo Barberini, cardinal depuis peu de jours, et à Baronius. Ils lui répondirent par des lettres élogieuses. Le premier lui écrivait de son abbaye de Barbeaux, le 29 septembre, pour lui manifester le plaisir qu'il avait eu à lire une relation écrite d'une « si docte main », le remerciait d'avoir parlé honorablement de sa personne et de sa maison, louait son jugement, sa prudence, son intégrité, sa connaissance de l'histoire, et lui promettait de le recommander à Henri IV afin qu'il ait le « moyen » et le « courage » de « continuer » des « labeurs utiles et honorables à la France et à l'église mesmes » (3). Le cardinal Barberini louait la grâce et

---

(1) *Renati Choppini... Vita, Papirii Massoni opera et stylo conscripta*, Paris, M. Sonnius, 1606, in-8° de 16 pp. (Cf. *B.*, part. II, pp. 357-364, qui ne contient que la *Vita* et les pièces de Loisel et de Mornac).

(2) *Relatio ceremoniarum sacri baptismatis, Ludovici Delphini primogeniti Christianissimi Regis Francorum Henrici IIII. Ad Paulum V. Pontificem Maximum. Auctore Papirio Massono Advocato in Senatu Parisiensi*, Paris, P. Mettayer, 1606, in-8°. — *Relatio*, etc. *Authore*, etc. *Subjuncta est eadem Relatio, Gallico sermone, per M. N. Camuzat Ecclesiae Tricassinae canonicum exarata et expressa*, Troyes, Noël Moreau, 1606, in-8°.

(3) *Ms. 5585* de l'Arsenal, f. 84: Lettre autographe du cardinal de Joyeuse à Masson. Une copie de cette lettre se trouve dans les *Mss. fr. 22861*, f. 53

Digitized by Google

l'élégance du style, le sérieux du contenu et la pénétration du jugement qu'il avait remarqués dans la *Relatio* (1). Quant à Baronius, il répondait de Rome le 5 novembre à Masson qu'il avait reconnu l'érudition singulière de son ami dans l'opuscule « en tout semblable à lui, c'est-à-dire excellent et docte », et il ajoutait qu'il attendait impatiemment le *Dugalus* dont Masson préparait l'édition (2). Ce *Dugalus*, c'est-à-dire le livre de Dungal contre Claude de Turin, ne devait paraître qu'en 1608, et Baronius ne devait pas en voir la publication, étant mort à Rome le 30 juin 1607. La maladie ne permettait pas à Masson de travailler autant qu'il l'aurait voulu, et dans les répits qu'elle lui laissait il avait de multiples occupations.

Ce reclus n'était pas indifférent aux bruits du dehors. En 1606 et 1607, il suit avec attention les événements de Venise lors de la querelle de l'interdit. On sait que la Sérénissime ayant emprisonné deux ecclésiastiques, Paul V avait, le 17 avril 1606, déclaré le doge et le sénat excommuniés et mis la République en interdit. Loin de se soumettre, le doge Leonardo Donato avait fait défense à tous les corps ecclésiastiques d'observer l'interdit, et il avait été obéi du clergé, à l'exception des jésuites, des théatins et de quelques couvents de capucins qui reçurent l'ordre de quitter le territoire de Venise. C'était toute la question des rapports de l'autorité spirituelle et du pouvoir civil qui se posait. Nulle part cette lutte ne fut suivie avec plus d'intérêt que dans les milieux parlementaires et gallicans de Paris (3), dont les sympathies étaient plutôt pour les Vénitiens. L'avocat du roi Servin et l'avocat Leschassier dépensaient le meilleur de leur talent à soutenir les raisons de la Seigneurie qui leur faisait offrir une chaîne d'or (4). Paolo Sarpi devenait un des hommes les plus populaires. Son « *Examen*, écrit L'Estoile, avec d'autres siens escrits publiés en ce temps pour les Vénitiens contre les censures du Pape, se voient à Paris et sont fort loués et recueillis de

---

verso (avec une erreur de date: 17 novembre), et *24519* de la Bibl. nat., f. 311 verso (avec une autre erreur de date: 27 novembre). Cf. *Appendice*, *Pièces*, VII.

(1) Cf. Bibl. nat., *Mss. fr. 22861*, f. 54 recto, et *24519*, f. 312 recto: copies d'un fragment de lettre de Barberini à Masson sans autre date que 1606. Cf. *Appendice*, *Pièces*, VIII.

(2) Cette lettre de Baronius qui ne figure point dans les *Baronii Epistolae et Opuscula* d'Alberici a été publiée en tête du *Dugali liber*, en 1608. On la trouve aussi dans des éditions de la *Relatio* postérieures à la première.

(3) Cf. L'Estoile: *Mém.-journ.*, éd. Brunet, t. VIII, pp. 254-258, 261-262, 270-271, 279, 285-286, 289, 293, 295-296, 303-304, 307, 309, 310.

(4) *Ibid.*, t. VIII, p. 258.

Digitized by Google

tous les honnestes hommes et doctes ». Les pamphlets en faveur de Venise se vendaient avec un tel succès que « le nonce du pape » faisait « faire des recherches jusque dans les imprimeries » (1). Baronius, pour avoir combattu Venise, perdait « beaucoup de sa réputation », et il n'était pas jusqu'à de Thou qui n'aiguisât contre lui ses épigrammes (2). La sympathie pour la Sérénissime se mua en inquiétude lorsqu'on vit Paul V, devant le peu d'efficacité des armes spirituelles, menacer de recourir aux temporelles, assembler des troupes et invoquer le secours de l'Espagne. La France accueillit avec un soupir de soulagement la médiation de Henri IV et la mission de son ambassadeur le cardinal de Joyeuse, qui finit par amener entre les deux partis un accommodement conclu le 21 avril 1607. Masson, dont nous connaissons les idées sur les rapports des pouvoirs temporel et spirituel et les sentiments bienveillants pour Venise, voulut dire son mot dans cette querelle. Est-ce au fort de la querelle ou à la conclusion de la paix, pour féliciter les adversaires de l'accord intervenu? Nous ne saurions le préciser, mais il composa alors un *Discours à Paul V et à Leonardo Donato, doge de Venise*, signalé dans la liste des œuvres imprimées et manuscrites de Masson dressée par son frère (3). Il est regrettable qu'un tel écrit sorti de la plume d'un italianisant et d'un gallican ne soit point parvenu jusqu'à nous.

La naissance, le 16 avril 1607, du deuxième fils du roi, Louis duc d'Orléans, qui ne devait vivre que quatre ans, inspira à Masson un opuscule de circonstance analogue à celui qu'il avait consacré à la naissance du dauphin, le *Natalis Infantis Aureliæ ducis* (4), qui ne paraît pas avoir été publié et dont le manuscrit est perdu.

Le 9 septembre mourait à Paris le chancelier Pompone de Bellièvre, que l'on enterrait le 17 du même mois dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Masson faisait paraître aussitôt un *Eloge* du défunt (5). Il y célèbre la carrière et les mérites de ce personnage, issu

---

(1) *Ibid.*, t. VIII, pp. 254-255.

(2) *Ibid.*, t. VIII, pp. 270 et 283.

(3) *Mém. de Trévoux*, mars 1705, p. 548. Il s'agit vraisemblablement d'un manuscrit.

(4) Cf. *Ms. 5584* de l'Arsenal, f. 382 verso, et *Mém. de Trévoux*, mars 1705, p. 549.

(5) *Amplissimi clarissimique viri D. Pomponii Bellevrii Cancellarii Regni Franciae Elogium. Papirio Massono Advocato in Senatu Parisiensi et Regia Autore*, Paris, Mettayer, 1607, in-4° de 9 pp. (Cf. *B.*, part. II, pp. 365-376).

Digitized by Google

d'une famille lyonnaise, qui avait succédé à Cheverny comme chancelier. Le biographe montre surtout en lui l'homme qui, sous des régimes divers, s'efforça toujours de servir les intérêts de la France et du roi, sans malheureusement être toujours écouté (1). Il mentionne honorablement les enfants du chancelier et en particulier Albert et Claude de Bellièvre, dont le premier avait résigné en 1604 l'archevêché de Lyon au second qui en avait pris possession à la fin de l'année 1605. Les louanges adressées à la race des Bellièvre prouvent que l'*Eloge* a été écrit pour la famille. Peu après, Masson consacrait un autre *Eloge* à un cousin germain de Bellièvre, Nicolas de Lange, premier président au Parlement de Dombes, Lyonnais lui aussi, épris d'histoire, d'archéologie et de numismatique, mécène libéral qui avait fait de la maison de son oncle Claude de Bellièvre, devenue la sienne, la fameuse maison de l'*Angélique*. Il était mort au début d'avril 1606 et, si nous en croyons une tradition lyonnaise, c'est à Masson que son gendre Balthazar de Villars, président au Parlement de Dombes, aurait confié le soin de rédiger l'épitaphe qu'il fit graver sur le tombeau de son beau-père en l'église Saint-Georges (2). L'*Eloge*, publié en 1609, a été écrit, au témoignage de Masson, peu après la mort de Bellièvre (3) et pour les gendres de Nicolas de Lange : Balthazar de Villars, Jean Ravier, Philippe de Lange et Jacques Champier, auxquels l'auteur exprime le désir de les voir publier bientôt une histoire écrite par leur beau-père. En célébrant Bellièvre et de Lange, Masson n'oubliait pas que l'Italie avait contribué à leur formation intellectuelle et il mentionnait les études que l'un et l'autre avaient faites outre-monts, mais il ne lui déplai-

---

(1) C'est dans cet *Eloge* (*B.*, part. II, p. 370) que Masson déplore que le roi Henri III, à son retour de Pologne, n'ait pas évité de voir le duc de Savoie et Marguerite, suivant le conseil que lui donnait Bellièvre prévoyant que « cette visite serait nuisible à la France à cause de la demande de restitution qu'ils ne manqueraient pas de faire des quatre villes d'au delà des monts ».

(2) Cf. Pernetti: *Lyonnois dignes de mémoire*, t. I, pp. 411-412. La tradition est confirmée par le fait que l'épitaphe, reproduite par Pernetti (p. 412) d'après le tombeau, présente de légères variantes avec celle que l'on trouve dans Masson (*Nicolai Angeli Elogium*, 1609, p. 12, et *B.*, part. II, pp. 394-395) ; par exemple, les mots *magna cum integritate* ont été remplacés sur le monument par *integerrime*. C'est la preuve que Masson cite l'épitaphe d'après le texte qu'il avait envoyé et qui, par endroits, a été légèrement modifié ou a subi des abréviations sans doute à cause de la place limitée sur le monument.

(3) *Nicolai Angeli Lugdunensis... Elogium. Pap. Mass. Authore*, Lyon, s. n. d'imprimeur, 1609, in-4° de 12 pp. (Cf. *B.*, part. II, pp. 387-395). Bellièvre y est dit *nuper mortuus* (*B.*, part. II, p. 389).

Digitized by Google

sait pas, en outre, d'ajouter au cycle de ses biographies des exemplaires de gloires lyonnaises. Qui sait si en écrivant ces deux éloges, alors qu'il ne pouvait plus se rendre dans la ville qu'il aimait, au milieu de « ses Lyonnais », il ne songeait pas avec reconnaissance à cette maison de l'*Angélique*, où il avait dû souvent se rendre au temps de Philibert Girinet, et plus tard dans ses voyages à Lyon. Ces deux biographies lyonnaises ne sont d'ailleurs pas les seules qu'il eût composées. On connaît au moins le titre d'une troisième, aujourd'hui perdue, écrite à une date que nous ignorons et dont nous ne savons si elle fut publiée : l'*Eloge de Mathieu de Vauzelles*, le jurisconsulte lyonnais qui avait épousé Claudine Scève, la sœur du poète de Délie, et que Masson avait pu connaître dans l'entourage de son oncle Girinet avant 1562 (1).

Les travaux de Masson étaient parfois interrompus par des visites. C'étaient des jeunes gens venus à Paris pour leurs études qui frappaient à la porte du logis de la rue des Billettes, porteurs de lettres de recommandation ou de messages pour le vieil humaniste. Il en venait d'assez loin, et Masson les accueillait avec bonté comme il avait jadis accueilli le Rhénan Broelmann, car il fut toujours « d'une libéralité qui dépassait sa condition » (2). En mai 1607, un ami de Juste Lipse (3), le jurisconsulte flamand Henri Uwenus, recommande à son fils Georges, alors à Paris, de se présenter à Masson (4). Le jeune homme ne manque pas de le faire et Masson l'admet dans son amitié, le tient au courant de ses travaux et le guide dans ses études à la grande joie du père qui en marque sa satisfaction à son fils dans une lettre du 10 septembre (5). Le 19 décembre, le même Henri Uwenus écrit directement à Masson, qu'il ne connaissait jusqu'alors que par ses œuvres et par ce qu'avait pu lui dire son fils de l'accueil qu'il en avait reçu, une lettre enthousiaste où il se proclame son admirateur et son disciple et lui fait part du jugement flatteur porté

(1) L'existence de cet *Eloge* « en prose et en vers », sans doute en latin, nous est attestée par le P. Bulliond et Pernetti. Cf. Ludov. de Vauzelles: *Notice sur Mathieu de Vauzelles*, *Revue du Lyonnais*, 3e série, t. IX, p. 527. Pernetti: *Lyonnois dignes de mémoire*, t. I, p. 327.

(2) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., 6e f. n. ch. verso.

(3) Cf. Aubert Lemire: *Elogia Belgica*, 1609, in-4°, pp. 171-172.

(4) *Mss. fr. 22861*, f. 55 verso, et *24519*, f. 312 recto. Copie d'un fragment de lettre de Henri Uwenus à son fils Georges. D'Anvers, 15 mai 1607. La copie porte par erreur *Vencius* au lieu de *Uwenus*. V. *Appendice, Pièces*, IX.

(5) *Ms. 5584* de l'Arsenal, f. 384 *bis* verso. Copie d'un fragment de lettre de H. Uwenus à Georges Uwenus. D'Anvers, 10 septembre 1607. Cf. précédemment, liv. II, chap. II, § v, p. 283. V. *Appendice, Pièces*, X.

Digitized by Google

jadis sur lui par Juste Lipse (1). Cette lettre dut combler de joie le vieillard et accroître l'intérêt qu'il portait à Georges Uwenus. Deux ans après, celui-ci, rentré dans son pays et devenu conseiller à Malines, lui manifestera sa reconnaissance émue et lui recommandera à son tour ses amis qui se rendront à Paris (2).

L'année 1608 paraît avoir été celle des cinq dernières années de la vie de Masson où la maladie lui laissa le plus de répit. Nous le voyons recouvrer alors momentanément l'usage de ses jambes et rendre visite à ses amis. Cette amélioration de sa santé se traduit par un redoublement d'activité intellectuelle.

Il forme vers ce temps le projet de donner une édition de Quinte-Curce qui devait comprendre des fragments nouveaux. Il avait fréquenté assidûment la bibliothèque de Saint-Victor. Accompagné de son frère, il y avait passé de longues heures à feuilleter les nombreux manuscrits retenus par des chaînes métalliques. Les deux frères se livraient à ces recherches sous la direction du « très digne bibliothécaire » de l'abbaye, leur « grand ami » Jean Le Picard (3). Un jour, nous ne savons au juste en quelle année (4), tomba sous les yeux des trois amis un manuscrit de l'*Histoire d'Alexandre* de Quinte-Curce qui contenait, outre les livres III-X que l'on connaissait, des fragments destinés à remplacer le début de l'œuvre perdue (5). Ce fut Papire qui découvrit le manuscrit (6). Jean Masson

---

(1) *Ms. fr. 24519*, f. 312 verso. Copie d'un fragment de lettre de Henri Uwenus à Masson. Le *Ms. fr. 22861*, f. 55 verso, contient une copie partielle du même fragment. V. *Appendice, Pièces*, XI, et précédemment, liv. II, chap. II, § v, pp. 283-284.

(2) *Ms. 5584* de l'Arsenal, f. 385. Lettre de G. Uwenus à Masson. De Malines, 5 octobre 1609. V. *Appendice, Pièces*, XIII.

(3) Cf. *Q. Curtii Rufi Historiarum... Libri*, éd. Paul Frellon, Lyon, 1615, in-12, p. 656: Paulo Frelonio J. Massonus.

(4) Jean Masson écrivant, le 13 décembre 1612, à P. Frellon, dit « superioribus annis ». P. Masson, dans son épître au lecteur du 1er mai 1610, dit « ante aliquot annos ».

(5) Le manuscrit, pour la plus grande partie du XVe siècle, est le *Codex Parisinus* de Quinte-Curce *14629* de la Bibl. nat. relié aux armes de la Bibliothèque de S. Victor. On peut en voir la description dans S. Dosson: *Etude sur Quinte-Curce, Appendice* I, pp. 337-338. Le supplément qu'il contient se retrouve dans deux autres mss. de Quinte-Curce, le *Vaticanus 1869* et l'*Oxoniensis CCCLXXXII*. Il était inconnu avant la découverte des Masson. Il a été attribué à tort à Pétrarque par J.-J. Scaliger, car on le trouve dans des mss. du XIIe siècle, comme le *Vaticanus* et l'*Oxoniensis* (Cf. A. Thomas, in *Revue critique*, 26 juillet 1880, p. 75).

(6) *Q. Curtii Rufi Historiarum Libri*, éd. Frellon, p. 653: Papirii Massoni ad Lectorem Epistola.

Digitized by Google

lui releva le texte des fragments (1) et les lui offrit. Ils l'intéressèrent, et, bien qu'il fût arrivé, après avoir consulté des spécialistes, à la conclusion que l'écriture du manuscrit ne remontait pas au delà du XVe siècle, il songea à les publier. « Ils ne me parurent point inutiles et indignes de voir le jour, écrit-il, et s'ils ne sont pas de Quinte-Curce, comme il appert au style et à d'autres preuves, leur auteur, dont j'ignore le nom, est d'une autorité qui n'est pas à mépriser » (2). Dès 1608, les amis de Masson attendaient cette publication, et Vassan l'annonçait déjà à Goldast alors à Francfort, en lui en promettant un exemplaire (3). Mais Masson, fort occupé à ce moment, ne préparera vraiment l'édition de ces fragments qu'en 1610, et c'est à Jean Masson qu'il devait être donné de l'assurer quatre ans après la mort de son frère.

En mars parut à Paris, chez Guillaume Le Noir, *la Vie, Mort et Tombeau de Philippe de Strozzi* par Hermann Taffin de Torsay (4). L'auteur, ancien précepteur et compagnon de Strozzi, l'avait composée avant 1604 (5). C'était une de ces œuvres consacrées à la gloire de la famille Strozzi auxquelles s'intéressait Zaccaria Monti. Ce dernier a eu une part à sa publication : il en connaissait le texte depuis longtemps et il n'y a qu'à comparer les renseignements fournis par lui vers 1603 ou 1604 aux frères Dupuy sur certains Strozzi (6), et ceux qui se trouvent à la fin du volume de Taffin pour voir que ce sont exactement les mêmes recueillis par Zaccaria pour une bonne part dans l'édition des *Hommes illustres* de Boccace publiée à Florence par les Giunti. Cet appendice est suivi d'un poème latin de douze hexamètres dédié par Masson à Monti, en témoignage d'amitié, où est célébrée la gloire militaire et littéraire des Strozzi, et où sont

(1) *Ibid.*, p. 656: Paulo Frelonio J. Massonus.

(2) *Ibid.*, p. 653: Papirii Massoni ad Lectorem epistola.

(3) Cf. *Virorum Clarissimorum ad Melch. Goldastum Epistolae*, Francfort, 1688, in-4°, lettre XXXI (1608): « Est in manibus Pap. Massoni liber ille I Quinti Curtii hactenus desideratus, quem, ubi primum publicaverit, tibi exhibebo ».

(4) *La Vie, Mort et Tombeau de... Philippe de Strozzi... par H. T. S. de Torsay*, Paris, Guillaume Le Noir, 1608, in-8° de 8 pp. lim. partiellement numérotées + 96 pp. La dédicace de Taffin au roi est du 1er mars 1608.

(5) Et non en 1608 comme le dit E. Picot (*Français italianisants*, t. II, p. 101). Cf. *Ms. Dupuy 348*, f. 177 recto. Note de Zaccaria Monti, écrite au plus tard en 1604: « La Vita di Filippo Strozzi... l'ha composta in franzese Monsr di Torsay... subito che la sarà stampata sarà messa in italiano ».

(6) *Ms. Dupuy 348*, f. 177 recto.

Digitized by Google

évoquées les figures de Leone, Piero, Filippo Strozzi, qui surent accroître « le prestige de l'Etrurie tout en défendant d'une main courageuse et ferme les lis gaulois » et celle de « l'émule d'Aristote », Ciriaco Strozzi (1).

En juin 1608 on avait donné pour successeur à Carlo Boni, évêque d'Angoulême, mort à la fin de l'année 1603, Antoine de la Rochefoucauld, qui fut consacré à Paris, dans l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, par son parent François de la Rochefoucauld, évêque de Clermont (2). Masson se fit l'historiographe de cette cérémonie dans un petit opuscule, la *Consecratio Antonii a Rupefulcaudia Engolismensis Episcopi* (3).

A côté de ces menues productions de circonstance, il faut placer vers le même temps la publication d'œuvres plus importantes. Le libraire Nicolas Buon se disposait à donner, vers la fin de juillet, une édition de quelques traités du jurisconsulte Charles Dumoulin, qui avait été préparée par Simon Bobé, gendre de Dumoulin et bailli de Coulommiers. Cette édition parut accompagnée d'une vie anonyme du jurisconsulte, qui est l'œuvre de Masson (4). On peut supposer que s'il n'y a point son nom, c'est qu'il avait été rémunéré soit par le libraire, soit par Bobé. Intéressante par les détails qu'elle nous donne sur le jurisconsulte, sur sa famille et sur le barreau parisien dans la première moitié du XVIe siècle, cette *Vie* est une des plus soignées de Masson, et bien qu'elle ait été dépassée par la *Vie de Charles Dumoulin* donnée en 1654 par Julien Brodeau, qui l'a largement mise à contribution, elle reste une source biographique essentielle et a été parfois reproduite avec celle-là dans les diverses éditions des œuvres de Dumoulin. Nous y retrouvons toute la manière de Masson jusques et y compris son pédantisme, son érudition juridique, sa curiosité des menus faits et son attitude à l'égard de Rome et de Calvin (5).

---

(1) P. 95. Le poème a été reproduit dans *B.*, part. II, pp. 233-234.

(2) Cf. *Gallia Christiana*, t. II, col. 1021.

(3) Cf. *Ms. 5584* de l'Arsenal, ff. 119 recto et 382 verso. *Mém. de Trévoux*, mars 1705, p. 550. Nous n'avons pu retrouver cet opuscule de Masson que les *Mém. de Trévoux* assurent avoir été « imprimé deux fois ».

(4) *Caroli Malinaei... Tractatus commerciorum*, etc. *Cura et studio Simonis Bobaei... Authoris quondam generi. Addita est etiam authoris vita nusquam antheac edita*. Paris, Buon, 1608, in-4°. La *Caroli Molinaei Vita* occupe 4 ff. dans les ff. lim. Elle a été reproduite dans *B.*, part. II, pp. 235-253.

(5) Pour Rome et pour Calvin, cf. *B.*, part. II, pp. 240-242. Pour les détails de la *Vie de Dumoulin*, cf. notre *Bibliographie des œuvres de P. Masson*.

Digitized by Google

Au moment même où paraissait cette *Vie*, Masson confiait à l'impression son édition de *Dugalus* enfin prête. Il y travaillait au moins depuis 1606. Dès 1594, son ami Nicolas le Fèvre lui avait procuré une copie du manuscrit du *Liber Responsionum* faite sur l'original qui se trouvait entre les mains d'Edme de Vélu, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Denis. Cet original était depuis devenu la propriété de Paul Pétau qui le communiqua à Masson pour son édition qui parut à la fin de juillet ou au début d'août 1608 chez Mettayer, dédiée à l'Assemblée du Clergé (1). Le traité du moine du IXe siècle Dungal, dont Masson était le premier éditeur, est dirigé contre Claude de Turin qui s'était attaqué au culte des saints et au culte des images. Masson n'avait rien à opposer au premier de ces cultes, mais il n'avait guère été tendre jusque-là pour le culte des images. Pourtant, sa préface est orthodoxe. Il traite de « plaintes blasphématoires et insensées » tous les griefs de « ce fou turinois ». Avait-il modifié certaines de ses opinions sur les images ou bien donnait-il à sa préface le ton qui lui semblait convenir au public auquel il la destinait? C'est un problème impossible à résoudre. Mais on ne peut s'empêcher de remarquer que plus que les opinions sur les images, Masson blâme dans cette préface l'opinion de Claude de Turin sur le culte des saints, qu'il rappelle habilement qu'il a donné une édition d'Agobard (lequel ne pensait pas d'une façon fort orthodoxe sur les images) et qu'en appendice à son *Dugalus* il trouve moyen de publier des *Excerpta ex libro Claudii Taurinensis Episcopi* d'après Dungal, qui sont tout ce que l'on a du traité de l'hérétique (2). Il y a plus. A peine le livre paru, Masson en portera lui-même, le 7 août, deux exemplaires à un de ses amis d'une orthodoxie douteuse, Pierre de L'Estoile (3). Il faut avouer que l'attitude de Masson n'est pas fort claire.

Le livre fourmillait d'erreurs typographiques. L'Estoile constatait avec dépit qu'il y avait plus de fautes que de mots, gardait un des deux exemplaires offerts par Masson et donnait l'autre à Pierre Dupuy. L'incorrection typographique toutefois ne rendait pas le

---

(1) *Dugali Liber Responsionum adversus Claudii Taurinensis Episcopi sententias, ad Hludovicum Imper. eiusque filium Lotharium Augustum. P. Massoni studio nunc primùm in lucem editus auspiciis Antistitum et Cleri Franciae Lutetiae convocatorum*, Paris, P. Mettayer, 1608, in-8°. La dédicace au clergé de France est du 25 juillet.

(2) *Ibid.*, 4 ff. de la fin. — Cf. *Hist. litt. de la France*, t. IV, pp. 495-497.

(3) L'Estoile: *Mém.-journ.*, éd. Brunet, t. IX, p. 112.

Digitized by Google

texte incompréhensible, et l'ouvrage eut du succès. Le cardinal Barberini, auquel Masson en avait envoyé un exemplaire en l'accompagnant d'une lettre, lui répondait de Rome, à la date du 15 septembre, que la lecture du *Dugalus* lui avait été fort agréable, qu'il était touché du « bon souvenir » que Masson gardait de lui, et qu'il priait Dieu « de le conserver le plus longtemps possible en santé pour le plus grand bien de la république des lettres » (1).

Barberini ne fut pas le seul lecteur italien du *Dugalus*. Un des amis huguenots de Pierre de L'Estoile, Jérôme Groslot, sieur de l'Isle, qui fournissait Paolo Sarpi de livres parisiens, lui en avait expédié un exemplaire dès le mois d'août, et le 2 septembre, fra Paolo lui en accusait réception de Venise. Il déclarait que le livre lui avait plu à cause de son antiquité, et demandait à son correspondant des renseignements sur Masson : « Je le croyais mort, écrivait-il. Je désire savoir d'où il tire tous ces auteurs qu'il publie et être documenté sur les véritables qualités d'un homme de cette valeur, car à la renommée qui vient de loin je n'ai pas l'habitude de prêter beaucoup de confiance. Les lettres et l'amitié de Baronius sont déjà pour moi un témoignage d'un grand poids » (2). Sarpi faisait allusion aux deux lettres de Baronius que Masson avait insérées en tête de son *Dugalus*. Les informations fournies à fra Paolo sur le compte de Masson par son correspondant, bien qu'elles ne nous soient point parvenues, furent satisfaisantes. Moins de trois mois après, en effet, le servite vénitien désirait entrer en relations avec lui, et la lettre qu'il écrivait à ce sujet le 28 novembre à un autre protestant, M. Castrin, prouve qu'il avait été documenté exactement sur le fond des idées religieuses de Masson et sur son gallicanisme :

« Il y a bien longtemps, écrivait-il, que j'admire l'érudition et le jugement de P. Masson qui a publié un si grand nombre de bons auteurs qui sans lui seraient encore dans les ténèbres. A ceci, comme *ex ungue leonem*, j'ai jugé que son intelligence doit posséder encore des choses plus cachées, mais qu'il est difficile de divulguer, à cause de la malignité des temps. Je lui suis tout dévoué, et il me serait

(1) *Ms. 5585* de l'Arsenal, f. 86: Lettre autographe du cardinal Barberini à Masson. V. *Appendice, Pièces*, XII.

(2) Cf. *Lettere di Paolo Sarpi*, éd. Polidori, t. I, p. 103, et le texte exact de cette lettre, fautif dans toutes les éditions, tel que nous l'avons rétabli dans les *Relations de Baronius et de P. Masson*, p. 43.

Digitized by Google

très agréable d'avoir l'occasion de le servir, mais en matière littéraire je puis dire que nous sommes ici dans la disette, alors que là-bas vous êtes dans l'abondance. Je tiens pour assuré que parmi les documents qu'il possède il doit y en avoir de nombreux relatifs aux rites et aux coutumes de l'Eglise, que beaucoup ne verraient pas d'un bon œil, et c'est une excellente chose, pour ne pas être en butte à la haine, de les séparer des autres. Il me semble que M. Masson procurerait un grand avantage aux lettrés et à moi en particulier, qui ainsi en bénéficierais, s'il les publiait. Il m'est arrivé souvent d'avoir sur semblables matières des doutes que je n'ai pu facilement éclaircir, et si j'étais sûr de ne pas l'importuner, je lui écrirais sur quelque chose qui me tient perplexe, afin que ses observations me tirent de mon doute. Je vous serai singulièrement obligé si, ayant l'occasion de le voir, vous voulez bien en mon nom lui offrir mes humbles hommages et lui baiser respectueusement la main » (1).

La commission de Castrin fut certainement faite. Quelles en ont été les suites? Quelles ont été les relations postérieures de Masson et de Sarpi et la correspondance qui a pu s'établir entre eux? Nous n'avons rien trouvé à ce sujet, et peut-être ne trouvera-t-on jamais rien, car un grand nombre de lettres de Sarpi ont disparu et l'on sait la prudence et les mille détours, clefs, chiffres ou autres moyens mystérieux dont usait fra Paolo pour ne se faire lire que de ceux qui l'entendaient. Masson n'a pas dû être d'une moindre prudence.

Le servite et le gallican étaient faits pour s'accorder. En ce même mois de novembre, et le jour même où Sarpi écrivait à Castrin, une autre lettre partait de Clermont à l'adresse de Masson. Son ami Savaron, gallican acharné et combattif, l' « hérétique françois » comme il s'intitulera lui-même plus tard, en butte aux censures et aux attaques ultramontaines, le remerciait d'avoir fait « avorter » par sa « diligence » le « malheur » que de « factieux partisans de Rome », ses « haineux », voulaient lui procurer (2). A lire cette lettre assez obscure, on voit qu'il s'agissait de censures assez graves

(1) *Ms. Dupuy 111, Lettere del R. P. Paulo da Venetia dell'ordine de' Servi*, ff. 10-11: Al m^to^ Ill^re^ Sig^r^ mio Oss^mo^ Mons C[astrino]. On trouvera le texte italien du fragment de cette lettre concernant Masson dans: *Relations de Baronius et de Masson*, pp. 43-44.

(2) *Ms.* 5585 de l'Arsenal, f. 80: Lettre de Savaron à Papire Masson, autographe, 25 novembre 1608. Elle a été publiée par A. Vernière: *Le président Jean Savaron*, pp. 42-43.

Digitized by Google

des opinions et des écrits de Savaron qui, « à l'exemple » de Masson, dit-il, s'était « contenté d'avoir la permission du Roy sans aultre adprobation ». Il semble que Masson, ayant eu vent de ces censures, s'était empressé d'aller trouver « le docte Filesac », curé de Saint-Jean-en-Grève, gallican lui aussi, qui n'avait pas hésité un instant à écrire à Savaron et à lui offrir sa protection (1). Cette lettre de Savaron nous éclaire singulièrement sur les convictions gallicanes de Masson, sur le zèle qu'il apportait à les défendre jusque chez ses amis, et sur l'activité qu'il déployait, même pendant cette longue période de cinq ans de maladie qui précéda sa mort.

II

Cette activité se manifesta encore par deux ouvrages considérables dont l'un ne resta qu'ébauché et dont l'autre fut presque entièrement rédigé et achevé en cette même année 1608 : *les Cardinaux de France au XIVe siècle*, et la *Descriptio fluminum Galliæ*.

Les *Cardinaux de France* remplissent presque en entier le *Ms. fr. 7015* de la Bibliothèque Nationale (2). Ils ne constituent pas un ouvrage à proprement parler, mais plutôt une série de notes et de documents destinés à servir à des notices biographiques sur un peu plus d'une centaine de cardinaux français (3) du temps des papes d'Avignon. Le manuscrit, tel qu'il nous est parvenu, n'est pas tout entier de la main de Papire. A côté de son écriture, une écriture menue et tourmentée de malade et de fiévreux, qui témoigne du temps où il couchait ses notes sur le papier, on trouve l'écriture de

---

(1) *Ibidem*: « A fin de clorre la bouche à mes calomniateurs, écrit Savaron à Masson, je me résou de suivre l'expédient de Monsieur le Docteur et docte Filesac vostre Curé et d'avoir son approbation laquelle me servira de sauf conduit et passeport contre ces malins et factieux. Il est à l'espreuve d'un bon Françoys et vray Catholique, ses escrits le tesmoignent et la letre qu'il m'a escrit me confirme davantage en cet creence... i'escry à Mr de Filesac luy envoie de mes travaux et le prie de veiller cete censure » (Lettre à Masson).

(2) FF. 1-115 et 131-139. Les ff. 116-130 sont occupés par des notes de J. Masson se rapportant, la plupart, à un projet de publication de la *Vie de Sainte Madeleine* de Philippe de Cabassoles. Au dos de la reliure se trouve ce titre erroné: Cardinaux français du XVIIIe siècle (*sic*).

(3) On y trouve pourtant deux notices sur des cardinaux étrangers aux f^r. 66 recto (Gozzo da Rimini) et 133 recto (Gomez).

Digitized by Google

son frère Jean qui lui servait souvent de secrétaire (1). Même après la mort de Papire, Jean Masson, qui vécut longtemps sur les papiers laissés par l'humaniste, au point que toutes ses publications de quelque valeur ne sont que des démarquages d'œuvres auxquelles son aîné n'avait point encore mis la dernière main, y a ajouté nombre de notes et de surcharges (2). Le manuscrit a été, on peut le dire, bouleversé par Jean Masson qui eut l'idée de profiter des dossiers de son frère pour une histoire de tous les cardinaux français depuis le XIe siècle jusqu'à l'année 1621 (3). Quelles qu'aient été dans ce travail la part de Jean Masson et les modifications successives qu'il a pu y apporter, ayant voulu plus tard compléter les recherches de son frère (4), et bien qu'il soit difficile de déterminer

---

(1) Cf. *D. E. U.*, f. 220 recto « cujus opera manuque in his libris scribendis usus sum ».

(2) Cf. p. ex. f. 39 verso une note ajoutée par J. Masson après la mort de P. Masson à propos du cardinal Michel Hébrard de Saint-Sulpice.

(3) Le *Ms. 5584* de l'Arsenal, ff. 73-76, contient un catalogue des livres de J. Masson dressé par lui-même. Dans la 2e partie de ce catalogue, sous le titre: *Mes livres à imprimer*, figure, parmi diverses œuvres dont certaines, sans qu'il l'avoue, ne sont que des manuscrits laissés par son frère, un ouvrage ainsi annoncé: *La création des cardinaux françois et gaulois depuis l'an mille quarante neuf, du pontificat de Léon neufiesme jusqu'à celuy de Grégoire XV à présent séant, 1621, et sont en nombre environ trois cent soixante cardinaux, duquel livre la première feuille est commencée et en contiendra cent ou six-vingt in-4° avec les armoiries en tailles douces et grand nombre de revers.* Ce vaste dessein, qu'il était incapable de mener à bien, n'ayant de critique que juste ce qui convient à un compilateur sans goût et sans choix (Cf. dans Moréri: *Dict.*, éd. de 1759, t. VII, p. 236, le jugement sévère mais juste porté par Baillet sur sa *Vie de Saint Exupère*), fut pourtant tenté par lui à l'aide des papiers de son frère qui avait laissé à sa mort: 1° Un *Mémoire pour l'histoire des cardinaux*; 2° Une *Chronologie des cardinaux françois*; 3° Un *Recueil d'armoiries des cardinaux*, toutes pièces que possédait, au début du XVIIIe siècle, Billet de Fanière (Cf. *Mém. de Trévoux*, mars 1705, pp. 553-554), et dont les *Cardinaux de France au XIVe siècle* semblent avoir fait partie. En 1627, année de la mort de J. Masson, A. Duchesne mentionne, dans sa *Bibliothèque des autheurs* (p. 159), un manuscrit intitulé: *Les cardinaux de France, avec un sommaire de leurs vies et les armoiries dont ils sont issus. Par Jean-Baptiste Masson, Forézien, Archidiacre en l'Eglise de Bayeux.* Ce manuscrit resta, comme l'atteste Goussaucourt en son *Martyrologe des Chevaliers de Malte* (t. I, f. *iij* verso), aux mains de Duchesne qui préparait lui aussi une *Histoire des cardinaux de France*, dont son fils publia, en 1660-1666, les deux seuls volumes qui aient été achevés.

(4) Une lettre de J. Masson à Peiresc, du 20 janvier 1613 (*Ms. 207* [*1025*] de la Bibliothèque Méjanes d'Aix en Provence, f. 67), qu'on trouvera dans l'*Appendice*, *Pièces*, XV, et dont nous devons la copie à l'obligeance du savant

Digitized by Google

d'une façon exacte la part de sa collaboration que nous croyons avoir été ici surtout celle d'un secrétaire et d'un aide dans les recherches (1), on y reconnaît surtout la marque et l'esprit de Papire, auquel le Catalogue des Mss. de la Nationale n'a pas tort d'attribuer le recueil, bien qu'il ne soit pas tout de son écriture. La conception elle-même de ces biographies successives où les cardinaux sont rangés, à quelques exceptions près, suivant l'ordre des pontifes qui les créèrent : Clément V, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI et Urbain V, rappelle le *De Episcopis Urbis*, où, dans les chapitres consacrés à ces papes, il avait déjà dit quelques mots d'un certain nombre de ces cardinaux. Les recueils de biographies collectives étaient un genre où il s'était spécialisé, et à considérer la disposition des matériaux qui nous sont restés de celui-ci, on peut affirmer qu'il n'aurait pas été différent des autres. Le *Ms. fr. 7015* présente en effet le même souci et la même variété de documentation que nous connaissons bien. A côté des écrits des chroniqueurs et des historiens les plus variés, anglais comme le bénédictin Mathieu de Westminster, Thomas Walsingham, espagnols comme Esteban Garibay y Zamalloa et Mariana, français comme Bernard Guy (2), le récit du voyage en Terre Sainte, en 1337, de Guillaume Baldinsel, le martyrologe de l'abbaye de Sainte-Geneviève, une inscription dans une église, une épitaphe, une statue sur un tombeau, un acte capitulaire, et jusqu'aux détails d'un vitrail de chapelle (3), tout lui paraît bon pour y prendre un renseignement biographique. Et comme une bonne partie des cardinaux du temps

---

conservateur de la Méjanes, M. Aude, nous montre J. Masson priant son correspondant de lui envoyer les « épitaphes des cardinaux enterrés en Avignon et les armes ».

(1) C'est une besogne à laquelle J. Masson était tout à fait apte. Il a été un grand copiste de pièces d'archives. La Croix du Maine (*Bibliothèque*, 1re éd., p. 492) parle, dès 1584, des « recueils qu'il a amassez avec tant de peine et diligence par plusieurs endroicts de la France, touchant les épitaphes, sépultures et autres choses ». Il avait des correspondants un peu partout. Le Masson, chanoine d'Angoulême, dont M. Picot (*Français italianisants*, t. II, p. 227) parle sans en soupçonner l'identité, et qui faisait faire des recherches sur les antiquités du Vivarais par Jacques de Romieu, ne peut être que lui.

(2) *Ms. fr. 7015*, ff. 4 recto (Westminster), 43 verso (Walsingham), 75 recto-76 recto-verso (Garibay et Mariana cités en espagnol), 7 recto-verso, 9 recto (Guy).

(3) *Ibid.*, ff. 61 recto (Baldinsel), 1 verso (Martyrologe), 38 recto, 46 verso (inscriptions d'églises), 3 recto (épitaphe), 2 verso (statue, acte capitulaire et vitrail).

Digitized by Google

d'Avignon se sont acquittés de diverses missions ou légations en Italie, qu'ils ont été en rapport avec d'illustres Italiens ou que des historiens de la péninsule ont eu à retracer leurs faits et gestes, Masson ne néglige pas le recours aux sources italiennes. Un historien italien Onofrio Panvinio, et un Espagnol italianisé qui mourut à Rome en 1599, Alfonso Chacon, avaient déjà traité de l'histoire des cardinaux, et l'ouvrage du second, les *Res gestæ Pontificum Romanorum et Romanæ Ecclesiæ Cardinalium*, venait de paraître posthume à Rome en 1601. En tête de presque toutes ses notices des *Cardinaux français du XIVe siècle*, Masson, en quelques mots, résume les données de ses deux prédécesseurs, pour y ajouter ensuite ses documents et parfois corriger les leurs. Corriger l'Espagnol Chacon, qui avait plagié en maint endroit de son œuvre le *De Episcopis Urbis*, dut procurer à Masson un certain plaisir. Parmi les auteurs italiens invoqués et cités encore dans les *Cardinaux français du XIVe siècle*, on s'étonnerait de ne pas rencontrer Pétrarque. Il y est au premier rang, comme toujours, et il fait son apparition avec la vie du cardinal de Talleyrand-Périgord, celui-là même qui avait ôté « de l'opinion du pape Innocent qui l'avoit conceue que Pétrarque estoit magissien, auquel il en escrit une Lettre de remerciement insérée cy dessoubz » (1). La lettre n'est pas reproduite, mais Masson avait l'intention de l'ajouter, car le manuscrit porte un peu plus bas le premier mot de la suscription : *Franciscus*... et le verso du feuillet est resté blanc. D'autres lettres de Pétrarque sont mentionnées à propos du même cardinal et des cardinaux Bertrand de Déaulx, Guy de Montfort ou de Bologne et Philippe de Cabassoles, et l'on peut dire que presque toute la notice consacrée à ce dernier n'est que l'histoire de l'amitié du poète et de l'évêque de Cavaillon, tirée des lettres de Pétrarque et du *De Vita Solitaria* (2). Après Pétrarque, Giovanni Villani ou plutôt « Jehan Villan », car les notes sont en français, occupe une place assez considérable, et sa *Chronique* est alléguée pour maints détails se rapportant à la vie de certains cardinaux (3). On peut en dire autant de Matteo Villani, allégué à deux reprises et qui a même une fois l'honneur d'une assez longue citation en italien au sujet du cardinal de Talleyrand « pour ne

(1) *Ibid.*, f. 61 recto.

(2) *Ibid.*, ff. 61 recto, 98 recto (Talleyrand), 67 recto (Déaulx), 75 recto (Montfort), 67 recto, 124 recto-verso (Cabassoles).

(3) *Ibid.*, ff. 5 verso, 32 recto, 37 verso, 42 verso, 43 verso, 60 recto, 67 recto.

Digitized by Google

donner peine aux curieux qui entendent la langue italienne de chercher l'auteur » (1). Enfin le jurisconsulte Masson a fait appel aux jurisconsultes d'outre-monts. Oldrado da Ponte, auquel il avait emprunté des témoignages dans d'autres œuvres, lui en fournit cette fois deux, sur le cardinal Bernard de Garvo et le cardinal Jacques Fournier, le futur Benoît XII (2), et un autre jurisconsulte presque contemporain, le professeur padouan Marco Benavides, dit Mantoa, mort en 1582, et qu'il n'avait encore jamais eu l'occasion de citer, est deux fois allégué par lui à propos des cardinaux Bertrand de Montfavence et Gilles Aycelin de Montaigu (3).

Dans cette œuvre des dernières années, restée inachevée et qui n'embrasse pas, malgré son titre, tout le XIVe siècle, Masson tournait toujours ses regards vers l'Italie. Si Masson avait retrouvé la santé, il y aurait mis la dernière main. Il ne le put. Nous pensons que c'est vers 1608 qu'il mit sur le papier la plus grande partie des notes qui constituent le *Ms. fr. 7015*, car c'est la seule période de ses dernières années où la maladie lui laissa un peu de répit, et d'autre part, à peu près vers le milieu du manuscrit, au folio 61 recto, se trouve dans le texte la seule indication qui permette de dater approximativement la composition de la plus grande partie de ces notes. Masson y fait allusion à « un livre latin imprimé *puis quelque temps* d'un gentilhomme allemand nommé Guillaume de Baldinsel, chevalier hiérosolimitain, contenant ce qu'il avoit vu et remarqué de beau en son voyage de la Terre sainte ». Il s'agit de l'*Hodœporicon ad Terram Sanctam* que Baldinsel avait dédié, en 1337, au cardinal de Talleyrand. Or il parut pour la première fois en 1604, à Ingolstadt, dans le tome V des *Antiquæ Lectiones* de Canisius (4). En tenant compte du temps raisonnable qu'il fallut au livre pour parvenir à Paris et être lu de Masson, trois ou quatre ans ne sont pas en contradiction avec l'expression « puis quelque temps ». Au reste, c'est là une précision qui importe peu, puisque le manuscrit des *Cardinaux français du XIVe siècle* est évidemment des dernières années et qu'il n'a pu être commencé, au plus tôt, qu'après la publication de l'ouvrage de Chacon, paru à Rome en 1601 (5).

---

(1) *Ibid.*, ff. 61 recto (citation) et 75 recto.

(2) *Ibid.*, ff. 9 recto et 43 verso.

(3) *Ibid.*, ff. 35 recto-verso et 106 recto.

(4) Les *Antiquae Lectiones* de Canisius furent publiées en 7 vol. in-4° à Ingolstadt de 1601 à 1608. Le tome V est de 1604. L'*Hodoeporicon* y occupe les pp. 95-142.

(5) Le f. 34 du *Ms. fr. 7015* porte au verso la suscription: Monsieur Masson,

Digitized by Google

Pour la *Descriptio fluminum Galliæ*, il n'y a pas à avoir la moindre hésitation sur la date où elle a été rédigée, à savoir 1608 (1). Mais Masson avait commencé à en rassembler les matériaux depuis vingt-cinq ans au moins, puisque nous la trouvons déjà mentionnée dans la *Bibliothèque* de La Croix du Maine, parue en 1584 (2), parmi les œuvres de Masson à publier. Si Masson, dès ce temps-là, avait commencé la rédaction de l'œuvre projetée, il n'en est pas moins vrai qu'il la reprit entièrement et qu'il ne lui donna que bien plus tard la forme sous laquelle elle nous est parvenue. Elle ne devait être publiée intégralement que sept ans après la mort de son auteur par les soins de Jean Masson (3), et avec quelques lacunes et quelques blancs de peu d'importance que Papire n'eut pas le temps de compléter. On peut, malgré cela, la considérer comme terminée.

C'est l'œuvre d'un humaniste géographe. De tous temps les humanistes s'étaient intéressés à la géographie. Pétrarque avait écrit un *Itinerarium Syriacum*, Boccace avait composé le *De montibus*,

---

secrétaire de Monseigneur d'Angoulesme, à Paris. On pourrait donc croire que le fragment sur Pierre de Mortemar qu'il contient au recto a été écrit au plus tard en décembre 1603, date de la mort de Carlo Boni, mais on ne peut faire état de ceci, Masson ayant toujours eu l'habitude de conserver soigneusement tous les bouts de papier utilisables, dont il se servait quand ils lui tombaient sous la main pour y coucher ses annotations.

(1) Dans la 1re partie, il est fait allusion, p. 10, à l'érection d'une croix à Saint-Etienne en 1605; dans la 2e partie, p. 191, à la publication faite précédemment de la *Relatio baptismatis Delphini* (septembre 1606) ; p. 292, à la *Notitia Episcopatuum* (1606) ; p. 296, à un événement arrivé près de Caen en 1605. Dans la 3e partie, p. 372, Masson parle de son édition d'*Agobard* donnée en 1605. C'est donc après ces dates qu'il faudrait au plus tôt placer la rédaction. Mais Masson nous donne encore avec précision la date dans plusieurs autres passages. P. 217, il dit qu'il écrit *hoc anno 1608* ; p. 228, qu'il habite Paris *depuis quarante ans* (il y était arrivé en 1568) ; p. 657 (6e partie), il donne le produit de la ferme du sel « pour *cette année 1608* ». Ajoutons que Georges Uwenus, écrivant à Masson peu après son retour à Malines, le 5 octobre 1609, lui demande si a déjà paru « ce que Masson avait déjà de prêt avant son départ, sur les quatre fleuves de France » (Cf. *Ms.* 5584 de l'Arsenal, f. 385, et *Appendice, Pièces*, XIII.

(2) V. pp. 368-369: « Ledit Papyrius... a composé le catalogue des fleuves et rivières les plus renommées de France et en a fait la description. Ce livre n'est encores imprimés ». Une mention identique est faite, en 1603, par Possevino dans sa 2e éd. de la *Bibliotheca selecta*, t. II, p. 427.

(3) *Descriptio fluminum Galliae, qua Francia est Papirii Massoni Opera. Nunc primùm in lucem edita, Christianissimoque Regi dicata*, Paris, Quesnel, 1518 (pour 1618).

Digitized by Google

sylvis. Au siècle suivant, Flavio Biondo avait donné son *Italia illustrata*, et au XVIe siècle, Leandro Alberti avait publié sa *Descrizione di tutta Italia* qui eut un succès attesté par de nombreuses éditions. En France même, dès la première moitié du XVIe siècle, le Parisien Gilles Corrozet et le Lyonnais Claude Champier s'étaient appliqués à une besogne identique (1). Est-ce par un pur hasard que les quatre Italiens que nous venons de citer se trouvent parmi les écrivains dont nous avons vu souvent les noms revenir sous la plume de Masson? Nous ne saurions le dire, mais le caractère historico-géographique des compilations de Flavio Biondo et de Leandro Alberti en particulier se retrouve dans la *Descriptio fluminum Galliæ*. Les fleuves ne servent ici que de cadre, et si nous avons dans l'œuvre de Masson une description assez minutieuse des rivières de France, de leur source à leur confluent ou à la mer, nous avons surtout une description des pays et des régions traversés par ces rivières et l'histoire de ces pays et de ces régions. Mœurs et caractères des habitants, renseignements démographiques, descriptions de paysages, de monuments, industries particulières, réflexions linguistiques, discussions étymologiques, notices sur les grands hommes qui ont illustré une ville ou sur les événements historiques qui s'y sont déroulés, relevés d'inscriptions antiques, citations innombrables, tout cela se succède et s'entremêle dans la *Description des fleuves de France* et fait de ce livre, malgré des erreurs inévitables tenant à l'étendue du sujet, un livre d'une lecture attachante, intéressant par ce qu'il nous apprend de la France du XVIe siècle ou du début du XVIIe, et de la France de tous les temps. Beaucoup en ont parlé sans l'avoir lu. Lelong le déclare assez estimé, Niceron répète ce jugement, observant toutefois que « M. de Valois le trouvait confus et peu exact ». Lenglet-Dufresnoy le proclame « peu recherché », ajoutant que « M. de Valois, habile connaisseur en ce genre, le regardoit comme un livre peu exact » (2). Sauf peut-être celui

---

(1) *Le catalogue des viles et cités, fleuves et fontaines assises es troys Gaules...* au verso: *Les anticques érections des villes et citez des troys Gaules, cestassavoir Celticque, Belgicque et Aquitayne contenantz deulx livres. Le premier faict et composé par Gilles Corrozet Parisien. Le second par Cl. Champier Lionnoys, avec ung petit traicté des fleuves et fontaines admyrables estant esdictes Gaules...*, 1537, s. l., in-16. — 2e éd., s. d., Lyon, F. Juste, in-16. — 3e éd., revue par J. Le Bon, Lyon, Benoît Rigaud, 1590, in-16. — Une traduction italienne de cet ouvrage parut à Venise, in-8°, en 1558, chez Tramezzino.

(2) Lelong: *Bibl. hist. de la France*, éd. de 1768, n° 854; Niceron: *Mémoires*,

Digitized by Google

de Valois, ce sont là des jugements de seconde main. Nous ignorons si Valois, lecteur passablement distrait, a lu avec plus d'attention la *Descriptio fluminum Galliæ* que le *De Episcopis Urbis* où il confondait Pétrarque et Masson. Il faut bien reconnaître qu'il y a des erreurs et des inexactitudes dans la *Descriptio*. Guichenon en a relevé à propos de l'Ain (1), Michel-Antoine Baudrand, un géographe de valeur, qui donna, en 1685, une édition corrigée de la *Descriptio*, en a relevé quelques-unes (2), et après eux on pourrait encore en trouver. Mais il faut penser que l'ouvrage a été édité par Jean Masson qui fut un brouillon et à qui sont dues un certain nombre de ces erreurs (3). Il ne faut pas attacher non plus trop d'importance aux critiques d'Adrien de Valois, qui sont plus d'une fois d'un pédantisme exagéré et quelque peu injuste (4). Ceux qui se sont vraiment donné la peine de lire la *Descriptio* l'ont

---

t. V, p. 193; Lenglet-Dufresnoy: *Méth. pour étudier l'hist.*, éd. de 1729, t. IV, p. 13.

(1) Cf. Bayle: *Dict.*, Adjonctions. Remarques critiques sur l'éd. de Moréri, p. 1704, art. *Ain*.

(2) L'exemplaire de l'édition Billaine qui est à la Nationale (Inv. *Rés. L 19-1 A*) contient les annotations autographes de Baudrand qui ont été reproduites dans l'édition qu'il donna, en 1685, chez Laurent d'Houry. Ces annotations comprennent 34 pp. manuscrites de Baudrand. C'est peu pour un volume aussi considérable.

(3) En voici une par exemple. Après une description assez précise du cours du Guiers, qui prend sa source dans le massif de la Chartreuse, le texte porte: *In Isaram* labitur prope Sanctum Genesium (Saint-Genix-d'Aoste). Il est évident qu'il faut lire *in Rhodanum*. P. Masson, qui avait habité quatorze mois à Hautecombe, dans la région, ne pouvait pas ignorer où est Saint-Genix. Il l'ignore d'ailleurs si peu que quelques lignes plus bas il mentionne la ville toute proche de Pont-de-Beauvoisin. *Isara* est donc ou un lapsus calami ou plutôt une erreur ou une mauvaise lecture, suivie sans doute d'une mauvaise copie de J. Masson qui fut, nous en avons maintes fois eu la preuve, un déplorable copiste.

(4) Ainsi dans la *Notitia Galliarum*, 1675, in-f°, p. 26, Adrien de Valois fait une violente sortie contre Masson parce que celui-ci a appelé l'Ariège *Aurigera*: « A Massono prisci ejus fluvii nominis ignaro Aurigera novo ac ridiculo nomine noncupatus », dit-il. Or, c'est un nom courant au XVIe siècle. Gabriel de Lurbe, l'érudit Bordelais, dans la description latine des fleuves de sa région (*Gab. Lurbei... Garumna, Aurigera*, etc.), publiée à Bordeaux, chez Simon Millanges, en 1593, in-8°, ne l'appelle pas autrement. Et Bertrand Hélie, de Pamiers, dans son *Histoire des comtes de Foix*, l'appelait aussi « Aurigera... ab auro gerendo cognominatus », dans un long passage que Masson avait cité pp. 504-506 de sa *Descriptio*. Si l'étymologie était erronée, le nom n'était pas nouveau, ni de l'invention de Masson.

Digitized by Google

appréciée. Bayle en a profité. Févret de Fontette, dans ses additions à la *Bibliothèque* du P. Lelong, définit très justement l'œuvre en ces termes : « Ce livre n'est pas une description sèche et sans agrément. L'auteur y a mis tout ce qui peut servir à l'éclaircissement des choses qu'il rapporte et à l'amusement du lecteur » (1). Elle a eu ses plagiaires comme Louis Coulon (2) et ses lecteurs enthousiastes, tel ce professeur du Sud-Ouest qui en entreprit la traduction sous le second empire et qui proposait, pour le profit des jeunes latinistes, de remplacer les *Vies des grands capitaines* de Cornélius Nepos par la *Descriptio* de Masson (3). C'est un livre qui plaît et c'est un livre sérieux. Une infinité de personnages recommandables et érudits y ont collaboré sous la direction de Masson en lui fournissant des renseignements à des époques diverses, et la liste de ces informateurs est un document précieux. Son neveu Pierre Vial l'a renseigné par une lettre écrite du Puy sur la source et le cours supérieur de la Loire. Un chanoine d'Autun l'a documenté sur la rivière de l'Arroux, et sans doute sur sa ville, tandis que le cabinet des monnaies et médailles de Paul Pétau lui a été utile pour l'histoire de l'antique Augustodunum. Du seigneur de Val d'Isère il tient des détails sur la source de cette rivière (4). Pour la Provence, nous savons que Masson avait mis à contribution, sans beaucoup de résultat, son ami Peiresc (5). En outre, la *Descriptio* nous apprend que Guillaume du Vair, président au parlement d'Aix, Charles de Saint-Sixt, évêque de Riez de 1601 à 1614, l'ont renseigné, l'un sur la

---

(1) Cf. Bayle: *Dict.*, en particulier les articles: *Aiguillon*, *Auriège*, *Garonne*, et dans les Adjonctions l'art. *Ain*. — V. le jugement de Févret dans Lelong: *Bibl. hist. de la France* (1768), n° 854.

(2) Louis Coulon (1605-1664) publia *Les rivières de France ou Description géographique et historique du cours et du débordement des rivières de France*... Paris, 1644, 2 vol. in-8°. Le texte de Coulon souvent n'est que la traduction de Masson. A titre d'exemple, on peut comparer les pp. 8-11 et 22-23 de la 1re éd. de la *Descriptio fl. Galliae* et les pp. 247-250 du t. I des *Rivières de France*. L'expérience peut être aisément multipliée.

(3) Pierre Jonain: *Description des rivières de France par J. Papire Le Masson. Traduction de Pierre Jonain*, Bordeaux, Chaynes, 1855, in-12, pp. 1-48, Avant-propos. — Nous ne connaissons que le début de cette traduction dont la suite ne semble pas avoir paru.

(4) *D. F. G.*, pp. 7 (Vial), 28 (chanoine d'Autun), 30 (Pétau), 413 (Val d'Isère).

(5) Cf. *Ms. 1874* de la Bibl. de Carpentras, f. 648 recto. Lettre de Peiresc à Masson. D'Aix, 20 juillet 1610. Cf. *Appendice, Pièces*, XIV.

Digitized by Google

Durance, l'autre sur les antiquités de Riez (1). Un religieux de la Sainte-Baume l'a documenté sur le célèbre pèlerinage provençal ainsi que sur un miracle du genre de celui de saint Janvier qui a lieu chaque année dans l'église de Saint-Maximin au jour du vendredi saint (2). Pour le Sud-Ouest, les informateurs de Masson sont nombreux. Jean-Pierre d'Abbadie, évêque de Lescar de 1600 à 1609, lui a envoyé un ample mémoire en français sur les fleuves pyrénéens; du Haillan, originaire du Bordelais, l'a renseigné sur le Médoc; un chanoine de Castelnaudary lui a signalé un vieux texte sur l'Aveyron, et le chanoine Sanson, de Bayonne, a pris la peine de lui écrire à propos de l'Adour (3). Les souvenirs d'une excursion faite bien des années auparavant par Pithou au Puy d'Issolu, et dont il avait recueilli le récit de la bouche même de son ami, n'ont pas été sans lui servir (4). Pour la Champagne, Masson a été aidé par un de ses jeunes amis, Nicolas Camuzat, moins âgé que lui de trente ans, déjà chanoine de Troyes, et qui devait devenir un des érudits les plus remarquables de la première moitié du XVIIe siècle. Camuzat, à la demande de Masson, s'est livré sur les lieux à des recherches approfondies dont a profité amplement son ami parisien (5). Pour la France septentrionale, Masson a utilisé des renseignements jadis demandés à Guillaume Postel, originaire de Barenton en Normandie, sur la région du mont Saint-Michel (6). Sur la Picardie, le Ponthieu et le Beauvaisis, un vieux gentilhomme retiré dans ses terres après s'être distingué dans la carrière des armes et qui se consolait d'avoir vu les ligueurs brûler ses maisons et ravager ses champs en écrivant un *Choix d'histoires mémorables tant anciennes que modernes* et un *Traité sur les œuvres admirables de Dieu le créateur*, Adrien II de Boufflers, a communiqué à Masson le résultat de ses recherches (7),

---

(1) *D. F. G.*, pp. 440 et 457.

(2) *D. F. G.*, pp. 450-452. Masson reproduit les renseignements du religieux non sans quelque réserve: « Corpus (Magdalenae) ibi conditum quiescit, solumque caput ostenditur carne adhuc integra in vultu, et os brachii eius longitudine quodvis hominum nunc superans. Quae omnia à Religioso ibi commorante et aliis testibus mihi fidelissimè relata *puto* » (p. 452).

(3) *D. F. G.*, pp. 523, 562, 596, 611.

(4) *D. F. G.*, p. 575.

(5) *D. F. G.*, p. 153. Sur N. Camuzat (1575-1655), cf. Moréri: *Dict.*, éd. de 1759, t. III, pp. 116-117; Gui Patin: *Lettres*, éd. Réveillé-Parise, t. I, pp. 79, 80, 83.

(6) *D. F. G.*, p. 299.

(7) *D. F. G.*, pp. 319, 321, 330. Sur Adrien de Boufflers, cf. Moréri: *Dict.*,

Digitized by Google

tandis que l'avocat auvergnat Dulac, son collègue au Parlement, lui a signalé l'importance pour l'histoire de cette région des fouilles fructueuses entreprises aux alentours de la maison de campagne qu'il possédait à Breteuil (1). On voit par ces quelques noms que l'équipe des auxiliaires de Masson était nombreuse et distinguée. Ceux-là en constituent l'élite. Masson n'a pas craint, avec un sens tout moderne, de s'adresser à des spécialistes, parfois même à de petites gens, avec la curiosité d'un journaliste de nos jours qui prendrait une interview pour obtenir certaines précisions. Veut-il savoir le montant de la ferme du sel en 1608? il s'adresse au fermier et prend connaissance du contrat (2); la distance exacte de Muret à Toulouse? il s'en enquiert auprès des courriers publics de la ville de Toulouse (3). Ecrivant l'histoire des ponts de Paris et désirant raconter la catastrophe survenue douze ans auparavant, le 22 décembre 1596, au Pont-aux-Meuniers qui s'était abîmé dans les flots avec ses boutiques et leurs occupants, Masson est allé interviewer (c'est le mot) le marchand Antoine Ancocq et sa femme, dont la fille Isabelle, âgée de cinq ans au moment de la catastrophe, était tombée en Seine avec une pièce de bois sur laquelle elle était restée assise jusqu'à la Porte-Neuve où un pêcheur l'avait retirée saine et sauve et rendue à ses parents. Masson comptait interviewer l'héroïne en même temps que son père et sa mère, mais il ne put la voir, car elle avait quitté depuis quelques mois la maison paternelle pour se marier (4).

A cette documentation orale ou directe il faut ajouter la documentation provenant de ses lectures. Environ cent cinquante auteurs, parmi lesquels nous retrouvons la plupart des noms que nous avons l'habitude de rencontrer sous sa plume dans ses œuvres historiques, sont non seulement mentionnés, mais cités dans la *Descriptio* (5), au

---

éd. cit., t. II, 2e partie, p. 120; *Catal. des impr. de la Bibl. nat.*, t. XVII, col. 107.

(1) *D. F. G.*, pp. 323, 325.

(2) *D. F. G.*, p. 657.

(3) *D. F. G.*, p. 534.

(4) *D. F. G.*, pp. 247-249.

(5) Sont cités 41 fois: César, Ausone; 37 fois: Grégoire de Tours; 36 fois: Guillaume le Breton (*Philippide*); 29 fois: Sidoine; 25 fois: Fortunat; 23 fois: Pétrarque; 17 fois: Aimoin; 13 fois: Ammien-Marcellin; 12 fois: Strabon; 11 fois: Tacite, Méla, Innocent III; 10 fois: Ptolémée; 9 fois: Glaber; 7 fois: Pline l'Ancien, Vibius Sequester; 6 fois: Loup de Ferrières, Usuard, Théoduphe d'Orléans, Paul Diacre, Georges Buchanan; 5 fois: Polybe, Lucain,

Digitized by Google

point que cette œuvre constitue, et ce n'est pas un de ses moindres charmes, un véritable florilège. Autour des villes, autour des fleuves, Masson a groupé comme une couronne de citations de morceaux de prose ou de vers extraits des anciens et des modernes, et l'on sent qu'en disposant ainsi ses centons, l'auteur est animé d'un grand amour pour ce pays qu'il décrit. Touchant patriotisme d'un humaniste qui fait rendre hommage à notre sol même par une comédie latine. « Il est bon qu'on le sache, dit Masson, car c'est à la gloire de la France que cela tourne ». Cela, ce sont les mots du lare familier dans le *Querolus*, que Masson rapporte : « Va-t'en sur les bords de la Loire. Là les hommes vivent en suivant le droit naturel. Là il n'y a point d'hypocrisie, là les sentences capitales se rendent sur un tronc de chêne et s'écrivent sur les os du coupable. Là même les paysans font des plaidoiries et les simples particuliers sont appelés à juger; là on est libre » (1). Après Rome, c'est l'étranger qui rend justice à la France hospitalière. Voici le beau poème latin où

---

l'*Itinéraire* d'Antonin, S. Paulin de Nole, Héric d'Auxerre, Yves de Chartres, Gabriel de Lurbe, Ronsard; 4 fois: Cicéron, Julien l'Apostat, S. Jérôme, Flodoard, Gobelin (Enea Silvio Piccolomini), Joachim Périon; 3 fois: Virgile, Tite-Live, Juvénal, Sénèque, Claudien, Martial, Silius Italicus, Rutilius, Sulpice-Sévère, Florus, Eusèbe, Salvien, Hincmar, Bède, Sigebert, J. de Salisbury, Paolo Emilio, J.-C. Scaliger, du Bartas, P. Pithou; 2 fois: Tibulle, Velleius Paterculus, Suétone, Aulu-Gelle, Eumène, Aurelius-Victor, Prudence, Eutrope, Cassien de Marseille, Agobard, Adon de Vienne, Réginon, Adhémar de Chabannes, Helgaud, Suger, Césaire de Heisterbach, Grégoire IX, Sannazar, Luigi Guicciardini, Paul Jove, Guillaume du Bellay, Nicolas Alain et Jean Alain (*De Santonum Regione, De factura salis*, 1598), Paul Thomas de la Maisonnette, J.-J. Scaliger. De soixante-sept auteurs, sauf erreur, cités une fois, mentionnons ceux du XVIe siècle qui sont: Léon Tripault, Antoine Allègre, Pascal Robin du Faur, Guy Coquille, Adrien Turnèbe, Gilbert Cousin, Guillaume Paradin, Bertrand Hélie, Elie Vinet, Michel de l'Hospital, Arnaud Ferron, Marot, Gabriel de la Charlonie, Jacques Bobin, François de Corlieu, André Tiraqueau, Savaron, tous Français, auxquels il faut ajouter l'Arioste, un Italien. Parmi les Italiens des autres siècles cités une fois figurent plusieurs papes, Giovanni Villani, Boccace, le jurisconsulte Piacentino et l'historien Agostino Giustiniani. — Outre les auteurs, Masson invoque une foule de documents anonymes anciens, vies de saints, recueils de coutumes, cartulaires, etc.

(1) *D. F. G.*, p. 122. Il semble bien que Masson n'a pas vu le sens ironique de ces paroles, ou s'il l'a vu, il n'a voulu prendre dans ce texte que l'affirmation d'une civilisation gauloise. Le *Querolus* avait été publié par P. Daniel en 1564. Masson n'a pas soupçonné que le *Querolus* avait pu être écrit par un Gaulois, comme cela est infiniment probable (Cf. L. Havet: *Le Querolus*, fasc. 41, de la *Bibl. des Hautes Etudes*, p. 9). Dans le même ouvrage, on trouvera, pp. 219-220, avec quelques variantes, le texte auquel fait allusion Masson.

Digitized by Google

l'Ecossais Georges Buchanan dit adieu « au désert affamé de Lusitanie », salue notre terre, « nourrice caressante des arts, au ciel salubre, au sol fécond, aux mœurs douces et au langage élégant, patrie commune de toutes les races », et termine ainsi : « Si je ne t'aime point toute ma vie durant et ne t'honore point comme ma patrie, alors puissé-je revoir les landes affamées de la misérable Lusitanie! » (1). Voici enfin, emprunté à du Bartas, reproduit dans le texte et résumé ensuite en latin par Masson, *in gratiam externarum gentium,* l'hymne magnifique des vrais fils de France à leur mère, qui est dans le deuxième jour de la *Seconde Semaine :*

O mille et mille fois terre heureuse et féconde,
O Perle de l'Europe, ô Paradis du Monde,
France, je te salue (2).....

A cet éloge des pays de France participent les écrivains d'Italie. Laissant de côté les plus anciens et les papes : saint Léon, Fortunat de Poitiers, Paul Diacre, Nicolas Ier, Innocent III, Grégoire IX, auxquels Masson a eu recours, venons aux plus récents. A Piacentino il emprunte une observation sur le caractère rusé des Normands, à Baldo un éloge de Toulouse et de son université. Giovanni Villani et le Génois Agostino Giustiniani lui fournissent une observation sur la grandeur de Paris comparée à celle de Florence, et l'Arioste, cité pour la première et unique fois par Masson, lui fait l'aumône d'une octave de l'*Orlando furioso* pour déterminer la configuration de la capitale (3). Les commentaires d'Enea Silvio Piccolomini, publiés par son secrétaire Gobelin, sont utilisés, parfois corrigés avec plus ou moins d'exactitude à propos de certains renseignements géographiques. Paolo Emilio, qui a, remarque Masson, sa tombe à Paris, à Notre-Dame, n'est guère cité que pour signaler quelques-unes de ses appellations fort incorrectes de villes et de rivières. Le Sannazar des *Elégies* est repris sévèrement pour avoir fait naître la Loire en Auvergne, mais il est mentionné avec honneur pour l'épigramme spirituelle qu'il a consacrée à fra Giocondo de Vérone qui avait, sous Louis XII, exercé à Paris son art de constructeur de ponts. Luigi Guicciardini, neveu de l'historien et auteur de la *Des-*

(1) *D. F. G.*, pp. 124-125.
(2) *D. F. G.*, pp. 125-128.
(3) *D. F. G.*, pp. 300 (Piacentino), 535 (Baldo), 233 (G. Villani et Giustiniani), 236-237 (Arioste: *Furioso*, ch. XIV, stance 104).

Digitized by Google

crittione di tutti i Paesi Bassi, altrimente Germania Inferiore, parue à Anvers en 1567, est cité deux fois avec éloge à propos de la Meuse et du Rhin, et à l'occasion des Alpes, des fleuves qui en sortent, de la ville d'Antibes et des îles de Lérins, le lecteur est à deux reprises renvoyé aux *Histoires* de Paul Jove (1). C'est à l'Italien qui fut le plus illustre des Italogalles, à Jules-César Scaliger, qui préférait, au dire de son fils, être appelé *Gallus* qu'*Italus*, et qui avait été amené en France par l'évêque d'Agen Antonio della Rovere, que Masson emprunte une flatteuse description du caractère des Français, une page sur Paris et une autre sur la ville d'Agen, dont les deux premières sont tirées des *Exercitationes* et la troisième du *Traité contre Erasme* (2). On s'attend bien à ce que Pétrarque joue aussi son rôle dans ce concert de voix italiennes sur la France. Il est en effet le maître du chœur. N'avait-il pas, comme le rappelle Masson, passé une grande partie de son existence à Vaucluse? (3). N'avait-il pas été retenu sur les bords de la Sorgue par la beauté et l'amour de Laure, comme plus tard Jules-César Scaliger sur les bords de la Garonne par les charmes de la belle Andiette de Roques-Lobejac? C'est la voix de Pétrarque qu'emprunte Masson, chaque fois qu'il en a l'occasion, pour illustrer nos villes : Paris, « une des premières cités de l'univers » avec ses ponts merveilleux, son université qui est comme « la corbeille des fruits les plus rares et les plus nobles du monde entier »; Lyon, l'antique colonie romaine fière de ses deux fleuves; Avignon avec son pont célèbre, son vent terrible et désagréable, mais sain, ses vestiges romains et sa boue; Carpentras, « minuscule capitale d'une minuscule province »; Foix, dont Pétrarque fournit à Masson la graphie latine (4). Voici les cours d'eau de France célébrés par le grand Toscan : le Rhône, l'Argens, la Sorgue (5), et pour cette dernière, l'ami de Pétrarque, Boccace, fournit en outre tout un passage du *De fontibus* (6). Voici des paysages immortalisés par la plume du père de l'humanisme : la sauvage forêt des Ardennes, les flancs abrupts du mont Ventoux, la plaine caillouteuse d'Orgon, les grottes de la Sainte-Baume avec les

(1) *D. F. G.*, pp. 137, 139, 184-187, 291 (Gobelin), 200, 264, 276 (P. Emilio), 117, 244-245 (Sannazar), 342, 343 (L. Guicciardini), 352-353, 435 (Paul Jove).
(2) *D. F. G.*, pp. 233-235, 542-543.
(3) *D. F. G.*, p. 352.
(4) *D. F. G.*, pp. 225, 230-231, 399, 425, 426-427, 428-429, 600.
(5) *D. F. G.*, pp. 352, 360, 399, 427, 430, 431.
(6) *D. F. G.*, pp. 433-434.

Digitized by Google

souvenirs de sainte Madeleine (1). Il n'est pas jusqu'au pamphlet gallophobe de l'*Apologia* où Masson, qui a sur le cœur cette diatribe passionnée de son auteur favori, ne puise assez habilement des éloges pour son pays. C'est là qu'il a pris la définition de l'Université de Paris que nous avons citée, c'est là aussi qu'en Français de bonne souche et en digne neveu de Girinet, qui avait fait s'incliner devant les crus généreux de notre Bourgogne les falernes d'outre-monts, Masson va chercher un témoignage de la supériorité du « vin de Beaune » : « Pétrarque, écrit-il solennellement, n'ose pas nier que de son temps le vin de Beaune ne fût en grande estime chez les Français, comme il l'est encore aujourd'hui, et il y a encore un vieux dicton au sujet de ce vin : « Quand tu as fait le compte de tous les « vins, mets soigneusement de côté celui de Beaune » (2).

Deux ans avant sa mort, Masson n'avait pas oublié « l'art de pétrarquiser ». La *Descriptio* atteste chez lui la lecture continue des œuvres de Pétrarque, entre autres de l'*Apologia*, des *Epistolæ consultatoriæ de laurea sumenda*, des *Familiares*, des *Seniles*, des *Epistolæ sine titulo*, du *De Vita Solitaria* et même du *Canzoniere* dont deux sonnets sont allégués à propos de la Sorgue, le sonnet *Pien di quella ineffabile dolcezza* et le sonnet *Anima bella da quel nodo sciolta*. Masson continuait à « piller les sacrés thrésors du temple » italique et il le faisait avec d'autant plus de zèle qu'il les suspendait comme des trophées sur les autels de son pays. Ce n'est pas là un des côtés les moins intéressants de la *Descriptio*, ouvrage vivant où nous apparaissent toutes les faces curieuses et diverses de l'esprit de Masson et où nous trouvons en outre, avec plus d'un renseignement précieux sur certains détails de sa vie, certaines de ses colères et de ses haines bien connues contre les erreurs du vulgaire (3), contre l'absence d'esprit critique qui caractérise la plupart des vies de saints (4). Il n'y manque même pas, en cette fin de carrière de l'humaniste italianisant, une sortie contre les Allemands ivrognes qui rappelle celle du jeune adversaire d'Hotman dans la querelle de la *Franco-Gallia*. C'est à propos des Normands qu'une glose de Joannes Theutonicus accusait d'intempérance. Masson renvoie la balle au docteur tudesque avec une vivacité agressive digne de son

(1) *D. F. G.*, pp. 346, 428, 435, 442-448.
(2) *D. F. G.*, p. 385.
(3) *D. F. G.*, p. 203.
(4) *D. F. G.*, p. 226.

Digitized by Google

jeune âge (1). Ces sorties sont assez curieuses, et non moins curieuse la manie des étymologies bizarres auxquelles il se complaît parfois à propos des noms de lieux. C'est un travers du temps, et qui durera encore bien avant dans le XVIIe siècle, au moins jusqu'à Ménage. Un certain nombre de ces étymologies font sourire aujourd'hui, mais il est certain que de Thou n'en souriait pas, lorsque Masson, dans ses dernières années, discutait avec lui, « de veris locorum in Gallia nominibus » (2).

III

La *Descriptio* était achevée au plus tard en 1609. La preuve nous en est fournie d'abord par la lettre qu'adressait de Malines à Masson, le 5 octobre de cette année, Georges Uwenus, et où celui-ci priait son correspondant de lui faire savoir si son ouvrage sur les quatre grands fleuves de France, presque achevé au moment de son départ de Paris, avait enfin paru (3), et par la pièce de vers latins que Frédéric Morel le jeune dédiait à Masson en cette même année pour le féliciter d'avoir écrit cet ouvrage :

Labitur et labetur in omne volubilis ævum
Vis fluviorum nescia stare loco
At doctus, res mira, Papyrius ecce papyro
Inclusit fluvios Gallia amœna tuos.
Quid dico, inclusit? Sed enim requiescere jussit
Æterno quamvis flumina fonte ruant (4).

---

(1) *D. F. G.*, p. 291.

(2) De Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., 7e f. n. ch. recto. Voici quelques-unes de ces étymologies: Gisors, *Gisortium* = *Regis Otium* ou *divortium Regum Angliae et Franciae* (278) ; Louviers = *Lucum veris* (285) ; Santerre = *Sanguis terrus* (324) ; *Rhodanus* vient de *Rodere*, suivant Pétrarque (352) ; Landes = *llanas*, etc. Toutes les étymologies de Masson ne sont pas aussi fantaisistes, tant s'en faut (Cf. par exemple la discussion fort juste sur les cours d'eau portant le nom de Somme, Sommevesle, Sommetourbe, Sommebionne, etc. (p. 269), mais il a une tendance à cette sorte de jeux.

(3) *Ms.* 5584 de l'Arsenal, f. 385. Lettre de G. Uwenus à Masson. Cf. *Appendice*, *Pièces*, XIII.

(4) Cf. *Ms. fr.* 24519, Bibl. nat., f. 317 recto. Copie de Billet de Fanière, accompagnée de la date de cette épigramme, 1609. Le pentamètre du premier distique est faux, manquant d'une première césure.

Digitized by Google

Masson songeait à publier son œuvre. La mort ne devait pas le lui permettre (1). Elle ne devait paraître en entier qu'en 1618. Néanmoins il en parut du vivant de Masson, sans lieu ni date, mais en 1609 ou 1610, une partie sous le titre suivant : *Papirii Massonis Descriptio oræ maritimæ ab ostio Carantoni amnis usque ad ostium Ligeris ultimosque fines Pictonum.* C'était un in-8°, devenu aujourd'hui introuvable, et dont Magnus Crusius avait réussi à se procurer un exemplaire (2). Il contenait, à n'en pas douter, la sixième et dernière partie de la *Descriptio,* celle qui dans l'ouvrage complet est intitulée : *Carantonus,* et dont le contenu correspond exactement à l'énoncé du titre ci-dessus (3).

Dans les premiers mois de 1609, Masson eut la visite du frère de Peiresc, Valavez, qui se trouvait à Paris en mars et qui, avant son départ d'Aix, avait reçu de son frère la liste des personnages parisiens qu'il devait voir de sa part. Masson y figurait, car ses amis qui avaient éprouvé les effets de sa libéralité et de sa bienveillance ne l'oubliaient guère et n'hésitaient pas à lui adresser à leur tour leurs propres amis (4). Au mois d'octobre 1609, Georges Uwenus recommandait aux bons soins de Masson son ami Aubert Lemire, alors âgé de trente-six ans, neveu de l'évêque d'Anvers Jean Lemire. Déjà célèbre par plusieurs publications, il se rendait en France, dit Uwenus, « pour voir Paris et y fréquenter les prêtres des Muses et de Thémis » qui y avaient leur résidence, mais aussi, et Uwenus ne le dit pas, avec une mission secrète de son oncle au sujet de la trêve conclue le 9 avril 1609 entre l'Espagne et les Provinces unies (5). Georges Uwenus, lié avec Masson, priait ce dernier de bien vouloir admettre dans son intimité Aubert Lemire (6). L'accueil fait par le vieillard au jeune érudit brabançon qui avait déjà donné ses *Elogia belgica* (1602 et 1609), son *Elenchus historicorum Belgii nondum typis editorum* (1606), sa *Vita Justi Lipsii* (1606) et qui avait parlé avec éloge de Masson (7), fut tel que l'espérait Georges Uwenus. Quatre ans plus tard, dans sa *Notitia Episcopatuum orbis*

(1) De Thou: *Massoni Vita,* éd. cit., 6e f. n. ch. verso.
(2) Cf. Magnus Crusius: *Hamburgische Vermischte Bibliothek,* t. I, p. 54.
(3) Cette partie occupe dans la *D. F. G.,* éd. de 1618, les pp. 618-684.
(4) Cf. L'Estoile: *Mém.-journ.,* éd. Brunet, t. IX, p. 237. P. Tamizey de Larroque: *Lettres de Peiresc,* t. VI, pp. 694-696.
(5) Cf. *Nouv. biogr. gén.* de Didot, art. *Aubert Lemire,* t. XXX, col. 610-612.
(6) *Ms.* 5584 de l'Arsenal. Cf. *Appendice, Pièces,* XIII.
(7) Cf. *Elogia Belgica,* éd. de 1609, art. *Justus Lipsius,* p. 153.

Digitized by Google

Christiani, Aubert Lemire devait rappeler que Masson avait été pour lui à Paris un ami très dévoué (1).

Les devoirs de l'amitié et de l'hospitalité ne prenaient pas Masson tout entier. En cette année 1609 paraît à Lyon l'*Eloge de Nicolas de Lange* composé précédemment et dont nous avons déjà parlé.

A la suite de la mort de François Miron, ancien prévôt des marchands et lieutenant civil, survenue le 4 juin, et après ses funérailles célébrées le 12, Masson écrivit l'*Eloge* de ce personnage qui devait rester manuscrit jusqu'à la publication, en 1638 (2), des *Elogia* de Balesdens (3). Il ne diffère guère des autres éloges oratoires consacrés par Masson à des personnages de ce temps et il a fourni sur la famille et l'activité de ce magistrat, qui fut un des meilleurs administrateurs de Paris, des renseignements utilisés avec fruit par ses biographes (4). La mention élogieuse qui est faite à la fin de ce panégyrique du frère du défunt, le président Robert Miron, qui devait lui survivre trente-deux ans, permet de ranger cet *Eloge* parmi les productions que Masson dédiait aux parents des morts illustres qu'il célébrait. On peut en dire autant d'un autre éloge écrit aussi en 1609, après le 11 juin : l'*Eloge de Henri de Joyeuse*, qui devait paraître en mars 1611 par les soins de Jean Masson (5). Il est en effet visiblement écrit pour la maison de Joyeuse et en particulier pour le cardinal, frère du défunt, avec qui nous avons déjà vu

---

(1) *Notitia Episcopatuum Orbis Christiani*, Anvers, Plantin, 1613, in-8°, p. 11.

(2) Nous ne connaissons aucune édition antérieure et il n'en est nulle part fait mention. Signalons que Cl. Joly, dans les *Opuscules de Loisel*, p. 591, prétend *qu'on l'a adverty*, comme pour l'*Eloge de Simon Piètre*, que l'auteur de l'*Eloge de Miron* était Gui Patin. Nous avons dit ce qu'il fallait penser d'une telle affirmation pour l'*Eloge de Piètre*. La seconde ne tient pas non plus. L'*Eloge de Miron* a été écrit *du vivant de Henri IV* (Cf. *B.*, part. II, p. 402) et Gui Patin est né en 1601. Cette remarque suffit pour rejeter l'hypothèse de Joly.

(3) *B.*, part. II, pp. 396-405: *Francisci Mironis Mercatorum Praefecti, et in causis civilibus pro-praetoris Parisiensis Elogium.*

(4) Cf. A. Miron de l'Espinay: *François Miron et l'administration municipale de Paris sous Henri IV de 1604 à 1606*, pp. 2, 4, 5, 324. Miron de l'Espinay semble croire que Masson composa fort longtemps après la mort de Miron son *Eloge* (p. 324), ignorant que Masson mourut un an et demi après Miron.

(5) *Elogium Henrici Joyosae ordinis Capucinorum. E Bibliotheca Papirii Massoni Forcsii, in Senatu Parisiensi Advocati*, Paris, Jean Libert, in-8°, 1611. Une autre édition parut peu après chez David Le Clerc. L'ouvrage est reproduit dans *B.*, part. I, pp. 495-506.

Digitized by Google

Masson en relations lors du baptême du Dauphin. Henri de Joyeuse, frère Ange, comme on l'appelait, est une des figures les plus pittoresques du XVIe siècle. Après avoir embrassé la profession des armes, devenu veuf à vingt ans, il s'était fait capucin et avait acquis une renommée bouffonne lors de la procession envoyée à Chartres auprès de Henri III par les Parisiens révoltés, pour engager le roi à revenir à Paris. Couronné d'épines, chargé d'une lourde croix, fustigé par deux autres moines, il avait représenté le Christ. Après cinq ans de vie religieuse, en pleine Ligue, il avait quitté son couvent de Villemur pour redevenir homme de guerre, sans demander aucune dispense, et s'il en obtint une du pape Clément VIII deux ans après, ce ne fut que sur les instances de son frère le cardinal. Ligueur acharné, il avait été un des derniers adversaires de Henri IV qui avait dû acheter sa soumission par l'octroi du bâton de maréchal de France et des charges de grand-maître de la garde-robe et de gouverneur de Languedoc, en 1596. Le Béarnais, goguenard, lui avait dit un jour en riant que le peuple les appelait, l'un huguenot converti, l'autre capucin renié. En 1599, il avait fait retour aux capucins et avait prêché avec succès à Paris. Parti à pied, en 1608, pour aller à Rome assister à l'assemblée de son ordre, il était mort à Rivoli le 25 septembre, et la nouvelle de sa mort avait été connue en France au mois d'octobre. Le 11 juin 1609, son corps était arrivé à Paris et avait été enseveli dans l'église des Capucins (1).

Faire l'éloge d'un personnage aux aventures si singulières était assez difficile. Masson s'en est habilement tiré. Tout en insistant sur la piété réelle de ce bizarre personnage, il n'a pas passé sous silence ses écarts de conduite (2), et il a fait remarquer, en insistant sur le repentir de son héros, que c'était là le seul moyen qui lui était offert de les effacer, et qu'il était revenu *ad sanitatem animi* en faisant sa paix avec Henri IV et en rejoignant le cloître d'où il était sorti, approuvé d'ailleurs après coup par la papauté. Une moitié de l'éloge est consacrée à d'autres qu'au capucin guerrier. Toute la famille de Joyeuse, le cardinal en particulier, dont Masson rappelle le rôle dans la pacification de Venise et de Rome et dans l'élection de Paul V, Henri IV, Marie de Médicis, leurs enfants, y ont leur part de louanges. On sent que ne pouvant trop exalter son personnage, Masson s'est rabattu sur ce qui pouvait lui fournir une ma-

(1) Cf. L'Estoile: *Mém.-journ.*, éd. Brunet, t. IX, pp. 154 et 273.
(2) *B.*, part. I, p. 500.

Digitized by Google

tière plus ample. Le naïf Jean Masson, qui n'a vu dans cet éloge qu'un ouvrage d'édification écrit *in gratiam piorum virorum* (1), n'en a vu qu'un tout petit côté.

L'année 1609 a été une des années les moins actives de Masson puisque nous ne trouvons sortis de sa plume cette année-là que ces deux maigres éloges. Il ne devait pas en être de même de l'année 1610. Il semble qu'à la veille de sa mort il ait été pris d'une fièvre de production. Il songe tout d'abord à réaliser son projet d'édition de Quinte-Curce avec les fragments nouveaux qu'il avait découverts à Saint-Victor. A la date du 1er mai il en écrivait la préface que son frère publiera en 1615 (2) et qui prouve qu'à ce moment Suétone, Arrien de Nicomédie, Valère-Maxime, Sénèque, Cicéron étaient l'objet de ses lectures en vue de cette édition. Vers le même temps il avait reçu la visite de François de Chevriers, fils de Gabriel de Chevriers, dont il avait jadis défendu les intérêts au cours d'un long procès, et neveu de François de Chevriers dont il avait composé six ans auparavant l'*Eloge* destiné à figurer un jour sur son tombeau. Le jeune homme ignorait que Masson avait écrit cet éloge de son oncle, car celui-ci, paraît-il, n'en avait point fait part à sa parenté. Masson le montra au neveu qui le lut avec intérêt, le trouva à l'honneur de toute la famille et décida de le faire publier cette même année, bien que son oncle Chevriers, dont il constituait en somme l'épitaphe, fût encore vivant. Cette visite fut donc l'occasion de la première publication de cet *Eloge* latin accompagné de sa traduction (3) et d'une lettre de François, le neveu, à son frère Laurent, qui nous donne les détails de la visite qu'il fit à Masson. C'est par cette lettre que nous avons le témoignage de l'admiration qu'éprouvait Masson pour un de ses compatriotes foréziens, Honoré d'Urfé, dont la première partie de l'*Astrée* venait de paraître. Comme François de Chevriers avait demandé à Masson pourquoi dans cet *Eloge*, après avoir mentionné son frère Laurent, il n'avait parlé ni de sa femme, ni de ses enfants : « il m'a respondu, écrit François, que vous n'estiez pas marié lors qu'il fit cet Eloge,... que pour vostre petit Honoré, il estoit assez honoré d'estre descendu de tant de

(1) *B.*, part. I, p. 506. Avertissement au lecteur, du 7 mars 1911.

(2) *Q. Curtii Libri octo...*, éd. de Lyon, Paul Frellon, 1615, pp. 653-655: *Papyrii Massoni historici ad Lectorem Epistola.*

(3) *Eloge de... Messire François de Chevriers... Traduit du latin de Papirius Massonus*, Paris, s. n., 1610, pet. in-4° de 7 + 16 pp. (Cf. Reure: *Biblioth. des écrivains foréziens*, t. II, p. 90).

Digitized by Google

braves gentil hommes, et d'avoir pour parin cest illustre docte et vaillant Honoré d'Urfé, comte de Chasteau-Neuf et de Chasteau-morant, sans avoir besoin d'autre louange que de celle-là » (1).

Quelques mois après cette visite de François de Chevriers, Masson en recevait une autre. Peiresc lui adressait, en le lui recommandant spécialement, un jeune avocat du Parlement d'Aix, alors âgé de trente ans, et qui devait être un des plus remarquables jurisconsultes et des érudits les plus laborieux du XVIIe siècle : Charles-Annibal Fabrot. « S'en allant de la part de della, écrivait d'Aix en Provence, à la date du 20 juillet 1610, Peiresc à Masson, M. Fabrot, ung de mes plus singulliers admis que j'ay, n'ay voullu fallir de le vous recomander, pour vous donner subget de le cognoistre, le plus curieux esprit et le plus versé aux bonnes lettres que nous ayons en ceste province. Vous verrez les observations de droit qu'il avoit comansé de fere imprimer à Aix que prendrés plaisir d'y passer le temps. Je vous prie luy comuniquer à ma consideration ce qu'il désirera de vous » (2). Masson répondit certainement à l'appel de son ami aixois. Jusque dans ses derniers jours nous le voyons dans ce rôle de mentor et de guide bienveillant qu'il avait déjà rempli avec Broelmann, Uwenus, Aubert Lemire et d'autres sans doute que nous ignorons.

Le vieil érudit, affaibli et miné par la maladie, ne perdait rien de son ardeur au travail. Il ne perdait rien non plus de son esprit combattif. C'est en 1610 qu'il eut connaissance des attaques que del Rio, mort depuis deux ans, avait dirigées contre lui dans les *Disquisitiones magicæ*, à propos d'un passage du *De Episcopis Urbis*, et qu'il y rédigea une réponse. Il est regrettable que cette *Responsio adversus Martinum Delrium Jesuitam*, signalée par son frère avec sa date de composition, dans la liste des œuvres de Masson (3), ne nous soit point parvenue. Il n'était pas difficile à Masson de démontrer qu'il n'avait pas inventé les noms divers sous lesquels étaient connus les jésuites dans les différents pays. Mais ce n'est pas ce qui nous intéresserait le plus. Nous aimerions savoir ce que Masson, qui avait loué Marescot pour son attitude dans l'affaire de la possédée de Romorantin, Marthe Brossier, a pensé de tout le sombre

(1) Cité par Reure, *op. cit.*, t. II, p. 90.
(2) Bibl. de Carpentras, *Ms. 1874*, f. 648 recto. Cf. *Appendice, Pièces*, XIV.
(3) *Ms. 5585* de l'Arsenal, f. 77. *Mém. de Trévoux*, mars 1705, p. 551. Sommervogel la mentionne à l'art. *Delrio* en déclarant ignorer ce dont il s'agit.

Digitized by Google

fatras du jésuite hispano-flamand, dont l'ouvrage classique en matière de sorcellerie a contribué, jusqu'au XVIIIe siècle, à envoyer au bûcher nombre de sorciers et sorcières, et connaître les raisons qu'il a pu alléguer de sa défection de la Société de Jésus (1).

C'est en 1610 qu'il donna une deuxième édition de sa *Notitia episcopatuum Galliæ*, où les renseignements historiques et géographiques avaient été sensiblement accrus et où des sources nouvelles se trouvaient utilisées. Parmi ces dernières, il faut mentionner le *De remediis utriusque fortunæ* de Pétrarque ainsi que divers traités de J.-J. Scaliger et des jurisconsultes du XVIe siècle Pierre Rebuffi et René Chopin (2). Cette réédition eut pour compagnes deux autres publications de Masson, les dernières parues de son vivant. L'une fut l'édition des *Lettres d'Etienne IX, de Nicolas II et d'Alexandre II à l'archevêque de Reims Gervais* (3), recueil qui comprend vingt lettres pontificales suivies de deux lettres de Gervais (4), et qui fut publié sous les auspices de l'Assemblée du clergé de 1610, qui octroya à Masson pour son labeur et d'autres services rendus par lui un subside de six cents livres (5). L'autre fut l'*Eloge de Lorenzo Strozzi* que les bibliographes de Masson n'ont point signalé et que seul, à notre connaissance, a mentionné Pompeo Litta (6). Il ne nous a pas été possible d'en retrouver un exemplaire. Nous avons certainement là un travail fait sur les instances de Zaccaria Monti

---

(1) La disparition des documents manuscrits de Masson relatifs à ses griefs contre la Compagnie de Jésus ne serait-elle pas l'œuvre de Balesdens qui eut à sa disposition les papiers de Masson après la mort de Jean Masson, et qui, sans l'intervention de Gui Patin, n'aurait même pas inséré la *Vie de Calvin* dans les *Elogia* ?

(2) Cette 2e éd. de la *Notitia* en caractères très fins comprend 106 pp. au lieu des 91 de la première.

(3) *Epistolae Stephani IX Nicolai II, et Alexandri II... ad Gervasium Remensem Archiepisc. Nunc primum Cleri Galliae auspiciis editae. E. Bibliotheca Papirii Massoni*, Paris, P. Mettayer, 1610, in-8° de 35 pp.

(4) Une lettre d'Etienne IX, 4 de Nicolas II, 15 d'Alexandre II. Une lettre de Gervais est adressée à Nicolas II, l'autre à Alexandre II.

(5) Cf. L. Serbat: *Les Assemblées du clergé de France, Appendice* XXXII (d'après *Arch. nat. G 8 f 865*): Deniers payez pour une fois seullement aux cy apres nommez et employez au susdit estat... A Papirius Masson advocat *VI c L* (p. 399).

(6) P. Litta: *Famiglie celebri d'Italia*. t. XV. *Strozzi di Firenze*, tavola VII. Au bas, sous le titre: *Scrittori che trattano degli Strozzi*, on lit: Masson Giovanni Papirio: *Vita Kyriaci Strozae auctior*. Parisiis ex officina Plantiniana apud Hadrianum Perier 1604. Composta ad istanza di Zaccaria Monti nipote dello Strozzi. *Elogium Laurentiae Strozae*, Parisiis, 1610.

Digitized by Google

qui précisément, la même année, publiait une *Vie de Lorenza Strozzi* devenue elle aussi introuvable (1). Ainsi Masson, qui avait célébré dans son *De Episcopis Urbis*, en termes d'une admiration attendrie, la sainte dominicaine de Sienne, Caterina Benincasa, s'essayait sur ses derniers jours à tracer en prose latine, pour la postérité, le portrait d'une autre moniale du même ordre. Nulle figure ne pouvait être plus sympathique à un humaniste que celle de la religieuse cloîtrée du couvent de San Niccolò de Prato qui, digne sœur de Ciriaco Strozzi, composait des vers grecs, célébrait les fêtes chrétiennes en des hymnes latines sur le mode d'Horace, et avait chaque jour de savants entretiens à la grille de son couvent avec les plus doctes érudits de Florence (2). L'Italie de naguère (Lorenza, née en 1514, était morte en 1591), celle qu'il avait connue, souriait encore avec elle à Masson aux portes du tombeau. Il ne pouvait s'en détacher. C'est l'Italie qui continuait à l'intéresser, lorsqu'en cette dernière année de sa vie il écrivait sur l'histoire de Venise et de Ferrare des pages malheureusement perdues et que ses héritiers trouvèrent inachevées parce que la mort lui avait ôté la plume de la main (3). Il retrouvait encore un peu de l'Italie du passé dans l'édition qu'il préparait, et qui était déjà sous presse quand il mourut, des lettres de Gerbert qui fut à la fois la gloire de la France, la gloire de Ravenne et la gloire de Rome.

Depuis longtemps Masson possédait un manuscrit des lettres de Gerbert. Dès 1586, il avait promis de les publier et avait réitéré sa promesse en 1608 (4). L'Assemblée du clergé, qui devait se tenir à

---

(1) *Ibid.* Monti Zaccaria, fiorentino : *Vita di Lorenza Strozzi religiosa Domenicana in San Niccolò di Prato*, Parigi, pel Plantino, 1610. Œttinger: *Bibliographie biographique universelle*, t. II, col. 1730, indique une *Vita Laurentiae Strozae sacri ordinis Dominicani*, Paris, 1610, in-4°, anonyme. Est-ce la même ? Une vie manuscrite de Lorenza Strozzi en italien, de la main de Zaccaria Monti, existe dans le *Ms. Dupuy 348* de la Bibl. nat., au f. 170 recto. Cette notice, fournie par Monti aux Dupuy, est, suivant toute apparence, celle qu'avait vue Moréri qui ne connaissait ni la *Vie* imprimée de Monti ni l'*Eloge* imprimé de Masson et qui, dans son article *Strozzi Laurence* (*Dict.*, éd. de 1759, t. IX, p. 591), renvoie à Zacharie Monti en sa vie ms. Les renseignements contenus dans la notice manuscrite de Monti peuvent nous donner une idée du contenu de l'*Eloge* composé par Masson.

(2) Cf. *Ms. Dupuy 348*, f. 170 recto.

(3) Cf. *Ms. 5585* de l'Arsenal, f. 77: *Scripta quaedam de Venetia et Ferraria sed imperfecta*, 1610. Reproduit dans *Mém. de Trévoux*, mars 1705, p. 551, sans la date.

(4) *D. E. U.*, f. 171 recto. *D. F. G.*, p. 161.

Digitized by Google

Paris au début de 1611, lui parue une occasion propice. Aussi se mit-il à l'œuvre en 1610 avec l'aide de son frère. Il avait décidé de joindre aux cent soixante lettres de Gerbert que portait son manuscrit le *Libellus de numerorum divisione* du même, dont il possédait également un manuscrit (1), ainsi que les lettres de Jean de Salisbury et d'Etienne de Tournai (2). L'imprimeur avait déjà mis sous presse un grand nombre de feuilles (3) et Papire se disposait à fournir les dernières lorsque la mort l'arracha à sa tâche (4). Au début de janvier 1611, la fièvre, qui depuis cinq ans le tourmentait à intervalles réguliers, s'aggrava soudain et le terrassa. Masson vit venir avec calme la mort qu'il attendait depuis le jour où, au début de sa maladie, il avait rédigé son épitaphe. Ce gallican têtu, malgré son indépendance frondeuse à l'égard de Rome, n'en prétendait pas moins rester attaché au tronc catholique. Comme son ami L'Estoile, qui déclarait dans ses controverses avec le P. des Landes être « enfant de l'Eglise Rommaine », « quelque corrompue qu'elle soit », et

---

(1) Cela ressort de l'éd. de 1611 publiée après la mort de Masson par son frère. Après la 160e lettre (p. 72), on trouve trois lignes qui sont le commencement d'une lettre qui se trouve en tête du *De numerorum divisione*. Il n'y a qu'une explication à cela. J. Masson, incapable de publier un manuscrit tant soit peu difficile à lire sans que son frère n'en eût mis la copie au net, s'est arrêté là, parce que la mort a surpris Papire au moment où il se disposait à transcrire la suite et il n'a pas eu la présence d'esprit d'ôter de l'œuvre ce début d'une lettre inachevée qui devait introduire le *Libellus*. Masson possédait une copie du *Libellus* faite sur un manuscrit ayant appartenu à Nicolas Le Fèvre, copie qui fut achetée avec d'autres papiers de Masson par Baluze sur le quai de la Tournelle, en juillet 1700 (Cf. *Ms. Baluze 129*, f. 126 verso). La copie du *Libellus* ayant appartenu à Papire occupe les ff. 128-172 du *Ms. Baluze 129*.

(2) Masson possédait un ms. des lettres de ces deux auteurs et il en avait inséré quelques extraits dans la *D. F. G.*, écrite en 1608 (pp. 60-61). L'édition de 1611 comprend 302 lettres de Jean de Salisbury et 240 lettres d'Etienne de Tournai.

(3) Cf. Dédicace des *Epistolae Gerberti*, f. *Aüj* recto. J. Masson y dit que son frère est mort « cum adhuc haec opera sub praelo essent ».

(4) La disparition de son frère a dérouté J. Masson dans l'achèvement de l'édition. Il a remanié le projet de dédicace qui est du pur style de Papire et pas du tout du style de J. Masson, dont on peut facilement faire la part. Elle se borne: dans le premier alinéa, à l'adjonction à la première phrase de ces mots: « è Bibliotheca Papirii Massoni fratris mei charissimi »; dans le deuxième alinéa, à l'adjonction ou à la modification d'une phrase concernant le *Libellus de numerorum divisione*. Quant au troisième alinéa, il est tout entier de J. Masson, étant destiné à annoncer au clergé de France la mort de Papire, et pourtant il n'est pas dit que J. Masson n'y ait pas utilisé une

Digitized by Google

se tenir « à ce vieux tronc (bien que pourri) de la Papauté » (1), Masson, peu de temps avant sa mort, avait fait sa profession de foi. Dans une adjonction à l'édition de 1610 de la *Notitia Episcopatuum Galliæ*, à la suite d'une lettre d'Isidore de Péluse où était établie la différence qu'il y a entre le mot *temple* et le mot *église*, il écrivait : « Pour moi, si le choix m'était donné, je préférerais avoir vécu au temps où à la vérité les temples n'étaient pas aussi riches d'ornements, mais où l'Eglise était de toutes parts ceinte et couronnée des grâces divines et célestes, plutôt que de nos jours, où les temples sont embellis de toute sorte de marbres, mais où l'Eglise est vide et dépouillée de toutes les grâces spirituelles » (2). C'est là aussi, bien qu'en termes plus discrets que ceux de L'Estoile, un reproche contre la dégénérescence de l'Eglise. Mais c'est le reproche d'un croyant. Et Masson mourut avec les sentiments d'un croyant. Après avoir reçu les sacrements, il expirait le dimanche 9 janvier 1611, vers les quatre heures du matin, âgé de soixante-six ans, huit mois et trois jours (3). De son mariage avec Denise Gaudart, qui lui survécut, aucun enfant n'était né. On lui fit des funérailles honorables et, suivant le désir qu'il avait exprimé, on l'enterra dans l'église des Billettes, où son frère lui fit dresser un tombeau dans la chapelle Sainte-Anne, à l'emplacement que lui-même avait depuis longtemps choisi. Jusqu'en 1754, date où l'église des Billettes fut réédifiée, on pouvait y voir sa tombe plate. Sur la dalle funéraire figurait cette inscription : *Papirius Massonus Foresius in Senatu Parisiensi advocatus hoc in loco jacet quem sibi longe ante obitum elegerat. Decessit IX. Januarii M.DC.XI. Resquiescat in pace. Amen.* Et sur une plaque de marbre noir fixée à un pilier proche de la tombe on lisait l'épitaphe que l'humaniste s'était lui-même composée six

---

phrase de son frère dans la conclusion primitive de cette dédicace. Le « magna enim a magnis petere vir sanctissimus Gregorius Nazianzenus me docuit » se retrouve en effet textuellement à plusieurs reprises sous la plume de Papire, en particulier à la fin de la dédicace des *Vitae trium Hetruriae procerum*. J. Masson, d'autre part, après la mort de son frère, a cherché dans ses papiers pour voir ce qui pouvait encore être prêt pour cette édition et il a fini par y découvrir, alors que toutes les lettres étaient imprimées, une nouvelle lettre de Gerbert qu'il a été obligé d'insérer dans les ff. lim. ; c'est la lettre à Azzolino de Lodi.

(1) L'Estoile: *Mém.-journ.*, éd. Brunet (sept. 1610), t. XI, pp. 12, 13, 14.

(2) *Notitia Episcopatuum Galliae*, éd. de 1610, pp. 27-28.

(3) Cf. de Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., 8e f. n. ch. verso et 9e f. n. ch. recto-verso. J. Masson: Dédicace des *Epistolae Gerberti*.

Digitized by Google

ans auparavant (1). Epitaphes, tombe, tout a disparu dans la reconstruction de l'église en 1754, et on serait embarrassé pour en indiquer aujourd'hui l'emplacement exact; mais les cendres de l'humaniste reposent toujours dans ce temple des Billettes, affecté aujourd'hui au culte de la confession d'Augsbourg, à deux pas du logis qui l'avait abrité pendant trente-quatre ans, et dans ce studieux quartier des Archives cher aux érudits et aux chercheurs.

IV

Dans les pages émues que de Thou consacrait peu de temps après la mort de Masson à la mémoire de son ami (2), l'historien annonçait que par son testament Masson avait confié à son frère le soin des publications auxquelles il n'avait pu lui-même procéder (3). Dans son labeur ininterrompu de plus de quarante ans, l'humaniste avait recueilli et préparé un certain nombre de textes historiques dont la publication n'attendait qu'une occasion. La tâche fut relativement facile pour Jean Masson qui se garda bien de rien changer aux textes qu'il trouvait tout prêts, se contentant d'y mettre ses dédicaces.

---

(1) Cf. de Thou: *Massoni Vita*, éd. cit., ff. n. ch. 8 verso, 9 recto-verso. J. du Breul: *Théâtre des antiquitez de Paris*, éd. de 1639, p. 32. E. Raunié: *Hist. gén. de Paris, Epitaphier du vieux Paris*, t. II, pp. 217-238. *Inventaire général des richesses d'art de la France, Paris. Monuments religieux*, t. III, pp. 93-99 (Temple des Billettes). — Une autre épitaphe, consacrée à Masson par un de ses amis (nous ne savons lequel) et qui ne figura point sur son tombeau, se trouve reproduite avec des incorrections évidentes au f. 319 recto du *Ms. fr. 24519* de la Bibl. nat. La voici avec les corrections que nous proposons: [*Papirius Massonus*] *hic jacet qui ita vixit ut frustrà se natum non existimarit* (le manuscrit porte *existimat*) *et ex vita ista discessit* (le manuscrit porte *discessisse*) *tanquam ex hospitio non tanquam ex domo et cùm excessit è viris tum denique victurum se credidit.*

(2) La *Vita Massoni*, éd. cit., f. 6 n. ch. recto, annonce l'imminente apparition du *Supplément au D. E. U.* Or, dès le début de 1612, dans la dédicace de l'*Inauguratio Ludovici Delphini in... Regem*, Paris, Edmond Martin, in-8°, Jean Masson annonçait la prochaine apparition de ce *Supplément*, qui, on le sait, n'eut pas lieu. D'autre part, de Thou dit (f. 6 n. ch. verso) que J. Masson avait déjà publié quelques-uns des travaux laissés par son frère. Ces travaux étaient l'édition des *Lettres de Gerbert, de Jean de Salisbury et d'Etienne de Tournai*, l'*Eloge de Henri de Joyeuse* et la *Description de Clermont*, parus tous les trois en 1611.

(3) *Massoni Vita*, éd. cit., f. 6 n. ch. verso.

Digitized by Google

Ainsi avait paru, un mois à peine après la mort de Papire, l'édition des *Lettres de Gerbert, de Jean de Salisbury et d'Etienne de Tournai*, dédiée à l'Assemblée du clergé de 1611 (1). Ainsi parut, dédiée à Louis XIII au début de l'année 1612, l'*Histoire de la vie, faicts héroïques et voyages de... Louys, troisième duc de Bourbon... en laquelle est comprins le Discours des Guerres des François contre les Anglois, Flamands, Affricains et autres nations, sous la conduicte dudict Duc, pendant les règnes de Jean, Charles cinquiesme et Charles sixiesme*, qui n'est autre que la chronique écrite en 1429 par Cabaret d'Orville ou d'Orronville d'après les récits de Jean de Châteaumorand, compagnon d'armes du duc (2). Elle fut suivie, à la fin de juin 1612, de la publication des deux livres d'Alain de Lille contre les hérétiques, que Jean Masson dédia à l'Assemblée du clergé (3). A ces textes inédits, tous tirés des papiers de son frère, il joignit bientôt Quinte-Curce et son supplément qu'il envoyait, le 13 décembre 1612, avec la préface composée par Papire en 1610, au libraire lyonnais Paul Frellon qui inséra le tout dans son édition de Quinte-Curce de 1615 (4). Un peu plus tard, en 1618, Jean Masson éditait la *Descriptio fluminum Galliæ*, et en 1619 les *Elogia ducum Sabaudiæ*. Il puisait dans la collection des biographies écrites par son frère, qui étaient, si nous en croyons Billet de Fanière, au nombre de cinquante pour les seuls personnages masculins (5), sans compter les personnages féminins, mettant au jour en 1611 l'*Eloge de Henri de Joyeuse*, en 1612 l'*Eloge de Clémence Isaure* qu'il envoyait aux Capitouls de Toulouse, en 1620, avec beaucoup de précautions, la *Vie de Calvin*. Il publiait en 1613 une traduction française de la *Vie de Jean d'Angoulême*, rééditait la même année l'*Eloge de François de Chevriers*, et, en 1619, le *Tombeau de Marguerite de Valois*. Les plus

---

(1) *Epistolae Gerberti... Joannis Sarisberiensis... Stephani... Tornacensis*, Paris, François Salis, 1611, in-4°. Cf. P. Ronzy: *Bibliographie des œuvres de P. Masson*.

(2) Paris, Huby, 1612, in-8°. Cf. P. Ronzy: *Bibliographie des œuvres de P. Masson*.

(3) *Alani insignis theologi Opus. Adversus Haereticos et Valdenses...*, Paris, P. Chevalier, 1612, in-8°. Cf. P. Ronzy: *Bibliographie des œuvres de P. Masson*.

(4) *Q. Curtii Rufi Historiarum Libri*, Lyon, 1615, in-16. Cf. en particulier les pp. 653-658 de cette édition.

(5) *Mém. de Trévoux*, mars 1705, p. 551. Parmi les biographies écrites par Masson, les *Mém. de Trévoux* indiquent, p. 552, une *Philiberti Amanei Vita*. Il nous a été impossible de trouver aucun renseignement sur cette vie et sur le personnage qui en fait l'objet.

Digitized by Google

minces opuscules de Papire, grâce à ses soins, étaient publiés ou republiés : la *Description de Clermont* en 1611, le *Natalis Delphini* et la *Relatio baptismatis Delphini* en 1612, le *Sermo Galliæ Regem salutantis* en 1614, le discours *Ad Rupellam de deditione facienda* en 1620. Il essayait de marcher sur les brisées fraternelles, projetant de publier en 1621, sous les auspices de Henri de Villeroy, archevêque de Lyon, en le dédiant aux chanoines-comtes de cette ville, le *Libellus Historialis Mariæ Magdalenæ* de l'ami de Pétrarque Philippe de Cabassoles, dont le manuscrit tiré de l'abbaye de Saint-Victor était en sa possession, après avoir certainement été dans celle de Papire (1). Il formait en outre le dessein de réaliser en partie le désir exprimé jadis par Papire Masson de voir entre les mains de tous les vrais chrétiens les lettres de Catherine de Sienne en les mettant, pour son compte, à la portée des Français, dans une traduction qu'il se disposait à donner (2). Ces deux publications projetées n'eurent d'ailleurs pas lieu. Il communiquait à André Duchesne des manuscrits de son frère (3), dont il mêlait d'ailleurs les écrits et documents aux siens comme un bien de famille indivis, jusqu'à les enfermer dans un sac commun (4). Il vivait dans l'ombre de son frère, et s'il ne put, pour des raisons faciles à comprendre, publier, comme il l'avait espéré, le *Supplément au De Episcopis Urbis*, que ne pouvait pas décemment éditer un archidiacre de Bayeux, un prieur de Villers-Bocage et encore moins un aumônier du roi (5), il essaya de son mieux jusqu'à sa mort, en 1627, de veiller sur sa mémoire.

---

(1) On trouvera le projet de cette édition, la page-titre, la dédicace, etc., dans les ff. 120-130 du *Ms. fr. 7015* de la Bibl. nat. Papire Masson avait mentionné le *Libellus Historialis Mariae Magdalenae* dans la *D. F. G.*, p. 450.

(2) Cf. *Ms. 5584* de l'Arsenal, ff. 73-76: *Catalogue des livres de Jean Masson* (imprimés et à imprimer). On trouvera dans cette liste un peu touffue, pleine de répétitions et de lapsus, un certain nombre de documents à imprimer qui ne pouvaient provenir que de Papire Masson, entre autres le *Libellus de numerorum divisione* de Gerbert et des fragments de *Vies des évêques de Poitiers* qui étaient, au début du XVIIIe siècle, en la possession de Billet de Fanière qui les déclare de Papire Masson (Cf. *Mém. de Trévoux*, mars 1705, p. 554).

(3) Cf. *Ms. 5584* de l'Arsenal, f. 120.

(4) Cf. *Ms. 5584* de l'Arsenal, f. 120.

(5) J. Masson fut archidiacre de Bayeux ou de Caen de 1610 à 1615; en 1615, il fut prieur de Villers-Bocage (Cf. Moréri: *Dict.*, éd. de 1759, t. VII, p. 326) ; il était aumônier ordinaire du roi au moins en juin 1618 (Cf. Privilège de la *D. F. G.*). Griselle ne le mentionne pas dans son *Etat de la maison de Louis XIII*.

Digitized by Google

Papire Masson, il faut bien le dire, n'en avait pas besoin, car si les humanistes qui se sont enorgueillis de refuser pour lecteurs « ceux qui ne sont grecs ne romains », comme disait Ronsard, ont par cela même volontairement restreint le cercle de leurs fidèles, peu ont eu un public plus constant que Papire Masson. Nous avons constaté au cours de cette étude sa fortune en France et hors de France. Le nombre des éditions de ses œuvres, depuis la date de la mort de son frère jusqu'à nos jours, est fait pour étonner (1). Pourtant, en dehors de quelques spécialistes, historiens ou juristes, et malgré que toutes les encyclopédies biographiques consacrent à sa personne des articles plus ou moins longs où, depuis Perrault et Niceron, se répètent en termes identiques les mêmes erreurs et les mêmes inexactitudes, on ignore tout ou à peu près tout de ce personnage qui a eu l'amitié des meilleurs de son temps. Sa figure est pourtant une des plus curieuses de ce XVIe siècle si riche en exemplaires d'humanité. Formé dans sa jeunesse à l'école de l'Italie, il y a pris le goût de l'érudition et de l'histoire. Un des premiers en France, il a procédé à la façon des Sigonio et des Panvinio et substitué au genre également italien de l'histoire éloquente à l'antique, modelée sur Paolo Emilio, et qui florissait chez ses contemporains, un genre plus sobre, s'appuyant sur la recherche du document. Historien, il a appliqué cette méthode à des régions et à des institutions diverses, à la France, à l'Espagne, à l'Italie, à la Papauté et jusqu'à des individus, comme dans sa remarquable *Vie de Charles IX*, où jusqu'aux tares du triste souverain servent à expliquer ses faits et gestes. Qu'il ait puisé ces principes en Italie, il l'a avoué lui-même en se glorifiant d'avoir, bien que non Italien, observé les lois de l'histoire. Editeur de textes et de documents formé à la même école, bien que s'en étant imparfaitement encore assimilé l'esprit, il n'en constitue pas moins un des anneaux de la chaîne qui relie l'Italie des Manuce et des Vettori à la France des Duchesne, des Baluze et des Mabillon. Humaniste, il est marqué du sceau de Pétrarque, son dieu, mais il l'envisage d'une tout autre façon que les poètes de la Pléiade, ses amis. Curieux de tout, avide de savoir, il s'intéresse aux œuvres et aux hommes les plus divers. Le « poème sérieux » de Dante l'enchante au même titre que les « joyeux entretiens » du *Décaméron*, les anecdotes de Giovanni Villani, le débat de Phillis et

(1) On en trouvera la liste dans P. Ronzy : *Bibliographie des œuvres de P. Masson.*

Digitized by Google

de Flora, la Κατάστασις de Synésius, une lettre de Catherine de Sienne ou un texte des *Pandectes* sur Lucius Titius. C'est dans l'humanisme italien que Masson a pris cette curiosité aisée, souple, éclectique, qui contraste avec la lourdeur de l'humanisme purement rhénan, quand celui-ci ne s'est point trempé aux claires ondes de l'Ausonie. L'humanisme des sombres « poêles » allemands n'est point du tout son fait, et il ne faut point s'étonner si l'Italie tient une si grande place dans son œuvre. Mais son Italie est celle de la Renaissance érudite, non celle qui se drape de la cape espagnole ou du manteau de la Contre-Réformation. Son italianisme, d'autre part, même l'italianisme politique de sa jeunesse, n'est pas en contradiction avec ses sentiments français. Dans sa querelle avec Hotman, son patriotisme égale celui de son adversaire, et en 1586 il proteste contre certaine obséquiosité naturelle aux peuples d'Italie. S'il voit en Catherine de Médicis, protectrice de Cheverny et la sienne, une Médicis, il y voit aussi l'héritière de Boulogne, la fille de Madeleine de la Tour, une souveraine « française », et peut-être n'a-t-il pas tort. Cet italianisme à faces multiples s'incorpore, s'assimile et se naturalise dans une pensée française, quel que soit le domaine où s'exerce son influence. Cela est d'autant plus remarquable que dans la poésie, par exemple, l'influence de l'Italie n'avait pas toujours été sans danger, à preuve la *Délie* et les sonnets de l'*Olive*. Masson avait, pour lui faire éviter ces excès, d'abord son tempérament d'érudit qui le faisait se défier des emportements de l'imagination et de la sensibilité, ensuite le fond de sa mentalité gallicane et parlementaire et un grand besoin de clarté. Il a fait, tout en s'inspirant des méthodes et souvent des sources italiennes, une œuvre originale.

Nous croyons avoir montré suffisamment la part essentielle qu'eut l'Italie dans la formation de l'esprit de Masson et dans la direction donnée à son œuvre. Ce personnage, qui n'est point de premier plan dans son siècle, mais qui y occupa aux yeux de ses contemporains une place fort honorable, prend une singulière importance quand on réfléchit à l'influence qu'il a exercée et qu'il a voulu exercer. Augustin Thierry a vu parfaitement que Masson visait, en indiquant où se trouvaient les sources qui pouvaient rénover l'histoire, à montrer la marche à suivre aux historiens futurs. Masson est un précurseur. De combien de textes et de combien de documents nouveaux ne lui est-on pas redevable qu'il prenait la peine de chercher lui-même? Pour ce qui est de son œuvre de biographe, dont toutes les parties ne sont pas d'égale valeur, un certain nombre d'éloges lui ayant été commandés, comme on commande aujourd'hui un dis-

Digitized by Google

cours officiel à un fonctionnaire, quel intérêt n'offre-t-elle pas à l'historien du XVIe siècle? Avons-nous rien de plus remarquable de ce temps sur Dorat, sur Passerat, sur Charles IX, pour ne point parler des personnages de moindre importance? Et une place à part ne doit-elle pas être faite aux biographies italiennes, en particulier aux *Vies de Dante, de Pétrarque et de Boccace*? Il faut bien croire que si elles ont eu si longtemps en Europe le succès qu'elles ont obtenu, alors que des biographies italiennes, même écrites en latin, ne manquaient pas, c'est qu'elles condensaient en quelques traits sobres et concis, débarrassés de tout élément légendaire, l'essentiel de ce que désiraient les érudits de ce temps hors d'Italie. A une époque où la fantaisie suppléait volontiers à la critique, c'était une qualité.

A côté de l'historien, de l'humaniste, de l'italianisant, du biographe, l'homme chez Masson n'est pas moins digne d'attirer l'attention. Ayant fréquenté les milieux les plus variés, lié avec les personnages les plus remarquables de son temps, juristes, littérateurs, historiens, poètes, érudits, hommes politiques, hommes d'église, parlementaires, en relations épistolaires avec des savants étrangers, estimé pour son caractère, sa science, la dignité de sa vie privée et l'indépendance de sa pensée, mêlé parfois aux événements politiques, on peut le considérer comme un des esprits les plus représentatifs de son époque. En lui s'incarne le type de l'homme d'étude, de l'homme de lettres, de l'érudit et de l'humaniste de la dernière période de la Renaissance française. A ce titre, il n'était peut-être pas sans intérêt de tenter, comme nous l'avons fait, d'établir la biographie de ce personnage, dont le nom se rencontre à chaque pas dans la deuxième moitié de notre XVIe siècle, de le replacer dans le milieu qui fut le sien, et de représenter sous son vrai jour cette figure, à tout prendre, sympathique et originale.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES ADDITIONNELLES

1. — Les Biographes de Masson.

Le ms. contenant la *Vie de Masson* par J.-A. de Thou est le *Ms. 5584* de l'Arsenal. La *Vita* est comprise dans les ff. 168-171. On la trouve imprimée : 1° dans l'édition des *Elogia* de Masson par Balesdens, 1638, 1re partie, au début, en 9 ff. non chiffrés ; 2° dans la 2e édition des *Elogia*, 1656 ; 3° dans les *Memoriae philosophorum* de Henning-Witten, imprimées à Francfort, chez Hallervord, en 1677, t. I, pp. 46-52 ; 4° dans l'édition des *Historiae* de de Thou, Londres, 1733, t. VII, cap. IX, pp. 24-26. — Outre de Thou, on peut compter parmi les biographes de Masson : Charles Perrault : *Vie de Papire Masson* (au t. I, pp. 100-103, des *Hommes illustres qui ont paru en France pendant le XVIIe siècle*, Paris, Dezallier, 1701) ; Burchard Gotthelf Struvius : pp. 77-96 et 97-121 de sa *Bibliotheca antiqua* de 1705 (in *Thesaurus variae eruditionis*, publié à Iéna, chez Félix Belckius, en 1710) ; Niceron : au t. V, pp. 182-188 des *Mémoires*, 1728. — La *Vie de Masson*, écrite par de Thou vers 1612, constitue le document biographique le plus exact dans sa concision que nous possédions. Perrault et Niceron n'ont fait que s'inspirer de lui tout en ajoutant quelques erreurs de leur cru. Struvius suit aussi de Thou qu'il résume en essayant de le compléter par l'étude des œuvres contenues dans les *Elogia*, ce qui ne l'empêche point de commettre des erreurs. La notice de Niceron est reproduite dans la *Bibliothèque historique de la France* de Lelong (éd. Févret de 1768). Des fragments d'une *Vie de Masson*, en latin, figurent dans le *Ms. 5584* de l'Arsenal, ff. 86-95. Ce sont, comme on peut s'en rendre compte, par un passage du même ms., f. 97, des notes rédigées par Martin Billet de Fanière en vue d'une édition projetée de l'*Historia Hispaniae* et d'autres œuvres inédites de Masson (Cf. *Mémoires de Trévoux*, mars 1705, art. XLVIII, *Nouvelles littéraires*, pp. 548-554, et en particulier pp. 549 et 553). Ces notes, destinées, dans la pensée de leur auteur, à compléter la vie écrite par de Thou (Cf. *Ms. 5584* de l'Arsenal, f. 93), ne manquent pas d'intérêt. Billet de Fanière avait rassemblé une quantité de notes et de papiers des frères Masson, papiers dont les uns ont disparu et dont les autres sont passés à la Nationale ou à l'Arsenal avec le fonds de l'abbé Drouyn (Cf. H. Martin : *Histoire de la Bibliothèque de l'Arsenal*, pp. 186 et 521). Il était donc passablement documenté, bien qu'il faille parfois accepter certaines de ses affirmations avec précaution, le manque d'esprit critique lui ayant fait commettre plus d'une méprise.

2. — L'Italianisme dans la littérature forézienne au XVIe siècle.

La littérature forézienne du XVIe siècle et du début du XVIIe siècle est riche en italianisants. A côté de l'influence espagnole, l'influence italienne peut se saisir dans l'*Astrée*, comme chacun sait. Elle se saisit aussi dans l'œuvre d'un

Digitized by Google

poète compatriote de Masson, Jean du Crozet, qui faillit faire de la rivière d'Aix, avant le Lignon, la rivière pastorale de notre littérature. C'est sur les bords de l'Aix que se déroulent les scènes pastorales de sa *Philocalie, divisée en quatre livres. Où sont introduicts six bergers maistrisez de l'Amour de six Pucelles, lesquelles après plusieurs Discours non moins beaux que graves et délectables, accompagnez d'Elegies, Odes, Chançons, Sonnets et Stances, récitent quatre Histoires convenables à ce temps. Plus un Eclogue qui exprime naifvement et les misères de la guerre et la force de l'Amour.* Cette pastorale, mêlée de prose et de vers, parut à Lyon, chez Thomas Soubron, en 1593, in-12, dédiée par l'auteur à son ami et voisin Honoré d'Urfé qui avait déjà esquissé une première ébauche de l'*Astrée* dont Jean du Crozet avait eu communication. La publication de la *Philocalie* est antérieure de quatorze ans à celle de la première partie de l'*Astrée* (Cf. sur la *Philocalie* et ses rapports avec l'*Astrée*, Reure : *La vie et les œuvres de Honoré d'Urfé*, pp. 28-33, et *Bibliothèque des écrivains foréziens*, t. I, pp. 241-243). Outre Honoré d'Urfé et J. du Crozet, nombreux sont en Forez les imitateurs de l'Italie, dont nous nous contenterons de mentionner les principaux avec quelques-unes de leurs œuvres. Antoine du Verdier, l'auteur de la *Bibliothèque* (1544-1600), qui fut à Rome, dans sa jeunesse, à la suite du cardinal du Bellay, insère dans ses *Diverses Leçons* (Lyon, Honorat, 1577, in-8°) un grand nombre de passages traduits de l'italien. Il publie une version française des *Doctes et subtiles réponses* de Bartolomeo Toegio, lecteur en droit à Milan (Lyon, Honorat, 1577, in-16), une autre des *Images des Dieux des anciens* de Vincenzo Cartari, de Reggio (Lyon, Honorat, 1581, in-4°). Il avait songé à une *Bibliothèque italienne* sur le plan de sa *Bibliothèque française*. Il avait traduit aussi entièrement la *Description de toute l'Italie* de Leandro Alberti et l'*Histoire de Venise* de Sabellico et de Bembo ; ces traductions ne furent point publiées et les mss. en sont perdus. — Etienne du Tronchet (1510-1585) publie des *Lettres missives et familières* (Paris, du Chemin, 1569, in-4°) qui auront de nombreuses éditions, dont certaines contiendront « plusieurs lettres amoureuses tirées tant de l'italien de Bembe que de plusieurs autres autheurs » (éd. de Lyon, Didier, 1591, in-16) ; des *Lettres amoureuses avec soixante-dix sonnets traduits de Pétrarque* (Paris, Breyer, 1575, in-16) ; des *Discours académiques florentins appropriez à la langue françoise* (Paris, Breyer, 1576, in-8°). Un *Discours satirique* de lui, en vers macaroniques, à l'imitation de Merlin Coccaie, dont le manuscrit est aujourd'hui perdu, avait été vu par du Verdier. — Anne d'Urfé (1555-1621), frère aîné d'Honoré, imite Alciat dans ses *Emblèmes* et le Tasse dans sa *Judic*, poème inachevé qu'on peut trouver au *Ms. fr. 12487* de la Bibl. nat. Il pétrarquise sur les traces de Léon Hébreu dans l'*Hymne de l'honneste Amour* (*Ms. fr. 12487* et *Premier livre des Hymnes*, Lyon, B. Rigaud, 1608, in-4°). — Antoine de Mathé de Laval (1550-1633), originaire de Saint-Germain, comme Masson, protégé des Gondi, fiancé à la fille du géographe du roi, le sieur Nicolay, Hollandais, la célébrera par *Isabelle, imitation de l'Arioste où sont élégamment descrites les loyales amours de Zerbin prince d'Escosse, et d'Isabelle fille du Roy de Galice*, le tout accompagné de 31 sonnets amoureux en l'honneur de son « Isabelle hollandoise » (Paris, Lucas Breyer, 1576, in-8°). — Etienne Valencier, secrétaire du comte de Saulx, renchérira sur les plus subtils pétrarquistes italiens dans son *Dialogue du corps et de l'âme* (Paris, Fr. Morel, 1579, in-4°), dans les *Plaintes de la pensée fidèle amie... au soucy son déloyal ami...* (1580), et dans son *Colloque des vrays amans* (1584). — Loys Papon (1535-1599) s'atta-

Digitized by Google

che à suivre les traces de la pastorale italienne dans sa *Pastorelle sur la victoire obtenue contre les Allemands, reytres, lansquenets...*, etc., *en l'an 1587*, représentée à Montbrison, en février 1588, en même temps qu'une comédie à l'italienne. — La liste pourrait s'allonger encore. Il y aurait tout un livre à écrire sur le rôle d'intermédiaire joué par le Forez entre l'Italie et la France dans la littérature et l'érudition au XVIe siècle et au début du XVIIe. Le Forez littéraire de ce temps n'est pas que l'Astrée. Quant au Forez érudit, il se résume dans les noms de Jean Papon, de Papire Masson, et dans la dynastie des Dupuy qui est d'origine forézienne. Tous ont été influencés par l'Italie, comme l'a été aussi, dans un autre domaine, le P. Coton, un Forézien dont le rôle a été de tout premier ordre dans l'histoire religieuse de cette époque.

Un détail suffira à montrer à quel degré de culture italianisante était arrivé le Forez dans le dernier quart du XVIe siècle. Dans la petite ville de Montbrison, le 27 février 1588, plus de 1.400 spectateurs « dames, demoyzelles, gens de justice, d'Eglise, magistrats, bourgeoys, capitaines, marchands », etc., « ne se pouvoyent souler » du spectacle qui leur était offert. Or, ce spectacle comprenait, outre la « Pastorelle » de Papon, une comédie dont ce dernier nous parle en ces termes : « L'on introduict, par cinq fois, huict acteurs d'une comédie italienne, de trois Pantalons servys d'un seul Zani, et toutz trois amoureux d'une mesme signore. Un Gratian qui la vouloit obtenir par arguments de Pedant, un Rodrigue par armes, un des Pantalons par noblesse de sa race, l'autre par l'ostentation de ses moyens, l'autre par l'appareil de ses festins, en fin Zani, qui se fist servir et honorer de toutz cinq, comme seigneur et Prince, les fist chanter, chacun d'eux à part, une chansson, pour faire preuve qui avoit plus belle voix, les fist danser les sonnetes pour faire voir qui seroit plus dispos et leur fist courre une bague sur des chevaux moulés pour cognoistre le plus adroict et digne d'avoir la faveur de la demoyzelle ; mais pour ne l'avoir sceu emporter, d'autant qu'elle qui tenoit la bague en main, la haussoit ou bessoit, à poste, pour se moquer, nul d'eux peut jouir d'elle, et se retirèrent confus. Ce qui donna subiject de meinte longue risée » (*Discours de Loys Papon* dans *Œuvres de Loys Papon*... précédées d'une *Notice sur la vie et les œuvres de Loys Papon* par Guye de la Grye [pseudonyme de Régis de Chantelauze], Lyon, Perrin, 1857, in-8°, 2e partie, pp. 138-139).

Pour les divers auteurs foréziens dont il est parlé dans cette note, cf. Reure : *Bibliothèque des écrivains foréziens*, t. I et II. — Sur du Verdier : Reure : *Le bibliographe Antoine du Verdier*. — Sur du Tronchet : Moréri : *Diction.*, éd. de 1759, t. X, p. 359 ; du Verdier : *Bibliothèque*, pp. 316-324 ; Baudrier : *Bibliogr. lyonnaise*, t. IV, pp. 35, 95, 102. — Sur Anne d'Urfé : Aug. Bernard : *Les d'Urfé* ; Reure : *Les emblèmes d'Anne d'Urfé* (*Bulletin de la Diana*, t. XIII, p. 219) ; P. Ronzy : *Une imitation inédite du Tasse* (in *L'Italie classique et moderne*, n° 1, mars 1908, pp. 8-9). — Sur A. de Laval : Moréri : *Dict.*, éd. de 1759, t. VI, pp. 187-188 ; du Verdier : *Bibliothèque*, p. 73. — Sur Loys Papon : la notice citée plus haut dans les *Œuvres de Papon*, Lyon, 1857.

3. — Sur la date du « Libellus adversus haereses ».

Certains passages de l'œuvre elle-même (*Ms. 5584* de l'Arsenal) permettent de la dater de 1569-1570 :

1° Au f. 16 recto, il est fait allusion à une inscription annonçant la fin prochaine de la messe en l'année 1570, que les huguenots laissèrent dans l'église

Digitized by Google

de Saint-Denis lorsqu'ils s'étaient avancés jusque-là et menaçaient Paris (deuxième guerre de religion terminée par la bataille de Saint-Denis livrée le 10 novembre 1567 et par le traité de Longjumeau conclu le 23 mars 1568) : « de qua [Missa] etiam *nuper* cum Parisiorum mœnibus imminerent aenigma ediderunt scriptumque in Templo Dionysii Gallici reliquerunt. Ad hunc modum. Quo tempore V duobus voluminib[us] nixum quinque corpora sequentur septemque decad., dicto anno in Regno Galliae Missa morietur. Id est anno M CCCCC XXXXXXX ».

2° Un peu plus haut, même f. recto, Masson apostrophe les calvinistes et regrette qu'ils n'aient pas tous disparu ou ne se soient pas déchirés eux-mêmes dix ans avant. Ainsi il n'y aurait pas eu de guerres religieuses en France (la première est de 1562 et elle avait été précédée de troubles) : « Utinam ante decennium finissetis Calviniani ac vobis emisissetis incendium, in Gallia pacem haberemus ».

3° Dans la dédicace au Parlement, à l'Université et au peuple de Paris, Masson félicite les Parisiens d'avoir su rester fidèles à la religion traditionnelle et à la maison de Valois et d'avoir contribué à repousser l'ennemi (allusion évidente à la bataille de Saint-Denis) (f. 1 recto).

4° Masson y prend le nom de *Papirius*, auquel, nous l'avons vu, il ne songea pas avant 1569.

On voit donc combien se trompait Martin Billet de Fanière qui possédait le ms. du *Libellus* au début du XVIIIe siècle, quand, dans une note qui figure au f. 56 du *Ms. 5584* de l'Arsenal, il indique, entre autres raisons qui poussèrent Masson à écrire ce traité, le désir de répondre aux ennemis que lui avait attirés la publication du *De Episcopis Urbis*, en donnant ainsi un témoignage de sa foi. Cela supposerait que le traité a été écrit après 1586, ce qui est en contradiction absolue avec les textes que nous avons cités qui sont suffisamment clairs. Ajoutons, en outre, que Masson n'aurait pas manqué d'y prendre la qualité d'avocat, qu'il eut à partir de 1576.

4. — Un plagiat de J.-A. de Thou.

Dans les livres LVI et LVII de son histoire, à propos de l'ambassade polonaise, de Thou a intercalé des pages entières de la relation de Masson. Voici à titre documentaire deux passages de Masson, l'un sur la culture des membres de l'ambassade polonaise, l'autre sur la fête donnée par Catherine de Médicis aux Tuileries, suivis des deux passages correspondants de de Thou, postérieurs de trente ans. La juxtaposition de ces passages est plus éloquente que tous les commentaires.

Masson : « In hoc advenarum numero nullum sane vidimus Latini sermonis imperitum : plures Italice germaniceve loquebantur : quidam etiam tam apposite Gallicas voces proferebant ut ad Ligerim potius quam ad Vistulam nati viderentur : puduitque plures aulicos, literarum hostes anteactae vitae, cum interrogati ab hospitibus suis erubescere ac turpi nutu respondere cogerentur » (*Epistola... una cum actis*, etc., f. 4).

« Regina in hortis suis, qui sunt in pomœrio civitatis contra Luparam, nocturno convivio Legatos excepit. remotis mensis apparuit repente praealta rupes nullo externo impulsu se ipsam circumagens, et in cacuminibus XVI Nymphae pari numero referentes provincias Galliae. hae Nymphae e gynaeceo Reginarum puellae nobiles erant : quae post Syreneos cantus pulsusque lyrae

Digitized by Google

varios descenderunt in planiciem, ut Regi Poloniae sua munera offerent. ibi saltationes invisae, et ignoti prius maeandri, milleque modi chorearum, ordo, gestus, motusque corporum magnam profecto spectatorum animis voluptatem attulere » (*Epistola... una cum actis*, etc., ff. 11-12).

De Thou : « Ex iis omnibus nullus non Latini sermonis peritus erat : plures Italice et Germanice loquebantur : quidam etiam tam concinne Gallicas voces proferebant, ut ad Sequanam potius aut Ligerim quam ad Vistulam aut Borysthenem nati viderentur ; pudore interim aulicis, literarum non tantum rudibus sed infestis hostibus, incusso, qui interrogati ab hospitibus suis erubescere et nutu tantum respondere cogebantur » (*Historiae*, éd. de Londres, 1733, t. III, p. 280).

« Regina in Lateranis aedibus, quae in pomœrio urbis juxta Luparam sunt, legatos nocturno convivio excepit. Ibi remotis mensis, repente praealta rupes apparuit nullo externo motu se circumagens : cujus in cacuminibus XVI nymphae totidem Galliae provincias referentes visebantur, quae nobiles e reginae gynaeceo puellae erant. Hae, post sirenecos cantus, et recitata ad lyrae pulsum exquisitae elegantiae carmina, in Galliae et novi regis laudes a P. Ronsardo et Jo. Aurato raris hujus aevi luminibus facta, in planum e clivo descenderunt, ut sua munera Henrico Poloniae Regi offerrent : inde ad choreas versae, inauditis prius maeandris et insolitis saltationum ad voluptatem excogitatarum gyris, ordine et composito corporis gestu distinctis, diu otiosorum oculos tenuerunt » (*Historiae*, éd. de Londres, 1733, t. III, p. 290).

On pourrait multiplier les exemples. Ce démarquage est d'ailleurs un procédé habituel à de Thou dans son Histoire.

5. — Editions et Manuscrits de la « Vie de Charles IX ».

L'editio princeps sans date, les deux éditions de Balesdens et l'édition qu'on trouve parmi les *Additions* de J. Le Laboureur aux *Mémoires de Castelnau* ont trente chapitres, ainsi que les manuscrits parisiens, exception faite du *Ms. 2079* de la Bibl. Mazarine, qui n'en comprend que 29, l'un des chapitres, *Uxor et filia*, n'ayant pas été relevé par une inadvertance du copiste. Les trois éditions (anonyme, Balesdens, Le Laboureur) présentent de nombreuses variantes de style qui n'affectent ni le fond ni le caractère de l'œuvre, et proviennent de manuscrits différents : aucune d'elles ne correspond exactement à l'un des manuscrits parisiens. L'examen attentif de ces éditions permet d'affirmer pourtant que l'édition de Le Laboureur, qui est la dernière en date, a été faite sur un des premiers manuscrits de Masson encore imparfait, et où Marie Touchet était dite fille d'un apothicaire, *unguentarii filiam* (*Mémoires de Castelnau*, nouv. éd., 1731, t. III, p. 19), expression que Masson, plus informé dans la suite, corrigea d'abord en *Aurelianensis iudicis suppliciorum filiam* (*Caroli Noni Francorum Regis Vita*, 1re éd., s. l. n. d., p. 22), et enfin en *Aurelianensis praefecti filiam* (*Historia Caroli IX*, in *B.*, part. I, p. 524). Le père de la favorite était en effet lieutenant au bailliage d'Orléans. Si Le Laboureur avait connu les éditions antérieures à la sienne, et si Bayle, qui connaissait les *Elogia* de Balesdens, les avait consultés, ni l'un ni l'autre n'auraient taxé Masson d'erreur, puisqu'il s'était lui-même corrigé (Cf. *Mémoires de Castelnau*, éd. cit., t. III, p. 27 ; Bayle : *Dict.*, 5e éd., t. IV, art. *Touchet*, note A, p. 389). La 1re éd. s. l. n. d. a été faite sur un ms. qui avait déjà reçu d'importantes modifications de Masson. Quant à l'éd. de Balesdens, faite sur un des derniers mss.

Digitized by Google

de Masson, elle représente, malgré quelques erreurs typographiques (*defunctorum* pour *defectorum* p. ex., p. 513), la dernière forme donnée par l'auteur à cette *Vie de Charles IX*. — Les quatre manuscrits que conservent les bibliothèques parisiennes représentent quatre phases de rédaction : la plus ancienne (*Ms. 2079* de la Mazarine), où Masson qualifie Marie Touchet de *unguentarii filiam* (f. 37 recto) ; une plus récente, où Masson hésite entre l'apothicaire et le magistrat (*Ms. Dupuy 86*, Bibl. nat., f. 93 verso), *unguentarii filiam, imò subpraefecti particularis* ; enfin, deux plus récentes encore (*Ms. Godefroy 286*, Bibl. de l'Institut, f. 23 recto ; *Ms. fr. nouv acq. 10698*, Bibl. nat., f. 57 verso), où l'on désigne la favorite respectivement par *praefecti filiam* et *judicis filiam*. Nous n'avons choisi que cet exemple parce qu'il est caractéristique, mais notre classement des rédactions successives repose aussi sur d'autres éléments. Ajoutons que deux de ces mss. : Bibl. nat., *Ms. Dupuy 86* et *Ms. fr. nouv. acq. 10698*, sont suivis d'un *Epitaphium* (six vers latins) de Charles IX par P. Masson, qui n'a jamais été imprimé avec la *Vie de Charles IX*.

6. — Sur la date de la 1re édition de la « Vie de Charles IX ».

L'édition s. l. n. d. anonyme de la *Caroli noni Francorum Regis vita* est suivie, pp. 33-40, d'une réédition du *Sermo Galliae Regem salutantis. Papyrio Massono auctore*, et pp. 41-72 d'une réédition du *Petri Pithœi I C Elogium Papyrio Massono advocato in Regia auctore*. La première œuvre seule est publiée sous l'anonymat. Elle ne pourrait donc au plus tôt avoir été publiée qu'en 1597, date de la 1re édition de l'*Eloge de Pithou* publié chez Mamert Patisson. Mais le témoignage de L'Estoile, qui était en relations avec Masson, lequel lui faisait présent de ses productions (il lui avait donné une copie de la *Vie de Charles IX*, comme on peut le voir dans les *Mémoires-journaux*, éd. Brunet, t. VIII, p. 281, et, en 1608, il lui avait fait présent de deux exemplaires de son *Dugali Liber* que P. Mettayer venait d'imprimer ; cf. *Mém.-journ.*, éd. cit., t. IX, p. 112), nous permet d'affirmer qu'à la date du 10 mars 1607 la *Vita Caroli IX* n'était pas encore imprimée. L'Estoile écrit en effet à ce jour : « Mon nepveu de Bénévent m'a presté la Vie de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, et celle de François son fils, qui fust tué, par Poltrot, à Orléans, l'an 1562 ; toutes deux faites en latin, par Massonius, à l'imitation de Suétone. La première non imprimée, et l'autre imprimée à Paris, 1589. Lesquelles, après avoir leues, lui ay renvoiées dès le lendemain, n'approchantes en rien de la beauté du style de la Vie de Charles IX, latine, du mesme aucteur, qu'il m'a donnée et laquelle n'a point esté imprimée » (*Mém.-journ.*, éd. cit., t. VIII, p. 281). Il faut donc considérer comme erronées les affirmations de Niceron et du P. Lelong qui fixent respectivement l'édition de la *Vita Caroli IX* à 1575 et 1577. Masson n'eut aucune part à l'édition qui a été faite sur une des copies qui circulaient, et sans aucun soin, au point, pour n'en citer qu'un exemple, que dans le chapitre VII, *Clades Parisiensis*, il manque une ou deux lignes de texte. Au lieu de cette phrase : « Prima luce dat signum caedis : cives quod mandatum erat faciunt, caesis omnibus Calvinianis qui in urbe reperiri potuerunt » (texte de Balesdens, part. I, p. 512), on lit dans l'éd. s. l. n. d. : « Prima luce dat sinianis qui urbe reperiri potuerunt » (sic) (*Caroli Vita*, s. l. n. d., pp. 6-7). Il est possible que l'édition soit postérieure à la mort de Masson, car les deux petits ouvrages de Masson ajoutés à cette *Vita* portent le nom de notre auteur écrit avec

Digitized by Google

un *y*, Papyrio Massono. Or, dans aucune des autres publications de Masson, faites par ses soins et de son vivant, on ne trouve une graphie semblable, que l'on ne rencontre que dans des œuvres imprimées après sa mort, et assez rarement, trois fois en tout, à savoir dans l'*Arverni Municipii Descriptio*, publiée par son frère en avril 1611, trois mois après sa mort, dans l'*Epistola ad Lectorem*, datée de 1610, et publiée à la p. 653 de l'édition de Quinte-Curce de Paul Frellon, Lyon, 1615, et enfin, dans l'édition collective des *Vies des Guises* publiée, en 1614, chez Pierre Delon.

7. — Emprunts de la « Vie de Charles IX » de Brantôme à la « Vie de Charles IX » de Masson.

Voici les principaux passages littéralement traduits par Brantôme qui essaie parfois maladroitement de donner un air de souvenir personnel à ce qu'il dérobe effrontément et fait plus d'un contre-sens. Nos références sont prises pour Brantôme dans l'édition Ludovic Lalanne, t. V, et pour Masson, sauf indication contraire, dans les *Elogia* de Balesdens.

Vie de Charles IX de Brantôme, t. V, pp. 239-296.	*Historia Caroli IX* de Masson (*B.*, part. I, pp. 507-532).
P. 250, l. 25-30.	P. 514, l. 5-10.
P. 252, l. 14-22.	P. 509, l. 1-8.
PP. 253, l. 24-28, 33, et 254, l. 1.	P. 517, l. 11-13 (et variantes de l'éd. des *Mém. de Castelnau*, t. III, p. 17: « a quo didicit nomen Dei jurare ».
P. 254, l. 6-10.	P. 517, l. 13-16 (plus la variante ci-dessus).
P. 255, l. 11-16.	P. 532, l. 10-14.
P. 256, l. 11-20.	P. 518, l. 12-20.
PP. 257, l. 26-28, et 258, l. 1-5.	P. 512, l. 19-24.
P. 258, l. 6-16.	PP. 514, l. 23, et 515, l. 1-10.
P. 258, l. 17-19.	P. 517, l. 3-5.
PP. 268, l. 7-8, 15-26, et 269, l. 1-2, 6-14.	PP. 530, l. 13-23, et 531, l. 1-11.
P. 269, l. 18-20.	PP. 524, l. 22-23, et 525, l. 1-2.
P. 270, l. 13-16.	P. 531, l. 15-18.
P. 270, l. 22-26.	Les deux vers que cite en français Brantôme sont la traduction des deux derniers vers de l'*Epitaphium Caroli IX* de Masson, qui n'a pas été imprimé mais figure après le chap. XXX dans le *Ms. fr. nouv. acq. 10698* de la Bibl. nat., f. 61, et dans le *Ms. Dupuy 86*, f. 94 verso.
P. 271, l. 10-28.	PP. 528, l. 9-23, et 529, l. 1-9.
PP. 271, l. 29, et 272, l. 1-14.	PP. 529, l. 10-11, 19-23, et 530, l. 1-12.
P. 272, l. 15-20.	P. 527, l. 4-10.
PP. 272, l. 21-27, et 273, l. 1-12.	PP. 521, l. 19-20, et 522 (marquée 516), l. 1-13 (V. aussi les variantes de l'éd. des *Mém. de Castelnau*, t. III, p. 18).

Digitized by Google

P. 275, l. 3-5, 10-22.
P 276, l. 4-12.
P. 280, l. 8-10.
P. 281, l. 13-20.
PP. 281, l. 21, et 282, l. 1-9.
P. 283, l. 7-24.
PP. 283, l. 25-29, et 284, l. 1-7.
PP. 284, l. 30-32, et 285, l. 1-6.
PP. 285, l. 26-28, et 286, l. 1-3.
P. 287, l. 5-8.
P. 289, l. 13, 17-27.
PP. 289, l. 28-32, et 290, l. 1-2.
P. 290, l. 7-16.
P. 292, l. 22-25.
PP. 524, l. 5-23, et 525, l. 1-2 (V. aussi les variantes de l'éd. des *Mém. de Castelnau*, t. III, p. 19).
P. 519, l. 7-18.
P. 526, l. 5-6.
PP. 519, l. 7-11, et 514, l. 16-19.
P. 526, l. 6-15.
PP. 523, l. 13-23, et 524, l. 1-4.
P. 518, l. 1-12.
PP. 520, l. 16-22, et 521, l. 1-3.
PP. 519, l. 19-21, et 520, l. 1-2.
P. 508, l. 17-21.
PP. 517, l. 13-16, et 519, l. 1-6.
P. 515, l. 3-15.
P. 516, l. 8-22.
P. 508, l. 14-17.

8. — André de Rossant.

André de Rossant, qui s'intitule « jurisconsulte et poète lyonnois », naquit à la Guillotière, faubourg de Lyon. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort, mais il vivait encore en juillet 1594, où il composa l'anagramme de Henri IV. Il fut le plus effréné faiseur d'anagrammes du XVIe siècle. Il avait même composé sur l'art des anagrammes un traité intitulé l'*Onomastrophie* qui n'a point été publié (Cf. La Croix du Maine : *Biblioth.*, 1re éd., p. 8). Il avait également écrit, avant 1584, « de très amples commentaires sur les amours d'Olive, composez par Joachim du Bellay, angevin », contenant « tant de matières diverses que s'ils estoyent imprimez, ils passeroyent la grosseur d'un iuste volume » (La Croix du Maine : *op. cit.*, *Additions*, p. 474). Parmi ses œuvres publiées citons : 1° une élégie latine et sa traduction en vers français qui figurent aux ff. 5 verso et suiv. dans *Les mondes célestes, terrestres et infernaux. Le monde petit, Grand, Imaginé, Meslé, Risible, des Sages et Fols, et le Tresgrand, L'Enfer des Escoliers, des mal mariez, des Putains et Ruffians, des Soldats et Capitaines poltrons, des pietres Docteurs, des Usuriers; des Poëtes et Compositeurs ignorans : Tirez des œuvres de Doni Florentin par Gabriel Chappuis Tourangeau...*, Lyon, Honorat, 1578, in-8° (Cf. Baudrier : *Bibliogr. lyonnaise*, t. VI, p. 136, et pour les éditions postérieures, *ibidem*, t. IV, pp. 137 et 145). 2° *Ode sur l'anagramme du nom de tresnoble et tresvertueuse Dame Eleonor de Robertet, Femme et Compaigne de tresillustre Seigneur, Messire François de Mandelot... Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy ès pays de Lyonnois, Forestz et Beaujoloys*, Lyon, 1578, in-4° (Cf. Reure : *Biblioth. des écrivains foréziens*, t. I, p. 226; Goujet : *Bibl. fr.*, t. XV, pp. 8-9). 3° *Remonstrance au peuple de Flandres escrite en vers français en faveur de Monsieur, fils et frère du Roy*, Paris, Chevillot, 1582 (La Croix du Maine : *Bibl.*, 1re éd., p. 8). 4° *Ode sur la Bibliothèque, et autres escripts du sieur de Lacrois, tirée de l'anagramme du nom d'iceluy* (dans la *Biblioth.* de La Croix du Maine, 1re éd., pp. 551-552), 1584. 5° Cinq pièces de vers sur la mort de Ronsard, soit : *a) Distichon funebre, numeralibus quas continet literis, annum salutis, quo Ronsardus obivit, posteritati indicans*; *b) Sonnet plaintif sur le décès de P. de Ronsard*; *c) Abbrégé du Testament de Ronsard, quattrain*

Digitized by Google

rapporté; *d*) *Prosopopée de P. de Ronsard* (quatrain rapporté) ; *e*) *Distique montrant par les letres numérales qu'il contient, l'an de grâce auquel Ronsard est décédé.* Ces cinq pièces sont aux pp. 33-35 du recueil : *Les Funebres Regretz sur la mort de Pierre de Ronsard, Gentilhomme Vandomois.* Par plusieurs autheurs [Velliard, Binet, Dorat, Jean de Caurres de Morœul, Fr. Morel, Pascal Robin du Faur, d'Angers, F. Gauthier, d'Angers, André de Rossant.] Paris, G. Linocier, 1586, in-8°. 6° *Anagramme de Papire Masson* en quatre distiques, écrit en 1587, à propos de la publication du *De Episcopis Urbis.* 7° *Le Tombeau et Eloge du tres-illustre et très magnanime Duc de Joyeuse, accompagné de plainctes et regrets de la France, et des heureux anagrammes, Latin et François du nom d'iceluy. Dédié à Monsieur Des Portes, abbé de Tyron*, Lyon, B. Rigaud. Sur la copie imprimée à Paris, 1587, in-8° (Cf. Goujet : *Bibl. fr.*, t. XV, p. 9 ; Pernetti : *Lyonnois dignes de mémoire*, t. I, p. 399 ; Baudrier : *Bibliogr. lyonnaise*, t. III, p. 399). 8° *Estreines aux Maiestez de la Couronne de France, et à Monseigneur le Duc d'Eparnon, présentées à Paris le premier iour de Ianvier, l'an mille cinq cens, quatre vingts, et huit.* Tirées des admirables et heureux anagrammes de leurs Noms, François et Latins, illustrez de vers, en l'une et l'autre langue. Paris, M. de Roigny, 1588, in-8°. 9° *Anagramme de Jean Masson*, fait le 24 juin 1588 à Paris, publié en 1612 dans : *Alani insignis theologi opus... e Bibliotheca Papirii Massoni...* in lucem editum diligentia I. Massoni fratris, Paris, Chevalier, in-8°, au 16e f. lim. n. ch. verso. 10° *Le Tombeau et Discours de la Vie et Mort d'Edme de Haultefort, Gouverneur de la ville de Verdun, chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller au Conseil d'Etat et Commandeur pour la Sainte Union en la défense de Pontoise....* 1589 (d'après Goujet : *Bibl. fr.*, t. XV, pp. 9-10). 11° *Histoire mémorable récitant la Vie de Henry de Valois et la louange de Jacques Clément en LV quatrains fort catholiques*, Paris, 1589, in-8° (Cf. *Nouv. biogr. gén.* de Didot, t. XLII, col. 644 ; Charléty : *Bibliogr. de l'Hist. de Lyon*, p. 260, n° 2099). *Les mœurs, humeurs et comportements de Henry de Valois depuis sa naissance*, Paris, 1589, in-8° (Cf. *Nouv. biogr. gén.* de Didot, t. XLII, col. 644). On trouve également dans les *Mémoires-journaux* de L'Estoile, t. IV, éd. Brunet (*Les Belles figures et drolleries de la Ligue*), pp. 103-113 et 120-128, deux autres variantes de ces œuvres que les éditeurs n'ont pas su à qui attribuer : *Histoire abrégée de la Vie de Henry de Valois comprinse en 50 quatrains, propres à tout le peuple françois, avec le portraict de Fr. Jacques Clément, Religieux de l'Ordre S. Dominique, qui l'occit le premier jour d'Aoust 1589.* Par A. D. R. L. Paris, Pierre Mercier, placard gr. in-f° carré. *Chanson spirituelle Et action de graces contenant le discours de la vie et tyrannie de Henry de Valois, et la louange de frère Jacques Clément, qui nous a délivré de la main cruelle de ce Tyran, le premier jour d'Aoust de l'an de grace 1589. Dédiée à tout le Peuple catholique de France.* Par A. D. R. L. Sans nom de lieu ni d'imprimeur. Placard in-f°. 12° *Syllogismes en quatrains sur l'élection d'un roi*, Lyon, 1593, in-8° (Cf. *Nouv. biogr. gén.* de Didot, t. XLII, col. 644). 13° *L'anagramme de Henri IV ; avec un chant Panégyric et consolatif à toute la France ;* et la *Louange du Chien* (nous citons d'après Goujet : *Bibl. fr.*, t. XV, p. 10, et Pernetti : *Lyonnois dignes de mémoire*, t. I, p. 399, mais nous ignorons si tout cet ensemble forme vraiment une seule et même publication). *L'anagramme de Henri IV* fut composé à Paris, en juillet 1594, pendant le siège de Laon (Goujet : t. XV, p. 10). Après cette date de juillet 1594, on perd la trace d'André de Rossant. Nous inclinons pourtant à croire qu'il vivait

Digitized by Google

encore en juin 1612, car Jean Masson, publiant dans l'*Alanus* l'anagramme que lui avait dédié son cousin de Rossant, en 1588, ne le mentionne pas comme décédé. Comment de Rossant était-il le cousin de Masson, nous l'ignorons. Peut-être était-il le fils d'une sœur d'Antoinette Girinet, ou d'une tante paternelle de Papire, ou était-il simplement le gendre d'un des oncles Girinet. Aucun document ne nous éclaire là-dessus.

On trouverait sans doute d'autres œuvres et d'autres vers de ce graphomane, qui, très souvent, signait d'un simple anagramme qui variait d'ailleurs fréquemment : *Ardens ardens os vatis; Art donné des arts, D'ars et d'ans orné, Tendés à Ronsard. Tend à vares dons.* Voici deux distiques, l'un français, l'autre latin, sur Ronsard, qui montrent à quels tours de force bizarres s'appliquait le personnage :

Ronsar*D* a*I*ant *L*ogé *L*es *D*o*C*tes sœ*V*rs en Fran*C*e
To*V*rna *I*o*I*e*V*s a*VCIeL* s*VIV*ant son espéran*C*e

Ronsar*DV*s *V*ates *I*nter q*V*os ga*LLIC*a te*LLV*s
Prot*VLerI*t, pr*I*n*C*eps, *L*act*V*s a*D* astra sa*LI*t

Ces deux distiques nous donnent :

DD.CCCC.LLL.VVVVVV.IIII (1000 + 400 + 150 + 30 + 4)
DD.CC.LLLLLLL.VVVVVV.IIII (1000 + 200 + 350 + 30 + 4)

la date de la mort de Ronsard, 1584. — Ajoutons que « la bouche enflammée du poète », ardens, ardens os vatis, célébra avec une ardeur enthousiaste, tour à tour Henri III, et ses favoris, Jacques Clément, auquel il proposa d'ériger une statue avec une inscription (Cf. *Hist. abrég. de Henry de Valois*, str. XLV-XLVII, et *Chanson spirituelle*, str. XLI-XLIII), et enfin Henri IV.

On peut consulter à son sujet : du Verdier : *Bibl.*, 1re éd., p. 39; La Croix du Maine : *Biblioth.*, 1re éd., pp. 8, 474, 551-552; P. de Colonia : *Hist. litt. de Lyon*, t. II, p. 787; Goujet : *Bibl. fr.*, t. XV, pp. 8-10; Pernetti : *Lyonnois dignes de mémoire*, t. I, p. 399; Bréghot du Lut et Péricaud : *Biogr. lyon.*, p. 258; *Nouv. biogr. gén.* de Didot, t. XLII, col. 649.

9. — Masson apparenté aux Gobelin.

P. Masson écrit dans la *Descriptio fluminum Galliae*, 1re éd., pp. 213-214 : « Patrum memoria hic fluviolus (la Bièvre) dici Gobelinus cœpit à nomine Joannis Gobelini avi materni Dionysiae Gaudaris uxoris meae, egregij tinctoris omnis generis pannorum, lanarumque cuiuscumq. coloris, confectorisque optimi purpurae, quod genus panni Constantinopolim atq; in orientem solem ad remotissimas gentes mari vehitur. Gobelinus autem se acolam hujus amnis reddidit infra templum beati Hypolitae loco declivi aedificans in suburbio Divi Marcelli nomine dicto, qui Parisiensis Episcopus olim fuit, et Gobelini nomen in posteris ejus maribus, qui nunc Lutetiae vivunt diu servabitur. Cuius filius fuit Iacobus Corrector apud Rationales, et Baltazar Praeses Rationalium opulentissimus, et alij eiusdem cognominis et artificio tincturae dediti cum liberis suis supersunt ». — Jacques Gobelin, teinturier, puis correcteur ordinaire en la Chambre des Comptes, nommé à cette charge le 7 février 1544, était bien le fils de Jean Gobelin et le frère de la femme de Jean Gaudart, mais le Balthazar Gobelin dont il est question dans le texte de Masson, et qui fut successivement trésorier général de l'artillerie en 1571, trésorier de l'extraordinaire des guerres, conseiller secrétaire du roi en 1585, trésorier de l'Epargne en 1589, conseiller

Digitized by Google

d'Etat en 1600, président de la Chambre des Comptes de 1602 à 1613, était non pas le frère de Jacques Gobelin, mais son fils. Il y a donc dans le texte de Papire Masson, tel qu'il nous a été transmis par ses éditeurs sept ans après sa mort, une erreur qui n'est certainement pas imputable à Masson, car il est invraisemblable qu'il ait fait de son oncle par alliance, Jacques Gobelin, le frère de son cousin germain par alliance, Balthazar Gobelin. Il faut rectifier le texte en mettant un point après *Rationales* et supprimer *et*. On obtient ainsi un texte convenable et exact : « Cujus (c'est-à-dire de Jean III Gobelin) filius fuit Iacobus corrector apud Rationales. Baltazar Praeses Rationalium opulentissimus, et alij, etc... cum liberis suis supersunt ». — Le fondateur de la dynastie des Gobelin, Jean Ier Gobelin, s'était établi vers 1450 à Paris et avait installé sur les bords de la Bièvre sa maison de teinture d'étoffes qui devint vite célèbre. Il eut 13 enfants de sa femme Perrette. Son fils aîné Philibert Ier Gobelin, époux de Denise Le Brest, eut 8 enfants, dont Jean III Gobelin, aîné suivant les uns, cadet suivant d'autres, marié en premières noces à Geneviève Le Lorrain. C'est ce Jean III Gobelin, teinturier, seigneur de La Tour, qui accrut considérablement l'industrie déjà prospère des Gobelin. C'est lui qui fit construire sur les bords de la Bièvre, entre 1525 et 1540, la luxueuse maison de plaisance connue sous le nom de Folie Gobelin. Il fut le père de Jacques Gobelin dont nous parlons plus haut, et d'une fille dont nous n'avons pu trouver le prénom et qui épousa Jean Gaudart, correcteur en la Chambre des Comptes. De Jean Gaudart et de cette Gobelin naquit Denise Gaudart, femme de Papire Masson. Aucun de ceux qui se sont occupés de la généalogie des Gobelin n'a signalé cette fille de Jean Gobelin, mariée à Jean Gaudart, dont l'existence nous est révélée par le texte de Masson cité plus haut (Cf. sur les Gobelin : A.-L. Lacordaire : *Notice sur l'origine et les travaux des manufactures de tapisserie et de tapis réunies aux Gobelins*..., Paris, Roret et Techener, 1852, in-12, p. 18, note 1 ; du même : *Lettre à M. Ch. Read, président de la Société de l'Histoire du protestantisme français* (in *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, 1856, pp. 491-493, article : *Les deux temples de l'Eglise réformée de Paris sous l'édit de Nantes ; II, le temple de Charenton*, 1606-1685, pp. 476-496, art. de Ch. Read) ; Louis Lacour : art. *Gobelin*, Gobelin (Jehan), Gobelin (Balthazar), dans *Nouv. biogr. gén.* de Didot, t. XX, col. 862-864. Cf. aussi Henri Sauval : *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. I, p. 209, et t. II, p. 261, et en particulier sur Balthazar Gobelin et son fils qui portait le même nom : Maugis : *Hist. du Parlement de Paris de l'avènement des rois Valois à la mort de Henri IV*, t. III, p. 320).

10. — Sur le Ms. de Villehardouin de la Bibliothèque de Catherine de Médicis.

On lit dans les *Annales* de Masson, p. 274 : « In bibliotheca Reginae extat historia huius expeditionis Gallico sermone Philippi temporibus a Villarduino scripta, quam Lutetiae legimus nondum aeditam in lucem », et p. 281 : « Villarduinus Gallicus scriptor historiam capti Byzantii litteris mandavit, cuius librum ex bibliotheca reipublicae Venetorum Contarenus Patricius nuper in Galliam attulit, cum de foedere adversus Turcas feriendo nomine reipublicae acturus esset ». Nous citons ces deux textes pour compléter et rectifier l'histoire du manuscrit de Villehardouin, telle que nous l'a racontée Paulin Paris dans l'introduction de son édition de *La Conqueste de Constantinoble* (Paris,

Digitized by Google

Renouard, 1838). Paulin Paris s'appuie sur la « précieuse particularité révélée » par Masson pour affirmer que Francesco Contarini, procurateur de S. Marc, laissa en France, après l'avoir rapporté de Venise, où l'on en avait commencé, en 1573, une impression qui dut être abandonnée à cause des difficultés du texte dès les premières feuilles, le manuscrit de Villehardouin qu'il s'était procuré dans les Pays-Bas vers le milieu du XVIe siècle. Jusque-là Paulin Paris a raison. Se basant ensuite sur l'affirmation de du Verdier qui dit dans sa *Bibliothèque* qu'au moment où il écrivait, en 1584, Guillaume Roville, libraire de Lyon, était le détenteur d'un manuscrit de Villehardouin, Paulin Paris en infère que ce fut à ce libraire que Francesco Contarini le confia. Si Paulin Paris, qui a parcouru les *Annales* de Masson, avait pris la peine, après avoir lu le texte de la page 281, comme il l'a fait, de lire les huit pages qui précèdent, il aurait vu le texte de la page 274, et aurait ainsi appris qu'en 1577 ce manuscrit se trouvait dans la Bibliothèque de la reine-mère, à laquelle il est permis de supposer qu'il en avait fait présent. Nous pouvons affirmer qu'il y figurait encore en 1585, c'est-à-dire postérieurement à l'impression de la *Bibliothèque* de du Verdier, puisqu'en 1585 Corbinelli, appliqué à transporter Villehardouin en italien du Trecento, confronte l'édition qu'on avait ébauchée à Venise avec le Villehardouin de la reine (Cf. Rita Calderini de Marchi : *Iacopo Corbinelli et les érudits fr.*, p. 213). Il faut donc supposer que les Roville n'avaient sans doute qu'une copie de ce manuscrit en 1584. D'ailleurs le texte de du Verdier (*Biblioth.*, pp. 447-448) porte : « la dicte histoire escrite en main est en la puissance du sieur Guillaume Roville », c'est-à-dire un ms. de l'œuvre de Villehardouin, sans autre spécification et sans allusion aucune à Contarini. Le titre même de l'édition, que les héritiers de Roville donneront en 1601 : *Chronique... représentée mot à mot en ancienne langue françaiſe, d'un vieil exemplaire escrit à la main, qui se trouve dans les anciens archives de la Sérénissime république de Venise...*, semble bien indiquer : 1° qu'ils ne possédaient pas le manuscrit de Contarini devenu français depuis de longues années; 2° qu'ils ignoraient le lieu où il se trouvait. — La 1re édition de Villehardouin devait être donnée par Blaise de Vigenère, en 1585, in-4°, chez Abel L'Angelier, sur un ms. en sa possession. — Quant au ms. de Villehardouin provenant de Contarini et qui figurait encore en 1585, comme l'atteste son utilisation cette année-là par Corbinelli, dans la bibliothèque de la reine-mère, on ne sait au juste ce qu'il est devenu. Les livres et les manuscrits disparaissaient assez facilement de cette bibliothèque; Cujas fut accusé par exemple, à tort, semble-t-il, d'y avoir soustrait des livres. En tous cas, Corbinelli lui-même, au temps où il fréquentait la bibliothèque de Catherine, ne faisait-il pas à Pinelli l'offre curieuse que nous lisons dans une de ses lettres : « Io entro per la libreria della regina. Se volete rubi da parte vostra qualcosa, avvisate » (Rita Calderini de Marchi : *op. cit.*, p. 213). Après la mort de Catherine de Médicis, les convoitises des créanciers de la reine s'acharnèrent après sa bibliothèque, et si G.-B. Bencivieni, abbé de Bellebranche, son bibliothécaire, réussit à sauver la plupart de ses livres jusqu'au jour où François-Auguste de Thou, nommé bibliothécaire du roi, put en prendre possession, ce ne fut pas sans peine (Cf. Quentin Bauchart : *Les femmes bibliophiles de France*, t. I, pp. 93-94). Le ms. put donc disparaître de la bibliothèque, mais après 1585. Il n'est toutefois pas impossible (quoique du Cange en ait douté dans la Préface de son édition de Villehardouin de 1657) que ce soit le *Ms. fr. 4972 (ancien fonds 9644)* de la Bibl. nat. qui porte sur la première feuille blanche cette note : Mons. le Pré-

Digitized by Google

sident Faulchet a vendu le présent livre le 18e jour de juin 1601 (Cf. P. Paris : *De la Conqueste de Constantinoble*, Introduction, p. XXVI). Ce manuscrit porte sur les feuillets de garde quelques mots français d'une main flamande qui « attestent qu'en 1508 le volume était entre les mains d'un Flamand » (P. Paris : *op. cit.*, p. XXV). Il correspond donc bien au manuscrit indiqué par Masson. En outre, les mots italiens qui figurent sur ces mêmes feuilles : « *Historia in lingua franciosa de la espeditione de Franciosi in Hierusalem e Constantinopoli* » qui, selon M. Paris, « doivent », on ne sait pourquoi, « avoir été tracés par une main vénitienne » « de la fin du XVIe siècle », n'offrent rien de spécialement vénitien. Le « *franciosa* » et le « *Franciosi* » sentent bien leur Toscane. Ces mots n'auraient-ils point été écrits par Corbinelli qui, précisément, en 1585, travaillait sur le manuscrit de la reine à mettre en vieux toscan le français de Villehardouin. Il serait facile de le vérifier, les spécimens de l'écriture de Corbinelli ne manquant pas, à l'Ambrosiana de Milan, par exemple, qui conserve sa correspondance. Si la confrontation était probante, il serait acquis que nous avons affaire à l'ancien manuscrit de la Bibliothèque de Catherine. Nous avons cru utile de donner ces quelques indications qui peuvent contribuer à éclaircir l'histoire fort obscure d'un manuscrit de Villehardouin (Cf. sur les mss. de Villehardouin, outre du Cange et Paulin Paris que nous avons cités, Natalis de Wailly : Préface de son édition de la *Conquête de Constantinople*, Paris, Didot, 1872, in-4°, pp. XIII-XX; Michaud et Poujoulat : *Nouv. Coll. de mém. relat. à l'histoire de France*, t. I, pp. 7-8).

11. — Emprunts de Masson à la Chronique de G. Villani.

Voici une liste des principaux événements pour lesquels Masson a cité, allégué ou suivi G. Villani dans les *Annales*, avec les références des deux historiens :

A. F., p. 340 (Frappe de monnaies spéciales après le retour de captivité de S. Louis). G. Villani, liv. VI, chap. XXVI.

A. F., p. 350 (Vexations de Philippe III contre les changeurs italiens). G. Villani, liv. VII, chap. LIII.

A. F., p. 352 (Jugements des Italiens sur Charles d'Anjou). G. Villani, liv. VII, chap. XCV.

A. F., p. 357 (Guerres d'Aragon). G. Villani, liv. VII, chap. CII, CIII, CIV.

A. F., p. 358 (Guerre de Flandre sous Philippe le Bel). G. Villani, liv. VII, *passim*.

A. F., pp. 364-367 (Charles de Valois et les exils de Florence). G. Villani, liv. VIII, chap. XLIX.

A. F., pp. 373-374 (Bataille de Courtrai). G. Villani, liv. VIII, chap. LVI.

A. F., pp. 377-379 (Démêlés de Philippe le Bel et de Boniface VIII). G. Villani, liv. VIII, chap. LXII, LXIII.

A. F., p. 379 (Jugement sur Boniface VIII). G. Villani, liv. VIII, chap. LXIV.

A. F., p. 392 (Destruction des Templiers). G. Villani, liv. VIII, chap. XCII.

A. F., p. 394 (Concile de Vienne de 1311). G. Villani, liv. IX, chap. XXIII.

A. F., p. 401 (Famine et peste de 1316). G. Villani, liv. IX, chap. LXXX.

A. F., p. 405 (Philippe de Valois en Italie). G. Villani, liv. IX, chap. CIX, CX.

A. F., p. 410 (Vexations de Charles le Bel contre les changeurs italiens). G. Villani, liv. IX, chap. CCLXIII.

A. F., p. 420 (Bataille de Cassel). G. Villani, liv. X, chap. LXXXVIII.

Digitized by Google

A. F., pp. 423-424 (Guerre contre les Turcs). G. Villani, liv. XI, chap. XVIII.
A. F., p. 424 (Jugement sur Jean XXII et Benoît XII). G. Villani, liv. XI, chap. XX, XXI.
A. F., p. 431 (Vexations de Philippe VI contre les changeurs italiens). G. Villani, liv. XI, chap. LXXII.
A. F., p. 431 (Siège de Cambrai). G. Villani, liv. XI, chap. LXXXV.
A. F., p. 434 (Origine des luttes entre Jean de Montfort et Charles de Blois pour la succession de Bretagne). G. Villani, liv. XI, chap. CXLIII.
A. F., pp. 304-305 (Oriflamme de Saint-Denis). G. Villani, liv. XII, chap. LXXXVI.
A. F., pp. 438-439 (Mort tragique d'André de Hongrie). G. Villani, liv. XII, chap. LI.
A. F., pp. 445-446 (Bataille de Crécy). G. Villani, liv. XII, chap. LXVII.
A. F., p. 448 (Charles de Bohême, fils du roi Jean, est fait empereur). G. Villani, liv. XII, chap. LXXVIII.
A. F., p. 450 (Cola di Rienzo). G. Villani, liv. XII, chap. XC.

12. — Sur le Ms. de Foucher de Chartres vu par Masson à Clermont.

Le texte du *De Episcopis Urbis* porte qu'il s'agit d'un écrit de *Balduinus Carnotensis* « premier écrivain de la croisade » (f. 188 verso) à laquelle il prit part. Au f. 189 recto le même écrivain est appelé encore *Balduinus*. Il y a là évidemment un lapsus ou une étourderie de Masson et il s'agit de Foucher de Chartres, chapelain de Baudouin Ier, roi de Jérusalem, dont les *Gesta Francorum Jerusalem expugnantium* furent publiées pour la première fois par Bongars, en 1611, dans le t. I des *Gesta Dei per Francos*, pp. 381-440, et un peu plus tard, en 1641, par Fr. Duchesne : *Hist. Franc. Script.*, t. IV, pp. 816-889. Le texte en est reproduit dans Migne : *Patr. Lat.*, t. CLV, col. 825 et suiv. La meilleure preuve que c'est bien de Foucher de Chartres qu'il s'agit est ce qu'on lit dans l'*Arverni Municipii Descriptio*, écrite à Clermont, en 1582, p. 5. La ville de Clermont, évoquant les souvenirs de la première croisade, proclame qu'elle conserve encore un manuscrit de son premier historien « cujus [de la croisade] Scriptorem Fulcherium Carnotensem Tyrio non imparem *adhuc in membranis habeo* ». Comme Masson ne mentionne pas dans la *Descriptio* d'autres manuscrits conservés par Clermont sur la première croisade, il est évident que c'est de Foucher qu'il s'agit. D'ailleurs dans le *Supplément au De Episcopis Urbis*, au chapitre sur Urbain II (*Ms. lat. 5148*, Bibl. nat., f. 80 verso), après avoir cité un passage de Guibert de Nogent (qu'il appelle Guibertus Suessionensis — les œuvres de Guibert devaient être publiées, en 1651, par d'Achery), Masson écrit : « Haec Guibertus Suessionensis illius belli Scriptor de Urbano refert quem manuscriptum legimus, hic vero meminit *Fulcherii Carnotensis qui ante illum de bello sacro scripserat* cujus opus in bibliotheca habeo ». Les mots soulignés font songer au Balduino Carnotensi *belli sacri cui interfuerat primo scriptore* du *De Episcopis Urbis* (f. 188 verso). Il s'agit évidemment du même personnage. — Le manuscrit d'ailleurs fort imparfait de Foucher de Chartres, possédé par Masson dans sa bibliothèque, était vraisemblablement une copie qu'il avait fait exécuter, suivant son habitude, sur l'exemplaire de Clermont pendant son séjour dans cette ville en 1582. — Bongars qui, le premier, publia l'*Historia Hierosolymitana* de Foucher de Chartres, dans les *Gesta Dei*, se servit précisément, pour établir son texte, de la copie possédée par Masson,

Digitized by Google

copie « très fautive », dit-il, et qu'il améliora par une autre « moins fautive » faite sur le ms. de Clermont et qui lui avait été envoyée par Jean Roussat : « Hunc damus, écrit-il, de exemplari ipsius Pap. Massoni vitiosissimo, et nostro vetere, nec ipso satis emendato : illud excriptum erat de libro Claromontensis ecclesiae Arvernorum : hoc dono habemus ab Jo. Russato » (Cf. *Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux*, t. III, pp. 315-316). Bongars avait fait remarquer le lapsus commis par Masson dans le *De Episcopis Urbis*. Voici en quels termes il en parle (Cf. *Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux*, t. III, p. 315) : « Papirius Massonus, in Urbano papa II : « Balduinus Carnotensis belli sacri, cui interfuit, primus scriptor ». Error viro de historia bene merito natus currente calamo, ut Balduinum dixerit Balduini cappellanum... ». On voit que l'érudit Bongars, tout en faisant remarquer cette erreur, rend pleine justice aux mérites de Masson historien.

13. — Preuves de l'authenticité de la « Vie de Calvin » de Masson.

La question de l'authenticité de la *Vie de Calvin* de Masson a fait couler des flots d'encre. Nous résumerons dans cette note toute l'histoire de la polémique soulevée à ce sujet et ajouterons en faveur de l'authenticité des preuves nouvelles qui nous paraissent de nature à clore définitivement le débat.

La *Vita Calvini* parut pour la première fois, en 1620, sous le titre de *Vita Ioannis Calvini auctore Papirio Massono. Lutetiae M.DC.XX*, sans nom d'éditeur, publiée par J. Masson qui l'avait trouvée parmi les papiers de l'auteur, et qui la fit suivre d'un avis au lecteur assez curieux et d'additions relatives au chapitre IV. Cette première édition est restée inconnue à la plupart de ceux qui se sont occupés de la *Vie de Calvin* de Masson jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Varillas, Vigneul-Marville, Bayle, Niceron, Barckhusen, l'ignorent. Lelong et Lenglet-Dufresnoy, indiquant une édition de *1611*, montrent qu'ils n'ont vu d'autre édition que celle du recueil collectif de Balesdens. Or, la connaissance de cette 1re édition, où J. Masson présente lui-même l'œuvre comme de son frère non seulement dans le titre, mais dans l'avis au lecteur (p. 33 de l'éd. de 1620), aurait fourni un argument assez fort aux partisans de l'authenticité. En 1638, Balesdens éditant les *Elogia* de Masson que J. Masson avait eu, dès 1620, l'intention de publier en recueil, en en retranchant la *Vie de Calvin*, pour ne pas scandaliser le lecteur catholique (cf. *Vita Calvini*, éd. de 1620, p. 33) y laissa insérer cette *Vie* par l'imprimeur sur les conseils de Gui Patin. La chose n'alla pas sans difficultés, si nous en croyons Patin lui-même, qui parlant de Calvin écrit : « Pour Papire Masson, il en a écrit la vie à part, que le frère de l'auteur qui étoit un chanoine me donna en 1619 ; mais depuis, comme on imprima ici un recueil des *Eloges* de Papire Masson, j'obtins avec peine que cette vie y fût ajoutée. Le libraire en avait demandé avis aux Jésuites qui le lui avoient défendu ; mais, néanmoins, il me crut quand je lui dis que cette addition feroit mieux valoir son livre » (*Lettres de Gui Patin*, éd. Réveillé-Parise, t. II, lettre CCCLXXX, du 24 mai 1650, p. 551). Tous les critiques ont cru que Patin avait reçu de J. Masson le manuscrit de Papire et que c'est d'après ce manuscrit que fut publiée la *Vita Calvini* qui figure dans les *Elogia* de Balesdens. Il n'en est rien. Cette publication a été faite visiblement sur l'édition datée de 1620 (qui avait peut-être été imprimée dans les derniers jours de 1619), comme on peut s'en convaincre par la date qui se lit à la fin de cette Vie dans les *Elogia* (part. II, p. 439).

Digitized by Google

La *Vie* donnée à Patin par J. Masson était donc la première édition imprimée et non un manuscrit. Les changements apportés par l'éditeur de la réimpression de 1638 le confirment. Dans l'édition de 1620, avant les additions de J. Masson, on lisait l'avant-propos suivant : « Io B. Massonus lectori. Collectis quam plurimis illustrium virorum et fœminarum vitis seu elogiis a fratre meo olim scriptis ea in lucem brevi mittere cupio. Vitam autem Joannis Calvini Heresiarchae XIX. capita continentem operi miscendam minime duxi, ne pius ac catholicus Lector ingrato quodam odore aut fœtore offendatur. Idcirco eam mitto ad concives suos segreges Lacum Lemanum inhabitantes, quem Helvetii *Genffer Zee* vocant, ut ibi demergatur pereatque memoria ejus; de quo pauca referam, quae dum Canonicus essem Ecclesiae Engolismensis a pluribus civibus senioribus scilicet, et doctis accepi » (*Vita Calvini*, éd. de 1620, p. 33). Naturellement, Patin, dont les sympathies pour Calvin et le calvinisme sont connues, n'a pas laissé passer cet avis au lecteur dans la réédition. D'autre part, l'éditeur des *Elogia* ne pouvait en reproduire les termes qui constituaient un blâme à son désir d'insérer la *Vie de Calvin* avec les autres vies et éloges. Tous deux ont simplement reproduit, en l'arrangeant, la dernière phrase anodine de l'avis et ont fait précéder les additions de J. Masson de ces mots : « Quae sequuntur addidit P. Massoni frater, qui ea dum esset Canonicus Engolismenis, à pluribus civibus, senioribus scilicet, et doctis acceperat » (*Elogia*, éd. Balesdens, part. II, p. 456). C'est Varillas qui, en 1686, souleva les premiers doutes sur l'authenticité de la *Vie de Calvin*. Dans l'avertissement qui précède l'*Histoire des révolutions arrivées en Europe en matière de religion*, il prétendit tenir des frères Dupuy que cette vie avait été composée par Jacques Gillot, et son opinion fut adoptée par Vigneul-Marville, Niceron, Lelong et Lenglet-Dufresnoy, et a été depuis maintes fois répétée. C'est en vain que Bayle, dans une critique judicieuse et serrée, essaya de démontrer qu'elle ne pouvait être que de Papire Masson en s'appuyant principalement : 1° sur le fait que J. Masson qui devait connaître les écrits de son frère l'avait donnée comme un écrit de ce dernier à Patin ; 2° sur la ressemblance de cette vie avec les autres vies de Papire ; 3° sur certains passages qui ne peuvent s'appliquer qu'à Papire Masson et non à Gillot, comme le fait d'avoir été l'élève de Baudouin, il ne persuada point Vigneul-Marville qui avait adopté le point de vue de Varillas et répondit à Bayle (Cf. Varillas : *Histoire des révolutions arrivées dans l'Europe en matière de religion*, t. I, fin de l'avertissement non paginé ; de Vigneul-Marville : *Mélanges d'histoire et de littérature*, 4° éd., 1725, t. I, p. 244 ; t. II, p 37 ; Lelong : *Biblioth. historique de la France*, éd. de 1768, t. I, n°s 5810 et 5812 ; Niceron : *Mémoires*, t. V, pp. 194-195 ; Lenglet-Dufresnoy : *Méthode pour étudier l'histoire*, t. III, pp. 126-127 ; Bayle : *Dictionnaire*, 5e éd., t. II, art. *Calvin*, spécialement la note Y pp. 19-20). Ce qui contribua à accréditer l'opinion que Masson n'était pas l'auteur de la *Vie de Calvin*, fut l'idée qu'on se faisait d'un Masson « catholique romain outré », pour employer l'expression de Bayle, idée entièrement fausse qu'a partagée Bayle lui-même qui avait pourtant lu attentivement un certain nombre d'œuvres de Masson (il cite dans son *Dictionnaire* les *Vies de Baudouin, de Dante, de Boccace, de Pétrarque, de Cujas, de Ciriaco Strozzi*, et l'*Eloge de Dorat* qu'il avait lus dans l'édition des *Elogia* de Balesdens, la *Vie de Charles IX* qu'il lut dans l'édition de Le Laboureur, le *Judicium* et la *Responsio* à Hotman, les *Annales*, le *De Episcopis Urbis* et la *Descriptio fluminum Galliae*). Si certaines de ces œuvres, comme le *Judicium* et la *Responsio* à Hotman, pouvaient, à la rigueur, faire passer

Digitized by Google

Masson pour un « catholique romain outré », la *Vie de Charles IX*, les *Annales*, la *Vie de Cujas* et surtout le *De Episcopis Urbis*, le présentaient sous un tout autre jour. Cela n'a pas empêché Bayle, emporté par les besoins de sa polémique, d'écrire à propos du jugement final de Masson sur les conséquences fatales à l'unité française de l'œuvre de Calvin qui est tout simplement le jugement d'un patriote « outré » cette phrase : « C'est le langage d'un catholique romain outré et non pas d'un catholique tel que Gillot, qui haïssoit les Ligueux et tous les Moines et qui avait beaucoup d'amitié pour Scaliger et pour d'autres protestants » (*Diction.*, éd. cit., t. II, art. *Calvin*, p. 20). Qu'aurait dit Bayle, si on lui avait appris que Masson ne sympathisa guère avec les ligueurs ou avec les moines, qu'il fut lui aussi l'ami du protestant Scaliger (cf. *Scaligeriana secunda*, 2e éd. de Leyde, 1667, p. 218, verbo *Papire Masson*), et, comme Gillot, un gallican, ami des Pithou, de Savaron et de de Thou, qui certes n'étaient pas des « catholiques romains outrés » ? Sans doute, il en aurait tiré un argument nouveau pour attribuer la *Vie de Calvin* à Masson et sa conclusion aurait été la même.

De nos jours, la question de l'authenticité de la *Vie de Calvin* a été reprise. M. Ernest Doumergue, doyen de la Faculté de théologie de Montauban, reconnaît que l'auteur responsable « des erreurs répétées et croissantes qui ont fait attribuer la vie à d'autres qu'à Masson » est Varillas qui ne débite sur cette *Vie de Calvin* de P. Masson qu'un « tissu d'inexactitudes », pour l'avoir lue sans la comprendre. Il est regrettable que M. Doumergue ait lu, avec une distraction au moins égale à celle de Varillas lisant la *Vie de Calvin*, la biographie de Masson qu'il a trouvée dans Niceron, car il applique à Masson ce que Niceron dit de Chalom, et fait de notre auteur un « jésuite » « qui devint, à son retour en France, grand vicaire de trois archevêques de Lyon » (!!!). Pour lui « le témoignage de Patin clôt le débat » (Cf. E. Doumergue : *Jean Calvin. Les hommes et les choses de son temps*, 1889, t. I, pp. 527-529, Appendice III). C'est aller un peu vite, puisque la discussion de Bayle, autrement serrée que celle de M. Doumergue, n'avait pas réussi à convaincre ses adversaires. M. Th. Dufour, le premier à notre connaissance, a signalé l'importance qu'a pour la solution du problème la première édition de la *Vita Calvini*, édition « restée inconnue à presque tous les historiens ». « A elle seule, écrit-il, son existence suffirait pour ruiner la tradition absurde qui attribue à Jacques Gillot la *Vie de Calvin* insérée dans les *Elogia* de Papire Masson » (Th. Dufour : *Calviniana*, in *Mélanges offerts à M. Emile Picot*, Paris, 1913, t. II, p. 51, note 1). Non, à elle seule elle ne suffirait point, puisque les contradicteurs de Bayle, qui ne la connaissaient pas plus que lui d'ailleurs, admettaient fort bien que cette vie avait été trouvée par Jean Masson dans les papiers de son frère Papire, mais ils ajoutaient que « cela ne prouve rien », car « tous les jours les Ecrits des Auteurs passent d'un cabinet à l'autre sans que cela puisse tirer à conséquence » (Cf. Bayle : *Diction.*, éd. cit., t. II, pp. 19-20, note Y, IV). S'ils avaient connu la première édition, où figure l'avis au lecteur de J. Masson, ils auraient pu y trouver une très forte présomption pour attribuer la paternité de l'œuvre à Papire Masson. En effet, ce n'est pas sans quelque embarras que le pieux J. Masson, chanoine d'Angoulême, archidiacre de Bayeux et aumônier du roi, présente la *Vie de Calvin* au public. Il est visible qu'il redoute le scandale, et l'on peut croire que s'il n'était assuré qu'elle est sortie de la plume fraternelle, il la jetterait volontiers par-dessus bord. Ce n'est pas tout. Au reproche de ses contradicteurs que « quant au

Digitized by Google

stile » celui de la *Vie de Calvin* « n'est point du tout le stile de Papire Masson », Bayle avait essayé de répondre en priant les connaisseurs de « comparer cette vie avec quelques autres composées par Masson », ce qui est déjà assez concluant. Nous avons, pour notre compte, rapproché cette vie de toutes les œuvres *imprimées ou manuscrites* de Masson que nous avons pu lire, et voici quels ont été les résultats de notre enquête :

1° Le plan général de la *Vie* est le même que celui des Vies les mieux soignées de Masson, *ad imitationem Suetonii* (Charles IX, Dante, Boccace, Pétrarque, Laurent de Médicis, Claude de Lorraine, François de Lorraine). La disposition des matières ainsi que l'ordre et les titres des divers chapitres offrent dans toutes ces Vies un parallélisme frappant.

2° Les procédés d'informations et de recherches sont des procédés habituels à Masson. Il recherche la personnalité de Calvin dans le propre témoignage de ses œuvres (cf. les chapitres intitulés : *Calvini exilium*, *Scripta Calvini*, *Testamentum Calvini*, *Aliquot ejus dicta*, *Calvini virtutes*) ; c'est une méthode qu'il généralisera dans les *Vies de Dante, de Boccace et de Pétrarque*. Il a recours aux témoignages écrits de ceux qui ont été en relations avec Calvin (cf. les chapitres : *Calvinus quid in Germania egerit*, *Calvini mors*, *Vitia ejus*) et aux témoignages oraux de membres de la famille de Calvin établis à Paris (cf. chapitre *Nativitas et pueritia ejus*).

3° Enfin de nombreux passages de la *Vie de Calvin* se retrouvent dans d'autres œuvres de Masson en des termes presque identiques. En voici quelques exemples qu'il serait facile de multiplier :

Vita Calvini :	Autres œuvres de Masson :
natus... apud Noviodunum Suessionum olim oppidum quod Noviomus hodie dicitur (*B.*, part. II, p. 409).	natum apud Noviodunum antiquum nec Caesari ignotum oppidum (*D. E. U.*, f. 410 verso). Noviodunum oppidum Suessionum... quod oppidum hodie Noviomus dicitur (*D. F. G.*, pp. 265-266).
Exercuit excellentis ingenii vires (*B.*, part. II, p. 419).	excellentis ingenii vires mirari necesse est (*D. E. U.*, f. 410 verso).
Nemo... pari gravitate scribendi... ad ejus principia respondisse visus est (*B.*, part. II, p. 421).	Scribendi gravitatem mirari necesse est (*D. E. U.*, f. 410 verso).
Chapitre *Calvinus quantum nocuit patriae* (*B.*, part. II, pp. 422-424).	A comparer avec les passages de l'*Elogium Caroli IX* (*B.*, part. I, pp. 371-373, depuis « Siquidem illo Rege... à in patria intulerat », et *D. E. U.*, f. 410 verso).
Ad socraticam ironiam compositus erat (*B.*, part. II, p. 428).	Calvinus proclivis ad ironiam (*S. D. E. U.*, *Ms. lat. 5148*, f. 62 recto).
Vindictae appetens et sanguinarius fuit (*B.*, part. II, p. 429).	Calvinum displicuisse propter nimiam vindictae et sanguinis sitim (*Elogium Balduini*, *B.*, part. II, p. 257).

Digitized by Google

Tegebat latentem intus superbiam et φιλαυτίαν. *Quo vitio sectarum autores carere nequeunt, seu bonae seu malae sint* (*B.*, part. II, p. 430).	Voir le développement de la même idée à propos des ordres religieux avec presque les mêmes termes : Sectarum principes inflati superbique sunt seu illae bonae, seu malae videntur (*D. E. U.*, f. 217 recto).
Ingenio sanè et acuto erat (*B.*, part. II, p. 430).	Calvinus homo... acutus (*Libellus adversus haereses, Ms. 5584* de l'Arsenal, f. 12 recto).
Eleganter etiam illud [dictum est a Calvino]: Vix unquam tam benè se habuerunt res humanae, ut pluribus placerent meliora (*B.*, part. II, p. 432).	Sapienter illud dictum est a Genevensium doctore : Vix unquam, etc. (*Responsio ad maledicta Hotomani*, f. 9 recto).
Quem si labem et perniciem Galliae dixero nihil mentiar. Atque utinam aut numquam natus esset, aut in pueritia mortuus. Tantum enim malorum intulit in patriam ut cunabula ejus merito detestari atque odisse debeas (*B.*, part. II, p. 435).	Calvinus... viperae similis ad quam securos somnos capere Gallia non poterat... Cujus viri non quidem sectam sed excellentis ingenii vires scribendique gravitatem mirari necesse est; quanquam pudet fateri hoc monstrum in Gallia natum... multum debemus anno... quo... portentum illud extinctum est (*D. E. U.*, f. 410 verso).

Aucune confrontation de textes ne saurait être plus probante.

14. — Sur la date de l' « Eloge de Ronsard » de Masson et les emprunts que lui a faits Claude Binet.

Il est certain que l'*Eloge de Ronsard* de Masson est antérieur aux « obsèques » solennelles que Galland, principal du collège de Boncourt, fit célébrer audit collège, le 24 février 1586, en présence des amis et admirateurs du poète, et auquel dut assister Masson, collaborateur du *Tombeau* publié à cette occasion. Masson a, en effet, l'habitude, dans la plupart de ses éloges, de mentionner de semblables cérémonies quand elles ont eu lieu. D'autre part, l'*Eloge de Ronsard* est antérieur au *Discours de la vie de Pierre de Ronsard, Gentilhomme Vandomois, Prince des Poëtes François, avec une Eclogue representee en ses obseques, par Claude Binet. Plus les vers composez par ledict Ronsard peu avant sa mort: ensemble son Tombeau recueilli de plusieurs excellens personnages* publié chez Gabriel Buon, in-4°, en 1586. De fait, Claude Binet, collègue de Masson comme avocat au Parlement et comme substitut, qui, dans les diverses éditions du *Discours de la Vie de Ronsard*, a fait à la *Vie de Charles IX* et à l'*Eloge de Dorat* de Masson des emprunts signalés par M. Paul Laumonier (cf. *La Vie de P. de Ronsard de Claude Binet*, éd. critique, p. XXVII, *Introduction*, et pp. 110, 165), a aussi fait des emprunts à l'*Elogium Ronsardi*, comme on peut s'en convaincre par les quelques passages suivants :

Digitized by Google

P. Masson : *Elogium Ronsardi.*	Cl. Binet : *Vie de Ronsard.*
Aurato in disciplinam se dedit... ex quo veluti fonte hausit instrumenta ad poeticam facultatem necessaria (*B.*, part. II, p. 283).	...venir trouver Jean Dorat excellent personnage, et celuy que l'on peut dire la source de la fontaine qui a abbreuvé tous nos Poëtes des eaux Piériennes (éd. Laumonier, p. 11).
Petrarcham quoque Italicae gentis decus, evolvit, quem secutus, mirabiles plerumque excitat amores sui, ut opera indicant (*B.*, part. II, p. 284).	...s'étant ressouvenu d'une belle fille qui avoit nom Cassandre... il se délibera de la chanter comme Pétrarque avoit faict la Laure (éd. Laumonier, p. 15).
Iulius Scaliger inclyti nominis Philosophus ac Poëta illis temporibus vivebat. Hic admiratus Ronsardi ingenium, Anacreontica ad eum scripsit, ac Lyrae parentem honorificè vocavit : nec Scaliger modo in Italia natus, sed exteri quoque omnes... magni illum fecere, arbitrati... nostratium Poëtarum facilè principem (*B.*, part. II, pp. 284-285).	...les estrangers, et principalement les Italiens l'ont estimé et loué infiniment, et le plus docte d'entre eux, et le plus raisonnable censeur des Poëtes, Jules César Scaliger, luy dédia ses Anacréontiques comme au premier de tous les Poëtes... Et ce jugement fut suivy de tout le monde (éd. Laumonier, p. 42).

Le *Tombeau de Ronsard* qui termine le recueil, et auquel ont collaboré entre autres amis ou connaissances de Masson, Binet, Dorat, Nicolas Goulu, J. Passerat, J.-A. de Thou, Scévole de Sainte-Marthe, P. Pithou, Ant. Loisel, Fréd. Morel et un certain nombre d'Italiens, tels que le Florentin Ferrante Grigioni, le jurisconsulte Matteo Zampini, l'astrologue Cosimo Ruggieri, etc., contient (p. 85 dans la 1re éd.) deux vers latins de Papire Masson qui sont précisément les deux vers qui terminaient son *Elogium Ronsardi.*

Un autre recueil collectif, petit in-8°, paru en 1586, chez Guill. Linocier : *Les Funebres Regrets sur la mort de Pierre de Ronsard, Gentil-homme Vandomois. Par plusieurs auteurs*, et qui contient, avec des vers de Binet. Dorat, Morel, Passerat, Galland, etc., cinq pièces bizarres d'André de Rossant, jurisconsulte et poète lyonnais, cousin de Masson, paraît également postérieur à l'*Elogium Ronsardi.*

15. — La légende de la Papesse Jeanne dans l'Histoire.

C'est dans la *Chronica universalis Mettensis* qu'aurait paru pour la première fois la fable de la papesse Jeanne (cf. A. Molinier : *Sources de l'Histoire de France*, t. II, p. 145, n° 1652), mais c'est surtout de la *Chronique* fort répandue de Martin Polonus, écrivain du XIIIe siècle, qu'elle semble avoir passé dans la plupart des historiens et d'autres écrivains. David Blondel au XVIIe siècle cite plus de 80 auteurs catholiques qui avaient rapporté cette fable, et Alphonse de Vignolles au XVIIIe siècle, dans ses *Additions* à la traduction française faite par Jacques Lenfant du *De papa fœmina* de Frédéric Spanheim, mentionne une liste de 150 auteurs qui l'ont admise. Jusque fort avant dans le XVIe siècle, la réalité de l'existence de la papesse ne fut pas mise en doute.

Digitized by Google

Mais en présence des attaques de la Réforme contre la Papauté, auxquelles cet événement fournissait des arguments singulièrement forts, la critique historique catholique essaya d'élucider le problème. Onofrio Panvinio fut le premier à essayer, avec beaucoup de sens critique, de réfuter cette fable dans les notes qui accompagnaient la réédition du *De Vitis Pontificum* de Platina, parue à Venise, chez Tramezzino, en 1562 (Cf. Tacchini-Venturi : *Storia della Compagnia di Gesù in Italia*, t. I, pp. 107-108). Vingt-deux ans après, en 1584, un jésuite allemand, Georg Scherer, publiait à Ingolstadt une réfutation intitulée : *Ob es wahr sey dass auff ein Zeit ein Papst zu Rom Schwanger gewesen und ein Kind geboren habe* (Cf. Sommervogel, t. VII, col. 749). En 1586, paraît dans le *De Episcopis Urbis* de Masson la première réfutation française. En 1588, Florimond de Raemond publie à Bordeaux son *Erreur populaire de la papesse Jeanne* qui eut au moins cinq éditions au XVIe siècle, mais qui a peu de valeur critique. Au XVIIe siècle, la question est reprise à la fois par les catholiques et les protestants. Leone Allacci compose une réfutation de la légende qui est éditée à Cologne par le Brunswickois Barthold Nihus, en 1645, sous le titre suivant : *Leonis Allatii Confutatio fabulae de Joanna Papissa ex monumentis Graecis*, avec un prologue et un épilogue de Nihus (chez Josse Kalkow, in-8°). On y trouve aux §§ XXXIX et XL, pp. 50-51, la mention de tous ceux, petits et grands, qui, avant lui, avaient contribué à réfuter cette histoire. En 1647, le théologien protestant David Blondel publie, à Amsterdam, son *Familier Eclaircissement de la question si une femme a été assise au siège papal de Rome*, et conclut que la légende est fausse. En 1691, le Suisse Frédéric Spanheim édite, à Leyde, sa *De papa fœmina inter Leonem IV et Benedictum III disquisitio historica* que Jacques Lenfant traduit en français sous le titre de *Histoire de la papesse Jeanne*, en 1694. Alphonse de Vignolles réédite en 1720, à La Haye, cette traduction avec des remarques en 2 vol. in-12. Ce sont les derniers grands efforts pour défendre l'existence de la papesse. Avec Bayle, qui, dans son *Dictionnaire*, aux articles *Papesse* et *Polonus*, démontre l'invraisemblance de cette fable, le dernier coup fut porté à la légende. On peut voir sur la naissance, les origines et les variantes de cette légende le livre d'Ign. Doellinger : *Die Papst-Fabeln des Mittelalters*, 2e éd., Stuttgart, 1890, pp. 1-53.

1587 - 1st ed.

16. — Les sources du « De Episcopis Urbis ».

Voici sans distinction d'époque et d'après le nombre des citations ou allégations que leur emprunte Masson, les principaux écrivains cités par lui : saint Jérôme (47), Grégoire le Grand (42), Pétrarque (38), saint Augustin (34), Nicolas Ier (31), Léon d'Ostie (27), *Annales* de l'abbaye de Saint-Victor (21), Léon Ier et Enea Silvio Piccolomini (20), Tertullien, Dante et la *Cronica malispiniana* (17), Justinien et Anastase Bibliothécaire (15), Cassiodore, Eginhard sous son nom et sous celui d'Adhelme Bénédictin (14), Eusèbe, Rufin, Grégoire IX et Bernard Guy (13), Zonaras, saint Bernard, Giovanni Villani et Otto de Freisingen (12), saint Ambroise, Athalaric, Bède et Poggio Bracciolini (11), Lactance, saint Irénée, Flodoard, Nicéphore de Constantinople, Walafridus Strabo et Baldo (9), saint Cyprien, Optat de Milève, Luitprand de Pavie, Gratien le Décrétaliste, Catherine de Sienne, Platina, Erasme et Papire Masson lui-même dans ses œuvres antérieures (8), Sidoine, Marcellinus Comes, Ditmar de Merseburg, Lambert d'Aschaffenburg, Pierre le Vénérable, Boni-

Digitized by Google

face VIII, Thierry de Niem, Battista Fregoso, Filelfo et Sannazar (7), Photius, Guillaume de Tyr et Bonifacio Simonetta (6), Martial, Vincent de Lérins, Paulin de Nole, Evagre, Procope, Gennadius Scholarius, Cédrénus, Loup de Ferrières, Yves de Chartres, Bartole, William de Newborough et Domenico di Lionardo Buoninsegni (5). Citons encore en omettant volontairement les anciens : Sulpice-Sévère, Gennadius de Marseille, Prosper d'Aquitaine, Ennodius, Paulin d'Aquilée, Hermann Contractus, Glaber, Arnoul de Lisieux, Guillaume Durand le Jurisconsulte, Innocent III, le rabbin Joseph Albo, des *Annales françaises anonymes*, Oldrado da Ponte, Matteo Villani, Leandro Alberti, Leonardo Bruni et Paul Jove, allégués chacun quatre fois; Prudence, Eucher, Maxime de Turin, Eunapius, saint Athanase, le pseudo-Damase du *De vitis Pontificum*, Nicéphore, Calixte, Léon IX, Théodore Balsamon, Thégane de Trèves, Saxo le Grammairien, un *Catalogue manuscrit des pontifes* appartenant à l'église de Vienne, Benno, Pierre Damien, Pierre de Blois, Gerson, Boccace, Agostino Giustiniani, Bernardo Giustiniani, Mélanchthon, Sabellico, Girolamo Negri, Sadolet, Pie V, Onofrio Panvinio, allégués chacun trois fois. Parmi les principaux de ceux qui sont moins fréquemment allégués signalons (en excluant les anciens, les papes et de nombreux auteurs italiens): Maimonide, Abraham Levi Ben Dior, saint Hilaire, saint Basile, Usuard, Severus Sanctus, Zozime, Paul Orose, Théodore Lecteur, Victor Vitensis, Agathias, Juste d'Urgel, Sigebert, Hugues de Sainte-Marie, Nithard, Averroès, Laonicos Chalcondyle, Jean Scylitzès dit Curopalates, Adon de Vienne, Hroswitha, Adhémar de Chabannes, Gerbert, Fulbert de Chartres, Foucher de Chartres, les *Annales* de Pégau, Rodrigue Ximénès de Tolède, Pierre de Poitiers, Hildebert de Lavardin, Abélard, Bessarion, Ligurinus, Radewin ou Radewic continuateur d'Otto de Freisingen, Benjamin de Tudèle, Raymond de Peñafort, Géraud de Frachet, Grégoire de Bayeux, Thierry de Vaucouleurs, Guido évêque d'Elne, Raymond Lulle, Durand le Jeune jurisconsulte, Héthoum, Villehardouin, Jean Fabre, Calvin, Albert de Strasbourg, Guy de Chauliac, Jean de Hesdin sous le nom *Gallus anonymus*, Froissart, Pierre Amelii, Jérôme le Juif médecin de Pierre de Luna, Jean de Torquemada cardinal, Georges de Trébizonde, Alfonso Tostado, Denys le Chartreux, Commines, Théodore Gaza, Christophe Longueil, Jacob Mantino le médecin juif, André Maës l'orientaliste flamand, Muret, Surius, etc., etc. Nous avons cité les auteurs de cette dernière catégorie dans l'ordre où on les trouve cités au *De Episcopis Urbis*. Faisant la statistique des auteurs et documents, nous en avons compté exactement, dans le *De Episcopis Urbis*, 399 nommément allégués, sauf erreur ou omission, et nous avons exclu, en principe, de cette statistique un certain nombre de noms d'auteurs cités par Masson lorsqu'il n'était pas évident qu'il en eût tiré quelque chose. C'est après avoir opéré cette sorte de soustraction que nous sommes arrivé au total de 399. Ce chiffre indique l'étendue et la variété des lectures de Masson.

17. — Liste des œuvres italiennes des XVe et XVIe siècles utilisées par Masson dans le « De Episcopis Urbis ».

Voici quelles sont les œuvres italiennes des XVe et XVIe siècles utilisées par Masson dans le *De Episcopis Urbis* : *Vitae Pontificum* de Platina. — *Storia della città di Firenze* (chronique de 1334 à 1460) de Buoninsegni, dont Masson n'a connu que la partie qui va jusqu'à 1410, éditée à Florence en 1581. — *Oratio ad Innocentem VIII* d'Ettore Fieschi, prononcée au nom de la Répu-

Digitized by Google

blique de Gênes. — *Facetiae, Dialogus de Hypocrisia* (contre l'antipape Félix V, Amédée de Savoie), *Oratio ad Nicolaum III, Epistolae*, de Poggio Bracciolini. — *Oratio ad Alexandrum VI* de Niccolò Tegrini, auteur de la Vie latine de Castruccio Castracani (Masson, *D. E. U.*, ff. 298 verso et 322 recto, l'appelle Tugrinus). — *Historiarum ab inclinato romano Imperio, et Roma per Alaricum... anno Christi 410 capta usque ad annum 1440 Decades tres, libri XXXI*, de Flavio Biondo (1re éd., Venise, 1483, in-f°). Masson s'est servi d'un abrégé des deux premières décades fait par Enea Silvio Piccolomini (Cf. *D. E. U.*, ff. 306 recto, 338 verso). — *Epitome Decadum Flavii Biondi, Epistolae*, d'E. S. Piccolomini, et *Commentarii* du même publiés sous le nom de son secrétaire Gobelin. — *De Christianae fidei et Romanarum Pontificum persecutionibus* de Bonifacio Simonetta (Milan, 1492). C'est une histoire des persécutions de l'Eglise, des origines à Innocent VIII, ordonnée de façon bizarre et où sont intercalées 279 lettres de l'auteur à divers savants de son temps sur toutes sortes de sujets. Octavien de Saint-Gelais a traduit cette histoire en français. — *Epistolae* de Leonardo Bruni Aretino. — *Opera* de Raffaello Fulgosio dit « jurisconsultorum princeps ». Ses *Commentaires sur les Pandectes* avaient été édités en particulier à Lyon en 1544 (Cf. Baudrier : *Bibl. lyonn.*, t. VII, pp. 317-318). — Lettre inédite du cardinal Alamanni à l'Université d'Angers. — *Commentarii in Decretales* de Niccolò Todeschi. — *Epistolae* de Filelfo. — *Orationes et Epistolae* de B. Giustiniani, Venise, 1492, in-f°. Masson s'inspire de l'*Oratio habita apud Sixtum IV* et de l'*Oratio ad Paulum II*, toutes deux prononcées au nom de la République de Venise. — *Epistolae* de Giacomo, cardinal de Pavie. — *Istorie fiorentine* de Machiavel. Masson renvoie au liv. VII pour la guerre entre Florence et Sixte IV (*D. E. U.*, f. 366 recto), et traduit une ligne du liv. VIII, § XXVIII, pour indiquer le caractère d'Innocent VIII (*D. E. U.*, f. 367 verso). — *Epistolae* de Matteo Bosso. — *Epigrammata* de Sannazar. — *Oratio in funere Innocentii VIII* de Leonelli di Concordia. — *Oratio ad Alexandrum VI* de Politien, prononcée au nom des Siennois. — *Lettera al figlio Giovanni fatto Cardinale* (le futur Léon X) de Laurent de Médicis. — *Opera juridica* de Giasone del Maino (9 t. in-f°, Turin, 1579). — *Epistolae* de Sabellico. — *Epistolae* de Sadolet. — *De Dictis factisque memorabilibus* de Battista Fregoso, version latine de Camillo Ghilini. — *Annali della Repubblica di Genoa* d'Agostino Giustiniani. — *Descrittione di tutta Italia* de Leandro Alberti. Masson désigne cet auteur sous quatre appellations différentes : Leander, Aleander, Alexander Bononiensis et Leander Albertus (Cf. *D. E. U.*, ff. 266 recto, 267 recto, 374 verso, 383 verso). — *Iter Julii II* d'Adriano Castellesi. Masson reproduit ce poème qui accompagnait généralement les éditions du traité *De latino sermone* de ce cardinal humaniste. — *Storia d'Italia* de Fr. Guichardin. — *Commentariorum Urbanorum libri XXXVIII* de Raffaello Volaterrano. — *Epistolarum Leonis X nomine scriptarum libri XVI* de Pietro Bembo. — *Macaronea* de Merlin Cocaïe (Folengo). — *Zodiacus vitae* de Marcello Palingenio. — *Epistolae* de P. Manuce. — Pour Caterino, Masson parle d'un *Liber de mysteriis theologicis* dédié à Jules III (Cf. *D. E. U.*, f. 402 recto). — *Epistolae* de G. Seripandi. — Pour Cornelio Musso, Masson mentionne d'une façon générale ses sermons. En 1554, Bernardo Tomitano en avait publié dix à Venise accompagnés d'une étude sur l'éloquence de leur auteur. En 1582, on avait commencé à publier à Venise l'édition complète de ses *Prediche quadragesimali* qui comprit 4 volumes et fut terminée en 1590. — Du Calabrais Luigi Giglio, Masson mentionne le traité qui fournit à Gré-

Digitized by Google

goire XIII les données nécessaires pour opérer sa réforme du calendrier. — *Vita Bembi* de Giovanni della Casa. — *Syphilis sive de Morbo gallico libri tres*; *Homocentricorum sive de stellis liber unus* de Fracastor. — *Elogia illustrium virorum*; *Vitae virorum illustrium*; *Historiae* de Paul Jove. — *De Regno Italiae libri XX* de Sigonio (Cf. *D. E. U.*, f. 152 recto, à propos des actes du Concile de Ravenne). — *Epitome Pontificum Romanorum usque ad Paulum IV* de Panvinio. — *Epistolarum familiarium liber* de Gregorio Cortese. — *Epistolae* de Girolamo Negri. — *Lettere* de Luca Contile. Masson, *D. E. U.*, f. 397 recto, cite un passage d'une lettre à Bernardo Tasso à propos de Paul III. — *Oratio ad Julium III* de Pier Vettori. — *Il tesoro della Vita umana* de Leonardo Fioravanti (Venise, 1570, in-8°). — De Girolamo Manfredi, Masson cite un passage à propos de Paul IV sans indication d'œuvre. — *Melitensis belli historia* de Girolamo Conti. — *Epistolarum libri sex* de Paolo Sacrato. — De Fabio Bentivoglio de Sienne, Masson cite (*D. E. U.*, f. 417 verso) la *Praefatio ad libros Gennadii Graeci*. — *Istoria de' suoi tempi* de G. B. Adriani, parue à Florence en 1583, in-f°. — D'Antonio Agelli (1532-1608), écrivain ecclésiastique, auteur de divers ouvrages, Masson (*D. E. U.*, f. 10 recto) cite le livre XVI d'une œuvre qu'il n'indique point.

18. — Les événements de l'Histoire d'Italie contenus dans la « Vie d'Urbain IV » de Thierry de Vaucouleurs insérée dans le « De Episcopis Urbis ».

Voici les principaux événements italiens racontés dans ce poème : *De pace restituta inter cives romanos et reformatione Status urbis Romae* (f. 230 recto) *De duabus ordinationibus Cardinalium quam fecit in primo promotionis suae anno*, avec la liste des titulaires (f. 230 verso). *De solutione debitorum erga Florentinos et Senenses et alios praeter Romanos* (f. 231 recto-verso). *De recuperatione terrarum et iurium Ecclesiae contra Raynaldum Rubeum, et primo de recuperatione Castri Trebarum, Ferentini et Vallis Petri* (f. 232 recto-verso). *De turri aedificata in Castro Trebii sito in diœcesi Spoletana* (f. 232 verso). *De destructione Castri aedificati in Fundo Semproniano et de emptione quarundam possessionum ab Abbate Sancti Anastasii de urbe* (ff. 232 verso-233 recto). *De recuperatione Castri Marchae contra Petrum de Vico* (f. 233 recto-verso). *De reparatione Arcis Montisflasconis et Domorum Palatii* (f. 233 verso). *De recuperatione Insulae Marchanae contra Jacobum de Bicquo* (f. 234 recto). *De recuperatione insulae urbanae quae Bizuntina solebat dici, et arce ibi constructa* (f. 234 recto-verso). *De recuperatione Castri Valentani contra Pandulphium de Viterbio* (f. 234 verso). *De expensis factis pro recuperatione Marchiae Anconitanae et capitaneo* (ff. 234 verso-235 recto). *De recuperatione terrae Arnulphorum diœcesis Spoletanensis* (f. 235 recto-verso). *De Castro Peroculi quod solebat Spoletanorum oculus appellari* (f. 235 verso). *De Castro Arsi Castrensis diœcesis* (ff. 235 verso-236 recto). *De quaestione mota contra Urbevetanos pro castro Aquaependentis* (f. 236 recto). *De Castro Mirandae Narniensis diœcesis* (f. 236 recto). *De Castro Bledae et aliis quondam praefecti Romae* (f. 236 recto-verso). *De Statu in quo erat Italia quando creatus est Dominus Urbanus* (f. 236 verso). *De tractatu habito inter Manfredum principem Tarentinum et dominum Urbanum* (ff. 236 verso-237 recto). *De electione Domini Caroli Comitis Andegavensis in Senatorem urbis Romae* (f. 237 recto-

Digitized by Google

verso). *De guerra commota contra Petrum de Vico in Patrimonium Sancti Petri* (f. 238 verso). *De interfectione Guischardi de Petra Sancta capitanei in patrimonio Sancti Petri* (ff. 238 verso-239 recto). *De introductione Theutonicorum in patrimonium Sancti Petri* (f. 239 recto). *De destructione Castri Guicii in diœcesi tuscanensi* (f. 239 recto-verso). *De debellatione Theutonicorum in civitate Sutrina per fideles Sutrinos et Pandulphum Comitem Anguillariae* (f. 239 verso). *De obsidione Castri Vici a populo Romano* (f. 240 recto). *De reparatione Domus Lateranensis in Urbe* (f. 241 recto). *De Captione Manfredi electi veronensis et Domino Simone de Padua misso in Marchiam Anchonitanam* (f. 241 verso). *De debellatione Tuscanensium per Petrum de Vico* (ff. 241 verso-242 recto). *De exercitu quem Manfredus misit ad offendendum Ecclesiam sub ducatu Percivalli* (f. 242 recto-verso). *De Crucis signatione quam fecit dominus Urbanus contra Manfredum Principem Tarentinum* (f. 243 recto). *De debellatione Theutonicorum apud Castrum Bledae, et Captione Pandulphi Comitis Anguillariae* (f. 243 verso). *De recessu domini Urbani papae de Urbe veteri, et infirmitate eius et obsidione castri Bizuntii* (f. 244 recto-verso), etc. Ce simple énoncé des chapitres versifiés du poème concernant l'Italie montre toute l'importance du document mis au jour par Masson.

19. — Le censeur et les censures du « Supplément au De Episcopis Urbis ».

Tout semble prouver que les censures du *Supplément* sont de Baronius, comme les censures du *De Episcopis Urbis*. Il paraîtrait étrange, en effet, que Masson n'ait pas envoyé à Baronius, en même temps qu'il sollicitait la censure officieuse de son premier volume sur les papes, celui qu'il avait l'intention de publier et dont Baronius connaissait l'existence depuis dix ans. Lui envoyer le manuscrit était encore un « plus grand témoignage de religion » pour nous exprimer comme l'annaliste romain, que de soumettre simplement à revision un livre imprimé depuis quinze ans, et cela avait encore plus d'importance pour Masson. Mais outre cette preuve psychologique, il y a des preuves matérielles. C'est le parallélisme absolu des deux sortes de censures. Si celles du *Supplément* sont moins étendues, c'est que Baronius disposait de moins de place. Il a serré ses observations dans les marges, en face de l'écriture menue et serrée de Masson, et les « omittenda » ont été remplacés par des traits de plume horizontaux ou en croix de Saint-André sur les passages répréhensibles. Nous donnons ici les censures du *Supplément au De Episcopis Urbis* que l'on pourra comparer avec celles du *De Episcopis Urbis* que nous avons publiées dans notre étude sur les *Relations de Baronius et de Papire Masson*. La comparaison est tout ce qu'il y a de plus probant :

a) Aux ff. 19 verso et 20 recto, un très long passage où Masson met en doute l'authenticité de la donation de Constantin (et où se trouve entre autres cette phrase assez agressive : « Neque hoc dico quod aegre feram donatam a Constantino Urbem Romam, aut quod Pontificibus invideam, absit enim, et procul a me absit omnis impietas, verùm probari incerta nequeunt, aliud scribere non cupimus quàm quod verum certumque est, contempta enim veritate rerum, mendacium non historiam scribere videremur »), est tout entier barré (Cf. *Censura Baronii in libros De Ep. Urbis*, les passages *In Bonifacio VI*, p. 150 *b*, et *In Joanne X*, p. 158 *b*).

Digitized by Google

b) Au f. 40 verso, Masson ayant fait allusion à un passage de Dante où il est dit que le pape Agapet préserva Justinien de la tache d'hérésie (*Paradiso*, chant VI, vers 13-18), le censeur a corrigé l'erreur de Masson faisant remarquer qu'il faut dire : ab *eutychiana* lue servatum et non ab *arriana*. — Au même f. et avec raison, il fait remarquer en marge que c'est Amalasonte et non pas Theodoswinde que Théodat fit étrangler dans un bain (Cf. dans la *Censura Baronii in libros De Ep. Urbis* les passages où Baronius relève quelques erreurs de Masson, en particulier *In Leone*, p. 63; *In Theodoro*, p. 115; *In Adeodato*, p. 118).

c) Au f. 44 recto, Masson écrit à propos de Pélage II, d'après Paul Diacre : « Pelagius... absque jussione principis ordinatus est eo quod Longobardi Romam... obsiderent nec posset quisquam a Roma progredi. *Quod cum fuerit si verum amamus fatebimur tunc non imperasse Romanos Pontifices sed Romam ipsosque pontifices alienae voluntati morem gessisse* ». Toute la partie soulignée a été barrée d'un trait horizontal par le censeur. (On reconnaît ici très nettement les censures faites impitoyablement dans la *Censura du De Ep. Urbis* par Baronius toutes les fois qu'est affirmé le droit de contrôle des empereurs sur l'élection pontificale ou la faiblesse de la papauté primitive. Cf. *Censura* : *In Leone*, p. 63; *In Joanne*, p. 85; *In Severino*, p. 114; *In Gregorio IV*, p. 135; *In Adriano III*, p. 149; *In Benedicto V*, p. 163; *In Joanne XXI*, p. 280.)

d) Au f. 47 verso, Masson mentionne la condamnation d'Honorius II au concile de 681 : « Ecce Honorius occurrit quem Beda ipse gravissimus scriptor minimeque suspectus numerat inter eos qui in sexta synodo fuere damnati ». En marge de ce passage se lit la censure : « Adde: ex falsa tamen informatione ut nonnullis placet ». Loin de profiter du conseil, Masson est allé, postérieurement à cette censure, chercher des preuves complémentaires de cette condamnation et il a intercalé plus tard ces preuves dans le folio suivant ajouté postérieurement et qui contient une confirmation de l'opinion de Bède visiblement écrite contre la note du censeur : « *Certissimum autem hujus damnationis argumentum* est quod cùm Adrianus secundus convocata Romam synodo episcoporum ageret cum iis de damnando Photio dixit a nemine unquam judicatum damnatumve esse Pontificem romanum praeter Honorium haeresis accusatum, idque post mortem consentiente prima sede [at]que quam objectionem Thilus (?) Thessalonicensis magni facit Honorium haereticum fuisse praedicans ob quam causam anathema in illo synodo pronuntiatum sit. Quod jure an injuria sit factum historici non est judicare, simplici narratione rerum praeteritarum ac nuda contenti » (f. 48 recto).

e) Au f. 49 verso et recto, ainsi qu'au f. 57 recto, le censeur recommande de lire si Anastase le Bibliothécaire dit bien ce qu'on lui fait dire (legendus Anastasius an ita habeat), annotation qui s'explique par le fait que Masson possédait un ms. de l'*Historia ecclesiastica* attribuée à Anastase (f. 57 recto). Charles Annibal Fabrot devait éditer, en 1649, in-f°, cette *Historia ecclesiastica*, qu'il ne faut pas confondre avec le *Liber Pontificalis* ou *Vie des Papes* attribué au même, qui fut publié pour la première fois en 1602, in-4°, à Mayence.

f) Au f. 57 recto, Masson, mentionnant Agobard, avait écrit : « Agobardus lugdunensis qui Ludovici temporibus vixit Libellum scripsit contra *eorum superstitionem* qui imaginibus et picturis sanctorum adorationis obsequium

Digitized by Google

deferendum putant quem ego Libellum ut caetera ejus opuscula manuscripta habeo. Hic quidem ut est verisimile docuit ecclesiam lugdunensem facere quod adhuc facit id est nullas aut paucissimas tantum imagines ceu picturas habere ob memoriam *non obsequium* sanctorum ». Le censeur a barré les mots soulignés que Masson, obéissant pour une fois, a remplacé : *eorum superstitionem* par *eos*, et *non obsequium* par *cultum* sans la négation. Comme un peu plus bas Masson était moins tranchant contre les images, le censeur a écrit cette observation en marge du passage incriminé : « Hic videtur autor reprehendere cultum imaginum qui ab antiquo approbatur. Quare corrig. est ut et ipse infra se explicat et corrig. ». (On peut comparer avec cette critique à propos du culte des images les passages de la *Censura in libros De Episc. Urbis* : *In Gregorio*, p. 106; *In Adriano*, p. 131.)

g) Au f. 59 recto et verso et au f. 61 recto et verso, le résumé du texte du chap. XCIX du *De claris mulieribus* et le texte du chap. VI du livre IX du *De casibus virorum illustrium* de Boccace sur la papesse Jeanne sont barrés impitoyablement suivant les critères de la *Censura in libros De Ep. Urbis* (*In Leone IV*, pp. 137-139; *In Benedicto III*, pp. 140-141; *In Urbano V*, p. 298).

h) Au f. 93 verso, le censeur a barré la phrase suivante sur Boniface VIII : « denique Bonifacius Benevenuto historico Petrarchae temporibus dicitur magnanimus tyrannus sacerdotum ». C'est la phrase du *Liber Augustalis* que Baronius avait déjà censurée dans le *De Ep. Urbis* : *In Bonifacio VIII*, p. 264.

i) Au f. 94 recto est barré tout le passage concernant la complicité de Clément V dans l'affaire des Templiers (Cf. *Censura in libros de Ep. Urbis* : *In Clemente V*, p. 275).

j) Au f. 95 recto, après des citations de Pétrarque et de Dante contre Clément V, de Pétrarque encore contre Clément VI, le censeur a écrit : « *Haec contumeliosa verba Petrarchae, Dantis aliorumque autorum in Pontifices omitti possunt ut quae ad historiam parum conferre videantur, cum praesertim moneamur dedecora patrum etiam spiritualium operire potius quam aperire* ». C'est toute la formule qui a guidé Baronius dans la *Censura in libros De Ep. Urbis* et nous ne pouvons là que reconnaître sa main (Cf. *Censura* : *In Joanne II*, p. 89; *In Adriano III*, p. 148; *In Joanne IX*, p. 152; *In Sergio III*, p. 155; *In Joanne X*, p. 158; *In Leone VI*, p. 159; *In Benedicto IX*, p. 174; *In Adriano V*, p. 250; *In Nicolas III*, pp. 252-253; *In Bonifacio VII*, pp. 262, 264; *In Benedicto XI*, p. 267; *In Clemente V*, p. 276; *In Benedicto XII*, pp. 285-287; *In Urbano V*, p. 298; *In Joanne XXIII*, p. 339; *In Pio II*, p. 352; *In Innocentio VIII*, p. 369; *In Alexandro VI*, p. 373; *In Julio II*, p. 379; *In Leone X*, pp. 384-385; *In Julio III*, p. 401).

k) Au f. 96 recto, le censeur a barré tout le passage suivant où Masson se montrait incrédule sur la légende de la lèpre de Constantin guérie par le pape Sylvestre : « In qua Constitutione (une constitution de Clément VI) de lepra Constantini Caesaris a Silvestro curata et de imagine Christi primum depicta in templo Lateranensi quaedam dicuntur magis ex fama quam de rerum fide. Nullus enim sincerus historicus sed ne Julianus quidem Apostata in Caesaribus, quo in libro morbos singulorum Caesarum detegit memoriae quicquam de Constantini lepra prodidit ac puto verius delicta Constantini lepram ejus fuisse quam Silvester curarit ».

l) Au même f. 96 recto, le censeur a également barré un passage sur les

Digitized by Google

indulgences suivi de réflexions peu flatteuses pour les mauvais papes. Voici ce passage qui vient à propos du jubilé : « Bonifacius octavus primus cœpit nimium sibi et mortalium genio indulgere atque utinam successores a similibus exemplis abstinuissent. Et enim potius quam abuti Pontifices auctoritate decuit. Nam semper (ou saepe) materiam peccandi malis hominibus praestant cum ea faciunt quae Sancti Pontifices non facerent nisi maxime necessario Reipublicae tempore. Nec tam spectandum est quid Romae fiat quam quid fidei debeas ». On peut rapprocher ce passage significatif de divers passages de la *Censura in libros De Ep. Urbis*, en particulier *In Bonifacio VIII*, p. 264; *In Clemente VI*, p. 288; *In Bonifacio IX*, p. 323; *In Leone X*, p. 384.

m) Au f. 105 verso, le censeur a barré deux « mordaces versus » d'une épigramme sur la mort de Sixte IV (Cf. *Censura in libros De Ep. Urbis* : *In Innocentio VIII*, p. 369; *In Alexandro VI*, p. 373; *In Leone X*, p. 384).

n) Au f. 109 verso, le censeur a barré un passage sur la propension des papes aux plaisirs terrestres (Cf. *Censura in libros De Ep. Urbis* : *In Julio III*, p. 401).

Il est à remarquer que tous les folios du *Supplément du De Episcopis Urbis* où sont les censures que nous venons d'indiquer (ff. 19, 20, 40, 44, 47, 49, 57, 59, 61, 93, 94, 95, 96, 105, 109) ne contiennent aucun des passages que l'on peut attribuer à une date postérieure à 1602. Il y a là une nouvelle preuve que la censure du *Supplément* est bien aussi de Baronius et qu'elle a été faite en même temps que celle du *De Episcopis Urbis*.

20. — Sources non italiennes du « Supplément au De Episcopis Urbis ».

Elles sont représentées par 114 auteurs qui, rangés par siècles, sont : pour le Ier siècle avant J.-C. et pour le Ier de notre ère : Horace Ovide, Perse, Manilius, Corippus, Pline le Jeune, Sénèque, Tacite, Suétone, Quintilien, Velléius Paterculus, Frontin, Martial, Palémon, la poétesse Sulpitia, Philon, Josèphe, Strabon, Denys d'Halicarnasse Luc et S. Irénée; pour les IIe et IIIe siècles : Galien, Fronton, Ulpien, Tertullien, S. Justin, Modestinus le Jurisconsulte, Longin, Philostrate, Porphyre, Minutius Félix, S. Cyprien, S. Firmilien, S. Clément d'Alexandrie, Eusèbe et Arnobe; pour les IVe et Ve siècles : Trébellius Pollio, Valentinien, Ælius Spartianus, Julius Firmicus Maternus, Aurelius Victor, Julien l'Apostat, Libanius, le poète Licentius, Optat de Milève, Prudence, Epiphane, S. Athanase, le pape Marcel Ier, S. Grégoire de Nazianze, S. Jean Chrysostome, S. Hilaire, les *Actes* du concile de Sardique, S. Jérôme, S. Augustin, S. Possidius, Cassien de Marseille, Isidore de Péluse, Victor Vitensis, Vincent de Lérins, Victorius d'Aquitaine (que Masson appelle Victorinus), Gennadius, Prosper Tyro, S. Eucher, Salvien de Marseille, Capreolus de Carthage, Paul Orose et Sidoine; pour les VIe et VIIe siècles : Procope de Gaza, Procope de Cesarée, Marcellinus Comes, Jean Moschus et Isidore de Séville; pour les VIIIe et IXe siècles : Théophane, Bède, Angelome, Agobard, Hincmar, Thégane de Trèves et Photius; pour les Xe et XIe siècles : Flodoard, Abbon de Fleury, Glaber, Gerbert, le moine flamand Rupert et Cédrénus; pour les XIIe et XIIIe siècles : Foucher de Chartres, Guibert de Nogent, S. Bernard, Pierre de Cluny, Abélard, Pierre de Blois, Thomas de Parcé, Jean de Salisbury, William de Newborough, Mathieu Paris, Guillaume Durand le Juris-

Digitized by Google

consulte et Rodrigue Ximénès; pour les XIVe et XVe siècles : Amalric Auger prieur d'Elne, Clément VI, Joseph Albo le Juif, Thile (?) de Thessalonique, Georges Codin, Alphonse de Burgos, Gémisthe Pléthon, Bessarion et Thomas Walsingham; et pour le XVIe siècle : Calvin, Joachim Périon, Baudouin, Gabriel de Lurbe, Pierre Pithou, Florimond de Raemond et Papire Masson lui-même pour ses publications antérieures.

21. — Gui Patin et l' « Eloge de Simon Piètre ».

On lit dans Cl. Joly : *Opuscules de Loisel*, p. 591 : « Entre lesquels (les Eloges de Masson) il y en a... sçavoir celuy de M. Simon Piètre le Pere etc que i'ay appris n'estre pas de luy : mais dont on m'a adverty que le vray Autheur d'iceux est M. Guy Patin ». P. Colomiès : *Mélanges historiques*, éd. d'Utrecht, chez P. Elzevier, 1692, in-12, p. 93, mentionne Patin comme l'auteur de la vie « de M. Piètre insérée dans les Eloges des hommes illustres de Papire Masson ». De Vigneul-Marville, *Mélanges d'hist. et de littérature*, 4e éd., Paris, Prudhomme, 1725, in-8°, t. I, pp. 27-28, renchérit encore : « On a de son stile (de Gui Patin) dans la Vie du Médecin Piètre que le bonhomme Balesdans a fourré sans examen parmi les éloges des hommes illustres de Papyre Masson ». Cf. également, Baillet : *Jugem. des Savans*, éd. de 1722, t. V, *Auteurs déguisés*, p. 322. Ceux qui ont émis cette affirmation ont oublié que Gui Patin a contribué à l'édition des *Elogia* de Balesdens (cf. dans les ff. lim. de *B.*, part. I, l'épigramme latine de Patin : *Ad Cl. Virum D. D. Joan. Balesdens... C. V. Papirii Massoni Illustrium virorum Elogia edentem. Epigramma*) et que c'est à lui qu'on y doit l'insertion de la *Vie de Calvin*. On pourrait supposer une supercherie de Patin. Mais il suffit de lire attentivement l'*Eloge de S. Piètre* pour voir que Patin n'a pu matériellement écrire cet *Eloge*. En effet, il y est dit que Simon Piètre fils est vivant (*B.*, part. II, pp. 385-386) et que Nicolas Ellain (un médecin qui fut par deux fois, en 1584 et 1597, doyen de la Faculté de Médecine et qui mourut, en 1621, à l'âge de 87 ans) a pris la peine de relever pour le biographe des documents empruntés aux Archives de la Faculté de Médecine (*B.*, part. II, p. 382). Or, Gui Patin est né le 31 août 1601. Il aurait donc dû écrire l'*Eloge de Piètre* au plus tard à 17 ans, c'est-à-dire avant 1618, date de la mort de Simon Piètre fils. Patin qui, à ce moment-là, ne connaissait rien encore à la médecine (il ne devait être reçu docteur qu'en 1627) et vivait peut-être de ce métier de correcteur d'imprimerie que Bayle affirme qu'il exerça dans sa jeunesse, n'a donc pu écrire cet *Eloge*, et un ancien doyen de la Faculté de Médecine ne se serait pas dérangé pour lui fournir des documents. L'hypothèse est donc absurde. Quant au style de l'*Eloge*, loin de ressembler à celui de Patin, il rappelle au contraire Masson, et l'on trouve dans l'*Elogium Pietrei* des passages qui en rappellent d'autres de divers éloges ou vies de Masson, en particulier la *Vie de Jacques Charpentier*, l'*Eloge du cardinal de Bourbon*, l'*Eloge de Marescot*. — L'attribution de l'*Eloge de Piètre* à Patin s'explique pourtant par deux raisons : 1° Gui Patin fut célèbre pour son opposition à l'emploi de l'antimoine en médecine, et il fut dans la « querelle de l'antimoine », en 1666, en lutte contre la plupart de ses collègues de la Faculté à ce sujet. Or, il est question dans l'*Eloge de Piètre* d'une querelle qui eut lieu cent ans auparavant, en 1566; 2° Gui Patin était un grand admirateur des deux Simon Piètre dont il parle fréquemment dans sa correspondance, ainsi que des divers membres de la famille Piètre qui vivaient de son temps.

Digitized by Google

PIÈCES

I

Ad Amplissimum et Clarissimum Praesulem D. Petrum Gondyum Episcopum Parisiensem Joannis Massoni Gratulatio.

Quivis nauta potest tranquillo ducere ponto,
  Et regere instructam, si favet aura, ratem.
Ast ubi tempestas orta est, fluctusque marinos
  Ad littus magno murmure ventus agit,
Nauclerum cita vela petunt. Hic sustinet ondas,
  Invenit et tutam per freta caeca viam
Celtica sic dudum perflata Lutetia ventis,
  Et ductore daret qui pia jussa carens,
Orabat Phoebum supplex, stellasque minores,
  Ut sibi pastorem quaereret, utque patrem.
Orba lupos siquidem, veluti solet agna, timebat,
  Errat in umbroso dum tremefacta iugo.
Ille diu quaerens cui tantum offerre laborem
  Posset, et ex alto regna paterna videns :
Forte quis hoc nescit? Rhodanum se vertit ad amnem
  Cui miscetur Arar, lene per arva fluens.
Nec mora caeruleae simul emersere sorores,
  Æquoreus fertur quas genuisse Deus.
Ingrata et celeres tenuerunt ocia venti,
  Et Nereus flumen sic remoratus ait :
Quae te cura premat video, fortissime regum,
  Inveni quod vis, cura molesta fuge.
Hic debetur honos nulli, nisi Gondya proles
  Cesserit, hanc merito sacra tiara decet.
Virtutes nosti, moresque, genusque, fidemque :
  Dixit, et irriguis ora retexit aquis.
Quid memorem cantus, qui sunt ea verba secuti?
  Quid memorem plausus, quos dedit ille chorus?
Carole rex Nerei voces, carmenque probasti,
  Id Pietatis opus, Iustitiaeque fuit.
Ausoniusque senex divis aequandus Olympi
  Sint, ait, auspiciis haec quoque firma meis.
Quem magni heroes, quem vasti sydera mundi
  Excipiunt, celebrat caetera turba, virum :

Digitized by Google

Aspice, ut effusi complent sua compita cives,
  Aspectu tellus gaudeat utque tuo.
Fundit humus flores, pueri, teneraeque puellae
  Pallentes violas, udàque ferta legunt.
Accelerat sua dona Ceres, vixque ipsa tenere
  Purpureas potuit terra benigna rosas,
Tempora sacrati mystae vinxere corollis,
  Ut solemne sacrum laetius esse putes.
Rustica quinetiam pubes, diffusa per urbem,
  Clamat io pastor, florea rura cole.
O mea si Erymnes possent aequare poësin
  Carmina, quas laudes scriberet ista manus!
Sit voluisse satis, terrerent facta Corinnam,
  Quae supra innumeras ingeniosa fuit,
Attamen id faciam, quod saepe in fluctibus ipsis,
  Rectorem ut moneat, nautica turba facit.
Afflictis bello solatia civibus affer,
  Te iuvet exeso pro grege velle pati.
Ut nebulas liquidi fons luminis arcet Olympo,
  Sic tu cum tenebris maxima bella gere.
Cultores Phoebi tua sint tutela poëtae,
  In quorum numero, si licet, esse velim.
Haec tibi si fuerint curae, tua facta manebunt,
  Dum fluvius pisces, dum polus astra feret.

II

Lettre de Broelmann à Masson (de Cologne, 18 octobre 1578).

(*Ms.* 5584 de l'Arsenal, ff. 386-387 : autographe.)

Clariss^mo^ viro, D. Papirio Massono, I. C. et regio advocato doctissimo, Dno et amico suo multum observando, Lutetiae.

Quod ex stipulatu pollicebar, Massone doctiss^me^ Dne et amice plurimum observande, cum a te discederem Lutetiae, facturum ut primo tempore a me litteras haberes : id nunc tandem cum per scribendi oportunitatem licuit, re praesto. Et vero etiam, quod is debet, qui (qua es humanitate atque benevolentia) ignotus in amicitiam et familiaritatem, atque etiam eruditissimum tuum colloquium et bibliothecae partem admissus est; qua religione memoriam beneficii erga me tui conservem, volo litterarum bono significare, et quantam animo concipere possum maximam, gratiam agere : quam et nunc tibi fero lingua, non manu : immo vero manu, qua haec mihi cavata est, ut illi loquebantur, quasi crediti beneficii chirographum epistola. Nam quod solvendo non sum, nomen habes. Si sim; quamquam quid a me tibi è Germania gratum, praestari potest? Sed si sim tamen, atque o utinam sim, demensam tibi gratiam referam,

Non modio, neque trimodio, sed ipso horreo :

Annales tuos quorum etiam exemplar dono dedisti, in patriam reversus,

Digitized by Google

legi diligenter, unaque mecum viri aliquot docti et cum incredibili voluptate. Ac de oratione quidem in mentem mihi illa Plautini adolescentis :

ver vide
Ut floret? ut olet? ut nitide nitet?

et

Usque ab unguiculo ad summum capillum festivissima est.

Caeterum rerum narratio succincta et accurata est et gravis et ad veritatem auctoribus συγχρόνοις : quod unum in primis habet historia. Quare quod ita res patriae illustrasti tuae, consequeris, ut

Non usitata nec tenui feraris
Penna, Francorum per liquidum aethera
Scriptor, neque in terris moreris
Longius, invidiaque major
Urbes relinquas :

Quod Horatianum ita mutavimus. Unum id non optare tantum sed sperare Germanos omnes facit doctorum in Gallia erga ista studia candor, ac tuus in primis, ut quos adhuc in bibliothecis suis habent historicos, nondum in lucem editis de scriptis suis codicibus communicent. Nam ita futurum, ut vetusta multa veritatis testimonia eruantur, quae nunc in his locis vel ignoratione sepulta vel anilibus fabulis et gygantum nugis involuta iacent. Hoc mihi nunc ex eo in mentem quod du... (f. déchiré : dum sans doute) res Agrippinensis coloniae patriae meae (f. déchiré) non possum non esse prae ceteris studiosior (f. déchiré) [sub]cisivis horis percurro, non modo è temporum ratione, sed ex fabulis ut me explicem, vix reperiam. Nam primum illud tempus stantis reip., quod à deducta colonia ad barbaror[um] irruptiones fluit, ex Rom. scriptoribus, Sve[to]nio, Tacito, Marcellino, aliis, potuit deduci : quos noster chronographus ex more sui saeculi, nihil legit. Alterum, quo respub. Agrippinensis a barbaris eversa est, et per Reges Francorum etiam urbis possessio sacris Antistibus concessa, ut fuit turbatum, a bellis et incursionibus immigrantium gentium in Gallias; ita scriptores vel nullos habuit in his partibus, vel quos habuit, immanitate hostium amisit. Postremum quod rempub. in libertatem erexit, senatum urbi restituit, et Praesulum potentiam fregit, [ab Othone... rialium auctore nostro] (1) ut sunt hominum in partibus animi, neque qui a civitate, neque qui ab Episcopo steterunt eadem omnia referunt. Horum si quid est, quod ex veritate narretur, è vestris codicibus petendum esse existimo : Atque ad me quidem quod attinet, licet posteritate nihil dignum praestare possim, tamen nihil eos, qui, quod praeter forum mihi non aliud canunt, dulciores illas musas ab animo meo volunt excludere, audio : et quantum seriis operibus succidere possum temporis, lubens historiis impendo : iis maxime, quae res apud Rhenum non ignobilem Rom. imperii limitem gestas per omnem memoriam recensent, ut quidquid ad patriae facit veram historiam, mihi, et fortassis etiam aliis, si videbitur, colligam. A te autem, Massone clariss^{me}, idemq. mihi amiciss^{me}, etiam atque etiam petam, sic, inquam, ut velim per amicitiae reiq.

(1) Surcharge dans la marge de la lettre.

Digitized by Google

communis litterariae, quam tu omnium optime foves, obsecrationem impetrare, si quid in Abbone Floriacensi, Arnolpho Lexoviensi, Cl. Scoto, et quibus usus es in Annalibus, ceteris, meministi legisse, quod ad nostram coloniam pertinet, communices : q. ego iis, aliquando à te mihi Lutetiae ex Hieron., Salviano Massil., et Petrarcha indicatis adiungam. Quam si operam mihi te impensurum certior factus fuero, quod rogo te facere per hunc amicum meum Conradum sumptu meo describi ab aliquo quae indicaris curabo : atque hoc beneficium inter ea reponam, quibus tu non me tantum obligatiorem tibi velis reddere, sed etiam rem patriae meae publicam et doctos hujus urbis omnes. Ac vellem iter quod aliquando in has partes videndi caussa suscepturum significasti perficere ut de omnibus et coram agere et grati animi significationem edere possimus. Sidonium Apollinarem cum suis notis emaculatiorem edit hic Ludovicus Carrio I. C., ille Salustianorum ex historia fragmentorum collector et variorum auctor, si nosti. Spicilegium emendationum suarum ex omnibus bonis scriptoribus adornat Janus Palmerius Mellerus Agrippinensis Turnebi vestigia secutus. Editionem legum Visigothicarum Metellus noster si non Sonnius in transmittendo exemplari quod illi Pythoei doctissimi contulimus, moram injecisset, jam absolutam. Belgium et in bello et in religione schismatis ardet inque partes raptum, omnibus praedae est : de quo credo certiora quotquot dies ad vos perferuntur, a te expecto. Vale vir clarissime, et me inter tui amantissimos habe. Agrippinae ex Musaeo XV Kal. novemb. CIↃ DLXXIIX.

Stephanus Broelmanus
Agrippinensis.

A me velim cum libebit, salutem D. Pythœo I. C. clarissimo meique amanti.

III

Jacques de Cujas à Monsieur Masson advocat en Parlement.
(Bibl. Nat., *Ms. fr. 24519*, f. 309 recto, et *Ms. fr. 22861*, f. 42 : copies.)

Monsieur, je suis du nombre de ceux qui louent et admirent vos livres des roys de France et des evesques de Rome, nous ayant en iceux montrez plusieurs choses non encore divulguées ny cogneües par aucuns de ce temps, et indiqué ausy par ce moyen plusieurs auteurs que nous ne scavions point dont je desire grandement rencontrer quelques parties pour avoir plus amples secours a l'interpretation du droit canon que jay entrepris et commencé d'une meilleure façon que le commun, et ne cesseré que je naye parachevé les cinq livres des descretales qui contiennent de grandes affaires desquels la cognoissance nous est grandement necessaire. Or monsieur je desirerois s'il vous plaisoit par votre moyen qui seul my pouvez aider mieux que nul autre recouvrer ceux qui seroient imprimez et en recompense je vous exposeray tout ce qui est en ma puissance et moy mesme pour vous servir et estre tres fidelle amy toute ma vie.

De Bourges ce 26 Aoust 1586.

Digitized by Google

IV

Brouillons d'une lettre de Masson à Sixte-Quint (octobre 1586).

A) Première rédaction. (*Ms. fr. nouv. acq. 1086*, f. 81 : autographe.)

Beatissime pater, mense Augusto literas dedi ad Illustriss. Cardinalem Estensem quibus rogabam ut libros sex de episcopis Romanae Ecclesiae nuper a me editos offerret Sanctitati tuae. Id an praestiterit nondum scire potui. At hoc scio opus meum non egere commendatione utilitatem enim suam libri ipsi ostendent verum dum expecto responsum mihi interim visum est indicare sanctitati tuae esse in bibliotheca mea Acta disputationis quae Honorio Caesare inter Catholicos et Donatistas Chartagini habita est Marcellino Judice, cui disputationi D. Augustinus interfuit de eaque scripsit Breviculum, prima illius capita brevissime complexus, id opus Sanctitati tuae dicare cupio quod res tanta tamque ardua sit ut ad principem sacrorum et christianorum rituum interpretem solum pertineat, supplexque peto ut a me id fieri imperes penes quem Thesaurus ille adhuc latuit, nec erumpet nisi tuo jussu in nomine enim tuo laxabo rete ut christi verbo utar atque ut spero liber ille excutiet rabiem Calvinianorum qui non sunt dissimiles Donatistis ac furore superiores fortasse. Insuper rogo ut me et res meas commendes Christianissimo Regi nostro Henrico cui libros illos De Episcopis Romanis nuper dicavi valde enim egeo ejusmodi commendatione et si vis quod Petrarcha offerente Innocentio sexto recusavit id mihi cisalpino homini munus tribuere, iterum me videbit Italia, ut Apostolicae sedi perpetuo inserviam. Lutetiae, idibus Octobr. 1586.

Sanctitati tuae addictissimus

Papirius Massonus (1).

B) Rédaction qui semble la dernière (1). (*Ms. 5585* de l'Arsenal, f. 82 : autographe.)

Beatissime pater, mihi visum est indicare sanctitati tuae esse in bibliotheca mea Acta disputationis quae Honorio Caesare inter Catholicos et Donatistas Chartagini habita est Marcellino Judice cui disputationi Divus Augustinus interfuit. Id opus sanctitati tuae dicare cupio quod res tanta tamque ardua sit ut ad *principem sacrorum et Christianorum rituum interpretem solum pertineat* supplexque peto ut à me id fieri jubeas penes

(1) Ce brouillon était d'abord daté *Cal. Octobr.* Ces mots ont été barrés et remplacés par *Idibus Octobr.* Des surcharges et quelques ratures indiquent que ce premier brouillon a été retouché.

(2) Une rédaction intermédiaire entre A et B, semble-t-il, se trouve au f. 83 du *Ms. 5585* de l'Arsenal. Elle est désignée dans le *Catal. des mss. de l'Arsenal* comme un brouillon de la main de Savaron (*sic*) d'après une mention erronée manuscrite ajoutée au f. 83. Elle est également de la main de Masson.

Digitized by Google

quem Thesaurus ille adhuc latuit nec erumpet nisi tuo jussu, in nomine enim tuo laxabo rete ut Christi verbo utar. Ac ut spero liber ille excutiet rabiem Calvinianorum qui non sunt dissimiles Donatistis ac furore superiores fortasse. Insuper rogo ut me et res meas commendes Christianissimo Regi nostro Henrico cui Libros sex de episcopis Romanae et apostolicae ecclesiae antecessoribus tuis nuper dicavi, valde enim egeo eiusmodi commendatione. Bene vale, Sanctissime Pater. Lutetiae Parisiorum.

V

Brouillon d'une lettre de Masson à Sixte-Quint (6 février 1587).

(*Ms. Baluze 135*, f. 105 : autographe.)

Beatissime pater, mense Augusto literas dedi ad Illustriss. et em. Cardinalem Estensem quibus rogabam ut libros sex de episcopis Romanae Ecclesiae nuper a me editos offerret S. T. Id an praestiterit nondum scire potui. At credo non potuisse, certior enim factus sum obitus eius eique elogium mœstus scripsi quod mitto S. T. per Joannem Turrianum cubicularium tuum. Simul dico opus id meum non egere commendatione. Utilitatem enim suam libri ipsi ostendent mihi interim visum est indicare S. T. esse in bibliotheca mea Acta disputationis quae Honorio Caesare inter Catholicos et Donatistas Chartagini habita est Marcellino judice. Cui disputationi Divus Augustinus interfuit, id opus S. T. dicare cupio quod res tanta tamque ardua sit ut ad principem sacrorum et christianorum rituum Interpretem solum pertineat supplexque peto ut a me id fieri jubeas penes quem thesaurus ille adhuc latuit nec erumpet nisi tuo iussu in nomine enim tuo laxabo rete ut Xti verbo utar ac ut spero liber ille excutiet rabiem Calvinianorum qui non sunt dissimiles Donatistis ac furore superiores fortasse. Insuper rogo ut me et res meas commendes Christianissimo Regi nostro Henrico cui libros illos de episcopis Romanis nuper dicavi. Valde enim egeo eiusmodi commendatione simul aliquo honesto munere adversus inopiam quae his difficillimis temporibus propter annonae caritatem me vexatura brevi videtur. Bene vale Sanctissime Pater. Lutetiae Parisiorum octavo Idus februarias 1587.

Tuus addictissimus.

VI

Lettre de Jacques de Prades à Masson (17 mai 1602).

(*Ms. 5585* de l'Arsenal, f. 90 : autographe.)

A Monsieur Papirius Masson docte et célèbre historiographe, rue des Billettes, Paris.

MONSIEUR,

Incontinent que j'euz receu vostre mémoyre je me mis en debvoir à rechercher tout ce que je peux de l'antiquité de ceste abbaye de Savigny tant pour satisfaire à vostre désir que ie cognoissoys zélé à l'augmenta-

Digitized by Google

tion de l'honeur d'icelle; que pour l'envye que j'avoys de m'acquérir l'honeur de vostre amitié. Et pour cest effect pendant vostre séiour à Lion y fuz deux foyz pour vous faire voyr si ce que j'avoys peu ramasser de sadite antiquité vous eust peu donner quelque contentement; mais celuy qui m'apporta vostre dit mémoyre ne me sceut dire vostre nom ni vostre Logis. Qui me fit penser avoyr travailhé en vain et perdre l'honeur de vostre cognoissance : n'eust esté que depuis quelques moys J'ay sceu par le moyen de monsieur de la flachière gentilhomme, nostre voysin, que vous estiez tousiours en volonté de scavoir ce qui estoit de l'antiquité de ceste abbaye. Ce qui m'a donné espérance de recouvrer ce que ie pensoys avoir perdu, et avoir par ce moyen subiet de vous rendre service en autre meilleur occasion si sa commodité s'y offre. Je vous envoys donc tout, ce que jay peu voir et apprendre de sadite antiquité, et tout ce que j'ay pensé estre plus singulier et remarquable en lad. abbaye ce tout suyvant vostre dit memoyre Si vous desirez autre chose de moy je m'efforceroy dy satisfaire comme celuy qui attendant l'honeur de voz commandements est, Monsieur,

Vostre plus affectionné à vous servir fidèlement.

Savigny, ce 17 may 1602,

Jacques de PRADES, *chamarier de Savigny.*

VII

Lettre du Cardinal de Joyeuse à Masson (29 septembre 1606).

(*Ms. 5585* de l'Arsenal, f. 84 : autographe.)

MONSIEUR MASSON,

Je vous remercye de la belle relation que vous m'avez envoyée de tout ce qui s'est passé de plus mémorable en la ceremonie du baptesme de Monseigneur le Dauphin; elle est a la vérité très docte et digne de vous. Aussi ceste action qui a esté la plus celebre qui se soit faite depuis longtemps en france meritoit d'estre escrite et representée a sa Sté par une si docte main. Je vous ay particuliere obligation de ce qu'il vous a pleu parler si honnorablement de ma personne, et de ma maison, estimant grandement votre iugement et tesmoignage en l'un, et en l'autre, tant à cause de vostre prudence et intégrité, que pour la parfaite cognoissance que vous avez de l'histoire, qui fait que tout ce que vous escrivez de l'honneur des personnes et origine des maisons de france y est receu avec grand autorité. En attendant que ie puisse avoir moyen de vous tesmoigner le resentiment que i' en ay, ie ne perdray point l'occasion de representer au Roy vostre merite, et combien voz labeurs sont utiles et honorables a la france et a l'eglise mesmes, affin que sa Magté vous donne plus de moyen et de courage de les continuer. Ce pendant ie vous prieray faire estat de mon affection, et me conserver vos bonnes graces, ausquelles ie me recommande d'aussi bon cœur que ie prie Dieu vous donner, Monsieur Masson, en santé, heureuse et longue vie.

De l'Abbaye de Barbeaux, ce 29. de Septembre 1606.

Vtre très affectioné

Le Cardal de JOYEUSE.

Digitized by Google

VIII

Fragment d'une lettre du Cardinal Maffeo Barberini à Masson le remerciant de l'envoi de la « Relatio Baptismatis Delphini » (1606).

(*Mss. fr. 22861*, f. 54 recto, et *24519*, f. 312 recto : copie.)

Praeclarissimi ingenii tui monimenta perjucunde perlegi, mirum enim in modum illorum lectione oblector, tanta illorum est venus atque elegantia, ut omittam sententiarum gravitatem et judicii acumen quae praecipua illorum sunt ornamenta.

IX

Fragment de lettre de H. Uwenus à son fils Georges (15 mai 1607).

(*Mss. fr. 22861*, f. 55 verso, et *24519*, f. 312 recto : copie.)

Clarissim. virum Papyrium Massonum cum adieris ex eo sciscitare an aliud aliquid sive in manibus habeat, vel quae hactenus dedit auctiora. In magno pretio apud omnes doctos sunt ejus scripta tum quod rara quae habent, tum quod eleganti brevitate perspicua et plerisque bonis documentis condita.

Antverpiae, XV Maii 1607.

X

Fragment de lettre de H. Uwenus à son fils Georges (10 septembre 1607).

(*Ms. 5584* de l'Arsenal, f. 384 *bis* : copie.)

Saluta meo nomine Clarissimum Domnum, D. Papyrium Massonum virum cum primis commemorandum cujus memoriam vel eo libentius colo quod non tu tantum eum benignum et tui amantem experiaris sed quod ego etiam jam a triginta prope annis Lectione scriptorum ejus profecerim eaque talia censeam ut perpauca in hoc argumento aevo nostro paria reperias. Quo majus etiam me et plerosque alios trahit desiderium si quid aliud sit historici argumenti in scriniis ejus quod lucem expectet.

Henricus Vwenus I Ctus et in suprema Belgicae Curia Senator Georgio F. I Cto id Lutetiae scribebat. Ex Ocello Urbium Antverpia IV Id. Sept. CIↃ DC VII.

Digitized by Google

XI

Fragment de lettre de H. Uwenus à Masson (19 décembre 1607).

(*Ms. fr. 24519*, f. 312 verso : copie; copie partielle dans le *Ms. fr. 22861*, f. 55 verso.)

Quamvis ignotus tibi sim ab aspectu non tamen ab affectu qui jam a triginta pene annis in te calet et magnus est, merebantur id doctissima tua scripta tum primum edita Annalium Galliae dico libri merentur et quae postea subsecuta de urbis Romae sive episcopis sive pontificibus in quibus nisi quis verborum elegantiam et majestatem compar... (*lacune*) agnoscat et quam illae prae... (*lacune*) plerisque omnibus assurgant plane nihil sentiat. Mirari soleo et alii mecum in copioso argumento argutam in tuis brevitatem et in hac ipsa varie sparsum pondus optimorum dogmatum in omnem vitae usum, neque aliud fuit Belgici nostri solis D. Justi Lipsii piae memoriae de scriptis tuis, vir clarissime, judicium, cum inter nos subinde de nostri seculi scriptoribus sermo incideret, aversabatur ipse in his meis mitissimarum rerum soluta et moesta corpora, uti et contra, claram et nervosam brevitatem tuam laudare solebat.

Antverpiae, 19 Xbris 1607.

XII

Lettre du Cardinal Maffeo Barberini à Masson (15 septembre 1608).

(*Ms. 5585* de l'Arsenal, f. 86 : autographe.)

Illtris Domine,

Dugalli libellum quem ad me transmisisti recepi una cum tuis litteris. Illius lectio fuit mihi periucunda, et eò magis quò minus expectata editio. Gratias tibi ago, benevolam à te mei memoriam retineri precorque Deum opt. max. ut te bono rei litterariae diutissime servet incolumem. Datum Romae XVII Kal. Octobris MDCVIII. D. V.

Uti frater
M. Cardlis Barberinus.

XIII

Lettre de Georges Uwenus à Masson (5 octobre 1609).

(*Ms. 5584* de l'Arsenal, f. 385 : copie.)

V. C. Papyrio Massono I Cto Georgius Uwenus S.

V. C. Tuum in me et D. Miraei, praesentium latoris, erga me meritum jure suo eas a me literas exegit, cum ut muneri meo facerem satis, tum ut amici responderem desiderio, utriusque necessitudinis et amoris vinculo astrictus. Amat vir ille, scriptis jam celebris, videre Lutetiam toti

Digitized by Google

orbi notam et vos praecipue Musarum et Themidis sacerdotes qui in Ocello Galliae domicilium fixistis. Est Reverendissimi Antverpensis nepos, patruo comitate, virtute, eruditione non inferior, admitte illum in amicitia nostra sacra et me qui venerandae tuae canitiei eminus toties acclamo et gratulationes dico, quaeso, doctissima tua scriptione bea, si quae de 4 praecipuis Galliae fluminibus ante abitum meum adfecta habebas, lucem viderint, amo te, fac videre quae si adhuc inter doctissimas tuas schedas latitent, publico diutius noli invidere. Vale, V. C., et Uwenum (*lacune*) si amas perge, si pergis incipe subito. Machliniae, in suprema Belg. curia ubi J. Ctl munus exerceo Parentis concilii huius senatoris et suppliciis libellorum magistratus qui se a nuntiis futuris juvat. III Non. Oct. MDCIX.

XIV

Lettre de Peiresc à Masson (20 juillet 1610).

(*Ms. 1874*, f. 648 recto, Bibl. de Carpentras : minute.)

Mr papyrius Massonus, Paris.

MONSIEUR,

Il y a fort long temps que vous me demandastes les noms des rivieres de ceste province, à quoy je vous respondis que sy vous ne veulhez que les 4 ou cinq principalles, que je vous nommeray, il estoit bien aisé d'y sattisfere, mais pour les autres moindres il est fort difficille, et ne se peult colliger que les vieilles chartres, dont je en ay ramassé que bien peu, attandu le grand nombre que nous en avons. Toutesfois vous ne m'avez jamais adverty sy vous vous (*sic*) en voullez. Ceppandant, s'en allant de la part de della Mr Fabrot, ung de mes plus singulliers admis que j'ay, n'ay voullu fallir de le vous recomander pour vous donner subget de le cognoistre, le plus curieux esprit et le plus versé aux bonnes lettres que nous ayons en ceste province. Vous verrez les observations de droit qu'il avoit comansé de fere imprimer à Aix que prandrés plaisir d'y passer le temps. Je vous prie luy comunicquer à ma considération ce qu'il desirera de vous : aussy me resantiray de ceste en vostre endroit par tous les services dont je me pourray adverser comme estant, Monsieur, vostre affectionné à vous servir.

PEYRESC *conseiller au parlement d'Aix.*

D'Aix, ce 20 juillet 1610 (1).

---

(1) Nous devons la copie de cette lettre à l'obligeance de M. H. Chobaud, conservateur de la bibliothèque de Carpentras.

Digitized by Google

XV

Lettre de Jean Masson à Peiresc (20 janvier 1613).

(*Ms. 207* [*1025*], f. 67, Bibl. Méjanes, Aix-en-Provence.)

MONSIEUR,

Ceste cy est la troisième lettre que je vous ay escrit puis vostre partement, avec laquelle, faute de meilleure chose, je vous envoye un éloge d'un Comte d'Angoulesme. Je crois que vous aurez receu mes susdites lettres, ensemble quelques pièces concernant les Comtes d'Anjou et de Provence, et d'autant que je doute si parmi les dites pièces l'épitaphe de la nourrice du roy René y estoit; je l'ay mise ici, aymant mieux faillir à vous l'envoyer deux fois que de l'avoir du tout oublié. Si par deça j'ay moyen de vous servir en quelque chose, il vous plaira de m'employer et je le recevray à beaucoup d'honneur. Or, combien que j'estime que vous avez bonne souvenance de ce qu'il vous a pleu me promettre, à scavoir les épitaphes des Cardinaux enterrés en Avignon et les armes, si mets je pourtant cet article afin de vous en faire ramentement, n'attendant plus de par une part aucun mémoire que de la vostre pour faire imprimer mon livre, qui me fait vous prier instamment et avec affection que je reçoive cette faveur de vous, à qui je continueray d'estre toujours, Monsieur, Vostre etc.

MASSONUS.

à Paris du Couvent des Billettes, le 20 janvier 1613 (1).

---

(1) Nous devons la copie de cette lettre à l'obligeance de M. Aude, conservateur de la bibliothèque Méjanes.

Digitized by Google

INDEX ALPHABETIQUE

des noms propres de personnes

N. B. — Pour alléger cet index déjà considérable, nous en avons exclu: 1° les noms des imprimeurs et libraires mentionnés dans les notes, quand ils n'appartiennent pas à la période 1550-1615; 2° les noms des correspondants de Pétrarque servant à donner la référence des *Epistolae;* 3° quelques noms d'anciens antérieurs au Ier siècle, quand ils n'ont été qu'occasionnellement cités par Masson.

Abbadie (J. P. d'), 596.
Abbon de Fleury, 238, 239, 416, 564, 648, 653.
Abbon de S. Germain, 363.
Abd-el-Melek, 335-336.
Abélard, 240, 249, 251, 264, 265, 288, 360, 369, 642, 648.
Aben-el-Hax, 336.
Aben-Raxid, 336.
Aben-Yea, 336.
Abraham Lévite, 334, 335, 337, 642.
Acacius, 420.
Accurse, 77, 128, 129, 257, 367, 497, 538.
Achery (L. d'), 235, 572, 634.
Acker (J. H.), 489.
Acosta (J.), 47.
Adélaïde de Savoie, 445.
Adelman de Brescia, 328, 366.
Adéodat, pape, 360.
Adhémar de Chabannes, 158, 339, 361, 598, 642.
Adhelme (pseudo-), 241, 242, 246, 332, 337, 364, 365, 641.
Adon de Vienne, 174, 242, 243, 562, 598, 642.
Adriani (G. B.), 368, 543, 644.
Adrien, empereur, 60, 309, 352, 497.
Adrien Ier, pape, 61, 242, 245, 259, 352, 377.
Adrien II, pape, 356, 383, 646.
Adrien IV, pape, 353, 379.
Adrien V, pape, 369.
Adrien VI, pape, 382, 383, 384.
Aétius, 549.
Agapet, pape, 420, 646.
Agathias, 173, 182, 199, 210, 242, 642.
Agelli (A.), 368, 644.
Agobard, 409, 416, 425, 429, 501, 502, 539, 558-564, 572, 584, 592, 598, 646, 648.
Aimoin de Fleury, 173, 175, 179, 180, 181, 195, 238, 242, 243, 363, 597.
Aimoin de S. Germain, 363.
Alain (J.), 598.
Alain (Nic.), 598.
Alain de Lille, 51, 613.
Alamanni (card. Adimari), 132, 360, 367, 416, 419, 643.
Alaric, 331, 332.
Albanzani (Donato), 351.
Alberici (R.), 281, 405, 577.
Albert de Habsbourg, 459.
Albert de Strasbourg, 642.

Digitized by Google

Alberti (Leandro), 368, 593, 622, 642, 643.
Albo (Joseph), 642, 649.
Alciat (André), 58, 90, 622.
Alciato (Fr.), 547.
Alcuin, 269.
Alençon (François, duc d') (V. Anjou).
Alexandre Ier, pape, 78, 373.
Alexandre II, pape, 362, 373, 382, 608.
Alexandre III, pape, 80, 251, 373, 384, 389.
Alexandre IV, pape, 359, 360, 379, 442.
Alexandre V, pape, 382, 387.
Alexandre VI, pape, 61, 352, 381, 384, 395, 643.
Allacci (Leone), 358, 428, 641.
Alonville (Charles d'), 97.
Alphonse Ier le Catholique, 332.
Alphonse II le Chaste, 332.
Alphonse III le Grand, 332.
Alphonse IV le Moine, 332, 334, 337.
Alphonse V, 332.
Alphonse VI, 332.
Alphonse VII (Ier d'Aragon), 332.
Alphonse VIII, 332, 335, 337.
Alphonse IX le Noble, 332.
Alphonse X le Sage, 332.
Alphonse III de Portugal, 301.
Alphonse de Burgos, 335, 337, 649.
Alphonse de Carthagène ou de Sainte-Marie (V. Alphonse de Burgos).
Alvarez (Fr.), 368.
Amalaric, 332.
Amalarius, 328.
Amalasonte, 188, 646.
Amboise (Fr. d'), 240.
Ambroise (saint), 118, 366, 376, 399, 417, 418, 498, 550, 641.
Amédée Ier de Savoie, 439, 444.
Amédée II, 439.
Amédée III, 306, 444, 445.
Amédée V, 440.
Amédée VI, 444, 446.
Amédée VIII, 274, 442, 444, 643.
Amédée IX, 442.
Amelii (P.), 362, 375, 430, 572, 642.
Amerbach, 201.
Amitton, 100.
Ammanati (Bart.), 78.
Ammanati-Piccolomini (Giacomo, card. de Pavie), 274, 368, 419, 643.
Ammien-Marcellin, 173, 193, 242, 550, 572, 597, 652.
Ampère (J. J.), 499, 559.
Amyot (J.), 216.
Anaclet, pape, 348, 412.
Anastase Ier, pape, 394.
Anastase II, pape, 420.
Anastase Ier, empereur, 420.
Anastase Bibliothécaire, 259, 356, 364, 365, 366, 416, 418, 425, 550, 641, 646.
Ancocq (Ant.), 597.
Ancocq (Isabelle), 597.
Andalò di Negro, 483.
André de Hongrie, duc de Calabre, 267, 268, 634.
André (Valère), 145.
Andrea (Giovanni d'), 367, 497, 538.
Angelome, 242, 243, 648.
Angoulême (Jean d'Orléans, comte d'), 390, 505, 506, 613.
Angoulême (Louise d'), 505.
Anicet, pape, 391.
Anjou (Charles, comte d'), 129.
Anjou (François, duc d'Alençon, puis duc d'), 119, 120, 122, 153, 188, 301, 319, 320.
Anjou (Henri, duc d'), 93, 105, 115, 119, 120, 122, 124, 125, 126, 129, 133, 136, 137, 138, 140, 231 (V. Henri III).
Anne d'Autriche, femme de Philippe II, 395.
Ansegise, 243, 247.
Anselme (le P.), 320.
Anthère (cardinal), 374.
Antinori (Luigi), 547.
Antonin de Florence (saint), 276.
Antonin, évêque africain, 331, 333, 337.
Antonio (Dom), prétendant portugais, 301, 302, 325, 326, 329.
Antonio de Lebrixa, 335, 337.
Apianus (P.), 58, 59.

Digitized by Google

Araldo (G. F.), 73.
Arcadius, 187.
Architrenius, 249, 265, 266.
Ardier, 507.
Arétin (P.), 20, 21.
Argentieri (Giac.), 318.
Argyropoulos (J.), 434, 435.
Aribert, 195.
Arioste, 82, 94, 189, 598, 599, 622.
Aristophane, 34.
Aristote, 34, 52, 53, 75, 103, 107, 149, 546, 547, 548, 583.
Arnobe, 648.
Arnoul de Lisieux, 239, 240, 359, 642, 653.
Arrien, 606.
Arthaud (G.), 5.
Asconius Pedianus, 112.
Astreo da Perugia, 67.
Ataulphe, 332.
Athalaric, 406, 641.
Athanaric ou Athanagilde, 331.
Athanase (saint), 642, 648.
Aubigné (A. d'), 215.
Auburlier, 507.
Aucuparius (Th.), 274.
Aude (E.), 589, 660.
Audebert (Germ.), 105, 106, 321.
Audin (M.), 11.
Auger (Amalric), prieur d'Elne, 649.
Auger (le P.), 86.
Augustin (saint), 53, 242, 381, 419, 472, 550, 567, 572, 641, 648.
Aulu-Gelle, 112, 567, 598.
Aurantius (Barth.), 58.
Aurelio, 332.
Aurelius Victor, 87, 112, 414, 498, 550, 598, 648.
Ausone, 242, 311, 332, 336, 497, 498, 550, 597.
Auvray (L.), 293, 294.
Avenzoar, 336, 337.
Averroès, 336, 337, 369, 642.
Aymon de Savoie, 439, 444, 446.
Ayrault (Pierre), 130.
Azzo, 259, 538.
Azzolino de Lodi, 611.

Bacquet (J.), 278.
Baïf (A. de), 151, 154, 156, 216, 460.
Baillet (Adr.), 189, 208, 211, 238, 285, 488, 588, 649.
Bailli (Roch), 568, 569.
Balbiani (Valentine), 317.
Baldinsel (Guill. de), 589, 591.
Baldo, 128, 129, 131, 207, 257, 258, 273, 351, 367, 413, 419, 538, 599, 641.
Balesdens (J.), 6, 64, 65, 143, 218, 316, 317, 339, 457, 458, 488, 533, 556, 604, 608, 621, 625, 626, 627, 636, 649.
Ballard (B.), 320.
Balsamo (Ign.), 73.
Balsamon (Théod.), 377, 642.
Baluze (Et.), 292, 293, 294, 327, 328, 363, 427, 428, 429, 500-504, 508, 509, 523, 559, 560, 564, 610, 615.
Balzac (Jeanne de), 29, 30.
Bandello, 151.
Bandini (Dom.), 487.
Barbato di Sulmona, 267, 474.
Barbe d'Autriche, 453.
Barberi (Pierre), 130, 131.
Barberini (card. Maffeo), 576, 577, 585, 657, 658.
Barbysey (Perpétue de), 515.
Barckhusen (C. H.), 315, 316, 635.
Bardi (Roberto dei), 544.
Barga (Ant.), 547.
Barlaam, 266, 267, 472, 483.
Baronius, 52, 56, 57, 280, 281, 357, 380, 381, 394, 403-407, 409, 410, 416, 424, 426, 427, 428, 429, 493, 511, 521, 523, 540, 554, 559, 563, 576, 577, 578, 585, 645-648.
Bartole, 128, 129, 131, 207, 237, 367, 538, 642.
Bartolomeo d'Urbino, 367.
Basile (saint), 642.
Basile Ier, empereur, 380.
Battiferri (Laura), 78.
Baudouin Ier, roi de Jérusalem, 634.
Baudouin (Catherine), 141.
Baudouin (Fr.), 64, 107, 124-126, 130-134, 139, 141-145, 147, 154, 179, 197, 198, 200, 202, 204, 206, 208, 315, 317, 496, 508, 518, 540, 551, 636, 649.
Baudrand (M. A.), 591.

Digitized by Google

Baudrier (H. L.), 15, 17, 18, 24, 41, 273, 275, 623, 628, 629, 643.
Baugé (Sybille de), 440.
Bayle (P.), 74, 75, 142, 144, 145, 146, 179, 198, 211, 285, 288, 317, 371, 429, 460, 488, 490, 510, 550, 594, 595, 625, 635, 636, 638, 641, 649.
Béatrice de Portugal, 446.
Beaugendre, 236.
Beaune (Renaud de), 318, 320, 322.
Becchi (Gentile), 434, 435.
Bède, 206, 243, 357, 364, 365, 550, 598, 641, 646, 648.
Bégule (Lucien), 29.
Belin, 428.
Bellarmin, 51, 427, 515.
Bellaud (J.-B.), 156.
Belleforest (Fr. de), 5, 26, 148, 151, 152, 218, 245, 289.
Bellièvre (Albert de), archevêque, 579.
Bellièvre (Claude de), président au Parlement de Dauphiné, 23, 24, 579.
Bellièvre (Claude de), archevêque, 579.
Bellièvre (Pompone de), 24, 64, 79, 155, 578.
Belloy (P. de), 301.
Bembo (Bern.), 465.
Bembo (P.), 74, 275, 368, 386, 419, 547, 622, 643.
Benavides (Marco), 591.
Bencivieni (G. B.), 632.
Benech, 519.
Bénévent (de), 319, 626.
Benjamin de Tudèle, 243, 333, 337, 369, 642.
Benno, 61, 347, 354, 355, 642.
Benoît III, pape, 355, 356, 500, 505, 641.
Benoît VI, pape, 381.
Benoît XI, pape, 362, 390.
Benoît XII, pape, 370, 415, 476, 589, 591, 634.
Benoît XIII, antipape, 360.
Benoît (saint), 386, 387.
Bentivoglio (Fabio), 368, 644.
Bérenger de Tours, 328, 340, 366, 392.
Bermude Ier, 332.
Bermude II, 332.
Bermude III, 332.
Bernard, roi d'Italie, 81, 244.
Bernard (saint), 155, 242, 243, 249, 251, 252, 265, 294, 336, 360, 442, 641, 648.
Bernard (Aug.), 29, 30, 623.
Bernardi, 520.
Béroalde (Gilles), 318.
Bérold, 438, 442, 444.
Bérose, 193.
Berriat-Saint-Prix, 87, 517, 518, 519.
Berson (Jacques), 320.
Bertaux (Em.), 62.
Berthé de Besaucèle (L.), 75.
Bertrand (Jos.), 150.
Bertulphe (Jér.), 170.
Bessarion, 147, 642, 649.
Betussi (Gius.), 458, 487.
Bez (Ferrand de), 97.
Bèze (Théod. de), 154, 169, 201, 215, 220, 314.
Bianchetti (Lor.), 515.
Binet (Cl.), 139, 140, 339, 533, 571, 629, 639, 640.
Biondi (Gius.), 73.
Biondo (Flavio), 351, 367, 413, 593, 643.
Birague (René de), 194, 317-318, 453.
Blacatz, 259, 260.
Blanca (P.), 73.
Blanche de Castille, 169, 187, 259.
Blanche de Savoie, 444.
Blanchon (Joachim), 153.
Blocaille (Et.), 164.
Blois (Charles de), 634.
Blondel (David), 640, 641.
Bobé (Simon), 583.
Bobin (Jacq.), 598.
Boccace, 77, 81, 268, 335, 337, 338, 351, 357, 367, 371, 406, 413, 417, 419, 420, 421, 454, 455, 456, 457, 458, 465, 466, 467, 468, 469, 475, 481-487, 488, 489, 490, 491, 492, 582, 592, 598, 600, 615, 617, 642, 647.
Bodin (J.), 249, 250.
Boèce, 240, 256, 259, 366, 418.
Boecler (J. H.), 211.

Digitized by Google

Bois-Dauphin, maréchal de France, 521.
Bologni (Giulio), 58.
Bolsec (J. H.), 314, 315.
Bonaventure (saint), 259, 261, 367.
Bongars, 211, 238, 249, 287, 565, 634, 635.
Boni (Carlo), 158, 159, 339, 361, 363, 506, 546, 583, 592.
Boniface de Savoie, archevêque, 304, 307, 438, 439.
Boniface, comte de Savoie, 440.
Boniface III, pape, 377.
Boniface IV, pape, 360.
Boniface VII, pape, 350.
Boniface VIII, pape, 69, 186, 261, 262, 265, 267, 369, 370, 379, 381, 390, 418, 421, 422, 459, 466, 633, 642, 647, 648.
Boniface IX, pape, 381.
Bonnefons (J.), 139, 188, 189.
Borgia (Fr. de), 75, 87.
Boscan, 94.
Bosso (Matt.), 368, 643.
Boufflers (Adr. de), 596.
Bouguier (Chr.), 97.
Bouguier (J.), 529.
Bouillon (duc et duchesse de), 120.
Bouillon (Godefroy de), 253.
Boulogne (Mathilde de), 301.
Bourbon (Antoinette de), duchesse de Guise, 319.
Bourbon (Charles, card. de), 360, 517, 519.
Bourbon-Vendôme (Charles, card. de), 529, 531.
Bourbon (Louis, 3e duc de), 613.
Bourbon (Louis de), roi de Navarre, 154.
Bouthrais (Raoul), 576.
Bracciolini (Poggio), 112, 232, 251, 274, 367, 385, 397, 406, 442, 466, 641, 642.
Bramante, 61, 352.
Brandt (S.), 274.
Brantôme, 218, 219, 221, 627, 628.
Braun (Georg), 297.
Bréghot du Lut, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 20, 24, 41, 630.
Breyer (Lucas), 108, 622.
Briquemault, 215.
Brisson (Barnabé), 238, 281, 495, 511, 514, 516, 521, 575.
Broccardo (Pellegr.), 58.
Brodeau (Julien), 583.
Broelmann (St.), 284-286, 296-298, 539, 580, 607, 651-653.
Broët (Paschase), 32, 36, 37.
Brossier (Marthe), 568, 569, 607.
Brouillart (Jacq.), 363.
Brower (Chr.), 237, 409.
Brucker (J. J.), 286, 354, 489.
Bruna (G. B.), 318.
Brunehaut, 169, 170.
Bruni (Leonardo), 251, 274, 367, 419, 463, 489, 642, 643.
Bruys (Pierre de), 155, 251.
Buatier (B.), 40, 41.
Bucer, 134, 145.
Buchanan (G.), 597, 599.
Bullart (Isaac), 145, 488, 489.
Bullinger, 195.
Bullioud (le P.), 20, 580.
Buon (Gabr.), 148, 639.
Buon (Nic.), 240, 583.
Buoninsegni (Dom.), 367, 642.
Burdin, antipape, 389.
Bussy-le-Clerc, 511, 536.
Bzowski ou Bzovius, 375, 428.

Cabaret d'Orville (J.), 241, 613.
Cabassoles (Philippe de), 299, 573, 587, 590, 614.
Caetani (Camillo), 515.
Caetani (card. Enrico), 67, 514-516.
Cajétan (card. Thomas), 50.
Calcagno (Lor.), 206.
Calderini-De Marchi (Rita), 106, 324, 632.
Calixte II, pape, 382.
Calixte III, pape, 364, 384, 395, 566.
Calpurnius Siculus, 333.
Calvin, 104, 116, 117, 134, 145, 154, 238, 313-317, 393, 394, 406, 413, 423, 533, 608, 613, 635-639, 642, 649.
Camerarius (Phil.), 286.
Campori (Luigi), 448, 449, 450.
Camuzat (Nic.), 241, 576, 596.
Canani (Giulio), 449.

Digitized by Google

Canaye (famille), 225-226.
Canigiani (Alessandro), 479, 515.
Canigiani (Eletta), 479.
Canigiani (Pietro), 479.
Canini (Angelo), 32.
Canisius, 333, 334, 591.
Canterus (Theod.), 238.
Cappel (Jacq.), 170, 189, 201.
Capponi (Lorenzo), 21, 22.
Capreolus de Carthage, 648.
Caracciolo (Ant.), 515.
Cardon (Horace), 238.
Carnavalet (Fr. de), 119, 120.
Caro (Annibal), 547.
Carrion (L.), 238, 285, 298, 653.
Cartari (Vincenzo), 622.
Casaubon (Isaac), 565.
Cassander (Georges), 134.
Cassien de Marseille, 294, 562, 598, 648.
Cassiodore, 242, 243, 259, 366, 418, 498, 550, 641.
Castellesi (card. Adriano), 368, 643.
Castelnau (Michel de), 214, 219.
Castiglione (Bonav.), 58.
Castrin, 585, 586.
Caterino (Ambrogio), 50, 51, 368, 643.
Catherine d'Autriche, duchesse de Savoie, 437, 447.
Catherine de Médicis, 93, 105, 106, 108, 122, 135, 136, 139, 140, 152, 153, 154, 156, 157, 159, 164, 167-170, 172, 173, 186-188, 201, 215, 239, 299, 300-302, 317, 319, 324, 329, 359, 397, 434, 437, 438, 511, 522, 616, 624, 631, 632, 633.
Catherine de Sienne (sainte), 257, 273, 367, 372, 388, 391, 413, 419, 479, 609, 614, 616, 611.
Caurres (J. de), 629.
Cauvin (Jacques), 313, 315.
Cauvin (Richard), 315.
Cavagnes, 215.
Cayet (Palma), 301.
Cedrenus, 174, 176, 181, 192, 199, 242, 642, 648.
Célestin Ier, pape, 394.
Célestin III, pape, 334, 337.
Célestin IV, pape, 373.
Célestin V, pape, 264, 265, 368, 381, 382, 421, 459, 469, 492.
Celso (Lorenzo), 454, 455, 477.
Césaire de Heisterbach, 598.
César, 178, 193, 197, 200, 309, 438, 497, 572, 597.
Chacon (Alfonso), 45, 57, 65, 427, 448, 590, 591.
Chalcondyle (Laon.), 242, 245, 332, 336, 435, 642.
Chalom (Ant.), 39, 40, 41, 48, 58, 65, 70, 75, 76, 82, 89, 94, 637.
Chalom (P.), 40, 41, 48, 58, 65.
Champier (Cl.), 593.
Champier (Jacq.), 579.
Champier (Symph.), 440, 442.
Chanal (P.), 35, 42.
Chantecler (Ch. de), 48, 68, 188, 189, 234, 238, 565.
Chantelauze (R. de), 623.
Chappuys (Gabr.), 75, 628.
Charlemagne, 61, 179, 180, 181, 192, 229, 230, 231, 245, 246, 248, 249, 270, 276, 389, 390.
Charles Martel, 181.
Charles le Chauve, 229, 239, 246, 247, 280, 500, 572.
Charles le Gros, 205.
Charles III le Simple, 246, 250.
Charles IV le Bel, 265, 633.
Charles V, 267, 268, 273, 613.
Charles VI, 169, 257, 274, 276, 311, 446, 613.
Charles VII, 185, 274.
Charles VIII, 230, 256, 275, 276.
Charles IX, 64, 110, 111, 119-121 144, 147, 150, 152, 153-156, 172, 186, 214-221, 231, 319, 340, 450, 451, 453, 507, 509, 615, 617, 625-628, 636, 637, 638, 639.
Charles IV, empereur, 257, 264, 266, 287, 472, 634.
Charles-Quint, 276.
Charles le Mauvais, roi de Navarre, 272.
Charles le Téméraire, 275.
Charles Ier d'Anjou, 254, 258, 260, 262, 390, 422, 633.
Charles II d'Anjou, 444, 446.
Charles Ier de Savoie, 442, 446.

Digitized by Google

Charles III de Savoie, 446.
Charles de Valois, 261, 262, 263, 279, 466, 633.
Charles-Emmanuel de Savoie, 23, 320, 438, 444, 446, 447.
Charpentier (J.), 53, 64, 148-150, 569.
Charpentier (M.), 529.
Charpin-Feugerolles (comte de), 22, 24.
Chartier (Alain), 243, 244.
Chasles (Philarète), 118, 290, 291.
Châteaumorand (J. de), 241, 613.
Châtillon (Odet de), 238.
Chaudière (Guill.), 75.
Chauliac (Guy de), 352, 642.
Chesneau (Nic.), 26, 151, 152, 228, 233, 276.
Chevalier (P.), 506, 566, 613, 629.
Chevallard (P.), 559, 564.
Cheverny (Denis Hurault de), 523.
Cheverny (Marguerite H. de), 529.
Cheverny (Philippe H. de), 93, 97, 105, 106, 107, 113, 115, 119, 121, 122, 124, 126, 127, 129, 130, 134-138, 140, 146, 147, 152, 153, 156, 157, 164, 205, 234, 241, 277, 299, 302, 303, 304, 308, 310, 311, 318, 320-323, 324, 326, 445, 451, 460, 496, 507, 511, 528, 529, 532, 542, 548, 579, 616.
Cheverny (Raoul H. de), 105.
Chevillot (P.), 496, 628.
Chevriers (Fr. de), 19, 532, 541, 557, 558, 606, 613, 656.
Chevriers (Fr. de), neveu, 606, 607.
Chevriers (Gabr. de), 338, 528, 541, 557, 606.
Chevriers (Laurent de), 606.
Childéric Ier, 250.
Childéric III, 176, 250.
Chilpéric II, 180.
Choart, 97.
Chobaud (H.), 222.
Cholet (card. Jean), 496.
Chopin (René), 64, 576, 608.
Chrestien (Fl.), 575.
Christine de France, duchesse de Savoie, 445, 447.
Christophe, antipape, 381.
Cibo (Fr.), 433.
Ciceri (Fr.), 58.
Cicéron, 33, 34, 69, 75, 82, 103, 109, 112, 113, 114, 125, 227, 321, 323, 370, 372, 472, 497, 505, 567, 598, 606.
Cicogna (Pasquale), 80, 454, 455, 465, 477.
Cimabue, 460.
Cimber, 40, 170, 222, 314.
Cino da Pistoia, 367, 467, 475.
Ciriaco d'Ancona, 58.
Citoys (J.), 16, 20.
Claude de Turin, 51, 418, 577, 584.
Claudien, 242, 498, 550, 552, 598.
Clavius (Chr.), 47.
Claysson (Rob.), 37, 38.
Clément Ier, pape, 348, 412.
Clément II, pape, 391.
Clément III, pape, 347, 379.
Clément IV, pape, 382, 416, 421.
Clément V, pape, 129, 168, 346, 347, 362, 381, 421, 459, 462, 589, 647.
Clément VI, pape, 265, 267, 272, 352, 353, 360, 363, 369, 370, 372, 381, 413, 416, 421, 476, 589, 647, 649.
Clément VII, antipape, 273.
Clément VII, pape, 95, 362, 368, 393, 397.
Clément VIII, pape, 530, 605.
Clément XI, pape, 430.
Clément (Jacques), 507, 513, 629, 630.
Clément (L.), 169, 198.
Clet, pape, 412.
Clodion, 228, 244, 245, 294.
Clodomir, 182.
Clotilde, 168, 187, 294.
Clouet (Fr.), 152.
Clovis, 182, 248, 256, 294.
Cochin (H.), 13.
Coconnas, 153, 214, 220.
Cocquelin (Dom B.), 495, 496.
Codin (Georges), 409, 416, 649.
Codret (A.), 37, 42.
Codret (L.), 37, 38.
Codure (J.), 42.
Cogordan (Ponce), 91, 99, 569, 570.
Colerus (Christian), 238.
Colin (Séb.), 336.

Digitized by Google

Coligny (G. de), 154, 165, 199, 215.
Collazio (P. Apollonio), 419.
Colletet (Guil.), 9, 10, 11.
Colombel (R.), 320.
Colomiès (P.), 649.
Colonia (D.), 9, 10, 11, 12, 14, 23, 24, 630.
Colonna (Ascanio), 324, 492.
Colonna (Giac.), 492, 493, 573.
Colonna (Giov.), 72, 471, 474, 492, 493.
Colonna (M. A.), 547.
Colonna (Sciarra), 267.
Colonna (Stef.), 267, 420, 492, 493.
Colvener (G.), 233.
Combelles (J. de), 188.
Commeau (Mich.), 130, 131.
Commelin (H.), 238, 409, 537.
Commines, 106, 174, 242, 248, 288, 332, 336, 436, 442, 642.
Conrad, Allemand, 298, 653.
Conrad, Polonais, 138.
Conrad de Lichtenau, 562.
Constance, fils de Constantin, empereur, 414, 415.
Constance de Lyon, 550.
Constance de Sicile, 422.
Constant, 414, 415.
Constantin, pape, 356.
Constantin le Grand, 59, 351, 378, 411, 413-415, 420, 498, 548, 645, 647.
Constantin, fils, 414, 415.
Constantin Copronyme, 389.
Constantin Pogonat, 378.
Contarini (Fr.), 239, 632.
Conti (Girol.), 368, 644.
Contile (Luca), 368, 644.
Convenevole da Prato, 471.
Coquille (Guy), 598.
Corbinelli (Jacopo), 106, 324, 370, 460, 461, 486, 632, 633.
Cordes (J. de), 246.
Corio (Bernardino), 276.
Corippus, 333, 337, 338, 498, 648.
Corlieu (Fr. de), 598.
Cornelius Nepos, 112, 555, 595.
Corrozet (Gilles), 593.
Cortese (Greg.), 368, 386, 644.
Cossart, 572.
Cossé (Maréchal de), 214.
Coton (le P.), 623.
Coulon (L.), 595.
Court (J. de), 152, 153.
Cousin (Gilbert), 598.
Crescimbeni, 489.
Crétineau-Joly (J.), 31, 46, 52, 54, 68, 99.
Crouzet (J.), 481.
Crusius (Magnus), 227, 325, 326, 329, 330, 331, 333, 334, 335, 336, 337, 482, 516, 533, 542, 566, 603.
Cujas, 64, 86, 87, 131, 134, 141, 170, 176, 190, 192, 196, 197, 200, 204, 209, 277, 324, 400, 426, 513, 517-520, 522, 531, 532, 534, 540, 550, 556, 632, 636, 637, 653.
Cyprien (saint), 118, 294, 377, 641, 648.

Dagobert, 195.
Dagomari (Paolo), 483.
Damase (saint), pape, 349, 350, 395, 412.
Damase, évêque de Porto, 349.
Damase (pseudo-), 349, 410, 642.
Damase II, pape, 83, 396.
Damiano (Fr.), 29.
Damville, 153.
Dandolo (Andrea), 477.
Daniel (Arnaut), 253, 460, 475.
Daniel (Pierre), 174, 237, 238, 239, 241, 259, 416, 499, 598.
Daniele da Volterra, 63.
Daniello (Bernardino), 419, 421, 463, 464, 480.
Danjou, 40, 170, 222, 314.
Dareste (R.), 164, 171, 189, 190, 195, 199, 201.
Dante, 69, 76, 79, 81, 82, 200, 245, 249, 252, 257, 258, 259, 260-263, 269, 270, 275, 279, 333, 337, 338, 347, 351, 365, 367, 369, 370, 374, 393, 406, 419, 420-422, 442, 454-469, 475, 480, 481, 482, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 492, 615, 617, 641, 646, 647.
Déaulx (Bertrand de), 590.
Defrance (E.), 220.
Dejob (Ch.), 54.

Digitized by Google

Delaroa (J.), 116.
Del Balzo (C.), 198.
Del Bene (Alph.), 234, 238, 278, 279, 304, 305, 306, 441, 447, 460, 515, 556, 573.
Del Bene (Bart.), 279.
Delisle (Léop.), 327, 495.
Delon (P.), 627.
Della Casa (Giov.), 368, 644.
Della Chiesa (Lodov.), 441.
Della Porta (G. B.), 449.
Della Rovere (Ant.), 600.
Della Tolfa (Vittoria), 47.
Della Vigna (Pierre), 247, 259, 333, 337, 367, 418.
Del Maino (Giasone), 203, 368, 643.
Delorme (Nicaise), 566.
Del Rio (Martin), 96, 99, 100, 388, 427, 607.
Démétrius de Salonique, 68.
Démosthène, 34, 103.
Denis (saint), 248.
Denys d'Halicarnasse, 648.
Denys le Chartreux, 388, 642.
Denys le Petit, 572.
Des Adrets (baron), 40, 42, 86.
Desazars de Mongailhard, 519, 532, 533.
Desdevises du Dézert, 237, 238, 499, 500, 502, 503.
Désiré, 497.
Des Landes (le P.), 610.
Desmaizeaux (P.), 490.
Des Portes (Joach.), 218.
Desportes (Philippe), 153, 629.
Desrochers, 116.
Deusdedit (cardinal), 415, 418.
Deusdedit, pape, 360.
Dioclétien, 125, 498.
Ditmar de Merseburg, 365, 641.
Doellinger (Ign.), 357, 641.
Dolcino (fra), 393.
Donat, 33, 505.
Donati (Lucrezia), 437.
Donato (Leonardo), 577, 578.
Donato de Padoue, 475.
Doneau, 192.
Doni (Ant. Francesco), 628.
Dorat (J.), 64, 106, 107, 117, 139, 141, 142, 143, 148, 149, 150, 151, 154, 156, 188, 189, 196, 200, 206, 216, 238, 304, 318, 323, 339, 460, 510, 529, 531, 556, 617, 629, 636, 646.
Douceur (David), 571.
Doumergue (E.), 317, 637.
Drouar (Ambr.), 409.
Drouyn, 408, 621.
Duaren, 145.
Du Bartas, 598, 599.
Du Bellay (Guill.), 598.
Du Bellay (Jean), cardinal, 622.
Du Bellay (Joach.), 628.
Du Bois (J.), 238, 416, 564.
Du Boulay (César-Aug.), 97, 115, 151, 568.
Du Breul (Jacq.), 7, 96, 141, 235, 241, 280, 334, 363, 387, 543, 546, 565, 566, 612.
Du Cange, 632, 633.
Du Chemin, 622.
Ducher (Gilbert), 10.
Duchesne (André), 6, 48, 68, 79, 80, 125, 144, 173, 174, 229, 233, 234, 236, 240, 249, 256, 287, 288, 297, 328, 334, 441, 495, 501, 502, 508, 548, 549, 550, 588, 614, 615.
Duchesne (Fr.), 233, 235, 240, 244, 288, 300, 327, 328, 634.
Du Chesne (Léger), 148.
Du Crozet (J.), 5, 622.
Dufour (Théodore), 315, 637.
Duguet, 30, 158.
Du Haillan, 231, 234, 255, 289, 596.
Du Hamel (O.), 35.
Dulac, 597.
Du Mesnil (Bapt.), 93.
Du Monin (J. Ed.), 93.
Du Mont (Nic.), imprimeur, 122, 127.
Du Mont (Nic.), correcteur, 135, 237.
Dumoulin (Ch.), 583.
Dumoulin (M.), 30, 158.
Dungal, 51, 577, 584, 585.
Du Peyrat (Guill.), 529.
Dupin (Louis Ellies), 330.
Dupleix (Scip.), 288, 289, 290.
Du Plessis (Geoffroy), 96.
Du Plessis-Mornay, 563.
Dupont-Ferrier (G.), 31, 39, 89, 92, 95, 96, 505, 506.

Digitized by Google

Du Port (J.), 506.
Duprat (Guill.), 31, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 87.
Du Pré (Denis), 101, 113, 133, 142, 148, 153, 156, 157, 163, 197, 300, 317, 319, 326, 327, 402, 433, 451, 454, 510, 511.
Du Pré (Philippe), 542, 545.
Du Puis (Jacq.), imprimeur, 106, 249.
Dupuy (Claude), 223, 295, 313, 533, 534.
Dupuy (Clément) l'ancien, 54, 82, 135, 223, 236, 238, 359.
Dupuy (Clément) le jeune, 223.
Dupuy (Jacq.), 223, 565, 566, 582, 609, 636.
Dupuy (Pierre), 223, 288, 495, 533, 548, 565, 566, 582, 584, 609, 636.
Du Puy (cardinal Jacq.), 45, 65.
Durand (Guill.) l'ancien, 642.
Durand (Guill.) le jeune, 642, 648.
Durand (Vincent), 6.
Durant (Gilles), 529.
Duret, 151.
Du Tillet (J.), l'aîné, 243, 508.
Du Tillet (J.), le jeune, 277, 288, 289, 335, 336, 338.
Du Tronchet (Et.), 93, 108, 622, 623.
Duval (Denis), 558, 559.
Du Vair (Guill.), 565, 595.
Du Verdier (Ant.), 17, 18, 20, 41, 97, 108, 115, 117, 571, 622, 623, 630, 632.
Du Verdier (Cl.), 146.

Ecebolius, 145, 202, 208.
Edouard de Savoie, 441, 446.
Edouard III, 258, 273.
Egidio (fra), 257.
Eginhard, 241, 242, 245, 269, 332, 337, 500, 641.
Elisabeth d'Angleterre, 301.
Elisabeth d'Autriche, 119, 120, 121, 122, 132, 507, 508, 509.
Ellain (Nicolas), 571, 649.
Emilio (Paolo), 174, 230, 231, 255, 276, 288, 598, 599, 600, 615.
Emmanuel-Philibert, 157, 301, 442, 444, 445, 446, 579.
Enée, évêque de Paris, 572.
Ennodius, 366, 418, 550, 642.
Epernon (duc d'), 506, 629.
Epinay (Arthus d'), 543, 545.
Epiphane, 412, 648.
Erasme, 112, 406, 641.
Esope, 207.
Espence (Cl. d'), 49.
Estaing (Ant. d'), 363, 505, 506.
Este (Alfonso I d'), 452.
Este (Alfonso II d'), 453.
Este (Anne d'), 449, 451.
Este (Ercole II d'), 448, 452.
Este (card. Ippolito d'), 41, 42, 54, 69, 449, 452.
Este (card. Luigi d'), 400, 402, 403, 448-454, 654, 655.
Estienne (Henri), 169, 198, 200, 324.
Estienne (Rob.), 318, 323, 334.
Estrées (Gabrielle d'), 323, 542.
Eteriano (Ugo), 367.
Ethelwulf, 500, 502.
Etienne II, pape, 254.
Etienne III, 181.
Etienne V, 390.
Etienne VI, 350, 386.
Etienne VII, 349.
Etienne VIII, 396.
Etienne IX, 362, 372, 608.
Etuarix, 332.
Eucher (saint), 242, 498, 550, 562, 642, 648.
Eudes, duc de France, 176, 205.
Eugène III, pape, 61, 385.
Eugène IV, 274, 373, 377.
Eugippius, 550.
Eumène, 550, 598.
Eunapius, 60, 642.
Euric, 332.
Eusèbe de Césarée, 294, 334, 550, 562, 567, 598, 641, 648.
Eusèbe de Crémone, 349.
Eutharic, 332.
Eutrope, 125, 598.
Eutrope (saint), 195.
Eutychès, 350.
Evagre, 334, 336, 550, 642.

Fabre (Jean), 244, 250, 642.
Fabroni (Angelo), 547.

Digitized by Google

Fabrot (Ch.-Annibal), 566, 607, 646, 659.
Faliero (Marin), 269.
Fandeur, 100.
Fanière (Billet de), 17, 47, 48, 79, 94, 105, 116, 132, 148, 209, 221, 227, 232, 277, 281, 283, 284, 289, 292, 302, 307, 330, 401, 405, 407, 408, 426, 491, 514, 516, 531, 554, 588, 602, 613, 614.
Farinelli (Art.), 25, 263, 279, 454, 456, 457, 458, 464, 467, 488, 621, 624.
Farnese (Alessandro), 386.
Farnese (Ranuccio), 301.
Fauchet (Cl.), 135, 235, 249, 250, 277, 288, 289, 358, 426, 553, 633.
Fausto da Longiano, 367.
Faustus Cassinensis (Pseudo-), 234, 235, 550.
Férals (baron de), 108.
Ferdinand Ier, roi de Castille et Léon, 332.
Ferdinand III, 332.
Ferdinand IV, 332.
Ferdinand Ier d'Autriche, 74.
Ferdinand Ier de Toscane, 543, 544.
Félix, ancien secrétaire d'Ethelwulf, 502.
Félix IV, pape, 349.
Félix d'Urgel, 562.
Ferron (Arnaud), 598.
Feu-Ardent (Fr.), 234.
Feugère (L.), 169, 231.
Février de Fontette, 171, 211, 595.
Ficin (Marsile), 52, 419, 434, 435.
Fieschi (Beatrice), 444.
Fieschi (Ettore), 367, 642.
Filelfo (Fr.), 274, 364, 368, 642, 643.
Filelfo (G. M.), 458, 464.
Filesac (J.), 510, 564, 587.
Fioravanti (Leonardo), 368, 644.
Firmilien (saint), 648.
Firmicus Maternus, 550, 648.
Firmin-Didot (Ambr.), 55.
Flach-Frankovic (Mathias), 52.
Flamini (Fr.), 55, 74, 75, 230, 452.
Flavigny, 289.
Flodoard, 233, 234, 246, 248, 258, 295, 305, 359, 417, 550, 598, 641, 648.
Florus, 598.
Florus de Lyon, 562.
Fodéré (Jacq.), 29.
Foglietta (Uberto), 449.
Folengo (Teofilo), 368, 406, 622, 643.
Folquet de Marseille, 253, 264.
Fonseca (Pedro), 547.
Fontaine (Ch.), 16, 20, 23.
Forcadel (Et.), 517, 518.
Formose, pape, 348, 350, 381, 389.
Forno-Ardesi (Seb.), 448, 451.
Forteguerra (signora), 76.
Fortunat, 237, 259, 409, 418, 572, 597, 599.
Foucher de Chartres, 309, 361, 362, 416, 634, 642, 648.
Fouqueray (H.), 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 46, 48, 49, 58, 67, 81, 86, 87, 88, 90, 92, 93, 98.
Fournier (Guill.), 238.
Fournier (Marcel), 126.
Fracastor, 368, 406, 644.
Frachet (Géraud de), 642.
Franciosi (Giov.), 56.
François Ier, 276, 291, 338, 505.
François d'Assise, 257, 261.
François de Sales, 555.
Franke (J. M.), 539.
Fréculphe de Lisieux, 242, 243, 550.
Frédégonde, 169, 187.
Frédéric Barberousse, 80, 265, 270, 373, 389, 444, 459.
Frédéric II, 180, 248, 256, 259, 260, 268, 360, 410, 417, 459.
Frédéric d'Aragon, roi de Sicile, 459, 467.
Frédéric, électeur palatin, 165, 184, 195.
Fregoso (Battista), 257, 368, 642, 643.
Frellon (P.), 581, 582, 606, 613, 627.
Frémy (C.), 132, 508.
Frémy (P.), 441, 446.
Freytag (F. G.), 430.
Froila ou Fruela Ier, 332.
Froila II, 332.

Digitized by Google

Froissart, 174, 242, 248, 272, 332, 336, 442, 642.
Frontin, 648.
Fronton, 648.
Fronton du Duc, 565.
Fuchs (Remacle), 297.
Fulbert de Chartres, 326, 327, 328, 344, 437, 438, 441, 642.
Fulgosio (Raffaello), 367, 643.
Fulstein (J. Herburt de), 139.

Gadagne (Guill. de), 22.
Gadagne (Hélène de), 21, 22.
Gadagne (Thomas de), 21, 22.
Gadave (R.), 40, 151, 532
Gadouleau (M.), 139.
Gaetani (card. Giacomo), 367.
Gaguin (Rob.), 230, 239, 241, 288.
Galien, 391, 648.
Galland (Pierre), 149, 571, 639.
Galland (René), 108.
Gallo (Agostino), 151.
Gambaudi (Sebastiano), 318.
Ganelon, Guenilo, Wenilo, 229. 245, 246, 247, 261, 282.
Garcias, 332.
Garibay y Zamalloa (Esteban), 589.
Garvo (Bernard de), 591.
Gascon (Marin), 40.
Gassendi (P.), 565, 566.
Gaudart (Denise), 224, 225, 226, 227, 299, 306, 516, 575, 611, 631.
Gaudart (Fr.), 224, 225, 310, 511, 514.
Gaudart (J.), 224, 225, 630, 631.
Gaudeau (B.), 47, 54, 90, 91, 100.
Gaudence de Brescia, 366, 418.
Gauthier (Fr.), 629.
Gautier (P.), 11.
Gaza (Théod.), 642.
Gélase II, pape, 242, 259, 312, 352, 361, 389.
Gélis (F. de), 532.
Gémisthe Pléthon, 649.
Genébrard (Gilbert), 334, 358, 427.
Geneviève (sainte), 294.
Gennadius de Marseille, 550, 642, 648.
Gennadius Scholarius, 642.
Genséric, 333.
Gentillet (Innocent), 169.
Georges de Trébizonde, 642.
Georges le Syncelle, 242, 243.
Gérardin (L.), 35.
Gerardo, frère de Pétrarque, 415, 478, 480.
Gerardo (Pietro), 367.
Gerbert, pape, 61, 238, 239, 242, 347, 352, 354, 355, 359, 361, 362, 382, 429, 609-614, 642, 648.
Gerson (J.), 243, 244, 378, 642.
Gervais de Reims, 353, 608.
Géséléic, 332.
Gesner (Conrad), 547.
Gesualdo (Giov. Andrea), 470, 479, 480.
Ghilini (Camillo), 275, 643.
Ghini (Andrea), 544.
Ghislieri (Michele) (V. Pie V).
Ghislieri (Michele), neveu de Pie V, 385.
Giacomino, 442.
Giacomo Antiquario, 435.
Giglino (Biagio), 364.
Giglio (Luigi), 368, 643.
Gilles (Nicolas), 230, 287.
Gillot (Jacq.), 636, 637.
Giocondo da Verona (fra), 599.
Giotto, 460, 475.
Giovanni, évêque de Frascati, 366.
Giovio (Benedetto), 58.
Giraud de Bornelh, 460.
Girinet (Antoinette), 6, 7, 8, 9, 26, 299.
Girinet (Clément), 16, 299.
Girinet (Jacques), 16, 299.
Girinet (Jean), 16, 17, 20, 22, 93, 222, 223.
Girinet (Philibert), 5, 9-17, 19, 20, 21, 23, 25, 27, 31, 33, 39, 107, 109, 299, 300, 580, 601.
Girinet (Pierre), 17.
Giry (A.), 235, 499, 502, 503.
Giunti, imprimeurs, 336, 582.
Giustiniani (Agostino), 368, 442, 598, 599, 642, 643.
Giustiniani (Bernardo), 368, 642, 643.
Givry (Anne de), 64, 94, 513, 528, 529, 556.

Digitized by Google

Glaber (Raoul), 233, 261, 332, 336, 359, 597, 642, 648.
Glycas (Michel), 242.
Gobelin, secrétaire de Pie II, 419, 442, 598, 599, 600, 643.
Gobelin (Balthazar), 224, 630, 631.
Gobelin (Jacques), 630, 631.
Gobelin (Jean I), 630.
Gobelin (Jean III), 224, 631.
Gobelin (Perrette), 631.
Gobelin (Philibert I), 631.
Gobelin (famille), 226.
Godefroy (Denis et Thomas), 235.
Godefroy (Pierre), 17-19, 25, 31, 34.
Goldast (Melchior), 560, 582.
Gomez, cardinal, 587.
Gondi (Albert de), 21, 108, 170, 194, 220.
Gondi (Jean de), 21.
Gondi (Pierre de), 109-111, 159, 571, 650-651.
Gonzaga (card. Ercole), 45, 65.
Gonzaga (Francesco), 72.
Gonzaga (Margherita), 72.
Gonzaga (Scipione), 72.
Gonzalez (L.), 32.
Gordien, 227.
Goujet, 408, 628, 629, 630.
Goulart (Sim.), 11, 170, 209, 286.
Goulu (Nic.), 529, 640.
Goussaucourt (Math. de), 6, 61, 588.
Govéa (Ant.), 87, 149.
Gozzi (Cl.-Hermodore), 148.
Gozzo da Rimini, cardinal, 587.
Grangier (Balthazar, Maximilien et Timoléon), 535.
Gratien, canoniste, 348, 367, 385, 420, 641.
Gratius Faliscus, 333, 336.
Graville (Anne de), 30.
Gravina, 520.
Grégoire le Grand, pape, 83, 242, 259, 366, 373, 390, 392, 394, 418, 541.
Grégoire II, 379, 389, 410, 416.
Grégoire III, 242, 259, 389.
Grégoire IV, 379, 560, 561.
Grégoire V, 61, 352.
Grégoire VI, 347, 378, 381, 383, 391.
Grégoire VII, 83, 344, 347, 373, 374, 379, 382, 383, 396, 423.
Grégoire IX, 382, 390, 598, 599, 641.
Grégoire XI, 273, 309, 351, 352, 360, 362, 363, 375, 413, 428, 430, 476.
Grégoire XII, 132, 373, 378, 381, 385.
Grégoire XIII, 74, 78, 137, 346, 360, 379, 381, 382, 398, 399, 449, 452, 644.
Grégoire de Bayeux, 360, 374, 375, 642.
Grégoire de Nazianze, 456, 611, 648.
Grégoire de Tours, 87, 173, 175, 179, 242, 245, 248, 258, 290, 438, 550, 572, 597.
Grigioni (Ferrante), 640.
Grimaldi (Domenico), 515.
Grimani (Marco), 58.
Groslot (Jérôme), 585.
Grotius, 211.
Gryphe (Antoine), 324.
Gryphe (Sébast.), 319, 435, 436.
Gualandi (Odoardo), 547.
Guarini (Battista), 448, 451.
Gueslis (Vaillant de), 238.
Guibert de Nogent, 416, 634, 648.
Guicciardini (Luigi), 151, 598, 599, 600.
Guichardin (Fr.), 276, 368, 643.
Guichenon (Sam.), 307, 439, 440, 441, 443, 594.
Guido d'Elne, 393, 642.
Guido Novello, 371, 459, 463, 488.
Guillaume Ier, roi de Sicile, 379.
Guillaume de Pouille, 366, 418.
Guillaume de Nangis, 235, 241, 258, 272.
Guillaume de Tyr, 242, 365, 442, 443, 642.
Guillaume le Breton, 241, 550, 597.
Guillaume le Conquérant, 245.
Guinizelli (Guido), 460.
Guise (Claude de Lorraine, duc de), 319, 511, 512, 626, 638.
Guise (François de Lorraine, duc de), 175, 511, 512, 626, 638.
Guise (Henri, duc de), 512.
Guise (famille), 164, 448, 449, 512, 513.

Digitized by Google

Guittone d'Arezzo, 467, 475.
Guy (Bernard), 589, 641.

Haag (les frères), 134, 154, 210.
Hagen (Hermann), 238.
Harlay (Achille de), 308, 310, 311, 511.
Harold, 245.
Hauréau (B.), 240.
Hauser (H.), 134, 217.
Hauvette (H.), 467, 481.
Havet (L.), 598.
Hawkins (R. L.), 20.
Hay (Edmond), 91.
Hay (Samson), 277, 278, 496.
Hébrard de S. Sulpice (Ant.), 363.
Hébrard de S. Sulpice (Michel), cardinal, 588.
Heineccius, 124, 145.
Helgaud, 241, 598.
Hélie (Bertrand), 594, 598.
Héliogabale, 497.
Helmold, 243.
Héloïse, 249, 288.
Henri IV, empereur, 379, 382, 389, 410, 422, 423, 447.
Henri VII de Luxembourg, empereur, 458.
Henri Ier de Castille, 332.
Henri II de Transtamare, 332.
Henri III de Castille, 332.
Henri IV de Castille, 332.
Henri Ier, fils de Robert II, 328.
Henri II, 21, 154, 186, 228, 274, 447, 452.
Henri III, 60, 105, 122, 139, 140, 141, 146, 147, 150, 152, 153, 155, 156, 157, 159, 172, 175, 186, 205, 217, 228, 231, 250, 277, 279, 305, 317, 319, 331, 398, 402, 448, 450, 451, 452, 453, 500, 505, 506, 507, 508, 509, 511, 512, 519, 536, 556, 579, 605, 625, 629, 630.
Henri IV, 67, 105, 189, 326, 344, 395, 399, 450, 514, 516, 519, 521, 528, 529-531, 548, 549, 555, 561, 576, 578, 604, 605, 628, 629, 630.
Henri, cardinal, roi de Portugal, 300-302, 324.
Henri d'Ostie ou de Segusio, 367.
Henricpetri (S.), 13, 236, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 274, 334, 436.
Héric d'Auxerre, 242, 243, 598.
Hermann Contractus, 205, 365, 642.
Hérold (J.), 334.
Hervet (Gentien), 547.
Hesdin (J. de), 13, 265, 370, 642.
Héthoum, 359, 642.
Hilaire (saint), pape, 61.
Hilaire (saint), d'Arles, 550, 562.
Hilaire (saint), de Poitiers, 294, 417, 550, 552, 642, 648.
Hilduin, 242, 243, 500.
Hincmar, 241, 246, 295, 378, 500, 572, 598, 648.
Hofmann (J. J.), 428.
Hogenberg (Franz), 297.
Holywood (J. de), 141.
Honorat (Barth.), 622, 628.
Honorius, empereur, 401, 508, 509, 550.
Honorius Ier, pape, 410, 411.
Honorius II, pape, 382, 646.
Honorius III, pape, 384.
Honorius d'Autun, 242, 243.
Horace, 285, 567, 609, 648, 652.
Hormisdas, pape, 372.
Hortis (Attilio), 4, 21, 482.
Hoeschel (David), 362.
Hosius (cardinal Stanislas), 52, 133, 146-148, 159, 393.
Hotman (Fr.), 57, 94, 101, 115, 131, 136, 139, 142, 153, 157, 159, 164-212, 220, 237, 245, 250, 252, 291, 396, 399, 401, 501, 601, 616, 636.
Hroswitha, 365, 371, 642.
Huby (François), 613.
Hugues Capet, 176, 252, 260, 261, 269, 270, 279, 288.
Hugues le Grand, 261, 293.
Hugues de Fleury ou de Sainte-Marie, 233, 234, 359, 642.
Hugues IV de Lusignan, 485.
Hugues de S. Victor, 265.
Humbert aux blanches mains, 444.
Humbert II, 442, 443, 445.
Humbert III le Saint, 307, 439, 444.
Humbert, bâtard d'Amédée VII, 439.
Hunibald, 195, 201, 205.

Digitized by Google

Hus (Jean), 251, 274.
Hyginus, 112, 113.

Idace, 333, 337, 350.
Ingeburge, 244.
Innocent II, pape, 240, 360.
Innocent III, 335, 337, 351, 369, 402, 597, 599, 642.
Innocent IV, 299, 359, 360.
Innocent V, 268, 360.
Innocent VI, 370, 476, 589, 590.
Innocent VII, 372, 382.
Innocent VIII, 381, 382, 433, 643.
Irénée (saint), 118, 348, 562, 641, 648.
Isabeau de Bavière, 169, 187.
Isabelle la Catholique, 332, 337.
Isaure (Clémence), 531-533, 613.
Isidore de Péluse, 48, 424, 550, 611, 648.
Isidore de Séville, 295, 334, 335, 337, 338, 363, 412, 550, 572, 648.

Jacob (le P. L.), 30, 234, 361.
Jaloustre (E.), 31, 32.
Jean III, pape, 348.
Jean VII, 356, 358.
Jean VIII, 239, 240, 356, 361, 377.
Jean X, 347, 348, 349, 381.
Jean XI, 348, 349, 382, 385.
Jean XII, 371, 378, 381.
Jean XVI, 349.
Jean XX, 381.
Jean XXI, 420.
Jean XXII, 96, 265, 269, 335, 336, 363, 369, 370, 393, 420, 421, 589 634.
Jean XXIII, 360, 378.
Jean Ier, roi de Castille, 332.
Jean II, de Castille, 332.
Jean II le Bon, 132, 185, 264, 265, 267, 268, 272, 613.
Jean de Bohême, 265, 287, 634.
Jean Chrysostome (saint), 118, 648.
Jean Diacre, 366, 418.
Jean de Marmoutier, 240.
Jean de Meung, 240, 244, 249.
Jeanne d'Arc, 72, 253, 274, 275, 276, 566.
Jeanne de Naples, 268, 272.
Jeanne, papesse, 51, 354-358, 371, 405, 413, 421, 423, 426, 482, 640, 641, 647.
Jérémie II, patriarche grec, 393.
Jérôme (saint), 57, 117, 118, 242, 297, 349, 350, 394, 397, 398, 406, 412, 413, 414, 419, 424, 498, 505, 550, 572, 598, 641, 648, 653.
Jérôme le Juif, 642.
Jérôme de Prague, 251, 274.
Joannes Theutonicus, 601.
Joinville, 174, 187, 242, 333, 336, 442.
Joly (Cl.), 92, 93, 99, 172, 179, 568, 604.
Jonain (P.), 595.
Jonas d'Orléans, 242, 243, 333, 336, 500.
Jornandès, 243, 550.
Josèphe, 391, 648.
Jouve (Michel), 41.
Jove (Paul), 174, 276, 284, 319, 368, 419, 436, 465, 486, 487, 598, 600, 642, 644.
Joyeuse (cardinal de), 576, 578, 604, 605, 656.
Joyeuse (Henri de), 604, 605, 612, 613.
Juin (Gilles), 136, 496.
Jules II, pape, 60, 352, 371, 382, 429.
Jules III, 51, 63, 65, 352, 368, 381, 643, 644.
Julianus (Didius), 180, 191.
Julien l'Apostat, 145, 410, 413, 415, 423, 498, 550, 598, 647, 648.
Julius Capitolinus, 498.
Juret (Fr.), 236, 344, 359, 501.
Juste d'Urgel, 642.
Justel (Chr.), 221.
Justin, 392, 498, 648.
Justinien, 129, 197, 385, 420, 497, 641, 646.
Justinien II, 378.
Juvénal, 372, 598.
Juvénal des Ursins (Jean II), 234, 235, 333, 336.

Kerquifinen (Ch. de), 529.

Digitized by Google

Labbé (Ch.), 563, 571.
Labbe (Philippe), 572.
La Bigne (Marguerin de), 334.
La Bite (de), 312.
La Brosse (Pierre de), 262.
Lacaze (A. de), 189.
La Chaise (le P.), 4, 5.
La Charlonie (Gabr. de), 159, 598.
La Chastre (Cl. de), 521.
Lachêvre (Fréd.), 137, 189.
Lacordaire (A. L.), 631.
Lacour (L.), 631.
La Croix (Edme de), 515.
La Croix du Maine, 20, 97, 115, 142, 189, 234, 237, 277, 300, 329, 330, 338, 344, 589, 592, 628, 630.
Lactance, 498, 641.
La Cueva (Bart. de la), cardinal, 45, 46.
La Guesle (Fr. de), 377.
La Guesle (Jean de), 308, 338.
La Guesle (Jacq. de), 140, 338.
La Guibourgère (J. R. de), 130, 131.
Laingeai (Jacq.), 314, 315.
Lalanne (L.), 627.
Lambert d'Aschaffenburg, 365, 641.
La Molle, 153, 214, 220.
La Monnoye (Bernard), 115.
Lampride, 567.
Lampridio (B.), 74.
Landi (Ortensio), 20, 66, 74.
Landino (Cristoforo), 463.
Landon, pape, 347, 384.
Landulphe Sagax, 366.
Lanfranc de Pavie, 366.
Lange (Nic. de), 24, 25, 64, 579, 604.
Lange (Philippe de), 579.
L'Angelier (Abel), 48, 68, 234, 358, 566, 632.
Larcher, 521.
La Rochefoucauld (Ant. de), 583.
La Rochefoucauld (Fr. de), 583.
La Rovière (P. de), 547.
Lascaris (J.), 435, 436.
La Tour d'Auvergne (H. de), 344.
La Tour (Gilles de), 403.
La Tour (Madeleine de), 301, 616.
Laumonier (P.), 106, 140, 533, 571, 639, 640.
Laure (la) de Pétrarque, 20, 253, 264, 266, 267, 415, 456, 473, 474, 479, 600, 640.
Laval (Ant. de), 5, 622, 623.
Lavardin (Hildebert de), 236, 333, 336, 359, 642.
La Vergerie, 195.
Laynez, 38, 42, 47, 70, 75.
Le Bas (Jérôme), 35, 36, 88.
Le Blanc (Guill.), 448, 450, 451.
Le Brest (Denise), 631.
Le Clerc (David), 604.
Lectius (Jacq.), 519.
Ledesma, 47.
Le Fèvre (Nic.), 233, 324, 327, 405, 409, 565, 584, 610.
Le Fèvre (le P.), 37.
Léger (L.), 287.
Leickher (F. J.), 211, 520.
Leidrade, 429, 562.
Leigh (Edward), 489.
Le Laboureur (J.), 214, 216, 219, 222, 625, 636.
Lelong (le P.), 121, 171, 172, 211, 290, 319, 513, 529, 593, 595, 621, 626, 635, 636.
Le Maçon (Ant.), 481.
Lemire (Aubert), 145, 284, 324, 580, 603, 604, 607, 658, 659.
Lemire (J.), 603, 659.
Lenfant (Jacq.), 640, 641.
Lenglet-Dufresnoy, 208, 210, 211, 288, 289, 430, 593, 594, 635, 636.
Lenient, 169.
Le Noir (Guill.), 582.
Lénoncourt (card. R. de), 45.
Lens (L. de), 124, 126, 127.
Léon Ier, pape, 350, 498, 572, 599, 641.
Léon III, 389, 390.
Léon IV, 355, 356, 421, 641.
Léon V, 421.
Léon VI, 349.
Léon IX, 334, 336, 642.
Léon X, 242, 275, 381, 382, 393, 397, 419, 433, 643.
Léon (frère), 261.
Léon de Nole, 565.
Léon d'Orvieto, 354.
Léon d'Ostie (Leone Marsicano), 356, 363, 365, 366, 391, 418, 641.

Digitized by Google

Léon Hébreu, 622.
Léonard (le P.), 292, 293, 294.
Leonelli di Concordia, 368, 643.
Leoniceno (Nic.), 435.
Le Picard (J.), 581.
L'Epinois (H. de), 515.
Le Prévost d'Exmes, 488.
Lerlier (Catherine), 7.
Le Roy (A.), 320.
Leschassier, 577.
Lesrat (Guill. de), 130.
L'Estoile (P. de), 84, 153, 157, 167, 195, 214, 217, 218, 221, 224, 225, 226, 301, 303, 319, 320, 321, 323, 363, 399, 403, 497, 511, 512, 513, 516, 520, 521, 522, 528, 530, 536, 542, 553, 555, 557, 565, 577, 584, 585, 603, 605, 610, 611, 626, 629.
Le Tellier (C. F. de), 567.
Leto (Pomponio), 58, 67.
Leu (Thomas de), 575.
Le Vergeur (Nic.), 163.
L'Hospital (Mich. de), 598.
L'Huillier (P.), 133, 139, 320.
Libanius, 498, 648.
Libère, pape, 61, 412.
Libert (J.), 604.
Licentius, 648.
Ligurinus, 642.
Lin, pape, 348, 349, 373.
Linocier (G.), 629, 640.
Lipse (Juste), 238, 249, 283, 284, 324, 534, 540, 580, 581, 603, 658.
Litta (Pompeo), 543, 608.
Livia Fausta (la signora), 77.
Loisel (Ant.), 92, 93, 99, 172, 223, 517, 519, 520, 528, 533, 550, 565, 568, 570, 575, 576, 604, 640.
Loisel (Valentine), 570.
Longin, 648.
Longueil (Christophe), 368, 642.
Longueil (Gilbert de), 555.
Longuejoye (Philibert de), 308.
Lorichius, 333.
Lorrain (le P. Nic.), 35.
Lorraine (Claude, duc de), 120.
Lorraine (Louise de), 451.
Lothaire, 81, 244, 256, 500, 560.
Louis le Débonnaire ou le Pieux, 169, 379, 390, 501, 560.
Louis le Gros, 249.
Louis IV d'Outremer, 146.
Louis VII, 294, 446.
Louis VIII, 249.
Louis IX, 169, 235, 258, 262, 270, 271, 280, 360, 633.
Louis XI, 166, 185, 274, 275, 434, 446.
Louis XII, 191, 275, 276, 446, 452, 599.
Louis XIII, 447, 554, 558, 576, 613, 614.
Louis IV de Bavière, empereur, 381, 459.
Louis le Germanique, 247.
Louis II, roi d'Italie, 81, 244, 256.
Louis II d'Anjou, 444, 446.
Louis Ier de Hongrie, 273.
Louis Ier, baron de Vaud (Savoie), 439, 444, 446.
Loup de Ferrières, 174, 178, 237, 241, 246, 344, 356, 358, 359, 362, 377, 429, 499-505, 571, 572, 597, 642.
Loyola (Ignace de), 31, 32, 35, 36, 37, 42, 46, 47, 70, 99, 116, 388.
Luc de Tuy, 335, 337.
Lucain, 57, 311, 333, 336, 572, 597.
Luchaire (Ach.), 294.
Lucien, 34, 197.
Lucius II, pape, 367.
Ludewig (J. P. von), 430.
Ludovic le More, 276.
Luitprand, 179, 334, 337, 347, 348, 365, 366, 641.
Lulle (Raymond), 642.
Luna (Pierre de) (V. Benoît XIII, antipape).
Lupač (Prokop), 287.
Lurbe (Gabr. de), 594, 598, 649.
Lureau (H.), 164.
Luther, 50, 116, 314, 393, 423.
Luxembourg (Fr. de), 453.

Mabillon, 235, 238, 328, 334, 615.
Macé (Barth.), 510, 564, 575.
Machiavel, 84, 174, 368, 433, 436, 643.
Maconi (Stefano), 367, 388.
Macrobe, 112, 567.

Digitized by Google

Madeleine (sainte), 21, 587, 601, 614.
Maës (André), 368, 642.
Maffei (Raffaello), dit Volaterrano, 67, 275, 368, 464, 643.
Maffei (Scip.), 230.
Mahamet-Aben-Mahamet, 336.
Mai (Angelo), 236.
Maimonide (Moïse), 369, 642.
Maittaire, 18.
Majorien, 548.
Malatesta (Pandolfo), 475.
Maldonat, 47, 49, 90, 96, 98, 133, 141.
Malispini (Giacotto), 259, 260, 372.
Malispini (Ricordano), 254, 259, 260, 261, 365, 372.
Mamertin, 498.
Manare (Olivier), 88, 89, 92, 100, 116.
Manassès (Constantin), 242.
Mandelot (Fr. de), 541, 628.
Manéthon, 193.
Manetti (Giannozzo), 454, 487.
Manfred, 260, 262, 421, 459.
Manfred de Suse, 444.
Manfredi (Girol.), 368, 644.
Manfroni (C.), 515.
Manilius, 414, 567, 648.
Mansoni (L.), 73.
Mantino (Jacob), 336, 369, 642.
Manuce (Alde), 52, 54, 55, 58, 106, 333, 437, 486, 615.
Manuce (Paul), 52, 54, 55, 56, 58, 62, 66, 368, 448, 534, 615, 643.
Manzuoli (Benedetto), 452.
Marbode, 132, 242, 243, 244.
Marca (P. de), 560, 561.
Marcel Ier, pape, 648.
Marcel II, 65.
Marcellin, pape, 381.
Marcellinus Comes, 242, 412, 641, 648.
Marcellus Memorialis, 508.
Marcien, empereur, 551.
Marcinidès (Lucas), 302.
Marcward, 500.
Mareschal (Math.), 576.
Marescot (Guill.), 570.
Marescot (Michel), 568-570, 607.
Marforio, 63, 176, 201, 372.
Marguerite de France, duchesse de Savoie, 157, 279, 445, 447, 579.
Marguerite de Navarre, 20, 21.
Marguerite de Valois, 395, 613.
Maria d'Aquino, 484.
Maria di Pozzuoli, 72, 253, 267.
Mariana (J.), 47, 52, 90, 281, 284, 589.
Marie de Médicis, 554, 605.
Marie-Elisabeth de France, 215.
Mariéjol (J. H.), 153, 156, 169, 279, 301.
Marien, chanoine, 360.
Marillac (Ch. de), 141, 142, 143.
Marot, 339, 598.
Marquard Freher, 249, 287.
Marsile de Padoue, 367, 380, 406.
Martial, 598, 642, 648.
Martianus (Ælius), 567.
Martin IV, pape, 260, 359, 361, 362, 459.
Martin V, 262, 382.
Martin, jurisconsulte, 538.
Martin (Edm.), 612.
Martin (H.), 30, 621.
Martin (Th.), 150, 151, 518, 531, 533.
Martin Polonus, 351, 354, 355, 357, 640, 641.
Marty-Laveaux, 64, 106, 142, 154, 510.
Mas-Latrie (de), 45, 65.
Masser (le P. Léonard), 35.
Massip (Maurice), 86, 87, 107.
Masson (Catherine), 6, 7, 8, 9, 26, 30, 158, 299, 300.
Masson (Jean), grand-père de Papire, 7.
Masson (Jean), frère de Papire, 5, 6, 7, 8, 9, 19, 26, 39, 40, 51, 79, 100, 101, 109, 126, 148, 227, 239, 241, 273, 292, 293, 299, 308, 309, 328, 329, 338, 344, 363, 425, 437, 438, 439, 440, 445, 447, 488, 491, 506, 507, 523, 528, 532, 533, 557, 563, 565, 566, 567, 581, 582, 587, 588, 589, 592, 594, 604, 606, 608, 610, 611, 612, 613, 614, 627, 629, 630, 635, 636, 637, 660.
Masson (Noël), 6, 7, 8.

Digitized by Google

Matharel (A.), 57, 94, 135, 152, 164, 171-181, 183, 186-198, 201, 203, 208, 210, 211, 212, 236, 245, 359.
Mathias Corvin, 434.
Mathieu (le P. Claude), 87.
Mathieu de Westminster, 589.
Mathorez (J.), 542, 543, 556.
Mauduit (Jacq.), 545.
Maugis (E.), 224, 225, 338, 631.
Maumont (J. de), 317.
Mauregat, 332.
Maurevert, 165, 199.
Maurice (saint), 125.
Maurice de Savoie, cardinal, 437, 445.
Maxime, empereur, 59.
Maxime de Turin, 366, 374, 410, 442, 562, 642.
Maximilien d'Autriche, 197.
Maximin, empereur, 498.
Mayenne, 512, 513, 521, 522.
Mazzoni (G.), 260.
Médicis (V. Catherine, Marie de Médicis et Léon X).
Médicis (Cosme Ier), 77.
Médicis (Laurent de), 52, 368, 397, 433-436, 468, 638, 643.
Médicis (Madeleine de), 433.
Médicis (Pierre de), 436.
Mela (Pomponius), 572, 597.
Mélanchthon, 134, 145, 642.
Mélissus (Paul), 196, 323.
Meller (J.), 284, 285, 297, 298, 653.
Memmi (Simone), 475.
Ménestrier (Cl. Fr.), 10, 11.
Mercatelli (Girol.), 473.
Mercier (P.), 629.
Mercœur (Philippe Emm., duc de), 555, 556.
Mercuriale (Girol.), 324.
Mercurian (Everard), 88, 92.
Métel (Jean), 284, 285, 297, 298, 653.
Méthodius le Confesseur, 242, 243.
Mettayer (P.), 533, 576, 578, 584, 608, 626.
Mézeray, 231.
Micard (J.), 325.
Michel III, empereur de Constantinople, 356.
Michel-Ange, 61, 62.
Migne, 233, 235, 236, 237, 240, 294, 327, 334, 412, 501, 504, 508, 509, 535, 559, 564, 634.
Millanges (Simon), 594.
Millot, 514.
Mini (Paolo), 547.
Minutius Felix, 648.
Miron (François), 604.
Miron (Robert), 604.
Miron de L'Espinay (A.), 604.
Misinetus (P.), 238.
Mocenigo (Marcantonio), 515.
Modestinus, 648.
Molinier (A.), 233, 235, 236, 237, 239, 240, 241, 246, 300, 375, 640.
Moncada (Hugo de), 95, 395.
Mondain (Cl.), 92, 93, 108, 116, 135, 222, 223, 236, 508, 537.
Monet (Raymond), 473.
Monod (Gabr.), 231, 232, 255, 291, 502, 503.
Monod (Pierre), 445.
Monstrelet, 242.
Montanus (Arias), 243.
Montaigne, 237, 288, 291, 397.
Montaigu (Gilles Aycelin de), cardinal, 591.
Montboissier (J. de), 309, 363.
Montefeltro (Guido da), 422.
Montfavence (Bertrand de), cardinal, 591.
Montfort (Guy de), cardinal, 590.
Montfort (Jean de), 634.
Monti (Matteo), 543.
Monti (Zaccaria), 484, 543-548, 556, 558, 582, 608, 609.
Montmorency (maréchal de), 214.
Montpensier (duc de), 120.
Montpensier (duchesse de), 512.
Morales (Ambrosio de), 282.
Moreau (Noël), 576.
Moré (Jean), 318.
Morel (Cl.), 529, 554.
Morel (Frédéric), l'ancien, 93, 139, 171, 318, 640.
Morel (Fréd.), le jeune, 48, 409, 416, 528, 529, 530, 533, 534, 536, 537, 546, 602, 622, 629.
Morel (le P. Jacq.), 33.

Digitized by Google

Morel (P.), 535.
Moréri, 9, 19, 23, 24, 74, 96, 144, 146, 189, 238, 285, 358, 361, 403, 488, 588, 594, 596, 609, 623.
Morhofius (D.), 143, 144.
Morisot (Cl. B.), 211.
Mornac (Ant.), 278, 575, 576.
Moroni (G.), 449.
Mortemar (Pierre de), cardinal, 592.
Moschus (Jean), 350, 648.
Moussiegt (P.), 164.
Mugnier (Fr.), 306.
Munster (Séb.), 26, 151, 152.
Muratori (L. A.), 56, 375, 430.
Muret (M. A.), 54, 66, 151, 156, 286, 320, 368, 534, 642.
Murmellius (J.), 18, 19.
Musso (Cornelio), 73, 74, 82, 215, 368, 374, 643.

Nadal (le P.), 42.
Nancel (P. de), 529.
Narsès, 59, 351.
Naudé (Gabr.), 61, 428, 488, 489.
Navagero (Andrea), 25, 419.
Negri (Girol.), 368, 642, 644.
Némésien, 333, 498.
Nestorius, 350.
Nevers (duc de), 530.
Nicéphore Grégoras, 242, 642.
Nicéphore de Constantinople, 641.
Niceron, 6, 9, 18, 50, 134, 135, 136, 145, 230, 290, 319, 338, 513, 530, 533, 593, 615, 621, 626, 635, 636, 637.
Nicétas Acominatos, 242.
Niccolò de Saint-Damase, cardinal, 367.
Nicolaï (J. de), 496.
Nicolas Ier, pape, 242, 259, 355, 356, 377, 383, 599, 641.
Nicolas II, 362, 372, 608.
Nicolas III, 254, 260, 357, 359, 364, 459, 643.
Nicolas IV, 381, 387.
Nicolas V, 360, 364, 382.
Nicolay (de), 622.
Nithard, 236, 246, 249, 250, 259, 642.
Nivelle (Rob.), 409.
Nivelle (Séb.), 236, 344, 433, 517, 519.
Noailles (marquis de), 125, 138, 146.
Nobili (Flaminio), 449, 547.
Nolhac (P. de), 55, 151, 238, 265, 323.
Nostradamus, 214.
Novio, 220.
Nuisement (Clovis Hesteau de), 526.

Ochino (Bernardino), 50.
Odassi (L.), 435.
Odile (sainte), 550, 551.
Odon de Glanfeuil, 241.
Odoranne, 235, 236, 247.
Œttinger, 609.
Oihenart (Arn.), 246.
Oldrado da Ponte, 335, 337, 367, 419, 591, 642.
Olivier (Jean), 244.
Onofrio (Elisabetta), 547.
Oporin (J.), 10, 51, 462.
Oppien, 497.
Optat, 132, 133, 410, 423, 424, 572, 641, 648.
Ordoño I, Ordoño II, Ordoño III, 332.
Oresme (Nic.), 235.
Orgeat (d'), 451.
Orléans (Louis d'), avocat, 188, 189.
Orléans (Louis de Valois, duc d'), 276, 505.
Orléans (Louis, duc d'), second fils de Henri IV, 578.
Orose, 125, 242, 243, 550, 572, 642, 648.
Orry (Marc), 174, 499, 507.
Orsini (Clarice), 436.
Othon Ier, 261, 365, 378.
Othon II, 352.
Othon III, 61.
Otto de Freisingen, 199, 365, 442, 444, 641.
Ovide, 15, 33, 333, 372, 648.

Palcario (Aonio), 50, 129, 547.
Palémon, 648.
Palingenio (Marcello), 368, 406, 643.
Panciroli, 520.
Panigarola, 515.

Digitized by Google

Panvinio (On.), 54-58, 174, 232, 255, 355, 357, 368, 376, 427, 448, 590, 616, 641, 642, 644.
Papinien, 59, 130, 567.
Papon (J.), 17, 221, 223, 623.
Papon (Loys), 622, 623.
Paradin (Guill.), 440, 442, 598.
Parcé (Thomas de), 241, 305, 648.
Paris (Mathieu), 243, 245, 442, 446, 648.
Paris (Paulin), 631, 632, 633.
Parra (Pedro), 47.
Parturier (Eug.), 11.
Pascal II, pape, 353.
Pasquier (Et.), 91, 218, 231, 249, 250, 312, 357, 388, 426.
Pasquin, 63, 84, 176, 201, 352, 371.
Passerat (J.), 64, 148, 151, 529, 533, 555, 556, 617, 640.
Patin (Gui), 428, 488, 495, 568, 570, 596, 604, 608, 635, 636, 637, 649.
Patisson (Mamert), 106, 238, 312, 323, 529, 540, 626.
Patisson (Veuve), 557.
Patrasson, 314.
Patrizi (Francesco), 419.
Paul (saint), 349, 391, 413.
Paul II, pape, 80, 347, 373, 643.
Paul III, 61, 62, 94, 360, 382, 386, 388, 393, 644.
Paul IV, 47, 252, 352, 388, 408, 644.
Paul V, 425, 576, 577, 578, 605.
Paul de Burgos, ou de Carthagène, ou de Sainte-Marie, 335, 337.
Paul Diacre, 248, 259, 364, 365, 366, 418, 550, 597, 599, 646.
Paulin d'Aquilée, 334, 562, 642.
Paulin de Nole, 233, 333, 336, 366, 598, 642.
Paulin de Périgueux, 233.
Paulinus, 233, 234, 333, 337.
Paulus (Julius), 130.
Payen (Thibauld), 16, 20, 275.
Peiresc, 8, 221, 222, 488, 510, 565, 566, 588, 595, 603, 607, 659, 660.
Pélage Ier, pape, 280.
Pélage II, pape, 646.
Pélage, hérésiarque, 495.
Pélage, roi des Asturies, 332.
Pelletier (le P.), 47.
Pellevé (cardinal de), 450.
Pépin d'Héristal, 169.
Pépin le Bref, 78, 176, 181, 186, 244, 254, 378, 389, 415.
Pereira (B.), 47.
Périer (Adr.), 548, 555, 608.
Perini (D.), 56.
Périon (Joach.), 149, 598, 649.
Pernetti, 9, 20, 23, 41, 58, 579, 580, 629, 630.
Perpinien, 47, 54.
Perrault (Ch.), 6, 9, 134, 135, 136, 338, 429, 615, 621.
Perrot (Nic.), 303.
Perse, 567, 648.
Pétau (P.), 234, 236, 238, 293, 334, 565, 584, 595.
Petit-Pas (J.), 309.
Petra (Tommaso), 367.
Petracco (ser), 472, 478.
Pétrarque, 13, 69, 72, 77, 79, 80, 81, 82, 94, 248, 249, 253, 256, 257, 258, 263, 264-269, 273, 287, 295, 297, 333, 337, 338, 339, 340, 351, 367, 369, 370, 401, 402, 406, 415, 417, 419, 420, 421, 422, 428, 454-457, 458, 459, 463, 465-467, 468, 469-481, 482, 483, 484, 485, 487, 488-490, 491, 492, 516, 517, 572, 573, 581, 590, 592, 594, 597, 600, 601, 602, 608, 614, 615, 617, 622, 636, 638, 641, 647, 653.
Pétrarque (Pseudo-), 365, 367.
Pfister (Chr.), 327.
Pharamond, 180, 231, 244, 289, 294, 349.
Philastre de Brescia, 51, 366, 373, 393.
Philibert Ier de Savoie, 442, 446.
Philibert II, 446.
Philippe Ier de Savoie, 440.
Philippe-Auguste, 239, 248, 249, 260, 270, 293, 359, 558.
Philippe III le Hardi, 235, 261, 272, 633.
Philippe le Bel, 168, 249, 261, 262, 263, 362, 459, 633.
Philippe V le Long, 96, 263.
Philippe VI, 265, 271, 446, 633, 634.
Philippe II d'Espagne, 95, 282, 301,

Digitized by Google

325, 326, 329, 331, 395, 447, 452, 522.
Philippe-Emmanuel de Savoie, 438.
Philon, 648.
Philostrate, 648.
Phocas, empereur, 377.
Photin, 420.
Photius, 356, 377, 416, 642, 646, 648.
Piacentino, 257, 538, 598, 599.
Pibrac, 154, 155.
Pic de la Mirandole (J.), 435, 436, 437, 468.
Piccolomini (V. Ammanati et Pie II).
Piccolomini (Francesco), 547.
Piccolomini (la signora), 76.
Picot (Em.), 21, 22, 24, 105, 106, 151, 238, 318, 542, 582, 589, 637.
Picquenot (R.), 133.
Pie II, 242, 274, 335, 351, 366, 367, 381, 382, 390, 413, 419, 442, 598, 599, 641, 643.
Pie III, 352, 382.
Pie IV, 62, 63, 64, 65, 74, 76, 94, 352, 390, 452.
Pie V, 52, 62, 64, 65, 76, 352, 353, 385, 392, 395, 396.
Piero di Dante, 458, 464, 642.
Pierre Ier, le Cruel (Castille), 264, 265, 332.
Pierre IV (Aragon), 335.
Pierre Ier (Savoie), 440.
Pierre II (Savoie), 440.
Pierre (saint), 345, 348, 349, 377, 381, 384, 392, 410, 422, 423.
Pierre Chrysologue, 366, 418.
Pierre Damien, 366, 369, 410, 412, 418, 642.
Pierre de Blois, 242, 243, 642, 648.
Pierre de Cluny, le Vénérable, 242, 243, 294, 295, 313, 333, 336, 361, 442, 445, 572, 641, 648.
Pierre de Poitiers, 312, 352, 642.
Pierre Diacre, 366.
Pierre l'Ermite, 253, 264, 265.
Pierre Lombard, 49, 244, 253, 257, 265, 266.
Pietramellara, 448.
Piètre (Nic.), 570.
Piètre (S.), père, 568, 570, 571, 604, 649.
Piètre (S.), fils, 570, 649.
Pilate (Léonce), 472, 483.
Pilon (Germain), 318.
Pinelli (G. V.), 534, 632.
Pingon, 279, 438, 440.
Pissevin (J.), 188, 189.
Pithou (Fr.), 243, 539, 565.
Pithou (J.), 540.
Pithou (Nic.), 540.
Pithou (Pierre), 95, 134, 209, 223, 227, 231, 233, 235, 236, 238, 240, 241, 243, 250, 280, 297, 324, 334, 363, 395, 409, 417, 495, 501, 508, 509, 510, 517, 520, 534, 537, 539, 540, 541, 556, 596, 598, 626, 637, 640, 649, 653.
Pizamano (Ant.), 419.
Plantin (Christ.), 280, 325, 326, 333, 338, 357, 547, 604, 608, 609.
Platina, 56, 67, 80, 174, 186, 347, 350, 354, 367, 413, 419, 641, 642.
Platon, 53, 103, 118, 149, 181, 423, 567.
Plaute, 34, 205, 206, 271, 285, 298, 652.
Pline l'Ancien, 597.
Pline le Jeune, 112, 113, 648.
Pocapaglia, 367.
Poisson (P.), 547.
Pole (Réginald), 386.
Polgar, 335.
Politien, 368, 419, 435, 436, 437, 643.
Poltrot de Méré, 512.
Polybe, 230, 597.
Pomène (Léon), 188, 189.
Pontac (Arnaud de), 358, 361, 573.
Pontano, 15, 274, 275.
Pope-Blount (Thomas), 489, 490.
Porcacchi (Tommaso), 419.
Porphyre, 53, 498, 648.
Possevino (Ant.), 71, 72, 74, 75, 99, 232, 235, 281, 332, 403, 427, 563, 592.
Possidius (saint), 648.
Postel (Guill.), 36, 88, 196, 596.
Poupardin (R.), 293, 294.
Prades (Jacq. de), 554, 558, 655.
Prat (J. M.), 41, 47, 90, 91, 96, 98.
Praviel (A.), 532, 533.

Digitized by Google

Premierfait (L. de), 481.
Prévost (Aug.), 188.
Priscus de Panium, 48, 333, 336, 550.
Proclaide, 169.
Procope de Césarée, 174, 242, 331, 333, 336, 550, 642, 648.
Procope de Gaza, 648.
Prosper d'Aquitaine, 242, 243, 294, 331, 333, 336, 438, 550, 642.
Prosper Rhéteur, 550.
Prosper Tyro, 409, 648.
Prudence, 333, 337, 598, 642, 648.
Ptolémée, 597.
Pulci (Luca), 435, 436.
Pulci (Luigi), 436, 437.

Quesnel (Jacq.), 437, 592.
Quinte-Curce, 581, 582, 606, 613, 627.

Raban Maur, 242, 243, 500.
Rabelais, 149, 384.
Racconis (Anne de), 224.
Radegonde, 237.
Radewic ou Radewin, 642.
Raemond (Florimond de), 358, 413, 427, 641, 649.
Ramberti (B.), 58.
Ramire I, Ramire II et Ramire III, 332.
Ramus (P.), 53, 148, 149, 150, 569.
Raoul, duc de Bourgogne, 176.
Ravier (J.), 579.
Raymond Béranger, 262, 442.
Raymond de Capoue, 413, 419.
Raymond de Peñafort, 642.
Raynaud (Théophile), 96, 428, 561.
Read (Ch.), 226, 631.
Rebuffi (Pierre), 608.
Réginon, 175, 242, 598.
Rémi (saint), 295.
Renaudet (A.), 238.
Renée de France, 448, 449, 452.
Renouard (Aug.), 55, 169.
Rescius (Stanislas), 146.
Reure (C. O.), 17, 19, 26, 30, 41, 93, 101, 108, 109, 119, 152, 223, 606, 607, 622, 623, 628.
Rhazès, 335, 336, 337.
Rhenanus (Beatus), 177, 182, 183, 333.
Riccardo d'Albano, 367.
Riccardo de Sienne, 367.
Ricci (Bartolomeo), 452.
Riccoboni (Antonio), 324.
Richelet (Nic.), 529, 576.
Richer (J.), 320.
Rienzo (Cola di), 257, 264, 265, 266, 369, 634.
Rigaud (Benoit), 318, 320, 593, 622, 629.
Rigault (Nic.), 54, 534.
Rigord, 253.
Robert Ier, roi de France, 293, 328.
Robert d'Anjou, roi de Naples, 249, 253, 258, 265, 266, 267, 268, 477, 483, 491, 492, 493.
Robin du Faur ou du Faux (Pascal), 598, 629.
Robortello, 66.
Rodéric, roi goth d'Espagne, 330, 332.
Rodolphe, moine allemand, 252.
Rodolphe Ier de Habsbourg, 459.
Rodolphe II, 555.
Roën (Jean), 543, 545, 546.
Roger (Nicolas), cardinal, 360.
Roigny (Michel de), 211, 314, 629.
Roillet (Guy), 35, 37.
Roland, 185, 245, 261.
Romano (G. B.), 47.
Romei (Sebastiano), 47.
Romieu (Jacq. de), 589.
Romieu de Villeneuve, 262, 270, 271.
Romuald de Ravenne, ermite, 465.
Ronsard, 106, 139, 140, 151, 156, 193, 200, 216, 339, 340, 474, 510, 533, 545, 556, 571, 598, 615, 628, 629, 639, 640.
Roques-Lobejac (Andiette de), 600.
Rossant (André de), 222, 223, 329, 426, 507, 513, 628-630, 640.
Rouillart (Sébastien), 575.
Roussat (J.), 635.
Roville (Guill.), 632.
Rubys (Cl. de), 279.
Rucellai (Pietro), 547.
Rudel (Jaufré), 253.
Ruette (Macé), 61.

Digitized by Google

Rufin, 366, 398, 641.
Rufus, 498, 572.
Ruggieri (Cosimo), 220, 640.
Ruiz (Miguel), 333.
Rupert, 648.
Ruricius, semipoeta, 542.
Ruscelli (Girolamo), 151.
Rutilio (Bernardino), 567.
Rutilius, 243, 254, 386, 550, 598.

Sa (Emmanuel), 47.
Sabellico, 368, 622, 642, 643.
Sacrato (Paolo), 368, 644.
Sadolet, 368, 386, 419, 547, 642, 643.
Saint-Amour (Guill. de), 240, 255, 359.
Saint-André (J. de), 48, 135, 233, 234, 305, 333, 359, 535.
Saint-Gelais (O. de), 643.
Saint-Genis (V. de), 443.
Saint-Germain (M. de), coadjuteur de Paris, 530.
Saint-Gilles (G. de), 320.
Saint-Pol (Ant. de), 521.
Saint-Sixt (Charles de), 595.
Sainte-Marthe (L. de), 288, 549, 565, 566.
Sainte-Marthe (Scévole I de), 106, 145, 164, 312, 520, 533, 640.
Sainte-Marthe (Scévole II de), 288, 549, 565, 566.
Saligny (le P. de), 98, 141.
Salis (Fr.), 61, 613.
Salisbury (J. de), 598, 610, 612, 613, 648.
Salluste, 32, 52, 54, 55, 179, 181.
Salluste (Marianne de), 532.
Salviati (Lionardo), 448, 449, 451.
Salvien, 125, 242, 294, 297, 331, 333, 336, 504, 550, 572, 598, 648, 653.
Sanche I, Sanche II, Sanche III, de Castille, 332.
Sannazar, 15, 333, 368, 371, 598, 599, 600, 642, 643.
Sanson, chanoine de Bayonne, 596.
Sansovino (Fr.), 487.
Sarpi (Paolo), 577, 586, 587.
Savaron (J.), 31, 189, 279, 280, 294, 295, 309, 313, 416, 533, 541, 555, 586, 587, 598, 637.
Savigny (Chrétien de), 521.
Saxius (Christophe), 189, 285, 539.
Saxo le Grammairien, 359, 366, 642.
Scaevola, jurisconsulte, 130.
Scala (Cangrande della), 466, 467.
Scaliger (J. C.), 340, 598, 600, 640.
Scaliger (J. J.), 150, 238, 324, 361, 495, 518, 519, 533, 534, 540, 563, 564, 571, 572, 581, 598, 608, 637.
Scardeonio (Bern.), 479.
Scève (Claudine), 20, 580.
Scève (Maurice), 10, 11, 13, 14, 20, 474, 580.
Scherer (Georg.), 355, 427, 641.
Schott (André), 332, 335, 362.
Scylitzès (J.), 642.
Sébastien, roi de Portugal, 300, 301, 302, 329.
Sedulius Scotus, 236, 653.
Sega (Filippo), 515.
Segarelli (Gerardo), 393.
Séguier (Ant.), 537, 538.
Séguier (Loys), 75, 522.
Séguier (Pierre), président, 57, 103.
Sénèque, 413, 562, 598, 606, 648.
Serbat (L.), 218, 499, 571, 608.
Sergius Ier, pape, 378.
Sergius II, 356.
Sergius III, 361, 381.
Sergius IV, 61, 355, 384.
Seripandi (card. Girol.), 45, 65, 66, 368, 427, 643.
Serres (Jean de), 169, 289.
Servet (Michel), 316.
Servin (Louis), avocat du roi, 577.
Servius, 531.
Séverin, pape, 378.
Severus Sanctus, 642.
Seyssel (Cl. de), 184.
Sforza (Jean-Galéas), 138, 434.
Sidoine Apollinaire, 125, 144, 242, 285, 294, 295, 309, 313, 333, 337, 361, 376, 498, 541, 550, 552, 553, 572, 597, 641, 648, 653.
Sigebert, 174, 175, 199, 242, 243, 354, 441, 572, 598, 642.
Siger de Brabant, 263, 460.
Sigéric, 332.
Sigeros (Nicolas), 472.
Sigismond, roi de Bourgogne, 280.

Digitized by Google

Sigismond Ier, roi de Pologne, 138.
Sigonio (C.), 54-57, 66, 232, 255, 284, 323, 324, 368, 376, 534, 615, 644.
Silius Italicus, 572, 598.
Silo, 332.
Silvère, pape, 372.
Silvestro (frate), 257.
Simbeni (Giacomo), 237.
Simeoni (Gabriele), 23, 32, 419.
Simler (Josias), 442.
Simonetta (Bonifacio), 30, 367, 436, 642, 643.
Sirleto (G.), cardinal, 234, 333.
Sirmond (le P.), 233, 241, 328, 333, 495, 500.
Sisinnius, pape, 383.
Sixte III, pape, 61.
Sixte IV, 352, 382, 387, 419, 433, 436, 643, 648.
Sixte-Quint, 305, 344, 398-400, 402, 403, 450, 452, 453, 509, 514, 654, 655.
Sleidan, 184, 288.
Solerti (A.), 448, 449, 450, 463, 464, 466, 471, 479, 487, 490.
Sommervogel, 32, 35, 36, 37, 47, 53, 71, 72, 73, 607, 641.
Sonnius (Michel), 334, 338, 576, 653.
Sorbin (Arnaud), 156, 218.
Sordel de Goito, 259.
Sorel (Ch.), 79, 228, 288, 289, 290.
Sorsanus, 336.
Soulaka (Simon), 368.
Sourdis (marquise de), 323, 542.
Sozomène, 334, 550.
Sozzini (Bartolomeo), 435.
Spagnoli (Battista), 194.
Spanheim (Fréd.), 640, 641.
Spartianus (Ælius), 648.
Squarciafico (Girol.), 415, 419, 480, 487, 489.
Squarcialupi (Ant.), 435.
Stoer (Jacq.), 165, 170, 571.
Strabo (Walafridus), 334, 337, 562, 641.
Strabon, 572, 597, 642.
Stricklande (Giuseppe), 304, 438.
Strozzi (Ciriaco), 543, 545-548, 558, 583, 608, 609, 636.
Strozzi (Filippo), 325, 545, 546, 582, 583.
Strozzi (Leone), 544, 583.
Strozzi (Lorenza), 543, 545, 548, 608, 609.
Strozzi (Piero), 544, 583.
Struvius (B. G.), 429, 489, 621.
Suétone, 112, 221, 222, 353, 434, 497, 562, 598, 606, 626, 648, 652.
Suger, 240, 598,
Sugny (Jeanne de), 22.
Sulpice Sévère, 550, 598, 642.
Sulpitia, 648.
Surius, 235, 642.
Sylvestre (saint), pape, 413, 647.
Synésius, 48, 234, 498, 534, 535, 616.

Tabert (F.), 320.
Tacite, 106, 179, 193, 498, 567, 597, 648, 652.
Tacite, empereur, 498.
Tacchini-Venturi (P.), 32, 38, 48, 49, 50, 52, 68, 71, 72, 99, 641.
Taisand (P.), 520.
Talleyrand-Périgord (card. de), 590, 591.
Tamizey de Larroque (Ph.), 8, 362, 488, 510, 565, 566, 603.
Tancredi de Bologne, 367.
Tardif (J.), 521.
Tasse (Le), 449, 622.
Tasso (Bernardo), 644.
Tegrini (Niccolò), 367, 643.
Térence, 33, 181.
Tertullien, 118, 376, 394, 424, 497, 538, 641, 648.
Téulfe, 235.
Thégane de Trèves, 334, 337, 362, 365, 562, 642, 648.
Théodat, 646.
Théodora, 381.
Théodore Lecteur, 642.
Théodoret, 334.
Théodoric, 168, 187, 256, 259, 332.
Théodoric II, 332.
Théodose, 364, 385, 550.
Théodoswinde, 646.
Théodulphe, 246, 597.
Théophane, 648.
Thevet (André), 218, 318, 544.

Digitized by Google

Thibaut de Champagne, 187.
Thierry (Aug.), 57, 165, 166, 173, 212, 229, 230, 231, 248, 249, 250, 277, 291, 616.
Thierry de Niem, 243, 248, 406, 642.
Thierry de Vaucouleurs, 360, 374, 375, 430, 642, 644.
Thomas (Antoine), 581.
Thomas d'Aquin, 49, 50, 52, 68, 69, 257, 352, 367, 372, 374, 386, 418, 419.
Thomas de Capoue (cardinal), 416, 418.
Thomas de la Maisonnette (P.), 598.
Thomas Ier de Savoie, 306.
Thomas II de Savoie, 444.
Thorismond, 332.
Thou (Anne de), 97, 320-324.
Thou (Augustin de), 223, 310, 311, 327, 507, 511, 536, 537.
Thou (Christophe de), 97, 155, 192, 211, 310-312, 536, 537, 556.
Thou (Christophe-Auguste de), 97.
Thou (Jean de), 97, 311.
Thou (Jacq.-Aug. de), 6, 7, 8, 9, 17, 18, 19, 32, 33, 39, 40, 41, 44, 45, 65, 66, 67, 70, 75, 76, 81, 84, 85, 89, 91, 96, 98, 100, 113, 115, 119, 124, 125, 135, 136, 138, 139, 140, 154, 155, 174, 211, 222, 223, 224, 225, 226, 228, 240, 289, 292, 294, 302, 303, 309, 310, 312, 322, 338, 363, 406, 407, 425, 448, 449, 450, 451, 495, 496, 533, 536, 537, 539, 545, 550, 554, 557, 561, 565, 575, 578, 580, 602, 603, 611, 612, 621, 624, 625, 637, 640.
Thou (Nic. de), 310, 311, 326, 328.
Thürmayer (J.), dit Aventinus, 562.
Tibulle, 572, 598.
Tiraboschi, 50, 54, 56, 58, 62, 66, 67, 74, 75, 78, 129, 324.
Tiraqueau (André), 598.
Tite-Live, 34, 180, 230, 438, 455, 598.
Todeschi (Niccolò), 367, 387, 643.
Toegio (Bartolomeo), 622.
Toledo (Leonora di), 77.
Tolet, 47.
Tolomei (Claudio), 547.
Tomasini (Giacomo-Filippo), 489, 490.
Tomitano (Bernardino), 74, 643.
Tommaso da Celano, 261.
Torquemada (J. de), 642.
Torsay (H. Taffin de), 542, 545, 546, 582.
Tostado (Alfonso), 395, 642.
Touchet (Marie), 216, 625, 626
Tournai (Etienne de), 610, 612, 613.
Tournes (J. de), 16, 20, 23, 93, 223, 320.
Tournemine (le P.), 222.
Tournier (Ferd.), 31, 32, 36, 37, 38, 39.
Tournon (card. Fr. de), 45, 86, 87.
Toynbee (Paget), 489.
Tramezzino, 486, 593, 641.
Trebellius Pollio, 648.
Tribonien, 538.
Trionfo (Agostino), 367, 418.
Tripault (Léon), 598.
Trivulce (Pompone), 24, 25.
Truffi (Riccardo), 436.
Tuleu (Jacqueline), 311.
Turini (Andrea), 94, 95, 395, 397.
Turnèbe (Adr.), 240, 359, 540, 598, 653.
Turnèbe (Etienne), 357, 535.
Turpin, 229, 230, 239, 245-247, 260, 280, 288, 315, 349, 355.
Turreau (Pierre), 211.
Turrianus (Johannes), 403, 655.

Uberti (Farinata), 459.
Ughelli, 448.
Ulger, 132, 244.
Ulpien, 130, 648.
Urbain Ier, pape, 392.
Urbain II, 309, 361, 635.
Urbain III, 373.
Urbain IV, 50, 360, 374, 375, 386, 390, 644.
Urbain V, 267, 268, 362, 370, 373, 382, 430, 476, 589.
Urbain VI, 273, 381, 416, 419, 427.
Urfé (Anne d'), 28, 622, 623.
Urfé (Claude d'), 28-30.
Urfé (Honoré d'), 3, 27, 28, 606, 607, 622.

Digitized by Google

Urraque, reine de Castille, 332.
Ursule (sainte), 550, 551.
Usuard, 597, 642.
Uwenus (G.), 283, 580, 581, 592, 602, 603, 607, 657-659.
Uwenus (H.), 283, 580, 581, 657-659.

Valavez, 565, 603.
Valdezucco (Paolo), 479.
Val d'Isère (de), 595.
Valencier (Et.), 622.
Valentine de Milan, 276.
Valentinien, 385, 424, 648.
Valentino (Et.), 47.
Valère-Maxime, 606.
Valeriano (Pierio), 58.
Valier (Bertuccio), 442.
Valla (Giorgio), 336.
Valla (Lorenzo), 201.
Vallet de Viriville (Aug.), 230, 506.
Valois (Adr. de), 428, 593, 594.
Valori (Niccolò), 436.
Van Almeloveen (Janson), 571, 572.
Vanderburch (Lambert), 440.
Van der Nœvel (S.), 297.
Varchi (Benedetto), 547.
Varillas (Ant.), 635-637.
Vasari (G.), 543.
Vassan, 582.
Vauzelles (J. de), 10, 20.
Vauzelles (Mathieu de), 20, 580.
Vaux-Cernay (Pierre de), 241.
Végèce, 498.
Velleius Paterculus, 567, 598, 648.
Velliard, 629.
Vellutello (Alessandro), 463-465, 480.
Velser (Marc), 550, 565.
Vélu (Edme de), 584.
Venegas (M.), 90.
Verdier (Et.), 539.
Vergèce (Ange), 508.
Vergerio (Pier Paolo), le jeune, 51.
Verini (Ugolino), 106.
Vernière (A.), 586.
Veyrat (J.), 537.
Vettori (Pier), 54-57, 368, 534, 543, 547, 615.
Vial (André), 30, 299.
Vial (Claude), 299.
Vial (Pierre), 299, 595.
Vibius Sequester, 597.
Vic (Dominique de), 321.
Victor-Amédée de Savoie, 438, 447.
Victor Tunnensis, 498.
Victor Vitensis, 331, 333, 337, 364, 365, 423, 508, 550, 642, 648.
Victorius d'Aquitaine, 648.
Vigenère (Blaise de), 242, 632.
Vigneul-Marville (de), 635, 636, 649.
Vignier (Nic.), 288, 289.
Vignolles (Alph. de), 640, 641.
Vigor (Simon), 151.
Villani (Filippo), 487.
Villani (Giovanni), 248, 254, 257, 258, 260, 261-263, 269-272, 333, 337, 365, 367, 372, 406, 419, 442, 458, 459, 461-463, 492, 590, 598, 599, 615, 633, 641.
Villani (Matteo), 272, 333, 337, 367, 372, 590, 642.
Villars (Balthazar de), 579.
Villehardouin, 239, 359, 377, 442, 631-633, 642.
Villeroy (H. de), 614.
Villeroy (Nic. de), 532, 557.
Villey (P.), 287, 288, 291.
Villiers (Ch. de), 327.
Vincent de Beauvais, 242, 243.
Vincent de Lérins, 242, 243, 364, 365, 504, 642, 648.
Vinet (Elie), 238, 598.
Viola (le P. G. B.), 32, 35, 37, 42.
Virgile, 15, 33, 34, 311, 492, 531, 598.
Virgilio (Polidoro), 174, 185.
Visconti (Galéas), 276, 444.
Vitalien, pape, 373, 418.
Vivonne (J. de), marquis de Pisany, 448, 453.
Volpi (G.), 436.
Vopiscus, 498.
Vulcanius, 249.
Vulfarius, 246.

Wachendorf (Adam), 297.
Wahlund (C. W.), 249.
Walsingham, 243, 442, 589, 649.
Wechel (A.), 124.
Weill (G.), 211, 291.
Widukindus, 243.

Digitized by Google

Wilhelm (Janus), 324.
William de Newborough, 243, 248, 333, 337, 365, 642, 648.
Witard (Cl.), 481.
Witten (Henning), 556, 621.

Ximénès (Rodrigue) de Tolède, 243, 333, 337, 642, 649.

Yolande de France, duchesse de Savoie, 446.
Yolande de Montferrat, 444.
Yves de Chartres, 236, 239, 240, 333, 336, 344, 359, 377, 438, 442, 501, 550, 598, 642.

Zacharie, lieutenant de Justinien II, 378.
Zacharie, pape, 181, 186, 389.
Zamoyski (Jean-Sar), 133, 139, 147.
Zampini (Matteo), 640.
Zarattino-Castellini (Giov.), 58.
Zonaras, 242, 364, 365, 641.
Zozime, pape, 80, 642.
Zozime, historien, 242, 333, 336, 550.
Zwinger (Théod.), l'ancien, 547.

Digitized by Google

TABLE SOMMAIRE

Pages

AVANT-PROPOS VII

Sources principales de cet ouvrage..... XI

Abréviations employées..... XXVII

LIVRE I

Les années d'enfance et de jeunesse. La formation intellectuelle. Premières œuvres (1544-1575).

CHAP. I. — Enfance et premières études de Masson (1544-1562).... 3

CHAP. II. — Le séjour de Masson en Italie (1563-1567)..... 44

CHAP. III. — Masson régent de collège. Sa rupture avec les Jésuites. Ses premières productions (1567-1570)..... 85

CHAP. IV. — Masson et Baudouin. L'Université d'Angers. Masson et Cheverny. Premières biographies de contemporains. Masson historiographe officieux (1571-1574)..... 123

LIVRE II

L'Italianisme dans la politique. Italogalles et Francogalles. Masson et la nouvelle méthode historique. Les Annales. Sources et influences italiennes. Biographies et Eloges divers. Les Lettres de Fulbert. L'Histoire d'Espagne. L'Eloge de Ronsard (1575-1586).

CHAP. I. — Masson et Hotman. La querelle des Italogalles et des Francogalles (1575)..... 163

CHAP. II. — La Vie de Charles IX et les Annales (1575-1578)..... 213

CHAP. III. — De la publication des Annales à l'éloge de Ronsard (1578-1586) 296

LIVRE III

L'activité intellectuelle de Masson de 1586 à 1594. Les grandes œuvres de sujet italien. Une histoire de la Papauté et de l'Italie. Biographies italiennes et biographies françaises. Œuvres diverses d'érudition. Editions de textes. La vie d'un érudit pendant la Ligue (1586-1594).

CHAP. I. — Masson historien de l'Italie et de la Papauté. Le De Episcopis Urbis (1586) et son Supplément..... 343

Digitized by Google

Pages

CHAP. II. — Les Biographies italiennes. Vies et Eloges de Laurent de Médicis, des Princes de Savoie, de Luigi d'Este, de Dante, de Pétrarque et de Boccace, Autres vies d'Italiens perdues (1586-1589) 432

CHAP. III. — Œuvres d'érudition et Biographies françaises. Masson et la Ligue (1588-1594) 494

LIVRE IV

Les dernières années de Masson (1594-1611).

CHAP. I. — Activité de Masson au lendemain de guerres civiles. De l'Eloge de Givry à la Notitia Episcopatuum Galliae (1594-1606) 527

CHAP. II. — Les dernières années. Maladie et mort de Masson (1606-1611) 574

APPENDICE

Notes additionnelles 621

Pièces 650

Index des noms 661

Table sommaire 689

Errata 691

Digitized by Google

ERRATA

Pages :	Au lieu de :	Lire :
9, ligne 3, note 2,	1667	1657.
48, ligne 16, note, 68, ligne 8, note 1,	1601	1606.
61, ligne 3, note 6,	*accusés*	*soupçonnez.*
172, ligne 14, note 2,	*L 4 e 12*	*Le 4 12.*
221, lignes 23-24,	celui-ci lui en avait	celui-ci en avait.
250, ligne 20,	*funeste*	*funestes.*
268, ligne 16,	nièce	petite-fille.
290, ligne 1, note 1,	1739	1729.
324, ligne 4, note 1, ligne 1, note 2,	S. Gryphe, Séb. Gryphe	Ant. Gryphe.
356, ligne 27,	*saint Victor*	*Saint-Victor.*
357, ligne 16,	à son avis même, si...	à son avis, même si...
364, ligne 28,	Théodore	Théodose.
367, ligne 2,	Lucien II	Lucius II.
460, ligne 5,	Sigier	Siger.
489, ligne 25,	*religions*	*religious.*
505, ligne 2, note 2,	in-4°	in-8°.
505, ligne 1, note 5,	*Severos*	*Severus.*
543, ligne 2, note 1,	tavola XVI	tavola VII.

Digitized by Google

GRENOBLE
IMPRIMERIE ALLIER PÈRE ET FILS
26, Cours Jean-Jaurès, 26

5128

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC 36.98 .M4 R6
Un humaniste italianisant, Pap
Stanford University Libraries
3 6105 041 381 794

DC 36.98
M4R6

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

JUN 17 1982

Digitized by Google

Digitized by Google